

14

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Procès-verbaux et mémoires

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1838.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. CLERC, PÈRE.

Ordre des Lectures:

DISCOURS de M. le Président.

RAPPORT de M. le Secrétaire-Perpétuel sur les travaux des Académiciens pendant l'année 1837.

LA MARATRE DE CHALAMONT, légende franc-comtoise, par M. A. DEMESMAY.

DISCOURS de réception de M. Convers.

RÉPONSE de M. le Président.

EPÎTRE à M. Adrien Beuque, par M. VIANCIN.

MÉMOIRE de M. Edouard CLERC, sur la découverte d'une bourgade et d'un camp romains en Franche-Comté.

LE CHAPEAU BLEU, pièce de vers, par M. VIANCIN.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

NOTICE SUR DUMOULIN.

Messieurs,

Notre réunion a pour titre dénominatif et légal, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

Ce n'est pas fortuitement que les savants proprement dits occupent le premier rang dans cette nomenclature; l'utile a toujours dû passer avant l'agréable, et jamais, si l'on peut parler ainsi, l'agréable n'en a été jaloux, bien qu'il soit, en général, plus difficile à réaliser que l'utile. Lors donc qu'une voix s'élèvera parmi vous pour faire l'éloge ou même le simple portrait d'un homme immensément érudit, vous accorderez déjà votre indulgence aux efforts de l'orateur.

Mais si, de plus, son héros était doué de cet esprit créateur qui vivifie la science et respire dans les bons ouvrages, ce serait pour vous un nouveau et principal sujet d'admiration, et vous entoureriez de toute votre faveur celui qui aurait tâché de vous peindre dignement un si rare modèle.

Homme de génie, savant profond, tel fut Charles Dumoulin; car c'est de lui, Messieurs, que nous venons vous entretenir. De ces deux sources émana ce qu'il

fit de bien; elles ne furent pas non plus étrangères aux défauts dont il paya le tribut à l'humanité.

Vous voyez déjà que, malgré la pompe apparente de son début, notre discours n'est pas consacré tout entier à la louange : la critique en prendra aussi sa part. Il est des taches et des scories dans le soleil, et l'homme le plus parfait est celui qui est le moins affligé d'imperfections.

Après ce court préliminaire, nous devrions entrer de suite en matière sur l'auteur que nous venons de nommer. Mais il se présente, dès l'abord, une objection que nous croyons devoir résoudre.

Dumoulin, dira-t-on, était de Paris; il paraît avoir conservé ce domicile d'origine jusqu'à sa mort, nonobstant ses voyages et les longs séjours qu'il a faits à l'étranger. De quel droit un académicien de Besançon vient-il donc examiner sa vie et ses œuvres?

Cette difficulté, Messieurs, ne nous a pas paru sérieuse. D'abord, l'Académie n'a point étendu à ses membres l'exclusion dont elle a frappé les discours qui lui viennent du dehors. Ceux-ci ne peuvent porter que sur des sujets indigènes à notre ancienne province : la loi est faite à cet égard par vos programmes de concours pour les prix. Vous n'avez rien arrêté de semblable pour les compositions faites dans le sein de l'Académie.

Ensuite, et s'il en était autrement, ce serait le cas d'excepter de cette rigueur les notices relatives aux jurisconsultes. Un jurisconsulte soumet l'univers entier à ses recherches; le ciel intellectuel est aussi dans son domaine, par les questions de droit divin qui s'agitent et se dé-

cident fréquemment et compétemment en jurisprudence. La science du droit n'est donc circonscrite ni pour le temps, ni pour l'espace; elle appartient à tous les pays et à tous les siècles, comme le juste et l'injuste, dont elle s'occupe sans cesse à faire la distinction. Mais si cette science est aussi universelle que nous le disons, elle est également spéciale à chaque lieu en particulier. Il serait étrange, incroyable, que, tandis qu'à la Cour royale et dans les tribunaux qui en dépendent, le nom d'un docteur, de Dumoulin, par exemple, retentit aux audiences, tandis que les avocats invoquent avec succès son autorité dans leurs écrits, il fût interdit à l'Académie siégeant dans le même ressort, de signaler ce docteur, et d'exposer ses titres à la renommée.

Oserons-nous le dire enfin, Messieurs? C'est pour vous non-seulement un droit, mais encore un devoir de célébrer la mémoire de Dumoulin. Cet homme n'est point étranger à votre pays, quoiqu'il n'y soit pas né; il a résidé, vers le milieu du seizième siècle, à Dole, chef-lieu alors de la Franche-Comté : il y était professeur à l'université; ce corps illustre, ainsi que la ville, l'ayant appelé de concert à la chaire de l'enseignement. Aussi s'intitule-t-il *legum Professor Dolanus*. On voit dans le recueil de ses œuvres, les principales consultations qu'il a données à Dole, et les excellentes leçons qu'il y a faites.

Lorsque les agents du roi d'Espagne Philippe II éliminèrent le professeur pour avoir, disait-on, écrit en France contre l'empire et contre Charles V, père de Philippe, il vint à Besançon, ville impériale, mais libre,

et où l'étranger qui y était accueilli jouissait sans crainte et sans péril du bienfait de l'hospitalité. Il y était invité par les Bisontins, comme il l'avait été précédemment, à Dole, par l'université. Il prononça plusieurs leçons à Besançon; puis, ayant reçu de Paris la funeste nouvelle que sa femme y était morte, il retourna dans cette capitale pour soigner leurs enfants communs et en bas-âge.

Si donc, Messieurs, vous ne faites pas uniquement cas du hasard local de la naissance, si l'affection témoignée par un grand homme à vos contrées, si la science et l'illustration qu'il y a répandues sont des titres à votre gratitude, vous sentirez qu'il est temps, au bout d'environ trois siècles, de la lui témoigner solennellement. C'est un peu tard, sans doute, mais il ne l'est jamais trop, et l'on ne prescrit point contre le devoir de la reconnaissance.

Dumoulin fut moins équitable envers les ville et principauté de Montbéliard, qui étaient sous la domination du duc de Wurtemberg. Persécuté par ce prince, il en devint injuste envers le pays même; il essaya d'en faire une dépendance du Comté de Bourgogne, au lieu que le Montbéliard était un fief immédiat de l'empire d'Allemagne. Ce tort tenait au caractère de Dumoulin : nouvelle raison pour vous le faire connaître.

Après avoir ainsi justifié l'à-propos de notre travail, nous commencerons, dans son exécution, par ce que l'auteur a fait de grand et d'admirable, laissant les faits moins glorieux de son histoire pour l'ouverture de votre prochaine séance publique.

Ce que l'on remarque d'abord dans ses œuvres, est

la fermeté de ses conceptions, et le point de vue élevé depuis lequel il contemple les objets. On a peine à concevoir qu'en prenant un tel essor, Dumoulin ait pu s'abaisser aux combinaisons du droit privé. Peut-être l'énergie de son style et le défaut absolu de grâce qui s'y fait sentir, contribueraient-ils à le faire paraître sublime! Mais non; lorsqu'on a pénétré sous cette écorce et qu'on l'a soulevée, on trouve dans l'intérieur mis à nu, la même hauteur de pensées qu'auparavant.

D'où vient une faculté si peu commune chez les docteurs en droit? Après un heureux naturel, Messieurs, elle vient des études philosophiques que fit Dumoulin. Ce n'est pas qu'il se souciât beaucoup de Platon ni de ses doctrines : le philosophe grec, avec sa matière éternelle, avec ses formes ou idées, qui servent de moules à tous les êtres, sans cesser d'exister elles-mêmes séparément; ne souriait point à Dumoulin; il expédie, en deux mots ces idées inintelligibles, en disant : *ideæ platonicæ nihil sunt*[1]. Quant à la république platonicienne, il n'en parle même pas, sans doute parce que ce livre dépeint les hommes tels que Platon les conçoit, et non pas tels qu'ils sont.

Vient Aristote, avec ses *formes substantielles*, qui ne valent guère mieux que les *idées* de son maître. Mais Aristote était le dieu de l'école, au temps de Dumoulin, et cela fut ainsi jusqu'à Descartes; les dogmes aristotéliciens formaient une espèce de religion, que l'Église ellemême protégeait. Dumoulin possédait donc Aristote, et

[1] *De verborum obligationibus, Præmium,* n°. 92.

quand il voulait le contredire, c'était avec des ménagements extrêmes. Par exemple, l'intérêt de l'argent, cette nécessité sociale au premier chef, Aristote n'en voulait pas, attendu, disait-il, qu'un écu en engendrait ainsi un autre, ce qui est contre la nature. Il ne faut donc dans le monde que des arts libéraux et de l'agriculture. Dumoulin répondait : « Prenez garde, je vous prie ; chacun » ne peut pas être agriculteur, artiste ou artisan ; il faut » aussi des prêteurs d'argent et des emprunteurs ; autrement les pauvres mourraient de faim. Or, le prêt » d'argent ne peut pas se faire sans intérêts ; ce serait » le bannir de la société. Lorsqu'on allègue qu'une pièce » de monnaie ne donne pas naissance à une autre, cela » est vrai, si on veut l'assimiler à un être vivant ou végétant ; mais l'usage profitable que le débiteur du métal » monnayé en fait, est une production, un fruit qu'il est » équitable de lui faire partager avec le créancier. De là » l'intérêt de l'argent ; il est donc très-conforme au droit » naturel. Ce n'est pas que je dédaigne le prêt de charité (poursuit Dumoulin) ; je le veux, au contraire, et » même avec sacrifice du principal, s'il le faut ; mais » c'est lorsque le superflu du prêteur et l'indigence de » l'emprunteur seront bien avérés : cette aumône n'a » même pas de rapport avec l'intérêt de l'argent [1]. »

Vous voyez, Messieurs, comment notre auteur arrange et modifie la morale du précepteur d'Alexandre, et combien cette polémique rend intéressante la doctrine de

[1] *De contractibus usurariis, Præmium*, n°. 2, et la question 74, n°s. 531, 532 et 583.

Dumoulin. La métaphysique d'Aristote ne lui fut pas moins familière que sa morale, et tout respire sa méthode philosophique dans les écrits du professeur français. Rien ne pouvait lui procurer des inspirations plus hautes et un meilleur choix d'idées.

En effet, la métaphysique est la gymnastique de l'esprit. C'est elle, c'est la philosophie tout entière, qui, malgré ses erreurs partielles, transporte l'esprit au sommet des choses, qui le fait siéger, comme dit Bacon, sur des tours élevées [1], *in turribus altis,* depuis lesquelles il pénètre et contemple l'intérieur de chaque science en particulier. Sans doute il faut être versé dans celle à laquelle on s'est consacré; mais on ne la poussera jamais à son dernier période, si la science générale, qui est la philosophie, n'a pas été acquise la première.

Cicéron disait que s'il était quelque chose dans l'art oratoire, il en était moins redevable aux orateurs eux-mêmes qu'à ses promenades dans les bosquets de l'académie où se formaient les philosophes [2]. S'il en est ainsi, Messieurs, de l'éloquence, c'est à plus forte raison de l'art du jurisconsulte, qui repose en premier ordre sur la dialectique et la sagesse.

Quant à Dumoulin, sa tête, enrichie des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, s'inoculait ainsi l'ancienne philosophie. Il y incorporait les trésors du christianisme, de manière à sanctifier le profane, sans que le sacré en fût avili [3].

[1] *De augmentis scientiarum,* liv. I.

[2] Livre intitulé *Orator,* chap. I.

[3] Ceci recevra, dans la suite, quelque atteinte de la manière

Tel est, en dernière analyse, le secret de son mérite pour la hauteur des pensées et l'énergie des conceptions.

Une seconde qualité, Messieurs, qui le distingue, et dont il est redevable aux mêmes causes, c'est la rectitude et la profondeur du raisonnement. Parmi les témoignages qu'il réunit à cet égard, nous choisissons quelques-uns des plus respectables.

Dumoulin s'était trompé dans une solution de droit; le président Bouhier l'en reprend dans ces termes : *Je ne reconnais point là la bonne manière de raisonner de ce savant homme* [1]. Qui ne voudrait d'une telle censure, au prix de pareils éloges?

Le chancelier d'Aguesseau écrivait à son fils : « La » lecture, ou plutôt l'étude la plus utile qu'un jeune ma- » gistrat puisse faire, est celle du commentaire de Du- » moulin sur la coutume de Paris. Mais si le magistrat » veut se l'approprier véritablement, et se former non- » seulement dans la science du droit coutumier, mais » encore *dans la profondeur du raisonnement*, il fera » une analyse de cet ouvrage, non content de le lire et » le relire avec la plus grande attention [2]. »

Notre professeur, Messieurs, avait donc dans sa judiciaire profonde et saine ce qui survit aux révolutions du temps et des hommes. Aussi son commentaire sur la

injurieuse dont l'auteur traita le chef de la catholicité. Mais notre assertion, en général, n'en demeure pas moins vraie.

[1] Observations sur la coutume du duché de Bourgogne, ch. 45, n°. 95.

[2] Tome 1, in-4°., page 296.

coutume parisienne est-il consulté encore aujourd'hui, bien qu'il traite uniquement des fiefs et des censives.

Cette justesse, cette profondeur de raisonnement l'accompagnait sans doute aussi dans ses autres œuvres, et voilà pourquoi tant de décisions émanées de lui sont traduites dans notre Code civil. Les Italiens furent, dans le temps, si grands admirateurs de notre jurisconsulte, que non-seulement ils adoptèrent la collection de ses matières civiles, mais qu'ils essayèrent d'en faire une de leurs productions indigènes; ils la publièrent donc, et sous le nom d'un *Gaspardus Caballinus*, personnage supposé.

Pour apprécier le mérite de Dumoulin sous le rapport de son excellente logique, vous ferez attention que l'érudition immense qui l'accompagnait, est le résultat d'une grande mémoire. Or, cette faculté, qui est la mère de l'imagination, sympathise peu avec un bon jugement. Le *plus* savant, dit Montaigne, est rarement le *mieux* savant. Dumoulin, qui était l'un et l'autre, possédait donc ce qui fait la perfection humaine dans chaque genre, la fusion des contrastes.

Passons à une troisième qualité non moins recommandable : c'est d'avoir allié plus que personne la pratique à la théorie dans ses décisions. Dumoulin n'a, sous ce rapport, ni modèle ni imitateurs. Ceci mérite d'être expliqué.

Vous trouvez fréquemment sous sa plume la citation d'un adage de Balde, son prédécesseur chéri, parce qu'il le regardait comme le plus philosophe des juris-

consultes [1]; adage d'un mauvais goût, comme on l'avait au 14e. siècle, mais qui exprime au fond une idée vraie. C'est que les lois *s'avalent* dans les écoles et qu'elles se *digèrent* dans les palais de justice : *leges in scholis deglutiuntur, in palatiis digeruntur* [2]. La jeunesse recueille à l'université les principes généraux et leurs conséquences immédiates ; c'est la *déglutition* des règles ; suit la fréquentation du barreau, où l'avocat, alternativement auditeur et acteur, assiste ensuite à la prononciation des arrêts, et se rend de là dans les cabinets de consultations, où il acquiert un autre mode d'expérience. De tout cela se compose la *digestion* des mêmes règles.

Là, le légiste apprend l'art des détails et à balancer les nuances d'un fait les unes par les autres ; là, il éprouve que la moindre circonstance peut faire changer l'espèce et amener une décision tout autre que celle prévue d'abord ; là, il s'étudie à marier le droit avec l'équité, de telle sorte que le premier ne soit pas tyrannique, ni la seconde fantasque et arbitraire.

Ces vérités de pratique, que les simples docteurs en *us* ne peuvent jamais réaliser, à défaut d'habitude, Dumoulin les fait toucher au doigt dans tous ses écrits. C'est en elles que se résume son *legalis æquitas*, qu'il répète si souvent et qui forme sa devise. C'est ainsi encore qu'il devint l'avocat le plus versé dans les usages du palais, qu'il avait suivi plus longtemps qu'aucun professeur. Un

[1] *De contractibus usurariis*, n°. 11, consultation 1re. pour le duc de Villaherm., nos. 17, 18.

[2] Première leçon de Dole, n°. 2.

mérite encore plus grand fut d'avoir annoté toutes les coutumes de France, annotations qui, sous le nom d'*Apostilles*, jouissaient au parlement de Paris d'une autorité égale à celle des lois. C'est aussi par sa pratique des affaires que ses consultations sont très-supérieures à celles de Cujas, célèbre jurisconsulte français, mais dont la science était purement spéculative.

Ne croyez pas pourtant que Dumoulin fût dépourvu du talent d'abstraire, et de se livrer aux théories simples. Qui est-ce qui oserait lui en contester la capacité? Qui savait mieux que lui qu'avec de la théorie pure on ne peut pas marcher, mais qu'on a bientôt appris à le faire; au lieu qu'avec de la pure pratique on marche, mais souvent dans les ténèbres, et que, quand elle est devenue routine, on est désormais inhabile à s'élever aux principes généraux? « Les praticiens, dit-il, savent bien dis-
» cuter *in concreto*, mais non pas à la manière du droit;
» d'où vient qu'ils substituent leur sens individuel et
» difforme au sens juridique et légal [1]. »

Quittons, au surplus, Messieurs, ce langage suranné de Dumoulin, pour en prendre un plus piquant et plus moderne. C'est celui que tenait un fameux docteur anglais, M. Burke, sur le mérite comparé de la spéculation et de la pratique; il s'en exprime ainsi, au sujet de la jurisprudence administrative :

« Ces hommes trop exclusivement versés dans la pra-
» tique des bureaux, ne voient guère que de la forme dans

[1] *De dividuo et individuo*, 1re. partie, n°. 60. — *De eo quod interest*, nos. 1 et 38.

» le fond des affaires. Or, la forme est adaptée au cours
» ordinaire des choses. En conséquence, les hommes
» nourris dans les bureaux administrent fort bien quand
» les affaires vont leur train naturel et accoutumé ; mais
» quand il n'y a plus de route tracée, quand toutes les
» eaux sont débordées, quand il s'ouvre une scène nou-
» velle de trouble et qu'il n'y a plus d'exemple à suivre,
» la conduite des affaires exige une connaissance plus
» étendue des hommes et des choses, que celle qu'on
» acquiert ordinairement dans les bureaux [1]. »

Transportons ce passage de Burke au genre judiciaire, la similitude est exacte. Faisons un cabinet d'avocat d'un cabinet de division ministérielle. L'avocat aura beaucoup de pratique et peu de théorie, cela suffit aux situations communes : mais un cas théorique et extraordinaire se présente ; ne voyez-vous pas l'embarras du patron et l'agitation de son âme ? C'est la scène intérieure de trouble, le débordement des eaux, la disparition totale des chemins de l'expérience, l'absence de tout exemple à suivre ; et au bout, une solution d'autant plus suspecte, que le conseil aurait eu plus de frayeur de s'égarer. Tout cela, faute d'une connaissance *à priori* des hommes et des choses.

Combien donc fut heureuse la pratique de Dumoulin, surmontée qu'elle était de ses vastes spéculations ? C'est par-là qu'il devint l'oracle de la jurisprudence française,

[1] Passage tiré de son livre sur *la Taxe de l'Amérique*. Voyez Dugald Stewart, en sa ***Philosophie de l'esprit humain***, t. 1, pag. 349, 350.

et que le parlement permit en outre de citer son autorité à côté de celles des organes de la raison écrite ; on veut dire des Papinien, des Scévole et autres jurisconsultes romains.

Ses collègues ne souffrirent point non plus que l'on portât atteinte à sa gloire, même de son vivant. En voici un exemple caractéristique, que tous les narrateurs de sa vie ont recueilli.

Dumoulin était bègue ; ce vice d'organisation fatiguait assez souvent son auditeur à la plaidoirie. Un jour, le premier président, qui était M. de Thou, en fut tellement impatienté, qu'il lui dit : *Vous êtes un ignorant.* Dans la journée même, les anciens avocats, le doyen à leur tête, se rendirent chez le chef de la cour, à qui l'orateur fit cette courte harangue : « Monsieur le premier » président, vous avez aujourd'hui maltraité en paroles » un homme plus savant que vous ne le serez jamais ; » *Domine protopræses, hodiè conculcavisti hominem doctiorem quàm tu unquàm eris.* La députation n'attendit pas la réponse : cependant M. de Thou ne la différa point ; il fit, dès le lendemain, à l'audience, des excuses publiques sur le trait de vivacité qui lui était échappé envers un homme tel que Dumoulin.

Nous ne courons point après les anecdotes ; mais nous était-il permis d'en omettre une aussi démonstrative, soit de la vénération qu'on lui portait au barreau, bien que composé de ses rivaux, soit de la considération dont il jouissait devant la première cour du royaume ?

Les fonctions de magistrat sont comme celles d'avocat, un résultat de la théorie et de l'expérience. Aussi la

même cour proposa-t-elle à Dumoulin de le présenter au roi comme candidat au rang de conseiller. Notre jurisconsulte s'excusa d'y consentir, sur ce qu'il allait désormais se consacrer à la composition de ses livres.

Après vous avoir entretenus, Messieurs, tant du jugement exquis de Dumoulin, que de la hauteur de ses vues et du complet assortiment de son érudition, nous ne pouvons que vous indiquer ses vertus morales, dans un discours où nous avons déjà excédé les bornes usitées.

Ce fut un désintéressement pécuniaire à toute épreuve, une étonnante sobriété, une avare parcimonie de son temps, afin de n'en rien dérober au travail; un cœur éminemment humain, et qui lui faisait alléger de tout son pouvoir le sort des débiteurs, sans léser les droits des créanciers.

Mais nous voilà retombés dans les talents du jurisconsulte. Il faut en terminer, sauf à remplir, dans votre séance prochaine, comme nous l'avons prémis, la tâche de l'impartialité.

RAPPORT

DE M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL,

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

MESSIEURS,

En imposant à votre Secrétaire-Perpétuel l'obligation de vous rendre compte, chaque année, des travaux divers exécutés par les membres de cette Compagnie, votre intention n'a pu être de leur procurer une vaine jouissance d'amour-propre. Vous avez considéré que tant d'hommes éminents, tant de corps honorables qui vous secondent de leurs vœux et de leur bienveillant appui, avaient droit d'être instruits des efforts que vous tentez pour concourir avec eux au bien public. Vous avez pensé aussi, sans doute, que rien ne serait plus propre à soutenir vos pas dans la carrière que vous parcourez, que cette récapitulation solennelle, qui, en vous rappelant ce que vous avez fait, vous avertit de ce qui vous reste encore à faire.

Lorsque, venant à jeter un regard en arrière, vous retrouvez dans les branches diverses de vos attributions, d'utiles travaux entrepris, de nobles efforts tentés, et

quelquefois des succès flatteurs obtenus, alors, Messieurs, vous avez quelque droit de vous enorgueillir; car vous sentez que vous avez servi le pays, et que cette belle institution à laquelle vous vous honorez d'appartenir, n'a pas été infidèle à sa mission.

Cette satisfaction, Messieurs, ne vous manquera pas aujourd'hui; et pour parler d'abord des sciences exactes vers lesquelles se portent les studieuses préférences de la jeunesse franc-comtoise, l'année qui vient de finir a vu, comme les précédentes, des succès réels sanctionner cette prédilection fondée sur une aptitude spéciale. Parmi les Francs-Comtois qui se sont fait dans cette carrière un nom honorable, vous avez depuis longtemps distingué MM. Pouillet et Péclet. Voués tous deux à l'enseignement public, tous deux auteurs d'un excellent traité de physique, ils ont vu leurs ouvrages arriver simultanément, cette année, à la troisième édition. Un tel fait dit, pour la gloire des auteurs, plus que tous les éloges; car il prouve l'empressement que la jeunesse de nos écoles a mis à puiser l'instruction à ces deux sources rivales, également fécondes, également recherchées.

Un autre livre pareillement destiné à l'instruction publique, a été mis au jour cette année par M. George, sous le titre d'*Éléments d'Algèbre*. L'auteur s'y est proposé d'aplanir les difficultés que rencontre la jeunesse à l'entrée de cette science, dont le nom seul emporte avec lui je ne sais quelle idée de sécheresse et d'obscurité; et pour y parvenir, il a cherché à donner aux théories qui la composent, toute la clarté, toute la simplicité dont elles sont susceptibles. Un pareil but est

louable, et quand l'habileté connue de l'auteur et sa longue expérience de l'enseignement ne seraient pas un augure presque assuré du succès de son entreprise, nous dirions que l'intention seule qui a présidé à son travail mériterait la reconnaissance des jeunes mathématiciens.

Dans un genre moins abstrait, qui a aussi son incontestable utilité, M. Laurens a également payé son tribut scientifique, en publiant l'Annuaire du Doubs pour 1837. Cet ouvrage a valu, pour la seconde fois, à son auteur, une honorable distinction, qui lui a été décernée par la *Société de statistique universelle de Marseille.*

Pendant que notre laborieux confrère s'occupait de la description détaillée de la province, un jeune ingénieur franc-comtois, membre de cette Académie, concourait à l'embellissement de la ville, en construisant deux ponts que réclamaient depuis longtemps les besoins de la population. Les grands poëtes se flattent d'élever dans leurs œuvres des monuments plus durables que les plus solides travaux de l'architecture, et ils y réussissent; car la pensée est moins périssable que la matière. Mais c'est aussi une noble chose que d'attacher son nom à des monuments d'utilité publique. Les ponts de Bregille et des Chaprais, tous deux remarquables par leur solidité comme par les agréments qu'ils ajoutent au riant paysage de La Mouillière, feront longtemps honneur à l'habileté de M. Parandier.

M. le marquis de Sainte-Croix, continuant ses études sur l'application des découvertes de notre siècle aux grands intérêts de la patrie, a publié une brochure sur

les *chemins de fer considérés comme moyens de défense du territoire français*. L'auteur, en indiquant les différents points sur lesquels il convient d'établir des voies nouvelles pour le mouvement des troupes, signale les heureux effets que doivent, selon lui, produire la facilité et la multiplicité des communications ouvertes entre les diverses parties du territoire. « Lorsqu'on aura réalisé, » dit-il, le vaste projet commencé pour compléter le » système général des communications, la France, plus » forte et plus compacte, présentera l'image d'une ville » immense, dont les routes de fer et les canaux seront » les rues, et dont toutes les parties bien ordonnées » se prêteront un mutuel secours. Alors disparaîtront » pour toujours du sol de la patrie les deux plus grands » fléaux qui menacent les peuples, *la disette* et *l'invasion*. Le premier de ces fléaux disparaîtra, parce » qu'il est prouvé qu'en France les mauvaises récoltes » ne sont que locales; le second, l'*invasion*, deviendra » de même impossible, parce que, avec la surveillance » active que porte le gouvernement à toutes les parties » du territoire, il n'y aura plus aucun point de nos frontières qui, s'il était menacé, et à l'aide des chemins » de fer, ne fût à l'instant même couvert de nombreuses » légions. »

Il ne nous appartient pas de décider si ces idées sont à l'abri de toute contestation; mais ce qui ne peut être révoqué en doute, c'est qu'elles sont d'un homme de talent et d'un bon citoyen.

Dans la médecine, M. Guyétant, déjà connu par quelques ouvrages de thérapeutique accueillis avec fa-

veur, a rendu de nouveaux services à son art, en publiant cette année *le Guide médical*.

Un autre médecin, dont la réputation égale la science, et que cette Académie s'honore de compter parmi ses associés, M. le docteur CIVIALE, vous a adressé l'ouvrage qu'il a fait paraître sous le titre de *Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires*. Il appartenait au célèbre inventeur de la *lithotritie* de poursuivre la carrière qu'il s'était ouverte, et de combattre, avec toutes les ressources du savoir uni à une courageuse persévérance, ces infirmités cruelles, auxquelles l'art n'avait opposé jusqu'à lui que de vains palliatifs ou de dangereuses opérations. De pareils exemples ne sauraient être trop souvent proposés à la jeunesse qui s'applique à l'art de guérir, et il convient de les rappeler, surtout dans une province qui a vu naître les Rougnon, les Tourtelle, les Desault et les Bichat, et où les développements prochains que doit recevoir l'enseignement médical, garantissent que ces hommes illustres auront toujours de dignes successeurs.

M. le docteur DUVERNOY, de Strasbourg, a continué la publication du cours d'anatomie dont il est l'éditeur. Vous avez pris part, Messieurs, à la flatteuse distinction que le gouvernement vient de décerner à ce savant professeur, en créant pour lui, au Collége de France, la chaire d'*histoire naturelle des corps organisés*. C'est là un de ces actes éclatants de justice que l'opinion publique sanctionne toujours. En vous adressant le plan imprimé de son cours, tel qu'il l'a exposé à la faculté de Strasbourg, et qu'il se propose de le suivre à Paris, M. Du-

vernoy vous a déjà fait pressentir tout le bien qu'il pouvait faire sur le nouveau théâtre où il est appelé. Élever la pensée de ses disciples par la contemplation de la nature, vers l'Auteur de toutes ses merveilles, fortifier dans leur âme la conviction de la suprême Intelligence qui a tout créé, et de la Providence qui préside aux lois de la conservation et de la succession des êtres, développer en eux ce sentiment moral et religieux qui donne à notre espèce le plus noble et le plus précieux de ses caractères, et qui doit diriger toutes les actions de la vie, voilà la noble tâche que M. Duvernoy s'est imposée. Elle est digne de celui qui fut le collaborateur et l'ami de l'illustre Cuvier.

Un autre savant, sorti de la même province, il y a quelques années, pour aller prendre place parmi les plus éminents fonctionnaires de l'université, M. Matter, vous a adressé un exemplaire d'une dissertation philosophique sur *les sacrifices que l'état social demande aux libertés naturelles de l'homme*. C'est là un vaste et difficile problème, perpétuellement posé depuis l'origine des sociétés. Comment établir la limite qui doit défendre l'action légitime du pouvoir public contre la liberté individuelle, et celle de la liberté contre le pouvoir? Il n'est que trop vrai que des deux parts de déplorables envahissements ont eu lieu. Des hommes égarés ont souvent demandé des droits impossibles; des souverains aveugles ont refusé parfois des libertés indispensables. Disons, avec l'auteur de la brochure, que tout ce que peut raisonnablement demander le défenseur sincère des droits véritables du citoyen, c'est qu'entre les libertés

que donne la nature et les sacrifices qu'exige la société, il soit trouvé une transaction qui laisse à l'homme assez de facultés pour pouvoir atteindre à ses fins dernières, et qui confère à l'État assez de droits pour qu'il puisse arriver aux siennes.

M. le comte de Sellon, qui, dans notre siècle, semble avoir hérité des projets philantropiques de l'abbé de St.-Pierre, poursuit, comme son devancier, avec un infatigable zèle, ses idées d'amélioration sociale qu'il a consignées dans diverses brochures récemment publiées, et notamment dans ses *Mélanges politiques et moraux*. Quand il serait vrai que l'établissement d'une paix perpétuelle et l'abolition totale de la peine de mort ne fussent, dans l'état actuel de la société, que des utopies, de pareilles illusions, inspirées par l'amour de l'humanité, n'appartiennent qu'à de nobles âmes, et lorsqu'elles sont renfermées dans de justes bornes, elles méritent l'estime et la reconnaissance des peuples.

Mais vous me reprochez sans doute, Messieurs, de m'arrêter trop longtemps sur un terrain qui m'est étranger ; je me hâte d'arriver à la littérature.

M. Pauthier, dont la réputation comme orientaliste s'étend chaque jour, a continué de se livrer à ses travaux sur la langue chinoise. Durant l'année qui vient de s'écouler, il a publié, d'après des documents chinois, la description historique, géographique et littéraire de la Chine; ouvrage plein de détails curieux sur ce vaste empire, et qui fait partie de la grande collection de *l'Univers pittoresque*, publiée par Firmin Didot frères. Nous devons encore au même confrère une traduction

française du *Ta-Hio*, ou la *Grande Étude*, le premier des quatre livres de philosophie morale de la Chine, ouvrage de Khoung-Fou-Tseu (Confucius), et de son disciple Thseng-Tseu. Enfin, M. Pauthier vient de mettre au jour la première livraison du *Tao-te-King*, ou le *livre révéré de la raison suprême et de la vertu*, ouvrage traduit et publié pour la première fois en Europe. Des travaux si persévérants et déjà couronnés de succès, attestent assez qu'en renonçant, jeune encore, aux doux enchantements de la poésie, M. Pauthier cédait à la conscience d'une vocation plus sévère, et qu'il pressentait les brillantes compensations que l'avenir réservait à un sacrifice qui lui était dicté par l'amour ardent de la science.

Vous vous étonneriez, Messieurs, si, dans l'énumération des travaux de l'année, je n'avais pas à mentionner quelque ouvrage nouveau de M. Nodier. Telle est la variété de ses aptitudes et l'inépuisable fécondité de son talent, que le nombre de ses ouvrages égale celui de ses années. Son génie ressemble à l'arbre merveilleux de Virgile, et l'on pourrait dire aussi de lui :

. . . . . *Ramo avulso, non deficit alter*
Aureus.

Romancier, poëte, moraliste, historien, linguiste, nul ne sait mieux passer *du grave au doux, du plaisant au sévère*, et le nouveau roman qu'au milieu de ses graves travaux d'académicien il a trouvé le loisir de composer, sous le titre d'*Inès de las Sierras*, offre une nouvelle preuve de l'étonnante flexibilité d'esprit qui le distingue.

M. le baron de STASSART a donné, cette année, une sixième édition de ses fables, dans laquelle il a fait entrer sept nouveaux apologues. L'auteur, en composant ce recueil, ne s'était pas dissimulé que les premières places étaient irrévocablement occupées, dans un genre cultivé avec succès après La Fontaine, par La Mothe et Florian. Mais il pensait qu'au-dessous de ces écrivains il restait encore des rangs dignes de tenter l'ambition d'un poëte. Si le naturel, la facilité, une raison saine et quelquefois ingénieuse, une morale douce et élevée, sont des titres suffisants aux suffrages publics, l'auteur du nouveau recueil ne peut manquer d'être honorablement placé parmi les fabulistes français.

En entrant dans le domaine de la poésie, votre pensée comme la mienne, s'est portée sans doute sur notre illustre confrère M. Victor HUGO, dont les hardis essais excitèrent, il y a quelques années, tant d'admiration et tant de colère, et qui vient de répandre encore la poésie à pleines mains dans un volume récemment publié sous le titre de *Voix intérieures*, et dont il a fait hommage à la mémoire de son père. Nous ne dirons pas que l'auteur y soit demeuré constamment égal à lui-même, et qu'il n'y descende jamais de la hauteur où l'avaient placé ses premières compositions lyriques. Mais on trouve encore dans ce recueil de si magnifiques idées, de si gracieuses images, tant de sentiments puisés dans les profondeurs les plus intimes de l'âme, et par-dessus tout, un charme si séduisant de rêveuse mélancolie, que l'œil de la critique ébloui, et comme fasciné par ces beautés, aperçoit à peine les défauts que le poëte recherche et ceux

qu'il rencontre, en s'abandonnant à la fougue de son intarissable verve[1]. Ecrivain de transition comme

[1] Nous ne pouvons résister au plaisir de citer un fragment d'une pièce qui fait partie de ce recueil, et dont M. Hugo a puisé les idées à la source des grandes inspirations, dans les livres saints. Nous ne croyons pas qu'on ait fait une peinture plus belle et plus poétique de l'aumône venant au secours du pauvre.

Il pleure, la nature est morte !
O rude hiver, ô dure loi !
Soudain un ange ouvre sa porte,
Et dit en souriant, c'est moi !

Cet ange qui donne et qui tremble,
C'est l'aumône aux yeux de douceur,
Au front crédule, et qui ressemble
A la foi dont elle est la sœur !

« Je viens visiter ta chaumière,
» Veuve de l'été si charmant !
» Je suis fille de la prière ;
» J'ai des mains qu'on ouvre aisément....

» Je prie, et jamais je n'ordonne ;
» Chère à tout homme, quel qu'il soit,
» Je laisse la joie à qui donne,
» Et je l'apporte à qui reçoit. »

O figure auguste et modeste,
Où le Seigneur mêla pour nous
Ce que l'ange a de plus céleste,
Ce que la femme a de plus doux !

Au lit du vieillard solitaire
Elle penche un front gracieux,

Ronsard, mais en sens inverse de ce réformateur, M. Hugo, en ramenant aux traditions chrétiennes et natio-

Et rien n'est plus beau sur la terre,
Et rien n'est plus grand sous les cieux,

Lorsque, réchauffant leurs poitrines
Entre ses genoux triomphants,
Elle tient dans ses mains divines
Les pieds nus des petits enfants.

Elle va dans chaque masure,
Laissant au pauvre réjoui
Le vin, le pain frais, l'huile pure
Et le courage épanoui!.....

Et si, le front dans la lumière,
Un riche passe en ce moment,
Par le bord de sa robe altière
Elle le tire doucement.

« Oh! donnez-moi pour que je donne!
» J'ai des oiseaux nus dans mon nid,
» Donnez, méchants, Dieu vous pardonne;
» Donnez, ô bons, Dieu vous bénit!

» Heureux ceux que mon zèle enflamme!
» Qui donne aux pauvres, prête à Dieu.
» Le bien qu'on fait parfume l'âme,
» On s'en souvient toujours un peu!....

» Le vrai trésor rempli de charmes,
» C'est un groupe pour vous priant,
» D'enfants qu'on a trouvés en larmes
» Et qu'on a laissés souriant. »

nales la poésie française, qui, depuis le 16e. siècle, s'était faite grecque et païenne, a ouvert un champ vaste et fertile, où ses successeurs, instruits par ses écarts comme par ses triomphes, recueilleront d'abondantes moissons. Pareil à ces hardis navigateurs qu'un instinct aventureux poussait vers des rivages inconnus, où ils plantaient fièrement le drapeau de la patrie, M. V. Hugo, dans les routes nouvelles qu'il s'est frayées, a fait quelquefois d'heureuses découvertes, et il a incontestablement agrandi le domaine de la lyre française.

Après la poésie, la peinture, qui en est la sœur, appelle notre attention. Tout le monde connaît l'admirable tableau du Bronzin, devenu la propriété de la ville, après avoir été autrefois celle du cardinal Granvelle. Ce chef-d'œuvre, endommagé par le temps, demandait des réparations considérables, dont l'exécution présentait de graves difficultés. Notre confrère, M. Lancrenon, s'est chargé de ce travail, qu'il a heureusement achevé. Sans altérer en rien la touche et la couleur du maître, sans rien ôter à l'harmonie parfaite qui unit les diverses parties de son œuvre, M. Lancrenon a su rendre à ce tableau, peint depuis trois cents ans, l'éclat et la fraîcheur d'une composition nouvelle. Restaurer ainsi, c'est créer; et si l'auteur d'*Aréthuse* et de *Scamandre* a exécuté des travaux plus profitables à sa gloire, il n'en a fait aucun qui mérite à un plus haut point la reconnaissance du pays. En même temps qu'il enrichissait le musée de cette ville, M. Lancrenon traçait l'esquisse d'une vaste composition religieuse, dont la vie de saint Maurice lui a fourni le sujet. On sait que ce chef de la légion thé-

béenne souffrit le martyre sous le règne de Dioclétien. La scène se passe au pied des Alpes et au milieu de l'armée. L'empereur est assis sur un tribunal, et l'on amène devant lui des chrétiens qui ont refusé de sacrifier aux dieux. Maurice reçoit l'ordre de les livrer à la mort. Pour toute réponse, l'intrépide martyr jette loin de lui son épée, et attend dans une attitude noble et calme l'arrêt que va prononcer la colère de l'empereur. D'autres guerriers se tiennent près de lui; à leur contenance ferme et modeste, on reconnaît des chrétiens prêts à partager le martyre de leur frère. Cette composition grandiose, transportée sur la toile, serait du plus bel effet, et elle offrirait un magnifique ornement pour une de nos églises.

Je ne terminerai pas cette rapide énumération sans rappeler en quelques mots vos travaux historiques. Je pourrais me dispenser de mentionner ici le tribut accoutumé payé par M. Weiss à la Biographie universelle. Qui ne sait que depuis trente ans que se poursuit cette entreprise, notre savant confrère en a été un des collaborateurs les plus dévoués, les plus utiles, et que c'est à sa plume, aussi habile que laborieuse et modeste, que sont dus en grande partie ces articles épineux qui ne se composent qu'au prix des plus longues recherches, et qui eussent honoré autrefois la patience d'un Bénédictin. Nous serions tentés, nous l'avouons, d'envier à la Biographie le temps que lui donne notre confrère, si nous ne savions qu'il a su faire tourner son travail au profit du pays, en se chargeant plus spécialement de la vie des hommes célèbres qui appartiennent à la Franche-Comté.

M. Roger, membre de l'Académie française et de cette Compagnie, a pris aussi part à cette œuvre, et il y a fourni l'article *Fontanes*, un des plus intéressants du volume qui a paru cette année.

MM. Michaud et Poujoulat, dont les titres littéraires sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici, ont publié une nouvelle collection de mémoires pour servir à l'histoire de France, dont quelques-uns renferment des parties demeurées inédites jusqu'à ce jour.

Nous devons à M. Roux de Rochelle une *Histoire des États-Unis*, remontant au temps de la fondation des colonies formées dans cette partie de l'Amérique, et renfermant des détails curieux sur les différentes nations indiennes qui étaient autrefois maîtresses de ce territoire. Enfin M. Bourgon, professeur à la faculté, a fait paraître une histoire de l'empire romain et une sixième édition de son abrégé d'histoire ancienne.

Quelques-uns de nos confrères, sans publier leurs travaux, se sont livrés, sur les antiquités du pays, à des investigations qui ont eu quelquefois d'heureux résultats. Un des membres les plus récemment admis dans cette Compagnie, dont il a déjà complétement justifié le choix par son zèle et ses travaux, M. Edouard Clerc a découvert cette année le tombeau du chancelier Perrenot, qui, placé jadis dans l'église des Carmes, s'est trouvé, par je ne sais quelles vicissitudes, dans un jardin de cette ville, où il a été transformé en auge. Si l'Académie n'a pu, comme elle le désirait, acquérir ce monument, ses instances ont du moins déterminé le proprié-

taire à prendre quelques précautions pour conserver l'inscription, à demi-usée, qu'on lit sur le tombeau.

Lorsque cette Compagnie fut fondée en 1752, elle reçut pour première et spéciale attribution, le soin de travailler à l'histoire de la province. Depuis cette époque, par ses travaux comme par les concours qu'elle a ouverts, elle n'a cessé de tendre à ce but. Les mémoires qu'elle a publiés et ceux qu'elle conserve dans ses archives, attestent assez la persévérance de ses efforts. Lorsque, de nos jours, un vaste mouvement d'explorations savantes se fit sentir sur tous les points de la France, l'Académie de Besançon, jalouse d'apporter sa part de richesses au trésor commun, s'empressa de voter l'impression des documents qu'elle possédait et de ceux qu'elle pourrait recueillir. Son appel fut entendu de tous les amis des lettres et du pays; plusieurs s'associèrent à son œuvre avec un dévouement qui excita sa reconnaissance [1], et de toutes parts lui arrivèrent des pièces intéressantes, qu'elle s'estima heureuse d'arracher à la destruction prochaine qui les menaçait. Déjà, Messieurs, le premier volume du recueil qu'elle prépare est sous presse, et l'importance des matières qu'il renferme ne peut que faire bien augurer de l'accueil que le public lui destine. J'ajouterai qu'une autre entreprise, également dirigée par une commission formée au sein de

[1] Parmi les personnes qui ont mérité la gratitude de l'Académie, par le zèle éclairé avec lequel elles ont secondé ses efforts, nous nous faisons un devoir de signaler ici M. l'abbé Verdot, curé du Russey, et M. l'abbé Richard, curé de Dambelin.

l'Académie, se poursuit avec activité; je veux parler de la publication des *Mémoires de Granvelle*. C'est ainsi, Messieurs, que, depuis son origine, cette société s'est appliquée avec une ardeur constante à tous les travaux qui intéressent le pays; c'est ainsi qu'elle s'est efforcée de justifier la sympathie qu'elle a constamment trouvée dans tout ce que la province renferme d'hommes éminents en vertus et en lumières.

Pourquoi faut-il qu'un sentiment pénible vienne se mêler au souvenir des travaux que vous avez accomplis? La mort nous a enlevé cette année deux collaborateurs également investis de notre confiance, également dignes de nos regrets : MM. Bosc et Genisset. Qu'est-il besoin de vous rappeler ici les précieuses qualités qui nous les firent estimer et chérir? Quel homme réunit jamais à un plus haut degré que le premier, la droiture de l'âme, la douceur des mœurs, l'égalité du caractère, l'empressement à obliger, l'amour du bien? Respecté pour ses vertus dans le monde, M. Bosc se fit remarquer à l'Académie par son zèle; en 1829, il eut l'honneur de vous présider, et jusqu'à ses derniers jours il voulut assister à vos réunions et partager vos travaux.

Le second, en mourant, a laissé au milieu de vous un vide que chaque jour rend de plus en plus sensible. N'est-ce pas lui qui, tous les ans, à pareil jour, nous rendait un compte éloquent des travaux de la Compagnie? N'est-ce pas lui qui, gardien fidèle de nos traditions, nous rappelait sans cesse l'esprit et le but de cette institution, stimulait notre zèle, dirigeait nos efforts, et attirait notre attention sur tous les objets utiles? Quelle

exactitude ! quelle activité ! quel rare dévouement ! Chargé pendant dix ans des fonctions de Secrétaire-Perpétuel, il y avait placé, pour ainsi dire, sa gloire, son bonheur, sa vie ; et au milieu de ses longues souffrances, il y trouvait encore cette satisfaction que donne la conscience d'avoir contribué à une œuvre dont les fruits se perpétueront dans l'avenir. L'homme qui vit isolé emporte souvent avec lui, dans la tombe, tout le bien qu'il faisait. Le jour de sa mort voit s'évanouir ses projets les plus utiles, et s'écrouler, si je puis parler ainsi, ses travaux inachevés. Celui qui s'est associé à un corps pour opérer le bien, meurt assuré que son ouvrage lui survivra, et que les semences qu'il a répandues produiront plus tard une moisson féconde. Telle dut être, à l'approche du moment suprême, la pensée de votre ancien Secrétaire-Perpétuel. Sans doute, Messieurs, la place de M. Genisset est loin d'être convenablement remplie. Je sais tout ce qui me manque pour justifier votre choix, et en acceptant les difficiles fonctions auxquelles votre confiance m'a élevé, j'ai dû compter que votre appui bienveillant suppléerait à ma faiblesse. J'ai pensé aussi, Messieurs, que chaque membre avait accompli sa tâche, lorsqu'il avait fait tout ce que lui permettaient ses forces. Assuré de mon zèle, je l'ai été de votre indulgence.

LA MARATRE DE CHALAMON.

Terribiles novercæ !
Ovide.

A son bonheur chacun portait envie,
Car elle avait richesse et haut renom,
La blonde et douce Aloïse d'Uzie [1],
Que tant aimait Roger de Chalamon [2] !

Pour lui c'était la plus belle du monde !
Il lui donna son cœur et son anneau;
Elle, semblable à la vigne féconde,
De sept enfants égaya son château.

Mais toute chose à son terme s'avance;
L'herbe est fauchée alors qu'elle est en fleur :
Ainsi la mort faucha leur espérance,
Et d'un seul coup moissonna leur bonheur !

Roger pleura la plus belle du monde.....
Puis, s'ennuyant au fond de son château,
Alla quérir une épouse à la ronde,
Et lui donna son cœur et son anneau.

Lorsqu'au manoir entra la châtelaine,
Les orphelins imploraient sa pitié;
Pauvres petits ! la marâtre inhumaine
Les repoussa du pied.

Les malheureux enfants, en songeant à leur mère,
Le cœur gros de regrets, se prirent à pleurer; —
Elle les entendit, de sa tombe sous terre :
— « Quand ils pleurent, mon Dieu, faut-il donc demeurer
Dans ce froid lit de marbre où vous m'avez couchée ?
Si je pouvais les voir!... Seigneur, exaucez-moi!... » —
La bonté du Très-Haut, de sa plainte touchée,
Répondit : — « Lève-toi ! »

Avec effort, de sa funèbre pierre
Loïse alors soulève le fardeau;
Puis, franchissant les murs du cimetière,
Elle va droit aux tours de son château.
— « C'est moi, dit-elle, ouvrez la porte ! » —
A cette voix les varlets de trembler:
La vieille chienne, en revoyant la morte,
Tristement se mit à hurler.

Mais au manoir c'étaient des chants de fête....
Sa fille aînée, assise sur le seuil,
Et dans ses mains laissant tomber sa tête,
Seule pleurait sous des habits de deuil.

— « Enfant, qu'as-tu? Cher amour de mon âme !
Que fait ton frère?.... Où sont toutes tes sœurs? »

— « Hélas ! pourquoi m'interroger, madame ?
Que vous importent nos douleurs ?
Vous n'êtes point notre mère chérie :
Toujours joyeuse à notre abord,
Elle était blanche et rose, Aloïse d'Uzie ;
Vous êtes pâle et triste comme un mort ! » —

— « Depuis un an qu'au tombeau je repose,
Songez, enfants, combien j'ai dû pâtir !
Ce lieu flétrit et le lis et la rose....
Je suis glacée et me sens défaillir. » —

Alors entrant dans la sombre chambrette
Où ses enfants, mornes, silencieux,
Mouillaient de pleurs leur grossière couchette,
De son linceul elle essuya leurs yeux.

Puis à chacun donnant une caresse,
Elle les prend sur ses tremblants genoux,
Et de sa main avec grâce elle tresse
Sur leurs beaux fronts leurs cheveux fins et doux.

Lorsque longtemps la bonne et tendre mère
Les eut bercés, tout en pleurs, sur son sein :
— « Ma chère Alix, va, mande ici ton père.....
Je viens aussi pour fêter son hymen ! » —

Mais quand, suivi de la femme étrangère
Qui partageait et sa couche et son nom,

Brillant, joyeux, la démarche légère,
Parut enfin Roger de Chalamon,
Elle lui dit, d'une voix de colère :
— « Je t'ai laissé les fruits de nos amours,
Et devant toi la marâtre les raille!
Je t'ai laissé des coussins de velours,
Et mes enfants sont couchés sur la paille !
Je t'ai laissé plus d'un brillant flambeau,
Et mes enfants, dans leur chambrette sombre,
Plus noire, hélas ! que n'est mon noir tombeau,
Quand vient le soir, s'épouvantent dans l'ombre !
Je t'ai laissé des gâteaux de froment,
Des vases pleins du lait de la génisse,
Et mes enfants de faim pleurent souvent.....
Baron, tremblez que Dieu ne vous punisse !
Gravez ces mots au fond de votre cœur :
De ma présence ici qu'il vous souvienne ;
S'il faut encor qu'en ce lieu je revienne,
Il vous arrivera malheur ! »

Depuis ce jour de mémoire fatale,
Les deux époux, crainte de châtiment,
Aux orphelins, d'une main libérale,
Distribuaient des gâteaux de froment;
Puis les berçaient sur la pourpre soyeuse,
Et le duvet des coussins de velours,
Lorsque sonnait l'heure mystérieuse,
Et que le soir, au fond des vastes cours,
Ils entendaient hurler la vieille chienne;

Car ils pensaient au spectre avec terreur,
Et se disaient : — « Gardons qu'il ne revienne,
Il nous arriverait malheur ! »

NOTES.

[1] Les habitations du val d'*Uzie* ou *Uzyrs,* dont nous avons fait *Usiés,* paraissent fort anciennes. Vers l'an 408, suivant nos légendes, St. Valère ou Vallier, archidiacre de Langres, fuyan dans les déserts du Jura, pour se soustraire à la fureur des Vandales, fut surpris à Port-sur-Saône, et mis à mort par ces barbares. La grande vénération que l'on conserve dans le val d'Uzie pour ce martyr, qui en est le patron, a fait penser à nos historiens que quelques-uns de ses compagnons, échappés à la persécution de Crocus, parvinrent jusque dans cette contrée, où ils fondèrent une église en l'honneur de leur chef. *Dun., hist. de l'égl. de Bes.*, p. 31. *Hist. du Comté,* I, p. 31. — *Droz,* 23-231. La terre d'Uzie figure sous le nom d'*Ozejas in turmâ Jurensi,* dans l'inféodation faite, en 942, par l'abbé d'Agaune à Albéric de Narbonne. Elle passa ensuite dans les mains des sires de Joux, que l'on croit descendus de ce prince.

La montagne qui domine la gorge de *Sombacour* (*somba,* vallée, gorge, *cor, cour,* petite. *Bullet*), est couverte des ruines d'une ancienne forteresse appelée le château du *Bourg,* qualification que Gilbert-Cousin donne au principal lieu de cette seigneurie : *ad sinistram Pontarli est Uzierum oppidulum, arcem habens cum quatuor vicis, quorum incolæ sunt leporum et facetiarum diserti*, p. 38. — A Goux-les-Usiers, on voit les vestiges d'un autre château, dont l'enceinte est parfaitement indiquée par les fossés qui subsistent encore. Entre *Rénédal* et *Ouen* ou *Owen* se trouvent les ruines d'un troisième

castel, que l'on croit être celui qui est mentionné dans plusieurs actes des sires de Joux, de 1278 et 1343, sous le nom de ***Miroven*** ou ***Mireval***. Gollut, p. 79, fait dériver ce nom de ***Mira-Vallis***, mais il l'applique à tort au château de Joux, près de la Cluse, car ces deux forteresses sont bien distinctes dans ce dernier titre.

Les sires d'Uzie tiennent une place honorable dans notre histoire. En 1465, Guyot d'Uzie, chambellan de Philippe-le-Bon, fut envoyé auprès de Louis XI pour négocier le mariage de Jeanne, fille du roi de France, avec Charles-le-Téméraire, alors prince de Charolais, et Antoine d'Uzie fut grand écuyer de l'écurie de ce prince, lorsqu'il devint duc de Bourgogne. « Pour ceste charge, dit Gollut, p. 889, estoit choisi un seigneur qui en avoit 50 autres sous soy. Il devoit être vaillant comme celui qui accompagnoit le prince en tous combats, robuste et fort pour ce que sa charge estoit de porter le grand estendard, et personnage asseuré, brave et résolu comme celui autour duquel toutes les bandes et gens d'armes se debvoient rallier pour retorner furieusement à la charge. De plus, cest escuyer devoit être personnage d'esprit et jovial, pour inventer en guerre et en tournois quelques choses gaillardes. » Les habitants d'Usiés n'ont pas dégénéré de ces vertus guerrières, témoin le général Lonchamp, l'un des plus braves soldats de notre vieille armée.

[2] Aux confins sud-ouest de l'arrondissement de Pontarlier, au-dessus de l'ancienne voie romaine qui, de cette ville, conduisait à Salins, on voit les restes de la ***Tour de Chalamon***, ainsi nommée de ***Chal***, roc et ***amon***, sur le mont ou sur le marais, ***Bull. Dict. celt.*** Ce lieu fut, dit-on, le théâtre de l'histoire merveilleuse que je rapporte ici, et que notre compatriote Marmier, dans ses voyages scientifiques, a retrouvée chez les peuples du Nord. Le château de ***Chalamon***, situé entre ceux de ***Frasne*** et d'***Arc-sous-Montenot***, servait à la perception du péage établi par les princes de Châlon sur les marchands italiens qui traversaient leurs

domaines pour se rendre aux foires de la Champagne, et moyennant lequel ils les prenaient sous leur sauve-garde et protection. *Béch, t.* 1, *p.* 216. Au 13e. siècle ils y instituèrent un châtelain.

Guillaume de Chalamon, Bourgougnon, fut l'un des quinze chevaliers de l'ordre de l'annonciade, créés, en 1388, par Amédée, prince de Savoie, surnommé le Comte Verd; il l'accompagna *en son voïage de Levant, qu'il faisait pour faire délivrer de prison l'empereur Alexis.* Goll., 620.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. C. CONVERS.

Messieurs,

Appelé par vos bienveillants suffrages à prendre place parmi vous, je ne dissimulerai point combien ce témoignage d'estime me flatte et m'honore, en m'associant à des travaux qu'un charme puissant accompagne, et qui, dirigés dans l'heureuse voie qu'inspire l'amour du bien public, plus que l'ostentation du savoir, ont signalé l'existence de cette Compagnie par de nombreux services rendus à la morale, à la littérature et à la science.

Qui pourrait, Messieurs, ne pas reconnaître ces services? Soit que, jetant un coup d'œil sur notre état social, vous expliquiez les diverses phases du drame qui se déroule, le calme succédant à la tourmente et les travaux de l'intelligence reprenant leur essor; soit que, portant la lumière dans les ténèbres d'une philosophie étrangère, vous en signaliez les erreurs pour préserver la jeunesse de ses écarts; ou que, ramenant votre pensée sur les destinées scientifiques et littéraires de la province, vous évoquiez les noms des hommes qui l'ont illustrée, et les présentiez aux regards de cette même

jeunesse, pour faire naître et germer dans son âme une généreuse émulation; soit enfin que, dans l'intérêt de la morale, vous cherchiez à rendre plus sainte la religion du serment, ou que, embellissant la leçon des charmes de la poésie, vous appeliez la classe laborieuse à profiter des bienfaits de la caisse d'épargnes; partout vos compositions se distinguent par une tendance au bien et par un vif désir de le produire.

Ce n'est pas, Messieurs, parce que vous avez daigné m'accueillir avec une bonté toute particulière, que je viens rappeler quelques-uns de vos titres à la reconnaissance de nos concitoyens; il n'en est pas besoin, surtout dans cette enceinte, accoutumée à entendre applaudir à vos sages et savantes productions; mais j'ai pensé qu'il pouvait m'être permis d'analyser les impressions qu'ont produites sur moi les lectures de vos séances, et de justifier autrement que par des mots sonores, le prix que j'attache à participer à ces œuvres morales, dont vous appréciez toujours l'importance à la mesure de leur utilité.

Encouragé par vos exemples, désireux de marcher sur vos traces, j'essaierai de traiter avec vous une question proposée par l'Académie des sciences morales et politiques, reproduite par l'Athénée, et qui consiste *à rechercher les moyens d'améliorer la moralité de la classe ouvrière*.

La classe ouvrière, en France, mérite l'intérêt du moraliste et l'attention de l'homme d'état; imposante par sa force, elle pèse d'un grand poids dans les destinées sociales, et naguère, comme l'épée de Brennus, elle a

fait pencher la balance; et cependant, étrangère aux vicissitudes, aux intrigues de ce qu'on nomme le monde, toute son ambition se borne à vivre par le travail; aussi est-elle essentiellement observatrice de l'ordre, et jamais elle ne se soulève que lorsqu'on l'égare ou qu'on l'opprime.

Elément puissant de production et de richesse, elle concourt à la gloire et à la prospérité du pays; généreuse par caractère, sans bornes dans son dévouement, patiente à supporter les charges publiques, elle a conservé des vertus que l'égoïsme a presque bannies des classes supérieures. Heureuse, si sa conduite était toujours dirigée par un esprit d'ordre, et si, plus délicate et plus modérée dans ses plaisirs, elle savait se défendre du penchant irrésistible qui l'entraîne trop souvent à la débauche.

Telle est, Messieurs, la classe ouvrière : elle est digne de la sollicitude des hommes qui pensent; car, ce qui semble ne se rapporter qu'à elle seule, intéresse vivement la société tout entière.

Je vais entrer dans les détails de sa vie, étudier ses inclinations et ses habitudes; c'est sur ces points qu'il y a beaucoup à réformer.

La classe ouvrière manque essentiellement d'ordre et de prévoyance; insouciante sur l'avenir, elle absorbe en un jour le travail d'une semaine, augmente ses privations par l'excès de ses jouissances, et ne trouve de délassement au travail que dans l'intempérance qui la tue; et cette funeste tendance, combien n'est-elle pas favorisée par la multiplicité des lieux de corruption, où

l'ouvrier va perdre son temps et user sa vie ? C'est-là que l'homme du travail prend les habitudes et les vices de l'homme oisif; c'est-là qu'il se crée des besoins factices, qui, devenant bientôt aussi impérieux que les réels, ajoutent à ses dépenses en retranchant sur sa production, et tout ce concours de désordres amène après lui la misère, qui quelquefois conduit au crime.

Si, à des époques de crise, l'occupation qui manque aux bras cause momentanément un malaise à la classe ouvrière, combien se présentent d'autres circonstances où les bras manquent au travail, et où elle élève le prix de son salaire ? Economise-t-elle alors? Non, Messieurs; c'est souvent, au contraire, le temps où elle dévore son avenir par un redoublement de débauche, ce qui a fait dire avec raison qu'une année de grande abondance lui était aussi nuisible qu'une année de disette. Et cependant, ni les conseils de la sagesse, ni les leçons de l'expérience ne lui ont manqué jusqu'ici; l'adversité même a été impuissante pour la ramener dans une bonne voie, tant est grande la force qui la subjugue et qui l'entraîne.

Vous le croirez sans peine, Messieurs, je viens d'accomplir la partie la plus pénible de ma tâche; les teintes du tableau sont bien sombres, mais j'ai peint d'après nature, et les mœurs que j'ai esquissées appartiennent à la majeure partie de la classe ouvrière; il existe des exceptions, sans doute, mais elles sont rares.

Il me reste maintenant à faire ressortir des nuances qui méritent d'autant plus d'être signalées, qu'elles m'ont paru conduire directement à une solution satis-

faisante de la question; elles frapperont votre attention, comme depuis longtemps elles ont éveillé la mienne.

Parmi les différents métiers, les uns exigent surtout l'emploi de la force du corps, les autres plus d'aptitude et d'intelligence que de force, et chaque métier forme en quelque sorte une classe à part.

Eh bien, Messieurs, la propension à l'intempérance, qui résume à elle seule tous les vices de la classe ouvrière, est d'autant plus prononcée dans la série des classes, que les ouvriers y exercent plus de force et moins d'intelligence, et cette vérité fondamentale peut s'exprimer ainsi sous la forme d'un théorème : la propension à la débauche est généralement en raison directe de la force physique, et en raison inverse de l'intelligence employées dans l'exercice d'un métier.

J'en citerai un seul exemple : la classe des manœuvres et des portefaix, dont le travail consiste essentiellement dans l'emploi de la force du corps, est la plus portée à l'ivrognerie; cela est passé en proverbe.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on conçoit qu'il n'en saurait être autrement.

La vie de l'ouvrier, comme celle de tous les autres hommes, est partagée entre le travail et le repos; celui dont l'intelligence n'a jamais été exercée, n'a d'autres moyens d'échapper à l'ennui, qui rend si malheureux les oisifs et les esprits vides, qu'en troublant son cerveau par les fumées du vin.

Celui, au contraire, dont le métier exerce constamment l'intelligence, a la tête meublée des combinaisons de son travail; ses idées s'y reportent, il prend l'habi-

tude de la réflexion, le repos est pour lui un délassement utile, et souvent l'instant d'un véritable plaisir.

Si donc l'instruction que l'ouvrier acquiert par ses rapports avec les choses, l'amène naturellement à substituer l'exercice de son intelligence aux jouissances matérielles, on peut hardiment conclure qu'en augmentant cette instruction, on favorisera cette tendance heureuse, et qu'il en résultera une plus grande régularité dans sa conduite, et conséquemment une amélioration dans sa moralité.

L'instruction en général (et je ne fais ici que répéter ce que beaucoup d'autres ont dit avant moi), est le meilleur préservatif contre les vices, comme elle est le frein le plus puissant contre la rébellion envers le prince et les lois; elle fait sentir à l'homme la dignité de son être et comprendre l'étendue de ses devoirs; celui qui se respecte ne peut s'empêcher de rougir de toute action qui le dégrade, et sa propre estime est la plus forte barrière contre les mauvaises passions.

C'est à la hauteur de ces sentiments qu'il faut élever l'ouvrier pour qu'il renonce aux vices dont j'ai retracé les principaux caractères, et c'est l'instruction seule qui peut amener ce résultat, surtout l'instruction professionnelle, qui agira sur lui avec d'autant plus d'ascendant, qu'en le dirigeant à chaque instant de la journée dans la marche de ses travaux, elle lui procurera les moyens d'augmenter son bien-être, et le bien-être, Messieurs, est une condition essentielle de moralité, en même temps qu'une cause de stabilité et d'amour de l'ordre.

Je pourrais justifier par des raisonnements combien sera grand le pouvoir de l'instruction professionnelle sur la moralité de la classe ouvrière, en dirigeant son esprit vers la connaissance des objets qui exigent de l'exactitude, mais je préfère y substituer l'autorité irrécusable des faits.

A une époque encore peu éloignée de nous, l'apprentissage d'un métier était, à quelques exceptions près, toute l'instruction que recevait l'ouvrier, et ce métier lui était plutôt enseigné sous le rapport de la main-d'œuvre que sous celui de la science qu'il comportait. Aussi on faisait peu de cas de l'artisan, dont le cerveau était vide d'idées et dont les mœurs étaient grossières; sa place dans l'ordre social était reléguée au dernier rang, et la jeunesse n'embrassait un métier qu'à défaut de ressources pour se pousser dans une autre carrière.

Mais depuis que, sur quelques points de la France, on a vu surgir des cours industriels, depuis que des hommes dévoués ont fait connaître que les métiers consistaient moins dans le travail des bras que dans l'exercice de l'intelligence, et qu'ils n'étaient rien autre chose que les sciences en action, il s'est opéré une révolution dans les mœurs des ouvriers qui ont suivi ces cours, et le goût de l'étude a remplacé chez eux les habitudes vicieuses.

Initiés dans les procédés des arts et des sciences, et dans la théorie de ces procédés, ils sont devenus des hommes instruits, qui, devançant leurs rivaux et mettant à profit la supériorité que leur donnait le savoir, ont non-seulement acquis une aisance honnête par le travail, mais encore l'estime et la considération que personne

ne peut refuser au talent; ils jouissent aujourd'hui d'une honorable indépendance, et, contents de leur position, ils ne songent point à la quitter : ceux-là, Messieurs, avaient les défauts communs à tous les autres; ils s'en sont corrigés et sont devenus des hommes moraux; s'il m'était permis de citer des exemples, je n'irais pas les prendre ailleurs que dans notre ville même.

Ainsi, les bienfaits de l'instruction professionnelle ne sauraient être mis en doute; elle fait éclore les facultés et les rend fécondes en les développant vers la production; elle donne à l'ouvrier une valeur sociale, d'où naît la considération extérieure sans laquelle on rencontre rarement chez l'homme le respect de soi-même, et le maintient dans la voie du bien par l'accroissement progressif de son bien-être; jamais peut-être il ne s'est présenté un moment plus opportun pour la propager; nous vivons dans un temps où l'industrie est reine, et où le travail, qui est en honneur, conduit sûrement à l'aisance.

Mais déjà, Messieurs, grâce à l'état de paix dont la France recueille les précieux avantages, tout marche dans la voie du progrès, tout s'améliore, et la question proposée est à moitié résolue. Presque partout des écoles primaires donnent aux ouvriers la première instruction; presque partout des cours industriels ont été établis et d'autres se préparent. On doit le proclamer, le gouvernement a compris les besoins de l'époque; il poursuit son but avec persévérance, et bientôt ce ne seront plus les moyens d'instruction qui manqueront à la classe ouvrière, ce sera plutôt la classe ouvrière

qui manquera aux moyens, par la grande répugnance qu'elle éprouve pour la contention d'esprit, répugnance qu'il faut combattre et qu'il faut vaincre par toutes les influences possibles.

Cette tâche, Messieurs, qui est loin d'être légère, sera la vôtre dans cette œuvre de régénération; votre mission est d'encourager, de faire fructifier les saines doctrines, et vous l'avez toujours remplie avec un zèle qui n'a eu d'égal que votre amour pour le bien, et qui vous animera d'autant plus, dans cette circonstance, qu'il s'agira d'être plus utiles et de répondre plus dignement à l'espoir du pays.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie n'a pas usé de bienveillance en vous associant à ses travaux. L'indulgence ne lui était pas même permise. Elle a donc rendu justice à vos talents éprouvés, à la douceur et à la sévérité de vos mœurs, à votre amour si connu pour le bien public. La réunion de ces qualités se fait remarquer encore avec éclat dans votre discours. Après y avoir fait une peinture vraie de la classe ouvrière, vous recherchez les moyens d'améliorer son sort : quel sujet mieux choisi, surtout dans l'état

actuel de notre société? Vous insistez sur l'instruction professionnelle des ouvriers ; et, en effet, ils en reçoivent à Besançon une très-supérieure. Vous signalez également à propos comme devant la précéder, celle qu'on donne dans les écoles primaires qu'établit la loi de 1833, en lui assignant pour bases expresses la morale et la religion, deux choses qu'elle ne sépare point, et dont l'ensemble est indispensable à une classe surtout dont on peut bien alléger les souffrances, mais qu'on ne dotera jamais du bien-être tel qu'il est conçu dans le monde. Je ne fais, comme vous le voyez, Monsieur, que rendre plus explicite le laconisme de vos paroles, et remplir vos intentions.

ÉPÎTRE

A M. ADRIEN BEUQUE,

DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON,

AU SUJET DE SES POÉSIES CHRÉTIENNES,*

PAR M. VIANCIN.

Meditatus sum in omnibus operibus tuis.
PSALM.

L'ÉCHO DU SANCTUAIRE a vibré dans mon âme :
Fidèle aux vérités que ta muse proclame,
Adrien, j'ai relu ton livre aimé des cieux,
Et pour tes vrais amis doublement précieux.
— Jouis de l'heureux don que t'a fait la nature :
Ne crains plus d'élever ta voix modeste et pure
Au milieu des concerts de nos chantres fameux.
Si tu n'as pas l'espoir d'atteindre un jour, comme eux,
Aux superbes hauteurs du moderne Parnasse,
Belle encore est la zône où tu viens prendre place ;
Et dans le champ fécond qu'ils savent moissonner,
Lorsque ton humble main ne prétend que glaner,
En gerbe poétique elle y rassemble encore
Des vers harmonieux qu'un feu divin colore,

* Ce Recueil a pour titre : L'ÉCHO DU SANCTUAIRE. Plusieurs des sujets qui y sont traités sont nominativement désignés dans cette épître en lettres italiques.

Tels que ces beaux épis, pleins de maturité,
Qu'ont dorés lentement les rayons de l'été.

Je me plais à te voir, animé d'un saint zèle,
A la molle Erato devenir infidèle,
En faveur de la Muse aux célestes accords;
Passer d'un trouble vague aux plus nobles transports,
Et d'un culte frivole abjurant le délire,
Digne enfant du Seigneur, lui consacrer ta lyre;
Accepter sans effroi, sûr de ton vrai soutien,
L'auguste mission du *Poëte chrétien;*
Et levant l'étendard d'une ardente *croisade,*
Des remparts de Sion repousser l'escalade.

Défenseur à la fois et Barde du Saint Lieu,
Habile à célébrer comme à servir ton Dieu,
Quand d'un vers irrité t'armant pour sa justice,
Tu fais pâlir l'impie et frissonner le vice,
On dirait qu'en tes mains, de ses foudres vengeurs,
Vont s'allumer les feux sur le front des pécheurs.
Mais j'aime mieux tes chants, lorsque, de sa clémence,
De sa bonté sans fin, de son amour immense,
Tu redis les trésors, et les dons généreux
Qu'il prodigue aux mortels, ingrats autant qu'heureux;
Et lorsque, des enfers qu'ont bravés leur audace,
Prompte à leur épargner la terrible menace,
Ta voix leur fait entendre, au nom du Rédempteur,
Des *paroles de paix,* d'espoir et de bonheur.

Il est beau d'éveiller l'écho du sanctuaire
Dans les bourdonnements de l'essaim populaire,
D'étayer les vieux murs du monument sacré,
Aux lieux où son auteur est le moins révéré,
De chanter Bethléem au sein de Babylone,
D'honorer l'humble crèche, à la splendeur d'un trône.
— Au milieu de Paris, dans ce cloaque infect,
Où des plus hauts honneurs au rang le plus abject,
Une foule orgueilleuse, incrédule, profane,
Tout entière aux plaisirs qu'un Dieu souffrant condamne,
Couvre des bruits du luxe et de la volupté
Le cri de la douleur et de la pauvreté,
Toi, sage et pur témoin de ce concours immonde,
Heureux de célébrer l'enfant sauveur du monde,
Saluant le berceau méconnu d'Israël,
Tu rajeunis la fête et l'hymne de *Noël*.

Lorsque ton encens brûle au pied du tabernacle
Qui découvre à tes yeux les trésors du cénacle;
Quand ton luth retentit des prodiges d'amour,
Sur les autels du Christ accomplis chaque jour,
Ému de tes accens, avec toi je contemple
Le plus grand, le plus beau des mystères du temple;
Ma raison s'humilie, et je sens luire en moi,
Plus pur et plus puissant le flambeau de la foi.

A ses divins rayons comme toi je déplore
Ce mal contagieux qui tourmente et dévore,
Cette inquiète ardeur qui trouble des cerveaux

Jusqu'à les exalter pour des cultes nouveaux.
Je souris tristement aux novateurs bizarres,
Qui, sans rien éclairer, vont érigeant leurs phares
Sur les murs rehaussés de l'antique Babel,
Dont ne s'irrite plus l'architecte du ciel.

Je plains l'homme ébloui d'une fausse lumière,
Cet esprit dégradé qu'étouffe la matière,
Ce cœur sans autre amour que l'amour de l'argent,
Cet opulent qui meurt, de bienfaits indigent,
Ce courtisan vénal, qui dort traître et parjure,
Ce vengeur teint de sang pour une faible injure,
Ce hideux *suicide*, au visage béant,
Qui crut en vain trouver l'asile du néant,
Ces rivaux de démence ou d'infame conduite,
Qui n'ont jamais du *Temps* su comprendre la fuite,
A qui ce monde étroit tient lieu d'immensité,
Et pour qui l'avenir n'a point d'éternité.

J'applaudis sans réserve à tes pieux cantiques;
Mais j'éprouve surtout des charmes sympathiques
A ces épanchemens d'un intime entretien
Où se révèle en toi, sous le sceau du chrétien,
L'inévitable part que ta vive jeunesse
Prit aux égarements de l'humaine faiblesse,
Où tu peins tes erreurs, ton trouble, tes remords,
Ton vouloir chancelant, tes courageux efforts,
Tes combats, ton triomphe, et la céleste flamme,
Eclairant par degrés tous les plis de ton âme.

Heureux qui, sous le joug de la suprême loi,
Revient sensible, humain, tendre, aimant comme toi,
Meilleur que ces dévots, de qui l'humeur sauvage,
Le cœur sec, l'esprit froid, sont l'unique partage.
— Sur ton *deuil filial,* sur ton *deuil paternel*,
S'est longtemps arrêté mon regard fraternel.
Comme toi j'ai souffert des pertes de famille;
J'ai suivi les cercueils d'un fils et d'une fille,
Doux fruits, tombés en fleurs, de mes chastes amours,
Et joints, sous une tombe, à l'auteur de mes jours;
Ton double chant d'adieu, vers leur funèbre pierre,
M'a fait tourner deux fois mon humide paupière.

Tu sais plaindre les cœurs de chagrin consumés,
A qui la mort ravit des êtres bien-aimés;
En leur montrant le ciel, lorsque tu les consoles,
Tu joins avec amour les larmes aux paroles.
— Ah! tu nous dois encor des accents douloureux
Sur un guide éclairé, qui nous aima tous deux,
Qui jugea nos essais, que tu nommais ton père,
Et de qui la mémoire à jamais nous est chère;
Redis-nous les vertus, la bonté qu'unissait,
Aux fruits d'un beau talent, l'éloquent Génisset,
L'ardeur de ses travaux, sa trop courte vieillesse,
Le vide et les regrets que son trépas nous laisse.

Il te sied d'exhaler de funèbres douleurs;
C'est alors que tes vers coulent comme tes pleurs.
Mieux qu'un autre, peut-être, en ton cœur je sais lire:
La main qui disposa les cordes de ta lyre

T'a surtout départi les tons simples et doux;
C'est ton lot, c'est le mien : assez d'autres, sans nous,
Oublieux du péril qu'osa braver Icare,
Tendront à s'accrocher aux ailes de Pindare;
Modérons notre essor; et si parfois nos vers,
Des aveugles mortels accusent les travers,
N'appelons point sur eux la céleste vengeance;
Mais plutôt invoquons la suprême indulgence,
Qui, prompte à pardonner, comme lente à punir,
Au-devant du pécheur toujours prête à venir,
Sourit à son retour, le change, l'illumine,
L'embrase quelquefois d'une flamme divine,
Et des plus vils penchants puissamment combattus,
Peut enfin l'élever aux plus hautes vertus.

N'usons point notre voix à crier anathème
Sur l'impie endurci, vomissant le blasphème.
Qu'importe qu'un insecte, un reptile égaré,
Bave un impur limon sur le parvis sacré?
Faut-il, pour l'écraser, pour en purger la terre,
Des mains de l'Éternel arracher le tonnerre?
Est-il digne à tes yeux de si terribles coups?
Non; c'est assez qu'il soit l'objet de nos dégoûts;
Sous nos pieds dédaigneux il marque en vain sa trace;
L'eau qui tombe du ciel en peu de temps l'efface,
Et le marbre qu'un jour il est venu souiller,
Des rayons du soleil n'en doit pas moins briller.

UNE BOURGADE ROMAINE

ET

UN CAMP ROMAIN

ENCORE INCONNUS;

PAR M. ÉD. CLERC.

Messieurs,

Le sol de la Franche-Comté offre presque partout, à l'exception de sa partie orientale, des débris de l'époque romaine : quatorze siècles écoulés n'ont pu en faire disparaître la trace. Un jour peut-être, aidé, Messieurs, de votre bienveillante coopération, nous pourrons, dans une carte complète de ces ruines, vous présenter l'image fidèle des routes militaires, des chemins, des ponts, des camps, des tombeaux, des temples, des thermes, des villes, des bourgades et des maisons de plaisance : nous chercherons à y tracer également, et les vastes décombres, et les débris isolés, vestiges presque perdus des constructions détruites. Ce travail, dont la pensée paraît simple et féconde, ne reposera que sur des indices matériels et irrécusables, et sous ce rapport il peut devenir l'une des bases de notre histoire. Déjà, sur plusieurs points, ces recherches, réunies à celles qui les ont précédées, semblent produire quelques lumières : rapprochés et interrogés avec soin, ces débris cessent d'être

muets ; ils s'éclairent mutuellement ; les siècles évanouis renaissent ; on voit reparaître les lieux tels que les ont habités nos pères. Sans doute cette étude est longue ; mais du moins elle sera commencée ; les découvertes ultérieurement faites la compléteront successivement, et d'autres mains peut-être l'achèveront un jour.

Aujourd'hui, nous plaçons sous vos yeux une bourgade romaine et un camp romain demeurés inconnus. Votre désir est que les amis de l'histoire vous communiquent le résultat de leurs recherches ; et c'est sans doute pour animer leur zèle, que, malgré nos résistances, vous avez jugé convenable que ce mémoire simple et modeste fût lu en séance publique, circonstance solennelle, à laquelle il n'était point destiné.

§. 1er.

Bourgade Romaine.

En parcourant les campagnes qui entourent notre vieille cité, si riche, si somptueuse même dans ses débris romains, l'observateur croit trouver au dehors des ruines qui correspondent à la richesse de l'intérieur de la ville. Cependant, si vous en exceptez les monuments qui, bien que placés à l'extérieur, sont une dépendance de la ville même, tels que les routes anciennes, le canal d'Arcier, les restes funéraires de *Champ-Noir*, les tombeaux de Bregille, de St.-Ferjeux, de *Trois-Châtels*, qu'aperçoit-on çà et là ? Des tuileaux romains épars à d'assez grandes distances, obscurs débris de quelque *villa* oubliée, ou les ruines d'un ou deux temples. Ainsi,

j'ai aperçu des tuiles romaines dans le village de Saint-Claude, à Saint-Ferjeux, sur la route de Vesoul [1] et près de la tuilerie de Bregille. Derrière la Chapelle-des-Buis, vous en trouvez un plus grand nombre, dans la vallée et sur l'élévation de *Mercurot*, vallée où les cultivateurs rencontrent aussi des murs antiques et des médailles romaines. Dans une direction opposée, au-dessus de la montagne d'Auxon qui domine la route des provinces belgiques, vous voyez encore le temple de Mercure [2] : il est là, gisant sous ses tuiles larges et brisées ; toutes ses fondations sont à découvert : les habitants voisins, qui en enlèvent les débris, y recueillent souvent des médailles, et M. l'architecte Marnotte, il y a deux ans environ, y découvrit une clé romaine. Mais ce temple, comme les *villa* que nous venons de rappeler, est sans magnificence ; les pierres mêmes en sont petites. Dans toutes ces constructions vous ne découvrez ni colonnades, ni marbre, aucun grand débris, aucun de ces pavés superbes qui décoraient les temples de Besançon, de la ville d'Antre et de Mandeure, ou les maisons de plaisance de Jallerange, de Longevelle et de Poligny.

Comme les lieux voisins de Besançon sont depuis longtemps cultivés, il est difficile de prétendre à aucune découverte nouvelle et importante ; la tradition même est

[1] Plus loin que la croisée de la route de Miserey et de Vesoul, au-dessus de la première montée, en allant vers les Rancenières, dans le champ à droite.

[2] C'est là qu'on a trouvé l'inscription en l'honneur de *Mercure et d'Apollon*, rapportée par Dunod, Hist de l'égl., t. 2, p. 311 et suiv.

muette, et l'on risque peu de se tromper en avançant que la nudité et la simplicité de l'extérieur de la ville contrastent singulièrement avec la richesse et l'abondance prodigue des monuments de l'intérieur.

Parmi ces ruines si peu nombreuses, je n'en vois aucune à beaucoup près aussi considérable que celle de la bourgade romaine dont je viens, Messieurs, vous signaler l'existence. Les ruines mêmes en sont ignorées hors de la localité qu'elles occupent. Elle est située à trois quarts de lieue de Besançon, sur le territoire de *Thise*, et si l'on veut en décrire mieux l'emplacement, il faut se transporter au-delà de *Palente*, au pied de la descente que la route de Baume présente en cet endroit. A gauche s'offre aux yeux une belle plaine, traversée par un ruisseau appelé *Bief du Bignon*, dont la source sort d'une élévation parallèle à la route. Près de cette source, vous trouvez des tuileaux romains. Montez sur la hauteur, ces champs cultivés, d'une grande étendue, en sont couverts. Sur une grande étendue, non-seulement le pied foule des fragments de tuiles romaines, mais ils sont mêlés à la pierre dans ces vastes amas appelés *murgers*, qui sont eux-mêmes des ruines, et, par endroit, ces murgers forment de grandes friches; l'on ne peut en détourner les pierres sans que de nouvelles tuiles n'apparaissent à la vue.

Ces champs, ces friches, ces ruines silencieuses, c'est *la ville des Andiers*. Tel est le nom qu'on leur donne dans le village de Thise, à qui cet emplacement appartient, et ce nom depuis des siècles se transmet des pères aux enfants. L'étendue de cette localité ne m'a pas paru

moindre de sept à huit cents mètres. On trouve même hors de cette enceinte des tuileaux romains; j'en ai remarqué du côté de Besançon et même au-delà de Thise, dans une vigne où, sous mes yeux, le hoyau mit à découvert un ancien pavé. Mais je suppose que c'étaient des constructions isolées, parce que le terrain intermédiaire n'offre presque aucun débris.

Ce grand emplacement, qui porte le nom de *climats des Andiers* et *des Valières*, est en général peu fertile. On attribue ce défaut de fécondité aux ruines souterraines qu'il renferme. Les habitants vous parleront de murs à ciment solide qu'ils y rencontrent. Souvent, le hoyau ou la charrue produit un retentissement sourd qui annonce des lieux vides et cachés; on y a déjà découvert une ou deux caves.

Les habitants de Thise y recueillent des médailles romaines. Un cultivateur de ce village me disait que son père en avait trouvé cinq en argent, et qu'un autre habitant en avait découvert dix ou douze du même métal. J'ai voulu voir ces médailles, mais elles avaient été vendues ou échangées.

Quoique ces débris soient d'une grande étendue, et qu'on leur donne de temps immémorial le nom de *ville*, il est vraisemblable que ce n'était qu'une grande bourgade. Une ville se forme difficilement à côté d'une grande ville. D'ailleurs, on ne trouve dans les ruines *des Andiers* aucun monument important, aucune inscription, aucun reste de temples. J'en juge du moins par ce qui est connu: peut-être en saura-t-on davantage un jour. Il reste encore beaucoup de terres à défricher dans cet

endroit, et chaque conquête de la culture peut en être une pour l'archéologie.

L'emplacement de cette bourgade était gracieux et bien choisi. Une plaine riante et féconde, traversée par un ruisseau, une source abondante qui fournissait aux besoins des habitants, et plus loin le cours paisible du Doubs, et les montagnes boisées que côtoyait le canal d'Arcier, embellissaient ce paysage. Sous les yeux des habitants, entre *la ville des Andiers* et la rivière, se dessinait la route de Lyon au Rhin, théâtre animé, souvent traversé par les aigles romaines qui se rendaient vers cette frontière de la Gaule. Là passaient ces redoutables légions, appui tutélaire de nos provinces dans les beaux jours de l'empire. Là aussi passaient les Barbares, lorsque, le Rhin franchi et les frontières ouvertes, aux 3e., 4e. et 5e. siècles, laissèrent si souvent à leur merci nos malheureuses contrées. Sans défense et voisine de ce passage formidable, *la ville des Andiers* fut-elle à l'abri de la destruction qui deux fois, sous les Romains, frappa la capitale des Séquanais? Il est difficile de le croire, et ceci me rappelle ce que me disait, sans y faire attention, un cultivateur de Thise, en parlant de la *ville des Andiers,* c'est que les médailles trouvées par son père l'avaient été dans un monceau de cendres : triste et cruelle conformité de cette bourgade avec nos autres lieux romains! toujours la cendre et les traces du feu! Dans nos grandes villes, en fouillant la terre, vous voyez les grandes pierres brûlées, les marbres noircis, les poteries calcinées : à Mandeure, dans les temples des dieux, on a trouvé les métaux fondus, le fer et l'airain

soudés ensemble par l'ardeur d'un feu dévorant [1]. Dans les *villa* plus modestes, c'est la cendre, le charbon, la terre brûlée, les pierres rougies. Fouillez nos ruines romaines; cela est presque sans exception.

Sans arrêter vos yeux sur ces pénibles images, permettez-moi, Messieurs, quittant ces lieux aujourd'hui déserts, de vous conduire loin de là, au fond des forêts, dans l'enceinte d'un autre monument romain. C'est un camp, jadis le séjour du tumulte et de la guerre, et qui maintenant n'est pas moins silencieux que la *ville des Andiers*.

§. 2.

Camp Romain.

C'est depuis un siècle seulement qu'on paraît s'être livré à la recherche de nos camps romains : ils ont été ignorés de Dunod, qui n'en parle point dans ses œuvres. Nous devons leur découverte à Perreciot, au père Prudent, à Montrichard; encore, malgré leurs savantes discussions, il n'est que cinq ou six de ces antiques boulevards dont l'origine romaine soit constatée sans incertitude.

Celui que je viens, Messieurs, vous signaler, est jusqu'à présent demeuré inconnu. Placé sur la frontière des deux Bourgognes, il se voit entre cette ville et l'antique abbaye de Theuley, à peu de distance d'un château en ruine, possession féodale des Vergy, appelé château de Montverrat.

[1] Manuscrit de M. Parot, sur ses fouilles exécutées de 1781 à 1784.

Perdu dans une forêt de 1400 arpents, couvert lui-même d'une coupe et d'un taillis, cet ouvrage des Romains est ignoré dans le pays qui l'environne; ou, si un paysan a passé par-là et l'a vu sur sa route, il vous dira avec indifférence que c'est un rempart des anciennes guerres.

Ce fut le 12 septembre dernier, en visitant le château de Montverrat, que je le remarquai pour la première fois. Je fus promptement frappé de la belle conservation de son glacis et de son fossé, de sa vaste étendue et du long développement de son enceinte circulaire. Ce monument me sembla digne d'être étudié, et j'y revins à plusieurs reprises, quoiqu'il fût à une lieue et demie de la campagne que j'habitais alors.

Le camp de Montverrat, Messieurs (tel est le nom du bois où il est placé), n'est point, je dois le dire, dans les limites de l'ancienne Séquanie, puisqu'il est situé au-delà de Gray et de la Saône, qui nous limitaient du côté des Lingons [1]. Sous ce rapport, les archéologues Langrois peuvent le revendiquer; mais aussi, comme le sol qu'il occupe fait partie, depuis un temps immémorial, du Comté de Bourgogne, on doit reconnaître que le camp de Montverrat est un monument de la Franche-Comté.

La description en est facile. Sa forme est circulaire; il est situé sur le penchant d'une montagne d'où la vue domine un vaste horizon; la partie nord du camp s'étend jusqu'au-dessus de la montagne; l'on descend au midi

[1] Dunod, Hist. des Séq., t. 1er., p. 71 et suiv.

par une pente très-douce. Le haut et le bas de l'enceinte sont occupés par un taillis, le centre par une jeune coupe.

Cette enceinte, mesurée au pas, offre un diamètre en tout sens de 500 mètres environ; ce qui donne un total de 20 hectares ou quarante arpents. Elle égale donc en étendue celle des camps les plus vastes de la province; l'enceinte de Dammartin-les-Pesmes lui serait seule sensiblement supérieure, puisqu'elle est de 65 arpents. Mais il est vraisemblable, comme l'ont cru Seguin et Perreciot, que ce prétendu camp romain n'était qu'une ancienne ville *romaine*.

J'ai visité plusieurs fois le boulevard et le fossé entier du camp de Montverrat, malgré les ronces et les épines qui les couvrent au nord et au midi. L'épaisseur de ces broussailles n'a pu me permettre de reconnaître avec certitude la porte du nord; mais celle du midi est parfaite mentmarquée. Là le fossé cesse, et l'on entre de plain-pied dans le camp. A côté de cette entrée, on aperçoit, sur une étendue de 20 pieds, les restes d'un mur formé de grosses pierres.

La porte de l'orient ne se distingue point, là l'enceinte du camp a disparu; la partie effacée est à peu près le cinquième du tout. Enfin, au couchant, une autre entrée semble marquée par un sentier qui sert aujourd'hui pour l'exploitation de la forêt.

Toute l'enceinte, Messieurs, excepté dans la partie orientale, est d'une conservation étonnante. Outre la fortification de la porte du midi, on voit au midi et au nord, sur le boulevard, des espèces de plates-formes et

des débris de construction. Celle du midi offre une particularité remarquable : là, trois plates-formes semblables à des monticules, se succèdent et se touchent ; en avant de celle du milieu, on en remarque une quatrième ; celle-là est creusée, et sa cavité circulaire, du diamètre de vingt pieds, présente tout autour des débris de murs ; on dirait les restes d'une tour.

Tel est, Messieurs, le camp de Montverrat. Ce n'est pas tout de le décrire, il faut prouver qu'il est romain et qu'il n'appartient ni aux guerres de 1636, entre la France et la Bourgogne, ni aux siècles sanglants de l'ère féodale.

Qu'il soit antérieur à l'époque récente de 1636, c'est ce que prouvent l'antique forêt qui le couvre et qui l'enveloppe de temps immémorial, les débris des grosses souches à demi consumées de son enceinte et de son rempart, ses fortifications, dont les pierres semblent tomber en poussière, enfin, sa partie orientale entièrement perdue ; toutes ces circonstances annoncent une origine plus reculée.

D'un autre côté, ce n'est point un retranchement de l'ère féodale. On en juge aisément par sa vaste étendue, et surtout par sa séparation complète de la ruine féodale de Montverrat. Non-seulement aucun ouvrage ne le lie à cet antique château, mais encore son enceinte est entièrement fermée de ce côté.

Mais, pour établir mieux son origine romaine, examinons, Végèce à la main, s'il n'a pas tous les caractères de la castramétation romaine, tels que ce Romain les a indiqués, et qu'ils sont reconnus par les archéologues dans les monuments de ce genre.

D'abord, chacun sait que les Romains n'entouraient pas leurs camps de murailles. Toute la force de ces retranchements consistait dans de forts boulevards en glacis des deux côtés, munis tout autour de palissades, et de hautes tours de bois, le tout entouré, de distance en distance, de fossés larges et profonds. Ces fossés avaient 9, 11, 13, 15 ou 17 pieds de large. Or, comme nous l'avons déjà dit, le camp de Montverrat est entouré d'un boulevard en glacis très-apparent, et d'un fossé au pied du rempart. Ce fossé, profond de quelques pieds, a encore dix ou douze pieds de largeur : du bas du fossé au-dessus du boulevard il a 5, 6 et 8 pieds de hauteur. On voit sur ce rempart les restes de plates-formes sur lesquelles des tours de bois étaient placées; on distingue même les autres fortifications en pierre dont j'ai fait la description.

Ce camp est circulaire. C'est l'une des formes de castramétation indiquées par Végèce. « Celle des camps » romains de la Gaule, que j'ai rapportés en grand nom- » bre, dit le comte de Caylus [1], était ordinairement car- » rée ou circulaire. » Cet antiquaire célèbre ajoute : » Ces camps étaient destinés pour une cohorte, ou tout » au plus pour une ou deux légions. » Le camp de Montverrat, ayant une contenance de 40 arpents, pouvait loger environ une légion. La légion était de 6000 hommes.

En troisième lieu, les Romains, toujours prévoyants, plaçaient leurs camps dans des lieux abondants en vivres, en eau et en fourrages. Or, celui de Montverrat est dans

[1] Recueil d'antiquités, t. 6, p. 347.

un pays fertile; des prés se voient encore aujourd'hui à peu de distance : au pied de sa montagne on trouve les sources qui alimentent l'étang de Theuley, et dont les eaux font tourner un moulin.

En quatrième lieu, leurs camps étaient situés sur des lieux élevés : du haut de ces points culminants, leur vigilance active s'étendait sur l'ennemi du dehors et sur le naturel du pays; par là ils étaient à l'abri des surprises, et recevaient les signaux qui leur étaient transmis de loin. Le camp de Montverrat n'est pas fort élevé en apparence; cependant on y jouit d'un vaste coup d'œil. D'un côté, le regard s'enfonce dans les plaines riantes de la Bourgogne, à une grande distance et au delà de Dijon; de l'autre, il s'étend jusqu'aux montagnes lointaines de notre capitale. Du côté de Langres, la vue est arrêtée aujourd'hui par un rideau de bois fort rapproché; mais, dans l'origine, dégagée de cet obstacle, elle se dirigeait au loin vers les montagnes de Langres. Ainsi, cette belle castramétation dominait à la fois le triple territoire des Séquanais, des Eduens et des Lingons.

En cinquième lieu, on sait que les camps romains sont souvent situés à proximité des voies romaines, qui en facilitent l'accès, et qu'ils sont destinés à défendre. Tels sont, dans la province, ceux d'Orchamps, près de Dole, de Dampierre sur le Doubs, de Coldre et des Pois de Fiole (Jura). Le chemin qui conduit à celui de Charrier (Haute-Saône), s'appelle encore *Chemin romain*. Or, une voie pavée passe au pied de la montagne de Montverrat. J'en pressentais l'existence; mais où; et comment la retrouver dans la profondeur de ces bois? Mes re-

cherches et les informations que je fis prendre furent longtemps infructueuses. Enfin, sur le territoire du Prélot, village peu éloigné de Champlitte, j'appris avec certitude qu'une voie romaine traversait ce territoire, entrait dans les bois de Champlitte, et se dirigeait vers Montverrat. Je la suivis, et je m'assurai de l'exactitude de cette direction. Partout, dans la forêt, je rencontrai sur cette ligne un lit épais et à dos bombé, de pierres énormes que les Romains employaient dans la *rudération* de leurs routes [1]. Les habitants du voisinage ont eu peine à la détruire dans leurs champs. Et comment l'appelle-t-on dans le pays? D'un nom simple et énergique : *Route des Romains* [2].

Enfin, les briques et les tuileaux romains que l'on

[1] Bergier, *Hist. des grands chemins de l'empire* (l. 2, c. 4).

[2] Cette route ne s'arrête point au pied de la montagne de *Montverrat;* elle passe au delà et se dirige vers *Bouhans* et *Nantilly;* là on la perd dans la direction de Mantoche, et il est vraisemblable que, se joignant à la chaussée romaine qu'on voit près de *Montseugny,* elle servait de communication entre Langres et les établissements de *Dammartin* et de *Broye-les-Pesmes*. Si depuis *Montverrat* on la suit au nord, elle parcourt la forêt de Champlitte, passe sur le territoire *du Prélot*, puis au delà de Champlitte coupe à *Piémont* la route de Gray à Langres, traverse le territoire de *Leffond*, une partie de celui de *Mast*, où elle est si bien conservée que les habitants la comparent au pavé d'une ville; enfin elle se rend à *Langres* par *Grandchamp* et *la Rivière*. — J'entre dans ces détails, parce que, écrivant loin des lieux qu'elle parcourt, aucun de nos savants ne semble avoir décrit cette ligne avec exactitude.

trouve dans l'intérieur du camp de Montverrat, achèvent de dissiper toute incertitude sur son origine romaine. A cette occasion, je dois signaler une singularité qui lui est propre, et qu'on ne rencontre point dans nos camps romains, ni dans ceux qu'ont décrits l'abbé de Fontenu et le comte de Caylus. Entrez dans son enceinte ; arrivés aux deux tiers de sa hauteur, vous apercevez çà et là de nombreux monticules généralement circulaires, couverts de pierres et de souches d'arbres. Leur hauteur est de 4, 5 et 6 pieds, leur diamètre diffère de 30 pieds jusqu'à 60. Ils ne sont point disposés d'une manière régulière, aucun mur, aucune levée de terre ne les lie entre eux, ce qui semble écarter l'idée qu'ils formaient une seconde enceinte réservée pour le cas où la première aurait été forcée. La surprise augmente, lorsqu'on aperçoit, épars sur quelques-unes de ces buttes, de petits fragments de tuiles romaines, les unes plates, les autres courbes. Je fis ouvrir un de ces monticules, et le travail mit promptement à découvert deux débris de murs joints entre eux à angle droit, et de plus une tuile courbe entière. En même temps, un charbonnier travaillant dans la forêt, m'apporta une énorme brique recueillie dans l'intérieur du camp. C'était la clef d'une voûte ; je l'ai placée sous les yeux de l'Académie.

Telles sont, Messieurs, les seules et faibles données que je recueillis alors sur la destination de ces monticules : le temps me manqua pour de nouvelles recherches. Un mois après (et je fus frappé de cette coïncidence), j'aperçus aussi de la brique et des tuileaux romains dans le camp de Coldre, près de Lons-le-Saunier.

Il existait donc, dans plusieurs de nos camps, des constructions où la brique était employée, où la tuile formait la couverture. Servaient-elles à loger les soldats romains pendant la rigueur de l'hiver, à recueillir les malades, à préparer les aliments des légions ? On peut le conjecturer, puisqu'éloignées de la mollesse des grandes villes, elles n'avaient d'autre séjour que les camps. Elles ont résidé peut-être pendant de longues années dans l'enceinte de *Montverrat*, qui était certainement du nombre des *castra stativa*.

Je termine, Messieurs, en recherchant brièvement et par conjecture l'époque probable de la construction de ce boulevard romain.

César nous apprend dans ses commentaires qu'il avait deux légions en quartiers d'hiver sur le territoire de Langres, pendant ses guerres contre Vercingétorix [1]. Le camp de Montverrat est dans les limites des Lingons : son origine peut remonter à cette époque.

Elle peut dater aussi du règne de Vespasien et de la révolte de Sabinus, si connu par ses malheurs et par le dévouement touchant d'Eponine. Les Lingons qu'il avait soulevés furent vaincus, il est vrai [2]; mais, pour prévenir de nouveaux mouvements, est-il surprenant que les Romains aient laissé un appareil de force imposant chez ce peuple peu façonné au joug, et qui s'allia plus tard à la révolte de Civilis?

[1] *Per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant.*

[2] V. Tacit., Hist., l. 4.

Enfin, comme ce camp est situé entre la Tille et le Salon, dans le *pagus* des Attuariens, peuples barbares que Constance-Chlore, en 293, y transplanta après les avoir vaincus, il eut peut-être pour destination de tenir en bride ces nouveaux sujets que l'instinct d'une liberté inquiète et les habitudes d'une vie errante pouvaient armer de nouveau contre l'empire.

Ainsi, ce beau monument n'a peut-être que 15 siècles et demi d'existence; peut-être son origine remonte-t-elle à 19 siècles.

LE PETIT CHAPEAU BLEU,

PAR M. VIANCIN.

> Cette couleur, autrefois adorée,
> Ne doit plus être ma couleur.
> Madame Desbordes-Valmore.

Quand j'étais à cet heureux âge
Où j'appris comment un corbeau
Sottement perdit son fromage
Pour avoir cru son chant fort beau,
Mainte autre fable, comme on pense,
Pour ma mémoire fut un jeu;
Aussi j'obtins en récompense
Un joli petit chapeau bleu.

Jamais conquête fortunée,
Jamais chapeau de cardinal,
Jamais couronne d'hyménée,
Décorant un front virginal,
Jamais riche ornement de femme
N'a pu donner, j'en fais l'aveu,
Plus de bonheur qu'à ma jeune âme
N'en apporta ce chapeau bleu.

D'une dangereuse louange
A mon tour je goûtai le miel:

On me trouvait beau comme un ange,
Sous mon feutre couleur du ciel.
Pour mieux le sentir sur ma tête,
Je l'enfonçais jusqu'au milieu,
Et pour moi c'était toujours fête,
Quand j'avais mis mon chapeau bleu.

Mais, des richesses de l'enfance
Loin de me frustrer, mes flatteurs
Changeaient en corne d'abondance
Mon chapeau couronné de fleurs;
Et pour mes gentilles manières,
Nombreuses dames de haut lieu,
Des trésors de leurs bonbonnières
Comblaient le petit chapeau bleu.

On y mit un jour une pomme
Grosse et belle; j'allais enfin
M'en régaler, lorsqu'un pauvre homme
Vint à passer, disant : « J'ai faim! »
Je la lui donne, il la dévore,
Sourit, m'appelle enfant de Dieu!
— J'eus bien plus de plaisir encore
Qu'en recevant mon chapeau bleu.

Oh! ma joie était sans égale,
Quand, sur l'herbe ou dans un sillon,
J'allais chassant à la cigale,
Et plus souvent au papillon,

Et quand l'insecte, dont la fuite
M'avait dépité quelque peu,
Victime enfin de ma poursuite,
S'agitait sous mon chapeau bleu.

Un jour, advint qu'une hirondelle
Entra dans notre corridor;
Doucement je m'approchai d'elle,
Muni de mon léger castor,
Et d'une main bien assurée,
Dans un angle où j'avais beau jeu,
Je mis sur la pauvre égarée,
Du premier coup, mon chapeau bleu.

Hélas! ma triste prisonnière
Mourut de sa captivité,
Et ce fut ma leçon première
En faveur de la liberté.
De pleurs j'inondai mon visage,
Et dans mes regrets je fis vœu
D'éviter ce funeste usage
De mon cher petit chapeau bleu.

Vous allez crier au prodige :
Il fut conservé si longtemps,
Que j'en montrais encor vestige,
Au fond d'un coffre, à dix-huit ans.
Mais alors, sous un chapeau rose,
A deux yeux noirs mon cœur prit feu,

Et je sentis bien autre chose
Que l'amour de mon chapeau bleu.

Quelles ravissantes chimères
Après cet instant m'ont bercé,
Et combien de larmes amères,
Quelques jours plus tard, j'ai versé!
Le plus doux espoir de deux âmes
S'évanouit dans un adieu,
Ainsi qu'aurait fait dans les flammes
Le ruban de mon chapeau bleu.

Oh! combien de crêpes funèbres
En ont remplacé la couleur;
Quels longs jours de deuil, de ténèbres,
Suivent les éclairs du bonheur!
Rayons de ma joyeuse aurore,
Combien vous avez duré peu;
Que je voudrais porter encore
Mon joli petit chapeau bleu!

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SEIGNEURIE D'HÉRICOURT,

PAR M. DUVERNOY,

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT.

PREMIÈRE PARTIE,

JUSQU'EN 1561.

La seigneurie d'Héricourt n'existe à ce titre que dès la première moitié du 14e. siècle. Avant cette époque, elle faisait partie intégrante du comté de Montbéliard, placé lui-même sous l'immédiateté de l'empire d'Allemagne [1]; elle obéissait au même souverain, subissait les mêmes lois, et était régie par les mêmes officiers [2]. Son chef-lieu, dont elle a reçu le nom, est cité pour la première fois dans une charte de l'année 1173. A cette date, *Walon de Oriecourt* assiste comme témoin à la donation de l'église de Voujaucourt, faite au monastère de Belchamp, par Eberard, archevêque de Besançon. Renaud

[1] V. ci-après la pièce justificative n°. x.

[2] Il existe aux archives de Montbéliard une sentence rendue à Héricourt, en 1304, par Thiébaud, sire d'Asuel, bailli du comté, dans un différend entre les abbé et couvent de Belchamp et leurs *hommes* du village de Breveliers. Aux preuves, n°. VIII.

de Bourgogne, comte de Montbéliard, qui affectionnait Héricourt, y fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Le 14 mars 1321 v. s., peu de jours avant sa mort, il avait fait un second testament[1] au château d'Héricourt, voulant que si, dans cinq ans, son fils Othenin *n'était pas en état d'eu pour gouverner ses terres et seigneuries*, elles fussent partagées entre ses quatre filles. Jeanne, mariée au comte de Ferrette, et Agnès, épouse de Henri, fils de Gauthier, seigneur de Montfaucon, devaient recevoir ensemble *Montbéliard, Belfort, Héricourt et toute la baronnie de la comté de Montbéliard, toutes les appartenances, tous les droits et honneurs appartenant à ladite comté*. Ses domaines, situés dès Besançon en aval, passaient à Alix, femme de Jean de Châlon, comte d'Auxerre II, et à Marguerite, qui s'unit plus tard à Guillaume d'Antigny, sire de Sainte-Croix. Plus de dix ans s'écoulèrent au milieu de violents débats entre les héritiers de Renaud pour sa succession. Ce ne fut qu'à la mort d'Othenin, et après

[1] Son premier testament est du mois de septembre 1296. Dans le codicille qu'il y ajouta en juin 1314, le même Renaud avait assigné à sa femme Guillemette, comtesse de Neufchâtel-outre-Joux, pour son douaire, *les châtel et ville d'Héricourt et mille livrées de terre, dont cinq cents lui seront assises sur ladite ville et ses appartenances, et sur les plus prochaines villes, finaiges et territoires, issues et appartenances de ladite ville d'Héricourt; et le châtel d'icelle ne doit être compté ni estimé.* Ces deux documents sont dans les archives de la préfecture de Besançon; celui de 1321 se trouve à Stuttgart.

divers essais d'accommodement, qu'ils furent aplanis. Belfort, Héricourt et la suzeraineté sur le Châtelot échurent définitivement à la comtesse Jeanne, qui s'était remariée en 1325 à Raoul-Hesse (Henri), marquis de Bade[1].

Dans ce temps, la *châtellenie* d'Héricourt se compo-

[1] Ces mêmes seigneuries de Belfort et d'Héricourt, avec quelques autres terres, avaient déjà formé le lot de cette princesse dans le partage provisionnel conclu à la Breteniére le 23 février 1326, v. s. C'est d'Héricourt que sont datés deux mandements de son second mari à certains vassaux du comté de Montbéliard, pour qu'ils fassent leurs devoirs de fief à Henri de Montfaucon, et à Agnès, sa femme (1327). Par lettres écrites en la même ville, le samedi jour de St.-Barnabé, apôtre, 1328, le marquis de Bade fait savoir à Jeanne de Bourgogne, reine de France, qu'il est prêt *à lui faire sa féauté et son devoir au nom de dame Jehanne de Montbéliard, toutes fois qu'il lui plaira, et le lui fera savoir quinze jours devant, en lieu convenable*. Dunod (*Histoire du C. de Bourgogne*, II, 275) conclut à tort de ces expressions, que Raoul-Hesse promit à la reine *de lui faire hommage de tout ce qu'il tenait au comté de Montbéliard*. — A la suite d'une pareille offre, est-il raisonnable de croire, avec Gollut et l'auteur *du Montbéliard agrandi*, que, deux ans après, Eudes, duc de Bourgogne, devenu souverain de la Franche-Comté par son mariage avec la fille de la reine Jeanne, ait fait saisir, faute d'hommage, la portion de la marquise de Bade dans l'hérédité du comte Renaud ? A la vérité, son époux avait alors pris part à la guerre que les hauts-barons de la province faisaient au duc ; mais cette portion tout entière, moins le fief de Rougemont, près de Montmartin, était située en dehors de ses limites, et Raoul-Hesse avait remporté sur Eudes des avantages importants ; il s'était même rendu maître

sait de son chef-lieu, de vingt-deux villages et hameaux [1], et de plusieurs fiefs. Les *Combottes*, *Darnin* et *Frenebie* ont disparu dans le 14e. siècle ; *Genéchie*, qui avait eu le même sort, moins de cent années après, fut rétabli sur une autre partie de son ancien territoire, en 1704. *Saint-Valbert et Tavel* semblent être les lieux les plus anciens de la seigneurie. L'un a reçu son nom d'un abbé de Luxeuil, mort en 665, et possédait, sous la dépendance de ce monastère, un prieuré bien doté, dont les possessions furent laissées en jouissance au comte Thierry III, et après lui à Renaud de Bourgogne, son successeur, pendant leur vie [2]. Quant à Tavel, on voit, par un diplôme de Lothaire II, roi de France et *monarque* (temporaire) *du royaume de Lorraine*, qu'en l'année 970, il gratifia l'abbaye de Lure de l'église de *Tavehes*, avec

du château de Châtillon, près Besançon, ainsi que de la personne de Hugues de Bourgogne, gardien du comté, qui soutenait les intérêts du duc. Hugues fut transféré dans la forteresse de Rougemont, en Haute-Alsace, d'où il ne sortit que pour aller mourir bientôt après dans sa terre natale. V. encore note 1, page 87.

[1] Savoir : Bians, *Breveliers, Bussurel,* Chagey, *Champey,* Chenebie, *Coisevaux,* les Combottes, Darnin, *Échenans,* Echavannes, Frenebie, Genéchie, *Laire,* Luze, Mandrevillers, St.-Valbert, *Semondans,* Tavel, *Tremoins,* Verlans et Vians. Le comte de Montbéliard exerçait la co-souveraineté dans celles de ces communes dont les noms sont imprimés en italiques.

[2] On lit dans les *Actes de St.-Valbert,* écrits vers l'année 984, que le monastère de Luxeuil possédait entre Montbéliard et Champagney des biens qui probablement sont ceux qui ont formé plus tard le domaine du prieuré. En 1344, frère Jacques, abbé de Lure, en avait la jouissance viagère. — V. le no. XV.

dix collonges [1]. *Echavannes* serait d'une date encore plus reculée, si l'on devait y reconnaître le *Cavennacum* de la charte de Lothaire II, fils de l'empereur du même nom, citée par Dunod sous la date de 869 [2]. En 1150, Hugues, sire de Granges, possédait des biens à *Chenebie* et à *Frenebie*, dont il se dépouilla en faveur de l'abbaye de Bithaine. Philippe de Chenebie, chevalier, Marguerite, sa sœur, et Jean, leur fils, vivant sur la fin du 13e. siècle, étaient vassaux du comté de Montbéliard. En 1147, le prieuré de Lanthenans avait des possessions à *Semondans* et à *Echenans*, et des dîmes à *Tremoins*. Vers 1165, Otton, chevalier d'*Achenans* (Echenans), donna à l'abbaye de Belchamp tout ce qu'il possédait d'alleu en ce village, et de plus un mex à *Tremoins* [3]. Cette aumône fut ratifiée par Amédée, comte de Montbéliard. Dans le même temps, Valner, chevalier de Damjutin, remit à ce couvent la portion de dîme qu'il percevait à *Tremoins* et à *Champey*. Ce lieu-ci avait donné son nom à des gentilshommes, qui fleurissaient du 13e. au 15e. siècle [4], et dont le fief passa aux sires de Diesse. Celui de *Tremoins* et de *Coisevaux* appartenait, en 1226, à la maison de Montjustin [5]; il était, en 1273, dans les

[1] V. pièces justificat., n°. I.

[2] *Histoire du comté de Bourgogne,* I, 384, 385.

[3] V. aux preuves les n°s. II et III.

[4] L'un d'eux, Renaud Malechard de Champey, fut, en 1250, co-garant des promesses de mariage entre Hugues, fils de Jean de Châlon, et Alix, comtesse palatine de Bourgogne.

[5] En cette année, Wuillaume de Montjustin restitua l'église

mains de Thierry et Renaud, fils de Guillaume de Tremoins, chevalier, et vingt-cinq ans après (1298), en celles de Wuillemin, issu de Thierry; en 1317, il avait passé à Henri de Suarce et à ses frères; en 1413, à Vauthier de Bavans, et enfin avant 1458, aux seigneurs de Franquemont, bâtards de Montbéliard. On voit, en 1176, Garnier de *Breveliers,* chevalier, se donner, lui, sa femme, sa fille et tous leurs biens, à l'abbaye de Belchamp, du consentement du comte Amédée [1]. Vingt-trois ans après, un autre Amédée, de la maison de Tramelay, qui était archevêque de Besançon, céda l'église de Breveliers aux religieux de ce monastère [2]. En même temps que ceux-ci, le chapitre de

de Tremoins au chapitre de St.-Jean-l'Evangéliste de Besançon, qui la possédait déjà en 1148; dix ans après, Gui de Montjustin confirma cette libéralité, en renonçant à tous les droits qu'il avait lui-même sur cette église, en oblations, dîmes et fonds de terre. Elle était sous l'invocation de St. Louis.

[1] Aux preuves, n°. IV. Vers la même époque vivait Bancelin, *paganus miles de Brunveler,* qui, conjointement avec Richard, abbé de Belchamp, fut témoin d'une charte de l'empereur Fréderic I, au profit du monastère d'Estival. Les monuments des 13e. et 14e. siècles désignent en outre Richard et Perrin de Breveliers (1296-1304), et Pierre de Breveliers, écuyer (1384). L'abbaye de Lieucroissant avait des possessions en ce village (1187).

[2] Ce don était sans doute le prix de la rançon du prélat que le comte Richard tenait prisonnier dans son château de Montbéliard dès l'année 1198. Peut-être était-il tombé en ses mains pendant la guerre qui éclata à la mort de l'empereur Henri VI, entre les deux compétiteurs qui se disputaient sa couronne. Du moins est-

St.-Mainbœuf de Montbéliard, avait pareillement de nombreuses possessions dans la seigneurie d'Héricourt, comme on le voit par la bulle de 1196, émanée du pape Célestin III [1]. Ces biens, situés à *Bians, Bussurel, Breveliers, Champey, Darnin, Echenans, Héricourt, Laire, Luze, Semondans, Tremoins et Vians,* furent donnés en échange au comte Henri de Montbéliard, au mois de juin 1333, *parce qu'ils sont venus nouvellement entre nouvel voisin, de autre langue et estrange que de la nostre, et dessous nouvel seigneur, et sont assis dedans les bornes des terres d'icelui* [2]. *Bussurel* avait une *maladrerie* (hôpital des lépreux), qui subsistait encore en 1508. Gui et Perrin de *Busserey* vivaient, l'un vers 1150, l'autre en 1293. La race de ces vassaux s'est perpétuée pendant près de trois siècles; les biens dont elle jouissait ont passé dès lors dans les maisons d'Epenoy, de Mathay et de Grammont. En 1313, Jean de Belmont, écuyer, remit au comte Renaud tout ce qu'il tenait de lui à *Darnin*, qui est du *paroichiage* (paroisse)

il certain que l'archevêque s'était prononcé en faveur de Philippe de Souabe, frère du monarque défunt et du comte palatin de Bourgogne, tandis que Richard, avec les seigneurs et les villes d'Alsace, suivaient le parti d'Otton de Brunswig. V. les pièces justificat. nos. VII et VIII, et Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, I, 173 et 174.

[1] V. aux preuves, nos. V et VI.

[2] Allusion au partage qui venait de s'opérer le mois précédent, entre les filles du comte de Montbéliard. V. Schœpflin, *Alsat. diplom.*, II, 147, 148. On parlait allemand dans la plupart des seigneuries qui ont formé le lot de Jeanne de Ferrette.

d'Héricourt, en reconnaissance de la permission qu'il lui avait donnée de vendre son fief *de Luze et Chagey* [1]. Ce fief, Jean l'avait obtenu dans la succession de son père Willame, chevalier dit d'Espinal, mort avant l'année 1288 [2]. Il était, en 1337, au pouvoir de Henri de Montjustin, passa, avant 1393, dans la maison de Nant, et plus tard dans celle de Moutier [3].

Après cette digression, peut-être un peu longue, il est temps de revenir aux faits généraux.

Jeanne de Montbéliard, remariée pour la troisième fois à Guillaume, comte de Catzenelnbogen (après 1335), donna le patronage de l'église de Tavel au chapitre de Montbéliard, en échange de celle de Belfort, qui fut érigée en collégiale [4]. Elle introduisit dans ses domaines les ordonnances civiles et de police, que Jeanne de Boulogne, mère et tutrice du jeune duc Philippe (dit de Rouvres), avait fait publier en 1349 dans le comté de Bourgogne [5].

[1] Aux preuves, n°. XVI.

[2] Aux preuves, n°. XI.

[3] On peut voir aux preuves, n°. XIII, la liste des vassaux d'Héricourt, vers l'année 1300.

[4] La collation de l'église de Tavel, dédiée à St. Germain, avait passé de l'abbaye de Lure dans les mains du comte de Montbéliard, après 1178. L'échange de 1342 (14 mai), se trouve dans Schœpflin, *Alsatia diplomatica,* II, 175, 176.

[5] Il ne faut pas croire que cette mesure ait été imposée à Jeanne, comme étant soumise à la juridiction du comté de Bourgogne. Sa démarche, toute spontanée et volontaire, ne lui fut inspirée que par le désir, ainsi qu'elle le dit elle-même (26 juin et 2 mai

Deux ans avant, elle avait partagé ses grands biens entre ses quatre filles : Jeanne et Ursule, nées de son mariage avec Ulric, dernier comte de Ferrette; Marguerite et Adélaïde, issues du marquis de Bade [1]. Jeanne, l'aînée, obtint toutes les terres de l'héritage paternel et les transmit à la maison d'Autriche par son alliance avec le duc Albert II, dit le Sage, quatrième fils de l'empereur Albert. Marguerite, femme de Fréderic, marquis de Bade, son cousin, eut les seigneuries d'Héricourt et de Florimont, dont elle prit le titre et dans lesquelles elle établit sa résidence la plus habituelle. Cette dame était généreuse et magnifique, non pas peut-être au delà des exigences de son rang, mais plus que ne le permettaient les ressources dont elle pouvait disposer. Ne voulant pas réduire ses dépenses, elle dut souvent consentir à des aliénations de terres et de droits. Dans un espace de deux années, elle vendit à Thomas de Beurnevesin, écuyer, le village d'Echenans sous Montvaudois (mars

1349), *de norrir son pays en tranquillité et être participant des œuvres faites selon Dieu et pour le bien du pays et de justice; estant preste,* ajoute-t-elle, *après avoir eu sur ce bon conseil et délibération, de louer, agréer et approuver, entretenir, garder et faire tenir et garder lesd. ordonnances par tous ses justiciers, officiers et sujets en toutes ses terres, jurisdictions et destroits.* V. aux preuves, n°. XVII.

[1] Ce partage, fait à Altkirch le 26 août 1347, se lit dans Hergott, *Genealogia Habsburgica; codex probationum*, III, 32 *seq.*; et dans Steyerer, *Commentar. pro historia Alberti Sapientis*, add. ad. cap. II, col. 342.

1360)[1], et à son oncle, le comte de Montbéliard, celui de Semondans et sa portion dans les château et châtellenie d'Etobon (mars 1362). Ce fut sans doute encore pour satisfaire à ses goûts dispendieux, que, le 15 mars 1361, elle accorda des lettres d'affranchissement à tous *ses hommes et femmes* de la terre d'Héricourt. A la vérité, cette charte fait un grand éloge de *leurs bons et agréables services*, mais en même temps elle renferme la quittance de 250 livres bâloises, qui étaient le prix de sa concession. Quoi qu'il en soit, celle-ci fut un véritable bienfait : l'odieuse mainmorte disparut avec tous les maux qui l'accompagnaient et la succession entre parents cessa d'être une grâce pour devenir un droit. Cependant celle des bâtards demeura au seigneur, qui s'était aussi réservé dans toute hérédité collatérale, *la meilleure bête, le meilleur meuble, ou cinq sols à son choix*[2]. Mar-

[1] Après son acquisition, Beurnevesin, gentilhomme de l'évêché de Bâle, construisit sur le plateau du Montvaudois, au-dessus d'Héricourt, une forteresse à laquelle il donna son nom. Henri Ranque, seigneur de Beurnevesin, en fit reprise à Thiébaud VI de Neufchâtel, par un acte de 1387, daté de Luze, près de St.-Valbert. D'autres châteaux forts existaient à la même époque dans les villages de Chagey, Champey, Tremoins, etc.

[2] Ce droit féodal était connu sous le nom de *douvot*. Son établissement avait eu peut-être pour but de favoriser les mariages et de punir le célibat. Dans ce cas il devrait échapper au blâme. — On trouvera le texte même de cette charte d'affranchissement ainsi que celui des franchises de la ville d'Héricourt, dont il va être parlé, dans le 1er. volume des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, qui est actuellement sous presse.

guerite voulut que ses sujets jouissent des faveurs qu'elle leur dispensait, *conformément aux us et coutumes de la Comté de Ferrette*. C'est qu'alors, et depuis sa distraction du comté de Montbéliard, la terre d'Héricourt était soumise aux lois et usages qui régissaient les sujets de la maison de Ferrette, et que loin d'avoir jamais fait partie du Comté de Bourgogne, comme le prétendent la plupart des historiens de cette province [1], elle formait un domaine *de propre et franc-alleu, placé ès bornes de Ferrette, près de Bourgongne* [2]. Cette allodialité se jus-

[1] Ainsi, Gollut affirme à tort que Hugues de Bourgogne eut Héricourt dans le partage des biens de la comtesse Alix, sa mère; qu'en 1308, Jean, sire de Faucogney, en fit reprise à Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, et qu'en 1318 il renouvela ses devoirs de fief à Robert-l'Enfant. Les faits et les dates rappelés dans cette notice, suffisent pour réfuter ce crédule auteur, dans lequel Dunod a mis trop de confiance. Si, comme cela est incontestable, les comtes de Montbéliard et de Ferrette ont figuré au rang des vassaux du comté de Bourgogne, il sera du moins toujours impossible d'établir, par des titres, qu'ils ont repris d'eux les comtés dont ils portaient les noms, ni les terres qui en avaient été démembrées, à la seule exception de Blamont. Le comte de Montbéliard tenait sous la mouvance de Franche-Comté les seigneuries de Granges, Clerval et Passavant, celles qui provenaient de la maison de Montfaucon, et le comté de La Roche. Celui de Ferrette faisait hommage pour la garde ou *avouerie* de l'abbaye de Lure, pour le *châtel-haut* de Rougemont, au diocèse de Bâle, pour les *curtines* de Veselois et de Meroux, pour le fief de Lobgassen et quelques autres, tous situés dans la Haute-Alsace. V. les nos. IX, XII, XIV et XVIII, aux preuves.

[2] Des expressions presque identiques, relatives à la situation d'Héricourt, se retrouvent dans plusieurs titres d'une date posté-

tifie entre autres, par les termes mêmes du testament de Marguerite, du mardi après la Nativité N.-D. 1366 [1]; sa situation n'est pas moins expressément constatée dans l'acte des franchises accordées, le 17 février 1374, aux habitants de la ville d'Héricourt par Albert et Léopold, ducs d'Autriche, fils d'Albert le Sage et de Jeanne de Ferrette.

En vertu des dernières volontés de Marguerite, la seigneurie passa à sa fille de même nom, femme de Geoffroy, comte de Linange et de Richecourt; mais elle en fut dépossédée trois ans après. En effet, au mois d'août 1369, Albert et Léopold, unis à Thiébaud VI de Neufchâtel, dans une guerre que ce *grand-sire* soutenait contre Etienne de Montbéliard, le même Geoffroy, Enguerrand de Coucy et leurs alliés, vinrent mettre le siége devant Héricourt et se saisirent de cette place, qu'ils gardèrent à la paix, avec tous les lieux de son ressort. Les concessions, purement gratuites, faites à ses bourgeois dans la charte de 1374, sont importantes. Non contents de les déclarer, eux et leurs

rieure. Elles écartent toute idée de dépendance envers les comtes de Bourgogne, qui n'ont élevé leurs prétentions à ce sujet qu'après l'année 1361. Le nom même d'Héricourt (*Oriecort, Fricort*) vient appuyer surabondamment l'opinion que nous cherchons à faire prévaloir. Il est composé des mots latins *oræ curtis,* signifiant *cour* (habitation), *à l'orée* (à la frontière).

[1] V. Schœpflin, *Alsatia diplomatica,* II, 248, 249. Parmi beaucoup de legs pieux contenus dans ce testament, se trouve celui de *cinq florins pour une fois,* à l'église d'Héricourt.

biens, *francs et quittes de toutes tailles, exactions, impositions, services et servitudes, quels qu'ils soient*, moyennant le paiement annuel de douze deniers par toise de leurs maisons et *chéseaux;* de permettre à chaque bourgeois de disposer à volonté de ses meubles et immeubles; d'abolir le droit de prélever, au profit du seigneur, le meilleur meuble de la succession de toute personne morte sans enfants, etc.; ces princes autorisèrent l'élection annuelle d'un magistrat composé de neuf membres, chargés de *gouverner* la communauté et de lui administrer la justice [1], se réservant d'établir un maire qui présiderait aux délibérations et recevrait, dans toute l'étendue de la terre, les droits arrivant à leur domaine. Ces franchises devinrent la base du régime municipal et de liberté sous lequel les bourgeois de la ville d'Héricourt ont prospéré pendant plusieurs siècles [2].

[1] A côté de ce tribunal, dit de *la mairie*, s'éleva bientôt après (si même son existence n'est pas contemporaine ou peut-être antérieure) une institution semblable en faveur des habitants de la terre. C'était *la justice de la prévôté*, composée de cinq prud'hommes choisis dans le nombre des maires les plus intelligents des communes rurales, et d'un prévôt qui n'avait que voix consultative. Les sentences susceptibles d'appel, rendues par les juges, tant de la mairie que de la prévôté, étaient portées à la cour du *bailli*, magistrat chargé tout à la fois de la haute administration et de la justice en dernier ressort. Du 14e. au 17e. siècle, cette charge a toujours été confiée à des personnes de race noble.

[2] Il semblerait, par les termes mêmes de la charte de 1374, qu'Albert et Léopold eussent pressenti ce résultat important de

Thiébaud de Neufchâtel, qui venait d'acquérir la seigneurie, confirma ces franchises le 29 avril 1378. Elle lui avait été vendue par les archiducs (novembre 1377), pour une somme de 11,200 florins d'or, sous la réserve de réachat et du droit d'ouverture au château, *pour eux et leurs gens, à toute réquisition* [1]. Il paraît qu'un contrat postérieur lui en assura la possession définitive.

Deux ans après, ce même Thiébaud VI était en guerre avec Jean de Mandeure, écuyer, qui refusait de remettre en ses mains les villages d'Echenans et de Mandervillers, ou de lui en faire les devoirs de fief. Celui-ci les possédait dès 1364, en vertu de vente ou d'antichrèse que

leur bienfait, lorsqu'ils disaient qu'à sa suite les bourgeois d'Héricourt *devoient croître et monter en personnes, en biens, en proufits et en honneurs.* — Quelques affranchissements individuels avaient déjà préludé à cet acte de libertés communes à toute la population. En 1324, Hugues de Bourgogne, en qualité d'exécuteur des volontés de son frère le comte Renaud, et comme curateur du prince Othenin, avait donné une lettre de franchise à Estevenin, dit Lignaige, d'Héricourt, pour lui et ses biens, à charge d'une prestation annuelle d'une livre de cire. Estevenin était l'un des légataires du comte Renaud, qui lui avait donné *quarante soudées de terre,* en récompense de ses services, comme *son fysicien.*

[1] V. aux preuves les nos. XIX et XX ; on verra par l'une de ces deux pièces que Thiébaud se déclara vassal des ducs d'Autriche pour la seigneurie de Châtelot. Cette inféodation ne fut que momentanée ; mais elle prouve sans réplique le peu de valeur des assertions de ceux qui ont prétendu que cette terre, limitrophe de celle d'Héricourt, était également un fief du comte de Bourgogne. V. encore la note 1, page 97.

lui en avaient fait Thomas et Huguenin de Beurnevesin, père et fils. Thomas avait épousé Jeanne de Granges, veuve de Guillaume de Mandeure, chevalier, et mère de Jean. Ce dernier trouvant, à tort ou à raison, les prétentions du sire de Neufchâtel mal fondées, arma ses vassaux, commit plusieurs actes d'hostilités et finit par succomber dans la lutte trop inégale qu'il avait provoquée. Fait prisonnier par son adversaire, il n'obtint la liberté qu'en renonçant à ses droits sur les deux villages, et en devenant *son homme lige et féal* pour cinq cents livres, auxquelles s'élevaient les frais de la guerre.

Au début du 15me. siècle, la seigneurie d'Héricourt appartenait par indivis à Humbert de Neufchâtel, évêque de Bâle, et à Thiébaud VIII, son neveu, fils d'un autre Thiébaud, tué à la funeste bataille de Nicopolis. En 1407 et 1413, on voit le prélat, qui se consumait en prodigalités, engager à ce dernier sa moitié de la terre, *avec tous droits, jurisdictions, domaines et souveraineté*[1]; et dix ans après, on voit le même Thiébaud refuser à l'un des successeurs d'Humbert, malgré l'offre formelle du remboursement, la restitution d'Héricourt et celle de plusieurs autres places qu'il tenait de l'évêché, aussi à titre d'engagement. Une guerre de vexation fut la suite de ce refus. L'évêque, Jean de Fleckenstein, aidé des Bâlois, du comte de Thierstein, de Jean-Louis, baron de Montjoie, et d'autres seigneurs, vint assiéger Héricourt (novembre 1425). La ville et le château, tombés successivement en leur pouvoir, furent réduits en cen-

[1] N°. XXI, aux preuves.

dres après le pillage des habitants [1]. Vers le même temps, la forteresse et le bourg de Clémont, appartenant aussi à la maison de Neufchâtel, eurent le même sort. La paix, conclue en 1427, força Thiébaud à des restitutions; mais il recouvra Héricourt.

En 1444, cette place fut menacée par le dauphin (depuis Louis XI), lorsqu'à la tête de ses Armagnacs, il marchait contre les Suisses, après avoir occupé Montbéliard, que la lâcheté du commandant avait mis en son pouvoir. Thiébaud VIII, devenu maréchal de Bourgogne, sut la garantir de l'insolence de ces ennemis. Il ne protégea pas moins bien les châteaux de Granges et d'Etobon, appartenant aux jeunes comtes de Wurtemberg, ses neveux [2], et qu'il avait pris en sa garde. Ce seigneur, et après lui Thiébaud IX, son fils, pleins d'affection pour leurs bourgeois d'Héricourt, leur en don-

[1] Une chronique contemporaine fournit, en très-mauvais vers, la date exacte de la prise d'Héricourt :

> Anno milleno quater C. quinto vigeno,
> Festo Martini, fractura cernitur ibi
> Castri potentis Elcurt, quam Basiliensis
> Gens fecit armata, nullo metu superata.
> Ergo laudanda cunctis et veneranda.

[2] Thiébaud VIII avait épousé Agnès de Montbéliard, la cadette des quatre petites filles du comte Etienne. Henriette, leur aînée, était devenue la femme d'Eberard-le-Jeune, comte de Wurtemberg, mort en 1419, auquel elle apporta le comté de Montbéliard et toutes les autres seigneuries qu'elle devait à la libéralité de son aïeul. Elle eut de son mariage une fille et deux fils, Louis et Ulric.

naient des marques fréquentes : d'abord, en les autorisant à s'imposer entre eux, sans consentement, *pour les affaires publiques et nécessaires* (24 octobre 1445), puis en leur accordant la franchise de la bannalité des fours (9 juillet 1459), puis encore en répandant des bienfaits sur leur église et sur sa fabrique (1441) [1]. L'un et l'autre venaient souvent résider au milieu d'eux, et se plaisaient à recueillir les témoignages naïfs de leur amour. Confondus parfois dans la foule, ils s'enquéraient des besoins communs ou des intérêts individuels; parlaient à celui-ci de sa famille, à celui-là de son *négoce*, s'asseyaient à leurs foyers, allaient même prendre place au joyeux banquet de la Saint-Jean, qui suivait toujours l'élection des deux maîtres-bourgeois et des sept jurés [2]. Dès son château d'Héricourt, Thiébaud IX

[1] L'église d'Héricourt, dédiée à St. Christophe, était de la collation du prieur de St.-Valbert, qui nommait aussi à celle de Chagey. Reconstruite vers 1530, son grand autel et ceux des quatre chapelles qu'elle possédait, furent consacrés et bénis, le 8 septembre de cette année, par Pierre Tasard, évêque suffragant de Besançon. (V. n°. XXX, aux preuves.) En 1537, Jean Poinsard, lieutenant du bailli, fonda et dota une cinquième chapelle. Deux confréries étaient attachées à l'église, l'une en l'honneur de St. Christophe (avant 1420), l'autre en celui de Ste. Lucie.

[2] Immédiatement après le choix du nouveau magistrat d'Héricourt, ses membres prêtaient serment sur les Évangiles, en présence du bailli ou de son lieutenant : « de bien et fidèlement » exercer la justice inférieure et police de la ville ; manier fidè- » lement les biens et revenus communs au profit d'icelle, et en » rendre bon et fidel compte ; avoir soigneux regard sur les

renouvelait ses protestations d'amitié et de *bonne voisinance* au bailli du comté de Montbéliard [1], et elles n'étaient pas moins sincères, malgré les démêlés des deux seigneuries, résultat inévitable de possessions et de droits entremêlés, et imparfaitement reconnus.

Les habitants d'Héricourt, libres des entraves qui pesaient sur leurs voisins, voyaient chaque jour s'accroître leur prospérité à l'ombre d'un gouvernement paternel, quand le calme dont ils jouissaient fut troublé tout à coup par les entreprises audacieuses de Charles-

» hostes, boulangers et bouchiers, à ce que le public soit bien et
» déument assorti et à prix raisonnables, et que les gardes et por-
» tiers fassent leur déhu devoir; administrer bonne et briefve
» justice indifféremment autant aux pauvres qu'aux riches; se
» conformant en tout et partout aux ordonnances souveraines de
» nostre très-redoubté souverain-seigneur; maintenant aussi de
» tout leur pouvoir et léal devoir lesd. ordonnances, autorités,
» prééminences et grandeurs d'icelui, advançant son profit et
» détournant son dommaige. »

[1] On jugera des sentiments qui l'animaient par la lettre suivante, adressée à Herman d'Eptingue, chevalier, bailli de Montbéliard : « Très chier et grant amy. Je me recommande à vous;
» quant je suis venu en ce lieu d'Ericourt, j'ai sceu que vous vous
» doubtez fort à Montbéliart et y fait-on grant guet et garde.
» Veuillez moy faire savoir de qui c'est que vous doubtez. Mon
» propos a tousiours esté et est encor de deffendre et revanger
» Montbéliart et la seigneurie à tout ce que honneste et possible
» me serait; se chose voulu que je puisse, je le feray voluntiers.
» Nostre seigneur vous ayt en sa garde. Escript aud. Éricourt,
» le xe. jour de may, l'an LXVII. T. de Neufchastel, d'Espinal et
» de Chastel sur Mozelle, maréchal de Bourgongne. »

le-Téméraire, duc de Bourgogne. Ce prince, qu'une ambition sans bornes rendit le fléau de ses sujets et l'auteur de son infortune, avait provoqué la guerre contre la maison d'Autriche et les cantons suisses (1474-1477). Les sires de Neufchâtel étaient ses sujets et ses vassaux pour une partie de leurs terres. Forcés de s'unir à sa cause, ils partagèrent ses revers et furent traités en ennemis par la confédération. Elle s'empara des châteaux d'Héricourt, Châtelot, L'Isle-sur-le-Doubs, Blamont et Clémont; Héricourt, vaillamment défendu par Etienne de Hagenbach, fut, après quinze jours de siége, forcé de se rendre, à la suite d'une victoire remportée, non loin de ses murs, près d'un étang, sur quinze mille Bourguignons venus à son secours sous la conduite de Jacques de Savoie, comte de Romont (15 novembre 1474)[1]. La propriété de cette ville et de la seigneurie fut assurée à Sigismond, archiduc d'Autriche, par les traités de paix conclus à Zurich en 1477 (28 mai) et 1478 (30 juin). Il en gratifia Ulric et Henri de Ramegk, frères, gentilshommes attachés à sa personne, sous réserve des foi et hommage. Mais, en l'année 1481

[1] V. *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, 3e. éd., X, 71 et suiv. — Au commencement du mois de mars 1476, mille Suisses et Allemands des garnisons de Montbéliard et d'Héricourt vinrent surprendre les villes de L'Isle-sur-le-Doubs et de Baume-les-Dames; ils les livrèrent aux flammes après s'être emparé du riche butin qui avait été mis en sûreté dans ces places. A Baume, 300 Italiens de la garnison furent tués, et 80 gentilshommes du comte de Bourgogne faits prisonniers. Ceux-ci n'obtinrent leur liberté qu'en payant une forte rançon.

(30 juin), cédant aux prières de Henri de Neufchâtel et de Claude, seigneur de Fay [1], tous deux fils de Thiébaud IX, il consentit à leur restituer Héricourt, avec Châtelot et L'Isle, autres fruits de sa conquête; et l'empereur Maximilien, son neveu et son héritier, de même que l'archiduc Philippe, fils de ce monarque, ratifièrent ces donations par différents actes des années 1492, 1495, 1498 et 1500 [2]. Rentrés ainsi dans la possession des domaines *venant de leurs prédécesseurs, soit*

[1] Henri, frère aîné de Claude, avait été fait prisonnier à la journée de Nancy, où le duc de Bourgogne trouva la mort, et ne fut délivré qu'en 1479, après deux ans de captivité. — Claude, ainsi qu'Olivier de La Marche, si connu par les mémoires qui portent son nom, furent pendant quelques semaines les geôliers d'Henri, comte de Wurtemberg, qu'ils amenèrent devant sa ville de Montbéliard, sous une escorte d'hommes d'armes, sommant ceux qui la défendaient à une prompte soumission, s'ils ne voulaient pas être témoins du supplice de leur maître, dont les hideux préparatifs se faisaient sous leurs yeux mêmes. V. *Éphémérides du comté de Montbéliard*; 170, 171. — Plus tard (juin 1492), Claude fut chargé par l'empereur Maximilien de remettre les insignes de la Toison-d'Or à Eberard l'aîné, comte de Wurtemberg, qui le gratifia à cette occasion de 250 florins.

[2] Les seigneuries de Blamont et de Clémont, adjugées à l'évêque de Bâle, avaient été rendues à la maison de Neufchâtel dès le mois de juillet 1478, *au même état et sous les mêmes droits auxquels ledit évêque les a possédées*, ce qui veut dire avec la souveraineté que le droit de la guerre avait mise dans ses mains. Le prélat se réserva les villages de Damvans, Reclere et Grandfontaine, qu'il réunit au domaine de son église.

de fief ou autrement [1], Henri et Claude recouvraient le droit d'en jouir comme eux, et dans la même indépendance pour celles de ces terres qui ne faisaient point partie de la Franche-Comté de Bourgogne. A Héricourt et dans les lieux de son ressort, on voit ces deux seigneurs en pleine possession de la souveraineté; publiant des réglements et des ordonnances, accordant des lettres de grâce, repoussant par voies de fait les voies de fait des voisins, négociant et transigeant avec eux sur des droits, même régaliens, qui étaient en litige. C'est ainsi que des conférences s'ouvrirent en 1481 et 1483, avec l'abbé de Lure, au sujet de la suzeraineté sur le village de Tavel; que des différends d'ancienne date avec le comté de Montbéliard, à raison de la mouvance du fief de Tremoins,

[1] Tels sont les termes de la donation de 1492. Celle de 1500 (preuves n°. XXIII) est encore plus explicite, puisqu'elle porte: *oppida et dominia de Lille, sita in nostro comitatu Burgundiæ et de Chastelot supra Dubim, quæ sunt de antiquo patrimonio domus à Novocastro*. Cette formule alternative mérite d'être remarquée. — En 1471, Henri de Neufchâtel fit protester de la nullité de certains exploits faits dans le Châtelot, par un huissier du parlement de Dole, *jaçoit que cette seigneurie et ses appartenances sont aulcunement de franc-aleu, de nul fief ni ressort de Bourgongne, ains souverainement de M. de Neufchâtel, de quoi il est en bonne saisine, possession et réelle jouissance, comme MM. ses prédécesseurs, de temps qu'il n'est mémoire, en sont esté*. Quant à la terre d'Héricourt, Maximilien, dans ses lettres-patentes du 8 novembre 1493 (n°. XXII), reconnaît qu'elle est située *entre ses pays de Bourgongne et comté de Ferrette*. Il possédait celui-ci par succession de l'archiduc Sigismond.

furent renouvelés en 1484, et que d'autres difficultés, qui avaient pris naissance dans les années 1424 et 1438, devinrent l'objet d'un accord très-remarquable, conclu le 11 janvier 1495 v. s., avec Eberard l'aîné, duc de Wurtemberg, sur un grand nombre de points, dont plusieurs concernaient la supériorité territoriale.

A cette époque-ci, Héricourt subissait encore en grande partie les maux qu'une guerre désastreuse lui avait causés. Ses habitants avaient été *tellement foulés et détruits,* que, dans une requête présentée à Maximilien, ils exposaient que, *si quelque aide ou provision n'y estait mise, leur ville estait en voie de brief demeurer inhabitée.* L'empereur leur accorda, par un diplôme daté de Worms, le 8 novembre 1495, l'exercice de toute espèce d'industrie et la liberté du commerce *dans tous les lieux de ses pays et obéissances* [1]. On ne peut douter que cette faveur n'ait contribué à effacer la trace des maux qui excitaient des plaintes si touchantes.

La population goûta une joie passagère à la vue de Philippe-le-Beau, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, qui, en allant de Villersexel à Belfort, fit à Héricourt une halte de quelques heures (18 août 1505). L'année d'après et la suivante ramenèrent le deuil et des

[1] Aux preuves, n°. XXII. — L'art du tisserand était, parmi tous les autres, celui qui occupait le plus grand nombre de bras. Les ouvriers livrés à son exercice, et répandus dans différents lieux de la seigneurie, formaient une corporation liée par un statut commun. Dès le 16e. siècle, cette branche d'industrie avait pris beaucoup de développement, qui s'accrut encore dans la suite.

regrets universels. Henri de Neufchâtel décéda, sans enfants, le 18 novembre 1504; Claude, seigneur de Fay, ne lui survécut que cinq mois, et Guillaume, leur frère cadet, venait à peine de recueillir leurs grands biens, dont il restait seul héritier, quand il les suivit dans la tombe. Il était demeuré célibataire.

Avec ce seigneur s'éteignit la postérité mâle du maréchal de Bourgogne, non moins illustre par ses grands services que par l'antiquité de sa race et ses nobles alliances [1]. Mort en 1469, Thiébaud IX avait laissé un testament, devenu célèbre par les longues et importantes contestations qu'il fit naître. Quatre de ses fils s'étaient voués à l'état ecclésiastique; les trois autres furent institués ses héritiers universels, et après eux leurs descendants mâles; à ceux-ci le testateur substitua Jean, seigneur de Montaigu, son frère, et sa postérité mascu-

[1] La famille des sires de Neufchâtel, déjà fameuse au 12ᵉ. siècle, acquit, par des mariages dans les maisons de Bourgogne, de Châlon et de Montbéliard, de nombreuses et importantes possessions. Marguerite de Montbéliard, fille du comte Thierry III, fut la femme de *Thiébaud III*, et leur fils *Thiébaud IV* obtint, en 1283, du chef de sa mère, les châtellenies de Blamont, Clémont et Châtelot, avec 250 livres de rente au puits de Salins, et la suzeraineté sur les fiefs de Cusance, de Bermont, etc. *Thiébaud V* épousa Jeanne de Châlon, issue de Jean II, comte d'Auxerre, et d'Alix de Montbéliard; *Thiébaud VI* s'unit à Marguerite, fille d'Henri de Bourgogne, et recueillit le riche héritage de son beau-frère; enfin *Thiébaud VIII* fut marié, comme on l'a déjà dit, à Agnès de Montbéliard, qui lui apporta en dot les terres de Marnay, Fay, Poinson, Lavoncourt et Mellevans, et 1200 livres de rente à Salins.

line; à leur défaut, les mâles de la maison de Cusance, et finalement les descendants des deux sexes issus de sa tante, la comtesse Henriette de Montbéliard. Mais Guillaume avait à peine expiré, qu'en violation de dispositions aussi précises, les comtes Félix de Werdemberg et Guillaume de Furstemberg, maris d'Elizabeth et de Bonne de Neufchâtel, filles de Claude, s'emparèrent de la plupart des terres qui composaient son opulente succession et parvinrent à s'y maintenir. Dans le partage qu'ils firent entre eux, les seigneuries d'Héricourt, Clémont, Châtelot, L'Isle et quelques autres échurent à la femme du comte Guillaume, et elle l'institua, en 1515, son légataire universel. Pendant environ vingt ans qu'il en eut la possession, il y exerça une autorité illimitée, prenant le titre de *souverain-seigneur*. En 1505 v. s. (9 janvier), il accorda aux bourgeois d'Héricourt, de concert avec le comte de Werdemberg, le droit de débit du vin et du sel à leur profit [1]. En 1520 (31 janvier), il affranchit de la mainmorte ses hommes d'Echenans et de Luze, qui lui payèrent 300 florins pour cette concession; le mois suivant, pareil affranchissement fut accordé aux habitants des châtellenies de Clémont et de Châtelot, à ceux-ci moyennant 300 écus d'or, aux premiers pour le prix de 170 écus. En l'année 1523, il obtint d'eux, ainsi que de ses sujets du ressort d'Héricourt, un don gratuit pour le soutien de sa querelle contre Ulric, duc de Wurtemberg, avec lequel il était en hostilités ouvertes. Dès 1515, Guil-

[1] V. n°. XXIV, aux preuves.

laume s'était ménagé des intelligences à Montbéliard et à Blamont, mais il avait vainement tenté de se saisir par la trahison, de ces deux places. En 1519, à l'époque même où Ulric venait d'être chassé de ses états d'outre-Rhin par la ligue de Souabe, il réussit à se rendre maître de la seigneurie de Granges, dans laquelle ses troupes exercèrent beaucoup de ravages; il s'empara également des châteaux d'Etobon et de Magny-d'Anigon, et réduisit sous son pouvoir plusieurs autres lieux situés dans leur voisinage. Tous furent traités sans ménagement. Le duc, qui résidait à Montbéliard, avait enrôlé mille à douze cents soldats, avec lesquels il méditait d'enlever à Guillaume le fruit de ses rapines (1523). Les Suisses, de concert avec les évêques de Bâle et de Strasbourg, et la régence d'Ensisheim, offrirent leur médiation et conclurent une trêve qui suspendit la lutte prête à s'engager[1]. Enfin, la crainte d'une issue défavorable, et les arrêts prononcés contre lui par le parlement de Dole, le firent songer à transmettre ses usurpations dans des mains plus puissantes; il négocia avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, dont il était secrètement protégé, et la vente d'Héricourt, de Clémont, de Châtelot, de L'Isle et de Granges, venait d'être consommée pour une somme de vingt mille florins, lorsque éclata la révolte des paysans, aux mois d'avril et de mai 1525[2]. Guillaume se trouvait encore à Héricourt, dont il

[1] V. sur les événements de 1519 à 1523, les n°s. XXV, XXVI, XXVII, des pièces justificatives.

[2] Aux preuves, n°. XXVIII.

s'apprêtait à faire la remise, quand, dans l'ivresse de leurs succès, les *bons hommes* des vaux de Chaux et de Montreux (dans le Sundgau), devenus maîtres de la forteresse de Belfort, tentèrent de surprendre celle dans laquelle il était enfermé avec une poignée de soldats. Afin de porter le découragement parmi ses anciens sujets, les rebelles avaient répandu le bruit de sa mort; mais, s'étant mis à la tête des habitants, il leur communiqua son ardeur, et sut prouver aux autres qu'il était encore plein de vie. — L'archiduc Ferdinand ne garda que fort peu de temps ses nouvelles acquisitions; Granges lui fut enlevé de vive force par le duc de Wurtemberg (juin 1525), et quant aux autres seigneuries, après avoir échoué dans les propositions qu'il avait fait faire à Ulric [1], il les revendit, en 1526 et 1527, à Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, son grand-trésorier.

Dès l'année 1505, les comtes de Furstemberg et de Werdemberg subissaient au parlement de Franche-Comté, avec des chances fort défavorables, un procès en déguerpissement des terres de la succession du maréchal de Bourgogne, qu'ils avaient usurpées au préjudice des véritables ayants-droit. Ce procès, commencé par Ferdinand de Neufchâtel, fils de Jean de Montaigu et neveu de Thièbaud IX [2], fut, après sa mort (1521),

[1] Aux preuves, n°. XXIX.

[2] Dans sa requête introductive, Ferdinand exposa que tous les biens dont s'étaient emparés les deux comtes, *ne sont point assis au comté de Bourgogne,* et dans l'énumération qu'il fait des seigneuries qui en dépendent, on cherche inutilement celle d'Héricourt. Les terres usurpées à son préjudice et qu'il répétait,

continué par Anne, sa fille et son héritière universelle [1], mariée à Christophe de Longvy, seigneur de Longepierre. Mais, au début même de l'instance, le 4 mars 1506, Ferdinand, de concert avec son frère Jean de Saint-Aubin, avait cédé au duc Ulric, pour le prix de six mille florins d'or, tous leurs droits sur Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, à charge d'en poursuivre le recouvrement à ses propres frais; et l'année suivante, les seigneurs de Cusance, imitant cet exemple, vendirent au même prince leurs prétentions sur ces terres, moyennant quatre mille florins. Ulric, qui n'avait pas tardé à se saisir de Blamont et de tous les lieux de sa dépendance, devint, comme on l'a vu, un voisin menaçant pour Furstemberg, dont il avait d'abord été le frère d'armes. Aussi l'archiduc, lorsqu'il transporta à son grand-trésorier les domaines acquis sur le comte Guillaume, ne voulut consentir à aucune garantie en cas d'éviction, tant il semblait douter de la bonté de ses droits, mis en parallèle avec ceux du duc de Wurtemberg, et il se borna à tran-

étaient Neufchâtel, Bourguignon, Pont-de-Roide, Montrond, Poinson, L'Isle-sur-le-Doubs, Châtelot, Héricourt, Clémont, etc., avec les gardes des abbaye de Lieucroissant et prieuré de Lanthenans, que le duc de Bourgogne avait restitués à la maison de Neufchâtel, en 1460.

[1] La cour de Dole rendit deux arrêts dans cette cause mémorable : l'un par défaut, le 21 avril 1516, qui condamnait les deux comtes à la restitution des biens usurpés, en une amende de trois mille marcs d'argent, et en cas de désobéissance, à la confiscation de toutes leurs possessions dans la province ; l'autre, du 28 mars 1522, rendu contradictoirement et confirmatif du précédent.

siger avec Anne de Neufchâtel pour la terre de L'Isle et quelques autres (21 octobre 1527).

Après le décès de Gabriel de Salamanque, sa succession parvint à ses enfants mineurs, non sans qu'Ulric protestât pour le maintien de ses droits sur les trois seigneuries. Il les fit valoir aussitôt qu'il fut rentré, par la conquête, en possession du duché de Wurtemberg, provoquant, au mois de novembre 1535, une conférence à Rothenbourg sur le Necker, qui n'avança pas la négociation; une nouvelle conférence fut tenue à Heidelberg, en novembre 1544, avec moins de succès encore, parce que, dans l'intervalle de ces neuf années, les relations entre Montbéliard et Héricourt s'étaient toutes empreintes d'aigreur et de mauvais vouloir, et que quelquefois même on avait recours à des actes de violence. Ainsi, la dîme sur un certain canton du territoire de Bussurel ne put être perçue en 1535 au profit du comté de Montbéliard, qu'avec l'appui de cent hommes d'armes; ainsi, d'autres contestations, soit pour l'exercice de la souveraineté ou la jouissance de droits utiles, renaissaient fréquemment dans différents lieux de la terre [1], et la force prenait le pas sur la conciliation. Les sujets

[1] A Échenans et à Champey, en 1545; à Bussurel, en 1530 et 1535, à Echenans encore et à Breveliers, en 1534. Déjà, au mois d'août 1530, le comte de Montbéliard, en qualité de *grand-baron* de Granges, avait provoqué la commise des fiefs de Luze et de Chagey, acquis par le comte d'Ortembourg, sans son consentement, en qualité de suzerain, sur Simon de Moutier, moyennant huit cents écus d'or. Le procès qui suivit cette aliénation était encore indécis vingt-deux ans après.

respectifs ne demeuraient point spectateurs impassibles de ces luttes toujours renouvelées; des querelles, des rixes, des voies de fait éclataient entre eux presque à chaque rencontre; leur souvenir est effacé, mais les antipathies qu'elles ont fait naître, se sont prolongées, et la dernière trace n'en est pas encore éteinte.

Le bruit qui s'accrédita, en 1541, de la vente projetée d'Héricourt à l'empereur Charles-Quint, était peu fait pour ramener le calme dans les esprits. Cette rumeur s'évanouit sans dissiper les craintes qu'inspiraient d'ailleurs le caractère d'Ulric porté aux entreprises, et ses projets qu'il dissimulait mal. Dans leur juste défiance, les tuteurs des jeunes comtes d'Ortembourg crurent devoir implorer la protection du chef de l'empire. Ils l'obtinrent par des lettres du 6 août 1545, accordées *en faveur des seigneuries d'Héricourt, Châtelot et Clémont, circonvoisines et limitrophes,* pour durer autant qu'il y aura convenances mutuelles, à charge d'un paiement annuel de cent francs, prix de la sauvegarde, et en outre, *de la part de ces mêmes tuteurs, leurs officiers et sujets, de prêter serment de vivre et eux se conduire paisiblement en la fidélité et obéissance* du monarque [1].

Tandis que le duc de Wurtemberg repoussait les avances du roi Henri II (février 1548), qui offrait de le mettre en possession des seigneuries contentieuses, et de n'accepter aucune paix, à moins que ces terres

[1] Ces lettres n'auraient eu aucun sens, si Héricourt avait fait partie du comté de Bourgogne. V. aux preuves, n°. XXXI.

ne lui fussent assurées [1]; que, fidèle à ses engagements récents envers Charles-Quint, il s'était soumis pour le jugement de sa querelle à l'arbitrage de Fréderic II, électeur palatin; tandis qu'après sa mort inopinée (6 novembre 1550), Christophe, son fils et successeur, s'étayant des droits dont il avait hérité, les faisait valoir devant deux juridictions différentes, les comtes d'Ortembourg veillaient au bien-être de leurs sujets; ils ordonnaient en 1551 la publication des *instructions, ordonnances et coutumes des seigneuries de Lisle, Héricourt, Clémont, Châtelot et Essert* [2]; l'année d'après (février et mars), ils prenaient des mesures de sûreté, renforçant la garnison d'Héricourt, pour protéger cette place contre les tentatives de Sébastien Schertel, qui, à la tête de ses soldats enrôlés dans les environs de Bâle, traversa les comtés de Montbéliard et de Bourgogne, pour aller rejoindre le roi de France sous les murs de Metz [3]; plus tard (1555), ils comprimaient

[1] En échange de ces conditions présentées par un agent secret, le roi de France demandait la faculté de placer des garnisons à Montbéliard, à Blamont et à Etobon, sous offre d'une notable somme de deniers, pour mettre ces forteresses en état de défense et les fournir d'approvisionnements.

[2] Ce recueil, d'un véritable intérêt pour l'histoire des mœurs, usages et coutumes locales, pendant les 15e. et 16e. siècles, se trouve dans les archives de l'ancien comté de Montbéliard. Il serait digne d'être mis au jour.

[3] « Dont se en est ensuivie une grosse dépense d'argent, four-
» nie des deniers de messeigneurs les comtes, pour le rembour-
» sement desquels jects et impôts ont esté faicts, tant sur les

la mutinerie des habitants d'Héricourt, en faisant emprisonner l'un des bourgmestres; renouvelaient leurs franchises en 1556, et exerçaient dans une entière indépendance le pouvoir qu'ils avaient en mains.

De son côté, le duc de Wurtemberg, par deux traités conclus à Stuttgart le 4 mai 1553, avait résigné au profit de son oncle, le comte Georges, pour lui et ses héritiers mâles, la principauté de Montbéliard, avec toutes ses dépendances, lui abandonnant en même temps tout ce qu'il pourrait obtenir, *par voie amiable ou de justice, en domaines et seigneuries* provenant des successions de Châlon et de Neufchâtel. La connaissance du différend pour Héricourt, Clémont et Châtelot, fut renvoyée par l'empereur à la chambre impériale de Spire [1], et dès le 7 janvier 1553, Christophe avait ouvert une autre instance par-devant le parlement de Franche-Comté, contre les héritières d'Anne de Neufchâtel, en restitution des terres du maréchal de Bourgogne, situées

» subjects d'Héricourt que sur ceux de Clémont et de Chastelot. » (*Manuscrit contemporain.*)

[1] La commission impériale, adressée à la chambre de Spire, est du 7 décembre 1554. Le procès commencé le 22 avril suivant, était encore loin de son terme, quand l'empereur Rodolphe II proposa d'y mettre fin par une transaction (1578). On discuta et négocia longtemps sans rien avancer, et la cause, demeurée en sursis pendant trente années, ne fut reprise qu'en 1608. Jean-Fréderic, duc de Wurtemberg, obtint alors une citation en renouvellement d'instance. Mais sept ans après, un traité avec les comtes d'Ortembourg, vint terminer ce procès important.

dans cette province, dont elles se trouvaient saisies [1]. Anne, morte au mois de juin 1530, avait eu trois filles de son mariage avec le seigneur de Longepierre. Elles s'unirent à trois frères de la maison de Rye : Jeanne, l'aînée, à Marc, seigneur de Dicey; Antoinette à Joachim, sire de Rye, et Louise à Gérard de Balançon. Marc fut père de Claude-François de Rye, marié à sa cousine Françoise-Marie, fille de Joachim et d'Antoinette.

Les douceurs d'un hymen bien assorti, n'avaient pu détourner ce jeune seigneur de deux pensées qui préoccupaient essentiellement son esprit. C'était avec un profond chagrin qu'il voyait une partie du patrimoine de ses aïeux dans des mains usurpatrices; ce serait, lui semblait-il, un titre d'honneur dont il pourrait s'enorgueillir, s'il parvenait à le leur arracher. Exerçant par sa famille une haute influence dans le comté de Bourgogne, riche, d'un caractère impétueux et passionné, téméraire jusqu'à l'audace, il n'apercevait dans ses calculs que des chances favorables, et la fortune vint le servir à l'égal de son espoir. La surprise d'Héricourt, qu'il méditait depuis quelque temps, sous les auspices

[1] Ce second procès dura onze ans et n'eut pas l'issue que l'évidence des droits de la maison de Montbéliard faisait présager. Il est vrai que l'on mit en jeu tout à la fois des moyens de contrainte et de corruption, et même avec tant d'impudeur et de publicité, que le cardinal de Granvelle ne put s'empêcher d'élever une voix de réprobation, et que le duc de Wurtemberg n'hésita point à dévoiler ces turpitudes, dans un mémoire en révision de l'arrêt, qu'il fit imprimer à Montbéliard en 1896, sous le titre de : *Actes et pièces des propositions d'erreur, etc.*; in-fol.

de son père, s'accomplit le 15 mars 1561, sans aucun obstacle sérieux.

Dans ce jour, le capitaine Sacqueney, qui commandait cette place, s'était rendu au marché de Montbéliard pour acheter la provision de beurre de sa petite garnison. M. de Rye en étant instruit, s'embusque avec quinze à vingt cavaliers armés à la lisière d'une forêt qui borde la route [1] que Sacqueney devait suivre à son retour. Arrêté par eux et menacé d'une prompte mort, s'il ne procure à Rye et à ses complices l'entrée immédiate d'Héricourt, Sacqueney promet tout et consent à ce que son valet, qui conduisait un cheval chargé des provisions, prenne les devants, sous l'escorte de deux cavaliers. Arrivés à la porte de la ville, les gardes l'entr'ouvrent pour laisser passer le domestique de Sacqueney; mais le cheval, avec sa charge, reste embarrassé entre les ailes. Les cavaliers qui l'accompagnaient profitent de cette circonstance pour se saisir de la porte, tuent les soldats de garde, et ayant été rejoints par leurs compagnons, se rendent maîtres de la ville et du château. Claude de Rye y mit aussitôt une garnison suffisante, pourvue de vivres et de munitions [2].

[1] Entre Montbéliard et Bussurel.

[2] Extrait des *Éphémérides du comté de Montbéliard*, 91, 92. V. aussi le 1er. vol. *des Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté.* — Au commencement de l'année 1558, le comte Georges avait eu le projet de s'emparer d'Héricourt, non par ruse, mais à force ouverte. Il croyait pouvoir compter sur l'appui du roi de France, irrité au dernier point du passage et des secours de toute nature accordés récemment par

Cette entreprise, au milieu de la paix, n'était pas moins attentatoire à la possession des comtes d'Ortembourg, qu'aux droits prétendus par le duc de Wurtemberg. Ce prince, aussi bien que ces seigneurs, éclatèrent en plaintes, dont l'expression alla retentir de toutes parts. Le gouvernement de Franche-Comté, la régence d'Ensisheim, ensuite des ordres de l'empereur Ferdinand, les cantons suisses, firent d'inutiles efforts pour amener M. de Rye à évacuer la place qu'il paraissait résolu de défendre jusqu'à l'extrémité. Il ne céda pas même à la menace d'une mort ignominieuse, et de confiscation de biens prononcée contre lui et ses aidants par le parlement de Dole. Son refus opiniâtre eut les suites qu'il aurait dû prévoir tout d'abord. Héricourt, déjà investi par les milices du comté de Montbéliard, vit arriver au pied de ses murailles un corps de troupes envoyées du duché de Wurtemberg, sous la conduite du baron de Hœven [1]. Les sommations d'usage ayant été rejetées par Marcillat, qui commandait dans la place, on fit aussitôt commencer le bombardement. Quelques heures après, une large brèche se trouvant ouverte, la garnison mit bas les armes, et se rendit prisonnière de guerre. L'artillerie, les munitions et autres approvisionnements, le mobilier,

le gouvernement du comté de Bourgogne, à Nicolas, baron de Bolviller, et aux troupes sous ses ordres, qu'il conduisait dans la Bresse. L'avis demandé au duc Christophe de Wurtemberg éprouva des lenteurs, et Georges mourut dans l'intervalle (17 juillet).

[1] Quatre mille hommes de pied, deux cents chevaux et un train d'artillerie.

l'argent comptant trouvés au château, furent évalués à plus de 50,000 f. [1], et l'on estima les frais de la campagne à 45,378 florins. Cet évènement, d'autant plus remarquable qu'il fit rentrer la seigneurie d'Héricourt, avec celles de Clémont et de Châtelot, dans le domaine souverain des comtes de Montbéliard, arriva le 15 juin, quatre-vingt-quinze jours après celui qu'avait signalé la ruse de Claude-François de Rye. La leçon qu'il venait de recevoir aurait dû le rendre prudent; il n'en fut rien, et, dès le mois de mars 1564, renouvelant sa tentative, il se présenta de nuit au-devant d'Héricourt, sous l'escorte de quelques cavaliers. La garnison répondit à ses bravades à coups d'*arquebuses à croq*, et le força lui et ses gens à une prompte retraite.

[1] Les renseignements qui suivent sont tirés d'un écrit contemporain : « Le château d'Héricourt était bâti et composé de quatre » belles grosses tours de bonnes étoffes et matériaux, environnées » de bonnes murailles et d'un fossé. Il y avait un pont-levis et » doubles portes bien fermées. On comptait quatorze chambres bien » meublées, tant de lits de soie, tapisseries, qu'autres meubles; » même y voyait-on un ciel de soie avec des petites clochettes » d'argent, le tout de grande valeur; la vaisselle d'argent valait » bien cinq à six mille francs. Ce château était bien fourni d'ar» tillerie; les munitions de guerre n'y manquaient pas, et si y » avait-il des grains et des vins compétemment. Un des canons, » qui fut conduit à Montbéliard, s'appelait *la Bergère d'Héri-* » *court*, et était si grosse qu'un homme se pouvait mettre dedans. » Sa longueur était de cinq pieds. » — La ville même, entourée d'une forte muraille et d'un fossé, n'avait que deux portes. Elle possédait alors une population de 102 chefs de famille. On en comptait 384 dans les villages de la seigneurie.

Son décès prématuré vint mettre un terme aux inquiétudes que faisait naître son esprit turbulent et aventureux [1]. Sa veuve, qui avait obtenu l'héritage de leur fils unique, Octavien, mort au berceau, se remaria à Léonor Chabot, comte de Charny et de Busançois, grand-écuyer de France. De quatre filles nées de cette alliance, deux, Marguerite et Eléonore, recueillirent tous les droits de leur maison, et les portèrent, par mariage, dans celles d'Elbeuf et de la Palud-Varembon. Leur père avait acquis, en 1589, les prétentions des comtes d'Ortembourg sur les trois seigneuries, et elles-mêmes les rétrocédèrent avec les leurs propres, les 1er. et 4 juin 1609, à Jean-Fréderic, duc de Wurtemberg, pour la somme de 255,000 fr.

La seconde partie contiendra la suite de cette notice jusqu'à l'année 1789.

[1] L'intérêt autant que ses sympathies, l'avaient attaché à la plupart des seigneurs qui préludaient alors au soulèvement des Pays-Bas. Il portait leurs couleurs et leurs emblêmes, et peut-être serait-il allé plus loin qu'il ne l'aurait voulu lui-même, s'il n'était pas mort inopinément à Bruxelles (1567), d'une blessure qu'il s'était faite avec son poignard, en descendant de cheval. Il était à peine âgé de vingt-cinq ans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

Diplôme de Lothaire, roi de France, en faveur du monastère de Lure, de l'an 970.

Lucere cunctis fidelibus desidero, tam presentibus quam futuris, quod ego Lotharius Rex atque monarcha Lothariensis regni, permotus tam pro anime mee salute quam pro futurorum parentum meorum, tradidi hereditate de propria, ecclesias tres, cum decem Coloniis uniuscuiusque, quæ vulgo dicuntur Reves, et Tavahes, et Domnus benignus, ecclesiæ sanctæ Mariæ et beati Petri, in loco qui dicitur Lutra fundate, ubi religiosus vir Deoque devotus atletha, cum preelecta Monachorum frequentia, sub sancti patris degens regulari norma, Hicco Abbas, summo regj militando diuina fauente clementia, certat attingere superna polorum gaudia; cuius denique veneranda cernens iudicia, atque una cum sibi subiectorum gemine charitatis fraterneque dilectionis vinculo in eodem supra dicto loco diuino operi infatigabili ac peruigili cura famulantium comitum vtilitati prospiciens, superius memoratam proprietatis mee hereditatem, potestatiua manu trado monasticj regiminis lege eternaliter possidendam. Si vero quod futurum non credo, aut ego ipse, vel aliquis successor meus, vel propinquorum meorum vlla opposita persona, contra hanc traditam cartam venire, aut eam violare tempta-

verit, in primis salvatoris mundj, omniumque sanctorum eius iram incurrat, et ad fiscum regium auri libras centum coactus persolvat. Actum publicè, sedente prefato rege apud fiscum sanctj Quintinj, non longe ab ecclesia sanctj Deicoli. Signum Willerij Comitis. S. Ottonis. S. Ingilbertj. S. Herfridj. S. Arnicj. S. Alloni. S. Odelgarij. S. Wolmonj. S. Hildigerij. S. Lotharij regis, qui hanc Cartam fieri iussit. Data pridie nonas maij, anno ab incarnatione Dni. Nri. Jesu-Christj D. CCCC. LXX. Indictione XIII.

Archives de l'Abbaye de Lure.

N°. II.

Donation faite à l'abbaye de Belchamp, par Otton, chevalier de Achenans; (vers 1150).

Notum sit omnibus fidelibus, tam presentibus quam futuris, quod Otto de Achenans, per manus Consulum Montisbiligardis Theodorici ejusque filii [1] dedit Petro abbati Bellicampi, ceterisque fratribus ibidem Deo servientibus, pro remedio anime sue parentumque suorum, apud *Bavens* absolute mansum unum; dedit etiam apud

[1] Le titre de *consul* équivalait alors à celui de *comes*, donné à ces mêmes princes dans l'un des actes subséquents. On ne l'attribuait même qu'aux plus distingués, aux plus éminents d'entre les comtes. Renaud III de Bourgogne le prend dans une charte de 1132, en faveur de l'abbaye de Faverney, et dans une autre qu'on peut lire dans le *Recueil* de Perard, p. 227.—Thierry II, comte de Montbéliard, dont le fils, du même nom, époux de Gertrude de Habsbourg, et mort en 1151, était associé au gou-

Achenans molendinum unum sub tali condicione, quod pro eo singulis annis vite sue sex nummorum tributum ecclesie redderet, et eo mortuo prefata ecclesia libere retineret. Posthæc etiam concessit prefate ecclesie medietatem sui alodii, si absque libera prole obiret. Hujus rei testes sunt Otto, sacerdos de Basviliers, Albricus sacerdos de Montebeligardis, magister Odolo, Odo comes de Rupe, Burcardus miles, Johannes Flamensis, Gerardus de Banvilers, Gores villicus, Symon qui fuit mimus.

Notum sit etiam omnibus quod Heliwidis, preposita de Montebeligardis et Petrus ejus filius decimam de *Douerans* de terra fratrum Bellicampi concesserunt beate Marie et prefatis fratribus sub tali condicione, ut ecclesia singulis annis duos solidos in festivitate sancti Michaelis illis inde redderet, sub eodem vero redditu, si terra sancti Johannis apostoli nominatis fratribus posset adquiri, remaneret. Hujus rei testes sunt Wido decanus, Otto sacerdos, magister Odolo, Volmarus miles, Symon.

Notum sit omnibus tam presentibus quam posteris quod Petrus miles de sancta Maria terram quandam

vernement, jouissait de la plénitude de la souveraineté : il existe de lui une charte de l'année 1162, dans laquelle il s'intitule : *Nos Theodoricus Dei gracia Montisbeligardis comes*, et où figurent comme témoins la plupart de ses grands officiers. On voit, en 1383, l'un de ses successeurs, Etienne de Montfaucon, suivre son exemple, et employer la même formule. Déjà, dans un diplôme du 3 décembre 1367, il qualifiait son père, le comte Henri, de *seigneur-souverain*, et celui-ci s'est lui-même attribué ce titre en 1362.

apud *Bellumcampum* sitam, quam a domino Theoderico de Soys et uxore sua in feodo tenebat, per manum Comitis Theoderici, a quo predictus Theodericus eandem terram tamquam feodatus tenebat, fratribus Bellicampi per librum super altare positum concesserit; concedentibus Theoderico de Soyes et uxore sua, Renaldoque filio suo, taliter ut singulis annis IIII solidi basiliensis monete predicto Petro in festo sancti Johannis-Baptiste reddantur. Testes sunt Gerardus de Salnez, Gerardus de Banvilers, Symon mimus, Trumannus monetarius, Petrus et Wicardus de Adincort. —Similiter agnoscant omnes fideles quod Burcardus de Libeten terram quam habebat apud *Rescliris,* omnesque ejusdem terre participes, per manum Renaldi advocati sancti Desiderii, fratribus Bellicampi pro remedio animarum suarum omnino concesserunt. Testes sunt Hugo sacerdos, Urricus sacerdos d'Albervilers, Renaldus advocatus, Burcardus miles, Albricus mercator, Petrus ejusdem ville.

Archives de Montbéliard.

N°. III.

Autre donation faite par le même à ce monastère;
(vers 1165).

Cum incessanter labente temporum cursu labilis sit hominum vita pariter et memoria, quod bene et eterna dignum remuneratione ad honorem Dei et incrementum sancte ecclesie Bellicampi, per manum nostram, sub testibus veridicis et fidelibus gestum est, presentium litterarum apicibus commendare curam habuimus. Universis

igitur tam futuris quam presentibus justicie et veritatis amatoribus, ego Amedeus, Montibeligardis Comes, rem gestam notifico, scire volens universos, quod dominus Otho, miles de Achenans dedit et concessit in elemosina, Deo et prefate ecclesie Bellicampi, quicquid possidebat alodii apud Achenans, mansum unum apud Tromoynz, apud Vilare [1] mansum unum et quicquid tandem alodii possidebat, sive in pratis, sive in campis, sive in nemoribus. Testes hujus rei sunt Gerardus de Bellalaya abbas, Durandus canonicus, Moranus miles Montisbeligardi, Gerardus miles de Fayola, Cono miles de Bavans. Ubi autem prefatus Otho recognovit quod nichil de alodio suo nisi tantum predicte ecclesie Bellicampi cuiquam vendidatur, seu invadiavatur vel dedatur. Durandus et Wido, canonici presentes fuerunt. Moranus Montbeligardi, Geraldus de Fayola, milites. — Item sciant quod scire oportet, quod Walnerus miles de Danjustin dedit supradicte ecclesie Bellicampi terram suam quam habuit apud *Turlay* [2], et apud *Celluncort* mansum unum et partem suam quam habuit in decimis de Tromoynz. Testes horum sunt Cono prelatus ecclesie de Vallibus [3] Wido advocatus et frater ejus, Hugo miles Montisbeligardi, Willelmus villicus de Bracelis.

Archives de Montbéliard.

[1] Aujourd'hui *Mandrevillers*.

[2] *Tullay*, hameau situé dans le canton de Blamont.

[3] Le prieuré de *Vaux*, ancienne dépendance de l'abbaye de Belchamp, au territoire du village de Vernoy, et à 12 kilom. au couchant de Montbéliard.

N°. IV.

Autre émanée de Garnier, chevalier de Breveliers, en 1176.

In nomine sancte et individue Trinitatis; notum sit omnibus quod Garnerus, miles de Brunviler, et uxor ejus et filia, se ipsos cum suis possessionibus quas apud Brunviler habebant, annuente et laudante Amedeo, comite Montisbeligardis, ecclesie sancte Marie de Bello campo contulerunt, nullo hominum jus, justitiam sive usum in eadem possessione retinente. Hujus rei testes sunt Odo, comes de Rupe, Girardus et Raimbaldus de Dala, Morandus, Hugo, Valo, milites de Montebeligardis. Actum est hoc anno incarnati verbi M. C. LXXVI. Magister Petrus recognovit.

Archives de Montbéliard.

N°. V.

Extrait de la bulle du Pape Luce III, en faveur de la même abbaye de Belchamp, de 1181.

Lucius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Balduino abbati sancte Marie Macdalene de Bellicampo, ejusdem fratribus, tam presentibus, quam futuris regularem vitam professis in P. P. M. [1] Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse præsidium, ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet, aut robur, quod absit, sacre religionis infrin-

[1] *Prædicto Præmontratensi monasterio.*

gat. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus et prefatam ecclesiam S. Marie Macdalene, in qua divino mancipati estis obsequio, ad exemplar felicis recordationis predecessoris nostri Alexandri P. P. sub beati Petri et nostra protectione suscipimus; præterea quascumque possessiones, quecumque bona q. eadem ecclesia juste et canonice possidet, aut in futurum, prestante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum in quo præfata ecclesia sita est, cum omnibus pertinentiis suis; altare de *Wiascurt* [1] cum parrochia et omnibus appendiciis suis; totam terram de *Ostranges* [2]; duo molendina in utraque ripa Dubii fluminis; terram quondam Theodori de Soies; terram supra molendinum; terram de *Villemont* [3], cum filia et contigua; decimam de *Veselois; sextam partem decime de* TREMOIS *in tritico et avena, et mansum et pratum ;* duas partes montis *Campi abonis* [4] cum adjacenti nemore procliviorum; usuarium in pascuis, nemoribus, aquis comitis de Rupe; pratum quod dicitur *Wabra* [5]; terram et pratum apud

[1] *Voujaucourt.*

[2] Cette terre, désignée aujourd'hui sous le nom de *Nostranges*, forme l'une des trois soles labourables de la ferme de Belchamp.

[3] Village détruit, qui était situé entre ceux de Châtenois, Nommay, Grand-Charmont et Bethoncourt.

[4] *Chamabon*, village dans le canton actuel de Blamont, qui a disparu à la suite de la guerre des Écorcheurs, de 1430 à 1440.

[5] La *Vouaivre*, pré d'une grande étendue sur le territoire d'Exincourt.

Adincurt, terram de *Campaina* [1]; curiam de *Dourans* [2] cum appendiciis suis, terris, pratis, silvis et fonte infra curiam, et virgultum supra domum; sextam partem molendini de *Grosset* [3] cum terra et prato; *terram de* BRUNVILER *quondam Guarnerii et terram quondam* Willelmi de Bethoncurt; apud *Bonviler* [4] mansum, terram, pratum; *grangiam de* ACHENANS, *cum appendiciis suis, terris scilicet, pratis, silva, decima, molendino;* apud VILLARE mansum unum cum usu; grangiam de *Agro nasculi* [5], *Brunval* [6], cum interioribus procliviis montium; terram de *Cicere;* terras cultas et incultas, prata, molendinum juxta *Agronascule*, ibidem in pascuis et silvis usuarium; duos mansos apud *Rasclires* [7]; apud *Rochai* [8] dimidiam colongiam; apud *Turlaie* [9] unam colongiam; apud *Cerluncurt* mansum unum [10]; apud *Berche* mansum unum; apud *Estovans* mansum unum; terram de *Calmonte* [11]. — Datum Laterani per manum Alberti S. R. Eccl. presbit. card. et cancellarii, III Non. Januarii,

[1] La *Champagne*, vaste prairie sur les territoires d'Audincourt et d'Arbouans.

[2] *Dorans*, village des environs de Belfort.

[3] Le moulin de *Crozat*, au territoire de Dorans.

[4] *Banvilars*, entre Héricourt et Belfort.

[5] Aujourd'hui *Grosmagny*, dans l'arrondissement de Belfort.

[6] *Brognard*, village du canton d'Audincourt.

[7] *Réclere*, lieu de l'ancienne principauté de Porentruy.

[8] *Roches-les-Blamont*.

[9] *Tullay*, hameau voisin de Roches.

[10] *Seloncourt*, village du canton de Blamont.

[11] *Grand-Charmont*, à 2 kil. au nord-est de Montbéliard.

indictione XV, incarnationis Dominicæ anno M. C. LXXXI, pontificatus vero Lucii P. P. III, anno I.

Archives de Montbéliard.

N°. VI.

Extrait de la bulle du Pape Célestin III, confirmative des biens et possessions de l'église collégiale de Montbéliard, 1196.

Par une bulle datée du 6 des ides de juin 1196, la 6e. année de son pontificat, le pape Célestin III confirme les possessions de l'église collégiale de St.-Mainbœuf de Montbéliard, et la prend sous sa protection. On y lit entre autres :

« Locum ipsum in quo præfata ecclesia sita est cum omnibus pertinentiis suis; illud etiam quod inclyte memorie T. [1], quondam comes Montibiligardi, dedit ecclesie vestre apud *Seneinen* [2] in vineis, terris et justitiis, et ecclesiam de *Corgenart* [3], quam dedit vobis bone memorie Theodoricus Bisuntinus archiepiscopus, et ecclesiam de *Breceles* [4], cum appendiciis; ecclesiam de *Rojagotta;* ecclesiam de *Lupat* cum parte decimarum et undecim mansis, molendinis et decimis parrochie *Montisbeligardi* et quod habetis ad *Vigiacort*, et quod

[1] Le comte *Thierry II,* mort vers 1163.

[2] Aujourd'hui *Cernay,* ville de la Haute-Alsace.

[3] *Courgenay,* village de l'ancien évêché de Bâle.

[4] *Bresse* ou *Brasse*, ancien village sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville de Belfort.

habetis ad *Corcelles*, ad *Regemons*, ad *Bois*, ad *Colongiam*, et quod habetis apud *Angiotel* et *Barestre*, et ad *Simarnanil*, et ad *Tinfoin* [1], et ad *Senernans* [2], et ad *Menuval* [3], et ad *Broingnart*, et quod habetis ad *Vorvenans*, ad *Chalmont* et *Chalmontel* et *Viel-Chalmont*, et quod habetis ad *Dincort* [4], et ad *Guandecort* [5], et ad *Bollonval* [6], et ad *Tollar* [7], et ad *Roches*, et ad *Bar* et *Bustal* [8], et ad *Lundens* [9], et ad BIANS, et ad *Diesendans*, et ad TROMOIENS et ad ORICORT et ad DARNINS, et ad BUSCEREI et ad VIENS et ad VILER et *Bœthoncort*, et ad LOSA et ad *Viscerei* [10]. Decimas quas habetis in parrochia de *Bures*, et dimidiam carratam vini quam debet Ulricus de Voginliso, et dimidiam carratam quam debent filii Cunonis de Cunisei et dimidiam carratam quam debent monachi de Allespach [11]. Chrisma vero, oleum, sanctum, consecrationes altarium, ordinationes canonicorum, seu clericorum vestrorum, qui ad sacros

[1] *Etueffont*, en Haute-Alsace.

[2] *Sevenans*, *id.*

[3] *Moval*, *id.*

[4] *Audincourt*, chef-lieu du canton de ce nom.

[5] *Vandoncourt*, dans le canton de Blamont.

[6] *Bondeval*, *id.*

[7] *Tullay*, *id.*

[8] *Beutal*, dans le canton de Montbéliard.

[9] *Allondans*, *id.*

[10] *Vissey*, *Visserey* ou *Usserey*, lieu voisin du prieuré de Vaux et du voisinage de Vernois, dont on retrouve les dernières traces d'existence dans deux documents de 1258 et 1333.

[11] *Char* ou *Charretée*.

ordines fuerint promovendi et alia ecclesiastica sacramenta a diocesano episcopo gratis vobis et absque pravitate aliqua volumus exhiberi..... »

Archives de Stuttgart.

N°. VII.

Donation au profit de l'abbaye de St.-Paul de Besançon; l'archevêque Amédée, alors prisonnier à Montbéliard, (*vers* 1198).

Landricus Dei gratia Bisuntine ecclesie sancti Johannis Decanus [1], Joh. archidiaconus de Warasc [2], Guillelmus archidiaconus de Treva et decanus de Warasc [3], presentibus et futuris, rei geste notitia. Quod ad utilitatem sancte Dei ecclesie factum comprobata non inutiliter memorie commendata. Sciant igitur quibus expedit scire quod Fredericus miles, qui de Tremolayo dicitur, nobis presentibus, guirpivit ecclesie sancti Pauli quiquid ca lumpniabat in manso Lamberti et Johannis fratrum de Levernay, et se tam in fratribus illis quam in tenemento suo nihil juris habere recognovit. *Quia vero tempore hujus resignationis Amedeus Bisuntinus archiepiscopus apud Montembeligardis captus tenebatur* [4], vice ipsius archiepiscopi ego Landricus, decanus ecclesie sancti

[1] Il était déjà doyen de St.-Jean en 1188.

[2] Archidiacre de Warasco, dès 1188 à 1218.

[3] Déjà en 1180.

[4] L'archevêque Amédée a occupé le siège de Besançon dès 1193 à 1220. On ne connaît aucune charte de lui portant la date de 1198, ce qui confirme celle que nous fixons à sa captivité.

Johannis, de manu Frederici resignationem illam et eleemosynam ecclesie sancti Pauli perpetuo concessam recepi. Ut autem hec concessio rata et inconcussa permaneat, canonici S. Pauli qui presentes aderant, Bernardus [1], Odo de Calisola, Constantinus et præfatus Fredericus hanc sigillorum nostrorum testimonio corrobarari pecierunt, quibus assensum impertimus. Testes interfuerunt magister Humbertus, succentor sancti Johannis [2], magister Nicholaus, Dominicus de sancto Paulo, presbyter, Walcherius miles de Fontays, Gilebertus miles de Genulia. Nec preterundum est quod sepedictus Fredericus se warantiam inde portaturum contra omnes homines sancti Pauli promisit.

Archives de l'abbaye de St.-Paul de Besançon.

N°. VIII.

Donation de l'église de Breveliers *à l'abbaye de Belchamp, par Amédée, archevêque de Besançon, en* 1199.

A., Dei gratia Bisuntinus Archiepiscopus, presentibus et futuris rei geste noticiam in perpetuum. Ne, labentibus annorum curriculis, que digne ac sollempniter per manum nostram faciuntur et ordinantur casu aliquo negligentie de sinu memorie subtrahi possint vel deleri, presentium et futurorum scire relinquimus universitati, quod

[1] Bernard était moine de St.-Paul dès l'année 1180.

[2] Humbert remplissait déjà en 1188 la dignité de chantre à la métropole de St.-Jean.

ecclesiam de BRUNVELIR pontificali auctoritate dedimus et concessimus fratribus et conventui domus Bellicampi perpetuo habendam et possidendam, solo jure pontificali et ministerialium nostrorum. Quod ut ratum permaneat, scripto mandari ipsumque scriptum sigilli nostri fecimus impressione signari. Testes Humbertus ejusdem loci Archidiaconus, Stephanus Locicrescentis abbas, Johannes ecclesie Bisuntine cantor, Stephanus Palmensis, ejusd. loci decanus, Stephanus decanus de Montanis [1], Hugo de Verna, Sancti Mauritii capellanus. Actum Bisuntii anno dominice Incarnationis millesimo centesimo nonagesimo nono. Datum per manum Gerardi Cancellarii nostri.

Archives de Montbéliard.

N°. IX.

Reconnaissance de Thierry III, comte de Montbéliard, de ce qu'il tient en fief du comte de Bourgogne; mai 1263.

Je Thierry Cuens de Montbéliart, fais savoir à tous ceux qui ces lettres verront et orront, que je suis homs lige au noble baron Hugon, conte palatin de Bourgoingne, et à la noble dame Alix contesse palatine de Bourgoingne, sauve la feauté le roy de Navarre [2] et

[1] Doyenné de la *Montagne*, l'un des quinze dont se composait l'ancien diocèse de Besançon.

[2] Cet hommage fait à Thiébaud, comte de Champagne et roi de Navarre, date de l'année 1259. Il est purement personnel de la part du comte Thierry III, et ne contient que la promesse de

Jehan conte de Bourgoingne, seignour de Salins, mon oncle, en tel menière que je en tiens le fye qui li cuens de la Roiche tient de may et de mon fils [1], qui est homs liege le conte de Bourgoingne et la contesse, et doit remanoir à son hommage toute sa vie, et en dois tenir après la mort le conte de Chalon III$^{c.}$ et L livrées de terre que ledit Cuens m'a donné ou poix de Salins, en accroissance du devantdit fie. *Et ce est le fie que je tieng du conte de Bourgoingne* et *de la contesse*, et après mon décès tenra liègement qui qui soit Cuens de Montbéliart cest fie du conte de Bourgoingne et de la contesse. Ce fut fait quant le miliaire couroit par mil CC. et soixante trois ans, ou mois de may.

Archives de la préfecture de Besançon.

N°. X.

Investiture du comté de Montbéliard, donnée par l'empereur Rodolphe I au comte Renaud de Bourgogne; le 8 *des ides de juin* 1284 [2].

Rudolphus, Dei gratia Romanorum rex semper augustus, tenore presentium recognoscimus et ad universorum

défendre ce monarque contre tous, à l'exception de l'évêque de Bâle, de l'abbe de Lucelles, du duc de Lorraine et du comte de Ferrette.

[1] *Richard,* fils de Thierry, avait épousé Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, qui ne lui donna point d'enfants. Il mourut en 1278, quatre ans avant son père.

[2] Cette investiture impériale en rappelle une plus ancienne

tam presentium quam futurorum notitiam volumus pervenire, quod nos nobilem virum, Renaldum de Burgundia, comitem Montisbeligardi, dilectum fidelem nostrum, in castro, opido et comitatu Montisbeligardi et eorum pertinentiis, warandisare contra quoslibet volumus, et tenemur ad hæc, nobis pro tribunali sedentibus in Friburgo, feria quarta post octavas Pentecostes, per sententiam omnium astantium sententiatum extitit et obtentum, quod predictus Renaldus predictum castrum, opidum et comitatum cum pertinentiis, sicut ea quondam Theodericus, comes Montisbeligardi, tenuit ab imperio, et nunc idem Renaldus tenet et possidet, pacificè et quiete possidere debeat et tenere, quousque prædicta a nobis, mediante justitia, evincantur. In cujus rei testimonium presens scriptum exinde conscribi et majestatis nostre sigillo fecimus communiri. Datum Friburgi VIII Jdus Junii, indictione XII, anno Domini M. CC. LXXX. IV. regni vero nostri anno XI.

Archives de Stuttgart.

accordée au prédécesseur du comte Renaud, mais elle n'existe plus. On trouve dans les archives de Montbéliard les originaux ou des copies authentiques de celles émanées des empereurs *Louis IV*, en 1339; *Sigismond*, 1431; *Fréderic III*, 1448 et 1473; *Maximilien I*, 1495; *Charles V*, 1544, 1551, 1555; *Ferdinand I*, 1559; *Maximilien II*, 1566, 1570; *Rodolphe II*, 1580, 1608; *Mathias*, 1613; *Ferdinand II*, 1621; *Ferdinand III*, 1630; *Léopold I*, 1663 et 1701; *Joseph I*, 1706, et *Charles VI*, 1712. Les suivantes sont déposées à Stuttgart, dans les archives du royaume.

N°. XI.

Jean sire de Belmont entre en la foi et hommage du comte de Montbéliard, pour ce qu'il tient à Luze, Chagey, *Bavans et Accolans, conformément à la sentence arbitrale de Thiébaud de Rougemont, au mois de février* 1288.

Nos Thiebauz, sires de Roigemont, facons savoir à toz, que come descorde fust et aparisest à estre antre noble baron nostre chier et bien amé seignour Renaut, conte de Montbéliart, d'une part et noble barons Jehan de Montbéliart, seignour de Monfacon, Thierri de Montbéliart, seignour d'Antigney, et Thiébaut, seignour de Nuefchestel, d'autre part, sus la devision des biens que estoient demoré de noble baron et de bonne mémoire Thierri, ça en arriers conte de Montbéliart, et especialment sus ce que ledit Thiébaut devoit avoir le fye que messires Villaumes, sires de Bealmont, tenoit doudit Thierri, conte de Montbéliart, ensi come le dit Thiébaut l'afarmoit et le dit Renaut, disoit ancontre. A la perfin bones gent antremetant les dites parties, firent compromis en nos de la dite descorde et promirent le dit Renaud cuens, d'une part et li ditz Jehans, Thierri et Thiébaut, d'autre part, an bone foi tenir et guarder ce que nos dirions et ordeneriens de la dite descorde ; et sus ce ledit Guillaumes, sires de Bealmont, de la volanté et dou commandement dou dit Renaut, conte, antra en la féalté et en lomaige dou dit Thiébaut dou fye de qu'il estoit hons à dit Thierri, conte de Montbéliart. En

après ce nos regardey diligement les covenances des dites parties, et ce que pourparlé avait esté antre lor en lor partaige façant, avons ensi dit et pronuncié que le dit Jehanz sires de Monfacon, Thiébaut sires de Nuefchestel, et li hoir à dit Thierri seigneur d'Antigney, donoient, randent et paoient à mon seigneur Jehan, seigneur de Bealmont, fil et hoir dou dit Guillaume que fu, dous cents liv. d'estevenans : cest a savoir un chescun d'eux la tierce partie, en tel maniere que le dit Jehanz sires de Bealmont, par le comandement à dit Thiébaut, est antré en la fealtey et en l'omaige dou dit conte de Montbéliart, par ensi come li dit Guillaumes ses peres en estoit en la fealtey et en lomaige dou dit conte Thierri, de totes les choses, c'est a savoir, que le dit Guillaumes, ses peres, avoit, povoit et devait avoir à tens qu'il ala de vie à mort, es Viles de CHAGEY, de LOUSE, de *Bavans* et d'*Acolans*, et es finaiges, es apandises, et es apertenances des dit leus antierement et en totes manieres. Eu tesmoignaige de verité de totes ces choses, avons nos saelé ces latres de notre sael que furent faites an l'an de grace corrant mil CC. iiij^{xx} et huit, ou mois de fevrier, le mescredi après la chandelouse.

Archives de Montbéliart.

N°. XII.

Ce sont les fiez et riere fiez que li Cuens de Bourgoigne donnai ai la main mon très amé le roi que l'on tient de lui, quand l'on traita li mariaige des filles de Bourgoigne, vers 1294 [1].

« Li *Cuens de Montbéliart*, DE PART MONTBÉLIART, en tient la Contey de la Roche, Soyes, Corchaton, en terres plaines qui vaut M. V. c. livres de rente.

Li *Comte de Ferraites* en tient la garde de l'abbaye de Lure, et Selignei en Aissois, Senebart, la Begate et... [2].

Li *Sires de Nuefchatel*, en tient Lille, Montmartin et Ollans, le conduit du chemin de Lille à Besançon, Dampierre, Blamont, Cusance, Rans et Mont-Buyan, et vaut icels fiefs II m. VIII. c. l. de rente.

Li *Sires de Montfaucon* tient de lui Bouclans, Roulans, Passevant, Willaffans, Orbe, le Chatel-Neuf, Alteville, et Nuefchâtel, le Mons-Thiebaud, Chatoillon, le comtey de la Roche et Vennes-le-Châtel, et le fief de Roiches-en-Vallouois, et vaut cilx fief IIII m. l. de r.

[1] Dunod (*Histoire du comté de Bourgogne*, II, 274), qui a eu connaissance de ce document, lui donne une date plus récente, et veut en tirer une nouvelle preuve que le comté de Montbéliard était un fief de celui de Bourgogne, et qu'en 1309 il avait passé sous la suzeraineté de la comtesse Jeanne, mariée à Philippe de Poitiers, devenu roi de France sous le nom de Philippe-le-Long. Quant à nous, nous nous appuyons sur ce même titre pour établir l'opinion contraire.

[2] Mot illisible.

M. *Simon de Montbéliart*, en terre plaine C. l. de r.

Li *Cuens de Montbéliart*, tient du Cuens de Bourgoigne de part le Comte de Chalon, le fief de Roigemont et ce qu'il a à Salins. Il tient encore de lui de part son partage, le fief de Chevroz, le fief du seigneur de Cuzel, le fief que le Sire de Marnai tient de lui, le fief de Belregart et Virechatel, le fief de Tholonjon, le fief de Varais, et celui de Cofflans, et valent cils fiefs M. l. de r.

Il tient encore de lui, de part son partage, Montaigu et le Pin, et Binans et Montflour, et le puis de Laon-le-Saunier, Pymorain, Tremelay. »

Manuscrit du 14e. siècle, déposé en la bibliothèque de la ville de Montbéliard.

No. XIII.

Extrait d'un rôle des vassaux de Montbéliard, sous le comte Renaud, dressé vers l'an 1300.

« Guichard de Champey et Jehannette de Cothenans sa femme tiennent liegement dou Conte tout le partaige de lad. Jehannate que li estait venu de par son père, especialement dou meix à la *Peruce* et es appartenances.

Jehan, Sire de Belmont, tient dou Conte ce quil hait es villes de Chaigey, de Louse, de *Bavans* et d'*Accolans*, et es finaiges desd. lues et en hait eu II c. livres d'estevenants.

Jehan de Chenebie tient de Monsieur ce quil a à Chaigey, si que il est contenu es lettres de l'achat que Monsieur fit de luy.

M. Alard de Chastenoy tient de Monsieur ce qu'il hai à *Vietorey*, avec ce qu'il en tient à Héricourt.

Jehan de Cothenans, tient de Monsieur le meix de la *Peruce* que siet à Coisevaul et ou finaige.

Monsieur Pierre de Héricourt, tenoit liegement dou Conte Thierry le fié que Renaut ses freres tenoit de luy.

Henry fils M. Vergier de Souharce, tient liegement quanque il ha à Tremoins, et à Coseval et es appartenances, ensemble autres fiés, et doit la garde à Belfort, chascun an par XIII semaines, et en hai heu cinquante livres d'estevenants.

Mess. Pierres de Champeix hai reprins dou Conte, en accroissance, d'autre fie tout ce qu'il hai à Vellans (Verlans), et Coseval, et ou finaige et en at LX livres d'estevenants.

Jehan de Mandeurre, escuyer, tient dou conte Renaud, tout ce qu'il ha à *Logres* et à Louse et es finaiges. »

Archives de Montbéliard.

No. XIV.

Hommage fait à Philippe-le-Bel, roi de France, par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard; avril 1301 [1].

Nous R. Cuens de Montbéliard, faisons savoir à tous que comme nous eussions promis et fussions tenus de ve-

[1] La copie de ce titre a été prise sur une autre en parchemin qui se trouve aux archives du royaume. Elle est accompagnée d'une lettre de M. de Harlay, conseiller-d'état, du 30 mai 1680,

nir et entrer en la foy et en l'hommaige de très excellent et puissant prince, notre chier seigneur *Philippe* par la grâce de Dieu roy de France, par l'ordonnance faite par luy, selon ce que est contenu es lettres faites sur ce et scellées de notre scel, dou scel M. Jehan de Chalon, M. Jehan de Bourgoigne, M. Jehan et M. Vautier de Montfaucon et de plusieurs autres nos aidans et nos aliés, nous somes entrés et il nous a receu en sa foi et en son hommaige lige, pour nous et pour nos hoirs Contes de Montbéliard, lesquels nous avons obligié et obligeons perpétuellement à faire semblable foy et hommaige à luy et à ses hoirs Rois de France; derechef nous avons repris de luy en fief et en hommaige lige et perpetuel, pour nous et pour nos hoirs, Comtes de Montbeliard, la maison et la ville de *Truielles* [1], avec toutes les appartenances, lesquels nous tenions en franc aluef, jusques à la value de cent livrées de terre à tournois, et se ainsi estoit que lesdites maison, ville et leurs appartenances ne fussent à la value desd. cent livrées de terre, nous promettons par notre loyal.... à lui parfayre de

à M. de Saint-Pouange à Besançon, portant que *dans ces archives il ne s'est trouvé rien autre sous le titre de Montbéliard', où il n'y a que la vente qui en fut faite à François I et celle qu'il fit ensuite au duc* (Ulric) *de Wirtemberg.* Cette déclaration et la charte même serviront à réfuter les assertions erronées de Dunod, dans son *Histoire du comté de Bourgogne,* II, 221, 274. V. aussi *Histoire des sires de Salins,* aux preuves, 58, 60.

[1] Lieu inconnu et tout à fait étranger au comté de Montbéliard.

notre héritaige que nous tenons en aleuf au pleu prés de lad. maison, et avons promis et promettons, par nostre sairement fait et par nostre foy bailliée au devant dit nostre seigneur le roy, que jamais n'irons par nous, ne par autres contre lui, ne contre ses hoirs en nul cas quelque il soit, forsque ou cas seulement que li roi dessusdit guerroieroit nos autres seigneurs à qui nous sommes tenus par foi et hommage, avant que ces présentes lettres fussent faites, auquel cas nous leur aiderions à deffendre leurs corps et leurs terres ainçois sommes tenus, et promettons et obligeons, nous et nos hoirs, par le sairement et par la foy devant dit que en tous autres cas nous aiderons à nostre devant dit seigneur, le roi de France, bien et loyalement encontre tous. En tesmoing de laquelle chose nous avons mis nostre scel en ces présentes lettres données l'an de grâce mil trois cens et un, au mois d'avril.

Archives de la préfecture du Doubs.

Nº. XV.

Jouissance des biens du prieuré de St.-Valbert-*les-Héricourt, concédée par les abbé et couvent de Luxeuil, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard; octobre* 1301.

Nos Reginaldus de Burgundia, Comes Montbelicardi, notum facimus omnibus præsentes visuris et audituris, quod cum religiosa persona Theobaldus, Dei Gratia Abbas de Luxouio et dicti loci vniuersus Conuentus nobis vendiderint, cesserint et transtulerint, vita nostra durante, red-

ditus, fructus et introitus prioratus Sancti Wauberti *prope Hericour*, vna cum ejus juribus et dependentijs, qui prioratus ejusque jura et circunstantia est de patrimonio et proprietate Ecclesiæ Luxouiensis. Quæ venditio et cessio nobis fit per dictos Relligiosos pro summa ducentum sexaginta librarum Stephaniensium, quam pecuniarum summam nos persoluimus. Illis prædictus prioratus sancti Wauberti cum ejus juribus, pertinentiis et proprietatibus debet reuerti libere post nostrum obitum ad dictos Religiosos eorumque Ecclesiam de Luxouio, tanquam patrimonium ejusdem Ecclesiæ absque contradictione hæredum et successorum nostrorum. Est autem sciendum quod, cum bonis mobilibus exstantibus in dicto prioratu et circunstantijs, tempore obitus nostri, restabunt et pertiniebunt ad dictos Relligiosos et Ecclesiam liberè omnia incrementa, quæsita et melioramenta facta et fienda in dicto prioratu, ejus membris et circunstantijs. Est etiam sciendum quod omnia jura, possessiones et proprietates, spectantes vel spectare debentes ad dictum prioratum ejusque membra quæ allienata sunt, auocare et retrahere debemus et facere vt ad dictum prioratum reuertantur; specialiter homines terræ et possessiones quas dictus prioratus habet vel habere debet in loco de Chagey et ejus territorio, et terras videlicet quas nostri homines de *Ericourt*, vel alij tenent et occuparunt, intra fines Sancti Wauberti, de la *Chappelle* prope *Granges*, Ericour et alibi, quæ terræ spectant vel spectare debent ad dictum prioratum. Quod si tempore mortis nostræ aliqui nostrorum hominum possidentes essent aliquarum terrarum pertinentium ad dictum prioratum, volumus et conce-

dimus quod præscriptiones earum et vsucapiones nullius sint valoris, imo quod reuertantur integræ ad dictum prioratum absque contradictione. Est etiam sciendum, quod dicti Religiosi specialiter retinuerunt pro se, in dicta venditione et cessione, præsentationes Ecclesiarum ad dictum prioratum spectantium, videlicet de Chagey et Ericour, quæ præsentationes remanent dictis religiosis, in quibus nihil peti a nobis potest. Et quum sequestrauerimus patronatus Ecclesiæ de *Betoncour* prope *Montbelicardum* fructus, et sciuerimus dictæ Ecclesiæ præsentationem et jus patronatus spectare, quoad proprietatem, ad dictam Ecclesiam Luxouiensem, cedimus et cessimus dictis Religiosis dictum jus patronatus vna cum dicta præsentatione tanquam proprium dictæ Ecclesiæ; et ad vestri dicti Abbatis requisitionem assignavimus, vitâ nostrâ durante solum, Monacho qui in dicto prioratu habitabit, fructus dicti patronatus pro ejus præbenda ad incrementum prebendæ eius solitæ. Ulterius etiam sciendum est nos debere soluere et sufferre omnes exactiones et procurationes quas Ecclesia Romana imponere poterit dicto prioratu. Et est sciendum homines, terras et possessiones loci et territorij de Chagey et etiam de Ericour et Sancti Vaubert et la *Chappelle*, et eorum finium quæ ad dictum prioratum spectare debent, quæque sunt alienatæ vel occupatæ per homines nostros vel alios in locis prædictis vel alibi, vniuersos retrahere et ad dictum prioratum reuerti facere debemus, intra festum Natiuitatis sancti Joannis Baptistæ proxime venturum. Item sciendum est quod omnis pignoratio et damnum factum per dictos Abbates et Conuentus, vel eorum homi-

nes, nobis vel nostris hominibus, vel etiam vice versa omnis pignoratio et damnum factum per nos vel per homines nostros dictis Abbati et Conuentui vel eorum hominibus usque ad integram confectionem harum litterarum, cassa est et nulla, quouismodo facta sit. Et ad maiorem cauthelam, Nos Renaldus Comes prædictus, dedimus auctoritatem et licentiam, et rogauimus ac requisiuimus amatam consortem Guillielminam, Comitissam Montbelicardi, quod concedat, velit et consentiat omnibus et singulis supradictis rebus; et Nos prædicta Guillielmina Comitissa Montbelicardi, de auctoritate dicti Comitis, domini consortis amati et ejus requisitione, volumus, concedimus, consentimus, approbamus omnes et singulas res prædictas; ad quarum firmam obseruantiam Nos dicti Comes et Comitissa, pro nobis et hæredibus nostris, obligamus dictis Relligiosis et eorum successoribus omnia bona nostra et hæredum nostrorum mobilia et immobilia, et volumus quod dicti religiosi in hoc possint cogere nos et hæredes nostros coram quocumque tribunali et iudice prout eis visum fuerit, nisi vnus vel plures nostrum non adimpleuerit omnia et singula prædicta, vel si nostro vel alieno facto contrauentum sit. Et promittimus, iuramento corporaliter præstito, stipulatione solemniter interueniente, omnia supradicta firmiter obseruare per nos et hæredes, nec in contrarium venire, neque per alium tacitè vel apertè; renuntiando in hoc facto, Nos Comes et Comitissa, fide etiam corporaliter data, omni exceptioni, fraude, dolo, actioni in factum, conditioni sine causa et exceptioni minoris pretij et valoris, et omni aliæ exceptioni et auxilio juris et facti et municipalis, specialiter juri

dicenti generalem renunciationem non valere; præcipue vero Nos dicta Comitissa omni juri in fauorem mulierum introducto, maxime beneficio legis Juliæ prohibentis alienationem fundi dotalis, certiorata de dictæ legis beneficio. Et Nos dictus Comes prommittimus dictum prioratum vna cum ejus pertinentiis defendere et tueri fideliter contra omnes et conseruare ædificia dicti prioratus in bono statu, absque quod a nostra tuitione et conseruatione abdicemus in totum vel in parte, sub pœnis et obligationibus supradictis. Amplius sciendum est quod cum Nos Comes promiserimus, sicut supra dictum est, auocare, retrahere et recuperare omnes terras, proprietates spectantes et spectare debentes ad dictum prioratum alienatas vel occupatas per nostros homines vel alios, id tamen solum est intelligendum de rebus alienatis per nos vel prædecessores nostros vel occupatis per nostros homines vel alios absque justa causa, tempore quo nos et predecessor noster Comes Montbelicardi dictum prioratum tenuimus; et cum etiam Nos Comes et Comitissa prædicti ut supra obligaverimus nos et hæredes nostros, ut dicti Relligiosi possint nos cogere coram quocumque tribunali et judice, ad eorum libitum, unum vel plures; hoc etiam est intelligendum vt dicti Relligiosi possint Nos et hæredes nostros cogere in omnibus curiis et coramcumque judice. In cuius rei testimonium et ad maiorem supradictorum omnium et singulorum cauthelam, Nos dicti Renaldus Comes et Guillielmina Comitissa, apposuimus sigilla nostra præsentibus, et rogauimus ac requisiuimus sapientem virum Petrum Ernaut, judicem et Bailliuium de Luxouio pro parte Regis Franciæ, et Nico-

laum Moine, præfectum [1] de Luxouio, conservatores sigilli quo solet curia Luxouiensis uti ut apponant dictæ Curiæ sigillum præsentibus vna cum nostris sigillis; et nos dicti Petrus et Nicolaus, Conseruatores dicti sigilli, apposuimus sigillum dictæ Curiæ præsentibus litteris ad requisitionem antedicti domini Reginaldi Comitis et dominæ Guillielminæ Comitissæ Montbelicardi, cum eorum sigillis. Actum die Veneris post festum sancti Lucæ euangelistæ, Anno Christi M. CCC. I. mense Octobri.

Archives de Montbéliard.

N°. XVI.

Extrait de l'acte de donation faite par Jean, sire de Belmont, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, de tout ce qu'il tient à DARNIN; *décembre* 1313.

Jean Sire de Belmont, Ecuyer, « fils monseigneur » Williams de Espinals, chevalier qui fut, donne, baille, » quicte et delivre, par donation pure faite entre les vifs, à » son très chier et redouté seigneur, noble baron et puis- » sant Renaut de Bourgoingne, Conte de Montbeliart, en » héritaige perpétuel, pour lui et ses hoirs, entièrement » quanque il a, peut et doit avoir en la ville de DARNIN » *qu'est dou parochaige de Hèricourt,* ou finage, ou ter- » ritoire, es apartenances et appendices dudit Darnin, » sans rien retenir, en homes, en femes, en chesals, en » maisons, en oiches, en curtils, en champs, en prels,

[1] Prévôt.

» en bois, en justice et seignourie, et en totes autres » choses, quelles quelles soient, et par quelque nom quelles soient appellées, » lesquelles choses il tenoit en fief de ce prince, et « cette dicte donation il a fait audit » monseigneur en recompensation de plusieurs graces » et bienfaits qu'il lui a fait plusieurs fois, » et entr'autres pour avoir permis qu'il vende à Lambelin, fils Henrion dit Eschalon, bourgeois de Belfort, ce qu'il avoit à CHAGEY et à LUZE, et qu'il tenait en fief dudit Comte.

« Donné le Dimanche après la feste St.-Nicolas d'hyver 1313. »

Archives de Montbéliard.

N°. XVII.

Extrait de deux diplômes constatant l'introduction des Ordonnances nouvellement publiées au comté de Bourgogne, dans les états de Jeanne de Montbéliard; mai et juin 1349.

Jeanne de Montbeliard, contesse de Catzenelnbogen, « désirant norrir son pays en tranquillité et être partici- » pant des œuvres faites selon Dieu, et pour le bien du pays » et de justice, » requiert Jeanne de Bourgogne [1] *bail* du Comté de ce nom de vouloir comprendre es *ordonnances par elle rendues* à Gray le mercredi après fête Saint George 1349, de concert avec l'archevêque Hugues de

[1] Jeanne, héritière des comtés de Boulogne et d'Auvergne, était veuve de Philippe de Bourgogne et mère du jeune duc Philippe, dit de Rouvres, dont elle eut la tutelle. Elle épousa le roi Jean en secondes noces.

Besançon, Jean de Chalon, seigneur d'Arlay II et de Cusel, Henri cuens de Montbéliard, *pour eux* et *pour tous les nobles du Comté de Bourgogne et de l'archevêché de Besançon,* « elle, sa terre [1] et ses sujets en telle manière » que elle est preste de approuver, entretenir, garder et » faire tenir et garder lesdites ordonnances par tous ses » sujets en toutes ses terres; a quoi inclinée, à la requête » de sa dite cousine, la comtesse Jeanne de Bourgogne, » consent et veut ses dites ordonnances être étendues et » avoir lieu en la persone de sa dite cousine, en ses » terres et subjets, » et fait en conséquence mandement « à tous les vassaux, justiciers, officiers et subjets de » la Comté de Bourgogne et à chacun d'eux qu'ils la » fassent et ses sujets jouir et user desdits ordonnances » à leur profit, toute fois que li cas si offrira. » Lettres-patentes datées de Gray, le 26 mai 1349.

Surquoi Jeanne de Montbeliard, « ayant eu sur ce bon « conseil et délibération, loue, agrée et approuve ces « ordonnances, et promet les tenir et garder, faire tenir » et garder fermement en toutes ses terres et par tous » ses justiciers, officiers et sujets, selon leur forme et » teneur ; promettant en outre qu'en toutes ses terres, » juridictions et destroits, elle gardera et fera garder » par ses justiciers, officiers et sujets tous les sujets » de madame de Bourgoingne de tort, de force, de injures

[1] Les terres et seigneuries de la comtesse de Catzenelnbogen, étaient situées les unes, et notamment Belfort et Héricourt, dans le diocèse de Besançon, les autres dans celui de l'évêque de Bâle.

» et nouvelletés indéues, » fait au chatel de Belfort, le 2 juin 1549. »

Archives de la préfecture de Besançon.

N°. XVIII.

Reprise de fief faite à Philippe, duc et comte de Bourgogne, par Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard; janvier 1356 [1].

« Nous Henry, Contes de Montbéliart et Sires de Montfaucon, cognoissons à tenir en fye et avons repris de nostre tres chier et redoubté seigneur Mons. Philipe duc de Bourgoingne, Conte d'Artois et de Bourgoingne palatin, et signeur de Salins, à cause de sa dite Contée de Bourgoingne, les choses qui sensuignent : c'est a savoir Passeavant, Beauvoir, Orbe outre Joul, Rolans, Vennes le Chastelle près de Passeavant. Item en la Contée de Montbéliart, à cause de la Contesse de Montbéliart notre femme, Granges ; en protestant que se il estoit trouvé que plus en deussien tenir, que touz jours le voudrons reprendre et en faire fer nostre devoir. Donné en Bracon, soubz notre scel, le XI jour de janvier M. CCC. LVI. »

Archives de la préfecture de Besançon.

[1] C'est la première inféodation de la baronie de Granges qui soit constatée par une charte. En 1371, le comte Etienne, fils et successeur de Henri, remplit à son tour les mêmes devoirs de vassal, qu'il renouvela en 1386.

N°. XIX.

Thiébaud VI de Neufchâtel reprend en fief des archiducs d'Autriche, le Châtelot, Cusance, Belmont, Montjoie et Blauenstein; novembre 1377.

Je Thièbaud, Sire de Neufchâtel et Vicomte de Baume, fais savoir pour moi et tous mes hoirs et descendans, à tous ceux qui verront, liront ou ouiront lire les présentes lettres, touchant les seigneuries, forteresses et rentes de *Chatelot, Cusance, Belmont, Montjoie et Blauenstein*, et les trois cent vingt florins d'or sur la saline de Salins, que je tenois ci-devant en fief de illustre dame Adélaïde, Marquise de Bade et dame de Belfort, et qu'elle avait cédés à illustre seigneur le Comte (Etienne) de Montbéliart; lesquelles seigneuries, forteresses et rentes j'ai retirées de lui pour deux mille florins de bon poids et de bon aloi, que les illustres princes, mes gracieux seigneurs, les ducs Albert et Léopold, ducs d'Autriche, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, et Comtes de Tyrol, m'ont rendus et assignés sur le *siége*[1] d'Héricourt; pourquoi j'ai remis et relaché lesdits seigneuries, forteresses et rentes auxdits seigneurs Ducs et les ai reçus d'eux en fief, suivant le droit féodal d'Italie, et celui des pays où lesdits seigneuries, châteaux et rentes sont situés, et j'en ai fait les foi et hommage ainsi qu'un vassal le doit et y est tenu envers son suzerain,

[1] Traduction littérale du mot allemand *Satz*, dont le sens se rapporte aux *recettes*, aux *produits* d'une seigneurie.

pour moi, mes héritiers et successeurs, comme tenus à perpétuité de semblables devoirs envers eux, leurs héritiers et successeurs, avec promesse de faire tout ce qu'il convient à un fidèle vassal. Je déclare en même tems, par mon serment prêté, que *les seigneuries, forteresses et rentes susdites ne sont du fief d'aucun autre* que de mesdits seigneurs d'Autriche, desquels je les tiens. En temoignage des choses ci-dessus j'ai scellé ces lettres de mon scel, données le mardi prochain après le jour de St.-Martin d'hyver, le saint évêque, après la naissance de Jésus-Christ l'an mil trois cent septante-sept (traduit de l'allemand). »

Archives de Soleure.

N°. XX.

*Promesse de Thiébaud VI de Neufchâtel, engagiste de la seigneurie d'Héricourt, faite aux ducs d'Autriche, de lui accorder, à toutes requisitions, l'ouverture dans ses ville et château d'*HÉRICOURT; *novembre* 1377.

Autre lettre du mardi après la St.-Martin d'hyver 1377, par laquelle Thiebaud VI, seigneur de Neufchatel, promet tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs, que pendant tout le tems qu'il tiendra les forteresse, ville et seigneurie d'HÉRICOURT, qui lui ont été engagées par Albert et Léopold, ducs d'Autriche, pour la somme de onze mille deux cents florins d'or qu'il leur a payés, il leur tiendra ouvertes en tout tems ces dites ville et forteresse, les y laissera entrer et séjourner eux et leurs gens, chaque fois qu'il en sera requis, pourvu que ce

soit sans dommage considérable; déclarant que si lesdits Ducs vouloient retirer et dégager cette même seigneurie, il seroit obligé d'y consentir pour l'amour d'eux sans délai et sans resistance. Pour plus grande sûreté de sa promesse, Thiébaud fournit comme cautions plusieurs seigneurs francs-comtois qui sont désignés dans l'acte.

Extrait et traduit d'une copie en langue allemande, déposée aux archives de la préfecture du Doubs.

N°. XXI.

*Engagement de la moitié de la seigneurie d'*HÉRICOURT, *fait par Humbert de Neufchâtel, évêque de Bâle, à Thiébaud VIII, son neveu; 9 novembre 1413* [1].

Nous Humbert de Neufchastel, par la grâce de Dieu, evesques de Basle, scavoir façons à tous que y soit vray que notre très chier et bien amé nepveur messire Thiébault, seigneur de Neufchastel et de Chastel sur Muzelle, si ce soit obligé pour nous et à nostre prière et requeste en la main de messire Guillaume de Vienne, seigneur de St.-George et de Ste.-Croix, pour la somme de deux mille florins de Florence pour la rambçon et rachat que nous avons fait de Plugeuse [2] des mains dudit de

[1] Dans l'acte de vente de 1407, on lit la phrase suivante, citée en français dans notre récit : ..... *Una cum fundis, accessibus, egressibus, circumferenciis, appendiciis, aliisque juribus ac jurisdictionibus, dominiis,* MERIS ET MIXTIS IMPERIIS.

[2] Aujourd'hui *Pleujouse*, lieu de l'ancienne principauté de Porentruy, non loin de la ville de ce nom, et déjà connu en

St.-George, de laquelle somme de deux mille florins nous en avons ja contanté et paié ledit de St.-George de quatorze cents florins, et ainsi ne reste que nous lui debvons encoire six cents florins de florence; pour lesquels VI cents florins nous avons mis en main de nostre très chier nepveur, le seigneur de Neufchastel, nostre part d'Héricourt, c'est assavoir la moitié du chastel et ville d'Héricourt, la moitié de la terre et appartenances dudit Héricourt, et vueillons qu'il la tienne comme la sienne chose propre, jusques à ce que nous luy aurons rendu et payé entiérement et à une fois lesdits six cents florins à lui ou à ses hoirs, par nous ou nos hoïrs, par telle condition que ou cas que l'on raimbroit ledit Héricourt, que avant toutes euvres, sur nostre droit et partie nostre dit neveur panroit et auroit lesdits six cents florins, sans contredit de nous ne d'autres en nom de nous. Et par ainsi nostre dit neveur demeure chargé de paier audit de St.-George lesdits VI cents florins, et renunceons à tous aultres contraulx que nous pourrions avoir fait ou tems passé, ou pourrions faire ou temps advenir, à quelzconques personnes que ce soit, ne par quelque manière que ce soit; et promectons aussi que nous ne rembrons nostre dite part d'Héricourt de ladite somme desdits VI cents florins des mains dudit nostre neveur le seigneur de Neufchastel, pour mettre en aultres mains fors qu'en la nostre tant seullement; et toutes les choses dessusdictes nous promectons tenir,

1124. Il avait des seigneurs particuliers, qui étaient vassaux des comtes de Montbéliard.

garder et gairantir et accomplir par la foy et serment de nostre corps et sur la foy de prélature, de non jamais aller au contre, ne consentir autre en nom de nous de y aller, par quelque manière que ce soit, et sans fraulde, sans barat et malvais engin, en renunceant à toutes exceptions quelzconques. En tesmoignaige desquelles choses nous avons fait mectre nostre scel épiscopal pendant à ces présentes lectres, que furent faites et données en nostre court de Delémont, le jeudi avant la feste de St.-Martim d'ivers, neufvième jour du mois de novembre, l'an de notre Seigneur courrant par mil quatre cents et treize.

Cartulaire de Neufchâtel, déposé aux archives de Montbéliard.

N°. XXII.

*Liberté du commerce et exercice de toute espèce d'industrie accordés aux habitants d'*Héricourt ; 8 *novembre* 1493.

Maximiliain, par la grace de Dieu, Roy des Romains, toujours Auguste, d'Ongrie, de Dalmacie, de Croacie, etc., et par la même grace de Dieu Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgoingne, de Lothringue, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, et de Gueldres, Comte de Flandres, de Tyrol, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynaut, de Hollande, de Zéelande, de Namur et de Zutphen, Marquis du saint Empire, Seigneur de Frize, de Salins et de Malines, à tous nos justiciers et officiers de nos pays et seigneuries, ou à leurs lieutenants

salut. Receu avons la supplication de nostre amé et féal cousin et chevalier de nostre ordre, le sieur du Fay, tant pour lui que pour les eschevins et gens de la loy et aultres mannans et habitans de sa terre, ville et seignorie d'Héricourt, contenant que à cause des guerres que ont regné, icelle ville de Héricourt, que est scituée *entre nos pays de Bourgoingne et Conté de Ferrate*, ensemble lesdits habitans en icelle ont esté tellement foulés et destruicts, que se quelque ayde ou provision ny est mise, icelle ville est en voye de briefs demeurer inhabitée, et ne voyent lesdits suppliants voye ne maniere pour la redresser, se non quelle fut hantée et fréquentée par gens marchans et de mestiers assermentés, lequel serement lesdits de la loy d'icelle ville ne oseroient, ne vouldroient recepvoir, sans sur ce avoir congie et ouctroy de nous, dont ils nous ont supplié et requis. Pour ce est-il que nous ce considéré, auxdits de la loy de Héricourt supplians, inclinans à leur supplication et requeste, avons ouctroyé, consenty et accordé, ouctroyons, consentons et accordons, de grace espécial par ces presentes, que doresenavant ils puissent recepvoir les serements de toutes personnes d'icelle ville et de tous estrangiers, marchans et gens de mestier de quelque pays, estat ou condition qu'ils soient, qui vouldront estre venans et frequenter ladite ville pour, cesdits serremens faicts, et en rapportant certifications de ceulx de la loi dudit Héricourt, où ils auront estés maistrisés, pouvoir exercer, hanter et fréquenter lesdit faict de marchandise et leurdit mestier en icelle ville, et es aultres lieux de nos pays et obeyssance où bon leur semblera, en

telles franchises et libertés que appartiennent en tel cas, et que lesdits de la loy de Héricourt puissent donner leurs lettres auxdits marchans et gens de mestier des serremens qu'il auront faicts; si vous mandons et à chacun de vous en droit soy et si que à lui appartiendra, que de nostre présente grâce, ouctroy et consentement vous faictes, souffrés et laissiés lesdits de la loy d'Héricourt supplians plainement et paisiblement jouyr et user sans leur faire, donner et souffrir estre faict et donné aucung destourbier ou empeschement à ce contraire; car ainsi nous plait-il estre fait. Donné en nostre cité de Wormes, le 8e jour du mois de novembre, l'an de grace 1495, etc.

Archives de Montbéliard.

No. XXIII.

Confirmation faite par l'archiduc Philippe-le-Beau, de la restitution des seigneuries de L'Isle et de Châtelot; mars 1500 (v. s.).

Philippe, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, duc de Bourgoigne etc., au premier huissier du parlement de Dole sur ce requis, salut. De la part de nostre cousin, chevalier de nostre ordre, conseiller et chambellan, le sieur du Fay, nous a ésté exposé, comme du temps des guerres que furent du vivant de feu de bonne mémoire nostre treschier seigneur et grand père, le duc Charles que Dieu absoille, entre lui et feu aussi de bonne mémoire le duc Sigismond d'Austrice, nostre grand oncle, que Dieu pardoint et aulcuns des ligues d'Allemaigne, *les*

ville et *chasteaul de Lille-sur-le-Doubs assis et situez en nostre conté de Bourgoigne, et la seigneurie de Chastelot* [1], qui doilvent appartenir à nostre cousin de Neufchâtel, frère dudict exposant, *qui faisoient et font encoires frontières de Allemaigne,* furent assiégés à grande puissance d'Allemaigne, prinses, bruslez, distraictes et mises en l'obéyssance de nostre dit grand oncle le duc Sigismond, à la faulte de feue dame Bonne de Neufchâtel, à son vivant cousine de nostre dit cousin exposant, lors les tenant en ses mains ; et depuis le trespas de nostre dict feu seigneur et grand père le duc Charles, l'ailliance de mariage se faist entre mon très redoubté seigneur et père le roy des Romains, et nostre trés chiere dame et mère que Dieu absoille, et tantost après veant par nos subjects de nostre dicte conté de Bourgoigne, que icelle conté se perdoit, et alloit par conquest et à force es mains de feu le roy Loys de france, et pour le préserver et tenir tousiours en nostre obéyssance, aulcuns notables personnaiges de nostre dicte conté se transpourtarent en noz pays de par de ça, exposarent à mondict seigneur et père et à nostre dicte dame et mère ce que dict est, et fust advisé par eulx et ceulx de leur conseil que, pour éviter la perdition dicelle nostre conté, qu'ils envoyeroient aulcungs commis gens notables à Suricht [2], traistier de faire une bonne paix avecque nostre dict grand-oncle le

[1] Dans la notice qui précède, nous avons cité cette phrase d'après une ancienne traduction latine, n'ayant point alors sous les yeux le document même, dont l'original est en français.

[2] *Zurich.*

duc Sigismond et lesdicts liguéz, laquele chose fut ainsi faicte, et en faisant ledict traicté de paix, lesdicts commis ayant puissance, accordarent entre aultres choses que tout ce que les dessusd:cts avoient conquis leur demoureroit à perpétuité, et ainsi par vertu dudict traité icellui feu duc Sigismond eust lesdictz seigneuries de Lille, Chastelot, HÉRICOURT et autres places, et en joyt par loingtems paisiblement jusquez à ce qu'il donna à mondict seigneur et père son nepveu sa conté de Tyrol, et le faict hoir et héritier de toutes ses terres et seigneuries de Lille, Chastelot, etc.; laquelle chose venue à la cognoissance de nostre dict cousin exposant, et doutant que lesdits seigneuries de Lille, Chastelot, Blammont, Héricourt, Clémont et Pont-de-Royde, faisant du tout frontière es Suiches et esdicts liguéz que les avoient prinses, arses et bruslez comme dict est (que fit grand dommaige audit sieur de Neufchâtel, à qui elles appartenoient), ne tournassent en aultre main, et aussi tant pour son proufit que pour éviter le dommaige de nostre dicte conté, icellui nostre cousin exposant se tira devers mondict seigneur et père es Allemaigne, et luy fait request qu'il luy voulsist donner lesdicts terres et seigneuries. En ensuyvant laquelle requeste, et mesmement pour considération des bons, grandz et loyaulx services que feu le mareschal de Bourgoigne, jadict seigneur de Neufchâtel, père dudict exposant, et messire Henry son fils avoient faict à noz prédécesseurs ducs et contes de Bourgoingne, et des grandz pertes et dommaiges que ledit seigneur de Neufchâtel, frère dudit exposant, avoient eu et soubstenu à cause desdictes guerres et de

journée de Nanci où il fut prins et détenu par deux ans et plus, et si paya grande et excessive ranson, et encoires que au traicté dessus dict il n'y fut point comprins, ains nommément dehors; comme aussi pour considération des bons et loyaulx services que icelluy exposant nostre cousin avait faict à mondit seigneur et père, à iceux nos prédécesseurs, icellui seigneur luy donna et transpourta pour lui, ses hoirs, et ayant cause à tousiours, les places et maisons de Héricourt, Lille et Chastellot, moyennant touteffois qu'il lui quicte certaine grand somme de deniers que mondict seigneur et père et nous luy devions. En vertu duquel don et transport nostre dit cousin exposant print possession desdits maisons, terres et seigneuries et depuis à ce tiltre en a joy paisiblement, comme encoires fait, *et non point par succession à lui advenue;* et puis qu'il est ainsi que lesdictes seigneuries ont esté confisquées, aussi ont estez et doibvent estre les debtes et aultres choses dont elles estoient chargés envers ladicte feue dame Bonne de Neuchstel, qui les tenoit au jour de la dicte distraicte, etc. Donné en nostre ville de Gand, le premier jour de mars, l'an de grâce mil cinq cens.

Archives de Montbéliard.

N°. XXIV.

*Concession faite aux bourgeois d'*Héricourt, *par les comtes de Furstemberg et de Werdemberg, du droit de débit de vin et de sel à leur profit;* 9 *janvier* 1505.

Nous Félix conte de Werdemberg et Guillaume conte

de Furstemberg, seigneurs de Neufchastel, de Chastel sur Muzelle, d'Ericourt, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, salut. L'umble suplication et requeste de nos chiers et bien aimés subjects, les maistres-bourgeois, manans, habitans et communaulté de nostre ville et seigneurie dudit Héricourt, avons reçeu, contenant comme du temps des guerres et divisions passées, ils aient supporté et encoires journellement supportent plusieurs grands fraix et charges, tant à l'entretenement des murailles, ponts et portes de ladite ville, que aultres choses. Pour rémunération et récompense desquelles charges, feu de noble mémoire monseigneur de Neufchâtel et du Fay, nostre beau père qui Dieu pardoint, leur auroit accordé et promis de affranchir la maison de ladite ville dudit Héricourt, leur donner licence de y vendre vin et establir en icelle, ou aultré lieu convenable de ladite ville, pour le tems et terme de dix ans, commenceant au jour et dâte de cestes et finissant à semblable jour lesdits dix ans finis et révolus, ung grenier à sel, ouquel grenier, et non ailleurs, nos subjects tant d'icelle ville comme aultres de ladite seigneurie de Héricourt, seroyent tenus de eulx fornir et prandre sel pour leur usaige à prix compétant, et mesmement à tel raison que le sel se vendra et distribuera es villes voisines d'illec, mesmement à Montbéliard et Belfort, en commectant par eulx, pour relever et recepvoir le proffit des choses dessusdits, gens ydoines et suffisans, lesquels seront tenus d'en rendre compte chacung an ausdits maistres et communaulté, appelés avec eulx les chastellain et procureur dudit Héricourt, par

l'advis desquels icelluy proffit seroit converty et employé ès affaires publicques et plus nécessaires de ladite ville. Requérans par lesdits maistres-bourgeois et communaulté d'icelle que, en ensuivant le bon vouloir et plaisir de nostredit feu seigneur et beau-père, aussy en considération des choses cy-dessus de leur part remonstrées, il nous plaise leur confermer les choses dessus dites, et en tant que mestier seroit leur en faire nouveau oultroy. Savoir faisons, que nous inclinans favorablement à la supplication et requeste desdits maistres-bourgeois et communaulté de nostred. ville de Héricourt, à iceulx, pour eulx, leurs hoirs et ayans-causes, avons pour nous, nos hoirs et successeurs, et du consentement de nos très chieres et aymées compaignes Bonne et Elisabeth de Neufchastel ad ce présentes, consenti et accordé, consentons et accordons par cestes toutes les choses cy-dessus déclarées, et en tant que mestier feroit, leur en faisons nouveau don et oultroy. Si donnons en mandement à nos bailly, procureur dud. Héricourt et à tous nos aultres justiciers, officiers et subjects qu'il appartiendra, que du contenu en ces présentes fassent, souffrent et laissent doires en avant plainement et paisiblement jouyr et user lesd. maistres bourgeois et communaulté dud. Héricourt, pour eulx, leursd. hoirs et ayans-causes, sans leur y mettre, ne souffrir estre mis aulcungs destourbier ou empêchement au contraire; car ainsy nous plait, saufz en aultres choses nostre droit et l'aultruy en toutes. En tesmoingnaige de ce, nous avons signés les présentes de nos mains et icelles faict seeler de nos seels, données aud. Héricourt le neuvième jour de

janvier l'an mil cinq cent et cinq (v. s.). Ainsy signé Félix, Conte de Werdenberg. G. Conte de Furstemberg.

Archives de Montbéliard.

N°. XXV.

Mouvements hostiles du comte de Furstemberg; 1519.

« Après ce que M. le Comte Guillaume de Furstenberg eut amassé grand compagnie de lansquenets à Granges (environ 1500), il fit lever son enseigne où étoit la croix rouge droite de France, tant à Héricourt comme audit Granges, et vouloit que les sujets fissent les serments; véhant les femmes seulement les arrogances dud. comte, lequel étoit français [1], elles commencèrent à crier : *vive Bourgoigne!* et coururent à l'enseigne, la cuidant freschier et dérompre, et sans ce que on lui tollut des mains, elles l'eussent ruz par terre. Lesd. lansquenets demeurèrent environ quinze jours aud. Granges, puis s'en vinrent loger à Montjustin.

Véhant M. le baillif [2] l'outre cuidance et arrogance dudit comte, qu'il disoit qu'il passeroit à force par ledit comté, leva incontinent plusieurs compagnies, environ dix ou douze cent et allèrent à poursuivre lesd. lansquenets après de Boingon [3]. Les compagnons de la

[1] L'auteur se trompe. Furstemberg était de la Haute-Souabe, et d'une maison illustre qui fait remonter son origine à celle des comtes d'Achalm et d'Urach, dans le 11e. siècle.

[2] *D'Amont.*

[3] *Bougnon,* entre Vesoul et Port-sur-Saône.

terre de Villersexel ne furent pas assez à temps, car ils ne furent que jusques à Posmoy, dès illec leur fut force de retourner. La cause fut pour ce que vint des nouvelles que aud. Granges il avoit venu un grand nombre de lansquenets frais. Fin de compte, lesdits lansquenets se fuyrent et passèrent bas leurs enseignes et crièrent merci à M. le baillif, lequel les laissa passer à Port-sur-Saône, parmi payant leurs dépens; et ne fault à douter que led. Comte de Furstenberg portat de gros dommages au pays. »

Chronique inédite, appartenant à M. Moreau, directeur des domaines à Mézières.

N°. XXVI.

Accommodement projeté entre le duc Ulric et le comte de Furstemberg; 1521.

Le Baron J. J. Morimont, grand-baillif de la Haute-Alsace, avait tenté de conclure un accommodement entre le duc Ulric de Wurtemberg, qui résidait alors à Montbéliard, et Guillaume comte de Furstemberg.

D'après le projet de traité, Ulric devait conserver la terre de Blamont, et rentrer dans la possession de celle de Granges; le comte de Furstemberg gardait, sa vie durant, les autres domaines litigieux provenant de la succession de Neufchâtel; mais à sa mort ils passaient au duc de Wurtemberg sans opposition. Ce même seigneur s'engageait encore, en retour d'une pension annuelle convenable, à servir le duc *de sa propre personne*

comme un comte y est obligé[1] : au moyen de ces conditions, tout débat entre eux demeurait apaisé.

Ulric écrivit au baron de Morimont, le mardi après le dimanche Oculi 1521, qu'il agréait cet arrangement, pourvu que de la part du comte de Furstemberg il fût exécuté avant l'époque de la St.-Georges suivante ; ce qui n'eut pas lieu.

Analyse des originaux en langue allemande, déposés aux archives de Montbéliard.

N°. XXVII.

Deux lettres adressées à la princesse d'Orange[2], *les* 25 *mars et* 10 *avril* 1523, *au sujet des hostilités imminentes entre le duc Ulric et le comte de Furstemberg.*

1.

« Madame, Pour ce que desirez que je vous advertisse ce qu'il surviendra des émotions estant entre messeigneurs les duc et conte de Wirtemberg et de Furstenberg, il vous plaist savoir que, aprez avoir longuement poursuit lesd. seigneurs de traicter en appoinctement, l'on a obtenu tréves trois mois seulement ; ce tems pendant queque gens de bien ce parforceront derechief tanter, sy possible est, de les appointer.

» Je tiens certain et crois qu'il mondit sieur le conte

[1] Texte allemand : *Mit eigem Leib, wie ein Graff verpflichtet ist.*

[2] Philiberte de Luxembourg, veuve de Jean de Chalon-Arlay IV, prince d'Orange.

a quelque entendement avec monseigneur l'archiduc, par façon qu'il, sans son sceu ne vouloir, il n'ose entendre, ny accepter aulcung appointement, dont pour luy povoir comuniquer les voyes et moyens que l'on luy a ouvert, il a accordé lad. trève. Neanmoings qu'elle a esté bien difficile de la obtenir de son costel, tant pour ce qu'il avoit déja mis dessus bon nombre de gens de pied et à cheval, et que ses maisons estoient bien pourveues de gens de bien, et que, à son arrivée il s'est treuvé bien accompagné. Et à considérer ces choses, je entens ne pas veoir apparence d'appointement que préalablement Blamont ne se rende ou que Granges demeure es mains, sans empêchement, dudit sieur conte.

» Madame, il est venu ung des conseillers et home de grand crédit enver Mgr. l'archiduc avec mond. sieur le conte à Héricourt, lequel a prins grand desplaisir et regret à l'encontre de mond. sieur de Luxeul [1], pour ce qu'il dict que led. sieur de Luxeul avoit fait port et ayde de son pouvoir à mond. sieur le duc, qu'estoit ennemi mortel de l'empereur et de son maistre, et qui feroit ung très maulvais rapport de luy à mond. sieur l'archiduc.— Florimont 25 mars 1522 (v. s.). Melch. de Reynach. »

2.

« Ma cousine, mon cousin le conte de Furstenberg m'a escript comme, luy estant devers mons. l'archiduc

[1] Jean de la Palud, alors abbé de Luxeuil et de St.-Paul de Besançon, était frère du comte de Varax et de la Roche, seigneur de Villersexel, vassal du comté de Montbéliard.

mon nepveu, le duc Ulrich de Wirtemberg s'est efforcé lui surprendre aucunes places, en quoy estoit assisté par les subgets du conte de Varax, que pour ce s'estoient partiz de nostre conté en bende soubs la charge d'aucuns principaulx officiers dud. conte de Varax; aussi que cependant l'on avoit fait appeller par-devant ceulx de la court de parlement de Dole plusieurs des officiers de mond. cousin de Furstenberg, que luy semble avoir esté fait pour affoiblir sesd. places et garde d'icelles, me requerant vouloir à ce pourveoir. A ceste cause, ma cousine, je vous prie vous faire informer de ce que dessus, et avec ceulx de lad. court de parlement et le sieur de Mont St.-Sorlin y pourveoir selon l'exigence de la matière et que trouverez au cas appartenir. A tant, ma cousine, mon seigneur vous ait en saincte garde. De Malines ce X^e^. d'avril, A^o^ (MD), XXIIIe. après Pacques. Votre bonne cousine, Marguerite, et plus bas Vaitet. »

Archives de la préfecture du Doubs.

N°. XXVIII.

Guerre des Paysans; mai 1525.

L'an de N. S. courant 1525, le premier jour du mois de mai, se élevèrent une secte de gens luthériens en Ferrette, lesquels se faisoient à doubter [1], et les nommoit-on les *Moncelz* [2], et vouloient réduire les églises avec

[1] *Se faisaient redouter.*

[2] Ce nom vient sans doute de celui de *Thomas Muntzer*, fondateur de la secte des anabaptistes.

les gentilshommes; et alloit-ce au moyen du comte de Montbéliard, lequel les maintenoit en leur folie, et par œuvre de fait une partie desdits luthériens, qui se faisaient nommer *évangélistes*, vinrent courre en Bourgogne, et piller les églises, comme l'abbaye des Trois-Rois, le prieuré de Lanthenans, avec [1] M. de Dampierre-sur-le-Doubs, M. de Beutal, M. de Matard [2], M. de Grammont et plusieurs autres gentilshommes, et firent beaucoup de mal à Lieucroissant et à Lanthenans; mais ils ne retournèrent pas tous; car plusieurs furent occis et les autres prins et pendus. Ce néanmoins ils vouloient toujours persévérer, ne fut été M. le comte de Varaulx [3], que fit une bonne armée des gentilshommes de Bourgongne, et en celle compagnie étoit M. l'archevêque de Besançon [4], M. de Longepierre, M. de Beauregard, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes, et avec ce étoient les compagnons de la Montagne, avec plusieurs de la terre de Villers [5], qui conduisoient l'artillerie, et étoient logés à Haynans [6], et puis à Molans, et puis à Salz [7], et les luthériens étoient à l'entour de Belfort en gros moncelz, où ils pilloient les églises et les détruisoient, et brûloient les images; mais il leur fut chier vendu. Et ce en venirent retraire devant Granges environ vingt et cinq cens hom-

[1] *Ainsi que.*
[2] *Mathay.*
[3] *Varax.*
[4] *Antoine de Vergy.*
[5] *Villersexel.*
[6] *Les Aynans,* village à un myriamètre de Lure.
[7] *Saulx.*

mes, et fut ce le 24 jour dud. mois, mercredi avant l'Ascension N. S. Par le conseil des nobles qu'étoient logés à Selz bien 700 chevaux, et M. de Varaulx avoit 700 compagnons; après vinrent devant Granges et lui cuidoient donner un assaut; mais l'on sonna la retraite par ce qu'on eut la nouvelle qu'ils étoient bien vingt-cinq mille après de Belfort qui les vouloient secourir [1]. Pourquoi chacun s'en vient loger et retraire à Villersexel, et le lendemain du jour de feste Ascension, Mgr. le comte de Varaulx fit à donner à un chacun homme de pied un écu à Villargent, et depuis là les montagnons se retirèrent chacun en leur maison. Ce néanmoins on se craignoit fort audit Viller, jaçoit ce qu'il fut ordonné de par le pays de mener cent chevaux aud. Viller, qui tindrent garnison jusques à la St.-Michel. La cause fut pour ce que les Suisses soutenoient lesd. luthériens.

Et fut M. de Varaulx à Héricourt et à Belfort; car les gentilshommes de Ferrette étoient fort oppressés par lesd. luthériens, pour ce que Bâle, Mulhouse et autres villes avoient tout pillé les églises et détruites avec toutes les religions [2], tant de nonnains que d'autres. A la décollation St.-Jean-Baptiste lesd. luthériens se remirent dessus par le moyen du roi de France et du comte

[1] « Les Bourguignons, ayant pour chef M. de Besançon, assaillissent Granges. Ils sont puissamment rechassés par les *bons hommes* du comté de Montbéliard et aulcuns des bourgeois. » (*Chronique manuscrite de Hug. Bois de Chêne, de Montbéliard.*)

[2] *Monastères.*

de Montbéliard, nonobstant que led. roi fut prisonnier es Espagnes. Et estoient pour [1] Mgr. l'archiduc, roi de Bohême, qu'il ne vint en France. Et tenoit M. de Belfort [2] grosse garnison. Et le jour de fête de la décollation St. J.-B. ils coururent tout le Vaulx de Chaux, Champanez [3], Planchier, parce qu'ils étoient luthériens, et ceux de Lure et de Héricourt étoient avec le sieur de Belfort.

Chronique inédite appartenant à M. Moreau, directeur du domaine, à Mézières.

N°. XXIX.

Propositions d'accommodement entre Ferdinand, archiduc d'Autriche, tant en son nom qu'en celui de sa maison d'une part, et Ulric, duc de Wurtemberg, d'autre part, faites à la conférence tenue à Belfort, le lundi après la St. Simon et Jude (octobre) 1525.

1. Le duché de Wurtemberg demeurera à l'archiduc pendant sa vie, et en cas de mort sans héritiers mâles, il fera retour à Ulric et à sa postérité masculine, avec toutes ses appartenances et dépendances, dans l'état où il se trouvait lorsqu'il a cessé d'être sous la domination de ce prince.

2—3. Le comté de Montbéliard et les seigneuries

[1] Sous-entendu : *empêcher*.

[2] Le baron de *Morimont*, alors engagiste de la seigneurie de Belfort.

[3] *Champagney*.

qui en dépendent seront affranchis au profit d'Ulric, de toutes charges, dettes et engagements dont ils peuvent être grevés, et lui demeureront en toute propriété et supériorité territoriale.

4. Les seigneuries d'Héricourt, Neufchâtel, Lille, Bourguignon, Poinçon, Pont-de-Roide, Clémont, Châtelot et toutes autres, à l'exception de Montrond, sur lesquelles le duc de Wurtemberg forme des prétentions, lui seront remises et délivréees pareillement franches et libres de toutes charges, dettes et engagements, pour en jouir à même titre de propriétaire.

5. L'archiduc lui fera payer tous les ans la somme de vingt mille florins, afin de l'aider à soutenir convenablement son rang et sa dignité; ladite somme sera assignée sur les revenus du grand-bailliage et de la forêt de Haguenau.

6. En cas de décès du duc Ulric, sans laisser d'héritiers mâles, lesdits comté et seigneuries passeront héréditairement à l'archiduc Ferdinand et à la maison d'Autriche.

7. Afin d'affranchir au plutôt ce même duc des dettes considérables qu'il s'est vu obligé de faire, il lui sera encore payé, indépendamment du rachat des engagements stipulé plus haut, une somme de cinquante mille florins, dont le premier cinquième deviendra exigible un mois après la signature du présent traité.

8. Le séquestre apposé dans le duché de Wurtemberg sur les biens de ceux des sujets et serviteurs d'Ulric qui ont suivi sa fortune, sera immédiatement

levé, et ceux-ci pourront rentrer librement dans leur possession et jouissance, etc.

Traduit de l'original en langue allemande, déposé aux archives de Montbéliard.

N°. XXX.

*Dédicace et consécration de l'église paroissiale et du cimetière d'*Héricourt*; septembre* 1530.

Nos Petrus Tasard, Dei et sancte sedis apostolice graciâ, episcopus Chrispolitanus suffraganeus et vices gerens in pontificalibus reverendissimi in Christo patris et domini, dom. Anthonii de Vergeyo, eâdem graciâ archiepiscopi Bisuntinensis, omnibus Christi fidelibus, presentes visuris, lecturis et audituris, salutem in eo qui beatum Petrum apostolum de mari vocavit. Notum facimus, quod anno Domini millesimo quinquentesimo trigesimo, die vero jovis octavo mensis septembris, in festo Nativitatis Virginis gloriose, fecimus, creavimus et consecravimus cymeterium novum circa limites ecclesie parochialis de Hericuria, et eâdem die consecravimus ipsam ecclesiam unâ cum altari majori ipsius ecclesie, in honorem et reverentiam sancti Christofori martyris, et quia dies ipsa jam implicata est in officio festi supradicti Nativitatis beate Marie Virginis, eâ de causâ auctoritate supradictâ reverendissimi archiepiscopi et patris, quâ fungimur in hac parte, transtulimus et tenore presentium transferimus festum dedicationis et benedictionis supradicte ecclesie ad diem festi S. Georgii martyris, quod celebratur die vicesimâ tertiâ mensis aprilis; et ut devotio

libentius Christi fideles ad divina audienda conveniat, omnibus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis, qui in primis vesperis dedicationis predicte misse majori secundisque vesperis interfuerint, devotèque orationem dominicam et salutationem angelicam dixerint, de omnipotentis Dei misericordiâ auxilioque ejus, sacratissime matris et beatorum apostolorum Petri et Pauli auctoritate, plenius in domino confisi, quadringinta dies de injunctis penitentiis et indulgentiâ in formâ ecclesie dari consuetâ, misericorditer in Domino elargiti sumus, tenoreque presentium elargimur et concedimus; eodemque tenore concessimus et concedimus ut omnes Christi fideles, qui in die festi sancti Christofori martyris, ob cujus honorem predicta ecclesia dedicata est, in supradictis primis vesperis majori misse et secundis vesperis interfuerint aut presentes extiterint, et de bonis suis a Deo sibi collatis, juxta eorum facultatem et devotionem, ad manutentionem supradicte ecclesie contribuerint, quadraginta dies indulgentiarum eisdem conferimus. Quodque die sequenti dedicationis predicte, nos supradictus episcopus consecravimus in predictâ ecclesiâ altaria quatuor: primum a parte sinistrâ, in honorem beate Marie Virginis et sancti Sebastiani martyris; secundum in eâdem sinistrâ parte, in honorem Virginis gloriose, sancti Johannis-Baptiste et sancte Catharine virginis et martyris; tertium vero in medio ecclesie in honorem sancte Crucis et beati Johannis evangeliste, et quartum a parte dexterâ ab introitu ecclesie, in honorem beate Marie Virginis, sancti Anthonii confessoris et sancte Lucie virginis ac martyris. Omnibus Christi fidelibus vere peni-

tentibus et confessis ut premittitur, qui in festivitatibus beatissime Virginis Marie, nec non supradictorum sanctorum et sanctarum, ob cujus honorem predicta altaria dedicata fuere, videlicet S. Sebastiani, S. Crucis, S. Johannis-Baptiste, S. Johannis evangeliste, S. Anthonii confessoris, S. Catharine virginis et martyris, et S. Lucie virginis et martyris festivitatibus, qui predicta altaria visitaverint et devotè orationem dominicam et salutationem angelicam dixerint pro felici statu vivorum et mortuorum illorum, qui de suis bonis predicta altaria erigi et construi fecerunt et fundaverunt, quadraginta dies de verâ indulgentiâ, in formâ ecclesie dari et consuetâ, ut premittitur concessimus, et tenore presentium concedimus. Datum in eodem loco de Hericuria, anno et die quibus supra, sub signaturâ nostrâ manuali hic apositâ, et sigillo nostro inpendente hic affixo.

Archives de Montbéliard.

N°. XXXI.

*L'empereur Charles-Quint prend sous sa protection les terres d'*HÉRICOURT, *Châtelot et Clémont, appartenant aux enfants mineurs du comte d'Ortembourg;* 6 *août* 1545.

Charles, par la divine clémence, empereur des Romains, etc., etc., à tous que ces présentes lettres verront, salut. Comme soit que les villes, chastels et seignories de HÉRICOURT, Chastelot et Clémont, tenuz et possédez par les enffans et héritiers de feu le comte d'Ortembourg, et leurs tucteurs, *soient assis et situés*

en pays limitrophe, et à cause d'iceulx, soient mehuz procès et différendz et y aye apparance d'aultres querelles, pour et à l'occasion desquelles, selon que sommes souffisamment informés, pourrait advenir dangier et inconvéniant, tant au St. Empire que en noz pays patrimoniaulx des contez de Bourgoigne, Ferrette et aultres lieux circumvoisins, dont pourroit sourdre plus grand trouble, et que pour crainte d'iceulx, lesd. pupilles et tucteurs nous ayent fait supplier vouloir recepvoir lesd. places et seignories, ensemble les manans et habitans d'icelles, en nostre tuiction, protection et espéciale saulve-garde, en prenant le serement desd. pupilles et leurs officiers et subjectz de vivre et eulx conduyre paysiblement soubz lad. protection et en nostre fidélité et obéissance; ouffrans en reconnaissance de ce nous payer chacun an cent livres ès mains de celluy de nos recepveurs qu'il nous plaira.

Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, et ayant regard au service du père desd. pupilles et pour aultres bonnes causes ad ce nous mouvant, avons prins, reçeu et mis, prenons, recepvons, mettons par ces présentes en nostre protection et espéciale saulve-garde, lesd. villes, chastels et seignories de Héricourt, Chastelot et Clémont, ensemble tous leurs membres, appartenances et deppendances, et tous quelconques leurs officiers, vassaux et subjets d'icelles, pour par nous estre maintenuz et gardez en toutes leurs justices, possessions, libertez, droits et franchises dont ils ont accoustumez jouyr et user de toutes anciennetez, et aussi préservez et deffenduz de toutes forces, violences, oppres-

sions et molestations indéhues comme aultres nos subjets de Bourgogne, et ce pour le temps qu'il nous plaira, et que lesd. supplians vouldront demeurer avecque les susd. seignories soubz nostred. protection et saulvegarde, et sans préjudice de leurs droits, pourveu toutesfois que quant ils s'en vouldront départir, ils seront tenus nous en préadvertir un an devant, comme aussi ferons le semblable, et que la garde de la mayson forte dud. Héricourt soit aux frais d'iceulx supplians. Si donnons en mandement à nostre cousin le sieur de Vergy, commis au gouvernement de nostred. comté, que en recepvant serment desd. pupilles et de leurs tucteurs en leurs noms, ou leurs procureurs, et aussi des officiers, manans et habitans desd. seignories, il, et ensemble les gens tenans nostre court de parlement à Dole, bailliz d'amont, d'aval et dud. Dole, et tous aultres noz justiciers et officiers qu'il appartiendra, les facent jouyr et user plainement et entièrement de ceste nostred. protection et saulve-garde, la faisant publier, signifier et intimer à tous ceulx qu'il appartiendra, et dont de la part desd. supplians requis seront, et que contre les transgresseurs d'icelle procèdent et facent procéder, comme aussi il appartiendra; et affin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, feront mestre et affixer noz blasons, armoyez de noz armes, par tous les lieux et advenues desdites seignouries que besoin sera; car ainsi nous plaist. En tesmoing de ce, nous avons faict mestre nostre grant scel à cesd. présentes. Donné en nostre cité impériale de Wormes, ce sixième jour d'aoust, l'an de grâce mil cinq cent quarante-cinq, etc.

Archives de Montbéliard.

PROGRAMME

DES PRIX A DÉCERNER EN 1838.

1°. — L'Académie propose de nouveau pour le concours de 1838, le sujet suivant :

Indiquer les embellissements dont la Ville de Besançon serait susceptible, sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, en conciliant l'économie avec le bon goût : tracer, en conséquence, des projets d'une exécution facile et peu dispendieuse.

2°. — L'Académie met aussi une seconde fois au concours, pour l'année 1838,

L'Eloge de l'Abbé d'Olivet.

Les concurrents devront surtout montrer quels services cet écrivain franc-comtois peut avoir rendus à la langue nationale, par ses traductions et ses autres ouvrages.

3°. — L'Académie remet au concours, pour l'année 1838, le sujet d'histoire locale qu'elle avait déjà proposé les deux années précédentes :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques *et* mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté; signaler les événements auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.*

Le savant mémoire qu'a reçu l'Académie sur les *Traditions Séquanaises* ne remplissant pas entièrement le but qu'elle s'était proposé en mettant ce sujet au concours, elle croit devoir le représenter pour 1838. L'Académie engage les concurrents à recueillir les traditions *telles qu'elles existent* dans les différentes localités de la Franche-Comté, en recherchant leur origine et en montrant les ressources que peuvent y trouver l'histoire et la poésie. Son intention, en faisant ce nouvel appel, est de réunir ces souvenirs historiques, qui, s'effaçant de jour en jour, ne laisseront bientôt plus aucune trace dans l'esprit des populations. Les concurrents qui ne pourront donner que les traditions d'un arrondissement, ou même d'un seul canton, sont invités à envoyer leur travail à l'Académie, qui se fera un devoir de leur en témoigner publiquement sa reconnaissance, comme aussi de leur décerner les encouragements ou les récompenses qu'ils auraient mérités par leurs recherches patriotiques.

L'Académie propose encore pour le concours de la même année 1838, le sujet suivant :

A quelles causes faut-il attribuer le nombre toujours croissant des suicides, et quels sont les moyens propres à arrêter les progrès de cette contagion morale ?

Ces quatre Prix consisteront chacun en une médaille de 300 francs, sauf à en augmenter la valeur selon le nombre des mémoires, le mérite et le résultat des recherches.

M. de Raymond père, Membre honoraire de l'Académie, a offert à la Compagnie 200 francs, qui seront

ajoutés à la somme de 300 francs qu'elle décernera à l'auteur du meilleur mémoire sur la question du *Suicide*.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse, et ces mémoires seront envoyés, *francs de port*, *au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1838.

Arrêté en séance générale, le 17 août 1837.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

CATALOGUE

Des Ouvrages dont il a été fait hommage à l'Académie pendant l'année 1837 [1].

Notice sur les Marbres, par M. Virlet, ingénieur civil; in-8°. de 24 pages.

Paysages et impressions pour la jeunesse, par M. Joseph Bard; in-12 de 325 p.

Notice sur les travaux de M. Bélenger, de Valenciennes, par M. Virlet; in-8°. de 7 p.

La Vie de Démosthène, avec des notes historiques et critiques, et un choix de jugements portés sur le caractère de cet orateur et sur ses ouvrages, par M. Boullée, membre titulaire et ancien président de l'Académie de Lyon; in-8°. de 319 p.

Qu'est-ce que la Phrénologie ? ou essai sur la signification et la valeur du système de psychologie en général et de celui de Gall en particulier, par M. Lelut, de Gy, médecin adjoint de la prison de Bicêtre; in-8°. de 436 p.

Du Démon de Socrate, spécimen d'une application de la science psychologique à celle de l'histoire, par le même; in-8°., br. de 363 p.

Induction sur la valeur des altérations de l'encéphale

[1] Les ouvrages adressés par les Associés, et dont il est question dans le rapport du Secrétaire-Perpétuel, ne sont pas mentionnés dans ce catalogue.

dans le délire aigu et dans la folie, par le même ; in-8°., br. de 111 p.

Essai de Grammaire générale, par M. Proudhon ; in-8°. de 5 feuilles et demie d'impression.

Description de l'anémone œil de paon (anémone pavonina), suivie de quelques observations sur les propriétés médicales de sa racine, par M. Gratte-Loup, docteur-médecin, président de la Société linnéenne de Bordeaux ; in-8°. de 8 p.

Exposition des moyens analytiques mis en usage pour parvenir à la connaissance du diagnostic d'un cas d'hydropneumonie, ou œdème du poumon, par le même ; in-8°., br. de 13 p.

Mémoire de géozoologie sur les oursins fossiles qui se rencontrent dans les terrains calcaires des environs de Dax (Landes), par le même ; in-8°., br. de 89 p., avec planches.

Conchyliologie fossile du bassin de l'Adour, par le même ; in-8°. de 56 p., avec planches.

Preuves de la prospérité de Marseille et de la non-décadence de son commerce, avec 3 cartes, par M. Fallot de Brogniart.

Traduction des Œuvres d'Hippocrate, par M. de Mercy, docteur en médecine ; 4 vol. in-12.

De l'influence des lettres sur les institutions sociales au 18e. siècle, par M. Olry, professeur au collége royal de Moulins ; in-8°. d'une feuille.

Considérations sur l'universalité de la langue française, par le même ; in-8°. d'une feuille.

De la nécessité des études littéraires pour la haute classe industrielle, par le même; in-8°. d'une feuille.

Poésies diverses, par le même; demi-feuille in-8°.

Titre de la saisie immobilière, par M. Adolphe Chauveau, avocat à la cour royale de Paris; Paris, 1829; in-8°. de 14 feuilles.

Compte rendu et analyse d'un ouvrage ayant pour titre: Pomologie physiologique ou *Traité du perfectionnement de la fructification, par M. Sageret* (extrait du journal des connaissances usuelles et pratiques), par M. Bonvalot, professeur au collége Charlemagne à Paris; 11 pages in-8°.

Nouveau plan d'éducation; Épître adressée à tous les membres du corps enseignant et aux pères de famille, par un professeur, par le même; in-8°. de 24 p.

Etymologie, ou nouvelle manière d'écrire l'histoire, par le même; in-8°. de 7 p.

Du perfectionnement des boutures d'arbres à fruits, du parfum des fruits et des fleurs, et de la panachure des feuilles (extrait du journal des connaissances usuelles), par le même; in-8°. de 11 p.

La Nature, poëme par le même; 1 vol. in-18 de 108 p.; Paris, 1836.

Jeanne d'Arc, poëme par le même; 1 vol. in-18 de 178 p.; Paris, 1837.

Mémoire sur l'établissement des Burgunden dans la Gaule et sur le partage des terres entre eux et les regnicoles, par M. le baron de Gingins la Saraz, associé correspondant de l'Académie royale de Turin; in-4°. de 105 p., avec une carte.

Rapport fait au nom du Comice agricole de Busy, par M. Bonnet, docteur en médecine, membre du conseil municipal de Besançon.

Sur la plantation de mûriers faite à Saint-Ferjeux par M. Alphonse Marquiset; demi feuille in-8°.

Discours de clôture du 5e. congrès scientifique de France, prononcé le 16 septembre 1837, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, président du congrès, membre correspondant de l'Institut; in-8°. de 10 p.

Prospectus de l'école spéciale des sucreries de betteraves, pour l'enseignement théorique et pratique de la culture des betteraves, la disposition des appareils, la fabrication et le raffinage du sucre, etc.; in-8°. de 4 p., avec une lettre des directeurs.

Tableau de lecture sans épellation, à l'usage des écoles primaires, par MM. Lamothe-Périer, Meissas et Michelot; un vol. in-12, br. de 72 p.; Paris, 1836.

Premier livret de lectures morales et religieuses à l'usage des écoles primaires; Paris, 1834; 1 vol. in-18 de 107 p.

Second livret de lectures morales et religieuses extraites de la Bible, par M. Auguste Michelot; 1 vol. in-18 de 107 p.

Premières notions de grammaire française, par le même; Paris, 1837; 1 vol. in-18, br. de 36 p.

Exercices de grammaire et d'orthographe, par MM. Meissas, Michelot et Picard; Paris, 1832; 1 vol. in-12 de 159 p.

Grammaire française, par MM. Meissas et Michelot; Paris, 1834; 1 vol. in-12 de 180 p.

Manuel de grammaire, par MM. Meissas, Michelot et Picard; Paris, 1835; 1 vol. in-18 de 143 p.

Premières notions de calcul, par M. Michelot; Paris, chez Hachette; 1 vol. in-18 de 36 p.

Exposition complète du système métrique, à l'usage des écoles primaires; Paris, 1834; in-8°. de 32 p.

Petite géographie méthodique, destinée aux enfants du premier âge et aux écoles élémentaires, avec une planche, par MM. Meissas et Michelot; 1 vol. in-18 de 84 p.

Nouvelle géographie méthodique, destinée à l'enseignement, par les mêmes; Paris, 1835; 1 vol. in-12 de 344 p.

Géographie ancienne comparée avec la géographie moderne, par les mêmes; Paris, 1837; 1 vol. in-12 de 351 p.

Manuel d'histoire de France, par les mêmes; Paris, 1834; 1 vol. in-18 de 152 p.

Manuel des aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire et aux diplômes de maîtresses de pensions et d'institution, etc., par plusieurs membres de l'université; 1 vol. in-8°. de 605 p., avec une planche.

Manuel des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire élémentaire et pour l'enseignement primaire supérieur; Paris, 1837; 1 vol. in-8°. de 521 p., avec 4 planches.

Esquisse de l'histoire de la monnaie chez les Hébreux; Belley, 1837; in-8°. de 59 p., par M. Greppo, vicaire général de Belley.

Explication d'un passage des proverbes, recherche des boissons glacées chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, par le même; Belley, 1836; in-8°. de 36 p.

La peste de l'eau-de-vie ou *l'eau-de-vie est un poison*, ouvrage traduit de l'allemand par Auguste Weingliart; 1 vol. in-12 de 110 p.

Prospectus de la bibliothèque homœopathique; in-8°. de 3 p.

Orographie universelle, d'après les travaux des sociétés de Paris et de Londres, par une société spéciale de membres de la société française de statistique universelle, premier cahier contenant l'*orographie de l'Europe*.

Souvenirs botaniques des environs des Eaux-Bonnes, par M. Ch. Grenier, docteur-médecin à Besançon; in-8°. d'une feuille.

La Revue française, 1er., 2e., 3e. et 4e. cahiers.

Manuscrits.

Chronique sur le château de Montaigu, par M. Henri de Rotallier.

Recherches historiques sur une partie des montagnes de la Franche-Comté, voisines de la Suisse, par M. l'abbé Verdot, curé du Russey.

Observations de science botanique sur le genre malachium et le genre *cérastium*, par M. Grenier, de Besançon.

Epître à un élève de l'école de peinture, par M. Marc, de Remiremont.

Notes sur la rabdologie de Neper, par M. Servois, membre honoraire de l'Académie.

Traduction en vers du *cimetière de village* de Gray, par M. Alexis David.

La Fée de Vaux-sous-Borney, légende franc-comtoise, par M. Gindre de Mancy.

Envois des Sociétés correspondantes.

ANGOULÊME : Annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente : t. XVIII, N°. VI, novembre et décembre 1836 ; t. XIX, N°s. I, II, III, IV, correspondant aux 8 premiers mois de 1837.

BORDEAUX : Actes de la société linnéenne de Bordeaux ; t. VII, 1re. livraison, février 1835.

CAEN : Analyse de la séance publique tenue par la société royale d'agriculture et de commerce de Caen, le 29 avril 1834, pour la distribution des prix d'encouragement et pour la 5e. exposition publique des produits des arts du département du Calvados ; in-8°. broché, de 136 pages.

— Extrait des séances de la même société, depuis 1831 jusqu'à 1836, par M. Lair, secrétaire.

CHALONS : Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 3 septembre 1836.

— Séance publique de la même société, tenue à Châlons le 12 septembre 1837, avec un programme des sept concours ouverts par cette société pour 1838.

CLERMONT-FERRAND : Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Acadé-

mie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef : les cahiers correspondant aux mois compris entre octobre 1836 et novembre 1837.

DIJON : Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, année 1836 ; 2 vol. in-8°.

— Les Deux-Bourgognes, études provinciales : lettres, sciences et arts. 2e., 3e. et 4e. livraisons du 3e. t. — 8 livraisons formant les t. IV et V.

EPINAL : Annales de la société d'émulation du département des Vosges ; t. 2e., 2e. cahier, 1835.

— Connaissances usuelles, recueillies par la société d'émulation du département des Vosges ; Nos. 17, 18 et 19.

ÉVREUX : Recueils de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Nos. 28, 29, 31 et 32.

LE HAVRE : Recueil de la société havraise, d'études diverses ; in-8°. de 101 pages.

LYON : Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1836, par M. Isidore Polinière, son président ; in-8°. de 240 pages.

MARSEILLE : Compte rendu des travaux de la société de statistique de Marseille, en 1833 et 1834.

NANCY : Mémoires de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, pour 1835.

NÎMES : Annales des sciences et de l'industrie du midi de la France ; Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12.

PARIS : Société de la morale chrétienne : les 12 Nos. formant les t. XI et XII de son Journal.

— Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale : Journal de ses travaux. N°s. 78, 79, 80 et 83, avec les 6e., 7e., 8e., et 11e. livraisons du recueil supplémentaire de ses mémoires.

— Société française de statistique universelle : Journal de ses travaux.

— Institut historique : son Journal de l'année 1837.

— Athénée des arts : Procès-verbal de sa 102e. séance tenue le 29 mai 1836.

— Société d'encouragement pour l'industrie nationale : Programme des prix qu'elle se propose de décerner en 1838, 1839, 1840 et 1844; in-4°. de 46 pages, avec un tableau.

Poitiers : Revue anglo-française (historique et trimestrielle), publiée à Poitiers, par une société de savants et de littérateurs, sous la direction de M. de la Fontenelle de Vaudoré; 15e. et 16e. livraisons.

Le Puy : Annales de la société d'agriculture, arts et commerce du Puy, pour 1835-1836.

St.-Omer : Société des antiquaires de la Morinie : Programme pour le concours du 17 décembre 1838 et du 16 décembre 1839.

Toulouse : Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1837.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1838.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✼, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✼, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1836).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✼, Lieutenant-général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✼, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Le Comte de Durfort, ✠ G ✠, Pair de France, ancien Gouverneur de la province de Franche-Comté; à Paris (janvier 1817).

Droz, Joseph ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rhodez (janvier 1828).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✠, ancien Ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de cassation (août 1825).

Michaud, ✠, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Ordinaire, *Désiré*, ✠, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1821).

Ponçot, ✠ ✠, ancien Sous-Intendant militaire ; à Metz (26 janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres ; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Raymond père (de), membre de la Société d'émulation du canton de Vaud, ancien Inspecteur des postes ; à Besançon (3 août 1807).

Roger, ✠, de l'Académie française ; à Paris (août 1835).

Servois, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin ; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs ; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✠ ✠, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences ; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale ; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), ✠, Recteur de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✠, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✠, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes ; titulaire le 6 février 1811.

Vertel, ✠, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✠, *Président annuel de la Compagnie,* ancien Procureur-général à la Cour royale de Besançon ; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✠, Président du tribunal de première instance ; titulaire le 26 août 1814.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin ; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura ; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de

Rouen, de la Société d'émulation du Jura ; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; membre des Sociétés de statistique universelle de Paris et de Marseille ; titulaire le 25 janvier 1822.

DESFOSSES, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1822.

MONNOT-ARBILLEUR, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

MARNOTTE, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or ; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron DESBIEZ DE SAINT-JUAN ; *Vice-Président de la Compagnie*, titulaire le 29 janvier 1827.

PÉCOT, Professeur à l'école secondaire de médecine ; titulaire le 24 août 1827.

BOURGON, Professeur d'histoire à la faculté ; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura ; titulaire le 28 janvier 1828.

PÉRENNÈS, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

PARANDIER, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France ; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris ; de l'Institut historique de France

(section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur suppléant à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), *Secrétaire-adjoint;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✠ C ✠, Lieutenant-Colonel du génie; associé-résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Huart, Proviseur au Collége royal; titulaire le 24 août 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville ; associé-correspondant (août 1828) ; élu associé-résidant le 2 avril 1835.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy ; Secrétaire de l'Académie de Besançon ; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier ; élu le 28 janvier 1836.

Jobard, Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général ; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale ; élu le 24 août 1836.

Ed. Clerc, Conseiller à la Cour royale ; élu le 28 janvier 1837.

Louis de Vaulchier, élu le 24 août 1837.

Convers, Architecte ; élu le 24 août 1837.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne. [1]

Messieurs,

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France ; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Dusillet, ✠, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

Proudhon, ✠, Doyen de la faculté de droit à Dijon; membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); février 1809.

Guyétant, ✠, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

Renouard (Félix), Marquis de Sainte-Croix, ✠, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1810).

Colin, ✠, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon, Député, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811).

Ch. Nodier, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✠, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Le Baron Lepin, ✠ C ✠, Lieutenant-Général d'artillerie en retraite; à Salins (août 1822).

Th. Jouffroy, ✠, Député du Doubs, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saulnier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✻, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✻ C ✻, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✻, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation (août 1828).

Cordier, ✻, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✠, membre de la Société linnéenne de Paris; des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saulnier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Le Comte Bernard, C ✠ G ✠, Pair de France, Ministre de la guerre, Lieutenant-Général et Aide-de-camp du Roi; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Frédéric Cuvier, ✠, Inspecteur-Général des études de l'Université, membre de l'Institut de France (Académie royale des sciences); juin 1832.

Joly, Littérateur; à Paris (août 1832).

Duvernoy, ✠, Docteur en médecine, Professeur au collége de France (août 1832).

Le Comte Emmanuel De l'Aubespin; à Paris (août 1833).

Le Marquis De St.-Mauris, ✠, au château de Colombier, près Vesoul (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes à Pontarlier (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes ; à Paris (janvier 1834).

Alphonse **De Lamartine**, ✵, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur, au Mans (août 1836).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté. [1]

Messieurs,

Peignot, Inspecteur des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron **De Gérando**, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

Picot, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

Humbert, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Chérubini, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis **De Villeneuve-Trans**, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1825).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Le Baron TAYLOR, ✠ ✵; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ ✵, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

FLATTERS, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

SOULIÉ, ✵, l'un des Conservateurs de la bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

MAILLARD DE CHAMBURE, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

DAVID, ✵, Statuaire, membre de l'Institut de France; à Paris (août 1831).

Le Comte DE SELLON, membre du Conseil représentatif de la ville et canton de Genève; Président et Fondateur de la Société de la Paix; à Genève (août 1831).

STAPFER, ✵, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc.; à Paris (janvier 1832).

PÉRICAUD, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

MATTER, ✵, Inspecteur-Général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

NADAULT-BUFFON, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

THIRRIA, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1838.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE ET LITHOG. DE L. SAINTE AGATHE, A BESANÇON.

ERRATA.

Pag. 52, *ligne* 23.

» Et lorsque des enfers *qu'ont bravé* leur audace, »
lisez. . . . . *que brave*, etc.

Pag. 77. A la dernière ligne de la note 2, supprimer les mots : *aux preuves*, n°. VIII.

Pag. 91, *ligne* 23, au lieu de *vexation*, lisez *désolation*.

ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1838.

PRÉSIDENT ANNUEL,
M. CLERC, PÈRE.

Ordre des Lectures:

DISCOURS de M. le Président.

RAPPORT de M. BRETILLOT sur le concours pour l'*Éloge de l'abbé d'Olivet.*

RAPPORT de M. MARNOTTE sur le concours pour les *Embellissements de Besançon.*

RAPPORT de M. BOURGON sur le concours pour les *Traditions historiques de la Franche-Comté.*

LA CHÈVRE SORCIÈRE, légende franc-comtoise, par M. VIANCIN.

RAPPORT de M. l'abbé DONEY sur le concours ayant pour sujet : *Les Causes et les Remèdes du Suicide.*

RAPPORT de M. PÉRENNÈS, Secrétaire-Perpétuel, proclamant le nouveau Titulaire de la Pension-Suard.

UNE JOURNÉE au MONT-D'OR, par M. TRÉMOLIÈRES.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

A la dernière séance publique de l'Académie, en vous parlant de Charles Dumoulin sur le ton soutenu de l'éloge, nous avons annoncé pourtant sa participation aux infirmités morales de l'espèce humaine, et le dessein où nous étions d'entrer dans quelques détails à cet égard. Nous étions persuadés que, dans cette dernière partie du tableau, le mal ne l'emporterait point sur le bien qui compose la première, et que, sur la médaille qui serait frappée en mémoire de cet homme célèbre, les inscriptions mises au revers ne détruiraient et ne neutraliseraient point les beaux reliefs du côté opposé. Autrement nous eussions dû éviter de traiter un pareil sujet. La réflexion n'a point fait évanouir nos espérances; nous venons en soumettre le résultat à votre jugement.

Voici les reproches adressés à la vie et aux œuvres de Dumoulin. D'abord, son style; ensuite, sa vanité extrême et son intolérance envers ses devanciers et ses contemporains; en troisième lieu, la manière hasardée dont il interprétait les lois; enfin, ses querelles religieuses.

Examinons séparément ces griefs.

I. Quant au style de ses œuvres, nous ne nous expliquerons que sur celles qu'il a faites en latin : il a trop peu écrit en français pour qu'il y ait lieu d'en parler; nous ne dirions même rien de sa rédaction en langue

latine, si l'usage n'était pas, en France, tout didactique qu'est un ouvrage, de demander s'il est bien ou mal écrit. Dumoulin écrivait avec talent pour son époque, qui est celle de la renaissance des lettres sous François Ier., époque où ce phénomène avait peu fait de progrès en France.

Cependant Cujas, dont on se plaît à faire le rival de Dumoulin, le gourmande vivement sur son style; il le signale comme raboteux et par trop mal soigné. *Salebrosè quidem et inconditâ oratione nimis* [1].

Cujas, en relevant ainsi la rudesse du langage de Dumoulin, oublie de dire combien il a de force et d'énergie. Si l'emploi des parallèles, pris dans une sphère étrangère, était permis ici, nous dirions que Dumoulin écrit comme l'historien grec Thucydide, dont la phraséologie était rocailleuse, mais pittoresque : c'est à sa chaleur que Démosthènes entretenait sa propre vigueur et sa véhémence. Le style de Cujas ressemble, au contraire, par sa clarté et sa douceur, à celui de Xénophon, qui est resté toujours inférieur à Thucydide. Cujas n'imprime à l'âme de son lecteur aucun mouvement; Dumoulin lui en donne beaucoup, sans rien ôter à l'esprit de sa réflexion.

Le langage de votre écrivain, nous dit-on, est diffus! Cela est vrai, répondons-nous, et nous en sommes parfois assez fatigués. Mais Cicéron avait aussi de la diffusion, et cependant il est le premier écrivain de l'antiquité romaine. Certes, nous n'entendons pas assimiler,

[1] *Observationum* lib. 16, cap. 18.

sous ce rapport, Dumoulin à Cicéron. Mais la prolixité ne tue donc pas le style. Il n'est pas aisé d'être long à la manière de ces deux auteurs; manière qui consiste en ce que chaque phrase ou membre de phrase, chaque expression concourt à nuancer l'idée principale et à la faire valoir, sans que ces touches accessoires se confondent ou se contredisent.

Enfin, si le style de Dumoulin laisse à désirer, combien n'en est-on pas dédommagé par le fond des choses? Disons donc de lui ce que Quintilien disait de Cicéron et ce que d'Aguesseau répétait d'Horace; c'est avoir fait un grand progrès que de se plaire beaucoup à la lecture de Dumoulin : *Ille se multùm profecisse sciat, cui Cicero* (Molinæus) *valdè placebit.*

II. Passons à un autre sujet de critique : c'est celui d'un naturel vaniteux, hautain dans ses opinions, dédaigneux envers ceux qui y étaient opposés, ou même ceux qui les partageaient. Aussi lui avait-on donné l'épithète de *censeur,* et elle était plus que méritée.

Nous n'essaierons pas de le justifier sur ce point. Il trouva même dans cette malheureuse suffisance, qu'il ne sut pas dissimuler, la cause principale de ses malheurs. Son habitation à Paris et sa maison des champs furent pillées, comme on le dira dans la suite; lui-même s'expatria pendant nombre d'années. Nous attribuerons ces désastres moins aux contre-temps politiques sous lesquels il vécut, qu'aux jalousies résultant de ses talents, et qu'il avait exaspérées par ses jactances, au lieu de les calmer par sa modestie. Il eut quelques ennemis puissants; mais si l'on a offensé quelqu'un en crédit, et qu'il

cherche à vous perdre pour se venger, il n'y parviendra qu'autant qu'il aura le public dans son parti, et le public y sera, si l'individu a heurté tout le monde par l'exaltation visible de son amour-propre.

Dumoulin éprouva, sur bien des points, le sort de l'orateur romain, qui se représente encore ici comme objet de comparaison. Cicéron vit aussi sa maison de Rome et celle de Tusculum réduites en cendres par ses ennemis. Plus tard, il tendit la gorge aux bourreaux des triumvirs. Dumoulin est mort dans son lit; mais sa vie fut abreuvée de bien plus de tribulations que celle de Cicéron.

Cependant il ne faut pas croire à tout ce qu'on débite sur la vanité du jurisconsulte français. Vous n'ôteriez pas de la tête du vulgaire, qu'au début de chacune de ses consultations, on lit cette phrase impertinente : « Moi qui instruis tout le monde, et que personne ne » peut instruire. » *Ego qui omnes doceo, et à nemine doceri possum!* Le fait est qu'elle ne se trouve dans aucun de ses écrits. Cicéron est bien réellement l'auteur de ce vers ridicule :

O fortunatam natam me consule Romam.

« O heureuse Rome, d'être née sous mon consulat! » Mais Dumoulin n'a consigné nulle part la phrase non moins extraordinaire que nous avons citée.

Au reste, Messieurs, dans le jugement que l'on porte sur un auteur mort depuis longtemps, on compte pour peu l'opinion avantageuse qu'il avait de son mérite, et qu'il a trop manifestée. Autant il s'est causé de mal par

cette manie, de son vivant, autant il s'en est fait peu dans l'avenir, où sont ses véritables juges. L'extinction de l'envie par sa mort, en rétablissant ses talents pour ce qu'ils sont, a fait disparaître, ou à peu près, les grands airs dont il les a environnés : c'est désormais une simple maladresse que lui impute la postérité. Passons donc au troisième des griefs annoncés contre Dumoulin.

III. Il a interprété d'une manière inexacte les lois qu'il prenait sur lui d'éclaircir.

Ce reproche, Messieurs, n'embrasse pas les lois coutumières, dans l'explication desquelles il excellait. Rédigées comme elles l'étaient par des praticiens ignorants, ce qu'elles avaient à attendre de mieux, c'est qu'une main habile voulût bien en tordre le sens pour les plier à l'équité naturelle et à la véritable expression des mœurs locales qu'elles avaient la prétention de représenter. Cet esprit ingénieux était Dumoulin, et voilà pourquoi les parlements considéraient à l'égal des lois ses apostilles sur les textes coutumiers.

Mais l'espèce d'audace qu'on lui reproche est relative aux lois romaines. Elles étaient l'ouvrage des premiers jurisconsultes de l'univers ; elles formaient le droit commun dans la plupart des provinces françaises ; dans les autres elles passaient pour la raison écrite. Leur texte n'avait donc pas la mobilité de celui des coutumes : il n'était pas aux ordres du premier interprète qui voudrait l'ajuster à ses idées. C'est pourtant ce que faisait Dumoulin, tout en se piquant d'une fidélité scrupuleuse envers ces lois.

Ce jurisconsulte dispose de leur sens en trois cir-

constances. D'abord, quand la loi dans son acception naturelle paraît manquer d'équité et de raison; secondement, lorsque deux lois se contredisent; enfin, si une loi particulière combat l'ensemble de la législation sur la matière.

1°. Dumoulin, disons-nous, corrige le texte quand il ne le trouve pas raisonnable. Nous voulions vous en montrer un exemple saillant dans son commentaire sur la loi 1re., au digeste, *de verborum obligationibus*, qui est du jurisconsulte Ulpien. Vous verriez le commentateur se placer à côté de son modèle, c'est-à-dire contre lui, essayer de lui donner des vues philosophiques dans ses décisions, tandis qu'Ulpien n'a fait qu'obéir à la barbarie des formules stipulatoires encore usitées à Rome, et dont il n'avait pas osé secouer le joug.

Voilà ce que nous eussions aimé à vous décrire. Mais, outre l'inconvénient des longueurs, et celui d'ôter à notre discours toute couleur académique, lorsqu'on cesse de parler littérature devant le public, pour employer l'idiome de la science, il faut au moins s'y tenir dans les généralités les plus élevées. Nous nous renfermons donc dans ce qui vient d'être indiqué, pour vous dire comment Dumoulin prête à la loi un sens dont elle est dépourvue. Il se fait plus sage qu'elle, et il la mutile pour la redresser.

2°. Un autre cas, avons-nous dit, est celui où deux textes se combattent mutuellement. Dumoulin prend le plus dur, l'adoucit, et rend ainsi les deux textes équitables et concordants.

Indépendamment de ce que cette entreprise a de séduisant pour l'humanité, l'interprète y était conduit par

la promesse de l'empereur Justinien. Ce législateur, en publiant les lois romaines, déclare que dans leur collection on ne verra aucune dissonance : cependant il ne tient pas toujours parole, et tous les docteurs, hormis Dumoulin, conviennent que le droit romain présente quelques antinomies. Le tort de Dumoulin est de fermer les yeux à l'évidence, de ne pas reconnaître la contradiction entre les deux textes quand elle existe, et de les faire valoir l'un et l'autre, au lieu de renoncer à tous les deux.

3°. La même faute a lieu de sa part dans le troisième cas, celui où une loi contredit l'ensemble de toutes les autres sur la question. C'est de défigurer la première, pour la fondre ainsi dans le tout. Le procédé est semblable à celui du cas précédent.

Hâtons-nous, Messieurs, de dire que ces diverses taches dans le droit écrit ne sont pas fréquentes, et ne laissons pas à la paresse un faux-fuyant pour en négliger l'étude, sous prétexte que dans ce droit on trouve *tout ce qu'on veut*. Non, on ne l'y trouve pas dans le sens du lazzi que nous répétons. Le droit romain renferme des imperfections comme toutes les grandes œuvres humaines : le vrai mérite consiste à reconnaître ces imperfections et à s'en garantir, au lieu de se livrer à de vaines déclamations. Ceux qui se les permettent contre la collection romaine, sont beaucoup plus répréhensibles que Dumoulin, qui ne voyait que des éloges à lui donner.

Encore une réflexion sur le grief actuel. Maintenant que les lois romaines n'ont plus d'autorité législative

en France, on peut choisir entre tel texte manié par Dumoulin, et la manière dont il l'explique. Or, soyez certains que l'explication, toute controuvée qu'elle est, vaut mieux que le texte; qu'ainsi elle doit aujourd'hui lui être préférée. Cette fausseté est une véritable amélioration, et les fautes de notre jurisconsulte, en ce genre, sont, par l'événement, des fautes heureuses.

IV. Quittons donc cette troisième inculpation pour aborder la quatrième, qui est d'une autre nature que les précédentes. C'est la polémique religieuse dans laquelle l'auteur s'engagea au point le plus marqué.

Parmi nos honorables auditeurs, les uns craindront que nous ne terminions par une ennuyeuse psalmodie une oraison déjà trop sérieuse; d'autres aimeront, au contraire, à la voir couronnée par une discussion grave et solennelle; d'autres, enfin, et ce sera nous rendre une exacte justice, sentiront que nous obéissons à l'impérieuse nécessité.

La moitié ou environ des œuvres de Dumoulin est de droit canonique. C'est aussi dans son siècle que la réforme en matière de religion était flagrante. Comment nous taire sur cet état de choses, où il joua un très-grand rôle? Le portrait de Dumoulin en serait mutilé. Ce qui est certain à l'avance, c'est notre volonté de ne heurter aucune croyance dans ce que nous allons dire; c'est notre attention à ne point manquer, envers ceux qui ne partagent pas la nôtre, au respect que nous devons à leurs personnes.

Au seizième siècle, Messieurs, les abus étaient grands dans la chrétienté, relativement aux bénéfices ecclésias-

tiques. Les évêques nommés par le pape étaient obligés de lui sacrifier, en entrant, une année de leur revenu épiscopal, sous la dénomination d'*annate*. Nombre de bénéfices inférieurs étaient des prix gagnés à la course, par les dates anticipées que les aspirants prenaient à la daterie romaine. Ajoutons à cela les résignations *in favorem*, qui tendaient à attacher, surtout aux cures, des sujets incapables ou vicieux; les grâces expectatives, la pluralité des bénéfices, le faux emploi des indulgences. Un désordre pire que ceux-là pesait sur le grand corps de l'Église et en contristait les prélats, ainsi que la partie saine; c'étaient les mœurs du clergé en général. Une situation aussi critique appelait des réformes légales et urgentes, sous peine d'éprouver une révolution.

Par *là même*, l'occasion était favorable pour qui voulait se dire réformateur. Luther et Calvin ouvrirent la marche; l'un devint le chef de la confession dite d'Ausbourg; l'autre, celui de la confession de Genève. Chacun d'eux se sépara, à sa manière, de la communion romaine.

Quant à Dumoulin, il ne fit pas de réforme particulière, mais il embrassa, en 1542, celle de Calvin, où il ne passa qu'une année; il la quitta publiquement, en en disant beaucoup de mal. De suite il adopta le luthéranisme, et y demeura jusqu'à la dernière année de sa vie, qu'il termina en 1566. Peu de temps avant de mourir il revint au catholicisme, et y finit ses jours.

Son premier écrit contre la cour de Rome fut publié en 1552 : c'est un appendice à son commentaire sur un édit d'Henri II, concernant les dates bénéficiales. Dans

cet appendice, qu'il donna aussi en français et qui a pour titre, ***Abusus paparum***, ***Abus des papes***, le pontificat romain est traité avec un singulier mépris; l'auteur rassemble à plaisir tous les faits odieux qu'il peut réunir contre les papes décédés; puis, frappant au tronc de l'arbre avec la cognée, après avoir employé la serpe contre les branches, il professe que le pape est un évêque comme les autres, et sans supériorité sur eux; il traite *d'antechrist* le siége de Rome pour avoir prétendu le contraire.

Ce livre excita les plaintes de la faculté de théologie. L'auteur mit fin au procès qui s'instruisait contre lui à cet égard, en émigrant en Allemagne, dans le Montbéliard et en Franche-Comté. Il passa dans ces pays quatre ou cinq ans, et revint à Paris.

Son exil ne l'avait pas amendé. Il trouva, en 1561, une nouvelle guerre de plume à faire; ce fut au sujet du concile de Trente. Dumoulin publia un petit livre en forme de consultation, où ce concile est taxé de schisme, d'hérésie et de nullité. Vous savez qu'en effet il n'a pas été reçu en France, mais à cause de certains points de discipline qu'on ne put point accorder, et qui ne touchaient pas à l'orthodoxie du concile.

Cette nouvelle diatribe attira à l'auteur un procès criminel beaucoup plus grave que le précédent. Il demeura cette fois dans ses foyers. Le parlement l'y décréta de prise de corps. Réduit en prison, il dut sa mise en liberté à ce que la reine de Navarre s'intéressa en sa faveur et obtint du roi un ordre de l'élargir, ce que le parlement fit exécuter.

Pour compléter notre récit, nous rappellerons que son habitation de Paris fut pillée quatre fois; sa maison de campagne ne fut pas oubliée non plus. Nous ajouterons qu'il eut aussi à recevoir le feu croisé des catholiques et des calvinistes; les premiers agissant par la partie publique, les seconds cherchant par d'autres moyens à venger leur réforme de la désertion éclatante qu'il en avait faite.

Tels sont les faits en abrégé. Maintenant nous ne considèrerons point Dumoulin entre les mains de la justice, ni la manière dont il en sortit. Notre tâche est d'apprécier la conduite qui motiva tant de poursuites, autant qu'il nous est permis d'y asseoir une opinion.

Préliminairement, nous devons en écarter l'aspect religieux pur. Dumoulin est mort dans le sein du catholicisme, où il était retourné. Or, un des dogmes catholiques est que le repentir, même *in extremis*, rétroagit sur la vie entière du pécheur, et efface toutes ses fautes, fussent-elles des crimes. De leur côté, les protestants enseignent que toutes les religions sont des moyens de salut éternel. On n'a donc point à juger le religionnaire sous ce point de vue, qui, d'ailleurs, n'est point dans les attributions d'une Académie.

Il pourrait en être autrement de l'aspect moral, et nous avons pris devant vous, Messieurs, l'engagement tout naturel de nous en expliquer.

Ne dissertons pas trop sur les torts de Dumoulin envers le concile de Trente. Ce n'est là qu'un objet particulier, tout universel qu'était ce concile. La religion de l'État ne fut pas attaquée directement par les coups

démesurés que porta Dumoulin à cette réunion de l'Église.

C'est autre chose du livre intitulé : *Abus des Papes.* L'institution même du pontificat romain y est mise en poudre, puisque le pape est qualifié de simple évêque de Rome, et qui n'est point supérieur aux autres prélats. On n'a, dans ce système, qu'une république d'évêques, composée de membres épars; ce qu'il serait inutile ici de qualifier. Dans le même ouvrage, Dumoulin se délecte à décrier la papauté par des satires affectées contre la personne de ses titulaires.

Dans cette conduite, les principes ne furent pas moins blessés que les procédés. Nous ne ferons pas ici de la théologie : un État, disons-nous simplement, est le maître d'adopter telle religion qu'il veut, et de se la rendre propre; lorsqu'il en a choisi une dont le gouvernement spirituel a un chef visible, et qui est distinct du monarque exerçant le pouvoir temporel, contester au chef spirituel sa haute dignité, c'est offenser à la fois les deux puissances. Voilà pourtant ce que fit notre dissident en France, où certainement la religion catholique était, de son temps, la religion de l'État.

Qu'est-ce que voulait Charles Dumoulin? Il faut bien le reconnaître, c'était de faire le monarque français chef de la catholicité dans son royaume. Car, en religion comme ailleurs, quelqu'un doit commander, et l'on ne peut ôter à la tiare sa suprématie, que pour en gratifier la couronne. Le roi refusa ce don irréfléchi que son sujet lui faisait; le parlement ne respecta dans la personne de Dumoulin que sa fuite à l'étranger; et lorsque plus tard il retomba dans un fait semblable, la même cour le mit

en accusation; elle ne le fit relâcher que sur un ordre royal, obtenu par une intercession étrangère. Quant au peuple, sa massue s'évertua sur les propriétés de Dumoulin, au défaut de sa personne.

Ces faits, nous vous en avons déjà rendu compte. Nous vous avons dit aussi quel jugement moral nous paraissait devoir en être porté. Le moraliste observateur en recueille que, quand un homme fait pour éclairer ses semblables abuse de ses propres lumières, il ne le fait pas à demi, parce que l'orgueil humain, proportionné à leur étendue, l'emporte d'autant plus loin au delà des bornes. Les persécutions, les châtiments légaux, rien ne l'effraie, sauf à ce qu'il rende, vers sa dernière heure, au problème de la vie sa solution primitive.

Voilà, Messieurs, des observations très-simples. Nous y sommes aussi sincères que nous l'avons été sur le style de Dumoulin, sur son naturel présomptueux, sur sa manière trop hardie d'interpréter les lois.

Maintenant, et malgré ces défauts, sa place lui est-elle assignée parmi les véritablement grands hommes? Nous ne croirons pas nous contredire en embrassant l'affirmative. Les trois griefs que nous venons de rappeler n'ont rien de dégradant pour l'homme, et vous vous souvenez combien ils furent atténués chez Dumoulin. Il outragea la morale religieuse, mais il le fit en présence d'abus graves, d'abus susceptibles d'entraîner un caractère ardent comme le sien, hors des limites de la modération. Sa morale humaine fut pure, sévère et bienfaisante. Nous en avons esquissé quelques traits à votre séance précédente, mais ç'a été bien légèrement;

nous avons omis de vous dire que personne autant que lui ne voulut alléger les chaînes de la féodalité, et relever la condition des vassaux ou sujets. Les tribunaux, subjugués par sa raison supérieure, couronnaient souvent ses doctrines philanthropiques par leurs arrêts.

Enfin, Messieurs, la vie d'un écrivain est dans ses ouvrages, et le jugement favorable ou désavantageux à en porter, est toujours une question de prépondérance. Horace fut assurément le plus licencieux des poëtes dans certaines de ses œuvres: cependant, et après ce mélange impur, Horace demeure un grand homme, parce que le mauvais, chez lui, est en minime partie. Son livre *expurgatus* est et sera toujours un moyen exquis d'éducation pour la jeunesse et de jouissance pour l'âge mûr. Que l'on fasse la même opération sur la collection de Dumoulin, que l'on en retranche les deux petits ouvrages irréligieux que nous avons signalés, on obtiendra un semblable résultat, celui de conserver un recueil aussi abondant que précieux en jurisprudence et en philosophie.

En concluant comme nous venons de le faire, nous ne croyons pas qu'on puisse nous inculper d'avoir pris le tour fastueux de l'oraison funèbre : nos intentions en étaient aussi loin que nos facultés. Nous aurions simplement fait en sorte que l'Académie, si elle ratifiait notre travail, payât à Dumoulin le tribut de reconnaissance projeté par nous en commençant notre premier discours.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE PRÉSENTÉ AU CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE L'ABBÉ D'OLIVET;

PAR M. Léon BRETILLOT.

Messieurs,

En examinant les travaux destinés à célébrer les hommes distingués que la Franche-Comté a produits, vous vous êtes aperçus que la vie d'un des plus illustres d'entre eux n'avait pas été jusqu'ici présentée avec tout le développement et le soin nécessaires. Vous avez fait de l'éloge de l'abbé d'Olivet l'objet d'une des épreuves proposées pour le concours de l'année 1837. Personne, l'an dernier, ne répondit à cet appel. Vous crûtes devoir insister, et plus heureux, cette fois, nous venons rendre compte d'un discours que l'Académie a reçu sur ce sujet intéressant.

L'auteur a donné pour épigraphe à son discours cette pensée, aussi juste qu'heureusement choisie : *Bien parler apprend à bien penser*. Il dit qu'en entreprenant ce travail, *il n'a cherché qu'à être utile et vrai, comme nos ancêtres, qui confessaient être plutôt des hommes d'action que des orateurs*, et qu'il a cru *qu'il serait hors de propos de courir après l'éloquence en parlant d'un esprit aussi positif, d'un homme aussi simple que le fut l'abbé*

d'Olivet. Puis il ajoute *qu'avant d'entamer le discours dans lequel il entreprend d'apprécier cet estimable littérateur, il s'est demandé si la vie d'un homme qui fut surtout traducteur et grammairien, vie qui fut sans accident, qui n'a pas laissé de traces profondes dans notre littérature, pouvait être la matière d'un éloge solennel, et si elle ne se résumait pas tout entière dans l'appréciation courte et scientifique de ses ouvrages, genre de travail qui prête bien peu à l'éloquence.*

Est-ce là, en effet, Messieurs, tout ce que vous attendiez, en proposant aux concurrents l'étude de la vie de d'Olivet, et ne vouliez-vous pas davantage? Si on se plaçait au point de vue d'un examen général de la littérature française dans les 17e. et 18e. siècles, cette manière d'apprécier l'importance du rôle qu'y a rempli notre compatriote, pourrait, à la rigueur, être exacte et vraie. Mais pour nous, Francs-Comtois, nous avons besoin qu'on nous fasse connaître avec plus d'ampleur et de développement les travaux d'un homme qui honora notre pays; qu'on nous peigne son caractère, sa tournure d'esprit, ses habitudes littéraires; qu'on nous raconte ses relations, la considération dont il a joui, les succès qu'il obtint; qu'on mette en saillie la portion d'influence qu'il a eue dans le mouvement intellectuel de l'époque; qu'on le fasse revivre, enfin, au milieu de ses contemporains, dans un tableau fidèle et animé qui satisfasse les personnes curieuses de connaître à fond le successeur de Vaugelas, et serve de guide aux jeunes littérateurs disposés à suivre son exemple.

Y aurait-il, d'ailleurs, disproportion entre un travail

conçu sur des données aussi larges, et la valeur réelle du personnage qui en serait l'objet, ou, en d'autres termes, la vie de d'Olivet ne comporte-t-elle pas cette ampleur de détails que vous réclamez de son panégyriste? Cela paraît au moins douteux, même en faisant abstraction des sentiments particuliers de vénération que nous professons à juste titre pour celui de nos compatriotes qui le premier a eu l'honneur d'entrer à l'Académie française. Sans être, en effet, un de ces hommes éminents, considérés dans l'histoire des littératures comme occupant un rang à part et incontesté, notre compatriote s'est créé, au-dessous de la place prise par ces génies privilégiés, une situation littéraire solide et honorable, dont se contenteraient sans doute les ambitions un peu turbulentes de nos littérateurs du jour. Elevé chez les Jésuites et devenu membre de leur ordre, il le quitte bientôt pour garder l'indépendance qu'il jugeait nécessaire à ses idées et à ses travaux, et cela, en dépit des instances faites près de lui par les chefs de cette congrégation si habile à retenir ceux de ses élèves chez lesquels elle reconnaissait des facultés supérieures. Il revient à Paris, où, sans précédents qui le missent en évidence, par son mérite seul, il avait déjà eu le bonheur de se lier avec tout ce que la république des lettres comptait alors d'hommes distingués, de génies illustres, Boileau et le savant Bouhier en tête. Une place est vacante à l'Académie française; on la lui donne, contre l'usage, sans qu'il l'ait sollicitée, dans le temps qu'il était, en Franche-Comté, pieusement occupé à rendre à son père les derniers devoirs.

D'Olivet n'avait alors publié que la traduction d'un ouvrage philosophique de Cicéron. D'où pouvait donc venir cette faveur singulière à un homme modeste, qui, comme il le disait de lui-même, *n'était rien, et, Dieu merci, ne voulait rien être dans le monde?* De l'autorité que lui donnait l'étude approfondie de la littérature ancienne, un goût pur et exercé, des connaissances philosophiques, fruit des réflexions d'un esprit juste et familiarisé avec toutes les délicatesses de notre langue. C'était l'époque où cette belle langue, maniée avec tant de puissance et de sagesse par les grands hommes du siècle précédent, commençait à perdre la simplicité, le naturel, la facilité d'allures et de mouvements qui l'avaient élevée au plus haut point de splendeur et d'éclat. On sentait vaguement surgir des prétentions, des théories, des idées nouvelles, et avec elles des façons différentes d'écrire; l'Académie, chargée de conserver intact le précieux dépôt de la pureté et de la simplicité du langage, ne fut peut-être pas fâchée de s'adjoindre alors un des hommes les plus capables de la seconder dans cette tâche difficile. Si ce motif, secret ou avoué, eut quelque influence sur le choix de la compagnie, le nouvel élu ne manqua pas à ce qu'on attendait de lui. En remerciant les membres du corps célèbre dans lequel on venait de l'admettre, il osa, après une belle et juste récapitulation des succès obtenus jusque-là, faire entendre, sous un voile léger, ces sévères avertissements :

Que vous reste-t-il, Messieurs, s'adressant à ses collègues, *qu'à défendre l'héritage de vos pères! qu'à préserver, dis-je, une langue qu'ils ont portée à sa perfec-*

tion, du triste sort qu'éprouva celle de Cicéron et de Virgile, lorsqu'elle fut maniée par des Sénèques et par des Lucain?

Tels que d'habiles conspirateurs, qui, pour saper les fondements d'un Etat, se concilient la multitude par des vertus apparentes ou par des vices aimables, tels, dans l'empire de l'éloquence, parurent ces dangereux écrivains qui amenèrent leur siècle à recevoir le faux pour le vrai, le brillant pour le solide, l'ombre pour le corps. Ils n'abusaient, ce semble, de l'esprit qu'en faveur de l'esprit même. Ils n'étouffaient la nature que sous prétexte de vouloir l'embellir. Avec moins de génie qu'eux, leurs élèves furent moins heureux à les imiter dans le bon, et plus hardis à les surpasser dans le mauvais. On ne vit que métaphores énigmatiques, antithèses forcées, tours sauvages, mots fabriqués ou alliés témérairement: plus de ces grâces dont la simplicité charme la raison; plus de ces sentiments que le cœur produit et qui vont au cœur. On jeta dans la prose le feu de la poésie; on assujettit la poésie au flegme de la prose. Qu'arriva-t-il, enfin? Qu'une langue si belle et si régulière sous Auguste, mais altérée depuis, mais corrompue par un excès d'afféterie, se perdit et dégénéra en jargon.

Des réflexions aussi sages furent regardées dans le temps comme une satire indirecte des écrivains du jour. On critiqua vivement le ton du récipiendaire; mais il n'avait que trop raison. Ce qui s'est passé depuis a suffisamment justifié ses prophéties, et il ne nous appartient plus de blâmer des conseils qui n'ont malheureusement pas empêché ou retardé cette décadence fatale à

laquelle les langues, dans leur cours, ne semblent pas pouvoir échapper.

L'autorité littéraire que d'Olivet devait à la sûreté de son goût et de sa raison, il la conserva toute sa vie. Voltaire, dont il avait dirigé les premières études, ne cessa de professer pour lui l'estime la plus vraie, la vénération la mieux sentie. Quand l'homme qui dirigeait le mouvement des idées en Europe voulut, en 1767, réimprimer le Siècle de Louis XIV, il écrivit à son collègue : « *Votre nom, votre âge, vos qualités, mon cher doyen, mon cher maître! envoyez-moi tout cela sur-le-champ, sans perdre un seul instant. En voici la raison. On réimprime le Siècle de Louis XIV, malgré La Beaumelle; il faut qu'on vous traite de votre vivant comme si vous étiez mort, que je vous rende justice, que je satisfasse mon cœur. La lettre O vous attend. Mettez-moi vite à portée de vous rendre l'hommage que je vous dois, et après cela vous m'enterrerez si vous voulez.* »

Cette lettre charmante résume tous les sentiments que Voltaire a témoigné, en cent passages différents de ses œuvres ou de sa correspondance, éprouver pour celui qu'il appelait son maître. Et pourtant il n'ignorait pas que l'abbé d'Olivet était étroitement uni au poëte célèbre qui fut le but constant de ses sarcasmes et de ses injures, à ce fier et malheureux J.-B. Rousseau. Cette liaison, que rien ne put altérer, pas même la franchise un peu rude avec laquelle d'Olivet traita une comédie soumise par l'exilé à son examen, honore le critique autant que le poëte. Voltaire, tout ombrageux, tout irritable que fut son caractère, ne pouvait pas ne

pas apprécier cette indépendance que notre compatriote portait dans ses amitiés, comme dans ses idées et ses jugements littéraires, indépendance dont l'ex-jésuite donna la preuve lors de la querelle scientifique qui lui fut suscitée par les Jésuites, ses anciens maîtres. Il se défendit avec mesure contre leurs attaques, et ne céda point. La liberté de ses opinions lui était si chère, qu'il cessa à l'année 1715 sa continuation de l'histoire de l'Académie, pour n'avoir point à louer des hommes qu'il ne jugeait pas dignes de cet honneur. Ce fut par le même motif qu'il brûla un autre de ses ouvrages, l'histoire de l'Académie d'Athènes, ne voulant sans doute pas être contraint de sacrifier à des considérations particulières de position ou de bienséance quelques-uns des jugements ou des idées qu'il y avait émis.

Pour se créer ainsi les relations les plus honorables, pour les conserver surtout pendant une longue série d'années, et pour devenir, en matière de pureté et d'élégance de style, à côté de Boileau et de Voltaire, un critique respecté, dont les décisions faisaient pour ainsi dire loi, il fallait un mérite réel, dont il est facile de se rendre compte en lisant ce que notre compatriote a laissé. Il avait, dans sa jeunesse, étudié les anciens avec l'ardeur et la vénération que les grands hommes des 16e. et 17e. siècles mettaient à cette étude, et il les connaissait comme ils n'ont dès lors plus été connus, en France du moins, si ce n'est par quelques rares érudits. Son petit Traité de la Théologie des anciens, les notes philologiques, philosophiques ou historiques qui accompagnent ses diverses traductions, sa belle édition de

Cicéron, type de plusieurs de celles publiées depuis, montrent l'étendue du savoir qu'il avait acquis en fouillant sous toutes ses faces l'antiquité classique : il avait aussi puisé dans le commerce des grands écrivains d'Athènes et de Rome cette connaissance profonde des ressources, du génie, de la constitution logique et prosodique de notre langue, que peu de grammairiens ont eue au même degré. Voltaire disait de lui *qu'il était le premier homme de Paris pour la valeur des mots*, et Voltaire avait raison. Ses critiques s'adressaient plus à la forme qu'au fond, à l'expression qu'à la pensée; aussi paraissent-elles quelquefois manquer d'étendue et dégénérer en subtilités grammaticales. Il n'est pas étonnant que d'Olivet, savant grammairien, considérât surtout sous le rapport de la correction du langage, ceux de nos auteurs qu'il soumettait à un examen raisonné. Il suivait en cela la tournure particulière de son esprit. Mais cette prédilection pour les règles grammaticales ne l'aveuglait pas au point de lui faire oublier que la beauté du style ne consiste pas uniquement dans la stricte observation de ces règles. *La grammaire*, dit-il, en terminant ses excellentes remarques sur Racine, *quoiqu'elle soit d'une indispensable nécessité pour bien écrire, ne fera pas toute seule un bon écrivain*, et il rappelle fréquemment ce mot si juste de Quintilien : *Aliud est grammaticè, aliud latinè loqui*. Parlant ailleurs des gallicismes, il a soin de faire remarquer *que c'est en avoir une fausse idée que de les croire phrases de la simple conversation*. Puis il ajoute : « *Les gens de lettres qui veulent rapporter tout à des règles connues, donnent vo-*

lontiers dans ce préjugé. Aussi n'avons-nous guère, nous autres gens de cabinet, ces grâces naïves et ces tours vraiment français que nous admirons dans certains écrits dont les auteurs doivent moins aux préceptes qu'à l'usage. Témoin les lettres inimitables de Mme. de Sévigné. Il est vrai que ces sortes d'auteurs font des fautes dont nous sommes exempts, grâce à l'étude. Mais sans cesser d'être corrects, ne pourrions-nous pas entrer un peu dans le goût de leur diction aisée, vive, naturelle, et dont les gallicismes sont toujours un des principaux charmes? On saurait gré à un savant, citoyen de Rome et d'Athènes, de vouloir bien quelquefois n'être que français. » Ce dernier trait, plein de sens et de malice, n'est pas le seul de ce genre qu'on rencontre dans le commentaire grammatical sur le plus pur de nos poëtes. L'homme qui le laisse échapper est certainement autre chose qu'un juré piqueur de diphtongue, comme l'appelait plaisamment son adversaire Piron. Aussi la critique du commentateur sort à chaque instant du but qu'elle s'était proposé, pour saisir dans les vers de Racine des beautés ou des défauts de style fort indépendants du mérite grammatical. Ce n'est plus alors le grammairien qui parle, mais l'homme de goût, l'écrivain délicat, appréciant et jugeant un poëte comme il doit l'être.

On se tromperait d'ailleurs si on n'attachait qu'une faible importance à ces remarques si fines, si claires, si précises, sur l'observation bien entendue des règles de la langue. Beaucoup de gens, il est vrai, ne pensant plus qu'il soit nécessaire de parler français pour se

montrer grand écrivain, accueilleraient aujourd'hui avec un profond dédain des travaux de la nature de ceux de notre compatriote. Mais il est heureusement encore un bon nombre de personnes fortement préoccupées de la conservation de la belle langue du 17e. et d'une grande partie du 18e. siècle, devenue, grâce aux hommes de génie qui l'ont employée, le langage commun et le lien des intelligences en Europe. Celles-là comprennent la valeur des réflexions et des remarques d'un des hommes qui ont le mieux connu les délicatesses et le génie particulier de notre idiome, lors même que ces réflexions ont plus spécialement pour but la correction et la pureté de l'expression. Sans cette correction, sans la propriété des termes, sans la fidélité à observer l'ordre logique des mots, l'expression deviendrait bientôt obscure, pénible, fausse. Elle quitterait le ton aisé, rapide, énergique, qui est propre à notre langue, pour faire aux étrangers de malheureux emprunts; elle remplacerait l'élégance naturelle par une recherche pleine de prétention et de vaine richesse. Alors le style s'éloignant de la clarté, de la vivacité, de la grâce sans apprêt, pour devenir boursouflé, verbeux, anti-français, et l'expression se dénaturant tous les jours davantage, les pensées finiraient par devenir à leur tour fausses et guindées, car il y a entre la pensée et l'expression une connexion telle, qu'il est difficile de concevoir que l'altération de l'une ne devienne pas fatale à la justesse et à la netteté de l'autre.

Il nous paraît donc que les remarques sur Racine de d'Olivet, les jugements qu'il a émis sur quelques-uns

des écrivains du 17e. siècle dans son intéressante et curieuse continuation de l'Histoire de l'Académie de Pélisson, sa lettre sur la Rime et son excellent Traité de Prosodie, ont, indépendamment de leur mérite purement grammatical, qui est considérable, une valeur littéraire très-réelle. Il peut être utile de les remettre en lumière aujourd'hui surtout, ces ouvrages étant de fort bons guides, propres à enseigner le droit chemin à qui voudra le suivre. Ils justifient pleinement la réputation de critique habile, faite à d'Olivet par ses contemporains.

Notre compatriote avait préludé à ces savantes études sur la langue par des traductions, genre de travail qui parmi nous ne donne pas assez de considération et d'honneur pour déterminer les gens de talent à s'y livrer. Cette espèce de discrédit dont on frappe la reproduction dans notre langue d'un chef-d'œuvre étranger, nous paraît injuste et mal raisonné. Ne serait-il pas bon et utile que beaucoup d'hommes habitués à vaincre les difficultés du style, appliquassent ces heureuses facultés à nous donner des copies aussi exactes que possible, des beaux ouvrages anciens ou modernes, au lieu de se fatiguer à couvrir de vêtements nouveaux des idées déjà cent fois émises, travail sans fin et sans résultat profitable, que les littérateurs, comme le Sisyphe de la fable, se croient obligés de recommencer sans cesse? L'érudite et consciencieuse Allemagne ne partage pas ce dédain irréfléchi pour l'art de traduire. Chez nos voisins, des hommes d'un grand mérite y ont consacré leurs veilles, et se sont fait une gloire durable par leurs savantes et fidèles re-

productions des livres saints, d'Homère, de Platon, de Caldéron, de Shakspeare. L'esprit vif et soudain de nos littérateurs s'effraie peut-être aussi, sans oser l'avouer, des difficultés de la traduction, difficultés qui sont grandes, et que l'abbé d'Olivet ne se dissimulait pas : *Il est*, dit-il, *d'une extrême importance, pour bien traduire, d'entrer si avant dans l'esprit de son auteur, qu'on parvienne à ne faire qu'un avec lui. Un habile traducteur doit être un protée qui n'ait point de forme immuable, et qui sache prendre toutes les diverses formes des originaux. Mais pour cela, outre la souplesse du génie, il faut de la patience, vertu qui manque plus que le génie aux Français, et qui manque surtout aux traducteurs. Car tout écrivain ne fait d'effort qu'à proportion de la gloire qu'il se promet de son ouvrage, et comme les traducteurs savent que le préjugé du public n'attache qu'une gloire médiocre à leur travail, aussi sont-ils sujets à ne faire que des efforts médiocres pour réussir.* Connaissant si bien ces écueils, d'Olivet chercha constamment à les surmonter. Il traduisit avec le plus grand soin quelques-uns des ouvrages de Cicéron, pour lequel il professait une espèce de culte, et dont il n'avait cessé de faire une étude profonde et consciencieuse. Ses efforts ne restèrent pas stériles; il a laissé des *Tusculanes* et du *Traité de la nature des Dieux*, des copies assez heureuses et fidèles, pour que, cent ans après leur publication, le savant M. Leclerc ait cru devoir les conserver dans sa belle traduction des Œuvres complètes du premier des orateurs et des philosophes latins. *De longtemps*, dit-il, *on ne fera oublier ces travaux de l'habile académicien*, et

ce jugement aussi juste qu'honorable, nous sommes heureux de le rencontrer chez un des hommes les plus capables d'apprécier le mérite des traductions de notre compatriote.

Nous bornerons là ces aperçus assez incomplets que nous a suggérés un examen superficiel des productions de l'abbé d'Olivet. Ils doivent suffire, si nous ne nous abusons, pour faire comprendre qu'en étudiant à fond la vie littéraire et scientifique de cet homme distingué, il était possible, sans s'exposer au reproche de prolixité, ou sans recourir à des artifices de style qui auraient fait contraste avec le sujet, de présenter un travail intéressant et complet. Ce travail aurait pleinement réalisé les vues de l'Académie, tandis que le défaut de développement et d'étendue qui caractérise le point de vue trop restreint sous lequel l'auteur du mémoire a envisagé ce sujet, la brièveté qu'il a mise dans l'appréciation des travaux et de l'action littéraire de notre compatriote, laissent le but qu'elle voulait atteindre non rempli. Nous avons d'autant plus lieu de regretter que le concurrent s'en soit volontairement écarté, que personne n'était plus capable de faire ressortir le mérite des productions de d'Olivet, et de leur assigner la place honorable et vraie qu'elles doivent occuper dans l'histoire littéraire. Si, en effet, on peut lui reprocher de s'être, dans son examen, exclusivement occupé du grammairien, ce côté, nous devons l'avouer, est bien celui pour lequel d'Olivet se recommande plus spécialement à l'estime de la postérité, et le concurrent l'a mis en lumière, en a fait toucher au doigt l'importance, avec une netteté de

vues, une précision, une justesse qui décèlent des connaissances philologiques fortes et étendues.

Ce que Vaugelas, dit-il, avait fait pour l'emploi logique des mots, d'Olivet l'essaya pour leur valeur prosodique, et tous deux, venus à un siècle de distance, se sont présentés à propos. Il fallait raisonner sur la valeur logique des mots quand l'époque classique commençait; on ne pouvait constater leur prosodie que lorsque la langue était formée et complétement assise, et quand d'Olivet fit ses remarques dans le premier tiers du 18e. siècle, la langue était dans son plus haut point de perfection classique. Mais, par une anomalie singulière, il s'élevait alors dans la littérature les plus étranges paradoxes. La Mothe, sophiste aimable et spirituel, prétendait, entre autres choses tout au moins singulières, qu'il est inutile de chercher l'harmonie dans le discours. Le bon sens de d'Olivet, justement révolté, le porta à combattre cette erreur mortelle pour la poésie; il composa son traité de *Prosodie*, et l'on vit le spectacle singulier de la poésie sapée dans sa base par un poëte, et soutenue par un grammairien qui avait renoncé aux vers, car on sait que de bonne heure d'Olivet avait quitté la poésie pour l'érudition. Combattre un homme à la mode et plein d'esprit, qu'appuie une coterie, c'est, à Paris, même quand on a raison, s'exposer au ridicule. Le courage moral, aussi naturel aux Francs-Comtois que leur courage militaire devenu proverbial, porta bonheur à notre loyal abbé. On oublie les traductions, on néglige les histoires académiques, mais un bon traité de grammaire est toujours consulté. Celui de d'Olivet, accueilli, loué par Voltaire

et par tous les littérateurs sensés de l'époque, est demeuré, ce me semble, son ouvrage capital. Aujourd'hui encore c'est là qu'on va chercher un guide de prononciation; et quand la langue aura changé, il servira de mesure pour apprécier les révolutions qui se seront opérées dans la prosodie. Si les éloges que mérite cet important travail devaient être atténués par quelques critiques, nous dirions qu'il est à regretter que ce traité ne soit pas plus étendu, et que l'auteur se soit renfermé dans quelques règles trop générales. Le premier de ces reproches est même injuste; car, que voulait l'auteur? Il le dit en tête de son traité : « Je n'ai à offrir qu'un » faible essai; puisse-t-il quelque jour donner lieu d'ap- » profondir un art qui ferait naître de nouvelles beautés, » et comme une nouvelle langue dans celle que nous » croyons savoir. » Y eût-il beaucoup plus à reprendre qu'il n'y a en effet dans le traité dont je vous parle, la véritable gloire du grammairien n'en subsisterait pas moins, celle d'avoir appelé l'attention sur notre prosodie et relevé son importance, beaucoup plus grande qu'en général on ne se l'imagine. Toute langue se compose de deux éléments, le *son* et le *sens*. D'Olivet sentit parfaitement que ces deux éléments sont aussi importants l'un que l'autre, et il en fit une égale étude. La prosodie est la langue parlée et vivante. Quand le mauvais goût règne dans une littérature, une génération de bons écrivains suffit pour ramener la logique dans la langue; mais quand on cesse de bien prononcer le dialecte littéraire d'une langue, cette langue s'en va sans retour et périt, pour renaître plus tard sous d'autres formes. Saint

Augustin nous apprend que de son temps la prosodie n'était plus suivie avec exactitude. N'est-ce pas aussi dès cette époque que le latin se perd, non pas seulement par le goût, mais, en réalité, dans sa constitution physique même. Aussi d'Olivet a-t-il rendu à la littérature un service signalé en appelant sur la prosodie l'attention des écrivains. On peut affirmer que, du jour où l'on ne trouvera plus en France de société, de famille possédant bien la prosodie du dialecte de Paris, la langue française sera tombée dans la barbarie et à la veille de mourir. Mais tant qu'elle n'en sera pas là, elle n'aura pas cessé d'être un instrument littéraire vivant et excellent. Il faut donc veiller à ce que la bonne prononciation de Paris soit connue et enseignée dans les villes de province, afin d'assurer, pour des siècles, à notre langue, de la vie et de la beauté.

« D'Olivet a posé dans sa prosodie la règle que, « Une syllabe douteuse et qu'on abrège dans le cours » de la phrase, est allongée si elle se trouve à la fin. » Cette observation est le fil conducteur dans la prononciation, et si on ne l'a toujours présente, on ne trouve dans notre prosodie qu'irrégularité et confusion. Ajoutons seulement que la règle n'est pas aussi absolue que l'a posée l'auteur. Il a dit aussi : « Toute syllabe masculine, qu'elle soit brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel. » Règle évidemment systématique et fausse, en admettant même que depuis la rédaction du traité de prosodie la prononciation ait beaucoup changé. Mais, je le répète, quelques critiques que l'on puisse donner au traité de prosodie, quiconque

en voudra faire un nouveau, pour la méthode et le style, doit marcher sur les traces de l'abbé d'Olivet, et c'est en toute science le plus grand titre de gloire. Chacun peut faire une bonne observation de détail; un esprit supérieur seul donnera la méthode. Descartes a changé le monde philosophique moderne, non par la justesse de ses idées, mais par la justesse de sa méthode.

Après ce passage, qui, si on excepte quelques idées dont la justesse pourrait être contestée, est remarquable dans sa concision même, l'auteur compare d'Olivet à Vaugelas, et énumère les services que tous deux ont rendus à la langue. Puis il signale ce fait singulier, que la Franche-Comté, patrie de d'Olivet, de Lemare, mort récemment, de notre jeune et trop regrettable Fallot, qui *connaissait*, dit-il, *sa langue à un degré inconnu jusqu'à lui*, paraît singulièrement propre à produire des grammairiens distingués. C'est, selon lui, dans la vieille Bourgogne, *depuis Lyon jusqu'à Montbéliard, en passant par Chambéry, Besançon et Dijon, que se trouve en France le sol natal des grammairiens, des naturalistes, des théologiens et des moralistes, contraste complet avec les provinces de l'intérieur, qui produisent surtout des conteurs badins, des poëtes comiques et des orateurs de salon*. Il développe cette opposition qu'il remarque dans les mœurs comme dans la disposition spéciale des facultés intellectuelles. Revenant ensuite à d'Olivet, il parle succinctement de son caractère loyal et courageux, rappelle qu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, *illustré par son Histoire de l'Académie française, ses travaux de grammaire, ses traductions et son édition*

de Cicéron, ayant eu toute sa vie ce qui de l'individualité franc-comtoise ne doit jamais succomber et s'anéantir à Paris, un cœur affectueux et ferme et une bouche sincère; ayant su acquérir la netteté et la grâce du langage, sans perdre la probité, l'abondance du cœur et l'habitude de la méditation.

Enfin il ajoute :

Je terminerai, Messieurs, ce court éloge en recommandant l'exemple de d'Olivet à tous les jeunes littérateurs, ses compatriotes, et en faisant des vœux pour l'union et la conservation morale de l'ancienne Bourgogne.

La brièveté de cette analyse fait juger du peu de développement donné par l'auteur à son travail, ouvrage remarquable, nous le répétons, par la netteté de quelques aperçus, la solidité de la critique, par l'étendue et la spécialité des connaissances, mais qui n'embrasse qu'une des faces du sujet. La sobriété est sans doute une qualité précieuse, en ce temps surtout, où les idées paraissent trop souvent noyées sous l'abondance des mots et des images. Mais il ne faut pas que cette sobriété dégénère en sécheresse, car elle donne alors au style quelque chose de heurté et de sautillant qui fatigue, et à certaines pensées un air paradoxal qu'elles pourraient ne pas conserver si les développements rendaient moins énigmatique l'intention de l'auteur. Une singularité qui ne vous a pas échappé dans la lecture du mémoire, c'est qu'on y rencontre çà et là des négligences de style et des tournures de phrase peu françaises, quoique l'auteur paraisse connaître parfaitement les règles du

langage. N'est-ce pas un exemple de plus du laisser aller déplorable qui, en matière de pureté et de correction, gagne jusqu'aux meilleures intelligences, et ne fait-il pas sentir plus vivement encore combien il est essentiel de proposer pour objet d'étude aux jeunes gens qui se destinent à la carrière littéraire, les ouvrages des hommes distingués où les principes de l'art d'écrire sont exposés avec finesse, lucidité, et avec un sentiment vrai du génie de la langue ?

Dans l'impossibilité où l'auteur du mémoire vous a placés de lui décerner le prix proposé pour un sujet traité par lui d'une manière incomplète, vous avez jugé nécessaire de reconnaître hautement le savoir, le talent, les qualités solides qui recommandent son essai à l'estime des Francs-Comtois. Vous avez décidé qu'une mention honorable lui serait décernée, et vous avez chargé votre rapporteur d'ajouter que, s'il vous eût été possible de déroger aux principes qui dirigent vos décisions en matière de concours, vous l'auriez fait cette fois, afin de témoigner plus explicitement l'intérêt avec lequel vous avez accueilli son ouvrage.

Il vous a paru convenable et utile de proposer une troisième fois, pour le concours de 1839, l'éloge de l'abbé d'Olivet. Cet homme a rendu trop de services aux lettres ; il a, dans sa longue carrière, si dévouée à l'étude, donné trop d'exemples de modestie, de désintéressement, de fermeté simple, de vertu solide ; ses principaux ouvrages sont à la fois trop utiles et intéressants, pour que vous n'honoriez pas autant qu'il dépend de vous tant de précieuses qualités, en ne vous lassant

pas de provoquer quelque jeune littérateur à retracer d'une manière digne d'elle cette vie si honorable et si bien remplie. N'est-ce pas d'ailleurs un acte de reconnaissance et de pieux souvenir que nous faisons ici ? D'Olivet fut un des créateurs et un des membres les plus célèbres de cette Compagnie; toujours il tint à honneur d'en faire partie. Éloigné de notre province dès sa jeunesse, jeté de bonne heure dans le tourbillon de la vie parisienne et au milieu de la société la plus élégante et la plus cultivée de l'Europe, accueilli et recherché par la majeure partie des hommes d'esprit du temps, il n'eut garde d'oublier son pays natal, et lui conserva au fond de son cœur affection et souvenir. Des nombreux essais échappés à son goût pour la poésie, il n'en a retenu qu'un, l'églogue latine ou espèce de métamorphose dans laquelle il a chanté la découverte des riches sources de Salins, et rendu hommage à un des lieux les plus connus de la Franche-Comté. Ce sont là, Messieurs, des titres réels à votre vénération, à l'espèce de culte que vous rendez au pays, et vous ne les méconnattrez jamais. Aussi, votre plus grand désir est d'avoir à couronner quelque jeune homme, aimant la Franche-Comté comme vous l'aimez, qui comprenne le mérite de l'homme dont il entreprendra de faire l'éloge, et rende avec éclat à l'un de vos illustres devanciers la justice qui lui est due.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONCOURS SUR LES EMBELLISSEMENTS DE BESANÇON;

PAR M. MARNOTTE.

MESSIEURS,

Si, lorsque vous avez mis au concours des projets d'embellissement pour cette ville, vous aviez désiré de ces idées ambitieuses et gigantesques, demandant, pour être réalisées, ou des siècles, ou des millions à dépenser en quelques années, vous n'auriez point trouvé cela dans l'unique ouvrage qui vous a été adressé. Mais, comme vous n'avez voulu que des projets raisonnables, c'est-à-dire, en harmonie avec les besoins et les ressources de la ville, ce même ouvrage a mérité votre approbation.

L'auteur a conçu ses projets d'embellissement sous le triple rapport des monuments, des alignements et des percées nouvelles, enfin, des promenades à établir.

1°. Les monuments qu'il propose seraient *un Marché couvert, des Fontaines, des Ecuries militaires, un nouvel Hôtel de ville* et *un Musée*.

Le *Marché couvert* (dont il a joint le plan à son mémoire) serait placé dans le jardin *de St.-Amour*, traversé par une rue qui partirait de la rue *Baron* pour arriver au *pont St.-Pierre*.

La nouvelle rue aurait une fontaine à chacune de ses extrémités.

L'auteur, par esprit de patriotisme, conserve les anciennes fontaines, quoiqu'il les trouve de style un peu barbare.

Il place le *château d'eau* nécessaire à la distribution des *eaux d'Arcier*, sur la place de *St.-Jean*, qu'il agrandit du côté de la *Citadelle*, de manière qu'une fontaine occupant le centre se trouverait en face de l'Archevêché (que l'auteur espère voir un jour reconstruire sur un plan plus riche). Il donne aussi le plan de cette fontaine, sur laquelle il place la statue de *Charles-Quint*, bienfaiteur de la ville, et il décore la partie supérieure de son monument des médaillons des hommes les plus célèbres de la province. Ce plan dégagerait l'*Arc de Triomphe* (PORTE-NOIRE).

L'auteur régularise la Place des Casernes, qui, en effet, offre aujourd'hui de la place, plutôt qu'une Place. Il la régularise par la construction d'un *manége couvert*, de *nouvelles écuries*, et d'une plantation pour promenade.

Il propose l'acquisition du *Palais-Granvelle* par la ville, afin d'assurer la conservation de ce monument, où elle trouverait d'ailleurs un logement pour son premier magistrat, des bureaux pour l'administration municipale, et où l'on pourrait trouver encore de l'espace pour plusieurs établissements, ainsi que pour une promenade couverte. Enfin, il place le *Musée* dans le jardin de l'Académie.

2°. Parmi les percées qu'il propose, nous avons déjà indiqué celle qui conduirait de la rue *Baron* au pont

St.-Pierre. Il prolonge cette percée, de la Grande-Rue à la rue St.-Vincent, par un *passage couvert*.

Il établit un port et des quais sur la rive droite du Doubs. Ce port remplacerait avantageusement la Gare actuelle, qui, dit-il, n'est qu'un marais qu'on sera bientôt forcé de combler. Des magasins s'ouvriraient le long de ces quais.

Un chemin côtoierait la rivière, du pont de la *Madelaine* au nouveau pont de fil de fer.

Il propose deux *passerelles*, l'une au bout de la rue du Collége, l'autre vis-à-vis du St.-Esprit; puis une rue nouvelle, du carrefour *Charmont* à la place *Bacchus*, pour faciliter la circulation de la route de *Dole* à la porte du *Rhin*.

3°. Quant aux promenades, l'auteur en propose une première sur la *Rampe de la Citadelle*, ayant à chacune de ses extrémités des terrasses embellies sur les vallons de *Tarragnoz* et des *Prés-de-Vaux;* une seconde à *Chaudane*, avec la passerelle déjà projetée, et une autre vis-à-vis la prise *d'eau de Chamars;* une troisième, sur la ci-devant *Ile des Moineaux*, avec des cafés et des restaurants; enfin, il agrandit celle de *Granvelle* en achetant le *jardin des Carmes*, où il pratique une issue sur le *passage couvert* joignant, comme nous l'avons dit, la Grande-Rue à la rue St.-Vincent.

Comme vous le voyez, Messieurs, dans l'ensemble et les détails de ces projets d'embellissement, il n'y a rien de trop ambitieux, et qu'il soit impossible à la ville d'exécuter, soit à raison des exigences du service militaire, soit à raison de la dépense.

Les plans que l'auteur a joints à son mémoire, sont sagement conçus et d'un style analogue à leur sujet. Ainsi, le *château d'eau* de la place St.-Jean serait en même temps un monument d'utilité et de reconnaissance. La statue de *Charles-Quint* qui en occuperait le centre, serait recouverte d'un portique corinthien du style de la renaissance; il serait décoré d'incrustations en marbre et de sujets allégoriques; enfin, le tout serait entouré de balustrades et de plantations d'un fort bel effet.

Besançon manquant de *marché couvert*, il ne pouvait échapper à la prévoyance de l'auteur d'en proposer un qui fût convenablement placé. Le plan en est fort bien composé; il est d'ailleurs tracé sur le modèle du marché de la Madelaine de Paris, qui est un des plus remarquables de la capitale.

Le mémoire, écrit simplement, est, ainsi que nous l'avons dit, accompagné de plans fort intéressants; on regrette seulement qu'il soit muet sur un objet des plus importants, et dont l'administration aura bientôt à s'occuper; nous voulons parler du parti à tirer des *eaux d'Arcier* pour l'avantage des habitants et l'embellissement de la ville (à l'exception toutefois du château d'eau et des fontaines indiquées pour la rue Baron). Mais, malgré cette lacune, l'ouvrage contenant des idées qui peuvent être utiles, comme elles sont exécutables, l'auteur ayant fait preuve de zèle en joignant à son travail des plans (qu'on n'avait pas demandés et qu'il est bon de conserver), l'Académie a cru de sa justice d'accorder à l'auteur la moitié du prix, à titre d'encouragement.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONCOURS

SUR LES

TRADITIONS HISTORIQUES DE FRANCHE-COMTÉ;

PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON.

Messieurs,

Au milieu des progrès d'une époque de régénération politique et sociale, dans un siècle où la science unie à l'industrie apporte tous les jours pour nos besoins et pour nos plaisirs, des améliorations pratiques de tous les genres, vous n'avez pas remarqué sans regret la perte de quelques-unes de nos vieilles habitudes, de notre caractère national, de nos antiques et populaires traditions. Le père ne redit plus à son enfant les récits de batailles ou de tournois que lui avait répétés son aïeul : on ne chante plus les complaintes historiques de nos anciens bardes, et les veillées se passent autour du foyer, sans que la grand'mère ait fait une seule fois tressaillir les jeunes filles par le souvenir attendrissant des malheurs d'une châtelaine abandonnée, ou par les circonstances merveilleuses du grand crime dont une antique croix de bois rappelle encore le théâtre.

Sans chercher les causes de cette révolution, arrivée, sous nos yeux, dans les mœurs de nos populations, vous

avez voulu en atténuer, autant que possible, les fâcheux effets, en ce qui concerne notre histoire, dont une partie est encore renfermée dans ces traditions qui disparaissent tous les jours, et c'est dans ce but de conservation que vous avez demandé de *recueillir les traditions les plus intéressantes, religieuses, chevaleresques ou mythologiques, qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté; de signaler les événements auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, d'indiquer le parti qu'on en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.*

Votre appel n'a point été infructueux, et le concours de 1836 vous a donné un savant mémoire, dont notre honorable confrère, M. L. Bretillot, a fait ressortir le mérite dans un rapport qui est lui-même une solide et intéressante dissertation sur ce sujet important. Le concours de 1838 vous a aussi fourni un long travail que votre commission a étudié avec intérêt, et qu'elle a recommandé à vos suffrages.

L'auteur de ce second mémoire a pris pour épigraphe le proverbe italien, *Ostinato come un Borgognone, opiniâtre comme un Bourguignon*, et cette idée lui sert à expliquer les défauts et les qualités qui distinguaient autrefois les Francs-Comtois des habitants des autres provinces : *Il est possible*, dit-il, *que cette opiniâtreté soit la source de plusieurs défauts qu'on nous attribue, ou plutôt qu'on nous a attribués, tels qu'une certaine étroitesse d'idées, et peu d'épanchement dans nos relations avec tout ce qui n'est pas né entre la Saône et le Jura.*

Mais à quoi les Francs-Comtois sont-ils redevables, sinon à cette même ténacité de caractère, des hautes qualités que leurs détracteurs eux-mêmes n'osent pas leur refuser, je veux dire, de cette persévérance dans les études les plus sèches et les plus arides, qui a donné au monde tant de savants illustres, de cette fermeté dans les combats qui a produit à la France un si grand nombre de héros, et surtout de cette fidélité inviolable à leurs croyances et à leurs devoirs, Deo et Cæsari, *comme dit notre devise bisontine, qui a rendu proverbiale leur franchise et leur loyauté?*

L'auteur, continuant le portrait du Franc-Comtois, s'appuie de l'autorité de M. de Chateaubriand, qui compare le pâtre de notre pays au pêcheur Bas-Breton, et l'un et l'autre au montagnard de la Grèce. Nous reproduisons encore textuellement ce passage du mémoire : *C'est que, dans ces provinces,* dit l'auteur qui cherche la cause de cette ressemblance, *l'homme naît, vit et meurt dans une pensée grave que nourrit et exalte en lui la vue continuelle du tableau qu'il a sous les yeux. Couché sur le sable de son rivage, le Bas-Breton, en contemplant le vaste Océan, s'écrie :* Dieu, que ta mer est grande et que ma barque est petite ! *Debout sur son rocher escarpé, le Franc-Comtois, embrassant d'un seul coup d'œil la chaîne majestueusement immobile des Alpes, se dit, en levant les yeux au Ciel :* Seigneur, que tes montagnes sont solides et que mon chalet est frêle ! *Ainsi, ce qui se révèle en premier lieu à l'enfant de la mer, c'est l'immensité du Créateur, dont l'Océan est l'image : ce qui frappe d'abord le fils des vallées, c'est l'immensité de*

Dieu, dont les montagnes sont l'emblème. Ne nous étonnons point si l'un et l'autre portent de bonne heure sur leur visage l'empreinte d'une méditation profonde : à peine leurs yeux sont-ils ouverts à la lumière, qu'ils ont appris à lire dans le grand livre de la nature.

Après quelques autres considérations générales dans lesquelles nous n'entrerons pas, l'auteur aborde le sujet que vous aviez proposé, et, dans trois parties distinguées par des titres différents, il donne 41 traditions mythologiques, 22 traditions religieuses et 32 traditions historiques et chevaleresques. Sans doute il a fallu bien des recherches et beaucoup de patience, pour réunir un si grand nombre de faits qui sont généralement peu connus ; le concurrent a dû frapper à bien des portes, s'asseoir à plus d'un foyer, interroger plus d'un vieillard, pour recueillir ces restes merveilleux de notre vieille histoire, ces débris de la crédulité antique, ces restes de croyances superstitieuses que vous avez retrouvés avec satisfaction dans son volumineux mémoire. Peut-être eût-il été à désirer qu'il vous reproduisît ces traditions sous la forme originale qu'elles ont dans la bouche de nos campagnards ; qu'il vous citât au besoin les noms de ses interlocuteurs, les cantons et les villages où il a trouvé ces souvenirs historiques, et nous croyons que son silence à cet égard enlève une partie de l'intérêt qui serait résulté de cette espèce de drame, dans lequel il eût lui-même joué un rôle, et où tout aurait été spectacle pour nous.

Vous auriez aussi désiré que le concurrent ne changeât en aucune manière ces récits traditionnels, et qu'il n'y ajoutât pas des circonstances, gracieuses et intéressantes,

il est vrai, mais pour lesquelles son imagination a été plus puissante que sa mémoire ; qu'en un mot il eût été l'écho fidèle des habitants de nos campagnes, qui transmettent les récits tels qu'ils les ont reçus, et croiraient commettre un mensonge blâmable s'ils les rendaient autrement qu'ils ne les ont appris. Lorsque vous passez à Montrond, près du *Puits de la Belle-Loyse*, on vous raconte aussitôt l'aventure de cette jeune fille qui avait donné son cœur à un compagnon de son enfance, et que d'avides parents forcèrent d'épouser un riche vieillard : le désespoir conduisit Louise sur le bord de l'abîme, et elle s'y précipita, ne laissant au-dessus du gouffre qu'un soulier qui servit à faire connaître sa fin déplorable. Quelquefois on vous chantera la longue et lamentable complainte où le triste sort de cette malheureuse villageoise est naïvement raconté ; mais personne ne connaît les détails romanesques et merveilleux dont on a embelli cette anecdote, et les habitants du village de Montrond ont été bien étonnés, quand ils ont appris, par le récit d'un chroniqueur moderne dont le concurrent a reproduit le texte, que leur héroïne, avant de descendre dans l'abîme, avait assisté à un funèbre repas, au sein d'une grotte profonde, avec plus de six cents convives, qui tous étaient des squelettes couverts de leurs suaires, et que c'était *Sigismond* lui-même, le fiancé de Loyse, qui avait jeté dans le gouffre celle qu'ils avaient regardée jusqu'ici comme la victime de sa fidélité. Nous ferons les mêmes remarques sur la *mort des deux cavaliers de Nancray*, dont les détails, puisés à la même source, plus intéressants et plus dramatiques sans doute que la version des habitants du

pays, ne sauraient figurer parmi les souvenirs historiques recueillis dans nos campagnes.

Nous avons lu avec intérêt quelques-unes des traditions qui prennent leur origine dans le culte druidique : nul doute que la religion des anciens Gaulois n'ait été primitivement celle de la Séquanie, et qu'elle n'ait laissé des habitudes fortement enracinées dans nos populations. Quoique nous n'ayons pu vérifier tout ce que le concurrent a écrit sur le *mois de mai*, parce qu'il ne nous en a pas donné les moyens, nous avons remarqué avec plaisir la plupart des articles qu'il a consacrés aux *champs de mai*, aux *foires de mai*, aux *arbres de mai:* dans cette partie de son mémoire se rencontrent même des pièces originales, ainsi que vous auriez aimé à en trouver un plus grand nombre.

Nous ignorons où l'auteur a puisé ces couplets, que nous reproduisons :

Por être fire de tai couroune,	Pour être fier de ta couronne,
Moi fiori, por draissi lai tête,	mai fleuri, pour dresser la tête,
Aitan ke te soye airouza	attends que tu sois arrosé
De lai main de mai balle aima.	de la main de ma belle aimée.
Ço ne brondine de quinze ans,	C'est une blondine de quinze ans,
Sere-t-elle feille ai préfera	serait-elle fille à préférer
Ein pici reiche, ein pici bel aman!	un amant plus riche, plus beau que moi!
Las moi! ço ce qui ne sé pa.	hélas! c'est ce que je ne sais pas.
Bel moi, su tai piu ôte brandche	Beau mai, sur ta plus haute branche
Ke n'ête eine totte rodze,	que n'as-tu un chardonneret;
Li diro : de tai bolle voie	je lui dirais : avec ta belle voix,
Tchante mas aimo ai mai mie.	chante mes amours à ma mie.

Bel moi, tot au bas de toun pic	Beau mai, à tes pieds que n'as-tu
Ke n'ête eine railotte biandche,	une petite souris blanche;
Li diro : de tai feine oureille,	je lui dirais : avec ta fine oreille,
Entan si son ceur ba por moi.	écoute si son cœur bat pour moi.
Por être fire de tai couroune,	Pour être fier de ta couronne,
Moi fiori, por draissi lai tête,	mai fleuri, pour dresser la tête,
Aitan ke te soye airouza	attends que tu sois arrosé
De lai main de mai balle aima.	de la main de ma belle aimée.

Nous ignorons également où se répète la tradition charmante que l'auteur nous a donnée sur l'épousée de mai, la *maïetta*, comme il l'appelle. C'est une espèce de jeu qui se pratique, selon le concurrent, dans les profondes vallées du Jura, vers les premiers jours du printemps, et dans lequel les jeunes filles de dix à quatorze ans *choisissent pour leur reine la plus jolie d'entre elles, la revêtent d'une robe verte comme celle de la terre, entourent son cou d'une triple chaîne d'or, lui mettent dans la main un sceptre de fleurs, et, l'élevant sur un trône embaumé du parfum des mousses odorantes, la saluent, dans une ronde joyeuse, du nom de Reine de mai. Pendant les 30 jours que durera sa puissance, la maïetta ne règnera que pour faire des heureux.... Elle-même se choisit entre ses jeunes amies douze filles d'honneur qui peuvent lui disputer le prix de la beauté; ce sont les* tsarmaïas, *celles qui doivent écarter d'elle les charmes et les maléfices des mauvais esprits, obéir à toutes ses exigences et à tous ses caprices, travailler pour elle aux champs, et, pendant les 30 jours de son règne, préparer la couche de feuillage où la jeune reine viendra rêver la nuit.* A chacune de ses fidèles compagnes la

maïetta donne un nom de fleur, qui est toujours le symbole de son caractère : une coquette, ce sera *belle-de-jour ;* une rêveuse, *ancolie ;* une étourdie, *serpolet ;* une jalouse, *anémone*, etc. Cette petite cour et celle qui y préside vont *par des sentiers couverts d'une odorante feuillée, et offrent aux voyageurs et aux passants des branches de laurier et de romarin qu'elles accompagnent de couplets*, dont l'auteur ne nous a donné que la traduction. Les présents qu'elles reçoivent servent à acheter *un cierge qui doit figurer à la prochaine procession*, et à faire aussi un gai repas au bord d'une fontaine voisine ; *puis viennent les rondes vives et animées, qui se prolongent bien avant dans la nuit : les jeunes filles s'enlacent et tourbillonnent*, c'est le concurrent qui s'exprime ainsi, *sur la jeune herbe de mai, où la lune tremblante au ciel semble semer les paillettes de ses rayons d'argent. On dirait que les danseuses foulent des diamants sous leurs pieds nus, quand elles entourent d'un cercle de bras qui se balancent en mesure, et de pas qui vont et viennent à l'unisson, le trône champêtre de la* maïetta, *près de laquelle se tiennent attentives à ses moindres ordres les* 12 tsarmaïas. A cette ronde folle de jupes *de lin qui s'arrondissent, succèdent par intervalles d'autres danses allégoriques :* l'auteur en décrit quelques-unes : à cette occasion il cite plusieurs chansons anciennes ; voici la première stance de l'une d'elles :

Rossignolai, messaidji d'aimò,	Rossignol, messager d'amour,
Vais dire à stie che m'ai tant aima :	va dire à celle qui m'a tant aimé :
Bionde, baille ai ein june souda	donne à un jeune soldat
Pitio bocco de souvignance.	un petit baiser de souvenance.

Parmi les autres chants que rapporte le concurrent, il en est un qu'il regarde comme franc-comtois, et il le rapproche d'un chant écossais que WALTER-SCOTT a conservé :

> Les fleurs de la forêt
> Sont toutes arrachées.

La ballade franc-comtoise est ce refrain si connu :

> Nous n'irons plus au bois ;
> Les lauriers sont coupés, etc.

Suivant notre auteur, ces deux chants sont des hymnes de deuil : les lauriers et les fleurs seraient autant de héros morts pour la patrie. Le rapprochement et l'application sont sans doute très-ingénieux : mais nous avons entendu nous-même cette ancienne ronde française loin de la Franche-Comté, et dans plus d'une ville du centre de la France on chante encore cette ballade, dont le concurrent aurait pu ajouter la suite, qui ne dément point son origine chevaleresque.

Messieurs, vous aimez à encourager les recherches historiques et vous applaudissez aux travaux entrepris dans le but d'agrandir le cercle des événements qui appartiennent aux annales de notre province. Dans cette circonstance, vous aviez dit à quelle source il fallait puiser; c'était dans les conversations des villageois, dans les chants qu'ils répètent, dans ces croyances ou ces usages qui caractérisaient autrefois notre pays et qui lui donnaient sa physionomie propre. C'était un recueil de traditions populaires pour lequel nos livres anciens étaient peu utiles, sinon pour constater celles qui déjà étaient consignées dans nos histoires ou dans nos chro-

niques. Aussi ce n'étaient pas des extraits ou des traductions des bollandistes, ou de Chiflet, ou de Dunod, ou de Gollut, ou de dom Bouquet, ou de tout autre historien franc-comtois ou étranger, que vous aviez demandés aux concurrents, car ces récits ne sont point dans la bouche du peuple, qui n'a aucun souvenir pour Arioviste, ni pour les rois bourguignons, ni pour les anciens comtes, ni pour la plupart des premiers seigneurs qui ont établi leurs donjons sur nos rochers : vous auriez voulu que l'auteur du mémoire dont nous faisons l'examen, eût fait moins d'emprunts à des écrivains que le vulgaire ne lit pas, et qui n'ont point eu d'écho dans nos montagnes.

Mais, Messieurs, vous avez pardonné facilement au concurrent cette faute, si c'en est une; et vous auriez été encore plus indulgents à son égard si, dans toutes ces citations, il avait désigné l'écrivain qui lui a fourni le fait qu'il raconte, si surtout il n'avait fait, sans doute dans l'intérêt du récit, des modifications qui pourraient en tromper d'autres moins instruits que lui. Ainsi, nous n'avons pas trouvé qu'il ait reproduit très-fidèlement la légende des bollandistes sur S. Dèle ou Déicole, fondateur de l'abbaye de Lure; et, malgré l'attention avec laquelle nous avons étudié ce document précieux pour l'histoire ecclésiastique de notre province, nous n'y avons point trouvé que saint Dèle se fixa dans une forêt au milieu de laquelle était encore *un grand* nombre de ces *statues énormes et grossières qui représentaient les anciens Druides :* cette dernière circonstance est entièrement de l'invention de l'auteur.

Nous aurions à relever quelques erreurs historiques, légères, il est vrai, qui se rencontrent dans un travail aussi considérable, et qui ont échappé à la sagacité habituelle du concurrent. Ainsi, ce n'est pas un chevalier de la maison de Châlon qui a pu accompagner l'empereur Fréderic Barberousse dans son expédition en Palestine (1189), et donner ensuite le nom de Nazareth au château qui fut fondé plus tard à Nozeroi, puisque *Jean l'Antique*, fondateur de cette illustre famille, ne naquit qu'environ cinq ans après, et que ses descendants ne jouirent de quelque célébrité que dans le siècle suivant. L'auteur a cherché à expliquer une tradition que nous ne connaissons point, et qu'il intitule la *Diablerie d'Arlay :* il pense que cette dénomination ne peut tirer son origine que des orgies dont ce château était autrefois le théâtre, et rien ne semble plus naturel : mais cette interprétation ne nous a pas semblé conforme aux données historiques que nous avons sur les princes de cette maison, qui fut la première à affranchir ses nombreux vassaux, qui n'a signalé son séjour dans notre province que par des bienfaits, et dont les vertus civiles et guerrières ont honoré leur siècle.

Nous terminons par une observation plus sérieuse, qui ne s'applique pas seulement au travail du concurrent, mais aux recherches historiques en général. *Rien n'est souple et élastique comme l'art des étymologistes ;* c'est ainsi que s'exprimait, il y a deux ans, l'honorable rapporteur que nous avons déjà cité. Nous ajouterons, Messieurs, que rien n'expose aux erreurs les plus graves comme cet art souvent ingénieux, mais quelquefois bien

facile, de torturer les mots pour leur faire dire ce qu'ils n'ont jamais exprimé, de supposer des origines celtiques, teutoniques, grecques ou latines, à des noms que le plus souvent le hasard a formés. Qui tenterait d'expliquer tous les mots d'une langue ou les dénominations des lieux et des personnes, entreprendrait un travail impossible, nous osons presque dire insensé. Vous sourirez, Messieurs, lorsque vous saurez que le village d'*Estrabonne* doit, selon le concurrent, son nom à la bonté de ses eaux : en revenant de la Galilée pour retourner dans leurs États, les trois Rois Mages se désaltérèrent à la fontaine qui est dans ce lieu, et ils en trouvèrent l'eau *extra bonne*. Le village d'*Osselle*, dont Gollut a conservé la dénomination latine, *Auricella*, et dont les habitants appellent encore un de leurs cantons, la *Ville d'Or*, ainsi qu'il résulte du travail intéressant de notre laborieux et zélé confrère, M. Ed. Clerc, sur les ruines romaines de ce lieu, le village d'Osselle aurait, selon le concurrent, emprunté son nom à deux mots allemands, *aus hœhle*, à la grotte. Le mémoire contient une trentaine d'étymologies du même genre, dont quelques-unes n'ont aucune importance historique : mais il en est d'autres dont on tirerait des inductions peu conformes à la vérité; par exemple, celle qui explique le nom et l'origine de *Dung*, près de Montbéliard, par le mot allemand, *dunger*, qui veut dire *fumier* : la tradition que rapporte le concurrent n'est pas connue dans le pays, et le village de Dung n'est pas redevable de ses franchises communales à l'artifice d'un soldat, qui, pour ne pas succomber dans la lutte qu'il devait soutenir

contre un dragon épouvantable, aurait fait couvrir de fumier le terrain glissant où il était appelé à combattre.

Parmi les traditions qui ont été fournies par des étymologies, il en est une qui rappelle tellement celles de l'antiquité, qu'on la croirait extraite de quelque ancienne cosmogonie : elle paraît être en effet l'ouvrage d'un poëte qui aurait cherché à démontrer l'origine commune des *Séquanais*, des *Helvétiens* et des *Allobroges*, et elle tend à expliquer, s'il est possible, les qualités de ces trois peuples montagnards, auxquels *Hercule* aurait laissé en héritage, comme à sa famille chérie, la vigueur du corps, la hauteur de la taille, le caractère mâle et guerrier. Voici cette tradition : Le fils d'Alcmène, revenant d'Italie pour aller en Espagne, épousa *Jurah*, fille du géant *Alp:* le fruit de cette union fut *Leesman*, qui eut trois fils, *Asquane, Helveth* et *Allobron,* qui régnèrent après lui, chacun sur une portion du pays à laquelle ils donnèrent leur nom. *Il y a quelque chose de naturel*, dit le concurrent, *dans la fiction qui fait du Jura la fille des Alpes, et du Léman le fils de l'une et le petit-fils de l'autre. Les montagnes jurassiennes ne sont en effet qu'un prolongement de celles des Alpes, et le Léman, placé entre elles, semble un enfant qui se joue aux pieds des auteurs de ses jours.*

Messieurs, cette analyse rapide du volumineux mémoire que nous venons d'examiner, peut servir à en faire connaître le mérite. L'auteur a été d'une grande sévérité à son égard ; car lui-même a jugé son travail imparfait. Quoiqu'il y ait consacré plusieurs années, il pense n'avoir pas tout dit. Ses recherches lui ont donné cependant un

si grand nombre de matériaux, qu'il avait conçu le projet de faire une *Histoire poétique des Bourguignons* de la Franche-Comté, dont tous les éléments auraient été puisés dans les traditions du pays. Il n'a pu vous livrer que quelques fragments de l'œuvre qu'il avait rêvée, son seul désir étant de vous prouver qu'il avait compris l'appel que vous avez fait à la jeunesse studieuse de notre province franc-comtoise. Mais, Messieurs, vous devez encourager ses efforts; car l'appui de vos suffrages doit être assuré à ces hommes courageux qui fouillent avec ardeur les archives de notre pays, et qui parviennent à éclairer quelques parties de nos annales, si souvent obscures. Vous avez reconnu en outre dans le concurrent cet amour du pays, nécessaire à l'homme de patience et de zèle qui cherche les matériaux épars et mutilés de notre vieille histoire : vous avez remarqué comment s'exalte son imagination poétique au souvenir des malheurs ou de la gloire de nos aïeux, et comme son style s'enrichit, même quelquefois avec un luxe trop fastueux, des trésors d'une brillante élocution. Aussi vous avez résolu de récompenser un travail que l'auteur perfectionnera et complétera sans doute, et vous avez voulu que, dans cette solennité littéraire, son nom fût proclamé au milieu des acclamations des auditeurs éclairés qui nous honorent de leur présence; et la médaille de la valeur de moitié du prix, que vous lui décernez, sera, nous n'en doutons point, le présage de récompenses plus flatteuses que lui assurent ses talents et son goût pour les études sérieuses.

LA CHÈVRE SORCIÈRE,

LÉGENDE FRANC-COMTOISE;

PAR M. VIANCIN,

A SON CONFRÈRE AUGUSTE DEMESMAY.

Toi, dont la muse élégante et légère
Va sur les monts alpins ou francs-comtois,
Interrogeant vieillard, pâtre ou bergère,
Pour recueillir des récits d'autrefois,
Sans éprouver rien des tristes mécomptes
Que fait souffrir maint lourd *in-octavo*,
Enfant mort-né de maint jeune cerveau,
Je prends plaisir à relire tes contes.
Si je n'y crois comme à la vérité,
Je les comprends, un pourtant excepté;
Tu sais lequel, sans qu'ici je le nomme;
Je ne suis pas fait pour l'apprécier :
C'est, selon toi, le rêve d'un grand homme;
Moi je préfère un conte de sorcier.
De celui-là qu'une autre voix te loue;
Je t'aime mieux chantant quelque manoir,
Joux, Montfaucon, Lisbeth, le mouton noir,
La Dame verte, et le Doubs, et la Loue,

Ma chère Loue, aux flots impétueux,
Aux bords moussus, profonds et tortueux,
Aux rocs géants, beauté de ma patrie,
Que, sans amour pour ses vierges appas,
Vont mutilant les mains de l'industrie,
Et *le progrès* qui ne me sourit pas;
Rive féconde en scènes romantiques,
En souterrains ouverts aux flancs des monts,
En souvenirs d'histoires fantastiques,
De farfadets, de spectres, de démons.

A ce propos, je veux, mon cher confrère,
Te raconter un des faits étonnants
Que j'écoutais, les genoux frissonnants,
Dans mon enfance, au foyer de mon père.

Sur ce rocher, dont tu sais la hauteur,
Et dont la base à l'œil contemplateur
Offre la grotte où la Loue a sa source,
Un jour le loup fondit sur un troupeau,
Et, dédaignant de croquer un agneau,
Voulut happer une chèvre à la course.
Déjà les yeux du vorace animal
Se repaissaient de cet ample régal;
Mais il avait à saisir fine bête :
Pour esquiver sa résolution,
A droite, à gauche, et sans perdre la tête,
Elle faisait mainte évolution.
Du ravisseur affamé de carnage
Cette manœuvre aiguillonnait la rage;

Grondant, hurlant, haletant de fureur,
Il redoublait de vitesse et d'ardeur.
La chèvre, enfin, pour comble d'artifice,
Se délivrant par un fort malin tour,
Courut tout droit contre le précipice,
Et sur le bord fit un brusque détour.
Son ennemi, qui ne s'occupait guère
A déjouer cette ruse de guerre,
Par son élan dans l'espace emporté,
Du roc à pic soudain quitta la cime,
Et pour tout fruit de sa rapacité,
S'en vint tomber jusqu'au fond de l'abîme,
Dans l'endroit même où le fleuve naissant
Commence à prendre un essor bondissant.
A demi mort de cette horrible chute,
Il expira dans l'onde un peu plus bas.
L'adroite bique, auteur de son trépas,
Semblait d'en-haut rire de sa culbute.
De ce triomphe aussitôt embelli
Le merveilleux fut bientôt accompli :
On affirma qu'on l'avait entendue,
Voyant sauter le loup, rire en effet,
Et d'une voix jusqu'alors inconnue,
Lui crier même : « Attrape.... c'est bien fait ! »
De ce moment on la jugea sorcière;
A sa rencontre on se signait soudain;
Tel en parlait d'un ton moitié badin,
Qui, la voyant, changeait bien de manière.
On fait venir le vieux curé du lieu,
Pour conjurer, bannir, au nom de Dieu,

Le noir démon qui s'est logé, sans doute,
Dans cette bête, et qu'en elle on redoute.
Il le tenta, mais ce fut sans succès;
On en conclut qu'il perdait la mémoire,
Ou qu'un feuillet manquait à son grimoire.
On eut recours aux formes d'un procès.
Bien gravement l'affaire fut instruite,
Et l'endiablée au justicier conduite.
Un gros bailli, qui certes était loin
D'avoir l'esprit que possédait la chèvre,
L'interrogea d'une tremblante lèvre,
Et n'obtint rien de ce pénible soin.
On murmurait, quand, pour toute sentence,
Il bégaya le mot d'incompétence.
Oh! c'est qu'alors il fallait, à tout prix,
Pour contenter de crédules esprits,
Que, bête ou non, toute infâme sorcière
Fût condamnée et réduite en poussière.
Le grand moyen résolument fut pris.
Pour obtenir enfin bonne justice,
On traduisit la chèvre au Saint-Office :
Ce ne fut pas sans de nombreux efforts,
Car, pressentant quelque dessein funeste,
Jamais à fuir elle ne fut si leste;
On la chargea des liens les plus forts.
Maints curieux grossissant son escorte,
Du lieu terrible elle franchit la porte.
Publiquement le grand inquisiteur
La parcourut d'un regard scrutateur;
Il lui trouva d'abord l'œil faux et louche,

L'air infernal, l'attitude farouche,
Le front cornu d'une étrange façon.
Cent voix soudain déposèrent contre elle,
Qu'elle avait fait trois fois tomber la grêle;
Qu'après sa dent, jamais brin de gazon
Ne repoussait; qu'elle engendrait la mousse;
Que des brebis la plus blanche toison,
En la touchant, devenait brune ou rousse;
Que dès longtemps son lait mis au rebut,
Sentait le soufre autant que Belzébut,
Et qu'un chien dogue ayant eu le courage
D'en avaler, en avait eu la rage.
Pauvre victime! il n'en fallait pas tant
Pour assurer sa perte. — Au même instant,
On ordonna que la bête abhorrée,
Bien et dûment fût d'abord torturée.
Dans cette épreuve, un bêlement plaintif
Aux uns parut un aveu positif,
Pour d'autres fut un accent diabolique,
Qui demandait qu'on sévît sans réplique.
Ainsi fut fait : rien ne put empêcher
Qu'on envoyât la sorcière au bûcher :
On la rôtit sur-le-champ toute vive.
« Te voilà donc, maligne fugitive, »
Lui criait-on, « qu'en dis-tu? pour le coup,
» Point de rocher qui fasse ici merveille;
» On ne sort pas de fournaise pareille,
» Comme on échappe à la gueule du loup. »

Après cela, faut-il que l'on s'étonne

Si d'Orléans la célèbre amazone
Fut condamnée à subir même sort,
Pour avoir su d'une effroyable crise
Sauver la France, en faisant lâcher prise
A certain loup qui depuis n'est pas mort?

Sur chaque siècle agit une influence :
On était fou par excès de croyance,
Lorsqu'on brûlait corps livrés aux démons;
Mais les humains vont d'extrême en extrême :
L'excès d'alors est loin d'être le même
Qui fait les fous du siècle où nous rimons.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS AYANT POUR SUJET :

LES CAUSES ET LES REMÈDES DU SUICIDE ;

PAR M. L'ABBÉ DONEY.

Messieurs,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre savante Compagnie, j'ai compris que je le devais avant tout au caractère dont je suis revêtu, caractère dans lequel vous avez vu et à bon droit une garantie certaine de ces principes de moralité qui doivent être la base de tous les travaux scientifiques et littéraires, et qui distinguent si particulièrement les ouvrages sortis de votre sein. Mais en même temps j'ai compris aussi que, pour m'acquitter de la mission que vous m'appeliez à remplir au milieu de vous, je devais la sympathie la plus vive, le concours le plus empressé à tous les projets, à toutes les entreprises, à tous les travaux de l'Académie, dès là surtout que la morale et la religion s'y trouveraient plus ou moins intéressées ; et c'est ce concours, c'est cette sympathie que je viens vous offrir aujourd'hui, en prenant pour la première fois la parole devant vous : vous priant, Messieurs, d'en accueillir l'hommage et l'assurance comme le gage et l'expression

de mon dévouement pour l'Académie et de ma reconnaissance pour l'indulgence de ses membres.

Il n'a rien moins fallu que ce motif puissant pour me déterminer à accepter la tâche laborieuse de vous rendre compte des mémoires qui vous ont été adressés sur cette question d'une portée si grande et d'une philosophie si élevée : « A quelles causes faut-il attribuer le nombre » toujours croissant des suicides, et quels sont les » moyens propres à arrêter les progrès de cette conta- » gion morale ? » Quoique je ne sois au fond que l'écho et l'interprète fidèle des membres de votre commission, je n'ai pu me dissimuler toutefois les difficultés de tout genre attachées au travail qui m'était imposé. Je ne commencerai donc, Messieurs, qu'après avoir réclamé pour le rapport que vous allez entendre, votre indulgence et celle de cette assemblée si imposante, aux yeux de laquelle j'ai à justifier le jugement de votre commission et le vôtre sur le mérite respectif des concurrents et de leurs discours.

Le suicide s'est montré dans tous les temps, dans tous les pays et chez tous les peuples, mais isolé, à de rares intervalles, et souvent déterminé par des motifs qui même lui imprimaient un certain caractère de générosité et de grandeur. Saül se jette sur son épée, pour ne pas tomber entre les mains des incirconcis. Lucrèce s'enfonce un poignard dans le sein ; elle ne veut pas survivre à son honneur outragé par la violence de Tarquin. Caton se déchire les entrailles pour n'être pas témoin de l'asservissement de sa patrie. Marguerite de Provence, femme de St.-Louis, fait jurer au sire de Join-

ville qu'il lui donnera la mort plutôt que de la laisser tomber au pouvoir des infidèles, et le bon sénéchal raconte naïvement qu'il le lui promit et qu'il lui aurait tenu parole, le cas échéant.

Ce n'est pas assurément, Messieurs, que le suicide ait toujours été le résultat de motifs semblables, et que les lois n'aient pas dû prêter leur appui à la morale et à la philosophie pour le réprimer et le punir. A cet égard, l'histoire fait foi que partout il a été flétri par l'opinion, réprouvé par les enseignements religieux, et condamné par une législation sévère.

Mais jamais il n'est apparu avec les caractères qui le distinguent aujourd'hui; jamais l'homme ne s'est porté à la destruction de lui-même, mû et déterminé par des motifs si vains, si bizarres même quelquefois, souvent si vils et si méprisables; jamais on ne l'a vu se débarrasser du fardeau de la vie avec une facilité si déplorable. On se tue à tout âge, dans toutes les conditions, dans tous les états. On se tue parce qu'on est ou qu'on se croit misérable. On se tue parce qu'on n'a plus assez d'argent pour satisfaire ses passions et ses goûts désordonnés. On se tue parce qu'on a été trompé dans les calculs de son ambition ou qu'on n'a pu parvenir à la jouissance d'un objet à la possession duquel on attachait toutes ses idées de bonheur. On se tue enfin, parce qu'on a assez vécu, parce qu'on ne fait plus aucun cas, aucune estime de la vie, parce qu'on veut voir ce qui adviendra après la mort. Le suicide, en un mot, est devenu tellement fréquent, tellement commun, que nulle famille aujourd'hui n'ose se croire à l'abri d'une pareille catastrophe.

Vous avez donc eu raison, Messieurs, lorsque vous vous êtes servis de l'expression de contagion morale pour désigner les effrayants progrès du suicide, et j'ai eu raison, à mon tour, de dire que la question posée par l'Académie est tout à la fois d'une grande portée et d'une haute philosophie.

Elle est d'une haute philosophie; car si la vie de l'homme est quelque chose, si elle est une participation, une émanation de l'existence divine elle-même, si l'homme en un mot n'est que l'image et la ressemblance de son auteur, comme l'enseignent de concert la religion et la philosophie, et s'il n'a été placé sur cette terre que pour y remplir une double mission dans l'intérêt de la société et de son propre avenir, peut-il y avoir un attentat plus criminel que celui du suicide? Le mépris du Créateur, l'indifférence pour la société, la haine de soi-même, voilà ce qui le caractérise aux yeux de la raison et de la foi religieuse, à tel point qu'on aurait peine à comprendre même qu'il fût possible, si une triste expérience ne prouvait malheureusement que l'homme, tout grand qu'il est par la raison, la conscience et le libre arbitre, n'est pourtant incapable d'aucun excès, d'aucune folie, d'aucun crime : tant les ressorts mystérieux qui le font agir cèdent facilement aux mauvaises passions, malgré la puissante opposition de la nature même et de la religion.

La question est aussi d'une portée immense, puisque si, du côté de la religion, elle touche aux plus hauts intérêts de l'individu compromis par le suicide d'une manière si irrémédiable, du côté de la société, de la

morale et des intérêts purement temporels, elle se rattache si intimement à la paix, au repos et à l'honneur des familles.

Et n'en doutez pas, Messieurs : ce sont ces grands intérêts, universellement, quoique vaguement, aperçus par la plupart, ce sont ces rapports intimes de la contagion du suicide avec les intérêts les plus sacrés des familles, qui ont déterminé un si grand nombre d'hommes éclairés à répondre à votre appel, et à vous envoyer le fruit de leurs méditations sur cette importante question. Vous avez donc doublement à vous applaudir, et d'avoir appelé l'attention générale sur un mal qui menace de faire chaque jour de nouvelles victimes, et d'avoir provoqué tant d'hommes instruits, tant d'hommes de bien, à donner leurs vues sur les causes et sur les remèdes de cette plaie si effrayante. Sans doute, Messieurs, vous n'aurez pas fait disparaître le mal, malgré la sagesse et l'utilité des moyens indiqués dans les vingt-six mémoires qui vous ont été adressés de presque toutes les parties du monde, de l'Amérique, de l'Espagne, de l'Italie et de toutes les contrées de la France. Mais c'est déjà une satisfaction pour vous de voir qu'il est généralement senti, et il vous est permis d'espérer que plus tard les efforts réunis de tous ceux qui peuvent concourir à un si grand bien, parviendront enfin à le réaliser.

Avant d'aller plus loin, nous devons faire observer que la question proposée par l'Académie était une question *particulière*, *spéciale*, et non une question vague et *générale*. Vous n'avez pas demandé aux concurrents quelles sont les causes qui dans tous les temps ont porté

quelques hommes à s'ôter la vie : autant aurait-il valu leur demander pourquoi dans tous les temps l'homme s'est révolté contre les lois divines et humaines.

Vous ne leur avez pas demandé non plus de prouver que, si le suicide est un crime également condamné par la philosophie et la religion, il ne laisse pas néanmoins d'être quelquefois plus ou moins excusable, suivant que la réflexion et le libre arbitre y ont plus ou moins de part. A ses yeux cela ne fait pas une question, et l'opinion publique est formée à cet égard.

Mais vous avez voulu savoir pourquoi et comment le suicide est devenu un mal si fréquent qu'on peut à bon droit le regarder comme un mal contagieux qui menace la société tout entière dans ce qu'elle a de plus cher et de plus sacré ; à quelles causes spéciales il faut attribuer cet accroissement déplorable du nombre des suicides qui nous affligent, et par quels moyens plus ou moins efficaces et praticables on pourrait essayer d'en arrêter les funestes progrès ?

J'avais besoin, Messieurs, de faire ces réflexions et de bien poser l'état de la question avant de vous rendre compte du travail de votre commission et du jugement qu'elle a porté sur le mérite respectif des vingt-six mémoires que vous avez renvoyés à son examen. J'ajoute encore une observation ; c'est que nous n'avons pas eu à nous occuper seulement du mérite littéraire de ces mémoires, mais bien plus de la justesse et de la vérité des causes qu'ils assignent aux suicides, de la valeur et de la puissance des remèdes qu'ils indiquent. Les observations faites par leurs auteurs sont-elles vraies, justes,

complètes ? Sont-elles applicables, et à quel degré ? Sont-elles exprimées et rendues dans un style, dans une forme convenable au sujet, qui ne manque ni de correction, ni de clarté, ni de cette précision logique si propre à faire ressortir la vérité des observations et des indications contenues dans chacun des mémoires ? Voilà, Messieurs, ce que nous avons dû considérer et peser mûrement, soit dans la lecture de chaque discours en particulier, soit dans la comparaison des uns avec les autres. C'est assez vous dire combien nous avons senti le poids de la responsabilité que votre confiance nous avait imposée, et quelle scrupuleuse attention votre commission a apportée à l'accomplissement des devoirs qui en étaient pour elle le résultat.

Nous allons d'abord réunir sous un même point de vue et dans une courte mais fidèle analyse, ce qui a été dit sur les deux parties de la question par tous les concurrents; nous vous soumettrons ensuite l'analyse et la critique particulière des mémoires qui ont paru dignes d'être mentionnés honorablement ou couronnés.

Et d'abord, en rapprochant, pour les voir d'un même coup d'œil, toutes les causes diverses auxquelles les auteurs de ces mémoires ont cru pouvoir rattacher le nombre toujours croissant des suicides, nous trouvons en premier lieu l'affaiblissement du sentiment religieux, particulièrement dans la jeunesse, affaiblissement qui influe d'autant plus sur le suicide, qu'il a contribué plus que *tout le reste* à diminuer, sinon à éteindre, l'horreur et la réprobation universelles que le suicide devrait inspirer; à quoi il faut joindre les doctrines philosophiques

les plus répandues aujourd'hui, lesquelles, quoique religieuses en apparence, vont droit néanmoins à détruire la foi, à faire considérer comme indifférentes et superflues les pratiques du culte, sans lesquelles il n'y a bientôt plus ni foi, ni religion.

A côté de cet affaiblissement malheureusement si général du sentiment religieux, existe une direction, une concentration exclusive de toutes les pensées, de tous les désirs, de tous les efforts, vers les besoins et les jouissances de l'ordre matériel et sensible; disposition funeste, qui réagit encore sur l'oubli des enseignements religieux, qui fait de plus en plus perdre de vue et la vraie destinée de l'homme et le seul légitime usage des biens de la vie présente, mais qui trouve un continuel aliment dans notre situation sociale actuelle, telle que nous l'ont faite quarante ans de fermentation et de mouvements révolutionnaires.

Cette situation est si fausse et par là si déplorable, qu'elle crée et multiplie les besoins de tous, tandis qu'elle est tout à fait impuissante à les satisfaire, et qu'ainsi elle précipite des milliers de victimes dans un vide affreux, d'où elles ne sortent que par un malheur plus grand encore, le suicide et la mort.

Ainsi, l'ambition excitée et nourrie par tant d'exemples d'élévation et de prospérité que nous avons sous les yeux depuis cinquante ans, se trouve néanmoins trop souvent arrêtée dans ses poursuites et frustrée dans ses espérances par le trop grand nombre des concurrents qui encombrent aujourd'hui les avenues des emplois et de la fortune.

La cupidité, l'amour de l'argent s'alimentent dans les jeux, par la loterie, à la bourse, dans les travaux industriels et les entreprises commerciales, où le nombre des heureux est si restreint en comparaison de ceux qui s'y trouvent victimes par suite de leur témérité ou de leur ignorance.

De même les passions voluptueuses et la débauche sont continuellement enflammées par les théâtres, les lieux de prostitution, la mauvaise littérature de l'époque; et quand le corps est ruiné, quand l'âme est flétrie, blasée, quand on manque d'argent, que reste-t-il, sinon de se tuer, à celui qui n'a pas la religion pour ressource?

Un trop grand développement de l'intelligence, par la facilité d'une éducation libérale offerte à tous, fait abandonner à un grand nombre les professions laborieuses et agricoles, pour les jeter dans une autre sphère où ils sont loin de trouver tout ce que leurs passions et leur ambition y cherchaient. De là des mécomptes, des désappointements amers, souvent la misère; et comme on ne reconnaît à la vie d'autre valeur que celle des jouissances qu'elle procure, on finit par la mépriser et s'en défaire. De la même cause, c'est-à-dire du développement exagéré donné à la partie purement spéculative de l'intelligence, combinée avec la vanité si souvent sentie des jouissances matérielles et l'affaiblissement des courages que celles-ci ne manquent jamais de produire, naît cette triste disposition de l'ennui, du dégoût de la vie, du *spleen* dont les victimes sont si nombreuses. C'est que l'on réfléchit trop, qu'on

cherche trop le pourquoi de chaque chose, qu'on veut absolument trouver dans la vie ce qui n'y est pas, et qu'on n'y cherche pas au contraire ce que la religion nous assure qui seul en fait le prix et le mérite.

Enfin, la publicité donnée aux suicides par les journaux qui remplissent leurs colonnes de ces tristes récits, a été aussi considérée par plusieurs des concurrents comme une des causes qui les rendent plus fréquents, et l'on ne peut guère douter qu'il n'en soit ainsi, non point tant à cause de l'influence si naturelle et si puissante de l'exemple, mais par cette raison particulière qui, des exemples de suicide si souvent répétés dans toutes les classes et toutes les conditions, fait conclure que ce n'est donc point une chose si criminelle, ni si étrange, ni si difficile, que de s'ôter la vie.

Il est encore une cause qui affecte plus particulièrement une certaine classe d'individus; c'est l'intempérance, l'abus des boissons et des liqueurs fortes, et le défaut d'économie, si ordinaire dans les professions industrielles. Combien de malheureux que ces vices conduisent à la plus profonde misère, et de la misère au suicide !

Après avoir recherché et signalé les causes d'un mal si profond, les concurrents, pour répondre au programme de l'Académie, ont recherché et indiqué les moyens qui leur ont paru les plus propres à en arrêter les progrès.

Presque tous regardent la religion comme le plus nécessaire, le plus efficace et le plus puissant, et, subsidiairement, ils assignent l'éducation comme la source où la jeunesse doit puiser ces sentiments religieux qui

lui manquent si malheureusement aujourd'hui. Ainsi, réformation de l'instruction publique sous ce rapport, et aussi sous celui de la philosophie dangereuse qui s'enseigne presque partout; réformation de la littérature, des théâtres et de la presse; suppression des maisons de jeu et de débauche; réglements législatifs sur les spéculations de la bourse et les entreprises commerciales; réforme de l'organisation sociale qui sollicite et met en jeu plus d'ambitions qu'elle n'en peut satisfaire; caisses d'épargnes établies partout en faveur des pauvres ouvriers; et même des hôpitaux cantonnaux pour les recueillir dans leur détresse ou leurs maladies; enfin, rétablissement de ces asiles religieux, de ces maisons austères, où autrefois tant d'âmes désabusées ou dégoûtées du monde, allaient chercher les consolations de la *foi*, le courage de l'espérance, les douceurs même de l'expiation que la religion seule sait faire aimer et comprendre.

Tel est en abrégé le résumé fidèle des pensées et des vues des concurrents sur la question que vous leur aviez donnée à traiter. Mais il ne faut pas croire que tous et chacun d'eux aient assigné toutes ces causes, tous ces moyens, ni même qu'ils aient tous parfaitement compris l'objet du concours. Nous devons dire, au contraire, que quelques-uns ont tout à fait mal saisi la pensée de l'Académie, soit qu'ils l'aient considérée presque exclusivement comme une question de médecine pathologique, soit qu'ils se soient principalement occupés de la culpabilité du suicide et de son opposition avec les principes immuables de la religion et de la morale.

Nous dirons encore que d'autres ont été beaucoup trop succincts, et se sont bornés à donner des indications dont la justesse et la vérité, présentées sèchement et sans application, n'étaient pas suffisantes pour remplir les vues de l'Académie ; que le plus grand nombre d'entre eux laisse beaucoup à désirer sous le triple rapport de l'observation, de l'analyse et du style ; que tous, sans exception, même ceux qui ont obtenu votre approbation et vos suffrages, ont manqué de cet esprit de synthèse qui sait rattacher à une expression générale, à un principe commun, les différentes parties qui composent un tout, et de l'analyse qui les expose dans un ordre naturel et lucide ; d'où sont résultés dans leurs mémoires des répétitions, des transpositions, des hors-d'œuvre, des omissions même considérables, et par suite, une confusion au milieu de laquelle l'esprit du lecteur a peine à se reconnaître ; et spécialement que, pour la seconde partie, nul n'y a donné le développement et les soins que commandait l'importance de l'objet : ce que nous regrettons d'autant plus, que la faiblesse et presque l'insignifiance de cette seconde partie dans tous les concurrents, outre qu'elle ôte à leurs mémoires une partie essentielle du mérite que vous y désiriez, les rend encore presque inutiles au grand but que vous vous étiez proposé, de remédier efficacement à la contagion du suicide.

Et, par exemple, nous aurions voulu qu'en accusant l'indifférence religieuse de l'époque d'être une des causes principales, l'unique peut-être, comme quelques-uns l'ont prétendu, des nombreux suicides qui affligent la so-

ciété, ils eussent montré et fait toucher au doigt cette triple action, cette triple influence de la religion, qui, si elle n'était point paralysée dans l'esprit d'un si grand nombre, suffirait, à n'en pas douter, pour empêcher presque tous les suicides : c'est de donner à la vie de l'homme en ce monde une direction fixe, immuable, puissante vers les biens et les jouissances d'un ordre supérieur, vers un avenir qui dépend entièrement du bon emploi de la vie présente; c'est de modérer les désirs de l'homme et tous les mouvements qu'il se donne pour satisfaire ses penchants et ses besoins, de manière à prévenir ces désappointements violents et inattendus qui deviennent si souvent funestes à ceux qui s'abandonnent sans frein à toutes leurs passions; c'est, enfin, dans le moment du combat et de la crise, lorsque l'*ambition* déçue, l'honneur ou la fortune compromis, le dégoût et l'ennui de la vie poussent au suicide, de réveiller ce sentiment salutaire de frayeur que doit inspirer la certitude d'un avenir malheureux, sentiment qui a une part si large, même à son insu, dans les déterminations de l'homme, pour peu qu'il n'ait pas abjuré toute foi.

De même nous aurions désiré qu'en indiquant la religion comme le plus efficace et le plus nécessaire des remèdes à opposer à la contagion du suicide, les concurrents eussent bien observé quel est l'esprit de l'époque par rapport à la religion; ce qu'il a retenu de ses enseignements, ce qu'il en rejette, et ce qu'il faudrait par conséquent lui en rendre pour armer suffisamment les hommes contre la dangereuse tentation de mettre fin à

leurs jours, et retremper la génération actuelle dans ces sentiments religieux qui lui font si tristement défaut.

Enfin, si nous avons vu avec plaisir un grand nombre des concurrents proposer une éducation plus religieuse de la jeunesse, comme un moyen indispensable et sans lequel tous les autres ne sauraient être que plus ou moins stériles, nous avons dû regretter en même temps qu'aucun d'eux n'ait cherché à pénétrer dans toutes les profondeurs de cette haute question, afin de nous indiquer ensuite ce que l'état moral de la société rend possible, ce que nous pouvons raisonnablement attendre d'un meilleur système, d'une autre organisation, et ce que les mœurs, les habitudes, les préjugés même de notre époque ne permettent malheureusement pas d'espérer. Nul n'a compris que les défauts qu'on peut reprocher aujourd'hui à l'éducation sous le rapport religieux, sont le fait des choses, des mœurs publiques, plutôt que celui des individus et des institutions; que la religion s'insinue par l'exemple, par la pratique, par tout un ensemble d'habitudes contractées dès la plus tendre enfance, beaucoup plus que par des enseignements positifs, et qu'ainsi, en réclamant dans les maîtres chargés de former la jeunesse, des principes religieux et une conduite exemplaire, il demandait à peine la moitié de ce qui serait nécessaire pour former une génération chrétienne. Ainsi, les uns ont accusé les institutions actuelles, sinon de ravir, au moins de ne pas inculquer assez efficacement à la jeunesse l'amour et le respect de la religion, et les autres ont prétendu que toute éducation religieuse était impossible à réaliser par d'autres que les membres du clergé. Nous

ne partageons, Messieurs, ni l'une ni l'autre de ces affirmations trop exclusives, précisément par les raisons que nous venons d'indiquer plus haut : c'est qu'il y a hors des maisons d'éducation, hors des colléges, quels qu'en soient les maîtres, laïques ou prêtres, une absence de foi, une habitude générale de discours et d'actions si contraire à la foi, qu'elle a bientôt paralysé et flétri les impressions quelquefois si facilement et si heureusement reçues dans la première jeunesse. Oui, il faudrait, Messieurs, tout autre chose que des maîtres religieux et des règlements nouveaux ; il ne faudrait rien moins que le bon exemple des familles et de la société tout entière.

Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre davantage sur cette grave question ; mais nous n'avons pu nous refuser à vous signaler la vraie source du mal, pour ce qui concerne l'éducation, en vous le montrant là où il est, dans les mœurs publiques et les habitudes générales de la société. Tous les efforts des instituteurs les plus zélés viendront toujours plus ou moins échouer contre cet obstacle. Les parents, voilà, Messieurs, les premiers, les véritables maîtres de la jeunesse, quand il s'agit de religion, de morale et d'honneur.

Nous voudrions maintenant qu'il nous fût possible de faire passer en revue devant vous chacun des vingt-six mémoires que votre commission a eu à examiner, à juger, à apprécier.

Plusieurs renferment des parties excellentes, et quelques-uns même annoncent dans leurs auteurs, avec les principes religieux et politiques les plus purs, beaucoup de lecture, de méditation et de science. Tel est, entre

autres, un mémoire écrit en italien. Solide, plein de faits et de vues également justes et utiles, il ne laisse à regretter qu'une chose, c'est que la seconde partie n'ait pas été traitée à part et d'une manière plus appropriée à la société française. Nous en disons autant d'un mémoire espagnol, travail consciencieux, bien digéré, et basé, comme le précédent, sur les plus sages doctrines. Tel encore un mémoire excessivement remarquable, original, singulier même, ayant pour épigraphe ces mots de l'Evangile : *Porrò unum est necessarium*. L'auteur y sonde avec une profondeur étonnante les premières sources de tout ce qui est crime, de tout ce qui est mal, de tout ce qui afflige et fait souffrir l'humanité. Selon lui, l'ennui, le dégoût, le mépris de la vie, qui est aujourd'hui plus commun et plus répandu que dans aucun temps, qui est même un caractère propre de notre époque, est le dernier symptôme, le dernier effet de la corruption qui a vicié l'espèce humaine dès le commencement et jusque dans son essence la plus intime, et annonce que la régénération est près de se faire, que déjà même elle a commencé, mais elle se fera seule; nous n'avons qu'à nous résigner, souffrir et attendre.

Mais les détails dans lesquels nous aurions été obligés d'entrer pour donner de tous ces mémoires une légère idée, nous auraient menés trop loin. C'eût été pour nous un travail immense, auquel nous nous serions résignés sans doute, s'il l'eût fallu, mais qui n'était nullement nécessaire pour atteindre le but principal de ce rapport.

Nous passons donc aux seuls mémoires qui ont paru

à votre commission dignes d'obtenir votre approbation et vos suffrages.

Mémoire N°. 21, ayant cette épigraphe : *La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la patience les surmonte.*

L'auteur de ce mémoire nous a paru avoir bien médité le sujet qu'il avait à traiter, et son écrit montre en plusieurs endroits qu'il a parfaitement su sonder et découvrir les ressorts qui font agir l'individu, au plus fort de l'entraînement des passions. Beaucoup d'ordre, de précision même dans presque toute la première partie; mais la fin est embarrassée, traînante, et renferme trop de répétitions. Pour le style, nous regrettons qu'il soit généralement faible et sans couleur. Évidemment l'auteur n'a pas encore acquis cette facilité de langage, ce choix d'expressions propres, justes, naturelles et convenables que la lecture des bons auteurs, l'expérience et l'habitude d'écrire ne manquent jamais de donner à un degré plus ou moins remarquable.

Voici une analyse rapide de ce mémoire, qui suffira pour justifier, nous l'espérons, l'opinion que nous venons d'émettre. Selon l'auteur, la société présente aujourd'hui un contraste frappant. D'une part, *bien-être matériel* et *instruction* à la portée du plus grand nombre; d'autre part, *malaise universel.*

Ce malaise est la suite inévitable des *besoins* que crée la société, mais qu'elle est impuissante à satisfaire.

Quels sont ces besoins?

Le besoin d'*argent*, pour augmenter sans cesse ses jouissances et ses plaisirs; le besoin de se faire dans la

société une position plus élevée que celle à laquelle on devrait se borner, c'est-à-dire l'*ambition*, qui séduit non-seulement les jeunes gens, mais les pères de famille eux-mêmes, lesquels ne veulent plus que leurs enfants se contentent de la profession qu'ils peuvent leur transmettre; le besoin de donner à la jeunesse *le plus haut degré possible d'instruction* et de développement intellectuel; besoin auquel cèdent toutes les classes; d'où résultent deux inconvénients également graves, l'un d'arracher aux professions laborieuses grand nombre de jeunes gens qui n'ont plus de ressource alors que dans l'ambition et la poursuite des places; l'autre, de mettre un profond désordre dans les idées pratiques sur lesquelles portent la paix des familles, le bonheur de l'individu et l'ordre de la société tout entière. Joignez-y encore l'affaiblissement du courage qui est en raison directe du trop grand développement de la partie purement spéculative de l'intelligence, et qui fait qu'on ne sait plus supporter la misère, quand elle arrive. Car ce n'est pas la misère même qui fait qu'on se tue; c'est bien plutôt parce qu'on ne sait pas la supporter.

L'auteur assigne ensuite d'autres causes du suicide, mais en courant : l'égoïsme général et l'isolement où nous vivons aujourd'hui les uns à l'égard des autres; le trop grand nombre des travailleurs, des spéculateurs, d'où naît une concurrence funeste à plusieurs, et la publicité donnée aux suicides par les journaux.

En dernier lieu, il parle longuement de la fausse direction et de la funeste influence de la littérature, soit pour les idées elles-mêmes, soit surtout pour les senti-

ments du cœur. Tout y est vrai, juste, bien aperçu ; mais nous aurions voulu quelque chose de plus serré, de plus substantiel et de plus coulant en même temps.

Quant à la seconde partie, elle consiste seulement en un résumé où il présente les remèdes qu'il prétend opposer au suicide, sans relief, sans développements, sans aucune vue d'application. Une meilleure direction donnée aux idées de la jeunesse; des principes de moralité plus fixes, qui manquent au grand nombre; une réforme de l'opinion publique, qui devrait approuver et louer hautement la modération des désirs, réprouver et condamner au contraire les excès de l'ambition, de la cupidité, des passions, le rétablissement de l'harmonie nécessaire entre les besoins réels, vrais et justes, et les idées qu'on se forme sur l'emploi de la vie ; la réforme de la littérature; une direction plus sage donnée à la presse ; le classement mieux organisé des différents ordres qui composent la société, et enfin la religion. C'est en elle surtout, dans ses enseignements, dans ses consolations, dans les règles qu'elle trace à l'homme pour le guider dans le chemin de la vie, que tous trouveront toujours, quelque malheureux qu'ils soient, quelque revers, quelque contrariété qu'ils aient éprouvés, un rempart contre le désespoir, un remède efficace contre toute tentation de suicide.

Le second mémoire qui a fixé votre attention d'une manière plus particulière, c'est celui qui porte le N°. 12, et a pour épigraphe ces paroles d'un écrivain célèbre : *L'histoire de la philosophie est le tableau de la marche de l'esprit humain.*

L'auteur de ce mémoire rattache à trois sources principales, qu'il résume lui-même, le plus grand nombre des suicides : l'ambition trompée, les espérances de fortune déçues, le dégoût qu'entraînent après elles les passions honteuses. Mais il a eu soin de signaler auparavant l'affaiblissement de la foi comme la cause qui alimente celles-là; car s'il est vrai, comme il l'observe fort bien, qu'il y a foi partout, que la foi est partout nécessaire, dans les sciences comme dans la religion; s'il est vrai encore que dans les sciences soit naturelles, soit autres, l'absence de la foi qu'elles exigent n'entraîne aucunes conséquences pratiques pour la vie et ne nuisent nullement à leurs progrès, il n'en est pas de même pour la religion, où l'absence de la foi change du tout au tout les sentiments, les actions, la conduite de l'homme, du moins en ce qui concerne son avenir. D'où il suit que la foi religieuse, par l'empire qu'elle exerce forcément sur l'ensemble de la vie, doit modérer l'ambition, détacher des richesses, éloigner des plaisirs illicites, et par là couper la racine de presque tous les suicides.

L'instruction mise à la portée de tout le monde et répandue avec une sorte de profusion, remplit d'orgueil, de suffisance, les trois quarts au moins de ceux qui y participent, et de l'orgueil les conduit à l'ambition. Nul ne croit aucun emploi au-dessus de ses forces et de son mérite. Mais comme le petit nombre seul peut parvenir, il en résulte que l'ambitieux est le plus souvent trompé et frustré dans ses poursuites. Alors il prend le parti de se tuer, pour se venger de la société qui ne l'a pas compris. Il y a dans cet endroit une assez bonne peinture

des mœurs calmes, paisibles, modestes de nos ancêtres, comparées au mouvement et à l'agitation où vivent aujourd'hui toutes les classes. Remarquez cependant, Messieurs, que nous ne saurions admettre comme vraie l'origine que l'auteur assigne à l'ambition de notre époque, l'orgueil. Elle tient au moins autant à la cupidité, à l'amour d'une vie plus commode, plus aisée, plus honorée dans le monde, je dis plus, à la nécessité et à la nature des choses, à l'essence même de la société telle que l'ont faite le progrès du temps, de la philosophie et de la civilisation.

En second lieu, l'amour de l'or, l'avarice qui veut tout pour elle et rien pour les autres, insensible à la misère du pauvre et du malheureux, laisse périr ceux-ci dans le dénûment et le désespoir.

Cette pensée, d'ailleurs mal présentée, ne nous a point paru assez vraie, par une double raison : c'est, d'une part, que la cupidité, quand elle est déçue, pousse bien plutôt celui qui s'y livre, à se donner la mort, que ceux qu'elle dépouille ou envers lesquels elle est insensible. C'est, de l'autre, que les suicides ne sont point en majorité dans la classe des misérables proprement dits. Ce fait est incontesté.

Cependant l'auteur revient à d'autres effets de la cupidité, et la poursuivant à travers les hasards du jeu et les spéculations du commerce, il fait toucher au doigt les dangers auxquels s'exposent les malheureux qu'elle a séduits, les catastrophes dont elle les rend victimes.

Enfin il arrive aux passions, la volupté et la débauche. Sur cette question, où il y a tant à penser et à dire, il

s'est attaché surtout à prouver ou du moins à affirmer que la volupté et la débauche sont des passions féroces, qui engendrent l'amour du sang, le dégoût de la vie, le suicide, enfin.

Ici encore nous reprochons à l'auteur, sinon une pensée fausse, au moins une pensée mal rendue et mal appliquée. Sans doute les peuples voluptueux ont été accusés d'aimer la guerre et le sang, et l'on peut soutenir que, dans tel cas donné, l'homme qui s'est livré à ses passions, ne reculera devant aucun crime pour les satisfaire. Mais cela ne nous paraît avoir avec le suicide qu'un rapport beaucoup trop éloigné. Ce que l'auteur devait dire là-dessus, c'est ce qui a été aperçu et dit par plusieurs autres, savoir, que les passions affaiblissent l'âme et le corps, qu'elles poussent au dégoût de la vie, et précipitent dans la mort volontaire ceux qui n'ont pas à leur service les pensées de la foi pour soutenir leur courage.

Dans la seconde partie, une seule question est traitée, celle de la religion. Les générations qui sont déjà formées, sont désormais incorrigibles, malgré le prétendu mouvement religieux qui se manifeste au milieu d'elles. Ce mouvement n'est pas un mouvement vraiment chrétien, vraiment catholique; il est tout superficiel; il ne part point du fond des cœurs, d'un vrai besoin des intelligences. Ni le gouvernement, ni le clergé ne peuvent rien sur les masses.

Reste donc à s'attacher à la jeunesse par l'éducation. Mais nos lois sur cette matière sont insuffisantes, et l'organisation de l'instruction publique est loin de répondre

complétement à nos besoins. Il faut des exemples à la jeunesse plus encore que des leçons, et ce n'est point avec des certificats de moralité que l'on parviendra à n'avoir dans les colléges que des maîtres vertueux et chrétiens.

Avec le bon exemple des maîtres, l'auteur demande encore une chose bien difficile à obtenir, c'est qu'on ôte d'entre les mains de la jeunesse tous les livres païens si remplis d'idées fausses, ou du moins que le professeur s'applique sans cesse à corriger ces idées, à les redresser, à en inculquer de toutes contraires à ses élèves. Il finit par proposer quelque chose de beaucoup plus praticable, et dont vous reconnaîtrez tous avec lui, Messieurs, la haute portée, les salutaires effets : c'est que l'enseignement de la philosophie ne soit confié, soit dans les colléges, soit dans les facultés, qu'à des hommes profondément religieux.

Troisième mémoire, portant pour épigraphe, avec le N°. 18, cette sentence d'Aristote :

> *Mourir pour échapper à la pauvreté, à l'amour, au chagrin, ce n'est pas l'action d'un esprit mâle.*

L'auteur de ce mémoire est certainement un de ceux qui ont le mieux compris la question proposée par l'Académie, qui ont médité leur sujet avec plus d'application, qui l'ont traité avec plus de conscience, de soin et de succès. C'est celui aussi dont le style nous a paru le plus animé, le plus suivi et même le plus correct, à une seule expression près, qui lui aura échappé dans la chaleur de la composition. C'est le mot *combinément*.

L'état actuel de la société lui paraît être l'unique source ou du moins la principale de l'accroissement démesuré des suicides parmi nous. Qu'y voit-on et qu'y trouve-t-on en effet ?

1°. Depuis quarante ans des exemples nombreux et souvent scandaleux d'élévations et de fortunes colossales qui éveillent l'ambition de tous et qui font dire à chacun : moi aussi, je parviendrai, je m'enrichirai ! Et comme cette ambition, favorisée encore par le principe d'égalité qui a prévalu dans nos lois et dans nos mœurs ne saurait pour tous être heureuse, il en résulte qu'un grand nombre de ceux qui s'y sont livrés sans modération, n'ont plus d'autre ressource, après avoir échoué dans leurs poursuites, que de se donner la mort.

2°. La loterie, les jeux publics et la bourse. L'auteur expose avec chaleur la funeste influence de ces trois causes de misère et de ruine.

3°. Des romans, des pièces de théâtre, des doctrines morales étranges, bizarres et singulières, celles des Saint-Simoniens entre autres, qui excitent et fomentent les passions les plus dangereuses et les plus désordonnées, et qui montrent dans le désespoir du suicide le terme légitime, naturel, nécessaire où elles doivent aboutir pour un cœur noble et généreux. « Il n'y a, dit Mme. de Staël, que les hommes capables de la résolution de se tuer, qui puissent avec quelque ombre de sagesse tenter cette grande route de bonheur, celle de l'amour et des passions. »

4°. Nous passons rapidement sur plusieurs causes plus ou moins générales et influentes que le mémoire

énumère et développe ici : l'intempérance et l'usage immodéré des boissons fermentées, particulièrement dans la classe ouvrière; l'aliénation mentale, en tant qu'elle est une suite des vices et des excès auxquels tant d'hommes se livrent aujourd'hui, et peut-être aussi de nos orages politiques, comme l'ont pensé plusieurs médecins célèbres, entre autres M. Esquirol; la misère dans la classe ouvrière, provenant soit de l'ouvrier lui-même par défaut d'économie, soit de la ruine des maîtres par concurrence, faillites, stagnation de commerce; les chagrins domestiques, le *spleen* anglais, l'ennui et le dégoût de la vie; l'hospitalité donnée chez nous aux réfugiés politiques, dont plusieurs se tuent de désespoir et de misère; le remords et un faux sentiment d'honneur; enfin, l'affaiblissement du principe religieux et les doctrines philosophiques, qui ont aujourd'hui le plus d'autorité dans l'enseignement public.

« La cause la plus générale, dit l'auteur, et la plus » profonde du suicide, c'est que la croyance en un Être » souverainement sage et juste, et l'espérance en un » monde meilleur, se sont affaiblies parmi nous. »

Puis, cherchant à expliquer d'où est venue l'absence de la foi et de l'espérance en un monde meilleur, il en trouve la première cause dans la philosophie sceptique et antichrétienne qui règne parmi nous, et qui remonte jusqu'au siècle de la réforme, et même plus haut. Il ajoute ensuite, en parlant spécialement de cette philosophie dite *éclectique*, qui reconnaît pour fondateur et pour patron M. Cousin :

« On nous accusera peut-être de quelque exagération

» dans les conséquences que nous avons tirées de ce sys-
» tème ; mais c'est avec une conviction profonde que nous
» les présentons, et nous ajouterons qu'il nous a fallu
» pour cela quelque courage.... D'ailleurs, sous le rap-
» port métaphysique et moral, il nous paraît n'être pas
» sans analogie avec celui de Zénon, dont chacun con-
» naît les principes et les effets sur l'objet particulier du
» suicide.... »

A côté de cette philosophie et de la juste critique qu'il en fait, nous aurions voulu que l'auteur, si instruit sur cette matière, ne laissât point passer inaperçues d'autres doctrines du même genre, aussi répandues, aussi autorisées par ceux qui les professent, beaucoup plus pratiques, et par là beaucoup plus dangereuses. Nous parlons de cette philosophie qui, appliquée tout entière à la recherche de ce qu'elle appelle le problème de la destinée humaine, part de ce principe que jusqu'ici il n'a point encore été résolu d'une manière satisfaisante, et spécialement que les solutions qu'en ont données toutes les religions, même la religion chrétienne, sont tout à fait incomplètes. C'est dire en effet, en d'autres termes, qu'il est encore incertain si le suicide est un crime ou un droit de la nature.

Nous passons à l'analyse de la seconde partie.

1°. La médecine, la philosophie, l'économie politique, les doctrines des Saint-Simoniens et de Ch. Fourier, sont impuissantes à guérir le mal du suicide. L'expérience le prouve abondamment, pour ces dernières surtout, ne fût-ce que par le peu de succès qu'elles ont obtenu jusqu'ici sur les masses.

2°. La suppression des maisons de jeux et de la loterie est un grand bienfait, dont on ne tardera pas à sentir les heureux résultats. Il faudrait y joindre celle des maisons de débauche, et des règlements plus sévères contre l'agiotage de la bourse.

3°. La réformation de la littérature romancière, du théâtre, et même de la presse. L'auteur ne croit pas que, pour cette dernière surtout, on puisse donner atteinte au principe de liberté qui fait la base de notre législation sur cette matière. Il se borne donc à demander qu'il soit fait un appel aux auteurs et aux journalistes pour opérer d'eux-mêmes cette désirable réforme.

Contre la misère des ouvriers il assigne pour remèdes des caisses d'épargnes, et, s'il était possible, d'autres rapports moins onéreux aux ouvriers entre ceux-ci et les *maîtres* qui les emploient. Cette dernière partie, traitée assez longuement, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté, et ne présente guère que des pensées vagues, sans indication d'aucune vue positive et pratique.

Enfin il en vient à la religion, sans laquelle tous les autres remèdes seraient inutiles, et engage le gouvernement à la protéger, à la favoriser même, tout en prenant les précautions nécessaires pour retenir son influence dans les seules limites des intérêts spirituels.

Nous avons trouvé cette partie exposée beaucoup trop vaguement, et nous avons été surpris que l'auteur, pour ranimer la religion dans les cœurs et lui rendre son influence, ne fît appel qu'à la sollicitude et aux soins du gouvernement, au lieu d'indiquer dans une éducation plus religieuse de la jeunesse, le remède le plus efficace

et le plus sûr contre l'affaiblissement des croyances religieuses.

Malgré cette lacune et les autres défauts que nous avons signalés, votre commission n'a pas laissé que de regarder ce mémoire comme un des meilleurs, des plus complets, et le mieux écrit de ceux qui vous sont parvenus.

Reste le quatrième et dernier, portant, avec le N°. 10, cette épigraphe tirée de l'Evangile :

Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.

Ce mémoire, rempli d'observations et de faits d'une extrême justesse, dénote dans son auteur une grande habitude de pensée et de réflexion. Il est d'ailleurs assez correctement écrit, quoique froidement ; mais, comme l'observe l'auteur lui-même, il s'agit moins d'une œuvre purement littéraire que d'une recherche consciencieuse de faits et de détails dont l'aridité est inséparable. Ce n'est pas là, au surplus, qu'est son plus grand défaut ; nous lui reprocherons bien davantage de n'avoir pas assez vu dans notre organisation sociale, nos mœurs, nos habitudes et nos lois sorties de 40 ans de révolution, une des causes les plus fécondes du suicide. Nous lui reprocherons aussi quelques pensées hasardées, des longueurs, de la diffusion dans quelques parties, et, par suite, de l'embarras pour l'enchaînement et les transitions.

Il divise en quatre classes les causes qui portent au suicide, savoir :

Causes éloignées négatives.
Causes éloignées positives.

Causes prochaines physiques.

Et causes prochaines morales.

Ces distinctions, assez peu logiques, gênent la marche du mémoire, et contribuent à fatiguer l'attention du lecteur.

1°. Les causes éloignées négatives sont la religion et la morale naturelle, en ce sens que la religion, par la foi à une vie future, et la morale naturelle, par la réprobation du suicide comme crime, empêcheraient le plus grand nombre des suicides.

L'auteur soutient que jamais le genre humain n'a condamné assez expressément et assez sévèrement le suicide. Il veut même qu'il y ait plus de gens croyant à une vie future, qu'il n'y en a qui regardent le suicide comme un crime, et prétend qu'une bonne *démonstration morale* sur cet article nous manque tout à fait. Dans la seconde partie, il essaiera de nous la donner.

2°. Les causes éloignées positives sont d'abord, la *réflexion:* on se tue moins en effet dans les conditions où l'on a moins de loisir pour réfléchir, que dans les autres, moins à la campagne qu'à la ville.

Vient ensuite l'ennui, inconnu aux travailleurs, puis une nomenclature de neuf ou dix causes morales positives, qui sont l'oisiveté, le malaise social, les bouleversements politiques, l'imagination, les lectures et fréquentations mauvaises, les spectacles, le jeu, la débauche, et enfin l'excès de notre civilisation.

L'auteur donne ensuite d'excellents renseignements statistiques sur l'influence de l'âge et du tempérament par rapport au suicide, et établit d'après des données

authentiques, un parallélisme frappant entre le suicide et la folie.

De là il vient aux causes prochaines, dont les unes sont physiques, comme la misère et les maladies aiguës, et les autres morales. Il compte de celles-ci jusqu'à vingt, que nous ne rapporterons pas, et termine cette première partie de son travail par un tableau statistique et comparatif indiquant les causes les plus connues du suicide et les manières les plus ordinaires de le commettre.

Dans la seconde partie, l'auteur veut qu'on fasse revivre la religion par une éducation plus chrétienne donnée à la jeunesse, les générations déjà formées ne pouvant guère s'améliorer sous ce rapport. Mais il tient beaucoup à ce qu'on donne une bonne démonstration morale de la culpabilité du suicide, combat longuement les preuves scolastiques et ordinaires qu'on en trouve dans les livres, et en présente une de sa façon, fondée sur la raison et l'idée du devoir. Nous ne sommes malheureusement pas convaincus comme lui que ses raisonnements doivent avoir plus d'efficacité et de puissance que ceux qu'il réfute, et nous avons pensé que tout cet article, fort long d'ailleurs, était un hors-d'œuvre dangereux même à publier, s'il était plus clair et moins diffus.

Le reste des remèdes qu'il indique pour neutraliser les funestes effets des causes nombreuses qu'il a énumérées dans la première partie, nous a paru extrêmement faible, et ne répond pas à l'attente du lecteur, qui a trouvé jusque-là dans ce mémoire une grande puissance

de réflexions et d'observation. La seule chose qui nous y ait frappés, c'est le vœu de voir rétablir des couvents austères. Laissons-le ici exposer lui-même sa pensée : on ne saurait, selon nous, ni mieux penser, ni mieux dire.

« Je serais très-porté à croire, dit-il, que s'il y avait des asiles religieux, des couvents ouverts aux intelligences et surtout aux cœurs malades, un certain nombre de ces âmes affligées iraient au moins momentanément y chercher des consolations qu'elles ne pourraient guère manquer d'y trouver. Je ne me dissimule point cependant que les couvents sont plutôt un effet qu'une cause de l'esprit et des mœurs religieuses, et que, par le fait qu'ils ont disparu du sol de la France et qu'ils n'y sont pas encore rétablis, c'est une preuve qu'ils ne sont pas redevenus un besoin, du moins un besoin compris de notre génération. Mais les choses de ce monde ne sont pas toujours soumises au mécanisme logique le plus simple, et nous doutons que, si les institutions sont le fruit des mœurs, elles n'en soient aussi à quelques égards le principe, quoique à un moindre degré, en sorte qu'il y a entre ces deux choses action et réaction, développement collatéral et influence réciproque. »

Qu'il nous soit permis de faire observer ici en passant, à l'auteur, que, malgré l'indifférence et l'éloignement du siècle pour la religion, et surtout pour les austérités du cloître, ces asiles qu'il regrette et qu'il réclame, existent en effet, et que les déserts de la Trappe et de la Chartreuse sont encore là pour recueillir les âmes dégoûtées du monde qui voudront chercher dans l'expia-

tion et l'espérance d'un monde meilleur, un remède à leurs angoisses et à leurs souffrances.

En comparant maintenant, Messieurs, ces quatre mémoires, nul doute à nos yeux que les N°s. 12 et 21 ne soient inférieurs aux deux autres. Ils renferment moins de faits, de pensées et de vues, et ne présentent pas de compensation suffisante sous le rapport du style. Disons néanmoins que le N°. 12, quant au style, est certainement préférable au N°. 21, et peut-être aux deux autres, 18 et 10.

Restait, Messieurs, à examiner et à juger le mérite respectif de ceux-ci. Dans le N°. 18, nous trouvions une énumération à peu près complète de toutes les causes auxquelles on peut rattacher l'accroissement du suicide parmi nous, une grande pureté de principes, de l'ordonnance, de la suite et de l'ensemble dans le discours, de l'art et de la chaleur dans le style, de l'égalité même; mais, il faut le dire, pas assez de ce naturel, de cette aisance, de cet abandon qui le fait couler doucement et d'une manière unie, sans jamais heurter ni fatiguer l'attention du lecteur. Nous y aurions voulu plus de ce parfum de bon goût que donne l'usage du monde autant et plus que la lecture des livres.

Pour la seconde partie, nous avons déjà dit qu'elle était tronquée, imparfaite, et nuisait ainsi au mérite de la première.

Le N°. 10 embrasse et réunit dans la première partie une foule d'observations philosophiques, de faits historiques, et des détails qui le rendraient bien supérieur au N°. 18, si celui-ci ne compensait pas en partie ce désa-

vantage par ce qu'il a dit sur la loterie, les jeux, et la tendance de la philosophie qui règne de nos jours. Le style en est froid, mais clair, précis et naturel, l'ordonnance faite avec soin, un peu morcelée néanmoins, et laissant trop apercevoir le point de suture entre les diverses causes auxquelles l'auteur rapporte le suicide, et la pensée fondamentale, toujours juste, vraie, profonde même. N'eût été la prétendue démonstration que l'auteur emploie dans la seconde partie, pour prouver que le suicide est un crime, et dans laquelle nous n'avons pu voir qu'une idée fausse, dangereuse même, à moins de supposer qu'il ne s'était pas compris lui-même, nous n'aurions pas hésité à lui donner la préférence.

En deux mots, Messieurs, nous aimerions mieux parler philosophie avec le N°. 10; nous chargerions plus volontiers le N°. 18 de composer un discours académique; mais nous les trouvons l'un et l'autre instruits, éclairés, observateurs, remplis des meilleures doctrines, et nous sommes persuadés que les jeunes gens qui liront avec attention leurs mémoires, y trouveront précisément le genre de mérite que vous avez eu en vue et qui est le principal, c'est de leur montrer dans tout ce qui les séduit et où ils se précipitent si souvent sans réflexion, la source d'un malheur qu'ils n'auraient pas prévu peut-être sans cela, et dont par là même ils auraient pu devenir les victimes.

Dans cette impossibilité de préférer l'un à l'autre, vous avez décidé que le prix serait accordé *ex æquo* à ces deux mémoires 10 et 18, et l'*accessit* avec la médaille aux deux autres 12 et 21.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans offrir l'hommage de la reconnaissance et de la vénération de l'Académie au philanthrope chrétien qui, pour seconder ses vues, stimuler le zèle des concurrents et donner une nouvelle preuve de son amour éclairé pour tout ce qui va au bien de l'humanité, a bien voulu ajouter 200 fr. au prix qui serait décerné par la Compagnie.

Grâce à la générosité de M. de Raimond et à la délibération spéciale que vous avez prise à l'entrée de cette séance, chacun des deux auteurs couronnés aura, avec la médaille, la somme de trois cents francs, au lieu de cent cinquante, qui est la moitié du prix ordinaire.

RAPPORT

DE M. PÉRENNÈS, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL,

SUR L'ÉLECTION DU NOUVEAU TITULAIRE

DE LA PENSION-SUARD.

Messieurs,

Six ans se sont écoulés depuis que la bienfaisance de Mme. Suard a rendu l'Académie dépositaire d'un fonds destiné à secourir la jeunesse studieuse de ce département, et déjà les deux applications qu'elle en a faites ont montré tout ce qu'une pareille institution pouvait produire de résultats utiles pour le pays. Le premier titulaire, Gustave Fallot, continuant à Paris, avec les encouragements des hommes les plus distingués, les études philologiques qu'il avait commencées sous vos yeux, et déjà parvenu à un poste qui assurait son avenir en satisfaisant ses goûts, réalisait une partie des espérances qu'avaient fait concevoir ses débuts, lorsqu'une mort prématurée est venue l'enlever aux lettres et au pays qu'il promettait d'honorer un jour. Désigné pour être, après lui, l'enfant adoptif de l'Académie, M. Mauvais a compris, comme son aîné, toute l'étendue des obligations que lui imposait votre choix, et nous sommes fondés à croire que, dans une carrière où il a été introduit par M. Pouillet,

et où il a pour guide M. Arago, ses succès justifieront complétement votre suffrage.

Une nouvelle période triennale va s'ouvrir, et la Compagnie a dû s'occuper de l'élection du troisième titulaire de la Pension-Suard. Répondant à son appel, six candidats s'étaient mis sur les rangs, tous recommandables par le talent, la moralité, et cette médiocrité de fortune dont Mme. Suard a fait la condition indispensable de son bienfait. L'Académie, en s'applaudissant de trouver dans ces jeunes compétiteurs les qualités qui présagent un avenir distingué, a regretté que le bienfait ne pût se multiplier, et qu'un seul dût être appelé à jouir d'un avantage dont tant de candidats étaient dignes. Elle a senti que le droit d'élection qui lui a été commis, lui imposait un rigoureux devoir, celui de fermer l'oreille aux recommandations intéressées, et de s'isoler de toute considération personnelle, pour ne consulter que la justice et l'intérêt du pays.

Parmi les aspirants, il en est trois qui ont fixé tout d'abord son attention par la supériorité de leurs titres.

Le premier, Forien (Antoine-Cyprien), après avoir achevé avec distinction le cours de ses études classiques, a dû à la bienfaisance d'un oncle de pouvoir suivre le goût prononcé qui, dès son enfance, l'entraînait vers la carrière du droit. Elève de l'école de Dijon, il s'y est fait remarquer par son zèle studieux et la régularité de sa vie. Son professeur affirme qu'il a soutenu son premier examen de capacité de la manière la plus brillante; *qu'il y a fait preuve non-seulement d'une masse de connaissances acquises, telle que des examinateurs en ont été*

surpris, mais encore d'un jugement sûr, d'un esprit pénétrant, enfin, d'une sagacité précoce, remarquable, de telle sorte que tout doit faire présumer qu'il deviendra un jurisconsulte habile, s'il lui est donné de pousser ses études jusqu'au doctorat.

Le second, Vieille (Jean-Hypolite), a fait toutes ses études au collége royal de cette ville, où il n'a mérité que des éloges par son excellente conduite, la douceur de son caractère, la constance de son travail, et par ses progrès. Appliqué, comme son jeune concurrent, à l'étude du droit, il fréquente les cours de la faculté de Paris, et s'y distingue par son aptitude, son assiduité et son travail, ainsi que l'atteste M. le professeur Bugnet, dont il a suivi les conférences particulières. Certes, Messieurs, des jeunes gens de si heureuse espérance ne pouvaient manquer de vous inspirer un vif intérêt.

Toutefois, un autre candidat l'a emporté au jugement de l'Académie, parce qu'il avait sur ses compétiteurs l'incontestable et triste avantage de posséder moins de ressources, et d'avoir été, comme il le dit lui-même, plus rudement secoué par la fortune. Comme les hommes célèbres dont le souvenir dominait dans la pensée de Mme. Suard, lorsqu'elle dictait ses volontés dernières, Proudhon (Pierre-Joseph) a passé bien jeune par la rude épreuve de l'indigence ; les plus belles années de la vie n'ont été marquées pour lui que par un enchaînement de privations cruelles. Manquant le plus souvent des livres nécessaires à ses études, et obligé, les jours de congé, de partager le travail de sa famille, il a su, malgré les obstacles qui se multipliaient autour de lui, obtenir

et conserver le premier rang dans ses classes, et aucun nom n'a retenti plus souvent que le sien dans les distributions des prix. Il venait d'achever sa rhétorique, quand la position de ses parents le mit dans la nécessité de se procurer par lui-même des moyens d'existence : il devint correcteur d'imprimerie. C'est dans cette modeste carrière qu'il rencontra un bon et studieux jeune homme que tourmentait aussi l'aiguillon de la pauvreté, et avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance, Gustave Fallot. Forcé par la crise commerciale de 1830, d'abandonner sa ville natale, il reçut un jour, au fond d'un atelier, une lettre de son ami qui l'invitait à tout quitter pour aller le rejoindre à Paris. « Vous êtes malheureux, lui disait Fallot, et la vie que » vous menez ne vous convient pas; Proudhon, nous » sommes frères; tant qu'il me restera du pain et une » chambre, je partagerai tout avec vous. Venez ici, et » nous vaincrons ou nous périrons ensemble. » Qui n'aurait accepté une hospitalité si franchement offerte? Il part donc, et arrive à temps pour assister son ami atteint du choléra et l'arracher, à force de soins, à la mort. Puis, quand leurs ressources communes se trouvèrent épuisées, il reprit sa vie de travail et d'assujétissement, cherchant d'imprimerie en imprimerie quelques lignes à composer, quelques épreuves à lire, et prélevant sur ses modiques appointements une part destinée à aider sa famille et à contribuer à l'éducation de ses frères. Voilà quelle a été la vie de ce candidat.

Cependant, au milieu des cruelles traverses qui ont éprouvé sa jeunesse, il a trouvé moyen d'étendre ses

connaissances et de perfectionner son instruction. Les études philosophiques et religieuses qui dès le collège avaient eu pour lui un grand attrait, ont été l'objet de ses prédilections particulières. Forcé, en 1836, par une longue maladie, d'interrompre son travail d'atelier, il sut mettre à profit les insomnies de la fièvre et les loisirs d'une laborieuse convalescence, pour se livrer à des recherches de grammaire générale, dont il a consigné les résultats dans un ouvrage remarquable, imprimé, il y a deux ans, dans cette ville, à la suite d'un traité de l'abbé Bergier. Avant cette époque, il avait publié sur quelques pères de l'Eglise des notes qui ont obtenu l'approbation des juges compétents. Aujourd'hui, une carrière plus vaste semble s'ouvrir devant lui, et tout porte à croire que dans la route des hautes spéculations religieuses et philosophiques éclairées par l'étude comparée des langues, il arrivera à se faire un nom, si votre suffrage l'affranchit de la gêne d'une position pénible. Lui-même vous a soumis en ces termes le plan de ses travaux futurs : « Chercher » à la psychologie de nouvelles régions, à la philosophie » de nouvelles voies, étudier la nature et le mécanisme de » l'esprit humain dans la plus saisissable de ses facultés, » la parole; déterminer, d'après l'origine et les procédés » du langage, la source et la filiation des croyances hu- » maines; appliquer, en un mot, la grammaire à la méta- » physique et à la morale, et réaliser une pensée qui » tourmenta de profonds génies, qui préoccupait Fallot, » qui poursuit notre Pauthier; voilà, écrivait-il il y a » quelques semaines, la tâche que je m'imposerais, si » l'on m'accordait des livres et du temps; des livres

» surtout, le temps ne me manquera jamais. » Ces projets sont vastes, sans doute; mais les énoncer ainsi, c'est montrer le courage de les tenter et presque la force de les accomplir.

L'Académie frappée des connaissances et du talent que révèle le mémoire qu'il lui a adressé, n'a pas cru que l'âge du candidat, qui a atteint sa vingt-neuvième année, dût être pour lui un motif d'exclusion. Elle a considéré que le temps qui s'est écoulé depuis sa sortie du collége n'avait pas été perdu pour son instruction. Les studieuses investigations auxquelles il s'est livré, l'ouvrage qu'il a mis au jour, l'essor remarquable qu'a pris son intelligence, prouvent assez qu'en différant de se présenter à nos suffrages, il n'a fait qu'y acquérir de nouveaux titres, et qu'il offre aujourd'hui des garanties presque certaines de succès et d'avenir. C'est après s'être pénétré de l'esprit qui a dicté les dernières volontés de Mme. Suard, que la Compagnie, jugeant que ce candidat réunissait à un plus haut degré que ses concurrents toutes les conditions nécessaires pour remplir les intentions généreuses de la testatrice, l'a désigné, au scrutin secret, pour succéder à M. Mauvais.

Je proclame donc, au nom de l'Académie, M. Pierre-Joseph Proudhon, comme troisième titulaire de la Pension-Suard.

Si nous étions moins sûrs des dispositions du nouvel élu, et si le choix dont il est l'objet n'était pas un acte de confiance illimitée, je pourrais rappeler ici les obligations attachées au titre qu'il vient de recevoir; car, Messieurs,

la Pension-Suard n'est pas une donation purement gratuite. C'est une charge de conscience et d'honneur ; c'est un fonds placé à intérêt au profit du pays, et qui doit être acquitté plus tard en services et en illustration. Le but de cette institution vraiment patriotique a été de doter la province de notabilités qui l'honorent par l'union du talent et des qualités morales ; et l'Académie s'associant à de si nobles intentions, emploie tous les moyens qui dépendent d'elle pour arriver à ce but. Elle envoie le pensionnaire dans la capitale ; parce que c'est là qu'il peut trouver, dans les hommes comme dans les choses, toutes les ressources nécessaires à son instruction. C'est là qu'au milieu des œuvres de la science, des merveilles de la civilisation et des arts, en présence des nobles monuments et des belles institutions, sa pensée peut s'agrandir et son âme s'élever et son imagination prendre l'essor. Mais l'Académie n'a pas voulu le placer sur un théâtre si glissant pour la jeunesse, sans le prémunir contre les dangers qui s'y cachent sous de séduisantes apparences. Elle sait trop que la lumière qui éclaire est aussi le feu qui dévore, et que le talent et la science ne sont des bienfaits qu'autant qu'ils sont associés à l'amour de l'ordre et à la sagesse. Elle confie donc, selon l'intention de la donatrice, le jeune homme qu'elle a choisi, à un guide expérimenté qui, lui épargnant les inconvénients de l'isolement dans une grande ville, le conduit comme par la main, s'enquiert de ce qui l'intéresse avec une sollicitude paternelle, et rend un compte annuel à l'Académie de ce qui concerne le travail, les progrès et la vie entière de son enfant adoptif. Touchante mission, qui, par un rare bonheur, a

pu être confiée jusqu'ici à un homme tel que M. Droz, et à laquelle se sont associés, avec une généreuse émulation, d'illustres représentants de cette province, MM. Nodier et Pouillet ! « Il m'est impossible, dit le dernier titulaire » dans une lettre qu'il nous a récemment adressée, » d'exprimer tout ce que je leur dois de reconnaissance » et d'affection filiale pour leur accueil plein de bonté, » leurs sages conseils et leurs paroles encourageantes. » J'ai trouvé dans M. Droz la tendresse du meilleur des » pères, dans M. Nodier l'affection du meilleur des amis, » et dans M. Pouillet les conseils du plus bienveillant » protecteur. Le bonheur de trouver à Paris de pareils » encouragements et une telle société, n'est pas un des » moindres bienfaits de l'institution Suard, et ce bienfait » sera perpétuel pour le titulaire comme l'affection de » l'Académie. Heureux, s'il se rend digne de les pos- » séder toujours! »

C'est ainsi que, dans sa sollicitude éclairée, Mme. Suard a prescrit tout ce qui peut contribuer à faire fructifier son œuvre dans l'avenir. Par une inspiration délicate, que je ne dois point passer sous silence, elle a voulu aussi que l'on montrât au nouveau pensionnaire le portrait de Suard; assurée, sans doute, que rien n'était plus doux pour une belle âme que la vue d'un bienfaiteur, et qu'il y avait une vertu secrète dans le regard et jusque dans l'image d'un homme de bien. Le voilà ce portrait révéré qui vient animer cette fête; la voilà cette physionomie douce, spirituelle et bienveillante, qui semble appeler les sincères aveux et les confidences amicales. Suard, nom à jamais consacré parmi

ceux des bienfaiteurs de ce pays, tu fus pauvre, et tu t'en es noblement souvenu aux jours de fortune, en léguant à tes jeunes compatriotes un secours destiné à les affranchir des cruelles épreuves que tu connus toi-même ! Honneur éternel à ta mémoire et à celle de la digne compagne qui, en dictant ses volontés dernières, a su achever ton plus bel ouvrage ! couple bienfaisant, uni pendant votre vie, vous l'êtes aussi après votre mort par la reconnaissance de vos concitoyens. Ah ! sans doute, lorsque commencera pour le nouvel élu de l'Académie la jouissance du don qu'il tient de votre libéralité, pressé de vous rendre un pieux devoir, il ira dans le champ des sépultures visiter vos deux tombes, que des mains amies ont ornées d'arbustes et de fleurs. Agenouillé dans un saint recueillement, il y lira la *simple* inscription qu'a dictée votre mutuelle tendresse; et, rappelant le souvenir de ses infortunes passées, il bénira la main généreuse qui a mis un terme aux cruelles épreuves de sa jeunesse, et qui lui a ouvert une voie nouvelle où il pourra développer, sans obstacle, pour le bien de son pays, les précieuses facultés dont le Ciel l'a doué.

UNE JOURNÉE AU MONT-D'OR,

PRÈS DE JOUGNE,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Je te suis, ô roi des nues,
Aigle aux ailes étendues
Qui planes parmi ces monts;
Noirs sapins, vos fronts superbes
Sous mes pieds, avec les herbes,
S'enfoncent dans les vallons :
Je m'apprête, plein d'audace,
A tenter de nouveaux chants,
Le Mont-d'Or est le Parnasse
Qui sourit à mes vieux ans.

Le jour naît; la scène s'ouvre;
Et d'abord je n'y découvre
Qu'un océan de vapeurs;
A peine les monts de glace
Jettent, par delà l'espace,
De violâtres lueurs;
Mais l'orient se colore,
Légèrement empourpré;
Le tableau, dans l'ombre encore,
Va m'apparaître, éclairé.

Là-bas, dans la plaine humide
Où plonge mon œil avide,
Déjà scintille un clocher;
Puis, voici tout le village,
Puis les prés et le bocage
Que les troupeaux vont chercher;
Plus loin, les temples des villes,
Ou les tours des vieux châteaux,
Surgissant, comme autant d'îles,
Du sein de ces flots nouveaux.

Tout s'anime; la lumière
Inonde la plaine entière
Que dévorent mes regards;
L'astre du jour qui s'élève
Dore Lausanne et Genève,
Sur une mer de brouillards;
Le lac * enfin se dégage,
Et partout fument ses eaux;
Sur la rive, un long nuage
Monte, en rasant les coteaux.

Ici, doublant leur verdure,
Une autre onde ** non moins pure
Arrose des champs fameux :
Voilà Granson et la plage
D'où, malgré son fier courage,
Charles s'échappa, honteux....

* Léman.
** Le lac de Neufchâtel.

Prince à qui, trop peu sévère,
La Suisse même a laissé
Le surnom de Téméraire,
Trop beau pour un insensé !

Un descendant de ces braves
Qui, sur des rochers esclaves,
Fondèrent la liberté,
Sans attendre ma prière,
De sa porte hospitalière,
Guide mon œil enchanté :
Avec un orgueil modeste,
Il montre à ses compagnons
Morat, où tomba le reste
Des chevaliers bourguignons.

Je dirais bien la vengeance....
Mais non ! Gardons le silence,
Oublions ces jours sanglants !
Près du fatal Ossuaire,
Peut-être il perdit son père...
Paix aux mânes des vaillants !
J'aime mieux chercher cette île *
Aux bocages purs et frais,
Où s'enfuit l'auteur d'Emile
Effrayé de ses succès.

Midi vient, le pâturage
Est sans bois et sans ombrage

* L'île St.-Pierre.

Contre l'ardeur du soleil ;
Mais du chalet je partage
Le délicieux laitage,
Le pain bis et le sommeil;
Puis, je reviens à mon guide :
Il me reste encore à voir
Cette nature splendide,
Dans ses merveilles du soir.

Oh ! que ces Alpes sont belles
De leurs neiges éternelles
Et de leurs glaciers brillants!
Mais la nuit approche : l'ombre
S'élève, toujours plus sombre,
Vers ces pics étincelants ;
Je vois leurs cimes célèbres
Où meurent les feux du jour,
Luire encor sur les ténèbres.
Et s'éteindre tour à tour.

Adieu, magiques montagnes,
Adieu, riantes campagnes,
Sans doute exemptes de pleurs !...
Mais que dis-je? hélas! des frères,
Divisés pour des chimères,
Souffrent là-bas comme ailleurs.....
Infortunés que nous sommes!
Pour jouir des plus beaux lieux,
Il faut oublier les hommes,
Devant les bienfaits des Dieux.

LES RUINES DE LA VILLE D'OR

(FRANCHE-COMTÉ)

PAR M. ÉDOUARD CLERC.

MESSIEURS,

Il n'est personne qui, en visitant les grottes renommées qui existent près d'*Osselle*, n'ait été frappé de la beauté du paysage qui les entoure. Le village de ce nom, adossé au nord contre une montagne, forme une assez grande péninsule; il est entouré, ainsi que la plaine fertile et cultivée qui l'avoisine, par un vaste repli de la rivière du Doubs. Au delà du cercle de la rivière on aperçoit de toutes parts, à d'inégales distances, des collines riantes, couronnées de forêts ou dominées par des villages : partout l'apparence de la vie et de la fécondité.

Les savants ont remarqué qu'un grand nombre de provinces de France renferment des localités du nom d'*Osselle*. L'abbé Lebœuf, dans un mémoire recueilli par l'Académie des inscriptions (1), a constaté qu'il en existait dans le voisinage de Rouen, dans le Quercy, l'Orléanais, l'Auxerrois, la Franche-Comté et d'autres lieux. L'île fameuse où, sous Charles-le-Chauve, les Normands demeurèrent pendant trois ans cantonnés au cœur de la France, s'appelait *Osselle* (2). Plusieurs des

(1) T. 20, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 106.

lieux de ce nom forment, comme le nôtre, des îles ou des presqu'îles environnées de hauteurs.

L'origine de cette dénomination se perd dans la nuit des temps, et on a cru devoir la chercher dans la langue celtique. Mon dessein, Messieurs, n'est ni de blâmer, ni d'approfondir ce système; je veux seulement vous faire remarquer que notre *Osselle* ou son territoire ont été habités sous les Romains, qu'ils offrent à l'amateur de l'antiquité un ensemble de ruines digne d'intérêt, et que, pour plus d'un savant, ces beaux lieux ont été l'objet d'un pélérinage historique. Dunod, Chevalier son gendre et Perreciot les ont successivement visités. Je dois d'abord vous rendre compte du résultat de leurs observations.

Dunod (1) nous apprend qu'un de ses fils avait été consulté sur la question de savoir à qui devait appartenir, du seigneur ou du propriétaire, une grande quantité de plomb trouvé dans un héritage situé à *Osselle*. « Je » fis, dit-il, examiner le fait. L'on découvrit qu'il y avait » 1800 livres pesant de plomb, qui avait servi à garnir » l'intérieur d'un bassin ovale fait de plusieurs grandes » pierres; et il paraissait un trou au milieu, comme » pour le tuyau d'une eau jaillissante. On creusa aux » environs, et l'on trouva beaucoup de morceaux de » marbre, et des lits de ciment coupés par différents » murs : ce qui me fit croire qu'il y avait eu des bains. » La belle situation d'Osselle, ajoute Dunod, les eaux » vives et abondantes qui y sont, le Doubs qui fait canal » autour du territoire, le bon air qui y règne, parce que

(1) Hist. des Séq., p. 184.

» les collines des environs le mettent à couvert des » vents, donnent lieu de croire qu'il y avait des maisons » de plaisance, et que ce lieu était habité du temps des » Romains (1). » Dunod ajoute que la route romaine de Besançon à Châlon traversait cette presqu'île, et qu'un pont avait été, pour le passage de cette route, jeté sur la rivière du Doubs.

Vers 1756, Chevalier, l'historien de Poligny, parcourut aussi ces campagnes. Son attention se fixa particulièrement sur la voie romaine qui les traverse. L'Académie de Besançon avait proposé au concours public de cette année la question *des voies romaines de la Séquanie;* et Chevalier était l'un des concurrents. Il reconnut l'existence d'une voie romaine à travers la presqu'île d'*Osselle;* à l'endroit où elle passait le Doubs, il remarqua l'emplacement d'un pont romain, dont les piles sont encore visibles par les eaux basses : la tête en avait été fortifiée. « C'est ce qu'indique, dit-il (2), un terrain en » deçà de la rivière, voûté par-dessous et environné de » fossés. »

Au surplus, il crut, comme don Jourdain qui, plus heureux que lui, obtint la couronne dans ce concours, que cette voie romaine était la grande route de Lyon au Rhin, et non celle de Besançon à Châlon, comme Dunod l'avait pensé.

Perreciot, à son tour, visita les ruines *d'Osselle* en

(1) Hist. des Séquanais, p. 184.

(2) Éclairciss. prélim., Mém. sur Poligny, p. XXXII. Chevalier parle de la rive gauche du Doubs.

1778 : c'est lui-même qui nous l'apprend (1). Il ajouta peu aux observations de ses prédécesseurs : à la vue de ces ruines, il crut, comme Dunod, qu'elles étaient celles des habitations où de riches citadins venaient jouir du calme de la vie des champs : seulement il trouva ces antiquités moins considérables que Dunod ne l'avait annoncé.

Voilà, Messieurs, ce que les livres de nos auteurs et leurs manuscrits nous ont fait connaître de cette localité romaine; et après eux, on ne peut guère que glaner dans les champs qu'ils ont parcourus. Cependant des renseignements exacts pris sur les lieux mêmes, m'avaient appris que les débris dont ils ont rendu compte se voyaient encore dans les campagnes d'*Osselle*. Des fouilles pratiquées à ma demande, sous la direction de M. le Juge de paix de Boussières, près de la source des *Neuf-Duits*, à un ou deux kilomètres des ruines, avaient ramené à la lumière plusieurs tuyaux de poterie. On me parlait de beaux débris de chaussée romaine dans les bois au nord d'*Osselle*, en des parties que Chevalier n'avait point indiquées, et d'une montagne qui porte le nom de *Châtelard :* nom qui, d'après M. Droz, indique souvent un lieu romain. Sur ces indications, je me rendis à *Osselle* le 10 mai dernier, et là, parfaitement secondé par M. le Juge de paix et par un habitant du lieu, je remarquai les points suivants dont un plan mis sous vos yeux rendra l'intelligence plus facile.

(1) Ebauche M.-S. sur les villes de la Franche-Comté. V. *Osselle*.

D'abord, les ruines romaines d'*Osselle* ne sont pas sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui ce village : plus avancées dans l'intérieur du fer à cheval formé par la rivière, elles existent sur les bords, au midi et au couchant, dans des champs cultivés. On aperçoit, épars sur le terrain, un assez grand nombre de tuileaux romains; au couchant on trouve quelques *murgers* couvrant des ruines. Dans tous ces endroits la charrue rencontre du ciment et des murs. Mais chaque année, ces ruines disparaissent par les progrès de la culture; *elles meurent elles-mêmes*, comme Juvénal l'a dit des tombeaux : le Doubs est voisin, on y conduit ces débris, et les grandes eaux les entraînent. C'est peut-être par ce motif que Perreciot les a trouvées d'une étendue moindre que Dunod ne l'avait annoncé.

Ces ruines se divisent en deux parties fort distinctes, l'une au couchant, l'autre au midi : l'espace intermédiaire qui est de plusieurs centaines de mètres est vide de toute antiquité, et n'offre pas un seul tuileau. Les ruines du midi sont sur la voie romaine et dans le voisinage du pont signalé par Chevalier. On vous dira dans le pays que ces campagnes sont une ancienne ville qui a péri il y a bien longtemps : on ajoute qu'elle s'appelait *la Ville d'Or*. Cette dénomination singulière est dans toutes les bouches; le premier passant vous répétera ce nom. Gollut, fondé sans doute sur quelque ancien titre, traduit en latin *Osselle* par *Auricella*. Je laisse, Messieurs, aux étymologistes le soin d'expliquer l'origine de cette dénomination, je me borne à l'indiquer, parce que nos savants ne l'ont pas signalée, et que les dénominations locales et antiques font aussi partie de nos traditions.

Mes guides m'ont conduit ensuite à la fontaine des Neuf-Duits, près du bord occidental des grands bois d'Osselle; elle est située à un kilomètre et demi ou deux kilomètres des ruines de la Ville d'Or. Les eaux abondantes et limpides de cette source qui alimente encore aujourd'hui la fontaine publique d'*Osselle,* étaient déjà sous les Romains conduites à la Ville d'Or par un canal de poterie. Comme les habitations étaient situées sur un double emplacement, ce canal, d'abord unique près de la source, se divisait ensuite pour conduire les eaux dans ces deux parties de la ville. Les habitants d'*Osselle* trouvent souvent des fragments de tuyaux de cet aqueduc; j'en ai vu dans plusieurs maisons d'*Osselle.* On en a découvert deux dans les fouilles que M. le Juge de paix avait fait faire pour moi. L'un, trouvé près de la source des Neuf-Duits, était carré; l'autre, recueilli beaucoup plus bas et au-dessous de la bifurcation, était rond et d'un diamètre de trois pouces et demi. Il est vraisemblable, Messieurs, que les eaux amenées par cet aqueduc se trouvaient près des habitations, réunies dans un bassin, d'où elles étaient distribuées dans les maisons par les canaux de plomb que Dunod a remarqués.

Curieux de visiter d'autres points, nous avons passé le Doubs sur une barque un peu au-dessous de l'ancien pont romain; et, après avoir considéré sur la rive gauche les fossés et les fortifications antiques de ce pont, tels que Chevalier les a décrits, nous avons, par une pente rapide, monté au *Châtelard.* C'est une montagne couverte de bois sur les bords de la rivière. Je désirais avec impatience connaître si ce lieu nous découvrirait ce que

8

son nom semblait promettre. Mon attente ne fut point trompée. Nous trouvâmes sur la hauteur un retranchement circulaire parfaitement conservé; j'en fis le tour en suivant le circuit de ses fossés profonds. Son rempart en terre, mesuré du fond du fossé, a encore 3 ou 4 mètres de hauteur; la largeur du fossé est de 10 mètres : le diamètre intérieur du retranchement est de 50 mètres. Comme ce retranchement domine la voie romaine qui de fort près passe au pied de la montagne, comme il domine surtout la tête du pont, que les Romains avaient fortifiée, et qu'il est du même côté de la rivière que les fortifications, il y a, je crois, peu de témérité à croire, surtout dans une localité si riche en antiquités romaines, que le *Châtelard* est romain.

Nous revînmes à *Osselle*. On me parla des médailles que l'on trouve fréquemment dans les ruines de la *Ville d'Or*. J'aurais souhaité, Messieurs, en réunir un grand nombre, dans l'espoir d'y trouver quelques lumières sur l'époque obscure où la Ville d'Or a commencé, et sur celle où elle a péri. J'en recueillis une dixaine, trouvées dans les champs parmi les débris. Plusieurs étaient frustes : il y avait cependant dans le nombre une belle médaille séquanaise, portant d'un côté une tête casquée, et de l'autre un cheval. Si, comme l'a cru Chiflet, les médailles sont celtiques, on pourrait peut-être en induire que cette localité était habitée avant l'occupation romaine. Mais Schœpflin et le savant Bullet croient tous deux que les pièces de cette nature ont été frappées sous les Romains par les Séquanais. Les autres médailles qu'on a pu lire étaient un *Néron*, un *Adrien*, un *Anto-*

nin, une *Lucile*, un *Tétricus père*. La plus récente était de *Gratien*. C'est ce digne empereur qui, en 378, par la fameuse victoire d'Argentuaria, remportée sur les Barbares, rassura nos provinces épouvantées, et qui, en 379, associa à l'empire le grand *Théodose*. On peut induire de cette médaille que, malgré les invasions germaniques, la Ville d'Or ou quelque partie de ses habitations subsistait encore à la fin du IVe. siècle.

Nous quittâmes *Osselle* dans la soirée pour revenir à Besançon, et nous avions à traverser les grands bois qui sont au nord de ce village. Je priai mes guides de me conduire sur l'ancienne voie romaine, dont on m'avait annoncé quelques restes dans les bois d'*Osselle* et de *Torpes*. Nous la rencontrâmes bientôt, et je fus surpris de la trouver aussi belle et aussi bien conservée. On trouve à un quart de lieue d'*Osselle* la chaussée encore entière qui se dirigeait vers Besançon; elle a près de deux mètres d'élévation, et elle forme à travers les bois une ligne droite que l'on peut suivre pendant près de trois quarts d'heure (1). J'admirai ce beau travail fait avec tant de soins et que les siècles ont respecté. Je crus trouver dans la beauté de cette voie romaine un nouvel indice que c'était bien là, comme l'ont cru don Jourdain et Chevalier, la route qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit ouvrir de Lyon au Rhin, l'an 733 de la fondation de Rome.

(1) Cette ligne passe à travers les grands bois d'Osselle, entre dans le quart en réserve de Torpes, puis dans le bois de M. Saint; de là elle parcourait les champs de Grandfontaine, où la culture l'a fait disparaître, et venait se perdre dans la route actuelle de Dole.

Tel a été le résultat de cette rapide excursion archéologique. La petite localité d'*Osselle* m'a paru digne d'être étudiée : elle offre, sur l'étendue d'une lieue, un ensemble de débris romains, qu'on trouve rarement réunis : habitations, médailles, aqueduc, pont, chaussée, retranchement. J'ai cru que ces observations compléteraient celles de Dunod et de Chevalier, et que l'Académie voudrait bien en accueillir l'hommage, au moment où elle ouvre la publication des documents inédits de ses archives, par celle du mémoire, couronné en 1777, *sur les Monuments romains de la Franche-Comté*.

OBSERVATIONS BOTANIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR GRENIER.

N°. 1. THALICTRUM MACROCARPUM.—GRENIER.

(V. Tab. I.)

Racine vivace, cylindrique, couronnée sur plusieurs pouces de longueur, de fibres denses capillaires, noirâtres, débris des anciennes feuilles, comme dans la *scorzonera austriaca* WILLD.; elle a 7 à 8 lignes de diamètre, et de 6 à 8 pouces de longueur, avant de se subdiviser en 3 ou 4 rameaux qui se plongent profondément dans les rochers.

Tige de 1 à 3 pieds, rameuse, feuillée, glabre, un peu glauque, à rameaux, le plus souvent opposés, naissant à l'aisselle des feuilles, parfois solitaires, parfois verticillés par 3 au sommet.

Feuilles radicales 4 à 5 fois trichotomes; folioles ovales, à trois lobes entiers ou bi-trilobés, arrondis, mucronés; feuilles caulinaires, 2 ou 3 fois ternies, devenant de plus en plus simples, entières, ovales à la base des rameaux; leur couleur est d'un vert foncé en dessus, et légèrement glauque en dessous.

Les rameaux, longs de 2 à 3 pouces, portent de 1 à 4 feuilles ovales, entières, aussi larges que longues, et de l'aisselle de ces feuilles naît souvent une seule fleur à pédoncule de 4 à 8 lignes; les rameaux se terminent aussi par une seule fleur; de plus, ils sont diva-

riqués, partent presque à angle droit de la tige, et les supérieurs sont à peu près égaux aux inférieurs.

Le calice se compose de 4-5 (rarement 4) sépales caducs, très-petits, de 1-2 lignes de long, ovales, aigus, jaunâtres, marqués de 3 nervures verdâtres.

Les étamines ont environ 6 lignes, les anthères jaunâtres en ont 2, et les filets en ont 4.

Les carpelles, au nombre de 2 à 4 par fleur, sont comprimés, lancéolés, et avec une largeur d'une ligne et demie, atteignent 7 à 8 lignes de long, y compris le stigmate, qui en a trois; le bord externe est droit, le bord inférieur est gibbeux; la surface est marquée de quelques nervures longitudinales très-saillantes qui s'anastomosent entre elles, et dont deux au moins sur chaque face parcourent le carpelle dans toute sa longueur. Le stigmate a 3 lignes de long sur 1/4 de ligne de large, il est courbé en faucille, linéaire-lancéolé, très-étroit, garni sur les deux bords d'une aile membraneuse.

Cette plante était en fruit, le 15 juillet 1836, dans les rochers qui bordent la droite du col d'Arbas; je l'ai retrouvée le long du ruisseau qui descend de ce col sur le versant opposé aux Eaux-Bonnes, en longeant le chemin d'Arrens et d'Argelès.

J'avais publié cette plante sous le nom de *Thalictrum majus* Jacq. dans les annales de la société linnéenne de Bordeaux. Mais l'ayant communiquée à M. Gay, il me la signala comme parfaitement distincte, par la grandeur de ses fruits, non-seulement du *Th. majus,* qui n'est probablement qu'une simple variété du *Th. minus* L., mais encore de toutes les espèces de la section

Euthalictrum DC. Prod. C'est d'après son conseil que j'ai nommé cette plante *Th. macrocarpum*. M. De Candolle, qui ignorait cette particularité, m'a indiqué le même nom spécifique.

Je joins ici la phrase latine qui caractérise cette espèce nouvelle.

Thalictrum Macrocarpum. — Grenier.
(V. Tab. 1.)

« Radice perenni, longâ, tereti, nigrâ, fibris densis » crebrisque coronatâ; caule rigido, folioso, polline glauco » destituto ramis divaricatis, rectis, subunifloris, foliolis » paucis ovatis instructis; stipellis nullis, calice 4-5 » sepalo, fructibus maximis (4-5 lin.), compressis, ner- » vosis, nervis validis inter se anastomosantibus, margine » exteriore rectis, interiore gibbis; stigmate longo » (3 lin.), recurvo, utrinquè membranaceo-marginato. » Fl. junio et julio. »

N°. 2. AQUILEGIA VISCOSA. — Gouan Ill.

MM. De Candolle et Duby conservent encore l'*Aquilegia viscosa* de Gouan comme espèce, et M. Mutel la réunit à l'*atrata* de Koch. Aucune de ces deux opinions n'est l'expression de la réalité. En 1836, j'ai récolté en abondance l'*Aquilegia viscosa* Gouan aux environs des Eaux-Bonnes, et je puis affirmer que je possède une série non interrompue d'intermédiaires entre les *Aquilegia vulgaris* et *viscosa*. J'ai des exemplaires dont toutes les parties sont visqueuses, d'autres qui ne le sont qu'au sommet; j'ai observé des feuilles de toutes grandeurs; sur le même pied, des tiges portant des feuilles sem-

blables à celles qui naissent de la racine, et d'autres composées seulement de trois folioles entières, comme dans la figure de Gouan. Je regarde donc comme certain que l'*Aquilegia viscosa* Gouan n'est que l'*Aquilegia vulgaris var. viscosa*.

N°. 3. ACONITUM LYCOCTONUM. — DC. Prod.

M. De Candolle dans son Prodrome a réuni les *Aconitum Lycoctonum* L. et *pyrenaicum* Lam. en les considérant comme des variétés d'une même espèce. Plus tard, M. Duby, dans son Botanicon, est revenu à l'opinion première, et a distingué ces deux plantes comme espèces. Enfin, M. Mutel, dans sa Flore française, les a également séparées comme Duby, et en outre leur a adjoint une troisième espèce, qui est encore un démembrement de la plante du Prodrome. Cette dernière opinion est aussi celle de Reichenbach, à qui M. Mutel l'a empruntée.

Ayant eu occasion d'observer ces plantes dans les Pyrénées et dans le Jura, j'ai songé à résoudre cette question, et je suis arrivé à cette idée, que M. De Candolle avait eu raison de n'admettre qu'une seule espèce, mais qu'il avait commis un oubli en n'indiquant que les deux formes correspondantes aux *Aconitum lycoctonum* et *pyrenaicum*, attendu qu'il y avait trois formes distinctes, lesquelles constituent deux variétés et une variation.

J'ai analysé avec soin bon nombre de fleurs de ces trois plantes, et toujours j'ai eu pour différence unique, un casque plus ou moins pointu, plus ou moins étroit,

plus ou moins velu, ou bien quelques poils en plus ou en moins sur les calices, sur les ovaires; les tiges et les feuilles différaient aussi par leur pubescence et la division des lobes; mais toutes ces variations n'ont assurément pas assez de valeur pour servir de base à des espèces. En résumé : l'*Aconitum pyrenaicum* Lin., Lam., DC., A. Lamarckii, Reich., Mut., se caractérise par son épaisse et abondante pubescence sur les tiges, les feuilles et les fleurs, ainsi que par son casque étroit et la longueur de la grappe florale fortement recourbée avant la floraison; enfin, par les feuilles très-grandes, à lobes nombreux, fortement incisés en lanières étroites, se recouvrant mutuellement.

Dans l'*Aconitum lycoctonum* L., toutes les parties sont presque glabres, les feuilles moins larges, ne s'imbriquant pas par leurs lobes, qui sont moins incisés; le casque est bien plus large, presque globuleux; la grappe florale bien plus courte, n'est pas recourbée, ni si aiguë.

Enfin, l'*Aconitum pyrenaicum* Reich., Fl. Germ. exc., Mut., Fl. fr., a la fleur de l'*A. lycoctonum* L. et la feuille de l'*A. pyrenaicum* Lam. Toutefois, la fleur se rapproche déjà de celle de l'*A. pyrenaicum* Lam., car elle est un peu plus étroite que celle du *Lycoctonum*, et elle est pourvue d'une pubescence plus marquée. D'un autre côté, tout en ayant parfaitement la feuille de l'*A. pyrenaicum*, elle est moins grande, plus plane, et les lobes s'imbriquent moins, ce qui la rapproche du *Lycoctonum*, mais elle conserve à peu de chose près la pubescence jaunâtre et le mode de découpure de celle de l'*A. pyrenaicum*. La feuille de cette plante étant donc une ré-

duction fidèle de celle de l'*A. pyrenaicum*, a les lanières plus étroites que celles de cette dernière, si on compare lanière à lanière, sans entrer dans la proportion de la réduction. Mais si on en tient compte, comme cela doit être, il n'en est pas de même, et alors il y a égalité. C'est sans doute cet oubli qui a déterminé Reichenbach à regarder cette forme comme étant le vrai *A. pyrenaicum* Lin., en lui appliquant la phrase du species : « *Foliis multipartitis, laciniis linearibus incumbentibus, squarrosis.* » Mais, comme je le disais, les lanières, proportion gardée, ne sont pas plus étroites ici que dans l'*A. pyrenaicum* Lam. De plus, le *laciniis incumbentibus* n'est presque plus applicable, tandis que ce caractère est frappant dans l'*A. pyrenaicum* Lam., tellement qu'il est impossible de préparer une feuille sans être obligé de la plisser au point de réunion des lobes et d'imbriquer ces derniers. Enfin, l'*Aconitum pyrenaicum* Lam. est très-commun sur toute la chaîne des Pyrénées, l'autre y est rare ; c'est donc très-probablement la première forme que Linné a eue sous les yeux, et je suis convaincu que l'*A. pyrenaicum* Lam. n'est que celui de Linné.

Je rattache l'*A. pyrenaicum* Reich. à l'*A. lycoctonum* ; en voici la raison : il fallait le rapprocher par les feuilles et la tige de l'*A. pyrenaicum* Lam., ou de l'*A. lycoctonum* par l'affinité des fleurs. Or, comme les fleurs ont une importance bien plus grande que les feuilles dans l'ordre hiérarchique de la valeur des caractères, j'ai pensé que cette affinité ramenait nécessairement la plante dans le cercle des variations du *Lycoctonum*, et qu'elle ne devait en être qu'une variation.

Pour résumer cette discussion, nous n'admettrons donc qu'une seule espèce donnant naissance à deux variétés et à une variation, ainsi qu'il suit :

Aconitum pyrenaicum DC. Prod. (Ici se place la description du Prodrome.)

A. — « Floribus spicatis vel paniculatis, luteis; spicâ breviore nec incurvâ; galeâ cylindraceâ, subpilosâ, compressâ; ovariis glabrusculis; foliis planis. »

VAR. 1. — « *Subpilosum*, foliis palmatis, lobisque » trifidis, latis et minimè imbricatis; galeâ lato-cylindra- » ceâ, subglabrâ. — Hab. in Juranis montibus. »

Aconitum lycoctonum. Lin. — DC. et *al. auct.*

VAR. 2. — « *Valdè pilosum*, foliis palmato-pinna- » tifidis ferè usque ad basin, lobis pinnatis, angustis, sub- » imbricatis; galeâ cylindraceâ, pubescente. — Hab. » Prats-de-Mollo. »

Aconitum pyrenaicum. Reich. Fl. exc.; — Mut. Fl. fr.

B. — « *Densè-velutino-pubescente*, foliis amplissimis, » pinnato-incisis, lobisque imbricatis; spicâ floribus nu- » merosissimis elongatissimâ, antè anthenis incurvâ; ga- » leâ angusto-cylindraceâ, pilis luteis densis obsitâ; ovariis » pubescentibus. — Hab. Eaux-Bonnes, Equierry. »

Aconitum pyrenaicum. Lin. Sp.; — Lam. Dict. enc.; — DC. Fl. fr.; — Benth.

Je n'ai pas vu dans les Pyrénées la forme du *Lycoctonum* si commun dans nos montagnes jurassiques. Les graines mûres de l'*A. pyrenaicum* sont noires, trigones, transversalement ridées, ce qui donne aux angles un

aspect crénelé ; il en est de même de celle du *Lycoctonum* du Jura.

On a tant écrit sur les aconits, que j'ai hésité de publier cet article. Mais accepter comme bonne espèce l'*Aconitum pyrenaicum* Reichb., serait provoquer l'apparition de cette foule d'espèces qu'on pourrait établir sur les nombreuses variétés de l'*Aconitum lycoctonum;* sans compter que les *A. napellus, paniculatum*, etc., n'en fourniraient pas alors un moindre nombre.

N°. 4. ELATINE FABRI. — Grenier.
(V. Tab. 2.)

Plante annuelle, très-glabre, à tiges de deux pouces, dressées, grêles, munies sur leur longueur de une à trois paires de feuilles opposées, spathulées, obtuses, se rétrécissant en pétioles, leur longueur est de 1 à 2 lignes; chaque tige porte de 2 à 4 fleurs. Celles-ci naissent à l'aisselle des feuilles, la première sort ordinairement de la seconde paire de feuilles, son pédicelle capillaire, dressé, a de 4 à 8 lignes ; à la paire immédiatement supérieure la tige se bifurque, et l'une des divisions se termine en donnant une seule fleur dont le pédoncule est nu, tandis que l'autre porte une paire de feuilles vers son milieu.

La fleur se compose d'un calice à 4 sépales alternant avec les pétales; le sépale est plus grand que le pétale, il est ovale, et a beaucoup d'analogie de forme avec les feuilles, qu'il égale presque en grandeur.

Les pétales sont au nombre de 4, arrondis et légèrement rosés; on rencontre 4 styles et 8 étamines, dont les anthères sont d'un rose-violet.

La capsule, arrondie, comprimée, s'ouvre par 4 valves et est formée de 4 loges; elle contient beaucoup de graines oblongues, un peu arquées, et ridées transversalement.

La plante habite dans des mares voisines de la ville d'Agde. J'ai dédié cette plante à M. Favre, jardinier naturaliste, qui, lors de mon passage à Agde, m'a conduit aux lieux où il avait déjà observé cette remarquable élatine. Le 30 juin 1837, elle était en fructification.

Descriptio.

« *Elatine fabri.*—Grenier. Caule erecto, gracillimo,
» subtrifloro, foliis oppositis petiolo brevioribus; floribus
» longè pedunculatis, axillaribus terminalibusque, 4 pe-
» talis, octandris; pedunculis filiformibus, longissimis;
» calice quadrifido petalis roseis duplò majore; capsulâ 4-
» valvi et 4-loculari; seminibus punctato-striatis et sub-
» arcuatis. »

N°. 5. DIANTHUS ATTENUATUS.— Smith.

J'ai observé plusieurs variétés du *Dianthus attenuatus* qui méritent d'être signalées. Ainsi, j'ai vu le limbe du pétale étroit et triangulaire, et dans d'autres cas large et arrondi; la dentelure des bords du pétale n'offre pas de caractères plus constants : voici les principales formes que j'ai observées, et qui du reste sont les analogues de celle du *Silene quinquevulnera*.

1°. Limbe arrondi, presque entier, à peine ondulé.

2°. Limbe arrondi, fortement et régulièrement crénelé.
3°. Limbe triangulaire, et régulièrement dentelé.
4°. Limbe triangulaire, profondément bifide, chaque lanière ornée de 2 à 4 dents.

N°. 6. DIANTHUS CARYOPHYLLUS. B. PIGMÆUS. — GRENIER.

J'ai récolté à Marseille, dans les sables qui bordent la mer à Montredon, une belle variété du *Dianthus caryophyllus*. Dans ces sables, la plante perd sa tige et se réduit à une rosette de feuilles qui émet un pédoncule qui souvent n'a pas un pouce, et est surmonté par une fleur qui a presque le double. Cette variété naine a tous les caractères du type. Cette forme et la forme normale qui se retrouve à Marseille, à Montpellier, en Normandie, ne se confondent nullement avec le *D. sylvestris* dont elles sont parfaitement distinctes par leurs dents calicinales plus aiguës, plus longues, et par leurs écailles.

N°. 7. SILENE BRACHYPETALA. — ROB. et CAST. *in* DC. Fl. fr.

Deux fois j'ai observé le *Silene brachypetala* dans son lieu natal, au château Borelli, près Marseille ; et la première fois j'étais piloté par M. SOLIER qui l'y avait récolté avec MM. ROBILLET et CASTAGNE. Je suis donc sûr de posséder le *S. brachypetala ;* de plus, ma plante est conforme à la description de DE CANDOLLE.

Après avoir étudié cette plante avec soin, il ne m'a

pas été possible de la séparer du *Silene nocturna* Lin. Le *Silene brachypetala* croît aux bords des chemins, dans des lieux très-secs; il n'est donc pas étonnant qu'il soit maigre et rabougri, et que la panicule appauvrie se réduise à deux ou trois fleurs; enfin, que les pétales soient avortés. De plus, la villosité, les feuilles, les calices, les fruits, la graine ne m'ont présenté aucune différence qui puisse l'isoler du *Silene nocturna*. Il faut donc présenter le *Silene nocturna* ainsi qu'il suit :

Silene nocturna lin. Sp. 595. *S. spicata* DC. Fl. fr. 4, p. 759.

B. — Petalis calice minoribus.

Silene brachypetala. Rob. et Cast. in DC. Fl. fr. 5, p. 607.

N°. 8. TRIFOLIUM MUTELII. — Grenier.

(V. Tab. 2.)

M. Mutel m'a donné, sous le nom de *Trifolium hybridum* lin., une plante qu'il avait récoltée à Bone (Afrique), et qui assurément n'est pas la plante linnéenne. Il ne m'a pas été possible de la rapporter à aucune espèce décrite dans le Prodrome de De Candolle, dans la Flore atlantique de Desfontaines, non plus que dans les autres ouvrages que j'ai pu consulter. Je la regarde donc comme nouvelle et je la dédie à son inventeur.

Cette espèce a presque le facies du *Trifolium repens*, avec les fleurs et les graines du *Trifolium nigrescens* Viv. Mais les capitules de fleurs munis d'un pédoncule qui égale à peine les feuilles, et la gousse crénelée en ses bords la différencient complétement du *T. repens*. Ce

caractère de la gousse n'appartient, à ma connaissance, qu'au *T. nigrescens* et au *T. Mutelii*. Il s'éloigne du *Trif. nigrescens* par ses courts pédoncules, par sa tige rampante, par ses folioles qui ne sont pas cunéiformes mais rhomboïdales et dentées jusqu'à la base, et non à peine jusqu'au milieu; de plus ces folioles sont notablement striéés, et les nervures très-fortes se continuent jusqu'au delà de la marge de la feuille pour former de longs cils, si bien que les bords sont plutôt ciliés que dentés; elles ne noircissent pas et conservent une teinte d'un vert argenté. Les têtes de fleurs sont notablement plus garnies; les stipules sont plus grandes, plus scarieuses, plus acuminées; la tige est dure et très-pleine; la gousse est à 2 graines; l'aspect de la plante est d'un vert blanchâtre comme argenté, tandis que l'aspect du *T. nigrescens* est noirâtre. On voit d'après cela que par le port cette plante se rapproche des *Trif. repens et hybridum*, et que par la gousse elle se place tout à côté du *Trif. nigrescens*, à la suite duquel il conviendra de la décrire, car l'analogie du fruit doit avoir le pas sur celle des autres parties comme étant plus importante.

Un mot sur la synonimie. Le *Trif. hybridum* Lin. est vivace; le *Trif. hybridum* Savi est annuel. Sans analyser les autres caractères, nous pouvons conclure que le *Trifolium* de Savi n'est pas celui de Linné. Le nom de *Trif. hybridum* doit donc rester à l'espèce linnéenne. Si donc le *Trif. hybridum* Savi est notre *Trif. Mutelii*, il ne peut garder le nom que lui a imposé l'auteur italien. Mais je doute qu'il en soit ainsi, car je trouve démontré jusqu'à l'évidence dans le *Synopsis* de Koch que le *Trif.*

hybridum LIN. est le *Trif. elegans* DC., REICHB., DUBY; et, probablement et contrairement à l'opinion de KOCH aussi l'*elegans* de SAVI, qu'il ne différencie que par la différence de proportion. A l'appui de cette opinion, disons que DC., qui a reçu de SAVI même le *Trif. elegans*, n'a pas décrit dans sa Flore et dans son Prodrome une autre plante sous ce nom, et que KOCH admettant que le *Trif. elegans* de DC. est le *Trif. hybridum* LIN. admet par le fait que c'est aussi celui de SAVI, et par conséquent que le *Trif. elegans* SAVI n'est aussi que le *Trif. hybridum* LIN. Je regarde aussi comme certain, et c'est l'avis de KOCH, que les *Trif. hybridum* SAVI, *T. nigrescens* VIV., *T. intermedium* LAP. ne sont qu'une seule et même plante qui est annuelle. TENORE ramène lui-même son *T. polyanthemum* au *T. hybridum* SAVI. La synonymie des 3 espèces sera donc fixée ainsi qu'il suit :

1. — *Trifolium hybridum* LIN. sp. 1079; *elegans* DC. Fl. fr. 5. p. 154; RCHB. Fl. exc. 2. p. 497; DUBY. bot.; SAVI. Fl. pis. 2. p. 161. t. 1. f. 2., obs. trif. 92.

2. — *T. nigrescens* VIV. Frag. ital. p. 12. t. 13; DC. prod. 2. p. 199; *T. hybridum* SAVI. Fl. pis. 2. p. 90. obs. trif. 90; DC. prod. 2. p. 200; *T. intermedium* LAP. abr. pyr. p. 437; *T. polyanthemum* TENORE, syll. p. 375.

3. — *T. Mutelii* GRENIER. *T. hybridum* DESF. atl. 2. p. 195?.

Description.

Racine simple, longue, peu rameuse; tige couchée, tortueuse, dure, glabre ainsi que le reste de la plante.

non fistuleuse, à rameaux ascendants; toute la plante est d'un vert argenté surtout en dessous; pétioles presque doubles des folioles ovales rhomboïdales, aigus, finement cilicés, dentés jusqu'à la base, parfois pétiolulés; le petit pétiole de la foliole centrale est surtout très-pubescent; stipules blanches-scarieuses, amplexicaules, ovales-lancéolées, et terminées par une longue arête; fleurs d'un blanc sale, plus petites, plus denses que celles du *Trif. repens*, peu ou pas réfléchies; chaque fleur naît de l'aisselle d'une bractée lancéolée, aiguë, scarieuse, de presque une ligne de longueur; calice à 10 stries peu marquées, blanchâtre et vert au sommet, à dents inégales, linéaires-lancéolées, aiguës, vertes, égalant presque le tube; pétales distincts, dressés, serrés; gousse plus courte que le calice, étranglée entre les deux graines qu'elle contient, ce qui donne à ses bords un aspect crénelé; style plus long que la gousse, genouillé vers la partie moyenne; stigmate simple, globuleux. Je ne suis pas certain de la durée de cette plante que je crois annuelle.

Descriptio.

« *Trifolium Mutelii.* Grenier. — Radice gracili, longâ,
» annuâ?; caule prostrato, glabro, pleno; herbâ nitido-
» viridi; foliolis rhombeo-ovatis, argutè serrato-ciliatis,
» quandòque petiotulatis, petiotulo præsertim interme-
» dio pubescente; stipulis albido-scariosis, amplexicauli-
» bus, lanceolato-acuminatis; floribus spuriè albis, vix
» reflexis, et bracteâ lanceolato-lineari scariosâ ad basin

» donatis; calice 10-striato, albo, apice viridi; legumini-
» bus inclusis, dispermis, hinc et indè crenatis, stylo ad
» medium geniculato, fructum superante terminatis; stig-
» mate globoso. »

N°. 9. LATYRUS ENSIFOLIUS. — BADARRO.

M. SERINGE, dans le Prodrome de DECANDOLLE, a réuni le *Latyrus ensifolius* BADARR. au *Latyrus sylvestris* LIN... Si M. SERINGE avait réuni le *L. ensifolius* au *L. latifolius* comme variété à feuilles étroites, cela aurait quelque vraisemblance; mais au *L. sylvestris* c'est de toute impossibilité. Du reste, le *L. ensifolius* est une très-bonne espèce qui doit être conservée.

MM. DELILE et DUNAL, professeurs à Montpellier, regardent cette plante comme étant le *Latyrus heterophyllus* à feuilles étroites. Cette opinion est aussi fort éloignée de la vérité.

Le *Latyrus ensifolius*, dont les feuilles ne sont presque jamais munies de deux paires de folioles, mais seulement d'une seule paire, diffère encore du *Latyrus heterophyllus* par ses folioles linéaires, cariciformes, plus longues, bien plus aiguës, plus fortement nervées, par ses tiges à pétioles moins ailés et très-allongés, tandis qu'elles sont plus courtes et presque pas grimpantes dans le *L. heterophyllus*. Enfin, la forme des dents des calices suffit seule pour les différencier. En effet, le calice du *L. heterophyllus* est pourvu de deux dents supérieures ovales, obtuses, et armées de deux petites pointes qui naissent à leur côté interne, si bien que ces deux pointes

se dirigent l'une vers l'autre; et l'espace que laissent entre elles les deux dents est une portion allongée d'ellipse. Les dents supérieures du *L. ensifolius* sont lancéolées, aiguës, et l'espace qu'elles laissent entre elles est un véritable parallélogramme rectangle; elles sont en outre très-courtes et n'atteignent pas 3/4 de ligne, tandis que la plus grande des trois inférieures a près de trois lignes, et les deux autres presque deux lignes.

Il est inutile d'insister sur les différences qui éloignent cette plante du *Latyrus sylvestris;* car sans compter les autres caractères, les calices diffèrent autant que possible, ce dernier ayant un calice à dents presque égales, et qui ont à peine une ligne de longueur.

Enfin, il diffère du *L. latifolius* par les stipules beaucoup moins grandes, par les feuilles bien plus étroites, par le calice, qui dans le *L. latifolius* a toutes les dents grandes, lancéolées et aiguës, de telle sorte que le calice n'a presque nullement l'aspect bilabié.

Les vrilles ont aussi une disposition particulière qui mérite d'être signalée. Le pétiole des feuilles, après avoir donné naissance à une paire de folioles, cesse complétement d'être ailé, et se prolonge en s'arrondissant en vrille. Vers le milieu de sa longueur, il donne naissance à deux fortes vrilles qui représentent exactement la nervure médiane de deux folioles avortées, et s'écartent à angle droit du pétiole qui leur donne naissance; elles s'allongent peu et paraissent peu propres à s'accrocher. Le pétiole se continue ensuite pour se terminer par trois vrilles, dont les deux latérales affectent un peu la forme des premières, en devenant toutefois plus minces et plus

accrochantes. Enfin, la terminale qui naît de l'angle que forment ces deux dernières leur est en tout semblable. En somme, tout cela donne à la feuille l'aspect d'une feuille composée de trois paires de folioles, dont les deux paires supérieures avortées n'ont gardé que leurs nervures.

M. MUTEL d'après REICHENBACH a signalé cette plante en Corse ; elle est très-commune autour de Montpellier, et KOCH, dans son Synopsis, dit la tenir de cette dernière localité.

Je pense qu'il est utile de donner ici les phrases caractéristiques de ces espèces voisines, en faisant observer que les caractères pris dans le hile, et que j'ai observés, sont très-constants.

Latyrus heterophyllus LIN., sp. 1034 ; DC. Prod. 2, p. 371 ; KOCH, SYN. p. 201.

« Glaberrimus, caule erecto, rigido, subscandente, » alato; foliis bi-trijugis, rarissimè unijugis, foliolis lan- » ceolatis, mucronatis ; petiolis latè alatis, stipulis magnis » lanceolatis semisagittatis; pedunculis 5-12 floris, folio » longioribus, floribusque mediocribus, roseis; calicis den- » tibus tribus inf. lanceolatis, acutis, longis, tubum pauló » superantibus, duobus sup. brevissimè ovato-rotundatis, » mucronatis ; leguminibus compressis, glabris, subreti- » culatis; seminibus tuberculato-scabris, hilo vix tertiam » seminis partem cingente. »

Latyrus sylvestris LIN., sp. 1033; DC., Prod. 2, p. 369; KOCH, syn. 201.

« Glaberrimus, caulibus prostratis et scandentibus, ala- » tis ; foliis unijugis, foliolis lanceolatis, acutis; stipulis » mediocribus (2-4 lin.), semisagittatis; petiolis alatis,

» pedunculis 3-6 floris, folio longioribus, floribusque
» mediocribus, roseis; calicis dentibus omnibus subæ-
» qualibus, acutis, minimis, tubo minoribus, leguminibus
» compressis, reticulatis, glabris; seminibus rugulosis,
» hilo dimidium semen cingente. »

Latyrus latifolius Lin. sp. 1033; DC. Prod. 2, p. 370; Koch, Syn. p. 201.

« Glaberrimus, caulibus prostratis et scandentibus, ala-
» tis; foliis unijugis; foliolis ovato-ellipticis, 3-5 nervis,
» obtusis, mucronatis; stipulis maximis, semisagittatis,
» pedunculis multifloris 6-12 floris, folio longioribus, flo-
» ribusque speciosis, roseis; calicis dentibus tribus inf.
» lanceolato-acutis, tubum multùm sperantibus, duobus
» sup. minoribus approximatis; leguminibus compressis,
» reticulatis; seminibus tuberculato-rugosis, hilo vix
» tertiam seminis partem cingente. »

Latyrus ensifolius Badarro in diar. phys. chem. pap. an. 1824; Koch. Syn. 201; *L. Sylvestris var. ensifolius.* Ser. in DC. Prod. 2, p. 3692. Rchb. fl. exsic. 2, p. 535; Mut. fl. fr. 1, p, 310.

« Glaberrimus, caulibus prostratis et scandentibus,
» parcè alatis; foliis unijugis; foliolis longis, angustissi-
» mis, coriaceis; stipulis semisagittatis, perangustis,
» petiolo brevioribus; pedunculis 4-8 floris, calicis
» dentibus acutis, tribus inf. longis tubum non multùm
» superantibus, duobus sup. brevibus, lanceolato-
» acutis, ferè contiguis, margine interno parallelis; flo-
« ribus magnis roseis; et leguminibus longissimis, de-
» mùm cylindricis, 15-20 spermis, Rchb. Hilo... »

N°. 10. SCABIOSA LEUCANTHA *B. lanceolata.*

Je possède des environs de Toulon une variété remarquable de la *Scabiosa leucantha*. La plante type est munie de feuilles radicales et caulinaires qui toutes sont pinnatifides et dont les lobes sont fortement dentés. La variété qui me vient de Toulon a toutes les feuilles lancéolées et dentées en scie, mais aucune d'elles n'a la moindre tendance à prendre la forme pinnatifide, si bien qu'au premier abord on serait tenté de croire que c'est une espèce distincte de la *Scabiosa leucantha*.

Aster pyrenæus. Desf., cat. par. 175.

L'Aster pyrenæus, cette plante dont l'existence dans les Pyrénées était devenue presque problématique avant le voyage d'Endress, qui la répandit assez abondamment dans le monde botanique, *l'Aster pyrenæus* est assurément une des plantes les plus rares de cette chaîne de montagnes, où elle n'a encore été trouvée que sur deux points, à Médassoles et à Esquierry. C'est dans cette dernière localité que je la récoltai fleurie en 1836. Mais elle s'y trouve en si petite quantité, qu'à peine on pourrait en récolter une vingtaine d'exemplaires par année; et elle n'est pas plus abondante à Médassoles. Je pense donc être agréable et utile aux botanistes en signalant une troisième localité bien plus riche que les deux autres. L'*Aster pyrenæus* se retrouve sur la montagne de Merdenson, à gauche en montant au col de Louvie, montagne et commune voisine de Béost.

Au commencement de juillet 1836, M. Gaston m'a-

vait fait connaître cette localité, mais la plante ne montrait alors que ses feuilles, et je lui avais laissé le soin de me la récolter. Le 26 septembre, il se dirigea donc vers le col de Louvie pour tenir la promesse qu'il m'avait faite; mais la plante était trop avancée, et il ne put me recueillir que cinq exemplaires en bon état. C'est donc vers le 1er. septembre, qu'il faudrait aller récolter cette belle plante.

N°. 11. ERIGERON MURALE. —LAPEYR.

J'ai observé, dans les environs de Mont-Louis, une vergerette qui m'a semblé fort intéressante, c'est l'*Erigeron murale* LAPEYR. Obs. fl. pyr., suppl. p. 133. Ici, comme dans bon nombre d'autres cas, LAPEYROUSE a bien vu et bien décrit, et ne mérite pas l'oubli ou les reproches qu'on lui a si souvent largement prodigués.

La plante a un facies remarquable; elle possède tout à fait le feuillage de l'*Erigeron canadense*, à cela près que les feuilles sont plus obtuses, plus franchement pétiolées et un peu plus rapprochées. La tige se termine par un corymbe de fleurs semblables pour la disposition à celles de l'*Erigeron acre*, mais dont les demi-fleurons violets sont doubles des folioles calicinales et dépassent l'aigrette; les poils des feuilles et de la tige sont ceux de l'*Erigeron canadense*, et non ceux de l'*E. acre*. Enfin, les aigrettes sont blanches et non couleur de chair. N'est-ce qu'une forme de l'*Erig. acre*?.

N°. 12. CICHORIUM HIRSUTUM.—Grenier.

Cette espèce se distingue du *Cichorium intybus* par sa tige et ses feuilles hérissées de poils rudes, blanchâtres et fort semblables à ceux du *Leontodon villarsii;* par ses fleurs presque toutes sessiles ou courtement pédonculées; par ses graines pourvues de paillettes plus longues, plus dressées.

Elle s'éloigne du *Cichorium divaricatum* par ses fleurs presque toutes sessiles, par les tiges et les feuilles hérissées de poils blanchâtres et durs, par les graines munies de paillettes plus courtes, moins serrées, dressées.

Le fruit du *Cichorium intybus* est couronné d'une zone de paillettes très-courtes, et souvent apercevables seulement à la loupe; elles sont ouvertes horizontalement.

Le fruit du *Cichorium divaricatum* est surmonté d'une couronne de paillettes qui sont dressées et qui ont de 1/2 à 1 ligne de longueur.

D'après cela, voici les caractères que nous assignons au *Cichorium hirsutum*.

Cichorium hirsutum. Grenier. — « Radice perenni,
» crassâ, subfusiformi; caule duro, valdè striato, erecto,
» supernè ramoso, pedali et tripedali, pilis albidis, rigi-
» dis densisque ut in *Leontodonto villarsii* vestito; foliis
» radicalibus longis (6-10 po.), longèque petiolatis, pilis
» rigidis ut in caule exasperatis, runcinato-pinnatifidis,
» lobis acutis, sæpè retroversis, lobo terminali propor-
» tionaliter maximo; summis deniquè foliis, linearibus et

» integris; ramis divaricatis, multifloris; floribus, axil-
» laribus, parvis, pulchrè cyaneis, ternatis etiamque soli-
» tariis, sæpiùs geminatis, et tunc uno sessili, altero pe-
» dunculato ($1/2$ po.); calice exteriore squamulis 5 strictis,
» brevibus, ciliatisque, interiore phyllis 8 ciliatis, adpres-
» sis, in cylindrum conniventibus composito; flosculis
» subduodenis; seminibus subtetragonis, truncatis, et
» truncaturæ ambitu squamulis brevibus, erectis coro-
» nato. »

In sylvâ *Lavallette*, propè Monspelium, julio mense florebat.

N°. 13. THRINCIA HIRTA. — Roth.

Le *Thrincia hirta* Roth. est une plante très-variable, surtout si on lui adjoint comme variété le *Thrincia Leysseri* Wallr. C'est dans cette hypothèse que je vais indiquer les variétés que j'ai observées et que je possède.

Thrincia hirta Roth., Cat. bot.; Koch., Syn. fl. germ. 417.

A. *Involucrum octophyllum glabrum. Thrincia Leysseri* Wallr. Sched. 441.

a. *Foliis obovatis, repando-subintegris, glabris, radice præmorsâ.*

b. *Foliis obovatis, subdentatis, glabris, radice verticali subramosâ.*

c. *Foliis longis, usque ad mediam cortam runcinato-pinnatifidis, pilis apice bifidis, in petiolum hirtis; radice longâ, subcylindricâ, tripollicari, dein ramosâ.*

B. *Involucrum dodecaphyllum. Thrincia hirta* DC., fl. fr. 4, p. 51.

a. *Foliis dentatis, vel dentato-pinnatifidis, plus minusve pilosis, involucro glabro.*

b. *Foliis dentatis, vel dentato-pinnatifidis, plus minusve pilosis, involucro hirsuto.*

In his duabus varietatibus radicem subfusiformem, ramosam, minimè præmoram inveni.

Les trois formes de la variété A croissent dans les sables des environs de Bayonne et fleurissent en juillet. Les deux formes de la variété B croissent à Besançon et à Prats-de-Mollo, et fleurissent en août.

Il est probable que cette plante peut, en combinant ces variétés, donner encore naissance à plusieurs autres, mais celles-ci suffiront pour faire pressentir les autres.

J'ai récolté à Collioure le *Thrincia hispida* Roth., cat.; Koch. Syn., tel que Koch le décrit dans son Synopsis. Cette plante est caractérisée par sa racine fusiforme, annuelle (peut-être bisannuelle), et par ses akènes atténués depuis leur partie moyenne, et non à partir des trois quarts supérieurs; l'involucre est composé de huit folioles; la plante est couverte de poils bifurqués; mais, d'après les variétés signalées dans le *Thrincia hirta*, je suis bien porté à croire qu'elle n'en est qu'une variété croissant dans de chaudes expositions; car le caractère de la racine, sur lequel Koch insiste principalement, me semble ici très-variable et peu sûr.

Enfin, j'ai observé à Montpellier, à Marseille, le *Thrincia tuberera* DC., que je crois identique avec le *Th. grumosa* Brotero et Persoon.

N°. 14. LEONTODON PROTEIFORME.—Vill.

J'ai récolté à Esquierry, à Prats-de-Mollo et sur les rochers de notre citadelle, une variété de *Leontodon hispidum*, dont le facies est absolument celui du *L. crispum*. Comme le *Leontodon crispum*, elle est couverte de poils bifurqués, très-nombreux, et les découpures des feuilles ont une identité parfaite; toutefois on remarque que l'anthode du *L. hispidum* est toujours plus court, sans compter que la graine des deux plantes est très-distincte et isole le *L. crispum* de toutes ses congénères.

La graine du *L. crispum* a une longueur double ou triple de celle du *L. hispidum*, *hastile*. De plus, la graine du *L. crispum* est marquée de sillons longitudinaux à peine apercevables, et formés par des séries de petits tubercules qui vers le sommet s'allongent et prennent la forme de petits aiguillons. L'akène s'amincit vers la partie moyenne et se transforme en un pédicelle comme dans les scorzonères. Au contraire, la graine du *L. hispidum* est marquée de sillons plus profonds, les pointes tuberculeuses sont moins saillantes, la graine est moitié plus courte, et l'aigrette n'est pas pédicellée. N'oublions pas de dire que la racine du *L. crispum* n'est pas prémorse, ce qui a lieu pour celle du *L. hispidum*.

J'ai observé une autre variété du *L. hispidum* qui est tout à fait l'opposée de celle que je viens de signaler, car elle a surtout un rapport manifeste avec le *L. squamosum* Lam. Les feuilles en sont grandes, linnées-dentées, et non roncinées; les poils sont absolument simples; du reste, nulle différence avec le *L. hispidum*. On comprend

que les poils simples et la racine prémorse de ce *Leontodon* le rapprochent notablement du *L. squamosum* Lam. Cette plante croît dans les Vosges au milieu des escarpements du Honneck. Elle m'a été envoyée sous le nom de *L. squamosum* Lam.; mais je ne pense pas que le *L. squamosum* véritable existe sur la chaîne des Vosges. D'après tout cela, il résulte que le *L. hispidum* affecte trois formes que l'on peut caractériser comme il suit :

Leontodon proteiforme Vill. Dph. 3, p. 87.

A. absence de poils. *Leont. hastile,* Lin. sp. 1128.
B. tous les poils simples. *L. pseudo-hispidum,* Grenier.
C. tous les poils bifurqués. *L. hispidum,* L. sp. 1123.

Ces trois formes et plusieurs autres appartiennent évidemment à la même espèce, et je regarde comme indispensable d'adopter, pour les comprendre toutes, le *L. proteiforme* Will.

N°. 15. LEONTODON PYRENAICUM. — Gouan. Ill. p. 55, t. 22, f. 1 et 2.

Le *Leontodon pyrenaicum* Gouan a un facies si différent de celui du *L. squamosum* Lam., que j'avais peine à croire à l'identité de ces deux plantes ; j'ai donc, étant sur les lieux, recherché avec soin leurs différences, et voici ce que j'ai observé.

La hampe du *L. pyrenaicum* est plus verte, plus grêle, bien plus écailleuse, et surtout bien plus renflée au sommet qui devient très-fistuleux et se confond insensiblement avec l'anthode, caractères qui ne s'observent pas dans le *L. squamosum*, et qui avec la couleur vert-noire

et non pas noire de l'anthode, changent entièrement l'aspect de la plante; les feuilles sont d'un vert plus gai, moins étalées à terre, le pétiole est plus allongé; les nervures, la centrale exceptée, sont souvent nulles, ce qui rend leur transparence tout à fait homogène; de plus, elles sont d'ordinaire cilicées, et leurs deux faces ainsi que la nervure moyenne sont souvent parsemées de longs poils, ce que je n'ai jamais rencontré dans le *L. squamosum* Lam.

Si on compare le *L. autumnales* Lin. avec le *squamosum*, on trouvera les mêmes différences; plus, des feuilles pinnatifides et une tige rameuse.

Je regarde donc comme certain que le *L. pyrenaicum* Gouan doit être rapporté en variété à tige uniflore et à feuilles sinuées au *L. autumnales* Lin.

Le vénérable Gaudin, dans sa Flore helvétique, avait, sans avoir vu la plante de Gouan, soupçonné cette identité. Ayant eu, deux années de suite, occasion d'observer, dans les Pyrénées orientales et occidentales, les variations de cette espèce polymorphe, je crois pouvoir appuyer avec certitude la pensée de ce savant auteur.

Sans doute Koch n'avait point vu la plante des Pyrénées pour mettre dans son Synopsis les *L. pyrenaicum* et *squamosum* comme synonymes l'un de l'autre; assurément, si cet habile botaniste, dont la sagacité est si grande lorsqu'il s'agit d'apprécier des espèces, avait vu notre plante, il aurait été d'un autre avis.

N°. 16. PODOSPERMUM LACINIATUM. — DC., Fl. fr. 4, p. 61.

La description très-incomplète que De Candolle donne de son *Podospermum subulatum*, et cela à cause de l'insuffisance des matériaux qu'il avait sous les yeux, devait faire penser que le célèbre botaniste de Genève avait décrit comme espèce une forme ou variété de quelque espèce voisine; et c'est ce dont je me suis convaincu en étudiant les variétés du *Podospermum laciniatum*.

Dans la forme ordinaire, les feuilles du *P. laciniatum* sont pinnatifides, et les lanières sont lancéolées linéaires, ou lancéolées; d'autres fois, au contraire, elles se découpent en pinnules vraiment capillaires; enfin, dans quelques cas, elles manquent complétement, et alors la feuille se réduit à sa nervure médiocre plus ou moins dilatée. C'est cette dernière forme que M. De Candolle a décrite sous le nom de *Podospermum subulatum*, qui maintenant doit être rayé du catalogue des espèces.

Lorsque la plante perd les lanières de ses feuilles, et transforme ainsi des feuilles pinnatifides en feuilles linéaires ou lancéolées, il arrive que l'axe, au lieu de garder sa dimension habituelle, s'élargit beaucoup et devient réellement lancéolé. Dans cet état, la plante offre l'image d'un *Podospermum* à feuilles simples. Je possède un très-bel exemplaire de cette variété, que j'ai récolté entre Nîmes et Avignon. C'est dans les environs de Montpellier que j'ai observé la plante à feuilles complétement linéaires.

N°. 17. OROBANCHE GALLICA. — Grenier. *Cernua* Loefling ?. Benth. cat. 109.

J'ai récolté à Montpellier, dans les sables des bords de la mer, une Orobanche à fleurs bleues qui m'a paru nouvelle ; elle est parasite sur l'*Artemisia gallica*, et pour cette raison je lui ai donné le nom de *Orobanche gallica*. Ses écailles solitaires et son calice de deux pièces l'éloignent complétement de l'*Orobanche cœrulœa* et de l'*Orobanche arenaria*, dont elle se rapproche par la couleur des fleurs, du reste bien différentes de forme.

Dans la section des Orobanches bisépales, elle vient se ranger près des *O. cumana* Wallr. et *O. cœrulescens* Steph., dont elle diffère par la corolle bien plus petite et bien moins allongée en cône au-dessus de l'ovaire ; l'épi-florale n'est pas non plus lanugineux comme celui de l'*O. cœrulescens*.

Bentham, dans son Catalogue des plantes des Pyrénées, a décrit cette plante sous le nom de *Orobanche cernua* Loefling ?. Mais qu'est-ce que c'est que l'*O. cernua* Loefling? La phrase de Loefling et de Linné est bien vague, puisque Reichenbach a rapporté la plante de Loefling à l'*O. cruenta* Bent., dont la fleur est d'un pourpre de sang, tandis que la plante dont il est ici question a la fleur bleue. Je crois donc qu'il est force de renoncer au nom de Loefling, et d'en créer un autre, d'autant plus qu'à l'époque où écrivait Loefling, les Orobanches étaient très-peu connues, et qu'il sera probablement impossible de retrouver rigoureusement l'espèce espagnole.

DESCRIPTION.

Tige de 5 à 8 pouces, d'un jaune-roux, bleuâtre au sommet, dilatée en bulbe à la base, sans accumulation d'écailles sur le bulbe; la tige, les écailles et les bractées sont faiblement poilues-glanduleuses, au sommet elles le sont un peu plus; écailles lancéolées, acuminées; bractées-lancéolées, aiguës, bleuâtres, sépales deux entiers, quelquefois bifides, lancéoles aiguës, à une seule nervure bleue ainsi que les bords, atteignant le milieu de la corolle; corolle glabre, tubuleuse, recourbée, étranglée au-dessus de l'ovaire, presque cylindrique au-dessus de la courbure, et non dilatée à l'orifice; les trois lobes de la lèvre inférieure presque égaux, obovales, subdentés, souvent munis d'une petite pointe; lèvre supérieure échancrée, dentée; étamines glabres, insérées au-dessous du milieu du tube de la corolle; corolle bleue surtout à l'intérieur; ovaire, style, stygmates glabres.

Descriptio.

Orobanche gallica. Grenier. « Sepalis indivisis, corollâ dimidio minoribus, corollâ tubulosâ, tubo ad medium curvato, et coarctato, dein subcylindrico; laciniis labri inf. tribus subæqualibus, obovatis, fimbriatis sæpèque mucronatis; labio superiore retuso tenuiterque denticulato; staminibus glabris infrà medium tubi insertis; ovario, stylo stigmateque glabris; corollis præsertim intùs intensè cæruleis. — In artemisiâ gallicâ parasitica. Fl. julio. »

N°. 18. ANDROSACE ALPINA. — Lam. dict. 1, p. 162, Ill. t. 98, f. 3.

Au sujet de l'*Androsace alpina*, je dois remercier M. Gaston, de Bagès, des nombreuses plantes qu'il m'a envoyées dans le but de faire connaître certaines espèces litigieuses. C'est ainsi que je lui dois une magnifique série d'*Androsace hirtella* Duf., qui présente les transitions de cette plante aux *A. alpina* et *cylindrica*; de telle sorte que je regarde comme certain que les *A. alpina* Lam., *cylindrica* DC., *ciliata* DC., *hirtella* Duf. ne font qu'une seule et même espèce divisée comme il suit :

Androsace alpina Lam., *Dict.* 1, p. 162; *Ill. t.* 98, *f.* 3.

a. *Foliis glabris, ciliatis, majoribus, deciduis, rosulatis. Androsace ciliata* DC.; Fl. fr. 3, p. 441; Duby, *Bot. gal.* 1, p. 382; *Aretia ciliata* Lois., *Fl. Gal.* 1. p. 158.

b. *Foliis pubescentibus, majoribus, persistentibus et cylindri modo dispositis. Androsace cylindrica* DC., fl. fr. 3, p. 439. *Frutescens* Lap., *Abr. fl. pyr.* 92. *Aretia cylindrica* Lois., *Fl. Gal.* 1, p. 158.

c. *Foliis pubescentibus, minoribus, persistentibus et cylindri modo dispositis. Androsace hirtella* Léon Duf., not. sur Eaux-Bonnes.

d. *Foliis pubescentibus, minoribus, rosulatis, deciduis. Androsace alpina* Lam., dict. 1, p. 162.; Ill. t. 98, f. 3. *Aretia alpina* Lin., sp. 203.

Les trois premières variétés se trouvent dans les Pyrénées. C'est du pic de Gère que la troisième m'a été envoyée par M. Gaston. Je ne sache pas que la quatrième ait jamais été trouvée dans les Pyrénées.

N°. 19. FRITILLARIA PYRENÆA.— Clus. Hist. 2. p. 256. port. 10.

J'avais proposé dans ma notice sur les Eaux-Bonnes de donner le nom de *Fritillaria montana* à l'espèce qui croît sur les sommets des Pyrenées, et qui avait été confondue avec la *F. meleagris* Lin. Plus tard j'eus occasion de voir M. Gay qui me donna sur cette plante de nouveaux détails et des études complètes. Il me fit voir que c'était bien la plante que Clusius avait décrite sous le nom de *Fritillaria pyrenæa*, mais que Linné, tout en rapportant le synonyme de Clusius, avait décrit une autre plante, ce qui avait fait depuis méconnaître la véritable *F. pyrenæa*. Il suit de là que la plante doit reprendre le nom de *F. pyrenæa* Clus. Clusius ajoute en décrivant la plante qu'elle a une odeur très-fétide. Je rapporte cette observation afin d'engager les botanistes à la confirmer. Sa vérification ajouterait une nouvelle preuve à l'opinion de M. Gay, qui du reste a déjà reconnu la vérité de ce fait sur la plante cultivée, dont l'odeur, m'écrivait-il en juin 1838, est aussi fétide que possible. J'ignore quelle est la plante décrite par Linné sous le nom de *Fritillaria pyrenæa*.

N°. 20. CYPERUS AUREUS. — Tenore. Syll. p. 32.

J'avais rédigé un assez long article pour prouver l'identité des *Cyperus aureus* Tenore et *esculentus* Lin. Kunth, dans son ouvrage sur les cypéracées, ayant admis la même opinion, je me contenterai de donner les motifs sur lesquels je m'appuyais pour opérer cette réunion.

Je possède un exemplaire du *Cyperus aureus* venant de Tenore lui-même, et portant la localité de Bagnuli citée dans le Syllage de l'auteur. Après l'avoir minutieusement comparé à de beaux exemplaires récoltés à Révet près Toulon et en Corse, je n'ai pu y découvrir la moindre différence. Dans les deux plantes les graines ont trois stigmates.

Enfin, l'auteur italien n'ayant pas décrit dans sa Flore le *Cyperus esculentus*, aura méconnu cette espèce et l'aura donnée ensuite sous le nom de *Cyperus aureus*.

N°. 21. POLYPOGON LITTORALE.—Smith., *Comp. brit.* 13. *P... Lagascæ.* Ram. et Sch., 2 p. 326.

Le *Polypogon littorale* n'a encore été trouvé en France qu'aux environs de Montpellier. M. Salzman qui y a découvert cette plante m'a dit qu'il ne l'avait rencontrée qu'une seule fois, et que depuis il ne l'avait jamais revue aux mêmes lieux; il a bien voulu aussi m'en donner un exemplaire. D'après cela, il me semble utile de signaler une nouvelle localité où j'ai moi-même récolté cette plante rare. Je l'ai rencontrée à Bayonne, dans les fossés fangeux qui bordent le chemin, à l'endroit où, quittant la porte de la ville, on prend le chemin qui conduit au Bocau. M. Gay a vu et approuvé ma plante, que j'ai aussi pu comparer avec celle de M. Salzman.

Aira cæspitosa Lin., et *Aira media* Gouan.

Lorsqu'on a sous les yeux les *Aira cæspitosa* et *media*, on ne saisit d'abord presque aucun point de contact;

mais si on lit les deux descriptions on a peine à saisir les caractères qui différencient ces deux plantes. C'est pis encore si on soumet au microscope les diverses parties de la fleur. Alors il ne reste plus rien, on tombe dans une véritable identité. On dit que la valve externe du périgone de l'*Aira cœspitosa* est terminée par quatre dents, et que celle de l'*Aira media* est terminée par cinq. Rien n'est plus infidèle que ce caractère; on observe sur le même pied et dans les deux plantes de trois à cinq dents. Et rigoureusement ce ne sont pas des dents; le sommet de chaque valve est érodé, et l'érosion donne naissance à un nombre variable de dentelures. On ajoute que cette valve est velue à la base de l'*Aira cœspitosa*. Ce caractère est plus inexact que le précédent puisqu'il n'existe pas. La valve est très-glabre à la base ainsi que dans tout le reste de son étendue; seulement elle est entourée à la base par des poils qui naissent sur le pédicelle qui la supporte, et cela a lieu dans les deux plantes. Ainsi les dents qui bordent la valve périgonale externe, les crêtes dentelées dans toute leur longueur, les ligules des feuilles ne m'ont pas offert de différences. Seulement l'*Aira media* a les feuilles roulées plus courtes, plus piquantes, plus glauques que l'*Aira cœspitosa*. Enfin l'arête de l'*Aira cœspitosa* s'insère ordinairement au-dessous des trois quarts supérieurs de la valve externe du périgone, mais comme on la trouve aussi insérée au milieu et même au-dessus du milieu de la valve, ce caractère ne s'oppose donc pas à la réunion des deux plantes. Concluons donc que l'*Aira media* doit rentrer en variété dans l'*Aira cœspitosa*.

Les *Aira media* et *cæspitosa* donnent encore dans la grandeur, la couleur, la disposition de leurs fleurs, d'intéressantes variétés, qui toutes présentent parfois le rudiment d'une troisième fleur.

Je vais relater les formes que j'ai observées.

Aira cæspitosa Lin., sp. 96.

A. *Foliis planis, elongatis, viridibus, culmeisque numerosis; paleis ad basin, quandòque ad medium aristatis et suprà.*

a. *Floribus magnis* (*macrantha*). — *Aira cæspitosa* B. *littoralis* Gaud., *Helv.* 1, p. 323.

b. *Floribus minoribus* (*micrantha*). — *Aira parviflora*. Thiul. Par., ed. 2, vol. 1, p. 38.

c. *Floribus mediocribus* (*genuina*). — *Aira cæspitosa* Lin., *sp*. 96.

d. *Floribus viviparibus.*

B. *Foliis glaucis, convoluto-setaceis, duris, pungentibus, brevioribus, 2-3 culmeis; paleis sæpiùs suprà aut ad medium aristatis.*

a. *Floribus mediocribus* (*genuina*). *Aira media* Gouan. Ill. 3.

b. *Floribus majoribus* (*megalantha*). *Aira alpina*. Roth., bot. 2, I, 98.

NOMS DES AUTEURS

Qui ont obtenu un prix ou une mention honorable dans les concours de l'année.

A la suite de chacun des rapports lus dans la séance publique sur les concours de l'année, M. le Président a ouvert les billets cachetés joints aux mémoires distingués par l'Académie, et a proclamé les noms suivants :

Concours sur les Embellissements de Besançon.

M. Victor BAILLE, de Besançon, auteur du mémoire qui a été jugé digne d'une médaille d'encouragement.

Concours sur les Traditions historiques de Franche-Comté.

M. Clovis GUIORNAUD, de Besançon, auteur de l'ouvrage qui a mérité une médaille d'encouragement.

Concours sur la Question du Suicide.

M. Alphonse AGNANT, Professeur de rhétorique au collége royal de Besançon, auteur du mémoire N°. 18, couronné par l'Académie.

M. Claude-Joseph TISSOT, Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, auteur du mémoire N°. 10, également couronné.

M. Alexandre MENNEQUIN, de Paris, auteur du mémoire N°. 12, qui a obtenu un accessit.

Melle. Adélaïde CELLIEZ, de Blois, auteur du mémoire N°. 21, également jugé digne d'un accessit.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 24 août, a nommé *Président*, M. Bourgon, Professeur; *Vice-Président*, M. l'Abbé Doney, Théologal du diocèse.

Dans la même séance, M. Perron, chargé du cours de philosophie à la Faculté des lettres, a été élu *Associé résidant*.

M. Michelot a été nommé Académicien honoraire.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1839.

1°. — L'Académie propose pour le concours de 1839, le sujet suivant :

Décrire les Monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces Monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'Académie remet au concours pour la même année,

L'Eloge de l'Abbé d'Olivet.

2°. — Elle propose encore pour le concours de 1839, le sujet suivant :

De l'utilité de l'observation du Dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité.

L'Académie met au concours pour 1840,

L'examen comparatif des professions agricoles et industrielles, considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

Chacun de ces quatre prix consistera en une médaille de la valeur de 300 francs.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse, et ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1839.

Arrêté en séance générale, le 24 août 1838.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

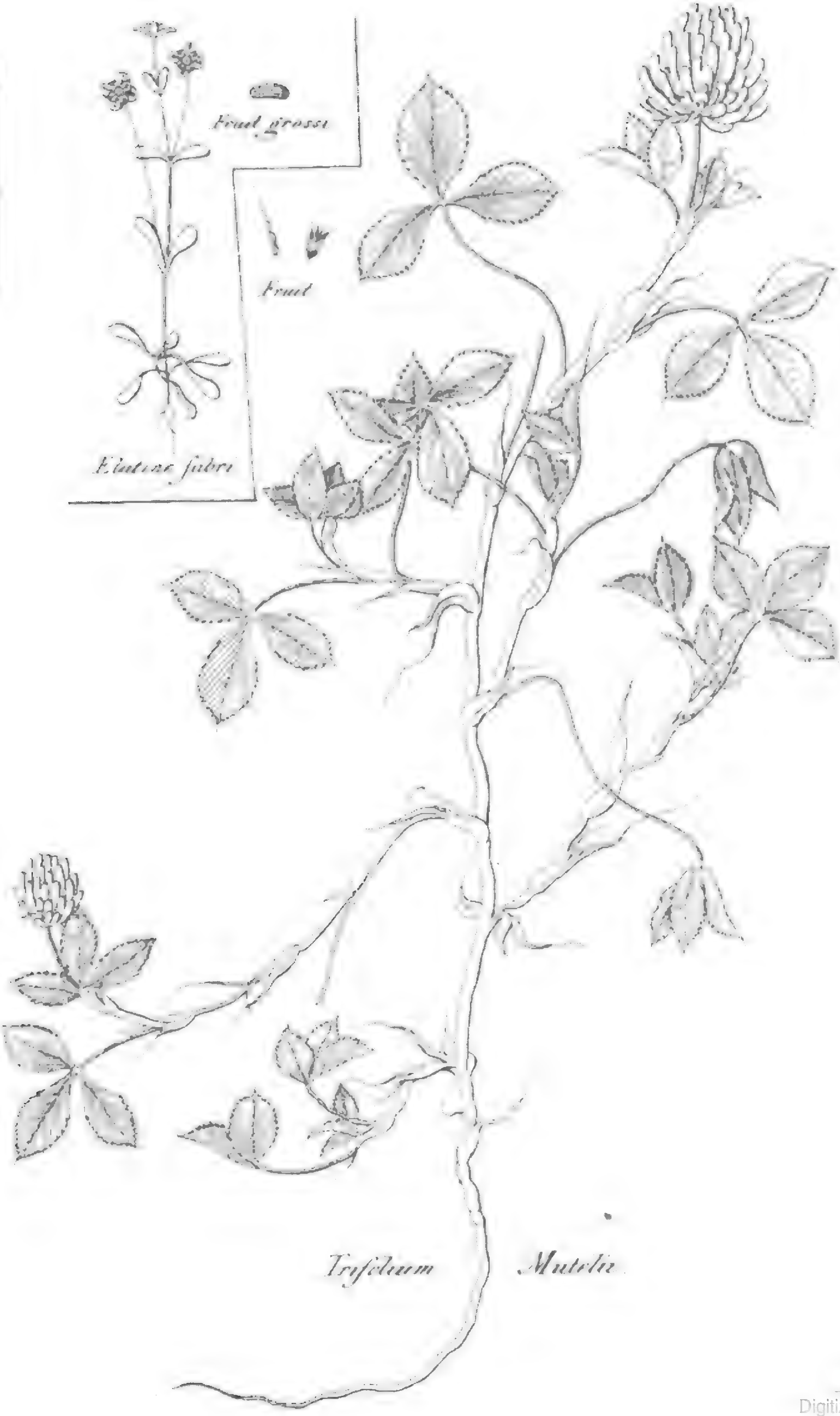
TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

BESANÇON, IMP. ET LITH. DE SAINTE-AGATHE.



Thalictrum *Macrocarpum*



Pl.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1839.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. BOURGON, PROFESSEUR.

Ordre des Lectures:

DISCOURS de M. le Président.

RAPPORT de M. PÉRENNÈS, Secrétaire-Perpétuel, sur les travaux de l'année.

BESANÇON en 1306 et 1307; fragment historique, par M. Edouard CLERC.

BESANÇON en 1838, ou le Retour à la Ville; pièce de vers, par M. TRÉMOLIÈRES.

DISCOURS de réception de M. PERRON.

RÉPONSE de M. le Président.

ÉLOGE de M. Proudhon, par M. CURASSON.

UNE LARME sur la mort de la Princesse MARIE; pièce de vers, par M. DEMESMAY.

DISCOURS D'OUVERTURE,

SUR LES EFFORTS TENTÉS A TOUTES LES ÉPOQUES PAR LES FRANCS-COMTOIS POUR OBTENIR ET CONSERVER LES HAUTES ÉTUDES;

PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON, PRÉSIDENT ANNUEL.

MESSIEURS,

Au moment où le Gouvernement semble disposé à relever ces antiques établissements de haute instruction, ces vieilles universités, si longtemps l'une de nos gloires nationales, et qui sont encore pour l'Allemagne, l'Angleterre et les royaumes du nord, le plus bel ornement scientifique, il me sera permis sans doute de redire, dans cette solennité littéraire, que vos suffrages m'appellent à présider, quelques-uns des succès obtenus par notre université franc-comtoise, et de proclamer les généreux efforts entrepris dans tous les temps par nos concitoyens pour conserver dans notre ville le flambeau de la science.

Ce fut une belle pensée, celle qui présida à la formation de ces grandes écoles où la jeunesse venait en foule demander aux hommes les plus habiles et les plus instruits toutes les connaissances que l'esprit humain avait enfin retrouvées, après les ténèbres du

moyen âge et la ruine de la civilisation antique : on eût dit des temples où les génies de cette résurrection intellectuelle rendaient leurs oracles en présence de nombreux adeptes. Et dans le sein de nos villes c'étaient des républiques, de véritables communes, que ces associations universitaires. Placées sous le protectorat des évêques, qui en étaient, sous divers titres, les vrais directeurs (1), elles avaient, pour les présider, un homme dont les hautes fonctions le rendaient presque l'égal des chefs de la magistrature parlementaire. Que dirai-je des honneurs dont on investissait les maîtres de ces écoles, des priviléges dont jouissaient les étudiants? C'est qu'on aimait les hautes études, et toutes ces distinctions n'avaient d'autre but que de les encourager dans ces temps de renaissance et en quelque sorte de seconde civilisation. Alors, en effet, des hommes de patience et d'érudition, se livrant au travail persévérant d'une critique difficile, épurèrent les débris informes de l'ancienne littérature des Grecs et des Romains; et c'est à leur zèle éclairé que nous devons la conservation de ces monuments, déjà mutilés pour la plupart, qu'ils ont eu le bonheur de remettre en lumière. Que de recherches historiques n'ont pas été patiemment élaborées par ces maîtres érudits dont l'immense mémoire tenait en dépôt tout ce que le temps a épargné des annales anciennes ! Et, devanciers de ces Bénédictins qui ont recueilli les éléments épars de notre histoire, ne sont-ils

(1) L'archevêque de Besançon était le chancelier de l'université du comté de Bourgogne.

pas leurs égaux par le dévouement comme par le vaste savoir? A tous ces travaux ajoutons encore ces discussions philologiques et spéculatives, auxquelles on ne saurait contester le mérite d'avoir introduit et favorisé l'habitude des recherches sérieuses, des méditations intellectuelles et surtout des spirituelles argumentations. En un mot, c'est dans les universités que l'on recommença l'étude si longtemps interrompue des sciences divines et humaines : c'est là que furent réveillés dans les âmes ces sentiments d'admiration et de respect pour les supériorités intellectuelles; révolution immense, qui mettait le règne de l'esprit et la puissance du génie à la place de la force brutale et matérielle, consacrée trop longtemps par les succès des Barbares et le règne de la féodalité.

C'est dans le siècle qui vit naître l'université de Paris (1), si richement dotée par Philippe-Auguste (2), que fut créée notre université (3). La générosité du sou-

(1) L'université de Paris fut créée en 1200 ; celle d'Oxford, vers 1206; de Palencia, 1208; Padoue, 1221 ; Salamanque, 1223 ; Coïmbre, 1227 ; Toulouse, 1228 ; Cambridge, 1231 ; Vienne, 1236; Naples, 1239 ; Upsal, 1240 ; Montpellier, 1196-1283 ; Lisbonne, 1290 ; Lérida, 1300 ; Fermo, 1303 ; Orléans, 1305, etc.; la plupart des universités d'Europe adoptèrent les règlements de celle de Paris.

(2) Ordonnances de 1200 et 1215.

(3) M. Labbey de Billy, professeur d'hist. à la faculté des lettres de Besançon, mort en 1825, a donné, d'après les registres, l'*Hist. de l'université du comté de Bourgogne*, 2 vol. in-4°. : le 3e., qui devait contenir les chartes, n'a pas été

verain, d'OTHON IV, qui avait voyagé en Italie (1), dans cette terre classique de la saine littérature et du bon goût, et dont peut-être l'intime confident, le docte ARDICIUS (2), avait assisté aux leçons des célèbres professeurs de Bologne, de Rome et de Pavie, fonda cette école nouvelle, que le souverain pontife NICOLAS IV (3) s'empressa d'approuver suivant les usages du temps.

publié. M. *Paul de* JALLERANGE possède ces précieux manuscrits.

(1) Ce prince eut part à l'expédition française envoyée pour venger le massacre des *Vêpres Siciliennes*. TIRABOSCHI, t. 3, p. 239; CREVIER, *Hist. de l'université de Paris*, dissert. 43, passim.

(2) *Ardicius ou Ardicion*, qualifié *vir venerabilis et discretus*, prenait lui-même le titre de *Professeur-ès-lois*: on peut conjecturer qu'il ne fut point étranger à l'enseignement de cette science dans l'université fondée à Gray par Othon. Ce prince l'honorait d'une confiance sans bornes; on en a la preuve dans la participation d'*Ardicion* à la plupart des débats importants qui signalèrent le règne du comte de Bourgogne. Il accompagna son maître en Italie et en France; et, l'an 1293, il se rendit au camp de l'empereur *Adolphe*, devant Colmar, pour y renouveler entre les mains de ce prince l'acte de foi et hommage d'OTHON. — CHEVALIER, *Mémoires sur Poligny*, I, 379, 380.

Ardicion est nommé *seigneur de lois et clerc* du comte Othon dans le testament de ce prince, dont il fut l'un des exécuteurs (13 sept. 1302).

(3) Il occupa le siége pontifical de l'an 1288 à l'an 1292. La charte d'Othon, datée du 12 août 1287, est imprimée dans *l'Hist. de Gray*, par CRESTIN, aux preuves, page 16.

De Gray, où elle était placée, elle fut transférée à Dole, devenue le siége du parlement (1) et la capitale du comté. Cette translation fut opérée par PHILIPPE-LE-BON (2) : il appartenait à un prince puissant, qui marchait l'égal des rois, de donner à l'université qu'il instituait pour tous ses États (3), les moyens d'obtenir cette splendeur qu'elle ne tarda pas à acquérir, et qui attira dans son sein tant d'étrangers d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas, du duché de Bourgogne et même de l'intérieur de la France. Et parmi ces étudiants on remarquait des princes, des ducs des maisons de Bavière et de Bade (4), des comtes et des barons de l'empire, toute la noblesse et la haute bourgeoisie du voisinage (5), les VERGY, les DE RAY, les GRAMMONT, les BEAUJEU, les GRANVELLE, les TERRIER, les TALBERT, etc. Un grand nombre de ces élèves laborieux étaient destinés à faire un jour, par leur immense savoir, la gloire de leurs maîtres comme leur illustration propre; et parmi ceux-ci nous signalerons le fameux

(1) Bulle du pape MARTIN V, adressée à l'archevêque de Besançon, 12 octobre 1420. V. Pièces justificatives, N°. 1.

(2) Elle fut approuvée par le pape Eugène IV; bulle du mois d'octobre 1437, dans le manuscrit déjà cité de M. Paul de Jallerange.

(3) Lettres patentes données à Dijon dans le mois de juillet 1424. V. Pièces justificatives, N°. 2.

(4) DE BILLY, *Hist. de l'univ.*, I, 26-44.

(5) *Ibid.*, I, 51.

JUSTE LIPSE, que ses compatriotes surnommèrent le prêtre de la philosophie et de la littérature, *sapientiæ et litterarum antistes* (1). Les célèbres congrégations de Cluny (2) et de Citeaux (3) firent agréger leurs écoles à l'université de Dole ; et beaucoup plus tard le collége des Jésuites sollicita la même faveur, qui ne lui fut accordée qu'aux instances du parlement et à la prière des magistrats de cette ville (4). Des princes se plurent à y recevoir les grades littéraires, et, sous le rectorat de *Jean* LANGUET (5), qui devint membre du conseil d'État de Flandre, PHILIPPE-LE-BEAU, archiduc d'Autriche et comte souverain de Bourgogne,

(1) Juste Lipse fut quelque temps secrétaire du cardinal de Granvelle. Son séjour à Dole faillit lui être fatal : après avoir assisté aux thèses d'un de ses amis, il se réjouit de son succès sans doute d'une manière excessive; car la fièvre qui suivit cette espèce d'orgie, le conduisit presque au tombeau.

(2) Les lettres patentes accordées par l'empereur MAXIMILIEN, et l'archiduc PHILIPPE, son fils, sont du mois de mars 1494, et la bulle d'ALEXANDRE VI, de l'an 1499.

(3) La bulle de BENOIT XII, qui ordonne de former de nouveaux colléges, est de l'an 1335. Ce fut seulement en 1498 que celui de Citeaux fut fondé à Dole.

(4) DE BILLY, I, 81.

(5) Il appartenait à la famille distinguée des barons de SALFRES et de GERGY, dont descendaient aussi *Hubert* LANGUET, conseiller d'Etat d'AUGUSTE, électeur de Saxe; *Jean-Baptiste-Joseph* LANGUET, curé de St.-Sulpice, à qui l'on doit la reconstruction de cette magnifique église; *Jean-Joseph* LANGUET, son frère, archevêque de Sens, membre de l'Académie française; DE BILLY, I, page 80.

fut reçu docteur en droit civil : son diplôme, écrit en lettres d'or et décoré de précieuses vignettes, lui fut remis dans une boîte de vermeil (8 août 1502). Le nombre des professeurs de l'université ne fut pas constamment le même; il varia selon les ressources (1); mais toutes les facultés y étaient réunies, et primitivement dix-sept chaires principales (2) avaient été créées pour la théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine, les humanités, l'éloquence, la philosophie et les langues latine, grecque et hébraïque. Ne pouvant nommer ici tous les maîtres dont les leçons illustrèrent cette grande école, nous nous bornerons à citer *Antoine de* ROCHE, né à Poligny (3); *Nicolas* BELLONI, d'une famille patricienne de Casal (4); *Jérôme* OLSIGNANUS, chevalier et comte palatin (5);

(1) Les États et le prince avaient fait un fonds dont le revenu annuel était de 1200 florins. Les magistrats de Dole accordèrent à l'université le droit de *rouage*, établi sur les voitures étrangères qui traversaient la ville. DE BILLY, I, 25.

(2) DE BILLY, I, 25.

(3) *Antoine* DE ROCHE, professeur de droit canon pendant plus de trente ans, devint grand prieur de Cluny : il vivait à la fin du 15e. siècle.

(4) *Nicolas* BELLONI, professeur en droit, puis conseiller au sénat de Milan, est auteur de plusieurs *consultations*, qu'il dédia au chancelier DE GRANVELLE.

(5) *Jérôme* OLSIGNANUS, successeur de Belloni, avait professé à Fribourg en Brisgau : il devint conseiller d'État en Flandre : le cardinal DE GRANVELLE avait beaucoup d'estime

Etienne STRATS, de Salins (1); *Jean de* ST.-MAURICE (2); les deux frères CHIFLET (*Claude* et *Jean*) (3); *Cornélius* CAMERARIUS, de Bénévent (4); *Antoine* LULLE, de l'île Maïorque (5); *Cornélius* AGRIPPA (6), et ce *Charles* DUMOULIN, auquel mon honorable prédécesseur dans la présidence, M. CLERC père, a rendu un hommage

pour ce savant, auquel on doit plusieurs *consultations manuscrites*, très-estimées.

(1) *Etienne* STRATS, de Salins, devint conseiller au sénat de Brabant: il était élève de *Pierre* LORIOT, son compatriote, qui avait étudié à Dole, et qui fut professeur à Bourges et à Leipsick. Strats a composé plusieurs traités de droit.

(2) *Jean* de ST.-MAURICE ou de ST.-MAURIS, professeur en droit civil, maître des requêtes de l'hôtel de Charles V, son ambassadeur en France, président du conseil d'Etat des Pays-Bas, mourut à Dole en 1555. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres, un *Traité des restitutions*, Paris, 1548. Il était beau-frère du chancelier et l'oncle du cardinal DE GRANVELLE.

(3) CHIFLET (Claude et Jean). Voyez *Biographie universelle*, et DE BILLY, I, 63, 255.

(4) D. GRAPPIN, *Hist. du comté de Bourgogne*, p. 295.

(5) *Antoine* LULLE eut parmi ses élèves *Claude de la Baume*, archevêque de Besançon, dont il devint vicaire général; *Gilbert* COUSIN, son ami, en parle ainsi: *Theologus vir, ob integritatem vitæ, ob singularem prudentiam, ob raram et incomparabilem eruditionem adeo mihi charus ut nesciam an amicum habuerim unquam chariorem.* Burgundiæ Descr., p. 76.

(6) *Cornélius* AGRIPPA, né à Cologne en 1486, professait l'hébreu à Dole en 1509. DE BILLY, I, 54.

si éclatant et si mérité (1). La célébrité qu'ils durent à leur enseignement, s'est perpétuée dans les ouvrages qu'ils ont laissés, et qui honorent à la fois le siècle où ils ont vécu, comme l'université qui favorisa leurs efforts (2).

Pendant que les hautes études florissaient dans la capitale du comté de Bourgogne (3), une cité voisine, jadis puissante, alors réduite à l'enceinte de ses murs et n'ayant d'autres richesses que ses vertus antiques, faisait de nobles et généreuses tentatives pour raviver dans son sein le feu de la science que des temps malheureux y avaient presque entièrement éteint. Les écoles de Besançon avaient autrefois rivalisé avec celles de Lyon et d'Autun (4) : les voix éloquentes de QUINTILIEN (5) et

(1) *Recueil de l'Académie*, séances des 28 janvier et 25 août 1858.

(2) Le manuscrit de Guillaume de Tyr, trouvé dans le collége de Cluny ou de St.-Jérôme de Dole par *dom Philibert Poissenot de Jouhe*, fils d'un professeur de cette université, fut publié à Bâle en 1549.

(3) *Dola...... studiis referta benignis atque omnis nutricula juris :......... pari delectatione afficiunt gymnasia celeberrima, ac toto orbe terrarum decantatissima, in quibus summa diligentia et puritate scientiæ et liberales artes interpretantur: habent enim* INSIGNES PROFESSORES *Gilbert* COUSIN : Burg. Descr., p. 74.

(4) DE BILLY, I, 16.

(5) C'est une tradition, recueillie par nos vieux écrivains, que l'auteur des *Institutions oratoires* a professé à Besançon.

de TITIANUS (1) s'étaient fait entendre dans les auditoires de notre ville, où l'on voyait accourir de toutes parts les jeunes Gallo-Romains. Cette Académie, qui avait reparu au temps de CHARLEMAGNE, fut relevée par l'empereur FRÉDERIC BARBEROUSSE, pendant son séjour dans notre province (2); et nos cathédrales, nos divers chapitres, nos abbayes (3) s'efforcèrent à l'envi de conserver et d'entretenir le goût des sciences spéculatives. Le pape NICOLAS V (4) accorda en 1450 aux instances des

(1) AUSONE : *In gratiarum actione ad Gratianum imperatorem pro consulatu*. V. CELLARIUS, *Geograph. antiq.*, lib. II, cap. III, §. 4, p. 232; CHOPIN, *Domaine de la couronne de France*, liv. III, titre 27, §. 17; CHIFLET, *Vesontio*, pars I, cap. XXVIII, p. 100; DE BILLY, I, 16.

(2) CHIFLET, *Vesont.*, I, 104.

(3) CHIFLET, *Vesont.*, I, 103, cite les *écoles municipales* qui remontaient à une époque très-reculée : *Viguerant post omnem memoriam, publicis dotatæ sumptibus, etc.*; celles de St.-Jean, *scholæ apud* S.-Joannem Bisuntinum, sont citées par Pierre Damien dans sa lettre à Hugues I, archevêque de Besançon; celles de Ste.-Marie-Madeleine sont indiquées *in instrumentis chartularii Magdalensis, ann.* 1267 *et* 1284; celles *de Ste.-Brigitte* sont mentionnées *in actis Capituli* 7 oct. 1500; le collége *de St.-Maurice*, fondé par le chancelier DE GRANVELLE, fut augmenté par le cardinal, son fils, et approuvé par le pape JULES III et l'empereur CHARLES-QUINT : le collége des Jésuites fut établi à Besançon le 26 mai 1597.

(4) V. la charte de Nicolas V, aux pièces justificatives, N°. 3.

citoyens de Besançon un enseignement supérieur, ou, comme on disait alors, *une étude pour les arts libéraux* (*studium in artibus liberalibus*), véritable université qui, suivant les bulles pontificales, devait jouir de tous les priviléges, les prérogatives, les immunités et les honneurs réservés aux grandes et anciennes universités (*in aliis quibuscumque studiis generalibus*). Louis XI, qui, après avoir dépouillé du comté de Bourgogne Marie, fille de Charles-le-Téméraire, voulut sans doute se rendre favorables les habitants de la ville la plus populeuse de la province, ordonna, par des lettres patentes en date du mois de mars 1480 (1), que l'université de Dole serait transférée à Besançon : cette translation n'eut point lieu; mais en 1564, une bulle du pape Pie IV établit dans notre ville une *étude* de médecine, de théologie, de droit canon et de droit civil (2): l'empereur Ferdinand Ier. fournit une partie des fonds nécessaires à cet établissement (3); les citoyens firent le reste.

Ce n'était point une basse jalousie qui dirigeait les magistrats de Besançon dans les efforts qu'ils faisaient pour obtenir une université : le but de nos concitoyens était plus noble et plus digne de leur antique gloire. Besançon, ville impériale, était depuis longtemps le siége

(1) V. ces lettres patentes aux pièces justificatives, N°. 4.

(2) De Billy, *Hist. de l'univ. du comté de Bourgogne*, I, 79.

(3) Voyez la charte donnée par cet empereur en 1564. Pièces justificatives, N°. 5.

d'un vaste et puissant archevêché : cette cité, pauvre, il est vrai, et placée au centre d'un territoire presque ingrat, possédait des institutions municipales qui en faisaient une république à peu près indépendante, et ses habitants avaient conservé l'amour de la science aussi bien que celui de la liberté. Dans tous les temps ils s'étaient montrés jaloux d'attirer dans leur ville des maîtres célèbres : lorsque DUMOULIN eut été forcé de quitter Dole, ils s'étaient empressés de lui offrir un asile assuré, et des appointements qui s'élevaient à la somme, énorme à cette époque, de deux mille écus par an. Le docte professeur ne put accepter des offres aussi magnifiques; mais il honora l'école bisontine de trois leçons, dans les premiers jours du mois de janvier 1557 : la présence de DUMOULIN dans nos murs enflamma la verve de nos heureux concitoyens, et des poëmes furent alors composés en l'honneur de cet illustre jurisconsulte (1).

La voix publique désignait aux magistrats de Besançon l'immortel CUJAS, dont la renommée avait redit depuis longtemps le savoir immense (2). Le docte professeur de Bourges, ne pouvant souscrire à l'honorable invitation d'une ville qui mettait à tout prix sa présence dans son école, répondit en désignant, pour le remplacer, un jurisconsulte qu'il regardait comme un autre lui-même, et ce savant était un com-

(1) DE BILLY, I, p. 77; — M. CLERC père, *Discours sur Ch.* DUMOULIN, p. 4.

(2) DE BILLY, I, 63.

patriote : *Vous avez*, dit-il, *dans* CLAUDE CHIFLET, *un autre* CUJAS (1).

Dès lors les liens les plus affectueux unirent le professeur et les Bisontins : l'un ne parle de notre ville qu'avec l'émotion d'un vif attachement, *Vesontio mihi amicissima* : les autres voulurent lui donner une preuve de leur admiration en lui offrant un manuscrit précieux sur le droit romain : c'étaient les *réponses de Papinien*, sur lesquelles CUJAS fit lui-même un commentaire (2).

Peu de temps après, les citoyens de Besançon appelèrent François BAUDOIN, célèbre jurisconsulte et professeur à Paris (3); il accepta une invitation aussi honorable, et déjà sa riche bibliothèque était arrivée dans notre ville; mais des ordres suprêmes lui imposèrent

(1) *Habetis alterum me Claudium Chifletium*; — extrait d'une lettre de *Cujas* aux magistrats de Besançon : cette lettre est citée par le président *Chiflet*, dans sa notice sur les savants de sa famille. Catalogue de ses livres, p. 2, in-fol. de 1755. Manuscrit déposé à la bibliothèque publique de Besançon.

(2) « *Nous avons conservé à Besançon des manuscrits de cet ancien droit* (le droit Romain), *et M*[r]. CUJAS *en a tiré celui des ouvrages de* PAUL, *sur lesquels il a fait un docte commentaire.* » Voici comment Cujas s'exprime lui-même à cet égard : *Sententiæ Pauli quas in optimo illo libro quem Vesontio dedit, civitas nobilissima mihique amicissima.* CUJAC., lib. 21, obs. 16. DUNOD, *Hist. du comté*, t. II, liv. VI, p. 410. DE BILLY, I, p. 65.

(3) DE BILLY, I, 80.

l'obligation de ne point quitter l'université parisienne. Baudoin en exprima noblement ses regrets à une cité qui se montrait si jalouse de la gloire que donne l'étude des sciences; et les gouverneurs de Besançon répondirent aux généreux sentiments du maître, dont leur jeunesse n'avait pu entendre les doctes leçons, en lui envoyant dans une boîte d'or le diplôme de citoyen. Les registres de l'hôtel de ville contiennent cette mémorable correspondance de nos magistrats avec *François* Baudoin.

L'université de Besançon ne put se maintenir avec l'éclat que désiraient ses magistrats : elle rencontra même d'insurmontables obstacles dans l'opposition de quelques pontifes, qui retirèrent l'approbation de leurs prédécesseurs, et dans la résistance du chef de l'empire (1). D'ailleurs les troubles politiques et religieux des 16e. et 17e. siècles détournèrent les esprits de toute étude littéraire; on négligea les sciences pour les combats; et, au lieu de ces disputes innocentes, quoique vives et animées, sur les questions les plus ardues de la scolastique ou de la théologie, les querelles de cette

(1) Par une bulle du 23 octobre 1567, le pape *Pie V* révoqua la permission que son prédécesseur avait donnée d'ériger une université à Besançon. (*Inventaire du chapitre de St.-Jean.*) Les magistrats obtinrent de Sixte - Quint une bulle de confirmation que ce pontife révoqua plus tard : Grégoire XIV (13 février 1591), Clément VIII (2 février 1592), Paul V (7 juin 1611), Urbain VIII (10 septembre 1630), renouvelèrent la défense d'établir une université à Besançon; mais elle se maintint malgré ces obstacles.

époque de malheurs et de discordes, de passions haineuses et de guerres civiles, se vidèrent sur des théâtres moins pacifiques que les universités et avec d'autres armes que les arguments de la logique : les écoles furent partout presque entièrement abandonnées.

Après ces grandes commotions, la province, deux fois conquise par Louis-le-Grand, passa sous la domination française. Les magistrats de Besançon rappelèrent alors les avantages qu'une grande école devait trouver dans leur ville, placée, disaient-ils, dans un site agréable, dont les habitants s'étaient toujours distingués par leurs bonnes mœurs, par leur piété et par leur amour pour la science, et qui d'ailleurs était voisine de la Suisse et de l'Allemagne. Ils obtinrent la translation de l'université de Dole à Besançon (1); mais il fallut acheter cette faveur; elle fut payée la somme énorme de 50,000 écus (2); et, comme les caisses publiques étaient vides par suite des guerres récentes, et du siége que l'on venait de subir, riches et pauvres, hauts magistrats et simples citoyens, tous se cotisèrent, et, en échange de l'université, Louis XIV reçut cet argent d'un peuple avide d'instruction et toujours plein de cet antique patriotisme, auquel les Bisontins ne furent jamais infidèles.

Notre université prospéra dans ce nouveau séjour. La Flandre, il est vrai, depuis la séparation des deux provinces, cessa d'envoyer une partie de ses enfants achever leurs études dans le Comté de Bourgogne; mais

(1) Lettres patentes du mois de mai 1691; de Billy, I, 99.

(2) De Billy, I, 98.

notre université trouva un dédommagement à cette perte dans le concours des élèves qui venaient de l'Allemagne et de la Suisse catholique, apprendre, avec le droit, la théologie et la médecine, une langue que ses nombreux chefs-d'œuvre avaient rendue celle de l'Europe. On vit même les provinces voisines envoyer leurs élèves aux cours de nos professeurs bisontins, dont la réputation de savoir, d'érudition et de jugement ne fut jamais contestée. Parmi les nombreux élèves qui honorèrent notre université jusqu'à l'époque fatale de sa suppression, nous nous contenterons de rappeler l'illustre Désault, le restaurateur de la chirurgie française; Lombard, Thomassin, Percy, Duchanoy, ses amis et ses émules; Caille, le médecin du duc de Nivernais; Suard, qui, dans sa haute position littéraire, n'oublia jamais son pays, et dont le dernier souvenir fut l'acte de bienfaisance et de patriotisme qui honore à la fois la province dans laquelle il voulut encourager l'amour de la science, et l'Académie à laquelle il confia ce noble soin; Proudhon, que l'école de droit de Dijon pleurera longtemps, et dont une voix éloquente (1) va revendiquer la gloire pour notre Franche-Comté, dans laquelle il reçut le jour, et pour notre Académie, dont il fut l'un des membres les plus distingués (2).

(1) M l'avocat Curasson père.

(2) Notre université produisit en divers temps 34 présidents, conseillers et avocats généraux au parlement du comté de Bourgogne ; quatre sénateurs au sénat de Milan ; cinq ambassadeurs ; un président et trois conseillers au conseil d'État des Pays-Bas ; enfin, un chancelier de l'empereur Charles-Quint et un cardinal.

On n'oubliera jamais les maîtres célèbres dont le savoir excitait tant d'émulation : c'étaient, dans la médecine, les ATHALIN, les BILLEREY, les FRANCE, les CHARLES, les ROUGNON et les TOURTELLE (1); dans le droit, les SEGUIN, les COURCHETET, les DUNOD, les COURVOISIER, les GRAPPE ; et dans la théologie, cette science dont notre province est en quelque sorte la patrie adoptive, quand nous avons prononcé le nom de BERGIER, qui fut l'élève de notre université, avons-nous besoin de parler des BULLET, des JACQUES, et de tant d'autres, dont la France catholique saura toujours apprécier le haut mérite?

Messieurs, lorsque l'homme de génie qu'un grand bienfait du ciel accorda aux Français pour réparer les maux d'une époque à jamais désastreuse, conçut la pensée d'ajouter à la gloire dont ses armes avaient comblé la patrie, la gloire non moins grande que donnent les sciences et les lettres, il établit l'université de France, et des facultés furent placées dans les villes principales de l'empire. Alors NAPOLÉON, à qui personne n'a jamais contesté le talent d'avoir su connaître les hommes, choisit, pour diriger deux de ces grandes écoles, des professeurs de l'ancienne université de Besançon : PROUDHON fut doyen de la faculté de droit de Dijon, et l'abbé JACQUES de la faculté de théologie de Lyon.

(1) TOURTELLE, mort en 1801, lors du rétablissement de l'école spéciale de Strasbourg en 1794, y fut nommé professeur, « et pendant quatre ans, on le vit faire avec le plus brillant » succès, des cours d'hygiène, de matière médicale et de chimie. » *Biogr. univ.*

Mais pourquoi, Messieurs, aller chercher des souvenirs déjà reculés, lorsque nous avons sous les yeux la preuve de cet amour de la science, qui sera toujours héréditaire dans ce pays? Sans parler de nos écoles, qui n'ont jamais cessé d'être fréquentées par un grand nombre d'auditeurs laborieux, ni de votre bibliothèque publique, dont la salle devient de jour en jour insuffisante pour contenir les hommes de tous les âges qui vont y puiser d'utiles connaissances, que dirons-nous de nos magistrats, de notre clergé, de la population tout entière? Lorsque l'on apprit naguère la nouvelle inattendue du refus qu'essuya l'humble supplique de la députation franc-comtoise qui demandait le rétablissement de notre faculté des sciences, supprimée dans des temps malheureux par une inconcevable méprise, et que des craintes, qui n'étaient point sans fondement, purent être conçues même pour la conservation du dernier débris qui nous reste de notre ancienne université, avec quel empressement n'avons-nous pas vu notre digne prélat, le respectable président de notre cour royale, le chef si éclairé et si actif de notre département, notre excellent recteur, le magistrat vigilant de la cité, de concert avec tous ses conseillers, réunir leurs efforts pour prévenir ce nouveau désastre réservé à une province dévouée à l'ordre comme à l'instruction (1)?

(1) A plusieurs reprises, le conseil municipal de Besançon a réclamé auprès du gouvernement la restauration de son ancienne université. (Délibérations des 14 janvier 1816 et 14 janvier 1839.)

Et vous aussi, Messieurs, vous n'avez pas été indifférents au danger qui nous menaçait : c'est vous qui l'avez signalé à l'attention publique, et qui avez fait un appel au patriotisme de tous les Francs-Comtois : votre voix a été entendue, et de toutes parts de nobles tentatives sont faites pour une aussi belle cause. Honneur à la province où l'amour de la science excite un zèle si généreux ! Honneur aux magistrats qui répondent aussi noblement aux vœux du pays ! Courage et persévérance ! La Franche-Comté ne sera point déshéritée (1).

(1) Nous croyons devoir consigner ici l'extrait d'une lettre ministérielle, publié par l'*Impartial* du 7 février dernier : « A aucune » époque il n'a été dans la pensée du ministre qui, sur plusieurs » points de la France, a rétabli des facultés abolies, d'enlever à la » capitale de l'ancienne Franche-Comté les établissements qu'elle » possède et dont elle est si digne. Le grand-maître de l'université » pense, au contraire, qu'une faculté des sciences sera convena- » blement placée dans une ville éminemment scientifique telle que » Besançon ; que, lors même que de grands foyers d'instruction » devraient être alimentés dans quelques villes prépondérantes par » leur population, le projet n'existerait pas moins de fonder et » d'entretenir de grands centres d'études à Montpellier, à Aix, à » *Besançon*, etc., villes paisibles, studieuses, placées dans des » conditions favorables pour appeler la confiance des familles, » réunir une nombreuse jeunesse et devenir des Oxford et des » Cambridge français. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

***Bulle du Pape Martin, V*e*. du nom, du mois d'octobre* 1420 (1).**

Martinus, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Bisuntino, salutem et apostolicam benedictionem. Solicite consideramus indagine perlustrantes quod per litterarum studia, cooperante illo a quo universorum charismatum copia et fides catholica invalescit, et eos qui immediate virtutum decorantur insigniis, sibique thesauros scientiæ venditant cunctis operibus preferendis studia ipsa in vicis plantamus accommodis, et ut plantata succrescant ac germinent, apostolici favoris suffragio confovemus. Cum itaque, sicut dilectus filius, nobilis vir dux Burgundiæ, per suas patentes litteras nobis intimare curavit, locus de Dola tuæ diæcesis, consideratis attentius ejus circonstanciis universis, accommodatius et aptius quamplurimum fludio dignoscatur, nos publicæ utilitatis profectibus expedire nonmodicum arbitrantes, ut cultores sapientiæ augmententur, fructum largiente studiorum domino in tempore producendi, gerentes etiam de tuæ circonspectionis industria fiduciam in Domino specialem, supernitati tuæ per apostolica scripta mandamus, quatenus,

(1) Cette charte et la suivante sont écrites d'une manière presque illisible.

si dictus locus de Grayaco dictæ diæcesis, in quo olim felicis recordationis Nicolaus papa quartus, prædecessor noster, per suas litteras studium generale, numdum tamen inibi incœptum, vigere (et esse) concessit, tu per te vel alium authoritate nostra facias et concedas, ut in dicto loco de Dola sit deinceps studium generale, in quo magistri doceant et scolares libere studeant et audiant, in quâvis licitâ facultate lectiones et cursus pro licentiæ gradu et magisterii honore inibi acquirendis, in aliisque generalibus studiis fieri consuetas facere valeant. Et si qui pro casu temporis in eodem studio fuerint qui scienter virgulam assequantur sibi docendi licentiam et alios erudire valeant, aut quosvis alios quos in eisdem facultatibus seu aliqua ipsarum meruerint inferiores aut superiores gradus vel honores petierint, exhiberi studeas et ordines authoritate predicta vel in jure canonico et in civili, necnon in medicina et artibus examinari possint ibidem; ac in eisdem facultatibus duntaxat licentiæ gradus suscipere necnon titulos magisterii, atque doctoratus honore decorari, statuas. Insuper ut quoties aliqui ad magisterium seu gradus hujusmodi fuerint promovendi, presententur tibi et successoribus tuis qui pro tempore fuerint, vel eis quos ad hoc tu et præfati successores duxeritis in eodem loco deputandos qui doctoribus et magistris facultatis illius in quâ examinatio fuerit facienda de universitate scholarum in eodem studio presentibus convocatis, eos gratis et difficultate qualibet sublata, de scientia modo legendi et aliis etiam quæ in promovendis in magisterium seu ad hujusmodi officium requiruntur examinare studeant diligenter, et illos quos

ydoneos reperient petito seu de doctorum et magistrorum eorumdem consilio (quod in ipsorum consulentium dispendium vel jacturam revelari quomodolibet sub divinæ maledictionis intimatione districtissime prohibemus), approbent et admittant, eisque petitam licentiam largiantur, alios minus idoneos penitus repellendo, postpositis omni gratia et favore. Cæterum ne vacancia in Bisuntina ecclesia contingat promoveri volentes ad magisterium aut gradum vel honorem hujusmodi impediri, volumus ut tempore vacationis ipsius ecclesiæ, capitulo Bisuntino vel ejus ydoneo vicario ad hoc specialiter constituto, promovendi hujusmodi præsentem qui eos examinet et examinatos approbent vel reprobent secundum modum superius declaratum. Illi autem qui in præfato loco de Dola examinati et approbati fuerint ac docendi licentiam obtinuerint, sicut prædicitur, ex tunc absque examinatione vel approbatione alia legendi vel docendi ubique plenam et liberam habeant facultatem, nec a quoque valeant prohiberi. Sane et rite in præfatis examinibus procedatur præcipimus, ut doctores et magistri legere in eodem studio cupientes nunquam incipiant, prestent publice juramentum quod ipsi vocati ad examinationes venient, nisi fuerint legitime impediti; et gratis, sine difficultate, odio et favore postpositis, dabunt examinatori fidele consilium qui de examinatis vel ne digni approbari valeant aut indigni merito reprobari; qui vero juramentum hujusmodi prestare noluerint, nec ad legendum nec ad examinationes easdem, nec etiam ad aliqua universatis prædicta commoda vel beneficia ulterius admittantur. Nos etiam tibi studium hujusmodi

et ipsius universitatis doctores juris utriusque et magistros, necnon regentes, docentes, studentes inibi, pariter et audientes in dictis facultatibus ac studiis et universitatibus eorumdem pro tempore quæcumque supposita tam spiritualiter quam temporaliter convenientibus et præsertim similibus indultis, etiam ante te datum, novissime, tunc vigens in ecclesia Bisuntina, doctoribus, magistris, regentibus, legentibus, studentibus, scolaribus, et aliis quibuscumque suppositis commorantibus seu residentibus in quibuscumque aliis generalibus studiis quomodolibet concessis et quibus illi seu alia studia et universitates hujusmodi qualitercumque potiuntur et gaudent, privilegiis, libertatibus, gratiis, honoribus, exemptionibus et immunitatibus authoritate prædicta dotandi, fulciendi, muniendi, eaque illis concedendi; et etiam ut illa observentur et vigeant inconcussa, adversus eorum transgressores, sententias et pœnas congruas statuendi. Necnon circa ipsius rectorem ejusque electionem vel assumptionem, dispositionem, potestatem, jurisdictionem, regimen et exercitium, atque omnia alia et singula quæ in præmissis circa ea etiam alias quomodolibet necessaria vel opportuna fuerint, disponendi, statuendi et ordinandi, ac etiam per te vel alium seu aliter exequendi seu exequi faciendi, plenam et liberam eadem authoritate in omnibus licentiam largimur et etiam facultatem constitutionibus et ordinationibus apostolicis, necnon indulgentiis, privilegiis et gratiis hujusmodi aliis universitatibus studiisque seu doctoribus, magistris, regentibus, docentibus, legentibus, studentibus, scolaribus et aliis suppositis, eisdem a sede

apostolica et alia quomodolibet concessis statutis quoque et studiorum juramento confirmatione apostolica, vel quacumque firmitate alia vallatis cæterisque contrariis nonobstantibus quibuscumque; volumus autem quod si tu forsitan exequendi nec prima vice commode non potueris seu nolueris interesse, alias ex civitate Bisuntina et diæcesi abesse, ne contigerit dilectus filius abbas monasterii Sancti-Pauli Bisuntini ordinis sancti Augustini ea omnia et singula quæ rite duntaxat ante dicta in preteritos quomodolibet facienda seu exequenda fuerint, et cui etiam super hoc plenam et omnimodam potestatem seu etiam facultatem per præsentes concedimus, nihilominus faciat et exequatur. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, idus octobris, pontificatus nostri anno quarto.

Extrait des Registres de l'Université, cote 3ᵉ.

N°. 2.

Lettres patentes de Philippe-le-Bon, duc et comte de Bourgogne, du mois de juillet 1424.

Philippus, dux Burgundiæ, comes Flandriæ, Arthesii et Burgundiæ palatinus, dominus de Salinis et de Mechlinia, universis in Christo fidelibus præsentes litteras seu præsentem paginam inspecturis, salutem in Domino sempiternam. Cum sanctissimus dominus noster dominus Martinus papa quintus ad humilem nostram supplicationem nuper creaverit, instituerit et fundaverit universitatem et studium generale in villa nostra Dola, Bisuntinæ diæcesis, in dicto nostro Burgundiæ comitatu, in quavis facultate

licita, videlicet in theologia, jure canonico et civili, medicina, necnon in septem artibus liberalibus, ipsamque universitatem et studium generale ac supposita ejusdem tam spiritualiter quam temporaliter, convenientibus et presertim similibus indultis olim ante sedatum novissime tunc vigens in ecclesia Dei schisma, doctoribus, magistris, regentibus, legentibus, studentibus, scolaribus et aliis quibuscumque suppositis commorantibus seu residentibus in quibusvis aliis generalibus studiis quomodolibet concessis, et quibus illi seu alia studia et universitates hujusmodi qualitercumque potiuntur et gaudent, privilegiis, libertatibus, gratiis, honoribus, exemptionibus et immunitatibus liberaliter dotaverit, et authoritate apostolica dotari mandaverit, ut, per suas bullas super hoc confectas, graciose concessas et nobis transmissas luculenter et manifeste constat et apparet : et nos tam grande et velut inestimabile bonum considerantes, necnon dictam villam de Dola ad id plurimum accommodam et situs localis amœnitatem ipsiusque ac......... fluvium circummeantem, fertilitatem perpensius attendentes, quæ quidem villa non a dolo seu dolore sed a dolando (perfectionner, polir) merito Dola nuncupatur : nam sicut per lignorum artifices, mediante dolabra, putrida, tortuosa et nodosa mundificantur, rectificantur, leniuntur atque dolantur, de quibusdam lignis sic aptatis fiunt columnæ fabrorum manufactorum, quæ ipsæ parare et ornare palatia noscuntur, in quibus, sapientia et scientia mediantibus, reges regnant et potentes distribuunt justitiam, unde tandem palatium non manufactum inhabitare merentur; verum quia nos et cæteri inclitæ recordationis prædeces-

sores nostri Burgundiæ comites in ipsa villa nostra de Dola, dolabra, id est, justitia mediante, quæ hactenus inibi et potissime in parlamento nostro, in quo causæ quævis et querela definiri solent, et penitus sopiuntur, putrida, id est crimina, resecantur, mali mores corriguntur, et nodosæ quæstiones sive querelæ dubiæ leniuntur atque lucidantur : decet ideoque justitiæ palmites propagare, ut continuatis studiis virtus crescat, sicque a radice virtus parveniens fomentis præhabitis fructus sapientiæ conferat per quam rectius ad luculentiam divinæ cognitionis erigitur, boni et mali, liciti et illiciti discretio præparatur ; profecto sicut a radice cuncta vegetabilia nutrimentum accipiunt, ut a fontibus emanant rivuli, sic a studentium laboribus universæ profectionem intelligentiæ per exercitium lectionum necesse est emanare. Cupientes igitur commodam profectionis materiem volentibus preparare, ac sapientiam scientibus aperire, fontesque et rivulos doctrinæ dulciores derivare, ad perpetuam rei memoriam, ad laudemque et honorem Dei omnipotentis et benedictæ matris suæ Virginis gloriosæ, cujus in honorem ecclesia dictæ villæ nostræ, per nostros antecessores Burgundiæ comites extitit fundata, necnon sanctorum omnium, et utilitatem cunctorum Christo fidelium, imprimis volumus et statuimus, ex sapientum prælatorum, baronum et consiliariorum nostrorum complurium ad hoc vocatorum accedente consilio, et ex certa nostra scientia, universitatem sive studium generale prædictum approbantes retinemus, ac omnia et singula ejus supposita per nostras præsentes litteras sub salvo conductu seu salva guardia ac speciali

protectione nostra, cum ipsorum bonis et rebus universis, recipimus, quæ et quas volumus et districte præcipimus et mandamus ab omni vexatione, turbatione, impedimento et injuriâ per baillivos, præpositos et quosvis alios justiciarios ac officiarios nostros præsentes et futuros tueri et deffendi; et ut eisdem quietum et tranquillum statum, omniumque necessariorum exigentiam præparemus, volumus et ordinamus quod prætia competentia tam in hospitiis quam victualibus aliisque rebus universis vitæ accommodis, in villa dicta nostra de Dola, juxta locorum et temporum qualitatem et congruentiam, per baillivum nostrum Dolæ qui est et erit per tempora, vel ejus locum tenentem apponantur, cujus arbitrio, ordinationi et dicto in taxationibus negotiorum hujusmodi indubie stetur et efficaciter pareatur; qui quidem baillivus ad sancta Dei Evangelia corporaliter tacta jurabit quod, omni semoto favore vel odio, victualia et hospitia prædicta prætio competenti et moderato taxabit, fideliterque et diligenter suum in perniciosis officium exercebit. Præterea ampliationem præfati studii attentius desiderantes, omnibus ipsius rectori, doctoribus, magistris, licenciatis, baccalaureis et scolaribus necnon sex bidellis, utpote bidello generali universitatis et cujuslibet alterius facultatum prædictarum, unico duntaxat particulari bidello, scribæ sive notario stationario sive librario, campanæque ejusdem universitatis pulsatori, præsentibus et futuris sua officia personaliter exercentibus, concedimus quod immunitatis gaudeant libertate, utpote ab omnibus angariis, perangariis, talliis, collectis ac subsidiis, exactionibus, custodiis, gabelliis, enga-

belliis, exercitibus, calvacatis atque armorum ostensionibus et aliis muneribus personalibus penitus immunes existant, volentes et expresse præcipiendo mandantes universis subditis et fidelibus nostris quod omnes ad dictam villam causa studii accedentes honeste et benigne admittantur, curialiterque pertractentur et quod insuper protegantur atque defendantur ab omni vi, violentia, injuria, et opere facti, quodque manuteneantur in tranquillitate pacifica et quieta. Et si quis contra prælibatas immunitates intentare præsumpserit, se nostram noverit indignationem incurrere, pœnisque formidabilibus, ac remediis etiam opportunis subjacere, exemptionibus, immunitatibus et quibusvis franchisiis, civitatibus, villis, oppidis sive castris nobis mediate vel immediate subjectis per nos ac prædecessores successoresque nostros concessis et concedendis, nonobstantibus quibuscumque. Volumus insuper et concedimus quod rector qui nunc est, et erit pro tempore, doctores, magistri et cæteri superius nominati sive comprehensi Dolam causa studii accedentes, vel in ea commorantes, aut ad propria redeuntes cum famulis.........., equis sive mulis et vehiculis aliisque bonis et rebus universis, occasione pedagii, talliæ, impositionis................, introitus et exitus, vel aliorum hujusmodi personalium onerum ubilibet et quavis authoritate impositorum et imponendorum, a nullo cujusvis conditionis et eminentiæ existat, inquietentur, molestentur, aut alio quovis modo ab eis quidquam extorqueatur; quodque universitatis prædictæ rector, doctores, magistri et cæteri supradicti, non trahantur extra Dolam in causa

personali. Item volumus et concedimus quod de injuriis, convitiis et jacturis à quibuscumque cujusvis præeminentiæ vel officii mediate vel immediate nobis subditis illatis, quod absit, vel in futurum inferendis rectori, doctoribus et magistris et aliis supradictis dictæ universitatis suppositis, Dolam venientibus, commorantibus aut redeuntibus ubique terrarum nobis mediate vel immediate subditarum, cognoscat tam in personis quam in bonis præfatus noster baillivus Dolæ; et quia indulta principum decet esse mensura, et quod etiam parum esset privilegia et libertates concedere, nisi forent qui ea tuerentur, nec rector, doctores et magistri superius nominati compellentur ad investigandum ultionem justitiæ, copias hujusmodi competere, nec eas sequendo a studio distrahi contingat vel mendicari; baillivum nostrum Dolæ prædictum præsentem et futurum judicem et conservatorem omnium et singulorum præmissorum et aliorum privilegiorum, ac immunitatum et exemptionum quarumcumque supradictarum per nos concessarum, in posterum etiam per successores nostros concedendarum, facimus et deputamus, et etiam per præsentes instituimus et in mandatis eidem, si opus sit, committendo, quoscumque ad prædicta omnia et singula tenenda et observanda per pœnarum seu mulctarum impositionem et declarationem, officiorumque, si quæ habeant, suspensionem, et alias fortius, et si opus fuerit, viribus compescat; dictosque rectorem, doctores, magistros, licentiatos, baccalaureos et studentes omnes et singulos dictæ universitatis officiarios supradictos presentes et futuros in dictis franchisiis, privilegiis,

libertatibus et immunitatibus teneat et conservet, tenerique inconcusse et observare faciat cum effectu volumus, promittimus contra tenorem prædictarum libertatum et immunitatum ipsos vel eorum ultionem indebite a quoquam inquietare seu molestare, necnon quoscumque privilegiorum violatores taliter puniat ac metu pœnarum cæteri a similibus perpetrandis seu committendis merito terrendi arceantur. Et insuper sicut convenit ludicros pellere, spes pulcherrimas fovere et bona plurima promptis animis spectare, compellantur se alibi transferre et inde studii deteriores effici; volumus et per præsentes concedimus, ut dictus noster baillivus Dolæ, dictorum guardiator privilegiorum, vel ejus locum tenens, debitores et injuriarum illatores universitatis, omniumque ejus suppositorum vocatis, evocans summarie et de plano absque strepitu ac figura judicii, sola veritate facti inspecta, compellat dictos debitores et injuriarum illatores ad sibi solvendum, restituendum aut alias satisfaciendum. Volumus insuper et ordinamus quod dictus baillivus noster Dolæ præsens et futurus, postquam ad officium baillivatus constitutus fuerit vel deputatus, si et quando per rectorem dictæ universitatis requisitus fuerit in eorum præsentia quos idem rector de gremio universitatis ipsius existentes duxerit convocare in ecclesia beatæ Mariæ prædictæ, jurare habeat quod pro posse omnia et singula privilegia prædicta ipsi universitati et ejus suppositis concessa, inviolabiliter observabit et efficaciter observari mandabit; super quibus et ea tangentibus ab omnibus justiciariis et subditis nostris judici et conservatori prædicto vel ejus locum tenenti

pareri volumus diligenter et tuendi prælibatæque universitati et ejus suppositis concessimus per præsentes ex nostra certa scientia, authoritate, speciali gratia et plenitudine nostræ potestatis concedimus, juribus, consuetudinibus, statutis, ordinationibus et mandatis factis et faciendis, ad hæc contrariis nonobstantibus quibuscumque. Quod ut firmum et stabile maneat in futurum, sigilli nostri munimine fecimus has præsentes roborari, salvo in aliis nostro et in omnibus jure quolibet alieno. Datum in villa nostra Divionensi, mense julii, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo quarto.

Extrait des Registres de l'Université, cote 4ᵉ.

N°. 3.

Bulle du Pape Nicolas V, donnée à Rome aux calendes de mai 1450, et la 5ᵉ. année de son pontificat, à la prière des Recteur et citoyens de la cité de Besançon, portant établissement en ladite cité d'une étude de Belles-Lettres.

Nicolaus V, episcopus, servus servorum Dei, ad perpetuam Dei gloriam. Inter ceteras felicitates quas mortalis homo in hac labili vita ex dono Dei nancisci potest, ea non in ultimis computari meretur quod per assiduum studium acquirere potest scientie margaritam, que bene beateque vivendi viam prebet, ac peritum ab imperito sua pretiositate longe facit excellere,

et similem Deo reddit, suffragatur indoctis et ex infimo loco natos vehit in sublimes. Unde sedes amplifica rerum spiritualium et etiam temporalium provida ministratrix, ut eo facilius homines ad tam excelsum humane conditionis fastigium acquirendum incitentur, eis loca preparat, illos juvat et favoribus prosequitur gratiosis. Nuper siquidem dilecti filii rectores, cives et communitas civitatis Bisuntinæ, nobis significaverunt quod ipsi, non solum ad utilitatem et prosperitatem reipublice dicte civitatis et terrarum sibi subditarum, sed etiam quarumcumque aliarum mundi partium, in eadem civitate tanquam loco insigni et ad hoc accommodo et ydoneo, in quo aeris viget temperies, victualium ubertas ac ceterarum rerum ad usum hominum pertinentium copia reperitur, generale studium in artibus liberalibus, per quas mentes studentium plurimum erudiuntur et illustrantur, per sedem apostolicam fieri et ordinari ferventer exoptant. Quare nobis humiliter supplicarunt ut hujusmodi eorum desiderio annuere ac in ipsa civitate studium in liberalibus artibus erigere et instituere aliasque in premissis oportune providere paterna diligentia curaremus. Nos igitur premissa ac sinceram (sic) quam dicti rectores, cives et communitas ad nos et Romanam ecclesiam gerere comprobantur attente considerantes, et mirum in modum desiderantes quod civitas predicta scientiarum ornetur muneribus, ita ut viros producat consilii maturitate conspicuos ac virtutum ornatibus redimitos, sitque ibi liberalium artium fons irriguus, de cujus plenitudine hauriant universi litterarum cupientes imbui documentis, hujusmodi supplicationibus inclinati,

ad laudem divini nominis et fidei catholice propagationem, auctoritate apostolica, generale studium in artibus liberalibus dumtaxat in prefata civitate Bisuntina, tenore presentium, erigimus: statuentes et ordinantes quod inibi de cetero perpetuis futuris temporibus studium in hujusmodi artibus vigeat generale, quodque legentes et studentes ibidem omnibus et singulis privilegiis, libertatibus, honoribus, exemptionibus et immunitatibus concessis magistris, doctoribus et studentibus in aliis studiis generalibus, gaudeant et utantur; ac illi qui magisterii gradum in eisdem artibus petierint, per doctores seu magistros artium prædictarum Archiepiscopo Bisuntino pro tempore existenti, et, ecclesia Bisuntina pastoris solatio destituta, vicario seu officiali in spiritualibus dilectorum filiorum capituli Bisuntini presententur, qui quidem Archiepiscopus, vicarius seu officialis, aliis doctoribus et magistris in artibus ibidem tunc legentibus convocatis, promovendos eosdem in hiis que ad magisterii seu doctoratus honorem quomodolibet requiruntur, per se vel alium, juxta morem seu consuetudinem in talibus in aliis generalibus studiis observari solitos, examinare studeat diligenter, eisque, si ad hoc sufficientes et ydonei reperti fuerint, hujusmodi doctoratus seu magisterii gradum et honorem impendat. Illi vero qui in eodem studio Bisuntino in artibus examinati et approbati fuerint, ac gradum et honorem hujusmodi obtinuerint, ex tunc, absque aliis examinatione et approbatione, deinceps regendi, legendi et docendi tam in dicta civitate quam aliis quibuscumque studiis in quibus legere et docere voluerint, plenam et liberam habeant facultatem. Mandantes dilectis filiis

abbati monasterii Sancti-Pauli, et cantori ecclesie majoris, ac decano ecclesie beate Marie Magdalene Bisuntine, quos conservatores privilegiorum universitatis studii Bisuntini hujusmodi perpetuo facimus et deputamus, quatenus ipsi, vel duo aut unus eorum, per se vel alium seu alios, magistris, doctoribus et scolaribus in predicto studio Bisuntino pro tempore commorantibus, efficacis deffensionis præsidio assistentes, non permutant eos, aut aliquem eorum, in personis, rebus et bonis, contra tenorem privilegiorum, libertatum, exemptionum et immunitatum hujusmodi indebite molestari; facturi de quibuslibet molestiis atque damnis prefatis doctoribus, magistris et scolaribus de cetero inferendis et irrogandis, in illis videlicet que judicialem requirunt indaginem, summarie et de plano, sine strepitu et figura judicii, in aliis vero, prout qualitas negociorum exegerit, justitie complementum; molestatores et injuriatores hujusmodi necnon contradictores quoslibet et rebelles, cujuscumque dignitatis, status, ordinis vel conditionis extiterint, quandocumque et quotienscumque expedierit, auctoritate nostra per censuram ecclesiasticam appellatione postposita, compescendo; invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis, nonobstantibus tam felicis recordationis Bonifacii pp. VIII predecessoris nostri, in quibus cavetur ne aliquis extra suam civitatem et diocesim, nisi in certis exceptis casibus, et in illis ultra unam dietam (journée) a fine sue diocesis, ad judicium evocetur, seu ne judices et conservatores a sede deputati predicta, extra civitatem et diocesim in quibus deputati fuerint, contra quoscumque procedere, sive alii vel aliis vices suas com-

mittere, aut aliquos ultra unam dietam a fine diocesis eorumdem trahere non presumant, dummodo ultra duas dietas aliquis autoritate presentium non trahatur, seu quod de aliis quam de manifestis injuriis, violentiis et aliis que judicialem requirunt indaginem penis in eos, si secus egerint, et in id procurantes adjectos conservatores, se nullatenus intromittant, quam aliis quibuscumque constitutionibus a predecessoribus nostris Romanis pontificibus, tam de judicibus delegatis et conservatoribus ac personis ultra certum numerum ad judicium non vocandis, aut aliis editis que ipsorum abbatis, cantoris ac decani possent in hac parte jurisdictioni et potestati cujusque libero exercitio quomodolibet obviare, seu, si aliquibus communiter vel divisim a predicta sit sede indultum quod excommunicari, suspendi vel interdici, seu extra vel ultra certa loca, ad judicium evocari non possit, per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto ejusmodi et eorum personis, locis, ordinibus et nominibus propriis...... et qualibet alia dicta sedis indulgentia generali vel speciali cujuscumque tenoris, existat per quam presentibus non expressam vel totaliter non insertam eorum jurisdictionis explicatio in hac parte valeat quomodolibet impediri, et de qua cujusque toto tenore de verbo ad verbum in nostris litteris habenda sit mentio specialis. Ceterum volumus et apostolica auctoritate decernimus quod quilibet ipsorum conservatorum prosequi valeat articulum etiam per alium inchoatum, quamvis idem inchoans nullo fuerit impedimento canonico prepeditus quodque aderat presentium

sit eis et unicuique eorum in premissis omnibus et eorum singulis ceptis et non ceptis, presentibus et futuris perpetuata potestas et jurisdictio attributa, ut eo vigore eaque firmitate possint in premissis omnibus, ceptis et non ceptis, presentibus et futuris, et pro predictis procedere ac si predicta omnia et singula coram eis cepta fuissent, et ipsorum jurisdictio et cujuslibet eorum in predictis omnibus et singulis per citationem vel modum alium perpetuata legitimum extitisset, et aliis apostolicis constitutionibus, statutis et consuetudinibus dicte civitatis ceterisque contrariis nonobstantibus quibuscumque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrorum erectionis, statuti, ordinationis, mandati, deputationis, voluntatis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimo, kal. maii, pontificatus nostri anno quarto.

Archives de Besançon, layette 12.

N°. 4.

Lettres patentes du Roi Louis XI, pour la translation de l'Université de Dole en la cité de Besançon, du mois de mars 1480.

Loys, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir : Comme puis naguères les citoyens manans et habitans de la cité de Besançon, désirans vivre en nostre grâce, amytié et bienveillance, se soient mis eulx et la dicte cité en nostre espéciale garde et protection ; à laquelle cause nous désirans icelle cité douer et prévilégier par tous bons moyens à nous possibles, à ce que iceulx citoiens soient tousiours plus enclins de nous obéir, servir, complaire, de procurer, soustenir et deffendre le bien de nous et de noz bons vraiz et loyaulx subgects de nos pays des duchié et conté de Bourgongne et d'autres noz pays affluans et fréquentans en icelle cité ; considérans aussi que la dicte cité est de toute ancienneté l'une des belles, grande et notable cité qui soit en tous les pays et marches de par delà, garnie et décorée de plusieurs gens notables et lectrés, tant de gens d'église que séculiers, et trèsfort propre et convenable pour y avoir et faire tenir université d'escoliers estudiens en toutes sciences et facultez : pour ces causes, considérations et autres à ce nous mouvans, avons voulu, consenty, accordé et octroyé, voulons, consentons, accordons et octroyons par ces présentes, que en icelle cité doresenavant ait Université de docteurs et maistres lisans, d'escoliers estudians, telle et ainsi qu'elle a été ci-devant en nostre ville de Dolle, et que toutes manières

de gens, soient docteurs, régens en toutes facultez de droit civil, canon, théologie, médecine, philosophie, ars et gramaire, escoliers, estudians et autres, tant de nos royaume, pays et seigneuries, que des pays estranges, y puissent venir demourer, résider et estudier, pour être et représenter le corps, tant en chiefs que en membres de la dicte Université, et y faire conduire et exercer tous actes et négociations, afferans et convenables à docteurs, régens, estudians et autres menistres de Université: et laquelle Université qui ainsi soulait être audict lieu de Dolle, nous avons de nostre grâce, plaine puissance et auctorité royale, de nostre certaine science translatté et establi, translattons et establissons en la dicte cité de Besançon, et voulons qu'elle soit et tiengne perpétuellement en la dicte cité, en toutes telles et singulières prérogatives et prééminences, droits, franchises et libertés au prouffit des citoyens manans et habitans en icelle, quelle faisait au dict lieu de Dolle, et que tous docteurs, régens, maistres, escoliers, estudians, ensemble leurs biens soient previlégiez par tous nos dicts pays, ainsi et par la forme et manière qu'ils estaient au dict Dolle. Et avec ce que les dicts citoyens pour eulx et leurs successeurs perpétuellement, ayent, preignent et joyssent doresenavant de toutes et chacunes les rentes et revenus deus, et qui appartiennent à la dicte Université, et aussi des arrérages qui en sont écheuz, et deuz de tout le temps passé jusques à présent, à quelque somme que puissent monter les dicts arrérages, soient que les dictes rentes et arrérages soient deuz par les subgects et habitans de nos pays et seigneu-

ries, ou par autres quelxconques, quelx qu'ils soient, et en quelque manière qu'elles soient loyaument deues et escheues, et à quelque valeur et estimacion qu'elles soient et puissent estre et monter, et voulons que ceulx qui sont tenuz et affectz redevables et obligez au payement d'icelles, de quelque estat et condicion qu'ils puissent estre, soient contraincts à les payer à celui ou ceulx qui seront commis en la dicte cité de Besançon, par les recteurs et gouverneurs d'icelle, à les recevoir pour en faire par eulx la distribucion, ainsi et en telle forme et manière que bon leur semblera, par toutes voyes et manières deues et en tel cas requises. Ci donnons en mandement à nos amez et féaulx, etc.

Donné au Plesseys du parc les Tours, ou mois de mars, l'an de grâce mil CCCC quatrevingts, et de nostre règne le vingtième.

Par le roy, l'évesque d'Albi et autres présens.

Archives de Besançon, layette 12.

N°. 5.

Patentes pour l'érection de l'Université de Besançon, accordées par l'empereur Ferdinand I, en l'an 1564.

Ferdinandus, divina favente clementia, electus Romanorum imperator, semper augustus, ac Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, etc., Rex, infans Hispaniarum, archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Brabantiæ, Stiriæ, Carinthiæ, Carniolæ, etc.,

marchio Moraviæ, etc., dux Lucemburgiæ, ac superioris et inferioris Silesiæ, Wirtembergæ, et Tecke, princeps Sueviæ, comes Habspurgi, Tirolis, Ferretis, Tyburgi et Goritiæ, landtgravius Alsatiæ, marchio sacri Romani imperii, Burgoviæ, ac superioris et inferioris Lusatiæ, Dominus marchiæ Sclavonicæ, portus Naonis et Salinarum, etc. Ad perpetuam rei memoriam recognoscimus et notum facimus tenore præsentium universis: Celsitudinem et amplitudinem Romanorum imperatoris ac regis, qui, Dei opt. max. beneficio, ad hoc altioris dignitatis fastigium evectus est, decet non solum imperii sui fines longe lateque propagare, verum etiam omnem curam et diligentiam adhibere, ut in pacata republica bonæ artes ac disciplinæ floreant. Nam cum duo omnino sint gerendæ reipublicæ tempora, alterum scilicet belli, pacis alterum, atque illius quidem utilitas foris, hujus autem fructus domi constet, ea demum summa est principis laus et gloria rempublicam non tam armis et virtute bellica, quam liberalium artium studiis reddere exornatam; quandoquidem iisdem non solum politica rerum administratio regitur, fovetur et stabilitur, sed ipsa quoque sacrosancta catholica nostra religio conservatur, amplificaturque et gloria Dei omnipotentis illustratur. Quod cum a majoribus nostris continua successione factitatum sit, quibus ea vel præcipua cura fuit, ut bonis artibus ac disciplinis suus locus statueret; quippeque intelligerent propter maximas et quam plurimas utilitates quæ hinc ad homines redire consueverunt, hoc pacto sibi etiam aditum patefieri ad immortalitatem, atque eorum quæ præclare gessissent, gloriam publicis litterarum monu-

mentis consecrari ad memoriam hominum sempiternam: Nos hanc acceptam a majoribus legem et piam, salutarem, laudatissimamque curam ac sollicitudinem non solum tueri, verum etiam augere, et propagare omni tempore laboravimus, et in futurum, Deo dante, non minori studio laborare constitutum habemus. Quamobrem cum honorabiles nostri et sacri imperii fideles dilecti, N., gubernatores, magistratus ac officiales nostræ imperialis civitatis Bisuntinensis, studio propagandæ litterariæ reipublicæ adducti, nobis humiliter supplicaverint, ut pro ornamento et commodo non solum ipsius civitatis nostræ imperialis, verum etiam studiosæ juventutis maxime Germanicæ, dignaremur ibidem studium universale seu universitatem et accademiam auctoritate nostra cæsarea erigere atque instituere, cum civitas ipsa letissimo cœlo et loco sita, lata spaciis et hortis, ac fluvio amœna moribusque exculta, necnon magistratu et religione spectabilis Germanicæ nationi ad discendam linguam Gallicam una cum bonis litteris magnam præbeat opportunitatem: Nos, sane considerata hujusmodi commoditate, et in primis benigna ratione habita eximiæ fidei, devotionis et observantiæ, qua prædicta civitas hactenus divos prædecessores nostros Romanorum imperatores ac reges, atque nos ipsos difficillimis quoque temporibus constantissime coluit, et nunc etiam nos colit ac demereri studet, necnon attenta ejus, quam præ se fert in retinenda et tuenda catholica et orthodoxa religione nostra, constantia et zelo, humillimis precibus dictæ imperialis nostræ civitatis Bisuntinensis, clementer annuendum duximus. Itaque ex certa nostra scientia, animoque bene deliberato ac

sano accedente consilio, auctoritate nostra cæsarea, deque ejusdem potestatis plenitudine, in jam dicta nostra imperiali civitate Bisuntinensi, studium seu gymnasium universale et accademiam ereximus et instituimus, ac tenore præsentium erigimus atque instituimus; volentes et jam memorata auctoritate nostra cæsarea decernentes, quod doctores quarumcumque facultatum et personæ ad id per ante dictos gubernatores, magistratus et officiales Bisuntinenses, deputandæ, possint et valeant, in præfata universitate, in omnibus facultatibus, videlicet in sacra theologia, in utroque jure tam canonico quam civili, in artibus et medicina, necnon in philosophia et quibuscumque scientiis legere, et lectiones, disputationes, et repetiones publicas facere, conclusiones palam sustinere, ac præfatas scientias docere, interpretari, glossare et dilucidare, omnesque actus scholasticos exercere eo modo, ritu et ordine qui in ceteris universitatibus et gymnasiis publicis observari solitus est. Et quoniam ipsa studia eo feliciori gradu sument augmentum, si ingeniis et disciplinis ipsis suus honor, suus dignitatis gradus statuatur, ut emeriti aliquando digna laborum suorum premia reportent, statuimus et ordinamus, ut per collegia doctorum a prænominatis gubernatoribus, magistratu et officialibus Bisuntinensibus, in unaquaque facultate instituenda, electis ad id idoneis pre cæteris excellentioribus in ipsis facultatibus doctoribus, hi qui ad sumendam palmam certaminis sui idonei judicati fuerint, adhibito per ipsos doctores collegii in unaquaque facultate prius, pro more et consuetudine atque solemnitatibus et ritu in cæteris universitatibus

observari solitis, rigoroso et diligenti examine, in quo conscientias ipsorum doctorum cujuslibet collegii onerari volumus, eosque sub juramenti vinculo ad hoc astringimus, in ea facultate quam edidicerint, et qui examini præfato se submiserint, et se pro more, et juxta statuta et ordinationes per prædictos gubernatores, magistratus et officiales Bisuntinenses faciendas, per aliquos dignos et honestos viros de gremio ipsius collegii præsentari fecerint, possint ad ipsum examen admitti, et, invocata Spiritus Sancti gratia, examinari, et si hoc modo habiles, idonei et sufficientes ad id reperti et judicati fuerint, baccalaurei, magistri, licentiati, sive doctores pro uniuscujusque scientia et doctrina creari, et hujusce modi dignitatibus insigniri, necnon per birreti impositionem et annuli aurei, ac osculi traditionem, ceterisqne consuetis solemnitatibus investiri, et consueta ornamenta, atque insignia dignitatum prædictarum tradi et conferri : quodque doctores in eadem universitate promoti et promovendi debeant et possint in omnibus locis et terris sacri Romani imperii et ubique terrarum libere omnes actus doctorum, legendi, docendi, interpretandi et glossandi facere et exercere, omnibusque et singulis gaudere et uti privilegiis, prerogativis et exemptionibus, libertatibus, concessionibus, honoribus, præeminentiis, et favoribus ac indultis quibus cæteri doctores in Bononiensi, Senensi, Patavino, Papiensi, Perusino, Parisiensi, et hoc nostro Viennensi, et aliis studiis privilegiatis promoti et insigniti gaudent et utuntur, consuetudine vel de jure. Ceterum, quo præfata universitas sive gymnasium suis gubernatum magistratibus solidiori

et firmiori sistat fundamento, damus et concedimus doctoribus et scholaribus in dicta universitate existentibus aut futuris, cum consensu præfatorum gubernatorum, magistratuum et officialium imperialis nostræ civitatis Bisuntinensis, pro tempore existentium, authoritatem et potestatem condendi et faciendi statuta et ordinationes juxta consuetudinem cæterarum universitatum, necnon creandi et eligendi rectorem scholarum ac syndicos sive alios quoscumque officiales universitatis, prout ipsis visum fuerit expedire et esse opportunum, dantes et concedentes authoritate nostra cæsarea rectoribus, sic per eos eligendis et creandis, facultatem et jurisdictionem in scholasticos, necnon citandi, audiendi, judicandi, exequendi, puniendi, et omnes alios actus judicis ordinarii exercendi et jus reddendi; exhibentes nihilominus doctores et scholares universitatis prænominatæ a jurisdictione et superioritate cujuscumque potestatis aut judicis ordinarii, sive cujuscumque alterius præterquam a nostra. Præterea ut ipsa universitas dignis fulcita prærogativis nulli alteri, quantumvis vetustæ et celebratæ, universitati postponatur, volumus et decernimus per præsentes, quod prænominata universitas, necnon doctores et scholastici, ac ibidem aliquam dignitatem seu gradum assumentes gaudeant et potiantur, ac uti, frui, gaudere et potiri possint et valeant omnibus et quibuscumque gratiis, honoribus, dignitatibus, præeminentiis, prærogativis, privilegiis, concessionibus ac immunitatibus, favoribus et indultis, ac aliis quibuslibet quibus universitas Bononiensis, Senensis, Patavina, Papiensis, Perusina, Parisiensis et hæc nostra Viennensis, ac alia studia privilegiata, ac

doctores et scholastici sive promoti, aut aliqua dignitate sive gradu insigniti gaudent ac potiuntur, quomodolibet, consuetudine vel de jure, nonobstantibus aliquibus privilegiis, indultis, prærogativis, gratiis, statutis, ordinationibus, legibus, constitutionibus, reformationibus, exemptionibus, aut aliis quibuscumque in contrarium facientibus, quibus omnibus et singulis, ex certa nostra scientia præfata, animo deliberato, et motu proprio derogamus, et derogatum esse volumus per præsentes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc nostræ creationis, institutionis, fundationis, erectionis, indulti, gratiæ, derogationis, constitutionis, concessionis et privilegii gratiam infringere, aut ei quovis ausu temerario contraire, sive quomodolibet violare. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, cæsaream nostram et imperii sacri indignationem gravissimam, et pœnam centum marcharum auri puri toties quoties contra factum fuerit, se noverit irremissibiliter incursurum, quarum medietatem imperialis fisci nostri sive ærarii, reliquam vero partem injuriam passorum usibus decernimus applicandam. Harum testimonio litterarum manu nostra subscriptarum et sigilli nostri cæsarei appensione munitarum. Datum in civitate nostra Vienna, die decima quinta mensis januarii, anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quarto, regnorum nostrorum Romani trigesimo quarto, aliorum vero trigesimo octavo. FERDINAND.

Archives de Besançon, layette 12.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS PENDANT L'ANNÉE 1838;

PAR M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

LE compte que je dois vous rendre aujourd'hui, suivant vos usages, des travaux exécutés par les membres de cette Académie, durant le cours de l'année qui vient de se terminer, ne peut avoir pour vous l'intérêt de la nouveauté. La plupart des ouvrages que je mentionnerai vous ont été signalés lors de leur publication; presque tous les noms que je vais prononcer ont retenti à leur tour dans vos séances particulières. Mais si les principales parties du tableau que je viens vous retracer, ont passé successivement sous vos yeux, il n'est pas sans utilité que vous le considériez dans son ensemble. En effet, ce n'est pas assez pour nous de savoir ce qui a été fait par tel de nos confrères en particulier, il faut encore qu'en récapitulant ce qui a été fait par la compagnie entière, nous acquérions une idée complète des efforts qu'elle a tentés pour accomplir la mission d'utilité publique qu'elle tient de son institution même. C'est par ce sentiment commun et sympathique, que la vie des corporations se soutient, que leur activité s'augmente, et que chacun, animé par l'exemple de tous, concourt plus efficacement au bien général.

Peu accoutumé encore à ce privilége des fonctions que vous m'avez confiées, j'ai éprouvé, je l'avoue, quelque hésitation à mentionner, dans l'énumération de nos travaux, les ouvrages de ces savants étrangers à notre province, qui vous sont associés, et dont l'influence s'exerce dans une sphère plus vaste que les Académies. J'ai craint, vous le dirai-je? qu'on ne me reprochât de vous attribuer une gloire qui vous est étrangère. Ce scrupule toutefois a cédé à une considération puissante. La classe des associés a été instituée dans le but spécial d'agrandir le cercle de vos travaux, d'en assurer et d'en étendre les résultats, en vous procurant de puissants auxiliaires. Quiconque reçoit le titre d'associé contracte par là même un engagement envers vous, et vous est redevable d'une sorte de tribut littéraire ou scientifique. Qu'importe qu'une distance plus ou moins grande le sépare du lieu où vous siégez? Le bienveillant intérêt qu'il prend à votre œuvre, la correspondance qui est le but de son adjonction à la compagnie, la communication qu'il vous fait de ses idées et de ses ouvrages, son nom même inscrit sur vos listes, le rendent sans cesse présent au milieu de vous, et, en lui donnant une part dans vos entreprises, vous assurent aussi quelque droit sur le fruit de ses veilles.

Je n'hésite donc pas, en abordant le domaine des sciences exactes, qui se présente le premier dans cette revue, à nommer un associé de l'Académie, dont le nom appartient à l'Europe savante. M. Arago, en publiant chaque année, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, des notices scientifiques pleines d'intérêt, affermit et popularise de plus en plus la juste réputation qu'il s'est ac-

quise. Une suite d'observations curieuses sur *la foudre*, qu'il a insérées dans le volume de 1838, forme presque une histoire complète de ce météore. L'auteur y soulève une foule de questions nouvelles qui s'y rattachent; il décrit la plupart des phénomènes qui précèdent, suivent et accompagnent l'explosion du tonnerre, et il termine en examinant les dangers que fait courir la foudre, et les moyens qui ont été imaginés à diverses époques pour s'en garantir. Ce morceau, propre à guider dans leurs observations les voyageurs et les météorologistes, offre une lecture attachante, même pour des personnes étrangères aux notions de la physique. M. Arago, en continuant pendant la même année à participer par des rapports et des mémoires aux travaux de l'Académie des sciences, s'est acquis de nouveaux titres à l'estime des savants. J'ajouterai, Messieurs, que la protection pleine de sollicitude qu'il a accordée au second pensionnaire Suard, qui lui a dû récemment encore une amélioration notable dans sa position, lui a donné des droits particuliers à notre reconnaissance.

M. Pouillet, qui a aussi exercé à l'égard de M. Mauvais ce généreux patronage, a lu également cette année, au sein de l'Institut, plusieurs mémoires scientifiques, dignes de sa réputation. Depuis longtemps l'opinion publique assignait à cet illustre professeur un des premiers rangs dans la science: le choix du gouvernement, en l'appelant récemment à la chaire de physique du collége de France, a confirmé ce jugement.

Plus près de nous, M. George, que de nombreux ouvrages spécialement adaptés aux besoins de la jeunesse

qui se voue à l'étude des sciences exactes, ont déjà placé parmi nos auteurs les plus laborieux et les plus utiles, a donné la 11e. édition de son *Cours d'arithmétique théorique et pratique*, ouvrage dont le conseil royal a proclamé l'utilité en l'adoptant pour l'enseignement des collèges, aussi bien que les *Eléments d'algèbre* du même auteur. M. George a encore publié dans le cours de l'année, sous les titres de *Notions élémentaires de physique*, et de *Notions élémentaires de mécanique*, deux livres composés d'après les programmes officiels de l'université, et qui, si l'on en juge par le rapport favorable dont ils ont été l'objet, seront probablement autorisés pour l'enseignement des écoles normales et primaires.

M. l'ingénieur Parandier, continuant ses études sur les constructions de son art que réclament les besoins de la ville de Besançon, a exposé, dans un mémoire détaillé, un ensemble de projets de travaux qu'il propose d'exécuter sur le Doubs, dans la traversée du pont de Bregille au pont d'Arènes. Les principaux sont l'élargissement du pont de Battant, l'établissement d'un pont nouveau en face de la rue du Collége, et la construction de quais sur la rive droite du Doubs. Ces travaux, qui ont un but évident d'utilité publique, auraient aussi pour résultat l'embellissement de la ville. M. Parandier a su profiter des loisirs que lui laissaient ses fonctions, pour continuer ses recherches sur la nature des terrains qui composent le département du Doubs. Secondé dans cette exploration par un homme qui honore son pays et dont la modestie égale la science, M. le comte d'Udressier, il a préparé une carte géologique du bassin de Besançon.

M. Parandier complétera ainsi le beau travail qu'il a déjà exécuté sur l'hydrographie souterraine du département.

Un autre de nos confrères, M. Laurens, a aussi payé son tribut à la science, par la publication accoutumée de son *Annuaire du Doubs,* tableau statistique du département, dont le cadre reste toujours le même, mais dont quelques parties présentent chaque année un intérêt varié.

L'art de guérir, qui a tant d'affinité avec les sciences naturelles, doit à un de nos associés, à M. Guyétant, un nouvel ouvrage, publié sous le titre de *Guide médical des curés*, et destiné, comme presque toutes les productions du même auteur, à donner au peuple de sages conseils sur le traitement des maladies les plus communes. M. le docteur Marchant vient d'achever une *Table synonymique, étymologique et analytique du dictionnaire abrégé des sciences médicales*. Ce travail, qui doit former deux volumes in-8°., a reçu l'approbation de plusieurs médecins et de savants hellénistes, et il sera d'une utilité incontestable, puisqu'il pourra servir de supplément à tous les dictionnaires de médecine qui manquent de synonymies et d'étymologies grecques et latines.

M. le docteur Pécot, dans un compte rendu des travaux de l'école de médecine de Besançon pendant l'année 1838, a montré tout ce qu'on pouvait attendre d'un établissement dont les professeurs rivalisent de zèle et d'habileté, et auquel il ne manque, pour devenir une des premières écoles de France, que le secours

indispensable d'une faculté des sciences. Ce rapport est suivi d'un éloge de M. le docteur Colard, dans lequel la méthode, le talent et le caractère de ce savant praticien nous ont paru appréciés avec une remarquable sagacité.

Dans la branche des sciences morales, le nom de notre savant confrère M. Jouffroy se présente le premier. Cette année a vu paraître une nouvelle édition de ses *Mélanges philosophiques*, ouvrage dans lequel l'auteur a si éloquemment posé le problème de la destinée humaine, et qu'il a augmenté, dans la réimpression, d'un morceau, jusqu'à présent inédit, où il donne une méthode pour le résoudre. Plusieurs opinions émises dans ce livre seront diversement appréciées; mais ce que tout le monde y reconnaîtra, c'est une heureuse réunion de qualités qui n'appartiennent qu'aux esprits les plus éminents : une grande force de logique, une méthode parfaite d'exposition, des vues larges et profondes, et par-dessus tout cela une netteté d'idées qui mériterait d'être proposée pour modèle à tous ceux qui traitent des questions métaphysiques. La clarté, qui est un mérite dans tous les genres, est presque une vertu en matière de philosophie. Notre illustre confrère vient de publier encore une *Dissertation sur la légitimité de la distinction entre la psychologie et la physiologie*. Ce n'est pas ici une discussion oiseuse et stérile; c'est une des plus importantes questions qui puissent occuper l'homme, puisqu'elle a pour objet l'homme même et la distinction des deux principes qui le constituent, l'âme et le corps. M. Jouffroy, rajeunissant par la nouveauté des vues

un sujet déjà bien ancien, combat, avec une invincible rigueur de déduction, pour la double nature de l'homme, contre ceux qui prétendent que cette dualité n'est qu'une apparence, et qui ne voient dans les phénomènes moraux et intellectuels, comme dans les actes purement physiques, que des fonctions de la vie. Le savant professeur, par un admirable enchaînement de faits, d'observations et de raisonnements, nous conduit pas à pas dans la question dont il laisse entrevoir parfois les effrayantes profondeurs. Il arrive à établir victorieusement la distinction contestée, et à poser sur des bases inébranlables la borne qui doit séparer les domaines de deux sciences qui se touchent et adhèrent comme les deux natures, physique et morale, dont l'homme se compose, mais qui n'en sont pas moins essentiellement séparées par leur objet, leur fin et les moyens qu'elles emploient. Une chose qui peut-être n'a pas été jusqu'ici assez remarquée et que l'auteur fait ressortir à merveille, c'est que la matière organisée présente des mystères plus impénétrables que la vie morale. Tout, en effet, semble prouver que la vie animale, loin d'être le résultat de l'organisme, est l'effet d'un principe simple, caché dans les profondeurs de notre nature, qui produit les organes eux-mêmes, et donne à l'agrégation matérielle qui constitue le corps, la forme, le mouvement et l'harmonie. La vie intellectuelle et morale est connue de quiconque s'étudie; nous la connaissons non-seulement dans ses effets, mais dans son principe. Nous pouvons l'observer perpétuellement à chaque heure, à chaque minute de notre vie, non-seulement dans les moindres

détails de ses opérations, mais encore dans sa cause; puisque cette cause est en nous, et n'est autre chose que nous-mêmes. Ce qui est vraiment et profondément obscur, c'est la vie physiologique, puisque ici les causes nous échappent et que nous n'atteignons pas même les actes de ces causes. Tout ce que nous pouvons saisir, ce sont des effets matériels produits par les actes inconnus des causes inconnues de la vie; encore ne saisissons-nous qu'une partie de ces effets, et ne les saisissons-nous que par surprise, avec mille peines et d'une manière souvent incomplète. Et cependant il est des hommes qui prétendent connaître à fond la matière vivante et ignorer ce que c'est que l'âme. Étrange illusion, dit M. Jouffroy, qui prouve combien nous remarquons peu ce que nous apprenons sans effort, ce que nous savons par cela seul que nous vivons, et combien au contraire l'attention continuelle que le monde physique force notre esprit à lui accorder, nous exagère la connaissance que nous en avons!

M. le comte de Sellon, de Genève, vous a adressé les nouveaux mélanges politiques, moraux et littéraires, qu'il vient de publier. Ce livre, comme tous les ouvrages du même auteur, a été écrit sous l'inspiration de deux sentiments également honorables, également émanés du christianisme : l'horreur du sang et l'amour de la paix. L'abolition de la guerre et de la peine de mort, tel est le double but que l'auteur poursuit avec un infatigable zèle, et auquel il s'applaudit de voir concourir avec lui des hommes distingués, parmi lesquels il faut citer M. de Lamartine. M. de Sellon a consigné, dans

son nouvel ouvrage, tous les faits dans lesquels il croit voir des signes de l'accomplissement prochain de ses généreuses utopies, ainsi que tous les passages de différents auteurs qu'il juge favorables à une cause qui est à ses yeux celle de l'humanité. Nous devons lui savoir gré d'avoir emprunté à nos recueils le portrait de la sœur Marthe, par M. Trémolières.

Dans une sphère plus circonscrite, mais non moins utile, M. Michelot, qui depuis longtemps a consacré ses veilles à l'éducation publique, a commencé la publication d'une série de leçons sur la morale chrétienne. Le but de l'auteur est de rendre la jeunesse meilleure et plus heureuse en lui apprenant à aimer et à suivre les douces et saintes lois de l'Évangile. On ne pouvait s'en proposer un plus noble, et les vœux de tous les cœurs honnêtes accompagneront M. Michelot dans la carrière modeste qu'il poursuit avec une si louable persévérance.

Un ouvrage qui, dans une autre spécialité, ne peut manquer d'être favorablement accueilli par tous les amis de l'ordre domestique, comme par tous les hommes voués à l'étude des lois qui le protégent, c'est celui dont notre confrère M. Curasson vient de commencer la publication sous le titre de *Traité de la compétence des juges de paix*. L'auteur, avec cette force de bon sens, cette science des lois et cette sagacité qui le distinguent, y a exposé tous les principes qui peuvent diriger l'exercice de cette magistrature paternelle et populaire qui a pour mission de maintenir l'équité, de prévenir les divisions, d'adoucir les froissements d'intérêts, d'étouffer

enfin dans son germe cette hydre des procès, qui dévore trop souvent la substance des familles.

Les sciences historiques n'ont pas été négligées durant le cours de l'année 1838. Deux de nos confrères, M. Edouard Clerc et M. le professeur Bourgon, ont fourni à la *Revue des deux Bourgognes*, des morceaux intéressants sur les *annales* de la Franche-Comté. MM. Michaud et Poujoulat ont donné un *Abrégé de l'histoire des croisades à l'usage de la jeunesse*, ouvrage remarquable par l'élégante facilité du style, l'érudition qu'il atteste, et la pureté des doctrines qu'il renferme. Un autre associé, dont le nom réveille toujours dans nos âmes des sentiments de vénération et de reconnaissance, M. J. Droz, a fait paraître une *Histoire du règne de Louis* XVI *pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française*. En lisant cet ouvrage, il nous a semblé entendre la voix d'un de ces sages de l'antiquité, qui, après s'être longtemps recueillis dans le silence et le calme de la retraite, apparaissaient tout à coup sur la place publique, pour y adresser à leurs concitoyens divisés le langage de la raison et de la vérité. Au tableau plus dramatique des luttes violentes et des tragiques catastrophes de la révolution, l'illustre auteur de l'*Art d'être heureux* a préféré celui de cette époque, si intéressante pour les esprits élevés, où l'on pouvait éviter les dangers, où la raison luttait contre les passions, où les hommes étaient maîtres de choisir entre les conseils de la sagesse et les leçons du malheur. M. Droz ne croit pas à je ne sais quel fatalisme politique préconisé par quelques écrivains. Il sait que dans le cercle limité où la société se déve-

loppe d'après certaines lois providentielles, il y a place encore pour toutes les conséquences naturelles de nos fautes, de nos erreurs et de nos crimes. La destinée sociale s'accomplit avec ou sans le concours des volontés humaines. La différence est que, dans le premier cas, son cours est paisible, harmonieux et régulier, tandis que, dans le second, elle n'avance vers son but qu'à travers des secousses, des déchirements et des convulsions sanglantes. Les infortunes publiques ont toujours pour principe des erreurs ou des attentats contre les lois éternelles de la morale ; c'est donc une chose instructive pour les peuples que de remonter des événements à leurs causes, et de rechercher à quelle perturbation des intelligences et des volontés on doit attribuer ces formidables catastrophes qui ébranlent si souvent les empires. Voilà ce que M. Droz s'est proposé de faire pour la révolution de France. On sent, en lisant son livre, qu'il n'a suivi d'autre inspiration que celle de sa conscience et d'une raison droite et éclairée. Il juge avec une impartiale franchise les hommes et les choses, les individus et les corporations; il signale les fautes du clergé comme les erreurs des philosophes, et il ne dissimule pas plus l'aveuglement du pouvoir que les égarements de la multitude. Tous les partis voudront lire cet ouvrage, mais il n'en est pas un qui puisse s'en prévaloir. La raison seule et la sagesse y trouveront leur compte.

Le monde savant est redevable à notre confrère M. Pauthier, d'un ouvrage sur l'origine des différentes écritures orientales et occidentales. Dans ce livre, qui forme l'article *Ecriture* de l'*Encyclopédie nouvelle*, et qui sup-

pose de vastes connaissances et d'immenses recherches, l'auteur expose d'une manière exacte et précise l'origine et la formation des écritures figuratives égyptienne et chinoise, et donne une explication décisive du véritable système de *l'écriture hiéroglyphique*, sur lequel M. Champollion a déjà jeté de vives lumières. De pareils travaux n'ont pas besoin d'être loués, et il suffit de les énoncer pour en faire comprendre le mérite et le prix.

J'arrive au domaine moins aride de la poésie, qui cette année nous a aussi fourni sa moisson. M. A. Demesmay, à qui cette province doit déjà deux recueils, où il a fait revivre les riants souvenirs de l'enfance, de la famille et de la patrie, vient d'élever un nouveau monument à la Franche-Comté dont il a recueilli et mis en vers les antiques traditions. Ce livre, dont chaque page présente avec quelque récit attachant une description d'un des beaux sites de la province, se recommande encore par des notes pleines d'intérêt et de savoir. Il ne peut manquer d'avoir pour les Francs-Comtois le charme des fleurs du pays natal; il aura pour tout le monde celui qui est inséparable des beaux vers.

Un autre poëte franc-comtois, dont plusieurs pièces inédites sont déjà populaires dans la province, M. Viancin, a récemment publié un recueil où l'on trouve cette grâce spirituelle et cette malicieuse raison qui le distinguent. Cet opuscule, que l'auteur a publié à la prière de ses amis, sera goûté de tous ceux qui aiment retrouver quelques étincelles de cette gaieté française dont si peu de personnes au milieu de nos tristes dissensions ont conservé le secret.

M. Roux de Rochelle a donné une nouvelle édition de son poëme de trois âges, qu'il a dédié à la jeunesse française, et dans lequel il met en regard trois institutions, symboles de trois civilisations éteintes, qui, à des époques et dans des contrées différentes, eurent le pouvoir de passionner les hommes : *les jeux olympiques, l'amphithéâtre, la chevalerie*. Le même associé a publié, sous le titre de *Fernand Cortès*, un poëme héroïque en 12 chants, dont le sujet est la conquête du Mexique par les Espagnols. Ce sujet était vaste et fécond : outre le tableau d'une guerre qui vit se dessiner tant de grands caractères, éclater tant de passions, s'accomplir tant de faits héroïques et tant d'actes révoltants, le poëte y trouvait à peindre deux mondes, deux sociétés, deux religions en présence : d'un côté, l'Europe en travail d'un ordre nouveau, agitée par un immense bouillonnement d'idées, de croyances, d'intérêts et de passions ; l'Europe avec ses armes redoutables, ses merveilleuses découvertes, sa soif de l'or, ses caractères énergiques, et ses guerriers aventureux, qui, dans toutes les directions et à des distances inouïes, vont fouiller les mers, pour y trouver des mondes à conquérir ; de l'autre, l'Amérique avec ses peuplades à demi civilisées, ses tribus sauvages, ses religions fabuleuses, sa magnifique végétation, ses volcans, ses forêts vierges peuplées d'animaux inconnus, et son ciel étincelant de constellations nouvelles. Voilà les richesses que renfermait le sujet choisi par M. de Rochelle, et qu'il a su exploiter heureusement.

Deux autres poëtes, dont la gloire est répandue dans l'Europe entière et qui vous sont unis par les liens de

l'association, MM. Hugo et de Lamartine ont publié dans des genres différents des ouvrages que les noms de leurs auteurs recommandaient suffisamment à l'intérêt public. Le premier a fait paraître le drame de *Ruy-Blas*, le second le poëme de la *Chute d'un ange*. Les beaux ouvrages que l'on doit déjà à ces illustres écrivains ont donné au public le droit d'être sévère à leur égard. Il ne faut donc pas s'étonner si, à l'apparition de ces productions nouvelles, des doutes se sont élevés, non certes sur le talent des auteurs, que personne ne contestera jamais, mais sur le caractère moral de leurs compositions. Pour nous, qui croyons que la vérité est l'hommage le plus digne de ces grands poëtes qui imposent l'admiration à leurs contemporains, s'il nous était permis d'élever jusqu'à eux notre voix respectueuse, nous oserions leur rappeler que le génie, cette royauté de l'intelligence, est aussi une charge du ciel, et une mission sacrée, et que, si la postérité flétrit les poëtes qui firent de leur muse l'instrument et le jouet des caprices des princes, elle a aussi des jugements sévères pour ceux qui, au lieu de guider et d'éclairer la multitude, s'inspirent de son esprit, et caressent ses plus mauvaises passions. Nous dirions à l'auteur d'*Hernani* et des *Ballades* : poëte si riche d'harmonie, si puissant d'imagination, vous dont les heureux préludes émurent si doucement nos âmes et vous assurèrent de si beaux triomphes, revenez à ces sources limpides où vous puisâtes tant de fois de pures inspirations; redites-nous ces accents qui nous ravissaient quand votre jeune muse évoquait les traditions chevaleresques, les ruines féodales et les tou-

chants souvenirs de la foi de nos pères ; notre admiration et notre reconnaissance ne vous suivront qu'à ce prix. Nous dirions à l'auteur des *Méditations :* vous dont la muse nous apparut autrefois si chaste èt si pure, *belle et levant au ciel ses humides regards,* ah ! rendez-lui les voiles pudiques qui embellissaient ses modestes attraits ; brisez, brisez cette lyre nouvelle dont les sons étranges ressemblent à des chants de débauche mêlés aux cris de la haine et du désespoir. Ange divin, qui avez oublié les cieux, revolez, il en est temps, vers la lumière. La terre, morne et attristée, a besoin de consolation. Chantre immortel, redites-lui l'hymne de l'amour et de l'espérance !

Le domaine des beaux arts touche à celui de la poésie, et jamais cette affinité n'a paru plus sensible que dans le buste qu'un de nos premiers sculpteurs a fait d'un de nos plus grands poëtes. En reproduisant sur le marbre les traits de M. Victor Hugo, M. David a composé un ouvrage dont le sujet et l'auteur ont également droit de vous intéresser ; et vous avez vivement senti l'attention délicate de l'artiste, qui, pour tribut de son talent, vous a offert l'effigie d'un poëte né dans cette ville. Le buste de M. V. Hugo avait depuis longtemps sa place marquée à côté de ceux qui rappellent les principales illustrations de la Franche-Comté. Vous vous féliciterez de le devoir à la bienveillante sympathie d'un sculpteur célèbre qui nous est uni par l'association et auquel cette province est déjà redevable du monument de Cuvier.

Outre ces travaux publics que je viens de mentionner, il en est d'autres, Messieurs, dont vos séances particu-

lières ont reçu la confidence et que je ne dois pas entièrement passer sous silence. Quelques-uns des membres de cette compagnie se sont livrés avec un louable zèle à des explorations historiques, qui ont souvent été couronnées du succès. Nous devons à M. Béchet la découverte de plusieurs chartes inconnues, qu'il a exhumées des archives de l'hôtel de ville d'Arbois. M. Clerc, qui a enrichi nos recueils d'un intéressant mémoire sur les antiquités de la *Ville d'Or*, a fait exécuter une carte gravée représentant les types des différentes monnaies anciennement en usage dans la Franche-Comté. Le même membre, de concert avec M. le professeur Bourgon, a tracé le plan de l'ancienne province du 6e. au 14e. siècle. Ces deux académiciens ont fait ensemble des recherches archéologiques dans les environs d'*Amancey*, et y ont recueilli divers objets d'antiquité fort rares, dont ils ont fait le sujet d'un rapport spécial. Enfin, Messieurs, au mois de novembre dernier, une commission s'est rendue en votre nom à Membrey, et elle a constaté l'importance des découvertes récemment faites dans cette commune, et qui ont à juste titre éveillé l'attention des savants. Le premier volume des *Documents historiques* relatifs à la Franche-Comté a été publié ; et la commission des mémoires de Granvelle a livré au Gouvernement les matériaux des deux premiers volumes de la collection imprimée. Durant la même année, la compagnie s'est fait un devoir de provoquer d'actives et instantes démarches dans le but d'assurer le rétablissement de la faculté des sciences à Besançon. Elle a étendu le cercle de sa correspon-

dance, et ses concours ont eu plus de retentissement et d'éclat. Ces résultats, Messieurs, parlent assez haut et ont droit de vous satisfaire; dus à vos efforts persévérants, ils le sont aussi à l'appui que vous ont prêté ces conseils éclairés où les intérêts du département et de la cité sont discutés avec tant de lumières et de patriotisme; noble élite des citoyens, qui a compris, en venant à votre aide, qu'il y avait entre elle et vous une alliance naturelle et indispensable, comme il y avait un sentiment commun, l'amour du pays. Vous les devez encore à ces dignes magistrats dont le zèle ne connaît aucun obstacle quand il s'agit du bien public et qui trouvent toujours pour défendre les projets utiles une ardeur et une fermeté au-dessus de tout éloge.

Il me reste, avant de terminer, Messieurs, à remplir un triste devoir en vous rappelant les pertes douloureuses que nous avons faites. La mort a frappé cette année deux de nos associés correspondants, M. Proudhon et M. Fréderic Cuvier. Le premier recevra d'une voix plus familiarisée que la mienne avec la science dont il était l'interprète, le tribut d'éloges et de regrets qui lui est dû. Le second, qui paraîtrait plus grand si la providence n'avait placé à côté de lui et dans sa famille un homme dont le prodigieux génie devait faire pâlir toute autre renommée, a pourtant acquis dans les sciences naturelles une juste réputation due à ses nombreux travaux, et notamment à cette belle *Histoire des Mammifères* qu'il a publiée avec M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Inspecteur de l'université, il rendit de nombreux services à l'enseignement public. C'est dans l'exercice de ses fonctions

et au moment même où il venait de quitter la Franche-Comté, qu'il fut atteint à Strasbourg de la maladie qui le conduisit en quelques jours au tombeau. Vous vous rappelez encore l'impression douloureuse que produisit dans cette ville la nouvelle inattendue de sa mort.

Hélas! cette émotion devait se renouveler peu de temps après, quoique d'une manière moins vive, par la perte d'un des membres honoraires de cette compagnie, de M. de Raymond. Depuis longtemps, l'âge avancé de ce confrère et les infirmités qui en étaient la suite, vous avaient préparés à cette séparation cruelle; mais à la vivacité de son esprit, à l'enjouement de sa conversation, on pouvait croire le terme de sa vie encore éloigné. M. de Raymond était un de ces hommes qui deviennent de jour en jour plus rares, et qui sont, au milieu de la génération nouvelle, les derniers représentants d'une époque dont nous sommes séparés par une révolution qui a renouvelé les mœurs et les habitudes sociales. Jusque dans les derniers temps de sa vie, il porta dans la conversation un ton de gaieté spirituelle et de légèreté badine, que son âge rendait plus piquant et qui formait quelquefois un singulier contraste avec la gravité précoce et un peu morose de nos jeunes gens du 19e. siècle. M. de Raymond figurait au nombre des membres les plus dévoués de cette compagnie, où il fut admis en 1807. Elevé trois fois à la vice-présidence, il fut encore successivement chargé des fonctions de Vice-Secrétaire et de Trésorier, et il enrichit nos mémoires de plusieurs pièces de vers pleines de naturel et de gaieté. Quand son âge ne lui permit plus de prendre

une part active à vos travaux, il continua d'y prendre intérêt. Lors du dernier concours ouvert sur la question du suicide, il voulut augmenter de deux cents francs la valeur du prix. Cette généreuse inspiration fut son dernier adieu à ses confrères et à la vie. M. de Raymond s'enquit du nom des lauréats, et voulut connaître leurs ouvrages. Il venait d'achever cette lecture lorsqu'il s'éteignit doucement.

C'est ainsi, Messieurs, que par une nécessité fatale vous voyez chaque jour s'éclaircir vos rangs. Ainsi tombent à vos côtés ces zélés collaborateurs qui vous secondaient dans l'accomplissement de votre œuvre : séparation cruelle qui vous causerait d'inconsolables douleurs, si vos élections annuelles ne réparaient vos pertes! Grâce à ce renouvellement qui vous associe des membres jeunes et actifs, au milieu de vos afflictions personnelles, de ces coups trop répétés qui font saigner vos cœurs, le corps continuellement rajeuni poursuit sans interruption la tâche immortelle qui lui appartient, et l'espérance vient s'asseoir à côté du regret, sinon pour l'éteindre, au moins pour l'adoucir et le calmer.

BESANÇON EN 1306 ET 1307;

FRAGMENT HISTORIQUE,

PAR M. ÉDOUARD CLERC.

MESSIEURS,

La commune de Besançon, au moyen âge, n'est connue avec certitude que depuis la fin du XIIe. siècle (1190). Elle paraît alors avec le caractère impétueux qui signale les associations communales, surtout à l'époque voisine de leur berceau. Son histoire se partage en deux périodes bien distinctes.

La première, où, naissante et menacée, elle lutte avec violence pour s'affermir, se maintient malgré les édits des empereurs, et se fortifie au milieu des troubles qui agitaient l'Allemagne. Cette période se termine en 1260. La ville avait alors des assemblées générales, où le peuple nommait ses syndics et ses conseillers. Elle possédait un trésor communal, les clefs des portes, un beffroi, et des milices qui marchaient à la guerre, quand les chefs de la commune l'avaient ordonné.

La seconde période est celle où la commune, n'ayant plus à se défendre, devient elle-même agressive et menaçante, refuse de souffrir aucun pouvoir rival, et poursuit avec persévérance l'autorité temporelle des archevêques de Besançon. Vous vous rappelez, Messieurs, que, dès le milieu du XIe. siècle, les prélats avaient reçu d'Henri III des droits de souveraineté sur la ville de Besançon, qu'ils tenaient en fief immédiat de

l'empire. Le plus important de ces droits était celui de rendre la justice aux citoyens, et les tribunaux de l'archevêque, commis à ses officiers, étaient connus sous le nom de *mairie*, de *régalie* et de *vicomté*. C'est contre ces justices que la commune a dirigé les efforts les plus persévérants et les plus implacables : elles ont fini par succomber, mais la lutte a duré près de 400 ans.

Cependant, pour qui veut étudier avec soin le mouvement communal à Besançon, et les révolutions qu'il a produites, un phénomène singulier se présente dès le commencement du XIVe. siècle : l'aspect change tout à coup, ce mouvement si impétueux s'arrête, les justices de l'archevêque subsistent et ne sont plus attaquées, près de cent années s'écoulent de cette manière, et ce n'est que dans les premières années du XVe. siècle, que l'agression des citoyens, si longtemps suspendue, recommence avec une plus ardente activité.

Cette suspension, ce long repos est le premier fait qu'il faut constater. On en trouve la preuve dans le récit de nos historiens, quoiqu'ils paraissent l'avoir peu remarqué.

Ce fait a une cause, et l'esprit cherche à s'en rendre compte. Mais on interroge en vain nos auteurs les plus renommés, ils sont muets. Malgré leur silence, je supposais quelque événement ignoré qu'ils avaient omis de retracer : effectivement, l'histoire de la commune de Besançon est loin d'avoir été jusqu'ici complétement étudiée. Dans cette incertitude, quelques chartes de la ville me sont tombées entre les mains, d'autres m'ont été communiquées par notre honorable collègue M. Du-

vernoy. Ces chartes révèlent des faits inconnus; c'est dans ces faits que l'on découvre la cause mystérieuse que nous cherchons, de même que celle de la situation politique de Besançon pendant tout le cours du xive. siècle.

Ces événements, Messieurs, je vais vous les retracer brièvement. Ils se rattachent aux années 1306 et 1307. Pour que vous puissiez les saisir plus aisément, je rappellerai d'abord quel était en 1306 l'état de notre province.

Le comté de Bourgogne se trouvait alors depuis plusieurs années entre les mains d'un roi français, Philippe-le-Bel. Otton iv, le dernier de nos comtes résidents, le lui avait remis par traité en 1295; Otton était mort depuis; en 1306, le mariage de Jeanne, sa fille, avec Philippe-le-Long, fils aîné de Philippe-le-Bel, était venu cimenter ces conventions importantes, et l'autorité de la maison de France semblait pour jamais affermie dans la province.

Cette révolution avait profondément alarmé les hauts barons comtois. Otton iv avait laissé un enfant mâle, héritier naturel du comté de Bourgogne, et cet enfant en bas âge avait été déshérité par son père, contre les lois de l'hérédité féodale. La domination française au sein du comté semblait donc une violation de ses institutions, sa puissance une menace perpétuelle pour la haute noblesse, accoutumée, sous des princes affaiblis, à tous les charmes de l'indépendance. Elle avait couru aux armes, elle avait joint ses efforts à ceux de l'Angleterre; mais, vaincue par Philippe-le-Bel, elle s'était

enfin soumise. Dès lors, renfermée dans ses châteaux qu'elle quittait à regret pour suivre l'étendard de son nouveau maître, elle voyait avec douleur les armées françaises maîtresses du comté, le sceau de Philippe-le-Bel employé dans les actes, sa monnaie répandue à profusion : inquiète et silencieuse, quelquefois éclatant en murmures, elle attendait les événements, et était avide de changement et de révolutions nouvelles.

Parmi ces feudataires humiliés, un seul semblait contempler avec calme ces événements alarmants ; chaque commotion politique n'avait jusque alors servi qu'à agrandir sa fortune et sa haute puissance. Ce baron était Jean de Châlon, sire d'Arlay, né du troisième lit de Jean de Châlon dit l'Antique. Descendant de la branche cadette de Bourgogne, richement apportionné dans la succession paternelle, il avait accru ses possessions et ses fiefs par des acquisitions, des échanges, ou des associations avec les abbayes des montagnes : le siége de sa puissance était aux châteaux d'Arlay et de Noseroy. Presque partout, dans les pays qui sont à l'orient de Lons-le-Saulnier et Salins, il comptait des domaines et des vassaux, et ses châteaux, qu'il avait portés jusqu'aux hautes *Joux* du Jura, dominaient ces pays si puissants par leurs rochers et leurs montagnes. Toute tête couronnée, en Allemagne et en France, avait cherché, pour dominer dans le comté de Bourgogne, à s'attacher le noble baron. Caressé par les empereurs, qui se défiaient de l'indépendance de nos comtes, Jean de Châlon avait reçu d'eux le comté de Neufchâtel, et le pouvoir de battre monnaie à Jougne, même à Be-

sançon. Plus tard, et dans un intérêt contraire, le roi de France l'avait gagné à sa cause à force de bienfaits. Jean de Châlon s'était d'abord déclaré son ennemi, et s'était confédéré contre lui à la tête de la noblesse comtoise. Puis, quand il vit que la France l'emportait, il céda adroitement à la fortune, et ouvrit l'oreille aux promesses séduisantes du monarque. Il consentit à lui faire hommage de ses domaines, et reçut en retour le gouvernement du comté de Bourgogne. Il ne semblait plus manquer au baron d'Arlay, que de prendre pied dans Besançon, ville impériale, et qui ne dépendait pas de la Franche-Comté. Mais déjà il y était parvenu, et avait acheté des titulaires, par main tierce, *la vicomté* et *la mairie* de la ville. La force des armes l'y avait maintenu contre Hugues de Bourgogne, son concurrent, même contre le gré de l'archevêque, et il avait fini par les recevoir à hommage de Philippe-le-Bel, assez hardi pour saisir ces fiefs de l'empire, auxquels certes il n'avait aucun droit.

Ainsi en 1306, Jean de Châlon, depuis longtemps le plus puissant et le plus riche seigneur de nos contrées, était, de par le roi de France, gouverneur du comté de Bourgogne, vicomte et maire de Besançon.

Ce dernier titre, auquel l'archevêque avait fini, quoique avec peine, par donner son adhésion, excita de vives alarmes parmi les citoyens, si jaloux de leur indépendance. Jean de Châlon était pour eux un ancien ennemi, et ils le voyaient, sous un titre redoutable, s'introduire dans leurs murs : il devenait leur premier magistrat ! A la main timide et désarmée des prélats

allait succéder la force du prince et l'arbitraire de ses officiers, jusque dans les tribunaux de la justice !

Jean de Châlon avait pris possession de la mairie et de la vicomté, mais les esprits fermentaient sourdement. Et, comme il arrive dans les jours d'agitation, les esprits les plus ardents étaient placés à la tête de la commune, où les élections municipales les avaient appelés. Ses chartes nous ont conservé les noms des procureurs ou syndics, et des autres chefs.

Telle était la disposition des esprits, quand un incident inattendu vint faire éclater l'orage. Un citoyen du nom de Jacques Bonvalet avait été tué, et, comme le crime était flagrant, le jugement de l'homicide appartenait à la mairie de la ville, c'est-à-dire, aux officiers de Jean de Châlon. Plusieurs citoyens étaient accusés de ce crime.

Alors un mouvement insurrectionnel se répand dans la cité, mouvement d'autant plus général qu'il était appuyé par les chefs mêmes de la commune. Avait-il pour objet d'empêcher les accusés de paraître devant les officiers du prince, et de créer un tribunal populaire substitué à l'ancienne juridiction ? Les accusés comparurent-ils, contre la défense de la commune, devant les assises de Jean de Châlon, et cette désobéissance provoqua-t-elle l'insurrection dont nous allons rendre compte ? Ou bien la commune s'insurgea-t-elle contre les meurtriers, par l'indignation que le crime avait fait naître ? C'est ce qui n'est pas parfaitement éclairci.

Quoi qu'il en soit, le lendemain du dimanche de Quasimodo 1306, le peuple s'assemble dans les rues, les

bannières se déploient dans tous les quartiers. Du haut de la tour de St.-Pierre, le beffroi de la commune sonnait avec violence, on ferme les portes de la ville pour empêcher toute intervention étrangère. On marche vers les maisons des meurtriers, qui étaient situées à Battant, à Charmont et dans d'autres quartiers de la ville. On se précipite dans l'intérieur des bâtiments, les meubles sont saisis et jetés dans la rue, on monte sur les toits, on dresse les échelles pour démolir, les murs sont renversés au milieu des cris de la multitude; et bientôt, au travers des flots de poussière, on n'aperçoit que de tristes débris.

La nouvelle de cette scène de désordre parvient promptement à Jean de Châlon. On peut juger de l'irritation du prince. C'est lui-même dont le peuple vient d'envahir la juridiction, son autorité a été méconnue, et il ne peut douter de la complicité des gouverneurs. En conséquence, il se prépare à se faire justice par les armes; et l'archevêque que le même coup avait frappé jette l'interdit sur la ville. Ce prélat était Hugues de Châlon, propre frère du baron d'Arlay.

Tout annonçait une guerre prochaine, non l'une de ces guerres obscures avec les seigneurs voisins de la ville, suite de ces ruptures fréquentes dont on trouve la preuve dans les archives communales de cette époque; c'était une guerre générale, le soulèvement du comté contre la ville. A la voix de Jean de Châlon, les montagnes entières allaient s'ébranler; la province obéissait à ses ordres, il en était le gouverneur : l'un de ses neveux était comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort et de Châtelbelin. Hugues de Bourgogne, et Gauthier, comte de

Montbéliard, enfants de son frère, étaient les plus grands et les plus puissants seigneurs du pays.

La ville au contraire était abandonnée à elle-même. Dans ce péril, elle ne put obtenir que l'appui d'un chevalier, Girard de Moncley, damoiseau inconnu qui commandait une troupe armée : encore ce fut à prix d'argent qu'il fallut acheter ce secours.

Quels que fussent la fierté et l'emportement des citoyens, la voix de la prudence finit par être entendue, l'avis d'un accommodement prévalut. Mais il fallait en régler les conditions, et Jean de Châlon ne voulait point entrer dans la ville, où sa personne n'eût point été en sûreté. En conséquence, une entrevue fut fixée au dehors, non loin des murs, dans les champs de St.-Ferjeux, où elle eut lieu le 11 septembre 1306.

Le prince et sa suite furent exacts au rendez-vous. Le syndic des citoyens, Euchart, surnommé Monnoier, vint également au lieu désigné. Les deux contendants tombèrent à peu près d'accord : il fut convenu qu'à l'avenir, la ville se soumettrait aux cours et tribunaux de la mairie et de la vicomté. Pour le passé, le prince voulait que les citoyens fussent soumis à reconstruire les maisons démolies ; le représentant de la ville consentait seulement à ce qu'elle en payât la valeur. Un arbitre fut choisi pour régler ce point litigieux : ce fut Simon de Montbéliard, et à son défaut, Hugues de Vienne, seigneur de Pagny. Jusqu'à la décision, une somme, représentant la valeur estimative des bâtiments, devait être déposée en main tierce. A ce prix, la concorde était rétablie, et l'interdit devait être levé. On se sépara après avoir juré ce

traité, dont les conditions furent approuvées le même jour par l'archevêque Hugues, qui s'était retiré au donjon d'Avannes, voisin des bords du Doubs.

En signant cette paix, le baron d'Arlay, inquiet et défiant, se préparait à la guerre. Quelques jours après, prévoyant que la ville, toujours dominée par les conseils les plus ardents, n'en exécuterait point les conditions, il avait resserré les liens de son alliance avec le comte de Montbéliard et Hugues de Bourgogne, ses neveux, tous deux redoutables par leur puissance, tous deux prêts, en cas de guerre, à le servir de leurs armes et de leurs châteaux.

Ce qu'il avait prévu arriva. Simon de Montbéliard, arbitre choisi, décida que la ville devait faire reconstruire les maisons détruites, au lieu d'en payer simplement la valeur. On demanda des otages pour l'exécution de cette sentence : la ville les promit d'abord, puis elle les refusa, soit qu'elle fût décidée à rompre avec le baron d'Arlay, ou qu'aucun citoyen ne consentît à aller en otage.

L'hiver de 1307 s'écoula dans ces alternatives. Cependant les maisons abattues n'étaient point relevées, et le baron d'Arlay s'indignait de ces lenteurs.

Il avait établi, pour régir la mairie de Besançon, un de ses chevaliers énergiques et dévoués : c'était Giles d'Achey. Trois fois ce chevalier fit sommer les citoyens de livrer les otages qu'ils avaient promis, et trois fois son injonction demeura sans réponse. Il tint alors ses assises hors de la ville et dans le village de St.-Ferjeux ; là, sous les yeux de Jean de Châlon et de ses conseils réunis le

quatrième mardi après la Pentecôte 1307, le juge, élevant la voix, prononça la sentence suivante :

« Au nom dou père et dou fils et dou St.-Esprit, amen. Par le conseil des prud'hommes et des juges de droit, ayant Dieu devant les yeux, nous condamnons par notre sentence définitive les citoyens de Besançon... à 20,000 bons estevenants, qu'ils doivent payer à Jehan de Châlon, vicomte et maire de la ville.... Banissons de tout l'archevêché de Besançon, jusqu'à rappel de Jehan de Châlon, le syndic... et les nommés (*suivent les noms des chefs de la commune*), qui ont été autours, fautours et principaux des maléfices, et ont excité le puèble, et les condamnons à l'amission de leur biens, lesquels nous appliquons audit Jehan de Châlon. »

Cette sentence était une déclaration de guerre : la ville y était préparée. Ses chefs mêmes avaient intérêt à l'entraîner dans cette voie. Sans doute ils rappelaient aux citoyens que, seize ans auparavant, ils avaient, du haut de leurs murailles, résisté à toutes les forces de l'Allemagne conduites par Rodolphe, beau-frère du baron d'Arlay, et que ceux qui avaient bravé un empereur jusque alors invincible ne pouvaient courber la tête sous le joug d'un simple baron.

Cependant Jean de Châlon rassemblait son armée.

Ici, Messieurs, je voudrois vous peindre ses formidables apprêts, et le comté répondant à sa voix ; vous montrer les bannières flottant dans la campagne, les chefs et les troupes armées qui, du nord et du midi, se réunissent sous les murs de la ville. Les plus puissants alliés du baron d'Arlay étaient Hugues de Bourgogne et Renaud,

comte de Montbéliard : tous deux étaient venus en personne avec leurs hommes d'armes renforcer ses bataillons. Les châteaux les plus voisins de la ville, Châtillon-le-Duc, Arguel et Montfaucon, forteresses féodales si puissantes par leurs rochers et leurs mouvances, appartenaient aux confédérés. Bientôt les murs furent cernés de toutes parts.

Contre son redoutable ennemi, la commune n'avait de ressource que l'intrépidité de ses milices. S'adresserait-elle au roi de France, maître du comté ? Il était l'ami de Jean de Châlon ; il lui avait commis le gouvernement de la province, et même la mairie de Besançon, objet de tant de querelles. Recourrait-elle à l'empereur ? Mais, depuis neuf ans qu'il était monté sur le trône d'Allemagne, elle ne lui avait fait aucun serment de fidélité. Ce prince était Albert, fils de l'empereur Rodolphe, dont il vient d'être parlé. Un événement sinistre avait signalé son avénement à l'empire. Albert avait tué de sa propre main, à la bataille de Gelheim, Adolphe, son prédécesseur ; et Besançon, situé loin du siége de l'empire, était au nombre des villes qui avaient refusé de le reconnaître. Cependant, à l'approche du danger, la commune s'était montrée plus docile. L'un de ses citoyens, Belénis, envoyé vers l'empereur pour ménager la réconciliation de la ville, lui en avait offert l'hommage, et Albert avait commis le comte d'Hasenbourg pour le recevoir. Cette réconciliation opérée, les citoyens n'hésitèrent plus à demander le secours de l'empereur ; mais il était trop occupé par ses propres guerres pour songer à diviser ses forces : il fit cependant à leur demande une réponse

gracieuse. Chiflet a rapporté cette lettre, qui arriva même trop tard (1).

La bravoure était l'apanage des Bisontins, et leurs bannières se montrèrent hardiment dans la campagne. Les milices de la ville portèrent même le ravage loin de leurs murs. L'espoir d'un secours prochain soutenait d'ailleurs les courages : il leur était promis par le comte d'Hasenbourg ou d'*Asuel* (2), qui, après avoir reçu, au nom de l'empereur, leur serment de fidélité, les animait à la résistance. A l'entendre, les secours allaient arriver; il n'avait fait que les devancer de quelques jours. Ces renforts ne coûteront rien aux citoyens, l'empereur veut faire lui-même les frais de cette guerre. La commune écoute avec transport ces promesses; le péril rendait les esprits plus crédules. Cependant l'envoyé de l'empereur s'établit dans la ville, se met en possession de la mairie, de la vicomté et de la régalie, en perçoit les revenus, et renouvelle chaque jour aux citoyens les mêmes assurances, que l'événement dément chaque jour.

Au dehors la guerre continuait. On était aux longs jours de l'été : du haut de leurs murailles, les citoyens voyaient avec douleur leurs blés et leurs moissons foulés et écrasés par les assiégeants, leurs vignes, richesse la

(1) Vesontio, part. 1re., p. 187.

(2) Hasenbourg ou Asuel, ancienne seigneurie dont le château était situé du côté septentrional du mont Repets, au pays d'Ajoye, non loin du couvent de Lucel. Il est connu aujourd'hui sous le nom d'*Aruel*, et l'on voit encore ses ruines. Bourcard d'Hasenbourg est le 1er. évêque de Bâle dont le nom de famille soit connu (XIe. siècle).

plus précieuse de la ville, dévastées et arrachées par des mains ennemies. Des désastres plus sanglants portèrent l'effroi parmi les assiégés, et s'il faut en croire à leur propre récit, consigné dans une charte de 1357, *le baron d'Arlay leur tua mille hommes dans un jour, fit prisonniers leurs meilleurs soldats, et la ville fut réduite en servitude* (1).

Toutefois, leurs murs ne furent point escaladés, l'ennemi ne s'empara point de la ville. Mais l'orgueil des citoyens fut réduit à plier : il fallut parler d'accommodement et de paix. Une entrevue fut proposée au château de Montfaucon, peu éloigné de la ville : ce château appartenait au comte de Montbéliard, allié du baron d'Arlay. On convint que deux chevaliers et le *barbier* du comte iraient chercher les députés de la ville, et les introduiraient, au nombre de vingt au plus, dans cette forteresse féodale.

(1) Dans cette requête, présentée à l'empereur Charles IV pour faire annuler l'alliance de la ville avec Jean de Châlon, contractée en 1308, les citoyens exposent qu'ils l'ont souscrite au milieu de malheurs inouïs : *Pactionnes et conventionnes quod ..... prædecessores nobili et potenti viro claræ memoriæ Johanni de Cabilone, quondam domino de Allato, et post ejus decessum suis heredibus usque ad tempus nondum finitum, cum ipsæ pactiones factæ sint vi, violentia, metu ipsius domini Johannis et suorum in hâc parte auxiliatorum qui nostram civitatem nostrosque prædecessores cives manu armata et multis insidiis invaserint, debellaverint, et in una die circa millia personas gladiis occiderunt et etiam quam plures de melioribus civibus captivaverunt et captivos detinuerunt : ex quo vestra dicta civitas multum depopulata extitit et in captivitate redacta.*

(Archives de la ville.)

Cette convention s'exécuta. Je n'ai pu recouvrer le traité qui fut signé alors ; mais tout indique que la ville fut obligée de subir la loi du vainqueur, et de s'engager à relever sur-le-champ les maisons démolies dans l'émeute populaire de 1306, et à exécuter la sentence de Giles d'Achey. Ce traité fut signé au mois d'août, et dès les premiers jours de septembre, des ouvriers envoyés par la ville relevaient les murs qu'elle avait détruits. Le clerc Willemin, surnommé Botonières, que les citoyens avaient fait maire de leur ville, se hâta aussi de se mettre corps et biens à la merci de Jean de Châlon.

L'exécution de la sentence de Giles d'Achey était plus difficile. Vaincue et cédant à la nécessité, la ville ne put songer à sauver de l'exil son syndic et ses anciens chefs ; elle savait que le vainqueur serait à leur égard sans pitié. Mais elle demanda que leurs biens confisqués fussent, en partie du moins, rendus à leurs enfants, et qu'elle-même fût affranchie de l'amende de 20,000 estevenants, que ses malheurs passés, les pertes de la guerre et la ruine de ses récoltes devaient faire considérer comme excessive.

Jean de Châlon résistait : enfin, le 3 décembre, après d'autres essais d'arbitrage, la décision fut remise, au nom des deux parties, à Gauthier de Montfaucon.

Deux mois s'écoulèrent avant sa décision. Pendant ce temps, un projet plus important occupait l'âme du baron d'Arlay. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir relevé avec éclat ses tribunaux au sein de la cité. La victoire l'avait couronné ; mais il ne pouvait se dissimuler que, haï dès

longtemps par les citoyens, il l'était davantage après leur défaite. La ville lui avait fermé ses portes; mais revenue de sa première terreur, ne pouvait-elle pas secouer de nouveau le joug, et s'allier, au besoin, avec les ennemis du prince, tandis que lui-même, ou ses descendants vicomtes et maires après lui, seraient engagés dans d'autres guerres?

Pour se rendre maître de l'avenir, il vit bien qu'il fallait affaiblir la cité, la réduire pour de longues années à ses seules forces, et l'obliger à le recevoir lui-même à volonté, ainsi que les hommes qu'il jugerait à propos d'y introduire pour empêcher les révoltes. Pour atteindre ce but, le baron d'Arlay choisit la forme d'un traité d'alliance, qu'il fit proposer aux citoyens. Par ce traité, il fallait que la ville s'engageât à le servir dans ses guerres, à charge toutefois de réciprocité; elle devait renoncer à choisir aucun autre allié que lui, et le recevoir dans ses murs ainsi qu'un certain nombre d'hommes armés, quand il le demanderait. Cette alliance devait durer le temps exorbitant de soixante années. Il fallait encore, même après ce terme éloigné, que la ville s'obligeât indéfiniment à ouvrir ses portes, non-seulement à celui des Châlon qui serait vicomte et maire, mais encore aux hommes d'armes qu'il aurait besoin d'y faire entrer.

Ces chaînes étaient bien pesantes; mais la nécessité était là : le baron d'Arlay profitait d'ailleurs adroitement de ce que la sentence de Gauthier de Montbéliard n'était pas encore rendue : les familles des condamnés attendaient avec anxiété cet arrêt, qui devait leur rendre ou

leur ôter pour jamais leur fortune. Assemblée au son de la cloche dans l'église St.-Pierre, la commune accepta cette alliance ; on attacha au fatal traité le sceau de la ville, puis on le porta au château d'Arguel, où le superbe baron, qui attendait la réponse, y fit aussi attacher le sien.

Deux jours après (31 janvier 1308), Gauthier de Montfaucon prononça son arrêt si vivement attendu. Il tint ses assises dans le village de Beurre (situé au pied même du château d'Arguel), *au truyl de Guillaume, desos le grand chemin*. Deux syndics de la cité et une foule de citoyens étaient accourus pour l'entendre. L'amende de 20,000 liv. prononcée contre la ville fut réduite à 5,000; l'exil fut maintenu contre les chefs de la commune, seulement le juge leur rendit quelques portions de leurs biens confisqués.

Telle fut la fin de ce drame inconnu, qui laissa dans l'âme des citoyens un souvenir profond. (1) Nous nous

(1) En 1313, la ville sollicitée par Henri VII de lui fournir des subsides pour ses guerres d'Italie, s'excuse sur l'état de misère où elle est encore réduite. Si vous le voyiez de près, écrivait elle à l'empereur, vous pleureriez sur nous comme le Christ sur Jérusalem : *Verumtamen postquam Romanum vacavit imperium, civitatem vestram Bisuntinam tanquam viduam et desolatam circumdederunt mala quorum non est numerus. Et nulla nos tuente justitia, impugnaverunt nos inimici ferocissimi, volentes civitatem vestram, quæ nulli unquam servivit nisi Deo et imperatori Romano, in suam redegerunt servitutem. A quibus multipliciter sumus compressi, gravati et coangustati, prohibiti ingredi et regredi mercatores, et agriculturas exercere, vineæ etiam et arbores excissæ, spoliati et etiam crudeliter debellati et captivati. . . . : propter*

arrêtons ici, Messieurs : il nous suffit d'avoir exhumé de l'oubli ces faits, qui peignent avec vérité les mœurs de nos pères. Nous y avons trouvé d'ailleurs la cause ignorée que nous cherchions, et qui, durant le XIVe. siècle, a arrêté le mouvement d'agression de la commune contre la *mairie* et la *vicomté*. Cette cause, nous l'apercevons, 1°. dans la transmission de ces fiefs héréditaires entre les mains des Châlon, famille la plus puissante de la Franche-Comté ; 2°. dans la victoire sanglante qui leur en assura la possession dès les premières années de ce siècle ; 3°. dans le traité d'alliance de 60 années, qui enchaîna si longtemps les citoyens, et qui ne fut anéanti par les empereurs qu'en 1364, comme étant l'œuvre de la force. Au commencement du XVe. siècle, avec l'appui des ducs de Bourgogne, ce mouvement impétueux a recommencé avec une violence nouvelle. Mais les justices attaquées n'ont succombé qu'au XVIIe. siècle : il était trop tard alors pour les désirs des citoyens ; la ville tombait elle-même entre les mains de Louis XIV.

quod populus noster est imminenter depoperatus et status civitatis vestræ deterioratus et colapsus, et communitas civitatis maximis debitis mercatoribus publicis obligata, adeo ut, si cognosceretis, posset verificari de vestra pietate et clementia illud quod de Christo dicitur : Flevit super eam.

(Arch. de la ville.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU FRAGMENT HISTORIQUE PRÉCÉDENT.

(Ces chartes sont tirées des archives publiques de la province, ou transcrites sur des copies authentiques.)

I.

Philippus, Dei gracia, Francorum Rex, notum facimus.... quod cum dilectus et fidelis noster Johannes de Cabilone, dominus de Arlato, vicecomitatum Bisuntinum cum juribus et pertinenciis suis quæ ad se hereditario jure asserit pertinere, quæque ad manum nostram certis ex causis, ratione comitatus Burgundiæ, deliberari sibi cum instancia postularet : Nos, vocato dilecto et fideli nostro Othone, comite Burgundiæ palatino, ac visis juribus et auditis rationibus ipsius Johannis, et super his deliberatione habita diligenti, VICECOMITATUM ipsum cum juribus et pertinenciis supradictis dicto Johanni tenore presencium deliberamus; *salvo in feodo homagio* et omnibus aliis jure nostro et quolibet alieno.... Actum Parisiis, mense martii, anno MCCC et secundo.

II.

Philippus, Dei gracia, Francorum Rex, gardiatori nostro comitatus Burgundiæ; mandamus vobis quatenus dilecto et fideli nostro J. de Cabilone, domino de Arlato, militi..., vicecomitatum Bisuntinum.... delibatis absque

difficultate et dilatione quibuslibet.... Actum Parisiis, die jovis post dominicam qua cantatur letare, anno domini MCCC et secundo.

III.

Nos, li communs de la citey de Besançon, et Girard, sires de Moncler, damoiseaux, faceons savoir..... que nos havons fait entre nos ensambles les convenances que se ensuignent. C'est à savoir, que je li diz Girard hay promis et promat par mon sarement aidier à dit commun à armes et sans armes. C'est à savoir, à dix hommes armés bons et convenables, de la guerre qu'il entendent à havoir ancontre monseig. Jehan de Chalon, encontre ses aidanz et encontre toutes gens. Ce sauf que se li diz communs voloit aler forfaire sus mes amés seignour mons. l'Arcevesque, mons. Hugue de Bourgoigne et mons. de Monfaucon, il ne me doivent contraindre ne requerir que je mes propres cors aille, mais dois demorer en la citey pour faire le profit de la dite citey. Et nos li diz communs, en la recompensacion de ces services dessus diz, davons et havons promis donner à dit Girard seix cent livres de cet monoe cursable..... et à sa compaignie au nom de gaiges pour chacun hommes armés huit soulz.... Est encore à savoir que se nos li diz communs.... faciens paix, que nos sommes tenu de matre li dit Girard et sa compaignie en la dite paix.... En témoignage de la quel chose, nos li diz communs et je li diz Girard, avons mis nos seels en ces présentes lattres, faites et données le jor du lundi devant feste Saint Bar-

tholomey, apôtre, l'an de Notre Seignour mil trois cenz et seix.

IV.

In nomine Domini, amen. En la presence de moi, notaire, etc.... Hugues, par la grâce de Dieu, archeveque de Besençon, et noble baron, saige et puissant monseigneur Jehan de Chalon, seigneur de Arlay, d'une part, et Richars, dit Monoier, citien, procurour et sindique de tous les citiens, d'autre part..., l'archeveque et mess. Jehan demandoient es diz citiens : que comme ils eussent de lour propre autoritey abatu et desrochié en usurpant la juridiction des diz, cloche sonnée, banières laciés, et portes fermées, les maisons de, etc...., pour l'occasion de la mort de Jacquat Bonvalet, que les diz (propriétaires des maisons) avoient murtri. Et les quey maisons estoient es choites es diz mons. l'Archeveque et à monss. Jehan. Et sur ce ils requerissent et demandessent es diz citiens que li dites maisons abatues et desrochiés par lour refeissent et remeissent en lour premier estat, et les chestex, les muebles et les biens siz es dites maisons randissent et restituissent ez diz archeveque et Jehan, pour lour droit et es autres domagiés que courpauble n'estoient dou dit fait à chascun pour sa portion et pour son droit, et que amande et satisfaction fut es diz archeveque et Jehan faite....: et d'autre part li diz citiens deisssent et proposassent plusieurs defenses et raisons contre les choses dessus dites. Enfin, par l'intervencion et par la proiere de plusieurs

bones et nobles gens et pour lou repos dou pais, les dites parties ont accordé en la meniere que s'en suit. Premièrement, Richars, dit Monoier, sindique et procurour de tous les citiens..., promet.... ester à droit et faire droit en nom que dessus es cours de Besançon des diz archeveque et Jehan, li quel ont doné juge es diz citiens; c'est à savoir noble home monss. Symon de Montbéliard, seignour de Montron, et syl ne pooit entendre monss. Hugues de Vienne, seignour de Paigney, sur l'article des destructions dessus dites.... sans strepite et figure de jugement.... et heu sur ce le consoil de saiges genz, se li diz citiens doivent refaire les dites maisons ou rendre la valour.... et ne puent les dites parties apeler de sa sentence. Et est à savoir que li biens et les maisons qui apartenoient es mortriers, seront estimées par bones gens au regart monss. Hugues de Bourgoigne et dou seignour de Montfaucon, ou dou seignour de Montron, et sera mise la dite extimacion en deniers ou gaige soffisanz en garde, en sove main, au regart monss. Hugues de Bourgoigne.... Item a promis li diz procurour, en nom que dessus, faire droit es diz archeveque et Jehan, en lour cours à Besençon, selon ce qu'il apartiendra à chacun d'eux. Et doivent doner li diz archeveque et Jehan es diz citiens à Besençon, juge sanz suspicion. Et se le diz juge grevoit les citiens, li diz procurour puet apeler dou juge doney pour lou diz Jehan à l'audience de l'archeveque, et de l'audience de l'archeveque à roi d'Allemaigne, comme à soverain ou à l'emperaour, se il i étoit. Et dou juge doney par monss. l'archeveque puet le diz procurour apeler à roi d'Ale-

maigne, ou à l'emperaour, se il i étoit. Et se li cause étoit par devant lou juge de crestientei, li diz procurour et citiens puent apeler en la cour dou Pape.... Ces présentes lettres faites et scellées, monss. l'archeveque doit oster l'entredit et la sentence que il a mis à Besençon... Ce fut fait es chams entre Besençon et Saint-Ferjeux, l'onzeime jour dou mois de septembre, l'an Nostre Seignour MCCC et VII.

A cet acte sont appendus les sceaux du roi de France, de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, de Renaud, comte de Montbéliard, de Hugues de Bourgogne, de Gauthier, sire de Montfaucon, de l'official et de l'archidiacre.

V.

Nos, Renaut de Borgoigne, cuens de Montbéliard, et nos, Hugues de Borgoigne, ses freres, façons savoir à touz : Que nos avons promis et prometons en bone foi à notre amey oncle mons. Jehan de Chalon, seignour d'Allay, que se les citiens de Besençon ne poursegnent, gardent et tegnent la paix, accort et les convenances que ont été faites et accordés par nos dou dit mons. Jehan et des diz citiens, en tout ou en partie, que sont seellées de nos seaulx et de plusieurs autres, que nos aiderons à diz mons. Jehan notre oncle, de nos cors et de nos genz en armes et sanz armes, et de nos chesteaulx, se il leur voloit mouvoir guerre en jusque tant que il heust eu droit des diz citiens ou par droit ou par acort de celle cause ; en témoignaige de la quelle chouse, nos.... avons baillé à dit mons. Jehan ces presentes

lettres.... faites et données l'an de grace corrant, par MCCC et seix, le dimanche après la feste Notre Dame de septembre.

VI.

Nos, Giles d'Achey, chevaliers et juges donnés de très noble baron et puissant monseig. Jehan de Chalon, sire d'Arlay, vicomte et maire de Besançon, es causes qui sont mehue entre le dit Jehan et tous les citiens de Besançon sur ce que li diz citiens ont meffait envers le diz Jehan, et à cause de ses subgies de Besançon, faisons savoir..: Que come les citiens de Besançon, le lendemain de Quasimodo de l'an MCCCVI, à grant multide de genz d'armes, bannières desployées, portes fermées, cloches sonnées, et de *communal consoil* et de certain propost, haient abattu et détruit à force et violence, plusieurs maisons en la cité de Besançon, c'est à savoir, les maisons Poincart et es autres enfans à Buef de Choie, la maison Estevenin de Poilley et de ses comparceniers, la maison Jehan fils Henri de Beaune, et la maison Henri à fils Pierre Corne, assises en la cité de Besançon, et les biens muebles qui étaient dedans les dites maisons ont pris et à force, et les diz malefices sont si notoires, que l'on ne les puet celer par aucune excusation. Mais preuve que les diz citiens sont condampnés à refaire les dites maisons, et que les diz malefices sont faits premierement contre Deu, contre droit et droiture, et en grant préjudice dou devant dit Jehan, vicomte et maire de Besançon, en tanz que li diz malefices ne se doivent

passer sans peine de droit ordonée. Mais afiert qu'il soient pugniz en tel maniere qu'il soit examples à tout temps à ces qui auroient couraige de mal faire.... Et nous havons fait ajorner sur ces malefices la premiere fois peremptoirement et personnellement Richard le Monoier, procurour et sindique des diz citiens, Lambelin de St.-Quentin, Doublier de Fromaige, Renaut dou poys, Jacquin de Lantenne, Othenin de Beaune, Perrin de Villette, Willemin dessus Douz, Jehan fils Navarret, Gerard fils Bonardin, Estienne Signoret, Perrin Maier, Perrin d'Apremont, Charle Lefevre, Emot de Choies, Mathiet Trulet, Perrin Warin, Huguenin Crochet, Gerard Menegoz, Lambelin de Montfoy, Jehan fils Bourget, Perrin le Barbier, Perrin de Dole, Gerard de Montboison, Vuillemin fils Malecher, Perrenet de Vaux, Perrenet de Cusance, Huguenin de Tilz, et Willemin de Vorges, citiens de Besançon, qui se disent *conseillours* de la citey de Besançon, qui sont et ont été autours, conseillours et principaulx des devant diz malefices, et qui ont excité le pueble de Besançon à faire les devant diz malefices, l'uytieme de la fete de St. Ylaire nouvellement passée, par devant nous, en la cour de la vicomté de Besançon. Et les diz citiens devoient bailler hostaiges suffisanz en la main de très noble baron monseig. Hugues de Bourgoigne, par convenances faites entre le diz Jehan et les diz citiens. Si come nous en fumes bien certains pour ce que nous juges dou dit Jehan et ses conseils fusens segur à Besançon.... Et come li diz citiens eussent été requis de bailler et doner les diz hostaiges, li quelx les refuserent de bailler. Nous les

fesmes reajorner.... le juedi après huytieme de Paques..., les quelx la seconde fois les ont recusey bailler. Pourquoi nous voianz et consideranz que nous ne li consoil dou dit Jehan ne pourriens estre bien segurs en la dite citey...., avons ajorné et fait ajorner la tierce fois.... tous les diz citiens ausi par devant nous en la ville de St. Ferjuel, la quele vile est en la banlieue de Besançon, en la juridiction des diz vicomte et maire de Besançon, le mardi après les trois semaines de Pentecoste. A la dite jornée, vile et heure, le diz Jehan de Chalon comparaissant personnellement par devant nous, requerant instamment que nous condempnesiens par notre sentence définitive le diz procurour, les diz citiens et les autres desus denommés, en la poine et en l'amende qu'ils doivent sostenir et sofrir selon droict et selon justice. Le diz procurour et les diz citiens et les autres ne comparaissant ne autres pour lour.... Nous, notre définitive sentence, droicture et équité, ce requerant, disons et prononçons en ceste maniere.

† Au nom dou Père et dou Fils et dou St. Esprit. Amen. Par le consoil de Proudomes et de juge de droit, ayant Deu devant les eux, l'absence des diz citiens.... condampnons, par notre sentence définitive, pour raison des malefices desus diz, Emot de Choies, procurour et sindique des diz citiens, et les diz citiens, en la personne du diz Emot, en vingt mille livres de bons estevenans, à paier et à rendre à diz Jehan de Chalon.... et les diz (*suivent les noms rapportés plus haut*) qui sont et ont esté auctours, fautours et principalx des diz malefices et ont excité le pueble de Besençon.... bannissons de

tout l'archevechié de Besancon, tant que à rapel dou diz Jehan de Chalon, et à ce, condampnons les dessus diz par notre sentence definitive, et en la amission de tous lours biens, les quelx nous appliquons à diz Jehan, sauve la taxation des depens, les quelx nous retenons à nous, es quelx condamnons tous diz citiens.... Ce fut fait l'an Notre Seig. corrant, par M. CCC. et VII, le dit mardi apres les trois semaines de Penthecoste.

VII.

Nos, Albertus, Dei gratia, Romanorum rex, ad universos sacri imperii, etc. Cives Bisuntinos, fideles nostros dilectos, post offensas quibus indignacionem divæ memoriæ domini Rudolfi, Romanorum regis, genitoris nostri, hermani, ac aliorum imperatorum et regum Romanorum illustrium antecessorum nostrorum, *atque nostram hactenus meruerunt*, ad favoris nostri refugium assumamus, et ad gremium clemencie nostre liberaliter colligamus. Dictis itaque civibus totius rancoris et indignationis materiam pure et simpliciter relaxamus et penitus condonamus; omnes sentencias et processus ratione dictorum excessuum habitos..... revocantes. Insuper permittimus et favorabiliter sustinemus quod memorati cives bonis, honestis et laudabilibus consuetudinibus, more solito, gaudeant. In premissorum testimonium et cautelam præsentes litteras sigillo majestatis nostre jussimus comuniri. Datum Spire, non. maii, anno Dom. M.CCC. et VII., regni vero nostri anno nono.

VIII.

Nous, cuens de Montbéliard, sires de Montfaucon, façons savoir a tous que, comme guerre soit entre noble baron notre amé seignour et neveul, monsignour Jehan de Chalon, seignour d'Arlay, d'une part, et les citiens de Besançon, d'autre part : Nous par bien et esperance de paix avons donné pour lou dit mons. Jehan de Chalon, pour nous et pour ses autres aidans, das cet jeudi apres l'Assumption Notre Dame jusques a lundi apres ensuignant continuellement durant tout lour jour treies ez diz citiens et a leurs aidans, en tel maniere que li diz citiens et leurs aidans peuvent et doivent aler et venir sauf et segur dou dit mons. Jehan de Chalon et leurs aidans durant tout lou dit terme, dedans les leus et les boenes qui ensuignent. C'est a savoir das la porte de Renate jusque a Pancot desus la maladiere dure, das la porte de Batent jusque a Perlente, das les portes de Chartres et de Chamont jusque a Mont Pucat, das la porte d'Arenes jusqua Brise Bec, et jusqua Chainat de Citey et jusqua la rivière du Doubs a droit, das la porte de Malpais jusque a la fontaine de Richebourg et das la porte Saint Etienne jusque a l'ormat de Laissart Faucenat. Et les diz citiens ne lour aidans ne se doivent entremettre ne plaindre de choses qui soit faite ne qui aveignent durant lou dit terme fuer des dites bornes. Ne li dit messire Jehan ne nous ne ses autres aidans de choses qui aveignent ou soit faites dans les dites boenes, fuer tant que cil des dits citiens et de leur aidans jusque a vingt hommes qui viendroient traiter de paix, pourroient

venir jusque a Montfaucon sauf et segur dou dit mess. Jehan de Chalon de nous et de ses autres aidans, en venant, allant et demorant durant lou dit terme. Et mess. Jehan d'Ossans notre chevalier, Jaques d'Oigney notre chevalier, et Jehan notre barbier durant lou dit terme peuvent et doivent aler à Besançon sauf et segur por mener et por conduire ces dou conseil des diz citiens, jusque a nombre desus diz, quil voudroient envoier vers nous a Montfaucon pour trancher de paix. En temoignage de quel chose nous avons mis notre seel pendant en ces presentes lettres, qui furent faites l'an Notre Signour corrant par mil trois cent et sept, lou jeudi dessus diz.

IX.

Je Willemins, diz Botoniers, clerc de Besencon, fais savoir à tous, que comme je, en outre la voluntey et contre l'assentement de noble baron et puissant monseigneur Jehan de Chalon, seigneur d'Arley, vicomte et maire de Besançon, aie siz comme juge au siege de la mairie de Besançon, en cette présente année, en usurpant en cette maniere sa dite juridiction, je veuillant et desirant ce meffait à dit noble esmender si comme il affiert; hay promis à écelui noble par mon sarement.... que je li amenderai et adrescerai à sa bonne voluntey, sans nul autre moyen, et, pour ce faire tenir, poursiegre et acomplir, je obligois en la main du dit noble tous mes biens, quelque part que il soient, muebles ou non muebles, présenz et avenir, et prie, requier et comanz

à Jeannette femme dou dit Willemin que aussi, pour ce faire tenir et accomplir, obligeoit tous les siens biens.., (*Suit l'obligation de la femme de Wuillemin*) ces lettres faites et données le mescredi après l'uytieme des Bordes l'an N.S. M.CCC et VII.

X.

In nomine Domini, amen. Anno Incarnationis ejusdem M.CCC.VII., die jovis ante festum Nativitatis beatæ Virginis..... Ego Bartholomeus de Gy, notarius publicus, requisitus hora nona ab Hugone dicto Reschet, etc...., ad regimen civitatis Bisuntinæ, ut dicitur, electis : accessi ad domos seu mansos sitos Bisuntii infrascriptos: videlicet, ad domum liberorum dicti Buef de Choys seu casale situm in vico de Calvomonte; item ad domum seu casale dictorum liberorum situm ante puteum de Otaux; item ad domum seu casale Henrici dicti Corne situm in Batento juxta domum Guidonis dicti de Chois; item ad domum seu casale Johannis dicti de Berna situm in Macellis..... Quæ quidem domus dirupte sunt a comunitate civitatis Bisuntinæ, ut dicitur, occasione homicidii perpetrati de Jacobo Bonvaleti quondam civis Bisuntinus. Et in dictis domibus diruptis reperi operarios et carpentatores operantes, qui..... responderunt quod conducti erant nomine comunitatis civitatis Bisuntinæ, ad reedificandum domos diruptas, etc.

XI.

Disent et proposent les governours de l'université de Besançon, contre monseignour Thiebaud ça en arrière seignour d'Essouhel que, comme la dite université eut guerre contre mons. Jehan de Chalon, li diz sires d'Essouhel vint a Besançon a armes et dit qu'il venoit aidier en nom du roi d'Allemaigne la citey et les citiens, es depens propres du dit roi, sans que costait rien es diz citiens. Apres que porparlemens de prendre trees de cette guerre fu porchaciés et faiz était, la quelle chose il détorbat en disant que totes fois que li diz citiens voudroient des gens du dit roi, il en ameneroit à notre volonté, la quelle chose li fit molt mercier, et molt desiriens lo secors de jour en jour, et per lo defaut dou dit secors que nos ne humes, notre cité fut assiégé, nos vignes tranchés, nos blef gastés et nos hommes mort de cette guerre; requis fut plusieurs fois dou dit secors, point n'en pumes avoir. Pour le quel defaut nos havons sostenu honte, grief et domaiges et de nos gens mortes plus de MC, les quels honte, grief et domaiges les diz citiens ne vousissent avoir sostenu pour MCC marcs d'argent, mais les dits amessent muez avoir perdu du ler propre. Se requerant le dit hoir de Thiebaud mons. d'Essouhel, fils dou diz, que il MCC marcs d'argent leur paie pour raison des choses desus dites.

Après, demandent les diz governours a dit mons. Thiebaud que, comme il fut venu a armes en nom du dit roi d'Allemaigne, si comme il disoit, il entra dans la

justice du regaule, du vicomté et de la mairie, et saisit totes les rantes des dites justices contre le gré et la volonté des meillours et des muez vaillans citiens de Besançon. Pour la quelle chose les diz citiens furent grevés jusqu'à la valour de vi cent livres. (*Suit la demande de 600 livres d'indemnité.*)

...... Après demandent li diz gouvernour a diz mons. Thiebaud, que il a grant foison de gens armées, lo jour de la Chandelouze aura viii anz, entra dedans Besançon soudainement, et prit les cles des portes de Besançon et ala o (*avec*) tote sa gent a St.-Pierre, et fit sonner les cloches du commun, et plusieurs gens du commun ils amassèrent, et lour dit a tous : Seignour, voyez ci un templier cousin lo roi et de par lo dit roi je vos ai amené, li quel vous promat que il fera des poures riches, et des riches poures. Et, ce dit et fait, il li fut requis par devant bones gens, de par les governours de la citey, que les dites cles des portes que prises avoit lour rendit. La quelle chose il ne volut faire, mais defendit es diz citiens generalement, que il ne fussent si hardi que il portassent armes ne que il haussent conseil ensemble. Car se il lo savoit, il viendroit vers lour a armes pour lour domaigier, a son pouhoir. Sus co, lo lendemain de la dite Chandelouze, li dit sires d'Essouhel, ensemble sa compaignie, vindrent a armes en la dite églese St.-Pierre, et fit sonner les cloches du commun contre lo gré et la volontey des governours, qui a celui tems etoient por faire congregation et assemblée du pueple, en l'honte, en domaige et en la confusion de la dite citey. Et, a partir de St.-Pierre, et lo dit jour, li

dit sires d'Essouhel ensemble tote sa gent vint le contreval de la Grand Rue, a glaives, a épées traites, les arbaletes tendues...... Et se ainsi fut que li diz citiens praissent armes contre le dit seignour d'Essouhel, il lo firent de droit..... (*Suit l'énumération d'autres griefs avec demandes d'indemnités proportionnées.*)

XII.

Nos, Estennes, sires d'Oiseler, chevalier, façons savoir à tous, que nos havons heu et recehu par la main Villemin de noz, citien de Besançon, cent livres...., pour les domaiges que la comunaltey de Besençon nos avoit fait es villes de Lanthenne, de Vartere (Vertières) et de Antrept (Antorpe), par la guerre durant de noble baron et puissant Jehan de Chalon, seigneur d'Allay, et de la comunaltey de Besençon.... Avons seelé ces lettres de nostre seel le vendredi devant la feste des apotres Sts. Symon et Jude, l'an Notre Seignour corrant, par mil CCC et ouit.

XIII.

Jehan de Chalon donne à Guillaume d'Arguel 700 liv. pour les dommages causés aux gens de cette seigneurie, dans la guerre des citoyens de Besançon. (Inventaire de Châlon, vº. Arguel, Nº. 19.)

XIV.

Nous, Jehan de Chalon, sire d'Arlay, vicuens et maire de Besençon, d'une part, et nous li citien et comuns de

la citey de Besençon, d'autre part, faiçons savoir a tous, que nous le dit Jehan, pour le bien et segur estat de nous et de nostre terre, et nous li citiens, por le segur estat de nous et de la citey de Besençon et por bien de paix et de armistie, avons faites entre nous les convenances et alliances ci après escriptes. C'est a savoir, que nous li dit Jehan prenons et avons pris pour sexante ans.... en notre garde et conduit tous les citiens de Besençon, lours bien, la citey, lour bones costumes et franchises dedans la citey de Besençon et dedans les bornes ou li diz citiens ont acostumey de plaidoyer, c'est a savoir a Ponret de la malederie d'Arre, a la fontaine de Richebourg, a St.-Ferguel, a la croix de Guairre, et a Parlente.... Et nous li diz citiens prometens et sumes tenuz de recepter dedans notre citey, le dit terme durant, mons. Jehan de Chalon, celui de ses hoirs qui aura ceste aliance ou leur certain commendement a cent hommes d'armes..., leur faire aide a grant et petite force pour un mois de chascun an..., dois le chastiau de Joux tant que a la Sone, et dois Montbeliard tant que a Loon le Saulnier.... Et est a savoir, que cil de nos hoirs descendans de nostre corps de nous Jehan de Chalon, qui sera notre hoir d'Arlay, de la vicomtey, de la mayrie de Besençon, et de ce que nous avons a Arguel, doit avoir et aura l'aliance desus dite après notre décès...; et les diz sexante ans passeiz et fenis, nous li diz citiens sumes tenuz de recepter a tozjours celuy des hoirs dou dit mons. Jehan, qui sera des hoirs successivement d'Arlay, de la vicomtey, de la mayrie et d'Arguel et ses gens dedans la citey a cinquante homes

d'armes a chival a leur propres despens, totes les fois que mestier lor sera.... Encore est a savoir que nous li dit citiens et comuns ne poons ne devons faire nulles autres aliances a personne quels quelle soit les diz sexante ans durant..... Et avons mis notre seel...., nous li diz citiens per cou assemblés a Besençon a St.-Pierre, universament cloche sonnée a heure de prime...., et nous Jehan de Chalon en notre chastiaul d'Arguel, l'an de l'Incarnation Notre Signor, corrant par mil trois cens et sept, la sexte indiction, le vint novaime jour dou mois de jenvier, etc....

XV.

Nous Gauthiers de Montbeliard, sire de Monfaucon. (*Il rapporte d'abord la sentence de Giles d'Achey, et le pouvoir qu'il a reçu de Jean de Châlon et des citoyens, de tempérer cette sentence que ceux-ci* sobtenoient être trop dure, *tandis que Jean de Châlon prétendait le contraire.*) Regardant en cest fait et considerant plus pitié et misericorde que la rigueur de droit.., les dites parties ajornées par devant nous a Bueires, en Truyl Guillaume d'Arguel, desoz le grant chemin..., prononçons en la manière qui sensuit :

En nom dou père et dou fils, etc... Premierement en amoindrissant la condempnation faite par le d. mons. Giles de la some de vint mile livres d'estevenans, que les diz citiens paieroient a dit mons. Jehan cinc mile livres d'estevenans.... Quant aux biens des personnes condempnées en exil et banies, prononçons que la moitié

tant seulement des biens des banis desus diz qui sont trépassés de ce siegle soit appliquée a dit mons. Jehan, et li autre demoroit ez hoirs des diz trépasseiz, excepté les biens de Etienne Signorat, des quelsx nous prononçons que la disme partie de ses mobles seulement demoroit à ses hoirs.... Prononçons que doue partie des biens des autres banis qui vivent, excepté Guyot de Choys, soient appliquei a dit mons. Jehan, et la tierce partie lour demoroit.... Disons et prononçons que les dites persones condempnées en exil et banies qui vivent, soient et demeurent condempnées jusqu'a notre rapel, sauf le dit Guyot de Choys que nous disons et prononçons qu'il soit bani jusqu'au rappel doudit mons. Jehan..... Cou fut fait a Buyres desouz Arguel, en Truyl desus diz, l'an corrant par mil trois cens et sept, lou mercredi darrier jour dou mois de janvier.

XVI.

Nos, officiales Curiæ Bisuntinæ, notum facimus quod Johannes, prior monasterii Vallecluse Clug. ordinis, diœcesis Bisuntinens., confessus est se... remisisse civibus Bisuntinis.... omnes actiones quas habebat et habere poterat.... occasione captivitatis et detencionis dicti prioris tempore guerre existentis inter dominum Johannem de Cabilone, dominum de Allato, et cives Bisuntinos.; confitens se recepisse nomine restitutionis..... quatuor viginti libros stephanienses.... Datum III non. decembris anno Dom. M.CCC.VIII.

XVII.

Quittance de 100 liv. reçues des citoyens de Besançon au profit des enfans de Pierre de Buef de Choie, pour meubles pris et enlevés dans les maisons démolies par les citoyens. VI ides déc. 1308.

LE RETOUR A LA VILLE,

OU

BESANÇON EN 1838 :

ÉPÎTRE A M.***,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Je t'ai dépeint notre hameau*,
Non tel que l'a vu notre enfance,
Mais pour tous deux presque nouveau,
Paré qu'il est des couleurs de l'aisance :
Et maintenant, citadin de huit jours,
Je te décrirai, pièce à pièce,
Le Besançon si cher à ma jeunesse,
Que j'aime encor, que j'aimerai toujours.

« Que faites-vous, tout l'hiver, au village? »
M'écrivait-on de l'antique cité :
« Pour quelques jours, laissez votre ermitage,
» Et rendez-vous à la société! »
Or, tu le sais, je n'ai plus rien à faire,
Et je fus toujours curieux :
Je quitte mon toit solitaire,
Empressé de voir, par mes yeux,
Les changements qu'en notre absence
Le temps aura faits dans ces murs

* V. *Le Retour au Village*, séance publ. du 24 août 1836.

Où, sans songer à nos destins futurs,
S'écoula notre adolescence.

J'ai reconnu, de loin, et sans efforts,
Cette imposante citadelle
Avec sa ceinture de forts
Tous destinés à tomber avant elle (1).
Un seul pourtant (que jamais tu ne vis,
Car il est de fraîche origine),
Sur le grand mont qui la domine,
Contre des milliers d'ennemis
Ferait une longue défense (2);
Vauban du moins l'aurait dit autrefois :
Si Vauban l'a dit, je le crois,
Sans nul désir d'en voir l'expérience.
Des trois quartiers *ultra-pontins*
Mi-campagnards, mi-citadins (*),
J'ai reconnu la belle basilique,
Aux clochers près, de nouvelle fabrique,
A son portail ajoutés un peu tard,
Et qu'attendit si longtemps Jacquemard (3);
Puis, des Romains lourd et solide ouvrage,
Notre vieux pont cent fois rapiécété (4);
Et puis ce quai, beau de simplicité,
Mais qui me plairait davantage,
S'il avait, sur l'autre rivage,
Son pareil, encor projeté (5).
J'ai reconnu la cathédrale antique,

(*) *Battant*, *Arènes* et *Charmont*.

Moins ses vitraux à neuf coloriés,
Qui n'offrent plus aux chrêtiens dévoyés
Qu'un jour douteux et fantasmagorique (6);
Puis ce monument vénéré
Et gothiquement restauré,
Monument d'une vieille gloire,
Qu'on éleva sans doute en ce pays
Pour l'effrayer, du bruit de la victoire
Qui détrôna Zénobie et ses fils (7).
Le Charles-Quint, dans cette ville ingrate,
Bien moins heureux qu'Aurélien,
Tomba, brisé des coups du démocrate,
En regrettant de n'être point païen (8).
Quant au palais où la troupe comique
A nos sifflets fut livrée autrefois,
Il n'a plus rien de poétique;
C'est un hôtel des plus bourgeois
Où vous prenez café, glace ou potage;
Où vous trouvez, riche ancien ou nouveau,
Des liqueurs pour votre caveau,
Des meubles pour votre ménage (9):
Mais au jardin du Cardinal,
Pendant l'été, la ville entière
Vient toujours humer la poussière
Et se rafraîchir bien ou mal (10).
Avec regret, j'ai revu l'*Intendance*
En proie aux ravages du temps,
Et que l'art même, par prudence,
Dépouille encor tous les ans (11).
J'ai reconnu l'hôpital magnifique

Où la charité de nos *sœurs*
Adoucit, toujours angélique,
Toutes les morts et toutes les douleurs (12);
Puis enfin ce vaste collége
Dont nous avons usé les bancs;
D'où nous lancions sur les passants
Nos classiques boules de neige;
Où tu m'aidais, soir et matin,
A deviner quelque lambeau d'Homère;
Où nous mettions en si mauvais latin
Un sot français que nous n'entendions guère;
Où j'ai joué tant de tours au prochain;
Où, prévenant la pénitence,
Je griffonnais, chaque jour, à l'avance,
Des *pensums* pour le lendemain (13).

Mais je ne l'ai point reconnue,
La promenade où nous allions tous deux
Lire, à voix haute, une leçon mal sue,
Ou bondir, livrés à nos jeux.
Je n'y vais plus que mon cœur ne se serre :
La voilà réduite à moitié,
Pour faire place à des masses de terre
Où le soldat peut seul mettre le pié,
Et, qui pis est, à des mares infectes,
Sales de vase et fourmillant d'insectes!
Plus de bosquets peuplés d'oiseaux,
De bains, ni de limpides eaux
Dont un beau cygne effleure la surface!...
Nos deux Chamars à jamais sont perdus :

C'est un sacrifice de plus
A la *défense de la place :*
Mais nous avons *le canal des deux mers*,
Et les canaux sont toujours un peu chers ;
Pour un tel bien, c'est un léger dommage ;
D'autres cités ont payé davantage (14).

Je veux donc employer mon temps
A des nouveautés plus heureuses ;
Je t'associe à mes courses nombreuses :
Accorde-moi quelques instants.

Je ne puis encor te décrire
Une halle d'un goût nouveau,
Monument que trouvent trop beau
Les gens aimant à contredire (15) ;
Ni le plan non moins orgueilleux
Qui doit nous rendre les fontaines
Où, grâce aux légions romaines,
Se désaltéraient nos aïeux.
Je ne le puis : la halle romantique
S'élève à peine ; et dans les bois d'Arcier,
Toujours en deuil, notre naïade antique
Gémit encor sous les lois d'un meunier (16).

Je n'en dirai pas davantage
D'un arsenal, superbe ouvrage,
Aux Bisontins, avec pompe, annoncé ;
J'ai vu le plan sur vingt feuilles tracé ;
Et, chaque année, on certifie

Que, *l'an prochain*, les murs vont s'élever :
Cela viendra.... Mais Dieu te prête vie
Assez longtemps pour les voir achever (17)!

Bientôt du moins une élégante rue
Va remplacer ce cloaque Baron
Qui, jour et nuit, de l'une à l'autre issue,
Infectait l'air de son impur limon :
Et, plus bas, une belle voie
Jusqu'au centre de la cité
Conduit déjà, par un val enchanté,
Le voyageur que le nord nous envoie.
Tu te rappelles nos Chaprais?
C'est parmi leurs ombrages frais
Que descend la route nouvelle
Qui de Veset joint l'ancienne ruelle,
Dont les jardins, grâce au progrès,
De jour en jour, se changent en palais.
« Vous avez donc, dis-tu, dans ce parage,
» Un nouveau pont? » — Eh oui, mon cher,
Pont à la mode, en fil de fer,
Joli décor au fond du paysage.
J'aurais voulu qu'on y passât *gratis*,
N'aimant pas trop à payer mon passage :
Mais c'est partout comme à Paris;
On ne fait plus de ponts sans un péage.
Consolons-nous! payons, il le faut bien :
Nos neveux passeront pour rien.

Pour eux aussi, la rive, nue encore,

Va s'embellir des dons de Flore,
S'ombrager de bosquets charmants,
S'environner de joyeuses guinguettes :
Là, nos neveux, étendus sur des bancs,
Ou bien assis sous de fraîches buvettes,
Au plaisir viendront se livrer....
Mais à quoi bon cette peinture
Des biens de la race future ?
Le présent seul ici doit se montrer.

Suis donc mes pas, et reporte ta vue
Sur la cité de notre jeune temps ;
Sur ses trente et quelques marchands
Alors épars dans sa *Grand'-Rue :*
Viens la revoir ivre de changement,
Par le *haut-commerce* embellie,
Et plus vivante, si la vie
Est, comme on dit, le mouvement !
Chaque maison, je crois, dans cette ville,
A maintenant sa boutique, ou plutôt
Son *magasin,* son *entrepôt ;*
Car la *boutique* est du vieux style ;
Et dans son modeste taudis,
Le Savoyard qui me vend du cirage
Tient *magasin,* selon l'usage,
Et l'an prochain il aura *ses commis :*
Or, dans ces magasins, il règne,
Du haut en bas, un luxe à faire peur,
Luxe de façade et d'enseigne
Et même encor d'intérieur :

On attire ainsi les pratiques;
La foule accourt, donnant dans le panneau;
Ce luxe inouï des boutiques,
C'est le *miroir* qui brille pour l'oiseau.
Parfois pourtant, je m'imagine
Que nous avons trop de vendeurs,
Et je crains, lorsque j'y rumine,
De voir enfin manquer les acheteurs :
J'ai tort sans doute, et je l'espère;
Non, ce danger n'est pas probable encor;
Car nos marchands semblent n'avoir à faire
Qu'à se baisser pour ramasser de l'or (18).

Reconnaîtrais-tu davantage
Ces cloîtres, dont les habitants,
Sous les décrets de nos *représentants*,
Virent briser leur pieux esclavage
(Que presque tous ont regretté,
En nous plaignant de notre liberté)?
Tu sais de ces demeures saintes
Les sombres et tristes enceintes,
Leurs grands jardins, leurs vastes cours,
Leurs vieux portails, leurs vieilles tours,
Leurs corridors et leurs charmilles,
Leurs jours étroits, leurs ogives, leurs grilles....
Tout est changé, depuis longtemps :
Voici, dans ces murs monastiques,
Des ateliers, cafés, ou restaurants;
J'entends aussi, sous les voûtes gothiques,
Le cheval enrégimenté
Hennir où le moine a chanté (19).

« Mais c'est assez, dis-tu déjà peut-être,
» C'est assez de tes bâtiments :
» N'est-il pas d'autres monuments
» Plus curieux et meilleurs à connaître? »
— Sans doute : on m'a montré, d'abord,
Une *caisse de prévoyance,*
Pour l'artisan seconde providence,
Qui le soutient contre les coups du sort;
Puis, dans Battant, une *salle d'asile*
Pour l'enfance pauvre et débile (20);
Et si l'amour des sciences, des arts,
Anime encor ton heureuse vieillesse,
Des monuments de toute espèce
Pourront ici réjouir tes regards :
La *bibliothèque,* où la place
Manque déjà pour la troisième fois,
Et qui promet à notre race
Un vrai trésor égal à ceux des rois (21);
Le *cabinet d'histoire naturelle*
Nous étalant, création nouvelle,
Tout notre sol en abrégé (22);
Deux écoles municipales
Ouvrant, *gratis,* leurs doctes salles
A l'ouvrier (si longtemps négligé),
Où le dessin et la géométrie
Forment son goût comme son jugement (23) :
J'en ai la preuve à tout moment,
Dans ces hôtels où *l'industrie*
A surpassé le luxe des châteaux,
Dans ces bastides élégantes,

Dans ces jardins, dans ces fermes riantes
Dont elle a couvert nos coteaux (24).

J'ai pu de même admirer cette école
Naguère ouverte au malheur né :
L'être au silence condamné,
S'il n'y trouve point la parole,
Du moins fait homme, par l'esprit,
Y trouve l'art de la comprendre
Et celui de nous faire entendre
Ce que son âme enfin lui dit (25).

Un mot aussi du *corps académique*,
Au parler grave, aux beaux discours!
Il est le même; il est toujours
Le grand luminaire classique:
On voit toujours ces messieurs s'assembler,
Hiver, été, deux fois l'année;
Et leur faconde fortunée
Trouve toujours de quoi parler (26),

Nous avons parcouru la ville :
Ses habitants réclament un coup d'œil.
Comme autrefois, ils te feront accueil:
Leur hospitalité facile
S'annoncera par maint dîné;
Sur ce point-là le fils ressemble au père :
Et seulement un goût plus raffiné
Aujourd'hui préside à la chère.
De l'Océan tu verras les poissons;

Le grand gibier des forêts germaniques,
Sorbets, glaces, fruits exotiques,
Vins (frelatés) de toutes les façons.
Mais, mon cher, car il faut tout dire,
Dans ces dînés, ne t'attends pas
A la gaîté de nos anciens repas
Où l'on allait boire, chanter et rire,
D'où l'on sortait plus ou moins gris
Tant de plaisir que des vins du pays.
On a changé les noms et les manières;
Nos vieux soupaient, à l'heure du loisir:
Et nous n'avons, en dînant, aux lumières,
Que leur souper, moins le plaisir.
On dîne, en habits funéraires,
Dans le silence du tombeau;
On mange à peine ; et l'on a quatre verres,
Pour boire.... une caraffe d'eau :
Car nos estomacs sybarites
A table, hélas, n'osent plus rien risquer;
Et telle est la peur des *gastrites,*
Qu'avec de l'eau j'ai même vu trinquer.
C'est pour la forme encor qu'on nous présente
Et la tasse et le sucrier ;
Nous renvoyons au robuste ouvrier
Une liqueur pour nous trop agaçante.
Quant à chanter quelque joyeux couplet,
Ce serait d'un goût détestable ;
Et pour qui veut chanter à table
Il faut aller au cabaret :
De nos dînés glacés de politique

Les chants et les ris sont exclus;
Dans le fait, la muse bachique
Doit se taire où l'on ne boit plus (27).

Le café pris, ou parti, la soirée
A nos hôtes est consacrée;
(A part, d'ailleurs, le jour dominical,
Le théâtre est à peu près vide,
Malgré les frais et le subside
Qu'a décrétés le corps municipal (28) :)
On va jouer; *l'écarté* nous attend;
Car c'est un jeu que tout le monde entend.
Vrai parvenu, sa naissance est commune;
Chez les laquais, dit-on, il commença;
Puis, un caprice élevant sa fortune,
De l'antichambre au salon il passa;
Vif et rapide, il est simple et facile;
Le hasard y fait presque tout;
Un enfant y serait habile,
Avec des rois et de l'atout :
Vaincre ou périr d'un instant est l'affaire;
Vaincu, l'on fuit, dans l'espoir du retour;
Vainqueur, on trouve un nouvel adversaire;
Et le combat dure ainsi jusqu'au jour,
(Non sans payer, comme à la tabagie,
Et les cartes et la bougie.)

Tandis que nous tuons le temps,
Madame, ou bien mademoiselle
D'une contredanse nouvelle

Va régaler nos jeunes gens :
Tu ne danses plus..... ; c'est dommage ;
Il m'en souvient, tu faisais rage ;
Pour tes beaux pas, on te citait jadis,
Et tu passais pour un petit Vestris....
Tu n'aurais plus que des rivaux débiles
Qui, ménageant leurs jarrets et leurs bras,
Sur le parquet glissant tout bas,
Semblent trembler pour des corps trop fragiles (29).

Tu remarqueras, en passant,
Que, du bon ton prenant ainsi l'usage,
Nos citadins corrigent cet accent
Qui t'offusquait dans leur langage :
Heureux effet des frottements
Qu'ont amenés le commerce et la guerre !
Sans doute, ils ne pouvaient mieux faire ;
Et j'en reçois, pour eux, tes compliments (30).

J'ai dit. Du reste, ami, je te fais grâce ;
Et, pour finir (aussi bien je me lasse),
Je veux, devinant tes désirs,
Te dire un mot des anciens camarades,
Qui partagèrent nos gourmades,
Nos malices et nos plaisirs.

Plus heureux ici qu'au village,
J'ai retrouvé nombre de ces amis ;
Les uns, guerriers à la retraite admis,
Parlant du Pô, du Danube ou du Tage ;

D'autres, magistrats sérieux
Tant qu'au palais ils sont fourrés d'hermine,
A table convives joyeux
Et connaisseurs en vins comme en cuisine;
Ceux-ci médecins, avocats,
Ceux-là commerçants, gens d'affaires,
Gens d'église, propriétaires....,
Bref, j'en vois de tous les états :
Au milieu d'eux, je vois aussi ces belles,
Reines de nos bals d'autrefois;
Roses alors, aujourd'hui... que sont-elles?...
Mais, vieux garçons, vieux papas, vieux minois,
Tous m'accueillent, à leur méthode :
Force dînés.... et des dînés, mon cher... (31)!
Moi qui mange à l'ancienne mode,
Je n'en puis plus.... Oh! quel hiver!
Pour m'en tirer, il faut plier bagage;
Mon estomac me dit qu'il en est temps :
Adieu! je pars; je vais à l'ermitage,
Chercher la diète et le printemps.

NOTES.

(1) La citadelle de Besançon, vue de face, présente le tableau le plus pittoresque, lorsque, au coucher du soleil, elle paraît embrasée, ainsi que le fort de ***Bregille***, tandis que les ombres voilent déjà la ville, le mont de ***Chaudanne*** et les deux vallées qu'arrose le ***Doubs,*** à droite et à gauche de cette forteresse.

(2) Ce nouveau fort du ***grand mont de Bregille***, qui domine la citadelle, et qui est le plus vaste et le plus important de tous ceux dont la ville est environnée, faisait en effet partie des plans du maréchal de Vauban.

(3) Ces deux tours qui complètent la belle église de Ste.-Madeleine sont loin de produire l'effet qu'en attendaient les habitants de cette paroisse.

(4) Le pont qui unit les deux parties de la ville était, comme ouvrage des Romains, fort étroit : et les additions latérales faites pour l'élargir n'ont pu participer à la solidité du centre.

(5) La ville, obligée à des dépenses considérables, n'aperçoit pas encore la possibilité de faire face à celle d'un quai le long des rues de ***Battant*** et ***d'Arènes***.

(6) Le voyageur aurait pu ajouter que les Evangélistes du chœur sont d'assez médiocres peintures, et donner un regret à la chaire gothique remplacée par un vrai colifichet.

(7) C'est M. ***Marnotte,*** alors architecte de la ville, qui a fait cette restauration, dans le style de l'ancienne construction.

(8) La statue de ***Charles-Quint***, placée sur la fontaine de la place St.-Pierre, a disparu dans l'orage révolutionnaire.

(9) Tel est en effet le sort actuel du palais que *le cardinal de Granvelle* avait fait construire à Besançon. Après avoir fourni une salle (provisoire) de spectacle, puis, une loge de francs-maçons, il est aujourd'hui une propriété particulière où l'on trouve un restaurant, un café, un magasin de meubles et différents logements : sa galerie sert à la foire aux cuirs : *Sic transit gloria mundi*.

(10) Le petit jardin de ce même palais est, en ce moment, la seule promenade de la ville, celle de *Chamars* (comme on le verra plus loin) ne méritant plus ce nom.

(11) On a été effectivement obligé d'enlever la jolie balustrade qui entourait le comble de l'édifice et que les gelées avaient singulièrement dégradée, puis les ardoises, etc.

(12) Les étrangers remarquent la grille de cet établissement : ceux qui pénètrent dans l'intérieur admirent l'ordre et la charité des administrateurs et des Hospitalières.

Mais il est fâcheux que les courses du voyageur ne l'aient pas conduit à *la maison de Bellevaux* (maison de correction et de refuge), où l'ordre et la charité sont peut-être plus étonnants dans leurs effets, si l'on compare les ressources des deux établissements.

(13) Le collége de Besançon est l'un des plus beaux de la France. Il a été construit par les *Jésuites*, des fonds de la succession de M. *d'Ancier*, succession qui leur fut disputée, dans un procès fameux où, dit-on, *Regnard* a pris le sujet de son *Légataire universel*.

(14) On n'exagère point ici la dégradation de cette promenade de *Chamars*, l'une des plus agréables que l'on pût trouver autrefois dans une ville de guerre, et surtout par ses belles eaux où l'on aimait à voir s'ébattre le cygne tiré de *Chantilly*. Il est à regretter que l'on n'ait pu concilier les besoins des habitants avec ceux de la *défense*.

(15) On critiquait surtout l'amalgame d'établissements assez disparates dans ce bâtiment, ce qui pourtant pourrait être excusé, dans une ville fermée où la place manque.

(16) Il y a longtemps que l'administration pense à rendre aux Bisontins les eaux jadis amenées d'*Arcier* par les Romains : elle touche au moment de commencer l'exécution de ce beau projet.

(17) Ce vaste établissement doit régner du bas de la rue St.-Vincent jusqu'au pont de Chamars.

(18) Cette description n'a rien d'exagéré. Peu de villes ont plus changé, sous ce rapport, que Besançon, depuis quarante ans : la rue *des Granges* surtout, autrefois si étrangère au commerce, a maintenant tous ses rez-de-chaussée convertis en boutiques ou magasins.

(19) On peut citer particulièrement le couvent *des Jacobins*, où les chevaux d'artillerie ont remplacé ceux des haras.

(20) Le premier de ces établissements, dans un état de prospérité toujours croissante, doit son existence au patriotisme des négociants et de quelques fonctionnaires et particuliers aisés. Le second a été fondé des bienfaits de M. *de Magnoncour*, ci-devant maire de la ville et aujourd'hui député du Doubs : M. *Ployer*, ancien officier supérieur en retraite, a aussi contribué à cette bonne œuvre.

(21) Tous les savants connaissent M. *Weiss*, au zèle et aux lumières duquel est confiée la bibliothèque de Besançon, que l'on peut nommer son ouvrage, et qui est l'une des plus importantes du royaume.

(22) Ce cabinet a été créé par M. *Gevril*, que sa modestie seule a empêché de faire partie de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

(23) L'école de dessin, longtemps régie par MM. *Borel* et *Flajoulot* (qui ont succédé à MM. *Paillot* et *Jourdain*), aujourd'hui par MM. *Flajoulot* et *Charpentier*, a produit d'excellents dessinateurs pour les fabriques de Lyon, etc., et plusieurs de ses élèves se sont fait un nom distingué dans les arts.

Celle de géométrie appliquée aux arts et métiers n'est devenue école municipale, qu'après avoir été ouverte gratuitement, pendant plusieurs années, aux ouvriers de la ville, par M. l'architecte Convers.

(24) Le voyageur a sans doute en vue, dans ce passage, les jolis jardins de MM. *de Vienne*, *Bretillot*, *Mourgeon*, *Grobost*, etc.

(25) La fondation des écoles des *Sourds-Muets* des deux sexes est due à feu M. l'abbé *Breuillot*, l'un des directeurs du séminaire.

(26) La création de *l'Académie des sciences*, *belles-lettres et arts* de Besançon, remonte au règne de Louis XV. La révolution qui la dispersa, comme toutes les autres, lui enleva aussi les ressources qu'elle tenait de la générosité du *duc de Tallard* (gouverneur de la province), son fondateur. Rétablie sous l'empire, reconnue depuis par le gouvernement royal, elle subsiste des secours que lui accordent le conseil municipal et le conseil général du département, ainsi que les prestations de ses membres résidents (après avoir été longtemps restreinte à ce dernier moyen).

(27) Il n'y a, dans cette description et dans tout ce qui suit, rien qui soit réellement particulier à la ville de Besançon, sinon le changement signalé sous le rapport gastronomique, plus prononcé à Besançon qu'ailleurs.

(28) Il est de fait que peu de directeurs de spectacle se tirent d'affaires au théâtre de Besançon, depuis la suppression de

l'abonnement *obligé* des corps militaires : cependant, la ville a fait des sacrifices pour rafraîchir la salle, pour la chauffer, pour renouveler les décors ; et elle vient annuellement au secours des artistes dramatiques.

(29) Nous répéterons ici l'observation faite plus haut : ces usages actuels sont les mêmes partout, ainsi que les mœurs dont notre voyageur parle plus bas, comme si elles étaient particulières à la ville.

(30) L'accent *comtois* s'est en effet beaucoup adouci, à Besançon, depuis quelque temps, grâce aux voyages devenus plus fréquents et au concours d'étrangers qu'y amènent les exigences des emplois, du commerce et du service militaire.

(31) Ici, le voyageur est tout à fait dans la vérité locale : à Besançon, aujourd'hui comme autrefois, l'hospitalité est essentiellement gastronomique.

DE L'AMOUR DE LA PATRIE;

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PRONONCÉ PAR F. PERRON, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES.

MESSIEURS,

J'ai été non moins surpris que flatté de me voir honoré du titre de votre confrère. C'est une faveur que je ne me serais point expliquée, si je n'avais pensé que votre savante Société n'a pas seulement pour but de récompenser et de signaler le mérite; mais qu'elle se propose surtout d'exciter et de répandre l'émulation. En admettant dans son sein des hommes qui ont plutôt le désir du savoir que le savoir même, l'Académie leur offre une école de science, de travail et de goût, qui leur est d'autant plus profitable qu'au lieu de préceptes froids et abstraits ils y trouvent de nobles exemples. C'est, sans doute, pour me faire jouir de ce précieux avantage, que vous avez bien voulu m'accueillir dans vos rangs; j'en suis profondément touché, et je ne vous en dois pas une reconnaissance moins vive que pour le titre flatteur que je tiens de votre indulgence.

Cette reconnaissance que je vous dois, Messieurs, je voudrais pouvoir vous l'exprimer dignement; mais mes paroles ne la rendraient peut-être pas comme elle est au

fond de mon cœur : j'aime mieux essayer de vous la témoigner en vous entretenant d'un sujet qui ne peut manquer de vous plaire ; de l'amour de la patrie, du PATRIOTISME.

Qu'est-ce que le patriotisme ? Je rougis presque, Messieurs, de poser une pareille question devant vous, au sein d'une province et au milieu d'une ville où le patriotisme semble se respirer avec l'air. Vos cœurs qui l'éprouvent si vivement, vos actes qui le manifestent aujourd'hui d'une manière si éclatante disent mieux ce qu'il est que je ne pourrais le faire dans un long discours.

Considéré dans son essence, le patriotisme embrasse trois choses : l'amour, la sympathie, le dévouement. L'homme vraiment patriote ne se contente pas de chérir sa patrie de toute la puissance de son âme ; il en partage les douleurs et les joies, la honte et la gloire, les bons et les mauvais jours ; tout ce qui se fait en elle, pour elle ou contre elle, tout ce qu'elle éprouve a, dans son cœur, un retentissement profond. Que dis-je ? Il le ressent plus vivement que ce qui touche à sa personne ; mais il ne s'en tient pas là : le plus ardent amour, la plus étroite sympathie ne sont que les premiers et les moins importants éléments du patriotisme ; il exige autre chose que de purs sentiments : ce sont des actes qu'il lui faut, et les plus significatifs, les plus difficiles de tous ; ceux du dévouement absolu : le sacrifice du repos, des biens, de la vie même ; il veut, si c'est possible, davantage encore : il veut que la mort semble glorieuse et douce quand le salut de la patrie l'impose.

C'est qu'il dit tant de choses ce mot sacré : *la patrie !*

Vous le savez, Messieurs, la patrie est pour nous plus qu'un père, plus qu'une mère, plus qu'un frère et qu'une sœur, plus que nos amis les plus chers, plus que nos biens et nos vies; car elle est à la fois tout cela: c'est l'État auquel nous appartenons; c'est la terre qui nous porte et nous nourrit : nos croyances, nos lois, nos mœurs et nos usages, la demeure qui nous a vus naître, l'église qui nous a reçus chrétiens, le cimetière où dorment nos ancêtres; tout, jusqu'à l'atmosphère qui nous enveloppe, jusqu'à la lumière qui nous éclaire, jusqu'à la couleur de notre ciel; tout est pour nous la patrie : en l'aimant, c'est donc nous-mêmes et tout ce qui nous touche que nous aimons à la fois. Ainsi l'amour-propre, l'amour paternel et filial, la reconnaissance et l'amitié; c'est-à-dire, toutes les affections du cœur semblent se confondre dans une seule et même affection pour former le patriotisme. Il ne faut donc pas nous étonner s'il se trouve au fond de toute âme humaine, et s'il s'y montre souvent avec tant d'énergie.

Interrogeons tous les peuples passés et présents : malgré la diversité de leurs mœurs, de leurs caractères et de leurs lois, nous rencontrerons chez tous quelque chose d'uniforme et de permanent; le patriotisme. Il entoure le monde d'une chaîne invisible, qui unit les hommes entre eux et les retient au sol; qui attache le Groenlandais à ses montagnes de glace et le Lapon à son souterrain enfumé, comme le voluptueux asiatique à son riant climat; le pauvre à sa cabane, le sauvage à sa hutte, aussi bien que le grand seigneur à ses châteaux, que le riche à ses somptueuses demeures : il vit au fond de tous

les cœurs ; il enveloppe la terre comme d'une atmosphère que tous les hommes sont obligés de respirer.

Son génie en deuil est encore assis sur les débris des nations qui ne sont plus, surtout de ces républiques fameuses qui l'ont porté si loin : les ruines de la vieille Rome, celles d'Athènes et de Thèbes sont les témoins éloquents de sa puissante énergie. C'est son burin immortel qui grava les noms des trois cents Spartiates sur les rochers des Thermopyles; c'est lui qui fit pencher la balance des combats en faveur du faible contre le fort, à Marathon, à Salamine, à Platée, et sur ces champs glorieux où la France, quoique déchirée par de sanglantes discordes, trouvait dans le dévouement de ses enfants assez de forces pour faire triompher son indépendance et sa gloire. C'est sur les autels de la patrie que furent immolées ces victimes généreuses dont les noms sont dans toutes les bouches, et c'est le feu du patriotisme, ce feu sacré qui descend aussi du ciel, qui consomma leur sacrifice. C'est lui qui s'éteignit le dernier dans un cœur où tous les sentiments tendres paraissaient étouffés sous le poids du génie et de la gloire ; c'est lui qui fit mouvoir pour la dernière fois les fibres de cette bouche suprême qui, pendant quinze ans, avait dicté les arrêts des rois : *France ! France !...* Tel fut le dernier cri du grand homme ; tels furent les derniers sons que rendit, avant de se briser, cette corde puissante; et l'amour de la patrie devait les en tirer.

Mais, c'est au cœur de l'exilé que le patriotisme se fait sentir dans toute son ardeur. On dirait un ressort qui le presse contre la patrie et qui augmente de

force à mesure qu'il est plus écarté. Comment peindre les regrets, les soupirs, les vœux de ce membre malheureux, séparé du tronc qui lui donnait la vie, et les efforts qu'il fait pour s'y rattacher? Les yeux fixés et les bras tendus vers le point de l'espace qui renferme sa chère patrie, il l'appelle, il s'élance vers elle de toutes les forces de son âme; il la redemande aux oiseaux qui l'ont vue naguère, à l'air qui a passé sur elle; et, si la fortune plus douce lui permet un jour de la revoir, il voudrait donner des ailes au vaisseau qui le ramène. Quels ne sont pas ses transports lorsqu'il est enfin permis à son pied de fouler cette terre tant désirée! A voir son ravissement de bonheur, on dirait un enfant enlevé à la meilleure des mères, longtemps privé de ses caresses, et qu'il a enfin retrouvée, qu'il couvre de ses baisers, qu'il presse dans ses étroits embrassements et qu'il baigne de ses larmes d'ivresse! Ah! celui-là seul qui a bu dans la coupe de l'exil peut savoir ce qu'elle contient d'amertume; et la lyre de David a seule des sons pour rendre ces joies indicibles ou ces douleurs profondes que produit dans un cœur la patrie retrouvée ou perdue!

De même que l'amour, à la classe duquel il appartient, le patriotisme n'est le plus souvent qu'une pure affection bienveillante, douce à l'âme, peu sensible à l'extérieur, ou ne s'exprimant que par des marques de tendresse et de reconnaissance. Tel est son caractère habituel, quand la paix règne au dehors et au dedans de la patrie. Mais, quelquefois aussi, il prend toutes les fureurs de l'amour jaloux et outragé; il entre dans les

plus violents transports : la haine, suivie du sombre cortége des passions malveillantes qu'elle produit, s'y mêle à l'exaltation de l'amour, et le patriotisme se change en une véritable frénésie. Alors la langue n'a plus de mots pour rendre son action terrible. Malheur aux nations contre lesquelles il éclate ! C'est un torrent déchaîné, c'est un feu dévorant, ou la foudre qui brille et qui tue. Il jette la vie à la bouche des canons, il précipite sur les champs de bataille à travers le carnage et la mort; il se plaît à respirer l'odeur de la poudre et du sang ennemi; il tressaille aux hurlements des combats : *procul odoratur bellum et ululatum exercitûs*. Tel il se montre quand la dignité et l'indépendance nationales sont menacées; tel on le vit à Carthage, à Numance, à Saragosse; tel il apparut dans la première révolution française aux yeux de l'Europe épouvantée; tel il s'exprimait alors dans ce refrain d'une effroyable énergie que nos soldats chantaient en courant à la frontière.

Trois grandes causes produisent en nous le patriotisme : nous aimons notre patrie parce qu'elle est notre patrie; c'est-à-dire, parce qu'elle renferme tout ce qui nous est cher; nous l'aimons pour les bienfaits que nous en recevons; nous l'aimons enfin à cause de l'habitude de vivre en son sein avec ses autres enfants qui sont nos frères et sur le sol où elle repose. Mais, outre ces causes qui font naître le patriotisme dans nos âmes, il en est d'autres qui exercent sur lui une incontestable et puissante influence : je ne citerai, comme principales, que la nature et le climat du pays, son étendue, le nombre et le genre de vie de ses habitants, la forme de

leur gouvernement, enfin, le degré de gloire, de puissance et de richesse de la nation.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le peuple nomade, chasseur, pêcheur ou pasteur, tient bien moins au sol que le peuple agricole; que, de deux pays cultivés, celui où la vie est dure, qui ne fournit une chétive nourriture qu'à force de soins et de sueurs, excite dans le cœur de ses habitants un amour bien autrement intense que ces heureuses contrées où la terre prodigue comme d'elle-même toutes les douceurs de la vie : vous savez aussi combien les citoyens d'un État libre aiment plus ardemment leur patrie que les esclaves du despotisme, et que c'est surtout à nos vieilles habitudes d'indépendance que ce pays doit d'avoir conservé un patriotisme aussi vif : vous n'ignorez pas non plus les raisons pour lesquelles Dieu a voulu qu'il en fût ainsi. Borné par les limites étroites de ce discours, je me contente d'indiquer ces causes, et je passe à l'influence qu'exerce sur l'amour de la patrie l'étendue de son sol et le nombre de ses habitants.

C'est une loi du patriotisme, ainsi que de tous les sentiments aimants, de perdre en énergie ce qu'ils gagnent en étendue. Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, comme le patriotisme alla décroissant chez les Romains, à mesure que, par les conquêtes, ils virent reculer les limites de leur État et augmenter leur population : je ne citerai que la France. Depuis longtemps la France est une grande nation; mais depuis peu seulement elle a cessé d'être fractionnée en ces parties distinctes, qu'on appelait des *provinces*, et qui, sous bien des rapports,

formaient autant d'États à part, de pays et de patries dans la grande et commune patrie. Loin de moi de regretter les barrières qui divisaient ces provinces ; elles étaient trop multipliées et trop hautes : en empêchant que l'état fût homogène, elles en affaiblissaient les ressorts et ne permettaient pas qu'une vie commune en animât les membres divers. C'était un mal, et l'on a eu raison de le faire disparaître.

Malheureusement il est rare qu'ici-bas les hommes remédient à un mal sans tomber dans le mal opposé. Si, aujourd'hui, la France en général est plus forte, plus grande et plus prospère, il est impossible de ne pas reconnaître que chacune de ses parties a beaucoup perdu de son ancienne importance et que d'un bout de la France à l'autre le patriotisme a considérablement baissé.

Il n'en pouvait être autrement, Messieurs. Consultons notre cœur : n'aimons-nous pas plus un seul ami qu'un grand nombre ? Les quelques habitants d'un hameau ne tiennent-ils pas plus les uns aux autres que ceux d'une grande ville ; ceux d'une contrée resserrée que ceux d'un vaste État ? En confondant toutes les anciennes provinces dans un grand tout indivisible, en faisant qu'il n'y ait plus en France que la France, la centralisation a forcé le patriotisme à embrasser beaucoup plus d'hommes, beaucoup plus de choses, et par conséquent à perdre de sa première énergie.

Cependant, ce n'est point encore par là que la centralisation a fait le plus de mal au patriotisme ; voici, ce me semble, la principale cause pour laquelle elle lui a été si fatale. Autrefois chaque province avait dans sa ca-

pitale un foyer de puissance, de science, de renommée, de richesses. Là se décidaient ses plus importantes affaires, et tous ceux qui se sentaient quelque avenir tournaient vers ce point leurs espérances et leurs efforts : la centralisation a fait disparaître tous ces foyers partiels d'activité, pour n'en laisser subsister qu'un seul dans la France entière : aujourd'hui, une ville unique renferme et dispense le pouvoir, la fortune, les dignités, la science, les arts et la gloire ; tout s'y trouve et tout en émane. Qu'en est-il résulté ? C'est que tous y visent ; c'est que Paris est le point de mire de toutes les ambitions. L'amour de la terre natale a beau parler au cœur; l'égoïsme, si puissant sur les hommes, le besoin, souvent même les exigences d'un légitime orgueil se liguent contre lui et lui imposent silence ; la voix de l'intérêt l'emporte, on suit ses inspirations, on quitte sa province, on s'habitue dans une autre, on y prend cet esprit de cosmopolitisme qu'on rapporte quelquefois dans la sienne et que les étrangers ne manquent jamais d'y répandre.

Sans doute il faut, dans tout État, un point central autour duquel viennent se grouper et s'unir ses diverses parties, comme il faut aux organes du corps un cœur et une tête pour les animer et les diriger. Depuis longtemps, Paris est et mérite d'être le point central ou le cœur de la France; mais autrefois il n'était que cela, tandis qu'aujourd'hui cette ville est tout ensemble le cœur, la tête et le tronc du grand corps de la nation. Tout y afflue, tout s'y absorbe; Paris enfin, de la première ville de France qu'il était, il y a cinquante ans, est tout ou à peu près tout aujourd'hui.

Si je ne craignais de m'écarter de mon sujet, il me serait aisé, Messieurs, de montrer quelles funestes conséquences résultent d'un pareil état de choses : l'équilibre de l'organisation générale de la France rompu ; les provinces condamnées à se voir privées de tant d'hommes de talent, qui feraient leur lumière et leur gloire ; ces hommes de talent eux-mêmes, devenus d'autant plus rares qu'ils sont obligés de s'entasser sur un seul point ; les difficultés toujours croissantes pour le mérite ignoré de se faire jour au milieu d'une si grande foule de rivaux ; l'alternative où il est souvent réduit de rester dans une éternelle obscurité ou de n'en sortir que par l'intrigue, par la bassesse, par quelqu'un de ces moyens qui tuent le talent qui les emploie ; la nécessité pour la plupart de viser au gain avant de travailler pour l'art et la gloire ; enfin l'impossibilité, pour un grand nombre, de résister à toutes les causes d'immoralité et de dégradation qui se trouvent accumulées dans une ville immense.

Mais ces funestes conséquences, vous avez prouvé, Messieurs, qu'elles vous sont parfaitement connues et que vous en êtes profondément frappés. Depuis longtemps vous n'avez laissé échapper aucune occasion de lutter contre les envahissements de cette centralisation excessive et toujours de plus en plus absorbante. Votre haute raison vous a fait comprendre qu'il était urgent de rappeler la vie, du centre où elle surabonde, aux extrémités qui languissent ; et votre patriotisme vous a inspiré de généreux efforts pour que notre chère et belle province se ranimât une des premières. Grâces vous en soient rendues ainsi qu'aux honorables magistrats de

cette cité, qui, de concert avec vous et en même temps que vous, ont épousé, avec un admirable ensemble et une chaleur vraiment patriotique, la cause sacrée de notre pays.

Et ne craignez pas, Messieurs, de mériter pour cela le reproche de ne voir dans la France que votre province et de sacrifier à l'intérêt particulier, au patriotisme de clocher, le patriotisme et l'intérêt national. Notre amour pour la Franche-Comté n'ôte rien à nos sympathies, à notre dévouement pour la nation : bien plus, nos efforts pour rappeler la force et la lumière au sein de notre pays natal ne tendent, au fond, qu'à les ranimer dans la France entière. C'est un grand mal que toutes les ressources d'un grand Etat se trouvent absorbées sur un point unique; il est donc bien, c'est donc servir l'intérêt général, que de chercher à les répandre.

Et, Messieurs, quelque légitime amour que nous inspire notre province, comment pourrions-nous en aimer moins la France? Un des plus puissants stimulants du patriotisme consiste dans la valeur intrinsèque de la patrie, dans le sentiment de sa puissance, de sa grandeur et de sa gloire : or, est-il dans le monde entier une nation, un pays qui puisse prétendre l'emporter en valeur sur la France? Placée au centre de l'Europe, comme le soleil au centre du monde, elle semble chargée par la Providence de distribuer aux autres peuples la lumière, le mouvement et la vie. Tous gravitent autour d'elle, elle les entraîne dans son orbite; ses sciences et ses arts deviennent leurs arts et leurs sciences; ses lois et ses mœurs sont leurs mœurs et leurs lois : ils parlent sa langue; ils marchent quand

elle avance, ils reculent quand elle rétrograde ; ils lui empruntent jusqu'à ses goûts, jusqu'à ses modes, jusqu'à ses caprices. Depuis des siècles elle tient dans ses mains le sceptre de la civilisation : des révolutions épouvantables, des efforts inouis et toute l'Europe conjurée n'ont pu le lui arracher. Contemplons cette longue galerie de grands hommes en tous genres qu'elle a portés dans ses flancs ; cette innombrable multitude de productions scientifiques, de chefs-d'œuvre dans les arts et les lettres qu'elle a enfantés ; la liste glorieuse de ses victoires, de ses triomphes, surtout de ceux qu'elle a remportés sur la barbarie, et demandons-nous si c'est à tort que la France se place en tête des nations, et si le titre de citoyen français n'est pas, comme l'était autrefois celui de citoyen romain, le plus glorieux qu'on puisse porter aujourd'hui ?

Mais, tout en aimant et admirant la France autant qu'elle mérite de l'être, tout en mettant notre orgueil à lui appartenir, rien ne nous défend de réserver un amour tout particulier pour notre province et de revendiquer pour elle une part dans les titres de gloire de la grande patrie. Assurément nous devons être et nous sommes fiers d'être devenus membres de la première nation du monde ; mais il nous est permis de penser, sans trop de vanité, qu'elle n'a rien perdu à nous assimiler à elle, et que la Franche-Comté est un des beaux fleurons de sa couronne.

Je laisse à un de mes honorables collègues, à un magistrat dont la vie entière est un vrai modèle de patriotisme, le soin de vous peindre, dans une autre

circonstance, notre chère Comté sous les couleurs qui lui conviennent. Il saura vous dire, mieux que je ne le puis, combien cette province est digne de notre reconnaissance, de notre admiration, de notre dévouement : il n'oubliera ni la fécondité de son sol, ni la variété de ses productions, ni la beauté de ses sites, ni les merveilles de son histoire, ni les noms de ses enfants qui se sont distingués et se distinguent à tant de titres et dans tant de carrières diverses. Il vous peindra surtout ce caractère franc-comtois, si remarquable ; mélange heureux de la gravité germanique et de la perspicacité française, de la chaleur gauloise et de la fierté espagnole ; vrai caractère de l'homme libre, qui veut l'être et qui l'est avec calme, sagesse et dignité, parce qu'il l'a toujours été. Il saura vous dire encore combien fut glorieuse la carrière de ces corps constitués, qui, depuis, ont perdu de leurs priviléges, mais qui semblent n'avoir rien perdu de ce qui les rendit autrefois si justement célèbres ; je veux parler de la magistrature et du clergé. Peu de provinces ont eu des jurisconsultes aussi fameux que la nôtre, des parlements aussi indépendants, aussi zélés pour la justice et l'intérêt du pays. Il y a des siècles aussi que le clergé franc-comtois passe, à juste titre, pour un des premiers de la chrétienté, par ses lumières, la pureté de ses doctrines, la rigidité de ses mœurs, la tolérance de sa conduite. Il est une de nos gloires, et je me garderai bien d'en rabaisser l'éclat. La tourmente révolutionnaire, qui chassa le clergé de France, n'a pu lui faire perdre cette sorte de suprématie morale, cette haute réputation que les vertus et les talents de ses pre-

miers membres lui ont méritée. C'est encore dans son sein que le souverain de l'État et le père des fidèles viennent le plus souvent choisir de dignes chefs au clergé de France.

Quand un pays possède d'aussi nombreux, d'aussi beaux titres à l'admiration et à l'amour de ses enfants, il est impossible que le feu du patriotisme s'y éteigne jamais. Des causes malheureuses peuvent le ralentir; mais, pour le ranimer dans le cœur de ses habitants, il suffit de leur rappeler ce que c'est que cette patrie dont ils laissent sommeiller l'amour. Vous avez pris, Messieurs, un des plus sûrs moyens de réveiller ce feu sacré parmi nous. La publication *des Documents pour l'Histoire* de notre pays, dont la première idée est due à un des plus illustres et des plus chauds patriotes francs-comtois, ne peut manquer de remettre en lumière les titres de gloire de notre province et de ranimer toutes les sympathies pour elle. Vous faites plus encore, Messieurs; pour réchauffer le patriotisme dans vos concitoyens, vous le leur prêchez d'exemple.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Avant d'être votre confrère dans cette Académie, j'étais votre collègue à l'université; et, si mes fonctions de président m'appellent à vous redire, dans cette solennité littéraire, les titres que vous avez à la distinction dont vous êtes aujourd'hui l'objet, titres que votre modestie n'a pas su vous révéler, mais que depuis longtemps vos compatriotes ont appréciés, les sentiments qui nous unissent me défendent de parler de vos mérites et de rappeler les services que, jeune encore, vous avez déjà rendus à votre pays. Cependant, je dois le dire, dans cette Compagnie, instituée pour protéger le talent et la science, une place est toujours réservée au professeur, à l'écrivain qui saura, comme vous, dans son enseignement et dans ses ouvrages, démontrer l'alliance intime et éternelle des vérités philosophiques et des vérités religieuses, et qui, par ses travaux non moins que par ses discours, prouvera qu'il a compris le véritable patriotisme.

ÉLOGE DE M. PROUDHON,

PRONONCÉ

PAR M. CURASSON PÈRE.

MESSIEURS,

La mort vient d'enlever aux sciences un de nos associés les plus illustres, et, cette perte que nous déplorons, est aussi vivement ressentie dans une province voisine. Organe de la Compagnie dans ce jour solennel, j'acquitterai en même temps la dette de la reconnaissance, en essayant l'éloge de M. Proudhon : car, c'est lui qui m'a ouvert le chemin de la science; si je fus inspiré de quelque sentiment d'émulation, c'est à ce grand maître que j'en suis redevable. — Je crains seulement de ne pas seconder vos vues, de ne pouvoir remplir, au gré de l'esprit et du cœur, la mission honorable, mais difficile, de parler d'une vie si pleine de travaux, et d'en parler devant vous. Heureux, si la simplicité d'un récit fidèle peut être accueillie de votre indulgence.

Jean-Baptiste-Victor Proudhon, officier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de droit de Dijon, membre correspondant de l'Institut royal de France, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon et de celle de Besançon, naquit, le 1er. février 1758,

à Chanans, paroisse de Nods, canton de Vercel, arrondissement de Baume-les-Dames, département du Doubs.

La naissance et la fortune ne sont dues qu'au hasard : ce qui relève la gloire des hommes illustres, c'est d'avoir créé leur propre illustration. Tel fut le sort de plusieurs grands jurisconsultes : Paul de Castres avait été le domestique de Balde ; chargé d'accompagner à l'école de droit les enfants de son maître, il sut mettre à profit cet emploi peu honorable ; revenu à la maison, il avait soin de rédiger par écrit les leçons qu'il venait d'entendre, et bientôt il surpassa tous ses contemporains. Cujas, qui peut être regardé comme le prince des jurisconsultes, n'était que le fils d'un foulon de Toulouse.

Loin d'abaisser le mérite de notre célèbre compatriote, je crois donc le rehausser en rappelant ici qu'il devait le jour à des parents peu favorisés de la fortune. Il était en bas âge, lorsqu'il perdit son père, simple cultivateur, qui ne laissa qu'un bien fort médiocre à partager entre six enfants, sous la tutelle de leur mère.

Mais cette mère était une femme forte ! l'avenir de ses enfants fut le principal objet de sa tendre sollicitude, pour ne pas dire de sa haute prévoyance. Dominée par le noble dessein d'élever honorablement sa jeune et nombreuse famille, elle n'épargna ni soins, ni peines, ni travaux, et parvint à accomplir cette généreuse résolution, malgré la faiblesse de ses ressources pécuniaires. Indépendamment du professeur, un de ses fils fut destiné à l'état religieux, l'autre à la profession de médecin ; tous reçurent une éducation libérale : un seul continua les travaux de l'agriculture.

Dans la plupart des hommes remarquables, le talent se révèle dès leur entrée à la vie; chez d'autres, la révélation en est beaucoup plus tardive: le jeune Proudhon fut du nombre de ces derniers. Placé, à l'âge de neuf ans, chez le maître d'école du chef-lieu de la paroisse, il paraissait incapable d'application, l'étude le rebutait; ce dégoût semblait croître de jour en jour.

Sa mère était la seule qui pénétrât l'aptitude de son fils; dans cette apathie qui paraissait insurmontable, elle ne vit qu'une obstination qu'il fallait vaincre..... Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous citer, à cet égard, un fait que l'honorable professeur se plaisait à rappeler, avec l'expression de cette tendresse filiale et respectueuse dont le sentiment était resté empreint dans son cœur.

Un jour de dimanche, au sortir de la messe, il s'était avisé de suivre les paroissiens de Chanans pour revenir chez lui : « Je ne puis, dit-il en suppliant, rester plus longtemps éloigné de la maison; envoyez-moi aux champs, je ferai tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, mais il m'est impossible d'apprendre. » Sa mère était occupée à servir le dîner de la famille; et, pour toute réponse, elle commence par infliger au réfractaire ce châtiment dont il était défendu d'user en la personne d'un citoyen romain, puis le fait retourner à Nods; et celui-ci de courir, dans la crainte d'être encore atteint par une main vengeresse. A quoi tient cependant la destinée des hommes ! C'est peut-être à cet acte de fermeté maternelle que M. Proudhon (il le disait lui-même) a dû l'honorable carrière qu'il a parcourue.

Bientôt commença à germer cet amour du travail que des études plus avancées allaient faire éclore et qui devait un jour être couronné par d'éclatants succès.

De l'école de Nods il passa chez un maître de latin au village de Bretonvillers : trois ans qu'il y resta suffirent pour lui rendre familiers les auteurs classiques dont l'explication présente le plus de difficultés, et le mettre à même d'entrer en logique à Besançon. Ceux qui n'avaient pas fait leurs basses classes au collége, ne pouvaient être admis qu'après examen, et le principal croyait notre jeune campagnard incapable d'en subir l'épreuve, attendu l'insuffisance de ses études. Sur ses instances il lui fit expliquer divers passages d'Horace et de Virgile, et fut tellement détrompé, qu'il le dispensa de tout autre examen. Ses deux années de philosophie furent bien employées : il pénétra même fort avant dans les sciences mathématiques, ce qui devint pour lui une première ressource et diminua les sacrifices de sa famille ; car, dans les années consacrées à ses hautes études, il employa le temps dont il pouvait disposer à répéter les mathématiques aux officiers de la garnison.

Sa mère le destinant à l'état ecclésiastique, il suivit, pendant plusieurs années, les leçons de théologie et entra même au séminaire ; mais ce n'était point sa vocation : alors il se voua à l'étude du droit, suivit les cours de l'université, où professaient alors les Seguin, les Belon, les Courvoisier, et obtint les premiers prix aux concours. Les lois romaines étaient déjà, comme elles le furent dans la suite, le plus cher objet de son application. Il y puisa ces principes lumineux, ces

grandes maximes qui renferment presque toutes les décisions ou qui y conduisent, qui préparent à l'étude des autres lois et en facilitent l'usage. Le droit romain, qui s'est répandu chez tant de nations différentes, régissait alors notre province, et s'il n'y règne plus par l'autorité, il commande encore par la raison.

Ce n'est donc plus cet enfant, qui d'abord avait montré tant d'éloignement pour l'étude; maintenant le jeune Proudhon se fait admirer et de ses maîtres et de ses condisciples; il surpasse les plus ingénieux par son travail, les plus laborieux par son esprit; monuments ecclésiastiques, institutions civiles, rien n'échappe à son investigation. Aussi se faisait-il gloire de montrer les nombreux cahiers qu'il avait écrits dans sa jeunesse sur les conciles et les institutes de Justinien, disant que ses études théologiques n'avaient pas peu contribué à son avancement dans la science du droit. En effet, Messieurs, la théorie des devoirs est inséparable de la théorie des droits; il existe une étroite liaison entre les lois éternelles et les lois humaines; celles-ci ne peuvent être justes sans dériver des autres. Plusieurs de nos papes furent les premiers jurisconsultes de leur époque, et il est vrai de dire que le droit canonique humanisa le droit civil, adoucit la barbarie des anciennes institutions, et jeta les fondements de plusieurs de nos lois actuelles.

M. Proudhon fut licencié en droit le 11 mars 1785, et le 7 août 1789 il obtint le bonnet de docteur. A cette époque, la vacance d'une chaire de droit fit ouvrir un concours; il n'hésita pas de s'y présenter, et tous ses

contemporains se rappellent qu'il figura avec honneur dans cette lutte, quoique la victoire fût demeurée à l'un de ses amis, M. Grappe, mort professeur à l'école de Paris, et qui peut être aussi compté parmi ceux de nos compatriotes les plus distingués.

Notre jurisconsulte n'était qu'au commencement de sa carrière, lorsque nos anciennes institutions vinrent à s'écrouler, pour faire place à un ordre nouveau. A l'exemple de tant d'hommes de bien, il se livra aux espérances que faisait naître ce mouvement social. Personne mieux que lui n'était fait pour y prendre place, pour y tenir un honorable rang; et, lors de la formation des départements, le 14 mai 1790, il fut d'abord appelé, par le suffrage de ses concitoyens, au conseil général du Doubs.

L'organisation de la justice suivit de près celle de l'administration. Les anciens tribunaux avaient été entièrement abolis. Mais, après avoir renversé, il faut mettre quelque chose à la place des ruines! La destruction de ces grands corps judiciaires, à la tête de l'ancienne magistrature, nécessitait donc l'établissement d'une nouvelle hiérarchie; on fit le contraire. Bercé de l'illusion que tout devait marcher sous le niveau de l'égalité, le législateur d'alors crut devoir répartir dans les chefs-lieux de districts des tribunaux amovibles; la nomination des membres en était confiée au peuple; et ces tribunaux inférieurs devaient être juges d'appel les uns des autres. Édifice trop frêle pour survivre aux vicissitudes des révolutions, et qu'une main puissante ne tarda pas à démolir!

Cependant la première nomination des juges fut faite avec discernement. La réputation de jurisconsulte distingué dont jouissait déjà notre compatriote, ne pouvait manquer d'exciter les regards des électeurs. Élu dans quatre districts, Lure, Ornans, Baume-les-Dames et Pontarlier, il opta pour ce dernier siége.

Mais bientôt apparut la tyrannie révolutionnaire sous le nom de liberté; l'anarchie s'empara des élections; elles n'étaient faites que pour deux ans, et les secondes furent loin d'être aussi paisibles, aussi équitables que les premières. Dans plusieurs localités on vit le choix populaire tomber, non sur des hommes éclairés, mais sur des personnes étrangères aux premières notions du droit. Forcé d'abandonner des fonctions qu'il avait remplies d'une manière honorable, M. Proudhon revint dans son pays natal, où il fut élu juge de paix le 25 novembre 1792. Et jamais, on peut le dire, cette justice paternelle ne fut administrée avec autant d'aptitude. Que de différends furent assoupis par la médiation d'un pareil conciliateur!

Ces modestes fonctions ne devaient pas mettre longtemps à l'abri des fureurs démagogiques un homme qui conservait ces sentiments de justice et de légalité, résultat de profondes études, et de cette religion éclairée qui fut le mobile de sa conduite à toutes les époques de sa longue carrière. Un arrêté du représentant du peuple, Bernard de Saintes, du 2 octobre 1793, prononça sa destitution. Les lois révolutionnaires rangeaient le fonctionnaire destitué dans la classe des suspects; la suspicion entraînait la détention, et, de la prison à la mort,

il n'y avait qu'un pas. M. Proudhon tenta de conjurer ce danger; il était généralement honoré et respecté dans le canton et dans les lieux circonvoisins : des réclamations s'élevèrent de toute part, et il fut réintégré dans ses fonctions de juge de paix.

Pénétré, comme tant d'autres bons esprits, de l'opinion que, si le serment judiciaire offre peu de garantie, c'est à l'absence de toute idée religieuse dans la formule que l'on peut en attribuer la cause, il ne craignait pas d'y suppléer ; et voici un fait qu'il se plaisait à raconter. Appelé comme juge de paix pour apposer des scellés, il fut instruit et ne tarda pas à être convaincu d'une spoliation commise par l'un des héritiers : celui-ci était prêt à jurer qu'il n'avait rien distrait, lorsque M. Proudhon, tirant de sa poche la Novelle de Justinien qu'il présenta comme un Evangile, prononce la formule de cette ancienne loi ; et, à l'aspect de ces imprécations formidables : « Je jure par le Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le » St.-Esprit, par la glorieuse vierge Marie, par les quatre » évangélistes, etc., et si je ne garde pas mon serment, » qu'au jugement terrible de Dieu, je sois traité comme » le traître Judas, comme le meurtrier Caïn ; » (1) le spoliateur pétrifié fit une révélation complète.

(1) *Juro ergo per Deum omnipotentem et filium ejus unigenitum dominum nostrum Jesum Christum et Spiritum Sanctum, et per sanctam gloriosam Dei genitricem et semper virginem Mariam, et per quatuor Evangelistas quos in manibus meis teneo, et per sanctos archangelos Michaelem et Gabrielem, etc.... . Si vero non hæc omnia ita servavero, recipiam hic et in futuro sæculo, in terribili judicio magni domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, et habeam partem cum Juda et lepra Giezi, et tremore Caïni, etc.*

M. Proudhon ne devait pas rester dans l'obscurité où l'avait placé la tempête révolutionnaire. Il était encore juge de paix lorsque, après le 9 thermidor, le représentant du peuple Saladin l'appela au directoire du département. Mais, aux élections de 1795, il fut nommé membre du tribunal civil, dont il présidait la seconde section, la première étant présidée par M. Lescot, autre jurisconsulte éminent, qui depuis fut appelé à la présidence de la Cour d'appel de Besançon.

L'instruction publique était la carrière qui devait illustrer celui dont nous honorons la mémoire. Ce fut en 1796 que cette carrière s'ouvrit devant lui : un arrêté, du 12 décembre de cette année, le nomma professeur de législation à l'école centrale du département du Doubs. A la même époque, un jurisconsulte plus ancien et non moins célèbre était appelé aux mêmes fonctions dans le département de la Marne ; nous voulons parler de M. Henrion de Pansey, mort premier président de la Cour de cassation.

La plupart des professeurs de législation se bornaient à expliquer quelques maximes du droit public ; et ce droit, qu'était-il alors ! M. Proudhon crut devoir se livrer à une instruction plus utile, celle des lois pratiques. La législation de cette province était compliquée : outre le droit romain, elle se composait de la coutume locale, d'anciennes ordonnances auxquelles il n'avait pas été dérogé, et des lois déjà si nombreuses de la révolution. Telle fut la tâche qu'entreprit le professeur de notre département. A ses leçons accoururent un grand nombre d'élèves, et ce fut à leur demande qu'il publia le pre-

mier de ses ouvrages, sous le titre de *Cours de législation et de jurisprudence française;* ouvrage qui révélait déjà un jurisconsulte du premier ordre.

Après la suppression des écoles centrales, le directeur de l'instruction publique (M. Fourcroi) et les administrations des trois départements de cette province invitèrent notre professeur à ne pas interrompre ses leçons de droit jusqu'à l'établissement d'une université que l'on croyait alors prochain; et, depuis 1802 jusqu'à 1806, il continua d'enseigner avec la plus grande exactitude et le plus noble désintéressement, ne recevant ni honoraires de l'administration, ni rétribution des étudiants. On lui avait seulement assigné une salle, dans la maison du séminaire. C'est à cette école, Messieurs, qu'ont été formés les hommes qui devaient occuper et qui tiennent encore le premier rang dans la magistrature et le barreau.

La réputation de notre compatriote franchit rapidement les limites de cette province: ses talents ne tardèrent pas à nous être enviés.

Les secousses révolutionnaires devaient céder la place à l'autorité régulière d'un gouvernement imposant. Pour nous guérir de l'illusion de tant d'utopies novatrices, il fallait un de ces hommes extraordinaires qui forcent tous les obstacles; il se rencontra: et si l'ambition de cet homme, sa passion pour les conquêtes, devaient nous être fatales, du moins ne saurait-on lui refuser, parmi d'autres titres de gloire, celui d'avoir réorganisé l'administration sur des bases solides, d'avoir réuni, dans un

seul code, une législation éparse, entreprise magnifique, et vainement tentée, jusqu'à lui; d'avoir enfin rétabli la hiérarchie judiciaire, et rendu à la magistrature le caractère de stabilité et de dignité dont elle doit être revêtue. Alors furent établies des écoles destinées à faire refleurir la science du droit.

Il est peu de provinces où le goût des sciences positives et l'aptitude spéciale qu'elles exigent, soient aussi généralement répandus qu'en Franche-Comté. De toutes les villes qui pouvaient être le siége d'une faculté de droit, Besançon était aussi l'une de celles qui présentaient le plus de titres. L'université de cette province remontait à la plus haute antiquité; le célèbre Dumoulin y occupait une chaire en 1555, et, pendant des siècles, cette université avait été en possession de donner d'illustres magistrats, des jurisconsultes éminents. Pour obtenir la translation de cet établissement de Dole à Besançon, les habitants de cette dernière ville avaient même fait un sacrifice de 150,000 livres, ainsi que l'attestent les lettres patentes du mois de mai 1691. La faculté de Dijon n'était, au contraire, qu'une institution récente, n'ayant été établie que par arrêt du conseil du 23 septembre 1724, au moyen du retranchement de deux des professeurs de droit de Besançon, lesquels étaient au nombre de six auparavant.... Toutes ces considérations ne purent l'emporter; la ville de Dijon avait de puissants protecteurs; elle obtint la préférence. Cependant un décret, donné à Munich le 17 janvier 1806, appela notre compatriote à remplir la première chaire de droit civil; par un autre décret du 4 avril suivant, il fut choisi pour

directeur ou doyen ; et, si la faculté dijonnaise a acquis quelque célébrité, c'est à ce chef qu'elle en a été principalement redevable ; nos voisins en conviennent.

Voué à l'instruction publique depuis 1796, M. Proudhon a poursuivi pendant 42 ans cette honorable et laborieuse carrière. Par arrêté du 21 novembre 1815, son cours avait été suspendu à la suite d'une dénonciation. Mais les détracteurs d'un homme aussi précieux ne tardèrent pas à être réduits au silence. Je l'ai entendu rappeler avec une vive satisfaction le touchant intérêt et le sentiment de haute estime que lui avait témoigné l'un des membres de la commission de l'instruction publique, M. l'abbé Frayssinous, chargé de l'instruction de cette affaire. Rétabli dans ses fonctions de professeur par un arrêté du 14 septembre 1816, et dans celle de doyen par un autre, rendu quelque temps après, il retrouva l'affluence de ses élèves ; l'éclat de son enseignement ne fit qu'augmenter.

C'est ici, Messieurs, que je dois donner un aperçu des ouvrages de cet illustre professeur. On ne saurait trop admirer l'immensité de ses travaux. Indépendamment des soins de son école, de nombreux mémoires judiciaires, des consultations qui lui étaient demandées de tous les points de la France, les livres qu'il a publiés seraient seuls capables d'absorber le temps d'un homme laborieux.

Il commença par donner en 1809 un cours de droit civil. Cet ouvrage, concernant le droit des personnes, fut accueilli comme un excellent commentaire du pre-

mier livre du code, et fait regretter que ce grand maître n'ait pas continué à nous transmettre, sur les deux autres livres, la série de ses utiles et profondes méditations.

Il crut devoir s'attacher spécialement à l'une des parties les plus difficiles. Quoique d'une pratique habituelle, les *droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie*, n'avaient pas encore été traités d'une manière satisfaisante. C'est sur ce sujet qu'il publia en 1827 un ouvrage volumineux, lequel embrasse toutes les lois, tous les principes qui se rattachent à la matière. Il n'est pas jusqu'au régime des communes qui n'y soit parfaitement établi; ce grand ouvrage est considéré par tous les jurisconsultes comme un des plus beaux monuments de la science du droit.

Il a été suivi d'un autre traité sur le *domaine public*, qui nécessitait autant et même plus de recherches que le premier. Tracer le caractère du domaine public, la distinction entre les objets qui le composent, et les immeubles productifs qui forment le domaine de propriété de l'Etat et des communes; la ligne séparative du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire; les règles concernant les établissements et les édifices publics, les routes royales et départementales, les chemins vicinaux et les voies agraires, l'usage des eaux, depuis la mer et les grands fleuves jusqu'à l'humble ruisseau, tel est l'objet de ce traité, qui nous montre un auteur aussi versé dans la pratique administrative que dans la science judiciaire.

Courbé sous le faix des ans, l'auteur conservait encore

cette vigueur de jugement que la nature lui avait départie. On lui a souvent entendu dire qu'il voulait *mourir sur la brèche ;* et ce dessein a été accompli. Ayant fait marcher en même temps ses recherches sur le *domaine public* et la composition d'un autre travail sur le *domaine de propriété*, il venait de mettre la dernière main à ce nouveau traité et s'occupait à en corriger les feuilles, au moment où il a succombé. Cet ouvrage, qui doit paraître incessamment, ne peut manquer d'être accueilli comme le legs d'un grand maître.

La critique pourrait peut-être reprocher à M. Proudhon comme écrivain quelques longueurs dans la rédaction, quelques négligences de style. On lui a fait aussi le reproche d'un trop grand asservissement au droit romain. Mais il n'en est pas d'un livre de droit comme d'un ouvrage de littérature. C'est la discussion, surtout, que recherche le lecteur d'un livre de droit, aimant à comparer lui-même les moyens employés pour et contre la solution donnée à une question. Est-il sous ce rapport un ouvrage qui présente plus de lumières, plus de démonstrations que ceux de notre jurisconsulte? Et s'il se livre à des développements un peu étendus sur les principes du droit romain, c'est un défaut qui a bien son utilité, dans un siècle où des connaissances superficielles ne remplacent que trop souvent les doctrines profondes.

Jusqu'ici nous n'avons considéré dans M. Proudhon que le jurisconsulte, l'auteur remarquable ; mais ce serait peu pour lui et pour nous, si nous n'avions à

montrer son patriotisme, son désintéressement, et cette simplicité affectueuse qui dominait en lui.

Sérieux autant qu'aimable dans le gouvernement de sa famille, il ne cessait d'inspirer à ses enfants l'amour du travail et les sentiments de la véritable vertu. Cultivé par de telles mains, l'un de ses fils remplit parmi nous une charge de magistrature, et marche sur les traces de son père.

Cette tendresse pour les siens s'étendait à tous ceux dont il avait à diriger le travail ou la conduite. Personne ne l'a surpassé dans l'art d'instruire la jeunesse; nul aussi ne sut s'attirer, à un plus haut degré, l'affection des élèves. Affable à tous, il estimait les uns, sans dédaigner les autres, sachant distinguer le talent, sans décourager la faiblesse; tout était simple, tout était solide, tout était généreux dans sa conduite. Un étudiant avait-il des besoins, il pouvait recourir à lui, certain d'en être aidé; quelquefois même n'a-t-il pas été dupe de cette générosité? Si la jeunesse annonçait le dessein de quelques manifestations indiscrètes, de quelques démarches imprudentes, un seul mot du maître suffisait pour rétablir le calme. L'administration était-elle obligée de sévir, les délinquants n'avaient pas besoin d'autre défenseur, et on l'a vu verser des larmes dans une circonstance où furent employées des mesures coercitives.

Comparable à Pothier pour la science, on peut dire qu'il l'égala surtout sous le rapport de cette droiture, de cette simplicité, qui se ressentait de l'innocence des premiers âges. Fut-il jamais ami plus tendre, plus fidèle,

plus commode, plus officieux? Que dirai-je de son attachement au pays qui l'a vu naître? qu'on interroge les habitants de nos montagnes; il en est peu qui n'aient à se louer de son extrême obligeance. Il chérissait spécialement les gens de son village natal; et quoique la localité en fût triste et sévère, c'est là qu'il allait passer ses loisirs, ayant employé à y bâtir une maison vaste et commode, les premières dépenses que lui permit sa haute position.

Éloigné de notre ville, il y conserva, jusqu'aux derniers instants de sa vie, tous ses anciens rapports, et cela, sans acception de personnes ni d'opinion. Egalement chéri et vénéré dans la province où l'appelaient ses fonctions, il en reçut un précieux témoignage de ses confrères, et fut placé plusieurs fois à la tête de l'ordre des avocats. Enfin, dans le cours de sa longue et honorable carrière, il serait difficile de signaler dans les deux Bourgognes un individu dont il aurait été l'ennemi déclaré.

Le caractère de notre compatriote était aussi plein de courage. Le courage, Messieurs, ne se montre pas seulement sur les champs de bataille; le courage civil n'est pas moins digne d'éloges que le courage militaire...; et je dois vous citer un dernier fait dont les habitants de cette ville ont été témoins.

Sous le gouvernement directorial, qui, sans avoir l'énergie de la convention, avait hérité de ses fureurs, les prêtres déportés, qu'une loi avait assimilés aux émigrés sous le rapport de la confiscation, étaient livrés à une commission militaire et fusillés impitoyablement.

Déjà plusieurs de ces exécutions sanglantes avaient eu lieu, lorsque s'éleva une voix courageuse. L'honorable professeur n'hésita point de faire imprimer et répandre un écrit, qu'il adressa même au gouvernement, et dans lequel il démontrait, par la force de la raison, l'illégalité de ces jugements sanguinaires. Cet acte de courage faillit lui coûter sa place ; cependant il produisit l'effet que l'auteur en avait espéré ; les exécutions cessèrent, et chacun finit par rendre hommage à notre jurisconsulte.

Qu'il me soit permis de terminer par une réflexion qui m'a paru devoir être le corollaire de mon discours.

Quelle que soit l'inégalité que la fortune et la naissance ont mise entre les hommes, les grands et les petits sont assujettis aux nécessités de la nature ; la mort détruit tout, renverse tout ; elle égale toutes les conditions. Mais tel est le privilége de la science, qu'elle recule en quelque sorte les limites du tombeau. Les œuvres qu'un auteur laisse pour héritage, consolent de sa perte et perpétuent sa mémoire.

Une autre conclusion à tirer d'un aussi bel exemple que celui de notre compatriote, c'est qu'il faut se défaire de ce préjugé, que les sciences ne peuvent fleurir que dans la capitale, que la province n'est point en état de produire des ouvrages remarquables.

On nous rend à Paris plus de justice que nous ne nous en rendons nous-mêmes. « Votre excellent ouvrage, » écrivait un auteur de la plus haute distinction à l'un de ses confrères, « est un livre comme on n'en fait qu'en

» province, c'est-à-dire un livre consciencieux. On a
» déjà remarqué, avec raison, que nos meilleurs ou-
» vrages de droit et de jurisprudence étaient composés
» dans la province. Nous sommes ici trop distraits, etc. »

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient surtout de favoriser l'émulation, d'étendre les progrès de la science et de nous en approprier le domaine.

UNE LARME A LA PRINCESSE MARIE,

PAR M. AUGUSTE DEMESMAY.

Les Reines ont été vues pleurant comme de simples femmes, et l'on s'est étonne de la quantité de larmes que contiennent les yeux des Rois.

CHATEAUBRIAND.

En vain Dieu la plaça sur les marches du trône !
En vain son front brillait de la noble couronne
Que l'art et le génie obtiennent ici-bas !
Fille de Roi, poëte, artiste, jeune mère,
Elle allait confiante au bonheur sur la terre....
La mort suivait ses pas.

Comme la fleur des champs qui s'effeuille à la brise,
Pauvre fleur, elle aussi, résignée et soumise,
Au souffle des douleurs vit son front se flétrir,
Jusqu'au jour qu'il fallut, à son cinquième lustre,
A ce qui rend heureux, à ce qui rend illustre,
Dire adieu, pour mourir !

Hélas ! et ce fut loin de ton auguste père,
Loin de ceux qui, guidant ton enfance première,
Des royales vertus avaient su te parer;
Loin de ton doux berceau, loin du ciel de la France;
Sans qu'un baiser de mère allégeât ta souffrance,
Et te fît espérer !

D'une lente agonie épuisant le calice,
Au Dieu mort sur la croix tu fis le sacrifice
Des splendeurs qui rendaient ton destin si brillant!
Tu ne regrettas rien, à ton heure dernière,
Que ton pays, le Roi, ta noble et bonne mère,
Ton époux, ton enfant.

Le front resplendissant de saintes auréoles,
Ta lèvre murmurait de sublimes paroles;
Dans la divine extase où te ravit la foi,
Tu voyais s'abaisser les célestes phalanges;
Ton oreille entendait les chants sacrés des anges....
Le ciel s'ouvrait pour toi!

Le mot fatal arrive, et chacun le répète.....
La Reine sur son sein laisse tomber sa tête;
Sa force l'abandonne et non pas ses vertus,
Son cœur vers le Seigneur n'exhale aucune plainte;
Ma fille m'est ravie! ô mon Dieu! dit la sainte,
Vous avez un ange de plus.

Tandis qu'on transportait la dépouille mortelle
Sous les arceaux bénis de l'antique chapelle
Où dorment les Penthièvre au giron de la foi,
Un homme s'avança lentement vers la bière,
Le front nu, mais chargé d'une douleur amère.....
Cet homme était le Roi.

Le Roi!... non, non, cet homme, hélas! était un père
Qui venait déposer dans son lit funéraire
Sa fille!.... Le caveau seul connut son émoi,
Alors que réveillant les plus illustres ombres,
D'Orléans s'écria, sous ces ogives sombres :
Adieu!.... pour Joinville et pour moi.

De ses nobles aînés imitant la vaillance,
Joinville au Mexicain portait notre vengeance,
Et bravait le trépas, debout sur son vaisseau ;
Cependant que Marie, à la fleur de son âge,
Quand tout lui souriait comme un heureux présage,
S'acheminait vers son tombeau.

Oh! que par nos regrets ton âme consolée,
Contemple, sur les pas de ton froid mausolée,
Le peuple s'inclinant, de Marseille à Paris :
Il sait combien de pleurs versent les yeux des reines!
Mais leur douleur profonde a passé dans ses veines;
Il n'en est plus surpris.

Non, le peuple jamais ne perdra la mémoire
De celle qui, vouant son génie à sa gloire,
A, d'une main savante et d'un cœur tout français,
Fait revivre à ses yeux l'héroïque bergère,
Qui, changeant contre un fer sa houlette légère,
Arracha la France aux Anglais.

N'as-tu pas tressailli sous ton épaisse armure,
Quand celle qui vengea ton beau nom de l'injure,
Passait, dans son cercueil de larmes entouré;
O Jeanne! dans la ville au mémorable siége,
Quand tu vis s'avancer le funèbre cortége,
Ton marbre n'a-t-il pas pleuré?

Triste rapprochement de votre destinée!
Pour prix de ton triomphe à mourir condamnée,
Au bûcher dévorant tu te vis attacher;
Marie obtient la gloire en immolant sa vie,
Et, l'âme consumée aux flammes du génie,
Elle aussi meurt sur le bûcher.

Honneur, honneur à vous! nobles filles de France!
A peine aux jours dorés de votre adolescence,
La mort vous moissonna; mais la patrie en deuil,
Comme fait dans son cœur une mère chérie,
Unira désormais *Jeanne d'Arc* et *Marie*
Dans son amour et son orgueil.

C'est qu'elle avait compris, la noble jeune femme,
Que parmi les grandeurs, c'est la grandeur de l'âme
Qui nous fait ressembler à la Divinité;
C'est que, pour traverser les terrestres abîmes,
Son âme s'élevait sur les ailes sublimes
De l'Art et de la Charité!

Saintes larmes du pauvre ! oh ! montez sur sa trace
Jusqu'au trône céleste où sa vertu la place ;
Soyez sa pure offrande aux pieds de l'Éternel !
Du malheur consolé noble et touchant emblème,
Brillez sur les fleurons du sacré diadème
Qui la couronne au Ciel !

Et vous que nous pleurons, ô princesse chérie !
Dans les palais des cieux, à côté de Marie,
Du peuple et de son Roi devenez le soutien ;
Tournez, avec amour, vos regards vers la France,
Vous fûtes son honneur, soyez son espérance,
Et son ange gardien !

PIÈCES LUES DANS DIVERSES SÉANCES,

ET DONT LA COMPAGNIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

ESSAI

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS TROUVÉES

PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON ET M. ED. CLERC,

SUR LE TERRITOIRE D'AMANCEY (DOUBS).

Tombeaux Romains.

Entre les deux vallons formés par la *Loue* et le *Lison*, s'étend une plaine immense, qui n'est arrêtée, du côté de la montagne, que par les sommités, déjà couvertes de sapins, de la seconde chaîne du *Jura*. Ainsi protégée par des forêts, cette plaine l'est encore bien davantage par les abîmes que se sont creusés ces deux rivières, autrefois sans doute bien plus considérables, si l'on en juge par les empreintes qu'elles ont laissées sur leurs bords. Magnifiques et sublimes dès leurs sources, qui sont placées l'une et l'autre dans les sites les plus pittoresques, le *Lison*, devenu ruisseau gracieux et limpide, la *Loue*, torrent toujours impétueux et dévastateur, coulent, avant de se réunir à *Châtillon*, au pied des précipices les plus hauts et les plus abrupts, qui servent en quelque sorte de fossés et même de fortifications au vaste plateau d'*Amancey*. Dans cette enceinte, que l'œil peut

embrasser presque tout entière, on rencontre les villages de *Montmahoux*, d'*Eternoz*, de *Déservillers*, de *Bolandoz*, de *Coulans*, de *Silley*, de *Flagey*, de *Malans*, de *Lizine*, de *Fertans*, d'*Amondans*, de *Chassagne*, pays riche par la fertilité de ses champs, par l'étendue de ses pâturages, et par les bois qui couronnent les collines environnantes. Si les abords n'en étaient pas aussi difficiles, cette plaine semblerait disposée naturellement pour un champ de bataille : des armées pourraient s'y développer, et y faire de grandes évolutions. Mais malheur à celles qui seraient refoulées dans les gorges de *Nans-sous-Ste.-Anne*, de *Fertans* ou de *Cléron* ! Leur perte serait certaine, à moins qu'elles ne trouvassent quelque abri dans les grottes spacieuses que ces montagnes recèlent en grand nombre.

En parcourant cette contrée, on n'est donc point étonné d'y trouver des localités désignées par des noms qui rappellent des idées de guerre ; les événements auxquels se rattachent ces dénominations sont oubliés, parce qu'ils n'ont pas eu d'historiens ; mais le fait principal subsiste, celui de ravages, de combats, de luttes, dont ces plaines ont été le théâtre à des époques auxquelles il est encore impossible d'assigner une date par le manque de documents. Ainsi, dans l'espace de moins d'une lieue, on trouve le château de *Dame-Jeanne*, le château *Sarrasin*, le château *Murger*, le château *Mipoux*, et à une distance un peu plus grande, le château *St.-Denis*. Et, comme dans tous les lieux où se sont livrées de grandes batailles, la superstition a rassemblé dans cette plaine toutes ses apparitions diaboliques,

ses dames vertes, ses dames blanches, ses chevaux errants, ses danses nocturnes, ses lutins et ses génies de toutes les formes avec leurs influences de tous les genres: enfin, dans la partie qui n'est plus qu'un communal, était, au dire des anciens du canton, le siége du sabbat; le berger ne pouvait y dormir en repos; le voyageur qui le traversait de nuit, après avoir erré longtemps sous la direction d'un guide trompeur, n'avait point avancé sa marche, et le matin, rompu par la fatigue, se trouvait au lieu même du départ. Les plaines maintenant incultes de l'Alsace, dans lesquelles jadis ont eu lieu des combats, fournissent, comme celle d'*Amancey*, un texte inépuisable aux récits les plus merveilleux. La crédulité du vulgaire y place ses fables et ses traditions merveilleuses.

La plaine d'*Amancey* était jusqu'ici restée dans un complet oubli sous le rapport historique. Personne n'avait encore songé à rechercher l'explication de ces noms de guerre que le hasard ne peut avoir imposés. Aucun de nos historiens n'en avait parlé; aucun de nos laborieux prédécesseurs n'avait découvert les vestiges d'une *voie romaine* dans cette direction. Aussi notre surprise fut-elle grande, lorsque, en essayant de compléter, pour le premier volume des *Documents historiques* publiés par l'Académie, le beau travail du P. PRUDENT sur *les Antiquités romaines* de notre province, nous trouvâmes que l'un de nos prédécesseurs, M. le marquis DE MONTRICHARD (1), avait indiqué l'exis-

(1) *OEuvres des Acad. de Besançon*, II, 488.

tence d'une castramétation dans le voisinage d'*Amancey*. Malgré la confiance que devait nous inspirer le nom de cet académicien, notre première pensée fut de vérifier un fait que le silence des autres et l'éloignement de toute *voie romaine* rendaient problématique.

Notre honorable confrère M. Éd. Clerc, et moi, nous nous rendîmes à *Amancey*, le 6 mai 1838. M. l'abbé Cuinet, curé de ce village, voulut bien nous servir de guide, et nous conduisit sur l'emplacement indiqué par M. de Montrichard. Il nous eût été difficile de retrouver dans une enceinte qui n'a que 190 pieds (63 mètres) de largeur, sur 195 pieds (65 mètres) de longueur, un camp romain qui, d'après les renseignements fournis à cet académicien, eût été de 380 pieds de large sur 460 de long. Ce ne pourrait être qu'un petit retranchement, dont aucun signe extérieur ne démontre ni l'origine ni l'antiquité; on en distingue facilement la forme carrée; et le fossé qui l'entourait n'est pas encore entièrement comblé; mais les travaux de l'agriculture tendent à niveler le terrain, et il est probable que dans peu d'années il n'en restera aucun vestige. On y voyait, dit-on, autrefois des tours; mais nous n'en avons trouvé aucune trace. Ce lieu, désigné par les habitants sous le nom de *château de Dame-Jeanne*, est entre *Déservillers, Bolandoz* et *Amancey*: la route de *Chantrans* à *Salins* (1) passe à dix pas au sud-ouest, et la *Grange de la forêt* se trouve à peu de distance.

(1) Ouverte en 1737 et livrée dès l'année suivante à la circulation.

Les recherches que nous fîmes autour de cette localité furent plus fructueuses, sans être très-importantes. Nous désirions de nous assurer s'il n'y avait pas une autre enceinte fortifiée qui pût mieux convenir au camp décrit par M. de Montrichard : nous parcourûmes donc les environs dans tous les sens, et, sur la colline au nord de ce retranchement, nous rencontrâmes trois *murgers* ou monceaux de pierres, disposés à peu près comme le seraient les ruines d'une grande maison avec ses deux ailes : ces murgers considérables sont remplis de tuiles romaines ; et les restes de constructions garnies de ciment, que nous avons trouvées à l'entour, attestent l'existence d'une ou de plusieurs habitations romaines. La position de ces ruines, dans un lieu d'où la vue s'étend sur la plus grande partie de la fertile plaine qui sépare *Déservillers* et *Bolandoz*, peut faire conjecturer que c'était une maison de ferme, le logement d'un intendant, ou la *villa* d'un riche Gallo-Romain.

Dans cette première excursion, nous n'avions pas été plus heureux que M. de Montrichard à retrouver les traces d'une *voie romaine* ; les restes d'une chaussée pavée dans le bois, entre *Cléron* et *Montrond*, ne nous avaient pas offert ce que nous cherchions, et cependant la découverte que nous venions de faire dans la plaine d'*Amancey* de ruines d'habitations antiques, nous confirmait dans l'idée de l'existence d'une *voie romaine* au voisinage. De nouvelles recherches, entreprises depuis par M. Clerc, ont eu plus de succès, et tout fait présumer qu'il est enfin parvenu à retrouver la voie qui conduisait de *Baume* à *Salins*. L'existence de ce chemin

paraît maintenant un fait incontestable. De *Baume*, il passait à *Côte-Brune;* M. Clerc l'a suivi sur plusieurs points. Il en a vu des vestiges à l'est de ce village, où une partie de la route est encore appelée par les habitants le *Chemin des Romains;* il l'a retrouvé sur le territoire de *Gonsans*, où il conserve le même nom; le pavé en est très-visible à la *Verrière de Grosbois*, ainsi qu'à *Saules*. Après avoir traversé *Ornans*, ce chemin arrivait à *Chassagne :* la *Carte* de Cassini en donne le tracé jusqu'à ce village. A une demi-lieue plus loin, marchant au sud, M. le curé Cuinet en a retrouvé des vestiges sur une longueur de plus de 60 mètres, et dans une direction qui ne permet pas de douter que ce ne soit une continuation de la même voie. Evidemment elle conduisait à *Salins*, dont la manufacture était connue des Romains. De *Chassagne*, elle passait dans la plaine d'*Amancey*, et suivait, pour arriver à *Salins*, à peu près la direction de la route actuelle. Cette voie romaine n'est point indiquée sur la carte qui accompagne le mémoire couronné de D. Jourdain (1); mémoire d'ailleurs plein de recherches fort curieuses, et que l'Académie se propose de publier dans un nouveau volume des *Documents inédits*. Perreciot ne l'a conduite que jusqu'à *Gonsans*, et il la fait passer par *Estray* (strata via), pour rejoindre celle de *Pontarlier à Besançon*.

En quittant la plaine d'*Amancey*, où nous n'avions pu nous arrêter que trop peu de temps pour l'explorer

(1) Tom. I des manuscrits acad. déposés à la Biblioth. pub. de Besançon (1756).

d'une manière complète, nous espérions y revenir bientôt : il nous semblait que nous y laissions des trésors d'antiquités. Le château de *Dame-Jeanne* ne nous avait rien appris ; mais restaient les habitations romaines dont nous ne pouvions encore expliquer l'isolement ; nous aimions d'ailleurs à penser qu'il y aurait de précieuses découvertes à faire dans les autres localités, si l'on parvenait à recueillir dans le pays des traditions qui s'y rattachassent. Nous priâmes donc M. le curé CUINET de nous tenir au courant du résultat des recherches qu'il se proposait de continuer ; et, nous le disons avec un vif sentiment de reconnaissance, il a rempli complétement notre attente. C'est d'après les indications qu'il eut la bonté de nous communiquer dans plusieurs lettres, que je retournai à *Amancey*, le 7 juillet 1838 ; je fus obligé de faire seul cette seconde excursion, M. CLERC étant retenu par une indisposition que le voyage pouvait aggraver.

Notre but principal était d'étudier par des fouilles profondes les châteaux *Murger* et *Sarrasin :* ce sont, suivant les traditions locales, les débris d'anciennes tours, dont la construction est attribuée à cette bande de Maures qui, vaincus et poursuivis, vinrent chercher un asile dans le voisinage de la source du *Lison* (1).

Le château *Murger* fut le premier que nous explorâmes : c'est, comme l'indique son nom, un monticule

(1) On peut consulter le rapport de notre honorable confrère M. *Léon* BRETILLOT, sur le concours de 1836. (Recueil de l'Acad. de Besançon.)

couvert de buissons, de gazons, de pierres plates de toutes les dimensions; sa hauteur au-dessus du sol paraît être d'une vingtaine de pieds et son diamètre d'au moins quarante. Les fouilles ont prouvé que le terrain primitif est plus élevé au centre qu'au bord du *Murger*, et que sa hauteur réelle n'est pas de plus de huit pieds. Les ouvriers que nous avions amenés avec nous, y pratiquèrent une tranchée d'environ six pieds de large, en la commençant aux deux extrémités du diamètre, dans la direction du nord au midi et du midi au nord. Nous n'y découvrîmes aucun vestige de mur, ni de chaux, ni de sable, mais seulement de la terre et des pierres plates et brutes, sans aucune trace de travail; ces pierres très-grosses et très-larges allaient en diminuant à mesure que l'on se rapprochait de l'extrémité supérieure. Vers l'intérieur de cette espèce de môle, les pierres plates étaient placées circulairement les unes sur les autres, comme si l'on avait voulu former un toit ou une voûte grossière. Parvenus à peu près au tiers du fossé, les ouvriers qui avaient commencé leur travail du côté du midi, en se dirigeant vers le nord, trouvèrent les ossements d'un corps transversalement placé, la tête tournée vers l'orient et les pieds vers l'occident. Une plaque de cuivre, dont nous donnons le dessin (Pl. I, n°. 17), couvrait la poitrine ou la ceinture; à côté de la tête était un ornement en verre bleu, rond et percé, qui avait dû être suspendu, puisqu'on y voyait encore un fil de laiton ou de cuivre (Pl. II, n°. 11); enfin, deux faisceaux ronds, de ce même fil (Pl. II, n°. 10), dans lesquels les os

des bras se trouvaient encore engagés. En avançant plus loin dans la tranchée, on rencontra quatre bracelets de la même forme et disposés de la même manière, et une grande quantité de fils de bronze, dont les brins étaient épars; quatre grandes plaques de cuivre, dont l'une présente un dessin différent de la première (Pl. I, nº. 18), et plusieurs autres fragments; un petit crochet; trois bracelets beaucoup plus larges et plus gros que les précédents (Pl. II, nº. 12), traversés comme ceux-ci par des ossements; une épingle (Pl. II, nº. 14), et une agrafe (Pl. II, nº. 15), dont les pointes sont encore très-aiguës; enfin, deux bracelets (Pl. II, nºs. 8 et 9), d'une autre forme que celle du nº. 12; tous ces objets sont en bronze et d'une belle conservation. Le seul qui soit en fer, est tellement déformé par la rouille, que l'on ne saurait dire si c'est une lance ou un javelot; il est rompu en quatre morceaux, dont l'un porte les restes pourris du bois auquel primitivement cette arme était attachée (Pl. II, nº. 6). Beaucoup de fragments de poterie, assez grossière, de dimensions assez larges, de couleur jaunâtre, mais primitivement rouge, ont été trouvés dans ce tombeau, où, si l'on en juge par le nombre d'ossements, gisaient dix ou douze cadavres. Il est probable qu'il en existe d'autres dans les parties qui n'ont pas été fouillées; mais arrivés au centre, nous n'avons plus découvert que des ossements de chevaux et de sangliers. On a même poussé, à droite et à gauche de la tranchée, des fouilles souterraines jusqu'à cinq et six pieds de largeur; mais elles ont été entièrement infructueuses.

Cette exploration nous a donné les résultats suivants : 1°. le château *Murger* n'est ni une *tour* ni une *habitation fortifiée ;* 2°. c'est un tombeau ; ce tombeau est très-ancien, comme le prouvent les ossements que l'on y a trouvés, presque entièrement décomposés, imprégnés du vert qui couvrait aussi les objets de cuivre, et se réduisant en poussière ou en une boue terreuse, pour peu qu'on les touchât. Ce qui en démontre encore l'antiquité, c'est l'absence presque complète du fer sur lequel étaient les plaques de cuivre ; car nous avons la certitude qu'elles étaient appliquées sur du fer, plusieurs portant, avec la vis et l'écrou qui les attachaient, des restes de ce métal. On sait que le fer s'oxyde dans la terre bien plus promptement que le cuivre, et c'est à cette cause que l'on doit attribuer la disparition presque totale des objets en fer. Nous croyons ce tombeau *romain*, et voici les raisons sur lesquelles nous nous appuyons : 1°. sa construction intérieure présente beaucoup d'analogie avec celle des *tumuli* que M. Éd. Clerc a découverts à la *Combe-d'Ain* (Jura), et qui, par les armes, la poterie et les médailles qu'on y a rencontrées, révèlent une origine romaine ; 2°. le *fer de lance* a la forme élégante de cette espèce d'armes des Romains ; 3°. les *bracelets* ne peuvent convenir qu'à des Romains (1) ;

(1) Ces bracelets sont de trois espèces : la 1re. est un fil de laiton ; la 2e. est un cercle de bronze plus épais, rond en dessus, plat par dessous, et terminé à ses deux bouts par une petite boule ; la 3e. est un faisceau de petits fils de laiton, semblables à ceux que les Grecs appelaient Στρεπτοί, et qui étaient quelquefois formés par des tresses de métal, comme l'on en voit un en fil d'argent au cabinet de Ste.-Geneviève.

4°. les *plaques de cuivre* nous ont paru destinées à couvrir des ceinturons ; elles sont très-minces et semblent avoir été frappées avec une estampille, absolument comme les plaques des shakos militaires. Les bas-reliefs de la *Colonne trajane*, selon l'auteur de l'article CUIRASSES de l'*Encyclopédie méthodique*, présentent des ornements de ce genre. Du reste, on ne connaît pas très-bien l'usage de ces ornements, dont le travail mérite de fixer l'attention des curieux et des savants. Notre confrère M. DUVERNOY possède quelques fragments de plaques semblables, trouvés à *Mandeure*. 5°. La *poterie* atteste un usage pratiqué par les Romains, qui plaçaient dans les tombeaux des vases de différentes espèces. 6°. Comme dans ceux de la Combe-d'Ain, il y a des ossements de chevaux, circonstance qui semble prouver que des cavaliers ont été ensevelis dans ces diverses sépultures.

Le lendemain, nous entreprîmes des fouilles dans le *château Sarrasin*, monticule beaucoup plus considérable, par son étendue et sa hauteur, que le château *Murger*, dont il est éloigné d'environ un quart de lieue (1 kilomètre). Ces fouilles ont été suivies dans plusieurs directions, en sorte que nous croyons avoir exploré les parties principales de ce môle. De la terre, des pierres informes, des ossements humains, voilà ce que l'on y a rencontré; la terre était en plus grande quantité qu'au château *Murger* ; les pierres de toutes les grosseurs paraissaient rangées irrégulièrement, mais quelquefois en forme de voûte, comme dans le tombeau que nous avions exploré la veille ; les ossements plus rares, plus

petits, se trouvaient plus décomposés ; il n'y avait guère que des restes de crânes qui eussent conservé leur forme primitive. C'est encore évidemment un tombeau : on ne peut déterminer l'espèce ni la quantité de morts qui y étaient ensevelis ; seulement, à en juger par son étendue et sa hauteur, il devait contenir au moins autant de corps que le château *Murger*, et sa construction intérieure dispose à croire, malgré l'absence d'objets romains, que cette sépulture appartient au même peuple et probablement au même temps.

Nous n'avons pas visité le *château Mipoux ;* mais, aux indices qui nous ont été donnés, à la description qu'on nous a faite de certains objets, par exemple, des *tuiles* qu'on y voit, des *médailles* qu'on y a trouvées, on peut facilement juger que c'est encore un monument romain.

Depuis, M. le curé Cuinet, qui avait assisté à nos travaux et nous avait offert une généreuse hospitalité, a fait, en notre nom et à nos frais, de nouvelles fouilles au *château Murger* et au *château Sarrasin*, puis *sous les Grands-Poiriers*, et enfin dans plusieurs autres parties de la plaine. Par sa lettre du 18 novembre 1838, il nous a annoncé le succès de ses fouilles, et nous a transmis les divers objets qu'il a découverts.

1°. Le *château Murger*, qui nous avait déjà donné des bracelets, des plaques de cuivre, un javelot et des ornements en bronze, a fourni de nouvelles plaques de ceinturons mieux conservées ; l'une est garnie de deux boucles, et deux crochets portent le commencement d'une plaque plus petite et du même dessin (Pl. II, n°. 16). Une de ces plaques est d'un noir bronzé et luisant, tandis

que les autres sont imprégnées d'une couleur verdâtre, résultat de son antiquité. On a trouvé dans cette seconde fouille des morceaux de poterie grise et grossière, absolument semblables aux fragments que nous y avions rencontrés, une grosse agrafe (Pl. II, nº. 13) et d'autres objets moins importants (Pl. II, nº. 4).

2º. Le *château Sarrasin*, dont nous n'avions extrait qu'un petit nombre d'ossements presque entièrement décomposés, a été fouillé avec succès, et de nouveaux objets, dignes d'exciter la curiosité des savants, en ont été tirés. Ce sont trois vases (Pl. II, nºs. 1, 2 et 3), d'une forme bizarre, et dont la destination paraît assez difficile à déterminer. Deux (nºs. 2 et 3) ont dans leur partie inférieure quatre trous, comme si le fond eût dû être appliqué avec des clous : l'un est ovale, l'autre rond : celui-ci, plus petit que les autres, paraît entier moins le fond qui manque à tous les trois. Ces vases sont faits de *lignite*, c'est-à-dire de bois fossile ou de jaïet grossier. La substance en a-t-elle été transformée par suite du contact des parties animales avec lesquelles ils étaient enfouis ? ou bien ce lignite a-t-il été travaillé dans son état actuel ? Cette double hypothèse présente de grandes difficultés; l'histoire ne peut la résoudre : c'est à la science géologique à fournir les moyens d'arriver à une explication plausible de cette découverte vraiment importante. Dans tous les cas, l'antiquité de ces vases ne saurait être contestée. Le même tombeau recélait des fils de cuivre plus ou moins gros, qui ont servi sans doute de bracelets, un fragment de plaque unie en cuivre, et une espèce de boucle en fer.

3°. Enfin, dans un tertre appelé *sous les Grands-Poiriers*, M. Cuinet a rencontré un ornement probablement militaire, de forme circulaire et à jour (Pl. II, n°. 7); une agrafe ayant la forme d'une feuille de saule (Pl. II, n°. 5), des morceaux de bronze presque informes, ou dont l'usage ne saurait être déterminé; des dents de divers animaux, et des ossements humains : cette espèce de murger est donc encore un tombeau.

Ainsi, dans cette contrée entièrement oubliée par nos historiens, voilà trois tombeaux et deux grandes habitations romaines : d'autres fouilles donneraient, nous n'en doutons pas, de nouveaux résultats, et nous appelons l'attention des archéologues sur ce pays, qui se recommande à leurs études par des restes aussi certains d'une haute antiquité.

La grande plaine d'*Amancey* ne renferme pas seulement ces trois môles ou murgers dont nous venons de parler; ce vaste communal est couvert d'un nombre considérable de ces monceaux de pierres ou monticules de toutes les grandeurs : M. Cuinet en a compté environ 800, dont 400 ont 5 à 10 pieds de diamètre, 200 de 10 à 20 pieds, 150 de 20 à 40, et à peu près 50 de 40 à 50 pieds. Il n'y a aucune régularité dans leur distribution; ils sont ou groupés les uns près des autres, ou isolés et à de grandes distances, comme s'ils avaient été placés au hasard. Souvent on croit apercevoir entre quelques-uns de ces murgers un certain alignement; quelquefois même on dirait qu'ils ont été disposés en quinconce; mais une observation plus attentive fait voir que les intervalles qui les séparent ne sont pas égaux,

et que les lignes sur lesquelles ils sont placés ne sont pas droites. C'est surtout dans le centre de la plaine que ces irrégularités se font apercevoir, parce que ces tertres sont moins nombreux dans l'intérieur que sur les côtés. M. Cuinet a ouvert quelques-uns de ces petits murgers; il les a trouvés formés, comme les grands, de pierres plates qui semblent avoir été destinées à former une voûte, et de terre qui paraît être le résultat de la décomposition de cadavres. Dans un petit nombre seulement on a rencontré quelques ossements humains, mais tous les grands murgers en contiennent.

Quel est donc ce vaste cimetière? A quelle époque tant de cadavres ont-ils été déposés sous ces pierres brutes qui leur servent de tombeaux? Ce sont évidemment des guerriers qui gisent ainsi sous ces tertres grossiers, puisque des armes, des bracelets, des restes de ceintures, environnaient encore les ossements que le temps a épargnés; ils appartiennent à des peuples païens, puisqu'on a découvert à leurs côtés les restes de ces vases que l'antique superstition plaçait dans les tombeaux. Enfin, ne pouvons-nous pas affirmer que ce sont des monuments romains ou gallo-romains? Des Barbares et même des Francs auraient-ils pu fabriquer des plaques de bronze d'un aussi bon goût que celles qui ont été découvertes dans ces tombes, et la civilisation celtique était-elle assez avancée avant l'invasion romaine, pour avoir imaginé des dessins aussi réguliers et aussi élégants? Ce qui nous reste de ces peuples, leurs idoles et surtout leurs médailles ne peuvent nous faire penser qu'à l'époque où les coins des monnaies étaient si in-

formes, il y ait eu des moyens de faire des empreintes aussi parfaites. A ces considérations, ajoutons le voisinage d'une voie romaine que M. Éd. Clerc a constatée, et d'habitations romaines dont on ne saurait révoquer en doute l'importance; elles ont dû attirer les Barbares, qui ne songeaient qu'à piller et à ravager, et c'est sans doute les corps des défenseurs du pays qui sont étendus sous ces monticules de terre et de pierres.

Nous ne savons si nous nous abusons sur l'importance de ces découvertes; mais il nous semble qu'il est impossible de ne pas supposer qu'il s'est passé de grands événements dans ces lieux où gisent ces tombeaux abandonnés, ces ruines éparses, pour lesquelles les peuples ont encore le respect le plus religieux, et auxquelles ils rattachent des idées de trésors enfouis, ou de vagues souvenirs de guerre.

A la *Combe-d'Ain*, où sont des sépultures du même genre, la pensée d'un combat n'a point paru déraisonnable; ici, où des armes, des bracelets, des médailles, renfermés dans le sol, sont chaque année soulevés par le soc de la charrue, nous devons avoir le droit de faire les mêmes conjectures; malheureusement l'incurie des habitants ne leur a fait conserver aucune de ces pièces de monnaie qui auraient servi à préciser l'époque de ces guerres : mais tout fait présumer que ces combats n'ont pu avoir lieu que vers le 5e. siècle, à l'époque où les autres parties de notre province étaient envahies par les Barbares.

D'autres souvenirs, non moins dignes d'intérêt, se rattachent à cette contrée : ainsi, le séjour qu'y ont fait

les Sarrasins ne saurait être mis en doute, lorsque, dans un espace de trois lieues, on rencontre tant de localités qui rappellent leur passage : *le château Sarrasin* sur le territoire d'*Amancey*, le village de *Saraz* sur les bords du *Lison*, la *Baume* ou la caverne des *Sarrasins* à côté de ce village, la *Roche des Sarrasins* près de la source du *Lison*, et le *Bief Sarrasin*, *ce gigantesque portail construit par la nature* (1). Plus d'un étranger a été frappé de la physionomie particulière des habitants de *Saraz* ; elle annonce une origine différente de celle de leurs voisins; on oserait presque dire qu'ils portent le type mauresque.

Le terrain au centre duquel se trouve le *château Sarrasin* présente une particularité qui mérite d'être signalée : à un quart de lieue au midi d'*Amancey*, commence un système de lignes droites qui se prolongent dans une grande étendue : les unes vont du nord au midi, les autres de l'orient à l'occident : quelques-unes sont dans des directions intermédiaires assez rapprochées, et le nombre en est si considérable, qu'il serait difficile de les compter. Ces lignes varient dans leur largeur et leur hauteur : aucune cependant n'est très-élevée, et en général l'on n'en saisit la direction qu'à l'aide des pierres qui sortent du terrain et de l'espèce d'exhaussement qu'offre le sol : l'idée d'un ensemble de fortifications se présente d'abord à l'esprit ; mais les fouilles que nous avons faites sur plusieurs de ces lignes détruisent cette conjecture ; car, quelque élevées qu'on les suppose, d'après

(1) Expressions de M. Léon Bretillot, rapport déjà cité.

leur largeur actuelle, qui serait le résultat d'un abaissement progressif, elles ne peuvent pas avoir servi de rempart, ni formé une vallation quelconque.

Ne pourrait-on pas expliquer l'existence de ces lignes droites par la loi romaine, en les prenant pour l'intervalle qui séparait autrefois les propriétés rurales, et que les progrès de l'agriculture font disparaître tous les jours? D'après la *loi Manilia*, qui n'est elle-même qu'une confirmation de la *loi des Douze Tables*, on devait laisser entre chaque héritage un espace de cinq pieds pour que la charrue pût circuler librement ; et cet espace, où l'on amoncelait les pierres extraites des champs voisins, était inaliénable. Toute cette belle plaine porte les traces non équivoques de l'application de cette loi, et c'est ce que, malgré les défrichements annuels, nous voyons aussi dans la plaine de Pontarlier et notamment depuis le village de *Doubs* au *Val-de-Miège* (1). Nous croyons donc que ces pâturages étaient cultivés du temps des Romains ; les habitations situées au-dessus du château de *Dame-Jeanne* ont pu servir à cette grande exploitation.

Il existe encore des lignes et des murgers du même genre, arrangés avec le même ordre, formés des mêmes éléments et ayant sans doute la même origine, auprès du village de *Nans-sous-Ste.-Anne*, sur les communaux du *Crouzet*, près de *Fertans*, dans les pâturages de *Flagey* et de *Chassagne* : ce sont aussi, nous n'en doutons pas, des restes de l'ancienne culture, et non

(1) *Annuaire du Doubs*, 1838, p. 460.

des fortifications, qui n'auraient présenté, malgré leur nombre, que des moyens de défense insuffisants(1).

Mais sur un plateau formé par un promontoire qui domine le vallon de *Nordvaux*, est une ligne longue de 120 mètres, et large d'environ 2 ou 3; cette ligne a servi évidemment de défense : c'est, dit la tradition, un mur élevé il y a deux siècles pour préserver les

(1) M. de Sismondi nous paraît expliquer très-bien cette révolution qui fit abandonner la culture, et convertir les champs en pâturages : « La réunion de l'empire de Charlemagne en un seul, » dit-il*, avait éloigné de l'esprit des grands propriétaires » l'attente d'une guerre prochaine ; ils n'avaient nullement songé » aux moyens de se défendre ou de multiplier les guerriers qui » vivaient sur leurs terres ; toute leur attention, au contraire, » s'était portée sur les moyens d'en tirer les plus gros revenus : » or, en tous temps, en tous pays, les maîtres ont toujours été » disposés à croire qu'ils s'enrichissaient en faisant avec leurs » paysans de meilleures conditions, en chargeant ceux-ci de plus » gros droits, de plus rudes redevances. C'est ainsi que la grande » masse de la population fut asservie. Bientôt l'esclavage et les » extorsions produisirent leur effet accoutumé : les familles s'é- » teignirent ou s'enfuirent : la population disparut, et la plus » grande partie de la France fut changée en désert. Les grands » propriétaires virent sans regret abandonner les *manses* ou » habitations, pour chacune desquelles ils étaient obligés de » fournir un soldat au roi : ils crurent trouver plus de profit en » substituant les pâturages aux champs, et en multipliant les trou- » peaux comme les hommes diminuaient.... C'est la même erreur » où nous voyons tomber de nos jours les Lairds du nord de » l'Écosse. »

* *Hist. de la chute de l'empire romain*, t. 2, p. 272.

habitants d'Amancey contre la cavalerie des *Suèves*. Ces Suèves, ou Suèdes, étaient le corps de Suédois commandé par *Bernard, duc de Saxe-Weimar*, qui vint, en 1639, désoler nos montagnes, où, pendant sept mois (de janvier à juillet), il porta l'incendie et la mort. Ce n'est point ici le lieu de raconter les malheurs de cette partie de notre province, consignés en détail dans les archives du parlement, et que les habitants de la campagne redisent encore avec une chaleureuse éloquence; ils montrent, comme à Amancey, les grottes profondes, ou, comme à Mouthier, à Montbenoît, etc., les rochers souterrains sous lesquels leurs pères trouvèrent des abris: ils répètent les odieux traitements que firent subir à la population catholique ces soldats protestants, les maisons brûlées, les églises pillées. De la plaine de *Pontarlier*, les Suédois passèrent dans celle d'*Amancey*, qu'ils occupèrent pendant le siége du château de *Nans*, dont la garnison se défendit à la lueur des flammes : *On voyait depuis Saint-Asne*, dit un historien contemporain (1), *de jour, la fumée en nombre d'endroits, et de nuit, la lueur de plusieurs centaines de villages et d'habitations isolées brûlant à la fois, et répandant autant de clarté que le soleil.* Devant cette forteresse, eurent lieu plusieurs combats, et le sol d'*Amancey* recèle plus d'une armure des soldats allemands, espagnols ou francs-comtois : il y a peu de temps encore qu'une lourde épée à deux tranchants et à poignée de fer a été trouvée sous

(1) GIRARDOT DE BEAUCHEMIN, *Hist. inéd. des guerres du 17me. siècle*, liv. XII.

un tas de pierres qui contenait aussi quelques ossements : je possède cette épée, qui est d'une parfaite conservation.

Parmi les souvenirs qui se rattachent à ce temps de misère et de désolation, il en est un que nous ne voulons point passer sous silence. Les habitants d'*Amancey*, de *Déservillers* et de *Bolandoz* racontent qu'au *château de Dame-Jeanne* était une comtesse de ce nom qui refusa d'ouvrir les portes de son manoir féodal aux troupes hérétiques, et s'y vit aussitôt assiégée. Un petit nombre de défenseurs étaient renfermés avec elle dans cette forteresse, et tout annonçait que la résistance ne pourrait durer longtemps. Pleine de confiance dans le secours de la Vierge, JEANNE fait vœu d'élever à la Mère du Sauveur une chapelle où son image sera exposée à la vénération publique, si, par un prodige que rien n'annonçait devoir se réaliser, les Suédois venaient à cesser leurs attaques contre son château. Ces ennemis ne tardèrent point à se retirer, et la pieuse châtelaine, fidèle à sa promesse, fit élever la maison de la Vierge, dédiée sous le vocable de *Notre-Dame des Aventures*. Cet oratoire, que des vieillards contemporains ont encore vu, fut supprimé dans le dernier siècle, par un ordre épiscopal; mais le buste de la Vierge est dans l'église de *Bolandoz*.

Ainsi, Messieurs, la plaine d'*Amancey* contient des témoignages irrécusables du séjour des Romains, des Sarrasins et des Suédois. A trois époques différentes, au 5e., au 8e., au 17e. siècle, elle a vu quelques scènes des grands drames historiques qui se jouaient en

Europe; elle a servi de théâtre en quelque sorte à trois grandes luttes : à la lutte des Romains contre les Barbares, à la lutte des Musulmans contre les Chrétiens, à la lutte des Français contre les Espagnols.

LE PROFESSEUR BOURGON.

OBSERVATIONS

SUR LES GENRES MŒNCHIA ET MALACHIUM,

PAR M. LE DOCTEUR GRENIER.

Des études spéciales sur le genre *Cerastium* m'ont conduit à l'examen des genres voisins, et particulièrement des genres *Malachium* et *Mœnchia*.

Lorsqu'on examine les espèces qui se rangent dans ces deux genres, ainsi que les caractères qui les différencient, on arrive à conclure qu'ils n'en constituent qu'un seul. Car comment séparer le *Mœnchia erecta* du *Mœnchia octandra*, et ce dernier du *Malachium manticum?* C'est à peine si ces trois plantes forment trois espèces distinctes, et si elles ne devraient pas être regardées comme variétés d'une seule et même espèce. Si l'on voulait placer dans deux genres différents le *Mœnchia octandra* et le *Malachium manticum*, il faudrait aussi rejeter du genre *Cerastium* le *Cerastium tetrandrum* CURT., qui est au *C. Pumilum* du même auteur ce que le *Mœnchia octandra* est au *Malachium manticum*. Cette idée du reste est venue à REICHENBACH, qui a fait son genre *Esmarchia* du *C. Tetrandrum*.

Il devient donc évident que le genre *Malachium* doit se modifier pour recevoir les *Mœnchia erecta et octandra :* modification qui consiste tout simplement à indiquer dans les parties de la fleur la présence du système quaternaire à côté du système quinaire.

Un des caractères du genre *Mœnchia* se tire de l'intégrité des pétales; mais dans le *Malachium manticum*, ils sont souvent si peu émarginés que Seguier, dans sa figure, les a représentés tout à fait entiers. Enfin, ils m'ont paru entiers dans le *Mœnchia octandra*.

Un caractère plus important du genre *Mœnchia* est d'avoir une capsule dont les 8 valves sont soudées ensemble, et ouverte au sommet par 8 dents; tandis que la capsule des *Malachium* est à 5 valves bifides, ou à 10 valves soudées deux à deux presque jusqu'au sommet.

Si nous traduisons ces caractères génériques en langage ordinaire, nous verrons que dans les deux genres il y a soudure des valves dans les deux tiers ou 3/4 inférieurs, qu'ensuite, à la partie supérieure, toutes ces valves deviennent libres en même temps dans les *Mœnchia*, tandis qu'elles continuent à rester encore soudées deux à deux sur un court espace dans les *Malachium*.

Vu sous ce point de vue, ce caractère ne saurait avoir assez d'importance pour éloigner l'une de l'autre des plantes que la nature a faites si voisines par tous les autres points de leur organisation, tellement qu'il faut même à un œil exercé une certaine attention pour les distinguer.

Ajoutons que dans la capsule du *Mœnchia octandra* on observe quelquefois la même disposition que dans celle du *Malachium manticum*. J'ai constaté ce fait sur un exemplaire venant de Fréjus.

La bifidité des valves est aussi chose variable dans le *M. aquaticum*, type du genre, si bien que la capsule a quelquefois l'aspect d'une capsule de *Cerastium*.

D'après ces observations, je vais donner les caractères que j'assigne au genre *Malachium*, et les phrases spécifiques des espèces qu'il renferme.

CHARACTER GENERIS.

« Calix 4-5 sepalus; petala 4-5 bipartita vel subemar- » ginata; stamina 4-8-10; ovarium multiovulatum; styli » 4-5; capsula 8-valvis, vel 10-valvis per paria cohæ- » rentibus, apice liberis. »

MALACHIUM AQUATICUM FRIES. « — Caulibus » 1-2 pedalibus, decumbentibus, scandentibus; foliis » cordato-ovatis, acuminatis, caulinis sessilibus, et in » caulibus sterilibus petiolatis; panicula dichotomo-di- » varicata, glanduloso-pilosa, bracteis herbaceis; pedun- » culis reflexis; sepalis, petalisque bipartitis calycem » subduplum longis, quinjs; staminibus 10; radice » perenni. »

Malachium aquaticum FRIES; *Fl. Hal.*, p. 77; RCHB. *Fl. Germ. exc.*, 2, p. 795; KOCH. *Syn. Fl. Germ.*, p. 120; MUT. *Fl. fr.*, 2, add., t. 1er., p. 476; *Cerastium aquaticum* LIN., sp. 629; WILLD. sp. 2, p. 816; LAM. *Dic. enc.*, 2, p. 681; D C. *Fl. fr.*, 4, p. 780, et *Herb!*; DUBY *Bot. Gall.*, 1, p. 87; LOIS. *Fl. Gall.*, 1., p. 324; DESV. *Fl. anj.*, 301; HOST. *Syn. Fl. Germ.*, 253; MÉRAT *Fl. Par.*, p. 338; *C. deflexum* SER. in D C. *Prod.*, 1, p. 417, et D C. *Herb!*; *Stellaria aquatica* SCOP. *Carn.*, 1, p. 319; VILL. *Dauph.*, 3, p. 617; PERS. *Syn.*, 1, p. 500; *Stel. pentagyna* GAUD. *Helv.*, 3, p. 179; *Larbræa aquatica* SER. in

D C. *Prod.*, 1, p. 395 (non *St.-Hilaire.*); *Myosanthus aquaticus* Desv., *Obs. pl. anj.*, p. 148.

Engl. Bot., 8, t. 538!; Schk. *Hand.* tab. 123 (fruct.); Tabern. *Kraut.* 1086, f. 2; Dod. *Pempt.* 29, f. 1!; Dalech. *Hist.* 1232, f. 2! (eadem); Lob. ic. 459; *Fl. Dan.* t. 1337; Curt. *lond.* 1, t. 96.

« Hab. in humidis et sepibus Galliæ, Helvetiæ, Ger-
» maniæ, totiusque Europæ. »

MALACHIUM MANTICUM Rchb. « —Caule erecto,
» apice dichotomo, 3-9 floro; foliis lineari-lanceolatis,
» acutis, cauleque glaberrimis; bracteis late scariosis;
» pedunculis erectis, longis, calice 5-sepalo, scarioso;
» petalis quinis subintegris, calyce subduplo longioribus;
» staminibus 10; stylis 5; radice uni-multicauli,
» annua. »

Malachium manticum Rchb.; *Fl. Germ. exc.*, 2, p. 795; Koch. *Syn. Fl. Germ.*, p. 120; Mut. *Fl. fr.*, 2, add., 1, p. 476; *Cerastium manticum* Lin., sp. 629; Villd. sp. 2, p. 818; Ser. in D C. *Prod.*, 1, p. 417, et D C. *Herb.!*; Pers. *Syn.*, 1, p. 522; Lam. *Enc.*, 1, p. 681; W. K. *Hung. rar.*, 1, p. 99; *Stellaria mantica* Poir. *Enc.*, 7, p. 418; Gaud. *Helv.*, 3, p. 181; D C. *Fl. fr.*, 4, p. 794; Seguier, *ver.* 3, p. 174.

W. et K. *Hung. rar.*, 1, t. 96; Seguier, *ver.* 3, t. 4, f. 2,

« Hab. in Gallia meridionali, Helvetia, Italia, Græcia;
» et prope Constantinopolim. »

MALACHIUM OCTANDRUM Grenier. « — Caule » erecto, apice dichotomo, 3-7 floro; foliis lineari-lan- » ceolatis, acutis, cauleque glaberrimis; bracteis mar- » gine scariosis; pedunculis erectis, longis; calyce 4- » sepalo, scarioso; petalis 4, integris, calycem supe- » rantibus; staminibus 8; stylis 4; radice uni-multicauli, » annua. »

Malachium octandrum Grenier; *Mœnchia octandra* Gay, *Aun. Soc. nat; Salzm. Pl. exsicc.; Cerastium tenue* Viv. in *Herb. Mus. Par.*!; Lois. *Fl. Gall.*, 1, p. 322.

« Hab., in Gallia, *Fréjus* (Gay); in Sardinia (Em. » Thomas sub nomine *Saginæ erectæ*). »

Obs. « Differt ab antecedente partibus floris quater- » nis nec quinariis. »

MALACHIUM ERECTUM Grenier. « — Caulibus » subtrifloris, lateralibus decumbentibus, centrali erec- » to; foliis lanceolatis, cauleque glauco-glaberrimis, » calice 4-sepalo; petalis 4, integris, calyce dimidio » minoribus; staminibus 4; stylis 4, radice annua. »

Malachium erectum Grenier. *Mœnchia erecta Fl. Der.* Wet., 1, p. 219; Koch. *Syn. Fl. Germ.*, p. 120; Rchb. *Fl. Germ. exc.*, 2, p. 293; *M. quaternella* Ehrh., *Beyt.*, 2, p. 177; Gaud. *Helv.*, 1, p. 481; *M. glauca* Pers. *Syn.*, 1, p. 153; *Sagina erecta* Lin., sp. 185; Willd. sp. 1, p. 719; Ser. *in* D C. *Prod.*, 1, p. 389; D C. *Fl. fr.*, 4, p. 769;

SMITH. *Brit.*, 200; WALLR. *Sched.*, 69; *Alsine erecta, Mœnch. Meth.*, 222.

Engl. Bot., 9, t. 609; VAILL. *Bot. Par.*, t. 3, f. 2; RAY. *Syn.*, 344, t. 15, f. 4; *Fl. Dan.*, t. 843.

« Hab. in Gallia, *Besançon, Haguenau, Paris,* » *Lyon*, etc; in Helvetia, Germania, Anglia, et fere in » glareosis totius Europæ. »

Obs. « Ab antecedente, numero staminum et longitu- » dine petalorum, diversum. »

PROGRAMME

DES PRIX A DÉCERNER EN 1839.

1°. — L'ACADÉMIE propose pour le concours de 1839, le sujet suivant :

Décrire les Monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces Monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'ACADÉMIE remet au concours pour la même année,

*L'Éloge de l'abbé d'*OLIVET.

2°. — Elle propose encore pour le concours de 1839, le sujet suivant :

De l'utilité de l'observation du Dimanche, considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité.

L'ACADÉMIE met au concours pour 1840.

L'examen comparatif des professions agricoles et industrielles, considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

Chacun de ces quatre prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

CATALOGUE

Des Ouvrages qui ont été adressés à l'Académie pendant l'année 1838 [1].

Istruzione sui parafulmini, Lettera del sig. Professor Elice al Pre. C. Dentone; in-8o.

Herbier des plantes rares et critiques de la France et de l'Allemagne, publié par une société de Botanistes français et étrangers; 1re. partie, in-fol.

Notice sur la famille des Bulléens, par M. le docteur Grateloup; in-8o.

Des Métamorphoses et des modifications survenues dans quelques roches des Vosges, par M. Puton, membre de la Société géologique de France; br. in-8o.

Manuel d'agriculture, particulièrement à l'usage de la Franche-Comté, par M. le docteur Bonnet; 4e. édition, un vol. in-8o.

Manuel de physiologie de l'homme, et description succincte des phénomènes de son organisation, par M. Hutin, docteur en médecine; 2e. édition, un vol. in-12.

Parallèle des divers moyens de traiter les calculeux, par le docteur Civiale; Paris, 1836, 1 vol. in-8o.

Lettres sur la Lithotritie, ou l'art de broyer la pierre, par le même; Paris, 1837, un vol. in-8o.

[1] Les ouvrages adressés par les Associés, et dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire-Perpétuel, ne sont pas indiqués dans ce catalogue.

Traité de l'affection calculeuse, ou Recherches sur la formation et les caractères physiques et chimiques, les causes, les signes et les effets pathologiques de la pierre et de la gravelle, par le même; Paris, 1838, un vol. in-8°.

Du médecin de campagne et de ses malades, etc., par le docteur Munaret; in-8°., t. 1er.

Promenade chirurgicale à Lausanne, par le même; un vol. in-8°.

Théorie de l'âme, ou *classement complet des facultés de l'esprit*, par M. Docteur, membre de la Société royale des sciences de Nancy; un vol. in-8°.

Introduction philosophique à l'Histoire générale de la religion, un vol. in-8°., par M. Perron, Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon.

L'Homme moderne comparé à l'Homme ancien, un vol. in-18, par M. Brugnis, réfugié italien.

Discours sur les sciences et les arts, et l'influence qu'ils exercent sur la civilisation, par M. le docteur Grateloup; in-8°.

De la législation française concernant les mines, par M. Richard, ancien sous-préfet; 2 vol. in-8°.

Les origines du théâtre moderne, ou Histoire du génie dramatique, depuis le 1er. jusqu'au 16e. siècle, par M. Ch. Magnin; in-8°., t. 1er.

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, 1re. partie, suivie d'un Glossaire celtique, par J.-B. Leclerc; in-8°.

Notice sur Aspasie, extrait d'une histoire inédite de Périclès, par M. Boullée; in-8°.

Notice manuscrite sur Clériadus de Vergy, par M. l'abbé Robin.

Notice biographique sur François Boissard de Lacroix de Sauvages, conseiller médecin du roi, professeur à la Faculté de Montpellier, par M. le baron d'Hombres Firmas; in-8°.

Eloge biographique de M. Proudhon, prononcé par M. Lorrain, doyen de la Faculté de droit de Dijon; br. in-8°.

Coup d'œil sur les Facultés des lettres, par M. Olry.

Les veillées des jeunes enfants, par M. Antony Renal; 1 vol. in-18.

Les encouragements du premier âge, par le même; 1 vol. in-18.

Nouvelles légendes, par le même; 1 vol. in-8°.

Nouveaux mélanges, par le même; 1 vol. in-18.

Nouvelles esquisses poétiques, par le même; 1 vol.

Nouvelle clef d'Homère, par M. Bailly, principal du collége de Vesoul; 1 vol. in-12.

Collection de vues et portraits dessinés pendant l'expédition de Constantine, en novembre 1836, accompagnée de descriptions, de biographies, et de notices sur les antiquités du pays, par M. Valentin Devoisin; in-fol.

Revue des deux Bourgognes, année 1838.

Mémorial administratif du département du Doubs.

Envois des Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE : *Mémoires de la société royale d'émulation*, années 1837-1838.

AIX : *Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de cette ville*, tenue en 1838.

AMIENS : *Mémoires publiés par l'Académie de la Somme, pour* 1837.

ANGOULÊME : *Annales de la société d'agriculture et arts du département de la Charente*, tom. 20; janvier, février, mars et avril 1838.

CHALONS : *Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue* le 1er. septembre 1838.

CLERMONT : *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne*, année 1838.

EVREUX : *Recueil de la société libre du département de l'Eure*, janvier et avril 1838.

FALAISE : *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Falaise*, année 1838, premier bulletin, avec un Annuaire de l'arrondissement de la même ville, publié par cette société.

LILLE : *Mémoires de la société royale d'agriculture, des sciences et arts de Lille;* 1836 et 1837.

LONS-LE-SAULNIER : *Travaux de la société d'émulation du Jura pendant l'année* 1837.

METZ : *Compte rendu de la cinquième session du congrès scientifique de France*, tenu à Metz en septembre 1837.

NANCY : *Mémoires de la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1836.

NANTES : *Annales de la société académique de Nantes*, pour l'année 1837.

Nimes : *Mémoires de l'Académie royale du Gard*, pour les années 1835, 1836 et 1837.

Paris : Académie française : *Discours prononcé par M. Salvandy, directeur de l'Académie, dans la séance publique du 9 août 1838, sur les prix et médailles décernés dans cette séance.*

— *Procès-verbal de la séance publique de l'Athénée des arts.*

— Mémoire couronné par l'Athénée des arts dans sa séance du 17 juillet 1838, sur cette question : *Quelle serait l'organisation du travail la plus propre à augmenter le bien-être des classes laborieuses?*

— *Journal de la société de la morale chrétienne*, t. XIII et XIV.

— *Journal de l'Institut historique*, année 1838.

— *Bulletin de la société bibliophile historique*, 3e. trimestre de l'année 1837-38.

— *Journal des travaux de la société française de statistique universelle*, année 1838.

— *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale*, année 1838.

Rochefort : *Procès-verbaux des séances de la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort*, Nos. 1-5.

Rouen : *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1837.

— *Précis analytique des travaux de la même Académie*, pendant l'année 1838.

SAINT-QUENTIN : *Mémoires de la société industrielle et commerciale* de cette ville.

TOULOUSE : *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, pour 1838.

— *Histoires et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1837.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 28 janvier, a nommé *associé-correspondant*, M. MAGNIN, conservateur de la Bibliothèque royale.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1839.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'ARCHEVÊQUE de Besançon.

M. le Lieutenant-Général COMMANDANT la 6e. division militaire.

M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour royale.

M. le PRÉFET du département du Doubs (M. Victor TOURANGIN, O ✵, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

ARAGO, ✵, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1836).

BERROYER, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron BILLARD, C ✵, Lieutenant-Général (mars 1838).

BOISSIÈRE (DE LA), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron BOUVIER, O ✵, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✵, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph ✵, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (nov. 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Goureau, ✵, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✵, ancien Ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de cassation (août 1825).

Michaud, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Ponçot, ✠ ✵, ancien Sous-Intendant militaire; à Metz (26 janvier, 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Roger, ✠, de l'Académie française ; à Paris (août 1835).

Servois, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin ; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs ; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Girod-de-Chantrans, ✠ ✠, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences ; titulaire le 30 décembre 1805.

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale ; titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✠, Recteur de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✠, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✠, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✵, Directeur de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✵, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✵, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✵, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de Rouen, de la Société d'émulation du Jura; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; membre des Sociétés de statistique universelle de Paris et de Marseille; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture,

sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

MONNOT-ARBILLEUR, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

MARNOTTE, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron DESBIEZ DE SAINT-JUAN; titulaire le 29 janvier 1827.

PÉCOT, Professeur à l'école secondaire de médecine; titulaire le 24 août 1827.

BOURGON, *Président annuel de la Compagnie*, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

PÉRENNÈS, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

PARANDIER, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

DEMESMAY (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme;

associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur suppléant à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), *Secrétaire-adjoint;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, *Vice-Président de la Compagnie*, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✠ C ✠, Lieutenant-Colonel du génie; associé-résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Huart, Proviseur au Collége royal; titulaire le 24 août 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-

correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

Jobard, anc. Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Ed. Clerc, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis de Vaulchier, élu le 24 août 1837.

Convers, Architecte; élu le 24 août 1837.

Perron, Professeur de philosophie à la Faculté; élu le 24 août 1838.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne. [1]

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

Dusillet, ✻, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

Guyétant, ✻, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

Renouard (Félix), Marquis de Sainte-Croix, ✻, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1810).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Colin, ✻, Procureur-Général à la Cour royale de Dijon, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811), anc. Député.

Ch. Nodier, ✻, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✻, ancien membre du Corps diplomatique ; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Le Baron Lepin, ✻ C ✻, Lieutenant-Général d'artillerie en retraite; à Salins (août 1822).

Th. Jouffroy, ✻, Député du Doubs, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saulnier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✻, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✻ C ✻, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura ; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

POUILLET, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

MARJOLIN, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

LEMONNIER, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

PÉCLET, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

DALLOZ, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

CORDIER, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

DAMOISEAU, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte DONZELOT, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près de Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé RECEVEUR, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

GERRIER, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris; des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saulnier (août 1831).

PAUTHIER, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Le Comte BERNARD, C ✻ G ✻, Pair de France,

Lieutenant-Général et Aide-de-camp du Roi ; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur ; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1822).

Joly, Littérateur ; à Paris (août 1832).

Duvernoy, ❅, Docteur en médecine, Professeur au collége de France (août 1832).

Le Comte Emmanuel De l'Aubespin ; à Paris (août 1835).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole ; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes ; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ❅, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur, au Mans (août 1836).

Charles Magnin, ❅, Conservateur de la Bibliothèque royale, à Paris (janvier 1839).

—

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté. [1]

PEIGNOT, anc. Inspecteur des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✠ ✵; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✵, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ ✵, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Flatters, ✠, Statuaire ; à Paris (août 1827).

Soulié, ✠, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal ; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✠, Statuaire, membre de l'Institut de France ; à Paris (août 1831).

Le Comte De Sellon, membre du Conseil représentatif de la ville et canton de Genève ; Président et Fondateur de la Société de la Paix ; à Genève (août 1831).

Stapfer, ✠, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc. ; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✠, Inspecteur-Général de l'Université ; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées ; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✠, Ingénieur en chef des mines ; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines ; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

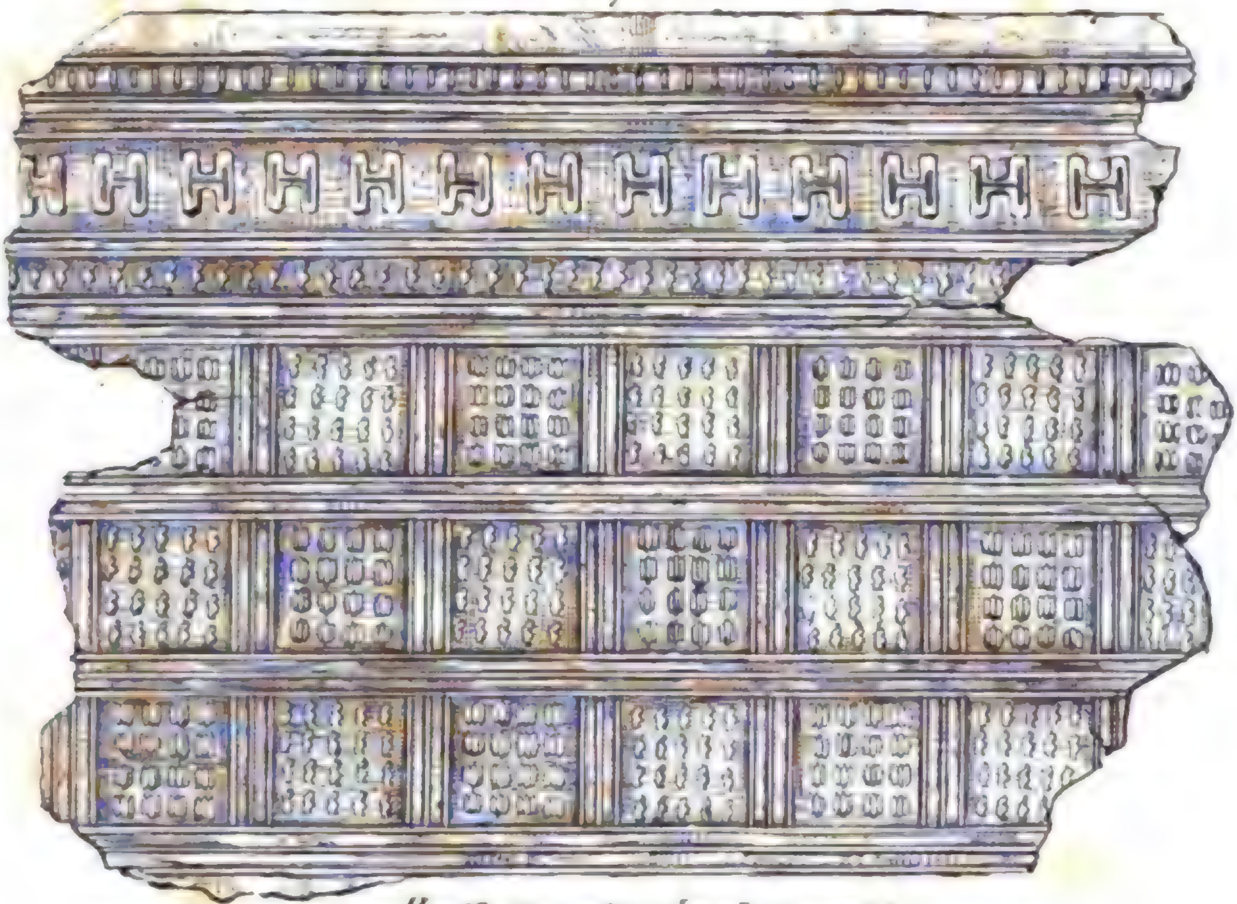
SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1839.

PIÈCES LUES DANS DIVERSES SÉANCES,
ET DONT LA COMPAGNIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

FIN DE LA TABLE.

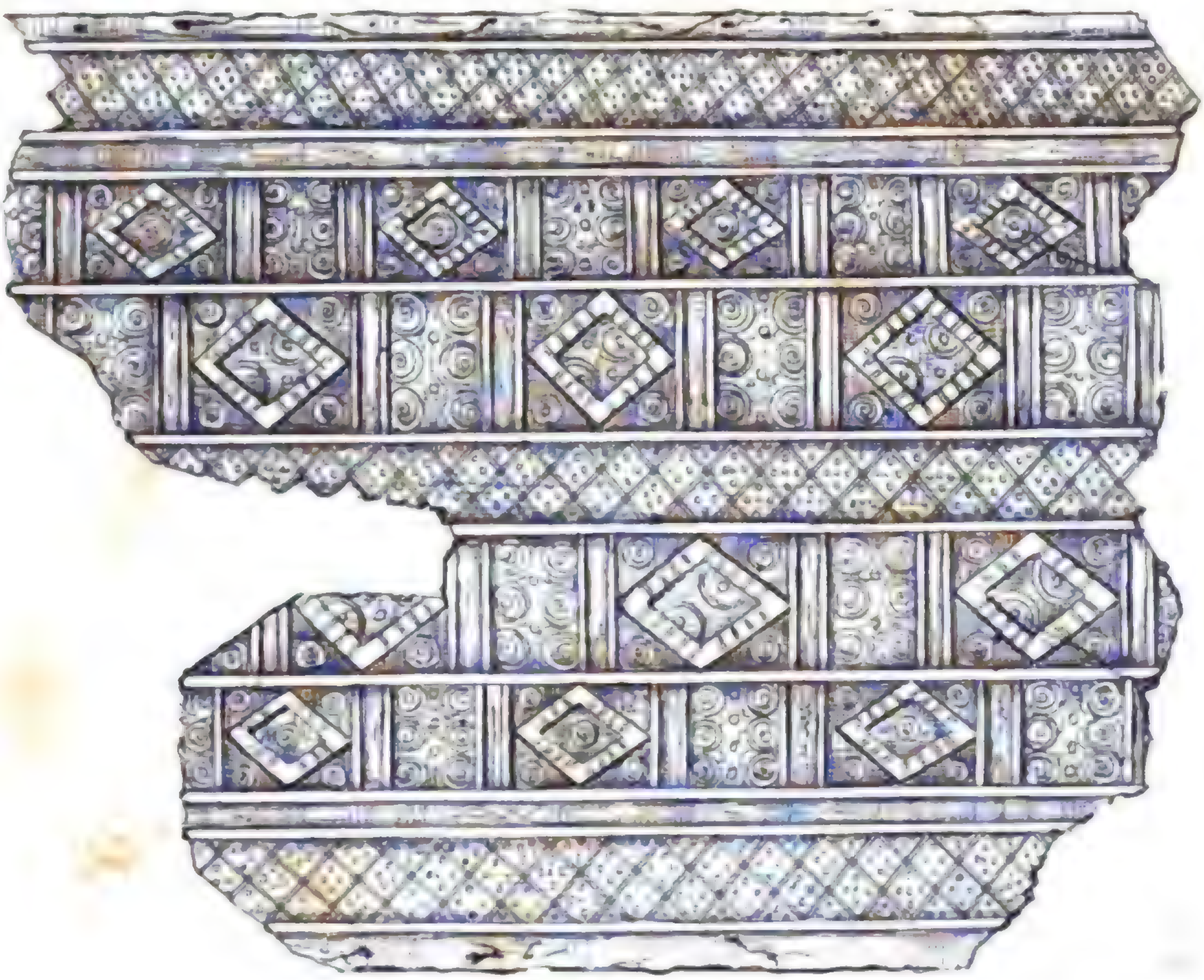
BESANÇON, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE J. SAINTE-AGATHE.

17.



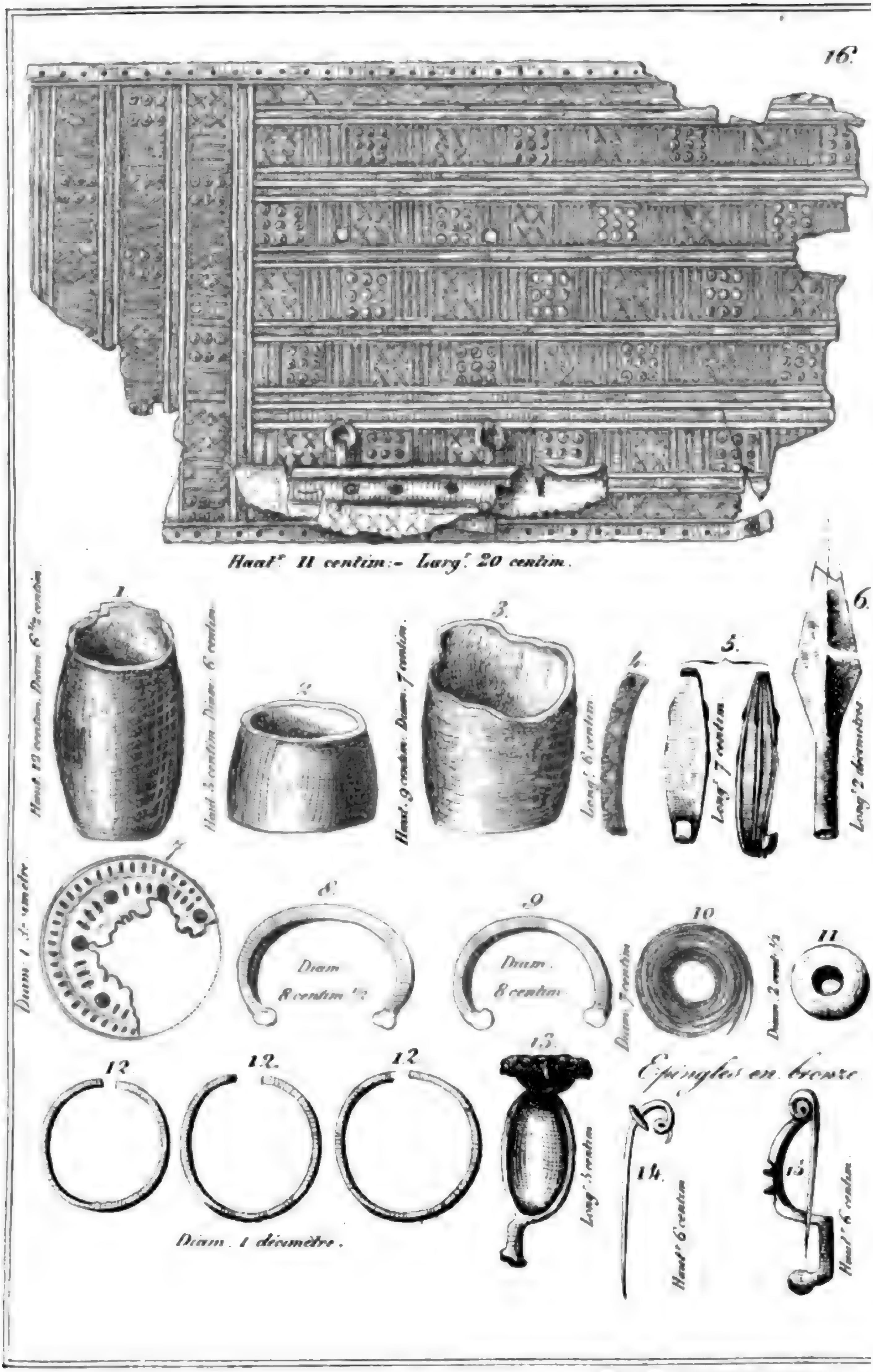
Haut.r 10 centim.- Larg.r 19 centim.

18.



Haut.r 11 centim. - Larg.r 20 centim.

Lith. de Sainte Agathe à Besan.



Lith. de Sainte-Agathe à Besançon.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1839.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. BOURGON, Professeur.

Ordre des Lectures:

Discours de M. le Président.
Mémoire sur le passage et le séjour des Sarrasins en Franche-Comté, par M. Éd. Clerc.
Discours de réception de M. de Vaulchier.
Réponse de M. le Président.
Rapport sur le concours pour l'éloge de l'abbé d'Olivet, par M. Béchet.
Rapport sur le concours dont le sujet était : *L'utilité de l'observation du Dimanche*, par M. l'abbé Doney.
Les Cloches, pièce de vers, par M. Viancin.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT,

SUR

L'UTILITÉ DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

MESSIEURS,

En imposant à celui que vous avez honoré du titre de Président, l'obligation d'ouvrir par un discours nos séances solennelles, vous ne lui avez pas interdit les questions qui ressortent de ses études particulières, et le fruit de ses travaux, quel que peu important qu'il paraisse, est accepté par la bienveillance de vos suffrages comme un tribut suffisant. J'oserai donc, Messieurs, vous entretenir quelques instants de l'utilité des recherches auxquelles plusieurs de nos confrères se livrent avec ardeur : l'attention que vous nous avez déjà prêtée à plusieurs reprises, lorsque nous vous avons soumis les résultats de nos découvertes, nous fait espérer que vous ne dédaignerez pas de vous associer aussi à la justification d'un genre d'occupation que plus d'une fois on a cherché à flétrir par le ridicule, quand on n'osait pas nier ouvertement ses avantages pour l'intelligence de l'histoire.

Nous n'avons pas, Messieurs, la prétention de placer

nos modestes études à côté de cette vaste science de l'antiquité, telle que l'ont envisagée les Montfaucon, les Winkelmann, les Ernesti, les Caylus, les Lessing, les Visconti, et comme l'ont enseignée Oberlin à Strasbourg, Heyne à Gœttingue, Eckhel à Vienne, Millin et Raoul-Rochette à Paris : pour ces illustres savants, l'archéologie comprend toutes les parties de l'art chez les peuples anciens, et s'étend sur toutes les contrées dans lesquelles sont conservés des restes de la splendeur des temps passés; élevant leur esprit investigateur au-dessus des siècles, ils contemplent les générations qui se sont succédées, et aussitôt apparaissent à leurs yeux les progrès plus ou moins lents de la civilisation sociale, qu'ils savent reconnaître dans les ruines des monuments grossiers ou élégants que le temps a épargnés.

Nous nous bornons à rechercher les restes des édifices ou des objets d'art que recèle le sol de notre province, trop peu fouillé, ou qui couvrent quelques parties ignorées de sa surface ; et, lorsque nous sommes parvenus à faire quelque découverte heureuse, mais d'une difficile interprétation, nous nous adressons aux maîtres de la science ; nous leur demandons l'explication de ce que nous avons trouvé par la comparaison que nous nous efforçons d'établir entre les monuments qu'ils ont éclairés de leurs lumières, et ceux que nous a donnés la persévérance de nos fouilles.

Nos recherches comprennent les trois grandes époques de notre histoire ancienne : les temps celtiques, la période romaine, et les siècles du moyen âge. De ces trois époques, la plus féconde en débris importants est, sans

contredit, celle qui s'étend depuis la conquête de César jusqu'aux invasions des Barbares de la Germanie. Le temps et peut-être les vainqueurs ont peu respecté les monuments du premier âge : nous n'en connaissons presque rien par l'histoire; ce qui nous en reste nous a été révélé par de patiens et ingénieux archéologues, qui ont su retrouver dans nos forêts ces *pierres levées* ou *dolmens*, débris informes du culte druidique; et, si nous avons quelques notions, toutes imparfaites qu'elles sont en effet, sur les mœurs, les usages et la religion de nos ancêtres de la Gaule celtique, nous les devons principalement à des médailles, à des inscriptions, à des ustensiles trouvés et expliqués par nos savants; c'est ainsi que l'on est parvenu à recueillir sur ces âges reculés un petit nombre de connaissances historiques qui ont servi d'interprétation aux textes souvent obscurs de César et de Tacite, seuls auteurs anciens qui aient écrit sur ces premiers siècles de nos annales.

Dans le troisième âge, période de mort sociale, combien peu de souvenirs ont été laissés par des populations que le sommeil de l'ignorance retenait dans un continuel engourdissement : alors elles ne songeaient qu'à ce qui pouvait les atteindre, leur être utile ou nuisible. Que leur importait le passé ou l'avenir? Le passé ne leur rappelait que des malheurs dont elles eussent désiré perdre la mémoire; et le présent les occupait trop pour songer aux incertitudes d'un avenir pour lequel le moindre sacrifice, le moindre travail leur paraissait sans profit comme sans but. Disons-le, Messieurs, alors les peuples semblent se mouvoir sur le sable, et

les tempêtes auxquelles les générations suivantes ont été exposées, ont rapidement effacé leurs traces. Que nous reste-t-il, en effet, des commencements des Bourguignons, qui ont succédé aux Romains? Leur établissement même dans les provinces orientales de la Gaule ne saurait être raconté qu'au moyen de conjectures, appuyées sur des textes mutilés ou douteux, que les lumières de l'archéologie ne sauraient éclairer qu'imparfaitement. Les siècles du moyen âge, sans historiens, ne nous sont rappelés, pour ainsi dire, que par ces vieilles murailles qui hérissent encore la cime de nos roches ardues, comme pour répéter aux âges futurs le despotisme avilissant des seigneurs féodaux qui remplacèrent les préfets ou proconsuls de Rome.

Les Romains n'ont occupé notre pays que pendant environ cinq siècles, et chaque localité où ils ont porté leurs pas, conserve encore leur empreinte. Il en est des grands peuples comme des hommes de génie : leurs œuvres sont impérissables. Cependant, Messieurs, à quels événements se bornerait l'histoire de cette intéressante période, si nous étions réduits aux livres dont les auteurs ont cherché à retracer le tableau de ces temps glorieux, et si l'archéologie n'apportait, pour l'éclairer, le tribut de ses découvertes nombreuses?

Pour juger de l'insuffisance des documents historiques, prenons les premiers temps de nos annales gallo-romaines; lisons César dans la partie de ses Commentaires où il raconte son entrée dans la Séquanie : quel chemin prit-il à travers nos défilés du Jura, lorsqu'il se mit à la poursuite des Helvétiens fugitifs? Où

plaça-t-il le rempart qu'il éleva près du Rhône pour empêcher leur départ ? Les restes de ce mur n'existent plus ou n'ont point été trouvés, et plus d'un système est sorti du texte de l'historien latin, qui s'applique au défilé de Jougne aussi bien qu'à celui de L'Écluse.

César ayant promis aux Séquanais de les délivrer du joug d'Arioviste, se mit à la poursuite des Germains; il les tailla en pièces dans une bataille qui eut lieu, selon quelques éditions, à 50 milles du Rhin; selon d'autres, à 5 milles de ce fleuve. Plutarque, qui raconte le même événement, place le théâtre du combat à 40 stades, ou à 400, suivant des versions différentes. Avec des renseignements aussi contradictoires, pourra-t-on découvrir les tombeaux des guerriers morts dans cette journée meurtrière ? et le lieu, témoin de la défaite d'Arioviste, ne sera jamais connu, si l'archéologie ne trouve dans le sol des preuves matérielles de la victoire des Romains.

Nous poursuivrions plus loin nos exemples, et nous obtiendrions toujours le même résultat ; je veux dire que les auteurs anciens n'ont laissé, dans plusieurs de leurs récits, que des indications incomplètes ou mutilées, toujours insuffisantes pour l'intelligence des événements qu'ils ont voulu retracer. Sans doute les archéologues ont commis aussi plus d'une erreur, et donné naissance à plus d'un système; mais c'est qu'alors ils exigeaient de la science ce qu'elle ne pouvait point encore leur donner; les fouilles ne sont pas toutes heureuses, et le sol ne livre pas tout ce qu'on lui demande. Il est encore un grand nombre de questions historiques dont la solution ne peut dépendre du texte seul des auteurs, et que

l'archéologie pourra expliquer un jour; les conjectures auxquelles ont donné lieu quelques découvertes modernes doivent être appuyées ou détruites par de nouvelles découvertes, et nous pouvons juger de ce que l'on obtiendra par ce que déjà l'on a obtenu.

C'est ainsi, Messieurs, qu'à l'aide de cette science, dont la destination est de suppléer à la rareté des documents historiques, l'on a enrichi nos annales séquanaises de plusieurs faits intéressants : nous n'en rapporterons que quelques-uns. La ligue gauloise formée par les Séquanais, que tyrannisait Arioviste, fut détruite par ce fier Germain : cette défaite eut pour théâtre des marais et un lieu que l'on nommait *Magétobrie :* grâce à l'obscurité de cette indication, cette localité a pu être placée à Bingen-sur-la-Nave, à Pontaillier, à Auxonne, à Broye-les-Pesmes : Cluvier a désespéré de pouvoir en trouver l'emplacement : la découverte d'une inscription qui portait le nom de cette cité, a donné la solution de ce problème. — Nous savons par les historiens qu'Auguste, après la victoire d'Actium, envoya dans les Gaules un grand nombre d'Égyptiens, afin de punir ces peuples de la fidélité qu'ils avaient gardée à Antoine. Arrivés à Nîmes, ils fondèrent cette colonie brillante et industrieuse, au souvenir de laquelle fut consacrée une médaille, représentant d'un côté un crocodile enchaîné à un palmier, et de l'autre les effigies d'Agrippa et d'Auguste. Quelques-uns de ces laborieux étrangers furent conduits dans d'autres parties de la Gaule. Une inscription recueillie et interprétée par le savant Dunod, nous apprend qu'ils ont bâti un amphithéâtre

dans notre ville; leurs médailles trouvées en grande quantité dans le lit de notre rivière, à Mandeure, à Amancey, prouvent leurs diverses stations dans notre province; ils ont même fondé dans nos montagnes la ville d'Antre, comme l'atteste une inscription qui existe encore dans les restes de l'ancien temple de Mars; et ils y avaient apporté leurs dieux, puisqu'on a découvert dans les environs de cette vieille cité les statues de Jupiter-Ammon, d'Osiris, d'Orus, et différents autres objets qui prouvent leur origine africaine.

Ce résultat historique est dû à l'archéologie : cette science n'a pas été vainement invoquée, quand on lui a demandé l'époque de la destruction de nos villes romaines, que ne nous ont point apprise les historiens des invasions barbares. Aucune plume contemporaine n'a redit les désastres des villes de Mandeure, d'Antre, de Dittatium, de notre cité même : l'œil le moins observateur voit notre sol jonché de tuiles romaines, de fragments de poterie, de morceaux de marbre; les ruines indestructibles de quelques murs anciens gisent de tous côtés, avec le ciment qui en unit les pierres et en forme une masse inséparable. En quelle année se passèrent tant de scènes de désolation et de mort? Les annales de notre province se taisent; mais le savant qui a étudié ces nombreux débris répond avec quelque assurance que ce fut sur la fin du IIIe. siècle et avant Constantin, puisque tous les édifices, toutes les inscriptions, tous les objets d'antiquités qui ont été découverts à Corre, à Dammartin, à Antre, à Tavaux, dans les divers lieux où furent des villes romaines, rappellent les mœurs ou

le culte des païens : on n'y remarque aucune trace du christianisme. D'ailleurs, les médailles que l'on y a trouvées s'arrêtent à cette époque malheureuse. Toutefois, deux localités semblent avoir survécu à ces temps déplorables : c'est la ville de Luxeuil, dont l'ancien cimetière renferme des tombes de divers siècles : les unes, plus anciennes et plus enfoncées dans le sol, contiennent des lacrymatoires, des lampes et des restes du paganisme ; les autres, plus modernes, et par conséquent plus rapprochées de la surface, sont remplies de croix et d'autres insignes de la religion chrétienne. Ce sont encore les habitations d'Amancey, dans les ruines desquelles il y avait des médailles des quatre premiers siècles de notre ère, et qui par conséquent ne purent être détruites qu'au commencement du ve.

Quelques auteurs nous ont donné les noms des diverses stations romaines : Ariarica ou Abiolica, Filo Musiacum, Velatatudurum, Portus Abucini, Segobodium, Loposagium, et d'autres encore. Les traditions anciennes ont servi, sans doute, avec les noms défigurés qu'elles portent encore, à faire reconnaître les ruines de quelques-unes de ces localités : ainsi, l'ancien Épamanduodurum est le village de Mandeure, et Luxovium est la ville moderne de Luxeuil. Mais l'*Itinéraire* et la *Carte Théodosienne* de Peutinger fournissent sur les distances des documents tellement défectueux, qu'on ne saurait, avec leur aide seul, déterminer aucune de ces stations ; il faut fouiller la terre pour trouver des ruines romaines, et ce sont ces recherches qui ont fait découvrir l'emplacement de la plupart de ces villes.

Des routes romaines ont été ouvertes dans notre province : d'Avanche, de Genève et de Nyon, elles conduisaient à Autun, à Châlon, à Langres, au Rhin : c'est Agrippa qui fut chargé de les tracer, et Strabon en donne la direction. Mais, Messieurs, qu'il est difficile de le suivre, si l'on ne va pas chercher les ruines de ces voies antiques dans ces restes de pavés que l'on rencontre au milieu de nos forêts et de nos champs; c'est en réunissant ces débris épars sur la surface de notre province, que l'on pourra un jour dresser la carte des chemins romains de la Séquanie ; travail important, qu'ont essayé Chevalier et D. Jourdain, et que votre Commission des *Documents historiques* espère vous présenter dans le 3e. volume qu'elle publiera l'année prochaine.

César, en parlant de notre province, la représente comme un des cantons les plus florissants de la Gaule : *Ager totius Galliæ optimus.* Tacite ajoute encore à ce tableau quelques traits qui font ressortir davantage la prospérité de notre pays. Mais n'en avons-nous pas une idée à la fois plus juste et plus grande, à la vue de cet arc de triomphe qui fut jadis l'un des plus beaux ornements de notre cité, et qui, malgré l'âge de décadence où il a été construit et l'état de mutilation où il est arrivé, frappe encore, par sa majestueuse grandeur et par ses formes élégantes, l'étranger qui visite nos monuments? Nous éprouverons les mêmes sentiments, si nous étudions les temples, les théâtres, les cirques, les canaux et les aqueducs, qui furent aussi des ouvrages dont les Romains décorèrent notre province. Les écrivains ont beau nous parler de la forme des habitations, de leur

distribution, du luxe qui y régnait, des usages de la vie domestique : en lisant ces détails, l'imagination se forme des tableaux trop souvent inexacts, qu'il appartient aux yeux seuls de rectifier. La vue d'une ruine en dira plus que toutes les descriptions des historiens ; les vases étrusques, les pierres gravées, des bracelets, des colliers, des instruments de toilette ou des meubles de ménage, nous feront mieux connaître la vie du Séquanais que tout ce que nous en ont transmis les livres anciens ; les mosaïques si nombreuses de notre cité, celles de Poligny, de Mandeure, de Membrey, sont des preuves irrécusables de la magnificence et du luxe de nos ancêtres. Sur ces morceaux de cuivre mutilés, sur ces outils de bronze couverts de la rouille antique, sur ces fragments de poterie d'un si élégant dessin et d'une forme si gracieuse, sur ces cubes de marbre ou de verre de diverses couleurs, il y a je ne sais quoi de respectable et de sacré qui fait naître en nous de vives émotions ; nos cœurs éprouvent un sentiment d'orgueil patriotique, en pensant que nos ancêtres ont appartenu à ce peuple qui savait élever des monuments éternels, qui perçait les rochers les plus durs, et qui sut obtenir encore plus d'illustration dans le culte des arts que dans ses rapides conquêtes.

Messieurs, il faut croire que les recherches archéologiques ne sont point aussi vaines et inutiles que plusieurs personnes affectent de le dire, puisque leurs résultats ont été de tout temps l'objet d'une attention particulière, et que l'on s'est empressé de les conserver avec le plus grand soin. Ce n'est point pour satisfaire

une curiosité stérile qu'ont été établis les musées d'antiquités, dépôts précieux pour l'artiste comme pour l'historien. Répétons-le, Messieurs, l'histoire est écrite encore bien plus dans les monuments que dans les livres ; elle se reflète sur tout ce que produit le génie de l'homme, et lorsque, recherchant les temps passés dans ces restes précieux, nous parvenons à y retrouver les travaux gradués de l'intelligence humaine, les progrès plus ou moins lents de la civilisation et de la prospérité publique, nous pouvons nous vanter d'avoir fait faire un pas nouveau à la science historique. Les objets grossiers, informes, imparfaits, annoncent l'enfance de la société ; mais ces malheureux essais du génie naissant des peuples se perfectionnent insensiblement, et nous arrivons enfin jusqu'à l'âge des modèles et des chefs-d'œuvre. Le moindre des monuments est donc utile à nos investigations, parce qu'il porte avec lui le caractère du temps où il a été fait ; et c'est pour cette cause que l'on conserve avec le même soin une simple agraphe et un camée savamment ciselé, un bracelet sans ornement comme le vase étrusque, quelques fragments de mosaïques comme le fût d'une colonne ionienne.

L'interprétation des monuments de l'antiquité n'est pas toujours facile, et plus d'un objet recueilli dans les fouilles n'a pas encore son explication. Ainsi notre province renferme un assez grand nombre de camps : à quelle époque se rapportent-ils? Sont-ils tous contemporains? En présence de quels ennemis ont-ils été tracés? quelles légions ont-ils servi à protéger? L'archéologie ne saurait trouver dans ces castramétations

aucun indice du temps où elles furent élevées par les Romains. Elle éprouve le même embarras à la vue de ces *tumuli* qui couvrent la Combe-d'Ain, de ceux qui ont été trouvés à Amancey, à Vuillecin, et dernièrement encore à Peseux : les plaines qui les avoisinent ont été le théâtre de combats sanglants; les épées, les bracelets, les javelots et les traits, toutes les parties d'armures qu'ils renferment, ont appartenu à des Gallo-Romains : mais rien ne nous a encore appris quels peuples furent alors aux prises avec ces guerriers de notre patrie, et nous ignorons les résultats de ces terribles batailles qu'attestent ces débris, et que ne nous ont pas même indiquées les historiens.

Messieurs, parmi les occupations auxquelles il est donné à l'intelligence humaine de se livrer, il en est quelques-unes qui n'ont d'autre utilité que le plaisir qu'elles procurent : mettons de côté les avantages des travaux archéologiques, et ne songeons qu'aux moments agréables qu'ils font passer : dans les recherches laborieuses et souvent fatigantes des ruines anciennes, il y a des jouissances bien grandes, et l'on ne saurait dire le bonheur du patient et laborieux antiquaire qui trouve un monument ignoré, qui rencontre une arme bien conservée ou une médaille importante, en un mot, qui est en présence d'une ruine de dix-huit siècles. Il ne saurait en être autrement : pourquoi tant d'illustres compatriotes se seraient-ils occupés avec une si louable persévérance des débris anciens que renferme le sol de notre province, s'ils n'y eussent trouvé, avec les moyens d'agrandir le domaine de notre histoire, les plaisirs d'une

étude attrayante? Cette étude occupa les Chiflet, les Dunod, les Perreciot, les Chevalier, les Droz, et ces Bénédictins de St.-Vannes, qui ont mérité par leurs travaux et leurs succès d'être placés à côté des savants Bénédictins de St.-Maur qui ont éclairé l'histoire de France par la richesse de leur érudition. C'est dans le but d'augmenter l'étendue de nos annales, que le lit de notre rivière est sondé par les soins de plusieurs de nos concitoyens, et que nos montagnes sont explorées par cet illustre compatriote qui nous redira leurs premiers défrichements et leurs anciennes industries, comme il a su nous rendre les pensées philosophiques du plus grand moraliste de l'Écosse, et nous annoncer les catastrophes de l'Orient.

Messieurs, je n'ai présenté devant vous qu'une esquisse très-incomplète des avantages que l'on peut retirer de l'étude des monuments antiques. Sœur et protectrice de l'histoire, l'archéologie est la plus puissante et la plus féconde des sources où nous puissions puiser pour connaître le passé. Ses documents sont toujours purs de toute erreur; car il n'y a aucun mensonge dans ces ruines que recouvrent la mousse ou la poussière des âges anciens; c'est l'esprit des hommes qui enfante les faux systèmes. Que de fois, à l'aspect de ces restes que le sol ne rend trop souvent qu'avec une avare parcimonie, n'avons-nous pas regretté de voir se dissoudre, dans le sein de la terre, tant d'objets curieux que la rouille et le temps détruisent tous les jours? Notre pays n'a pas encore été fouillé complétement, et la terre recouvre bien des événements ignorés: plus d'un tuileau

gît caché sous des monceaux de pierres, et les ruines de plus d'une *villa* sont enfoncées dans le sol. C'est à nous à rechercher avec patience ces précieux documents : heureux si nos efforts ne sont point infructueux, et si, par la persévérance de nos travaux, nous parvenons un jour à jeter quelque lumière sur les parties encore obscures de nos annales nationales !

LES SARRASINS,

ET LEURS MONUMENTS EN FRANCHE-COMTÉ.

Messieurs,

C'est une opinion dès longtemps accréditée chez les historiens francs-comtois, qu'au VIIIe. siècle les Sarrasins ont pénétré dans la province, et que cette invasion a été terrible. S'il faut en croire Dunod (1), ils ruinèrent la ville de Mauriana, auprès de St.-Claude, massacrèrent l'abbé et les religieux de Luxeuil, pillèrent et brûlèrent la ville basse de Besançon, et répandirent tant d'effroi dans le comté de Bourgogne, que l'impression s'en est perpétuée jusqu'à nous. Tous nos auteurs, Chevalier, Droz, dom Berthod, dom Grappin, ont répété ce fait avec la même assurance. Le savant auteur des *Annales bénédictines*, Mabillon, disait, avant eux, que l'abbé de Luxeuil, saint Mellin et ses compagnons, avaient péri dans cette invasion des Arabes, qu'il fixe à l'an 732.

Cependant un écrivain grave, dont les recherches consciencieuses viennent de jeter un grand jour sur les invasions sarrasines, a, le premier, élevé des doutes sérieux sur la certitude de ce grand événement historique : M. *Reynaud*, membre de l'Institut, dans un ouvrage publié en 1835, nous objecte le défaut de témoignages contemporains; l'occupation de la Franche-

(1) Histoire du Comté, II, p. 47.

Comté lui paraît cependant probable (1), et seulement d'après les dénominations sarrasines répandues dans la province, circonstance qu'aucun de nos anciens historiens n'avait même remarquée.

M. *Reynaud* reconnaît aussi, d'après les monuments historiques, que l'invasion a suivi le cours de la Saône, s'est approchée au moins extrêmement près de la Franche-Comté, puisqu'il admet comme constant l'incendie du monastère de Bèze, qui est à quatre lieues de Gray. Après avoir peint, d'après un auteur persan, les hordes mahométanes s'engageant dans la vallée du Rhône (2), il ajoute (3) :

« On ne connaît les lieux où pénétrèrent les Sarrasins » que par le souvenir des dégâts qu'ils y commirent. » Aux environs de Vienne, sur les bords du Rhône, les » églises et les couvents n'offrirent plus que des ruines. » Lyon, que les Arabes appellent Loudon, eut à dé- » plorer la dévastation de ses principales églises ; Mâcon » et Châlons-sur-Saône furent saccagées ; Beaune fut » en proie à d'horribles ravages ; Autun vit ses églises » de St.-Nazaire et de St.-Jean livrées aux flammes ; » le monastère de St.-Martin, auprès de la ville, fut » abattu ; à Saulieu, l'abbaye de St.-Andoche fut pillée ; » près de Dijon, les Sarrasins abattirent le monastère » de Bèze. »

Ainsi s'exprime M. *Reynaud*.

(1) Invasions des Sarrasins en France, p. 31, note.
(2) *Id.*, p. 29.
(3) *Id.*, p. 30.

Cependant le doute qu'il élève est grave. Les Sarrasins ont-ils pénétré dans la Franche-Comté ? Il s'agit pour notre histoire de l'un des événements les plus mémorables du VIIIe. siècle. J'ai revu, Messieurs, et étudié de nouveau les documents qui nous restent de ces siècles reculés; partout j'ai remarqué un grand vide. Aux VIIIe. et IXe. siècles, nous n'avons pas d'historiens. La légende de saint Ermenfroy, écrite vers l'an 700, ne va pas jusqu'aux invasions sarrasines. Adson, dans son récit des miracles de saint Walbert, et l'anonyme de saint Delle, tous deux écrivains du Xe. siècle, ont retracé dans leurs écrits l'histoire des abbayes de Lure et de Luxeuil dès leur origine ; cependant ils ne parlent pas des Sarrasins, qu'ils paraissent avoir confondus avec les Hongrois. La légende de saint Marin, écrite par un auteur inconnu, et sur laquelle Dunod se fonde pour la ruine de Mauriana, est pleine, selon Mabillon, d'obscurité et d'incertitude. Nos manuscrits de Besançon, rédigés au XIe. siècle, et dans lesquels Dunod avait appris la ruine de notre ville, sont aujourd'hui perdus; mais ils étaient peu précis sur ce grand événement, puisque Chiflet applique aux Saxons et à l'an 778 ce que Dunod a entendu des Sarrasins et de l'année 732.

Tel est, Messieurs, l'état de la question aux yeux d'une critique sévère : tel est l'embarras de l'historien; et le premier pas vers la vérité est de convenir naïvement des nuages qui l'enveloppent encore.

Dans cette absence de documents historiques sur l'invasion du VIIIe. siècle, j'ai cru, Messieurs, qu'il fallait étudier les localités à dénominations sarrasines, exami-

ner leur nombre, leur situation, leur rapport avec l'événement dont il s'agit de constater l'existence. J'ai cru voir sortir de cette étude des lumières nouvelles. Je viens, Messieurs, vous soumettre les observations qu'elle m'a fournies; je viens vous présenter en même temps la description de deux monuments de ce genre, situés dans le Jura, et jusqu'à présent inconnus : *le Mur* et *le Château des Sarrasins*. Le premier me paraît d'une grande importance pour le fait qu'il s'agit d'éclaircir.

I.

Observations sur les Dénominations Sarrasines.

1°. Les localités à dénominations sarrasines sont nombreuses dans la Franche-Comté. Nous avons cinq *Grottes* ou *Baumes* ou *Beuses des Sarrasins*, deux *Ponts Sarrasins*, trois *Châteaux Sarrasins*, deux *Chemins des Sarrasins*, un *Bief des Sarrasins*, deux *Pierres des Sarrasins*, une *Sarracinière*, le village *de Sarraz*, le *Mur des Sarrasins*, le *Camp des Sarrasins*; en tout, 20 dénominations environ (1).

2°. Ces dénominations ne sont pas répandues indifféremment dans la province; elles affectent la partie du pays qui regarde l'Orient. Vous les trouvez dans les montagnes, et non ailleurs. A une ou deux exceptions

(1) La plus grande partie de ces dénominations avait été déjà recueillie par M. Monnier, dans ses Traditions populaires de la Séquanie, mémoire envoyé au concours de 1856, et récompensé d'une médaille d'or.

près, vous ne les rencontrerez point dans les belles plaines, dans les parties riches et fertiles du nord et de l'occident de la province. Cette singularité, si bizarre au premier coup d'œil, s'expliquera dans un moment.

3°. Les lieux à dénominations sarrasines se rencontrent dans le voisinage des voies romaines, souvent à une très-grande proximité ; à peine peut-on citer un exemple où elles s'en écartent de plus d'une ou deux lieues.

4°. Et voici l'observation la plus frappante. Si la Franche-Comté a été envahie par les guerriers arabes, l'invasion a dû porter sur les cités, sur les grands établissements du VIIIe. siècle. Tant de villes florissantes de la Bourgogne, occupées par la force et livrées au pillage, attestent assez leur nombre, leur puissance et leur habitude de se porter de préférence là où, avec le danger, se trouvait aussi le butin. Et ne serait-ce pas, Messieurs, un trait de lumière, si les dénominations sarrasines n'existaient, ne se pressaient, pour ainsi dire, qu'autour de nos grands établissements du VIIIe. siècle ?

Ces établissements, quels sont-ils ?

D'après Assaracide, auteur goth du VIIe. siècle, copié par l'anonyme de Ravennes, nos cités d'alors étaient *Vesontio*, *Mandroda*, *Portin*, *Nantes*, c'est-à-dire, Besançon, Mandeure, Pontarlier, peut-être Montbéliard. On dispute sur le *Nantes*.

Les chroniques de cette époque nous font connaître deux autres villes de second ordre, *Salins* et *Lons-le-Saulnier ;* Salins, célèbre par ses salines, que Sigismond, en 515, avait données à l'abbaye d'Agaune comme l'une de ses plus belles possessions, Salins, situé sur la route

romaine, et qui, en 862, selon l'observation de Perreciot, comptait quatre paroisses dans son sein : Lons-le-Saulnier, déjà connu sous les Romains, et dont les salines, même avant 855, étaient en pleine activité (1).

Dunod cite à cette époque la ville fameuse, connue aujourd'hui sous le nom de ville d'Antre ; mais jusqu'à présent cette opinion n'a que l'appui fragile de la légende de saint Marin, dont nous avons déjà parlé.

C'est, Messieurs, dans les environs de ces villes qu'existent les dénominations sarrasines ; quelquefois elles y sont accumulées.

Les plus illustres de nos abbayes étaient alors celle de Condat, aujourd'hui St.-Claude, et celle de Luxeuil.

L'abbaye de Luxeuil était célèbre alors dans la France et dans la Germanie ; ses écoles étaient le centre de la jeune noblesse ; enrichie, comblée des faveurs des rois, elle avait le privilége de battre monnaie ; c'était le premier monastère de la Gaule. Condat, illustré par saint Lupicin et par saint Romain, dont Grégoire de Tours a écrit l'histoire, fut doté par les rois du premier royaume de Bourgogne ; c'est la retraite que, au IXe. siècle, choisit le fameux Mannon, qui dirigeait l'école du palais sous Charles-le-Chauve.

Or, ces abbayes ont dans leur voisinage des dénominations sarrasines : à côté de Luxeuil la *Sarracinière ;*

(1) On lit dans le catalogue de nos évêques : *Arduicus acquisivit ecclesiæ S. Stephani ad luminaria concinnanda salarium Ledonis de manu Clotarii, nepotis Caroli regis.* L'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, mourut en 855.

à côté de Condat, à une demi-lieue, *deux Grottes des Sarrasins*, au-dessus du torrent de *Flumen*.

Ces faits supposés, il semble que tout s'explique. Remontons la province par le midi.

A une demi-lieue de Condat, *deux Grottes des Sarrasins*.

Près de Pontarlier, ou dans la distance de deux à trois lieues, le *Camp des Sarrasins*, le *Pont des Sarrasins*, et la *Voie des Sarrasins*.

Dans le voisinage de Salins, la *Grotte des Sarrasins*, le *Bief des Sarrasins*, *Château Sarrasin*, *Sarraz*, et la *Baume des Sarrasins*.

Entre Lons-le-Saulnier et la ville d'Antre, le *Mur des Sarrasins*, le *Château Sarrasin*, le *Chemin des Sarrasins*.

A Besançon, je ne trouve pas de dénominations qui rappellent le passage de ces enfants de Mahomet. Un fort de *Mahoma* était, il y a plusieurs siècles, situé près de la porte de Battant ; mais, quelque bizarre que soit ce nom, il serait sans doute hardi d'en rapporter l'origine aux invasions du VIIIe. siècle.

A une distance plus ou moins grande de Mandeure, vous trouvez le *Pont des Sarrasins*, et la *Beuse des Sarrasins* près de Vandoncourt, la *Grotte des Sarrasins* près de Vougeaucourt.

Enfin, au nord et à côté de Luxeuil, *la Sarracinière*.

Ainsi, Messieurs, l'invasion se découvre et s'explique : vous en suivez la marche et les progrès. Les dénominations sarrasines se rencontrent dans le voisinage des voies romaines, parce que les Arabes ont suivi, en gé-

néral, ces chemins, seules voies de communication pratiquées dans le pays depuis la chute de l'empire. L'invasion a affecté les montagnes de l'orient, parce que les cités et les grands établissements étaient dans les montagnes et à l'orient : c'est là que, dans le souvenir des peuples épouvantés, les enfants du Prophète ont paru pour la première fois; les lieux où ils ont planté leurs tentes, les grottes qui leur servaient d'asile, les retranchements qu'ils ont construits, reçurent et conservent leur nom. Les plaines du nord et du midi n'offrent rien de semblable. Luxeuil, situé au nord, forme l'une des seules exceptions; aussi il y a par exception *la Sarracinière*.

II.

Le Mur et le Château des Sarrasins.

Les considérations que nous venons de vous présenter, Messieurs, n'acquerraient-elles pas une nouvelle force, si, dans le rayon affecté, en quelque sorte, aux dénominations sarrasines, il existait un vaste camp, égal en étendue aux plus grandes castramétations romaines, d'une construction singulière, et qui, n'étant ni romain, ni féodal, ne pût être attribué qu'aux bandes mahométanes?

Tel est le lieu désigné par le nom de *Mur des Sarrasins*. Je vais, Messieurs, vous le décrire.

Dans le département du Jura, à l'orient de Lons-le-Saulnier, entre cette ville et la petite ville de Moyrans, il existe, non loin d'Orgelet, une montagne d'une lieue

d'étendue, montagne stérile, couverte de bois et de bruyères, et qui n'offre d'autres traces d'habitations que le petit village de St.-Christophe, et les ruines du château de la Tour-du-Meix, situées au couchant. Cette montagne se prolonge du nord au midi, et tout à coup se détourne vers l'orient; la rivière d'Ain qui en baigne le pied, la suit dans son contour et l'enferme par un vaste repli en forme de fer à cheval. Ce bras de la montagne, surmonté d'un assez large plateau, offre une position imprenable; une ceinture de rochers qui pendent en précipice, l'enveloppe aussi bien que la rivière. Au loin, ces lieux sauvages n'offrent à l'œil attristé que des forêts et des montagnes sans habitations, et l'horizon ne s'ouvre qu'au nord, pour laisser voir quelques-uns des villages pauvres de *la Combe-d'Ain*. On entend à peine, à une grande profondeur, le bruit de la rivière qui se brise contre les pierres de son lit.

Cette position, au pied de laquelle on aperçoit l'ancienne voie romaine qui mène aux ruines de la ville d'Antre, serait imprenable, si elle n'était abordable au couchant : là le précipice cesse, et l'on arrive presque de plain pied. Cette partie est la corde de l'arc. Faite par la nature, elle a été fortifiée par la main des hommes : le mur qui ferme le passage s'appelle le *Mur des Sarrasins*.

Ce mur, qu'on distingue de loin à sa couleur grisâtre, est un long *murger*, de 20 à 30 pieds de base, et dont le haut est arrondi; sa longueur est de 277 mètres.

Il est fort élargi par ses propres ruines. L'ayant visité, les 1er. et 4 avril dernier, avec M. Auguste Le Mire,

mon beau-frère, j'en fis mettre à découvert les deux parements, et sa largeur réelle se trouva n'être que de 2 mètres 8 centimètres (6 pieds 3 pouces métriques).

Le plan qui a été placé sous vos yeux vous a donné une idée exacte de sa forme singulière.

L'intérieur du camp est parsemé de quelques monticules naturels. Sa surface totale est de 46 arpents. Une grotte profonde, appelée *Baume-Varod*, placée sous le camp, dans les rochers, présentait aux guerriers renfermés dans cette enceinte une source abondante et limpide, à laquelle on arrive par un sentier.

Telle est, Messieurs, cette vaste castramétation, que sa position rend si remarquable. La meilleure raison pour l'attribuer aux soldats de Mahomet, c'est le nom de la fortification qui en ferme l'entrée, le *Mur des Sarrasins*. Ce nom est vulgaire dans le village de St.-Christophe; il est répété par les enfants et par les vieillards, et cette tradition est d'autant plus précieuse, que le petit village existait déjà, d'après les chartes de l'abbaye de St.-Claude, dans le siècle qui suit l'invasion des Sarrasins (1).

Ce camp est placé dans le rayon affecté aux dénominations sarrasines. S'il n'est pas l'œuvre des Sarrasins, l'attribuera-t-on à l'occupation romaine ou aux guerres du moyen âge?

A l'occupation romaine! Il est situé, il est vrai, près

(1) Voyez la donation de la terre de St.-Christophe à l'abbaye de St.-Claude. (Dunod, t. I, Hist. de l'abbaye de St.-Claude, aux preuves.)

de la voie romaine qui mène à la ville d'Antre, et qu'il domine à un kilomètre de distance. Mais il diffère des camps romains, et par la forme bizarre de son mur, et par la mauvaise qualité de son ciment (1).

Aux guerres du moyen âge! Mais il est situé sur les terres de l'abbaye de St.-Claude, qui possédait ce vaste territoire dès le siècle de Charlemagne. Il faudrait alors supposer une invasion des terres de l'abbaye par une puissante armée; la chronique et notre histoire n'en offrent aucun souvenir. Et, dans cette supposition même, pourquoi ce nom bizarre de *Mur des Sarrasins?*

S'il n'est ni romain, ni féodal, que peut-il être, sinon l'œuvre du peuple dont il porte le nom? Et s'il est l'œuvre des Sarrasins, ne prouve-t-il pas une invasion assez puissante, puisque son étendue est de 46 arpents?

Il se lie d'ailleurs par l'identité de nom et de position à une autre station fortifiée, *le Château des Sarrasins;* c'est le second monument dont je dois, Messieurs, vous rendre compte. Ce petit château est à une lieue et demie, à vol d'oiseau, du *Mur des Sarrasins;* placé au haut d'une montagne, il domine la gorge de Giron : ces deux postes, qui gardaient les deux défilés importants du Jura dans cette localité, sont en regard l'un de l'autre, et peuvent se correspondre par des signaux. *Le Château*

(1) Le demi-cercle large et profond qu'on remarque dans ce mur, au quart de sa longueur, ne se remarque dans aucun camp romain. Il n'est nullement motivé par la localité. Ce mur est double par endroit. Quant au ciment, où l'on trouve un faible mélange de tuile, il n'a presque plus de consistance et se broie aisément avec la main.

des Sarrasins est également sur les terres de St.-Claude; il remonte à une haute antiquité : on ne sait qui l'a construit; les chartes de l'abbaye, qui nomment tous ses châteaux, n'en ont jamais parlé. Oublié, couché sous ses ruines, il n'a conservé que son nom. C'est le propre de tous les lieux à dénominations sarrasines susceptibles d'habitations, de n'avoir jamais eu de possesseurs, et de se perdre sans tradition dans la nuit de l'antiquité.

Je m'arrête ici, Messieurs : voilà ce que l'étude de la partie orientale de la Franche-Comté et de ces deux monuments inconnus m'a semblé fournir de lumière sur l'invasion des Sarrasins, qui est l'une des grandes époques de notre histoire.

Je terminerai (1) en remarquant :

1°. Que l'invasion des Sarrasins dans la province semble établie par des monuments matériels incontestables, joints surtout aux documents déjà connus, qui prouvent que les bandes sarrasines, en suivant la Saône,

(1) Les deux monuments sarrasins que nous venons de décrire, et dont l'un est un camp d'une vaste étendue, ne sont qu'à deux lieues de la ville d'Antre; la voie romaine qui conduisait à cette ville, passait à proximité. Leur existence semble confirmer le récit du biographe de St.-Marin, ou l'interprétation donnée à ce récit par Dunod, qui y trouve la preuve que la ville d'Antre fut ruinée au VIIIe. siècle par les Sarrasins. Nous laissons aux savants à décider si ces nouvelles raisons à l'appui du système de Dunod, doivent l'emporter sur celles qui nous ont servi à le combattre.

ont pénétré au moins jusqu'à la hauteur de Gray, et à quatre lieues de cette ville ;

2°. Que la Franche-Comté possède l'une des seules castramétations mahométanes qui existent en France ;

3°. Qu'à en juger par le nombre des dénominations sarrasines, nul peuple étranger au sein d'une province qui fut pendant tant de siècles le théâtre de toutes les invasions et de toutes les guerres, n'a laissé, dans les populations, à raison de sa barbarie ou de son culte, d'aussi profonds, d'aussi durables souvenirs.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. DE VAULCHIER.

Messieurs,

En m'agréant pour confrère, vous m'avez fait un présent gratuit. Je ne me sens donc point le droit d'étaler ici les formules ingénieuses de l'humilité littéraire, formules transparentes, derrière lesquelles on entrevoit la conscience du savoir, de la renommée, du talent. Si j'avais le don des ballades ou celui des chansons, l'érudition de l'histoire ou celle des lois, l'élégance instructive de l'enseignement ou la science des hommes et des littératures de toutes les époques et de tous les pays, précieuses qualités que je trouve, non sans quelque pudeur, assises autour de moi, j'essaierais peut-être aussi de me donner ces belles façons, ces manières nobles et aisées qui constituent la modestie académique; mais j'aurais trop peur d'être pris au mot. Permettez-moi donc, Messieurs, de me borner à vous remercier simplement. Votre choix est une faveur de famille à l'un des enfants les plus passionnés pour notre mère commune, cette belle province ; c'est une affaire de népotisme, et je l'accepte comme telle, avec reconnaissance pour le sentiment qu'elle exprime : il y a quelque chose

de plus doux dans un accueil bienveillant que dans un honneur mérité.

Je voudrais pouvoir intéresser votre attention par un fragment qui doit servir de préliminaire à la relation de mon voyage en Sicile. Je n'oserais vous fatiguer par les stériles détails d'un journal; je me propose seulement de vous soumettre quelques généralités historiques, descriptives et littéraires.

La Sicile, à laquelle sa forme triangulaire avait fait donner autrefois le nom pittoresque de Trinacrie, et qui porte encore en son blason le souvenir de ses trois caps, une *triquetre*, ou la réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds autour d'une tête de femme, est un delta borné au nord par le phare de Messine et la côte de Calabre, à l'ouest par la mer de Thyrrène, à l'est par la mer d'Ionie, au midi par le canal de Malte. Elle occupe à peu près le centre de la Méditerranée, qui ne possède point d'île aussi vaste. Le plus petit côté de son triangle est tourné vers l'orient, et comprend environ 145 milles de 60 au degré, depuis le cap du Phare, autrefois Pélore, à deux milles et demi de la côte d'Italie, jusqu'au cap Passaro, autrefois Pachino, à 440 milles de la Morée et à 70 milles de Malte. Le côté méridional s'étend sur une ligne de 190 milles, du cap Passaro au cap de Marsala, autrefois Lilybée, à 100 milles du cap Bon, en Afrique, situé lui-même à 85 milles seulement de l'antique Carthage. Le côté septentrional a 215 milles de long, et le cap San-Vito, assez rapproché du sommet du triangle formé par la Sicile, est à 200 milles de la Sardaigne, la seconde des îles de la

Méditerranée. La Sardaigne n'a que 550 milles de tour, tandis que la Sicile en a 600; 200 dans sa plus grande longueur, du Phare au cap Marsala, et 180 dans sa plus grande largeur, de Cefalù au cap Passaro. L'observatoire de Palerme est sous 38 degrés 6 minutes 14 secondes de longitude, et sous 31 degrés 20 secondes de latitude septentrionale.

Chacun sait que la Sicile, avec ses cités célèbres, Messine, Agrigente, Syracuse, Léonte, Catane, Hybla, Selinonte, Segeste, illustres filles de Messine, de Corinthe, de Chalcis, de Mégare, de Troye, formait la plus noble portion de cette *Grande-Grèce* qui s'étendait au sein de l'Italie jusqu'à Naples, autrefois Parthénope, et dont les trois admirables temples de Pæstum, qui ont survécu à ses roses, s'étalent en glorieux vestiges sur une rive solitaire et dévastée, à laquelle les splendeurs d'un soleil toujours jeune ajoutent, par leur contraste, une mélancolie de plus. Cette splendeur et cette désolation, cette triste et majestueuse gloire des ruines et des souvenirs, planent aussi sur les riantes plaines d'Enna et sur les pâturages désolés de Segeste, qui n'ont d'immortel que leur soleil et leur volcan : la nature voit tout passer et survit à tout. Quand on parcourt aujourd'hui la Sicile, il faut y chercher les traces des hommes et des peuples, les pas effacés des Grecs et des Romains, des Sarrasins et des Normands, ce qui reste ou ce qui ne reste plus de Denys et de Hiéron, de Marcellus et d'Archimède, de Genseric et de Bélisaire, du duc Guillaume et du roi Roger, du frère de saint Louis et des rois catholiques d'Arragon et de Castille. Mais le sol et le ciel

sont toujours là. C'est toujours cette terre féconde, que Cérès jugea digne de porter ses premiers épis; ces prairies d'Enna, où la mythologie plaça les jeux de Proserpine; cet Éryx, autre Paphos, que Vénus choisissait pour ses amours comme l'Ida pour ses triomphes; ces bœufs énormes, aux cornes gigantesques, fièrement plantées sur un front sauvage, ces bœufs du soleil, illustrés par Homère, ces bœufs des Idylles, gardés par les bergers de Théocrite. La vigne y croît toujours, le pied dans les laves de l'Etna, et y distille un vin brûlant qui volcanise le sein de l'homme ; le blé d'Afrique couvre les plaines de ses féconds épis, armés de la barbe rêche du hérisson ; les oliviers, grands comme des chênes, nous tendent les bras chargés de leurs précieux glands ; le citronnier, ses pommes d'or; l'oranger, la neige parfumée de ses fleurs, où se noie l'or plus coloré de ses fruits ; le grenadier, ses bouquets d'un rouge incandescent. Sur les plages solitaires de la mer, au pied des sévères châteaux que nos vieux Normands avaient élevés contre les descentes des pirates, sur les bords plus riants où Galathée soupirait pour Acis, où Polyphème se désolait pour Galathée, les buissons de lauriers roses étalent leurs touffes inodores, dont le nom charmant suffit à décrire les grâces. Près des cratères éteints qui entourent le pied de l'Etna, comme les fils environnent le père, comme les gerbes des fils de Jacob autour de la gerbe de Joseph, les genets jettent aux yeux des couleurs à faire baisser les paupières, au nez de parfums à faire pâmer. La terre ouvre ses entrailles, où germent, comme un fruit du sol, des marbres aux veines de feu : améthyste, diaspre,

jaspe, lapis lazuli, agathes de mille espèces, blés, raisins, fleurs, fruits, tout ce qu'enfante cette féconde épouse d'un ciel brûlant, enivre chacun de nos sens, surexcite chacune de nos perceptions. Il n'est pas jusqu'au bleu du ciel et à celui de la mer qui ne soient du plus chaud *lapis*. Et que de grâce, pour tempérer toute cette force! Quels levers et quels couchers du soleil! Quelles nuits et quelles lunes! Quel lait que celui des brebis et des chèvres siciliennes! Quel miel que celui de l'Hybla! Quels accords que ceux des flots d'Ionie, aussi doux que leur nom, baisant régulièrement le sable fin de leurs bords! Quelles jolies fleurs et quelles suaves amandes que celles du pistachier! Quelle atonie sans nom développe sans fadeur sur le palais le suc de la bergamotte! Quelle finesse dans les roses! Quelle vanille dans les jasmins! Doublement belle et doublement fertile, chaste hermaphrodite de la nature, couchée sur la plus charmante des mers, comme Galathée qui se berçait aussi sur les mêmes flots, la Sicile résume en elle seule, et par son climat, et par ses formes, et par ses produits, et par son histoire, et par ses arts, le poétique mariage de l'Orient et de l'Occident.

Autrefois, les hommes n'y furent point inférieurs au ciel, au soleil, au sol qui les couvrait, qui les éclairait, qui les portait. Tant que la Sicile fut Sicile, on y voyait le génie éclore naturellement et sans efforts : ce génie avait un caractère heureusement mélangé de finesse, de poésie et de philosophie que nulle part ailleurs on ne remarque. Stésichore, poète d'Hymère, était grand comme Homère par l'épopée, comme Pindare et Callimaque

par la lyre; le tyran Phalaris le courtisait; Alexandre-le-Grand associait ses vers, dans ses lectures intimes, à l'Iliade et à l'Odyssée; et, pour le peindre par une tradition aussi poétique que sa réputation, qui malheureusement n'est plus elle-même qu'une tradition, on raconte que pendant son enfance un rossignol vint se poser et chanter sur ses lèvres endormies. Cela vaut bien le baiser de Marguerite d'Écosse, à Fontainebleau, sur la bouche d'Alain Chartier. Sophron, poète de Syracuse, inventa les mimes ou comédies burlesques, et y appropria le beau dialecte de la Doride, si illustré par les prédilections d'Homère. Deux siècles plus tard, 250 ans avant J.-C., Théocrite employait le même dialecte à louer les bergers et à mordre les tyrans. Dicéarque de Messine, disciple d'Aristote, s'occupa de philosophie, d'astronomie, de géographie, de politique, d'histoire, et même, comme Empédocle, de divination et de songes. La science de la matière ne suffisait pas à ces imaginations siciliennes. Empédocle, né à Girgenti, 444 ans avant J.-C., sentait tout aussi vivement que Dicéarque combien l'étude des puissances immatérielles et de la magie qui les asservit à l'homme, était plus haute que l'élaboration des éléments corporels, la compréhension de leurs problèmes et l'aride perception des faits. La renommée vulgaire d'Empédocle n'est due qu'à une anecdote fabuleuse, sa mort dans l'Etna, qui n'en ferait qu'un autre Erostrate. Mais son influence fut immense sur son siècle : il professait les poétiques doctrines de Pythagore, racontait avec un charme infini les diverses transformations dont il prétendait avoir conservé le souvenir : la métempsycose l'a-

vait fait successivement jeune fille, oiseau, plante. Poète gnostique, il avait composé un chant sur le monde et sa formation. Il immatérialisait jusqu'aux éléments, leur attribuant deux principes, l'un de division, l'autre d'union, dont les vicissitudes et les combats formaient toutes choses (1). Toujours hors des bornes de l'univers visible, il chassait les tempêtes par des conjurations, en même temps que les pestes par des assainissements ingénieux; les peuples lui attribuaient le pouvoir de rajeunir les vieillards mieux que Médée, d'évoquer les eaux des cieux ou les rayons du soleil, de rendre la santé aux vivants, et même, surnaturel médecin, la vie à ceux qui n'étaient plus. Il marchait comme un hiérophante du culte de la philosophie, magnifiquement drapé et couronné d'un diadème d'or : des autels lui furent dressés, où montait, avec la fumée des sacrifices, l'encens de la reconnaissance publique. On croit qu'arrivé à un très-grand âge, il tomba dans la mer et se noya : mais la légende populaire attache à sa renommée je ne sais quel intérêt plus frappant : l'Etna semble digne d'avoir servi de tombeau à cet illustre magicien, et ses flammes mystérieuses peuvent avoir été pour son âme pythagoricienne un des degrés d'expiation.

(1) Dante (Inf. cant. 12, v. 45) rappelle l'opinion d'Empédocle sur la formation du monde par le combat des éléments, et sa dissolution en chaos par leur amour : à la venue de J.-C. aux enfers,

> Da tutte parti l'alta valle feda
> Tremò si, ch'io pensai che l'universo
> Sentisse amor, per lo qual è chi creda
> Più volte 'l mondo in chaos converso.

Epicharme, inventeur de la comédie, physicien, moraliste, médecin, mourut l'année de la naissance d'Empédocle. On lui doit le χ et le ϑ, les plus douces aspirations de la langue grecque, qui sont ainsi des siciliennes.

Gorgias de Léonte (Lentini) fut à la fois contemporain d'Epicharme et d'Empédocle, disciple de ce dernier, et maître d'Isocrate. Puissant orateur, le premier il donna l'or pour emblème à l'éloquence, en vouant au temple de Delphes la première statue de ce métal qui y fut placée.

Les princes, les généraux, les ambassadeurs, les hommes de la vie active, n'étaient ni moins ingénieux ni moins poëtes que les pontifes exclusifs de l'intelligence et de l'étude. Denys-l'Ancien, sifflé une fois aux jeux olympiques, probablement par la partialité antidespotique de cet autre despote, le peuple, y obtint enfin une couronne, qu'il ne dut sans doute pas à la faveur. Il était du reste d'assez bon goût pour entendre Philoxène refuser la louange à ses vers, et lui dire froidement : Qu'on me renvoie aux Carrières.

Denys fut aussi le spirituel inventeur de cette épée symbolique qu'il suspendit sur la tête de Damoclès : il avait senti la pointe de cette inévitable épée lorsqu'il couchait, le pauvre tyran, dans un lit entouré d'un fossé muni de son pont-levis. Quand Platon vint à la cour de Denys, je défie qu'il ait pu lui apprendre plus de philosophie que n'en renfermait cet emblème.

N'aimerez-vous pas aussi ce mot de Gellias, piquant et sicilien, s'il en fut jamais ? Gellias avait été envoyé comme ambassadeur à Centuripe par ses concitoyens

d'Agrigente. Accueilli, sur sa bonne mine, par des éclats de rire, il dit au peuple assemblé, que la coutume des Agrigentins était d'envoyer des ambassadeurs bien tournés aux villes considérables, et des magots à des villes comme la leur.

Oublierai-je Antiphon, auquel Denys demandait quelle était la meilleure espèce d'airain? — « Celle dont on a fait les statues d'Harmodius et d'Aristogiton. » — Cette fois, Denys n'était plus attaqué dans des vers, mais dans sa vie : Antiphon paya de la sienne sa boutade républicaine. Les cruautés même de ce tyran avaient quelque chose de remarquable dans leurs circonstances ou dans leur forme. On appelle encore aujourd'hui *Oreille de Denys* la caverne célèbre par son écho, taillée dans l'une de ces carrières nommées *Latomies*, et la crédule tradition affirme que le vieux monarque venait y savourer, dans une harmonie grossie par les hasards de l'acoustique, les gémissements de ses victimes.

Les deux Hiéron, si distants par les temps, le caractère, la naissance, ont aussi chacun leur poétique légende. Le premier fut trois fois vainqueur aux jeux olympiques et eut la gloire d'être chanté par Pindare. L'autre, né d'une servante, bien que de la race de Gélon, frère d'Hiéron Ier., exposé aussitôt comme un fruit de crime et de honte, fut miraculeusement nourri par les abeilles de l'Hybla, pour le bonheur de Syracuse, où il n'eut guère d'ennemi que Théocrite.

Je terminerai ces esquisses par Archimède, l'ami, et, dit-on, le parent du dernier Hiéron. La vis célèbre à laquelle son nom est attaché, la pesanteur spécifique des

corps dont il découvrit le secret, la sphère organisée, ingénieux microcosme dont la description nous reste dans la prose de Cicéron et les vers de Claudien, et par-dessus tout, son duel de trois années avec les flottes et les armées de Marcellus qui assiégeaient Syracuse, voilà toute sa biographie. Il mourut par hasard, sans s'en apercevoir, enseveli dans un problème plus important pour lui qu'un pareil accident. Avec lui mourut la Sicile, réduite en province romaine, et il clôt, chronologiquement, la liste de tous les grands hommes dont j'ai parlé. Dès lors, il n'y eut plus en Sicile de Sicile proprement dite, plus de grands philosophes, plus de grands généraux, plus de grands artistes, plus de grands poètes. Tous les monuments détruits ou inachevés qui couvrent encore son sol après 21 siècles, sont antérieurs à cette époque. Le soldat brutal et imbécille qui tua le grand géomètre, tua en même temps l'antique Trinacrie, qui ne fut plus qu'un grenier pour ses vainqueurs. Archimède était mort, Archimède, le dernier des Siciliens : cinquante ans plus tard mourait aussi misérablement Philopœmen, le dernier des Grecs. Les Romains, les Vandales, les Sarrasins, les Normands, les Français, les Espagnols, se succédèrent en Sicile : étrangers sans racines, emportés bientôt par une tempête, comme ils avaient été apportés par une vague. Pendant tant d'années, la vieille Sicile ne reparut qu'une seule fois, soulevant de sa libre tête les couches d'oppression qui se superposaient l'une à l'autre pour peser toutes ensemble sur ses épaules : ce fut le jour des Vêpres Siciliennes. Elles rappelaient ce Dioclès qui se plongea une épée au cœur pour avoir violé par mégarde

une loi qu'il avait portée à Syracuse, et ce Timoléon, vainqueur des Carthaginois en Sicile, qui sut braver à Corinthe les malédictions maternelles et immoler un frère traître à sa patrie, un frère qu'il avait pourtant une fois arraché à la mort !

Aujourd'hui, la Sicile est encore moins que sous Marcellus, sous Roger, sous Charles d'Anjou, sous Ferdinand-le-Catholique. Avant-garde autrefois de la civilisation qui nous venait d'Orient comme le soleil, et qui s'en est retirée depuis que Jésus a fait succéder le règne de Rome à celui de Jérusalem, cette noble portion du royaume auquel elle a donné son nom, languit aux confins du monde civilisé, comme un traînard oublié par une caravanne trop hâtive. Mais ne sondons point ces plaies ; aussi bien serait-il impossible de n'y pas mêler le développement de quelques points de vues politiques.

La Sicile a toujours eu une langue à part, ou plutôt elle a toujours refait à son usage les langues importées dans son sein. Voici quelles sont à peu près les idées du savant professeur Ferrara sur un sujet si exclusivement national, qu'un étranger, tout en émettant les siennes propres, n'oserait les affirmer sans une autorité respectable. La Sicile, fille de la Grèce, a sicilianisé son langage maternel ; le lait de sa nourrice a influé sur ses organes. Sous un ciel moins débilitant, sous un climat plus tempéré, ils ont remplacé, par une prononciation plus positive, par des consonnances plus claires, ces voyelles languissantes et multipliées de l'Asie-Mineure. Le dorique a pris du corps dans le langage de l'île, comme il a pris de la majesté et de la force dans son

architecture, qui est presque un ordre distinct. Le punique vint en Sicile avec les Magon et les Amilcar; le latin, avec les Claudius et les Marcellus. Les Goths, trop grossiers pour imposer autre chose que leur glaive, permirent au grec quelques instants de renaissance; l'arabe des Sarrasins lui succéda. Sous les Normands, qui n'étaient guère plus littéraires que les Goths, une nouvelle langue se forma, combinée de latin et de grec; c'est le sicilien vulgaire, plus grec que latin dans ses terminaisons, plus latin que grec dans ses racines, idiome rapide, accentué, pathétique, rempli d'images, parlé avec une onction qui sait se prêter aux larmes, à la prière, aux menaces, à l'amour. Les phrases sont précises, les mouvements rapides, les expressions énergiquement senties; le caractère du peuple s'y reflète merveilleusement, et le prince palermitain, descendant d'un Normand ou d'un Arragonais planté dans l'île par la conquête, y attache autant de prix, en fait autant d'usage que le robuste muletier de Cefalù, fils d'un Sicule, ou le pâtre poétique de Segeste, reste oublié de la colonie du bon Achate, paissant ses bœufs dignes d'une hécatombe à Jupiter Etnéen, entre le Simoïs et le Scamandre. Cet idiome a sa grammaire et sa littérature, à laquelle les Siciliens mettent un juste orgueil. Depuis les cantates et les sonnets du temps du grand Fréderic II, jusqu'aux idylles et aux chansons contemporaines de Meli, les érudits de l'île vous compteront tous les anneaux d'une chaîne non interrompue; et parfois, à l'occasion d'une fête de famille, pour l'honneur de la Madone, pour la consolation de quelque abonné patriote d'un journal hebdomadaire, la

verve sicilienne laisse échapper un ruisseau de douce saveur, aussi pur du contact italien que l'Aréthuse, cette autre fille de la Sicile, est pure des flots salés qu'elle traverse pour aller s'unir au fleuve Alphée.

L'histoire ancienne de la Sicile doit être ici esquissée en quelques lignes, suffisantes pour rappeler des faits très-connus, et surtout pour remettre leur ordre chronologique en la mémoire. Je devrais compter par olympiades; mais les années avant Jésus-Christ sont plus généralement employées, et il est toujours facile de retrouver les olympiades, puisque chacun sait que la première de ces périodes quatriennales commence au 1er. juillet 776 avant Jésus-Christ, année où Chorébus fut vainqueur. L'an 1er. de Jésus-Christ correspond à la 1re. année de la 195e. olympiade.

A une époque incertaine, les Sicanes habitaient la Sicile. A une époque plus incertaine, au milieu des nuages de la fable, les Lestrigons, et les Cyclopes, leurs devanciers, forgeaient à l'Etna, ce fourneau gigantesque, les foudres de Jupiter. Les Sicules, dont le nom est définitivement resté au pays, vinrent, chassés d'Italie, contraindre les Sicanes à partager avec eux un sol fertile. Après eux paraissent les colons grecs. Archias de Corinthe fonde Syracuse 700 ans avant Jésus-Christ; les Chalcidiens bâtissent Léonte et Catane, la première de ces deux villes, 30 années avant la fondation de Syracuse. Antiphème de Rhodes et Entime de Crète établissent à Gèle leur double colonie. 384 ans environ avant Jésus-Christ, Gèle elle-même donna le jour à une fille plus illustre qu'elle, Acragas, Agrigente, où elle envoya

Ariston et Pistille. Selinonte est fondée par les Mégariens, Palerme par les Phéniciens, Messine nommée et reconstruite par les Messéniens, Himère ou Termini par les habitants de Messine. Aderno, qui gît encore au pied de l'Etna, fut, dit-on, créée par le vieux Denys. Son temple d'Adranus était, près du terrible volcan, l'hospice du St.-Bernard de l'antiquité païenne; des chiens hospitaliers venaient caresser et conduire les pèlerins, mettaient en pièces les voleurs, et guidaient les pas chancelants des pieux adorateurs de Bacchus, qui, tentés par les vins de l'Etna, avaient fait en son honneur des libations trop généreuses.

L'histoire ancienne de Sicile ne peut avoir pour lien et pour pivot que celle de Syracuse, qui, avec des succès divers, la domina toujours plus ou moins, sans cesse contrariée par les entreprises de Carthage, qui aboutirent à la ruine de l'une, à l'asservissement de l'autre. Gélon (490 av. J.-C.) vainquit les Carthaginois, et conserva par la justice un pouvoir pour lequel aucun moyen ne lui avait coûté. Hiéron, son frère (472), mêla le plaisir des arts aux cruautés de la tyrannie. Simonide, Pindare, Eschyle, Bacchylide, Epicharme, furent les illustres courtisans de sa grandeur. Trasybule, son frère, ne succéda qu'à sa barbarie soupçonneuse, et son expulsion rendit la liberté à Syracuse (460). Une statue colossale fut élevée à Jupiter libérateur, et un anniversaire fut établi, où une quadruple hécatombe de taureaux nourrissait le peuple assemblé pour un festin commun. Le pétalisme, ostracisme par la feuille, compléta cette sorte de tyrannie démocratique, particulière aux villes grecques.

La guerre entre Athènes et Syracuse, le siége de Syracuse par Alcibiade et par Nicias, les alliances des Syracusains avec Agrigente contre Carthage, furent suivis de l'usurpation de Denys-l'Ancien (389), qui continua de combattre les Carthaginois sur mer et sur terre, avec des succès divers, sans cesse menacé au dedans par ses sujets, à qui leur liberté revenait souvent en mémoire. Platon lui donnait, à ses dépens, des leçons de philosophie, et son fils, le jeune Denys, ne profita des enseignements d'un si grand maître que pour se faire, à Corinthe, épeleur d'alphabet et tyran d'enfants, quand les Syracusains fatigués lui eurent ôté son emploi de précepteur d'hommes. Après 50 ans de servitude, l'exilé Dion, philosophe pratique, élève armé de Platon, rendit, en chassant le jeune Denys, la liberté à sa patrie. Mais la démocratie ne pouvait non plus réussir à ces esprits inquiets. Carthage mettait en mer des flottes formidables contre Syracuse affaiblie par ses dissensions; Corinthe envoya Timoléon au secours de sa colonie en danger (343). Echappée à Denys, aux Carthaginois, aux Léontins, Syracuse tomba sous le joug cruel d'Agathocle. Ce fils de potier, cyniquement fier de sa naissance, surpassa les cruautés de Trasybule, du vieil Hiéron, des deux Denys, fit massacrer les parents et les amis de tous les citoyens révoltés contre sa domination, passa au fil de l'épée les habitants de Segeste, et mourut empoisonné par un cure-dent. Il avait osé transporter au pied des murs de Carthage le théâtre de la guerre que continuaient les deux cités rivales, et abandonner au feu la flotte qui avait abordé sa petite armée. C'est depuis

lui qu'on a dit : *brûler ses vaisseaux*. Ménon, son empoisonneur, Hycetas, Ténion, Sosistrate, tyrans de passage, se succédèrent rapidement. Pyrrhus, ce prince léger, ce conquérant sans plan et sans but, vint se faire couronner, entre deux caprices, roi de toute l'île, et l'abandonna bientôt aux désordres incessants de ses républiques, en lui jetant comme un adieu ce mot prophétique : Quel beau champ de bataille nous laissons aux Carthaginois et aux Romains ! Après son départ, Hiéron s'éleva au milieu des troubles dont il délivra Syracuse, et des victoires qu'il remporta sur Carthage. L'amitié des Romains, son inaltérable fidélité à leur alliance dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, procurèrent à sa patrie un demi-siècle de paix. L'abondance, le luxe, la richesse, les arts, les lettres, Théocrite et Archimède, les statues d'or dans les temples, les flottes chargées de blé dans les ports, en furent les fruits. Archimède construisit ces machines qui plus tard coûtèrent aux Romains tant d'hommes, tant de vaisseaux, et trois années d'efforts. Pour montrer jusqu'où ce siècle d'or de Syracuse avait porté le luxe des arts, je décrirai ici la célèbre galère construite aussi par Archimède et envoyée par Hiéron à Ptolémée-Philadelphe, roi d'Egypte, avec une flotte portant 60,000 muids de blé, 20,000 quintaux de chair salée, 10,000 grands vases de terre pleins de poisson salé, et une immense quantité d'autres provisions, noble présent à l'Egypte affligée d'une famine. Cette galère, dont la beauté ne fut surpassée ni par celle de Cléopâtre, que virent aussi, deux siècles plus tard, les eaux du Nil, ni par ces fastueux bucentaures qui

servaient d'autel aux épousailles des doges vénitiens avec la mer, était un palais flottant, à vingt rangs de rames et trois galeries. Celle du milieu était pavée d'une mosaïque représentant les épisodes de l'Iliade : les planchers, les fenêtres, les boiseries étaient couverts d'ornements et de sculptures. La galerie supérieure rappelait les fabuleux jardins de Sémiramis : des tuyaux de plomb, remplis d'eau douce, arrosaient des plantes de tous les climats. L'appartement de Vénus était pavé d'agathe et de toutes les précieuses pierres dont les entrailles de la Sicile ne sont pas encore épuisées aujourd'hui : ses murs étaient de cyprès, ses fenêtres incrustées d'ivoire, couvertes de dorures, portées par des cariatides. Une bibliothèque n'y pouvait manquer, dans un siècle où les voluptés de l'esprit complétaient toutes les autres. La salle de bain avait une baignoire d'une seule pierre de diverses couleurs, contenant 250 pintes : à la proue, un vaste réservoir de 100,000 pintes lui gardait le trésor de ses eaux. De précieuses peintures ornaient les flancs du navire ; de puissantes tours le défendaient. Archimède avait placé sur le pont une machine qui lançait à 125 pas une pierre de 300 livres, et à fond de cale une autre machine avec laquelle un seul homme épuisait facilement toute l'eau de l'immense sentine.

L'an 215 avant Jésus-Christ, le jeune Hiéronyme succéda à son grand-père Hiéron. Égaré par l'influence des succès momentanés d'Annibal, il insulta les Romains, et mourut peu après, sous le poignard de quelques Syracusains révoltés contre sa tyrannie. La cité, ballotée depuis cette époque entre les tumultes de la place publique et les

tentatives usurpatrices des grands ou des chefs de soldats, attira bientôt sur elle, par son imprudence, toutes les forces romaines. Défendue par le génie contre la force, elle fut pendant trois années disputée par Archimède à Marcellus, qui la prit enfin, et pleura sur elle, mais la dépouilla de ses tableaux et de ses statues, pour en faire hommage au peuple-roi, dont il commença ainsi la corruption, qui fut achevée peu après, et de la même manière, par le vainqueur de Carthage. Les Carthaginois occupaient encore Agrigente; elle fut surprise par le consul Lévinus: la Sicile fut réduite en province romaine, et tout fut dit. Rome, dont les villas envahissaient chaque jour le territoire fertile, avait besoin d'un champ de blé: la Sicile le lui fournit, et reçut en échange plus souvent des Verrès que des Cicéron.

REPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

Votre admission à l'Académie n'a pas été, comme vous l'avez dit, un présent gratuit ; nous attendions de votre part des communications intéressantes, et déjà vous avez justifié aujourd'hui une partie de nos espérances : vous les réaliserez entièrement par la publication de l'ouvrage dont vous venez de nous présenter le discours préliminaire.

Avant d'appartenir à cette Compagnie, vous avez, jeune encore, signalé votre début dans la carrière littéraire par diverses productions que vos compatriotes surtout ont remarquées : ils y ont aperçu votre goût pour l'histoire de l'art unie à l'histoire générale ; et ce sont eux, Monsieur, qui nous ont indiqué la place que vous deviez occuper dans cette république pacifique, où la diversité des talents et des professions sociales disparaît sous cette égalité littéraire qui fait le charme de nos réunions.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE L'ABBÉ D'OLIVET,

PAR M. BÉCHET.

Messieurs,

L'éloge de l'abbé d'Olivet, quoique choisi par vous comme appartenant à la province, ne lui est pas pourtant tellement propre, qu'il ne doive trouver au dehors intérêt et sympathie.

Si nous pouvons avec un juste orgueil revendiquer l'origine de l'illustre Académicien, il n'en est pas moins un des citoyens les plus distingués du monde savant.

Comme on vous le disait il y a un an, Messieurs, dans le rapport remarquable, encore présent à votre mémoire, « sans être au premier rang du génie, d'Olivet » s'est créé une situation littéraire solide et honorable, » dont se contenteraient sans doute les ambitions un » peu turbulentes de nos littérateurs du jour. »

L'ami des Despréaux, des Bouhier, des Jean-Baptiste Rousseau; celui que Voltaire se plaisait à appeler son maître; l'homme qui, selon d'Alembert, préféra toujours à la faveur et aux richesses, la liberté et l'étude, et à l'humble métier de courtisan, le noble état d'homme de lettres; cet écrivain si pur, qui servira toujours de guide aux jeunes littérateurs, pouvait-il ne pas trouver parmi eux un panégyriste?

Vous le savez, Messieurs, un premier appel fut sans résultat.

L'an dernier, un seul discours vous fut présenté, et, tout en reconnaissant que son auteur avait fait preuve d'un talent réel, vous ne jugeâtes pas à propos de lui décerner le prix.

Plus heureux cette année, vous avez pu juger par comparaison : deux concurrents viennent se disputer le laurier que vous avez promis au vainqueur.

Tous deux sont Francs-Comtois; ils ne le diraient pas, que l'amour du pays qui éclate dans leurs compositions le décélerait.

Tous deux, dans un genre différent, ont un mérite remarquable.

En effet, Messieurs, on pouvait répondre à votre appel de deux manières différentes : ou par un éloge académique proprement dit, ou par une de ces recherches biographiques très-détaillées qui épuisent toutes les sources de renseignements, et raniment en quelque sorte un homme et son époque.

Ce dernier genre était peut-être celui qu'il fallait préférer. Les œuvres de d'Olivet appartiennent à la république des lettres tout entière. Sa vie intéresse surtout ses compatriotes; c'est à ceux-ci qu'il convient d'en rechercher tous les détails avec une curiosité pieuse et un soin filial.

Et assurément, Messieurs, toute modeste qu'elle ait été, cette vie n'était pas indigne d'une telle recherche.

Quel charme, en effet, ne trouverait-on pas à suivre d'Olivet dans le cours de sa longue carrière ! A le voir

commencer avec des amis nés au milieu du XVIIe. siècle, et finir avec tout ce que le XVIIIe. a eu de plus grand ! En un mot, à parcourir avec lui la période immortelle qui s'est écoulée depuis Boileau jusqu'à Voltaire !

L'auteur du discours N°. 1 a senti sans doute la beauté de ce tableau, car, c'est surtout une biographie de d'Olivet qu'il a essayé de vous présenter, et vous auriez assurément couronné son œuvre, si elle eût été moins incomplète. Mais, malgré des recherches intéressantes et qui attestent un travail consciencieux et éclairé, il manque de cette richesse de détails qui est le mérite et doit rester le caractère du genre qu'il avait judicieusement adopté.

En effet, après deux premières parties où il apprécie avec goût les œuvres grammaticales et littéraires de d'Olivet, il arrive à une troisième, consacrée plus spécialement, comme il le dit lui-même, aux relations d'amitié, au caractère, et aux qualités personnelles du savant Académicien.

Ces subdivisions ne sont-elles pas une première faute? L'auteur n'aurait-il pas dû fondre cette partie de son discours avec les deux autres et n'en former qu'un seul tout, en suivant l'ordre chronologique des faits ?

Mais en ne tenant point compte de ce vice de composition, il en reste un autre qui touche au fond même du sujet ; c'est l'insuffisance des détails biographiques.

Pourquoi ne pas rechercher dans les correspondances du temps, tout ce qui pouvait avoir rapport à d'Olivet, dont les relations étaient alors tout à la fois si illustres et si étendues! Pourquoi ne pas porter ses investigations

dans ces monuments précieux qui nous auraient montré d'Olivet tour à tour jésuite, académicien, grammairien, poète; qui nous auraient fait jouir encore de ces conversations si variées et si brillantes, et l'auraient fait revivre en quelque sorte au milieu de ses nombreux amis!

L'auteur l'a essayé dans des notes relativement à Boileau et à Voltaire, qui fut reçu, comme on sait, par d'Olivet à l'Académie française. Mais cet essai, Messieurs, est bien loin de suffire : il semble que l'auteur ne l'ait tenté que pour donner la mesure de ce qu'il pouvait, et faire regretter qu'il n'ait pas approfondi ses recherches.

N'avait-il pas des exemples dans plusieurs ouvrages de ce genre et, notamment dans la vie de Lafontaine, si pleine d'intéressants détails, publiés il y a peu d'années par un savant académicien (*M. Walkenaër*)?

Mais, Messieurs, nous le répétons, malgré ses imperfections, le discours dont nous vous entretenons n'en est pas moins un ouvrage très-estimable. Nous ne pouvons qu'engager, au nom de l'Académie, l'auteur de ce mémoire à le publier et à y joindre l'excellente traduction qu'il a donnée d'un des derniers ouvrages poétiques de d'Olivet, son *Églogue latine sur l'origine des salines de Bourgogne*. Cet ouvrage sera d'autant plus intéressant, qu'il est peu connu et qu'il prouve, comme le dit l'auteur, que l'amour des montagnes où d'Olivet avait reçu le jour, ne s'était point affaibli dans son cœur.

Si l'auteur du discours N°. 2 a été moins heureusement inspiré que son concurrent, en consacrant à

d'Olivet un simple éloge académique, il a sur lui un avantage qui vous a paru décisif, celui d'avoir plus complétement satisfait aux conditions du genre qu'il avait adopté, et d'avoir présenté à vos suffrages une œuvre plus parfaite, en aspirant à un but moins distingué. Il est facile de le reconnaître pour l'auteur du discours déjà remarquable qui vous fut soumis l'an dernier.

Il a su profiter de vos conseils, Messieurs; d'Olivet n'est plus simplement pour lui un traducteur et un grammairien. Comme vous le désiriez, il vous fait connaître avec ampleur et développement les travaux de l'homme qui honora notre pays, son caractère et la considération dont il a joui. — S'il n'entre pas dans cette foule de détails que vous auriez droit d'exiger d'un biographe, c'est que ces détails minutieux ne pouvaient s'accorder avec son plan, avec le genre adopté par lui.

Ce que vous avez remarqué, Messieurs, la pensée qui domine tout ce discours, c'est le soin qu'a l'auteur de trouver partout dans d'Olivet le type du Franc-Comtois.

« D'Olivet fut de sa province (dit-il en commençant),
» par les sentiments et par l'esprit. Il a montré, ainsi
» que Cuvier, mais dans une autre matière, que c'est le
» jugement, la méthode et le goût des études solides
» qui caractérisent les Francs-Comtois.

» Pour moi, je l'avoue, ajoute-t-il, en voyant cette
» intelligence si claire et si calme, ce cœur si ferme dans
» ses affections, je l'ai admiré et aimé. J'ai vénéré l'hom-
» me de bien, et je viens remplir une sorte de devoir en
» le remerciant devant des juges qui savent l'estimer,

» des services qu'il m'a rendus, en m'aidant à suivre des
» recherches semblables aux siennes. Une sympathie
» pour lui et pour son pays, le désir de rappeler quel-
» ques faits utiles, et l'espoir de votre indulgence, m'ont
» déterminé à essayer d'apprécier devant vous le mérite
» de l'abbé d'Olivet. »

Après cette espèce d'exorde plein de modestie et de grâce, l'auteur du discours prend d'Olivet dès ses plus jeunes années, et le conduit pour ainsi dire pas à pas jusqu'à la fin de sa longue carrière.

Ce serait excéder les bornes d'un rapport que de suivre l'auteur dans les détails qu'il donne sur la vie et les ouvrages de d'Olivet. Qu'il nous soit permis cependant de vous faire remarquer, Messieurs, les parties les plus saillantes de ce discours, et de noter aussi en passant quelques rares imperfections.

Ainsi, il nous semble que l'auteur passe trop légèrement sur une circonstance remarquable de la vie de d'Olivet, c'est la manière dont il connut Boileau pendant son séjour à Paris. Il se contente de dire *qu'il fut reçu dans la maison de Boileau*. Ce n'est pas avec cette brièveté que d'Alembert, le premier panégyriste de d'Olivet, raconte ce fait intéressant.

Permettez-nous, Messieurs, de vous le mettre sous les yeux, au moins comme moyen de comparaison.

« Ce fut pendant son séjour chez les Jésuites que le
» père Thoulier (car c'est ainsi qu'on appelait alors
» l'abbé d'Olivet), eut l'avantage de connaître l'illustre
» Despréaux. Il allait voir souvent ce poète célèbre dans
» sa retraite d'Auteuil; il recueillait avidement ses

» leçons; il était là comme un disciple de Pythagore,
» *pendens dicentis ab ore*, immobile et dans le silence,
» écoutant ce grand maître avec une espèce de vénéra-
» tion religieuse. Aussi adopta-t-il sans réserve toute la
» sévérité de ses jugements littéraires. Peut-être avait-
» il, comme son oracle, le goût plus austère que fin; son
» esprit ressemblait à ces palais sains et vigoureux, qui
» expriment avec force et goûtent avec plaisir le suc des
» viandes pleines de substance, mais qui ne savent ni
» distinguer ni apprécier des aliments plus délicats;
» peut-être, après tout, ne perdent-ils pas autant qu'on
» le croit à être privés de cette subtilité exaltée et fu-
» gitive, souvent plus propre à énerver le goût qu'à le
» raffiner. »

Lorsqu'il arrive aux traductions de Cicéron par d'Olivet, le concurrent, tout en rendant hommage à la supériorité du traducteur, pense qu'il s'attacha au prince des orateurs et des philosophes latins, plutôt mû par l'instinct de sa propre culture littéraire, que par suite de la conviction qu'il avait toutes les qualités requises pour être un parfait traducteur de Cicéron.

Il faudrait pour cela, dit-il, réunir les dons d'écrivain de Massillon et de Voltaire. Eh! qui jamais aura ce bonheur!

Cette critique fournit à l'auteur l'occasion de développer une pensée aussi piquante qu'elle est neuve: c'est que les plus grands écrivains sont traduits le plus souvent par les hommes les moins propres à les représenter, mais qui avaient le plus besoin d'être leurs disciples et leurs amis.

Ainsi Delisle, abondant et brillanté comme l'était Ovide, ne fut pas son traducteur, mais celui du sévère et judicieux Virgile. Homère fut traduit par Lamothe. Cicéron lui-même, si fertile en beaux développements, si poli, si plein de précautions oratoires, avait traduit l'acerbe et fougueux Démosthènes.

Après avoir passé en revue les traductions de d'Olivet, l'auteur aborde ses œuvres grammaticales : *ses Essais de grammaire, ses Observations sur Racine, et sa Prosodie française.*

Ce morceau remarquable vous ayant été cité textuellement l'année dernière, nous n'en parlerons que pour dire qu'il a été retouché par l'auteur, et que la trop grande concision qui lui a été reprochée, a disparu sous une diction mieux ordonnée et plus abondante.

L'auteur revient, comme il l'avait déjà fait dans son premier discours, sur les dispositions innées qu'il suppose aux Francs-Comtois pour devenir grammairiens. Il cite encore Lémare, et ce jeune et intéressant Fallot, qui a, dit-il, donné un fil et un flambeau pour parcourir le labyrinthe obscur de notre vieux langage.

Ici, nous avons encore un reproche à adresser au concurrent, relativement aux faits. Il a omis de parler de la réception de Voltaire par d'Olivet à l'Académie française, en remplacement du président Bouhier. Comme nous l'avons dit en commençant, tous deux avaient accordé à notre abbé une amitié sincère et constante. C'est cette coïncidence remarquable qui inspira à Voltaire, dans son discours de réception, ce morceau plein de sentiment : « L'abbé d'Olivet a aujourd'hui un ami à

» regretter et à célébrer, un ami à recevoir et encourager.
» Il peut vous dire, Messieurs, avec plus d'éloquence,
» mais non avec plus de sensibilité que moi, quels
» charmes l'amitié répand sur les travaux des hommes
» consacrés aux lettres ; combien elle sert à les con-
» duire, à les corriger, à les exciter, à les consoler;
» combien elle inspire à l'âme cette joie douce et re-
» cueillie sans laquelle on n'est jamais le maître de ses
» idées. »

C'était là une circonstance remarquable de la vie de d'Olivet, et qu'il nous semblait important de ne pas négliger.

Mais, Messieurs, ces fautes sont légères et nous ne pouvons en être offensés, à côté des beautés réelles dont nous avons signalé quelques-unes.

L'auteur termine en entrant, comme il le dit, dans l'intérieur de l'âme pure de d'Olivet, et c'est encore pour lui une occasion de rendre hommage à son pays.

« D'Olivet était né pour l'amitié, et c'est la plus
» aimable comme la plus noble qualité des hommes de
» notre province. » Puis, s'adressant aux jeunes littérateurs ses compatriotes, et leur recommandant l'exemple de d'Olivet: « tout en restant, dit-il, modeste et franc,
» il se créa une position honorable. Il perfectionna sa
» raison par des voyages et conserva toute sa vie ce qui,
» de l'individualité franc-comtoise, ne doit jamais suc-
» comber et s'anéantir à Paris : un cœur affectueux et
» ferme, et des lèvres sincères. »

Nous l'avons déjà dit, Messieurs, cet ouvrage, sans avoir atteint la perfection, est à peu près complet dans

son genre. C'est bien là l'éloge académique. L'auteur, sans s'astreindre à des divisions marquées, a su présenter dans leur ordre successif les faits qui composent la vie de d'Olivet et les ouvrages publiés par cet illustre savant. Son récit est intéressant, ses observations judicieuses; son style, quelquefois élégant et élevé, est toujours convenable. En un mot, il a compris votre pensée et réalisé vos espérances.

A la suite de ce rapport, M. le Secrétaire-Perpétuel ayant ouvert les billets cachetés, joints aux deux mémoires, a proclamé M. Paul Ackermann comme auteur du Mémoire N°. 2, qui a remporté le prix, et M. Bousson de Mairet, ancien professeur de rhétorique, comme auteur du Mémoire N°. 1, qui a mérité une médaille d'encouragement.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DONT LE SUJET ÉTAIT :

L'UTILITÉ DE L'OBSERVATION DU DIMANCHE;

PAR M. L'ABBÉ DONEY.

MESSIEURS,

Vous aviez mis au concours pour l'année 1839 la question de « l'utilité du dimanche considérée sous les » rapports de l'hygiène, de la morale, des relations de » famille et de cité. » Le nombre des concurrents qui ont répondu à votre appel a prouvé de nouveau un fait consolant; c'est que les grandes questions de philosophie, de morale, de religion, d'intérêt général, sont comprises par tout ce qui unit à un esprit élevé des connaissances solides. Neuf mémoires vous ont été adressés, tous conçus d'après les principes les plus purs et en pleine harmonie avec la pensée qui avait proposé l'objet du concours. La commission spéciale que vous aviez chargée d'en faire l'examen et la critique, m'a chargé à son tour de vous rendre compte du résultat de son travail. Tel est l'objet du rapport que vous allez entendre.

« Il n'y a pas de dogme dans l'église catholique », a dit un des philosophes les plus profonds de notre

époque (1), « il n'y a pas même d'usage général appar-
» tenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans
» les plus hautes profondeurs de la nature humaine, et
» par conséquent dans quelque opinion universelle, plus
» ou moins altérée çà et là, mais commune cependant
» dans son principe à tous les peuples de tous les temps....
» Le christianisme », ajoute-t-il, quelques pages plus
loin, toujours en suivant et en développant la même
pensée, « le christianisme a révélé l'homme à l'homme;
» il s'est emparé de ses inclinations, de ses croyances
» universelles et éternelles;.... il a mis à découvert ces
» fondements antiques; il les a débarrassés de toute
» souillure, de tout mélange étranger;.... il les a ho-
» norés de l'empreinte divine; et sur ces bases *natu-*
» *relles* il a établi sa théorie *surnaturelle*..... »

Si cette pensée est vraie, Messieurs, le dimanche, c'est-à-dire un jour sur sept consacré tout à la fois au culte de la divinité, au repos et à la réjouissance de l'homme, qu'on retrouve partout avec plus ou moins d'altération et sous des formes aussi diverses que celles de la religion elle-même, le dimanche doit donc avoir ses racines dans les plus hautes profondeurs de la nature humaine. En prescrivant la fériation et la sanctification du septième jour, la loi mosaïque et la loi chrétienne, qui ne sont qu'une seule et même loi, parce que l'une n'est que le complément et la perfection de l'autre, n'ont fait que manifester, que mettre à découvert les plus impérieux besoins de l'homme; elles les lui ont révélés

(1) M. de Maistre, *du Pape*, p. 439.

d'une manière infiniment plus parfaite et plus sûre que sa raison n'eût été capable de les découvrir elle-même, et elles ont créé, pour satisfaire à ces besoins, des moyens que pouvait seul indiquer celui qui connaît seul la nature intime de toutes choses parce qu'il en est l'auteur.

Or, Messieurs, ce sont ces rapports essentiels, étroits, de l'observation du dimanche avec la nature physique et morale de l'homme, qui ont dû être recherchés, étudiés et exposés par les concurrents. Ils n'ont point eu à examiner quelle est l'influence, quels sont les effets de l'observation du dimanche sous le point de vue religieux. Ce n'eût été là qu'une question de catéchisme, ou tout au plus d'une théologie commune et vulgaire. Dans tous les cas, elle n'était point de votre ressort. Mais en supposant et en admettant, comme vous le faites, Messieurs, toute l'importance que la religion attache à la loi du dimanche, vous avez voulu savoir si cette loi n'était pas encore d'une sagesse, d'une vérité, d'une convenance admirables, à ne la considérer que sous le point de vue purement naturel et humain; et pour répondre à votre pensée, les concurrents ont dû, en laissant de côté ce que vous ne mettez pas en question, les avantages religieux attachés à l'observation du dimanche, rechercher et démontrer les avantages qui peuvent en résulter encore dans un autre ordre, dans une autre sphère. En un mot, Messieurs, c'est la philosophie de l'institution du dimanche que vous avez voulu qu'on vous développât et qu'on vous fît connaître. Si donc les concurrents se sont élevés à la hauteur de la question telle que vous

l'avez conçue, ils ont dû comprendre qu'il s'agissait pour eux de justifier cette institution divine par les données réunies de la raison humaine, de l'expérience et de l'observation, en montrant, d'après ces données, combien étroits, combien intimes sont ses rapports avec l'hygiène, la morale, les relations de cité et de famille, c'est-à-dire avec tout ce qui fait le bien-être réel de l'homme et son bonheur dans l'ordre purement naturel. Que manque-t-il, en effet, au bonheur de l'homme ici-bas, lorsqu'il jouit de la santé du corps, du témoignage d'une bonne conscience qui n'est que la santé de l'âme, des douceurs du foyer domestique, et de l'agrément des relations sociales entretenues par une estime et une bienveillance mutuelles?

Remarquons en passant qu'ici, comme dans toutes les grandes institutions de la religion, se retrouve, se révèle un de ses caractères les plus frappants, celui qu'a si bien exprimé Montesquieu, quand il s'est écrié : « Chose » admirable! la religion, qui semble n'avoir d'objet en » vue que la félicité de l'homme dans l'autre vie, fait » encore son bonheur dans celle-ci; » et disons avec le plus célèbre des écrivains du siècle dernier, en appliquant toutefois ses paroles à la question spéciale qui nous occupe, que si le dimanche n'existait pas, il faudrait l'inventer, dans l'intérêt bien compris de l'individu, de la famille, de la société tout entière. Ajoutons enfin, avec l'illustre chancelier Bacon, que si une teinture de philosophie, une science médiocre et superficielle éloigne de la religion, beaucoup de philosophie, une science étendue et profonde, ne manque jamais d'y ramener;

et déplorons la témérité de ces hommes qui attaquent avec une hardiesse si peu justifiée par la vraie philosophie, ce qu'ils appellent superstition, fanatisme, sans être retenus par cette pensée, qu'outre l'injure qu'ils font à la vérité, à la raison, ils font encore un acte de mauvais citoyens.

Je reviens à la question, et je termine ces réflexions générales en faisant observer que si l'observation du dimanche a en effet les rapports les plus étroits avec l'hygiène, la morale et la douceur, comme la sûreté des relations domestiques et civiles, il ne reste plus aucun prétexte pour porter atteinte à une loi si importante. Dès lors il devient un devoir pour tous, pour le gouvernement comme pour les individus, d'en favoriser et d'en procurer l'observation fidèle, en se renfermant toutefois dans les limites qui sont tracées par les mœurs et les institutions publiques, la liberté de conscience et l'intérêt général. Ceci, il est vrai, ne fait point directement partie de l'objet du concours; mais c'en est une conséquence naturelle, presque immédiate, et les concurrents ont pu la traiter, sans trop s'écarter du sujet principal. Nous aurons à apprécier plus tard les vues qu'ils ont proposées et les raisons qui ont déterminé leurs opinions sur cet article.

Nous avons dit et il est entendu que les concurrents ont dû rechercher ce que la raison, l'expérience et l'observation apprennent des résultats avantageux attachés à l'observation du dimanche, sous les trois points de vue indiqués par l'Académie. Voyons maintenant comment ils ont rempli la tâche qui leur était imposée.

Des neuf mémoires qui vous ont été adressés, il en est cinq qui ne vous ont point paru réunir les conditions qui leur auraient mérité vos suffrages, malgré les parties excellentes qui s'y trouvent. Leurs auteurs ont montré sans doute des vues sages, des principes louables, du talent même; mais ils n'ont pas pénétré assez avant dans le fond du sujet. Pour saisir les rapports nombreux et délicats qui existent entre le repos périodique du septième jour et la santé de l'homme, entre les exercices religieux du dimanche et l'affermissement des sentiments moraux dans la conscience humaine, il fallait une analyse savante des forces physiques qui constituent la vie, des ressorts qui font mouvoir le cœur, des effets mystérieux que produisent dans la partie la plus intime de l'âme les grandes assemblées d'hommes réunis par un motif religieux, ou même par un simple motif d'amitié, de parenté, de réjouissance commune, comme elles ont lieu le dimanche. Cette analyse demandait des connaissances physiologiques étendues, une étude profonde de la vie morale et des forces qui la produisent, qui la fécondent et qui la conservent, des éléments intérieurs ou extérieurs qui l'altèrent et la détruisent. Or tout cela manque, ou à peu près, aux cinq mémoires dont il s'agit. Aussi est-il arrivé à leurs auteurs le contraire de ce que promet Horace à celui qui a su dominer son sujet et s'en rendre maître par une conception vive et forte : ils pèchent également et par une élocution commune, par un style froid, sans couleur, souvent même rempli d'incorrections et de négligences, et par un défaut de

clarté, d'ordre et de suite, qui dépare même ce qu'ils ont d'ailleurs de bon (1).

Il n'en est pas de même des mémoires portant les N$^{os.}$ 5, 6, 7 et 2. Les deux premiers surtout ont embrassé dans une analyse complète tout ce que l'observation et la science physiologique peuvent apprendre spécialement sur la première partie de la question, la partie hygiénique. Ils passent successivement en revue les faits et les circonstances qui accompagnent partout l'observation du dimanche, la cessation des travaux du corps et de l'esprit, le repos qui en est la suite pour l'un et pour l'autre, le sentiment de joie qui est inséparable d'un repos goûté et senti après six jours de peine et de fatigue, une nourriture meilleure et plus abondante que le laboureur et l'ouvrier manquent rarement de s'accorder le dimanche, les réjouissances communes auxquelles ils se livrent ordinairement les jours de fêtes, et enfin les soins qui sont donnés à la propreté, soit pour les personnes, soit pour les habitations; car, dit très-bien le N°. 7, c'est au dimanche que nous sommes redevables des seules habitudes hygiéniques qui triomphent de l'apathie populaire. De tout cela ils concluent que l'observation du dimanche exerce sur l'hygiène publique, sur la santé de l'homme, une influence immense qui ne peut être révoquée en doute que par celui qui ignorerait complétement combien lui sont funestes l'excès du tra-

(1) *....Cui lecta potenter erit res,*
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.
HOR., *De arte poet.*

vail, le défaut de propreté, une nourriture mauvaise et insuffisante, une privation continuelle de tout sentiment de joie, de toute espèce de repos autre que celui de quelques heures de sommeil pendant la nuit. Et comme les travaux de l'esprit fatiguent également le corps et l'âme, le relâche qu'on leur donne le dimanche n'est pas moins utile, pas moins nécessaire à l'un qu'à l'autre.

Ici se présentait une question d'un haut intérêt pour le philosophe et le physiologiste, mais dont la solution surpasse évidemment de beaucoup les données que peut fournir l'observation. Il s'agit de savoir si le repos est placé plus convenablement au septième jour, après six jours de travail, qu'à tout autre plus rapproché ou plus reculé. Les quatre concurrents dont nous analysons les mémoires se sont tous prononcés pour l'affirmative, quoique avec plus ou moins d'assurance. Le N°. 6 a cité à cette occasion un passage fort remarquable d'un médecin anglais, le docteur Farre, qui, dans un rapport adressé au parlement, déclare sans hésiter que le repos du septième jour est nécessaire à l'homme, quelles que soient ses occupations, sous peine des plus graves dangers pour sa santé et même pour sa vie (1). Mais c'est

(1) Nous croyons devoir citer ici en note le rapport du docteur Farre, extrait des *Archives du Christianisme*, 1833, p. 108.

Après avoir exposé d'une manière générale les raisons physiologiques qui lui semblent les plus propres à justifier le choix du septième jour pour le repos commun, le docteur continue ainsi : « Faites travailler un cheval tous les jours de la semaine autant que le permettent ses forces, ou accordez-lui un jour de repos

l'auteur du N°. 7 qui s'est exprimé là-dessus avec plus de précision et de justesse. C'est lui qui a le mieux senti tout ce qui manque à la science humaine pour résoudre ce problème dont Dieu seul, selon lui (et nous partageons son opinion), a pu donner la solution en pleine connaissance de cause. Voici ses paroles : « Ce qui fait que le dimanche exerce une haute influence sur la santé, ce n'est point précisément la cessation du travail considérée en elle-même, puisqu'on ne travaille pas plus là où le dimanche n'est pas observé ; mais c'est cette

sur sept, vous verrez bientôt, par la vigueur plus grande avec laquelle il accomplira son travail pendant les six autres jours, que le repos du septième lui est absolument nécessaire. L'homme étant doué d'une nature supérieure, il oppose à l'excès de la fatigue la vigueur de son âme, et le dommage que produit une surexcitation continue sur son système animal, ne se manifeste pas aussi vite que chez la brute ; mais il succombe enfin d'une manière plus soudaine ; il diminue la longueur de sa vie, et prive sa vieillesse de cette vigueur qu'il devait conserver avec le plus grand soin. L'observation du dimanche doit donc être acceptée, non-seulement parmi les devoirs religieux, mais parmi les devoirs naturels, si la conservation de la vie est un devoir, et si l'on est coupable de suicide en la détruisant prématurément. Je ne parle ici que comme médecin, et sans m'occuper d'aucune manière de la question théologique. Mais si l'on envisage de plus l'effet du véritable christianisme, c'est-à-dire la paix de l'âme, la confiance en Dieu, les sentiments intérieurs de bienveillance, on ne tardera pas à se convaincre que c'est là une source nouvelle de vigueur pour l'esprit, et par l'intermédiaire de l'esprit un moyen d'augmentation de forces pour le corps. Le saint repos du dimanche met dans l'homme un nouveau prin-

périodicité régulière et fixe qui coupe à intervalles égaux la succession des œuvres et des jours. Pourquoi cette constante symétrie? Pourquoi six jours de travail plutôt que cinq ou sept? Pourquoi la semaine plutôt que la décade? Quel statisticien a observé le premier qu'en temps ordinaire la période du travail doit être à celle du repos comme six est à un, et d'après quelles lois? Que ces deux périodes doivent s'alterner, et pourquoi? On n'attend pas que je réponde à cette question, qui a de quoi désespérer toute la science et l'érudition mo-

cipe de vie. L'exercice laborieux du corps et de l'esprit, de même que la dissipation des plaisirs sensuels, sont les ennemis de l'homme aussi bien qu'une profanation du sabbat, tandis que la jouissance du repos dans le sein de sa famille, jouissance unie aux études et aux devoirs qu'impose le jour du Seigneur, tend à prolonger la vie humaine. C'est la seule et parfaite science qui rend le présent plus certain et assure le bonheur de l'avenir.

.... Il est vrai que l'ecclésiastique et le médecin doivent travailler le dimanche pour le bien de la communauté; mais j'ai regardé comme essentiel à mon bien-être de restreindre mon travail du dimanche au plus strict nécessaire. J'ai souvent observé la mort précoce des médecins qui travaillent continuellement; cela est surtout visible dans les pays chauds. Quant aux ecclésiastiques, je leur ai conseillé de se reposer un autre jour de la semaine. J'en ai connu plusieurs qui sont morts à cause de leurs travaux pendant ce jour, parce qu'ils n'avaient pas pris ensuite un repos équivalent.... J'ai connu des hommes parlementaires qui se sont détruits pour avoir négligé cette économie de la vie. En résumé, l'homme a besoin que son corps ait du repos un jour sur sept, et que son esprit se livre au changement d'idées qu'amène le jour institué par une ineffable sagesse. »

derne. Moïse ayant donc à régler les œuvres et les jours, les repos et les fêtes, les travaux du corps et les exercices de l'âme, les intérêts de l'hygiène et ceux de la morale, l'économie politique et la subsistance des personnes, eut recours à une science des sciences, à une *harmonique transcendante*, s'il m'est permis de lui donner un nom, qui embrassait tout, la durée, l'espace, le mouvement, les esprits, les corps, le sacré et le profane. La certitude de cette science est démontrée par le fait même dont nous nous occupons. Diminuez la semaine d'un seul jour, le travail est insuffisant comparativement au repos : augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. Établissez pour chaque *triduum* une demi-journée de relâche, vous multipliez par le fractionnement la perte du temps, et en scindant l'unité naturelle du jour, vous manquez le résultat demandé. Accordez, au contraire, quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après l'avoir épuisé par la fatigue. Comment donc Moïse rencontra-t-il si juste? Il n'inventa pas la semaine; mais il fut, je crois, le premier et le seul qui s'en servit pour un si grand usage. Aurait-il adopté cette mesure, s'il n'en eût connu d'avance tout l'effet? Car, quant à admettre que le hasard tout seul l'aurait si heureusement secondé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui en aurait été faite, ou à la fable d'une truie écrivant l'Iliade avec son groin. »

Les auteurs des trois N°s 5, 6 et 7 ne se sont pas contentés d'établir leur opinion par le raisonnement. Ils ont eu recours aux autorités les plus respectables, et

par là ils ont donné une preuve de plus qu'ils avaient étudié sérieusement et avec conscience tout ce qui pouvait contribuer à éclaircir la question, à rendre leur travail solide et vrai. Cependant le N°. 7 est moins riche sur cet article que les N°. 5 et 6, et même que le N°. 2. Mais en revanche, élargissant la question posée par l'Académie, et s'étendant bien au-delà du cercle qu'elle avait tracé, il s'efforce de prouver que toute la législation mosaïque, y compris l'institution du sabbat, est constamment appuyée et justifiée par la plus haute philosophie. Il affirme et soutient que cette législation est un système complet, *une synthèse magnifique* dont Moïse avait sans cesse présente à l'esprit l'*idée archétype ;* que le décalogue, dont il réduit les préceptes à sept, est une *gamme sublime*, un ensemble de *catégories* bien supérieures aux *universaux* d'Aristote; que chacune des lois portées par ce législateur tient par des liens intimes à toutes les autres et suppose en lui la philosophie la plus profonde; que la religion et la politique n'étaient à ses yeux qu'une seule chose comme plus tard aux yeux du divin législateur des chrétiens, et qu'enfin le sabbat en particulier fut précisément institué et dut l'être dans l'intérêt de la santé, de la morale, du bonheur domestique et public de l'homme.

Nous devons dire ici que nous nous rangeons volontiers à l'opinion de l'auteur. Comme lui, nous sommes convaincus que les institutions religieuses des juifs et des chrétiens renferment une philosophie sublime, et que la raison humaine les trouvera toujours d'autant plus vraies, d'autant plus admirables, qu'elle sera plus éclairée.

Mais nous ne sommes pas également persuadés que Moïse eût la conscience de cette philosophie, quand il organisait les institutions de sa nation. Quoi qu'il en soit, au surplus, il ne s'agissait point de cela, et tout en rendant justice au talent de cet auteur, à l'élévation de ses idées, votre commission a dû le blâmer de s'être livré à des écarts qui occupent la plus grande partie de son mémoire, écarts d'autant moins pardonnables que souvent ils touchent à des matières fort délicates, à ces questions de propriété, d'égalité, d'organisation sociale qui ne doivent être abordées qu'avec précaution et traitées avec sagesse, avec maturité, si l'on veut savoir ce que l'on dit, et surtout ne rien dire de téméraire et de pernicieux.

L'utilité de l'observation du dimanche sous le rapport de la morale n'a été bien appréciée et bien exposée que dans les deux mémoires N$^{os.}$ 5 et 6. Les deux autres n'ont pas saisi le vrai sens de la question, et se sont attachés, l'un, le N°. 7, à prouver que les cérémonies, les spectacles religieux du dimanche, exercent naturellement et nécessairement une grande influence sur ce qu'il appelle le moral de l'homme, ses affections, ses instincts, tout ce qui tient, en un mot, à la vie de l'âme; et l'autre, le N°. 2, que l'observation du dimanche, si elle n'est tout à fait religieuse, n'influe sur la morale que d'une manière fort bornée. Pour les deux autres, ils ont parfaitement fait ressortir tout ce qu'ont d'avantageux pour faire revivre les sentiments moraux, l'honnêteté, la probité dans le cœur de l'homme, de l'homme de peine surtout et de l'ouvrier, soit le repos du di-

manche, soit les rapports qui existent en ce jour entre les hommes d'une même localité, soit encore l'instruction religieuse qui se donne à l'église le dimanche. Tous les deux font remarquer combien s'affaiblissent facilement les sentiments les plus purs comme les plus nécessaires, au milieu des distractions et des occupations terrestres, et ils ne trouvent de remède à cet affaiblissement, qui deviendrait bientôt funeste s'il parvenait à un certain degré, que dans le repos, les exercices et la vie du dimanche, tels qu'ils ont lieu surtout à la campagne.

Cette seconde partie de la question offrait un point de vue particulier qui n'a été aperçu et remarqué que par l'auteur du mémoire N°. 5. Comme il est impossible que l'homme travaille toujours, les ouvriers qui ne chôment pas le dimanche, se reposent alors le lundi, et se livrent la plupart en ce jour à de graves désordres, aussi funestes à leurs familles que scandaleux dans un pays chrétien. Or, ces désordres existeraient-ils, si ceux qui s'y abandonnent, au lieu de s'isoler du reste de la société pour prendre un repos nécessaire, le prenaient avec tout le monde dans le jour qui lui est consacré et par la loi religieuse et par les coutumes immémoriales de presque tous les peuples? Nous laissons répondre l'auteur : « Beaucoup d'ouvriers auront fait du dimanche un jour ouvrable, en tout ou en partie; mais le lundi deviendra pour eux un jour de désœuvrement. Que feront-ils alors? Passeront-ils les heures de cette longue journée au sein de leur famille? Mais celle-ci nécessairement a pris son repos en même temps que les

autres familles avec lesquelles elle a dû se mêler la veille au pied des autels. L'épouse a les soins du ménage ; les enfants prendront part aux occupations de la mère ou se rendront aux écoles.... Ainsi donc, seuls avec eux-mêmes, chargés d'un insupportable ennui, ils iront chercher de tristes joies dans les cabarets et les lieux de prostitution, avec des compagnons de leur libertinage ; puis abrutis par l'excès des liqueurs fortes, épuisés par la débauche, ils reviendront dans leurs foyers avec des dispositions d'irritation et d'emportement.... Il aura peut-être encore à gémir sur la perte du plus précieux des biens après la vertu, de la santé (1), et toutes les misères à la fois fondront sur sa demeure.... tandis qu'un délassement chaste et doux, pris la veille avec sa femme, entouré du cercle joyeux de ses enfants, aurait présenté à l'œil charmé l'image de la félicité domestique. »

Il est donc de la plus haute importance pour la morale publique, pour la paix et le bonheur des familles, que le dimanche soit fidèlement observé par tous.

Quant à ce qui concerne les relations de cité et de famille, ce sont également ces deux mémoires qui satisfont le mieux à la question. Ils montrent qu'à la campagne surtout les hommes ne se voient véritablement et ne jouissent de la société de leurs semblables que le dimanche. Le N°. 6 peint d'une manière touchante les joies du dimanche dans le village, et nous avouons,

(1) L'homme qui pèche, dit l'Ecclésiaste, tombera entre les mains du médecin.

Messieurs, qu'en le lisant en cet endroit, nous nous sommes rappelés avec bonheur ce que nous avons maintes fois éprouvé dans les premières années de notre enfance.

Les deux mémoires N$^{os.}$ 2 et 7 n'ont point répondu, pour cette troisième partie, à ce que l'on avait droit d'attendre de leurs auteurs, soit qu'ils n'aient pas compris la question comme il faut, soit qu'ils aient cédé à une certaine lassitude à la fin de leur travail. Nous nous abstiendrons, en conséquence, de vous donner plus de détails sur ce qui les concerne.

Certains économistes, guidés par les principes d'une philanthropie mal entendue et, j'ose le dire, peu éclairée, ont prétendu que le repos du dimanche tournait au détriment du peuple, qui ne vit que de son travail, et ils sont allés jusqu'à calculer la perte qu'il occasionne à chaque famille d'ouvriers dans le cours d'une année (1). L'objection était facile à résoudre, et nos concurrents n'ont pas manqué de montrer, chacun à sa manière, la contradiction qu'elle renferme nécessairement, puisqu'il est impossible que ceux qui la font ne reconnaissent pas d'ailleurs la nécessité du repos, et du repos renouvelé à des intervalles assez rapprochés. L'un d'eux, le N°. 5, cite à l'appui de sa réponse l'autorité de J.-J. Rousseau,

(1) Bernardin de St.-Pierre dit que cette perte peut aller pour chaque famille à 20 fr. par an, et il ajoute, qu'en supposant un million de familles d'ouvriers, cela ferait vingt millions à la fin d'une année : somme énorme assurément. Donc on devrait laisser travailler le dimanche !

qui s'indignait avec tant de raison contre ces gens auxquels ne manque aucun plaisir, aucune jouissance, et qui voudraient que le peuple seul en fût privé. Nous croyons, en effet, Messieurs, que pour le pauvre mieux vaut un morceau de pain de moins et quelques heures de plus de repos chaque semaine. Nous croyons que les peuples sont plus pauvres de morale que de richesses matérielles, et qu'ils ne périssent ni par la famine, ni par la guerre, mais par l'amour effréné de l'argent, par le luxe et par la corruption que le luxe et l'argent ne manquent jamais d'entraîner à leur suite.

L'auteur du N°. 6 s'est attaché plus particulièrement que les autres à faire ressortir cette vérité, qu'il s'agit beaucoup moins d'augmenter indéfiniment les productions de l'industrie, que de les proportionner aux besoins de la société, et il a considéré ce qui existe aujourd'hui parmi nous comme une des plus grandes causes de ruine qui puissent nous menacer. Malheureusement il n'est aucun observateur attentif qui ne partage son opinion.

Enfin, qu'y aurait-il à faire pour ramener l'observation du dimanche au point où elle en était dans nos habitudes anciennes, et lui rendre par là toute son utilité? L'intervention du gouvernement, de l'administration, est-elle désirable? est-elle possible? est-elle obligée? et dans quelles limites s'exercerait-elle?

Sur ces diverses questions fort délicates et dont la solution demanderait une connaissance approfondie de notre état social, de nos mœurs, des droits et des devoirs du gouvernement, nos concurrents sont loin d'être d'accord. Ainsi le concurrent N°. 2 prétend que l'admi-

nistration est obligée de veiller à l'observation du repos dominical, en faisant observer au moins les ordonnances qui ont été rendues sur cette matière. Bossuet dit que le culte de Dieu dépend principalement de la sanctification du dimanche ; et comme les vrais intérêts de l'homme, même dans l'ordre purement naturel, dépendent de la religion, comme nous l'avons vu, il s'ensuit non-seulement que le gouvernement ne saurait rien faire de plus utile aux peuples que d'intervenir de tout son pouvoir pour procurer l'accomplissement d'une loi si importante, mais encore qu'il y est obligé ; car, dit saint Paul, le roi, c'est-à-dire le pouvoir, n'est que le ministre de Dieu pour le bien des sujets (1).

Le N°. 6, au contraire, ne croit pas même que l'intervention de l'administration soit possible. Elle est repoussée, selon lui, par nos mœurs, par nos institutions : il aurait pu dire encore, ce semble, par le déplorable affaiblissement qu'ont subi graduellement dans les esprits depuis un siècle le respect et la confiance qui sont dus à l'autorité. Il voudrait donc que ce fussent les fabricants, les maîtres et les entrepreneurs, les commerçants et les chefs de famille qui s'entendissent entre eux, chacun en ce qui le concerne, pour amener un résultat si désirable, qui ne se ferait pas longtemps attendre.

Le N°. 5 n'admet non plus ni l'utilité ni l'opportunité de cette intervention ; mais il voudrait que les administrations civiles, les magistrats, les hommes qui jouissent d'une grande fortune et qui ont dans les campagnes

(1) *Dei minister est in bonum.* Rom. 13. 4.

une existence importante, fissent réunir le peuple les jours de dimanche, afin de lui procurer un amusement nécessaire et honnête, et de soustraire les jeunes gens aux funestes effets de l'oisiveté, qui s'empare d'eux dès qu'ils ont satisfait, si même ils le font, aux devoirs religieux du dimanche. Il entre là-dessus dans des détails très-étendus et qui sont plus ou moins applicables, mais que les limites de ce rapport ne me permettent pas de vous exposer.

Quant au N°. 7, il ne fait aucune mention de l'influence que pourrait exercer l'administration dans cette matière, ou plutôt il la repousse de toutes ses forces. Il désire ardemment la restauration religieuse du dimanche, dans laquelle il aperçoit le principe le plus fécond de ce progrès social que tant de bouches préconisent aujourd'hui; mais il ne l'attend, lui, que d'un réformateur puissant en œuvres et en paroles, qui, sans doute, n'a pas encore surgi au milieu de ses frères.

Nous voilà parvenu, Messieurs, au bout de la tâche laborieuse que votre commission nous avait imposée. Nous regrettons que le temps beaucoup trop restreint qui nous a été laissé pour la remplir, ne nous ait pas permis de donner à notre critique plus de développement et de faire ressortir avec plus de détails le mérite respectif des concurrents. Il nous reste à présenter en peu de mots le jugement particulier que vous avez porté sur chacun de ces quatre mémoires, et les motifs qui ont déterminé vos suffrages.

Les deux mémoires portant les N°s 5 et 6 ont été

préférés aux autres, pour le fond d'abord, pour la méthode, pour la pureté des principes, pour la solidité des raisons, et surtout parce qu'ils ont dit sur la question tout ce qui pouvait servir à la développer dans le sens indiqué par l'Académie. Leurs auteurs ont prouvé tous les deux qu'ils l'avaient étudiée, méditée et comprise en hommes également intelligents et consciencieux. Nous devons dire pourtant que le style ne répond pas toujours à ce qu'on avait droit d'attendre d'eux dans un travail fait évidemment avec le plus grand soin et une laborieuse application. On y trouve de la clarté, il est vrai, du naturel, une grande absence de prétention; mais en revanche il manque de chaleur et de coloris, quelquefois même de pureté et de correction. Pour être juste, nous devons dire qu'une légère teinte d'enflure se fait remarquer çà et là dans le N°. 5. En somme, vous avez trouvé à ces deux mémoires un mérite à peu près égal, en tenant compte de leurs imperfections relatives, et vous avez décidé que le prix leur serait accordé *ex æquo*. (1)

Le mémoire N°. 7 est certainement celui qui annonce dans son auteur le talent le plus distingué, ou plutôt

(1) Le N°. 5 porte pour épigraphe ces paroles de Bernardin de St.-Pierre : « Les fêtes sont dans la navigation de la vie ce » que sont les îles au milieu de l'Océan, des lieux de rafraîchis» sement et de repos. »

Et le N°. 6, ces mots de l'Évangile, d'abord : *Non in solo pane vivit homo ;* puis cette pensée de M. de Bonald : « Une » petite et maligne philosophie ne voit que les abus ; une haute » philosophie ne voit que les choses. »

nous devons reconnaître qu'il révèle en lui un talent vraiment supérieur. Incomparable quand il s'agit de rechercher et de découvrir les raisons philosophiques des choses, il s'élève à une hauteur qui a étonné tous les membres de votre commission, et, il faut le dire, son style répond à l'élévation des pensées. Il est toujours clair, naturel, coulant, rapide, plein d'originalité, et tout empreint de cette chaleur qui naît d'un ardent amour du bien et de la vérité. Pourquoi faut-il que, au lieu de se borner à suivre pas à pas le sujet proposé par l'Académie, il se soit jeté dans des théories qui y étaient étrangères, en abordant des questions soit de philosophie spéculative, soit de morale et de politique pratique où la droiture des intentions, le zèle du bien, la grandeur et l'élévation des pensées, ne sauraient justifier la témérité des solutions? Dans les questions pratiques, ce n'est pas la philosophie seule qui doit prononcer, c'est la maturité, c'est l'expérience; et nous doutons que l'auteur puisse encore invoquer à l'appui des opinions singulières dont son mémoire abonde, ni l'expérience ni la maturité. Nous devons dire pourtant que nous l'avons trouvé parfait sous le rapport des principes religieux autant que sous le rapport général du talent et de la pensée, et nous pouvons lui prédire qu'un jour il occupera dans la philosophie de la religion et de l'histoire un rang des plus distingués, s'il veut bien rester dans la sphère de la science spéculative et laisser à d'autres les questions d'économie politique et d'organisation sociale pour la solution desquelles notre siècle ne manque pas de docteurs prompts à décider et à

trancher sur les problèmes les plus difficiles et les moins compris. (1)

Enfin le N°. 2 est tout ensemble le mieux écrit, le moins développé et le moins savant parmi ceux qui sont néanmoins les meilleurs. Mais outre l'avantage du style, qui le met de beaucoup au-dessus de tous les autres concurrents, il est si pur, si religieux, si naïf et si sincère, si touchant même dans plus d'un endroit où il révèle toute la vivacité des sentiments chrétiens de son auteur, toute la beauté de son âme, toute l'ardeur de son zèle pour le bien de ses frères, que vous l'avez jugé digne d'être mentionné honorablement après le N°. 7. (2)

Ce rapport terminé, M. le Président a ouvert les billets cachetés joints aux ouvrages distingués par l'Académie, et a proclamé comme ayant partagé le prix, M. Daudon, auteur du mémoire N°. 6, et M. François Pérennès, auteur du N°. 5. Il a également proclamé comme ayant mérité une mention honorable, M. Proudhon, auteur du mémoire N°. 7, et M. De la Boulaye, ancien député, auteur du mémoire N°. 2.

(1) Ce N°. 7 a pour épigraphe : *De Sion exibit Lex.*

(2) Il a pour épigraphe : « *Dieu accomplit le septième jour tout l'ouvrage qu'il avait fait.* »

LES CLOCHES,

PAR M. VIANCIN.

Il me souvient d'un temps, aurore de mes jours,
Où, sur les murs sacrés de leurs nombreux séjours,
Les cloches vers les cieux n'étaient plus suspendues:
De leurs dômes déserts tout à coup descendues,
Par décret émané d'un peuple souverain,
Cessèrent de vibrer toutes ces voix d'airain;
Et, pour se transformer en grossier numéraire,
Leurs timbres, morcelés sous la main populaire,
Revinrent aux fondeurs. Mais de ce résultat
Il existait encor d'autres raisons d'état:
Les cloches ne pouvaient servir la république
Dans les solennités de son culte civique;
Les autels du Seigneur n'étaient plus de saison;
La folie érigeait l'autel de la raison;
On livrait aux bourreaux les successeurs de Pierre,
Et Dieu n'existait plus que d'après Robespierre.
Alors, on eût rougi de se montrer chrétien,
Et pour être à la mode on se faisait païen;
Dans toutes les cités, dans la moindre bourgade,
Au lieu du jour septième on chômait la décade,
Pour encenser l'amour, fêter la liberté,
Et chanter les douceurs d'une fraternité
Dont chaque jour l'étrange et funeste délire,
Par un sang fraternel cimentait son empire.

Dans cette horrible phase, on vit plus d'un bedeau,
Hurlant le *ça-ira* comme il fit le *credo ;*
Jurant et blasphémant, faisant rage et tempête,
La massue à la main, le bonnet rouge en tête,
Attaquer à grands coups et se plaire à casser
Ces cloches que naguère il allait balancer
Pour convoquer le peuple aux fêtes de l'église :
Il lui semblait devoir expier la sottise
Qu'il commit tant de fois, quand, serviteur de Dieu,
Il employait son temps à peupler le saint lieu.

O versatilité de la nature humaine !
A tout genre d'excès sa faiblesse l'entraîne ;
Quelques sages ont beau l'éclairer sur ce point,
Son défaut capital ne se corrige point ;
Et pour peu qu'on y perde encor de rhétorique,
Il faut désespérer de la raison publique.

Depuis qu'un règne empreint de force et de grandeur,
Au culte catholique a rendu sa splendeur,
Et pour ses jours nouveaux ressuscité les cloches,
De leur usage outré naissent d'autres reproches :
Tel qui, de leur silence eut le cœur affligé,
S'en trouve, au temps présent, trop bien dédommagé.

Lamartine a chanté la cloche du village ;
Il aime, et comme lui j'aimai, dès le jeune âge,
Ce son lointain du soir qui rappelle au hameau
Les laboureurs épars, le pâtre et son troupeau.
J'aime à voir, quand du jour divisant la carrière,

La voix de *l'angelus* invite à la prière,
En découvrant son front, l'agriculteur pieux
Elever un moment son âme vers les cieux :
Au sein de nos remparts, lorsqu'à grandes volées,
Dans un jour solennel vingt cloches ébranlées,
Me semblent proclamer, saluer à la fois
L'arbitre souverain des peuples et des rois,
Ce chœur me plaît, surtout s'il frappe mes oreilles
Quand je vais du très-haut contempler les merveilles
Sur ces monts escarpés, couronnés de créneaux,
Dont la chaîne imposante enceint de ses anneaux
Notre cité pieuse, et qu'un céleste rêve
Aux pensers d'ici-bas pour un instant m'enlève;
Ou bien lorsqu'au matin du pompeux et saint jour,
Choisi pour fêter Dieu triomphant par l'amour,
Environné d'encens, d'or, de fleurs, de lumière,
Et d'un peuple grossi de bannière en bannière,
Ce Dieu descend du trône à ses lois consacré,
Pour marcher sous le dais loin du parvis sacré.
Aux sons aériens qu'alors on fait entendre,
Doit s'émouvoir un cœur religieux et tendre;
Alors, mieux que jamais, j'écoute et je comprends :
Il me semble qu'en moi, sur des tons différents,
Descend et retentit, comme en un luth sonore,
Une céleste voix qui dit : adore, adore!

Mais pour de tels concerts, à propos dirigés,
Que de bruits importuns sont trop peu ménagés!
Dans certains lieux encore un déplorable usage
Fait courir au clocher pour conjurer l'orage,

Et l'airain, sous la nue, ébranlé dans les airs,
Attire doublement les foudroyants éclairs.
Je me sens malgré moi des oreilles mutines
Contre l'abus fréquent des cloches bisontines ;
Souvent je m'en indigne et ne puis concevoir
Qu'il soit libre du frein d'un vigilant pouvoir.
Ainsi, comment souffrir qu'aux ordres de ces femmes
Qui veillent d'un œil sec sur le départ des âmes,
Sans pitié ni prudence, un maudit sacristain,
Au beffroi suspendu le soir et le matin,
Précurseur empressé des funèbres génies,
S'acharne à nous tinter ces lentes agonies
Qui viennent retentir jusqu'au lit des mourants,
Porter l'effroi peut-être en des cœurs expirants,
De la dernière angoisse oppresser la souffrance,
Dissiper sans retour des lueurs d'espérance,
Et, dévoilant le sort d'une famille en pleurs,
Mettre, avant le trépas, le comble à ses douleurs?
Je me sens animé d'une verve ennemie
Contre ce soin cruel, lorsqu'une épidémie,
Répandant ses poisons dans la sombre cité,
Ce tintement lugubre, en tous lieux répété,
Recueilli par la peur et dont l'âme se frappe,
Fait d'une ville entière un couvent de la Trappe,
Où chaque heure, en fuyant, va, court du sud au nord,
De l'est à l'occident, porter un bruit de mort.

Et comment supporter que, d'office en office,
Un sonneur éternel, créé pour mon supplice,
S'évertue à sonner, à resonner toujours,

Comme si la paroisse était pleine de sourds,
Et qu'il dût au saint lieu garantir la présence
De tous ceux qu'il appelle une heure au moins d'avance?
Encor, s'il se bornait à prodiguer ce bruit,
De jour, sans en troubler le calme de la nuit;
Mais c'est trop peu, sans doute, et souvent il arrive
Que l'on entend vibrer une cloche tardive,
Hors le temps de Noël et loin du jour des morts,
Pour un dévot concours ignoré jusqu'alors,
Dont le signal est pris pour celui des alarmes
Qui naissent d'un sinistre ou font courir aux armes,
Si bien que la police, en cette occasion,
Pour tapage nocturne aurait droit d'action.

Quand, sur l'espace étroit du jardin de Granvelle,
La foule, un soir d'été, va, vient, se renouvelle,
Pour jouir des accords d'un orchestre guerrier,
Au milieu du concert qu'il sait nous varier,
Tout à coup, sous le toit de l'église voisine
(Eglise sans clocher pour cause de lésine),
Un barbare sonneur s'accroche à son bourdon,
Qui sur les instruments fait planer un faux ton,
Et d'un brillant morceau détruisant l'harmonie,
Nous livre au long tourment d'une cacophonie.
A cette heure, pourquoi sonner à grands ébats,
Là, dans un pigeonnier d'un étage si bas,
D'où les sons d'une cloche à distance profane,
Vous entrent dans l'oreille à vous fendre le crâne,
Sans qu'il vienne au cerveau de leur stupide auteur,
De mettre à leur essor moins de temps et d'ardeur?

On conçoit peu comment ces bruyants rats d'églises
Osent parfois quêter le prix de leurs sottises;
Pour moi, qu'ont trop souvent indisposé leurs soins,
Je les paierais bien mieux s'ils sonnaient un peu moins.
J'aime fort le propos de certain personnage
A qui le marguillier, quêteur du voisinage,
Vint demander un jour son bienveillant tribut,
Pour refondre et grossir une cloche au rebut.
« Volontiers, lui dit-il; faites-nous une cloche
» D'une telle grosseur que nulle n'en approche :
» Je donne cent écus, plus encore, et comptant,
» Pourvu qu'on y suspende, en guise de battant,
» Afin de la sonner toujours à la sourdine,
» Ce que porte un renard au bout de son échine. »
L'expédient est bon, et je voudrais qu'un jour,
Aux plus zélés sonneurs on jouât pareil tour.

Il en est un qui perche à la tour de Saint-Pierre,
Dont les hauts faits pour lui me font un cœur de pierre.
Celui-là met le comble à ma fâcheuse humeur,
Quand il vise au savoir d'un fin carillonneur.
Lorsqu'à l'Hôtel-de-Ville, et dans la solitude,
Que pour un long travail je cherche d'habitude,
Je suis à rédiger, à classer bien ou mal,
Les dits et contredits du corps municipal,
Souvent un rintintin, si digne de colère,
Que cent coups de bâton en seraient le salaire,
Vient si fort m'obséder et troubler mes esprits,
Que je n'entends plus rien à tout ce que j'écris.
Si du moins ce forgeur de notes infernales,

Qu'à Rome on eût jadis banni des bacchanales,
Savait, pouvait former quelques simples accords;
Aux grossiers mouvements que se donne son corps,
S'il venait se mêler quelque chose d'une âme,
Qu'on eût mis sous ses mains de quoi sonner la gamme,
Une tierce, une quinte, un ou deux petits airs
Que l'on pourrait ouïr sans attaques de nerfs,
Je lui pardonnerais sa fougueuse manie,
Quand il ne me jouerait, pour toute symphonie,
Que *mon ami Pierrot*, ou *j'ai du bon tabac;*
Mais il va martelant et *ab hoc* et *ab hac*,
Sur des timbres discords, sans la moindre cadence:
C'est comme du sabbat l'horrible contredanse,
Ou le choc saccadé des vers boiteux et lourds
Qu'enfantent à l'envi cent rimeurs de nos jours.

Quand ce bourreau, la veille ou le jour d'une fête,
Se met, pour plus d'une heure, à me rompre la tête,
Ma bile contre lui s'amasse à triples flots,
Et de rage, *in petto*, je lui parle en ces mots:
Exécrable butor, dont le marteau barbare
M'accable le tympan d'un affreux tintamarre,
Qui t'a donné le droit d'assommer ton prochain,
Sans qu'un juge sur toi puisse mettre la main?
Faut-il donc, pour fêter les martyrs de l'Église,
Que ton zèle brutal aussi me martyrise?
Et ne comprends-tu pas ce qu'il doit m'en coûter,
A moi, dont les travaux ne peuvent l'éviter,
De subir si longtemps la musique effroyable
Que tu fais pour les saints, quand je la donne au diable?

Penses-tu bien servir le culte des chrétiens
Par ce charivari qui fait hurler les chiens?
« C'est l'usage, dis-tu, qui veut qu'on carillonne,
» Et je fais mon devoir; l'Église me l'ordonne. »
Tu ments, coquin, tu ments, ce vacarme est de toi,
De toi seul; fût-il vrai qu'on t'en fît une loi,
L'usage est-il l'abus? Un curé débonnaire
Peut bien, pour un moment, t'autoriser à faire
Ce que pour ton plaisir tu veux éterniser;
Mais l'Église jamais n'a voulu t'imposer
Un soin qui m'assassine, et m'irrite, et me damne,
Et qu'entre bons chrétiens la charité condamne.
Prends-y garde; il est temps d'ouvrir sur toi les yeux,
Ton poste aérien peut t'éloigner des cieux;
Pour n'être pas damné toi-même, descends vite,
Crois-moi, car c'est l'enfer que ton rôle mérite;
Et s'il arrive, ainsi qu'on l'a souvent prêché,
Que l'on y soit puni par où l'on a péché,
Lucifer t'y prépare une horrible torture:
Là, constamment cloué dans la même posture
Que tu prends au clocher, pour commencer ton train,
Au milieu d'un brasier, sur trois chaudrons d'airain,
Armé d'une pesante et brûlante massue,
Jouet d'une espérance à tout moment déçue,
Il faudra, malgré toi, toujours carillonner:
Les suppôts de Satan sauront t'aiguillonner;
Et puis, mourant de soif, et voulant toujours boire
(Comme font les sonneurs, car on sait leur histoire),
Au lieu d'un rouge bord, sortant d'un frais caveau,
Tu n'obtiendras pas d'eux seulement un peu d'eau;

Ils te présenteront, l'un de l'huile bouillante,
L'autre du plomb fondu; de ta voix suppliante
Ils prendront tour à tour plaisir à se moquer,
Et de leurs dards fourchus reviendront te piquer;
Voilà, n'en doute pas, quel sera ton supplice,
Et de toi l'Éternel aura bien fait justice;
Et mon propre salut dût-il être en péril,
Ma colère me pousse à dire : Ainsi soit-il !

MICHEL,

ou

LA PRISON,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

La porte du lieu redoutable
S'ouvre devant un accusé :
Si jeune, est-il déjà coupable ?
Si timide, qu'a-t-il osé ?
A peine sorti de l'enfance,
Il pleure son délit, sans le comprendre, hélas!
L'infortuné, coupable d'ignorance,
A violé des lois qu'il ne connaissait pas.

Un soir, cheminant vers la ville,
Courbé sous un fardeau pesant,
Certain vieillard au pas débile
En a chargé l'adolescent;
Mais on arrive à la barrière,
Où le *porteur* est arrêté :
L'autre, qui se traîne en arrière,
Éventant le péril, se met en sûreté....
Le villageois en vain raconte son histoire;
On le laisse dire, et l'on rit :
Car un agent du fisc est payé pour moins croire
A la charité qu'au délit.

De la douane, on passe à l'audience;
Voici le pis : juges et gens du roi
Prétendent que chacun doit connaître la loi ;
Et devant eux, sans preuve, il n'est point de défense.
On cite au pauvre villageois,
Qui n'a su lire de sa vie,
Le procès-verbal de saisie,
Les lois de l'an deux, de l'an trois,
Et de l'an sept et de l'an treize,
Et le budget d'avril mil huit cent seize ;
Puis on arrive à l'examen du fait,
Et du jeune homme on commente l'excuse :
« Dans ce vieillard qu'il soulageait
» On ne peut voir qu'une méchante ruse,
» Moyen banal de tous les prévenus,
» Toujours dupes de gens qui leur sont inconnus. »
Celui-ci pourtant intéresse
Par sa candeur, ses larmes, sa jeunesse,
Et le tribunal s'attendrit :
Mais l'indulgence est impossible,
Car toute loi fiscale est, chez nous, inflexible
(Tant la finance a de crédit)!
De vos méfaits que je sois la victime,
La peine pourra bien se réduire à moitié :
Mais n'eussiez-vous au fisc enlevé qu'un centime,
La loi du fisc est là qui défend la pitié.
Ainsi, Michel, convaincu, par sentence,
De contrebande ou de complicité,
Dans la prison de la cité
Entrait, avec son innocence :

Puisse au moins, en ce lieu, la vertu de Michel
Aux traits empoisonnés rester invulnérable !
Mais, hélas ! plus d'un misérable
Arrivé pur encore, en sortit criminel.

Aux premiers jours de sa misère,
Michel ne pensait qu'à son père,
Qui, déjà vieux, restait seul au hameau
Pour labourer les champs et soigner le troupeau.
Il recevait à regret quelque somme
Que faisait passer le bonhomme
Pour adoucir le sort du prisonnier :
Oh ! pourquoi donc ici n'est-il point d'atelier ?
Michel entend le charronnage ;
Son père garderait le fruit de ses labeurs ;
Lui-même, reprenant courage,
Par le travail conserverait ses mœurs....
Mais Michel s'ennuyait ; Michel entendait dire
Qu'il faut *se faire une raison ;*
Il entendait chanter et rire
(Car quelquefois on chante et l'on rit, en prison) :
Un jour, il quitta la chambrée ;
De ses nouveaux mentors il regarda les jeux :
Le lendemain, il jouait avec eux ;
Puis il chanta, puis dansa la bourrée ;
Puis, par maint exemple entraîné,
Il se glissa dans la cantine,
Y débuta par boire sa chopine,
S'y permit bientôt le dîné ;
Le jeu vint là-dessus.... il fut peu difficile

De tromper le jeune homme, et chacun le trompa ;
Mais, à la longue, il devint plus habile ;
Dupe d'abord, à son tour il dupa.
En même temps, il apprenait à lire ;
Son alphabet fut *le Code pénal;*
A la fin de l'année, il pouvait se suffire,
Et des maîtres marchait l'égal;
Lui, jusqu'alors si modeste et si sage,
Disciple trop docile, et fier de son savoir,
Du cynisme de son langage
Il épouvantait le dortoir;
Libre des *préjugés* qui le gênaient naguère,
A la morale il a fait ses adieux,
Et ruiné son pauvre père
Pour soutenir un train joyeux :
Bref, il sortit de ce repaire,
Contre tout scrupule aguerri,
Et possédant le talent nécessaire
Pour mériter les honneurs du jury.

Voilà Michel rentré dans son village,
Mais ce n'est plus le Michel d'autrefois :
C'est une espèce de bourgeois
Qui ne veut plus du labourage,
Craint la fatigue, et l'ombre, et le soleil,
Donne le matin au sommeil,
Donne au cabaret la soirée,
Se rend bientôt fameux dans la contrée
Par mille tours plus que hardis,
Et s'y fait craindre enfin comme un chef de bandits.

Notre jeune homme, on le devine,
Sur la ferme d'abord a restreint ses exploits;
Il a vidé grenier, cave et cuisine;
Du maître il a pillé les bois;
Nul moyen désormais de payer le fermage....
Le maître, mécontent, fait saisir son fermier;
On vend le reste du ménage,
Et l'on chasse nos gens sans maille ni denier.

Le père, au bout de l'an, terminant sa carrière,
Abandonné du fils qui hâta son trépas,
Pardonnait à l'ingrat, dans une humble prière,
Que cependant le ciel n'exauça pas.

Quant à Michel, il était à la ville,
Où, riche encor du nom que son père laissait,
Il avait profité de ce dernier bienfait
Pour obtenir du pain, dans un obscur asile;
Heureux, si, jetant un regard
Sur la pente rapide où le vice l'entraîne,
Il pouvait s'arrêter.... Mais, espérance vaine!
Hélas! il est déjà bien tard:
Où la vertu n'est plus, sans doute la sagesse
Nous offrirait encore un utile secours,
Si trop souvent, dans le bruit de l'ivresse,
A sa voix nous n'étions pas sourds.
Pauvre Michel! En vain la sagesse lui crie:
« Retourne! arrête au moins, si tu ne veux périr! »
Et l'horreur du travail, et la soif du plaisir
Feront seuls désormais le destin de sa vie;

Il aspire, de son grenier,
Aux voluptés que lui promet le vice;
Mais il lui faut de l'or pour les payer :
Cet or, il ne l'a point; il faut qu'il le ravisse.

Michel, d'abord, ne fut que trop heureux
Dans sa carrière criminelle :
Le succès, à la fin, lui troublant la cervelle,
Le rendit plus aventureux;
Puis, il devint le camarade
De l'un de ses mentors, oracle du préau,
Homme que n'effrayait ni danger d'escalade,
Ni bris de porte ou de barreau,
Contre le bien d'autrui toujours prêt à tout faire.
Un grand coup fut bientôt médité par ces preux :
La caisse d'un payeur à partager entre eux!
C'était une superbe affaire.
Mais la fortune abandonna Michel :
Il emportait la plus riche des prises,
Quand il fut pris lui-même, au sortir de l'hôtel.
Michel, un mois plus tard, figurait aux assises.

On le gratifia d'un jeune défenseur,
Pour se conformer à l'usage :
Car, à quoi bon? Le plus grand orateur
N'eût pas blanchi le personnage.
L'avocat comprit aisément
Qu'il ne gagnerait rien à nier l'évidence,
Et se borna modestement
A réclamer quelque allégeance.

« Ayez pitié, dit-il, de cet infortuné !
» Remontez jusqu'aux jours où son malheur commence !
» Coupable alors.... d'une imprudence,
» Comme pour un forfait vos lois l'ont condamné :
» Il croissait, vertueux, sous les yeux de son père ;
» Il aimait le travail; il était bon, sincère;
» Il était pur enfin.... Le voici vicieux !
» Où l'est-il devenu?... Dans vos prisons, Messieurs.
» Jusqu'à présent, votre police
» N'a jamais songé qu'à sévir ;
» Au lieu de corriger le vice,
» Nous ne savons encor que le punir :
» Et ces prisons, où l'accompagne
» Une funeste oisiveté,
» Sont des séminaires du bagne
» Ouverts à la fragilité.
» Avec le crime, ici, la faiblesse est traînée;
» Au dangereux contact d'une tourbe effrénée
» Vos lois de fer y livrent un enfant....
» Il s'y perd.... Eh, Messieurs! était-il donc un ange,
» Qui sans tache aujourd'hui dût sortir de la fange?...
» Hélas! il est trop vrai qu'il n'est plus innocent ;
» Punissez, mais du moins avec quelque indulgence !
» Ah! pour un malheureux que le sort a jeté
» Dans ce repaire immonde où mugit la licence,
» L'indulgence n'est plus qu'un acte d'équité. »

Il dit : éloquence inutile!
Car tout propriétaire a le vol en horreur :
Le jury, souvent indocile,

Absout un meurtrier, rarement un voleur.
Notre accusé le trouve inexorable;
Point de pitié!... les fers!... tout bas on plaint Michel....
Michel sourit.... Le misérable,
Indifférent à l'arrêt solennel
Qui le frappe et le déshonore,
Va chercher, en chantant, le bagne et ses poisons....
C'est un brigand de plus que nous devrons encore
Au régime de nos prisons.

RAPPORT

Sur une opération orthopédique

Faite par M. le Docteur Louvrier, *en présence des Membres de l'École secondaire de Médecine de Besançon.*

Les Professeurs de l'École secondaire de médecine de Besançon, à la demande de M. le docteur Louvrier, de Pontarlier, donnent le présent rapport sur le redressement de l'articulation *fémoro-tibiale* ankylosée dans la flexion, qu'il a opérée au moyen d'une mécanique orthopédique dont l'idée lui appartient.

Cette opération a été faite le 4 mai 1839, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des leçons, en présence de toute l'école, de M. le Maire de la ville, d'autres magistrats, d'un grand nombre de médecins et de personnes recommandables.

Le sujet sur qui elle a été pratiquée est un jeune garçon de seize ans, enfant de l'hospice de la charité, traité, il y a trois ans, dans le service de clinique externe d'une *arthro-synovite traumatique* du genou gauche. Cet enfant s'était donné sur le bord externe de la rotule un coup de serpe, qui avait fait une plaie d'un pouce et demi de longueur, et qui pénétrait dans l'articulation. Le bord de la rotule était entamé. Il y avait sept jours que l'accident était arrivé quand le malade entra à l'hôpital, le 15 août 1836. L'articulation enflammée était en pleine suppuration, et avait produit une forte réac-

tion fébrile et des douleurs excessives. La jambe était fléchie : les souffrances et l'indocilité du malade ne permirent à aucune époque du traitement de la ramener dans l'extension. Cette maladie fut longue, violente, se compliqua de plusieurs abcès, la plupart extra-articulaires.

Les accidents aigus ne cédèrent qu'à la fin du sixième mois. La résolution et la cicatrisation eurent lieu dans les trois mois suivants, et le malade sortit de l'hôpital le 23 mai 1837, après un séjour de neuf mois. A cette époque, l'articulation du genou, ankylosée presque dans la demi-flexion, était encore douloureuse et ne permettait au malade de marcher qu'avec des béquilles. Ce ne fut qu'un an plus tard qu'il put les quitter. Il marchait librement, mais en boitant beaucoup.

Ce fut environ un an après, le 4 mai 1839, que M. le docteur Louvrier fit l'opération qui est l'objet de ce rapport. Elle avait pour but d'étendre l'articulation fléchie et ankylosée, et de lui rendre, c'était l'espoir de l'opérateur, des mouvements qui permettraient une marche facile et naturelle.

Au commencement de la séance, la partie malade fut reconnue dans l'état suivant : la jambe gauche fléchie presque à angle droit, le genou revenu au même volume que celui du côté opposé, sans aucune douleur à la pression, ni à la marche, ni aux efforts nécessaires pour s'assurer s'il restait dans la jointure quelque mouvement. Il n'y en avait aucun. La rotule offrait seulement un peu de mobilité latérale.

La mécanique orthopédique de M. Louvrier parut d'une intelligence parfaite dans sa disposition générale et

dans sa double manière d'agir par pression et par extension pour obtenir le redressement du membre. L'exécution des détails a été reconnue on ne peut plus soignée.

Le sujet, fixé sur cet appareil dans des conditions de solidité et de sûreté susceptibles de prévenir tout accident et d'assurer le succès de l'opérateur, M. Louvrier mettant en mouvement, dans des rapports convenables, deux manivelles dont l'action, par le bénéfice d'un moufle, produisit avec peu d'effort une puissance suffisante pour obtenir le redressement complet du membre dans un temps très-court, et sans de trop fortes douleurs pour le malade. Le membre fut dégagé de l'appareil, et on put s'assurer de sa parfaite extension. L'enfant n'accusait plus de douleur; il en éprouvait toutefois quand on voulait fléchir la jambe et lui imprimer quelque mouvement. Il essaya de marcher; la souffrance l'en empêcha.

Transporté à la salle des malades, il fut soigné d'après les prescriptions de M. Louvrier, par des sangsues, des émollients, des bains et l'application d'un appareil simple et ingénieux, formé de planchettes de sapin et de cuir doux et résistant, placé au-devant du membre pour en assurer l'extension. M. Louvrier surveilla immédiatement ce traitement jusqu'à l'époque de son départ pour Paris.

C'est quelque temps plus tard, soixante-huit jours après l'opération, que les Professeurs de l'École se réunirent pour constater son résultat définitif. Voici l'état dans lequel ils ont trouvé le sujet et le membre, examinés avec soin et avec la plus scrupuleuse impartialité.

1°. La santé de l'enfant n'a pas été ébranlée par l'opération. Les douleurs qu'elle a produites n'ont amené aucune réaction fâcheuse. L'enfant se porte aussi bien qu'auparavant.

2°. La jambe a été ramenée dans une extension parfaite. La marche a lieu, pour le moment, sans douleur, mais avec la raideur et le léger balancement que donne toujours l'ankylose dans l'extension de l'articulation du genou. Ce mode de progression nous semble bien préférable à la marche bercée et claudicante qui avait lieu auparavant.

3°. L'examen attentif de l'articulation n'y fait reconnaître aucun mouvement. En saisissant la cuisse et la jambe et faisant effort dans le sens de la flexion, l'enfant souffre, mais rien ne cède. On a espéré que des mouvements s'établiraient plus tard; nous ne le pensons pas.

Pour conclure sur ce fait, nous disons en toute conscience, que l'enfant qui en est l'objet a éprouvé une grande amélioration de sa grave infirmité. Il l'eût portée toute sa vie, dans sa difformité et sa gêne primitives, sans le secours qu'il a trouvé dans le procédé intelligent et hardi de M. le docteur Louvrier. Ce médecin a opéré sous nos yeux, et nous avons pu constater le résultat avantageux qu'il a obtenu dans ce cas particulier. C'est un devoir et une satisfaction pour nous d'en donner une ample et complète attestation.

Besançon, le 12 juillet 1839.

Suivent les signatures :

MM. Bulloz, Villards, Grenier, Desfosses, Tournier, Martin, Corbet, Delacroix, Pécot.

FRAGMENT D'UNE MONOGRAPHIE

DES CERASTIUM.

De nombreuses recherches sur les Cerastium me permettent de donner en ce moment le résultat de mes observations sur la 1re. section des Orthodon. Ce n'est pas que je regarde cet essai comme une œuvre entièrement terminée; je pense au contraire qu'elle peut subir encore d'utiles modifications, et c'est dans le but de provoquer les observations des personnes qui, dans la science, se sont occupées de ce genre difficile, que je me décide à publier cette 1re. partie de travaux plus amples et qui s'étendront à tout le genre. Ce sera donc avec reconnaissance que je recevrai toutes les observations qui me seront faites, bien entendu que, lorsque je les mettrai en œuvre, j'en tiendrai compte à leurs auteurs.

La chose qui probablement frappera dès l'abord, dans ce travail, sera, sans nul doute, la réduction considérable des espèces, comparées à celles publiées par mes devanciers, et par M. Seringe en particulier. Mais depuis quatre ans que je fais des recherches sur cet objet, j'ai eu occasion de voir des exemplaires authentiques de presque tous ceux qui ont créé quelque espèce, et je puis affirmer que je n'ai presque jamais opéré une réduction sans avoir eu occasion de la mo-

tiver sur l'examen d'au moins un, et souvent de plusieurs exemplaires émanés des mains de l'auteur de l'espèce. C'est ainsi qu'en compulsant l'herbier de Tournefort, j'ai trouvé que le C. *longifolium* de Willd, fondé sur le *myosotis orientalis*, etc., Tournef., n'est qu'un C. *dichotomum*. Les réductions faites sur les C. *pellecidum*, *semidecandrum*, *pentandrum* de Seringe dans le prodrome, sont appuyées sur des observations de même nature. Les herbiers de MM. Gay, Maille, De Lessert, De Caine, Montagne, du jardin des plantes, m'ont offert de précieux renseignements, et la complaisance de leurs possesseurs, pour faciliter mes recherches, est au-dessus de toute expression; je les prie donc, et M. Gay en particulier, de recevoir ici l'expression sincère de ma reconnaissance.

Besançon, le 25 septembre 1839.

Ch. GRENIER.

Obs. Je n'ai pas cru devoir donner en latin les localités particulières où les espèces dont je parle avaient été signalées; ainsi, tous les noms de ville sont en français. Je regarde tous ces noms comme invariables, et ne devant se prêter ni aux traductions, ni aux déclinaisons.

CERASTIUM.

Character generis.

Calyx 5 sepalus; corolla 5 petala, petalis bifidis vel emarginatis; stamina 5-10; styli 5; ovarium multiovulatum; capsula unilocularis, subcylindrica, raró subglobosa, apice 10 valvis.

Obs. (*Flores albi, in cerastio tetrando pars quinta fructificationis deficit.*)

Divisiones generis.

Sect. 1. STREPHODON. Ser. in DC. Prod. 1, p. 414.
Capsulæ dentibus circinatis.

Sect. 2. ORTHODON. Ser. in DC. Prod. 1, p. 415.
Capsulæ dentibus margine revolutis.

a. Petalis calycem æquantibus vel minoribus.

b. Petalis calycem longè superantibus.

CERASTIUM VISCOSUM — Lin.

C. foliis ovato-rotundatis; bracteis omnibus herbaceis, calycibusque apice barbatis; pedicellis fructiferis calyce brevioribus; petalis apice bifidis; seminibus sublævibus (v. v.).

Cerastium viscosum Lin. ed. 3, p. 627. — Soyer-Wuil. obs., p. 45. — Vil. Dauph. 3, p. 643. — Willd. sp. 2, p. 812. — Mérat. Fl. par. 2, p. 338 (*excl.*

sig. peren.). — GAUD. Helv. 3, p. 240 et Herb.! — MUTEL. Fl. fr. 2, add. p. 478. — FRIES. nov. ed. 2, p. 125. — GMEL. bad. 2, p. 295. — C. *obtusifolium* a LAM. Fl. fr. 3, p. 58. — C. *vulgatum* LIN. Herb. (*non sp.*)—SMITH. Brit. 2, p. 496.—LAPEY. abr. pyr., p. 263. — D C. Fr. fl. 4, p. 775. — SER. in D C. Prod. 1, p. 415. — BENTH. Cat., p. 69. — LOIS. fl. Gall. 1, p. 323. — DUBY. Bat. Gall. 1, p. 86.—TENOR. syll. p. 219. — C. *glomeratum* KOCH. Syn., p. 121. — C. *rotundifolium*. DENKSCHR. d. Regensbges. 2, *p.* 113. — RCHB. pl. crit. 3. — TENOR. syll. suppl., p. 598. — C. *fulvum* Rafin. prec., p. 36. Journ. bot., p. 269. (*Sine dubio, ex descriptione*). C. *tauricum* cult. in hor. bot. Par. è seminibus à Cl. LEDEBOUR missis! *et in hort. Genevensi è seminibus horti Kœnisberg.* — *Myosotis altera hirsuta viscosa* VAILL. Par., p. 142. — *Alsine altera viscosa*. BAUH. pin., p. 251.

ICONES.

Vaill. l. c., t. 30, f. 3! Curt. Bot., mag. 2, t. 94 fasc. 2, t. 35. Sturm. Deutch., t. 63. — Smith. Engl. bot., 11, t. 789! Rchb. l. c. ic., 233, 234, 386, 387!

(b) Glomeratum. foliis orbiculatis, floribusque glomeratis. (v. v.). C. *glomeratum* THUIL. Fl. Par., p. 225. — C. *vulgatum* DC., Fl. Fr., 4, p. 775. — Ser. in DC. Prod., 1, p. 416. — C. *ovale* Pers. Syn., 1, p. 521.

(c) Tenellum. Caule minutissimo, 1-2 floro; calyce capsulam subæquante (v. s.). C. *pumilum Rafin. in litt.* (*ex Ser.*) — C. *semidecandrum auct. amer. ex*

Rafn. — C. *vulgatum var. Ser. in D C. Prod.*, 1, p. 416. — C. *viscosum minutulum.* Gay, iter astur. Ann. Soc. nat., 6, p. 125.

Obs. C. Tauricum Ledeb., ex seminibus à Cl. auctore missis et in horto botanico parisiensi cultis, nihil est nisi C. *viscosum* eglandulosum, omnibus floris partibus pauló minutis; eadem dicam de C. *Taurico* hort. Genevensis, ut ipse observavi.

C. Radice gracili, annuâ; caulibus pluribus, viscoso-pilosis, aut raró tantum pilosis, adscendentibus, 3-12 pollicaribus; internodiis folio multó longioribus; foliis radioalibus rosulatis, obovato-spathulatis, caulinis ovato-latissimis, distinctis neque basi connatis; pedunculis 1-2 lin. latis, linearibus, calyce brevioribus; bracteis sepalisque herbaceis, ovalibus, acutis, pilosis, pilisque terminatis; petalis ad tertiam partem bifidis, calycem æquantibus et nunc pauló superantibus, nunc multó minoribus, etiamque nullis (Dumort. Koch.); staminibus 10, interdùm filamentis 5 sterilibus (Delens ined.), aut tantum staminibus 5. (Haller.) capsulâ calyce duplùm longâ; seminibus sublævibus.

Calyce, capsula, seminibus sub dupló minoribus à C. vulgato differt (v. v.). Fl. april. et maio.

Hab. in Helvetiâ, Germaniâ, Galliâ, *Besançon!*, *Paris!*, *Vire!*, *Bitche!*, *Strasbourg!*, *Bordeaux!*

Taygètes! (Despréaux); in Africâ, *Bone!* (Decaisne); in Algeriâ (Desf.), Chili! (unio itinere); *Constantinople!* (Castagne in DC. herb.!); *Pérou!* (Dombey); Americâ sept.! (C. A. Meyer).

Var. (b) ferè ubique, et var. (c) in Americâ Boreali et in Hispaniâ per Asturiæ montes (Gay), abundè viget.

CERASTIUM SPATHULATUM. — PERS.

C. Spathulatum. PERS. — Foliis omnibus in petiolum angustatis, densis, subimbricatis, internodio longioribus, et ad paniculæ basin ferè ascendentibus; bracteis herbaceis, calycibusque apice barbatis; pedicellis fructiferis calyce brevioribus; petalis bifidis; seminibus sublævibus (v. s.).

C. *Spathulatum* Pers. Syn. Ench. 1, p. 520. Ser. in D C. Prod. 1, p. 416.

C. Radice gracili, annua; caule 2-6 pollicari, adscendente, pilosa, internodio foliis multò minore; foliis omnibus spathulatis, petiolatis, superioribus tantùm exceptis, ferè usque ad paniculam approximatis et sub imbricatis; paniculâ congesto-glomerata; pedunculis calyce brevioribus, 1-2 lin. æquantibus; bracteis et sepalis ovatis, acutis, herbaceis, pilosisque; petalis bifidis, calycem subæquantibus; staminibus 10; capsulis calyce duplùm longis; seminibus sublævibus. Calyce, capsulâ, seminibus C. *viscoso* similibus; ita ut vereor ne sit mera hujus varietas.

Hab. St.-Domingue! (Poiteau in Herb. Maille et Mus. Par!) Jamaïque (Bertero).

CERASTIUM SEMIDECANDRUM. — LIN.

C. Semidecandrum. LIN. — Foliis ovalibus; bracteis

omnibus sepalisque latè scariosis, apice glabris, eroso-dentatis; pedicellis floriferis refractis, maturis sub erectis, calyce duplò triploque longioribus; petalis calyce brevioribus, apice bidentatis (v. v.).

C. *Semidecandrum.* Lin. ed. 3, p. 627. — Vill. Dauph. 3, p. 642. — Willd. sp. 2, p. 818. — Smith. brit., p. 497. — DC. Fl. fr. 5, p. 777 (*ex parte*). — Ser. in DC. Prod. 1, p. 416 (*ex parte, ut in* DC. Herb.!) — Mérat. Fl. par. 2, p. 338. — Gaud. Helv. 3, p. 345.! — Duby. bot. gall. 1, p. 87. — Rchb. Fl. exc. 2, p. 795. — Kock. Syn., p. 121. — C. *pellucidum.* Chaub. in St.-Am. Fl. Agen., p. 180. — Ser. in DC. Prod. 1, 416 et DC. herb.! — Lois. Fl. Gall. 1, p. 323. — C. *viscosum.* Pers. Syn. 1, p. 521. — C. *viscidum* Link. enn. 1, p. 433. — C. *obtusifolium* B. Lam. Fl. Fr. 3, p. 58. — C. *vulgatum* Lam. (c) dict. 1, p. 679. — C. *pusillum* B. Curt. lond. — C. *pentandrum et semidecandrum* M. B. Fl. Taur. cauc. 2, p. 358! — *Centunculus semidecander.* Scop. 1, p. 321. — *Alsine hirsuta minor.* J. Bauh. et Herb.!

Icones.

Smith. Engl. bot. 23, t. 1630! Curt. lond. 1, t. 93; Fasc. 2, t. 33; Fl. dan., t. 1212; Chaub. l. c., t. 4, f. 2. — Rchb. cent. 2, fig. 315, 316; cent. 3, fig. 399, 400, 401! Mutel. Fl. Fr. 1, t. 13!

(b) Congestum. Pedunculis brevissimis, floribusque abbreviatis congesto-umbellatis. (v. v.)

(c) Glaberrimum. Pili in totâ plantâ nulli. C. *macilentum* Aspeg. Bleck. Fl., p. 34; C. *semidecandrum*

(c) Koch. Syn., p. 121; Rchb. cent. 2, ic. 379-380! (v. v.)

(d) Proliferum. Floribus proliferis (v. v.).

(e) Hybridum. Floribus minimis, arenariæ tenuifoliæ simillimis, germine abortivo. (Gay, inéd.)! (v. s.)

Descriptio.

C. radice annua, uni-pluricauli; caulibus adscendentibus, pubescenti-viscosis, interdùm viscosissimis (C. *glutinosum* Fries), viridibus aut bruneis; foliis ovalibus, parvis, inferioribus approximatis, superioribus longè distantibus; bracteis latè scariosis, lanceolatis; inflorescentia dichotoma laxa; pedunculis 2-3 lin., reflexis, ad maturitatem erectis; calyce scarioso, subgloboso, post anthesin elongato, et dimidiam capsulæ longitudinem metiente; petalis emarginatis, bi-tridentatisve, calyce brevioribus; staminibus 5, adjunctis non raró filamentis 5 sterilibus; stylis 5, et 3 (ex Haller et Hagenbach); seminibus sub lente tuberculosis. In sepalis sæpè linea nigro-purpurea inter partem scariosam et viridem apparet (v. v.). Fl. april.

Hab. in Galliâ, *Besançon, Paris, le Havre, Strasbourg, Nancy, Montpellier, Bordeaux, Agen, Fréjus*, etc. In Helvetiâ, Italiâ, Germaniâ, etc.; in Algeriâ. (Desf.!)

(b) Propè *Paris* in campis *Romainville* observavi. Insignis apparet floribus subsessilibus, numerosis congesto-umbellatis, calycibus globosis, brevibus, capsulaque calycem vix excedentibus.

(c) Pilis penitùs deficientibus è Gallia nondùm vidi; hab. in Germaniâ.

In var. (d) circà *Haguenau* inventa, sepala verticillum quinarium formant circà ramum centralem, et in eodem ramo quatuor verticillos superpositos numeravi.

Deniquè in var. (e) flores pygmæi arenariam tenuifoliam simulant, germine tamen abortivo. Hab. circà *Paris*.

Obs. Permulti auctores ad C. *semidecandrum* trahunt Vaillantii figuram, t. 30 f. 2. Sed persuasum habeo hanc evidenter C. *Grenierii* (b) obscurum circà *Paris* frequentissimum repræsentare, et ideò ad hoc retuli.

Obs. C. *semidecandrum et pellucidum* Ser. in DC. Prod. unam et eamdem plantam repræsentant, ut mihi in candolleano herbario inspicere datum fuit. In hoc herbario, quocum Seringe prodromum elaboravit, in pagina prima, tantum C. *semidecandrum* vidi; in secunda, exemplaria numeris 1-2-3 notata ad C. *Grenieri* (b) obscurum pertinent, 4-5 ad C. *vulgatum* Lin., reliqua ad C. *semidecandrum* Lin.

Insuper C. *Alsinoides* Ser. in DC. prod. quinque est exemplariis factum, è quibus primum nihil nisi C. *viscosum* L., secundum et quintum dant C. *Grenieri* (b) obscurum, et tertium, quartumque ad C. *semidecandrum* Lin. pertinent. Has notas in herbario Candollius inscribere dedit.

CERASTIUM PENTANDRUM. — Moris.

Cerastium pentandrum. Moris. C. foliis ovalibus; bracteis, calycibusque herbaceis; pedicellis calyce longioribus; petalis bidentatis, calyce minoribus; stami-

nibus 5 fertilibus absque filamentis sterilibus; capsula calycem vix superante. Petala C. *semidecandri*, sepala et bracteæ C. *Grenieri*. Radice annuâ. (Non vidi.)

C. *Pentandrum* Moris. Fl. Sard. 1, p. 265. Lin. sp. 627? Willd. sp. 2, p. 813.? Pers. syn. 1, p. 521.?

Habitat in Sardiniâ (Moris).

Radix gracilis; caules ex eadem radice plures, ascendentes seu centrales erectiusculi, laterales inclinati, unciales, triunciales et pauló ultrà, apice dichotomi breviterque divisi; folia radicalia et caulinia inferiora in petiolum attenuata, spathulata, cætera oblongo-elliptica, per paria omnia opposita, obtusaque, cum brevissimo mucrone. Flores terminales, glomerati; pedunculis per florescentiam calyce brevioribus, fructiferis calyce ferè dupló aut pauló plusquam dupló longioribus, demum refractis. Sepala oblongo-lanceolata, margine superiore et apice argenteo-sericea, subdenticulata. Petala lineari-oblonga, apice bidentata, calice pauló breviora, subindè dupló ferè breviora. Stamina antherifera 5, sterilia nulla. Bracteæ foliaceæ, neutiquàm nullæque margine membranaceæ. Capsula erecta, calycem demum æquans aut vix superans. Semina angulata, fusca, tenuissimè tuberculata. Herba pallida plus minusve virens, pubescens, pilis junioribus apice glanduliferis petalis lineari-oblongis, angustioribus, vix bidentatis, nec bifidis; bracteis margine neutiquàm membranaceo-scariosis differt C. nostrum 5-*andrum* ab affini C. *semidecandro* Rchb. et Smith.; differt nostrum capsulis calycem non dupló superantibus bracteis non membrana-

ceis. Plantam non vidi. (Descriptio ex Moris. Fl. Sard. 1. p. 265.)

Obs. Descriptionem Morisi transcripsi, nam nondum vivam plantam vidi; et credo hanc verum Linnoei C. 5-*andrum* repræsentare, quanquam petala parvam differentiam inter se ostendunt. Linnoeus in specie : « *de petalis integris* » et Moris : « *petalis vix bidentatis* » locuti sunt. Sed Linnoeus qui plantam siccam examinavit, fugacissimos tenuitate dentes forsan non reperiit. Adde Linnoeum, in Hispaniâ cœlo Sardiniæ simillimo prædita, speciem suam indicare, et persuasum habebis duas has plantas unam eamdemque speciem repræsentare.

Obs. Cerastium, à cl. Seringe in candolleano prodromo, sub nomine C. 5-andri descriptum, nihil est nisi C. *Grenieri* (b) *obscurum*, « *petalis bifidis* » Ser., et non : « petalis integris » ut dicit Linnoeus de C. 5-andro.

CERASTIUM GRENIERI. — Schultz.

Cerastium Grenieri. Schultz. C. foliis ovalibus, bracteis, calycibusque herbaceis, aut tenuissimè scariosis, apice glabris; pedunculis calyce duplò longioribus; petalis ad tertiam partem bifidis, sepala excedentibus quandoquè subduplò superantibus; capsulis calyce sesqui-longioribus; seminibus rugosis. Radice annuâ. (v. v.)

(a) *Obscurum*. Caulibus elatioribus; pedunculis arcuatis, inflexis ; capsulis calyce subduplò longioribus.

C. *Grenieri* var. a. et b. Schultz Pl. exsic. 1. n°. 6. — C. *Obscurum* Chaub. Fl. Agen. p. 18. — C. *Alsi-*

noides. Pers. Syn. 1. p. 521. — C. *viscosum* D C. Fl. Fr. 4. p. 776 (ex parte) Ser. in D C. Prod. 1. p. 416 et D C. herb! (ex parte) Duby. Bot. Gall. 1. p. 87. — C. *Alsinoides* Lois. Fl. Gall. 1. p. 324. (ex specimine circà *le Mans* lecto, à cl. auctore dato, et in herbario Merat asservato!). — C. *semidecandrum* Lois. Fl. Gall. 1. p. 323. (ex bracteis herbaceis, et loco natali. A C. *Alsinoides* Lois. differt viscositate minore, ut in locis dictis ipse observavi!) — C. *arenarium* Tenor. Syll. Suppl. p. 600.

Vaill. Bot. par. t. 30. f. 2. Chaub. Fl. Agen. t. 4. f. 1.

(b) *Pumilum*. Caule pumilo, pedunculis rectis, plus minusve erectis; capsula calycem vix superante. (v. v.)

C. *Pumilum*. Curt. Lond. Fasc. 6. t. 30. — Rchb. Fl. excurs. 2. p. 796. — Koch. syn. p. 122. — C. *Ovale* Bessér. Galic. 1. p. 294. Ex Koch. (nec Pers.)

(c) *Distans*. Idem ac antecedens, sed caule longiùs dichotomo, fructibus distantibus, refractis. (v. s.)

C. *Gracile* Leon Dufour in D C. Prod. 1. p. 416, ex exemplario auth.!

(d) *Divaricatum*. Caule prostrato, divaricato, viscosissimo; pedunculis rigidis, rectis, refractis. (v. v.)

(e) *Pentandrum*. Floribus pentandris, absque filamentis sterilibus. Petalis, manè et cœlo nubilo, calycem parùm superantibus; cœlo autem sereno et sole ardente, calycem dimidiâ parte superantibus. (v. v.)

C. *Pentandrum* Ser. in D C. Prod. 1. p. 416. — Tenor. Syll. Suppl. p. 600. — Petalis calyce sesquilongioribus. — C. *litigiorum* Schultz. cent. 2. 17 bis.

(f) *Tetrandrum*. Foliis inferioribus spathulatis; brac-

teis ovatis, latis, herbaceis; pedunculis rectis, rigidis, inferioribus, præsertim calyce quadruplò longioribus; quintâ calycis, floris, fructusque parte deficiente. (v. v.)

C. *Tetrandrum* Curt. lond. 6. t. 31. — *Stellaria cerastoides* Engl. bot. 3. t. 166! — *Esmarchia cerastoides*. Rchb. Fl. Germ. excurs. 2. p. 793. — C. *diffusum* Pers. Syn. 1. p. 520. (Ex specimine in herbario Candollii asservato, quod ex herbario Thibaud proveniens, quondam Personio ipso, ex Candollii sententia, novæ speciei typum suppeditaverat.)

C. Radice gracili, annuâ; caulibus ex eadem radice pluribus, centrali erecto, lateralibus ascendentibus, nunc pollicaribus, nunc spitameis, pedalibus et ultrà, in omnibus partibus viscoso-pilosis; foliis inferioribus spathulatis, superioribus ovalibus, abbreviatis; inflorescentia dichotomâ, ramisque divaricatis, ad angulum subrectum divergentibus cum flore solitario in angulis; bracteis et sepalis herbaceis aut subscariosis; pedunculis calyce duplò longioribus, petalis ferè ad medium bifidis calycem superantibus, quandoquè duplùm longis; staminibus 10, rarò 5; capsulis calyce sesqui-longioribus; seminibus rugosis. Fl. april. et maio.

Inter numerosas varietates hujus tam variabilis plantæ, varietas (e) valdè eminet. Nam præter flores pentandros absque filamentis sterilibus, petala manè cœloque nubilo, nunc vix calycem, nunc dimidio superant sole meridiano ardente. Talia in omnibus circà *Besançon* montibus sæpe observavi. Idem de C. *Campanulato* Viv. dicendum est.

Varietas (f) tam insignis evadit ut nonnulli auctores proprium cum illa constituere genus. Quinta floris pars deficit; sic calyx quadrisepalus, corolla 4-petala, stumina 8, styli 4, capsula 8-dentata. Sed sæpè in eodem exemplario flores quinarios, cum quaternariis detexi.

Hab. in Gallia, *Paris, Bordeaux, Agen, Besançon, Bayonne, Le Mans, Montpellier, Bitche, Nancy*, etc.; in Germania, Anglia, et propè Constantinopolim (Robillard); in *Georgia Caucasica* (Wilhems in DC. Herb).

Var. (b) Propè Vire et Bayonne (Grenier).

Var. (c) In Hispania, propè *Valence* (Léon Dufour); et circà *Besançon* exemplaria ferè similia invenire potui; in Corsica (Soleirol. cum C. *semidecandro* permixtum).

Var. (d) Circà *la teste de Buch* et *Bayonne*, in arenis.

Var. (e). In montibus circà *Besançon*.

Var. (f) In Gallia, *teste de Buch, le Havre* (Grenier), *la Manche* (Gay); in Anglia.

CERASTIUM BRACHYPETALUM. — Desp.

Cerastium brachypetalum. Desp. — C. caulibus pilis longis barbatis, foliis ovalibus; bracteis omnibus herbaceis, calycibusque apice barbatis; pedicellis fructiferis calyce duplò triplòve longioribus; petalis bifidis calyce multò minoribus, raròque subæquantibus. Radice annuâ. (v.v.)

Cerastium brachypetalum. Desp. in DC. Fl. Fr. 4. p. 777. et herb! Pers. Syn. 1. p. 520. Lois. Fl. Gall.

1. p. 322. GAUD. Helv. 3. p. 241. et herb! MUT. Fl. Fr. 1. p. 174. KOCH. Syn. p. 121. — C. *semidecandrum* LIN. (ex CHAUB. Fl. Agen.) BENTH. Cat. p. 69. C. *barbulatum* WAHLENB. Carp. p. 137 (et non C. *viscosum* LIN. ut vult. cl. SERINGE in DC. Prod.) — C. *strigosum* FRIES nov. ed. 2. p. 131. RCHB. Fl. Germ. exc. 2. p. 796. — C. *tauricum* SER. in DC. Prod. 1. p. 415 (ex exemplario authentico in herbario Mérat asservato et à Cl. Balbis misso). — C. *viscosum* POLL. Palat. 1. p. 448.

MUT. l. c. t. 14. f. 80! — DC. ic. rar. t. 44. — RCHB. cent. 3. ic. 381-382-388.! — SCHULTZ Pl. exsic. cent. 1. n°. 14.!

(b) *Petaloideum*. Petalis calycem subsuperantibus. (v. v.) C. *pilosum* TENOR cat. p. 114. — C. *brachypetalum* B. TENOR Syll. p. 220. C. *tenorreanum* SER. in DC. Prod. 1. p. 421. — TENOR. Syll. Suppl. p. 601.

(c) *Viscidum*. Ramis supernè viscosis. — C. *Tauricum* SPRENGEL et SÉR. in DC. Prod. ex SCHULTZ Pl. exsic. cent. 1. p. 6. n°. 4. (v. v.)

C. Radice annuâ, gracili, caulibus 2-15 pollicaribus, ex eadem radice nunc pluribus, nunc solitariis, erectis, ut omni plantâ villosissimis, interdùm apice viscido, pilis longis patulis; foliis ovalibus; inflorescentia dichotomâ, ramis subdivaricatis cum flore in dichotomiis; pedunculis calyce duplò quadruplòve longioribus (6-10 lin.); bracteis omnibus herbaceis, longè pilosis; sepalis angustè scariosis pilis longis patulis hirsutis, apiceque barbatis; petalis bifidis et medium petalum metientibus,

quandoquè æquantibus; capsulis curvulis calyce sesqui-longioribus; seminibus lentis ope rugulosis (v. v.) floret april. et maio.

Habit. in Gallia, ***Besançon, Nancy, le Mans, Agen, Fréjus, Mende*** (Prost); in Helvetia, Germania, Georgia Caucasica (Wilmsen in D C. herb!) Odessa (C. lanatum? Beaupré in D C. herb!) in Tauria (Steven).

Var. (b) In montibus circà ***Besançon, mont de Bregille;*** et propè Neapolim.

Var. (c) In rupibus siccis trans nostræ urbis arcem; in Tauria.

CERASTIUM VULGATUM. — Lin.

C. vulgatum. Lin. C. radice annuâ et bienni, caulibus adscendentibus, lateralibus basi radicantibus, hirsutis; foliis ovalibus; bracteis calycibusque scariosis, apice glabris; pedicellis fructiferis calyce multò longioribus; petalis sepala vix superantibus; capsula elongata, calycem duplò superante; seminibus rugosis. (v. v.)

Cerastium vulgatum. Lin. Sp. p. 627 (non herb). Fl. Succ. ed. 2, p. 158, nº. 415.—Soyer-Wuill. obs. p. 46. — Lam. Fl. Fr. 3. p. 57. — Poll. Palat. 1, p. 447. — Vill. Dauph. 3, p. 642. — Villd. Sp. 2, p. 811. —Pers. Syn. 1, p. 521. —Gmel. Bad. 2, p. 294. —St.-Am. Fl. Agen. p. 179 (excl. sig. ann.) — Mérat. Fl. Par. 2, p. 338. — Mutel. Fl. Fr. 2. add. p. 478. — Gaud. Helv. 3, p. 238 et herb! — C. *vulgatum* a Lam. Dict. 1, p. 679. — C. *viscosum* Lin. herb. ex Smith. (non sp.) — Smith. Fl. Brit. 2, p. 496. — Ser.

in. DC. Prod. 1, p. 124. — DC. Fl. Fr. 4, p. 776 et herb.! — Lapeyr. Abr. Pyr. p. 263. — Balbis. Fl. Lyon. 1, p. 124. — Duby. Bot. Gall. 1, p. 86. — Lois. Fl. Gall. 1, p. 323. — C. *triviale* Link. Enn. 1, p. 433. — Koch. Syn. p. 122. — Rchb. Fl. Germ. exc. 2, p. 796. — C. *viscosum* Benth. Cat. p. 69. — (Sequentem synonymiam fide Torrey et Gray, refero!) C. *semidecandrum*. Walt. Carn. p. 241. — Purch. Fl. 1, p. 320. C. *hirsutum*. Mulh. Cat. p. 46. — C. *connatum*. Beck. Fl. p. 55. — *Myosotis hirsuta altera*. Tournef. Vaill. Bot. Par. p. 142. — *Alsine hirsuta, magno flore*. Bauh. Pin. 251.

ICONES.

Lam. Ill. t. 392, f. 1.! — Bergeret. Phyt. 1, t. 117. — Vaill. Bot. t. 30, f. 1.! — Rchb. Cent. 3, t. 402-403! — Curt. Lond. t. 34. — Engl. Bot. 11, t. 790! Mut. Fl. Fr. 2, t. 14, f. 78!

(b) ***Murale***. Capsulis calycem æquentibus, foliis confertis, densè pilosis; floribus congestis-dimidiatis (v. v.).

C. *Murale* Desp. in DC. Fl. Fr. 5, p. 609 et DC. herb.! — Ser. in DC. Prod. 1, p. 417. — Duby. Bot. Gall. 1, p. 87.

(c) ***Ramosissimum***. Caulibus ramosissimis, elongatis, petalis calycem parùm superantibus aut tertiâ parte excedentibus.

C. *Sylvaticum*. Schl. Cat. 1821. — C. *Vulgatum*. B. Gaud. Helv. 3, p. 239 et herb.! (v. v.)

Obs. Interdùm petala calycem multùm superant, planta tunc, C. *Sylvatico* W. K. valdè affinis, sed primo intuitu pedunculis multò minoribus dignoscitur.

(d) *Annuum*, humilius, paniculâ pauciflorâ, radice annuâ.

C. *Vulgatum inundatum*. GAUD. Helv. 3, p. 239 et herb. ! (v. v.) Altius, gracillimo caule, foliisque ovatis internodio multò brevioribus. C. *Serpyllifolium*. DC. herb.! — LINK? enum. pl. h. ber. 1. p. 433. — WILLD? En. pl. h. ber. 1, p. 26? C. *filiforme* ADAMS ex FISCHER, in D C. herb! è Sibiria à cl. STEVEN missum! C. *elongatum* VAHL. Miss. herb. mus. par! (v. v.)

(e) *Glandulosum*. Pilis pedunculorum et calycum glanduloso-viscidis.

C. *Triviale glandulosum* KOCH. Syn. p. 122 (v. v.).

(f) *Holosteoides*. Folia, caulis usque ad paniculam glabra, et linea pilorum decurrente notata. (Non vidi.)

C. *Vulgatum holosteoides*. FRIES Nov. ed. 2. p. 126.

C. *Triviale holosteoides* KOCH. Syn. p. 122. — RCHB. Cent. 2. ic. 317-318!. MUT. Fl. Fr. t. 14. f. 79!

(g) *Alpinum*. Foliis latioribus, ovalibus; floribus pauló majoribus.

C. *Triviale Alpinum* KOCH. Syn. p. 122. (Non vidi.)

(h) *Giganteum*. Caulibus bi-tripedalibus, foliisque pollicaribus.

CERASTIUM VULGATUM LIN. — C. Radice annuâ et bienni; plerumque caulibus ex eadem radice pluribus, raró uno tantum, spitameis et bipedalibus, lateralibus basi procumbentibus adscendentibus, omnibus pilosis, pilis articulatis, ferè nunquam ad apicem glandulosis; foliis viridibus, crassis, mollibus, lanceolato-oblongis, à basi ad dichotomiam decrescentibus; paniculâ dichotomâ, ramosâ; bracteis latè scariosis; pedunculis fruc-

tiferis calyce duplò triplòque longioribus, sub anthesin erectis, dein apertis, tandemque iterum erectis; petalis ad medium bifidis, lobis obtusis, calycem superantibus; sepalis margine scariosis, et dorso pilis adpressis tectis; capsulis magnis, arcuatis, calyce duplum longis; seminibus fulvis, tuberculatis. Floret aprili, maio, junio, æstate et autumno.

Obs. In Candolleano herbario, quod cl. Seringe disposuit, et quocum in prodromo elaboravit cerastia, diversa vidi. In primo folio tria cerastii vulgati exemplaria adsunt; primum nihil est nisi C. *Grenieri* (a) *obscurum;* secundum certè est C. *viscosum* Lin.; tertium ad C. *semidecandrum* Lin. pertinet.

Obs. Pilos articulatos, sub cylindricos in C. *vulgato* descripsi; hi, microscopii ope, folia junci articulati æmulantur; et quisque pilus 1-3 articulationes exhibet. Sed hoc caracter ad omnia cerastia hujus sectionis jam descripta quoquè pertinet. In C. *dichotomo* et *inflato,* res non sic sese habent. Duo pilorum systemata, inter se mixta apparent. Primi à præcedentibus jam descriptis non differunt; alteri verò attollunt in pedicello capillari glandulam subsylindricam, apice altero pilo instructam, et iste pilus, novâ glandulâ pilo iterum terminatâ, onustus apparet.

De C. *Serpyllifolio* non ampliùs dicam, nam persuasum habeo omnes plantas isto nomine memoratas, aut C. *vulgati,* aut aliarum specierum varietates tantùm repræsentare.

Habitat. per totam Europam; in Gallia, *Paris, Bordeaux, Toulon,* etc.; in Juranis, Pyrenæis, Alpium,

Alsatiæ et Arverniæ montibus et campis; in Germaniâ, Helvetiâ, Angliâ, Siciliâ (Jan. sub nomine C. prostrati, in D C. herb!) In Americâ Boreali (Mischx. herb. mus. par!) New-York (Mitchill.); Terre-Neuve (Delapylaie).

In Asiâ, in Africâ, in Algeriâ (Desf.!)

Varietates (c, d, e, h) circâ *Besançon* observavi. Var. (f) nondùm è Gallia vidi, Germaniam habitat. tandem var. (g) hinc et indè per Alpes reperitur. Var. (d) procerior (C. serpyllifolium) in herbidis humidis, ineunte verè, et præsertim in medicaginis sativæ campis, apud nos abundantissima.

CERASTIUM COMMERSONIANUM. — Ser.

Cerastium commersonianum. Ser. — C. radice annuâ caule erecto, foliisque villoso-viscosis, lanceolato-linearibus, subpollicaribus; panicula dichotoma, viscosissima; bracteis herbaceis; pedunculis refractis calyce amplo dupló longioribus; sepalis acutis vix scariosis; capsulis latis calyce sesqui longioribus (v. s.).

Obs. C. *Grenieri* refert, sed partibus omnibus duplicatis et notis dictis valdè distinctum.

Cerastium *Commersonianum* Ser. Miss. et Ser. in D C. Prod. 1. p. 417. — C. *longifolium* Juss. ex Poir. Suppl. 2. p. 164 (non Willd).

Planta annua; caule 8-12 pollicari, erecto, anguloso, pilis brevibus villoso-viscoso; foliis angustis, lanceolato-linearibus, pollicaribus, subacutis, villoso-viscosis; panicula dichotoma, ramosâ, viscosissimâ, bracteis herbaceis; pedunculis refractis subarcuatis, calyce amplo

C. *latifolii* æmulante, duplùm longis; sepalis lanceolatis, acutis, vix scariosis; petalis bifidis calycem non multum superantibus; capsulis latis calyce sesqui-longioribus, et parum apice attenuatis; seminibus....?

Hab. Monte-Video, in plagis (Commersoon).

CERASTIUM RAMOSISSIMUM. — Boiss.

Cerastium ramosissimum. Boiss. — Annuum, glanduloso-viscosum, pilosum; foliis lanceolatis; bracteis herbaceis; pedunculis rigidis, minimè arcuatis, in lineâ rectâ cum capsula dispositis, ferè usque ad caulem refractis; capsulis magnis, apice curvulis et attenuatis, calyce plus duplò longioribus (v. s.).

Obs. Magnitudine capsularum et formâ C. *dichotomo* proximum, sed pedunculis refractis, sepalis tenuioris substantiæ et ferè pellucidæ, deniquè seminibus triplò minoribus longè alienum.

Cerastium *ramosissimum* Boiss. Elench. Pl. Hisp. Aust. p. 23. — C. Riæi Desmoulins in Ac. Soc. Bord. t. 8. Gay. Iter. Astur.

Hab. ad terram nudam in Sierra Nevada att. 7000'-8000' (Boissier!) — In Asturiæ montibus (Durieu!)

C. annuum, totum glanduloso-pilosum, viscosissimum; caule à basi ramosissimè dichotomo, 3-4-pollicari; foliis lanceolato-linearibus, obtusis; bracteis herbaceis; paniculâ creberrimè dichotomâ, ramis è caule ad angulum ferè rectum projectis; pedunculis fructiferis calycem æquantibus, minimè arcuatis, in lineâ rectâ cum capsula

dispositis, et ferè usque ad caulem reflexis; sepalis viridibus, dorso glandulosis, margine subscariosis, substantiæ tenuioris et subpellucidis; petalis calyce brevioribus, bifidis; staminibus decem; capsulâ calycem plus duplò superante, subcylindricâ, apice attenuatâ, incurvâ; seminibus tuberculatis, tertiam partem seminis C. *dichotomi* tantùm adæquantibus, dùm capsulæ parùm differunt magnitudine.

CERASTIUM DICHOTOMUM. — Lin.

Cerastium dichotomum. Lin. — C. radice annuâ pilis strangulato-articulatis, viscoso-hirsutis; foliis lanceolato-linearibus, internodio longioribus; bracteis et sæpalis angustè scariosis; capsulis erectis, longissimis, calyce plus duplò longioribus (v. v. et s.).

Cerastium *dichotomum* Lin. Sp. ed. 3. 1. p. 628. — Royen Lugd. p. 450. — Pers. Syn. 1. p. 521. — Desf. Atl. 1. p. 366. — Willd. Sp. 2. p. 814. — Ser. in DC. Prod. 1. p. 415. — C. *longifolium* Willd. Sp. 2. p. 814 (ex autopsia herbarii Tournefortii!!) — *Myosotis dichotoma* Moench Meth. p. 225. *Lychnis segetum minor*. Bauh. Pin. 204. — *Myosotis orientalis tenuissimo folio*. Tournef. p. 18 et herb!! — *Alsine corniculata* Clus. Hist. 2. p. 184. Chab. Sciag. p. 450. — Lob. Obs. p. 246.

Icones.

Clus. l. c. p. 184! (ic. bona). — Chab. l. c. p. 450! — Lob. Obs. p. 246!

Hab. in Hispaniâ, *Bagdad* (Olivier).

In Asiâ, Syriâ (Maille herb!) — Armeniâ (Tournef. herb!) Monte Cassio (Aucher).

In Africâ, *Alger* (Desfontaines).

In Americâ Boreali (Michx. herb. mus. par.!)

In omnibus hortis botanicis colitur.

C. Radice annuâ; caule variè ramoso, erecto, viscoso-pubescenti in paniculâ præsertim; foliis lanceolato-linearibus, subobtusis, internodio sæpissimè longioribus, utrinque pilosis, inflorescentia dichotomâ, erecta; pedunculis antè et post anthesin erectis; bracteis, herbaceis, viscoso-pilosis; calycibus primò pedunculos superantibus, dein fructu maturo subæquantibus; sepalis herbaceis, tantùm margine angustè scariosis, lanceolatis, acutissimis; petalis ovalibus, bifidis, calycem subæquantibus; capsula gracili, elongatâ, apice attenuata, calyce triplò longiore; seminibus magnis, discoideis, hinc et indè complanatis, et in faciebus tuberculis in orbibus concentricis abundè onustis.

CERASTIUM INFLATUM. — LINK.

CERASTIUM INFLATUM. LINK. — C. radice annuâ; caule viscoso-pilis articulato-strangulatis hirsuto; calyce amplissimo, sphærico, petalis ovalibus et bifidis paulò breviore; capsula exiguâ, gracillimâ sepalis lanceolatis, acuto-pungentibus breviore (v. v. c.).

CERASTIUM *inflatum* LINK. DESF. Cat. Hort. Par. p. 462.

Hab. in Persiâ (Link.). In hortis botanicis colitur.

Planta 4-10 pollicaris, annua; caulibus ramosis, villoso-viscosis in omnibus partibus; foliis ovato-lanceolatis, internodio æqualibus aut majoribus, et paniculæ basin attingentibus, panicula dichotoma, bracteis ovalibus, herbaceis; pedunculis calyce brevioribus, et post anthesin adæquantibus; calyce inflato, globoso, fructum cerasi-avium subæquante; sepalis ovato-lanceolatis, margine angustè scariosis, acutis et pungentibus; petalis ovatis, bifidis, calyce vix longioribus; capsulâ minimâ, gracillimâ, vix quintam calycis partem occupante, et sepalis breviore. In hac cerastiorum sectione, capsula minima in amplissimo calyce. Seminibus parvulis, pallidè fuscis, sublævibus, non reniformibus, sed orbiculatis, et potius subpyriformibus.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 24 août, a nommé *Président* M. Léon Bretillot; *Vice-Président*, M. Béchet.

Dans la même séance, M. Xavier Marmier et M. L'Élut, de Gy, ont été nommés Associés correspondants.

PROGRAMME DES PRIX
A DÉCERNER.

L'Académie remet au concours pour 1840 le sujet suivant :

Décrire les monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'Académie pensant que l'étendue des recherches que semble exiger la question est la principale cause qui a empêché jusqu'à présent de la traiter, laisse aux concurrents la faculté de se restreindre, soit à une

partie de la province, soit à une seule ville, soit même à un seul monument, hôtel de ville, église, château ou abbaye.

Elle propose de plus, pour le concours de 1840 :

L'histoire de Hugues-le-Grand, Archevêque de Besançon, éclaircie par les chartes et les monuments.

L'Académie met au concours pour 1841 la question suivante :

Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir y produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.

Chacun de ces trois prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie,* avant le 1er. juin 1840.

Arrêté en séance générale, le 24 août 1839.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

BESANÇON, IMP. ET LITH. DE SAINTE-AGATHE.

ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1840.

PRÉSIDENT ANNUEL,
M. Léon BRETILLOT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je viens vous parler d'un poëte dramatique à peine connu aujourd'hui, même dans la province où il a pris naissance. Son nom a bien survécu à ce redoutable naufrage des réputations, qui jette incessamment dans les profonds abîmes de l'oubli le souvenir de tant d'hommes dont leurs contemporains avaient d'avance proclamé la gloire et la célébrité. Mais qu'il y a loin de cette stérile mention du nom du poëte à la communication intime et

sympathique établie entre la postérité et lui, par l'étude constante des créations dues à sa fantaisie!

Jean de Mairet a pris une part active à la lente et difficile création de notre théâtre national; il est l'auteur d'une tragédie touchante et régulière que rappellent les historiens littéraires, et qui peut trouver encore quelques rares lecteurs : voilà tout ce qu'on sait communément de lui. Cela suffit-il pour reconnaître et rémunérer le talent qui le mit si fort en évidence de 1625 à 1635? La postérité est-elle juste lorsqu'elle laisse ses œuvres dormir presque oubliées? C'est la question qu'un compatriote doit naturellement se faire en les lisant. Permettez-moi, Messieurs, de chercher à la résoudre avec vous.

A l'époque où Mairet fit paraître ses premiers ouvrages, on essayait depuis soixante et dix ans de naturaliser l'art dramatique en France. Je me sers à dessein de cette expression, l'art dramatique, pour séparer de l'idée que j'y attache tous ces essais grossiers, qui sous les noms de mystères, soties, moralités, n'avaient présenté qu'une copie vulgaire ou une prosaïque satire des scènes ordinaires de la vie et des mœurs du temps. Ces premiers rudiments scéniques, nés dans les cathédrales, ayant quelquefois pour auteurs des prêtres ou des moines, dont la représentation était l'œuvre d'une confrérie religieuse, furent supprimés en 1548, par arrêt du parlement, sans que le public, dont ils avaient, au début, ravi les suffrages, essayât de les sauver de la proscription. Quatre ans après, et dans l'intérieur d'un collège, Jodelle présenta à une réunion de lettrés au-

diteurs une tragédie de *Cléopâtre*, qu'on peut considérer comme le point de départ de la poésie dramatique, telle que les Français l'ont comprise et cultivée. Cette tragédie de *Cléopâtre*, celle de *Didon* et la comédie d'*Eugène* du même auteur, n'étaient que de bien faibles et pâles imitations des tragédies et comédies latines ou grecques. Cependant par la versification et l'expression, par la disposition des plans d'ailleurs fort simples et nus, par une certaine conception des caractères, l'auteur parvint à un résultat très-différent de celui qu'avaient atteint les rustiques ouvriers qui travaillaient aux mystères. Ses contemporains purent discerner en lui une perception confuse de la poésie, de cet art d'abstraire et de présenter sous un jour favorable les faits, les événements, les scènes qui résultent du contraste des caractères et du jeu des passions. Dans leur ravissement d'entendre quelque chose qui ressemblait à de l'art, ils s'imaginèrent que Jodelle venait, en les copiant, d'égaler les chefs-d'œuvre d'Athènes. Le plus original des beaux esprits de l'époque, Ronsard, ne craignit pas de dire que Jodelle avait si bien *sonné, en langage françois, la grecque tragédie et la jeune comédie*,

> « . . . . . . Que Sophocle et Ménandre,
> » Tant fussent-ils savants, y eussent pu apprendre. »

Nous ne sommes pas obligés de croire Ronsard sur parole. Mais cet emphatique éloge prouve la vivacité de l'impression produite par les trois ouvrages de Jodelle.

Marchant sur ses traces, *Jacques Grevin*, et surtout *Robert Garnier*, n'obtinrent pas de moindres succès.

Imitateur comme Jodelle, plutôt de Sénèque que de Sophocle ou Euripide, Garnier composa huit tragédies évidemment supérieures à celles de ses devanciers. Son style, plus soutenu, ne manque ni de force ni de naturel. Ses caractères sont mieux esquissés, et l'action se présente moins simple et moins nue. Mais les insipides monologues, les dialogues à deux personnages qui ne finissent jamais, tout le parlage à travers lequel cette action se déroule si timide et si lente, montrent qu'avec d'heureuses facultés, des instincts poétiques, un talent réel pour décrire et versifier, Garnier manquait de cette aptitude spéciale qui fait trouver au poëte dramatique la forme convenable à la réalisation de son œuvre, le moule qu'il façonne et impose au public. Toute cette école de Jodelle, si école il y a, manqua d'habileté et d'intelligence dans ses calques de l'antiquité. Elle ne saisit des immortels ouvrages, but de son imitation, que leur structure apparente, leur charpente matérielle, et n'en pénétra pas l'esprit. Puis, elle s'épuisa à rendre avec l'instrument, imparfait encore, et peu souple dont elle disposait, sans vue supérieure et sans étude suffisante du cœur humain, des descriptions de détail, des amplifications de rhéteur dont elle forma le dialogue de ses personnages. C'est donc par ce mérite secondaire de quelques images ou de quelques pensées isolées, heureusement exprimées, qu'elle est recommandable et qu'elle vaut la peine d'être étudiée. Elle a plus travaillé au perfectionnement de la langue, à l'amélioration de la versification et du rhythme, qu'au développement de l'art dramatique.

Précédée par les farces parmi lesquelles celle de *Patelin* est restée célèbre, la comédie trouva dans *Pierre Larivey* un interprète qui fit preuve de beaucoup de talent, et dont les ouvrages sont encore lus avec intérêt. Il écrivit en prose, intrigua ses pièces d'une manière souvent habile. Quoiqu'imitateur des Latins et des Italiens, il fut quelquefois original, et trouva des traits que Molière et Regnard n'ont pas dédaigné de lui emprunter. S'il ne s'éleva pas jusqu'à la comédie de caractère, il eut du moins le mérite d'étudier la nature plus que ses contemporains, de saisir quelques-uns de ces mots qui révèlent la connaissance des travers et des faiblesses de l'homme. Ses pièces ne sont pas moins obscènes que ne l'avait été la comédie d'Eugène de Jodelle. C'était le défaut de presque tous les auteurs dramatiques du temps; il faut venir jusqu'à Corneille pour voir s'opérer une réforme qui, en ce point, comme en d'autres, est l'ouvrage de ce grand poëte.

L'exemple donné par Jodelle à Garnier trouva des imitateurs, au nombre desquels nous voyons figurer un Franc-Comtois, Pierre Mathieu, auteur de deux tragédies d'une désespérante nullité, dont l'une a été représentée au collége de Vercel. Tous se crurent obligés de suivre la forme des tragédies anciennes, même lorsqu'ils s'aventurèrent à traiter des sujets modernes, ce qui les conduisit à y introduire des chœurs de garçons, de demoiselles, de conseillers du parlement, à l'imitation des chœurs antiques conservés par Jodelle. Vers 1588, ces copies maladroites et serviles firent place à un système de composition beaucoup plus libre. On peut

attribuer ce changement à la permission qu'obtint, en l'achetant, une troupe de comédiens, de s'établir à l'hôtel de Bourgogne, où elle joua, non plus pour les érudits et les courtisans, mais pour le peuple. Alors parut un homme comparable, par la fécondité, à Lope de Vega qui illustrait la scène espagnole. Alexandre Hardy a écrit, dit-on, 800 pièces de théâtre, et par celles qui nous restent on peut, sans l'expliquer tout à fait, comprendre cette incroyable facilité à mettre au jour des vers rudes, incorrects, remplis de détails puérils, où on a bien de la peine à rencontrer une étincelle de poésie. Ce n'était pas le talent qui manquait au nouveau dramaturge. Mais quel talent pourrait résister à une si énorme dilapidation des facultés qu'on a reçues de la nature? Quand un homme est condamné à créer par jour, pour quelques écus, environ mille vers, il est impossible qu'il leur donne cette propriété des termes, ce choix d'images, cette harmonie savante, ce mélange de raison et d'imagination qui rendent les vers français si difficiles à bien faire. Et où trouver le loisir de tracer des caractères, de nouer et dénouer l'action d'une manière heureuse, de faire tenir à ses personnages un langage poétique et simple, convenable et naturel? C'est à l'aide d'un travail obstiné, qu'à défaut de génie, on réunit ces conditions diverses, sans lesquelles il n'est pas de poëme dramatique, digne d'obtenir quelque chose au delà du succès du moment. Improvisateur populaire, dans toute l'acception du terme, Hardy fut chargé d'assouvir la curiosité publique en lui jetant sans relâche des ébauches informes, qu'on oubliait aussi vite qu'elles étaient com-

posées. Il se donna toute licence pour disposer ses plans, n'eut aucun égard à la limite du temps et à la fixation du lieu, et tailla ses pièces sur le patron espagnol, en conservant toutefois l'allure scolastique et guindée que l'imitation des anciens avait imprimée aux ouvrages de ses prédécesseurs. Tragédies, pastorales, tragi-comédies se succédaient à la complète satisfaction des comédiens, qui ne prenaient pas même le soin d'indiquer au public le nom de leur fournisseur salarié. Cet étrange labeur se continua durant trente années. On ne peut plus louer Hardy que d'y avoir suffi, en laissant percer de temps à autre quelques éclairs de talent.

Sa vogue populaire venait d'être légèrement ébranlée par le succès de Pyrame et Thisbé, tragédie du fameux Théophile, et par celui des Bergeries, pastorale du marquis de Racan, remarquable par le style, lorsque Mairet livra aux comédiens la première de ses productions. Il avait quitté jeune sa ville natale pour étudier à Paris, et c'est au sortir de son cours de philosophie qu'il fit présenter ce fruit précoce au parterre inculte de l'hôtel de Bourgogne. L'ébranlement causé par les guerres civiles cessait à peine; le pouvoir royal que Marie de Médicis avait récemment cédé au premier favori de Louis XIII, luttait contre les prétentions et la turbulence des princes du sang et des grands seigneurs. Fortement trempés par les épreuves terribles qu'ils avaient subies, les Parisiens avaient nécessairement conservé quelque chose de l'énergie passionnée, de la férocité des mœurs, de l'enthousiasme sauvage dont l'histoire de l'époque offre tant d'exemples. C'est devant

eux que parut, non sans succès, *Chryséide et Arimand*, tragi-comédie pastorale, et il est curieux d'observer de quels aliments se nourrissaient l'esprit et l'imagination de tels hommes. La pièce appelée depuis par l'auteur un pêché de sa jeunesse, *delictum juventutis*, n'était pas plus mauvaise que la plupart de celles qu'on représentait. Le personnage principal, espèce de chevalier, aime éperdument la belle Chryséide, et en est aimé. Cette jeune beauté se trouve au pouvoir d'un roi Gondebaud qui veut en faire sa femme. De son côté, Arimand est le captif d'un autre chevalier, lequel explique dans la première scène à un sien ami qu'il attend une bonne rançon de son prisonnier, et ne paraît dès lors plus. Chryséide et Arimand seront-ils délivrés de leurs chaînes respectives? Parviendront-ils à se rejoindre pour s'épouser? Voilà toute l'intrigue, qui n'abonde pas en péripéties et en incidents. On va, on vient, on se retrouve et on se sépare, sans que le lecteur puisse précisément savoir comment, pourquoi et dans quels lieux se tiennent tous les colloques des personnages, ni se rendre compte de leurs allées et venues continuelles. Quand Arimand éprouve quelque obstacle, il exhale des plaintes démesurément longues, que cherche à calmer un ami ou confident, Bellaris, espèce de valet rusé bien qu'éminemment vertueux. Chryséide, à son tour, verse ses désespoirs dans le sein de sa suivante Clarinde. L'un s'en prend à *ses destins*, et dit :

« Il ne leur suffit pas de m'avoir mis au point,
» Que mon plus grand plaisir est de n'en avoir point.
» . . . .

» Frappez, frappez, *destins*, et ne m'épargnez pas ;
» Aussi bien éloigné de l'objet qui m'enflamme,
» Je ne suis désormais qu'un pauvre corps sans âme,
» Je ne suis désormais que l'ombre d'un vivant,
» Qu'un fantôme qui parle et qu'un tombeau mouvant. »

A quoi Chryséide répond dans un monologue qui suit immédiatement cette scène :

« Le sort me veut donner, puisqu'il faut que je meure,
» Pour soupirer ma peine, encore une bonne heure.
» Ici le ciel touché de mes justes douleurs,
» Me permet de me plaindre et de verser des pleurs ;
» Soupire donc, mon cœur, il est temps de se plaindre,
» Personne dans ces lieux ne nous saurait contraindre.
» . . . .
» Et vous, mes yeux, versez un déluge de larmes ;
» Éteignez dans vos pleurs et vos feux et vos charmes.
» Votre Arimand n'est plus, votre soleil est mort ;
» Il a déjà senti les injures du sort. »

Et la suivante Clarinde voulant la détourner de regrets excessifs qui achèveront ses jours, emploie ce raisonnement sans réplique :

« Ce ne sont pas les droits d'un amoureux devoir,
» Croyez-vous en mourant lui pouvoir satisfaire ?
» C'est le plus grand dépit que vous lui puissiez faire,
» Les morts sont toujours morts et n'ont besoin de rien. »

Gondebaud se plaint aussi des rigueurs de Chryséide.

« A quoi peut aspirer le vulgaire des hommes,
» Puisque nous autres rois, demi-dieux que nous sommes,
» Pompeux, craints, adorés, puissants, majestueux,
» Vivons en nos plaisirs toujours défectueux ?
» Moi, fils de Gondebaud, à qui tant de monarques

» Doivent de leurs grandeurs les généreuses marques.
» . . . .
» Vainqueur je suis vaincu ; celui qui me surmonte
» Sait bien que je suis roi, mais il n'en fait point compte.
» Il ne reconnaît point ce grand titre de roi,
» Tout prince que je suis il me donne la loi ;
» Et je souffre aussi bien sa force tyrannique
» Que si j'étais d'un sang ignoble et mécanique. »

Ce grand roi demeure convaincu que sa prisonnière ne pourra lui résister, conviction que son confident n'a garde d'affaiblir. Mais à peine a-t-il quitté la place, que ce confident, et c'est le seul trait d'observation naïve qui se trouve dans la pièce, se hâtant de montrer qu'il a voulu flatter à bon escient, dit :

« Comme le cœur des grands se flatte vainement,
» Ils estiment que tout n'est fait que pour leur plaire ;
» Que pour eux seulement le soleil nous éclaire.
» . . . .
» Le roi croit fermement que l'éclat de sa pompe
» Doit charmer cette fille, et c'est ce qui le trompe. »

Lorsque Gondebaud apprend l'évasion de Chryséide, il s'abandonne à une exaltation furieuse, prend à partie Teutates, le plus grand des dieux, menace de l'abolir et de se mettre à sa place.

« Je veux que désormais du lever de l'aurore
» Jusques à l'occident tout le monde m'adore.
» Les peuples détrompés plus que toi m'aimeront,
» Et mes autels de vœux et d'encens fumeront ;
» Et puisque ton orgueil a choqué ma puissance
» Je ne te rendrai plus ma libre obéissance ;
» Je veux avecque toi marcher d'un pied pareil,
» Et mouvoir à mon tour la lune et le soleil. »

Plus tard, après une lutte de dévouement entre Arimand et Bellaris, qui veulent mourir pour sauver Chryséide, ce roi si furieux, subjugué tout à coup par l'exemple du chevalier et de son confident, devient

« Irrésolu, perplex, divisé, suspendu
» Comme dans un dédale également perdu. »

Je crois, dit-il, m'apercevoir

« . . . Que ma poursuite est un peu tyrannique,
» Et qu'en quelque façon mon amour est inique ;
» N'étoit quelque respect, je les affranchiroy. »

Ce qu'il fait immédiatement sur le conseil du sacrificateur. L'hymen des amants termine la pièce, et voilà les hautes et fières pensées, l'action intéressante, les mouvements passionnés, les images naturelles et poétiques, le style franc et simple qu'applaudissait, en 1620, la génération élevée dans les guerres de religion ! Faut-il en induire que cet axiome si souvent émis, le théâtre est le miroir fidèle des sentiments, des idées, des passions contemporaines, n'est pas d'une rigoureuse exactitude, et que les poëtes dramatiques réfléchissent moins l'état réel des esprits que les caprices d'imagination qui sont de mode au moment où ils écrivent ?

Après cet ouvrage d'écolier, comparable, je le répète, aux meilleurs du temps, et supérieur même, sous le rapport de la clarté du style, aux vers durs, rocailleux et obscurs de Hardy, Mairet fit paraître l'année suivante (1621) une pastorale dont le succès fut immense. C'est la fameuse Sylvie. Elle ne commença, disent les historiens du théâtre français, à perdre son lustre que

par celui du Cid de M. Corneille, en 1636, quinze ans après son apparition. Le succès, nous venons de le voir, ne prouve pas toujours la bonté d'une pièce. Il fut, cette fois, légitime en ce sens que dans le genre bizarre des bergeries, mis à la mode par Durfé, qui l'avait emprunté aux Italiens, la pastorale nouvelle eut un mérite alors peu commun, celui d'intéresser. Des lecteurs du 19e. siècle ont quelque peine à s'identifier avec les sentiments de ces personnages conventionnels placés dans un état social complétement chimérique, dont l'amour est l'unique affaire, et qui, bergers ou princes, parlent tous le même langage où dominent le phébus et l'affectation. Cependant la passion du fils du roi de Sicile pour la belle Sylvie, et surtout le caractère de finesse spirituelle, l'élévation de sentiments, la constance sans pruderie que Mairet a donnés à son héroïne, ont un certain charme, appréciable encore à deux siècles de distance. Les scènes où Sylvie repousse l'amour du berger Philène sont jolies et bien conduites, quoique un peu longues. Dans l'une d'elles, on trouve une partie appelée par l'auteur *dialogue*, qui, à la poésie près, ressemble aux luttes pastorales des églogues latines. Les interlocuteurs se répondent de deux en deux vers, comme dans quelques duos d'opéra.

Chassé de Paris en 1621 par une maladie contagieuse qui désolait la capitale, Mairet alla chercher à la cour des appuis et des protecteurs que le succès de Sylvie lui fit facilement trouver. Les grands seigneurs l'accueillirent avec bienveillance, et le duc de Montmorency l'attacha à sa personne par l'octroi d'une pension de 1500

livres, somme alors considérable. Cette position nouvelle, la fréquentation de la société élégante et raffinée que le jeune roi rassemblait autour de lui, donnèrent à Mairet toute facilité pour se livrer à son goût favori. Après quatre ans d'interruption, employés à se mettre bien en cour, et à accompagner son Mécène dans les expéditions guerrières dont il fut chargé, car notre auteur, brave et exercé au métier des armes, tenait sa place dans une rencontre comme il convenait à un homme de noble origine, on le vit rentrer au théâtre par une seconde pastorale, *Sylvanire*, qui ne me semble pas inférieure à Sylvie, quoiqu'elle n'ait pas eu le même succès. On ne sera point surpris d'y trouver les fadeurs, les sentiments précieux, les *concetti* galants dont la mode a duré assez longtemps pour laissèr trace de son passage jusque dans quelques-uns des meilleurs ouvrages de notre scène. L'intrigue est conduite avec plus d'art ; les caractères ont assez de consistance; celui de Sylvanire ne manque ni de délicatesse, ni de grâce. Le berger Aglante peint assez fidèlement l'amant timide et discret, tout entier à l'objet de son adoration. Mais la pièce est démesurément longue; et comme le sujet ne prêtait pas aux développements que l'auteur lui a donnés, on s'ennuie vite de ces interminables conversations amoureuses. Plus ferme que dans les deux pièces précédentes, le style présente des parties entières franchement écrites. Adieu, s'écrie l'amant dédaigné,

« Adieu jeune orgueilleuse, adieu maladvisée,
» Méprisant tout le monde et de tous méprisée.
» Quand l'âge effacera tous ces traits délicats,

» Et ternira ce teint dont l'œil fait tant de cas,
» Alors dans ton miroir ou dans quelque fontaine,
» Voyant de tes beautés la ruine certaine,
» Tu casseras la glace ou tu troubleras l'eau,
» Et maudiras le peintre à cause du tableau. »

Ailleurs, Sylvanire se révolte à l'idée d'épouser un homme riche qu'elle n'aime point.

« O nature imprudente et justement blâmable,
» Si tu n'as mis en moi quelque chose d'aimable
» Que pour m'assujettir au pouvoir d'un mari,
» En qui tu ne fis rien digne d'être chéri ;
» D'un stupide et mal fait, qui, pour tout avantage,
» Ne saurait se vanter que d'un riche héritage,
» Et qui, pour tout discours qu'il m'ait jamais tenu
» N'a pu m'entretenir que de son revenu. »

Sa compagne Fossinde, cherchant à combattre son apparente insensibilité, et lui rappelant que de hautaines beautés, d'abord rebelles, ont fini par céder au pouvoir de l'amour, elle répond :

« J'apprendrai par leur chute à me tenir debout. »

Et ce vers, digne de Corneille, n'a que le défaut d'être un peu hors de place dans la bouche d'une bergère.

Chaque acte de la pastorale est terminé par des stances, dites par le chœur, et qui me semblent supérieures aux poésies lyriques dans lesquelles notre auteur a célébré ses protecteurs ou chanté ses amours. Je citerai deux de ces stances.

« Les arbres tous les ans sous l'effort des hyvers
» Laissent tomber leur vie en leurs feuillages verds ;
» L'Océan chaque soir voit mourir la lumière ;

» D'un ordre toutefois jamais ne variant,
» Le soleil a toujours son nouvel orient,
» Et le cèdre toujours sa jeunesse première.

» Mais d'un contraire sort tout ce qui voit le jour,
» Passe dans le tombeau sans espoir de retour.
» La vertu seulement immortelle demeure,
» Et malgré le destin son privilége est tel,
» Que semant de soi-même un renom immortel,
» Elle fait que de nous la mémoire ne meure. »

Dans *les Galanteries du duc d'Ossonne*, comédie composée à l'imitation des Espagnols, les vers suivants, placés dans la bouche d'un valet, montrent que Mairet savait varier son style suivant les personnages qu'il faisait parler.

« . . . . Elle aurait bien envie
» Qu'Octave fît le sot une fois en sa vie.
» Oh! qu'une femme pauvre est un fardeau pesant!
» Ma foi je veux du bien et du bien tout présent.
» La fille pauvre et belle à mon avis est née
» Pour la réjouissance et non pour l'hyménée,
» Qui, selon le proverbe, est pire que l'enfer,
» Quand au lieu d'être d'or les chaînes sont de fer. »

Cette pièce est, ainsi que le titre le fait pressentir, presque licencieuse, moins par les paroles que par la conduite des personnages. On la lit sans fatigue, grâce à quelques traits de caractère assez heureusement saisis, et à quelques passages qui ne manquent pas de comique. Elle fut suivie de Virginie, roman fort invraisemblable, où l'auteur a placé, sous des noms antiques, les aventures incroyables, les fadeurs amoureuses, les grands senti-

ments qu'on lisait avec délices dans les romans de l'époque. A travers ce fatras prétentieux, on ne peut éprouver quelque intérêt que pour Virginie, éprise pour celui qu'elle croit son frère, d'un amour qu'elle n'ose s'avouer, et en qui on trouve déjà, assez naïvement esquissée, la jeune fille modeste, tendre et douce de la civilisation chrétienne, dont Racine a fait depuis de si ravissants portraits.

Les pièces de Mairet, Sylvanire excepté, avaient été jusque-là conçues dans le système dramatique qu'on pratiquait depuis quarante ans à l'hôtel de Bourgogne. Elles s'éloignaient totalement des principes déduits par Aristote de la constitution des tragédies grecques. Sur l'exemple donné par les Italiens qui restaient fidèles à ces principes, bien ou mal interprétés, on commençait en France à se préoccuper de l'observation des règles, et déjà, dans Sylvanire, notre compatriote avait eu l'intention de se conformer aux unités de temps et de lieu. Soit que cette idée lui fût propre, soit qu'elle lui ait été suggérée par les dispositions connues d'un certain nombre des esprits cultivés de l'époque, il y revint, et malgré la préférence du peuple pour les drames remplis d'événements, il osa, en composant Sophonisbe, disposer sa fable suivant les prescriptions d'Aristote. Cette nouveauté, jointe au mérite réel de l'ouvrage, produisit un effet tel que Mairet peut, à bon droit, être regardé comme le promoteur de la révolution littéraire qui, dans l'espace de quelques années, soumit tous les auteurs dramatiques au joug aristotélique. Les conséquences de ce changement, ou de ce retour à ce que Jodelle,

Garnier avaient fait en imitant les anciens, ont-elles été bonnes ou fâcheuses pour le théâtre français? Cela a fait la matière de longues et vives controverses. Des critiques célèbres ont soutenu avec force et autorité que notre théâtre devait à l'observation de ces règles sa gloire et sa puissance. D'autres non moins habiles, et les étrangers surtout, niant cette heureuse influence, ont prétendu que l'explication mal entendue et maladroite des paroles d'Aristote avait jeté nos auteurs dans un système faux, mesquin, substituant à la peinture large et naturelle des passions, une foule de conventions étroites et de délicatesses ridicules. Lessing est allé jusqu'à dire que, grâce à ce système, nous n'avions pas de théâtre tragique. Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de réveiller ici cette grande querelle, désormais assoupie. Mais aujourd'hui que les fameuses unités, déchues de leur pouvoir, n'astreignent plus personne, il faut bien reconnaître qu'elles n'étaient pas si complétement dépourvues de sens qu'on s'est plu à le dire; qu'elles avaient pour résultat évident de forcer le poëte à élaguer les détails lyriques ou épiques, et à presser l'action; qu'en cela surtout elles étaient en parfait rapport avec la tournure d'esprit, les habitudes intellectuelles, le besoin qu'éprouvent les spectateurs français d'arriver promptement au but. Sans cette irrécusable concordance, leur triomphe n'eût été ni si complet, ni si durable. On en trouverait, s'il le fallait, la preuve dans ce dont nous avons été témoins. Quelques-uns de nos auteurs modernes ont distribué leurs drames dans l'espace et le temps, avec toute l'intempérance des Es-

pagnols et du vieil Hardy. Ils se sont livrés aux longs développements, ont mêlé le tragique au comique, le tout sans grand succès. Une épreuve plus décisive a été faite. Othello, ce drame saisissant et profond de Shakspeare, a été fidèlement et presque littéralement présenté aux spectateurs français, qui l'ont peu goûté. Il est remarquable, au contraire, que les ouvrages modernes agréés par le public, qui ont produit quelque impression sur lui, et qu'il revoit volontiers, sont précisément ceux où, sans s'astreindre à toute la rigueur des prescriptions formulées par Boileau, on s'est rapproché cependant de la forme concise, nette, rapide, dramatique enfin, que le génie de nos grands poëtes a popularisée. Sans doute leur allure a été souvent gênée et leurs inspirations comprimées par l'application fort dure que les critiques ont exigée de la règle des unités. Plus de latitude aurait donné à quelques-uns de nos chefs-d'œuvre des proportions grandioses et un air parfaitement naturel. Mais, comme l'a fort justement observé W. Schlegel, ces imperfections doivent moins être imputées à la forme dramatique qu'à la nécessité où nos poëtes se sont trouvés, par une pruderie d'idées particulière aux auditeurs lettrés qui faisaient le succès de leurs pièces, d'emprunter à l'antiquité presque tous les sujets de leurs tragédies. Cette intrusion forcée des fables antiques a obligé les auteurs qui ne peuvent peindre que ce qu'ils ont senti et éprouvé, et faire comprendre à leurs spectateurs que les passions et les sentiments qui leur sont à eux-mêmes familiers, de donner aux personnages héroïques les passions, les idées, les mobiles d'action,

presque les mœurs de notre civilisation, fort différente, comme on le sait, de l'état social des anciens. Des Français et des Espagnols ont dû être transformés en héros grecs ou romains, car les Romains de Corneille sont à moitié Espagnols, et quoique la substitution ait été faite, par Racine surtout, avec une merveilleuse habileté, on sent dans la constitution intime de l'œuvre un défaut d'harmonie que le choix de sujets modernes eût complétement sauvé. Mais nonobstant ce vice de composition, en dépit de toutes les assertions contraires, nos poëtes dramatiques ont été et demeurent des poëtes nationaux, puisqu'ils ont employé la forme la plus propre à satisfaire les besoins intellectuels et passionnels de leurs auditeurs, et que, sous des noms et des costumes anciens, ils ont reproduit les sentiments, les idées, les passions propres à leurs temps, ce que d'ailleurs les grands tragiques étrangers, Lope, Calderon, Shakspeare, Goëthe, ont souvent fait comme eux.

La mort de Sophonisbe avait fourni au Trissin le sujet d'une tragédie qui, depuis 1552, avait été trois fois traduite ou imitée en France. Mairet s'empara à son tour de ce fait tragique et sut se l'approprier. Il comprit avec beaucoup de tact que s'il ne montrait en la belle Carthaginoise que l'ardente ennemie des Romains, la digne fille d'Asdrubal, le développement de ce caractère plus viril que féminin, fatiguerait le spectateur et ne produirait qu'un médiocre intérêt. Il ne craignit donc pas d'altérer l'histoire en donnant à Sophonisbe une passion pour Massinissa, que le jeune Numide ne tarde pas à partager. De là naît dans l'âme de l'auditeur une vive

sympathie pour ces deux victimes de l'impitoyable orgueil des Romains. Corneille, qui faisait volontiers de ses héroïnes des hommes énergiques, voulut, dans sa vieillesse, rendre à la donnée historique toute sa pureté; il échoua. La Sophonisbe du Bisontin ne perdit point la faveur publique qui l'avait, avec justice, si bien accueillie dans sa nouveauté. C'était la première fois que la tragédie se présentait dans sa majestueuse simplicité, sans mélange de tons discordants ou grotesques, écrite d'un style naturel, soutenu, parfois éloquent, produisant enfin ces mouvements de pitié et de crainte qui forment l'essence du poëme tragique. Les Romains s'y trouvent déjà peints sous les traits que Corneille a rendus si célèbres et si frappants. Tendre et passionnée, Sophonisbe touche, attendrit le spectateur, que la catastrophe finale, amenée par d'habiles gradations, remue profondément. Mais l'ouvrage n'est point exempt de l'afféterie et de la galanterie, défauts inhérents à l'époque. On y remarque fréquemment cette familiarité dans les expressions qu'on a récemment cherché à introduire sur la scène, comme un retour au naturel. Voltaire, dans la préface qui précède sa restauration, ou plutôt sa reconstruction de l'ancienne Sophonisbe, s'élevait contre ce prétendu naturel. On y revient aujourd'hui, moins par conviction peut-être que pour se donner un air de nouveauté propre à réveiller l'esprit blasé des auditeurs.

Sophonisbe fut le point culminant du talent de notre compatriote. Elle lui fit tout l'honneur qu'un poëte pouvait alors attendre du succès d'une pièce de théâtre. Les rivaux de Mairet le regardèrent comme leur maître,

et, marchant dans la voie qu'il leur avait ouverte, conduisirent leurs drames avec plus d'art et d'habileté. Rotrou, chez qui on ne peut méconnaître une intelligence dramatique supérieure, parlant de Mairet au comte de Fiesque, l'appelle *ce grand homme à qui vous avez justement donné tant de louanges et voué tant d'amitié*. Un autre écrivain, occupé à décocher quelques traits satiriques aux mauvais poëtes du temps, le place à côté de Corneille, et raconte que, pour se faire valoir, les auteurs à la suite *révéleront tous les desseins des vrais poëtes pour montrer qu'ils ont de grandes intrigues avec eux. Ils parleront du plan de Cléopâtre, et de cinq ou six autres sujets que son auteur a tirés de l'histoire romaine, dont il vient de faire des sœurs à son incomparable Sophonisbe.* Ces citations qu'on pourrait multiplier, ne laissent pas de doute sur l'impression produite par l'apparition de cet ouvrage remarquable. Tout heureux d'avoir découvert un si précieux filon, Mairet s'empressa de le fouiller; mais il ne le fit plus avec le même bonheur. *Cléopâtre*, dont parlait le critique satiriste, et *Soliman* sont des tragédies conçues dans le même esprit que Sophonisbe, conduites avec assez d'ordre et de régularité, dont le style est correct et soutenu, et qui doivent avoir réussi. Mais on y chercherait vainement ce souffle de vie et d'intérêt qui animait le modèle. Les caractères ne se développent plus avec la même franchise; l'art des préparations, insuffisant déjà dans la Sophonisbe, fait presque complétement défaut. Ces deux pièces sont soumises aux unités de temps et de lieu, avec ce petit subterfuge cependant que dans le So-

liman le lieu de la scène est à peine indiqué. Les personnages y arrivent sans qu'on conçoive nettement où ils sont et comment ils se trouvent là. Nos meilleurs poëtes ont recouru quelquefois à de semblables expédients. L'interprétation, de plus en plus étroite, donnée au précepte sur l'unité de lieu, les a forcés de placer la scène dans ces espèces de parloirs communs où il serait absurde de voir se succéder les interlocuteurs de la tragédie, si l'esprit des spectateurs, enlevé sur les ailes dorées d'une fiction poétique et touchante, pouvait s'arrêter à ces détails.

Les vers suivants, mis dans la bouche de Soliman, sont dignes de ce grand capitaine :

« Va, mon sang, va, mon fils, apprends qu'un conquérant
» Doit cheminer partout comme un feu dévorant.
» Pardonne à qui te cède et mets plus bas que l'herbe
» L'ennemi qui résiste et le vaincu superbe;
» Enfin, que ta valeur aille jusqu'à ce point
» Que le plus fort l'avoue et n'en rougisse point. »

Si le rôle entier se dessinait par de semblables traits, la pièce serait un chef-d'œuvre, et Mairet aurait rencontré, sous le jour le plus brillant, cette couleur locale tant vantée aujourd'hui, et qu'on ne s'attend sans doute pas à trouver dans notre vieux théâtre. Mais ces lueurs poétiques ne sont pas fréquentes. Dans Athénaïs, par exemple, tragi-comédie spirituelle et morale, qui fut représentée un an avant le Cid, l'auteur met en scène l'empereur Théodose, que sa sœur Pulchérie, ambitieuse et pédante personne, veut rendre amoureux d'une fille sage, docte et vertueuse. D'abord assez froid,

Théodose finit par céder aux charmes de cette jeune beauté, dont Pulchérie se propose de faire un instrument pour gouverner à son gré. Alors on entend ce chef de l'empire d'Orient expliquer dans ces termes à un de ses conseillers les progrès de la passion qui agit en lui.

« Quelle agréable peste a mon âme frappé?
» Quel venin ai-je pris, quel poison ai-je bu?
» Qu'ai-je ouï, cher Paulin, ou plutôt qu'ai-je vu?

PAULIN.

» On croirait à la fin que vous parlez sans feinte.

THÉODOSE.

» Je souffre une sensible et véritable atteinte;
» Une pointe de flamme, un violent désir
» Me pique avec douceur, me trouble avec plaisir,
» Et mon cœur amoureux court, s'envole et soupire
» Après le bel objet qui le charme et l'attire.
» De là m'est survenue avec beaucoup d'efforts
» Cette agitation de l'esprit et du corps,
» Qu'assez visiblement je vous ai témoignée
» En ce cruel instant qu'elle s'est éloignée;
» Alors avec douceur j'ai senti que mon cœur
» S'est détaché de moi pour suivre son vainqueur. »

Il dit encore, quelques scènes après :

« .... Amour pour me vaincre a pris toutes les armes
» Que lui peuvent fournir les attraits et les charmes,
» Et presqu'en même temps assaillant et vainqueur,
» S'est emparé d'assaut du rempart de mon cœur. »

A côté de ces images amoureuses, précurseurs de celles qu'on aimait tant à l'hôtel de Rambouillet, on lit les vers suivants, qui ont une allure franche et simple,

parce qu'ils expriment une idée de tolérance dont les hommes raisonnables, et Mairet avec eux, comprenaient toute la vérité.

« Je ne veux point ravir à son entendement
» La faculté d'élire et d'agir librement.
» Dans la religion, la contrainte est un crime,
» En celui qui la souffre et celui qui l'imprime. »

Ses ancêtres avaient été obligés de quitter la Westphalie, pour chercher en Franche-Comté une liberté de croyance que le poëte avait le bon esprit de vouloir qu'on laissât aux autres comme à lui.

Après Athénaïs, Mairet voulut traduire sur la scène une partie de Roland furieux, ce charmant poëme, enfant libre et badin de la riche imagination de l'Arioste. C'était tenter l'impossible. La tragi-comédie dont il y trouve le sujet, n'est qu'un médiocre canevas d'opéra, écrit d'un style galant et dameret, qui n'a rien de dramatique. J'estime davantage l'Illustre Corsaire, roman scénique assez singulier, où l'on remarque quelques jolis détails. Ils auraient dû trouver grâce devant les historiens du Théâtre-Français, assez peu bienveillants d'ailleurs pour les productions de notre compatriote. L'arrêt qu'ils ont porté contre Sidonie est plus équitable, car cette pièce, la dernière des douze que Mairet a composées de 1620 à 1637, dans l'espace de dix-sept années, est d'une grande faiblesse.

Le moment était venu de cesser d'écrire. Notre auteur le comprit-il ? On peut en douter, lorsqu'on voit dans ses préfaces avec quelle facilité il se fait illusion sur

la valeur de ses ouvrages. Mais l'année précédente avait amené un de ces événements littéraires qui modifient singulièrement les situations des hommes ambitieux de gloire et de succès. Après avoir préludé à ses triomphes par des comédies où, sous une forme nouvelle et avec des personnages de la société élégante, il continuait les anciennes pastorales, Corneille donna enfin dans le Cid l'essor à son génie, et la France, charmée, accueillit avec transport cette première révélation de l'art dans sa plénitude et sa puissance. Tous les auteurs dramatiques pressentirent confusément la portée du coup dont leurs ébauches incomplètes se trouvaient frappées. Mairet, non moins modeste que ses confrères, avait de son talent trop haute opinion pour n'être pas excessivement contrarié par cette gloire si brillante qui diminuait la sienne. Il eut la faiblesse de le témoigner en prenant, vers la fin, une part fort active à la ridicule querelle suscitée contre l'œuvre d'un grand poëte par la jalousie du cardinal et la sotte vanité d'un Scudéry. Corneille, mécontent à juste titre du ton que son ancien ami s'arrogeait avec lui, riposta en homme irrité qui sent ce qu'il vaut, et les choses allèrent au point qu'après avoir encouragé le débat, Richelieu fut obligé de le faire cesser d'autorité. J'aime à penser que, s'étant réconcilié avec l'auteur du Cid, qui se montra dans la suite plein d'égards pour lui, notre compatriote fit un juste retour sur lui-même, ne se reconnut pas de force à soutenir la lutte, et abandonna la scène pour s'occuper de sa fortune.

Il s'éloigna momentanément de la cour, se maria, et

conduisit ses affaires avec l'habileté dont il avait fait preuve, en devenant, après le supplice de Montmorency, le pensionnaire de son persécuteur, cela sans qu'on ait eu à lui reprocher de l'ingratitude envers ce premier bienfaiteur, dont il honora toujours la mémoire. Sa vie dès lors cesse d'être littéraire. Elle a été trop bien racontée par notre savant collègue, M. Weiss, pour que j'essaie d'affaiblir, en le délayant, le résumé plein et fidèle de la Biographie universelle.

Plus on lit Mairet, plus on éprouve l'espèce de contrariété causée par la rencontre dans un poëme de dissonances et d'inégalité fréquentes. Le bon est à côté du mauvais, la naïveté près de la recherche prétentieuse ; une image naturelle et heureusement choisie succède à des hyperboles presque ridicules ; la pensée simple et vraie heurte la pointe antithétique et le *concetti* francisé. Ici on voit agir les personnages sous l'empire d'impressions vives et passionnées, mais rationnelles ; puis, tout à coup, d'autres mobiles, fort peu logiques, semblent les diriger à rebours du bon sens. La plupart de ces êtres dramatiques, enfantés par l'imagination de l'auteur, appartiennent à un type complexe, moitié féodal, moitié chevaliers de roman, dont les mœurs, les actions, le langage portent tout à la fois l'empreinte de la féodalité, de la chevalerie dénaturée par les romanciers, et des habitudes raffinées que les Italiens et les Espagnols avaient introduites dans la société française. Cette incohérence, ce décousu, ce mélange des tons, étaient propres à la cour élégante, mais rude encore, qui, tout imprégnée de cet esprit d'indépendance, dernier

vestige de la puissance féodale, fléchissait cependant sous la royauté et tremblait devant Richelieu, alliait tous les contraires : une foi vive à un amour effréné des plaisirs, la perfidie et la trahison à l'honneur chevaleresque, passait son temps à conspirer ou se battre, et occupait son esprit de futilités prétentieuses ou de fadeurs galantes. Epoque de transition, dont Mairet, comme ses confrères et Corneille lui-même reproduisent les défauts et les qualités. La langue d'ailleurs n'était pas fixée; beaucoup de termes étaient employés dans une acception différente de celle qu'ils ont prise ensuite. Puis on manquait de ce tact précieux et délicat qui sait unir la raison et l'imagination, met l'expression en rapport parfait avec l'idée, harmonise les contrastes, et que la société française qui l'a nommé *le goût*, exige dans les œuvres d'imagination. Pour triompher de tant d'obstacles divers, il fallait être doué d'une de ces natures poétiques, puissantes et vigoureuses qui, tout en réfléchissant par certains côtés l'esprit de leur siècle, l'entraînent, le dépassent et le mettent en face de la beauté simple et vraie. Homme de talent, versificateur habile et soigneux des détails, observateur assez fin du cœur des femmes, interprète souvent heureux de la passion de l'amour, ayant l'instinct plus que le génie du drame, Mairet a su ramener dans l'action tragique une simplicité désirée par les esprits intelligents, et donner aux caractères et au langage des personnages une dignité et une consistance qu'ils n'avaient pas. En cela novateur, comme le second poëte tragique que Besançon s'honore d'avoir vu naître, mais dans un sens diamétralement

contraire. Car il est remarquable que la scène française doive à deux Bisontins les révolutions littéraires qui, à deux siècles de distance, ont complétement modifié la forme du drame tragique. Mairet et Victor Hugo sont les représentants de systèmes opposés, entre lesquels on trouverait facilement quelques points de rapprochements et de comparaisons, si dans ces espèces de jeux d'esprit, par le soin qu'on prend de ne s'occuper que des analogies en négligeant les dissemblances, on n'arrivait ordinairement à des résultats faux ou douteux.

Ce long examen peut, si je ne m'abuse, faire comprendre comment, après avoir obtenu de grands et légitimes succès, les productions dramatiques de Mairet sont aujourd'hui presque oubliées. Leur mérite est relatif et non absolu. Elles avaient, lorsqu'elles ont paru, une valeur incontestable, que d'autres œuvres plus parfaites ont nécessairement amoindrie. Une loi dure, mais équitable, réserve la vie et la durée pour les ouvrages achevés et pour ceux qui mêlent à quelques imperfections des beautés indestructibles et toujours vraies. L'esprit et le talent ne peuvent marcher de pair avec le génie. Comment notre compatriote se serait-il soustrait aux conséquences de cette loi fatale ? A son nom du moins se rattache le souvenir d'un progrès réalisé dans le développement de l'art dramatique en France. Il a ouvert le sillon que ses successeurs ont fécondé en le couvrant de moissons magnifiques. Ce sont d'honorables titres, et tant qu'il y aura une littérature dramatique française, l'action délétère du temps ne prescrira pas contre eux.

ÉPÎTRE

A mon confrère Ch. Viancin.

PAR M. LE B^{on}. DE SAINT-JUAN.

> Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.
>
> BOILEAU.

Vous avez, Viancin, montré dans vos écrits,
Que tous les beaux talents ne sont point à Paris.
En province il en est qui, sur les pas d'Horace,
Ont trouvé sans effort le sentier du Parnasse,
Et graves ou joyeux, y moissonnent des fleurs
Dont le goût assortit les riantes couleurs.
Que j'aime ces éclairs, cette verve brillante,
Qui donnent à vos chants cette grâce piquante
Que nous applaudissons; cet esprit enchanteur
Qui critique sans fiel et flatte sans fadeur!
Ecrire élégamment vous est chose facile;
Par vous les mots heureux se rangent à la file,
Et vos vers bien tournés, naturels et coulants,
Du public recherchés, sont toujours pleins de sens!
Vous repoussez, ami, le fatras poétique
Où se noie aujourd'hui la muse romantique.
Vous savez éviter le dangereux écueil

Où s'est allé briser son téméraire orgueil,
Et pliant à la règle un facile génie,
Vous avez les faveurs du dieu de l'harmonie!

Pour moi, timide enfant aux jours de la terreur,
Alors qu'ivres de sang, des monstres en fureur
Du couchant à l'aurore ensanglantaient la France,
Dressaient des échafauds, y traînaient l'innocence;
Alors que, dénoncé, captif et malheureux,
Mon père était jeté dans un cachot affreux;
Abandonné, sans guide, en ma triste jeunesse,
Je m'endormis au sein de la molle paresse.
En un sauvage lieu, dépourvu d'agrément,
Dans un humble manoir retiré forcément,
Loin du séjour des arts et dans la solitude,
Je ne pus m'éclairer au flambeau de l'étude.
Enfin, par un décret, la tardive équité
A l'auteur de mes jours rendit la liberté.
Bientôt encouragé du savant Ordinaire,
Pour guide et pour ami j'eus aussi Laboissière.
Vous le dirai-je encor? les crayons à la main,
Cherchant sur le papier un gracieux dessin,
Sur vingt rivaux aimés j'obtins avec ivresse
Le prix qu'ambitionne une ardente jeunesse.
Mais vous, charmant poëte, aimable chansonnier,
Déjà vous essayiez le luth de Désaugier,
Et, plus heureux que moi, sur les bords de la Loue,
Dans les prés émaillés où son onde se joue,
Vous fouliez les parfums des fertiles jardins
De ces lieux ravissants où sont nés *vos sapins!*

Le calme enfin naquit de l'horreur des tempêtes ;
Les tyrans aux bourreaux ne lèguent plus nos têtes,
Nous respirons en paix, sous l'égide des lois,
Les brigands poursuivis se cachent dans les bois,
Et gardant du passé la triste souvenance,
Nous frémissons des maux qui déchiraient la France.

Aujourd'hui de l'hiver ont cessé les rigueurs,
Et les monts reverdis se couronnent de fleurs ;
Zéphire en nos climats ramène l'hirondelle,
Et l'écho nous redit les chants de Philomèle ;
Venez donc avec Weiss parcourir nos guérets,
Venez, cher Viancin, au sein de mes bosquets.
Comme vous je n'ai pas cette heureuse *tonnelle*
Où vous allez cueillir la rose et l'immortelle ;
Mais Salans a du moins, dans son riant enclos,
De l'ombre et des gazons propices au repos.
Sous un rustique abri, dominant la prairie,
Auprès de vous viendra la douce rêverie,
Et tandis qu'aux poissons jouant dans le canal,
Weiss s'en ira porter le repas matinal,
Vous pourrez, oubliant les soucis de la ville,
Interroger la Muse à vos vœux si docile.

Plaise à Dieu qu'avec vous j'y puisse réunir
Dusillet, et Nodier qu'aimera l'avenir ;
Pérennès, le soutien et l'honneur du lycée,
Qui joint l'éclat du style au feu de la pensée ;
Demesmay dont les vers, pleins d'un charme si doux,
Seront longtemps redits par les nymphes du Doubs.

Que l'auteur de Psyché, le peintre d'Aréthuse,
Tous deux favorisés de la savante Muse
Qui jadis du Poussin conduisit les pinceaux,
Viennent chercher ici d'agréables tableaux,
Il me semble les voir, au gré de mon envie,
Donner à mes vergers une nouvelle vie.
Les uns sous les berceaux vont trouver la fraîcheur,
Les autres, du soleil bravant l'extrême ardeur,
Quittent, en plein midi, le salutaire ombrage,
Pour aller admirer le lointain paysage.
Celui-ci, de la chasse amant passionné,
A gravi le côteau dont Salans est orné,
Et le bras fatigué d'un mousquet inutile,
Bat en vain le buisson du lièvre antique asile,
Mais il aura du moins trouvé de l'appétit :
Du dîner qui l'attend la cloche l'avertit.

Auprès d'un clair ruisseau la table préparée,
De mets simples et bons s'est promptement parée :
Le pâté de Migon, vanté des Bisontins,
Ne doit point trouver place aux champêtres festins.
Les vins du Mont-Jura, que tout Comtois préfère
A ceux de Frontignan, de Bordeaux, de Madère,
Brillent dans le cristal, et de leurs frais rubis,
En égayant les jeux vont exciter les ris.
Les fruits de la saison circulent à la ronde,
Et du mousseux Arbois la liqueur nous inonde.
Arbois! vin généreux, du Comté l'Epernay,
Comme Château-Châlons en est le vrai Tokay.
Alors, cher Viancin, votre muse ingénue,

Passant dans ses couplets nos travers en revue,
Et du malin Panard rajeunissant les traits,
Saura nous faire rire aux dépens *du Progrès*.
Dusillet, du bon goût le délicat arbitre,
Lira de son Iseult un attrayant chapitre,
Ou du grand Barberousse, aimé des bons Dolois,
Contera les malheurs et les nobles exploits.
A son tour, Demesmay, d'une touchante histoire,
Ou d'un récit naïf, ravira l'auditoire.

Et moi, des grands talents, admirateur obscur,
Qui n'ai vu que de loin les sentiers de Tibur,
Après vous j'essaîrai sur ma lyre affaiblie
De chanter les bienfaits de la philosophie.
Plaisirs simples et vrais! oh fortunés instants!
Pour les réaliser, amis, je vous attends.

Salans, 1er. Mai 1839.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS PENDANT L'ANNÉE 1840 ;

PAR M. PÉRENNÈS, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Appelé par les fonctions que vous avez bien voulu me confier, à vous soumettre chaque année, dans cette séance solennelle, le résumé des travaux de la Compagnie, je désespérerais, je l'avoue, de captiver votre attention par une énumération dont la forme est peu susceptible de variété, si je n'étais d'avance assuré d'avoir pour auxiliaires dans la tâche qui m'est imposée, ce zèle du bien public et ce généreux amour du pays qui vous animent. Telle est la sincère ardeur de votre patriotisme, que les plus simples faits, les plus minutieux détails prennent à vos yeux de l'intérêt et de l'importance, lorsqu'ils se rapportent à ce qui est l'objet de vos vœux et le but constant de vos efforts, je veux dire le progrès littéraire et scientifique de la Franche-Comté. J'entre donc avec confiance dans ce champ tant de fois parcouru, bien sûr que votre bienveillante sympathie m'y suivra.

L'année qui vient de s'achever nous offre à recueillir

une moisson non moins abondante que celle des années précédentes. Dans la carrière des sciences, M. Arago (puisqu'il m'est permis de citer ce nom illustre qui appartient au monde savant), a enrichi l'*Annuaire du bureau des longitudes, pour* 1839, de notices qui offrent un vif intérêt, même aux hommes les plus étrangers à la science. On y remarque surtout l'éloge historique de James Watt, illustre mécanicien écossais, auquel on doit les perfectionnements de la machine à vapeur, dont Papin déposa le germe dans ses ouvrages, et dont l'idée première appartient à un autre Français, Salomon de Caus, qui vivait au commencement du 17e. siècle. L'illustre académicien, recueillant dans l'antiquité et les temps modernes les faits qui peuvent servir à l'histoire de la vapeur, passe en revue les magnifiques applications qu'on en a faites de nos jours, et qui, réalisant des prodiges que l'imagination la plus hardie n'eût pas osé rêver il y a un siècle, donne à l'homme pour dompter la nature le secours de la nature elle-même, ouvre une nouvelle carrière aux arts et à l'industrie, et agrandit l'horizon de la civilisation moderne. M. Arago examine le rapport des machines avec le bien-être des classes ouvrières, et montre que ces découvertes ont droit d'intéresser même les mille oisifs de la capitale, que dominent à la fois le goût des plaisirs et les exigences d'une mauvaise santé. « Dans » quelques années, dit-il, grâce aux découvertes de » Watt, tous ces sybarites, incessamment poussés par la » vapeur sur des chemins de fer, pourront visiter rapi- » dement les diverses régions du royaume. Ils iront dans » le même jour voir appareiller notre escadre à Toulon,

» déjeuner à Marseille, avec les succulents rougets de
» la Méditerranée, plonger à midi leurs membres
» énervés dans l'eau minérale de Bagnères, et ils re-
» viendront le soir par Bordeaux, au bal de l'opéra. »

Nous devons à M. CONVERS, associé résidant, deux *Mémoires sur les machines à réaction sans force centrifuge*, qu'il a rédigés de concert avec M. BOUDSOT. L'auteur y soumettant à un nouvel examen le mécanisme presque entièrement abandonné des roues à réaction directe, et reprenant la question dès son origine, y rectifie les hypothèses inexactes sur lesquelles s'appuyait une théorie peu d'accord avec la pratique, et indique les modifications qui pourraient faire produire à l'appareil hydraulique dont il s'occupe, les plus simples et les plus puissants effets.

M. THIRRIA, associé correspondant de notre Académie, a fourni aux *Annales des Mines* une notice géologique sur les gîtes de minerai de fer du terrain néocomien du département de la Haute-Marne.

M. PARANDIER, à qui le département est redevable d'un si grand nombre de travaux utiles, a dressé de nouveaux projets de routes et de ponts, et rédigé un intéressant mémoire dans lequel, faisant l'application de la science géologique aux constructions des ponts et chaussées et de l'architecture, il expose la statistique géognostique des matériaux propres à la confection des chaux hydrauliques, ciments et pouzzolanes dans la ligne du canal de la Marne au Rhin. Ce beau travail, qui a exigé à la fois de longues recherches et de patients essais, a valu à l'auteur les félicitations du Ministre des

travaux publics, qui s'est empressé de lui annoncer que son mémoire serait inséré en entier dans les annales des ponts et chaussées (1).

Un autre membre, qui depuis longtemps a pris place parmi nos plus laborieux confrères, et dont le nom revient chaque année dans le compte rendu des travaux de la Compagnie, M. George a réimprimé durant le cours de 1839, avec des augmentations considérables, plusieurs ouvrages qu'il a composés pour l'instruction de la jeunesse.—Cette année a vu paraître la 12e. édition de de son *Cours d'Arithmétique théorique et pratique*, la 5e. de ses *Éléments d'algèbre*, la 3e. d'un recueil de *Problèmes numérico-algébriques* des 2 premiers degrés, destiné aux établissements d'instruction secondaire, enfin la 2e. édition de ses *Notions élémentaires* de physique. Durant la même année, M. George a inséré dans l'*Instituteur Franc-Comtois* des leçons d'Arithmétique élémentaire, ouvrage spécialement destiné aux instituteurs primaires du ressort académique, et dont la 2e. édition est sous presse en ce moment.

M. Duvernoy, de Strasbourg, a publié quatre leçons sur l'*Histoire naturelle des corps organisés*, dans lesquelles il expose les derniers progrès et l'état actuel de la science, ainsi que le plan qu'il a adopté pour son enseignement au collége de France.

Un autre associé, que sa haute position dans l'administration universitaire n'a pu détourner de ses laborieuses études, M. Matter, a enrichi la science philo-

(1) L'introduction de ce travail est imprimée dans ce recueil.

sophique d'une nouvelle édition de son histoire de l'école d'Alexandrie.

Nous devons à M. Laurens l'*Annuaire* du Doubs pour 1839, ouvrage modeste et utile, dans lequel l'auteur complète chaque année les détails statistiques qui concernent le département.

Dans une sphère plus élevée, M. le baron de Gérando, mettant à profit les faits de l'histoire, les données de la statistique, la science de la législation, les conseils de la philosophie et ceux de la religion, a cherché, dans un *Traité de la bienfaisance publique*, à répandre de nouvelles lumières sur un art qui, au premier coup d'œil, paraît simple et facile, mais qui a fait surgir, dans ces derniers temps, les problèmes les plus compliqués. On ne peut en effet méditer les douloureux phénomènes de la pauvreté, sans pénétrer dans les principes constitutifs de la société elle-même, et dans les graves considérations auxquelles donnent lieu la distinction des classes, l'organisation de la propriété et celle du travail. L'auteur de cet ouvrage y examine les causes de l'indigence, les moyens de l'arrêter dans sa source, les remèdes qui peuvent être applicables aux divers genres de misères, les différents systèmes de secours publics qui ont été jusqu'à présent mis en œuvre, enfin les conditions qui doivent en assurer les heureux effets. Un tel sujet, on le sent, doit exciter une sympathie unanime. Il y a dans le tableau des larmes du pauvre, de l'instruction et des devoirs pour tous les lecteurs, et les intérêts de la classe indigente se lient à ceux de la société entière par une immense solidarité. Le livre de

M. de GÉRANDO est l'œuvre d'un sage, d'un homme éclairé, d'un bon citoyen.

Guidé dans une autre carrière par les mêmes vues de bien public, M. JOUFFROY, après avoir, dans un remarquable rapport, jeté de vives lumières sur les affaires d'Orient, a discuté et résumé avec beaucoup de précision, dans un écrit ayant pour titre, *Politique de la France en Afrique*, les principales questions qui intéressent nos établissements de la régence d'Alger. Notre savant confrère y examine avec une impartiale modération les divers systèmes d'occupation qui ont été suivis jusqu'à ce jour, et c'est après une étude approfondie de l'état social, politique et religieux des populations indigènes, de la conquête des Arabes, et des principes de gouvernement adoptés pendant trois siècles par les Turcs, qu'il propose un système d'occupation nouveau sous le point de vue militaire, et sagement modifié, quant à l'administration religieuse, civile et commerciale.

Plus près de nous, M. CURASSON, continuant d'appliquer à l'exécution d'une idée utile les connaissances approfondies qu'il possède dans la jurisprudence, vient de terminer le 2e. volume de son *Traité de la compétence des juges de paix*, ouvrage qui manquait à la science, et dont l'utilité ne saurait être révoquée en doute.

En abordant le domaine de l'histoire, Messieurs, j'ai à citer un illustre écrivain, qui a su remplir avec une égale distinction le fauteuil du ministre et la chaire du professeur, et dont cette Académie a reçu de précieux témoignages de bienveillant intérêt. M. GUIZOT a donné cette année une nouvelle édition de son *Histoire de la civilisation en*

France et en Europe, ouvrage de haute portée, qui, avant d'être livré à la presse, avait subi la sérieuse épreuve d'un enseignement public, et qui ne pouvait être exécuté que par un homme joignant à une connaissance approfondie des histoires spéciales, le pouvoir de les rapprocher, de les comparer et d'en faire sortir des aperçus lumineux sur la destinée des peuples et la marche de l'humanité.

M. Charles MAGNIN, qui a doté le monde savant d'un ouvrage plein d'érudition sur le génie dramatique des peuples anciens et modernes, a enrichi l'*Annuaire historique de France* pour 1839, d'une notice sur les ruines de théâtres antiques qui existent dans notre patrie.

M. PÉRICAUD, dans un ouvrage intitulé *les Lyonnais dignes de mémoire*, a rassemblé une foule de détails utiles à ceux qui s'occuperont après lui de l'histoire de sa province.

M. ROUX DE ROCHELLE a publié, sous le titre d'*Histoire du régiment de Champagne*, un livre intéressant pour ceux qui aiment à rechercher les faits d'armes de nos ancêtres ; mais son but n'a pas été seulement de faire connaître une partie de cette vieille armée française qui arrosa si souvent de son sang les champs de la patrie et le sol de l'étranger. Il a su lier à son sujet une foule de détails instructifs sur les anciennes institutions militaires de la France, sur les changements successifs survenus dans nos armes, et sur plusieurs faits guerriers qui se lient aux plus grands événements de notre histoire.

Nous devons à notre confrère, M. BOURGON, la sep-

tième édition de son *Histoire ancienne*, et à M. George la première partie d'une *Histoire de France*, dans laquelle il s'est proposé de présenter un résumé rapide, substantiel et méthodique de tout ce qui a été dit de mieux sur nos anciennes annales. M. le baron Martin, de Gray, consacrant ses loisirs à l'étude et à la reproduction d'un des historiens les plus admirés de l'antiquité romaine, a mis la dernière main à une traduction de Salluste, dans laquelle il s'est appliqué à conserver la rapidité et l'énergique précision de l'original. M. Désiré Monnier a fait revivre un héros populaire de la Franche-Comté, Lacuson, dans des pages pleines d'intérêt qu'il a bien voulu communiquer à l'Académie, en l'autorisant à les publier. Enfin, M. Duvernoy a fait imprimer deux brochures relatives aux traditions de la province; l'une, intitulée le *Château de Montbéliard*, renferme des détails historiques et topographiques sur cette ancienne forteresse; l'autre est une notice sur la maison de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarey. L'auteur, avec une impartialité qu'on ne saurait trop louer, et qui s'allie en lui à un rare savoir, s'est appliqué à disculper l'illustre cardinal, dont le nom est justement vénéré dans cette province, du rôle odieux que certains écrivains lui ont fait jouer dans l'insurrection des Pays-Bas. C'est après avoir compulsé feuille à feuille les volumineux documents conservés dans la bibliothèque de notre ville, que M. Duvernoy, rectifiant l'erreur accréditée par plusieurs historiens, porte ce jugement remarquable sur le ministre de Philippe II. « En défendant » le pouvoir royal dont le dépôt lui était confié, et

» que les états provinciaux s'efforçaient d'affaiblir pério-
» diquement, en servant cette église romaine qu'il illus-
» trait par sa science et ses vertus, et que des milliers
» de novateurs prétendaient abattre pour élever la leur
» sur ses ruines, jamais Granvelle n'a appelé à son aide
» le fer et la flamme; son humanité, ses lumières supé-
» rieures et sa conscience répugnaient invinciblement à
» toutes ces mesures de violence. Il a blâmé la politique
» sanguinaire du duc d'Albe, et a gémi hautement sur
» ces trop nombreuses victimes sacrifiées à sa vengeance
» et à sa haine aveugle. »

Les travaux historiques de notre confrère ne se sont pas bornés à la publication des deux opuscules que je viens de mentionner. M. Duvernoy a pris la part la plus active au dépouillement des mémoires de Granvelle, entrepris sous les auspices d'une commission prise dans votre sein. J'ajouterai que l'Académie elle-même vient de mettre au jour le 2e. volume des *Documents inédits* sur l'histoire de la Franche-Comté, utile et patriotique publication, à laquelle ont applaudi les savants nationaux et étrangers.

J'arrive à la littérature proprement dite, et j'y trouve d'abord un ouvrage qui a droit de vous intéresser à plus d'un titre, et dont un jeune écrivain franc-comtois, M. Ackerman, s'est fait l'éditeur. Ce sont *les Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* 13e. *siècle*, monument remarquable de linguistique qui vous est dédié, Messieurs, et que vous eussiez accueilli avec bonheur, si cet ouvrage posthume d'un jeune homme dont la vie s'est éteinte à

29 ans, ne renouvelait toute l'amertume des regrets que vous avez donnés à la mort de Fallot.

Un de nos plus jeunes associés, que le goût des explorations littéraires a déjà plus d'une fois entraîné loin de sa patrie, M. X. Marmier, auteur de *Lettres sur l'Islande*, publiées en 1837, et d'*Études* sur le poëte Goëthe, dont il a reproduit dans notre langue divers ouvrages, s'est rendu cette année au Spitzberg, pour y continuer ses recherches sur le génie des peuples du Nord. Ce voyage lointain, qui a valu à l'auteur les plus flatteuses distinctions, lui fournira sans doute le moyen de compléter son *Histoire de la littérature en Danemarck et en Suède*, ouvrage qui a dû son succès au talent de l'auteur autant qu'à la nouveauté du sujet.

Un membre que sa nomination à un poste important a éloigné de ce pays, M. Huart, recteur de l'Académie de Corse, vous a adressé trois discours qu'il a prononcés aux distributions des prix de Bastia, de Corté et d'Ajaccio. M. Poujoulat, dont le talent et la réputation ont si rapidement grandi à l'ombre d'un honorable patronage, a donné une 2e. édition du roman de *La Bédouine*. Cette année a vu réimprimer aussi le roman d'*Iseult* de Dole, production dont le succès a franchi les limites de cette province, et qui révèle à la fois en M. Dusillet un habile prosateur et un grâcieux poëte. M. Ch. Nodier, dont le talent aime à se produire sous des formes si variées, a enrichi les recueils de la capitale de quelques-uns de ces morceaux intéressants qui semblent échapper sans effort à sa plume féconde, et où brille une imagination toujours jeune et brillante.

Le nom de M. Nodier nous conduit naturellement à la poésie; et déjà votre pensée, qui me devance, se porte sans doute sur un illustre écrivain, dont chaque publication est en quelque sorte un événement pour la France. Les *Recueillements poétiques* de M. DE LAMARTINE ont été accueillis par cette avide curiosité qu'excitent les œuvres du génie. Plusieurs se demanderont peut-être comment, au milieu de ce mouvement qui l'emporte dans la sphère tumultueuse et passionnée de la politique, l'illustre auteur trouve encore du temps à donner à cette poésie de l'âme, qui ne parle qu'à voix basse dans le silence et dans la solitude. Lui-même nous apprend, dans sa préface, quels sont les trop rapides moments qu'il consacre à cet art divin qui semblait la vocation de sa vie. Nous ne déciderons pas s'il n'y a pas de l'injustice dans le dédain que l'auteur exprime pour ses œuvres, si son indifférence présente pour la poésie qui fit le bonheur et la gloire de ses jeunes années, n'est pas une sorte d'ingratitude, si enfin la muse descriptive que M. de Lamartine invoque aujourd'hui avec prédilection, est bien la même qui lui inspira les mélancoliques extases de ces premières méditations qui enchantèrent la France, comme les sons vagues et mystérieux d'une musique céleste. A la postérité seule il appartient de juger le grand poëte, de classer ses œuvres et d'apprécier les variations de son talent. Ce qui est incontestable, c'est que la nouvelle production du chantre mélodieux d'Elvire ne trompera pas l'attente de ceux qui espèrent y trouver des beaux vers et une magnifique poésie.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les pièces inté-

ressantes que M. Gindre de Mancy vous a communiquées à diverses époques, et dont quelques-unes ont été lues dans nos séances particulières. Ces lectures, toujours accueillies avec faveur, vous font désirer la publication d'un recueil en ce moment sous presse, et où elles doivent être réunies sous le titre d'*Echos du Jura*.

Un autre recueil plus léger, mais qui a aussi son intérêt, est dû à la plume spirituelle de M. Viancin. Les *Carillons francs-comtois* ont sans doute déridé le front de plus d'un Bisontin. L'esprit d'observation s'y cache sous des formes populaires, et on y trouve, avec un grand nombre de traits plaisants, cette abondante facilité de l'auteur, qui semble tenir moins de l'art que de la nature, et qui n'est jamais plus heureuse que lorsqu'elle se modère et se contient.

Le champ des beaux-arts nous offre aussi d'intéressantes productions à signaler. M. Lancrenon a dignement soutenu par divers travaux où se révèle l'élève de Girodet, cette juste réputation que lui ont value les grands ouvrages dont il a enrichi le Musée français. Nous citerons surtout un tableau d'enfant, plein de grâce et de suavité, qui, pour la pureté du dessin, la transparence du coloris et la finesse de l'expression, nous semble digne d'être placé à côté des meilleurs ouvrages de l'auteur du *Scamandre* et d'*Aréthuse*.

Nous ne devons pas oublier, dans cette revue, M. Flatters, modeste et laborieux sculpteur, qui a fourni à l'exposition, avec deux bustes remarquables, une statue en bronze, représentant le *Réveil*. Nous

donnerons surtout un souvenir à M. David, à qui le Musée a dû cette année, outre les bustes de MM. Arago, de Tracy, de Lamennais, de Melle. Mars, une belle statue en marbre des Pyrénées, représentant la mort du jeune Barra. Il nous est doux d'ajouter que l'illustre artiste a acquis de nouveaux droits à notre reconnaissance. Il y a quelques années, un enfant pauvre et obscur, fils d'un simple ouvrier de cette ville, après avoir fait quelques essais de sculpture, se rendit dans la capitale, où il allait chercher des leçons pour son art et des ressources pour son avenir. Le jeune Petit, sans autres recommandations que sa bonne conduite, son amour du travail et les plus heureuses dispositions, vient d'obtenir le second grand prix de sculpture dans le concours de Rome, et tout porte à croire qu'il sera plus heureux encore l'année prochaine. Ce succès distingué, il le doit aux encouragements de son maître, M. David, et à la sollicitude de la ville, qui avait pourvu à ses premiers besoins en le gratifiant d'une pension de 500 fr., qui vient d'être doublée. Honneur à l'artiste généreux qui, en réchauffant ainsi sous son aile le talent naissant et timide, le développe et le mûrit pour l'avenir ! Honneur à l'assemblée municipale, qui, tout en veillant aux intérêts matériels du pays, comprend si bien aussi ce patronage de l'intelligence qu'elle est appelée à exercer ! nous sommes heureux de pouvoir citer plusieurs traits semblables. Il en est un qui est présent à votre pensée. Un enfant de 12 ans (nommé Franceschi), couronné à l'école de sculpture de cette ville pour une statuette en marbre, représentant un amour endormi, a reçu de la

libéralité d'un de nos associés le don d'une pension annuelle de 100 francs. A ce trait de bienfaisance éclairée vous avez reconnu un citoyen dévoué, que distingue la bonté du cœur autant que l'urbanité des manières, et qui, se livrant sans réserve aux inspirations d'une âme généreuse, sait faire le plus bel usage de son opulence.

Il est des actes qui vous touchent de plus près encore, et que je ne dois pas oublier ici. L'exécution des travaux utiles que vous avez entrepris, exigeait des dépenses qui excédaient les revenus de l'Académie. La munificence des conseils du département et de la ville, en suppléant à l'insuffisance de vos ressources, vous a fourni les moyens de poursuivre la tâche que vous vous êtes imposée. Que cette noble élite des citoyens qui s'est associée à votre œuvre patriotique, que les administrateurs habiles qui tiennent à l'honneur d'occuper à l'Académie un siége auquel est attachée la prérogative d'exprimer et de défendre les intérêts de la Compagnie, reçoivent ici l'expression publique et si légitime de notre reconnaissance! Nous avons aussi des grâces à rendre à un illustre associé, dont le nom a été récemment inscrit sur nos listes. M. le comte de Montalembert, en faisant don à la Compagnie d'une somme de 200 fr., vous a permis de remettre au concours, pour l'année prochaine, le sujet si intéressant des *Traditions historiques de la Franche-Comté*. Heureuse la province où les particuliers et les hommes revêtus de l'autorité publique rivalisent ainsi de zèle pour le progrès des arts! Ne peut-on pas lui prédire, sans craindre de se tromper,

que le temps de son règne est arrivé, et que l'avenir lui réserve des jours de splendeur ?

Pourquoi faut-il, Messieurs, que je ne puisse vous retracer ces motifs si légitimes d'espérance, sans être obligé de vous entretenir aussitôt des sujets de regrets que cette année nous a laissés ? La mort, plus active qu'elle ne le fut jamais à éclaircir nos rangs, nous a enlevé plusieurs associés.

Nous avons perdu M. le marquis de St.-Mauris, nom illustre, mêlé depuis trois siècles aux annales de cette province, et qui, placé sur vos listes, pouvait paraître un gage de cette étroite alliance qui devrait exister entre les classes que le rang, la fortune, l'élévation des sentiments, la politesse des mœurs et du langage placent à la tête de la société, et les hommes qui, en se vouant au travaux de l'intelligence, maintiennent et accélèrent les progrès de la civilisation.—Nous avons perdu M. le baron Lepin, illustration de l'empire, général d'artillerie, dont le nom était honorablement connu dans l'armée française. Nous avons à regretter encore un homme non moins distingué dans la carrière militaire, dont l'Amérique sut mettre à profit les connaissances spéciales pour les travaux de fortifications des États-Unis. Les services que le général Bernard a rendus à son pays, sa haute capacité dans l'arme du génie, son caractère toujours honorable et pur dans les éminentes fonctions dont il fut revêtu, lui assurent un durable souvenir dans les annales de l'armée, dans l'estime des gens de bien et dans le cœur de ses compatriotes.

La liste de nos pertes n'est pas épuisée, Messieurs;

l'année 1839 a enlevé à la France un écrivain dont s'honorait la première Académie du royaume, et que ses ouvrages recommanderont à la postérité. Je veux parler de l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades*. Qui ne connaît les titres de M. Michaud aux regrets de ses concitoyens ? Un seul fait le loue bien mieux que le plus éloquent panégyrique : c'est cette réunion d'hommes éminents qu'on a vus, sans distinction d'opinions politiques, se presser autour de son cercueil. M. Michaud, né dans une contrée limitrophe de la Franche-Comté, offrait en lui ce mélange de finesse et de bonhomie qui paraît distinguer les habitants de l'ancienne Séquanie. Il aimait cette province, qui l'avait caché dans ses montagnes durant les jours d'orages politiques, où il revint, en 1835, saluer au nom de l'Institut la statue de Cuvier, et pour laquelle il témoigna une bienveillance toute particulière dans la relation de son voyage, qu'il lut, peu de temps après, au sein de l'Académie française.

Je dois encore, avant de terminer, payer un douloureux tribut à la mémoire de ce vénérable comte de Sellon, qu'une mort inopinée a frappé durant le cours d'un voyage qu'il faisait en Franche-Comté. Vous n'avez pas oublié ces fréquents témoignages de sympathie qu'il se plaisait à nous donner. Du fond de cette riante campagne de *la Fenêtre,* où le noble Genevois, inspiré par les plus beaux sites de la nature, consacrait ses loisirs à l'étude et aux méditations philantropiques, il vous envoyait chaque année le fruit de ses veilles. Vous ne receviez pas sans émotion ces pages confidentes de ses rêves bienveillants où respirent, avec de religieuses convic-

tions, une douce philosophie et un ardent amour de l'humanité. Le plus célèbre des historiens romains félicitait quelques-uns de ses contemporains de l'opportunité de leur mort : au milieu des justes regrets que laisse après lui M. le comte de Sellon, il y a aussi, Messieurs, quelque consolation à puiser dans la pensée que l'illustre vieillard est arrivé au terme de sa carrière sans qu'aucun événement ait démenti ses espérances ou troublé ses généreuses illusions, et qu'il s'est présenté devant le tribunal suprême, le cœur plein de ces sentiments paisibles et de ces images de bonheur public qui répandent une ineffable sérénité sur les derniers jours de l'homme de bien. Pour nous, Messieurs, qui, chaque année, nous voyons surpris au milieu de nos travaux par ces événements lugubres qui font tressaillir douloureusement nos cœurs, nous y trouvons, avec de légitimes sujets de regrets, ce salutaire avertissement que le temps nous pousse avec une effrayante vitesse vers le terme fatal, et que nous ne saurions trop nous hâter de mettre à profit la durée fugitive de la vie, pour laisser, en faisant le bien, quelque trace utile de notre rapide passage sur la terre.

LE SUICIDE,

PAR M. LAUMIER.

Oui, celui qui se tue outrage la nature,
Car il porte la main sur une créature
Qu'elle avait en son sein conçue avec amour,
Qu'avec un doux transport un père avait vu naître,
Qu'ennoblissait une âme, et qui devait peut-être
Illustrer son pays un jour.

Des cieux lorsque jaillit ou s'éteint la lumière,
Aucun ami ne prie à genoux sur la pierre
Que la pitié plaça sur ses restes sanglants;
Et ce n'est qu'en secret qu'une mère éplorée
Ose verser des pleurs sur la fosse ignorée
De celui qu'ont porté ses flancs.

Tu veux hâter ta fin!... de quel droit, à quel titre?
Des jours qu'il t'a comptés Dieu t'a-t-il fait l'arbitre,
Et pour en disposer ta vie est-elle à toi?
N'appartient-elle pas d'abord à ta patrie,
Qui, les deux bras tendus, avec douleur te crie:
« Mon fils, je suis là, pense à moi? »

N'appartient-elle pas ensuite à ta famille,
A tes amis d'étude, à quelque chaste fille

Qui s'est de son destin fiée à ton honneur?
Ton égoïsme ingrat ne pense qu'à toi-même,
Mais n'est-il en ce monde aucun être qui t'aime,
Auquel tu doives le bonheur?

Es-tu seul ici-bas et n'as-tu plus ta mère,
N'est-il aucun enfant qui, te disant : mon père,
Présente à tes baisers son visage joyeux?
Dans ton isolement ignores-tu les charmes
De ce bonheur d'aimer qui, de si douces larmes
Fait pleurer le cœur et les yeux?

Je te plains..., mais alors fais choix d'une compagne
Qui toujours, pas à pas, te suivre ou t'accompagne
Pour soulager ta peine ou doubler ton plaisir.
Près de jeunes enfants, bons et charmants comme elle,
Oiseaux faibles encor gazouillant sous son aile,
Fais-toi souvent un doux loisir.

Par un acte coupable as-tu souillé ta vie,
Ta dépouille au tombeau doit-elle être suivie
D'hommes que tu trompas, et qui te maudiront?
As-tu de ton Dieu même épuisé la clémence;
Vers le ciel qui sourit aux vœux de l'innocence
Ne peux-tu plus lever le front?

Eh bien! reste avec nous pour t'offrir en exemple
A ce monde effrayé, qui de loin te contemple,
Et quand tu viens à lui recule de terreur.
Vis pour pleurer ton crime et montrer au coupable

Que, tant qu'un cœur humain de remords est capable,
Il peut effacer une erreur.

Mais si tu peux marcher partout la tête haute,
Sans que personne ait droit de t'accuser de faute,
D'où vient ton désespoir ? pourquoi veux-tu mourir ?
Pour tous, les jours sont-ils tissus d'or et de soie?
N'est-il plus de vieillards à la misère en proie,
Ni d'orphelins à secourir?

La fortune a, dis-tu, trompé tes espérances,
Et tu n'as recueilli que douleurs et souffrances,
Au lieu des longs plaisirs que tu crus moissonner :
Ah! si tu n'as pas vu ton attente remplie,
S'il te faut aujourd'hui gémir de ta folie,
Réponds, dois-tu t'en étonner?

A l'heure où tu naquis, t'a-t-on promis un monde
Où tout marche et s'écoule en une paix profonde,
Où des voiles jamais n'obscurcissent le jour,
Où le miel et le lait jaillissent des fontaines,
Où les fleurs, en tout temps, ne versent dans les plaines
Que suaves parfums d'amour?

Il t'a menti celui qui t'a fait ces promesses:
Si l'on t'a dit qu'ici tout n'était que caresses,
On ne t'a point montré le monde tel qu'il est.
Au lieu d'accuser Dieu, ton guide et ta défense,
Va près de l'imposteur qui trompa ton enfance,
Chercher le monde qu'il t'a fait.

Dans ces lieux où chacun traîne après lui sa chaîne,
Rien ne croît sans labeur, rien ne s'obtient sans peine:
Pour moissonner un jour, il faut avoir semé.
Dieu le veut, toute chair ici-bas souffre et pleure,
Et chaque homme parcourt jusqu'à sa dernière heure
Un chemin d'écueils parsemé.

Regarde ces vieillards s'égayant sous l'ombrage,
Pas un seul, dans le cours de son pèlerinage,
N'eut un abri certain contre les coups du sort.
Tous ont été frappés, mais devant la tempête
Aucun d'eux n'a courbé sa vénérable tête,
Et tous sont arrivés au port.

T'est-il permis, à toi, de pousser un murmure;
As-tu longtemps, comme eux, sué dans ton armure,
Et contre le malheur vaillamment combattu?
A peine l'ennemi, qui contre toi s'élance,
De loin avec la tienne a-t-il croisé sa lance,
Que ton courage est abattu.

Comment, après ton crime, oseras-tu paraître
Devant le tout-puissant qui t'avait donné l'être?
Diras-tu, lorsque Dieu viendra t'interroger:
« Vous m'aviez imposé des devoirs, une tâche,
» Je les ai désertés, et j'ai fui comme un lâche,
» A la menace du danger? »

Sois digne de ta fin, évite cette honte;
Il n'est point de péril qu'un grand cœur ne surmonte,

Point de gouffre béant qu'il ne puisse franchir.
Celui qui prend pour arme une volonté forte,
Est toujours sûr de vaincre, et du fardeau qu'il porte,
Parvient sans peine à s'affranchir.

Lorsque l'éclair scintille et que la foudre gronde,
Que les vents déchaînés livrent bataille à l'onde,
Et que sous leurs efforts l'arbre crie et se rompt;
Contre eux, avec fierté, marche et soutiens la joute,
Les rochers menaçants qu'ils jettent sur ta route
Devant tes pas s'aplaniront.

Pour en guérir la plaie, épanche sur ton âme
Les sucs rafraîchissants du baume et du dictame,
Dont les travaux d'esprit t'offrent l'heureux secours;
Vers de graves sujets élève tes pensées;
Dompte, en les méprisant, ces terreurs insensées,
Qui de tes nuits troublent le cours.

Tu verras cependant se résigner à vivre,
Des êtres que la mort, en les frappant, délivre
De souffrances qu'ils ont hâte de voir finir.
Pourquoi leur cœur est-il plus fort que leur mal même?
C'est qu'il n'en est pas un qui n'espère, qui n'aime,
Et n'ait foi dans son avenir.

C'est que tous sont certains que, dans une autre vie,
Ces grands, dont la puissance éveille ici l'envie,
Ne le seront pas seuls, s'ils sont encore heureux,
C'est que tous sont certains que Dieu, dont la justice,

Jamais, sans le payer ne laisse un sacrifice,
A réservé des prix pour eux.

Profite de l'exemple et choisis pour modèles,
Ces hommes en tout temps dévoués et fidèles
Aux pénibles devoirs que Dieu leur imposa;
Cherche plus haut qu'ici ton courage et ta force;
Renonce à ces faux biens dont la trompeuse amorce
Pendant trop longtemps t'abusa.

Abandonne en esprit cette terre où tu pleures,
Tourne avec foi les yeux vers les saintes demeures,
Aux célestes parvis frappe, et l'on t'ouvrira;
Là coulent à grands flots, pour les cœurs en détresse,
Les sources de tout bien et de toute richesse,
Demande, et l'on te donnera.

Et quand tu parviendras au bout de ta carrière,
Tu pourras, sans frayeur, regarder en arrière,
Et dire à Dieu: « Toujours soumis à votre loi,
» J'ai, sans m'en écarter, marché dans votre voie,
» A votre saint appel je me rends avec joie;
» Me voilà, Seigneur, jugez-moi. »

A la source des biens que sa bonté dispense,
De Dieu tu recevras ainsi, pour récompense,
Le prix qu'en sa justice il réserve au vainqueur;
Admis sous le drapeau des célestes milices,
Tu dompteras la mort, et des flots de délices
Inonderont sans fin ton cœur.

OBSERVATIONS SUR LA LITTÉRATURE,

PAR M. GUILLAUME.

La littérature française est-elle aujourd'hui dans un état de progrès ? Si elle perd de son ancien lustre, quels sont les moyens de le lui rendre? Ces questions sont graves; elles mériteraient d'être discutées par une voix moins faible et moins inconnue.

Le 19e. siècle voit les sciences et les arts s'améliorer par d'heureuses découvertes, par le zèle ardent et éclairé de ceux qui les cultivent. Que n'en est-il de même des lettres ! Une littérature futile et de fabrique, préférant au succès de gloire le succès d'argent, menace, dans sa stérile abondance, d'étouffer la véritable littérature, celle qui a le goût pour appui, de longues études pour moyens, et l'utilité pour but.

Ces doléances ne sont pas le langage d'un vieillard louangeur du passé et détracteur du présent. Voyons, pour les justifier, quelle est la funeste influence de la littérature du jour, et les moyens de l'arrêter.

Cette littérature futile est devenue une industrie qui s'exploite comme les autres; elle occupe le théâtre et la librairie, ces deux grands débouchés littéraires. Elle entreprend tout : mémoires historiques, voyages pitto-

resques faits au coin du feu, drames, romans, contes fantastiques, tableaux de mœurs, style du moyen âge. Tout est du ressort de cette facture ; elle veut de l'argent, elle n'aura que cela. Elle est secondée par le goût de lecture, qui est pour notre époque comme un besoin, une nécessité. Aussi, quelle effrayante quantité d'ouvrages nouveaux, ou soi-disant tels, le génie spéculatif des écrivains et des éditeurs ne jette-t-il pas chaque jour sur la place! C'est un immense torrent de pages imprimées, qui roule incessamment vers l'oubli, comme les fleuves vers la mer. A peine adolescent, on écrit pour les feuilletons d'un journal ; on veut tenter tous les genres littéraires, comme si la prétention donnait les moyens, et prenant pour du génie tout fait la fougue d'un esprit qui commence, on s'improvise fièrement *homme de lettres*. On se croit du génie ; car, n'avoir que de l'esprit, c'est trop peu, trop commun : l'esprit court les rues ; on ne se met plus aux fenêtres pour le voir passer. Et que risque-t-on à produire un livre mal écrit? Le public s'en dégoûte, le livre reste condamné à ne plus être lu ; eh bien, la présomption de l'auteur n'aura d'autre châtiment qu'un profond oubli. Douce expiation ; quel coupable ne souhaiterait en être quitte à si bon marché?

Ces jeunes écrivains se mettent en quelque sorte aux gages d'un libraire, lassent l'intelligence en la transportant sans transition des nuages dans les abîmes, sans arrêter la pensée, sans fixer l'imagination, sans présenter un attrait à la mémoire. Ils se noient dans une fécondité sans progrès, où l'auteur perd de sa réputation en proportion de ce qu'il ajoute à son œuvre. Il n'y a pas, dans

notre époque, absence de moyens; il y en a fausse application; c'est bien moins l'épuisement de l'imagination que son abus. Le résultat d'une sève si mal dépensée est de nous faire voir une foule de ces prétendus hommes de lettres qui, n'étant pas nés sans d'heureuses dispositions, ne se sont pas mûris par de longues études. Ils ont déformé leurs talents, pour être mieux et autre chose que la nature ne les a créés, et pour paraître dédaigner la gloire, qui le leur rendra bien.

L'impatience de produire, l'intempérance de publicité qui fait tant d'avortons littéraires, l'ardent désir d'originalité, l'émulation à se montrer le moins simple possible, ont pour appui la facilité du genre. Il est aisé de faire un abus criant de descriptions et d'épithètes, de s'efforcer pour être pittoresque, d'accumuler des antithèses, se souciant peu d'être justes, pourvu qu'elles soient piquantes, et un luxe d'images qui noient la pensée, quand il y en a, d'allier l'emphase et le burlesque, et de donner aux écarts de l'imagination le titre pompeux de *mouvement progressif*.

Loin d'improviser, comme de nos jours, les auteurs, dans le grand siècle de Louis XIV, étaient comme ses architectes; ils bâtissaient pour la postérité. Leur littérature était aussi arduë qu'on veut de nos jours en créer une facile. Ils avaient placé les Muses au sommet d'un mont si escarpé, qu'il fallait un cheval ailé pour arriver jusqu'à elles. Il semble aujourd'hui qu'elles soient dans un puits, qui n'est pas celui de la vérité; il n'y a qu'à se laisser aller; au lieu de monter au Parnasse, on y descend.

La littérature du jour a donné sa mesure dans les saturnales dont nous sommes les témoins. Elle ne peut excuser ses productions communes, en disant qu'on l'a chargée d'entraves, qu'on lui a fermé la carrière. Voulant, en dépit de tout, faire de l'effet, elle abonde en romans, en contes, en mélodrames, en mémoires historiques. Examinons ceux dont elle nous accable.

Avec les innovations, et comme leur conséquence, est venu le mauvais goût. Nous lui devons les romans historiques, genre bâtard, qui altère les faits connus, laisse à l'imagination la funeste liberté de confondre le faux et le vrai, et finit par aboutir à la stérilité précisément par efforts d'invention. Devenus la pâture de la classe oisive, leur vente se soutient, parce que les gens de goût sont les seuls qui les repoussent.

D'autres écrivains nous prodiguent ce qu'ils appellent des romans du moyen âge. Copiant dans Froissart ou dans Brantôme la première histoire venue, il leur suffit d'y coudre quelques accidents, sans nouveauté de pensées et d'événements, d'affecter l'orthographe et les tournures surannées du vieux langage, sans nous rendre ni le costume, ni la vérité locale : mais, employer les locutions du 15e. siècle, ce n'est que singer la naïveté. Excellente à sa place, mais aujourd'hui factice, empruntée comme un masque, comme un hochet, elle ressemble à la naïveté ridicule d'un vieillard qui fait l'enfant.

Le genre horrible a trouvé des faiseurs de romans frénétiques, comme si toutes les émotions simples et naturelles étaient épuisées au point de rechercher les

situations hors de nature et de vraisemblance, qui annoncent une société vieillie, parce qu'il faut des scènes de terreur à la sensibilité blasée, des commotions électriques à la paralysie.

Les contes disputent aux romans l'empire de la mode. C'est presque toujours la même physionomie, un mensonge continuel de la nature humaine, toujours outrée, et n'agissant jamais dans les limites que Dieu lui a tracées. La prétention à l'extraordinaire vise à l'effet d'affiche, en donnant aux contes un titre bizarre, dans la croyance que ce nom singulier obtiendra la même célébrité romanesque que *Rossinante* ou *Dulcinée*. On peut regarder la vogue de ces contes et leur foule comme le démembrement de la littérature; chacun tire à soi pour en avoir un lambeau.

N'oublions pas dans ce déchirement les mémoires historiques : ils sont à l'histoire ce que, dans la peinture, les portraits sont aux tableaux. C'est un genre attrayant, causeur, où l'envie de se faire valoir peut, sous un air de bonhomie, se développer à son aise, quand l'auteur, racontant ce qui s'est passé sous ses yeux, a pour titre de recommandation *quorum pars magna fui*. On aime à voir dans leur intérieur, pour ainsi dire en déshabillé, ceux que l'histoire nous montre dans sa gravité sévère. Les mémoires historiques nous apprennent que le génie a ses faiblesses, et la gloire ses infirmités. Ils vengent notre amour-propre, et relèvent notre vanité, motif secret qui les fait rechercher. Ce genre d'ouvrages est devenu comme les autres, affaire de spéculation et de fabrique. Quel déluge de *Thucydide* et de *Quinte-Curce*

de la vie privée! Comme le pastiche perce dans l'art de tirer au volume, d'allonger les révélations peu édifiantes et les caquetages de mauvais ton! Des mémoires posthumes, fabriqués en compilant de vieux *Ana*, se sont abattus sur la cendre des morts. Ceux-ci, n'eussent-ils pas su, de leur vivant, tenir une plume, apparaissent, cent ans après leur mort, auteurs de gros volumes in-8o., exhumés par cas fortuit. Je dis de *gros volumes*, parce qu'ils sont si riches de marges, ils abondent tellement d'interlignes et d'alinéas, qu'à peine l'impression en occupe la moitié; le reste n'est que papier blanc; singularité typographique, dont nous sommes si loin de nous plaindre, que nous aurions su gré à l'imprimeur de laisser toutes les pages dans leur état de candeur originelle.

Pour faciliter le débit, l'industrie littéraire offre à l'intelligence et à la petite propriété des feuilles volantes contre du billon. Elle divise un volume de vingt-cinq feuilles en autant de parties: elle le détaille à vingt centimes la feuille, et la France est inondée de fragments de livres cherchant à s'accrocher et à se rejoindre comme les atomes des tourbillons de Descartes.

La poésie n'est pas moins féconde que la prose, et vient se briser contre deux écueils. L'un est l'affectation d'étrangeté, le mépris des règles, le défaut d'inspiration et de pensées, un vain ramage qui laisse vides le cœur et l'esprit, *versus inopes rerum, nugæque canoræ*. L'autre écueil est le genre mélancolique. La mélancolie, qui court après la perfectibilité, est gonflée de soupirs suffocants; les pleurs qui ne peuvent couler, les sanglots et

l'amertume, ont élu domicile dans son encrier. Ces grimaces n'ont rien du sentiment vrai qui inspirait à La Fontaine *l'épître aux nymphes de Vaux.*

La comédie, loin de corriger les mœurs en riant, ne présente que des tableaux de genre assortis à la mode du jour, et qui passent avec elle. Les pièces à vaudevilles abondent sous le nom de plusieurs collaborateurs, génies d'attelage qui s'appareillent, et tirent comme ils peuvent une idée à deux.

La tragédie est chassée de la scène par le mélodrame, aussi éloigné des grâces de Thalie que de la dignité de Melpomène, honteux alliage de l'horrible et du burlesque, s'en remettant du succès à son mépris pour les convenances et les règles reçues, et surtout à l'art du machiniste et du décorateur, comme si le public était un enfant dont il suffit de repaître les yeux, sans s'occuper de l'esprit et du cœur. Le mélodrame a, pour comble de mouvement progressif, peuplé la scène d'animaux. Ah! si la statue de Voltaire, qui orne le péristyle du Théâtre Français, pouvait s'animer comme celle du *festin de Pierre*, quel serait le feu de ses regards et l'accent de son indignation, en voyant Zaïre et Mérope exilées de la scène, et remplacées par les lions de Van Amburgh et les chevaux de Franconi!

C'est ainsi que la littérature mercantile, dont je déplore la funeste influence, répand sur le Parnasse consterné ses futiles écrits, comme dans les plaines de la Syrie des nuées de sauterelles s'abattent sur les champs cultivés. J'en ai indiqué la cause dans la satiété du beau et du bon, dans la précipitation de produire pour satis-

faire aux exigences d'un contrat de librairie, et dans la facilité du genre. Elle est merveilleusement secondée par l'esprit de coterie. Les médiocrités littéraires se réunissent pour se faire jour, sonner la charge contre les vieilles renommées qui les importunent, tenir fabrique de grands hommes, et se pousser avec une réciprocité si fraternelle, que les plus minces arrivent comme les autres à la renommée de feuilletons. Mais la postérité vient à son tour, et cette grande Cour de cassation fait justice des jugements contemporains. En attendant, vivent les succès d'un jour qui n'aura pas de lendemain! vive le savoir faire, et disons avec Molière, *O grande puissance de l'orviétan!*

Cette peinture trop fidèle est affligeante. Heureusement à côté de cette vogue passagère croît et s'élève une littérature peu nombreuse, mais durable, qui a les principes pour guide et l'utilité pour but. Doit-on craindre la décadence lorsque, pour conserver le feu sacré, il est encore des auteurs dont les ouvrages, médités avec soin, écrits avec clarté, fruits de longues années d'étude et de recherches, résument les travaux d'une vie consacrée à l'histoire, à la morale, à la gloire des lettres?

A la tête de ces auteurs qu'il est consolant de citer, je me plais à signaler le nestor de la littérature. Le marquis de Fortia déploie, à un âge où l'on se repose, un zèle et une activité que le temps ne peut affaiblir. Infatigable, il trace dans ses écrits, modèles de style et d'érudition, *l'histoire ancienne du globe;* il continue *l'art de vérifier les dates,* dont les deux premières parties avaient

seules été publiées ; il traduit et complète *l'histoire de Hainaut;* il règle le plan d'un *Atlas* historique ; il réfute les écrivains qui ont contesté l'existence d'Homère et l'authenticité de ses poëmes : émule de l'abbé de Vertot, il écrit *l'histoire de Portugal;* il recherche l'origine de l'écriture et son introduction dans la Grèce ; il combat les paradoxes, en exposant les *principes et l'accord de la morale naturelle et de la morale chrétienne.* Honorons en lui le savant, l'historien, le moraliste religieux, dont la vie se compose de bonnes actions et d'utiles écrits.

M. de Barante, dans *l'histoire des ducs de Bourgogne,* a su retenir du langage des anciennes chroniques l'ingénuité, les tours concis, les expressions fortes de simplicité et la couleur locale des événements. Les siècles passés n'ont pas seuls occupé ses veilles. Rédacteur des *Mémoires de madame de la Roche-Jacquelin,* il excite dans nos cœurs l'admiration et la pitié sur la fidélité et le courage aux prises avec le malheur.

Nous éprouvons les mêmes sentiments de pitié et d'admiration pour une sainte résignation et un inflexible courage, en lisant *l'histoire de la captivité de Pie VI* par M. Artaud, littérateur aussi habile que sage historien. Il peint avec impartialité *Machiavel, son génie et ses erreurs;* il publie une traduction élégante et fidèle des poëmes du Dante, dont il facilite la lecture par de savants commentaires.

Deux rois que l'infortune n'a pas épargnés, Richard III et François Ier., ont eu dans M. Rey un historien habile, à qui nous devons aussi l'histoire du *drapeau français,* que l'on vit toujours dans le chemin de l'honneur.

Les ouvrages historiques de M. de Villeneuve présentent, dans un style naïf et spirituel, la modération qui inspire la confiance, la gravité et l'élévation qui conviennent à l'historien : nous nous plaisons à citer son histoire *de René d'Anjou*, au nom duquel la touchante épithète de *bon* s'est attachée comme au nom d'Henri IV, *l'histoire du saint roi, Louis IX, et les monuments des grands maîtres de l'ordre de saint Jean de Jérusalem*. Ces souvenirs, en nous montrant quels exploits l'esprit religieux a été capable de produire, doivent plaire aux hommes qui ont le cœur placé assez haut pour connaître la vraie gloire.

En lisant les écrits de M. Droz, on est porté naturellement à se sentir plus pénétré du sentiment de ses devoirs, plus humain, plus tolérant ; ils présentent une morale attrayante et douce, et cet esprit de modération dont chacun reconnaît la nécessité, et fait si peu usage. Il a publié *l'histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution*. Nous devons applaudir à la consciencieuse impartialité de l'auteur, et désirer que, ne s'arrêtant plus aux événements d'août 1789, il complète son ouvrage en retraçant les dernières années du roi-martyr, si digne de nos regrets !

Combien nous pourrions encore nommer d'autres auteurs, dont les ouvrages ne sont pas moins utiles ! Nous nous plaisons à citer parmi les sommités littéraires, Guizot, Thiers, Augustin Thierry, pour les études historiques, Villemain pour la littérature, Cousin et Jouffroy pour la philosophie.

Nouvel Addison, l'ingénieux M. de Féletz offre dans son *cours de littérature, de philosophie et d'histoire*, un modèle de la saine critique littéraire qui sait reprendre avec finesse et applaudir avec justice. Nous devons le même éloge à *l'art poétique réformé, poëme en quatre chants*. Puissent ces rimeurs dont le ramage se perd dans le vague et les brouillards, suivre les leçons que M. Trémolières leur donne sous le voile d'une piquante ironie!

Les beaux vers de M. de Lamartine sont une nouvelle preuve de cette vérité, que les grandes pensées viennent du cœur, et se peignent par une noble expression.

Qu'on ne dise plus que tous les sujets de comédie sont épuisés, et qu'il ne reste plus à glaner après Molière et Regnard. Les *deux gendres* d'Etienne, *l'école des Vieillards* de Casimir Delavigne, obtiennent de justes applaudissements; et Scribe, s'élevant enfin au-dessus des succès éphémères du vaudeville, semble inspiré par Thalie dans ses comédies de caractères, qui peignent la duperie de *Raton*, les contrariétés *d'un mariage d'argent*, et lés chagrins *d'une passion secrète*.

Nous devons aux patientes recherches et au zèle assidu des savants éditeurs à la tête desquels nous signalons M. Crapelet, l'Henry-Estienne de notre siècle, la publication d'anciennes poésies françaises, qui, sans eux, seraient restées inconnues. Leurs auteurs, luttant contre la barbarie des mœurs et du langage, ont enfermé leurs pensées dans un tour vif et naturel, et les ont revêtues d'expressions simples, claires et naïves. On aime, à travers l'incorrection et l'âpreté de leurs écrits, la fran-

chise et l'indépendance, la verve libre, originale de ces premiers restaurateurs de la langue et de la poésie française. Honneur à ces anciens poëtes! honneur à la persévérance des habiles éditeurs qui ont consacré leurs veilles à découvrir ces poésies, à les classer avec ordre, à les éclaircir par de savants commentaires!

Une heureuse émulation anime et dirige les études historiques. Sortant d'une époque féconde en sophismes et en illusions, le dix-neuvième siècle désabusé aspire aux connaissances sérieuses et approfondies. Les intelligences entraînées vers l'étude du passé, recherchent les monuments de tous genres qui peuvent servir à le dévoiler. Si nos vieilles annales ne sont plus explorées dans les cloîtres par ces hommes de silence, de retraite profonde et de travail infatigable que nous possédions autrefois, le culte du passé historique de la France est loin d'être abandonné. Je vois une race, jeune d'âge, vieille d'étude, ardente et sérieuse, intelligente et appliquée, compulser avec un zèle assidu, dans les bibliothèques, dans les archives, les chroniques et les manuscrits, précieux dépôts des souvenirs que les générations éteintes nous ont laissés. Espérons de nouvelles conquêtes sur les siècles qui ne sont plus. Espérons des documents certains, exempts des passions de l'historien, passions si nuisibles à l'inflexible impartialité, qui est le plus bel ornement de l'histoire.

Pourquoi donc, lorsque de telles espérances nous sont ouvertes, prendrions-nous le ton amer et chagrin du dénigrement qui décourage? Pourquoi crier à la décadence des lettres, et ne voir qu'une des faces de la litté-

rature, quand l'autre aspect doit nous rassurer? Sans doute la vogue du jour n'est que trop aux productions frivoles; mais cette vogue chercherait en vain à étouffer, par le nombre, la littérature saine et forte qui a pour elle la raison, le goût, les principes vrais et utiles. Je ne vois dans l'intelligence humaine aucun symptôme de lassitude ni de vieillesse; mais plutôt dans nos jeunes écrivains une surabondance de sève mal dépensée. Espérons que la masse énorme des livres futiles succombera sous son poids. Les sensations dégradées sont bien près de la répugnance; une réaction morale peut s'opérer dans les esprits. Tôt ou tard les illusions se dissipent; la vérité reprend ses droits; le trafic et l'esprit de coterie sont appréciés, et l'on finira par repousser l'insulte des éloges vendus, la protection des cabales, et l'ignoble fraternité des faiseurs de réputations.

Si le temps, la raison, la satiété du faux, doivent amener cette heureuse époque, c'est à tous ceux qui aiment les lettres pour elles-mêmes, à se réunir afin de l'avancer. Je prêche, en quelque sorte, une croisade contre une littérature dangereuse par sa futilité, par son influence, par la mauvaise voie qu'elle ouvre à la jeunesse impatiente de produire, et qui pourrait si bien faire si elle savait attendre et se mûrir par de longues études. Je voudrais que toutes les Académies s'élevassent contre les livres de pacotille, nés de l'esprit d'innovation et de la facilité du genre. J'appelle les sociétés littéraires à les repousser par cette critique sage, éclairée, qui est l'expression du goût dirigé par l'impartialité, et qui, juste avec bienveillance, ne trahit ni ne néglige la vérité.

C'est aux Académies à faire prévaloir la raison et la morale sur les égarements dont je me plais à croire que l'on commence à se lasser. La littérature du 19e. siècle n'a pas encore franchi l'époque de la jeunesse; elle atteindra son époque de force virile. Espérons pour sa gloire qu'elle n'aura plus d'autre devise que ce précepte d'Horace :

.... *Neque te ut miretur turba, labores,*
Contentus paucis lectoribus.

Satire x, liv. 1.

LÉGENDE

DE SAINTE COLOMBE,

PAR M. AUG. DEMESMAY.

Les Bollandistes, dans leur savant ouvrage, mentionnent deux vierges martyres du nom de *Colombe*. L'une vécut à Sens, au milieu du 3me. siècle, l'autre à Cordoue, en 853. Une tradition populaire, conservée dans la mémoire des habitants de nos montagnes, et le nom de sainte Colombe, que porte encore l'un des quatorze villages qui couronnent la plaine de la Chaux-d'Alie, à l'extrémité de laquelle se dresse la grosse tour de Pontarlier, prouvent incontestablement qu'une troisième sainte du même nom a vécu dans nos contrées.

Voici cette tradition, telle que je l'ai entendu raconter par un vieux montagnard, dans la bouche duquel elle avait un parfum de naïveté que j'aurais voulu pouvoir lui conserver dans ces vers.

Descends, descends du ciel, à ma voix qui t'implore,
Timide et chaste Muse, amante du passé!
Voici l'heure, minuit!... Oh! jusques à l'aurore,
De ton souffle divin viens embraser encore
Mon front, hélas! par toi trop longtemps délaissé.

D'une sainte aujourd'hui je veux conter l'histoire;
Je veux redire à tous ses vertus, sa pudeur :
Que mon vers plus coulant soit digne de sa gloire,
Et comme un pur encens offert à sa mémoire,
Que naïf et sans art il m'échappe du cœur.

C'était au temps où, dans la Séquanie,
Deux grands martyrs, Ferréol et Ferjeux,
Semaient à flots la parole bénie;
Où Besançon, par la foi rajeunie,
Venait au Christ d'immoler ses faux dieux.

Seul rejeton d'une pauvre famille
Dont elle était l'espérance et l'appui,
Vivait alors, au hameau de Bregille,
Colombe,.... chaste et douce jeune fille,
Trésor que Dieu semblait marquer pour lui.

Comme à seize ans on doit l'être au village,
Elle était simple, et digne de son nom;
Calmes et purs, les traits de son visage
D'un noble cœur étaient la noble image;
Grâce et beauté l'avaient mise en renom.

Aussi bientôt, tant elle est séduisante,
Valérius en est-il enflammé;
Valérius, Romain à l'âme ardente,
Qui devant elle, un matin, se présente,
Lui dit : « Je t'aime et voudrais être aimé!

Accepte les trésors que t'offre ma tendresse,
Viens, sois dans mon palais souveraine maîtresse;
T'adorer à jamais pour moi sera si doux !
De ce culte nouveau dont ton esprit s'occupe,
Laisse là les rigueurs; c'est trop en être dupe....
L'Amour, parmi les dieux, est le premier de tous! »—

Ces mots sortis d'une bouche païenne
Ont alarmé la naïve chrétienne :
« Jésus, dit-elle, ô mon Dieu, sauve-moi !
Puisqu'en mon cœur a germé ta parole,
Puisque toujours tu fus ma seule idole,
Je veux, ô Christ! n'appartenir qu'à toi. »

Le Dieu du faible accueillit sa prière;
Mais le Romain qu'enflamme la colère,
Par Jupiter jura de se venger.
Le lendemain, la pauvre jeune fille,
On l'arrachait du sein de sa famille;
Pour la punir, on allait l'outrager.

De vils soldats la mènent au prétoire;
Là, Claudius, de terrible mémoire,
Monstre gorgé du sang de nos aïeux (1),
Sur ses refus, la raille et l'injurie :

(1) Claudius était préfet romain dans la Gaule séquanaise. C'est par son ordre qu'en l'an 214 Ferréol et Ferjeux furent décapités à Besançon.

Colombe alors, comme une fleur flétrie,
S'incline,..... pleure, et se cache les yeux.

— « Au culte de l'Amour nous l'avons destinée,
Dit l'infâme Romain, avec emportement;
Qu'au temple de Vénus elle soit entraînée,
Et là, qu'aux yeux de tous tombe son vêtement. » —

L'ordre est exécuté. — La vierge demi-morte,
Déjà du lieu fatal a dû franchir la porte;
D'une froide sueur son visage est mouillé;
En vain elle résiste, elle implore, supplie....
Sous une main de fer qui l'étreint et la plie,
De ses derniers atours son corps est dépouillé.

Mais Dieu, du haut du ciel, Dieu l'avait entendue;
Sur cette noble enfant il abaisse la vue:
O miracle!..... Voilà que, soudain déliés,
Ses cheveux à flots d'or et baignés de ses larmes,
Pour sauver sa pudeur, pour dérober ses charmes,
Grandissant tout à coup, l'enlacent jusqu'aux pieds (1).

Valérius alors devient plus téméraire;
Cet obstacle nouveau l'irrite et l'exaspère;

(1) Un des membres de l'Académie de Besançon se rappelle avoir vu, dans son enfance, chez M. son père, qui en avait hérité de M[elle]. d'Argilly, habitant Pontarlier, un plateau de chêne sur lequel était sculptée en relief et avec beaucoup d'art la scène que retracent ces vers. La jeune fille y était représentée au milieu de la foule et se voilant de ses cheveux, devenus son seul vêtement.

Sur ce voile céleste il veut porter la main :
Le trouble dans les yeux, le blasphème à la bouche,
Vers Colombe il s'élance.... Au moment qu'il la touche,
Comme frappé de foudre, il tombe mort soudain.

Tout s'enfuit d'épouvante, — et la vierge chrétienne,
A travers la cité, sans que nul la retienne,
Va dire à son vieux père un éternel adieu.
Là, d'un voile grossier, d'une robe de bure,
Ses membres délicats se font une parure,
Austère vêtement des servantes de Dieu.

Puis donnant une larme à ses jeunes compagnes,
Elle prend le sentier de nos hautes montagnes;
Elle y vient aux forêts demander un abri,
Un abri pour prier, pour y vivre d'extase,
Pour y savourer mieux cet amour qui l'embrase,
Et que vient d'accepter l'époux qu'elle a choisi.

Non loin de Pontarlier, dans la plaine stérile
Que baigne le Drugeon de son onde tranquille,
Colombe en un rocher se choisit un réduit.
Elle y vécut longtemps. — Le peu de nourriture
Qui devait soutenir si frêle créature,
Un ange à ses côtés l'apportait chaque nuit.

La mort la respectait. — Mais un soir son bon ange,
Joyeuse l'emporta dans la sainte phalange,
Où l'attendaient ses sœurs, fleurs de virginité :
De ce Dieu qu'ici-bas adorait sa pensée,

La voilà maintenant l'immortelle épousée.
Seigneur, elle est à vous, et pour l'éternité!

Son histoire aussitôt du peuple fut connue;
On avait vu son corps se perdre dans la nue,
Ouvrant sur son passage un sentier lumineux.
De la sainte cellule on fit un oratoire;
On y vint de si loin, pour bénir sa mémoire,
Qu'un village bientôt se groupa dans ces lieux.

Oh! puisqu'il a gardé ton nom, sainte Colombe,
Que d'en-haut, chaque jour, ton doux regard y tombe,
Comme autrefois sur toi le regard du Seigneur;
De ses vierges toujours protège l'innocence;
Fais fleurir en leurs cœurs, sous ta douce influence,
Cette rose du ciel que l'on nomme Pudeur.

PIÈCES LUES DANS LES SÉANCES ORDINAIRES,

ET DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

SUR EMMANUEL KANT :

CRITIQUE DE LA RAISON PURE;

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CLERC, PÈRE, A L'ACADÉMIE,

LE 9 JANVIER 1840.

MESSIEURS,

Au mois de mai dernier (1), l'Académie des sciences morales et politiques, par l'organe de M. Dupin aîné, mit au concours public pour la présente année, le programme consistant à examiner la nature et l'état de la philosophie allemande, spécialement sous la plume d'Emmanuel Kant et sous celle de ses successeurs : la conclusion doit être de déterminer ce qui peut ou non subsister de cette philosophie en France.

Nous ne pouvons pas nous mettre sur les rangs, à Paris, pour la réalisation de ce programme. Il faudrait connaître, et nous n'avons pas cet avantage, les œuvres des Fichte et des Schelling, continuateurs

(1) V. le Journal *Le Temps,* feuille du *mercredi* 20 *mai* 1839.

de Kant, et, dans le vrai, ses adversaires; nous ne possédons même de lui que sa *Critique de la raison pure.*

Mais le docteur de Kœnisberg étant le coryphée des philosophes allemands, et la *Critique* résumant toute sa métaphysique, et même à bien des égards sa morale, l'examen de cet ouvrage peut répandre des lumières sur le germanisme, et sur la naturalisation qu'on voudrait lui acquérir dans notre patrie.

Dans cette discussion, Messieurs, il serait à désirer que nous fussions au-dessus de toute indulgence. Cependant nous n'eûmes jamais tant besoin de la vôtre, si indispensable d'ailleurs pour nous, dans la carrière que nous parcourons à l'Académie. Pendant que vos historiens, vos poëtes, vos orateurs, charment le public autant par l'espèce de leurs productions que par leurs talents, tandis que leurs écrits entrent dans l'esprit et la mémoire comme un jour vif et doux à la fois entre dans les yeux, nous défrichons péniblement le sol fécond et pourtant ingrat de la philosophie. Le lecteur ignore ou affecte d'ignorer que, même dans les arts d'agrément, on ne fait rien que de médiocre, si le suc philosophique ne vient s'y infuser et y répandre la vie. Les habiles professeurs qui siégent également dans vos rangs, tout à leur enseignement et à leurs compositions en grand, ne voulant d'ailleurs pas montrer leur supériorité trop visible sur un simple amateur, nous délaissent presque seul à la tâche épineuse que nous venons de signaler. Dans cette position difficile, que devenir, Messieurs, si vous ne nous prêtez pas un appui spécial?

Tels sont nos motifs de confiance, dans l'analyse que nous continuons de l'ouvrage tout à la fois le plus célèbre de l'Allemagne et le plus obscur qu'ait enfanté l'univers philosophique.

Il n'avint pas de la *Critique* ce que raconte Horace du tronc de figuier qui tomba dans les mains d'un sculpteur. Celui-ci hésita quelques moments s'il en ferait un banc ou la statue d'un Dieu, *scamnum faceret ne Priapum:* bientôt il se décide pour ce dernier parti, *maluit esse Deum* (1). La Critique n'éprouva pas d'abord un sort aussi magnifique : elle demeura six années sans débit, parce qu'on ne comprenait rien à ce livre. Comme la patience est la vertu du pays, l'artiste, c'est-à-dire l'imprimeur-libraire, différa pendant ce temps d'envoyer à l'épicier les exemplaires déjà reliés ou brochés de l'ouvrage, et de faire des enveloppes de rames de papier avec ceux plus nombreux qui subsistaient en feuilles entières (2).

Mais, ô prodige! voilà qu'un beau jour la lumière se fait aussi dans les esprits; une révolution d'intelligence et d'engouement s'opère en Allemagne en faveur de la *Critique :* le marchand n'en est plus embarrassé, les exemplaires se vendent tous, on fait des réimpressions du livre, lesquelles s'écoulent de même; l'impétuosité française n'aurait rien produit de semblable.

Cependant, et après ce passage d'un extrême à l'autre, il arriva ce que l'on fait toujours, ce fut de

(1) Satyrarum lib. 2, satire 8.
(2) Philosophie de Kant, par M. De Villers, pag. xx.

prendre le milieu et d'examiner encore ce qu'on avait tant méprisé d'abord, et ensuite tant admiré. D'autres philosophes continuèrent, comme nous l'avons dit, l'œuvre de Kant, et ne s'accordèrent pas plus entre eux qu'avec lui; tous, comme le fait observer Ancillon, n'obtinrent qu'une fortune éphémère et partielle (1).

Il faut avouer que, dans cette sorte de chaos, Kant demeura hors de pair avec ses rivaux. Cet auteur joint à une imagination féconde une érudition fort étendue; il possède les langues savantes; il est naturaliste, astronome, mathématicien non moins que philosophe, ce qui enrichit sa métaphysique de conceptions fort variées et qui font oublier souvent les vices de sa phraséologie. Ce n'est pas non plus chose facile que de filer avec invention et avec suite un long paradoxe, tel que sa Critique de la raison pure.

Mais comme le génie des fictions est peu de chose en philosophie, où la vérité seule doit dominer, toutes les fois que nous la trouverons ouvertement violée, nous le dirons sans détour; nous oserons même, dans l'occasion, joindre l'ironie à une réfutation directe. Et, après tout, l'Europe n'a pas encore dressé des temples ou même des autels à la personne ni aux doctrines d'Emmanuel Kant.

Entrons enfin et sérieusement en matière sur la Critique, sans répéter les observations de nos anciens discours.

Nous y avons trop peu analysé la rubrique de ce

(1) Mélanges de littérature et de philosophie, tom. VI, pag. 109, 110.

livre, *Critique de la raison pure*. Qu'est-ce que cela veut dire? Le rôle que joue ici la raison est-il actif ou passif? La raison est-elle la faculté qui critique ou bien celle qui est critiquée ?

C'est l'un et l'autre, Messieurs, et par un de ces jeux d'esprit aussi familiers qu'agréables au docteur allemand.

D'une part, *au delà*, dit-il, *de la raison pure, rien de plus élevé ne se trouve en nous pour travailler la matière de l'intention et la réduire à l'unité la plus haute de la pensée* (1). Ainsi, la raison ne se produirait nulle part qu'en souveraine; elle serait agent et non patient dans la critique.

Mais, d'un autre côté, cette faculté est une maniaque qui ne se trouve bien qu'où elle n'est pas, et qui fait sans cesse effort pour briser ses liens. C'est ce que nous apprend le professeur, en ces mots (2) :

Il est humiliant pour la raison qu'elle ne produise rien dans son usage pur, et qu'elle ait de plus besoin d'une discipline pour réprimer SES EXTRAVAGANCES, *et pour éviter* LES PRESTIGES *qui en résultent pour elle. Mais, d'un autre côté, cela lui donne une telle confiance, qu'elle peut et doit exercer cette discipline sans permettre aucune autre censure sur elle.*

Notre raison, Messieurs, est donc une *extravagante* qui a besoin d'une *discipline* pour dissiper ses *prestiges*, sauf à s'administrer elle-même cette discipline; c'est

(1) Tom. 1 de la Critique, pag. 401, 402.

(2) Tom. 2, pag. 404, 405.

même ce qui lui inspire tant de fierté. Ainsi se manifeste le double rôle dont Kant la gratifie.

Or, s'il est un principe élémentaire, c'est qu'aucune faculté ne peut se réformer elle-même. On dit d'un homme qu'il a beaucoup d'esprit et pas de jugement ; c'est une invitation faite au jugement de redresser l'esprit, à la raison d'amender l'imagination. Mais que la raison corrige la raison, cela n'est pas possible. Comment saurait-on laquelle est dans le bon chemin, ou de la faculté réprimante ou de la faculté réprimée ?

Vous n'y entendez rien, répond le professeur : ma raison qui bat la campagne est celle dont l'usage est spéculatif; ma raison au contraire qui marche droit est celle dont l'usage est pratique ; il n'y a point là de contradiction.

Pardonnez, répliquons-nous. Tant qu'une faculté n'est pas faussée dans son principe, et qu'elle conserve sa dénomination, comme le fait votre raison, son usage est indifférent, et la faculté demeure la même. Un métaphysicien ne devrait pas s'exposer à de pareilles observations.

Kant insiste : vous ne me saisissez pas; quand je passe de l'usage spéculatif à l'usage pratique de la raison, je n'abandonne pas le premier pour autant; j'exige seulement la réunion des deux pour la perfection de la raison pure.

Admirable expédient! la raison spéculative extravague, il faut l'enchaîner par une discipline ; mais dès qu'elle a abordé la raison pratique, la voilà devenue sage! De grâce, est-ce ainsi que procède notre nature morale et intellec-

tuelle ? On a vu Epicure, Spinosa, Hume et d'autres sophistes démentir leur métaphysique par leur morale. Voici venir Emmanuel Kant, qui imagine de fondre sa théorie qu'il répute extravagante, avec sa pratique qu'il tient pour raisonnable, de mêler le tout et d'amalgamer la raison avec la folie.

Au reste, ces exaltations contre nature sont, il faut en convenir, un fruit de terroir autant qu'un produit de l'homme. Lisons madame de Staël ; elle connaissait mieux que personne l'esprit philosophique de l'Allemagne : « On ne trouve guère, dit-elle, que chez les na-
» tions germaniques le phénomène de ces écrivains qui
» consacrent la métaphysique à soutenir *les systèmes les*
» *plus exaltés*, et qui cachent une *imagination vive* sous
» une logique austère (1). »

Kant, sans doute, ne dégénère pas de ce phénomène attribué aux nations germaniques. Chef de leur philosophie, il doit être l'homme imaginatif, la plume exaltée par excellence. Vous venez d'en voir un essai pour l'intitulé de son plus célèbre ouvrage. Voici quelque chose de mieux encore dans le corps du livre.

Le professeur indique dans les termes suivants le degré que parcourt, selon lui, la connaissance humaine. *Elle commence tout entière par les sens, se continue par l'entendement et s'accomplit par la raison* (2).

Toute connaissance commence donc par les sens. La vérité nous prescrit de dire que, malgré la crudité de cet

(1) De l'Allemagne, IIIe. partie, chap. VII.
(2) Critique, tom. 1, pag. 401, 402.

adage qui est la traduction de celui d'Aristote, *nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu,* Kant ne regarde la provocation des sens que comme *occasionnelle* dans les concepts réellement intellectuels; les sens ne sont causes *efficientes* que des concepts de sensation pure.

C'est par cette doctrine qu'il débute dans la connaissance humaine. Ainsi lancé, il appelle *sensibilité* l'opération des sens extérieurs : il y adjoint, chose remarquable, le témoignage du sens intime, de la conscience. L'acquisition de connaissance que nous faisons par la sensibilité, il la nomme *Esthétique.*

Or, cette Esthétique est *transcendentale.* Les concepts de l'entendement et de la raison sont également transcendentaux ; tout cela forme une logique transcendentale. L'Esthétique en particulier se définit : *La science des principes* à priori *de la sensibilité.* L'*à priori* est ce qui domine dans le transcendentalisme. Il en est l'âme ; il forme ce qui est en dehors de l'empirisme ou l'expérience ; celle-ci réside dans l'*à posteriori.*

Savoir une chose *à priori*, c'est la connaître comme cause ou comme indépendante de toute cause : la savoir *à posteriori,* c'est la connaître comme effet pur. Ceci, en deux mots, se réduit à la théorie et à la pratique : tel est le mystère du transcendentalisme et de l'empirisme de Kant.

Comme il y a dans le transcendentalisme trop de subtilité, et dans l'empirisme trop de matérialité pour que l'esprit habite uniquement dans l'un ou dans l'autre, le professeur imagine un troisième et moyen terme qui formera leur liaison. C'est l'*expérience possible :* être

mêtis, mélange informe d'*à priori* et d'*à posteriori*. Voltaire disait du drame au théâtre que c'était un animal amphibie et figurant tout à la fois la tragédie et la comédie; un monstre né de l'impuissance où l'auteur avait été de traiter l'une ou l'autre séparément. Telle est l'expérience possible de la métaphysique Kantienne, à cela près qu'un drame se comprend fort bien, un mélodrame même, au lieu que vous n'entendez goutte à l'expérience possible, malgré l'apparente simplicité de l'expression. En faut-il d'autre preuve que la définition qui en est donnée par l'auteur? C'est, dit-il, la *forme ou l'expérience en général* (1). Demandez-vous à vous-mêmes si l'expérience a une *forme?* Si jamais on a divisé l'expérience en *générale* et en *particulière?* L'expérience c'est l'expérience.

Revenons à l'Esthétique ou à la sensibilité. Sa matière, ce sont les objets et la manière de les percevoir, tant au physique qu'au moral. Quelle est donc 1°. l'action du monde extérieur sur nos sens matériels? Les corps et nos sens communiquent-ils ensemble par le moyen d'idées ou images qui sont à la porte de notre esprit, comme on l'a cru depuis Aristote jusqu'à l'école Ecossaise, ou bien cette communication se fait-elle immédiatement des objets à notre esprit même et sans l'intermédiaire des idées, comme l'enseigne la même école, dont la doctrine est partagée aujourd'hui par la philosophie française? Ces questions sont neuves et indécises; Kant ne pouvait pas les dédaigner. 2°. Il pouvait en-

(1) Tom. 1er. de la *Critique*, pag. 310, 311, 312.

core moins se taire sur la conscience ou la perception morale. Descartes, au 17e. siècle, fit porter à la conscience tout l'édifice de la connaissance humaine; Ancillon (1) a renouvelé, il y a moins de 30 ans, ce système; comment le philosophe de Kœnisberg ne nous dit-il rien dans l'entre-temps des opérations de la conscience, comme matière de la sensibilité?

Mais s'il évite de vous parler de la sensibilité quant à sa matière, vous en serez amplement dédommagés du côté de la forme; cette forme sera l'*espace et le temps*. Tous les deux composent ladite forme pour les fonctions du sens extérieur; le temps en particulier *formalise* la conscience ou le sens intime.

Cette attention à franchir la matière pour arriver à la forme, vient de ce que le professeur regarde la forme des objets comme existant *à priori*, tandis que la matière est *à posteriori*, et de ce que la forme des objets est, selon lui, celle de notre esprit, tandis que la matière seule appartient aux objets. Arrangez cela comme vous le pourrez, mais tenez pour certain qu'il regarde comme intrinsèque à notre esprit la forme des objets, et leur matière seule comme étant leur domaine (2). Or, si la forme des objets est *à priori*, à plus forte raison celle de la faculté qui les perçoit; et comme on est ici dans le transcendentalisme ou l'*à priori*, c'est à la forme de cette faculté que le docteur s'arrête, et il la compose de l'espace et du temps.

(1) Mélanges, tom. 11, pag. 121 et suiv.
(2) Tom. 1, p. 75.

Rien, il faut le dire, n'est plus fantastique que de pareilles idées. Selon toutes les philosophies et d'après l'inspiration du bon sens, l'espace et le temps ne sont la base et la forme de rien; ils accompagnent tout, et ils sont la condition *sine quâ non* de tous les êtres; voilà les fonctions et l'essence de ces deux choses. Ils ont aussi une réalité absolue, et l'on conçoit fort bien l'espace et le temps, lors même qu'ils sont dépourvus d'objets pour les occuper.

C'est pourtant cette réalité que Kant leur conteste, et voilà pourquoi il en fait des choses de pure forme.

Vous nous pardonnerez ici quelques détails. De plus, vous aurez besoin pour les saisir de vous rappeler sans cesse l'énorme *subjectivité* de sa doctrine, en d'autres termes, son attention continuelle à jeter toute la connaissance humaine du côté du sujet, en n'attribuant à l'objet qu'une valeur nominale et presque nulle. Cette attention ne s'étend nulle part aussi loin que dans sa théorie du temps et de l'espace.

« Sortons-nous, dit-il, de la condition subjective, » sous laquelle seulement nous pouvons être impres- » sionnés par les objets, alors la représentation de l'es- » pace ne sera plus rien du tout. Cet attribut n'est » accordé aux choses qu'autant qu'elles nous appa- » raissent, c'est-à-dire autant qu'elles sont les objets de » la sensibilité (1). »

Kant, Messieurs, ne parle ici que de l'espace; c'est pour l'homme que l'espace existe; il ne compète aux

(1) Tom. 1, pag. 76.

choses qu'autant qu'elles appartiennent à l'homme. Voici maintenant pour le temps.

« Le temps n'est qu'une condition subjective de notre » intuition humaine, qui est toujours sensible, c'est-à- » dire autant que nous sommes affectés par les objets, » mais hors du sujet il n'est rien (1). »

Ainsi, le temps et l'espace n'ont qu'une existence relative à l'homme.

Les conséquences de ceci sont faciles à saisir.

C'est que l'homme étant, dans tous les systèmes sur l'univers, le dernier produit de la création, il n'y avait pour toutes les créatures, avant lui, ni temps, ni espace.

C'est que la race humaine pouvant disparaître du globe terrestre, il n'y aurait plus, après son extinction, ni espace, ni temps pour ce globe. Le dernier homme les aurait emportés par son dernier soupir.

C'est que Jupiter, Saturne, Mars, la lune et les autres planètes sont dotées ou dépourvues d'espace et de temps, selon qu'il y existe ou non des habitants doués des mêmes facultés que nous.

C'est enfin que l'homme une fois retranché de l'univers, non-seulement le temps et l'espace, mais encore les animaux et la matière inerte en disparaissent, car l'espace et le temps étant une condition indispensable d'existence pour les objets, c'en est fait de tous, la condition venant à défaillir.

On doit supprimer ici toute réflexion. Le moyen même

(1) Tom. 1, pag. 85.

de raisonner avec un docteur qui vient courageusement nous dire : il n'y a d'espace et de temps que là où il se trouve des hommes! Quoi qu'il en soit, tel est l'arrêt d'Emmanuel Kant.

Mais si l'espace et le temps sont traînés par lui à la remorque de notre espèce, pour leur existence même, en récompense, tant que l'homme subsiste, ils sont traités avec une somptueuse magnificence. L'esprit humain ne s'occupe de rien qu'il n'ait l'espace et le temps dans la pensée.

Ceci est aussi remarquable qu'assorti de preuves. Nous en prenons une au hasard dans le long chapitre du professeur, qui a pour titre, *Principes de la succession des temps, suivant la loi de causalité* (1). Vous savez que, dans la succession de l'effet à la cause, le *temps* n'est point considéré; il est bien un moyen nécessaire pour l'accomplissement de la causalité, mais l'esprit ne s'en occupe point; il en fait complètement abstraction, pour ne voir que le rapport entre l'effet et la cause, suivant une règle qui fait que celle-ci se présentant, celui-là s'ensuivra nécessairement. Que fait cependant le métaphysicien? Dissertant à perte de vue sur la causation, il met au premier plan du tableau le temps dont il ne s'agit point, et à l'arrière plan la relation de la cause à l'effet, qui est le seul objet en question. C'est par ce déplacement continuel qu'il donne le change à l'esprit, et que, confondant à plaisir le temps et l'espace en eux-mêmes, avec la conscience qu'il nous en sup-

(1) Critique, tom. 1, depuis la page 274 à la 298ᵉ.

pose, il fait régner à leur égard le plus bel *imbroglio* dans tout son livre.

Nous sentons péniblement, Messieurs, combien ceci est long et fatigue votre patience. Mais il faut bien vous faire connaître les perturbations que le docteur de Kœnisberg se permet envers la connaissance humaine, son affectation de ne rien dire ni penser comme ses prédécesseurs, enfin son indifférence à faire mieux qu'eux, pourvu qu'il fasse autrement.

Résumons-nous sur sa prétendue forme de la sensibilité. L'espace et le temps dureront autant que l'espèce humaine, et pas davantage. Tel est le fait de sa doctrine. En droit et en raison, cette doctrine est-elle du faux dogmatisme, ou du scepticisme pur? Cela importe peu, Messieurs, dès que, comme nous le croyons, vous en avez fait justice.

Voici maintenant du scepticisme non équivoque, en ce qu'Emmanuel Kant s'y joue à plaisir de la certitude des choses, et qu'il nous condamne à ne rien connaître.

Il évite, comme nous l'avons dit, de parler de la matière de la perception soit physique, soit morale ; mais il n'en professe pas moins que le témoignage, tant de nos sens extérieurs que de la conscience, est fallacieux, et que si l'homme connaît sa propre manière de percevoir, il ne sait rien au delà. Voici comment il s'exprime sur la perception externe (1).

« Toutes nos intuitions ne sont que des représen-

(1) Tom. 1 de la *Critique*, pag. 93, 94.

» tations de phénomènes; *les choses ne sont pas telles*
» *que nous les apercevons; leurs rapports ne sont pas*
» *non plus essentiellement tels qu'ils nous paraissent*
» *être;* et si nous supprimons simplement les qualités
» subjectives des sens en général, toute propriété, tout
» rapport des objets dans l'espace et le temps, *l'espace*
» *et le temps eux-mêmes, disparaîtront;* car ils ne
» peuvent pas exister en eux-mêmes comme phéno-
» mènes, mais seulement en nous. Mais quelle peut être
» la nature des choses en soi, indépendamment de toute
» notre capacité? C'est ce qui nous est complétement
» inconnu. *Nous ne connaissons que notre manière de*
» *les percevoir, qui est tout à fait propre à notre esprit,*
» *et qui ne doit pas être nécessairement celle de toutes*
» *les créatures intelligentes, quoique la vérité, elle, soit*
» *celle de l'espèce humaine.* »

Nous ne relevons pas, l'ayant déjà fait, ce que dit ici l'auteur, sur l'espace et le temps, comme êtres subjectifs, et purement relatifs à l'homme. Ce qui appelle votre attention dans la tirade que nous venons de copier, c'est l'assertion de Kant sur la fausseté des perceptions humaines concernant le monde extérieur. Nous ne saisissons, à l'entendre, que le phénomène ou le dehors des objets; la chose telle qu'elle est nous échappe, et tout ce qui nous en est connu, c'est que nous le percevons d'une certaine manière purement appropriée à notre esprit, manière qui n'est pas celle d'êtres autrement organisés que nous.

On ne peut enseigner plus disertement le scepticisme. Dès que la connaissance tient à notre organisation,

laquelle est différente, non-seulement de l'homme à ces génies que les croyances en général regardent comme des êtres moyens entre le Créateur et l'homme, mais encore de l'homme à ses semblables, la certitude n'est plus qu'une chimère.

Mais ceci, direz-vous, ne s'adresse qu'à la perception externe; peut-être la perception morale, le sens intime sera traité plus favorablement par le docteur Germanique. Voyons en conséquence.

« L'esprit, dit-il, s'aperçoit lui-même, non comme » il se représente lui-même, directement par lui-même, » mais d'après la manière dont il est affecté intérieure- » ment, *par conséquent comme il s'apparaît à lui-* » *même, et non comme il est.* »

Eh quoi, Messieurs, cette lumière naturelle, toujours vivace dans l'esprit de l'homme, quoique souvent obscurcie, qui le porte au bien et le détourne du mal, est cependant le jouet des affections humaines, si souvent déréglées et toujours variables! L'esprit ne connaît que ces mêmes affections, et non ce qu'il est en lui-même!

Mais, direz-vous encore, le mot *apercevoir*, employé par le professeur, diffère, dans son langage, de celui de *connaître* (1); la perception qui est articulée dans le passage cité, comme absente de notre esprit, ne préjudicie pas à la connaissance qu'il a de lui-même, tel qu'il est.

Détrompez-vous, Messieurs; apercevoir et connaître sont, dans l'idiome de Kant, synonymes; l'aperception y

(1) Tom. 1 de la *Critique*, pag. 194, 380.

est même désignée comme le bout des choses, le superfin de la connaissance. Nous ne connaissons donc pas notre esprit tel qu'il existe.

Enfin, l'on dira qu'ignorer son esprit, c'est ne pas savoir ce qu'il est en soi ; on nous imputera de n'avoir pas démontré que les choses en elles-mêmes sont connues, et que notre science en ce qui les concerne est autre chose que celle du phénomène.

Nos réponses seront succinctes : 1°. dans sa distinction entre le phénomène et la chose en soi, Kant devrait nous montrer la limite de l'un et de l'autre. Ce n'est rien que de nous dire, comme il le fait, le phénomène est la chose qui vous apparaît : la chose en soi est celle qui ne vous apparaît pas. S'il pouvait, répondons-nous, exister une ligne séparative entre eux, ce serait ce qu'on appelle la *substance* ou le *substratum*, qui soutient les qualités tant de l'esprit que de la matière ; telle serait la chose en soi. Or, cette substance, Kant la dénomme le *permanent*, le *réel* du phénomène ; elle peut donc être regardée comme en faisant partie.

2°. Le phénomène d'un côté, la chose en soi, de l'autre, ne sont que des abstractions de notre esprit ; elles n'existent point dans la nature. En réalité tout est fondu dans chaque objet. Cela posé, et nulle borne n'étant assignable entre la chose en soi et le phénomène, connaître celui-ci seulement, ne diffère point en nature, mais uniquement en degré de connaître l'un et l'autre. Une créature surhumaine verrait les choses plus parfaitement que l'homme, mais l'homme n'aurait pas des perceptions fausses pour cela. Tout ce qu'il connaît dans

l'objet y existe; c'en serait assez pour justifier ses perceptions. Cette réflexion milite également pour la différence d'organisation entre les hommes eux-mêmes.

Nous voilà donc revenus au point d'où le professeur nous a fait partir, à savoir, la prétendue infidélité de nos perceptions et la fausseté de nos connaissances. Son système à ce sujet ne trouve d'appui nulle part.

Pour lui porter le dernier coup, qu'il nous soit permis de citer un philosophe français auquel une si belle place est assurée dans l'histoire de la science, s'il ne l'occupe pas encore. C'est M. Royer-Collard.

« La connaissance, dit-il (1), est-elle incertaine,
» parce qu'elle est imparfaite, et pour admettre le plus
» ou le moins, admet-elle la contradiction? Telle est là
» question. Si l'on me demande de la décider par le
» raisonnement, je suis hors d'état de le faire. Tout
» ce que je puis répondre, c'est qu'il m'est impossible
» de concevoir une intelligence à qui l'étendue soit
» inétendue, l'impénétrabilité pénétrable, les corps sans
» figure, ou qui découvrirait dans l'étendue, l'impéné-
» trabilité, la figure, des propriétés contraires à celles
» que j'y découvre. »

« *Y a-t-il des armes contre la perception externe*?
» Elles se tourneront contre la conscience, la mémoire,
» la perception morale. Suffit-il, pour l'anéantir ou pour
« en créer une contradictoire à celle que nous percevons,

(1) Tom. 4 des Œuvres de Reid; Leçons de M. Royer-Collard, pag. 294 et suiv., Leçons qui ont été publiées par son émule et digne collègue, M. Jouffroy.

» d'un changement dans la constitution de notre intel-
» ligence? donc ces changements pourront transformer
» la liberté en nécessité, le vice en vertu, et peut-être
» les émanations de la raison en absurdités choquantes.
» Qu'en un seul point la nature de la connaissance
» (*la nature,* dis-je, *et non le degré*) soit subordonnée
» à nos moyens de connaître, c'en est fait de la certi-
» tude; rien n'est vrai, rien n'est faux; toutes les
» existences et leurs rapports s'écroulent à la fois dans
» le même néant. Ce n'est point assez dire, tout est
» faux et vrai tout ensemble; le néant lui-même est
» arraché à sa nullité absolue; il entre dans le domaine
» du relatif; il est quelque chose du rien selon le point
» de vue du spectateur. Toutes ces conséquences acca-
» blent la doctrine dont elles découlent nécessairement.
» Je ne déclame point; on les a tirées avec une exacti-
» tude qui ne laisse rien à désirer ni à contester.......
» *C'est donc un fait, que le bonheur des individus et*
» *l'ordre des sociétés sont engagés dans le débat de la*
» *vraie et de la fausse philosophie, sur la nature de la*
» *connaissance.* »

Ce beau passage du philosophe orateur aurait trop perdu à l'analyse; ce serait aussi le gâter que d'y faire un commentaire. Observez seulement que M. Royer-Collard parle ici de la perception par les sens extérieurs, comme mise en doute pour sa fidélité. Qu'aurait-il dit et que dirait-il d'un système où la véracité de la connaissance est déniée non-seulement des sens externes, mais encore du sens intérieur et de la conscience? Quel refuge l'homme a-t-il désormais pour ses facultés

cognitives, leur double principe étant si étrangement défiguré?

Et pourquoi cette déformation? C'est que l'homme, dit-on, ignore les choses en elles-mêmes et n'en possède que le phénomène. Tel est le *distinguo* par lequel Kant pousse la subjectivité à l'absurde, et fait de chaque homme la mesure de toutes les choses.

Mais terminons sur la foi due à nos perceptions, autrement nous nous jetterions dans ces commentaires que nous avons dit vouloir éviter. Permettez-nous seulement de vous annoncer, pour un autre discours, celui-ci étant déjà trop long, la démonstration du scepticisme de Kant sur l'existence de Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur la liberté de l'homme, autant d'objets sur lesquels vous verrez la connaissance non moins attaquée que dans la sphère de ce qu'il appelle *sensibilité* (1).

(1) Dupe des protestations verbales du professeur contre le scepticisme, nous essayions, il y a deux ans, de l'en justifier, malgré M. Cousin, qui l'en accuse formellement, bien qu'il se constitue en général son apologiste. Une lecture plus approfondie de la *Critique* nous a montré combien le noble Pair avait raison, et combien nous lui devons d'excuses.

STATISTIQUE

DE GÉOGNOSIE GÉNÉRALE ET USUELLE,

OU

Application de la Géologie à la recherche des matériaux qu'on extrait du sol pour leur emploi dans les travaux de maçonnerie.

M. Parandier ayant lu dans la séance particulière du 18 juillet 1839, les considérations générales dont il a fait précéder la *statistique de géognosie générale et usuelle* qu'il a été chargé de dresser pour le canal de la Marne au Rhin, l'Académie décida que cette partie de son travail serait insérée dans ce recueil. L'auteur expose, dans l'introduction suivante, les principes qui peuvent, avec le secours de la géologie, guider dans les recherches à faire pour découvrir sur le terrain les roches propres à donner des chaux, ciments et autres matières nécessaires pour la fabrication des mortiers hydrauliques.

Exposé préliminaire.

Lorsque je fus appelé, vers la fin de 1828, à remplir un poste d'Ingénieur dans le département du Doubs, l'expérience des travaux du canal du Rhône au Rhin, auxquels j'avais été attaché comme élève pendant deux années consécutives, m'avait appris déjà quelle était l'importance du choix des matériaux dans les grands ouvrages hydrauliques; j'avais remarqué l'incertitude

où nous jetait, sous ce rapport, le manque de connaissances suffisantes sur les qualités respectives de la grande variété de calcaires qu'on rencontrait dans les diverses exploitations; et plus tard, je reconnus combien d'erreurs, de pertes de temps et de frais de transports nous eût alors épargnés la science si concrète de la succession des assises dans les terrains jurassiques traversés par la ligne des travaux.

Cette science, à peu près nulle du reste à cette époque, maintenant encore peu répandue, nous eût permis de découvrir, dans les escarpements quelquefois très-voisins, des matériaux d'une qualité supérieure, tandis que nous allions au loin en chercher d'une qualité médiocre. Frappé de ce fait grave, mais pour lequel personne, à coup sûr, ne peut encourir le plus léger reproche, puisqu'il n'a tenu qu'à l'absence d'une science encore inconnue à la fois dans sa théorie et dans ses applications, je compris bientôt, quoique presque rien alors ne fût fait en géologie jurassique, toute l'utilité d'une statistique géognostique des matériaux utiles aux constructions. J'en commençais l'étude (1) et en pressentais les conséquences, lorsque j'écrivais, en mars 1829, au Directeur général des ponts et chaussées, ce qui suit :

(1) Bientôt je fis déjà d'utiles applications de mes recherches aux travaux de mon service ordinaire, et à ceux du canal, lorsque j'y fus rappelé en 1830; le bulletin du 28 janvier 1830, de l'Académie des sciences de Besançon, donne une analyse succincte de l'état de ces recherches et de leurs résultats.

« Des diverses parties dont se compose l'art de l'In-
» génieur, celle qui a pour but la recherche, dans
» chaque localité, et le choix des matériaux, quoiqu'aussi
» essentielle et importante à bien connaître que les
» autres, est pourtant la moins avancée, surtout dans les
» départements où, comme dans celui-ci, leur variété
» est très-grande et leurs propriétés peu connues. Or,
» de l'ensemble des essais dont je présente le canevas,
» résulteraient des tableaux généraux correspondant à
» des collections, et contenant, avec l'exposé de tous
» les caractères physiques et chimiques des roches,
» l'indication de leur emploi dans les travaux et de leur
» gisement dans la succession générale des terrains,
» tableaux qui formeraient ainsi, avec les indications
» chorographiques déduites de la carte géologique une
» fois dressée, la géognosie usuelle du constructeur
» civil. »

Mais depuis, l'importance d'une pareille statistique s'est considérablement accrue. De toutes parts, aujourd'hui, l'on exécute et l'on projette de gigantesques travaux dont le passé n'offre aucun exemple. Notre époque, qui paraît ainsi destinée à traduire, dans des actes matériels, toutes les élaborations intellectuelles des siècles de la philosophie, comprend instinctivement que, désormais, à mesure que les sociétés humaines s'approcheront de l'apogée de leur existence, les monuments de leur industrieuse activité devront prendre de plus en plus le caractère d'une longue durée que l'emploi de matériaux, même indestructibles par le temps, ne pouvait seul leur garantir, alors que dominaient chez tous les

peuples les habitudes guerrières et les principes usés maintenant de luttes incessantes et de destruction. Il ne s'agit donc pas de construire, seulement pour un temps, ces grands ouvrages que la génération présente élève à sa gloire pour la prospérité de celles à venir : conçus par l'instinct de hautes pensées de civilisation, tracés et exécutés avec les secours de la science, qu'ils ne soient donc plus considérés comme des moyens provisoires et éphémères de progrès, mais bien comme des instruments à jamais durables de l'exploitation du globe par l'industrie humaine.

Or, maintenant que l'on scrute le sol à toutes les profondeurs, que la géologie nous apprend à connaître la succession des couches dont il se compose, que de toutes parts enfin l'on s'occupe de dresser des cartes géologiques détaillées, quoi de plus important que d'étudier ce que chaque assise peut produire d'utile pour les travaux de l'homme; que d'apprendre à faire, pour les exécuter, le meilleur choix possible dans la diversité des matériaux qu'elles offrent aux exploitations? Ce que les ingénieurs des mines ont fait pour la statistique métallurgique de la France, pourquoi ne le ferait-on pas pour tous les autres matériaux dont l'emploi dans les travaux publics n'est ni moins considérable, ni moins important que celui des métaux?

Déjà M. Vicat est chargé depuis plusieurs années et s'occupe avec une infatigable persévérance de la statistique, par indications de lieux, des pierres à chaux hydrauliques naturelles dans toute l'étendue du royaume : il en a même déjà mis en relation les résultats, d'une

manière générale, avec les grandes divisions des terrains; développer et préciser ces rapports, étendre les recherches par des travaux de chimie géologique, et par de nombreuses expérimentations, ainsi que je le disais en 1829, non-seulement aux pierres à chaux hydrauliques naturelles, et à toutes les matières utiles dans la fabrication des chaux factices et des mortiers, aux sables, aux pouzzolanes, etc., mais encore à tous les matériaux employés dans les grands ouvrages de maçonnerie, et en général dans tous les travaux des ponts et chaussées et de l'architecture; ce sera, je crois, rendre un service opportun, utile à notre époque.

L'Administration a voulu tenter un premier essai de cette nature pour le canal de Paris à Strasbourg, le plus grand ouvrage en ce genre entrepris par la France; et, pendant que M. Vicat parcourait les départements de l'Est, elle a bien voulu me confier le soin de cet essai. J'aurais obtenu un premier résultat précieux, si le fruit de mes efforts pouvait contribuer à faire apprécier les applications de la géologie à l'art de l'Ingénieur, et répondre encore aux vues de l'administration par son utilité pratique immédiate.

Considérations générales sur la statistique des chaux hydrauliques, ciments et pouzzolanes, et sur l'application de la géologie aux recherches qu'elle nécessite.

Quelques notes rapelleront, dans ce qui va suivre, l'utilité des recherches sur les chaux et ciments hydrauliques. Nous indiquerons ensuite et succinctement comment on peut appliquer la géologie à ce genre de

recherches, et dresser l'exposé des résultats obtenus; enfin, nous terminerons par quelques remarques utiles sur les procédés suivis dans les essais de laboratoire.

Des faits nombreux permettent maintenant de se rendre compte des difficultés que lève l'emploi des chaux hydrauliques dans la fondation des ouvrages sous l'eau, de l'économie qu'il procure par l'usage des petits matériaux dans les maçonneries de toute espèce, et de la sécurité qu'il donne sur leur durée par leur stabilité progressive (1); aussi, quand on passe en revue les mille et une leçons de l'expérience sur les inconvénients, on doit dire sur les désastres qu'amène, au contraire, l'emploi des chaux grasses dans tous les ouvrages, pour peu qu'ils soient soumis au batillage ou seulement à la lente action dissolvante des eaux et aux injures du temps, quand on additionne les sommes employées à remplacer les pierres de taille gélives, à relever les parements entiers qui se détachent des maçonneries intérieures (2),

(1) L'instant du maximum de solidité d'une maçonnerie en petits matériaux et en chaux hydraulique est vers l'avenir; pour une maçonnerie en pierre de taille, cet instant est, au contraire, celui même de son achèvement. Combien donc d'immenses avantages l'emploi des chaux hydrauliques et des petits matériaux ne procure-t-il pas (comme par exemple dans la construction des routes et des canaux), pour une foule d'ouvrages, qui ne doivent pas être immédiatement livrés aux causes de destruction qu'il faut prévoir, et auxquelles ils auront à résister lors de leur mise en usage?

(2) Les bonnes chaux hydrauliques inattaquables par l'eau (dont le contact en augmente au contraire la dureté) éprouvant

le temps perdu et les chômages qui en résultent; quand, en un mot, groupant ces observations et analysant tous ces faits graves, on n'en trouve les principales causes que dans l'usage des mauvais mortiers; on ne peut se lasser d'admirer sur ce point les immortelles découvertes de M. Vicat, ni vouer trop de reconnaissance à cet ingénieur pour les immenses services qu'il a rendus à l'art des constructions. On ne pourrait donc aujourd'hui, que partout une foule de travaux s'exécutent, et que de plus considérables encore se projettent, attacher trop d'attention à ses bons conseils, ni par conséquent se livrer avec trop de soin à la recherche des moyens de se procurer de bons mortiers hydrauliques, et d'arriver à pouvoir choisir, sur chaque point, les plus économiques et les plus sûrs; mais il le faut surtout pour les grandes lignes de travaux où l'administration doit avoir l'initiative dans l'art de bien faire.

Déjà M. Vicat (1) se livre depuis nombre d'années, avec une infatigable persévérance, à des voyages et à des recherches qui lui permettent de dresser des tableaux

plutôt un léger gonflement qu'un retrait, leur emploi dans les maçonneries brutes évite ces graves inconvénients qui ont pour première cause le tassement de ces dernières, et permet, sans le moindre inconvénient, l'emploi des moellons en parements, se reliant avec ceux en taille des parties angulaires, etc.

(1) C'est d'une tournée qu'il fit en 1826 sur le canal du Rhône au Rhin, et dans laquelle j'eus l'avantage de l'accompagner entre Besançon et Lille (j'étais alors élève), que date pour moi l'appréciation de l'utilité de ces recherches. Tout ce qu'il me prédit alors sur les travaux, je l'ai vu depuis se réaliser.

de statistique chorographique des pierres à chaux et ciments hydrauliques naturels. C'est certainement un grand pas de constater, comme il le fait, qu'il en existe dans tel département, dans telle commune, sur tel point; mais, pour parvenir à indiquer partout où il en existe, le secours plus spécial de la géologie me paraît nécessaire. Elle permettra jusqu'à un certain point de prévoir, et en tout cas de régulariser les recherches et d'en classer avec méthode les résultats ; ce ne sera plus par carrières, par communes, par cantons, mais à la fois par localités et par zones de formations géognostiques qu'on parviendra à les indiquer, de telle sorte que la statistique en sera complète, une fois les cartes géologiques de France terminées.

Exposons les idées qui, de ce point de vue, peuvent guider en parcourant un pays, dans les recherches de ce genre.

On sait qu'une formation géologique stratifiée comprend un ensemble d'assises dont le dépôt correspond aux diverses périodes d'existence d'un bassin marin qui avait ses limites hydrographiques, ses affluents, etc.; que pendant les premières périodes, immédiatement après les bouleversements et les grandes érosions qui, en disloquant le *statu quo* de l'époque géologique précédente, avaient donné lieu au nouvel ordre de choses, les dépôts sédimenteux ont principalement dû leur origine aux matières tenues en suspension dans le liquide; que ces dépôts n'ont dû se composer, plus ou moins généralement sur l'étendue du bassin, que de roches agglomérées, de grès, d'argiles, excepté dans des points

isolés des affluents, dans les bas-fonds et hautes mers, où ne pouvaient parvenir les débris charriés par les courants, et où les assises prenaient une compacité différente que sur les bords du bassin; que, peu à peu, aux dépôts de matières en suspension succédaient des sédiments qui, d'abord mélangés avec elles en diverses proportions, en renfermaient de moins en moins, puis devenaient de plus en plus complétement purs; qu'enfin, des retours d'agitation déterminaient, dans la même époque géologique, mais pour un temps moins long et avec moins d'intensité, le retour des mêmes phénomènes.

Ces considérations, jointes à l'étude des caractères pétrographiques et chimiques des roches, font bientôt reconnaître que, dans chaque formation géognostique, chacun des éléments que nous y retrouvons a eu son instant de dépôt marqué dans la succession des assises. Cette loi, qui s'applique aux caractères généraux des roches dans la série générale des terrains, est vraie encore quand on ne considère qu'une formation dans ses phases et pour les éléments qui composent chaque roche. Enfin, on en retrouve encore la marche générale en passant d'un bassin à un autre.

Chaque dépôt sédimenteux a donc ses caractères et son allure spéciale; et de même que l'on parvient à établir l'ordre de succession habituelle des marnes, des argiles, des sables, des calcaires, des dépôts de gypse, etc., dans l'ensemble d'un terrain, de même on reconnaît dans un groupe, que, d'habitude, la silice prédomine à tel niveau géologique, qu'à tel autre c'est l'alumine, etc.

Ainsi, dans les terrains jurassiques, ce sont d'abord les marnes, les argiles siliceuses et sablonneuses, les calcaires marneux, les dépôts ferrugineux, puis les calcaires avec leurs divers modes de texture et de composition, puis enfin les calcaires magnésifères, etc. Les éléments chimiques semblent même, remarque singulière! présenter dans leur dépôt le même ordre de succession que celui de leur précipité dans les analyses chimiques.

Il faut aussi tenir compte, il est vrai, de l'altération ou des transformations que le contact de terrains particuliers, postérieurs ou contemporains, la présence de certains éléments et l'action séculaire des agents extérieurs exercent sur la nature des roches, en déterminant des modifications ou décompositions remarquables, et souvent des transmigrations moléculaires fort curieuses qui en changent, par substitutions, les propriétés physiques et même chimiques. Mais ces phénomènes ont aussi leur loi et leur époque d'apparition, et l'on sait, jusqu'à un certain point, quand l'on doit s'attendre à les rencontrer.

On conçoit donc, d'après ce qui précède, que l'on puisse prévoir le point où les roches renfermeront les éléments les plus propres au but des recherches auxquelles on se livre. C'est ainsi qu'en fait de matières hydrauliques, ce sera généralement à la base des formations que l'on rencontrera les sables et matériaux propres à fournir les pouzzolanes, etc. Pour les pierres à chaux, il faudra s'adresser, dans toutes les formations, principalement aux roches qui apparaissent au milieu des

dépôts marneux ou argileux, et aux alternances qui existent ordinairement à leur point de passage aux calcaires.

Lors donc que l'on aura reconnu la constitution géognostique d'une contrée, et la stratification des terrains par l'étude des dislocations qu'ils ont éprouvées, reconnu leurs affleurements et les accidents orographiques dus aux érosions et à la consistance des roches, on pourra interroger le sol avec certitude sur les seuls points et dans les seules zones qui présentent quelques chances de succès aux découvertes. On cherchera, sur ces zones, les points où les tranches des couches se montreront à nu; on étudiera les variations de détail des assises, on recueillera des échantillons. Le reste ne sera plus qu'une affaire de laboratoire.

Ajoutons toutefois qu'on ne reconnaît pas aussi facilement la position des calcaires magnésifères généralement résistants, comme la masse des autres calcaires. Il faut connaître leur niveau habituel, leurs caractères; il en est de même des roches arénacées qui proviennent d'une altération séculaire. Quant aux terrains de transports anciens et modernes, ils sont le produit de l'érosion des roches de localités souvent voisines, quelquefois altérées d'abord, et toujours remaniées et triturées par les courants. On peut donc, jusqu'à un certain point, prévoir leur nature et leurs gisements.

La preuve incontestable qu'il y a quelque chose de méthodique, de très-utile dans ce mode de recherche, c'est qu'elle m'a promptement servi à vérifier cette loi, facile à prévoir du reste, que tous les échantillons pro-

venant d'un même terrain, constituent, sous le rapport de leurs propriétés, en quelque sorte une famille où l'on ne trouve plus, pour les divers échantillons, dans ces propriétés, que des variations d'intensité dues aux proportions variables entre des limites, de leurs éléments chimiques, tous présentant les mêmes caractères généraux.

Appliquons, pour exemple, les considérations qui précèdent, aux formations que traverse le tracé du canal de la Marne au Rhin, entre Vitry et Toul.

Un coup d'œil jeté sur la carte géologique de France fait reconnaître qu'entre ces deux points, on traverse toutes les formations comprises entre la craie blanche et l'étage inférieur des terrains jurassiques, c'est-à-dire en adoptant les grandes divisions de la coupe générale de MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, les parties inférieures de la craie, les grès verts inférieurs et supérieurs, l'étage jurassique supérieur et l'étage moyen.

La craie inférieure ou marneuse passe à peu près insensiblement aux argiles du gault ou grès vert supérieur; celui-ci ne renferme que des argiles, des sables, des grès et des minerais de fer.

J'avais fort peu de données sur la constitution, dans cette contrée, du grès vert inférieur ou terrain néocomien, qui, dans nos chaînes du Jura, se compose d'alternances de marnes et de calcaires devenus jaunes par l'altération. Je devais me proposer d'étudier les analogies et d'établir des comparaisons.

L'étage supérieur jurassique présente ordinairement des dolomies à sa partie supérieure. Je devais rechercher

s'il en serait de même dans la Meuse; enfin, l'étage moyen peut se diviser en plusieurs groupes de marnes et de calcaires qui m'ont fourni beaucoup d'excellentes chaux hydrauliques dans le Jura. Etablir ces divisions, en reconnaître la position et les affleurements, découvrir les assises qui fournissent ordinairement les roches hydrauliques; tel était, sous ce rapport, le programme de mes recherches sur le terrain.

Je me mettais donc en voyage avec une théorie de ces recherches ; j'étais presque certain d'avance que je trouverais des chaux hydrauliques dans la craie marneuse, que je n'aurais point ou guère de roches calcaires solides à explorer dans le grès vert supérieur, que j'aurais à étudier la constitution du crétacé inférieur, et à l'explorer avec la chance de n'y point faire une ample moisson, de trouver probablement quelques dolomies, d'étudier les alternances calcaires et marneuses du kimméridge-clay (base marneuse de l'étage supérieur jurassique), et la constitution de l'étage moyen, et j'avais la presque certitude de trouver ce que je cherchais dans la partie supérieure de l'oxford-clay, au passage des marnes de l'étage moyen aux calcaires de cet étage. Ces données générales devaient progressivement se subdiviser et se préciser au fur et à mesure de mes explorations.

Je vais maintenant exposer la marche que j'ai adoptée, pour rendre compte, dans le mémoire qui va suivre, du résultat de mes courses, et terminer par quelques remarques sur les essais de laboratoire.

Après un coup d'œil général sur l'ensemble d'une

formation, j'indiquerai les groupes dont elle se compose; je définirai la position géologique de celui dont il devra être question, et traiterai successivement de sa structure géognostique, des caractères physiques et chimiques des roches qui le constituent, et de leurs propriétés hydrauliques. Enfin, je signalerai les zones d'affleurements du groupe, les points d'exploitation ouverts, et ceux d'où proviennent les échantillons essayés.

Ce compte rendu, sous presque tous les rapports que je viens d'énoncer, ne sera du reste, pour chaque famille d'échantillons appartenant à une même division géologique, que le résumé général d'un tableau où sont consignés tous les résultats de leur examen, et qui se compose de 11 colonnes comme suit :

N°. des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localité.	Constitution géognostique et importance de l'exploitation.	Caractères physiques.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriétés de la matière cuite.	Observations sur l'extinction.	Résultats des essais d'hydraulicité, etc.	Observations.
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.

Voici les remarques qui me restent à faire sur leur contenu.

Col. 4°. Il ne faudra pas s'étonner que, dans la *col.* 4°., je n'aie pu quelquefois indiquer d'une manière précise la puissance des assises d'un groupe. Il est rare que les carrières ouvertes pour des pierres de construction fournissent quelque chose de bon pour l'hydraulicité. Or, les zones marneuses et les calcaires argileux ne s'exploitant pas pour cet usage et étant encore inu-

tilisés jusqu'ici, sont très-rarement mis à découvert par la main de l'homme et par les escarpements naturels. Toujours recouverts par les éboulis détritiques de leur altération, on en est donc réduit, après avoir démêlé la constitution géognostique du pays, à suivre de l'œil les zones d'affleurements où l'on soupçonne quelque richesse hydraulique, à recourir aux fouilles accidentelles, aux tranchées produites par les ravins ou par les chemins, sur les points où l'on reconnaît qu'ils doivent traverser ces zones.

Il arrive assez souvent que des assises très-peu puissantes sur un point, prennent ailleurs une épaisseur plus considérable; voilà pourquoi nous ne les avons pas moins généralement examinées avec le même soin que les autres.

Col. 5e. Nous ne nous sommes pas fort appesantis sur l'exposé des caractères physiques; la vue des échantillons en dit plus que tout le reste.

Col. 6e., 7e. *et* 8e. Nous croyons nos analyses chimiques assez exactes, quoique notre laboratoire ne soit pas fort bien monté. La composition chimique ne dit pas tout, et les essais directs par la cuisson apprennent toujours quelque chose de plus; si seuls ils peuvent souvent induire en erreur, puisqu'on ne réussit pas toujours pour le degré de cuisson et l'extinction, ils n'en donnent pas moins lieu à des remarques essentielles pour l'emploi des chaux. Seulement il ne faut pas trop se laisser influencer par un essai unique, et tenir bien compte des variations que déterminent, dans les propriétés des chaux, les divers degrés de cuisson, d'extinction, de

consistance de la pâte, de température ambiante, etc.; car ces variations, même dans les limites fréquemment possibles, déterminent des différences très-notables qui paraissent des anomalies, par rapport à la composition chimique. Il faudrait donc, à la rigueur, des essais à plusieurs degrés de cuisson; mais, le plus souvent, un seul fait suffisamment prévoir ce qui aurait lieu pour des cuissons à d'autres températures, sous d'autres inflences, etc.

Col. 9e. Des trois procédés d'extinction, je rejette le premier (*spontané*), comme avariant plus ou moins les chaux hydrauliques, et je crois qu'il faut toujours réduire les deux autres à un seul qui en réunisse les avantages respectifs.

Il s'agit par l'extinction de changer une chaux vive en une pâte d'hydrate, la plus onctueuse possible, qui ait absorbé le plus d'eau possible, sans en recevoir trop et sans perdre par conséquent une bonne consistance; or, une pratique intelligente conduit bientôt, pour y parvenir dans chaque cas, à savoir ajouter peu à peu et à temps utile, les proportions d'eau convenables et à reconnaître l'instant où le broiement de la pâte doit commencer, instant à partir duquel le manége à mortier pourrait lui-même distribuer le reste de l'eau nécessaire.

L'immersion préalable a l'avantage d'uniformiser les époques; elle est toujours utile dans les essais de laboratoire, moins indispensable et assez difficile à pratiquer sur les chantiers.

Bien des motifs m'ont conduit depuis longtemps à

proscrire le mélange de sable pendant et plus encore avant l'extinction.

Dans les essais directs de laboratoire, j'ai déterminé l'instant de la prise, comme l'a toujours fait M. Vicat, avec une tige de 0m 015 de diamètre, chargée de 0r 30.

Col. 10e. *et* 11e. J'ai fait des emplois à l'air et sous l'eau, et j'ai noté, quoique cela puisse tenir quelquefois à l'extinction, l'effet de la dessiccation des hydrates, soit qu'ils n'aient été employés qu'à l'air, soit qu'ils aient été immergés, après leur prise sous l'eau ; il y a, sous ce rapport, des différences notables. Presque toutes les chaux maigres et à argiles siliceuses, quelle que complète que paraisse leur extinction, augmentent, à la longue, assez sensiblement de volume pour briser les verres qui les contiennent. Peut-être même y a-t-il encore dans ce fait autre chose qu'un effet mécanique du gonflement. D'autres hydrates, au contraire (j'ai cru remarquer que cela a lieu surtout pour les chaux à argile alumineuse), diminuent et se fendrillent. Il y a certainement un moyen terme d'état mécanique des particules et de composition chimique qui, avec les soins convenables d'emploi, donne les meilleurs résultats. Nous verrons un jour que ce moyen terme se rencontre dans les chaux des groupes astartiens et dans certaines chaux des groupes liassiques. Celles de l'oxford-clay se gonflent toujours; c'est plutôt le contraire pour la craie marneuse. Enfin, les dolomies argileuses de tous les terrains donnent très-généralement des hydrates invariables dans leur volume; c'est une des raisons qui m'ont toujours porté à les rechercher avec

soin. Je possède des essais de chaux hydrauliques magnésiennes qui datent de 1829, 1830 et 1833, qui ont presque la dureté des calcaires compacts et absolument leur cassure conchoïdale. J'en possède même nombre d'essais de 1838, qui sont d'une grande dureté et qui ont fait prise du 4e. au 6e. jour. Il y a du reste de fort longues années que, dans le département de la Haute-Saône, on exploite et on utilise comme chaux hydrauliques à Gy, à Bucey-les-Gy, etc., des dolomies portlandiennes, et sur beaucoup d'autres points, des dolomies keupériennes.

En janvier 1838, j'écrivais aux ingénieurs du canton de Neufchâtel, « que c'était à tort qu'on rejetait généralement les chaux magnésiennes; que, pour peu qu'elles fussent argileuses, on pourrait, avec certains soins dans l'extinction, en tirer fort bon parti. » Je suis donc plus que disposé à appuyer les recommandations de M. Vicat, sur ce point. Je vais même plus loin, je crois qu'un jour viendra où ces chaux pourront être préférées pour une foule d'usages.

Dans le mémoire qui fait suite à ces considérations générales, M. Parandier passe successivement en revue toutes les formations des terrains traversés par la ligne du canal, depuis les plateaux de Vitry jusqu'à Toul. Il y développe la constitution des roches qui les composent, indique leurs propriétés physiques et mécaniques, ainsi que le résultat de l'analyse chimique qu'il a faite des échantillons, et enfin fait connaître leurs propriétés applicables aux travaux à exécuter. Le mé-

moire se termine par une coupe géologique générale, et par des tableaux synoptiques indiquant le gisement des divers matériaux hydrauliques que l'auteur a découverts sur toute la ligne parcourue.

Il est à remarquer que les zones des divers terrains traversés par la ligne du canal, s'étendant depuis les départements de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusque vers l'est des frontières du Nord, les résultats obtenus par M. Parandier peuvent s'appliquer à toute une contrée fort étendue du nord-est de la France.

RAPPORT

Sur une Épidémie de Fièvre bilieuse typhoïde, qui a régné dans la commune de la Tour-de-Sçay depuis le 19 octobre 1839 jusqu'au 24 novembre de la même année, par Michel-Marie-Antoine BULLOZ, *Docteur en médecine, médecin des épidémies de l'arrondissement de Besançon, professeur-adjoint à l'École secondaire de médecine de cette ville, et membre de plusieurs sociétés savantes.*

TOUT le monde connaît l'influence des saisons sur la santé publique; souvent elles engendrent les maladies dominantes; plus souvent elles leur impriment un caractère particulier : ainsi, après les froids, les chaleurs ou les temps humides, on voit les maladies contagieuses, comme la rougeole, la petite vérole, etc., se compliquer toujours de bronchite ou de gastrite, et quelquefois de ces deux affections ensemble, et ces complications sont d'autant plus sensibles que les pays où règnent ces maladies épidémiques, sont plus exposés à l'influence des causes atmosphériques.

Le village de la Tour-de-Sçay est situé à vingt-quatre kilomètres de Besançon; sa position est élevée. Au nord coule la rivière de l'Ognon, qui est à cinq kilomètres du village et dont les bords sont fertiles; au nord-est, le pays est à découvert et offre un territoire riche; au sud-ouest, se trouvent les terres labourables dont le

sol est de nature médiocre; au sud-est, s'élève une montagne haute de trois kilomètres et occupée par une forêt considérable qui appartient à la commune; la Tour-de-Sçay est abritée par cette montagne; rarement elle ressent les vents d'est et de sud-est dont l'influence est d'ailleurs assez indifférente; mais elle est exposée à tous les autres vents dont l'action est trop puissante pour qu'elle n'entre pas dans l'appréciation de l'état sanitaire d'une contrée.

Les mois de juillet et d'août 1839 ont été chauds; pendant le premier, le baromètre a constamment marqué 5 et 9 lignes au-dessus de 27 pouces; le thermomètre, très-élevé pendant la plus grande partie de ce mois, est monté jusqu'à 26 degrés et demi (le 15); le nord-est qui a été le vent prédominant, s'est fait sentir alternativement avec le nord, le nord-ouest, l'ouest et le sud; le temps a été beau, il y a eu seulement sept fois de la pluie, et quatre fois il a tonné.

Pendant le mois d'août, le baromètre a conservé sa haute élévation; ce n'est que le 31 qu'il est descendu à 27 pouces 3 lignes : la chaleur s'est également soutenue, puisque le thermomètre a toujours indiqué, à 2 heures de l'après-midi, 16, 17, 18 et 23 degrés au-dessus de 0 : le vent de nord-est a dominé, puis le sud-ouest, ensuite le nord; l'atmosphère a éprouvé moins de variations que dans le mois précédent; le ciel a été beau, mais très-souvent il a été couvert de nuages; il y a eu douze fois de la pluie et deux fois du tonnerre.

Le mois de septembre a différé des précédents; la pluie, indiquée par l'abaissement du baromètre le 31 août, a

commencé le 1er. septembre ; elle a continué jusqu'au 5, malgré l'élévation du baromètre que l'on avait remarquée dès le 4; cette élévation a été la même jusqu'au 13, jour où le mercure est descendu et a continué de descendre les quatre jours suivants; puis il s'est élevé jusqu'au 28, époque où sont arrivées les grandes eaux : ces temps humides et pluvieux avaient dû nécessairement causer une diminution de chaleur dans l'atmosphère; cependant jusqu'au 15 de ce mois, le thermomètre a encore marqué de 15 à 18 degrés au-dessus de 0; le 10 il y a même eu 20 degrés : le vent du sud-ouest a dominé; le nord-ouest, le nord-est, le nord, l'est, le sud ont été aussi observés dans le cours de ce mois; il y a eu des nuages 39 fois, 27 fois de la pluie, 20 fois il a fait beau, 4 fois il y a eu des brouillards, et une fois il a tonné.

Pendant les quinze premiers jours d'octobre, la constitution atmosphérique a été la même que celle de la fin du mois de septembre, c'est-à-dire que l'on a eu de la pluie, des nuages et de plus des brouillards : cependant le baromètre a toujours été élevé ; mais le thermomètre a baissé jusqu'à 5 degrés au-dessus de 0; les vents ont offert beaucoup de variations, car on a ressenti tantôt le nord-est, tantôt l'est, le sud-ouest, le nord et le nord-ouest.

La population de la Tour-de-Sçay est de 490 habitants, parmi lesquels on compte beaucoup de propriétaires-cultivateurs, qui se nourrissent de pain fait avec du blé et de l'orge, de bouillie de maïs, de pommes-de-terre, de légumes et de cochon salé; le vin qu'ils boivent est produit par leurs vignes, il n'est ni abondant ni de

bonne qualité; les sources sont communes dans ce pays; une seule, située au bas du village (sud-ouest), fournit de la bonne eau et dans une quantité suffisante pour les besoins de cette commune. Les chambres des maisons sont étroites et mal aérées.

La chaleur et la sécheresse des mois de juillet et d'août, suivies de l'humidité et de l'abaissement de température des mois de septembre et d'octobre, ont produit dans beaucoup de communes des fièvres bilieuses et muqueuses, dont quelques-unes prenaient le type typhoïde; sous l'influence de ces causes générales et de son exposition particulière, le village de la Tour-de-Sçay a été, dès le 15 septembre, le foyer d'une fièvre de cette nature. Le nombre des malades augmentant de jour en jour, l'autorité locale demanda des secours, et le 18 octobre je m'y rendis sur l'invitation de M. le Préfet; je trouvai trente-trois malades; il n'y avait eu aucune victime.

Marche de la maladie.

Pendant quatre ou cinq jours avant l'invasion, les malades se plaignaient d'accablement général, de céphalalgie frontale, d'inappétence, etc.

Après ce temps, la maladie débutait avec ou sans frisson, par une céphalalgie plus forte, une rougeur des joues, une couleur jaune au pourtour de la bouche et des ailes du nez; la langue était couverte d'un enduit jaunâtre; la soif était légère; quelquefois il y avait des nausées; l'épigastre et la région iliaque droite étaient douloureux; il y avait constipation ou diarrhée.

Le pouls au début, fréquent, vite, et dur en apparence, conservait cet état pendant le premier et le deuxième septénaire; il devenait ensuite faible et vite lors de l'apparition des symptômes d'ataxie.

La respiration n'offrait d'abord aucune altération; on remarquait chez quelques malades de la toux sans expectoration; chez d'autres elle devenait suspicieuse, laborieuse, quand la maladie offrait des signes fâcheux.

Il y avait de la chaleur et de la sécheresse à la peau; si la moiteur survenait, ce n'était qu'à une époque avancée de la maladie, elle était alors d'un augure favorable.

On a plusieurs fois remarqué des épistaxis légers.

Les urines de couleur citrine dans le principe, plus tard colorées en jaune, offraient un nuage, et quelquefois un sédiment briqueté; les malades les rendaient involontairement, quand il y avait délire et prostration.

Au quatorzième ou dix-septième jour, la maladie prenait quelquefois un caractère grave; on remarquait le décubitus sur le dos, l'affaissement des traits de la face, les yeux ternes, chassieux, entre ouverts pendant le sommeil, la langue sèche d'un rouge brun, météorisme, soubresauts des tendons, pouls fréquent et faible, délire; cet état, dont la durée était généralement de dix ou douze jours, se dissipait insensiblement sous l'influence de la médication qu'on lui opposait.

Plusieurs malades avaient des paroxysmes sur le soir: chez quelques-uns la maladie prenait un type intermittent quotidien.

Les convalescences n'ont été longues et pénibles que

pour ceux chez lesquels la maladie a présenté le caractère typhoïde.

Nous n'avons point observé de rechute, circonstance qu'il faut attribuer aux soins de Mesdames Rougnon et Gaudion, qui ne se contentaient pas de visiter les malades et d'empêcher les écarts qu'ils eussent été disposés à faire dans le régime; mais qui faisaient encore préparer chez elles les bouillons de viande, et distribuaient, en temps utile, du pain et du vin, de la part des personnes charitables qui venaient au secours des malheureux malades.

Moyens curatifs.

Je me suis borné à faire une médication expectante pour ceux qui n'avaient qu'une irritation de la membrane muqueuse des voies digestives; j'ai recommandé l'abstinence des aliments; des boissons délayantes acidules et des infusions de guimauve ont été les seuls agents thérapeutiques que j'ai administrés.

Le tartrate antimonié de potasse et le sulfate de magnésie étaient donnés à ceux qui offraient des signes d'embarras gastro-intestinal; souvent, sous l'emploi de ces moyens, les maladies étaient de courte durée.

Les bains de pieds sinapisés étaient pris pour combattre les céphalalgies.

On donnait des lavements aux malades qui étaient constipés.

Dès que les symptômes ataxiques se montraient, on recourait aux sinapismes que l'on appliquait sur les extrémités inférieures; on administrait en même temps

une potion faite avec la décoction de quinquina ou le sulfate de quinine, l'acétate d'ammoniaque et le sirop; si les symptômes persistaient, des vésicatoires étaient appliqués sur les jambes et même sur les bras; le météorisme était combattu par des embrocations d'huile camphrée sur le ventre, ainsi que par les fomentations ou cataplasmes émollients.

Le sulfate de quinine, administré lorsque la maladie avait pris le type intermittent, produisait constamment la guérison.

1re. Observation. Une fille agée de vingt-deux ans, d'un tempérament bilioso-sanguin, bien réglée, éprouva le 17 octobre les prodromes de la maladie régnante; le 20, elle ressentit une vive douleur de tête, de l'anorexie, de la soif; sa langue fut blanche, elle eut des nausées, il survint des douleurs aux régions épigastriques et iliaque droite; il y eut constipation, sécheresse à la peau, fréquence du pouls, urine de couleur citrine : — prescription, tisane de chiendent, vomitif avec deux grains de tartre émétique.

Le 21, vomissements et évacuations alvines abondantes : — même boisson.

Le 22, moins de céphalalgie, langue nette, douleur abdominale légère, peau moite, ralentissement du pouls.

Le 23 et 24, mieux être.

Le 25, on permit du bouillon de viande à la malade.

Le 26, il n'y eut plus que de la faiblesse.

Le 27, l'appétit augmentant, on accorda un peu plus de bouillon.

Le 28, la malade commença à prendre des aliments

solides que l'on augmenta de jour en jour et qui amenèrent promptement la guérison.

2me. Observation. La femme Mercier, âgée de vingt-huit ans, d'un tempérament bilieux, habitait une chambre étroite et humide ; elle était nourrice d'un de ses enfants atteint de la maladie épidémique ; le 28 octobre, elle ressentit de la douleur à la tête et à l'estomac ; sa bouche devint pâteuse ; sa langue fut couverte d'un enduit d'un blanc jaune ; elle eut quelques nausées ; la peau fut sèche sans augmentation de chaleur ; son pouls offrit de la petitesse et de la fréquence : — prescription, vomitif (un décigramme de tartre émétique), pour le 29 ; tisane de guimauve et clair d'orge.

Le 30, on apprend que l'émétique a produit d'abondantes évacuations par le haut et par le bas : décubitus sur le côté, céphalalgie violente, facies abattu, langue couverte d'un enduit blanc, anorexie, soif plus grande, chaleur plus forte à la peau, pouls plus fréquent : — tisane de guimauve, sulfate de magnésie (30 grammes).

Le 31, déjections alvines dues au purgatif : — même boisson et même remède.

Le 1er. novembre, céphalalgie moins forte, langue sèche, soif vive, borborygmes, diarrhée, pouls fréquent, insomnie : — tisane de guimauve, cataplasme émollient.

Le 2, face pâle, décubitus sur le dos, langue sèche et brune, léger météorisme, respiration accélérée, pouls fréquent, urines rares et plus colorées : — eau de gomme acidulée, cataplasme émollient sur le ventre, sinapisme aux extrémités inférieures.

Le 3, moins de faiblesse, mais ballonnement devenu

plus considérable, constipation : — même boisson, embrocations camphrées sur le ventre, cataplasme émollient et lavement.

Le 4, les symptômes augmentent d'intensité.

Le 5, assoupissement, délire, stupeur, langue noire, météorisme et constipation, pouls vite et fréquent, peau sèche : — eau d'orge acidulée, potion avec l'eau, le sulfate de quinine (huit décigrammes), acétate d'ammoniac (quinze grammes), sirop simple (trente grammes).

Les 6 et 7, même état : — mêmes remèdes.

Le 8, vésicatoires sur les jambes, même potion tonique, boisson acidulée, embrocations camphrées sur l'abdomen ; la sécrétion laiteuse étant nulle, le nourrisson est retiré à sa mère.

Le 9, délire, yeux ternes, facies décoloré ; la malade ne pense nullement à ce qui l'entoure ; elle est indifférente sur sa propre position ; il y a du météorisme ; les urines sont involontaires ; la malade est sourde, et les gaz sortent par l'anus : — aucun changement n'est fait au traitement.

Les 10 et 11, la malade est dans un très-grand danger : — même médication.

Le 12, moins de délire, assoupissement diminué, langue humide sur ses bords, météorisme, peau moite et pouls moins fréquent : — le traitement est le même ; on donne à la malade quelques cuillerées de bouillon de veau.

Le 13, ventre moins ballonné, la peau conserve sa moiteur, le pouls est le même que le 12 : — même prescription.

Le 14, il y a moins de stupeur; la malade est réveillée; elle répond aux questions en lui parlant à haute voix; la langue est très-humide; il y a des aphtes sur les piliers du voile du palais; le ventre continue à perdre son volume; il y a eu quelques évacuations alvines diarrhéiques; les urines sont excrétées sous l'influence de la volonté : — mêmes remèdes; bouillon de viande dégraissé.

Le 15, l'apparition de quelques aphtes n'aggrave pas l'état de la malade, car tous les désordres fonctionnels diminuent de jour en jour, de telle manière que la femme Mercier a été, dès le 20 octobre, considérée comme étant en convalescence.

Nous pourrions joindre à cette observation celle de douze malades qui ont été dans un danger aussi grand que la femme Mercier.

La femme Sautier, âgée de cinquante ans, eut après sa maladie des accès de fièvre intermittente quotidienne qui ne résistèrent qu'à quelques doses de sulfate de quinine administré à l'intérieur.

L'épidémie a disparu après avoir atteint 43 individus, parmi lesquels il y a eu

10 Enfants de 10 à 14 ans.	10
28 Adultes.	24 du sexe féminin. 4 du sexe masculin.
5 De 50 à 60 ans. . .	3 femmes. 2 hommes.
	43

Cette épidémie n'a fait aucune victime.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans sa séance du 28 janvier, a nommé à la place vacante, dans la classe des *Associés correspondants*, M. De Bernard Du Grail, Littérateur à Paris.

Dans la même séance, M. le Maréchal Moncey a été nommé, par acclamation et à l'unanimité, *Académicien honoraire*.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER.

L'Académie remet au concours pour 1840 le sujet suivant :

Décrire les monuments élevés en Franche-Comté pendant le moyen âge; indiquer les causes de leur fondation, les changements qu'ils ont subis, l'époque et les circonstances principales de leur destruction; faire connaître ce qui reste de ces monuments, et raconter sommairement les événements particuliers qui se rattachent à chacun d'eux.

L'Académie pensant que l'étendue des recherches que semble exiger la question est la principale cause qui a empêché jusqu'à présent de la traiter, laisse aux concurrents la faculté de se restreindre, soit à une

partie de la province, soit à une seule ville, soit même à un seul monument, hôtel de ville, église, château ou abbaye.

Elle propose de plus, pour le concours de 1840 :

L'Examen comparatif des professions agricoles et industrielles, considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

L'Histoire de HUGUES-LE-GRAND, *Archevêque de Besançon, éclaircie par les chartes et les monuments.*

L'Académie met au concours pour 1841 la question suivante :

Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.

Chacun de ces prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

M. le Comte DE MONTALEMBERT ayant fait don d'une somme de 200 fr., pour être appliquée à un prix d'histoire nationale, l'Académie remet au concours pour 1841 le sujet suivant :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques et mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté; signaler les événements auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on*

en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

LISTE

Des ouvrages qui ont été adressés à l'Académie pendant l'année 1839 (1).

Connaissance des temps et des mouvements célestes pour 1840, publiée par le bureau des longitudes.

Le même ouvrage, pour 1841.

Le même ouvrage, pour 1842.

Annuaire du bureau des longitudes pour 1838.

Le même annuaire pour 1839.

Précis systématique de physique, par M. Faivre d'Esnans.

Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie et d'agriculture, par M. le baron d'Hombres Firmas, de Nismes.

Introduction à l'étude de la géographie comparée, dans ses rapports avec celle de la nature et celle de l'histoire, par M. Charles Cuvier.

Herbier des plantes rares et critiques de la France et de l'Allemagne, publié par une société de botanistes français et étrangers ; 2e. partie in-fol.

Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie, par M. Auzoux.

(1) Les ouvrages adressés par les associés, et dont il est fait mention dans le Rapport du Secrétaire-Perpétuel, ne sont pas indiqués dans ce catalogue.

Rapport fait à l'Académie royale de médecine, sur l'anatomie clastique du docteur Auzoux.

Quelques propositions sur les fonctions du foie et de la veine porte, par M. le docteur Ripault, de Dijon.

Éléments généraux de l'art de guérir, ou abrégé de médecine théorique et pratique d'après l'observation, par M. Bolu-Grillet, docteur-médecin à Dole.

Eloge historique de Philibert Parat, docteur en médecine, par M. le docteur Martin, jeune, membre de l'Académie de Lyon.

Traité du domaine privé, ouvrage *posthume* de M. Proudhon, ancien doyen de la faculté de droit de Dijon; 3 vol. in-8°.

Eloge biographique de M. Proudhon, prononcé par M. Lorrain, doyen de la faculté de droit de Dijon.

Leçon de morale chrétienne, par M. Michelot, 3e. et 4e. leçons.

Fragments chrétiens sur quelques sujets relatifs à l'histoire de l'humanité; par M. Charles Cuvier.

Consolations et conseils de l'expérience, tirés du journal d'un affligé, traduits de l'allemand, par le même.

La sanctification du jour du repos, d'après la parole de Dieu; par le même.

La bonne Armelle, traduit de l'allemand de Tersteégen; par le même.

Compte rendu de l'inauguration du monument de Bichat, à Lons-le-Saunier.

La plus belle page de l'histoire de Genève, dédiée aux enfants de Genève et aux étudiants volontaires; par le comte de Sellon.

Notice historique sur le lieutenant-général André Poncet, par M. Marquiset, Sous-Préfet de Dole.

Eloge de l'abbé d'Olivet, ouvrage qui a obtenu une mention honorable à l'Académie de Besançon, par M. Bousson de Mairet.

Arabica analecta inedita, par M. Humbert, professeur de langue arabe à Genève.

Guide de la conversation arabe, ou Vocabulaire français-arabe, par le même.

Grammaire latine, par M. Janet, principal du collége de Baume, 3e. édition, adoptée par l'Université.

Cours élémentaire et abrégé de belles-lettres, par M. Bousson de Mairet.

Précis de belles-lettres, à l'usage des écoles primaires supérieures, par le même.

Défense et illustration de la langue française de Joachim Dubelloy, précédée d'un *Discours sur le bon usage de la langue française*, par M. Paul Ackerman.

Pensées et souvenirs pour la jeunesse, par le chevalier Joseph Bard.

Traité de la chasse au lièvre et autres poésies, par M. Laurent Guichard de Cousance.

Poésies inédites de *l'abbé d'Olivet et de l'abbé Millot*, offertes par M. Guillaume, membre de l'Académie.

Envois des Sociétés correspondantes.

Aix : *Séance publique annuelle de l'Académie d'Aix*, 1838-39.

Amiens : *Mémoires de l'Académie du département de la Somme*, pour l'année 1839.

ANGOULÊME : *Annales de la société d'agriculture du département de la Charente*, 1838-1839.

BORDEAUX : *Résumé analytique et méthodique des dix premiers volumes, bulletins et actes de la société linnéenne de Bordeaux*, par M. le docteur Moure, in-8°.

CAMBRAI : *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai.*

CLERMONT : *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, année 1839.

DIJON : *Mémoires de l'Académie de Dijon ;* années 1837-1838.

DOUAY : *Mémoires de la société royale d'agriculture, sciences et arts de Douay*, de 1835 à 1838, 3 vol. in-8°.

EVREUX : *Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, suite de l'année 1838.

— *Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, année 1839.

LILLE : *Mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1838, 2e. partie.

LONS-LE-SAUNIER : *Travaux de la société d'émulation du Jura*, pendant l'année 1837.

METZ : *Mémoires publiés par la société royale de Metz*, pendant l'année 1837-1838.

NANCY : *Mémoires de la société royale de Nancy*, pour l'année 1837.

NANTES : *Annales de la société académique de Nantes*, pour l'année 1838.

PARIS : *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités nationales, à la séance publique du* 10 *août* 1838, par M. le comte Alexandre de Laborde.

— *Procès-verbal de la* 107me. *séance publique de l'Athénée des arts.*

— *Journal de la société de la morale chrétienne*, année 1839.

— *Journal de l'Institut historique*, année 1839.

— *Journal des travaux de la société française de statistique universelle*, année 1839.

— *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale*, année 1839.

— *Compte rendu des travaux de la société philotechnique*, par le baron de la Doucette, secrétaire perpétuel.

ROUEN : *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1839.

SAINT-QUENTIN : *Mémoires de la société académique de la ville de Saint-Quentin*, 1831 *à* 1833.

TOULOUSE : *Recueil de l'Académie des jeux floraux*, pour l'année 1839.

VESOUL : *Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la société d'agriculture de la Haute-Saône*, 2e. et 3e. livraisons.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1840.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'ARCHEVÊQUE de Besançon.

M. le Lieutenant-Général COMMANDANT la 6e. division militaire.

M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour royale.

M. le PRÉFET du département du Doubs (M. Victor TOURANGIN, O ✵, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

ARAGO, ✵, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

BERROYER, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron BILLARD, C ✵, Lieutenant-Général (mars 1838).

BOISSIÈRE (DE LA), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron BOUVIER, O ✵, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Ebray, Pasteur de l'église française; à Bâle (nov. 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Le Baron De Gingins La Saraz; à Lausanne (mai 1839).

Goureau, ✠, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Evêque de Périgueux (janvier 1831).

Guizot, G O ✠, ancien Ministre de l'Instruction publique, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, Recteur de l'Académie de Corse (août 1837).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✠, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✠, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1825).

Michelot, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✠ GC ✠, Duc de Conégliano, Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc.; à Paris (janvier 1840).

Le Comte DE MONTALEMBERT, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

PONÇOT, ✠ ✠, ancien Sous-Intendant militaire; à Metz (26 janvier 1837).

POUJOULAT, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

ROGER, ✠, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

SERVOIS, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

VILLIERS DU TERRAGE (DE), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

GIROD-DE-CHANTRANS, ✠ ✠, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

DROZ, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

ORDINAIRE (J.-J.), O ✠, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

GUILLAUME, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✠, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✠, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✠, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✠, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✠, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✠, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Flajoulot, Professeur à l'école de dessin; titulaire le 4 août 1818.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 24 août 1820.

Laurens, membre de l'Académie de Dijon, de celle de Rouen, de la Société d'émulation du Jura; Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; membre des Sociétés de statistique uni-

verselle de Paris et de Marseille ; titulaire le 25 janvier 1822.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✻, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or ; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan ; titulaire le 29 janvier 1827.

Pécot, Professeur à l'école secondaire de médecine ; titulaire le 24 août 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la faculté ; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura ; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Doyen de l'Académie, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France ; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris ; de l'Institut historique de France (section des sciences) ; de la Société de statistique universelle ; de celles d'agriculture du Doubs et d'ému-

lation du Jura ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), *Président annuel de la Compagnie;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé Doney, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

Bourgon, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

Lefaivre, ✠ C ✠, Colonel du génie; associé résidant le 24 août 1832, titulaire le 24 novembre 1836.

Maurice, Avocat-Général à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

George, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

Béchet, *Vice-Président de la Compagnie*, Conseiller à la Cour royale, élu le 26 août 1835.

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François Xavier; élu le 28 janvier 1836.

Jobard, anc. Député de la Haute-Saône, Substitut du Procureur-Général; élu le 28 janvier 1836.

Curasson père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Éd. Clerc, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis de Vaulchier, élu le 24 août 1837.

Convers, Architecte; élu le 24 août 1837.

Perron, Professeur de philosophie à la Faculté; élu le 24 août 1838.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Marc, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

Dusillet, ✠, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

GUYÉTANT, ✠, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

RENOUARD (Félix), Marquis DE SAINTE-CROIX, ✠, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1818).

COLIN, ✠, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura (février 1811), ancien Député.

Ch. NODIER, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

ROUX DE ROCHELLE, ✠, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

DUVERNOY, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Th. JOUFFROY, ✠, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie au Collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. MONNIER, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor HUGO, ✠, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron DELORT, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du

Jura, membre du Conseil général du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'Ecole centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin;

de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron d'Allarde, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Marsoudet, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Joly, Littérateur; à Paris (août 1832).

Duvernoy, ✠, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel De l'Aubespin; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse De Lamartine, ✠, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1836).

Charles Magnin, ✠, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes (août 1839).

LÉLUT, de Gy, Médecin de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

DE BERNARD, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

PEIGNOT, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✠, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✠, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✠, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1825).

Le Baron TAYLOR, ✠ ✠; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✠, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✠, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

De Cailleux, ✠ ✠, Secrétaire-Général des Musées royaux ; à Paris (août 1827).

Flatters, ✠, Statuaire ; à Paris (août 1827).

Soulié, ✠, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal ; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✠, Statuaire, membre de l'Institut de France ; à Paris (août 1831).

Stapfer, ✠, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc. ; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✠, Inspecteur-Général de l'Université ; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées ; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✠, Ingénieur en chef des mines ; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines ; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 Janvier 1840.

Pièces lues dans les séances ordinaires.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1840.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. Léon BRETILLOT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Pendant que les révolutions politiques soumettaient le monde européen à tous les hasards de la discorde et de la guerre, au sein même des nations ainsi battues par l'orage se développaient lentement et sans bruit des tendances fort différentes de l'esprit belliqueux qui dominait alors. Je veux parler de cette disposition de la

société à tourner plus particulièrement son activité et ses efforts vers l'étude du monde matériel et vers l'exploitation des magnifiques domaines que Dieu a donnés à l'homme. Cette direction nouvelle se manifesta d'abord par l'ardeur avec laquelle des hommes d'un rare mérite se mirent à observer les phénomènes naturels, à en découvrir les lois et à confirmer les résultats de leurs investigations par des vérifications dues à une analyse mathématique aussi rigoureuse que profonde. Une science tout entière, dont la nomenclature fut l'ouvrage d'un homme, que n'épargnèrent pas les sauvages dictateurs qui gouvernaient au nom d'une démocratie en délire, apprit à connaître comment les corps se combinent et se décomposent par l'agrégation de quelques éléments simples, féconds organisateurs de la matière. Une autre science plus récente encore révéla les accidents sous l'empire desquels fut formée la structure extérieure, où, pour parler plus exactement, l'épiderme du globe, et ouvrit dans l'histoire des régions antédiluviennes un vaste champ aux imaginations vives et hardies. La création animée et vivante fut étudiée et comparée avec un soin et un succès tels qu'on crut un instant possible de surprendre la loi divine et simple qui la gouverne.

A peine, les faits admirables, mis en lumière par ces savantes recherches, furent-ils connus qu'on s'empressa d'en tirer parti pour rendre le travail de l'homme facile et puissant. Des combinaisons chimiques nouvelles, des machines ingénieuses doublèrent les forces de la production, et, lorsque la paix permit à l'Europe fatiguée de se livrer aux essais de ce genre avec sécurité et avan-

tage, l'industrie vit s'ouvrir devant elle une carrière dans laquelle chaque année fut marquée par d'étonnants progrès. Toutes les nations devinrent attentives aux résultats qu'allaient produire ces fruits de la science appliquée. Comme on s'aperçut qu'ils augmentaient notablement la richesse et la puissance des peuples, qui les premiers et avec une active persévérance avaient cherché à les cueillir, tout le monde suivit l'exemple donné, afin de profiter à son tour des avantages obtenus. On s'ingénia en tous lieux pour faire sortir de la terre des produits plus nombreux et meilleurs. Partout on essaya de transformer ces produits naturels en objets destinés à satisfaire des besoins toujours croissants. On fouilla le sol dans toutes les directions, afin de lui ravir les précieux éléments de productions enfouis dans ses entrailles. Ce fut une émulation, un concours général. Les échanges se multiplièrent. Les relations de ville à ville, de peuple à peuple, prirent un accroissement considérable à l'aide du merveilleux agent dont l'ambition n'aspire à rien moins qu'à faire disparaître la puissante cause de séparation que la distance a mise entre les hommes. Les moyens de fabriquer et de transporter les produits avec célérité et au prix le plus bas possible furent recherchés avec un empressement et une impatience presque fébriles.

Aujourd'hui, Messieurs, ce grand mouvement, cette agitation pacifique et productive, précédés et préparés par la philosophie du dix-huitième siècle, que vingt ans d'une guerre furieuse n'ont pu comprimer, sont parvenus à un degré de force tel que l'industrie pourrait,

non sans raison, se décerner le titre de reine du monde. J'emploie ce terme *industrie* dans son acception générale qui comprend l'action d'obtenir les produits, objet de l'agriculture et des exploitations minérales; celle de les transformer, objet de l'industrie manufacturière proprement dite; enfin, l'action de les placer à la portée des consommateurs, objet du commerce. L'importance du rôle que ces trois grandes branches de l'activité humaine jouent dans l'histoire de la société moderne, n'est plus contestable. Elles forment le constant sujet des soucis des gouvernements. Ainsi, à l'intérieur des États, l'assiette et la répartition des impôts de consommation, les moyens de travail pour la classe ouvrière, les règlements à établir entre les manufacturiers, les maîtres et les ouvriers, la juste proportion qu'il faut maintenir dans le prix des denrées alimentaires pour concilier les intérêts divergents des agriculteurs et des artisans, les voies de communication de toute nature, les tarifs protecteurs de l'industrie nationale; à l'extérieur les placements à procurer aux productions du pays, la marine commerçante et militaire à règler et entretenir, les échanges à négocier, les traités de commerce à conclure; toutes ces questions si difficiles, si graves dans leurs conséquences absorbent les méditations des cabinets et des assemblées délibérantes qui trouvent à peine le loisir nécessaire pour leur donner des solutions que le cours des choses rend toujours provisoires.

Dans la balance politique, les forces commerciales et productives apportent un poids que les diplomates sont contraints de prendre en très-sérieuse considération.

C'est moins aujourd'hui par l'étendue et la population d'un territoire qu'on juge de l'importance qu'il peut avoir pour un état, que par sa position commerciale ou agricole et par les facilités d'échange et de productions que sa possession pourra procurer. Si une nation, en donnant à son commerce et à ses manufactures un développement inouï, est parvenue à fonder un empire d'une étendue et d'une puissance merveilleuses, les hommes d'état des autres nations étudieront avec soin les procédés qui l'ont amenée à ce degré de grandeur, afin de lui enlever par des moyens analogues une partie de la force due à cette prodigieuse activité industrielle. Si le déclin d'un autre empire fait entrevoir l'instant où ses provinces pourraient devenir la proie de prétendants ambitieux et habiles, tous les peuples s'inquiéteront avec raison de l'énorme prépondérance commerciale et politique que la conquête de territoires si heureusement situés leur donnerait dans l'avenir. Que la vapeur change les routes maritimes du commerce, et aussitôt le monde européen s'intrigue et s'agite pour que ces routes nouvelles restent libres et ne deviennent pas l'apanage d'une puissance déjà commerçante ! Il assiste avec une curiosité inquiète à la lutte sourde que deux nations, l'une fille de l'industrie, l'autre de la guerre, se livrent à des distances énormes du siége de leurs gouvernements, pour s'arroger le monopole commercial de quelques populations à demi-barbares, mais placées dans des lieux favorisés du ciel. Partout, les gouvernés comprenant que la force et la richesse appartiennent en dernière analyse aux plus laborieux et aux plus habiles, imposent à

leurs gouvernants l'obligation de les conduire avec succès dans la voie que donne l'exploitation bien entendue du monde matériel.

Les efforts faits dans cette direction ont été assez unanimes et prononcés pour modifier, d'une manière sensible, l'état des esprits et pour étendre leur influence jusque sur les choses qui devaient le moins la subir. Aussi peut-on dire qu'ils ont presque dépassé le but qu'ils voulaient atteindre. Un industriel aurait mauvaise grâce à exprimer légèrement des craintes sur l'extension du principe en vertu duquel vit et se développe la profession à laquelle il se fait honneur d'appartenir. Cependant il ne peut cacher que comme toute idée qui, répondant à des besoins réels, fait son chemin dans le monde, l'industrie, émerveillée de ses progrès et de sa puissance, se laisse aller à des prétentions qui paraissent excessives. Elle a des séides et des flatteurs, et ils la poussent à la domination. Ce n'est point assez, selon eux, que dans la gestion des intérêts sociaux elle soit considérée comme la principale affaire, celle qui réclame le plus d'attention et de soins. Il faut encore que tout, dans la société, soit organisé en vue de l'industrie, que tout se fasse pour elle et par elle ou suivant les procédés qui lui sont propres. Partant de cette donnée, des esprits aventureux ont laborieusement imaginé de nouveaux modes d'organisation sociale qui ne sont que la déification de l'industrie. Si leurs utopies n'ont rencontré jusqu'ici qu'un petit nombre de personnes disposées à en regarder la réalisation comme un bienfait pour l'humanité, il est cependant hors de doute que l'idée industrielle a pénétré dans les

intelligences et s'y est fortement établie. De là, ce redoublement d'ardeur avec lequel on s'est mis à vouloir produire ou échanger, afin de trouver dans les avantages qu'on espère de ces opérations industrielles, le moyen de se procurer des jouissances dont la satisfaction devient le principal but de l'existence. De là, cette tension continuelle des esprits vers les choses matérielles qui, faisant invasion jusque dans les œuvres d'imagination, en a complétement dénaturé le caractère et a fait descendre la poésie de la sphère éthérée et sereine où elle doit se maintenir. De là encore ces réclamations incessantes pour qu'on fasse de l'étude des sciences, qui ont la matière ou les choses finies pour objet, la base de l'instruction de la jeunesse. Une foule de circonstances analogues serviraient, si on les notait, à montrer combien on est aujourd'hui préoccupé du besoin d'agir sur le monde matériel, et comment on transporte les moyens employés pour exercer cette action, jusque dans des actes et des conceptions intellectuelles qui reçoivent de cet alliage une fâcheuse altération. Que d'objets divers sont devenus depuis quelques années industrie et marchandise, et n'auraient jamais dû l'être ! La littérature s'est-elle élevée et enrichie le jour où en a fait une espèce de machine à production, et nos drames ou vaudevilles modernes égalent-ils les immortels ouvrages de Corneille, Racine et Molière, maintenant qu'on les construit suivant des procédés presque manufacturiers ? Ainsi, de beaucoup d'autres choses. Là se trouve l'abus. Il natt de ce qu'on cède trop facilement à cette pensée que la satisfaction des besoins, ou le bien-être, est toute la vie..

Sans doute, la première condition d'une existence régulière et facile, c'est que l'homme soit pourvu de ce qui lui est nécessaire pour subsister. Mais il n'y a pas en lui rien que des besoins physiques. Ses facultés sont de diverse nature, les unes sensuelles, les autres immatérielles; et dans leur complet exercice seulement réside la réalité puissante et entière de l'existence humaine. Il y aurait danger à ce qu'un ordre de facultés voulut se développer à l'exclusion de l'autre ou même en le dominant. Nous ne verrions pas dans ce fait une amélioration, mais un désordre que tout homme de bon sens doit chercher à conjurer.

Ainsi la faveur très-légitime et très-rationnelle, que trouve l'industrie dans l'esprit des nations de race européenne, ne deviendrait fâcheuse que si on lui sacrifiait d'autres idées dont il est nécessaire de maintenir le culte, pour que ces nations ne désertent pas les glorieux errements qui les ont placées à la tête de la civilisation du monde entier. La société évitera facilement cet écueil, signalé déjà par des hommes dont la voix a de l'autorité, en ne négligeant pour le soin des choses finies, ni l'étude des sciences et des arts qui n'ont pas exclusivement la matière pour point de départ, ni la pratique des sentiments et des pensées qui transportent l'âme dans les hautes et sublimes régions de l'infini. C'est aux personnes appelées par leur intelligence et leurs fonctions à conduire et diriger qu'il appartient de lutter avec habileté et constance contre l'espèce d'engouement avec lequel on se précipite de nos jours à la recherche du bien-être. Réveiller parmi les hommes le sentiment du beau, du

juste, du saint; empêcher qu'on ne substitue aux vertus sociales de fraternité, de charité, de sympathie mutuelle un égoïsme individuel et stérile, voilà une grande et belle mission ! Elle se conciliera fort bien avec l'attention due à tout ce qui peut accroître la prospérité matérielle et l'aisance générale.

Parmi les moyens propres à imprimer aux esprits cette utile direction, un des plus efficaces et des plus faciles à employer consiste dans les encouragements donnés au développement des arts dont l'essence est d'exciter dans l'âme des sensations moins grossières que les mouvements produits par la satisfaction des besoins physiques. La poésie, cette fille du ciel qui met en jeu les fibres les plus délicates de notre organisation; la musique, le moins matériel et le plus vague des arts, quoiqu'il agisse cependant avec force sur les personnes les moins douées de sensibilité poétique, arrachent toutes deux l'intelligence aux préoccupations arides et étroites qui l'étreignent, lorsqu'elle reste absorbée dans le souci des choses du monde. En élevant l'âme, elles la disposent aux sentiments généreux, à la bienveillance pour autrui, et, sans nuire à la libre et féconde pratique des arts utiles, préparent à l'exercice des vertus qui entretiennent la société. Aussi tout homme éclairé doit approuver les distinctions dont le gouvernement honore les vrais poëtes, et applaudir aux efforts qu'il fait pour répandre des notions musicales dans les masses. Cette éducation musicale, si heureusement développée dans un pays voisin, initiera le peuple, par l'exécution du chant choral, à des beautés d'un ordre élevé, en même

temps que ces exercices harmoniques feront naître entre ceux qui s'y livreront des mouvements de sympathie, des habitudes d'union qu'on n'abandonne pas une fois qu'on les a goûtés.

Les arts plastiques ayant pour base la forme, objet matériel, semblent devoir éveiller moins facilement dans l'imagination des sensations immatérielles. Mais la forme, heureusement choisie et rendue, enfante la beauté dont la perception n'est pas une faculté d'ordre sensuel. Par la forme, d'ailleurs, on arrive à l'expression des sentiments et des passions, et on fait passer l'intelligence du monde physique au monde moral. L'art consiste dans cette traduction que font de la nature l'âme et l'imagination de l'artiste. Des copies vulgaires et inintelligentes sortent de son domaine pour tomber dans la classe de ces labeurs mécaniques, accessibles à tous. Eminemment propre, au contraire, à développer nos facultés sensibles, l'art réel ne saurait être trop encouragé. Ce n'est pas devant vous, Messieurs, qu'il est nécessaire d'insister sur ce point. Fidèle à l'esprit de son institution, votre compagnie a toujours cherché à mettre en honneur dans la province le goût et la pratique des arts libéraux. J'obéis à vos convictions en essayant de montrer que la culture de ces arts est plus que jamais nécessaire; qu'elle est destinée à servir de contre-poids aux tendances matérielles; qu'elle donne à l'imagination une impulsion féconde et salutaire, ouvre à l'intelligence des perspectives enchantées, et fait surgir des aperçus lumineux qui deviennent la source des émotions les plus vives et les plus pures.

Mais dans les circonstances où nous nous trouvons jetés,

il faut moins s'appliquer à augmenter le nombre des artistes médiocres, qu'à faire descendre dans les masses le sentiment des beautés inhérentes aux ouvrages dignes de servir de modèles. Nous ne manquons en ce moment ni de musiciens, ni de peintres ou de statuaires, dont le talent se trouve dépassé par les prétentions, et qui s'en vont criant que l'art est perdu, parce que leurs productions, faites avec une certaine habileté de main, mais dépourvues du feu créateur, obtiennent à peine un regard de la foule distraite. Dociles à leur insu aux penchants de l'époque, ces artistes attachent une importance extrême aux parties secondaires de l'art et méconnaissent l'esprit élevé qui en est la base. Ce n'est pas sur l'imagination qu'ils cherchent à agir. Leurs ouvrages s'adressent aux sens, caressent l'oreille ou éblouissent les yeux, et, ne pénétrant pas plus avant, laissent la pensée de l'auditeur ou du spectateur dans un état de quiétude et de somnolence parfaite. Loin de combattre avec succès les tendances anti-poétiques qui menacent de faire irruption, ces œuvres employant les formes de l'art dans un but presque matériel, contribuent à en faciliter le règne. Elles pervertissent le goût, lorsqu'elles donnent un vernis séduisant, une apparence décevante à des conceptions impuissantes et stériles.

Qu'on agisse donc sur la foule ! qu'on lui fasse comprendre le but intime de l'art, le sens caché qu'il renferme, d'abord par l'étude consciencieuse de ses éléments, puis en présentant quelques-unes des œuvres réellement inspirées par le génie propre à chacun des

arts, et alors surgiront au milieu d'elle des sensations, des idées jusque-là inconnues; et du sein de cette foule sortiront quelques-unes de ces natures heureusement douées qui forment les grands artistes. Ceux-ci appelant à eux les âmes de leurs frères feront palpiter d'enthousiasme tous les cœurs ouverts aux sentiments nobles et grands. Ils ramèneront leur temps à la perception du beau; ils le prépareront au règne salutaire des idées sous l'influence desquelles se sont produites toutes les grandes époques de l'humanité.

Tout cela, je le répète, peut et doit s'allier avec un grand développement industriel. On le comprend confusément et on cède à l'opportunité de cette alliance en multipliant les collections publiques où les produits industriels figurent à côté des ouvrages de l'art. Quelques personnes ont eu l'excellente idée de dater notre ville d'une de ces expositions, spectacle complétement nouveau pour elle. La faveur qui a accueilli cet heureux essai, l'empressement qu'on a mis à examiner, puis à comparer la valeur industrielle et artistique des objets exposés, sont autant de symptômes favorables indiquant comment nos concitoyens peuvent être conduits à apprécier les beautés d'un ouvrage de l'art, et à n'estimer pas moins un bon tableau ou une belle statue qu'une pièce d'étoffe habilement tissue ou qu'un meuble exécuté avec élégance. L'éducation du public franc-comtois deviendra prompte et facile, si, dans les expositions qui suivront ou dans le musée bisontin, impatiemment attendu, les yeux rencontrent un ou plusieurs de ces chefs-d'œuvre inspirés par le génie de la peinture ou de la

sculpture, et remarquables par d'autres mérites que celui qui résulte d'une certaine habileté de métier.

Des esprits chagrins ou frondeurs ont contesté l'utilité de ces expositions dans un pays dont ils jugent les habitants incapables de s'élever jamais à la compréhension et à l'amour du beau dans les arts. Pourquoi nous étonnerions-nous de ce dédaigneux anathème jeté sur une population entière? Il est de mode aujourd'hui de médire de tout, même de son pays. Par ces décisions tranchantes et hautaines on espère d'ailleurs se donner un faux air d'homme supérieur qui n'est pas à mépriser dans un temps où le charlatanisme et le savoir-faire mènent à toute espèce de succès. Ferons-nous à notre province l'injure de répondre sérieusement à de semblables accusations? Elles pourraient tout au plus trouver crédit près des personnes qui ne voudraient pas réfléchir que l'inaptitude d'une population à la culture des arts deviendrait seulement évidente et certaine, si aucun des hommes, appartenant à la race ainsi déclarée déchue des facultés créatrices, n'avait cherché et réussi à devenir un artiste de talent. Ces personnes devraient en même temps connaître assez peu l'histoire de leur pays, pour ignorer qu'il a produit de nombreux et vrais artistes ayant pour chefs légitimes un grand musicien, Goudimel, puis un de ces peintres qui comptent parmi les maîtres de l'art. On ferait bien vite alors cesser leur erreur en amenant au chef-lieu de l'ancienne province un des chefs-d'œuvre de ce Jacques Courtois, surnommé le Bourguignon par les Italiens. L'argument n'admettrait pas de réplique. Malheureusement, il n'est au pouvoir

d'aucun de nous de l'employer, car je ne suppose pas que nous déterminions jamais le grand duc de Toscane à détacher de sa magnifique collection du palais Pitti une des belles batailles du Bourguignon pour mettre quelques Francs-Comtois récalcitrants en position de reconnaître que leur compatriote est très-certainement un peintre du plus rare mérite.

L'exposition industrielle a soulevé des objections de même nature. A quoi bon, disaient quelques personnes, rassembler les produits manufacturés d'une province qui n'a pas d'industrie ? C'est essayer laborieusement une collection insignifiante et sans portée. Appliqué à l'exposition qui vient d'avoir lieu, ce reproche n'est pas tout à fait dénué de fondement; car, si on excepte quelques objets d'une valeur incontestable, cette collection n'offrait qu'un spécimen assez mesquin de l'industrie du pays qu'elle voulait représenter. Mais une circonstance tout accidentelle, l'indifférence de la plupart de nos industriels, a causé cette rareté de produits vraiment utiles. Elle ne prouve rien contre l'industrie franc-comtoise, industrie active, vivace, intimement liée à l'agriculture et à la constitution géologique du sol, s'occupant surtout de créer des instruments de travail ou des objets propres à subir d'autres transformations. Cette industrie ne s'est pas naturalisée chez nous plutôt qu'en tout autre lieu, à raison de l'exemple donné par quelque habile manufacturier et bientôt suivi. Sa base solide et durable, c'est l'exploitation des richesses naturelles ; son agent principal et docile, elle le trouve dans une partie des nombreux moteurs que les cours d'eau créent

à chaque pas dans un terrain montagneux et accidenté. Elle répand sur toutes les parties du territoire les bénéfices résultant de ses opérations variées, mais sans jeter de l'éclat au dehors, sans éblouir les yeux par l'élégance, la finesse ou le luxe de ses produits. Plus utiles que brillants, ceux-ci ne sauraient donner à une exposition l'apparence qu'elle peut présenter dans les villes de grande industrie où s'élaborent les étoffes précieuses, les métaux rares, les machines ingénieuses, les meubles riches et élégants. Devons-nous beaucoup regretter qu'il en soit ainsi ? Cette grande et éclatante industrie n'est-elle pas exposée à de soudains revers qui rendent précaire l'existence des nombreux ouvriers qu'elle emploie ? Plus modeste, mieux assise, ayant ses racines dans la nature des choses, appropriée au caractère persévérant des habitants, l'industrie franc-comtoise ne redoute guère ces secousses déplorables. Jamais des crises passagères ne réduiront au désespoir l'armée de ses travailleurs, dont une partie joint l'exercice des travaux agricoles aux labeurs industriels. L'avenir enfin lui prépare un développement régulier basé sur l'emploi de plus en plus général des forces économiques données par la nature, et que le perfectionnement des voies de communication rapproche tous les jours des provinces voisines. De tels avantages rachètent bien le défaut de splendeur dans les produits ; l'apparente infériorité de ceux-ci n'empêche pas qu'il ne soit nécessaire de constater à des intervalles réguliers les perfectionnements apportés dans leur fabrication.

Ainsi, Messieurs, bonnes sous le rapport industriel,

les expositions périodiques le sont davantage encore, lorsque réunissant les beaux arts, aux arts utiles, elles mettent en action parmi les spectateurs des facultés de nature diverse, éveillent l'imagination, piquent la curiosité, appellent la critique, et stimulent de toute manière l'espèce d'émulation qu'un grand philosophe appelle l'antagonisme et qu'il considère avec raison comme la cheville ouvrière de l'ordre social. Cette émulation doit s'exercer sur tout. Si les nations abandonnaient le culte des idées et des arts pour la recherche ardente et exclusive du bien-être, nous verrions dans ce fait un effrayant symptôme de décadence. Rappelons-nous la lente décomposition du monde romain, la soif de jouissances qui dévorait cette société mourante, l'oubli dans lequel étaient tenus les arts merveilleux, les grandes pensées qui avaient porté Athènes et Rome au plus haut degré de puissance et de gloire, et employons tous les moyens propres à éloigner le retour au 19e. siècle de semblables calamités.

NOTICE

SUR HUGUES Ier., ARCHEVÊQUE DE BESANÇON,

PAR M. WEISS.

L'Académie avait mis au concours l'éloge historique de Hugues Ier., l'un des plus grands prélats qui aient occupé le siége de Besançon. C'était demander à la fois une œuvre d'érudition et une œuvre d'éloquence. Pour remplir les conditions du programme, il ne suffisait pas de feuilleter les ouvrages de Chiflet et de Dunod et d'en assembler des extraits. L'Académie annonçait le désir que les concurrents étudiassent dans les chartes l'une des époques les plus intéressantes et les moins connues de notre histoire; c'est là peut-être ce qui a effrayé les jeunes lauréats qui d'ordinaire viennent disputer les palmes qu'elle offre chaque année à leur émulation. L'absence des concurrents l'a déterminée à retirer ce sujet pour en proposer un plus facile et non moins important; mais elle regrettait de ne pas entendre louer dans cette enceinte le grand prélat qui fut, pour ainsi dire, le fondateur de Besançon moderne. Heureusement dans cette circonstance lui est venu en aide un de ses membres (1) qui a fait une étude spéciale des siècles les

(1) M. Éd. Clerc, le 1er. vol. de son *Essai sur l'hist. du comté de Bourgogne* a paru depuis.

plus obscurs de notre histoire, et qui a bien voulu nous permettre d'extraire de son ouvrage, dont le public ne tardera pas à jouir, les détails qu'il a recueillis sur notre illustre prélat.

Hugues Ier., que ses contemporains ont surnommé *le grand* et *le saint*, deux titres qui avaient alors la même signification, était d'une des plus illustres familles du Comté. Fils d'Humbert II, sire de Salins, et très-proche parent d'Otton-Guillaume, comte de Bourgogne, il descendait, par Ermenburge, sa mère, de Pepin, roi d'Italie, fils aîné de Charlemagne. L'archevêque de Besançon Gaucher, son parent, qui l'avait tenu sur les fonts de baptême, favorisa son goût pour l'étude et l'inclination qu'il montra de bonne heure pour le service des autels. Il était chanoine de St.-Etienne, lorsque Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, le fit son aumônier, et, peu de temps après, abbé de St.-Paul. Les vertus et les talents dont il avait donné des preuves dans plusieurs circonstances le désignèrent, autant que sa haute naissance, aux suffrages de ses confrères, qui l'élurent en 1031 pour succéder à Gaucher sur le siége épiscopal de Besançon. Il fut sacré la même année par Brunon ou Bruno, évêque de Toul, depuis pape sous le nom de Léon IX, et son ami particulier. L'église de Besançon, dépouillée de ses biens par les seigneurs, gémissait alors sous la plus cruelle oppression ; les temples étaient en ruines ; les cloîtres, naguère peuplés de tant d'illustres cénobites, étaient presque déserts ; les prêtres peu nombreux ne trouvaient qu'à peine leur subsistance dans les aumônes qu'ils étaient forcés de solliciter de la pitié pu-

blique ; et le peuple, non moins malheureux que le clergé, allait manquer des pasteurs préposés pour l'instruire, le défendre et le consoler. Toute trace du régime municipal avait disparu ; l'autorité tout entière était passée dans les mains des grands feudataires, et les habitants de Besançon, quoique libres, n'en soupiraient pas moins après un changement qui ne pouvait qu'améliorer leur condition.

En acceptant l'épiscopat, Hugues vit la tâche immense qui lui était imposée, et, s'il ne craignit pas de s'en charger, c'est qu'il comptait, pour l'accomplir, sur l'appui de l'empereur Henri III dont il avait éprouvé la bienveillance. Investi par ce prince des droits régaliens sur la ville de Besançon, son premier soin fut d'y remettre en vigueur les lois et les anciennes coutumes ; il institua des officiers pour rendre la justice, se réservant le droit de confirmer ou d'annuler leurs sentences. Il contraignit les grands feudataires à restituer à l'église les domaines dont ils s'étaient emparés, et ne voulut souffrir dans la ville épiscopale d'autre autorité que la sienne. Protecteur du faible et du pauvre, usant à propos de douceur et de fermeté, il sut se faire aimer des citoyens qui, trouvant un abri sous son pouvoir paternel, se félicitaient de voir leur *ville arrachée des mains de ses tyrans*.

Après les guerres qui avaient désolé le pays pendant un si grand nombre d'années, la paix devenait le premier besoin des peuples. Hugues, habile politique, sut l'établir solidement, en s'attachant les grands feudataires et jusqu'aux comtes de Bourgogne, auxquels il inféoda les principaux domaines qu'il tenait de la munificence impériale.

Sous l'administration de ce grand prélat, Besançon changea bientôt de face. Ce fut par ses soins que s'acheva la construction de l'église de St.-Etienne, dont l'Académie vient de mettre l'histoire au concours; il rebâtit celle de St.-Paul, et fonda sur la rive droite du Doubs la collégiale de Ste.-Madelaine, monument digne d'être comparé aux plus belles basiliques de cette époque, la plus brillante de l'architecture chrétienne, mais dont malheureusement il ne subsiste plus qu'une description trop incomplète dans l'histoire de Dunod. En même temps qu'il rebâtissait les églises, qu'il les dotait des vases et des ornements nécessaires au culte, il s'occupait de l'instruction de son clergé; il établit pour l'enseignement des lettres et de la théologie qui comprenait alors toutes les sciences, une école qui se soutint longtemps florissante et dont sortirent des hommes d'un profond savoir. Le vénérable Pierre Damien, qui l'avait visitée en 1062, fut tellement frappé de l'ordre qui régnait dans l'école de Besançon, qu'il la comparait au gymnase de la céleste Athènes.

Hugues avait consacré à ces pieux établissements les biens immenses qu'il tenait de sa mère; il leur abandonna jusqu'à ses propres revenus, sur lesquels il ne se réserva que le strict nécessaire. Tout le temps qu'il n'était pas obligé de donner aux affaires publiques, il le passait au milieu de ses clercs, qu'il édifiait par ses exemples et qu'il instruisait par ses leçons; car, à toutes les qualités d'un grand homme d'état, il joignait une vaste érudition et une haute éloquence. Consulté dans les circonstances les plus délicates par le souverain Pontife,

par l'Empereur qui l'avait fait archi-chancelier de Bourgogne, et par les prélats qui recouraient très-fréquemment à ses lumières, il fut obligé de faire de fréquents voyages hors de son diocèse. Il assistait au concile de Reims en 1049, à celui de Rome en 1050, et à celui d'Autun en 1055. Il se trouva comme légat du Pape au sacre de Philippe Ier. en 1059; il était en 1062 à Angers, où il bénit le monastère de St.-Sauveur, et l'on croit qu'il présida le concile tenu la même année dans cette ville, mais dont les actes sont perdus.

Malgré tant d'occupations, ce prélat ne négligea pas les intérêts de sa ville épiscopale. La sécurité dont on y jouissait en avait accru la population, réduite alors à quelques milliers d'habitants; il favorisa de tout son pouvoir l'industrie des nouveaux colons. Il rappela le commerce à Besançon en y établissant des foires dont la renommée s'étendit bientôt des bords du Rhin jusqu'au delà des Alpes, et qui firent de notre ville l'entrepôt des marchandises de l'Allemagne et de l'Italie, avantage qu'elle n'a perdu que lorsque les progrès de la civilisation ont eu ouvert de nouvelles voies aux relations commerciales.

Hugues mourut à Besançon le 26 juillet 1066, et fut inhumé dans l'église de St.-Paul, où l'on voyait encore naguère le tombeau qu'il s'était fait construire lui-même, et qu'un de ses disciples avait décoré d'une épitaphe que l'histoire a conservée.

On n'a pu qu'esquisser rapidement ici les principaux traits de la vie de Hugues Ier. Les savants auteurs de la Gaule chrétienne ont dit qu'un volume entier suffirait à

peine pour raconter celles de ses actions qui mériteraient d'être transmises à la postérité ; c'est une belle et noble tâche que d'autres sauront sans doute accomplir.

LE VILLAGE

COMME IL Y EN A PEU,

PAR M. TRÉMOLIÈRES.

Tandis que mes doctes confrères,
Débrouillant nos antiquités,
Sur l'histoire de leurs grand'-pères
Projettent de vives clartés,
Ma muse, un peu capricieuse
Et manquant peut-être de foi
Pour la légende merveilleuse
Qui pourtant me met en émoi,
Ma muse, honorant la science,
Mais craignant les travaux qui peuvent la donner,
Dans sa paisible insouciance,
Sur le présent se borne à butiner.

La voici donc décrivant un village
Toujours tranquille, aux lois toujours soumis,
Du vrai bonheur toujours offrant l'image,
Et tel qu'on en voit peu dans notre beau pays.
Le sol n'est pas des plus fertiles,
Et cependant ne repose jamais;
Grâce aux travaux comme aux engrais,
Point de jachères inutiles :
On imite, on essaie, on se pique d'honneur,

On vise au mieux; c'est assez dire
Que la routine est ici sans empire,
Et que chacun s'y plaît à son labeur.
Ici, l'heureux propriétaire
Possède pleinement le champ qu'il a semé;
Le laisse, sans clôture, à tout autre fermé;
Et, par un accord salutaire,
A défaut d'une loi qui ferait tant de bien,
N'y voit jamais entrer nul troupeau que le sien :
Aussi, plus soigneux de détruire
Tout ce qui nuit et tout ce qui peut nuire,
Avec orgueil peut-il montrer ces champs
D'où sont bannis, depuis longtemps,
La taupe, la souris, le chardon et l'ivraie;
Ce vert feuillage de la haie
Que la chenille a respecté;
Ce chemin qu'autrefois évitaient ses charrues,
Et maintenant non moins sûr que les rues
De la plus brillante cité.

L'aspect de ce beau territoire
Vous prévient pour ses habitants.
Suivez-moi donc ! passons par le vieil oratoire
Qu'ont épargné nos Brutus et le temps !
Là, sous des arbres séculaires,
De pauvres mères vont prier
Pour leurs enfants, novices militaires,
Que les lois et le sort viennent d'expatrier;
Et d'autres, sous le même ombrage,
Rendent grâce à la Vierge, au retour de leurs fils ;

Le fait est que, dans ce village,
Il est peu d'esprits-forts et peu de beaux-esprits :
Vieux temps! dira quelqu'un... soit ! mais peuplade heureuse,
Où la chronique scandaleuse
Est réduite au silence; où chacun vit en paix;
Où l'on ignore les procès;
Où jamais un délit n'attire la justice;
Où l'on se passerait de lois et de police !
(Dans un monde ainsi fait, les juges, trop heureux,
Pourraient passer aux champs les trois quarts de l'année,
Et, pendant l'autre quart, dormir encor, chez eux,
Toute la grasse matinée).
Ces gens, vous le voyez, ont su, dans le progrès,
Prendre le bon, écarter le mauvais.
Ils ont gardé surtout, pur de tout alliage,
Un bien trop méconnu..... les mœurs :
Vous les lisez sur le visage
De ces robustes laboureurs.
Et plus savants toutefois que leurs pères,
Tous leurs traités sont écrits de leurs mains,
(Traités faits avec les *forains*,
Car, entre eux, ils n'écrivent guères) :
Bornés d'ailleurs à leurs travaux rustiques,
Ils excellent aux soins des champs et des troupeaux ;
Mais ils n'entendent rien aux jargons politiques,
Estimant trop leur temps pour lire des journaux.
Quelquefois seulement, le pasteur ou le maire
Réuniront, le soir, tous les doyens,
Pour discuter sur les moyens
De doubler les produits d'une plante vulgaire,

Ou bien sur quelque nouveauté
Aspirant, parmi nous, à l'hospitalité.
Tantôt, armés de défiance,
Ils se riront de certain procédé
Qu'un savant, sans expérience,
Du fond de son fauteuil leur a recommandé;
Tantôt, d'un esprit moins rebelle,
Accueillant les leçons d'un laboureur lettré,
Ils tenteront l'essai d'une espèce nouvelle,
Aidés pourtant des conseils du curé :
Car ce curé, c'est leur père et leur maître;
Il est, pour eux, agronome, à ses frais;
Pour eux il spécule, et peut-être
Lui doivent-ils tous leurs succès;
C'est encore de lui, quand ils vont en voyage,
Qu'ils apprennent ces lois qu'on trouve à chaque pas,
Et qui, le happant au passage,
Frappent un malheureux qui ne les connaît pas;
C'est encor lui, quand vient la maladie,
Qui les soutient de bouillons, de vins vieux,
Appelle un médecin près d'eux,
Pour adoucir leurs maux, ou les rendre à la vie;
Enfin c'est lui, des anciens assisté,
Qui règle entre eux des intérêts contraires,
Et les arrache aux mains des gens d'affaires,
Sauvant ainsi leur bourse et leur tranquillité.

Vous comprenez cet homme et sa noble influence :
Il parle, on obéit; le vieillard et l'enfant
Montrent pour lui la même déférence;

On ne fait pas ce qu'il défend.
L'écolier, sorti de sa classe,
Dans les vergers passe, repasse,
Et voit, sans y toucher, le fruit qu'il peut cueillir;
Le berger, parcourant le bois ou le bocage,
Y découvre un jeune ménage,
Et lui laisse son nid qu'il pourrait lui ravir;
Autrefois on se faisait gloire
D'aller au cabaret, d'en sortir plus que gris;
On n'y va plus : entre amis, veut-on boire?
On va chercher du vin, on boit, mais au logis.
Quant aux cafés qu'imagina, je pense,
Le démon de l'intempérance,
Pour ruiner et pour damner les gens,
Nul n'oserait en ouvrir un céans.
Enfin, Messieurs, et pour tout dire,
Il n'est ici pêcheur, chasseur, ni braconnier :
Bon sens rare aujourd'hui, de savoir s'interdire
Ces plaisirs des oisifs, trop chers pour le fermier !

Ne croyez pas pourtant qu'on meure de tristesse
Parmi ces simples villageois !
Non ! les quilles sont là pour la verte jeunesse;
Les cartes pour les vieux; et même, quelquefois,
Un notable du lieu permettra que l'on danse,
Mais toujours sous l'œil des parents;
Et ce plaisir des jeunes gens
Sans nul effort s'unit à la décence.
A peu de frais tous s'amusent ainsi;
Aux jours de fête, on ne voit point, ici,

Un laboureur au jeu hasarder quelque somme;
Comme, à chaque marché, vous ne le verrez pas
Boire ou manger, dans un repas,
De quoi vivre huit jours; chacun est économe;
On cherche, pour ses vêtements,
Le chaud, le frais, le commode et l'utile;
On laisse aux *farauds* de la ville
Le luxe et ses vains ornements :
Et c'est ainsi qu'acquittant le fermage,
On trouve le moyen d'embellir les maisons,
D'ajouter quelque chose à la table, au ménage,
Et de parer encore aux mauvaises saisons.

Voilà, Messieurs, mon village; et sans doute
Vous n'en jugerez pas le tableau trop flatteur,
Si jamais, heureux voyageur,
Vous le trouvez sur votre route :
— Mais son nom? quel est-il? — Je vais vous étonner;
Son nom.... que je voudrais citer, dans tout l'empire,
Il faut, Messieurs, le deviner;
J'ai de bonnes raisons pour ne pas vous le dire.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1840,

PAR M. PERRON.

MESSIEURS,

L'année dernière, vous aviez mis au concours la question suivante :

Examen comparatif des professions agricoles et industrielles considérées sous le rapport de leur influence respective sur les mœurs et le bien-être des populations.

La Commission que vous aviez chargée d'apprécier le mérite des différents mémoires qui pourraient vous être adressés sur cette question, m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, et vous avez approuvé le résultat de son examen, que je vous ai soumis.

Malgré l'importance et la beauté du sujet, un seul mémoire nous est parvenu : il se compose de quatre cahiers et porte pour épigraphe ce passage de M. de Sismondi : « Aucun travail ne maintient aussi bien la » santé, la vigueur du corps, la gaieté, que celui de » l'agriculture. »

Nous sommes heureux, Messieurs, que ce mémoire unique se soit trouvé digne de votre sérieux examen et de la gravité de la question. Cependant il est à regretter,

tant dans l'intérêt de cette question même que dans celui de l'auteur du mémoire, qu'un plus grand nombre de concurrents ne se soit pas présenté. Le sujet eût été traité, sinon mieux, du moins sous plusieurs de ses points de vue et peut-être d'une manière plus complète; le concurrent y eût gagné de ne pas se trouver seul à poursuivre une palme, qui perd toujours quelque peu de son prix quand elle n'est pas disputée.

Vous aviez lieu, Messieurs, de compter sur un tout autre résultat. Jamais peut-être l'Académie n'avait donné plus à propos une question plus intéressante, plus digne d'occuper les méditations des penseurs, des vrais amis de leur pays et de l'humanité.

Ainsi que vous l'a dit si bien et avec tant d'autorité notre honorable président; au milieu du mouvement industriel qui semble emporter les nations européennes, et qui est devenu si puissant depuis quelques années qu'il absorbe en quelque sorte tous les autres éléments de la civilisation, il est naturel que les hommes qui réfléchissent sur le fond des choses, cherchent à se rendre compte de la valeur de ce mouvement, de ce qu'il nous a donné, de ce qu'il nous promet. Il exerce une influence irrésistible sur les intelligences, sur les mœurs, sur le bien-être des populations; il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Mais cette influence est-elle avantageuse ou funeste, légitime ou illégitime, modérée ou excessive; vaut-elle mieux que l'influence d'un autre élément d'activité humaine qu'elle tente de supplanter? En d'autres termes, le genre de vie que nous a fait et que nous prépare le développe-

ment toujours croissant de l'industrie, est-il ou non préférable au genre de vie qui résultait pour les masses de la culture de la terre?

Telle est, Messieurs, l'importante question que vous avez posée et dont l'intérêt est si pressant qu'elle se pose, pour ainsi dire, d'elle-même d'un bout de l'Europe à l'autre. Elle préoccupe aujourd'hui tous les hommes politiques. Les gouvernements intelligents, particulièrement ceux de France, d'Angleterre et d'Allemagne, en sentent toute la gravité, et depuis longtemps ils s'efforcent par des moyens tantôt directs, tantôt indirects, d'en obtenir la solution.

En demandant laquelle des deux influences, celle de l'agriculture ou celle de l'industrie est la plus favorable aux populations, la réponse pour vous n'était pas douteuse; mais vous vouliez en obtenir le développement et la démonstration par les faits; votre intention était de provoquer de sérieux travaux pour la mettre en lumière. L'agriculture, cette noble et primitive industrie, a toutes vos sympathies : vous savez quelle est l'industrie spéciale, naturelle de la France, et que notre province, en particulier, doit la considérer comme sa mère nourricière. Effrayés de cette attraction puissante qui enlève à l'agriculture une partie de ses bras pour les jeter dans l'industrie, péniblement affectés du peu de progrès de la culture des terres et de l'abandon dédaigneux où on la laisse, vous avez voulu contribuer, autant qu'il est en vous, à lui ramener d'abord les esprits et les cœurs afin d'y rattacher les bras.

Les progrès du mouvement industriel sont également

l'objet des méditations de l'économiste et du moraliste; seulement, chacun d'eux les envisage sous un point de vue qui lui est propre : l'économiste en étudie les causes et les résultats relativement à la richesse et au bien-être des populations; le moraliste ne considère les résultats de l'industrie que dans leurs rapports avec l'intelligence et surtout avec la moralité des hommes. Celui-ci ne voit l'influence de l'industrie que sur l'âme, le premier ne l'envisage que par rapport au corps. Vous avez voulu, Messieurs, par la manière dont votre question est posée, ouvrir le champ au moraliste comme à l'économiste; vous avez demandé quelle est l'influence respective de l'agriculture et de l'industrie, non-seulement sur les *mœurs*, mais encore sur le *bien-être* des populations.

La question a été posée par vous d'une manière générale, afin de donner la plus grande latitude à ceux qui pouvaient la traiter; mais, tout en la laissant ainsi dans sa généralité, vous entendiez que chaque concurrent se la poserait d'une manière précise et déterminerait nettement le point de vue particulier, sous lequel il lui conviendrait de l'envisager. C'est ce que n'a pas fait suffisamment l'auteur du mémoire qui vous est parvenu. Nous aurions désiré, qu'après avoir distingué les différentes sortes d'industrie, celle qui tire du sol les matériaux destinés à être mis en œuvre, celle qui les fabrique, enfin celle qui les fait circuler et les échange; nous aurions désiré, dis-je, que l'auteur, qui ne s'est attaché dans son mémoire qu'à l'industrie manufacturière, eût déclaré formellement que telle était son intention, et

par quels motifs il croyait devoir négliger les deux autres industries.

Votre question était encore double sous un autre point de vue; c'était à la fois une question de fait et une question de droit. Vous ne demandiez pas seulement si l'influence de l'industrie est aujourd'hui plus ou moins avantageuse que celle de l'agriculture; vous vouliez encore, et surtout, savoir s'il en était ainsi par la nature même des choses; c'est-à-dire, si, quelles que puissent être par la suite des temps les modifications apportées à l'industrie, elle doit toujours exercer sur les masses une influence moins avantageuse que l'agriculture. Lors même en effet que l'on démontrerait qu'aujourd'hui les résultats de l'industrie sont extrêmement funestes aux mœurs et au bien-être publics, ne pourrait-on pas dire que ces résultats dépendent de l'imperfection de son organisation actuelle, que cette organisation peut être changée, et qu'une fois changée, ses défauts comme son influence funeste disparaîtront. Evidemment on pourrait le dire à quiconque n'aurait envisagé que la question de fait; et alors les travaux provoqués par vous perdraient leur véritable importance et manqueraient leur but.

Vous n'aviez pas, Messieurs, signalé cette distinction; mais elle se présente naturellement à l'esprit, et c'est peut-être un tort pour le concurrent de ne l'avoir pas mise en lumière.

Puisque j'ai commencé à signaler les défauts de ce mémoire, j'exposerai de suite tous ceux qui ont le plus frappé votre commission.

Il en est qui appartiennent au fond, et heureusement ces défauts, qui seraient les plus graves, se trouvent les moins nombreux; les autres portent sur la forme qui laisse beaucoup plus à désirer.

L'auteur a divisé son mémoire ***en trois parties :*** chacune de ces parties a pour objet le parallèle de l'influence respective de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière sur les populations ; mais, dans la première partie, l'auteur considère cette influence par rapport ***aux facultés intellectuelles;*** dans la 2ᵉ. il l'envisage relativement ***aux mœurs***, et dans la 3ᵉ. par rapport ***au bien-être*** des masses.

Vous remarquerez, Messieurs, que la question posée par l'Académie n'impliquait que deux parties : l'une touchant les mœurs, l'autre relative au bien-être. L'auteur du mémoire les a fait précéder d'une première partie ayant pour objet l'influence intellectuelle de l'agriculture et de l'industrie comparées. Nous ne pouvons lui en faire un reproche. En développant ainsi votre pensée, il l'a complétée, et si cette première partie eût été traitée convenablement, nous n'aurions qu'à l'en féliciter. Malheureusement c'est la plus faible, la plus superficielle, la plus incomplète des trois. La 2ᵉ. partie a bien aussi ses défauts, cependant elle est plus développée et plus savamment traitée que la 1ʳᵉ. La 3ᵉ. est de beaucoup supérieure aux deux précédentes; sans quelques légères taches, elle aurait pleinement satisfait votre commission.

Les idées de l'auteur sont généralement incontestables; mais elles ne se montrent nulle part profondes,

neuves, frappantes. Il n'a pas même toujours pris le soin de les enchaîner avec cette rigueur de méthode et cette précision qui donne du nerf aux pensées les plus simples.

Quant au style, un corps académique voudrait y trouver plus d'élégance, de variété, de précision et de richesse : il est généralement pur, simple, clair; et ces qualités annoncent qu'avec un peu plus de travail sur la forme, elle eût été ce qu'elle devrait être.

A ces défauts, dont la plupart ne sont point essentiels, il faut ajouter un certain nombre de paragraphes qui apparaissent comme des hors-d'œuvre, et quelques développements qui, quoiqu'en dise l'auteur, sentent par trop la pastorale et l'amplification de rhétorique.

Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à deux idées : l'une sur le mode de la prière, l'autre sur une modification à établir dans les héritages collatéraux, qui toutes deux sont non-seulement hors de leur place, mais encore très-contestables.

J'ai hâte de le dire, Messieurs, la part des éloges l'emporte de beaucoup sur celle de la critique : ce mémoire est remarquable à bien des titres; généralement les pensées en sont justes, l'esprit très-sage et le but excellent. L'auteur s'est appuyé sur les faits; il en a cité un grand nombre qui sont bien choisis et appuyés des meilleures autorités. Son travail annonce un homme de véritable talent, très-versé dans les questions de morale, de philosophie et d'économie politique; religieux, philanthrope et animé des plus louables intentions.

Voici, Messieurs, l'analyse succincte de son ouvrage.

Vous me permettrez quelques développements; la question est digne de toute votre attention.

Pour démontrer combien l'agriculture est plus avantageuse que les occupations industrielles au développement intellectuel des hommes, l'auteur se fonde sur le double fait de la division et de la monotonie du travail dans les ateliers. Le résultat nécessaire est d'engendrer d'abord la torpeur de l'esprit, et bientôt après une sorte de stupidité factice que l'immoralité et l'abus des boissons excitantes ne font qu'accroître; tandis que la variété des occupations agricoles, le spectacle de la nature qui frappe sans cesse l'homme des champs, les longues saisons et les nombreux jours de repos dont il jouit permettent au cultivateur de nourrir, de développer et d'ennoblir son intelligence. « Enfin, dit-il, » une autre circonstance très-importante pour le développement intellectuel de la classe agricole et qui ne se » rencontre pas au même degré chez les ouvriers, c'est » qu'un cultivateur est souvent obligé d'être à lui-même » son charron, son menuisier, son maréchal, son » maçon, son couvreur, son architecte, son ingénieur, » son arpenteur, etc. Toutes choses qui ne laissent pas » que d'exercer son intelligence, quoiqu'il ne soit habile » dans aucune d'elles. »

Cette partie, comme vous le voyez, Messieurs, est à peine effleurée; et parmi les notes généralement très-bien choisies dont l'auteur a fait suivre son travail, une seule appartient à cette première partie, encore ne s'y rattache-t-elle que très-indirectement.

La seconde partie a pour objet l'influence comparative

de l'agriculture et de l'industrie sur les mœurs. L'auteur parle d'abord de la puissance du spectacle de la nature pour réveiller le sentiment religieux. Rien de plus juste que cette pensée; malheureusement il a cru devoir l'amplifier pour la rendre plus frappante, et c'est ici surtout qu'il est tombé dans ces hors-d'œuvre, dans ce style de pastorale que nous lui avons reprochés. Vous en jugerez, Messieurs, par la citation suivante :

« Les accidents profonds du sol, les montagnes, les » forêts, sont autant de pointes qui ont une sorte de » pouvoir électrique plus ou moins forte sur notre âme. » Un vieux arbre est, pour ainsi dire, un vieil ami, un » ancien bienfaiteur, qu'on revoit toujours avec un » nouveau plaisir. Nous avons connu des enfants des » montagnes, de pauvres petits pâtres, qui étaient touchés » jusqu'aux larmes en revoyant au printemps les bois » qu'il avait fallu quitter en automne pour se rendre » au village et y fréquenter l'école pendant l'hiver. Au » retour de la belle saison, toute la campagne avait pour » eux un charme indicible. C'étaient de nouvelles fleurs » avec tous leurs parfums, le bourdonnement de l'abeille » vagabonde qui les parcourt en butinant, le pinson » qui emporte le brin de mousse sur la branche du » sapin majestueux pour y construire son nid, l'écureuil » agile qui vole plutôt qu'il ne saute d'un arbre à l'autre, » la fontaine dont le murmure se mêle au gazouillement » des oiseaux, le jeune poulain qui fend la plaine avec » l'agilité du cerf, l'agneau qui bondit autour de sa » mère comme un ressort, le taureau à la forte enco- » lure, au pas lourd, aux cornes menaçantes, qui paît

» tranquillement au milieu du troupeau dont il est le
» premier gardien ; tout, jusqu'au cri monotone et lu-
» gubre du hibou saluant l'étoile du berger, tout était
» pour eux une source féconde de sensations ravis-
» santes, une matière intarissable de rêveries pleines
» de charme. »

Hâtons-nous de le dire ; le reste n'est pas sur ce ton. Un passage de Rousseau sur la prière, très-bien choisi et non moins bien amené, vient immédiatement faire oublier cette singulière intempérance de phrases.

Notre auteur trouve un nouveau motif d'attacher à la religion l'agriculteur, dans l'incertitude mêlée d'espérance et de crainte où ce dernier passe tout le temps pendant lequel le fruit des œuvres est abandonné aux soins de la Providence. « Chaque soleil, dit-il, apporte
» au cultivateur peine ou satisfaction, et remplit son
» âme d'une douce tristesse, d'une résignation filiale ou
» d'une joie pleine de reconnaissance.

Il n'en est point ainsi dans les positions industrielles. Ce n'est pas de Dieu, mais des hommes seulement, que les spéculateurs peuvent attendre leur succès ou leur ruine. Aussi la haine, l'envie et toutes les passions égoïstes germent-elles facilement dans leur cœur.

La nature des produits agricoles ne permet point au cultivateur de spéculer sur de fortes chances, soit ruineuses, soit lucratives. Il ne peut jouer ses produits comme le fait l'industriel. « D'un autre côté, ajoute
» l'auteur, comme la terre répond presque toujours
» aux soins que l'homme met à la cultiver, le paysan
» propriétaire trouve tout naturellement sa caisse d'é-

» pargne dans son champ, dans son petit troupeau; il
» consacre ses économies à l'augmentation ou à l'amé-
» lioration de son capital, au perfectionnement de ses
» moyens d'exploitation. Peu habitué à manier l'argent,
» à le dépenser, même par petites sommes, en ayant
» moins d'occasions que l'ouvrier, qui est payé chaque
» semaine, qui a sans cesse sous les yeux l'exemple de
» la dépense, du luxe, de l'intempérance et de la dé-
» bauche, qui ne manque jamais de camarades ou de
» compagnons pour le solliciter à perdre son temps et
» ses modiques profits, il a naturellement plus d'ordre
» et d'économie. »

Sous le rapport politique, le cultivateur est généralement ami de la tranquillité, de la paix, du gouvernement établi; l'ouvrier est au contraire essentiellement révolutionnaire. Le paysan est avant tout l'homme du pays, attaché au sol qu'il cultive; l'ouvrier est nomade : *ubi bene, ibi patria.*

L'homme des champs est aussi plus porté à la vie de famille, à se marier honorablement; il craint davantage l'opinion publique et, par conséquent, redoute plus que l'ouvrier la flétrissure de l'immoralité et de la mendicité.

Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe dans les villages vivent dans un contact moins fréquent et moins étroit. Les enfants de la campagne n'ont guère sous les yeux que les mœurs de la famille; tandis que ceux des ouvriers sont témoins des mœurs de l'atelier, et l'on sait quelles sont ces mœurs! « Les mœurs des enfants
» attachés aux grands établissements industriels, dit

» Fregier, ne sont pas moins corrompues que leur com-
» plexion est affaiblie et étiolée.

» On a aussi remarqué, et cette remarque nous
» étonne peu, que leur immoralité est d'autant plus
» grande qu'ils sont admis plus jeunes dans les fa-
» briques. C'est en effet, dans les départements de
» l'Aisne, de l'Isère, de Maine-et-Loire, du Nord, du
» Bas-Rhin, de la Seine-Inférieure et des Vosges, où cet
» usage existe, que les plaintes sont les plus vives et les
» plus générales. Dans l'Isère surtout, les enfants qui
» travaillent en fabrique, paraissent se livrer aux plus
» grands désordres ; il en est de même dans l'Aisne, où
» les enfants perdent toute espèce de retenue, du mo-
» ment qu'ils sont sortis des ateliers.. Dans le Nord on
» cite des faits dont la vérité n'est contestée par per-
» sonne. A Lille, par exemple, les ouvriers privés de la
» facilité de se loger hors des murs de la ville, parce que
» les portes en sont fermées trop tôt, à cause du régime
» militaire auquel elle est assujettie ; les ouvriers, dis-
» je, se trouvent, par économie, dans la nécessité de se
» cotiser entre eux pour louer un même local, où ils
» vivent en *Bohémiens*. Il en est qui ne craignent pas
» d'établir leur demeure jusque dans des caves, où ils
» couchent pêle-mêle, comme cette race nomade, sans
» distinction d'âge ni de sexe. Enfin, dans les Vosges,
» l'usage immodéré de la boisson développe parmi les
» enfants une dépravation précoce et qui n'est arrêtée
» par aucun frein; ils essaient de marcher sur les traces
» de l'adulte; dans tous les excès de la débauche la plus
» éhontée. »

Les variations des salaires sont pour les ouvriers un nouvel obstacle à l'économie; il faut en dire autant de la vue journalière des plaisirs de la ville : c'est pour eux le supplice de Tantale, tandis que les habitants des campagnes n'y sont point exposés.

Enfin, l'industrie est la mère du luxe, et le luxe, père de la corruption.

Les faits d'ailleurs prouvent que l'immoralité est en raison directe du développement de l'industrie.

« Les tableaux comparatifs des dix départements les » plus industriels de la France et de ceux qui paient le » moins de patentes, démontrent d'une manière ef- » frayante, dit M. le baron de Morogues, l'influence des- » astreuse de l'industrie patentable sur la population ou- » vrière. Ils prouvent péremptoirement que dans nos dix » départements les plus industriels, où en cinq ans il a été » payé 49 millions de patentes, il y a eu un accusé de » crime contre les propriétés sur 3,000 habitants, et un » suicide sur 7,000; tandis que dans les dix départements » les moins industriels de la France, qui réunis en- » semble n'ont payé en cinq ans que 3 millions de » patentes, il n'y a eu qu'un accusé de crime contre » les propriétés sur 9,000, et un suicide sur 67,000 ha- » bitants. »

« Comment, ajoute le même écrivain, pourrait-on » douter encore de la supériorité des masses dans les » pays agricoles, relativement à celles des pays indus- » triels? »

Dans la troisième partie, l'auteur du mémoire se propose de démontrer que l'agriculture est de beaucoup

préférable à l'industrie sous le rapport du bien-être des populations; et dans le bien-être il comprend non-seulement la fortune, mais encore la santé, la beauté et la force du corps.

« Un fait très-remarquable, dit-il, mais qu'il est im-
» possible de révoquer en doute maintenant, c'est que
» les pays les plus industrieux sont généralement ceux
» où il y a le plus de misère. Sans parler des populations
» nécessiteuses de la Chine, de l'Inde, du paupérisme
» croissant des Etats-de-l'Union en Amérique, nous
» croyons, d'après M. de Villeneuve, que le nombre
» des indigents est à celui du reste des habitants d'un
» pays, pour les principaux états de l'Europe, dans le
» rapport suivant :

En Angleterre, ...	1	sur	6.
Dans les Pays-Bas, . .	1	—	7.
En Suisse, ...	1	—	10.
En Allemagne, ...	1	—	20.
En France, ...	1	—	20.
En Autriche, ...	1	—	25.
En Italie, ...	1	—	25.
En Espagne, ...	1	—	30.
En Prusse, ...	1	—	30.
En Turquie d'Europe,	1	—	40.
En Russie, ...	1	—	100.

» Venise avant 1789, avait 70,000 indigents sur
» 100,000 habitants, c'est-à-dire plus des 2/3. »

Dans un second tableau, qui fait comme la contre-partie du précédent, l'auteur prouve ensuite que plus une nation est adonnée à l'agriculture, plus elle a d'ai-

sance générale, moins on y compte de malheureux, de mendiants.

Puis il complète ses preuves par l'examen comparatif des 14 départements français les plus manufacturiers avec les 14 qui sont le plus spécialement adonnés à l'agriculture. De cet examen il résulte que le nombre des indigents augmente aussi chez nous en proportion de l'accroissement de l'industrie et qu'il décroit au contraire selon que l'agriculture est plus répandue. Pour ne citer qu'un exemple, le Nord, département essentiellement industriel, compte un indigent sur 6 habitants, et la Haute-Saône, département principalement agricole, n'en a qu'un sur 34; la Creuse, presqu'entièrement étrangère à l'industrie, ne renferme qu'un indigent sur 58 habitants.

Viennent ensuite des considérations sur la culture et le fermage des terres et sur la division des propriétés; considérations peut-être fort justes, mais qui ne sont point parfaitement à leur place. Le mémoire de l'auteur eût gagné à leur suppression.

Après ces digressions, l'auteur rentre dans son sujet. L'agriculture a beau être florissante, féconde, répandue, elle craint peu l'encombrement de ses produits : elle n'a jamais à redouter de les voir inutiles. L'industrie, au contraire, s'épuise bientôt par sa propre fécondité; plus elle produit, moins elle peut, moins elle doit produire; parce qu'il ne suffit pas pour elle de pouvoir livrer des quantités d'objets au public, il faut que le public les consomme; l'encombrement arrive, les produits n'ont plus de valeur, l'industriel est ruiné et ses ouvriers réduits à la mendicité.

« L'imitation des Anglais sous le rapport industriel, » ajoute l'auteur, serait donc très-dangereuse pour la » France..... Déjà peut-être, nous sommes allés trop » loin en cela : Si nous leur avions laissé fabriquer leurs » tissus de coton, la Normandie, la Bretagne, la » Flandre, le Maine et plusieurs autres contrées du » royaume, n'auraient pas vu tomber presque subi- » tement leur industrie agricole et manufacturière na- » relle, etc. »

« Voyons maintenant, poursuit l'auteur du mémoire, » laquelle de ces deux industries est la plus favorable » à la santé, à la beauté et à la force corporelle.

» C'est ici surtout que les documents abondent, et » qu'ils déposent d'une manière uniforme et acca- » blante contre l'industrie des ateliers en faveur de celle » des champs. On comprend en effet toute la différence » qu'il doit y avoir entre vivre en plein air, à l'air libre » et pur de la campagne, et vivre renfermé dans des » salles souvent peu spacieuses, mal exposées, mal » éclairées, mal aérées, au milieu des matières sou- » vent délétères, qu'on travaille, ne respirant qu'un » air vicié par une foule de corps étrangers, par l'expi- » ration et la transpiration d'un grand nombre de per- » sonnes réunies, par les combustibles qui servent à » l'éclairage, etc.

» Quelle différence aussi dans les attitudes, les mou- » vements, leur variété ! nous n'avons ici qu'à tran- » scrire les rapports des témoins oculaires ; le raisonne- » ment n'a rien à faire en présence des faits qui se » chargent de tout dire. »

« En Suisse, c'est le premier magistrat du canton de » Glaris qui dit que : « La vie sédentaire, une mau- » vaise nourriture, et un séjour dans les lieux humides » et malsains, ont ravi à la population sa santé et sa » vigueur, le quart demande l'aumône. »

« En France, dit M. de Villeneuve, les opérations » du recrutement des armées prouvent que dans les » cantons industriels, la population peut à peine fournir » le contingent qui lui est assigné. Le nombre des ré- » formés pour cause d'infirmité y est de près des 2/5es., » tandis qu'il ne s'élève pas à plus des 2/7es. dans les » cantons purement agricoles. »

« Suivant M. Storck, autant l'industrie agricole est en » général favorable au développement physique des ou- » vriers, c'est-à-dire à la grande masse de la nation, » autant l'industrie manufacturière y est contraire. Les » travaux de la campagne entretiennent la santé de » l'ouvrier, et le rendent fort et robuste. Ceux des ate- » liers minent insensiblement sa constitution, lui font » perdre sa vigueur et le condamnent souvent à une » mort prématurée. »

Voici, Messieurs, comment conclut l'auteur du mémoire.

« Les faits et les raisonnements concourent donc à » prouver que l'industrie agricole est mille fois plus fa- » vorable au développement intellectuel et moral, » comme à la production des véritables richesses que » l'industrie manufacturière; que cette supériorité de la » première industrie sur la seconde se montre d'une » évidence plus frappante encore, lorsqu'on vient à les

» comparer sous le rapport de la beauté, de la force,
» de la santé et de la longévité.

» Partout nous avons rencontré dans les manufactures
» l'abrutissement, l'immoralité, la misère, les infir-
» mités et les germes d'une mort précoce. Dans toutes
» les parties du monde, les peuples les plus industrieux
» nous ont présenté le même spectacle, depuis la Chine
» et l'Inde, depuis l'Angleterre, la France, la Bel-
» gique, la Suisse, jusqu'aux États-Unis d'Amérique.
» Il en est des cités comme des peuples : les plus in-
» dustrieuses sont celles aussi ou la classe indigente
» abonde. Or, peut-on appeler riche un pays, une con-
» trée, un département, une ville, quand la majorité
» de ses habitants souffrent les horreurs de la faim et la
» misère, quels que soient du reste l'opulence et le luxe
» de quelques rares particuliers qui s'engraissent ainsi
» des sueurs et du sang de tant de malheureux? Un pays
» n'est riche, disons-le encore une fois après un petit
» nombre d'économistes philanthropes, qu'à la condition
» que les habitants jouissent en masse des dons de la
» nature et des fruits de l'industrie humaine, qu'à la
» condition que les richesses soient convenablement
» réparties. »

Après ces sages conclusions de l'auteur, je dois proclamer, Messieurs, celle de votre commission, qui est aussi le jugement de l'Académie. Considérant que le concurrent n'a rencontré dans la lice personne pour lui disputer le prix, que d'ailleurs son ouvrage laisse, tant pour le fond que pour la forme, beaucoup à désirer,

nous avons pensé que l'on ne pouvait lui décerner la totalité du prix proposé.

Mais comme cet ouvrage se fait généralement remarquer par la sagesse des principes, la justesse des idées et l'exactitude des recherches, comme il pourrait être, si l'auteur le purgeait de ses légers défauts, éminemment utile au but de l'Académie, il a été décidé à l'unanimité qu'il serait accordé à l'auteur du mémoire *la moitié du prix et la médaille* que la Compagnie a l'usage de décerner en pareil cas.

A la suite de ce rapport, M. le Président a ouvert le billet cacheté joint au mémoire, et a proclamé, comme auteur de l'ouvrage couronné, M. Donaud. Personne ne s'étant présenté pour recevoir la médaille, M. le Secrétaire-Perpétuel a été chargé de la faire parvenir au lauréat avec le prix qui lui est décerné.

COMPTE RENDU

DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES,

FAITES PAR UN CULTIVATEUR D'AMANCEY,

PAR M. BOURGON.

Messieurs,

Une disposition importante de nos règlements, celle même qui a servi de base à la fondation de cette Académie, nous impose l'obligation d'encourager les travaux historiques relatifs à notre province; sous ce rapport, vos concours ont ouvert à nos compatriotes une ample carrière qu'ont parcourue avec succès plusieurs d'entre eux : leurs recherches ont été utiles à l'éclaircissement de nos annales.

Mais, Messieurs, plus d'une lacune reste encore à combler, et, pour arriver à de nouvelles découvertes, ce n'est plus assez de consulter les anciens écrivains et d'étudier nos vieilles chartes, il faut demander au sol qui les récèle des faits qui n'ont pu être racontés au milieu de la désolation générale. Je veux parler surtout de cette époque, de douloureuse mémoire, où la domination romaine fut attaquée sur tous les points par les Barbares, et où les guerriers valeureux de Rome furent obligés de soutenir avec les indigènes une lutte terrible

contre les bandes sauvages et indisciplinées du Nord. Combien peu de documents avons-nous sur cet âge de destruction! Où sont les édifices qui ont survécu à ce désastre? et cependant remuez la terre que nous cultivons, détournez les pierres amoncelées dans les champs, ouvrez ces tertres qui semblent n'être que des accidents de terrain, et vous y trouverez les preuves matérielles de la prospérité et de la richesse dont nos aïeux jouissaient avant cette grande calamité : vous rencontrerez dans les marbres que le feu a calcinés, dans les poteries qui portent encore sur leurs dessins les traces du bon goût des maîtres de cette époque, dans les mosaïques variées qui ont été conservées sous les décombres, dans le ciment que le temps n'a pu altérer, que sais-je dans ces armes de tout genre qui couvrent tant de champs de bataille, des témoins irrécusables des malheurs de notre pays, de la vigoureuse défense des soldats romains, de l'irrésistible attaque des nations qui aspiraient à la succession du peuple-roi.

Nous le disons avec certitude, il est peu de provinces dans les Gaules qui aient été plus fréquentées par les Romains : elle avait été la première occupée par leurs troupes; elle fut l'une des plus fidèles à leur empire; c'étaient, nous le savons, tous les Séquanais qui avaient arrêté les progrès de Sabinus, et rarement nous les voyons prendre part à ces tentatives d'indépendance faites par leurs compatriotes pour secouer le joug de Rome. La reconnaissance semblait lier les deux peuples l'un à l'autre : les Romains avaient chassé de la Séquanie le tyran Arioviste, et les Séquanais trouvaient dans leurs

maîtres des protecteurs et des amis. Aussi les bords de nos rivières et les plaines qui couronnent nos montagnes furent-ils couverts de *villa* élégantes et de nombreuses habitations : car la Séquanie était un pays fertile, *Ager Galliæ optimus*, et ses terres furent cultivées avec soin et succès par les riches sénateurs de Rome.

Une opinion s'était accréditée dans le dernier siècle parmi les savants de notre province, c'est que nos montagnes n'avaient pas été habitées par les Romains et qu'il ne restait aucune trace de leur séjour sur les différents plateaux de la chaîne du Jura. C'était une erreur qui devait disparaître devant quelques fouilles, et maintenant il est démontré par des faits matériels, par des débris d'habitations romaines, par des médailles et par toutes les preuves que l'archéologie peut fournir, que cette partie de notre pays, qui plus tard devint inculte et se couvrit de buissons et de forêts, était exploitée sur plusieurs points, et qu'elle porta autrefois de riches moissons.

Souvent un heureux hasard ou des recherches dirigées avec soin nous ont révélé des habitations romaines dans les lieux où jusqu'alors on n'en avait pas même soupçonné ; nous pourrions citer ici les différentes *villa* que plusieurs d'entre nous ont constatées autour de Besançon, et notamment celle de *Cherlieu*, près de Quingey, qui vient d'être découverte récemment. Car l'Académie de Besançon, dont la mission est de recueillir les matériaux de l'histoire de cette province, et qui doit au bienveillant et généreux appui que lui ont prêté les conseils de la ville et du département, de pouvoir réaliser la pensée qui a présidé à sa fondation, l'Académie n'est

pas demeurée étrangère à ces recherches. Sur un immense plateau de la seconde chatne du Jura, dans une vaste plaine qui s'étend depuis Chantrans jusqu'aux environs de Salins, il y a des restes nombreux d'antiquités romaines que personne n'avait remarqués, et que deux membres de cette Compagnie ont eu le bonheur de rencontrer.

Nous vous avons rendu compte de cette découverte, et vous avez même rendu publics les travaux auxquels nous nous sommes livrés, en insérant notre rapport dans vos mémoires. Des différents objets que nos fouilles nous avaient fournis, il est résulté que plusieurs habitations, destinées sans doute à des exploitations agricoles, avaient existé dans cette plaine fertile, et que ces lieux avaient été le théâtre de grands combats. Ces deux faits sont démontrés de la manière la plus évidente; les ruines des maisons sont encore gisantes dans les amas de pierres qui couvrent les champs : la grande quantité de tombeaux et les cadavres qu'ils recèlent, les armes de toute espèce et les instruments militaires que l'on trouve presque à chaque pas annoncent que la lutte a été vive et opiniâtre, et que le sang a coulé à grands flots dans ces lieux.

Mais à quelle époque furent livrés ces combats? ce n'est que par des conjectures que nous avons pu la déterminer; elles nous ont amené à penser qu'il ne fallait pas remonter au delà du 5e. siècle, temps malheureux où les barbares de la Germanie se jetèrent sur l'Occident.

Il nous fut impossible de continuer nos recherches; mais, Messieurs, elles ont été reprises avec succès par

un cultivateur d'Amancey, nommé Joseph Constantin, sous la direction et avec les conseils de M. l'abbé Cuinet, curé de cette paroisse, homme de mérite, dont nous ne saurions trop vanter l'urbanité et les connaissances.

Joseph Constantin n'a été poussé dans son travail ni par le désir de trouver des trésors enfouis dans la terre, comme il n'arrive que trop souvent aux habitants crédules de la campagne, qui, sur la foi de traditions romanesques, se livrent à des recherches toujours infructueuses, ni par l'espérance de tirer un lucre exorbitant des différents objets d'antiquité qu'il espérait rencontrer. Dans cet homme de patience et de zèle, il y avait, s'il m'est permis de parler ainsi, le pressentiment de l'utilité de ses recherches; sans avoir aucune idée de la science pour laquelle il travaillait, il pensait que son œuvre produirait quelque résultat, et cette pensée le soutenait au milieu de ses efforts que le succès ne couronnait pas toujours. Cependant, le croirez-vous, rarement il se trompait. Quand il portait sa pioche dans quelque localité nouvelle, c'était toujours une ruine qu'il mettait au jour, et l'on dirait presque qu'il est doué d'une sorte d'instinct qui lui apprend quels sont les lieux qu'il faut explorer, quels sont ceux que l'on doit négliger.

Joseph Constantin s'est donc livré avec une louable persévérance à des travaux qui souvent excitaient la moqueuse hilarité de ses compatriotes et le faisaient accuser en quelque sorte de folie. Plus de 200 journées ont été consacrées à cette œuvre: ses recherches se sont portées sur les territoires de Coulans, d'Eternoz, de Déservillers, de Bolandoz, d'Amancey, de Flagey; huit ruines ro-

maines ont été constatées, et plusieurs ont été déblayées. Dans ces ruines il a trouvé, outre le ciment, les pierres et le marbre calcinés, des médailles au nombre de plus de 150, dont quelques-unes remontent aux temps celtiques, et les autres romaines, en bronze ou en argent, ne descendent pas au delà de la fin du 4e. siècle. Les tombeaux lui ont donné outre des cadavres, plus ou moins bien conservés, des armes, des bracelets, des boucles de ceinturons, des plaques qui servaient d'ornements militaires, de la poterie de toutes les formes, avec ou sans desseins, des vases de bois fossile ou de lignite, des amulettes. Une partie de ces objets a été gravée, et ils ornent le mémoire que nous avons fait sur les ruines d'Amancey : d'autres ont été envoyés à M. le Préfet; quelques-uns ont été offerts à la bibliothèque de cette ville, et plus d'un amateur et d'un savant en a enrichi son cabinet.

Messieurs, le mérite de ces travaux n'est pas seulement d'avoir enrichi nos trésors archéologiques et nos musées; ils ont fait faire un pas à la science, en servant à déterminer de la manière la plus précise l'époque où les Barbares ont attaqué notre pays : les médailles trouvées dans les ruines d'édifices et dans les tombeaux sont toutes antérieures au 5e. siècle; ces édifices ont donc été détruits et ces tombeaux fermés avant le 5e. siècle : ils l'ont été dans le temps indiqué par les dernières médailles, c'est-à-dire sur la fin du 4e., conclusion à laquelle nous avaient conduit nos conjectures et qui se trouve maintenant démontrée par les faits.

Voilà, Messieurs, un service que vous devez aux pa-

tientes recherches de JOSEPH CONSTANTIN : vous savez d'ailleurs que ce cultivateur est père de famille et n'a pas de fortune. Vous avez voulu récompenser dans sa personne un zèle dont il y a malheureusement peu d'exemples dans les campagnes. Tous les jours de curieux débris de monuments antiques, détruits ou mutilés par un stupide vandalisme, disparaissent de notre province. Vous avez pensé que l'homme qui s'est dévoué à l'exhumation et à la conservation de ces restes précieux du passé avec une si courageuse persévérance, méritait de votre part un encouragement public et un témoignage éclatant de satisfaction. Ne pouvant lui offrir une indemnité proportionnée à ses travaux, vous avez décidé qu'il en serait fait une mention honorable dans cette séance solennelle, et qu'il serait décerné à JOSEPH CONSTANTIN, d'Amancey, une gratification de cent francs.

ÉPÎTRE

A M. DE St.-JUAN,

PAR M. VIANCIN.

C'est répondre un peu tard à vos vers trop flatteurs,
SAINT-JUAN, de ma rime excusez les lenteurs (1).
Mais sur un point souffrez que je vous interroge :
— Faut-il que je vous rende éloge pour éloge ?
— Non, vous me comprenez : assez de beaux esprits
D'un mutuel encens parfument leurs écrits.
Laissons rivaliser de complaisants échanges
Tous ces dispensateurs et quêteurs de louanges,
Qui d'eux-mêmes charmés et des autres contents,
Du verbe *se prôner* conjuguent tous les temps.

Vous croyez que la Muse, à tous mes vœux docile,
M'a rendu familier l'art le plus difficile :
Que votre erreur est grande, ami! détrompez-vous;
Le métier de rimeur ne me fut jamais doux;
Beaucoup de vers coulants n'ont pas coulé de source,
Et tel petit couplet qu'on croit fait à la course,
Et qu'un œil indulgent peut trouver sans défaut,
A coûté de travail cent fois plus qu'il ne vaut.
Que de fois, poursuivant ma poétique phrase,

(1) Voyez les notes, page 67.

J'enfonçai l'éperon dans les flancs de Pégase,
Au temps où je croyais que tous les vers heureux
Ne se faisaient qu'au vol du coursier fabuleux!
Dès lors on s'est moqué de sa vieille encolure:
A nos yeux étonnés vint prendre une autre allure,
Certain jeune étalon, qui, dans le champ des arts,
Sans entraves, sans frein, bondit, les crins épars.
Il ne se nourrit point des gazons du Parnasse,
Dans le sacré vallon n'imprime point sa trace,
Aime à franchir des rocs, des torrents, des ravins,
Effarouche en passant Dryades et Sylvains,
Renverse et foule aux pieds la corbeille de Flore,
Disperse avec dédain les perles de l'aurore,
Se livre à son caprice, et, dans sa liberté,
Même après un faux pas, se dresse avec fierté.
— Vous avez reconnu le coursier romantique.
— J'aurais voulu pouvoir, de l'arène classique
M'élancer à mon tour sur son dos bondissant,
Et voir briller sous moi l'éclair éblouissant
Que le choc de ses pas, du sein de la poussière,
Fait jaillir fréquemment dans sa vaste carrière;
Mais j'ai craint malgré moi ses périlleux écarts,
Et n'ai fait que jeter mes timides regards
Sur les rivaux hardis qu'emportait par le monde
Avec tant de bonheur sa course vagabonde.

Vous m'en félicitez; moi, j'en ai des regrets.
Je suis moins qu'on ne pense ennemi du *progrès*,
Bien que pour en tracer la fidèle peinture,
Ma plume en ait un jour fait la caricature (2).

Si, né pour se mouvoir et marcher en avant,
L'homme, au lieu d'avancer, recule trop souvent,
Son instinct du progrès dans les arts se révèle,
Dès qu'il y fait entrer quelque forme nouvelle.
Pour ne pouvoir atteindre aux plus brillants sommets,
Faudrait-il se résoudre à ne marcher jamais?
Et si trop rarement viennent frapper l'oreille,
Des vers coulés en bronze au moule de Corneille,
Ou tels qu'en épurait pour la postérité,
Racine, de nos jours follement insulté,
Devant ces deux grands noms, dans un autre délire,
Tout chantre nouveau-né doit-il briser sa lyre?
Ne pouvant faire mieux, on peut faire autrement,
Et d'une corde neuve enrichir l'instrument.
N'en déplaise à Boileau, dont les leçons, du reste,
Tombent plus que jamais dans un oubli funeste,
J'aime à voir qu'aujourd'hui nos poëtes chrétiens
Ont cessé dans leurs chants d'être à demi-païens,
Et que leur muse enfin, pour jamais affranchie
Du fatras suranné de la mythologie,
Sur des ailes d'azur s'élève jusqu'aux cieux,
Sans s'asseoir dans l'Olympe au banquet des faux dieux.
A leurs nobles destins s'il en est d'infidèles,
Qui tombent tristement des voûtes éternelles,
C'est qu'un vol glorieux les y put transporter;
On n'en descend jamais si l'on n'y sut monter,
Et les esprits bannis des célestes phalanges,
Depuis qu'ils sont déchus, tiennent encor des anges.

Mais qu'importe aux enfants d'un siècle industriel

Qu'un poëte s'approche ou s'éloigne du ciel?
Quels chants sont écoutés? Dans quelle âme choisie
Descend, pour l'émouvoir, la sainte poésie?
Le culte de la lyre, enseignement usé,
S'éteint comme la foi dans un monde blasé;
Adieu rithme et césure, on ne vit que de prose;
La foule des lecteurs ne veut plus autre chose;
Sur la page où des vers sont offerts à leurs yeux,
Glisse à peine un regard froid, distrait, dédaigneux;
Certains feuillets d'un livre (on n'y croit pas sans peine),
Où de Victor Hugo la poétique veine
Près d'un amas de prose apporta son tribut,
Restent seuls non coupés, comme un triste rebut (3).
On dit, et ce propos passe toute croyance,
Que pour sa propre muse atteint d'insouciance,
Lamartine improvise, au trot de son coursier,
Des accords qu'il s'attend à voir déprécier.
Qu'il paraisse un écrit du sage Delavigne,
Un profane prenant un air capable et digne,
Dira que dans ces vers, bien polis, bien peignés,
Il ne voit que des mots froidement alignés.
Varié dans ses tons, on a vu Sainte-Beuve,
D'un luth original trois fois tenter l'épreuve,
Et, chantre passager, s'en tenir, à la fin,
Au rôle de critique ingénieux et fin.
La chanson même, hélas! a perdu son empire;
On n'ose plus chanter quand Béranger soupire,
Et s'endort incliné sur des accords secrets,
Que cessent de trahir des échos trop discrets.
On ne se souvient plus de ces joyeuses rondes

Qu'enfantaient du Caveau les verves si fécondes,
Et le gai Desaugiers, s'il vivait aujourd'hui,
Dans nos tristes banquets viendrait mourir d'ennui.
Le souci politique, une vague tristesse,
Déjà creusent la ride au front de la jeunesse,
Et parmi nos essaims de précoces vieillards,
S'il en est dont le cœur s'ouvre à l'amour des arts,
Aspirant tout d'abord au temple de mémoire,
Ils veulent débuter par des moissons de gloire.
Tel rimeur indigné qu'à ses vers fugitifs
Tous les ingrats mortels restent inattentifs,
A la célébrité court par le suicide.
Moins misanthrope, un autre à vivre se décide,
Se résigne à la prose et bientôt a compris
Qu'on peut enfin s'y faire, et qu'elle a bien son prix.
Plus résolu, tel vise à l'étrange, et déclare
Que s'il se met en scène en poëte bizarre,
Il le fait tout exprès pour donner au lecteur
Le désir de connaître et les vers et l'auteur.
Ainsi, l'on vit Musset sourire à l'espérance
D'arracher le public à son indifférence,
Quand il mit plaisamment *sur un clocher jauni*,
La lune au teint blafard, *comme un point sur un i*.

Parmi nos Francs-Comtois, plus d'un, né vrai poëte,
Après avoir senti *l'influence secrète*,
Et de son âme ardente exhalé quelques chants,
Au goût de son époque immola ses penchants.
Dans son siècle, Nodier, l'un des premiers sut lire;
Esclave de la prose, il déposa sa lyre;

Mais sur le moindre écrit par son style animé,
Le cachet du poëte est encore imprimé.
Dusillet prit dans l'ode un essor pindarique,
Isaure couronna son chef-d'œuvre lyrique (4);
Mais sur ce beau talent revendiquant ses droits,
La prose a triomphé du lauréat Dolois.
Combien de vers piquants dut empêcher d'éclore
Un triste engagement que l'amitié déplore,
Dès qu'il vint enchaîner à d'incessants travaux
Weiss qui dans la satire eût été sans rivaux (5)!
Monnier ne cherche plus dans le trésor biblique
Les inspirations de l'esprit prophétique (6) :
Habile archéologue, antiquaire exercé,
Il sonde avec amour les secrets du passé.
En vain Beuque éveilla *l'écho du sanctuaire*
Par des accents pieux et dignes de la chaire (7);
Sur des chiffres courbé dans les murs de Lyon,
En silence il gémit des douleurs de Sion.
Pauthier, dont parmi nous la voix s'est animée
A l'aspect des malheurs de la Grèce opprimée (8),
A déserté les rangs où son nom s'est inscrit,
Pour ne plus nous parler que Chinois ou Sanscrit.
Marmier, qui, vers Paris emportant son beau rêve,
Nous quitta tout rempli de poëtique sève (9),
Des pays étrangers brillant explorateur,
A réprimé sa fougue et s'est fait prosateur.
Si trop tôt de Bernard s'arrêta dans la voie
Où ses chants répandaient *plus de deuil que de joie* (10),
C'est qu'il a pressenti l'irrésistible attrait
Qu'on trouve à ses romans, palpitants d'intérêt.

Francis, qui célébra si gaîment la paresse
Dans un refrain pour lui dépourvu de justesse (11),
Mais à tant d'écrivains conseil plein d'à-propos,
Semble vouloir jouir d'un stérile repos.
Paré des lauriers dus à sa guerrière audace,
Delort, dans son loisir, cultiva ceux d'Horace (12);
Aux sentiers de Tibur il a fait ses adieux;
Le langage des cours n'est pas celui des dieux.
Emule de Talma, Victor a, sur la scène,
De ses propres accords enrichi Melpomène (13):
Descendu des hauteurs d'un art dégénéré,
Il se borne aux essais d'un modeste lettré.
Chez Bousson-de-Mairet, dont le nom nous rappelle (14)
L'auteur de Sophonisbe et sa palme immortelle,
Et qui d'abord chanta sur des rithmes divers,
Aux patients labeurs cède l'amour des vers.
Marc, au ton si correct, dont parfois les épîtres
Venaient de nos recueils varier les chapitres,
Sans doute fatigué de soins plus importants,
De ses rares tributs nous prive dès longtemps.
De Mancy, dont la muse au grand jour va paraître (15),
En donne *in-octavo* le testament peut-être,
Et commence à douter si l'on écoutera,
Au moins dans son pays, ses *Echos du Jura*.

Oui, nous les entendrons, car c'est dans nos retraites
Qu'on est toujours sensible aux accents des poëtes.
Combien, à son aurore, y fit couler de pleurs
Le livre où Jocelyn raconte ses douleurs,
Doux et brillant reflet des clartés immortelles

Où le chantre d'Elvire a déployé ses ailes !
Hugo ! sois-en certain, pour tes plus beaux accords
Le Doubs aura toujours des échos sur ses bords :
Du jour où l'on apprit ta première victoire,
Ton berceau s'est paré des rayons de ta gloire (16).
D'un moderne Trouvère aux malheureux destins,
Le luth a retenti dans les murs bisontins (17) ;
Ce fut Deloy nourri d'enseignements classiques,
Qui fit *des vers nouveaux sous des formes antiques :*
Silence aux détracteurs !... l'infortuné n'est plus.
Naguère avec bonheur chez nous ont été lus
Ces vers tout rayonnants d'une céleste flamme,
Où de Ronchaux, si jeune, épanche sa belle âme (18).
Lévite aux saints transports, Barde religieux,
Devoille, en exhalant ses soupirs vers les cieux (19),
Doublement investi d'un sacré caractère,
Un moment nous arrache aux vains bruits de la terre.
Combien d'autres encor je pourrais signaler,
Qui de leurs chants, un jour, sauront faire parler,
Dont nous avons déjà goûté l'heureux prélude,
Et dont les fruits en fleurs vont mûrir dans l'étude (*) !
— Le dirai-je ? — Oui, sans craindre un mot accusateur,
Sans me permettre ici d'hommage adulateur,
Quand je me suis promis d'éviter un langage
Dont l'abus nous invite à redouter l'usage,
J'oserai l'affirmer : dans nos jours solennels,
On aime à comparer nos accords fraternels.
Maint auditeur sourit d'avance à Trémolières,
Dont la veine féconde en rimes familières,
Sait, toujours à propos, de ses piquants récits,

Au temple académique égayer nos esprits.
On est impatient d'écouter la légende
Qu'à son tour Demesmay nous apporte en offrande,
De nos traditions heureux conservateur (20).
Aux strophes que Laumier confie à son lecteur,
Non moins on applaudit; son vers ferme et sonore
Prouve qu'à *cinquante ans* sa muse est jeune encore (21).
C'est que l'art du poëte, exercé doucement,
Fait aimer l'existence et vieillir lentement.
D'Hautecour, au déclin d'une heureuse carrière,
Exerce dans la fable une plume légère (22).
Orné de cheveux blancs, dans les murs de Salins,
Marsoudet rime encor ses distiques malins (23).
N'a-t-on pas entendu, complaisant tributaire,
Réveiller parmi nous sa muse octogénaire,
Le naïf de Raymond, qui, dans ses derniers jours,
Enrichit de ses dons la palme du concours (24)?
Et le savant Grappin, qui, sans décrépitude,
Dans son vingtième lustre aimait toujours l'étude,
Et gaîment prétendait vivre deux fois cent ans,
N'a-t-il pas ébauché, dans ses derniers instants,
Des vers encore empreints de grâce et d'harmonie,
Expirante lueur de son heureux génie (25)?
Et ce bon vieux Rollin, Nestor des professeurs,
Qui d'un repos tardif savourant les douceurs,
De Granvelle, à midi, fréquentait la terrasse,
Charmait sa solitude, en traduisant Horace?

Ainsi, plus d'un esprit gardien du feu sacré,
Même au bord du tombeau peut en être éclairé.

Attisez donc ce feu, vous de qui la pensée
Aux secrets de Boileau rarement exercée,
En conserve toujours le sentiment vainqueur,
SAINT-JUAN, vous qui noble et d'esprit et de cœur,
Aux amants des beaux arts offrez, sous vos ombrages,
Des plaisirs variés, de petillants breuvages,
D'aimables entretiens dont je garde l'espoir,
Revenez plus souvent au jeu du GAI SAVOIR,
Le plus beau qu'on apprenne aux jours de la jeunesse,
Et le plus digne encor d'amuser la vieillesse.

Pour moi, contemplateur de nos plus grands talents,
Quand j'irai m'égarer dans les bois de Salans,
D'un loisir passager goûtant le charme intime,
J'y chasserai bien moins au lièvre qu'à la rime,
Ce gibier que j'ai peine et plaisir à trouver,
Et vous pourrez souvent m'y surprendre à rêver.
Trop heureux si je puis du fléau des chenilles,
Tout en rêvant, purger un coin de vos charmilles,
Pendant que le bon Weiss, en maître jardinier,
Prendra soin d'émonder genêt, jasmin, rosier,
Aussi patiemment qu'il sait de notre style
Retrancher le mot sec ou la phrase inutile.
Mais en faisant la guerre aux insectes rongeurs,
Que ne puis-je, inspiré des iambes vengeurs,
Qu'enfanta de Barbier l'âpre et fougueuse audace,
D'animaux dévorants atteindre une autre race,
Qui ne s'engraisse pas de verdoyants boutons,
Mais qui, sans assouvir ses appétits gloutons,
De nos budgets enflés, son espoir et sa joie,

Aux dépens du pays se dispute la proie!
Car ne présumez pas qu'en vos jardins fleuris,
Je songe à composer des bouquets à Cloris,
A soupirer l'églogue en doucereux Tityre ;
Vous m'y verrez plutôt méditer la satire,
Ou bien du vaudeville aiguiser le couplet,
Et pour l'accompagner m'armer d'un grand sifflet;
Dussé-je à vos massifs, bien moins adroit qu'un pâtre,
Empruntant l'instrument dont on use au théâtre,
Perdre à le façonner en apprenti luthier,
Vingt rameaux de tilleul et vingt de coudrier.
Comment ne pas siffler quand la scène du monde
En acteurs déplacés plus que jamais abonde!
Témoins ces courtisans, créés premiers sujets,
Pour avoir excellé dans l'emploi des valets;
Ces figurants nombreux, dont la nullité vaine
S'imagine être l'âme et l'honneur de la scène;
Ces gouvernants jaloux des rôles de tuteurs,
Qui du peuple abusé jouant les protecteurs,
Ne se font les gardiens de la chose commune,
Que pour mieux travailler à leur propre fortune;
Ces modernes Brutus qu'on s'étonne de voir
Confidents à leur tour ou singes du pouvoir,
Tyrans mal travestis, qui voudraient, sans partage,
De la liberté sainte exploiter l'héritage,
Et qui des vieux abus copistes aujourd'hui,
Se font inquisiteurs des sentiments d'autrui;
Ces meneurs de scrutins aux scandaleuses brigues,
Qui des élections font des tournois d'intrigues,
Et souvent, dans l'ardeur d'un cupide intérêt,

De leur activité trahissent le secret.
Ah! ce n'est point assez des traits du ridicule,
Il faudrait d'un Gilbert possédant la férule,
Fouetter d'un vers sanglant ces fameux citoyens,
Qui du pays trompé se disent les soutiens;
Il faudrait, ranimant le vrai patriotisme,
Hardiment démasquer leur étroit égoïsme;
Car ce sont trop souvent la faiblesse et la peur
Qui laissent triompher l'audace et l'impudeur;
Et je voudrais qu'un jour, plus puissante et plus fière,
Sous l'inspiration de l'ombre de Molière,
Ma muse pût flétrir nos imposteurs nouveaux
Du fer qui pour jamais flétrit les faux dévots.

Mais c'est former des vœux quelque peu téméraires;
Ne nous mêlons pas trop des publiques affaires;
Allons plutôt bien vite à Salans oublier,
Dans les épanchements du banquet familier,
Qu'au temps où nous vivons l'amour de la patrie
S'unit trop rarement à l'esprit d'industrie,
Que la boussole tourne aux grossiers intérêts,
Et que l'amour de l'or est surtout en progrès.
Loin des ambitieux desséchés par l'envie,
Loin des calculateurs méconnaissant la vie,
Et qui, pour dernier fruit de leurs soins si constants,
Sont tristement trompés par les ailes du temps,
Allons vivre.... embellir nos heures mieux comprises,
Et nous retremper l'âme à ces œuvres exquises,
Où nos grands écrivains ont laissé le flambeau
Qui seul peut nous conduire aux sources du vrai beau.

NOTES.

(1) .... De ma rime excusez les lenteurs.

Dans la séance académique du 28 janvier 1840, M. DE SAINT-JUAN m'adressait une épître qu'il ne m'eût pas été permis d'entendre en public, et que je n'ai pu lire sans reconnaître combien, dans ses témoignages, l'amitié comme l'amour est quelquefois sujette à l'exagération.

(2) Ma plume en ait un jour fait la caricature.

La chanson du *Progrès*, imprimée pour la première fois dans *la Revue des deux Bourgognes*, a depuis été publiée avec de nombreuses additions à la suite d'un extrait du Recueil académique de 1838, et dernièrement dans les *Carillons francs-comtois* (1840). Rien ne peut excuser l'excessive longueur de cette facétie, si ce n'est l'inépuisable fécondité d'un sujet sur lequel on trouverait chaque jour à dire quelque chose de neuf.

(3) Restent seuls non coupés comme un triste rebut.

Il s'agit dans ce passage de la première série du Recueil publié par la Société des gens de lettres en 1840, sous le titre de BABEL. Dans ce volume de 439 pages, à la fin des morceaux en prose, parmi lesquels il en est un de M. Charles DE BERNARD, notre compatriote, on trouve de M. Victor HUGO une seule pièce de vers, intitulée LE 7 AOUT 1829. — On a prétendu que la poésie tombait dans un tel discrédit, que les feuillets ornés de cette composition étaient longtemps restés dans un cabinet de lecture les seuls qu'on n'eût pas ouverts. S'il est possible que des lecteurs parisiens soient capables d'une telle indifférence pour une nouvelle production de notre grand poête bisontin,

ce n'est assurément point parmi nous qu'ils trouveront des imitateurs.

(4) Isaure couronna son chef-d'œuvre lyrique.

L'ode de M. Dusillet, qui a pour titre LE POËTE, remporta le prix à l'Académie des Jeux Floraux en 1808. Elle fait partie du recueil des POÉSIES DIVERSES de l'auteur, publié en 1828. Cette pièce, l'une des plus pures et des plus animées que puisse offrir dans le genre classique et mythologique la poésie française, est éminemment digne de la couronne qu'elle obtint. Un vrai poête pouvait seul caractériser le génie poétique et son enthousiasme, comme l'a fait M. Dusillet dans ces vers qu'il suffit d'avoir une seule fois entendu pour s'en souvenir toute la vie.

« Celui qu'un astre favorable
» Fit prêtre du sacré vallon,
» Et qui ceint le laurier durable
» Promis aux enfants d'Apollon,
» Des Muses fidèle interprète,
» N'a point de la foule indiscrète
» Les sens trompeurs, l'instinct borné :
» Dans ses yeux la flamme étincelle,
» Et sa voix, son regard décèle
» Le sang des dieux dont il est né.

» Viens.... que la colombe ignorée
» Languisse en son humble séjour;
» L'aigle qui touche à l'empirée,
» Plane, inondé des feux du jour !
» Ainsi, dans son vol intrépide
» S'élevait le chantre rapide
» D'Aristomène et d'Hiéron (*Pindare*),
» Quand des hauteurs de son génie
» Il versait des flots d'harmonie
» Sur les sommets du Cithéron.

» J'éprouve sa brûlante ivresse !
» Enfin les dieux m'ont exaucé.
» Apollon m'embrasse, il me presse ;
» Le double mont s'est abaissé.
» Adieu terre, où rampe la lyre !
» Mon âme, impétueux délire,
» S'épure à ton souffle enflammé.
» Libre d'une chaîne grossière,
» Je n'ai plus rien de la poussière
» Dont les dieux jaloux m'ont formé. »

Les personnes qui ont conservé le goût des beaux vers auraient désiré que M. Dusillet ne bornât pas ses œuvres poétiques au seul petit volume qu'il en a donné. Pour l'excuser de n'avoir pas en ce genre multiplié nos richesses, il ne fallait rien moins que le charme de style dont sa prose est parée dans la chronique d'*Iseult de Dole*. Encore faut-il dire que la fleur de cet ouvrage est dans les vers mêmes qui servent d'introduction à tous les chapitres. C'est là que M. Dusillet semble avoir hérité de Voltaire, son allure si facile et si piquante sous le rithme dissyllabique.

« Je ne vois plus le diable m'apparaître ;
» J'ai beau lui dire avec un doux émoi :
» Ah ! cher démon, par pitié, tente moi !
» — N'est pas toujours tenté qui voudrait l'être. »

(5) Weiss qui dans la satire eût été sans rivaux.

Chacun sait tout ce que la Biographie universelle doit à l'érudition de notre laborieux bibliothécaire, et combien d'années il a déjà consacrées à cette interminable publication. Mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que dans cet écrivain si modeste, occupé toute sa vie d'utiles recherches et de travaux arides, est resté caché, sans désir comme sans occasion de se produire, un des plus heureux talents poétiques dont eût pu

s'enorgueillir la Franche-Comté. — On en jugera par ces fragments inédits dont la communication ne pouvait être accordée qu'aux instances de l'amitié.

EXTRAIT D'UNE ÉPÎTRE COMPOSÉE EN 1806,

Sur la difficulté pour un écrivain consciencieux d'obtenir des succès.

« Eh! mais tu ne sais pas que maintenant, pour plaire,
» C'est peu de se plier aux lois de la grammaire,
» D'écarter de son vers, avec soin épuré,
» Tout mot que le bon goût n'aura pas consacré.
» C'est peu, même à Paris, trouvant la solitude,
» D'éviter tout plaisir, pour rechercher l'étude,
» Et d'être parvenu par des efforts heureux
» A mériter enfin l'estime d'Andrieux.
» Qui ne sait point forcer sa muse complaisante
» A vanter les travers que le siècle présente,
» Ne réussira point. — Malheur à l'écrivain
» Dont l'esprit élevé ne voit qu'avec dédain
» D'un public inconstant les passions frivoles,
» Et qui, sans ménager ses coupables idoles,
» Livre un combat sanglant à tout vice honteux,
» Et jusque sous le dais poursuit le crime heureux.
» Et moi qui, dès l'enfance, élevé par un père
» Des sottises du temps inflexible adversaire,
» Quoique faible, ai livré vingt combats aux méchants,
» Maintenant que je touche à l'été de mes ans,
» Tu voudrais....., etc. »

ÉPIGRAMME.

» Dépêchez-vous, graves censeurs,
» Brûlez Parny, Catulle, Horace,
» Et tous ces coupables auteurs
» Qui peignent, avec tant de grâce,

» Des plaisirs faux, mais séducteurs.
» Que D..... remplace Pétrone,
» Que Bertin le cède à De Schone,
» Et qu'on ne lise dans Paris
» Que les vers de nos beaux esprits;
» Car ils ne séduiront personne. »

(6) Les inspirations de l'esprit prophétique.

M. Désiré Monnier, du Jura, membre de la Société royale des Antiquaires de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, n'est pas seulement né pour les travaux scientifiques auxquels il se livre avec tant de succès. Il a fait aussi diverses pièces de poésie, dont quelques-unes d'un style élevé, sont semées de grandes images et de vers pleins d'énergie. De ce nombre est son ode sur LA FIN DU MONDE. — En voici la troisième et la dernière strophes :

« Jusqu'ici le mortel, triste roi de la terre,
» Fournissait, plein d'orgueil, une libre carrière.
» Le despote ombrageux, l'impudique beauté,
» Régnaient et par la peur, et par la volupté.
» L'assassin méditait son crime,
» Le héros ses lauriers, le Barde un chant sublime;
» L'avare espérait l'or, l'insensé le néant :
» Le néant, l'or, le sceptre, et la lyre et le glaive,
» Comme à la fin d'un rêve,
» Leur échappe à l'instant.

» Au monde a succédé le vague...., un vague immense,
» Où de l'éternité le règne recommence :
» Cette mère des temps s'étonne, à son retour,
» Que tout ait disparu, l'homme, la nuit, le jour.
» Ne trouvant plus rien dans l'espace,
» De la création elle cherche la place :
» — Où donc fut l'univers, naguère en mon chemin?

» Elle dit, et poursuit sa carrière divine,
» Qui n'eut point d'origine
» Et n'aura point de fin. »

(7) Par des accents pieux et dignes de la chaire.

Les poésies chrétiennes de M. Adrien Beuque, de Besançon, publiées à Paris en 1836, sous le titre de L'ÉCHO DU SANCTUAIRE, ont eu deux éditions dans l'espace de trois mois. Il est permis d'en conclure que, malgré le peu de faveur qu'obtiennent de nos jours les ouvrages en vers, toutes les âmes ne sont point fermées au sentiment d'une poésie simple et vraie, qui puise ses inspirations dans une foi vive et sincère. L'éditeur de ce recueil (M. Jeanthon) apprécie bien justement les qualités qui distinguent le genre de talent de notre religieux poète. — « Sa doctrine tou-» jours pure, dit-il, n'est jamais vague, interprétative; c'est » celle de l'église même, c'est celle de la vérité. »

M. Beuque parle de la fin du *temps* en vers non moins remarquables que ceux dans lesquels M. Monnier peint le triomphe de *l'éternité* :

« Oui, j'entrevois le jour de sublime espérance,
» Où le Dieu trois fois saint, apaisé pour jamais,
» Rendra, sans repentir, le bonheur et la paix.
» A nos cœurs trop longtemps brisés par la souffrance.
» Quand ce Dieu, tout amour, renouvelant les cieux,
» Viendra, triomphant, glorieux,
» S'unir à notre âme ravie,
» Le temps cessera d'être, et la mort, à son tour,
» Absorbée enfin par la vie,
» N'aura pas même un nom dans l'éternel séjour. »

(8) A l'aspect des malheurs de la Grèce opprimée,

Pour apprécier tout ce qu'a déjà fait, pour bien comprendre tout ce que pourrait encore faire comme poète, M. G. Pauthier,

aujourd'hui l'un de nos plus savants orientalistes, il faut avoir lu ses HELLÉNIENNES ou élégies sur la Grèce, ses MÉLODIES POÉTIQUES et CHANTS D'AMOUR, publiés à Paris en 1825; sa traduction des odes grecques de Kalvos; celle qu'il fit ensuite avec tant de bonheur, quoique si rapidement, du pèlerinage de CHILD-HAROLD, œuvre qui lui mérita les éloges des hommes de lettres les plus distingués de la patrie de LORD BYRON. Il a fait suivre ce long poëme d'une nouvelle dédicace qui commence par ces vers :

« O toi qui m'apparus dans ces jours de tristesse
» Où sur les pas d'Harold égarant ma jeunesse,
» J'essayais les accents de son luth immortel,
» Céleste vision dont s'enivrait mon âme!
» Ange consolateur que ma douleur réclame,
» Oh! permets qu'ici-bas je t'élève un autel!
» Passagère en ces lieux, jeune fleur d'innocence,
» Dans les bosquets d'Eden n'as-tu pas pris naissance?.. etc.»

Plus loin, l'auteur peint sous ces nobles traits le poëte :

« Qui passe solitaire aux sentiers de la vie,
» En chantant les objets dont son âme est ravie;
» Qui vit de liberté, d'espérance et d'amour,
» De transports inconnus au terrestre séjour :
» Qui prête à la beauté des grâces virginales,
» Se délecte en l'aimant d'ivresses idéales,
» Découvre dans son sein la pure volupté,
» Et l'élève au-dessus de sa mortalité.
» Chantre des jours de deuil, si les destins du monde
» Excitent dans son sein une douleur profonde,
» Si, déplorant le sort des peuples expirants,
» De vers accusateurs il poursuit les tyrans;
» Si, pour frapper le crime en ses horribles fêtes,
» Il saisit quelquefois la harpe des prophètes,
» Contre l'oppression quand il a combattu,
» Sa voix pure toujours honore la vertu.

Voilà par quelles preuves de talent poétique M. Pauthier a débuté dans la carrière des lettres. Si d'autres études paraissent l'entraîner exclusivement depuis quelques années, il faut reconnaître aussi combien les résultats en sont précieux et dignes de remarque. — On lui doit notamment un savant mémoire sur l'origine de l'écriture, de nombreuses traductions d'ouvrages chinois, la publication des livres sacrés de l'Orient, et récemment encore un curieux examen des faits qui concernent le THIAN-TCHU, OU L'INDE.

(9) Nous quitta tout rempli de poétique sève.

Parmi nos jeunes littérateurs francs-comtois aucun peut-être n'a montré des dispositions plus heureuses et plus précoces pour la poésie intime que M. Xav. MARMIER. Avant de quitter Besançon, où le retinrent quelque temps les premiers rêves de sa jeunesse, son âme impressionnable et tendre s'était déjà révélée dans quelques pièces fugitives qui lui gagnèrent les sympathies et les encouragements des confidents peu nombreux de ses inspirations. Dès lors ses ESQUISSES POÉTIQUES, publiées à Paris en 1830, confirmèrent les espérances qu'avait fait naître son talent. On trouve d'abord dans ce recueil une sorte de galerie de petits tableaux pleins de grâce et de délicatesse. Puis viennent des élégies où le jeune poête épanche les secrets de son cœur avec l'accent de la nature. Dans la pièce qui a pour titre LA BIBLIOTHÈQUE se décèle, avec beaucoup de charme, ce désir de renommée que dissimulerait en vain toute âme de poête.

« Les jours tombent, la vie en silence s'effeuille :
» C'est l'amour aujourd'hui qui m'en prend une feuille,
» Puis les longs entretiens d'une vieille amitié,
» Puis ce vague plaisir d'exister à moitié,
» Comme un Napolitain dans sa molle paresse,
» De s'asseoir au soleil, et de voir sans tristesse
» S'effacer les lueurs d'un horizon doré.
» Et la mort me prendra languissant, ignoré ;

» La pensée en mon sein expire avant d'éclore :
» Jamais on ne viendra chercher dès mon aurore
» Qui je fus, qui j'aimai, quel était mon bonheur ;
» Et jamais un jeune homme, aux rêves pleins d'ardeur,
» Ne pourra dans ces lieux demander mon ouvrage,
» Et n'enviera mon nom, mes vers et mon voyage. »

A Paris, où tant de jeunes émigrés des provinces voient bientôt s'évanouir toutes leurs illusions, M. Marmier ne tarda pas à comprendre que de nos jours le plus sûr moyen de se faire connaître comme écrivain n'est pas de sacrifier à la rime. On sait avec quel succès il a commencé et continue, dans ses fréquentes excursions lointaines, la mission d'observateur des mœurs et des littératures étrangères. Indépendamment de ses lettres sur l'Islande, publiées en 1838, il participe à la rédaction du grand voyage en Islande dont l'édition se prépare à l'imprimerie royale, avec atlas *in-folio*. Ses lettres sur le Nord ont paru cette année 1840, et maintenant il s'occupe aussi d'une nouvelle traduction des œuvres de Schiller. Elle sera, nous n'en doutons pas, digne de ce grand écrivain. Les poëtes ne devraient jamais être traduits que par des poëtes. Souvent encore la vocation première de M. Marmier se trahit dans son style, et tout ce qui sort de sa plume, comme tout ce qu'on doit à celle de M. Nodier, exhale un parfum qui fait dire, *la poésie a passé par là.*

(10) Où ses chants répandaient *plus de deuil que de joie.*

C'est en 1829 que le talent poétique de M. DE BERNARD se révéla dans sa ville natale. Il partagea, sous le nom de Charles DE LAVILLETTE, avec M. G. PAUTHIER, le prix de poésie décerné par l'Académie de Besançon, pour une ode sur *le dévouement de* DE SÈZE. C'est de M. de Bernard qu'en 1830 le secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux floraux fit, dans son rapport sur le concours de l'année, le plus brillant éloge, tout en essayant d'expliquer les causes qui l'empêchèrent d'être couronné. — « La troisième Ode (disait, entre autres choses, M. le rappor-

» teur) élevée par les suffrages du bureau général à la première
» classe, est *la fête romaine*. Cette pièce, dont l'auteur ne
» s'est pas fait connaître, est un composé de beautés lyriques
» du premier ordre, et de bizarreries inconcevables. Lorsque
» le poëte se livre à son génie, il est sublime ; lorsqu'il se montre
» élève docile de la nouvelle école, sa chute est d'autant plus
» grave qu'il tombe de plus haut. — L'Académie (en ordonnant
» la suppression de trois strophes qui ont paru blesser les con-
» venances) s'est vue dans l'impossibilité de laisser plus long-
» temps concourir cette ode pour le prix. Mais elle admire
» le talent qui a dicté de magnifiques vers, tracé de si belles
» images, et qui a su produire des pensées que le génie d'Ho-
» mère et celui de Virgile n'auraient pas désavouées. »

Quand on a pu mériter une mention semblable, on se console facilement de rester privé d'une amaranthe d'or.

Cette œuvre lyrique fait partie du recueil de poésie, intitulé PLUS DEUIL QUE JOIE, qu'a publié M. de Bernard en 1832. C'est là qu'il faut la relire tout entière, et ce n'est pas la seule du volume qu'on aura lieu d'admirer. Mais les succès poétiques ne sont plus ceux qu'ambitionne M. de Bernard, et c'est ce qu'on aurait peine à concevoir, s'il n'était bien avéré que *le Nœud gordien*, *Gerfaut*, et d'autres romans dus à la plume féconde de notre nouveau peintre de mœurs, ont eu et ne peuvent manquer d'avoir encore beaucoup plus de lecteurs que ses poésies.

(11) Dans un refrain pour lui dépourvu de justesse.

Digne émule des joyeux convives du caveau, M. FRANCIS D'ALARDE, auteur *des Chevilles de maître Adam*, et de tant d'autres comédies-vaudevilles petillantes de verve, d'esprit et de gaîté, a fait aussi bon nombre de chansons des plus piquantes. Le recueil en a été publié en 1825. Il commence par des couplets sur *la Paresse*, dont le refrain serait aujourd'hui si justement applicable à beaucoup de faiseurs en plus d'un genre,

qui seraient bien plus heureux, et nous aussi, s'ils se bornaient à chanter sur l'air de *la Catacoua :*

« Le bonheur est dans la paresse :
» Les gens qui ne font rien,
» Font bien.

» Nargue du conquérant de l'Inde,
» Du perfide enfant de Cypris !
» Sur la scène un auteur se guinde
» Pour y remporter quelque prix ;
» Mais souvent on siffle la pièce
» Avant d'en entendre la fin.
» Le lendemain,
» L'ouvrage en main,
» L'auteur chagrin
» Nous chante ce refrain :
» Le bonheur est dans la paresse :
» Les gens qui ne font rien,
» Font bien.

(12) Delort, dans son loisir, cultiva ceux d'Horace.

On doit à M. le baron Delort, pair de France, lieutenant général, aide de camp du roi, une élégante traduction des Odes d'Horace, imprimée en 1831. Des vers traduits en vers n'ont pas le privilége de fixer l'attention publique mieux que de nouvelles compositions de même nature. Mais plus d'un Franc-Comtois lettré ne pourra qu'avec orgueil jeter les yeux sur le fruit des nobles délassements d'un guerrier qui, après avoir consacré les plus belles années de son illustre carrière à la gloire de nos armes, s'occupe aujourd'hui des grands intérêts de la France avec tout le zèle d'un excellent citoyen, et se montre en toute occasion jaloux d'être utile à ses compatriotes.

Personne n'a su louer avec plus de délicatesse et de vérité M. le baron Delort, que l'un de nos meilleurs poëtes. Le 29

mai 1828, Aimé DELOY lui adressait une épître familière qui se termine par ces vers :

« Mais toi, fils de la Séquanie,
» Touchant aux cieux d'un vol altier,
» Semblable au cygne d'Ausonie,
» Tu ne mourras pas tout entier,
» Et dans l'avenir, près d'Alcée
» Ta double couronne est placée.
» Tes exploits feront oublier
» La fâcheuse fuite d'Horace,
» Quand, trahi du dieu de la Thrace,
» Il se sauva sans bouclier.
» Tu fus toujours cher à Bellonne,
» Et sur ton front brillant et pur
» Le laurier vert de Tarragone
» S'unit aux palmes de Tibur.

(13) De ses propres accords enrichit Melpomène.

PIERRE VICTOR, né à Pontarlier, l'un des rares et fidèles dépositaires des bonnes traditions de l'art dramatique, aurait infailliblement contribué à soutenir l'éclat de la scène française, s'il ne se fût éloigné du théâtre à l'époque même où son talent semblait être à son apogée. — Il était beau pour ce digne interprète de nos grands auteurs tragiques d'aspirer encore à marcher sur leurs traces. — Sa tragédie des *Scandinaves*, représentée en 1824, imprimée l'année suivante, fut pour ses compatriotes un nouveau sujet de confiance en son avenir d'artiste-poète. Peu de temps auparavant il était venu recueillir sur le théâtre de Besançon la palme qui, de toutes celles qu'il a remportées, reste peut-être la plus chère à ses souvenirs. Il y débuta par le rôle de Tancrède. Jamais le premier vers de cette pièce ne fut dit avec plus d'âme; jamais il n'excita d'aussi

vifs applaudissements. Le jour de sa seconde représentation, les vers suivants lui furent adressés et lus sur la scène :

« *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!*
» — Dans ta bouche, ô Victor ! ce vers est enchanteur ;
» Seul il nous a suffi pour juger de ton cœur ;
» Tu sais peindre en ces mots ton âme tout entière.
» Tu connais cet amour, ce noble et doux lien
» Qui nous attache aux lieux, berceau de notre vie :
» Oui, la patrie est chère aux cœurs tels que le tien ;
» Mais aussi de tels cœurs sont chers à la patrie.
» C'est elle qu'aujourd'hui nous honorons en toi ;
» Si ton art, loin de nous, t'arma des traits de flamme
» Qui nous font tressaillir de plaisir ou d'effroi,
» Tu dois à ton pays les trésors de ton âme.
» Ils sont à nous aussi, ces talents précieux ;
» Permets-nous avec toi d'en être glorieux ;
» Poursuis, Victor, poursuis ta brillante carrière,
» Tu sauras l'illustrer ; — mais reviens quelquefois,
» Reviens au sol natal redire aux Francs-Comtois :
» — *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!*

M. Victor est en effet revenu quelquefois parmi nous, mais seulement pour nous faire part de ses intéressants opuscules sur l'art qu'il a cessé de cultiver ; et dernièrement pour nous entretenir du travail important qu'il se propose de publier sur les antiquités du Nord.

(14) Chez Bousson de Mairet dont le nom nous rappelle

M. Bousson de Mairet a donné, dans sa jeunesse, quelques pièces de vers auxquelles il n'a jamais attaché d'importance, et qui prouvent cependant qu'il n'aurait pas sans fruit cultivé la poésie légère, si l'enseignement public où il était appelé n'eût exigé de lui des études sérieuses. Parmi ses compositions fugitives est *le Testament du diable*, imité du vieux poête Grin-

gore. A l'exemple de M. Trémolières, dont le talent flexible s'est essayé dans le genre tragique, en traitant sans aucune publicité le sujet d'Annibal, M. Bousson de Mairet a fait une tragédie de Thémistocle, également inédite. Il a publié en 1836 et dédié à M. le baron DELORT, un petit ouvrage historique, intitulé LE CAPITAINE MOREL, dit *le Prince*, ou le siége d'Arbois en 1595. — Son *éloge de l'abbé d'Olivet* a obtenu en 1838 un *accessit* à l'Académie de Besançon. Mais son principal ouvrage est un *Cours de belles-lettres* qui a eu deux éditions depuis 1836.

(15) De Mancy dont la muse au grand jour va paraître.

LES ÉCHOS DU JURA, poésies diverses de M. GINDRE DE MANCY, doivent être actuellement sous presse. Ce recueil ne peut manquer d'obtenir de nombreux suffrages, si l'on en juge par l'intérêt qu'inspirent toujours à notre Académie les tributs de cet associé jurassien, jusqu'à présent fidèle au culte des Muses. M. de Mancy a le mérite devenu rare de conserver le goût de l'antiquité, tout en s'appropriant quelques-unes des formes de la poésie nouvelle ; et, s'il n'était déjà riche de compositions gracieuses émanées de son propre fond, ses traductions de Virgile et de Théocrite suffiraient seules pour lui assigner une place distinguée parmi nos poëtes francs-comtois.

(16) Ton berceau s'est paré des rayons de ta gloire.

Lorsqu'en 1819 celui que M. de Châteaubriant devait bientôt surnommer *l'enfant sublime*, vainqueur au concours des jeux floraux, nous fut signalé comme natif de Besançon, un vif mouvement de curiosité se manifesta parmi nos lettrés bisontins. M. Weiss, toujours empressé de rechercher tous les talents qui peuvent appartenir à la Franche-Comté, fut heureux de reconnaître que Victor-Marie HUGO était en effet né à Besançon le 7 ventôse an 10 (26 février 1802). Le jeune lauréat n'avait

donc que 17 ans lorsqu'il remporta le prix extraordinaire du lis d'or proposé par l'Académie de Toulouse pour la meilleure ode sur le rétablissement de la statue de Henri IV ; et dans le même concours annuel était aussi couronnée sa pièce ayant pour titre : LES VIERGES DE VERDUN. — Que de trésors poétiques devaient suivre un début si précoce, si riche de vers harmonieux et purs comme ceux qu'on aime à redire dans ces strophes !

« Où courez-vous ? — Quel bruit naît, s'élève et s'avance ?
» Qui porte ces drapeaux, signe heureux de nos rois ?
» Dieu ! quelle masse au loin semble, en sa marche immense,
» Broyer la terre sous son poids ?
» Répondez.... ciel ! c'est lui ! je vois sa noble tête...
» Le peuple fier de sa conquête
» Répète en chœur son nom chéri.
» O ma lyre ! tais-toi ; reconnais ta faiblesse :
» Que seraient tes concerts près des chants d'allégresse
» De la France aux pieds de Henri ?

. . . .

» Jeunes amis !.. dansez autour de cette enceinte.
» Plaisir, guide leurs pas ; joie, anime leurs chants.
» HENRI, car la bonté dans ses regards est peinte,
» Jouira de ces jeux touchants.
» J'aime mieux cet airain, où d'un roi qu'elle adore
» La France croit revoir encore
» Le port, le geste accoutumé,
» Que ces vains monuments qu'un art pénible enfante,
» Dont la grandeur surprend, mais qu'un tyran cimente
» Des sueurs d'un peuple opprimé.

» Que le fier conquérant de la Perse avilie,
» Las de léguer ses traits à de frêles métaux,
» Menace, dans l'accès de sa vaste folie,
» D'imposer sa forme à l'Athos ;

» Qu'un Pharaon cruel, superbe en sa démence,
» Couvre d'un obélisque immense
» L'obscur néant de son cercueil…
» Son nom meurt, et bientôt l'ombre des pyramides,
» Pour l'étranger perdu dans ces plaines arides,
» Est le seul bienfait de l'orgueil. »

Tout le monde sait par combien de succès rapides et brillants, depuis l'époque où ces premières couronnes lui furent décernées, M. Victor Hugo s'est acquis tant de célébrité. Paris seul pouvait en être le théâtre; mais la ville de Besançon n'oubliera jamais à quel titre elle s'en glorifie.

(17) Le luth a retenti dans les murs bisontins.

Aimé Deloy doit paraître caractérisé dans ces vers avec assez de justesse. — On peut présumer que, sans les agitations de sa trop courte existence, il n'eût pas laissé comme poëte de si remarquables traces de son passage sur la terre. Toujours errant de manoir en manoir, comme les Trouvères et les Troubadours, il semble n'avoir écrit plusieurs de ses meilleures pages que pour payer la dette de l'hospitalité.

S'il est vrai, comme le dit l'auteur de la notice qui précède le recueil de ses poésies, qu'il y ait eu assez de bonheur dans la vie de ce poête pour qu'on se soit trompé lorsqu'on a voulu en faire un être toujours placé sous la main du malheur, il faut convenir pourtant que personne n'a contribué plus que lui-même à le faire considérer comme subissant l'influence d'une étoile funeste. Les tristesses de son âme inquiète se décèlent dans la plupart de ses compositions. Il nous semble qu'après l'avantage d'être né poëte, si déjà ce n'est pas un fatal privilége, après quelques joies fugitives d'amour et d'amitié qu'il a si bien décrites, son bonheur le plus réel fut de mourir jeune. Ce n'est pas d'un cœur souvent heureux que peuvent s'exhaler à de si courts intervalles des vers tels que ceux ci :

» De ma jeune saison la fraîcheur est passée ;
» Sans espérer de fruits, je vois tomber les fleurs ;
» Je n'ai plus de pouvoir au fond de ma pensée,
» Mes yeux perdent leur flamme et n'ont plus que des pleurs.

» Ma vie en longs regrets, en chagrins se consume ;
» Je traverse le monde, et dans ce monde vain
» Je porte de Byron la sanglante amertume,
» Et comme lui ma bouche exprime le dédain.

» Nautonnier las des mers, je viens chercher la rive ;
» Je souffre et j'ai besoin de respirer l'air pur.

. . . .

» Qui peut jeter sans plainte un regard en arrière?
» Qui de nous est exempt de secrètes douleurs,
» Et ne voudrait pouvoir, au pied du sanctuaire,
» Laver ses fautes dans ses pleurs?

. . . .

» O temps qui détruit tout, temps dont l'œil nous dévore,
» Je ne crains pas ta faux, mais tes enfants hideux,
» L'oubli, l'indifférence... Et les voilà tous deux !

» Ainsi je ne vis plus, mais j'assiste à la vie ;
» Je passe désormais la coupe à qui l'envie.

. . . .

» Oui, je t'aime et j'ai soif de t'aimer à mon aise,
» Je respire ici-bas un air lourd qui me pèse;
» Quand pourrai-je, affranchi de ce voile mortel,
» Emporter mon amour et ton nom dans le ciel ?
» Pareil à cet oiseau que le bûcher dévore,
» J'ai besoin de périr pour renaître à l'aurore :

» L'amertume déborde, et je dis : C'est assez !
» Il faut un autre lit pour mes membres lassés.

. . . .

» Le cœur toujours rempli de vœux inépuisables,
» Je vais comme le Rhin, me perdre dans les sables,
» J'erre de cités en cités ;
» Semblable au cavalier qui soulevait Lénore,
» Une invisible main vers un lieu que j'ignore
» M'entraîne à pas précipités.
» C'est le destin ! — Il faut que tout destin s'achève ; —
» Vous la réalité, mes amis, moi le rève.., etc.

. . . .

» Si j'aime la forêt, sous ces feuilles nouvelles,
» C'est que j'espère, hélas ! bientôt tomber comme elles ;
» Si j'aime à voir la serpe aux blés murs des sillons,
» C'est que je voudrais être un épi des moissons,
» Et si le rossignol, lorsque la nuit est grise,
» Mêle ses chants plaintifs aux soupirs de la brise,
» J'aime, assis sur la mousse, à répéter tout bas :
» — Quand je serai dessous, je ne l'entendrai pas ! »
» Si je porte mes fleurs aux deux ombres que j'aime,
» C'est pour leur répéter : — J'attends l'heure suprême ! —
» Voilà pourquoi mon âme accuse tant le sort,
» Et triste restera triste jusqu'à la mort !...

. . . .

» Vous m'avez présenté la coupe d'amertume,
» Et mes lèvres, Seigneur, ont bu sans murmurer ;
» Je viens à vos parvis gémir et soupirer ;
» Mon Dieu, délivrez-moi du mal qui me consume !
» Le lit où je repose est baigné de mes pleurs ;
» Comme l'herbe des champs, ma jeunesse est fanée ;

» Et si j'ai vu passer une belle journée,
» C'était une eau rapide entraînant quelques fleurs.

Quand on vient de lire d'un bout à l'autre les poésies d'Aimé Deloy, il en reste d'abord dans le cœur un irrésistible accès de mélancolie. Puis on se rend compte du charme répandu dans toutes ces compositions par un talent habitué de bonne heure à puiser aux sources du beau, tout à la fois habile imitateur des anciens modèles et des formes les plus suaves de la nouvelle poésie, et colorant de ses heureuses réminiscences des gloires antiques, ses admirations passionnées pour les gloires de notre siècle.

Dès la publication de ses PRÉLUDES, il n'a manqué peut-être au jeune Deloy que des prôneurs et des circonstances moins chargées de préoccupations politiques, pour être classé dans les premiers rangs des poëtes de son époque. — Ses lecteurs francs-comtois seront heureux surtout de rencontrer parmi ses plus beaux vers de touchantes marques de prédilection pour sa province natale, malgré l'attrait puissant qu'avaient pour lui d'autres lieux, et qui tant de fois l'emporta loin de son berceau.

La pièce intitulée LE RETOUR EN COMTÉ, qu'il adressait à son ancien professeur, M. Genisset, commence par cette strophe :

« Oui, l'air de la Comté fait respirer mon âme !
» Je sens que sur nos monts est pour moi le dictame,
» Loin du sol de l'exil dont les fruits sont amers ;
» J'ai regretté le Doubs sur les rives du Tage,
» Et souvent au Brésil, assis sur le rivage,
» Je pleurais à l'aspect des mers. »

Mais ce qui par-dessus toute chose est à remarquer dans les poésies de Deloy, c'est le goût parfait qui ne cesse d'y régner. On ne saurait mieux que lui donner l'exemple de ce qu'il exprimait si bien dans son épître à M. le baron Delort :

« A tes beaux vers le goût préside ;
» Le goût, ce flambeau de l'esprit,

» Ne rend pas le talent timide ;
» Sans lui point de durable écrit ;
» Et nos Mirmidons romantiques,
» Dédaigneux des règles de l'art,
» De leurs échasses poétiques
» Culbuteront comme Ronsard. »

Prédiction qu'il affectionnait, car il l'a reproduite dans plusieurs autres pièces, et notamment dans celle qui a pour titre LE 1er. JANVIER 1834.

« Ah ! c'est à l'art surtout d'opérer ces prodiges :
» Nous le verrons du siècle apaisant les vertiges,
» Des maçons de Babel étouffant le vain bruit,
» Souffler des quatre points sur ce siècle malade ;
» Des artistes sans foi nous verrons la pléiade
» Pâlir et rentrer dans la nuit. »

(18) Où de Ronchaud si jeune épanche sa belle âme.

Pour donner une idée du talent remarquable et des beaux sentiments que M. Louis DE RONCHAUD a montrés dans ses PREMIERS CHANTS, il suffirait de citer quelques vers de sa dédicace.

« Ma mère, à toi ces chants de ma Muse naissante !
» Mon enfance t'a dû le doux bienfait du jour ;
» A son tour aujourd'hui ma lyre frémissante
» Te doit un chant d'amour.

» Comme le nautonnier en quittant les rivages
» A son navire neuf donne un saint pour patron ;
» Ainsi pour protecteur à ces flottantes pages
» Je donnerai ton nom.

» Ton nom est le premier que murmura ma bouche,
» Il est le seul qu'ici ma plume tracera,
» Et le dernier qu'un jour sur ma funèbre couche
» Ma voix prononcera. »

S'il est rare qu'on soit tenté de relire sans aucun choix toutes les premières productions d'un très-jeune poête, on se félicite du moins de trouver abondamment de quoi choisir dans le beau volume de M. de Ronchaud. On aime à voir que la tristesse ne lui paraisse pas en quelque sorte le seul domaine de la poésie, comme à tant de sombres rêveurs de son âge. Il a su faire de LA JOIE le sujet d'une de ses plus belles pièces, mais il ne peint que la joie des cœurs purs.

« Voulez-vous de la joie entrevoir le mystère ?
» Voyez les yeux baissés passer la jeune mère,
» Lorsque le premier fruit de sa fraîche saison
» Tressaille, et pour mûrir, arrondit sa prison.
» Voyez, sur son front pur, dans sa noble démarche,
» Tout est grave et pieux, car son cœur est une arche
» Où repose l'amour, ce divin sacrement.
» Tout est joie en son cœur, — joie et recueillement. »

C'est à L'OCÉAN que le jeune poête doit peut-être ses plus beaux vers ; sa pensée s'agrandit sous l'influence de cet imposant spectacle.

« Quel étrange murmure ! ouvrez-vous, mes oreilles ;
» Emplissez-vous, mes yeux, de toutes ces merveilles !
» L'instant où cet espace à vous s'est découvert,
» L'infini devant vous tout à coup s'est ouvert.
» Flottez, ô mes regards ! sur cette plaine immense :
» Où l'océan finit le firmament commence.
» De l'un à l'autre allez, descendez et montez,
» Et touchez à la fois aux deux immensités. »

(19) Devoille, en exhalant ses soupirs vers les cieux.

Dans son premier recueil intitulé VOIX DE LA SOLITUDE, et publié en 1838, M. l'abbé DEVOILLE s'est élevé plus d'une fois par le ton de sa poésie à la hauteur des grands sujets qu'il

traite. — Ainsi, dans sa pièce sur Bossuet qu'il adressait à Mgr. Th. Gousset, alors évêque de Périgueux, aujourd'hui archevêque de Reims, on remarque ces vers :

« Le voilà ! quand le temps a jeté son nuage,
» Le vice, ses dédains ; l'impiété, sa rage
» Sur tout souvenir pur, sur toute majesté,
» Il est encor debout dans la postérité.
» En sévères accents sa voix retentissante
» A dominé de loin la tourbe étourdissante
» Des sophistes hurleurs ameutés contre Dieu.
» Tel sur son char rapide, à l'invisible essieu,
» Le tonnerre roulant sur la nue enflammée,
» Semble imposer silence à la terre alarmée,
» Et, pour nommer leur juge aux timides vivants,
» Couvre le bruit des eaux, des forêts et des vents.

Parmi beaucoup d'autres morceaux semés de traits non moins saillants, celui qui a pour titre Cri de vengeance, offre des beautés vraiment lyriques et se termine par une image sublime.

« Vengeance à ces hommes avides,
» D'un peuple aveugle aveugles guides,
» Dont les mains ont souillé le saint bandeau des rois ;
» Qui, dans l'orgueil de leur puissance,
» Ont égaré le peuple, et blasphèment la croix,
» Et ri de Dieu même... Vengeance !

. . . .

» Vengeance à ces orgueilleux sages
» Qui creusent dans le lit des âges,
» Et dont la foule dit : Ecoutez leurs leçons :
» Il fallut au monde en enfance,
» Une loi ; mais pour nous, peuples qui grandissons,
» La raison nous suffit... Vengeance !

. . . .

» A cette jeunesse égarée,
» Par le vice décolorée,
» Aux vieillards sans prière, aux femmes sans pudeur,
» A l'homme sec pour l'indigence,
» Au pauvre qui blasphème, au riche corrupteur,
» Vengeance ! anathème ! Vengeance !

» Et les voix se mêlaient : — Pitié ! — Frappe, Seigneur !

» — Ainsi l'ange disait dans son ire sublime ;
» D'un céleste courroux flamboyaient ses beaux yeux ;
» Mais la croix tout à coup apparut sur l'abîme...
» L'ange baissa la tête et monta vers les cieux. »

On regrette que dans ces strophes les exigences du rithme et de l'euphonie aient conduit le poëte à certaines hardiesses dont le sévère Boileau défend surtout de donner l'exemple. Mais la poésie a ses priviléges, et (comme on peut s'en convaincre) ce n'est pas sans de justes raisons que le Congrès scientifique a distingué les œuvres de M. Devoille parmi les récentes productions de nos écrivains francs-comtois.

(20) De nos traditions heureux conservateur.

M. Auguste Demesmay, déjà connu par plusieurs recueils de poésies gracieuses au nombre desquelles on remarque celles qu'il a réunies sous le titre de Solitudes, a mis le sceau à sa réputation de poëte aimable, et s'est acquis des titres à celle d'utile écrivain par son beau livre des Traditions populaires de Franche-Comté (grand in-8°., 1838). On serait tenté de croire que, dans cette publication, pour se prémunir contre l'indifférence avec laquelle on accueille depuis quelque temps les productions poétiques, il ait voulu se faire de la prose un puissant auxiliaire dans les notes aussi curieuses qu'abondantes dont ce volume est enrichi. Maintes gens que ne séduit plus le charme des vers seraient

en effet capables de ne rechercher l'ouvrage que pour ce qui en fait la partie secondaire. Et pourtant quelle attrayante variété règne dans les chants de notre historien-poète ! C'est avec lui qu'il faut désormais parcourir les plus beaux sites de nos montagnes sauvages et de nos riantes vallées. Combien je lui sais gré d'avoir dignement salué la SOURCE DE LA LOUE et les sublimes rochers qui l'environnent !

« Abîmes effrayants des combes de NOUAILLES,
» Qui donc a déchiré vos profondes entrailles ?
» C'est elle, c'est la LOUE, en frayant son chemin,
» Alors qu'au premier jour, rapide, impétueuse,
» Dieu lui traçant du doigt sa course sinueuse,
» La fit jaillir du roc sous sa puissante main. »

Mais ce n'est pas seulement dans les limites de notre ancienne province que M. Demesmay promène ses rêveries et son esprit observateur. Ses excursions lointaines sont fréquentes et souvent profitables à la poésie. Il croit peut-être, comme le pensait Helvétius, que pour ne pas rester un peu villageoises, les Muses ont besoin de respirer de temps en temps l'air des grandes villes. Paris est devenu pour lui, comme pour la plupart de nos jeunes poètes, un centre irrésistible d'attraction. Son pied voyageur a déjà même foulé plus d'une terre étrangère. Heureux qui peut ainsi faire d'amples moissons d'impressions et de souvenirs, et sait aussi bien s'en rendre tributaire envers ses compatriotes !

On doit féliciter aussi M. Demesmay d'avoir noblement acquis à sa Muse franc-comtoise un droit de bourgeoisie parmi celles de la Côte-d'Or. Naguère l'Académie de Dijon a couronné sa spirituelle légende en l'honneur du bienheureux saint GORGON, qui se termine par ces jolis vers :

« Pour en transmettre à jamais la mémoire,
» On fit bâtir un rustique oratoire.
» Dans un coffret d'ivoire et de vermeil
» De saint Gorgon on y gardait l'orteil ;

» Et jusqu'au jour de nos grandes débâcles
» Dieu sait combien il s'y fit de miracles!.....

» Mais depuis lors on n'en voit plus, je crois...
» Qui nous rendra nos bons saints d'autrefois?

(21) Prouve qu'à *cinquante ans* sa Muse est jeune encore.

But moral, pureté de style, sentiment délicat du vrai et du beau, tel est le cachet que M. Laumier, du Jura, nous a paru toujours imprimer à ses poésies. Elles ont, comme beaucoup d'autres, le désavantage actuel d'être disséminées dans quelques feuilles passagères et dans des recueils académiques. Ces moyens accidentels de publicité conduisent rarement aux appréciations justes et complètes qui deviennent enfin quelque jour, par une autre voie, la récompense du mérite et de la modestie. Nous espérons que tôt ou tard, dans une édition collective, les compositions poétiques de M. Laumier seront plus généralement connues et jugées dignes de l'être. — Rien de plus suave et de plus pur, rien de plus heureusement écrit que son Elégie qui a pour titre, Cinquante ans, et dont il a fait hommage à l'Académie en 1833. C'est un de ces morceaux dont on sent le désir d'orner sa mémoire, lorsqu'on en prend lecture. — Elle finit par ces stances :

« Je vois une jeunesse et rieuse et folâtre,
» Sur le gazon naissant poursuivre le plaisir,
» L'appeler au boudoir, le guetter au théâtre,
» Et, malgré ses détours, l'atteindre et le saisir.
» Au sommet des ormeaux les jeunes tourterelles,
» Dans l'ombre les amants se recherchent toujours;
» J'entends battre des cœurs, je vois frémir des ailes
» Et sourire un essaim d'amours.

» Hélas! je le vois bien, tout est plein d'allégresse;
» Tout est brillant de vie ici-bas comme aux cieux;

» Tout rit et parle au cœur de l'heureuse jeunesse ;
» Tout est triste et muet pour moi qui deviens vieux.
» De mon riche printemps les roses sont fanées ;
» Au bonheur du jeune âge a succédé l'ennui :
» Quand tout s'offrait si beau je comptais vingt années
» Et j'ai cinquante ans aujourd'hui. »

(22) Exerce dans la fable une plume légère.

M. d'Hautecour, qui se félicite de compter au nombre de ses souvenirs celui d'avoir vu naître la Muse de M. de Lamartine et d'en avoir reçu les premières confidences, a donné deux éditions de fables accompagnées de quelques autres essais. Celle qui suit peut faire juger de son aptitude à cultiver un genre que le bon La Fontaine a rendu si difficile et dans lequel il est resté le modèle inimitable.

La Chenille et le Papillon.

» De l'arbre qui la nourrissait
» Une pauvre chenille ayant fait la culbute,
» Dans un chemin pierreux gisait,
» Se trouvant fort mal de sa chute,
» Et ne savait comment rejoindre son logis.
» Un papillon soudain s'arrête en sa présence :
» Elle renaît à l'espérance,
» Elle croit tous ses maux finis,
» Voyant près d'elle un de ses frères.
» — Venez, venez, dit-elle, adoucir mon malheur,
» Venez secourir votre sœur :
» Aidé de vos ailes légères,
» Vous pouvez, ô mon frère ! aisément me porter
» Sur la branche qui me vit naître :
» Le vent m'en a fait disparaître ;
» Sans vous je ne pourrai jamais y remonter :

» Secourez-moi donc, je vous prie.
» — Il faut que vous ayez bien de l'effronterie
» Pour me parler de parenté,
» Répond le papillon d'un ton plein de fierté.
» Ne m'ennuyez pas davantage :
» Apprenez, vil insecte, à vous connaître mieux ;
» Rampez, voilà votre partage ;
» Moi, je vais m'élever aux cieux. —
» Cela dit, il quitte la terre
» Et, jetant sur sa sœur un regard dédaigneux,
» Vole au séjour de la lumière.
» — Parmi les nouveaux parvenus
» Dont la France aujourd'hui fourmille,
» Semblable au papillon, Mondor ne pense plus
» A ses parents, à sa famille,
» Et qu'avant de voler, il fut longtemps chenille. »

(23) Marsoudet rime encor ses distiques malins.

M. Marsoudet est un de ces aimables vieillards qui ont partagé leur vie entre les douces affections du cœur et les discrètes jouissances de l'esprit. Son talent poétique s'est révélé sous les formes les plus variées, mais seulement à ses amis, qui l'ont maintes fois pressé de songer à le mettre en lumière. Jusqu'à présent ils n'ont pu que dérober à son excessive modestie quelques lambeaux de ses compositions, dont la plus grande partie n'existe plus que dans sa mémoire. — Il a fait dans sa jeunesse une comédie dont le manuscrit, resté longtemps entre les mains d'une célèbre actrice du Théâtre-Français, malheureusement s'est perdu dans un de ces orages politiques qui ont parcouru tous les rangs de la société. Son but dans cette pièce était de mettre en contraste les ridicules de l'ancien régime et ceux des opinions révolutionnaires. Le baron de *Vieux-Temps*, fort entiché de ses quartiers de noblesse, y combattait vivement les inclinations démocratiques de la femme qu'il avait daigné charger du soin de perpétuer son illustre race ;

et dans un de ses accès d'humeur il lançait contre sa légère épouse ce trait que Molière eût envié :

« Je me suis repenti, soit dit sans vous déplaire,
» De vous avoir donné mes deux enfants à faire. »

Dans une autre scène un domestique venait annoncer à son maître que les rats avaient attaqué les parchemins de la famille ; et le baron s'écriait :

« Les friands !... etc. »

Comment ne pas regretter la perte d'un ouvrage où se produisaient d'une manière si piquante des idées du plus haut comique ?

Dans un poëme intitulé : LARMES D'HÉRACLITE, on remarquerait en grand nombre des vers tels que ceux-ci :

« Aux lois du mouvement la matière asservie,
» Pour sentir et souffrir passe à l'état de vie.
» Les rochers du Taurus et du Caucase affreux
» Autrefois ont souffert dans un cœur malheureux.
» L'onde roule des pleurs ; les vents, des plaintes vaines :
» Ce ruisseau qui gémit coula dans quelques veines.
» Nos larmes, nos sueurs sont un fluide amer
» Qui grossit chaque jour les gouffres de la mer.
» Le sang de nos aïeux tombe en eau sur nos têtes,
» Et leurs derniers soupirs sifflent dans les tempêtes. »

Les excès révolutionnaires ont inspiré à M. Marsoudet dans les prisons de la terreur des strophes pleines de mouvement et d'énergie.

« Orphée enchanta les lieux sombres ;
» Il fléchit cent monstres divers ;
» Le noir tyran des pâles ombres
» Fut sensible au charme des vers.
» Mais comment, ô France barbare !
» Adoucir le nouveau Ténare
» Que tu viens d'ouvrir sous nos pas ?

» Vainement l'époux d'Euridice
» Y réclamerait la justice ;
» Des démons ne la rendent pas.

» L'orgueil, la vengeance et l'envie
» Forment le siége de Minos ;
» On y livre et l'âme et la vie
» Au double ciseau d'Atropos.
» Où fuir ?... Il n'est plus d'Elysée
» Pour la sagesse méprisée
» Que le crime abreuve de fiel.
» A l'athéisme rien n'échappe ;
» D'une main ce géant nous frappe,
» De l'autre il nous ferme le ciel.

» Des Irus, d'insolents Thersites
» Sont nos Lycurgues, nos Solons ;
» Des centaures et des Lapithes
» Sont nos Brutus et nos Catons.
» Captif en des fosses profondes,
» Partout le juste entre deux mondes
» Flotte inquiet et menacé :
» Du présent jouet et victime,
» Il sonde en vain le double abîme
» De l'avenir et du passé. »

Dans la chanson, M. Marsoudet s'est élevé quelquefois à la hauteur de l'ode. Nous regrettons de ne pouvoir citer un fragment de la pièce que lui ont inspirée les sublimes beautés du site où le Lison prend sa source. L'incendie de Salins ne pouvait manquer d'exciter sa verve. Mais il se complaît surtout dans les consolantes images de la résurrection de cette ville après ce grand désastre, et c'est un refrain doux et gracieux qui termine son élégie.

« Un feu divin rajeunit la nature,
» Et mon pays renaît avec les fleurs. »

(24) Enrichit de ses dons la palme du concours.

Il n'est personne qui ne se souvienne du ton mélangé de finesse et de bonhommie que M. de Raymond apportait dans ses tributs académiques. Plusieurs de ses fables soutiendraient le parallèle avec celles de Florian. Jusqu'aux derniers instants de sa longue carrière, le goût des lettres a fait le charme de sa vie. — C'est aux profonds sentiments religieux dont il était animé qu'on doit l'heureuse pensée qu'il eut en 1838 d'ajouter une somme de 200 fr. au prix décerné par l'Académie pour le discours *Sur les causes et les remèdes du suicide*. — On aime à consacrer le souvenir de cette dernière marque de philanthropie chrétienne, à laquelle M. de Raymond devait trop peu survivre, et dont il semble avoir voulu signaler son passage dans un meilleur monde.

(25) Expirante lueur de son heureux génie.

J'aurais voulu pouvoir orner cette page des quelques vers jetés sur le papier, le dernier jour de sa vie, par le vénérable Don Grappin, et que, dans l'espoir de les continuer le lendemain, il avait laissés près de son chevet à l'heure de se livrer au repos devenu pour lui le sommeil de la mort. Mais ces dernières traces d'une main si laborieuse et si chère à de nombreux amis, pieusement recueillies par l'un d'eux, se sont trouvées pendant que j'écrivais ces notes, comme il arrive de beaucoup de choses que l'on craint de perdre, tellement cachées qu'il n'a pas été possible à leur possesseur de me les communiquer.

C'est une image touchante que celle d'un vieillard presque centenaire, dont l'esprit s'anime encore des inspirations de la Muse, surtout lorsqu'après avoir consacré le plus grand nombre de ses années à tant de graves et d'utiles travaux, il revient à la poésie comme pour remonter aux jours de sa jeunesse. Les Essais poétiques de M. Grappin ne tiennent pas beaucoup de place dans ses œuvres, mais le peu qu'il en a laissé fait l'éloge de son cœur comme celui de son esprit. Dans l'ode, il prenait la défense

de l'humanité contre les usages barbares, et, par exemple, l'horreur du duel lui dictait ces vers :

« Fils odieux de la vengeance,
» Toi qui, la fureur dans le sein,
» Sous les dehors de la vaillance
» Ne cache qu'un vil assassin ;
» Monstre nourri dans le Ténare,
» Dont souvent le glaive barbare
» D'un ami va percer le cœur,
» Que ne puis-je, nouvel Alcide,
» T'arrachant ce fer homicide,
» Etre moi-même ton vainqueur ! »

Plusieurs de ses petites pièces diverses sont aussi remarquables par la grâce de l'expression que par le fond de la pensée.

« Du tendre cygne de Cambrai
» Au fier aigle de Meaux quelle est la différence ?
» Tous les deux avec éloquence,
» Chacun dans sa manière, ont enseigné le vrai,
» Et chacun, de la foi prédicateur habile,
» De ses propres ardeurs a su nous enflammer. —
» Bossuet avec force a prouvé l'évangile
» Et Fénélon le fait aimer.

« L'indifférence dans le sein,
» Faux amis, du cadran vous représentez l'ombre :
» Vous paraissez quand le jour est serein ;
» Vous vous cachez quand il est sombre. »

Et quand il le voulait, M. Grappin n'était pas moins habile à manier les traits de la satire et de l'épigramme.

« Ambré comme on l'est à Cythère,
» Monsieur l'abbé vermeil et frais,
» Etale à nos yeux, dans la chaire,

» Et ses grâces et ses attraits.
» A sa doucereuse éloquence,
» Au riant de son coloris,
» On le prendrait, en conscience,
» Pour l'orateur de Sybaris.

« Pour son profit en France
» L'étranger Dorimon
» Jadis de la finance
» Gouvernait le timon.
» Du pays, dit quelqu'un, sait-il bien le langage ? —
» — Vraiment non ; mais bientôt, à ne vous rien cacher,
» Du Français il aura l'usage,
» Car il commence à l'écorcher. »

(*) Et dont les fruits en fleurs vont mûrir dans l'étude.

Ces vers font allusion non-seulement à plusieurs de nos jeunes poëtes qui déjà se sont fait connaître par quelques publications avouées, mais encore à ceux dont le nom jusqu'à présent s'est enveloppé de mystère.

Il en est un dans cette dernière catégorie qui mérite éminemment d'être distingué. — Doué d'une vive et brillante imagination qui tantôt s'exalte aux souvenirs d'une origine étrangère et glorieuse, tantôt se livre aux impressions qu'elle ressent de la terre natale, il nous a fait part quelquefois de ses essais, et nous y avons remarqué des vers pleins de nombre et d'harmonie, tels que ceux-ci :

« De ton riche soleil, ô brillante Italie !
» Ma Muse n'a jamais imploré les rayons :
» Au fils déshérité de la Calédonie
» Qu'importe un ciel d'azur et de riants vallons ?
» Qu'importe, à l'orient, cette fraîche lumière,
» Ces concerts, ce réveil des joyeuses cités,

» Ces grands yeux embellis d'une longue paupière,
» Et Venise et ses voluptés ?

» Non, je n'envierai point ces fugitives flammes
» Où le poignard jaloux se laisse apercevoir,
» Ces bals éblouissants d'or, de fleurs et de femmes,
» Ces chants sur la gondole aux feux mourants du soir,
» Ces parfums que la brise enlève à la prairie,
» Et ce flot caressant comme un tendre regard :
» Ah ! plutôt mes glaciers, mes déserts, ma patrie,
» Et mes destins de montagnard !

. . . .

» Bien que les vents du nord battent souvent leurs cimes,
» J'aime ces monts altiers, berceau de mes aïeux,
» Ces hauts remparts pendants sur de profonds abîmes,
» Ces nuages, linceul étendu dans les cieux.
» L'enfant d'Ecosse est las de vos sources limpides :
» Oh ! rendez-lui ces flots qui grondent sourdement,
» Et sur des rocs aigus des chasseurs intrépides
» Dont la tempête est l'élément, etc. »

« Fils des chantres divins que le ciel même inspire,
» Si je pouvais un jour éveiller sur la lyre
» Des sons que l'univers se plût à répéter,
» Si, sans craindre les flots où vint tomber Icare,
» Je pouvais dans leur vol suivre Homère ou Pindare,
» Si comme eux je pouvais chanter !

» Rival harmonieux des cygnes de l'Ismène,
» Ah ! je n'irais jamais aux rives de la Seine,
» Abjurer à mon tour le culte des aïeux ;
» Je voudrais demeurer aux bords qui m'ont vu naître ;
» Simple fleur de Comté, je craindrais de connaître
» D'autres zéphirs sous d'autres cieux.

. . . .

» Fuis Paris, viens chercher l'étude et le silence :
» Sous le chêne qui vit les jeux de ton enfance,
» Tu peux trouver des chants dignes de l'avenir ;
» Il est au fond des bois une nymphe sacrée ;
» Tout cœur d'homme s'émeut à sa voix inspirée ;
» C'est la Muse du souvenir.

. . . .

» Jeune homme, sous tes doigts si la corde est docile,
» Si l'antique harmonie habite ton asile,
» Paris saura ton nom justement répété :
» Le génie inconnu grandit dans la retraite,
» Et la gloire toujours ceint le front du poëte
» D'un rayon d'immortalité. »

D'autres vers du même auteur insérés dans un journal de Besançon frappèrent un jour l'attention de M. Droz, de l'Académie française. — Peu de jours après, le jeune poëte lui adressait les stances suivantes :

« D'une lyre novice accueillez cet hommage,
» O Socrate français ! digne d'un meilleur âge,
» Vous que notre Comté proclame avec orgueil,
» Vous que je chérirais comme on chérit un père,
» Vous des jeunes talents refuge tutélaire,
» Phare qui nous montrez l'écueil !

» A vos nobles écrits fidèle est votre vie :
» Nourri du lait sacré de la philosophie,
» Ce que vous enseignez repose en votre cœur.
» La sagesse est chez vous sœur de la bienveillance,
» Et modeste en vos vœux, vous prouvez à la France
» Que la vertu mène au bonheur.

» L'égoïsme est le dieu que le siècle se donne ;
» Mais sur l'autel impur que la foule environne

» Vous ne brûlez jamais un encens criminel.
» — J'implore votre appui : soyez pour moi le chêne
» Qui rassemble, à midi, les troupeaux de la plaine
» Sous son ombrage paternel. »

Un jeune Bisontin, à peine sorti des bancs du collége, commence à faire preuve aussi d'un talent qui, pour grandir, a besoin de devenir beaucoup moins facile, et de sentir diminuer par l'âge cette excessive confiance en ses propres forces, dont une extrême jeunesse n'entrevoit pas le danger. — C'est de lui que nous avons vu naguère dans une feuille franc-comtoise une pièce de vers dont voici les premières stances :

« Non, je n'ai su jamais si le feu du poëte
» S'alluma dans mon cœur : j'ignore si le ciel
» A placé dans mon sein cette lyre secrète
» Qu'on dit être un écho du concert éternel.

» Je n'ai point des héros pesé la froide cendre,
» Ni les débris des murs que fonda Romulus ;
» Mais je sais quand joyeux l'oiseau se fait entendre,
» Quand s'ouvre l'asphodèle et le convolvulus.

» Je sais quel est l'accord de la cloche sacrée,
» Pleurant comme une mère au-dessus des tombeaux ;
» Je sais l'astre d'amour dans la plaine azurée,
» La plainte du zéphir, le murmure des eaux.

» Toujours le même vent a bercé mon feuillage...
» Est-ce assez pour chanter? Est-ce assez pour rêver?
» Ce fut parmi les bois d'un modeste village
» Que mes premiers accents osèrent s'élever.

» Alors un froid censeur me dit : Quel est ton maître?
» Sur l'instrument divin qui dirigea tes doigts?
» Qui t'apprit à penser, à sentir, à connaître
» Tous les secrets du beau? Qui t'en dicta les lois?

» — Personne. — Eh ! que me font les maîtres de la lyre ?
» Réponds-moi : n'est-il pas un grand inspirateur
» Qui fait parler les vents, les ondes, le zéphire,
» Et dicte au rossignol son accent enchanteur ?

» Quand la brise gémit, quand le ruisseau murmure,
» Quand Philomèle exhale un chant mélodieux,
» Quand tout prend une voix, pourquoi dans la nature
» Moi seul n'aurais-je pas d'accents harmonieux ?... etc. »

Ces notes, dont l'étendue doit trouver son excuse dans le sentiment de patriotisme qui les a dictées, peuvent contribuer à démontrer que si l'on a raison de reconnaître la Franche-Comté pour fertile en intelligences puissamment disposées aux travaux scientifiques, ce n'est pas avec la même justice qu'on l'a souvent accusée d'être peu féconde en imaginations propres à la culture des lettres et des beaux-arts. — Et cependant on sera loin de trouver ici mentionnés seulement tous ceux de nos contemporains d'origine franc-comtoise qui n'ont pas aspiré vainement aux secrets de la poésie. — Prendre à tâche de combler cette lacune serait s'exposer encore à des omissions nombreuses. — Sans doute on se hâterait de glorifier notre province d'avoir vu naître ce moderne Tyrtée qu'un seul hymne patriotique a rendu si fameux, ROUGET DE LISLE, dont la renommée plus qu'européenne jette un nouvel éclat chaque fois que dans les cœurs français les fibres de l'amour de la patrie et de la liberté sont vivement ébranlées, et malheureusement aussi lorsque se réveillent les passions anarchiques. — On se ferait un devoir de nommer parmi nos poëtes académiciens M. D'EPAGNY, auteur de plusieurs comédies en vers, notamment LUXE ET INDIGENCE, son début et son chef-d'œuvre ; M. ROUX DE ROCHELLE, à qui l'on doit LES TROIS AGES OU LES JEUX OLYMPIQUES, LA BIZANCIADE, FERNAND-CORTÈS et plusieurs autres poëmes ; M. LÉLUT, qui a publié un recueil de poésies diverses,

etc. — Mais ce ne serait point assez. On ferait encore une longue liste de ceux qui sont restés peu connus, soit que leurs productions n'aient pas été suffisamment signalées dans les journaux, soit qu'ils n'aient voulu faire de la poésie qu'un délassement momentané, soit que des circonstances défavorables, des devoirs impérieux, des infortunes particulières, les aient empêchés de perfectionner leur talent et de le mettre plus en évidence, et l'on s'étonnerait d'avoir énuméré tant de passagers tributaires des Muses, qui n'ont fait qu'effleurer les cordes de la lyre pour accomplir en diverses carrières une autre destinée.

ÉLECTIONS.

L'Académie, dans la Séance du 24 août, a nommé *Président annuel* M. CURASSON; *Vice-Président*, M. A. DEMESMAY.

Dans la même Séance ont été élus *Associés résidants :*

M. KORNPROBST, Ingénieur des Ponts-Chaussées, et M. GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie de Besançon.

L'Académie a conféré le titre d'*Associé correspondant* à M. l'abbé DARTOIS, Curé de Villers-sous-Montrond.

DÉLIBÉRATION DE L'ACADÉMIE,

PRISE A LA SUITE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT,

AU SUJET D'UNE BROCHURE PUBLIÉE PAR LE PENSIONNAIRE-SUARD.

Un membre appelle l'attention de l'Académie sur une brochure publiée, au mois de juin dernier, par le titulaire de la Pension-Suard, sous ce titre : *Qu'est-ce que la propriété?* et dédiée par l'auteur à l'Académie. Il est d'avis que la Compagnie doit à la justice, à l'exemple et à sa propre dignité, de repousser par un désaveu public la responsabilité des doctrines anti-sociales que renferme cette production. En conséquence, il demande :

1°. Que l'Académie désavoue et condamne de la manière la plus formelle l'ouvrage du Pensionnaire-Suard, comme ayant été publié sans son aveu, et comme lui attribuant des opinions entièrement opposées aux principes de chacun de ses membres.

2°. Qu'il soit enjoint au pensionnaire, dans le cas où, par suite d'arrangements antérieurs avec le libraire, il serait fait une seconde édition de son livre, d'en faire disparaître la dédicace.

3°. Que ce jugement de l'Académie soit consigné dans ses recueils imprimés.

Ces trois propositions mises aux voix sont adoptées.

PROGRAMME DES PRIX.

L'Académie met au concours pour 1841 le sujet suivant :

Décrire l'ancienne Cathédrale de St.-Etienne de Besançon, détruite après la conquête de 1668, et en raconter l'histoire depuis sa fondation.

Elle propose de plus, pour le concours de 1841 :

L'Eloge de SUARD.

L'Académie met au concours pour la même année 1841 la question suivante :

Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.

Chacun de ces prix consistera en une médaille de la valeur de 300 fr.

M. le Comte DE MONTALEMBERT ayant fait don d'une somme de 200 fr. pour être appliquée à un prix d'histoire nationale, l'Académie remet au concours pour 1841 le sujet suivant :

Recueillir les Traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques et mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen âge en Franche-Comté ; signaler les événements auxquels elles peuvent se rat-*

tacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on en pourrait tirer, soit pour l'histoire, soit pour la poésie.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter au concours.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires: ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1841.

Dans sa séance du 19 novembre 1840, l'Académie a décidé qu'à l'avenir nul ne pourra recevoir le prix s'il ne s'est fait connaître sous son véritable nom.

Le Secrétaire-Perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

PIÈCES LUES DANS LES SÉANCES PARTICULIÈRES, ET DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT

Sur l'Épidémie de petite vérole qui a régné à Besançon et dans plusieurs communes du département du Doubs, pendant 1839, par M. le Docteur BULLOZ, *médecin des épidémies, professeur-adjoint à l'école secondaire de médecine de cette ville, membre de plusieurs sociétés savantes.*

Les vaccinations nombreuses faites avec le plus grand soin et le zèle le plus persévérant par feu M. le docteur Barrey, depuis le mois d'avril 1801 jusqu'au 27 novembre 1837, époque de sa mort, ont préservé le département du Doubs des épidémies de variole. Ce médecin, dont la philanthropie est aussi connue que la science, dit dans son rapport sur la variole, pour 1836, qu'en 1835 on n'a vu dans le département que 29 cas de petite vérole, et qu'un seul en l'année 1836. Pour moi, je n'en connais aucun dans l'année 1837; celle de 1838 en aurait été aussi entièrement exempte, si un militaire, non vacciné, qui revenait de semestre, ne l'eût apportée à l'hôpital de notre ville, et communiquée à deux de ses voisins.

M. Barrey, dans son dernier rapport, exprimait la

crainte qu'un état aussi satisfaisant ne se continuât pas. Il se fondait sur le nombre décroissant des vaccinations et sur l'ignorance de quelques personnes entêtées qui repoussaient la vaccine. Cet infatigable propagateur de la découverte de Jenner paraissait pressentir ce qui est arrivé. Dès le commencement de l'année 1839, la variole s'est montrée dans notre cité sous la forme épidémique et y a régné jusqu'à la fin de décembre.

C'est à Morre, village situé à 2 kilomètres *est* de Besançon, que cette cruelle maladie fit sa première apparition. Une fille de l'âge de 12 ans en fut atteinte dans le cours de janvier; mais ce fut la seule, parce que tous les variolables reçurent aussitôt le bienfait de la vaccine.

Le village de Montfaucon, très-peu éloigné du foyer de la contagion, ne tarda pas à en être infecté : sur l'invitation de M. le préfet, je me rendis le 13 février dans cette commune; j'y trouvai trois variolés; un enfant que l'on disait avoir été vacciné était dans un danger imminent; les parents crièrent d'abord contre la vaccine; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître leur tort, car, d'après les renseignements que me donna la mère elle-même, il fut prouvé que son enfant, qui avait effectivement été vacciné, n'avait pas éprouvé les véritables résultats du vaccin, puisque les boutons n'avaient duré que quelques jours et qu'ils n'avaient laissé aucune cicatrice; cet enfant n'avait pas été porté à la seconde visite du vaccinateur, parce que la mère craignait qu'on ne lui prît du vaccin, et cependant cette seconde visite est très-essentielle : d'abord pour constater si le vaccin est vrai ou non, puis pour en prendre sur le bras des en-

fants, bien vaccinés dans l'intérêt d'autres sujets. Tous les enfants de cette commune, ainsi que ceux du village de Gennes, qui en est très-voisin, furent garantis de la variole par l'inoculation vaccinale; il en est de même des villages de Saône et de La Vèze.

Pourquoi Besançon, où l'on vaccine sans interruption chaque semaine depuis le mois d'avril 1801, n'a-t-il pas joui des mêmes avantages? Si tous les variolables de notre ville, comme ceux des villages qui ont été épargnés, avaient été vaccinés avec succès, nul doute que nous n'aurions pas observé un seul cas de variole; mais les préjugés d'une grande partie de la classe populaire mettent encore des entraves à la vaccine. Battant, quartier très-peuplé surtout de pauvres et de malheureux, est la 1re. partie de la ville où la petite vérole se soit montrée; quinze individus en furent atteints en même temps; le 23 mars, un petit garçon de l'âge de 4 ans en mourut, ainsi qu'une petite fille de l'âge de 8 ans et demi. Dès le 15 avril je pratiquai des vaccinations nombreuses dans ce quartier, et la maladie disparut pendant les mois de mai, juin, juillet et août; mais tous les variolables n'avaient pas reçu le bienfait de la vaccine, et sur quelques sujets qui devinrent encore varioleux aux mois de septembre, octobre et novembre, trois furent victimes, un âgé de 2 ans et demi, un de 18 mois et un de 2 ans.

Les rues de Chartres, Richebourg, Vignier et Petit-Charmont, parties de la ville habitées par beaucoup d'indigents, et peu éloignées du foyer de l'infection, ne tardèrent pas à avoir un grand nombre de variolés; la

vaccine, portée à ceux qui étaient susceptibles de contracter cette maladie, empêcha que le mal ne devînt plus grand; cependant il y eut encore quelques victimes : une fille de 23 ans, de la rue de Vignier, mourut le 27 mai; une seconde de 2 ans le 3 septembre; enfin, une troisième de 6 ans le 9 septembre.

La variole ne rencontrant plus que des vaccinés ou que des sujets qui n'étaient nullement disposés à contracter cette maladie, quitta ces quartiers pour se porter à la rue St.-Paul et au faubourg Rivotte, localités presque en tout semblables à celles dont nous avons déjà parlé. Aussi cette maladie a-t-elle sévi sur un grand nombre de sujets, 8 enfants, 7 du sexe féminin et 3 du sexe masculin, d'un à 6 ans, sont morts depuis le mois de septembre au mois de décembre inclusivement. Moins répandue dans le centre de la ville, la variole n'a atteint, pour ainsi dire, que quelques adultes; plusieurs en ont été victimes : une mère de famille, de l'âge de 37 ans, demeurant sur le quai des Boucheries, est morte de cette maladie le 25 juillet; un jeune homme de 23 ans le 5 septembre, un 3e. de 25 ans le 20 novembre, au 3e. jour de l'éruption; enfin une jeune fille de 17 ans le 21 novembre.

L'hospice St.-Jacques a eu aussi, dans le cours de juillet et d'août, quelques variolés, dont trois sont morts, un de 5, un de 10 et l'autre de 17 ans. A la salle des blessés, un militaire, sur le point d'être guéri d'une amputation de jambe, fut pris d'une variole confluente à laquelle il succomba le 7 juillet, 8e. jour de sa maladie; dans le même moment, un homme de 32 ans, père de

4 enfants, demeurant dans une maison isolée qui fait partie de la commune de Montfaucon, mourut de cette maladie.

Dans la banlieue, beaucoup de sujets ont été pris de la variole et plusieurs en sont morts.

Le village de Sauvagney, à 15 kilomètres *nord-ouest* de Besançon, a été dans le mois de mai 1839 le théâtre d'une épidémie de variole; les habitants avaient toujours rejeté la vaccine, malgré les invitations réitérées de M. Maire, leur premier magistrat; le vaccin que je portai aux variolables de cette commune arrêta l'épidémie, qui avait atteint déjà 31 sujets et enlevé une fille de 18 ans, un enfant à la mamelle et un 3e. de 10 ans, qui a succombé pendant que je donnais des soins aux autres malades.

A Geneuille, village plus rapproché de Besançon et à 5 kilomètres de Sauvagney, la variole n'a atteint qu'un homme de 32 ans, qui en est mort. Si un plus grand nombre de sujets n'a pas eu cette affection, c'est que tous avaient reçu le bienfait de la vaccine.

Montcley, qui est aussi voisin de Sauvagney, a eu trois cas de variole. Chaque année les habitants font vacciner leurs enfants, ce qui explique pourquoi la maladie n'y a atteint qu'un petit nombre d'individus; elle n'y a d'ailleurs point fait de victimes.

Beurre, situé à 4 kilomètres de notre ville, avec laquelle ce village a des relations journalières, ne pouvait échapper à l'épidémie : aussi dès le printemps la petite vérole s'y montra. Elle y atteignit 30 sujets, dont trois sont morts, deux petites filles dans leur 2e. année,

et un petit garçon à la mamelle; les vaccinations nombreuses, faites par M. Pidancet, officier de santé, ont empêché les progrès du mal. Ayant appris au mois de septembre que la variole s'était déclarée de nouveau dans cette commune, j'y allai moi-même porter le vaccin, et 14 variolables l'ont encore reçu. Les habitants du village d'Arguel (2 kilomètres de Beurre), à qui j'avais fait savoir que je vaccinerais, m'ont apporté leurs enfants pour les soustraire à la maladie qui avait atteint 2 garçons et 2 filles de leur commune.

D'après cet exposé, on voit que le nombre des petites véroles a été à Besançon et dans la banlieue, de cent

cinquante-huit.	»	158
dont trente-un morts.	31	»
Dans le village de Montfaucon, trois.	»	3
— Un mort.	1	»
A Sauvagney, trente variolés. . .	»	30
— Trois morts.	3	»
A Geneuille, un variolé.	»	1
— Un mort.	1	»
A Beurre, trente variolés.	»	30
— Trois morts.	3	»
A Arguel, quatre variolés.	»	4
A Montcley, trois variolés.	»	3
	Décès 39,	variolés 229

De tous ces variolables deux seulement avaient été vaccinés, un enfant de Montfaucon, chez qui le vaccin n'avait produit qu'une éruption qui n'était pas de vaccine; une fille de 17 ans, appelée Truche, demeurant

à Besançon, rue Battant N°. 37; cette personne, au dire de sa mère, avait été vaccinée, mais on ne remarquait chez elle aucun trait de cicatrice vaccinale.

L'épidémie de petite vérole, qui a régné pendant toute l'année dans notre ville et qui s'est montrée dans quelques communes du premier arrondissement, loin de jeter de la défaveur sur la vaccine, a prouvé d'une manière très-évidente sa grande vertu préservatrice; car, au lieu de 229 variolés que nous avons eus au milieu d'une population de trente mille habitants, si la vaccine n'eût pas préservé de la variole, nous aurions compté les malades par milliers, et le nombre des décès eût été bien plus considérable.

On peut donc affirmer que les varioles observées en 1839 sont de nouveaux arguments en faveur de la vaccination, un grand nombre de faits l'ont prouvé même pour les incrédules; je n'en signalerai que quelques-uns.

Une femme, âgée de 37 ans, horlogère, demeurant quai des Boucheries, non vaccinée, est morte de la variole dans le mois de juillet, sans la comuniquer à son nourrisson qui avait été vacciné.

Deux enfants de la rue Champron, l'un de 8 et l'autre de 10 ans, tous deux vaccinés, ont habité impunément la même chambre que leur frère aîné, qui est mort au mois de mai d'une variole confluente.

Une jeune fille de la rue de Vignier, de 23 ans et non vaccinée, est morte au mois de mars d'une variole, sans la communiquer à sa sœur qui habitait la même chambre, mais qui avait été vaccinée un mois avant que l'autre ne prît la petite vérole.

La femme Bouchard, âgée de 40 ans, non vaccinée, habitant la rue de Vignier, avait la petite vérole qu'elle craignait de communiquer à ses quatre enfants; chacun d'eux reçut le préservatif dans la période d'incubition de la maladie; la variole parut en même temps que la vaccine et suivit la même marche, mais la variole fut bénigne et la guérison prompte.

MM. les vaccinateurs du département n'ont observé aucune variole pendant cette année. Chacun d'eux s'est applaudi de ses opérations; toutes ont eu un succès complet. Déjà les vaccinations de 1839 ont été plus nombreuses qu'en l'année 1838, et je ne doute pas qu'elles ne le soient davantage en 1840, par la mesure sage et excellente réclamée depuis plusieurs années par M. Barrey et obtenue par M. le préfet du Doubs près du conseil général, je veux parler de l'établissement des médecins cantonnaux : le législateur ne tardera pas, il faut l'espérer, à sanctionner par une loi cette institution provisoire.

Voici la liste de médecins qui ont envoyé leurs tableaux de vaccinations.

MM. Graffe, officier de santé à Marchaux, dans 22 communes a vacciné. . . . . . . 280 sujets.
Michel, officier de santé à Pouilley-les-Vignes, dans 10 *id.* *id.* 198
Berchut, docteur médecin à Quingey, dans 4 *id.* *id.* 81
Bernard, docteur à St.-Vit, dans 5 *id.* 73

A reporter. 632

Report. . . .	632
MM. Bonvalot, docteur à Quingey, dans 2 *id.*	129
Dannier, officier de santé à Mouthe, dans 6 communes *id.*	100
Picard, *id.* à Vaire, dans 6 *id.*	84
Poinsard, *id.* à Avanne, dans 1 *id.*	25
Baverel, *id.* à la Chaux, dans 4 *id.*	98
Grisson, *id.* à L'Isle-sur-le-Doubs, dans 23 communes, *id.*	300
Brizard, docteur médecin à Vercel, le nombre des communes est inconnu, *id.*	229
Meynier, docteur médecin à Ornans, dans 4 communes, *id.*	102
Pélot, docteur médecin, dans 1 *id.*	34
Taverdet, officier de santé à Recologne, dans 18 *id.*	229
Toubin, *id.* à St.-Vit, dans 8 *id.*	184
Fumey, *id.* à Amancey, dans 11 *id.*	217
Bulloz, docteur médecin à Besançon, dans 9 *id.*	1039
Total.	3462
Révaccinations par M. Bulloz, docteur-médecin.	582

175 ont été sans résultat.

Quoique les vaccinations ne se portent ici qu'à 3,462, je puis affirmer que le nombre en est plus considérable; il y a plusieurs médecins qui n'ont point envoyé leurs tableaux à l'administration départementale; à Besançon, MM. Villars, Pécot, Rousseau, Monnot, Morel, Poëte

ont vacciné chacun quelques sujets, mais je n'en connais pas le nombre.

Mes envois de vaccin s'élèvent à 130; les départements auxquels j'en ai fourni le plus sont ceux du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône; ces envois sont moins nombreux que pendant les années précédentes, parce que le vaccin, m'ayant été envoyé par l'Académie royale de médecine sur la fin de 1838, est beaucoup plus actif que celui que M. Barrey m'avait laissé et qu'il conservait depuis 35 ans; je ne veux pas dire pour cela, comme plusieurs médecins, que le vaccin a dégénéré : voici sur le procédé les faits à ma connaissance.

Pendant 16 ans que j'ai observé les vaccinations hebdomadaires de M. Barrey, j'ai vu que le vaccin qui produisait son effet, exemptait toujours de la variole celui qui l'avait reçu; j'affirme qu'il n'est aucun individu à ma connaissance qui ait eu la petite vérole après avoir été vacciné positivement; une preuve toute récente, c'est l'épidémie de variole qui vient de régner, et qui n'a atteint aucun individu vacciné avec succès depuis 1801.

Des individus, du nombre desquels est M. Clerc de Landresse, avocat, portant de belles cicatrices de vaccine, ont eu des varioloïdes tellement intenses que les prodromes, les symptômes d'invasion et de suppuration avaient une analogie très-grande avec ceux de la petite vérole, au point de tromper un moment quelques médecins, mais ceux-ci n'ont pas tardé à reconnaître leur erreur quand ils ont vu que cette affection morbide avait une marche plus courte, que les cicatrices qu'elle laissait

étaient bien différentes de celles de la variole, qu'il ne s'ensuivait aucune altération d'organe, comme cécité, surdité, larmoiement, enfin qu'elle n'occasionnait jamais la mort.

Ce que j'ai remarqué, c'est que dans les dernières années qui ont précédé la mort de M. Barrey, le plus souvent les boutons de vaccin étaient beaucoup moins gros, il fallait faire beaucoup de piqûres à chaque bras pour avoir quelques boutons; on n'avait point à craindre le rapprochement des piqûres à cause de l'inflammation, le vaccin employé en tubes ou sur des plaques produisait rarement l'effet qu'on en attendait, surtout pendant l'été, et lorsqu'on l'employait quelques jours après l'avoir recueilli; aussi chaque année les médecins multipliaient leurs demandes : dans l'été de 1834, après avoir vacciné dans la commune de Saône, avec M. Barrey, nous recueillîmes du vaccin que nous portâmes à 23 individus du village de Mamirolle (à 3 kilomètres de Saône); à notre grand étonnement, il ne survint aucun bouton; un autre caractère de ce vaccin ancien, c'est que les cicatrices étaient faibles et à peine visibles.

Les conséquences à déduire de ces faits sont, 1°. que le vaccin même arrivé à une génération très-avancée, préserve toujours de la petite vérole quand il a produit son effet; 2°. que cependant il a moins d'activité et d'énergie pour se reproduire que quand on s'en sert peu de temps après le moment où il a été régénéré; 3°. qu'avec le vaccin régénéré chaque piqûre produit son bouton, dont l'éruption commence le 2e. ou 3e. jour, et qui va en se développant les jours suivants, qu'au 7e. paraît

l'aréole inflammatoire, qu'au 8e. et 9e. elle est très-forte et très-étendue, surtout si les boutons sont très-rapprochés et nombreux; que dès le 6e. et mieux dans le 7e. on peut facilement recueillir du vaccin qui conserve longtemps ses propriétés, ce qui fait qu'on n'est pas dans l'obligation d'en envoyer anssi fréquemment; que les cicatrices qui succèdent à la chute des croûtes rondes, gaufrées, sont plus étendues; que, pris au 8e. et 9e. jours, il produit encore son effet; qu'enfin beaucoup de révaccinations ont des résultats, ce qu'on n'observait pas avec l'ancien vaccin. Les médecins vaccinateurs du département ont fait les mêmes remarques que moi : M. Bizot, médecin des épidémies de l'arrondissement de Baume, m'écrivait au mois d'août : « Je crois n'avoir jamais observé de vaccin plus sûr, plus actif et plus beau que celui que vous avez eu la bonté de m'envoyer il y a deux ou trois mois; j'ai vacciné avec un succès merveilleux une 60aine. de personnes de cette commune. »

M. Meynier, docteur en médecine à Ornans, dit dans son tableau général de vaccination : « Cette année le vaccin a offert une activité marquée et qui rappelait celle qu'il avait déployée au temps de Jenner. »

Le succès des revaccinations n'est pas un problème; mais les revaccinations sont-elles nécessaires? Nous ne le pensons pas, à moins qu'on ne nous prouve par des faits que ces opérations préservent des varioloïdes. Cette année, une dame de Besançon, qui habitait Dijon, eut une variole tellement confluente que ses jours furent en danger; cependant elle avait été vaccinée, mais l'avait-elle été avec succès? Voilà ce qu'il est permis de mettre en

doute. Quoi qu'il en soit, cela fut cause qu'on revaccinât beaucoup; chacun voulait être revacciné. Plusieurs de mes confrères ont revacciné un bon nombre d'individus; pour mon compte, j'en ai revacciné 382. Je n'ai obtenu aucun résultat sur 175, et sur les autres il est venu des boutons, ce que je n'avais pu obtenir avec l'ancien vaccin; mais les boutons de cette seconde vaccination étaient-ils semblables à ceux de la première? Je réponds : Non, et voici les différences que j'ai observées : l'éruption est beaucoup plus prompte, elle paraît 18 ou 20 heures après l'inoculation, une démangeaison insupportable l'accompagne; dès le 3e. les boutons sont forts; ce n'est point une aréole rouge qui les entoure, mais bien une inflammation crisypéluteuse qui couvre le bras et s'étend jusqu'aux ganglions amillaires; une fièvre survient le 3e. et 4e. jour; au 5e. et 6e. jour les boutons n'ont pas la couleur blanche argentée, ils sont de couleur brune ou violette; au 8e. ou 9e. jour, tout accident a disparu, la croûte est formée et la chute s'en fait le 15e. ou le 16e., quelquefois le 17e., mais jamais plus tard. Une dame de 30 ans, vaccinée dans les premiers mois de sa vie, me fit vacciner dans le cours de l'année son enfant qui avait trois mois. Au 9e. jour de cette opération, je pris du vaccin que j'inoculai à la mère; malgré l'état avancé de l'éruption, il y eut un bouton à chaque piqûre, mais la marche de cette éruption fut courte, les croûtes tombèrent le même jour que celles de l'enfant. Un de mes enfants, âgé de 9 ans et demi, vacciné quinze jours après sa naissance, portant de belles cicatrices de vaccine, fut revacciné par

moi dans le courant de mars; à chaque piqûre on vit un bouton. J'ai fait dessiner jour par jour ces boutons dès leur apparition jusqu'à la chute des croûtes, à côté est le dessin aussi jour par jour d'une première vaccine. Ce tableau fera connaître la différence qu'il y a entre les deux éruptions. J'ai fait en outre un tableau qui contient plusieurs dessins peu soignés, il est vrai, mais propres à faire connaître d'abord le vrai bouton de vaccin, puis celui qui produit le vaccin chez un individu qui a eu la variole, enfin celui que produit une revaccination. On y observera aussi le bouton produit par le fluide pris sur le bouton de l'individu vacciné qui a eu la variole; enfin on y verra celui qui est le résultat de l'inoculation du fluide, pris sur le bouton de l'individu qui avait déjà été vacciné.

Je serais heureux que ces observations et les tableaux que j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie royale de médecine puissent être de quelque intérêt pour elle.

Besançon, le 28 mai 1840.

BULLOZ, D. M. P.

SIMPLE COUP D'ŒIL

SUR LES FACULTÉS DE L'HOMME,

COMPARÉES A CELLES DES ANIMAUX, DANS LES TROIS RÈGNES DE LA NATURE,

PAR M. GIROD DE CHANTRANS.

La pensée qui distingue l'homme de toutes les espèces vivantes et dont il commence à jouir dès la plus petite enfance, est aussi la plus grande ressource de la caducité. C'est, en effet, à l'époque où ses forces physiques presqu'éteintes ne lui permettent plus de prendre une part active aux occupations comme aux dissipations du monde, qu'il lui reste chaque jour des vides à remplir; ce qu'il ne peut mieux faire que par d'agréables réminiscences ou de sérieuses refléxions. Ce secours contre l'ennui dont j'éprouve les bienfaits, en dépit de mon grand âge, et que je reconnais devoir principalement à mes anciennes études, m'engage à l'indiquer à la jeunesse qui doit faire par raison ce que la fourmi est supposée faire par instinct, en travaillant pendant l'été à ses approvisionnements d'hiver. Les miens, quoique peu considérables, se trouvent néanmoins suffisants pour m'alléger le poids de l'inaction et des infirmités. Tout individu de la classe commune me semble en état de se procurer le même avantage.

La vie de l'honnête artisan s'écoule, pour l'ordinaire,

d'une manière uniforme et paisible dans l'exercice d'une profession de son choix; mais il n'en est pas de même de l'homme dont la position sociale lui permet de se livrer à son goût pour l'indépendance qui dégénère souvent en oisiveté. Ce genre de vie malheureusement trop commun ne saurait mettre à l'abri d'une vieillesse plus ou moins fâcheuse, lorsque, cessant de pouvoir prendre part aux plaisirs variés des réunions de ses semblables, elle ne trouve en elle-même aucun moyen d'y suppléer.

Quant aux individus les mieux disposés à se rendre utiles, la plupart n'ayant pas la facilité de choisir parmi les différentes fonctions dont l'unité gouvernementale se compose, chacun s'y case comme il peut. Il y aurait sans doute moins de complications et surtout moins d'obstacles dans la marche des affaires, si le zèle et le talent y étaient toujours employés de préférence, au hasard de la naissance ou au crédit; mais ce perfectionnement qui mettrait chacun à sa place, est un beau rêve, sans doute; comparable toutefois à celui de l'honnête et bon abbé de St.-Pierre pour maintenir une paix perpétuelle. Ce serait déjà beaucoup, si, à capacité égale entre deux concurrents, on donnait la préférence à la meilleure conduite. Heureux d'ailleurs celui qui sait se créer des occupations, soit pour suppléer aux fonctions qu'il n'a pu obtenir, soit pour achever de remplir les loisirs que lui laissent ses devoirs! Plaignons en revanche l'oisif, qui, faute d'acquitter sa dette envers la société, perd, en cas de besoin, le droit de réclamer son secours; car la nature refuse rarement à l'homme les moyens de n'être point à

charge à ses semblables, en coopérant au bien général par le travail des mains ou par son intelligence.

Le luxe d'une nation civilisée, où tout abonde, semblerait établir en sa faveur une grande supériorité sur la condition d'un peuple sauvage, si l'on négligeait d'observer que les superfluités dont jouit la première sont aussi inconnues que peu nécessaires au second qui n'a rien à lui envier à cet égard. Il n'en est pas de même du faible développement de son savoir en comparaison des connaissances auxquelles nous sommes redevables de nos idées les plus saines, et de leurs applications les plus utiles, mais surtout de ces douces affections morales qui compensent les peines inséparables de la vie.

Une suite d'observations sur l'état misérable de l'homme à son début dans le monde, d'où il s'élève par degrés au premier rang des créatures, exigerait un long travail trop au-dessus de mes forces. Au lieu d'entreprendre une pareille tâche, je me bornerai à produire les exemples les plus marquants de ses facultés supérieures à celles de toute autre espèce, sans m'astreindre même à suivre d'autre règle que celle de mes souvenirs. Dispensé de la sorte d'expliquer en détail la manière dont la race humaine a pu s'établir sur la terre, je ne m'oblige pas davantage à développer les causes de son extension successive, ainsi que des connaissances qui l'ont fait parvenir de l'état le plus pitoyable à enfanter des espèces de prodiges. La multitude d'obstacles qui s'opposent encore à la prospérité de nos colonies, malgré les secours en tous genres qu'elles reçoivent de la métropole, peut donner une idée de ce qu'il a fallu de

temps à la première peuplade pour prendre consistance dans le monde, en détruisant tous les animaux dont elle avait à se défendre. Ce n'est point toutefois dans l'état premier de nature que l'homme me paraît le plus à plaindre. Quelle que soit cependant sa supériorité à notre égard pour résister à la faim, à la soif, aux fatigues et pour braver la douleur; sa condition me semble bien inférieure à celle dont nous sommes redevables à la civilisation, qui, par le développement de nos facultés morales, étend indéfiniment le domaine de l'âme, qu'elle rend tout à la fois susceptible des plus nobles procédés, des plaisirs les plus purs et des plus hautes conceptions. Mais l'espèce humaine ne saurait atteindre ce degré d'intelligence sans être parvenue depuis longtemps à connaître et à se procurer les jouissances physiques, indispensables, que la nature a mises à notre portée dans les différents climats. Les besoins de la vie matérielle ont donc été partout l'objet des premières recherches de l'homme, en sorte qu'il s'est d'abord appliqué à découvrir toutes les ressources de son domicile, soit par la culture du sol, soit par la chasse, la pêche et la multiplication des animaux domestiques. Mais il n'a pu arriver jusque-là sans avoir remarqué que la marche de la nature, loin d'être aussi régulière qu'on le dit communément, était au contraire souvent assez bizarre, produisant tantôt avec excès, tantôt avec parcimonie, et se plaisant chaque année à répartir inégalement ses faveurs sur les différents fruits. A ces preuves habituelles de vacillatation l'on peut ajouter d'autres phénomènes, heureusement moins fréquents, mais plus terribles, et qui

par leurs ravages laissent de trop fortes empreintes pour n'avoir aucune influence à la longue sur la forme et la qualité des produits de la terre. Ne serait-ce point en effet une cause de la disparution de quelques espèces d'animaux dont on ne trouve plus que les ossements, et d'une multitude de variétés dont le nombre doit encore augmenter successivement dans les trois règnes de la nature? Le célèbre Cuvier a résolu la moitié du problème; mais enlevé beaucoup trop tôt au monde savant, il n'a pu entreprendre la solution de l'autre moitié, qui n'est pas la moins difficile; elle me paraîtrait même impossible en rejetant la nécessité d'une modification dans la multitude des molécules organiques, proportionnelle aux changements de sites et de température. Comment expliquer autrement la multitude de variétés qui se forment dans les différents climats! Quoi qu'il en soit de cette conjecture que j'abandonne à la méditation sur les faits d'expérience, il semble que l'empire des animaux a dû précéder celui de l'homme sur la terre, où dans les premières générations il a fallu bien des Hercules pour éclaircir les espèces les plus dangereuses, au point que la nôtre puisse s'établir avec quelque sécurité. La prise de possession ne saurait donc dater que de cette époque qui est aussi celle où je commencerai à faire mention du développement de ses facultés et de leur influence dans les trois règnes de la nature.

Quoique tous les êtres soient redevables à cette mère commune des moyens de satisfaire leurs besoins, il y a pourtant entre eux cette énorme différence que l'instinct de l'animal ne saurait l'affranchir de sa tutelle,

tandis que l'homme, loin de lui être entièrement subordonné, la soumet souvent elle-même à ses conceptions particulières et quelquefois à de simples caprices; mais, malgré les abus qu'il peut faire de cette indépendance, elle le change à la longue, au point que d'ignorant, dur et sauvage à sa naissance, il devient éclairé, ingénieux et susceptible d'une sensibilité secourable. C'est alors qu'il peut exister en corps de nations, ou par des relations réciproques, toutes les lumières se mettent en commun. L'on explique de cette manière les rapides progrès en civilisation dont plusieurs peuples nàguère barbares nous ont donné l'exemple, en profitant des leçons de ceux qui les ont précédés : mais les premières qu'ils reçoivent par communication ne sont pas nécessairement dans l'ordre des plus importantes pour l'homme qui débute sur la terre, et dont le plus grand intérêt est de bien connaître d'abord ce qui l'entoure, afin d'y trouver les moyens de pourvoir à sa conservation. La recherche des aliments nécessaires à la vie a donc été l'objet de ces premières investigations; mais combien de temps ne lui a-t-il pas fallu pour débrouiller le chaos de cette multitude d'espèces qui semblent exister dans le plus grand désordre, et pour parvenir à les classer méthodiquement! Cette étude toutefois nous ayant appris que le Créateur n'avait rien négligé pour le bien-être des animaux les plus vils en apparence, nous devons être moins surpris que reconnaissants, de sa libéralité envers notre espèce qu'il a comblée de faveurs.

La faculté locomotive qui distingue l'animalité, s'étend jusqu'aux polipes où elle semble s'éteindre, comme pour

montrer la transition insensible de la vie à une simple végétation. Cette limite, quoiqu'imparfaite, est cependant suffisante pour séparer le premier règne du second, de même que les lichens pulvérulents, dépourvus de capsules apparentes, peuvent être considérés comme le passage presqu'insensible du végétal à la matière inerte. L'impossibilité toutefois de trouver deux individus d'une ressemblance parfaite, dans la multitude de ceux qui s'offrent à nos regards, ne nous permet de débrouiller cette espèce de chaos que par des rapprochements plus ou moins exacts ; en sorte que ce procédé analytique, appliqué successivement aux trois règnes que l'on distingue dans la nature, finit par les réduire en familles, dont la réunion offre des tableaux complets de tout ce qui existe. Tel est l'artifice au moyen duquel l'on est parvenu à s'y reconnaître et à en saisir l'ensemble ; ce qui n'aurait pu avoir lieu si chaque objet eût exigé une description particulière. C'est donc à l'emploi et au choix des caractères approximatifs, d'où résultent toujours inévitablement quelques défectuosités, que nous sommes cependant redevables de la facilité de pénétrer dans le sanctuaire de la création où l'admiration suit toujours les progrès de l'étude.

La raison qui distingue l'homme de tout ce qui a vie, en fait une espèce à part, qu'un intervalle immense met au-dessus des animaux mêmes qui semblent donner les plus grands signes d'intelligence, tandis que rien ne nous prouve, au contraire, que nul de ceux-ci l'emporte essentiellement sur les moindres insectes, qui jouissent comme eux d'un instinct et de facultés exactement pro-

portionnées à leurs besoins, comme de nourriture, et d'habitudes, que l'on peut diviser et subdiviser en familles où chaque espèce trouve sa place. Le travail qui conduit à ce résultat est d'autant plus agréable, qu'en faisant admirer la sagesse et la puissance infinies du Créateur, il signale partout en même temps sa bonté. Si l'on suppose ensuite que cette bienfaisance et son application existent dans l'immensité de l'univers, il est alors bien digne d'être le palais de la divinité. Mais l'intention du Créateur étant un mystère impénétrable pour l'homme, dont la plus grande sagacité lui donne à peine quelques aperçus dans le petit monde qu'il habite, n'est-il pas suffisamment averti de renoncer à de vaines spéculations et de se replier dans son petit domicile, où les phénomènes à sa portée lui enseignent les moyens de pourvoir amplement à ses besoins, à son luxe même, et à satisfaire sa curiosité par différentes recherches qui agrandissent la sphère de ses connaissances? Il est enfin hors de rang comparé à tout ce qui existe ici-bas, où l'on ne voit que des animaux incapables d'invention, et d'opérer le moindre changement dans le cercle de vie qui leur est tracé. L'homme en effet, au lieu d'être astreint à une servile dépendance, est susceptible de rendre sa carrière plus ou moins agréable et utile, selon la manière dont il emploie un temps entièrement à sa disposition.

Les travaux tant vantés de l'abeille et du castor, loin d'être volontaires, sont une tâche établie par la nature et qui se transmet d'une génération à l'autre sans la moindre altération; en sorte qu'au lieu de donner aucun relief aux espèces qui l'exécutent, les représente comme des

machines soumises invariablement dans leur mode d'existence tracé par la nature.

Quelle différence avec l'homme, qui, par le seul effet de son imagination, se trouve d'une fécondité inépuisable, non-seulement dans les différentes manières de pourvoir à ses besoins réels ou factices, mais encore dans une suite de recherches étonnantes, accompagnées de ressources égales pour augmenter ses jouissances et pour satisfaire sa curiosité; il semble même que le Créateur ait voulu lui procurer les moyens de réussir partout, en lui donnant une organisation susceptible d'exécuter les nombreuses conceptions de son intelligence. Ce n'est donc pas seulement par la pensée qu'il diffère de toute autre espèce, quoique ce soit sa distinction la plus noble, la plus brillante et la plus féconde en résultats. Mais l'instinct même le plus rapproché de l'intelligence n'étant encore, pour ainsi dire, à la raison, que dans le rapport du fini à l'infini, il ne faut pas s'étonner davantage de l'uniformité permanente du genre de vie assigné aux animaux, que de la bizarrerie de nos modes et des changements fréquents qui ont lieu dans les mœurs et les lois des nations civilisées. L'animal obéit aveuglément à la puissance secrète qui l'entraîne; l'homme au contraire lutte souvent contre des obstacles, et, s'il ne peut les vaincre, il ne cède du moins qu'à la nécessité. Ce n'est donc point un rôle passif qu'il remplit sur la terre, puisqu'il en dispute souvent l'empire même à la nature. Cette sorte d'indépendance qui lui assure le premier rang dans la création, le distingue et le lui assure encore lorsque l'on compare sa conduite à celle des animaux

dans des circonstances semblables. L'on admire, par exemple, dans ces derniers, l'extrême sollicitude des mères pour leur progéniture; toutefois ces nouveau-nés n'ont pas plutôt acquis la faculté de se nourrir avec les moyens de se défendre, qu'entièrement abandonnés à eux-mêmes, vous ne trouverez plus dans la famille que réciprocité d'indifférence. L'instinct a rempli sa tâche, lorsqu'il a pourvu à la conservation de l'espèce, et c'est précisément à ce point que parmi nous la plus grande sollicitude des pères et mères commence. Tous ayant le même but, tous désirant également le bonheur de leurs enfants, cherchent à le leur procurer. Mais combien de vues différentes dans le choix des moyens, tandis que les plus simples dépendent souvent de nous-mêmes et sont ordinairement les moins suivis; d'où résultent des fausses routes, des mécomptes et des plaintes aussi nombreuses que mal fondées. Tel, par exemple, qui ne connaît pas de plus grandes jouissances que dans la richesse et la dissipation, négligeant celles que l'on trouve dans l'étude, tombe bientôt dans une triste satiété, sans être en droit de se plaindre que de son mauvais choix. Il devrait au contraire se féliciter de vivre dans un gouvernement qui l'eût comblé de faveurs, s'il eût pris une bonne direction, en ajoutant aux plaisirs modérés des sens, ceux du cœur et de l'esprit.

La teinte du caractère de chaque individu se répand d'ailleurs sur ses jugements; c'est pourquoi le misanthrope vous dira de bonne foi : « Si vous remontez à la naissance » de l'enfant, ses premiers cris sont déjà le triste pré» sage des maux qui l'attendent dans mille sortes de

» contraintes, car ses jeux mêmes seront mêlés d'amer-
» tume. Vient ensuite la jeunesse, où l'homme brillant de
» santé recherche tous les genres d'amusements qu'un
» monde perfide s'empresse de lui offrir ; mais ce sont
» autant de piéges tendus à ses passions, qui l'entraînent
» parfois dans des excès si dangereux que, s'il n'y suc-
» combe pas entièrement, il en conserve au moins des
» suites funestes le reste de ses jours. » Continuant sur
ce même ton : « L'âge mûr, dit-il, qui doit être le plus sé-
» rieux, tant à raison des emplois dont il est chargé
» pour l'ordinaire que par les embarras d'une famille à
» élever, à placer d'une manière convenable, et dont la
» conduite, loin de répondre aux vues du père, le couvre
» souvent de confusion ; cet âge, le plus ambitieux de la
» vie, a-t-il donc lieu pour lors d'être satisfait ? » De là,
passant à la vieillesse : « Que manque-t-il pour le sujet
» du tableau le plus lugubre ? Ce n'est pas assez, en ef-
» fet, de l'avoir privée d'une multitude de facultés néces-
» saires à une existence complète, il faut encore qu'elle
» se trouve accablée de douleurs, ou tout au moins d'un
» malaise habituel dont personne ne s'occupe guère de
» la distraire, en sorte qu'elle finit comme l'enfance a
» commencé. » Mais cette sombre peinture des diffé-
rents âges est souvent démentie ; de nombreuses com-
pensations font trop généralement redouter la mort,
pour ne pas considérer l'existence comme un bienfait
du Créateur, qui nous a donné en même temps les
moyens de la rendre agréable, en dépit des tribulations
qui en sont inséparables.

La balance des biens et des maux ne saurait être

égale là où l'on trouve autant de caractères que de physionomies. Mais ses plus grands écarts se manifestent parmi les peuples civilisés. En effet, l'homme de la nature, avec des ressources proportionnées au simple nécessaire, ne semble pas en désirer davantage et vit en repos, tandis que les découvertes des nations éclairées leur ayant fait connattre les différentes sortes de jouissances physiques et morales, ont fait nattre en même temps des passions ambitieuses parfois si exaltées, que n'étant point satisfaites, elles conduisent au désespoir. L'on en voit la preuve dans les fréquents suicides des Européens, dont les Sauvages ne nous donnent aucun exemple.

Cette espèce de fureur semble au surplus s'accrottre aujourd'hui en raison directe de ce que nous appelons *prospérité nationale*, comme si elle était la juste punition des excès de l'orgueil et de l'avidité. L'on serait tenté de le croire en jetant les yeux sur les pays où son application a plus ou moins d'étendue. Mais si l'on n'est point fondé à s'apitoyer sur l'homme dans le simple état de nature, à plus forte raison doit-on repousser les plaintes des individus dont les souffrances n'ont d'autres causes que les excès auxquels ils se livrent dans l'état de société. Peut-être que la critique, impuissante à l'égard de l'homme sous ce point de vue, pourrait se reporter sur les animaux, où elle voit les plus faibles destinés à être la proie des plus forts, en sorte que les uns et les autres, alternativement bourreaux ou victimes, sont toujours en hostilité ou en défiance sur une scène de carnage. Supposé même qu'on ne leur accorde aucune affection morale, l'on ne saurait du moins leur refuser la sensation

douloureuse des déchirements qui ont lieu dans leurs combats ! Quelle que soit enfin la justesse des combinaisons de ce vaste ensemble d'espèces différentes appelées à vivre et à se perpétuer dans un état de guerres continuelles, ce n'est jamais, selon nos détracteurs, qu'un système sanguinaire dont l'esprit peut admirer les savantes combinaisons, mais auquel le cœur ne saurait applaudir. Ce qu'il ferait, au contraire, le voyant fondé sur la paix, qui semblerait aussi bien plus digne du Créateur.

Telle est, je crois, la critique la plus raisonnable en apparence que l'on puisse se permettre à ce sujet. Ce n'est pourtant que le rêve d'une âme sensible ; mais il ne résiste point à la réflexion. Qu'importe, par exemple, à l'animal vieilli sous le joug, qu'on le destine à la boucherie, lorsque, sans s'en douter, il jouit paisiblement d'une nourriture abondante ? Exempt de tout sentiment de prévoyance, il vit sans connaître le présent et sans songer à l'avenir. Ainsi l'homme, si redoutable aux autres espèces qu'il sacrifie sans pitié à de simples fantaisies comme à ses besoins les plus pressants, tant cruel soit-il à leur égard, ne saurait du moins leur faire éprouver les tourments de l'imagination, et pourrait, au contraire, à peu de frais leur procurer un bien-être habituel dans l'état de domesticité.

Si nous les considérons à présent dans celui de nature, n'y donnent-ils pas aussi des signes de bonheur ? Comment autrement interpréter les chants animés des oiseaux, qui, voltigeant de branche en branche, saluent à l'envi l'aurore d'un beau jour ? La joie de l'agneau qui bondit et se joue auprès de sa mère, n'est pas moins

évidente; en sorte que le plaisir se manifestant ainsi chez les animaux mêmes soumis à l'esclavage de l'homme, comment croire au malheur de ceux qui vivent en liberté? N'est-il pas plus raisonnable d'admettre que leur état d'indépendance n'apportant alors aucun obstacle à l'exercice de leurs facultés naturelles, leur sort est encore préférable?

Je conçois qu'avec une âme plus tendre que réfléchie l'on puisse élever de telles plaintes contre le spectacle habituel des êtres les plus faibles sacrifiés aux plus forts. Mais l'homme pénétré d'un respect religieux pour l'œuvre de la création, comme pour l'objet du Créateur dont il ne peut pénétrer le motif, loin d'y soupçonner quelque défaut, s'humilie en silence, persuadé que tout ce qui émane de la divine sagesse ne saurait être autrement. Cette profession de foi ne paraît-elle pas d'ailleurs infiniment mieux fondée en raison que des critiques toujours démenties par la marche régulière et la durée inaltérable d'un ensemble de biens et de maux assortis sans doute dans les plus justes proportions? Au lieu donc de nous rendre par trop ridicules dans des spéculations évidemment au-dessus de nos forces, dirigeons nos recherches sur celles qui sont à notre portée; cheminons enfin terre à terre où l'on trouve encore assez d'occasions d'exercer aussi utilement qu'agréablement l'intelligence dont le Créateur nous a gratifiés. Cet immense avantage sur tout ce qui respire dans la nature prouve évidemment qu'il a voulu faire de l'homme son être de prédilection; ce n'est pourtant pas qu'il ait négligé aucun des autres, puisque ceux mêmes du dernier rang ont encore tout ce

qui est nécessaire pour tenir à une existence qu'ils travaillent à conserver, ne s'exposant jamais à la perdre que pour la défendre. Cette répugnance à leur destruction est un effet de la loi générale de nature, qui n'a d'exceptions que parmi les nations les plus instruites, où des passions extraordinaires sont capables de bouleverser nos affections physiques et morales. Le suicide qu'enfante le désespoir est tout à la fois la preuve et la suite d'un certain degré de courage, mais insuffisant pour résister à un malheur qu'une plus grande force d'âme serait en état de supporter. L'homme alors manifesterait particulièrement la dignité de son origine, en s'élevant au-dessus de toute infortune; il ferait voir aussi qu'il n'a de commun que la vie avec les animaux, dont la plupart même ne peuvent exister sans languir, hors du pays qui les a vus naître, tandis que la race humaine est susceptible de s'établir dans tous les climats.

Les émigrations périodiques de quelques familles d'oiseaux et de poissons ne sont pas de leur choix, mais commandées par un instinct qui les ramène aux lieux d'où elles sont parties lorsqu'elles peuvent y trouver leur subsistance. Si cette dépendance absolue des animaux est une servitude dont l'homme est exempt, ils ont du moins une sorte de compensation dans la protection de la nature, qui veille sur eux, tandis qu'elle punit le navigateur audacieux qui s'expose sans cesse aux dangers de la mer pour satisfaire une insatiable cupidité; elle doit en revanche quelque faveur à ces laborieux montagnards d'Auvergne qui descendent dans les plaines pendant l'hiver pour y exercer une petite industrie, dont

ils reportent chez eux les faibles bénéfices, au retour de la saison des travaux. Ceci n'a rien assurément de comparable au stimulant d'un commerce maritime illimité, l'émigration périodique de nos pauvres montagnards étant toujours justifiée par le besoin.

Revenant à la progéniture des animaux que la sollicitude de la mère abandonne aussitôt que la nouvelle génération peut être émancipée, l'on reconnaîtra sans doute qu'à ce point l'instinct a fini sa tâche, tandis que celle de l'homme est à peine commencée : en effet, sa tendresse pour ses enfants se porte dans l'avenir pour y préparer leur bonheur par les moyens qu'il juge les plus convenables. Indépendamment des soins qu'il donne à leur santé, il veille sans relâche à leur éducation. L'habitude le détermine à les envoyer au collége, bien que le cours des études ne soit pas à l'abri de quelques réclamations. La jeunesse y sacrifie ses plus belles années à l'ennuyeuse étude de deux langues mortes qu'elle n'apprend qu'imparfaitement et quelquefois sans en faire aucun usage, tandis que le même laps de temps, mieux employé pour son instruction, lui procurerait quantité de notions généralement plus utiles dans le cours de la vie.

M. J.-J. Ordinaire, ancien recteur de l'Académie de Besançon, a fait un utile travail dans le but d'abréger l'étude du grec ainsi que du latin. Cette tentative, bien digne de la place qu'il a remplie avec distinction, a été mise à l'épreuve dans un établissement spécial, près de Paris, où les succès qu'a obtenus sa méthode en font espérer de nouveaux.

L'intelligence humaine, sans cesse occupée de découvertes qui se transmettent de génération en génération, est donc ainsi dans une activité qui apporte toujours quelques changements dans notre existence, au contraire de l'instinct qui refuse à l'animal toute autre pensée que celle qu'éveille en lui le besoin du moment. Ces effets de la raison ne se montrent nulle part avec d'aussi heureuses conséquences que dans ses applications au bon ordre de la société. C'est là en effet qu'elle manifeste tous ses avantages, sans rien perdre de ses agréments, en nous faisant connaître les douceurs de l'amitié et goûter les plus grands plaisirs de la vie par l'exercice des bienfaits. Une aussi belle récompense des services rendus est assurément l'objet le plus digne de l'ambition des hommes; mais autres temps, autres mœurs, autres jouissances!

L'influence des climats sur la conformation des animaux ne saurait être contestée. On la remarque dans une multitude de nuances chez eux comme chez les hommes. C'est ce qui a fait douter pendant un temps que le Nègre et l'Européen appartinssent au même type; mais les facultés intellectuelles leur étant communes, ainsi que celle de reproduire leur espèce, il a fallu reconnaître que l'un et l'autre étaient de la même race. L'on est cependant tenté de soupçonner que certaines températures et d'autres circonstances locales sont plus ou moins favorables au développement de l'intelligence. Il semblerait, par exemple, que les zones tempérées doivent jouir à cet égard d'une supériorité réelle. On le voit par le peu de temps qu'il a fallu aux habitants de

ces zones pour surpasser les peuples indiens, leurs premiers maîtres dans la science du gouvernement comme en tout autre genre de connaissances. Ce ne serait pourtant pas notre seul avantage, si, comme on le croit généralement, une température modérée, en nous faisant jouir d'un air plus pur, nous donne encore la facilité d'enrichir notre sol d'un plus grand nombre de productions étrangères et de varier nos plaisirs.

On conçoit que l'industrie d'une grande agglomération d'habitants doit surpasser celle d'une peuplade qui, trouvant aisément dans le pays qu'elle occupe tout ce qui est nécessaire à sa consommation, n'éprouve point le besoin de travail ni cette émulation de recherches qui mettent aujourd'hui la plupart des nations européennes en état d'instruire toutes les autres.

La Chine semble se soustraire à cette explication, puisque, malgré sa population excessive, jointe à son antiquité qui lui a donné tout le temps d'acquérir le premier rang dans les sciences et les arts, elle est pourtant à cet égard restée inférieure aux états les plus modernes de l'Europe. Mais il n'en est pas d'un peuple esclave des mœurs de ses ancêtres et de son souverain, comme des nations libres, qui peuvent changer leurs lois, et où rien n'arrête les élans du génie. Celles-ci, rivales de gloire et d'industrie par leurs divers points de contact, ont une émulation plus féconde en découvertes, que si elles existaient sans rivalité. Il se peut aussi que l'aptitude à l'invention dépende plus ou moins de tous les accessoires qui caractérisent les différents climats; mais une chose prouvée par l'expérience,

c'est la faculté donnée à l'homme d'établir son domicile partout où bon lui semble, au nord comme au midi, quoique avec plus ou moins de facilité, et avec cette différence qu'il ne saurait s'étendre dans les contrées les plus ingrates, comme dans celles qui ne refusent rien à ses travaux. Toutefois, dans celles-ci même il ne saurait être à l'abri des changements qu'exigent ses cultures pour en obtenir les quantités respectives des diverses substances que réclament tour à tour les fantaisies variables du luxe des nations civilisées. Leur industrie amène aussi des changements dans la consommation des productions naturelles du sol. C'est ainsi, par exemple, que celle du combustible employé aux arts est devenue si considérable, que le prix du bois, dans le chef-lieu de province que j'habite, est aujourd'hui quadruple de ce qu'il était dans ma jeunesse. Ce résultat de la mobilité de nos goûts, de nos entreprises, est un sujet de mécompte défavorable à la stabilité de nos établissements, et qui n'a rien de commun avec l'existence des animaux, également incapables de calcul et d'erreur. Mais l'homme sujet à des méprises sait aussi les réparer. C'est pourquoi, ayant bientôt remarqué l'excès du dépeuplement des forêts, il s'est occupé d'y remédier, non-seulement en remplissant les vides qui s'y trouvent, mais par des semis et plantations nouvelles. Il y a une quinzaine d'années que la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ayant distribué différentes graines forestières dans toute la France, où l'industrie manquait des combustibles nécessaires à ses accroissements, je reçus pour ma part un paquet de graine *laricio*, avec

invitation de la semer dans le département que j'habite. L'essai que j'en ai fait sur la montagne de Burmont, près de Baume-les-Dames, a eu un plein succès. L'on y voit aujourd'hui un assez grand nombre de pins laricio de vingt à vingt-quatre pieds de hauteur, et d'une grosseur proportionnée. Ce succès, qui a très-peu d'importance quant à la valeur de la production, n'est point à dédaigner sous un autre point de vue. Le sol que j'avais choisi pour mes essais ayant été inutilement emplanté et semé d'espèces forestières indigènes, quelques années auparavant, l'on serait tenté de considérer ce terrain comme usé pour les bois indigènes, et neuf, au contraire, pour les arbres verts, d'autant mieux que les premiers couronnent la montagne de Burmont, dont nos forêts de pins sont éloignées de plusieurs lieues.

Cette réflexion n'a sans doute point échappé aux employés de l'administration forestière à Baume, lesquels, ayant à remplir une assez grande étendue de la même montagne, n'y ont semé que des graines de pins qui y prospèrent depuis trois ans.

En proportionnant de la sorte ces différentes cultures aux besoins changeants de la population, l'homme fait disparaître les plantes indigènes qui lui sont inutiles, pour donner place à celles dont il doit tirer parti, soit en qualité de comestibles, soit pour les arts et ses plaisirs, en sorte que ses spéculations mobiles changent à la fois l'emploi du sol et l'aspect des campagnes. Il semble d'ailleurs que la nature s'oppose rarement à ses entreprises, et qu'au contraire elle favorise ses efforts jusque dans ses projets les plus bizarres. Mais si son orgueil se félicite de l'in-

fluence qu'il exerce jusque sur les climats qu'il peut modifier par ses travaux, n'a-t-il pas lieu quelquefois d'être humilié par des écarts auxquels l'animal n'est point sujet? L'homme, en effet, dont la raison se trouve associée à une organisation matérielle plus ou moins impérative, est un être mixte, sans cesse exposé à des tiraillements occasionnés par le peu d'accord des deux principes qui président à son existence, en sorte que tantôt par l'un il s'élève, et tantôt par l'autre il s'abaisse : quelquefois même, oubliant la dignité de son origine, il se dégrade au point de se rapprocher de la brute ; mais le plus souvent il est balancé entre le bien et le mal. Tout ce que l'instinct des animaux les plus intelligents produit d'ailleurs de plus remarquable, est dû à l'éducation qu'ils reçoivent d'un maître, soit qu'il veuille les employer à ses travaux et à ses plaisirs, ou soit qu'il les destine aux amusements du public ; en sorte que la prééminence de l'homme se retrouve en toute occasion, puisque, dans le cas même où l'instinct se présente avec des apparences qui semblent le rapprocher de la raison, tout ce qu'il produit alors de plus surprenant, loin de lui appartenir en propre, doit être uniquement attribué à la sagacité de l'être supérieur qui a su lui faire exécuter ses leçons.

Une chose assez remarquable dans la multitude d'individus dont notre race se compose, c'est qu'aucun, pour ainsi dire, ne vit et n'agit précisément comme un autre, tandis que la plus parfaite ressemblance de mœurs et d'actions se retrouve dans chaque individu de la même espèce animale, ce qui prouve l'uniformité du mobile de leur existence ; tandis que parmi nous la faculté de

raisonner, jointe à l'instinct qui a aussi sa puissance, est la cause d'une multitude d'opinions différentes. De là vient cette variété de goûts et d'habitudes souvent opposés dont nous donnons l'exemple dans les mêmes climats, et qui n'ont aucune influence sur le régime des animaux indigènes de même espèce, toujours subordonnés à la loi de nature; mais ce guide infaillible auquel ils doivent cet avantage, se trouvant associé à l'intelligence, devient souvent chez l'homme une cause de perturbations. Reste à savoir si elle a le même degré d'intensité parmi les différents peuples, ou s'il existe un assez grand nombre d'observations pour croire à des nations privilégiées. Il fut une époque où l'intérêt bien plus encore que l'ignorance autorisa l'achat des Nègres, sous prétexte que leur peu d'intelligence pouvait les abaisser au rang de nos animaux domestiques; et combien n'a-t-il pas fallu de temps pour condamner un trafic encore moins insultant pour ceux qui en étaient l'objet, que criminel pour les peuples marchands qui osaient se le permettre? Quoique la raison soit commune à l'homme de tous les climats et que l'on ne puisse le distinguer d'une zone à l'autre que par des caractères physiques, l'on ne saurait pourtant se refuser à admettre que tous peuvent n'avoir pas absolument la même aptitude aux sciences et aux arts libéraux; et si la cause de ce fait, prouvé en quelque sorte par les connaissances des Européens bien supérieures à celles des plus anciens habitants de la terre, échappe à nos investigations, il doit être permis, ce me semble, de l'attribuer en assez grande partie aux influences de l'air et de la qualité des aliments.

Quels que soient d'ailleurs les lieux où le hasard nous fait naître, il est à remarquer que l'habitude nous attache aux plus ingrats comme aux plus favorisés de la nature. Je me souviens à ce sujet que, dans ma jeunesse, traversant les grandes landes entre Bayonne et Bordeaux, où l'on ne trouve qu'un sol de sable couvert de pins maritimes et de flaques d'eaux stagnantes, ce pays sauvage n'ayant alors ni route, ni habitations, sauf quelques maisons de poste à des intervalles de quatre à cinq lieues que chaque postillon traversait par des directions différentes; je me souviens, dis-je, que des bergers, montés sur des échasses, en gardant des troupeaux épars çà et là dans cette contrée, fixèrent mon attention, et qu'ayant été curieux de les interroger sur leur genre de vie dont leurs physionomies blêmes rendaient un mauvais témoignage, m'attendant à des plaintes de leurs souffrances, leurs réponses m'apprirent au contraire qu'ils n'étaient pas plus mécontents de leur sort que les habitants de nos meilleures provinces. Ce miracle de nature se montre également chez les Esquimaux, en dépit des rigueurs de leurs longs hivers et des aliments les plus grossiers. Ce parallélisme de bonheur provenant des habitudes contractées depuis la plus tendre enfance, s'oppose à un vagabondage général, qui, sans cette cause de retenue, mettrait tous les peuples en confusion. Mais les exceptions à leur stabilité n'ont lieu que dans le cas où la nourriture nécessaire vient à leur manquer. Telle fut principalement la cause de ces anciennes émigrations des peuples du nord de l'Europe; la fécondité du sol, peu proportionnée à celle de leurs femmes, détermina les invasions de ces nations barbares dans des contrées plus fertiles.

Quant aux émigrations dont le commerce nous offre journellement des exemples, la plupart étant bien moins la suite du besoin que de la cupidité, ne sauraient être attribuées à la nature, qui rappelle ces sortes d'émigrants dans leur patrie pour y jouir plus heureusement qu'ailleurs de la fortune qu'ils ont amassée.

Les animaux donnent aussi quelques exemples d'émigrations régulières, uniquement commandées par le besoin le plus impérieux. C'est ainsi que les oiseaux aquatiques des contrées boréales les abandonnent à l'entrée de l'hiver, ne pouvant y subsister dans la saison des glaces, et n'y retournent qu'à l'époque où le dégel leur ouvre le sein des eaux.

Quoique le seul instinct semble suffire à leur conservation, l'on est pourtant tenté de croire que quelques espèces ne manquent pas absolument d'intelligence. Comment, en effet, ne voulant pas en admettre la probabilité, expliquerait-on les services les plus remarquables que l'on obtient de l'éléphant, du chien, du cheval, etc., etc., ou même les simples amusements que plusieurs autres procurent par des tours assez ingénieux ? La sagacité de l'espèce humaine qui jouit de ces divers avantages en serait donc entièrement redevable aux moyens de séduction qu'elle a employés.

L'homme offre de nombreux exemples de haine et d'antipathie entre individus, dont sont exempts les animaux de même espèce ; tandis que d'une espèce à l'autre ils donnent souvent la preuve d'une aversion réciproque qu'ils apportent en naissant, et qui les dispose à se fuir ou à se combattre dès qu'ils se rencontrent.

Mais le tigre vit en paix avec les siens, en sorte que l'intelligence, source d'une infinité de jouissances inconnues à l'instinct, est en même temps celle des guerres des nations et des discussions d'intérêts entre les particuliers, comme si la plus belle prérogative de l'homme devait être incompatible avec son repos.

Le lion, destiné par la nature à ne vivre que de carnage, pressé de la faim, s'élance sur sa proie, la déchire, la dévore, sans haine, sans pitié, comme à la première eau qu'il rencontre il se désaltère. C'est alors l'instinct qui le commande; il ne peut y résister. Mais comment excuser l'homme qui, loin de repousser des passions nuisibles à ses semblables, emploie tous les moyens que la raison peut lui suggérer pour les satisfaire? N'est-il pas réellement coupable de cette funeste détermination, ayant pu la réprimer? Cette inculpation, qui ne saurait atteindre, à la vérité, qu'un assez petit nombre d'individus, se trouve d'ailleurs compensée, autant que possible, par des vertus qui rétablissent l'espèce humaine dans toute sa supériorité; l'on se plaît d'ailleurs à la suivre en cet état, où l'on aperçoit déjà la hauteur à laquelle elle peut s'élever. Le début de l'homme dans le monde est cependant bien éloigné d'annoncer un aussi brillant avenir que celui auquel il peut prétendre : borné d'abord en naissant au plus strict nécessaire, ce n'est qu'à la longue qu'il parvient à se procurer un peu d'aisance, et si l'on s'étonne qu'ayant dû se contenter d'aliments grossiers pour toute nourriture, d'une simple toison pour vêtement et d'une grotte pour retraite, il lui faille aujourd'hui des palais et toute sorte de ma-

gnificence, qui ne suffisent pas encore pour le satisfaire, l'on conviendra que tant d'exigence forme un contraste bien remarquable avec son humble commencement. La chasse et la pêche, qui lui ont fourni ses premiers aliments, ne pouvant plus assurer sa subsistance, c'est à la culture qu'une population croissante a dû donner principalement ses soins. Pour suppléer à l'insuffisance de ses forces physiques, l'homme a su dompter plusieurs animaux vigoureux et les rendre dociles à son ordre. Rien n'a pu arrêter les travaux les plus pénibles, qui, par leur variété et leur étendue, ont entièrement changé l'aspect des lieux dans tous les pays depuis longtemps civilisés.

Nous ne nous arrêterons point au temps qu'il a fallu pour amener nos campagnes au degré de fécondité et d'embellissements où nous les voyons aujourd'hui qu'elles sont couvertes d'une riche végétation et d'une multitude d'habitations aussi riantes que nécessaires.

Les contrées encore sauvages nous retracent l'image de ce qu'était le monde avant que la main de l'homme ne l'eût changé. Il est incontestable que ses travaux, en assainissant la terre, ont augmenté la pureté de l'air qui contribue partout à prolonger notre existence. Comment se fait-il donc que le célèbre Bonnet ait attribué la longévité des anciens patriarches à la nouveauté de la création, c'est-à-dire, à la réunion des causes les plus puissantes pour abréger la vie, bien loin de la prolonger? Sans sortir du sol même de la France, nous avons tant d'exemples de fièvres indigènes disparues au moyen d'écoulement d'eaux stagnantes, de marais desséchés rendus à la

culture, de redressements de lits de rivières, etc., etc., qu'il est impossible de méconnaître ce que l'on a gagné sur la nature. L'expérience vient encore à l'appui de cette assertion, puisque tous les dénombrements de la population européenne, faits avec soin depuis quelques années, s'accordent à prouver son accroissement sensible et progressif, occasionné sans doute par un meilleur régime sanitaire, et nous font connaître en même temps que l'on ne peut attribuer cet avantage qu'au progrès des arts et des sciences. Mais la brièveté de la vie tend généralement à rendre leurs efforts d'une lenteur extrême. L'on peut en juger par l'état actuel d'ignorance des peuples sauvages, et mieux encore par celui où l'on a trouvé les Mexicains et les Péruviens, quoique déjà civilisés anciennement, à l'époque où l'Amérique fut découverte.

L'on conçoit, à la vérité, qu'une invention à peine ébauchée à la mort de l'inventeur, ne puisse être complétée par une reprise en sous-œuvre, aussi promptement qu'elle l'eût été par lui-même, s'il eût vécu le temps nécessaire pour la porter à sa perfection. Mais n'est-il pas surprenant que le premier âge du monde ait produit si peu de découvertes parmi des hommes doués de la faculté de méditer sur le même sujet pendant huit à neuf siècles, sans interruption ? Si cette réflexion donnait la mesure de la capacité humaine, on pourrait en conclure qu'il s'est écoulé bien du temps avant que les hommes aient pu se constituer en corps de nations policées et s'assurer la jouissance de toutes les commodités de la vie.

Le détail de la multitude d'instruments mécaniques

employés dans les différents arts serait sans doute l'objet d'une étude également curieuse et importante, mais il serait beaucoup trop étendu pour un simple aperçu des facultés de l'homme comparées à celles des animaux. C'est une véritable encyclopédie qu'aucune imagination ne peut embrasser en entier, mais où chaque individu trouve à exercer ses goûts, souvent même avec tant de liberté que l'audace de ses conceptions ne recule que devant l'impossible. Archimède ne demandait qu'un petit point d'appui pour soulever la terre. Les travaux les plus ingénieux, les plus hardis monuments, signalent de toute part le génie de l'homme qui ne s'arrête jamais dans ses conceptions; en sorte que si l'antiquité nous a laissé de bonnes leçons dans plusieurs genres d'industrie, il faut convenir aussi qu'elle a été surpassée dans un bien plus grand nombre. Tel est entre autres l'art de construire des vaisseaux et de parcourir les mers les plus orageuses, dont la perfection renvoie le commerce de Tyr et de Carthage à l'enfance de la navigation. L'homme ainsi parvenu à l'empire des mers, non content d'enlever ce vaste domaine à ses habitants naturels, les met eux-mêmes à contribution en s'emparant des poissons les plus délicats pour sa table, et des cétacées les plus redoutables pour différents usages.

Tant de conquêtes n'ont pu suffire à son ambition : l'homme eut encore celle de parcourir l'atmosphère, et parvint en effet à s'élever à une hauteur supérieure à celle que l'aigle peut atteindre. Il calculait déjà une multitude d'avantages que l'invention des aérostats devait lui procurer ; mais faute d'un point d'appui pour

se diriger, ses tentatives, moins heureuses que téméraires, n'ont pu réaliser ses espérances. Sans être à l'abri des plus graves accidents, ces sortes de voyages aériens ne pouvant donc avoir lieu que dans d'étroites limites, pour satisfaire la simple curiosité, doivent, à cet état, être indifférents à la plupart des hommes occupés de tout autre intérêt.

Revenons donc à la terre, notre domicile naturel, où rien ne manque d'ailleurs pour satisfaire nos besoins, nos fantaisies, et malheureusement jusqu'à des excès nuisibles à la plus forte santé; ceux-ci sont le plus souvent la suite d'une nourriture moins saine qu'agréable au goût, d'où proviennent quantité de maladies inconnues dans l'état de nature et qui ont dû faire naître l'art de guérir. Telle est du moins l'origine la plus vraisemblable d'un art dont l'époque ainsi que l'intempérance qui l'a rendu nécessaire, se perd certainement dans l'antiquité la plus reculée, puisque, malgré leur lenteur, ses progrès étaient déjà si avancés dans le siècle d'Hippocrate, que les ouvrages de ce grand homme donnent encore des leçons à nos plus habiles praticiens. Il me paraît d'ailleurs bien moins utile de se livrer à cette recherche que de modérer nos exagérations sur l'incertitude des observations médicales faites avec soin, et sur l'emploi des moyens curatifs éprouvés avec succès. Notre peu de résistance à toute espèce de volupté les rend trop souvent nécessaires, car, indépendamment des excès de table, n'avons-nous pas encore quantité d'ennemis de tous les genres qui nous portent à la mollesse? Si l'espèce humaine est

susceptible de différents écarts dont les animaux sont exempts, ce désavantage est bien compensé dans une infinité de circonstances où la raison reprend toute sa supériorité sur l'instinct.

C'est sous le point de vue de l'utilité publique qu'il semble à propos de considérer et d'apprécier le mérite de nos inventions, parmi lesquelles personne ne disputera le premier rang à l'agriculture. Je me suis cependant abstenu d'entrer dans le détail des améliorations qui l'ont amenée au degré le plus satisfaisant, persuadé que les recherches nécessaires seraient au-dessus de mes forces, quand même leurs résultats ne seraient pas le plus souvent incertains. Peu importe d'ailleurs la connaissance précise de ces différentes époques; l'essentiel est de jouir des bienfaits qu'elles ont vu naître, et que l'on pourrait accroître encore en France par la suppression de la vaine pâture, licence infiniment préjudiciable à la propriété; mais les gouvernements n'ont-ils pas de plus grands reproches à se faire, lorsqu'ayant la faculté de diminuer la fainéantise par des conquêtes sur leur propre territoire, ils en négligent l'exploitation, qui serait cependant d'une moindre dépense que celle des colonies d'outre-mer? Ne pourrait-on pas aussi critiquer leur incurie par l'abandon d'un sage préservatif contre les disettes, en négligeant d'approvisionner les villes d'une partie du superflu des récoltes abondantes? Aurait-on absolument oublié la famine dont toutes nos provinces ont été affligées en 1816 et 1817? Comment serait-il permis de n'avoir aucune crainte sur le retour de ce fléau, lorsque de nombreux sinistres, provoqués

par la bizarrerie des saisons, nous rappellent le passé, et nous avertissent d'être sur nos gardes pour l'avenir ?

La plupart de nos conseils municipaux de campagne ont aussi adopté une administration de leurs communaux aussi mesquine que préjudiciable au public. Ils s'en font un faible revenu par des amodiations à des fermiers qui les dégradent et finissent par les rendre absolument infertiles, au lieu de ménager le peu de terre qui s'y trouve encore pour les repeupler de bois que l'industrie toujours croissante réclame. La plupart de ces terrains seraient propres à reproduire quelqu'espèce forestière soit indigène, soit exotique, ainsi que le prouvent des essais particuliers, beaucoup trop rares sans doute, mais qu'il serait facile de multiplier sur de plus grandes échelles, par quelques encouragements aux frais de l'état. En supposant que les conseils municipaux se refusent à cette restauration, dont la nécessité se fait sentir de plus en plus, ne serait-il pas à propos de les y contraindre pour leur avantage par une loi qui les obligerait à des semis et plantations annuels d'une étendue proportionnée à celle des communaux appauvris et aux facultés des habitants ? On ne manque pas d'exemples de spoliations forcées sur des motifs de bien public, quelquefois assez mal fondés ; mais on conviendra que la loi dont je parle serait à l'abri de reproches, puisqu'en augmentant la richesse de l'état, elle préparerait de nouvelles ressources à la postérité des planteurs.

L'homme, après avoir substitué successivement aux harmonies de la nature celles de ses besoins et de ses goûts, ne trouvant déjà plus à satisfaire complétement

sa curiosité à la surface de la terre, ne tarda pas à fouiller dans ses entrailles, afin de connaître et de s'approprier ce qu'il pourrait y trouver d'agréable et d'utile; mais, quoique cette avidité de jouissances soit la cause principale de ses travaux dont les succès donnent tant d'éclat à son intelligence, ne semble-t-il pas qu'une agitation d'esprit continuelle, jointe aux humiliations d'un orgueil qui échoue assez souvent dans ses projets, doit produire une sorte de compensation tendant à affaiblir son bonheur, comparé à celui des animaux qui ne connurent jamais les tourments de l'imagination? Que cela soit ou non, l'orgueil de l'homme ne saurait jalouser un pareil avantage qui vient de la stupidité. Sachant observer, comparer et déduire des conséquences, son immense supériorité sur tout ce qui l'entoure doit suffire pour le satisfaire. Si, au lieu de passer légèrement sur les différents moyens qui l'ont amené à exercer une sorte d'empire partout où il s'établit, l'on cherchait à décrire ses succès selon l'ordre de ses inventions, ce serait s'engager dans un labyrinthe où il me paraît impossible de se reconnaître. En effet, toutes nos découvertes dans les arts comme dans les sciences ont entre elles tant de liaisons, qu'un nouvel aperçu dans l'une n'a jamais pu être stérile pour d'autres, en sorte que cette réciprocité d'influence, qui met en commun ce qu'elles semblent gagner séparément, ne donne aucun moyen d'assigner la portion de progrès qui en revient à chacune.

L'origine de la parole qui se présente en ce moment à ma pensée, remonte naturellement au besoin de s'entendre qui a commencé à la naissance de toute société.

Cet objet, sur lequel l'homme a dû porter toute son attention pour établir une communication réciproque de pensées avec ses semblables, avait en effet trop d'importance pour ne pas suivre de près ses recherches relatives au plus strict nécessaire, qui l'ont conduit de proche en proche jusqu'à l'excès. Mais revenant sur mes pas sans autre excuse que celle de ne point m'assujettir à l'ordre des matières dont je m'occupe, l'on voudra bien observer que la parole est encore une distinction particulière à notre espèce. Quelques animaux, il est vrai, semblent s'entendre dans plusieurs circonstances, par des cris de joie ou d'alarmes; mais cette communication, aussi bornée que leur instinct, ne laisse aucune trace après la cause passagère qui l'a produite, parce qu'elle n'est point, comme chez l'homme, le fruit de la réflexion et de la pensée. Je cherche pourtant en vain dans la nature un modèle sur lequel il ait pu former son langage; car s'il en existait un seul, au lieu de ce grand nombre de langues différentes que l'on a trouvées chez les peuples les plus rapprochés, on aurait pu du moins découvrir quelques ressemblances dans les plus anciennes, malgré les altérations qu'elles ont dû subir; mais les plus savantes recherches ne nous ont rien appris à cet égard, et ne nous ont pas même donné lieu à soupçonner quelque conformité entre elles. C'est au seul besoin de s'entendre dans une peuplade naissante que l'on doit attribuer les premières paroles qui s'y prononcèrent, à quoi l'on peut ajouter que l'organe de la voix, modifié par l'influence des climats, en articula les sons avec plus ou moins de rudesse.

La première ébauche d'une langue a dû s'étendre par toutes les observations et les pensées mises en commun, qui ont fait parvenir à l'invention des caractères d'écriture au moyen desquels on peint les idées les plus abstraites, d'une manière si claire et si précise, que cette seule conquête de l'intelligence suffirait pour assurer la suprématie du genre humain. Mais de combien celle-ci ne s'est-elle pas encore accrue par les nombreuses et brillantes applications d'une aussi belle découverte ! Il n'est en effet aucun genre de littérature, de sciences exactes et d'arts, soit mécaniques, soit libéraux, qui ne lui soit redevable de son existence et de ses progrès. Sans elle la poésie, organe si séduisant des passions les plus élevées comme les plus tendres, eût été muette, ainsi que l'éloquence, faute d'expressions nécessaires pour faire passer dans l'âme des autres ce que l'on éprouve soi-même. Et si nous manquions d'histoire où l'exposition du passé nous enseigne à prévoir l'avenir, à quoi servirait l'expérience des générations, n'ayant aucun moyen de la transmettre ? Indépendamment ensuite de la jurisprudence, indispensable au maintien du bon ordre, l'état social ne réclamait-il pas encore beaucoup d'autres institutions importantes, et qu'il doit également à l'écriture ?

Nous avons déjà vu l'homme possesseur de la surface de la terre, qu'il a couverte de ses établissements et dont il exploite les produits ; mais un si vaste domaine ne lui suffit pas encore ; il veut connaître ce qu'elle renferme dans ses entrailles, voulant sans doute s'approprier ce qu'il peut y trouver d'utile et d'agréable : ce stimulant

de jouissances et de curiosités nouvelles semble avoir été nécessaire pour surmonter les difficultés d'une pareille entreprise, qui n'exigeait pas moins que toutes les ressources de la mécanique pour en extraire les différents minéraux, et parmi lesquels les plus communs heureusement sont pour l'ordinaire les plus usités : les granits, les rochers soit calcaires, soit métallifères, les gypses, les houilles, les sels gemmes, etc., etc. L'industrie s'empare de toutes ces substances et sait les convertir sous différentes formes pour satisfaire aux besoins de la société.

Les procédés uniformes de l'instinct sont les meilleurs renseignements donnés à l'intelligence pour qu'elle puisse l'assujettir à ses volontés. C'est ainsi du moins que s'explique assez naturellement la suprématie de l'homme sur le règne animal tout entier, et ce qui fait en même temps que le végétal échappe souvent à sa domination, parce qu'il ne se met pas complétement à découvert, n'ayant qu'une existence mystérieuse, ou tout au plus une sorte de vie qui ne représente qu'un commencement d'instinct.

Quant au règne minéral, uniquement composé de matières mortes dans lesquelles on ne voit qu'un amas confus de substances hétérogènes, il semblerait d'abord ne donner aucune prise pour débrouiller cette espèce de chaos. Mais la sagacité de l'homme est parvenue à distinguer non-seulement les différentes substances qui le composent, mais à découvrir leurs propriétés particulières. Telles, par exemple, sont celles des marnes dont on se sert si avantageusement en agriculture, de même que

du gypse cuit ou cru que l'on emploie également avec succès comme stimulant dans les prairies, et en décoration dans les édifices; telles sont aussi les pierres à chaux employées aux constructions ordinaires, les granits et les marbres consacrés principalement aux palais des rois comme aux plus riches monuments. Telles, enfin, les terres à porcelaine destinées au luxe, et celle à potier, plus précieuse encore, dont on fait la vaisselle du pauvre, puis les mines de sel, dont l'usage nécessaire aux hommes comme aux animaux a donné lieu à de nombreux établissements, parmi lesquels celui de Viclitska est sans contredit le plus étonnant et le plus considérable.

Je ne ferais aucune mention des différentes gemmes que l'on trouve, soit isolément, soit dans les fentes de roches les plus dures, si je ne consultais que leur utilité réelle; mais le haut prix que la vanité y attache, joint à l'éclat qu'elles empruntent de la taille qui ajoute au luxe de cette parure chérie du beau sexe, ne permet pas de les passer absolument sous silence. Elles n'ont d'ailleurs aucun mérite qui puisse balancer l'importance de plusieurs minéraux bien moins recherchés, sauf toutefois leur extrême dureté que l'horlogerie a su mettre à profit pour donner plus de précision et de durée à ses ouvrages.

D'après le simple coup d'œil que j'ai annoncé comme le *nec plus ultrà* des forces de ma vieillesse (89 1/2), l'on ne doit pas s'attendre à des réflexions plus détaillées sur les objets qui ont fixé principalement l'attention et les recherches de l'esprit humain. Ce serait d'ailleurs

une répétition inutile de ce qui se trouve dans les traités *ex professo*. Mais malgré tant et tant de beaux résultats des découvertes qui font le plus d'honneur à la sagacité humaine, je ne prétends pas non plus être un servile admirateur de toutes leurs applications, en évitant d'exposer la critique qui me paraîtrait la mieux fondée, car alors à quoi servirait de penser et d'écrire? Passant donc légèrement sur la nombreuse nomenclature des minéraux parmi lesquels j'en ai déjà désigné quelques-uns des plus usités, si je reviens à les considérer selon leur degré d'utilité, le fer, le plus commun de tous, sera sans doute au premier rang, de même que la culture, qui ne peut s'en passer, est le premier de tous les arts. Sans le fer, que seraient en effet l'or et l'argent, qui manquent de l'abondance et de la dureté nécessaires aux grands travaux des hommes! L'état des peuples d'Amérique dont il a procuré la découverte par l'aimant, a bien prouvé d'ailleurs son influence sur la civilisation par l'ignorance d'une population considérable dans ce vaste pays où ce métal était inconnu.

S'il est vrai, comme on l'a dit tant de fois, que le sceptre de Neptune soit celui du monde, on l'a sans doute supposé de fer, métal qui, dans la main de l'homme, lui a suffi pour conquérir la terre et les eaux, en outre qu'il est encore utile, souvent même nécessaire pour tirer parti des autres métaux. L'or et l'argent que leur rareté, jointe à un certain éclat et à une sorte d'inaltérabilité, a fait choisir comme signes représentatifs de valeur dans les arts et le commerce, ne remplissent en effet cette destination que par le moyen du fer qui les

convertit en vaisselle, en monnaie, instruments et bijoux de toute espèce, dont les formes et les ornements relèvent le prix; il les rend ainsi de la plus grande commodité pour les échanges, comme d'un usage agréable pour le luxe que l'ouvrier fait payer à l'opulence.

Mais s'il donne lieu à une représentation de magnificence dans la décoration des palais, c'est dans les arsenaux qu'il montre la puissance des souverains, et que ce métal, ami des hommes en temps de paix, changeant tout à coup de destination, en devient l'ennemi le plus redoutable dans l'état de guerre, où ils le font servir à leur propre destruction. Mais les arts les plus nécessaires au bonheur de la vie en réclament partout l'emploi, et l'on ne saurait même prévoir aujourd'hui quelle est l'espèce de construction où l'on cessera d'en faire usage. Les ponts et jusqu'aux chemins de fer, qui sont déjà très-multipliés, quoiqu'encore insuffisants, dit-on, pour la facilité du commerce, nous font craindre une suite de ce nouveau genre de communications, où le calcul serait peut-être nécessaire pour modérer l'enthousiasme qui cherche à le propager.

Il faudrait, ce me semble, s'assurer d'abord si le minerai est assez abondant pour fournir à l'établissement comme à l'entretien de ces sortes de constructions, et si, d'autre part, le combustible peut suffire, à la fois, à la préparation du métal, et à tous les besoins de la société. Supposé d'ailleurs que ce double examen ne fasse découvrir aucun obstacle, il pourrait s'en trouver d'autres qui feraient rejeter des projets d'une fausse application.

Que l'Angleterre, par exemple, pays éminemment manufacturier, navigateur, trouve du bénéfice à effectuer rapidement, quoiqu'à très-haut prix, des transports de marchandises dans quelques localités, cela se conçoit; mais ce moyen doit-il être également profitable dans un pays où le commerce est plus ou moins languissant? Le résultat d'une balance entre les frais et le produit peut seul décider la question. Il est permis, en attendant, de craindre que plusieurs chemins de fer votés en France ou ailleurs, depuis quelque temps, ne soient dans l'avenir que des sujets de regrets. Qui nous garantit même que la matière première soit inépuisable? La mine de fer en grains devient déjà rare, celle en filons l'est encore davantage dans nos provinces, et en supposant que ce métal se régénère par les végétaux en décomposition, cette espèce de régénération s'opérera-t-elle assez promptement et en assez grande abondance pour satisfaire à la continuité de nos besoins?

Ces considérations me paraissent assez importantes, puisqu'il s'agit d'un métal dont l'emploi général rend la quantité bien plus nécessaire que celle de tous les autres.

Le cuivre, dont l'usage assez étendu serait très-restreint sans la coopération du fer qui lui donne les formes convenables, se prête à un si grand nombre d'ouvrages, que je me bornerai à désigner quelques-uns des emplois les plus remarquables qui lui sont assignés par les arts. C'est ainsi qu'indépendamment des beaux monuments destinés à perpétuer la gloire des héros, les services éminents ou les talents distingués, on le voit

figurer dans toutes les décorations de bâtiments les plus remarquables, servir au doublage de nos vaisseaux dont il rend le sillage plus rapide, jouer enfin le premier rôle dans nos machines de guerre, comme dans nos différents instruments de physique, et malheureusement dans nos ustensiles de ménage, au nombre desquels il faut compter ceux qui servent à la préparation de nos aliments les plus substantiels, comme pour ajouter le danger du poison à celui de mets trop recherchés ! Mais si les accidents d'une mort violente se montrent assez rarement par l'usage des meubles de cuivre, lorsqu'ils sont étamés avec soin, il n'en est pas de même, faute de cette précaution essentielle, ce qui n'arrive que trop souvent par négligence et même par suite de parcimonie. Je puis en citer un exemple déplorable, qui eut lieu à Caen, au grand séminaire. Un vendredi de carême, le cuisinier ayant fait cuire des pois dans un chaudron de cuivre, en servit la moitié, laissant l'autre pour le lendemain. Me trouvant alors à Cherbourg, je ne tardai pas à apprendre l'affreux empoisonnement qui eut lieu à la suite de la consommation des pois laissés dans le chaudron; une vingtaine d'hommes, prêtres, abbés et domestiques, périrent sur le champ; d'autres plus robustes n'échappèrent à la mort qu'après de longs traitements, accompagnés des plus vives douleurs. J'en ai vu dont les muscles de la face plus ou moins altérés leur donnaient des figures épouvantables. Enfin, cet accident, que je cite comme témoin oculaire et dont la cause se reproduit encore, quoiqu'avec moins d'intensité, dans les cuisines des particuliers, vaut bien la peine

de s'en garantir, et ce n'est pas chose facile, lorsqu'il faut lutter contre une vieille habitude. C'est en vain que nos différentes poteries et le fer étamé ont, entre les mains des habiles, paru suffire au remplacement du cuivre, pour la coction de nos aliments même les plus délicats. L'ignorance de nos cuisiniers de dernière classe, qui sont en grand nombre, jointe à leur négligence, nous expose chaque jour à un double empoisonnement.

Il serait donc bien à souhaiter que la société d'encouragement, à qui l'industrie nationale doit déjà de brillants succès dans les arts, s'occupât de rendre un service encore plus important, en mettant au concours l'invention d'une vaisselle à la portée du grand nombre des consommateurs, et dont l'usage, n'offrant aucun danger, nous affranchirait sans contestation de celui du cuivre. L'on ne serait assurément pas dans le cas de regretter un haut prix adjugé à une pareille découverte, qui ferait disparaître tout à la fois les accidents les plus graves et quantité d'autres moins apparents qui ne laissent pas d'altérer la santé, et d'où résulte la nécessité d'une grande surveillance de la part des maîtresses de maisons et plus particulièrement encore des chefs d'établissements publics, tels que séminaires, hôpitaux, couvents, pensionnats, etc., etc.

Ces considérations sur l'emploi d'un métal assez recherché sont une preuve que la nature, en nous ouvrant libéralement les trésors qu'elle renferme dans son sein, exige néanmoins une étude préliminaire de ces différentes substances, pour apprendre à en faire usage sans courir les risques de compromettre la santé. Elle nous

en donne un grand nombre que, sans inconvénient, l'on a su mettre à contribution pour augmenter les jouissances de l'homme dans les sciences comme dans les arts; tels sont l'or et l'argent dont nous avons déjà fait mention, qui n'offrent aucun danger dans leur emploi matériel, et qui n'ont donné lieu à tous les crimes dont on les accuse dans la société, que parce qu'elle les a choisis pour représenter la richesse, en sorte que toute autre substance admise à leur place, deviendrait également le point de mire de l'ambition la plus insensée comme la plus coupable.

Mais, au lieu de nous arrêter à de pareils écarts, revenons à l'homme dans son état de raison où une louable curiosité l'appelle à faire usage de toute son intelligence. C'est avec ce désir ardent de connaître les propriétés de plusieurs substances prises dans les trois règnes, qu'il est parvenu à y découvrir jusqu'aux remèdes les plus propres à rétablir sa santé, souvent altérée par des excès. Si le hasard a dû favoriser ses longues recherches pour faire un usage avantageux des plus compliquées, la nature, en revanche, au moyen du grand nombre de sources minérales qu'elle a mises en évidence avec tant de propriétés différentes, lui a procuré sans beaucoup de peine des cures complètes assez fréquentes et des soulagements notables dans les maladies chroniques des vieillards. C'est donc l'un des plus beaux présents qu'elle ait pu faire à l'humanité, pour suppléer aux secours souvent incertains ou insuffisants de l'art de guérir. Si quelques essais d'applications ou des tâtonnements ont dû suffire pour

acquérir la connaissance des différents effets de l'eau minérale, il n'en est pas de même de ceux du mercure employé journellement comme remède avec succès, quoique déguisé de tant de manières, qu'il n'a pas moins contribué aux progrès de la médecine qu'à ceux de la physique, par les essais de Galilée et de Torricelli. L'extrême ténuité des molécules de ce métal, qui le rend susceptible de se faire jour dans les tubes capillaires, a pu faire soupçonner, à la vérité, les effets curatifs que l'on en obtient dans plusieurs cas d'engorgements, et surtout dans les maladies que l'on appelle assez mal à propos secrètes, parce qu'elles sont beaucoup trop répandues pour être ignorées. Mais voulant terminer ici mes considérations générales sur les moyens que l'homme a acquis pour rétablir sa santé, je me bornerai à une seule observation sur les découvertes sans exception d'aucun genre, pas même des plus compliquées, et j'oserai dire qu'en toutes et pour toutes la marche de l'esprit humain est toujours la même, en sorte que le premier aperçu conduit nécessairement par degrés à celui qui donne la conviction ; donc c'est de la remarque la plus simple que l'on est parvenu aux plus hautes connaissances.

Si l'invention des caractères de l'écriture et du calcul n'ont aucun rapport de ressemblance avec les pensées les plus abstraites qu'ils expriment, il n'en est pas de même des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture dont la nature donne les modèles qu'il a suffi d'apprendre à imiter. Mais, quoique d'une invention moins difficile que celle des signes arbitraires qui peignent nos pensées,

ces deux arts ne laissent pas d'être réellement admirables par une exécution qui semble le disputer à la vie. Combien, en effet, de chefs-d'œuvre dans l'un et dans l'autre ! La fidèle représentation de la combinaison des muscles dans l'art statuaire ne serait-elle pas une compensation d'une illusion complète qui lui manque par le coloris qui anime la peinture ?

Les premiers instruments dont les hommes ont fait usage dans l'enfance de la société, ont dû être aussi simples que leurs arts. Mais depuis que la plupart des ouvrages se font par des mécaniques, combien de machines nouvelles, aussi remarquables par la sagacité de leurs inventeurs que par la vitesse de leur exécution ! comment se fait-il néanmoins que parmi les inventeurs l'on compte moins de théoriciens que de gens sans étude ? Cette idée, loin d'être jetée au hasard, peut au contraire être appuyée par de nombreux exemples où l'on voit que la nature s'est plue à former seule des génies supérieurs à tout ce que l'étude et la méditation peuvent faire acquérir. Ces hommes privilégiés sont doués d'une force d'imagination qui leur fait concevoir des combinaisons dont les résultats se réalisent avec exactitude, et dont la science s'enrichit ensuite en y ajoutant le calcul. Il est inutile d'en aller chercher au loin, puisqu'il s'en trouve d'assez distingués dans le département que j'habite : pouvant choisir entre plusieurs, je me bornerai à en citer deux, MM. Jacquet-Droz et Jappy, le premier né dans la principauté de Neufchâtel, et l'autre dans celle de Montbéliard.

M. Jacquet-Droz, dont le nom a retenti dans toute

l'Europe, à l'égal de celui de Vaucanson, m'a dit lui-même, au déclin de sa vie, que fils d'un simple cultivateur du Jura, sachant à peine lire et écrire, le hasard, à sa sortie de l'enfance, lui ayant mis entre les mains un ancien mouvement de montre, il en devint si curieux qu'il en démonta toutes les pièces avec la plus grande attention, et parvint à les remettre en leur place, ce qu'il répéta à différentes reprises. Ce petit succès le combla de joie; il datait de cette époque son goût pour les mécaniques et le développement de ses talents naturels pour les chefs-d'œuvre qu'il a exécutés par la suite. Atteint, avant l'âge de soixante ans, d'infirmités, suite de sa trop grande application au travail, ses enfants, qui le chérissaient tendrement, n'étaient occupés que du soin de le distraire de ses occupations; mais toujours ramené à ses études favorites, il s'amusait à composer ce qu'il appelait des bagatelles, dont un autre se serait fait un grand mérite.

M. Jappy, domicilié à Baucour, principauté de Montbéliard, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir assez longtemps pour reconnaître qu'il ne tenait ses rares facultés que de la nature, n'a-t-il pas aussi donné lieu de penser que seule elle produit des effets bien supérieurs à ceux qui proviennent de l'instruction? De lui-même et sans études préliminaires, il a inventé différentes mécaniques propres à tailler avec autant de précision que de célérité toutes les pièces qui composent les mouvements d'une montre : cette découverte est devenue de la plus grande importance dans le commerce de l'horlogerie, auquel elle a donné une extension re-

marquable par la diminution du prix des ouvrages, mais non par leur perfectionnement, qu'elle semblait au contraire faire rétrograder. Dans un voyage que je fis à Baucour, M. Jappy eut la complaisance de me faire voir le local qu'il destinait à de nouvelles constructions pour loger jusqu'à six cents ouvriers sous ses yeux. Mais lui témoignant ma surprise d'y voir, pour une réuion d'hommes aussi considérable, une trop faible quantité d'eau, et lui ayant demandé d'où il se proposait d'en faire venir, il me désigna un tertre où, me dit-il, par les mouvements de la *baguette*, il s'était assuré de trouver une source des plus abondantes à vingt pieds et quelques pouces de profondeur. M'étant aperçu de sa disposition à s'offenser du moindre doute à cet égard, je n'eus garde d'insister; mais en admirant sa profonde sagacité en mécanique, je ne fus pas moins surpris de sa crédulité.

Il a laissé des enfants et plusieurs gendres qui se sont aussi distingués dans le même genre, mais que l'on ne croit pas devoir placer au même rang, ayant eu l'avantage de profiter de ses leçons.

Si la nature donne des exemples d'hommes sans étude qui produisent des chefs-d'œuvre dans les arts, il n'en est pas de même des sciences proprement dites, soit abstraites, soit naturelles, où les grands succès dépendent nécessairement d'une longue suite de réflexions, jointes à une grande rectitude de jugement pour en déduire de justes conséquences.

La satisfaction des besoins du corps suffit à l'instinct des animaux et non à l'homme, dont la pensée a aussi

les siens, qui semblent parfois excéder tous les autres, ainsi qu'on le voit dans la classe assez nombreuse d'individus dont l'étude est l'unique occupation. C'est un foyer permanent de découvertes plus ou moins importantes en différents genres, où la société puise ses connaissances les plus utiles comme les plus agréables. Toutefois, ce que l'on pourrait appeler des pas de géant n'appartient qu'à des génies privilégiés, tels qu'un Newton et le petit nombre de savants qui sont parvenus en quelque sorte à nous initier dans le système de l'univers. Rien enfin ne semble capable d'en imposer à l'homme, puisqu'il a osé disputer à la nature le droit de diriger la foudre où bon lui semble. C'est au célèbre Francklin que nous sommes redevables de ce précieux préservatif contre des accidents fâcheux et toujours redoutables. Mais n'est-il pas surprenant qu'à l'exception de nos magasins à poudre et de quelques bâtiments publics, armés de paratonnerre, l'on en voie encore si peu en France, tandis qu'ils sont devenus d'une application vulgaire, non-seulement dans le pays de l'inventeur, mais jusque dans les simples villages de quelques cantons de la Suisse? En serait-il des paratonnerres comme de la découverte de l'inoculation, dont les premiers essais ont été blâmés par un grand nombre de personnes, fondées sur la crainte d'attirer ou de faire naître une maladie dont la victime aurait pu être exempte?

Cette simple ébauche des brillantes facultés de l'homme suffit sans doute pour prouver son immense supériorité sur toutes les autres espèces vivantes. Mais cette prééminence n'est rien, en comparaison de celle que lui

assure la connaissance qu'il a de son Créateur, dont nul animal ne soupçonne même l'existence, la raison seule étant capable d'en concevoir la nécessité.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1841.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'ARCHEVÊQUE de Besançon.

M. le Lieutenant-Général COMMANDANT la 6e. division militaire.

M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour royale.

M. le PRÉFET du département du Doubs (M. Victor TOURANGIN, O ✠, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. MICAUD, ✠, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

ARAGO, ✠, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

BERROYER, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron BILLARD, C ✠, Lieutenant-Général (mars 1838).

BOISSIÈRE (DE LA), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron BOUVIER, O ✵, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé CALMELS, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de COUTARD, ✠ C ✵, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

DROZ, Joseph, ✵, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

EBRAY, Pasteur de l'église française; à Bâle (nov. 1806).

FARGEAUD, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé GATTREZ, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Le Baron DE GINGINS LA SARAZ; à Lausanne (mai 1839).

GOUREAU, ✵, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. GOUSSET, Archevêque de Rheims (janvier 1831).

GUIZOT, G O ✵, Ambassadeur à Londres, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

HUART, Recteur de l'Académie de Corse (août 1837).

MAGNONCOUR (*Flavien* DE), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron MARTIN, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron MEYRONNET-DE-ST.-MARC, ✵, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1825).

MICHELOT, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal MONCEY, ✠ GC ✵, Duc de Conégliano,

Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc. ; à Paris (janvier 1840).

Le Comte DE MONTALEMBERT, Pair de France ; à Paris (janvier 1840).

POUJOULAT, Homme de lettres ; à Passy, près Paris (décembre 1835).

ROGER, ✠, de l'Académie française ; à Paris (août 1835).

SERVOIS, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin ; à Mont-de-Laval (août 1836).

VILLIERS DU TERRAGE (DE), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs ; à Paris (janvier 1819).

LEFAIVRE, O ✠, Colonel, Directeur du Génie au Havre.

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

GIROD-DE-CHANTRANS, ✠ ✠, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences ; titulaire le 30 décembre 1805.

DROZ, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale ; titulaire le 30 décembre 1805.

ORDINAIRE (J.-J.), O ✠, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre corespondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✠, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✠, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes ; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✠, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✠, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✠, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon ; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✠, Président du tribunal de première instance ; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura ; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1822.

MONNOT-ARBILLEUR, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1826.

MARNOTTE, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron DESBIEZ DE SAINT-JUAN; titulaire le 29 janvier 1827.

BOURGON, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura; titulaire le 28 janvier 1828.

PÉRENNÈS, Doyen de l'Académie, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

PARANDIER, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

DEMESMAY (Aug.), membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques de Var et du Puy-de-Dôme; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

BULLOZ, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours,

Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

BRETILLOT (Léon), *Président annuel de la Compagnie;* associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé DONEY, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1824, titulaire le 24 décembre 1835.

BOURGON, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

MAURICE, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

LANCRENON, Peintre d'histoire, Directeur du Musée de la Ville; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

PONÇOT, ✠ ✠, ancien Sous-Intendant militaire (26 janvier 1837).

GEORGE, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-correspondant (août 1837), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

BÉCHET, *Vice-Président de la Compagnie*, membre de la Société d'émulation du Jura, Conseiller à la Cour royale; élu le 26 août 1835.

L'Abbé RUELLET, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de la paroisse Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

JOBARD, ✠, anc. Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; élu le 28 janvier 1236.

CURASSON père, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Éd. CLERC, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis DE VAULCHIER, élu le 24 août 1837.

CONVERS, Architecte; élu le 24 août 1837.

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté; élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées; élu le 4 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie, élu le 24 août 1840.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

DUSILLET, ✠, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

GUYÉTANT, ✠, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

[1] Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

RENOUARD (Félix), Marquis DE SAINTE-CROIX, ✠, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1818).

COLIN, ✠, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. NODIER, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

ROUX DE ROCHELLE, ✠, ancien membre du Corps diplomatique ; à Paris (août 1821).

DUVERNOY, correspondant de la Société royale des antiquaires de France ; à Montbéliard, actuellement à Besançon (janvier 1822).

Th. JOUFFROY, ✠, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie au collége de France et à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. MONNIER, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor HUGO, ✠, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, etc. ; à Paris (août 1837).

Le Baron DELORT, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura, membre du Conseil général du Jura ; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures (août 1828).

Dalloz, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes, à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

PAUTHIER, Orientaliste; à Paris (août 1831).

VIOLET D'ÉPAGNY, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron D'ALLARDE, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

MARSOUDET, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. CUVIER, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

DUVERNOY, ❃, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel DE L'AUBESPIN; à Paris (août 1833).

BESSON, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

BEUQUE (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

GINDRE DE MANCY, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse DE LAMARTINE, ❃, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

LAUMIER, Littérateur; à Paris (août 1836).

Charles MAGNIN, ❃, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. MARMIER, Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes (août 1839).

LÉLUT, de Gy, Médecin de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

DE BERNARD, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé DARTOIS, Curé à Villers-sous-Montrond.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

PEIGNOT, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✠, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✠, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✠, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✠ ✠; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✠, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✠, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ ✠, Secrétaire-Général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut de France; à Paris (août 1831).

Stapfer, ✵, membre de la Société royale des sciences de Gottingue, etc; à Paris (janvier 1832).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur-Général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Vesoul (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1841.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. CURASSON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

En acceptant l'honneur de coopérer à vos travaux, j'essayai de vous présenter, et vous daignâtes accueillir le fruit de quelques recherches sur le gouvernement féodal et le rétablissement de nos franchises dans cette province. Aujourd'hui je me propose d'examiner quelle fut l'origine de la commune, de remonter à l'institution du régime municipal, de suivre la marche progressive

et les différentes transformations que ce régime a subies jusqu'à nos jours.

Mais que de difficultés à vaincre, que de préjugés à combattre, pour découvrir dans les annales d'un peuple ce qu'on peut appeler la vraie physionomie des temps ! De tous les points historiques, le régime municipal est peut-être celui que l'esprit de système a environné de plus d'erreurs.

Ici chacun se laisse dominer par ses propres opinions ; souvent l'esprit de parti s'entremet dans la lutte ; la routine et les préjugés de l'école ont aussi contribué à obscurcir cette partie de notre histoire. Admirateur servile des Grecs et des Romains, celui-ci déplore la condition de nos pères, la conquête ayant eu pour résultat, suivant lui, de transformer en un dur esclavage, les franchises municipales dont jouissaient les Gallo-Romains. Un autre, au contraire, croit avoir trouvé, dans les camps de Clovis, l'origine des constitutions françaises, et le principe de nos assemblées populaires dans ces anciens champs de mai, véritables conseils de guerre, où l'habitant indigène n'avait ni le droit, ni même le désir d'entrer. Enfin, il en est qui ne font dater, pour ainsi dire, notre histoire que de la révolution. A les entendre, les communes n'auraient été réellement constituées qu'à cette époque ; avant nous, le monde moderne n'aurait jamais connu la véritable liberté.

Mais tous les systèmes s'évanouissent devant les faits attestés par les lois et les monuments. Le projet de donner au public un *Traité du régime municipal*, m'a

conduit à la recherche de ces faits, à l'étude de ces lois, de ces monuments : qu'il me soit permis de vous en offrir les prémices ou plutôt de vous en présenter l'analyse ; car il est peu de sujets plus féconds : la naissance de l'agriculture, l'invention des arts, les progrès de l'industrie, tous les faits historiques, toutes les idées sociales, en un mot, se rattachent à l'histoire de la commune. C'est ce développement dont je voudrais pouvoir aujourd'hui vous rendre spectateurs, mais que je suis obligé de restreindre dans les bornes étroites d'un discours.

Voyons d'abord quelle a dû être l'origine de la commune.

« La constitution de la famille, dit Robertson, fut le » germe et le principe de la grande association humaine. » L'auteur du *Contrat social* regarde aussi la famille comme le *premier modèle des sociétés politiques*. « Le » chef, dit-il, est l'image du père, le peuple est l'image » des enfants. »

Mais, avant de se réunir en peuples, les agrégations de famille n'ont formé que des tribus ; l'institution à laquelle l'autorité paternelle a réellement servi de type, est donc le régime municipal, berceau de toute association politique.

Dans les premiers jours du monde, l'univers présentait l'image d'une immense hôtellerie, ou, pour me servir d'une comparaison brillante de l'orateur romain, c'était comme un vaste théâtre dans lequel chaque spectateur vient prendre une place qui lui reste propre.

Épars sur la terre, les hommes n'avaient d'autre société que la famille; alors les biens n'appartenant à personne, le premier occupant put en disposer.

Transportons-nous à ces premiers temps, par la pensée! nous voyons un homme s'avancer avec sa famille dans une région inconnue, traversant des terres marécageuses, se faisant jour à travers des forêts impénétrables, afin de trouver un abri salutaire. Il commence par y poser une cabane, afin de se garantir de l'inclémence des saisons, et défriche quelque peu de terre autour de sa demeure; puis, son industrie s'étendant avec les besoins qui la font naître, il parvient à féconder des bruyères stériles. Tant que ce père de famille a vécu, sa nombreuse postérité restait soumise à ses lois; la mort, terme de tout, ne détruit point cette harmonieuse économie; au gouvernement paternel succède celui d'un autre chef, choisi ou accepté par la famille : telle est, n'en doutons pas, l'origine de la commune.

Survient un accident de la nature, une circonstance qui force ou détermine la réunion de cette famille à d'autres, afin de s'aider mutuellement. Cette agrégation, le mélange de divers intérêts exigent d'autres règles; bientôt les membres de la nouvelle communauté sentent le besoin d'élire des magistrats, chargés de veiller à l'exécution de ces règles, d'assurer les droits de chacun, de pourvoir à l'administration des bois et pâturages laissés en commun, et surtout de faire respecter les propriétés particulières, dont le partage s'opère successivement. La constitution de la famille et l'agriculture furent donc les premiers éléments de l'économie

sociale ; c'est de là que nous viennent les arts, le gouvernement et les lois (1).

L'occupation fut, dans le principe, le seul moyen d'acquérir, comme le dit Grotius, parce qu'alors la terre n'appartenait à personne ; mais la possession exclusive et le droit de transmettre ont été la conséquence nécessaire, la suite inévitable de cette première occupation. Une fois que l'homme eut porté la main sur un objet sans maître, la chose ainsi saisie et recréée par son industrie, devint, pour ainsi dire, une partie de lui-même ; la lui arracher eût été faire violence à sa personne. De l'instinct de la sociabilité, de ce sentiment du juste et de l'injuste, inné dans le cœur de l'homme, résulta donc l'accord tacite de garantir à chacun et à ses ayants-droit, le coin de terre qu'il s'était légitimement approprié et qu'il avait mis en état de produire. Vaincre un sol rebelle à la culture, dessécher des marais, se créer une habitation sûre avant d'être commode, repousser des animaux féroces ou nuisibles ; que d'efforts employés, que de dangers courus pour s'approprier quelques toises d'un terrain nouveau ! De toutes les conquêtes, celle qui fut le résultat de l'occupation et le fruit du travail, est la plus légitime ; conquête plus glorieuse, on peut le dire, que l'invasion de ces *ravageurs de provinces, nommés conquérants*, pour me servir des expressions de Bossuet.

(1) Jura autem civilia tunc esse cœperunt, cùm civitates condi, et magistratus creari, et leges scribi cœperunt. INSTIT., §. II, *de rerum divisione*.

De même que la liberté de l'homme, la propriété est donc un droit naturel; le droit civil et le droit des gens n'ont fait que pourvoir aux moyens de la conserver et de la transmettre.

Aussi, depuis qu'on explore le monde, ne s'est-il pas rencontré de peuplades où le droit de propriété fût inconnu. Partout, la législation des premiers peuples a pris soin de protéger de toute sa puissance les limites des héritages. Le Romain déclare sacrilége envers les Dieux, celui qui violera ou déplacera ces limites; cette violation est punie de mort chez les Aztèques, tribus de l'ancien Mexique, et dans les Marches allemandes (1).

Dans ces temps d'anarchie dont on voudrait pouvoir éloigner à jamais le souvenir, alors que ces mots *liberté, égalité, fraternité ou la mort !* se trouvaient inscrits sur les murs de nos cités, cependant un décret du 18 mars

(1) « Celui qui, en labourant la terre, aura déraciné les pierres » qui servent à fixer les bornes des héritages, sera dévoué aux » dieux mânes, aussi bien que les bœufs dont il s'était servi pour » le labourage. » — Le dérangement des bornes entraînant la présomption d'empiétement sur la terre du voisin, ce fut pour empêcher ces sortes d'usurpations que le premier législateur des Romains crut devoir faire considérer comme sacriléges les auteurs de ce fait, sans que l'on pût recevoir l'excuse qu'il devait être attribué aux bœufs employés au labourage.

« Les coutumes allemandes, dit M. Michelet, établissent des » peines cruelles contre ceux qui déplacent les bornes : on est » d'avis que c'est justice d'enterrer un tel homme jusqu'à la » ceinture dans le trou même où était la pierre, puis de passer » sur lui avec une charrue et quatre chevaux. » (Origine du droit, introduct., pag. 104.)

1793 déclare punissable du dernier supplice, celui qui osera proposer *la loi agraire ou toute autre subversive des propriétés ;* et c'est en vertu de cette loi, que Gracchus-Babeuf paya, de sa tête, la publication de ses écrits séditieux.... Qui aurait pu prévoir que, dans le monde civilisé du 19e. siècle, s'élèverait une nouvelle secte de niveleurs, célébrant la mémoire de Babeuf et de Robespierre, comme martyrs de la liberté, et protestant contre ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, *la religion, le mariage et la propriété* (1)? Poursuivies en Angleterre, ces doctrines perverses ont été importées parmi nous. En proclamant impunément, avec une audace incroyable, que *la propriété n'est qu'un vol*, nos Gracques modernes n'ont pas même le mérite de l'in-

(1) Dans un ouvrage intitulé : *Constitution et loi de la société réligioliste conventionnelle pour la société universelle*, Robert Owen, chef des socialistes, s'écrie que la *propriété n'est qu'un vol :* trois obstacles, dit-il, s'opposent à l'établissement de sa théorie, *la religion, le mariage et la propriété.* — « C'est là, très-certainement, disent les auteurs » du *Quarterly Review* (Revue anglaise), la plus pure phi- » lanthropie, telle que Marat et le père Duchesne la comprenaient » avec l'aimable Chaumette et le grand Anacharsis Clootz. Aussi » comme tout se tient dans le monde où nous sommes, voit-on » paraître, dans le cours du même mois pendant lequel les socia- » listes publient leur bienveillante doctrine, le catalogue de li- » brairie que voici et que nous soumettons à nos lecteurs. » (Suit le détail de publications périodiques par livraisons hebdomadaires ou mensuelles, au nombre desquelles figurent la *vie et caractère de Maximilien Robespierre et l'histoire de la conjuration de Babeuf en faveur de l'égalité*, pour le

vention ; ils ne sont que les vils échos d'un insensé d'outre-mer, Owen, chef des socialistes. Absurde en théorie, le système de ces prétendus régénérateurs serait impossible dans l'exécution ; ils le savent bien ! Les rêveries de quelques adeptes, moins avancés ou plus innocents, sont aussi inintelligibles : confier la solution de leur énigme à une espèce de communauté libre, sans chef, sans subordination quelconque, sans liens religieux ni moraux, n'est-ce pas de toutes les utopies la plus bizarre, de toutes les abberrations la plus monstrueuse? La propagation de pareilles doctrines ne peut donc avoir d'autre but, et leur contagion d'autre résultat, que celui d'insurger le prolétaire contre le possesseur légitime, d'ébranler les fondements de l'édifice

modique prix de deux ou trois pences.) « C'est au peuple que » l'on s'adresse, continuent les rédacteurs ; c'est à lui que l'on » fait lire, à si bon marché, l'éloge de Robespierre et celui de » la minéralogie, le panégyrique de d'Holbach l'athée, les ana- » thèmes de Volney et de Voltaire contre le clergé, les hauts » faits de Babeuf, etc., le tout assaisonné du portrait d'Epicure » et de celui de Marie Wolstonecraft, célèbre pour avoir, la » première, proclamé les droits de la femme libre. Toute cette » éducation populaire forme un ensemble complet.... Tous les » remparts de l'ancienne morale, ainsi démantelés à la fois, rap- » pelleront sans doute au sentiment de son danger, la société an- » glaise. C'est un bienfait providentiel que l'explosion simultanée » de ces doctrines qui, par la nudité même de leur laideur et » l'imminence de leur péril, ouvriront les yeux de plus d'un » réformateur honnête.... L'évêque d'Exeter a rempli son devoir » en citant récemment Owen à la barre de la législature et du » pays, etc., etc. »

social, de substituer au règne des lois, l'anomalie d'un régime anarchique qui n'aurait d'autre règle que la force!!!

Quittons cette digression affligeante pour suivre la marche du régime municipal, en commençant par le gouvernement des Gaules.

Les premiers temps des Gaulois sont ensevelis dans une obscurité profonde. Cependant, lors de l'invasion des Romains, la Gaule était composée de plusieurs villes puissantes, dont César fait l'énumération.

En quoi consistait alors le gouvernement municipal? Ici nous en sommes réduits à des conjectures, au lieu de preuves. Tout ce que l'on sait, c'est la division des personnes en trois classes; les druides, les nobles ou chevaliers et la plèbe. Mais, s'il faut en croire César, le peuple était compté pour rien : sous le joug d'une aristocratie avide et oppressive, la condition des plébéiens était déplorable (1).

Ce qui paraît certain, d'après le témoignage de Strabon, c'est que, dans les diverses cités, existait un sénat composé des citoyens les plus notables par la naissance et la fortune, qui, délibérant sur les intérêts communs, formaient une espèce de conseil municipal. Dans la lutte des Gaulois avec les armées romaines, qui, pendant plus de dix années, donna lieu à de fréquents

(1) Cesar, de bell. gal., lib. 6, cap. 11, 12 et 15. — Voy. Perreciot, *de l'état des personnes et des terres dans les Gaules*, tom. 1, pag. 4 et 10.

et terribles combats, on remarque plusieurs assemblées générales des députés de ces différents sénats, pour concerter les moyens de résistance. César parvint à s'assurer de ces assemblées nationales, qu'il convoquait lui-même; et, sous son influence, elles ne servirent plus qu'à préparer et hâter l'asservissement de la patrie (1).

Rome transporta, dans les Gaules vaincues, ses mœurs, son luxe et ses institutions.

C'est dans les colonies romaines que le régime municipal a pris naissance.

Pour maintenir leurs conquêtes et façonner les indigènes au joug, la politique des Romains était d'envoyer dans les provinces soumises à leur domination, des colonies formées de citoyens pauvres ou de vétérans auxquels étaient distribuées les spoliations de la victoire (2).

Transplantés ainsi sur un sol étranger, les colons ne devaient pas perdre les avantages précieux dont jouissait la métropole. Religion, rites, sénats, lois, usages, spectacles, régime municipal, tout ce qui constituait Rome, enfin, fut reproduit dans les colonies.

(1) Strabo, lib. 4, cap. 2. — Voy. aussi Raynouard, *Histoire du droit municipal*, *introduct.*, pag. IV.

(2) Les Gaules et l'Espagne furent peuplées de colonies. Cicéron *pro Fonteio*, parlant de celle de Narbonne, « c'est, » dit-il, une colonie de nos citoyens, la sentinelle du peuple » romain, une citadelle qui repousse et arrête les nations voi- » sines. » — On peut voir, sur les colonies romaines, le discours de l'abbé Fontenu, dans les mémoires *de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. 10, pag. 465.

Les habitants indigènes participèrent successivement à ces avantages. Plusieurs villes, affiliées d'abord au gouvernement de l'empire, prirent le nom de municipes, et, sous le règne des Antonins, toutes les autres cités furent admises à jouir, au même titre, des institutions romaines. Bientôt il n'exista plus de différence entre les deux peuples, pas même celle de nom.

Les Gaules, une première fois divisées en sept, et ensuite en dix-sept provinces, comprenaient cent treize ou cent quinze cités (1).

(1) Voici le nom des villes de France qui, sous la domination romaine, formaient des colonies ou municipes des Gaules :

Acqs, Agen, Aire, Aix, Alby, Amiens, Angers, Angoulême, Antibes, Apt, Arles, Arras, Auch, Autun, Auxerre, Avignon, Avranches, Bayeux, Bayonne, Bazas, Beauvais, Besançon, Béziers, Bordeaux, Boulogne, Bourges, Cahors, Cambray, Carpentras, Castellane, Cavaillon, Châlons-sur-Marne, Châlons-sur-Saône, Chartres, Clermont, Comminges, Coutances, Die, Digne, Embrun, Évreux, Fréjus, Gap, Glandèves, Grenoble, Langres, Lescar, Leictoure, Limoges, Lisieux, Lodève, Lyon, Mâcon, Mans (le), Marseille, Meaux, Metz, Nantes, Narbonne, Nîmes, Orange, Orléans, Paris, Périgueux, Poitiers, Puy (le), Quimper, Reims, Rennes, Rhodez, Riez, Rouen, Saintes. St.-Quentin, Séez, Senez, Senlis, Sens, Sisteron, Soissons, Strasbourg, Tarbes, Térouane, Toul, Toulouse, Tournay, Tours, Trois-Châteaux, Troyes, Uzès, Vaison, Valence, Vaime, Vence, Verdun, Vienne, Viviers. — A ce nombre pourraient être ajoutées quelques autres villes, qui n'existent plus.

Dans la Belgique et le pays d'outre-Rhin, Cologne, Liége, Mayence, Tournay, Trèves, etc., étaient aussi des cités municipales.

Mais le nom de *cité* ne s'entendait pas seulement de l'enceinte ou du territoire d'une ville : ce terme désignait l'étendue entière d'un pays, *pagus*, du district dépendant de la cité, et qui formait, presque toujours, un vaste territoire, composé de villes et de bourgades. C'est ce qui a donné lieu à la circonscription des diocèses ; aussi les historiens présentent-ils comme synonymes, les mots de *cité*, d'*évêché* ou de *pays* (1).

L'administration ainsi concentrée dans le chef-lieu de la cité où résidait le corps municipal, il n'existait, dans les campagnes, aucune communauté d'habitants unis par des relations sociales et particulières.

De la division territoriale passons à celle des personnes.

L'esclavage, cet abominable fléau de l'espèce humaine, était de droit commun chez les Romains ; ils l'introduisirent dans les Gaules.

Quant aux hommes libres, indépendamment des officiers de l'armée et des ministres de la religion, formant une classe privilégiée, on distinguait, comme à Rome, les nobles ou patriciens et les plébéiens ; à la suite des patriciens venait l'ordre des curiales ou

(1) *Qui è vico ortus est, eam patriam intelligitur habere, cui reipublicæ vicus respondet.* — *Ejus civitatis adscribendi sunt ordini, sub quâ vicus ille ac possessio censetur.* LL. *qui ex* D., lib. 50, tit. 1, *ad municipalem*, et 3 cod., lib. 3, tit. 27, *de natur. liber.* — *Quippè in notitiis*, CIVITAS *nonmodò urbem caput gentis, aut unum ex capitibus, sed etiam totum urbis agrum, pagumve aut diœcesim designat.* Hadr. Valer., *notit. Galliar.*, p. 446.

membres de la curie ; la condition essentielle, pour parvenir au décurionnat, fut de posséder un domaine de plus de 25 arpents, mesure romaine. Les municipes remplaçant les colonies auxquelles avaient été distribuées des terres, le gouvernement jugea nécessaire à la tranquillité publique de faire reposer, sur la propriété territoriale, le droit d'élire des magistrats et celui d'administrer la cité. Ceux qui ne possédaient pas la quantité de terres exigée pour être admis aux élections, et que l'on appelait *possesseurs*, tenaient un troisième rang. Suivaient les médecins, négociants, artistes et gens de métier, tous ceux enfin qui, sans posséder de propriétés foncières, exerçaient une profession libérale ou mécanique.

La distinction des rangs, l'ordre des différentes classes était tellement marqué, que le fils de sénateur devait être sénateur, celui de décurion restait décurion ; tous deux étaient exclus du service militaire (1). Nul ne pouvait se soustraire aux charges que lui imposait son état, règle générale et si absolue, qu'en se destinant aux théâtres, aux jeux publics, les acteurs eux-mêmes contractaient l'engagement de ne pas sortir de cette condition. Alors, loin de représenter ces œuvres admirables qui ont immortalisé la scène française, le théâtre n'était qu'une école de mauvaises mœurs ; souvent le

(1) Neque curialis, neque cohortalinus, neque curialis aut cohortalini filius, conditione desertâ, aliam audeat aspirare fortunam, cui majorum suorum exempla præjudicant. Loi 28, *cod. Theod.*, lib. 8, tit. 4, *de cohortalibus*. Voy. aussi la loi 30, *eod. tit.*, et la loi 14, lib. 6, tit. 35, *de privil.*

sang des hommes formait une partie du spectacle; et, quand le sceptre du monde fut soumis à l'empire de la croix, l'exercice de cette profession fut regardé comme incompatible avec les devoirs du christianisme. Je ne puis m'empêcher de vous citer, à cet égard, une disposition fort curieuse, écrite dans le code théodosien. « Si, » dit-elle, des comédiens ou comédiennes, en danger de » mort, réclament les sacrements de l'église, ce bienfait » pourra leur être accordé, du consentement de l'évêque; » et, dans le cas où, par hasard, ils recouvreraient la » santé, il ne leur sera plus permis de remonter sur le » théâtre. » Ne permettre de quitter un état qu'au moment de la mort, est déjà chose singulière; les précautions exigées pour ne pas accorder légèrement cette permission, sont encore plus étranges. « Mais il faudra, » continue l'empereur, prendre toutes les mesures né» cessaires, afin de s'assurer, avant tout, de l'état du » malade : pour prévenir toute dissimulation sur ce point, » nous ordonnons, en conséquence, que la demande » du comédien soit aussitôt communiquée aux ma» gistrats, et que le curateur de la cité nomme des gens » de l'art, afin de constater si le réclamant est bien » réellement à l'extrémité (1). »

(1) Scenici et scenicæ qui, in ultimo vitæ necessitate cogente interitus imminentis, ad Dei summi sacramenta properârunt, si fortasse evaserint, nullâ posthac in theatralis spectaculi conventione revocentur. — Ante omnia tamen diligenter observari ac teneri sanctione jubemus, ut verè et in extremo periculo constituti, id pro salute poscentes (si tamen antistites probant), beneficii consequantur : quod, ut FIDELITER fiat,

Voici quelle était l'organisation du régime municipal dans chaque cité.

Délibérant sur tous les intérêts communs, les décurions ou membres de la curie formaient ce qu'on appelle aujourd'hui le *conseil municipal*, avec cette différence que la délibération n'était pas un simple avis, mais une règle définitive, appelée *décret des décurions*. Deux magistrats, sous le nom de *duumvirs*, à l'instar des consuls de Rome, étaient chargés de l'exécution et de la police intérieure, avec pouvoir de statuer sur les contraventions aux règlements. Un curateur de la cité avait le soin de pourvoir aux approvisionnements; l'administration des biens communaux lui était également confiée, il avait aussi l'inspection des théâtres (1).

eorum ad judices, si in præsenti sunt, vel curatores urbium singularum desiderium perferatur, quod ut, INSPECTORIBUS MISSIS, sedulâ exploratione quæratur, AN INDULGERE HIS NECESSITAS POSCAT EXTREMA SUFFRAGIA. Cod. Theod., lib. 15, tit. 7, *de scenicis*. — Cependant, par une autre loi, l'empereur Théodose laissa aux femmes chrétiennes la liberté d'abandonner le théâtre.

(1) L'ordre de la curie est souvent qualifié de *sénat*; les patriciens en faisaient partie; ils y tenaient le premier rang; mais ils ne votaient point à part, la délibération n'étant toujours qu'un décret des décurions. — Les duumvirs ou magistrats de la cité en exerçaient les actions comme nos maires actuels; ils étaient aussi chargés de donner des tuteurs aux pupilles, et présidaient à l'insinuation des actes. On peut voir, sur les attributions municipales, les lois du Digeste *ad municipalem*, le titre *de decurionibus*, le code, lib. 10, tit. 31 *de decurionibus*; tit. 38 *de municipibus*, et au Digeste la loi 5, *de fugitivis*; la loi

Dans chaque cité, la curie nommait en outre des fonctionnaires appelés *principaux* ou *décaprotes* (dix premiers), formant un pouvoir exécutif, et chargés spécialement d'opérer, sur les habitants, la répartition et la levée des impôts dont le montant était déterminé par les officiers de l'empire.

Indépendamment de ces fonctionnaires, il y avait un *défenseur de la cité*, dont la mission spéciale était, à l'exemple des tribuns de Rome, de défendre les citoyens, de les protéger contre l'injustice et l'oppression de l'autorité. Ce fonctionnaire n'était pas nommé comme les autres, dans l'assemblée électorale de la curie, mais par l'universalité des habitants : la loi défendait même de le prendre parmi les décurions. Une constitution impériale exigea la condition de catholicité pour remplir cette honorable fonction ; et souvent l'évêque en fut chargé (1).

C'est aussi des lois romaines que provient l'établissement de ces anciennes corporations d'arts et métiers,

18, lib. 50, tit. 4 *de muneribus et honoribus ;* la loi 3 *de fugitivis*, et les lois 5 et 9, lib. 50, tit. 8 *de adm. rer. ad civit. pertinent.* — Voy. aussi le code Theod., lib. 12, tit. 1, *de decurionibus*, et lib. 13, tit. 3, *de medic. et profess.*

(1) Lib. 1, tit. 55, au code *de defensoribus civitatum*. — DEFENSORES, dit la loi 8, ita præcipimus ordinari, ut sacris orthodoxæ religionis imbuti mysteriis, reverendissimorum episcoporum, necnon clericorum et honoratorum ac possessorum et curialium decreto constituantur : de quorum ordinatione referendum est ad illustrissimam prætorianam potestatem, ut litteris ejusdem magnificæ sedis eorum solidetur auctoritas.

abolies par nos lois nouvelles et remplacées, d'une manière peu efficace, par l'institution des prud'hommes, dans plusieurs villes manufacturières.

A l'exemple de ce qui se pratiquait à Rome, le gouvernement impérial avait autorisé et soumis à une organisation particulière, des corps d'ouvriers, de fabricants, d'artistes d'une même profession. Protégés par des patrons choisis d'ordinaire parmi les personnages les plus éminents, et qui tenaient à honneur d'exercer un semblable patronage, les membres de ces corporations s'assemblaient pour délibérer sur leurs intérêts; ils avaient une caisse commune, et nommaient des syndics, officiers chargés d'exercer les actions de cette petite société, et d'y entretenir une police exacte (1). La réunion des maîtres et des ouvriers, agissant ainsi d'accord, opposait une digue puissante à l'oppression, en même temps qu'elle prévenait l'anarchie de ces coalitions, de ces comités secrets, que le gouvernement d'une nation voisine a tant de peine à réprimer; et déjà, parmi nous, ne voit-on pas les agitateurs, prenant le drapeau du travail, user de ce prétexte pour exciter de nouvelles convulsions politiques?

(1) Loi 1, D. lib. 3, tit. 4. — On a retrouvé plusieurs monuments élevés par la reconnaissance des corporations d'arts et métiers envers leurs patrons. V. dans Raynouard, tom. 1, chap. 21 et 29, les inscriptions en l'honneur de *Q. Julius Severinus*, *L. Besius superior*, *Taurinus Florentius* et *Sevir Augustar*, patrons des nautonniers de la Saône, du Rhône et de la Durance, personnages distingués, auxquels ils avaient érigé des statues.

Au moyen de leur mécanisme administratif, les cités gauloises formaient, pour ainsi dire, autant de républiques : police intérieure, administration des propriétés communes et des finances locales, construction et entretien des édifices publics, tous les objets, en un mot, étrangers au pouvoir central, étaient exclusivement placés dans le domaine de l'autorité municipale.

C'est sous les auspices de ces institutions, et à l'aide de cette activité intelligente qui distingua les races gauloises, que s'élevèrent la plupart de ces monuments dont on trouve encore des débris sans nombre.

Cependant le joug d'un gouvernement militaire pesait sur les Gaules.

A la tête des provinces, un préfet du prétoire représentait l'empereur. Des cohortes romaines, sous le commandement d'un duc, formaient des camps de défense, protégés par des voies militaires. Un gouverneur établi dans chaque cité, sous le titre de proconsul ou de préfet, avait l'administration de la justice et des affaires publiques; et, dans chaque province, un procurateur ou exacteur avec des auxiliaires était chargé de la direction des impôts et des immenses revenus de l'empire.

Les recettes du trésor public consistaient dans de vastes domaines; dans des droits de péage, de douane et de gabelle (car c'est des Romains que nous tenons tous les genres de monopole, jusqu'à celui du sel) (1); dans des revenus casuels provenant, soit des confiscations,

(1) Si quis, sine persona mancipum (id est salinarum conductorum), sales emerit, vendere tentaverit, sive propriâ

soit de dons appelés ***volontaires***, mais que les provinces étaient obligées de faire à l'empereur; enfin dans l'impôt ordinaire, savoir, une taxe réelle, à raison de tant par arpent, une taxe personnelle par chaque tête de citoyen; et, chose remarquable! les maisons patriciennes n'étaient pas imposées comme les autres habitants; défense sévère de leur faire subir aucun genre d'exaction. Ainsi, c'est des Romains que provenait cette inégalité d'impôts, réprouvée, à si juste titre, par les lois de la révolution (1).

La centralisation n'existait au surplus que pour les affaires publiques et les intérêts du souverain. En ce qui concerne l'administration des cités, les officiers de l'empire n'exerçaient qu'une surveillance générale, sans entrer dans aucun des détails de cette administration; il n'était pas même besoin, comme à Rome, de l'autorisation du gouvernement pour aliéner les biens communaux de la cité; l'homologation du décret des décurions par le juge, était suffisante (2).

audaciâ, sive nostro munitus oraculo, sales ipsi, unà cum eorum pretio, mancipibus addicantur. L. 11, cod. *de vectigalibus*, lib. 4, tit. 61.

(1) A curialibus terris, senatoria gleva discreta sit, nec ulla fiat in possidendo clarissimarum domorum, curialiumque conjunctio, nec ullo exactionis genere vinciantur; idque curent ii qui, per civitates defensorum senatus officium susceperint, quorum periculo teneatur, si quid dispositum fuerit in dispendium senatorum. L. 3, cod. Theod., lib. 6, tit. 3, *de præd. senat.*

(2) L. 3, au cod. lib. 11, tit. 31, *de vendendis rebus civitatis.*

Tant que l'ordre social fut ainsi tempéré, le pouvoir central conserva sa puissance, et les libertés municipales, leur entière plénitude.

Mais, sous les derniers empereurs, le despotisme parvint à envahir ces libertés. Leur décadence et la fiscalité, ce système destructeur qui allait toujours croissant, hâtèrent la dissolution de l'empire.

A la qualité de curiale furent attachées des conditions rigoureuses qui finirent par en surpasser les avantages. Défense au décurion d'aliéner ses biens; en cas de mort sans testament et à défaut de parents proches, ils étaient dévolus à la curie. Soumis à l'obligation de résider dans la cité, le curiale, s'en éloignant, était puni par la confiscation des terres où il espérait se cacher. Les ordres sacrés, l'entrée dans un monastère ne pouvaient servir d'excuse; du moins le prêtre ou le moine demeurait forcé d'abandonner ses biens à la curie, ou d'en disposer en faveur d'un parent à qui ces propriétés donneraient le cens nécessaire pour les élections. Responsable de la gestion des impôts, de l'insolvabilité des collecteurs, souvent on faisait payer au décurion ce qu'il lui avait été impossible de percevoir.

Des obligations non moins rigoureuses étaient attachées aux fonctions actives de la magistrature. Appelé à un service temporaire, le curiale ne pouvait s'en exempter, sous aucun prétexte. Se cachait-il, afin de se soustraire à ses devoirs, le citoyen chargé de le remplacer était mis en possession des biens de l'absent; et

si ce dernier se soumettait enfin à remplir ses fonctions, la loi en prolongeait de deux ans la durée (1).

Portées à une époque où, déjà menacé de l'invasion, le gouvernement crut devoir retenir chaque fonctionnaire à son poste, ces lois despotiques produisirent un effet tout contraire. L'espèce de servitude qui retenait le citoyen attaché à la curie comme le serf à la glèbe, la nécessité d'occuper une charge onéreuse, sous peine de perdre sa fortune, loin de relever l'amour de la patrie, ne firent qu'en éloigner le sentiment. A mesure que le danger croissait, la tyrannie impériale redoubla d'intensité. L'oppression des agents du fisc finit par être insupportable, le taux des contributions exorbitant, et la manière de les percevoir plus injuste encore. Au lieu d'un droit, les fonctions municipales n'étaient plus qu'un service pesant, imposé à la bourgeoisie, dans l'intérêt du despotisme.

Ces faits sont attestés par tous les historiens de l'époque. « Il faut, dit Montesquieu, lire, dans Salvien, » les horribles exactions que l'on exerçait sur les peuples. » Les habitants n'avaient d'autre ressource que de se

(1) Les conditions onéreuses, imposées aux curiales et aux magistrats municipaux, sont retracées dans plusieurs constitutions impériales. — Voy. notamment au cod. Théod., lib. 5, tit. 2; la loi 1 *de bonis decur.*; le tit. 3, lib. 10 *de locat.*; les lois 2, 16, 29, 92 *de decurionibus*, liv. 12, tit. 1; la loi *curiales*, tit. 18, et ci-après la Novelle de Majorien. — Le code Justinien renferme plusieurs lois semblables.

» réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté
» au premier qui voulait la prendre (1). »

La preuve la plus authentique de la misère d'un peuple se puise dans la législation, dans les mesures de circonstance prises par les gouvernants, et l'on pourrait citer ici plusieurs actes législatifs. Déjà, sous le règne de Constantin, les libertés municipales commençaient à déchoir : l'empereur essaie de réprimer le *brigandage* des officiers provinciaux, dont il fait une peinture énergique. Vainement, à l'approche de l'invasion, Honorius et Théodose cherchent à ranimer le patriotisme, en ordonnant au préfet d'Arles de convoquer une assemblée générale *des plus honorables personnages de chaque province*, afin de pourvoir *aux besoins de l'état et aux intérêts des propriétaires !* entièrement dégoûtés du régime impérial, les Gaulois dédaignent de répondre à cet appel. Enfin, la Novelle publiée par Majorien, l'année 458, pour retenir les citoyens forcés de déserter la patrie afin d'échapper à d'horribles persécutions, atteste la déplorable situation dont se plaignaient avec amertume les auteurs de l'époque, et l'impuissance des efforts tentés par l'empereur pour arrêter le mal; cette loi présente, en un mot, tous les symptômes d'une société qui s'éteint et se débat dans les convulsions de l'agonie (2).

(1) Salvien, *de Gubern. Dei*, lib. 5, cap. 8; lib. 5, cap. 5 et 6; lib. 7, cap. 2; Orose, hist., lib. 7. — V. aussi l'abbé Duboz, tom. 1, pag. 411 et suiv.

(2) *Huc redigit iniquitas judicum exactorumque pleo-*

A l'oppression des hommes libres, si l'on ajoute que plus des deux tiers de la population, étant de condition servile, n'avaient aucun intérêt à ne pas changer de maîtres, doit-on s'étonner de la facilité que trouvèrent les habitants du nord à s'emparer des Gaules.

Il n'entre pas dans mon sujet de retracer les horreurs de cette catastrophe : je ne décrirai point l'irruption de cette nuée de Barbares, saccageant les villes, désolant les provinces qu'ils ne faisaient que traverser, ni l'établissement plus pacifique des Burgondes dans la Sé-

tenda venalitas, ut multi patrias deserentes, natalium neglecto splendore, occultas latebras et habitationem elegerint juris alieni.. Vendunt defugas curiales et obnoxios corporatus. — Que fait l'empereur pour arrêter la désertion des curiales ? Il accorde, comme une grâce, que désormais on ne pourra exiger du curiale chargé de recueillir l'impôt, que ce qu'il aura pu recevoir du possesseur, et, entre autres vexations de détail dont il ordonne la répression, il réduit à trois jours la durée de ces repas somptueux que les officiers de l'empire exigeaient pour leur bienvenue. Mais, loin de rendre quelque liberté aux curiales, il ne fait que river les chaînes de leur asservissement et veut qu'il s'étende jusqu'à leurs filles : ***Filia curialis, si in alia voluerit nubere civitate, quartam mox omnium facultatum suarum ordini conferat***, et fait au curiale la défense la plus expresse d'abandonner ses fonctions pour entrer dans les ordres sacrés, ordonnant même de rappeler à la curie tous ceux qui n'auront pas encore reçu le diaconat : ***Quicumque, sub nomine clericatus, curialis vel corporatus se subtraxerit, si infrà diaconatus gradum locatus probetur, ad originem suam sine dilatione revocetur, etc.***

quanie, ni l'occupation du midi par les Visigoths (1). Je ne dois m'attacher ici qu'au règne du jeune Clovis, qui, sur la fin du cinquième siècle, part de la rive droite du Rhin, à la tête de ses Francks, bat tour à tour les armées qu'il rencontre sur son passage, et finit par se rendre inexpugnable dans les Gaules, par y former un empire, au lieu d'un camp.

Portons maintenant nos regards sur les résultats de ce grand événement.

Pour en bien juger, il est bon de se faire une idée du caractère des différents peuples réunis sous la domination franque, de voir ce que peut avoir de réel ce prétendu contraste entre les vertus des Romains et la férocité des vainqueurs. C'est ici que j'ai à combattre les préjugés de l'école, l'enthousiasme des admirateurs fanatiques de l'antiquité.

Élevé dans l'admiration des temps merveilleux de Rome et de la Grèce, cet enthousiasme m'a séduit comme un autre; mais pour peu qu'on ait lu et vécu, on ne tarde pas à se déprendre des illusions de la jeunesse, des amplifications de collége.

La république romaine se ressentait de son origine : comme le dit ingénieusement un de nos associés, *le*

(1) St. Jérôme trace, dans les termes les plus énergiques, la description de cet épouvantable bouleversement, des provinces presqu'entièrement dévastées par les Barbares, des villes principales qu'ils avaient saccagées et détruites. Epist. 4 *ad Heliodorum* et 82 *ad Ageruchiam*. Mais retiré à Bethléem, où il mourut en 420, il ne pouvait parler de la conquête de Clovis, qui n'eut lieu qu'en 486.

drapeau des Romains était une louve, et toujours ils furent dignes d'un pareil symbole (1). L'infanticide autorisé par une loi de Romulus et confirmé par celle des douze tables, le droit de vie et de mort accordé à l'autorité paternelle, le pouvoir des époux assimilé à celui des pères, sous plus d'un rapport ; tout, dans les relations de famille comme dans les lois civiles, semblait être une conséquence de ce code abominable de l'esclavage, partie essentielle de la législation romaine. Quoi de plus féroce que les assauts de gladiateurs ! Quoi de plus étrange que cette loi défendant, sous les peines les plus sévères, de tuer les lions d'Afrique destinés à des spectacles inhumains ! Quelle barbarie dans les traitements exercés par ce peuple libre sur ses esclaves ! Les vertus qu'on admire dans quelques grands citoyens ne furent souvent que des vertus contre nature. Je ne puis lire de sang froid le trait de Brutus, condamnant son fils et le faisant exécuter sous ses propres yeux, ni l'assassinat de César par cet autre Brutus, son fils adoptif.

A la férocité de ces fiers républicains, se joignait l'immoralité la plus profonde ; le grave Caton cède Murcia, sa femme enceinte, à Hortensius, puis la reprend à la mort de celui-ci, parce qu'il avait légué à cette femme une immense fortune, au préjudice de son fils. Le sage Cicéron lui-même ne peut être lavé du reproche d'avoir suivi le torrent : pénétré d'estime pour les œuvres de ce grand orateur, j'aimerais qu'il n'eût pas

(1) Charles de Bernard, dans l'*Anneau d'argent*.

répudié Térentia pour épouser Publia, sa pupille. A l'ancienne servitude dans laquelle le mariage tenait l'épouse, succéda la licence la plus effrénée du divorce ; les dames romaines finirent par calculer leurs années par le nombre de leurs maris, au lieu de les compter par celui des consulats.

Ce sénat, dont on a tant exalté les résolutions, à quels moyens odieux n'eut-il pas recours pour diviser, combattre et soumettre les différents peuples? Montesquieu nous dépeint sa perfidie, son manque de foi dans les traités, qui n'étaient jamais que des suspensions d'armes, abusant même de la subtilité des termes de la langue, pour y donner une interprétation arbitraire. Loin de répondre à la dignité de ce corps puissant, plusieurs de ses séances présentent le spectacle de scènes tumultueuses. Dans une lettre à Quintus, son frère, Cicéron rend compte d'une de ces assemblées où le désordre fut porté aux voies de fait les plus violentes, aux injures les plus obscènes, et dont il se félicite d'avoir pu s'évader (1).

Cependant on ne saurait s'empêcher d'admirer tant de grandes actions, tant de triomphes, cette politique, ce courage, cet amour de la patrie qui distingua les citoyens de la république.

(1) « Enfin, dit Cicéron, comme à un signal donné, les » Clodiens se mirent à cracher sur les nôtres. De l'une et de » l'autre part, on prit feu. Eux de pousser pour nous faire quitter » la place ; et les nôtres de tomber sur eux et les mettre en fuite. » On chasse Clodius de la tribune ; et moi, j'ai pris la fuite aussi, » crainte d'accident. »

Mais, à l'époque de la conquête, les Romains étaient parvenus à ce degré de corruption qui produit de force un changement dans les choses humaines; si l'ancienne Rome fut illustrée par des vertus, la nouvelle avait parcouru l'échelle de tous les vices. Les règnes de Néron, Galba, Vitellius, Domitien, Héliogabale et de tant d'autres monstres, furent marqués par les plus féroces et les plus grossières tyrannies dont l'antiquité nous ait offert l'exemple; le peuple roi était devenu le plus vil et le plus esclave de tous les peuples.

Qu'on ne m'accuse point ici d'exagération systématique! On peut voir dans Ammien Marcellin, Luitprand et d'autres auteurs de l'époque, la peinture de ces descendants des Cincinnatus et des Publicola : loin d'en charger les traits, je ne fais que les adoucir (1). C'est à cette dégradation du peuple romain que tous les historiens de la nouvelle école attribuent la chute de l'empire (2).

(1) Ammien Marcellin, lib. 14. — « Lorsque nous voulons » insulter un ennemi, disait Luitprand, nous l'appelons *Romain* : » ce nom signifie bassesse, lâcheté, avarice, débauche, mensonge; » il renferme seul tous les vices. »

(2) Voy. MM. Guizot, *Essai sur l'histoire*, pag. 4, 5, 18, 26 et 55; Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire*, pag. 510; Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule*, pag. 56; Raynouard, *Droit municipal*. — On peut voir dans les études historiques le tableau des mœurs de l'ancienne et de la nouvelle Rome, par M. de Chateaubriand, avec cette conclusion : *ne nous plaignons plus de l'état actuel de la société; le peuple moderne le plus corrompu est un peuple de sages, auprès des nations païennes.*

Plaçons en regard de la nation vaincue, le peuple vainqueur. Suivant le rapport de Saint Jérôme, Procope et Agathias, les Franks étaient des Germains, habitant, à ce qu'il paraît, le pays qui comprend aujourd'hui la Franconie, la Thuringe, la Hesse et la Westphalie. Les uns supposent au mot tudesque *frank*, la puissance du mot latin *ferox*, ce qui ne s'accorde guère avec l'opinion des contemporains, qui dépeignent le peuple frank comme le moins barbare des peuples du Nord (1). D'autres prétendent, avec plus de raison, que le mot *frank* signifie *libre*, du moins telle est la signification que l'on en aurait fait dériver; mais, dit l'auteur des études historiques, que nos ancêtres aient reçu leur nom de la liberté, ou qu'ils lui aient communiqué ce nom, notre orgueil national n'a rien à souffrir de l'une ou de l'autre hypothèse. Ce qu'il y a de certain, c'est que si les Romains l'emportaient sur leurs vainqueurs par la civilisation, ceux-ci leur étaient supérieurs par les vertus guerrières (2).

(1) Sunt enim Franci non campestres, sed et polititia ut plurimùm utuntur romana et legibus iisdem.... Et pro barbara natione valdè mihi videntur civiles et urbani, nihilque à nobis differre, nisi solummodo barbarico vestitu et linguæ proprietate.

(2) Le caractère des Franks est peint dans le préambule de la loi salique, dont on fixe la rédaction à l'année 511. « La nation » des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les » armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil; » noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté sin- » gulière, hardie, agile et rude aux combats, depuis peu convertie » à la foi catholique, libre d'hérésie. Lorsqu'elle était encore

Tel est le parallèle des deux peuples, qui, devant former une seule nation, conservèrent longtemps encore leur caractère propre.

Examinons maintenant quel fut l'état des personnes, des biens et du régime municipal, sous les rois franks.

S'il fallait en croire quelques écrivains, une fois maîtres des Gaules, les vainqueurs auraient réduit en servitude tous les naturels du pays et se seraient emparés de toutes les propriétés (1).

» sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, re-
» cherchant la clef de la science, selon la nature de ses qualités,
» désirant la justice, gardant sa piété. La loi salique fut dictée par
» les chefs de cette nation qui, en ce temps, commandaient chez
» elle.... Vive le Christ qui aime les Franks! qu'il regarde leur
» royaume.... Cette nation est celle qui, petite en nombre, mais
» brave et forte, secoua, de sa tête, le dur joug des Romains. »

(1) « Pour le regard de nos Français, dit Loyseau, quand ils » conquestèrent les Gaules, c'est *chose certaine*, qu'ils se firent » seigneurs des personnes et des biens d'icelles, j'entends *seigneurs* » *parfaits*, tant en la seigneurie publique qu'en la propriété » privée. Quant aux personnes, ils firent les naturels du pays » *serfs*, non pas toutefois d'entière servitude, mais tels à peu » près que les Romains appelaient ou *censitos*, *seu adscriptios*, » ou *colonos*, *seu glebæ addictos*..... Mais quant au peuple » vainqueur, il demeura franc de ces espèces de servitudes et » exempt de toute seigneurie privée.... Quant aux terres de la » Gaule, les Français victorieux *les confisquèrent toutes*, c'est- » à-dire attribuèrent à leur état l'une et l'autre seigneurie » d'icelles, et hors celles qu'ils retinrent au domaine du prince, » distribuèrent *toutes les autres* par climats et territoires aux » principaux chefs et capitaines de leur nation. » (Liv. *des*

Cette assertion est démentie par tous les enseignements de l'histoire.

La législation, je ne puis trop le répéter, est le miroir où se révèlent la nature du gouvernement et la situation des peuples.

Il eût été difficile de ranger, sous une loi générale, des sujets dont les usages étaient si différents. Clovis donna aux uns la loi ripuaire, aux autres la loi salique. Le Burgonde était régi par la loi gombette, et la loi romaine fut maintenue pour les Gaulois, formant la masse du nouveau royaume. Chacun devait être jugé par le droit de son pays, et plus tard furent institués des tribunaux composés de juges des différentes nations. Marculphe, auteur du 7e. siècle, nous a conservé la

seigneuries, chap. 1, n°. 54 et suiv.; voyez aussi Dumoulin, tit. 1er. *des fiefs*).—C'est sur cette doctrine que Boulainvilliers a bâti son système de notre ancien gouvernement. *Origine de la noblesse*, chap. 24. — Mais déjà les auteurs du 18e. siècle s'étaient élevés contre cette opinion; Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. 30, chap. 20), et Mably (observ. sur l'Histoire de France, édit. de 1790, tom. 1, pag. 277, 2, p. 168 et 3, p. 287), critiquent, l'un en riant, l'autre avec acrimonie, les rêveries de Loyseau: (voy. aussi Duboz, tom. 3, pag. 370), et ce point a été éclairci d'une manière encore plus satisfaisante par les historiens de la nouvelle école. — Cependant, qui le croirait? un de nos plus grands jurisconsultes, M. Proudhon, adopte, sans autre examen, le système de Loyseau, *auteur*, dit-il, *bien justement célèbre dans les fastes de notre jurisprudence*, COMME AYANT LE MIEUX CONNU L'HISTOIRE. (Traité d'usage, 2e. édition, tom. 3, pag. 330.) — Mais voy. *contrà* l'opinion d'un autre jurisconsulte non moins célèbre, M. Troplong, des prescriptions, tom. 1er., pag. 349 et 358.

formule des provisions accordées aux officiers placés à la tête de chaque cité ; en voici les termes : « Vous nous » garderez une fidélité inviolable ; vous maintiendrez en » paix par votre bonne conduite, les Franks, les Ro- » mains, les Burgondes, les citoyens de tous les autres » peuples qui composent votre district, et vous rendrez » justice à chacun d'eux, suivant les lois et les coutumes » de la nation dont il se trouvera être (1). »

Des dispositions que renferme la loi salique relativement à la peine pécuniaire, l'auteur des *Lettres sur l'histoire* prétend faire résulter la preuve d'une différence de condition entre le vainqueur et le vaincu. Le prix de l'homme, dit-il, étant pour le Barbare, double de ce qu'il était pour le Romain, cette composition sur le meurtre répond à la question tant débattue de la distinction établie entre les Franks et les Gaulois. Renouard pense, au contraire, qu'il ne serait pas exact de se former une pareille opinion sur le texte de la loi salique. En effet, quand, par orgueil national, ou pour leur propre sûreté, les Franks, dont le nombre, suivant Bullet, ne s'élevait guère qu'à 30,000 hommes disséminés dans une immense population, auraient jugé nécessaire de retenir les vaincus par un châtiment plus sévère, pourrait-on en tirer la conséquence que ceux-ci

(1) Marculphe, lib. 1, form. 8. — Dans le serment de Charles-le-Chauve se retrouve encore la promesse de maintenir à chacun sa propre loi : *Et uni cuique eorum, in suo ordine, secundùm sibi competentes leges tam ecclesiasticas quam mundanas, rectam rationem et justitiam conservabimus.* Baluze, tom. 2, pag. 269.

ne formaient qu'une caste inférieure et proscrite? Mais la loi salique doit recevoir, à ce qu'il me semble, une toute autre interprétation. Les Franks étant tous d'égale condition, elle ne distingue que les officiers à la suite du roi, tandis que, pour les Gallo-Romains, la composition est graduée sur trois classes différentes, le citadin, capable d'être admis à la table du roi, le simple possesseur de la campagne, et le colon (1).

On peut voir, dans Grégoire de Tours, le grand nombre de Romains occupant les premières dignités de l'état, ou chargés de missions les plus importantes. Eux seuls étaient capables de substituer au caprice de la force, les éléments d'un régime régulier, et d'élever la royauté barbare sur le modèle de la monarchie impériale. C'est à ces Romains que peut être attribué tout ce qui s'est fait de bien et de mal sous les premiers rois franks, et peu à peu ils parvinrent à faire adopter leurs lois et leurs usages.

(1) Si quis ingenuum Francum, aut Barbarum, aut hominem occiderit, qui lege salicâ vivit, solidis 200 culpabilis videtur. Si quis eum occiderit, qui in truste dominica est, sol. 600 culpabilis videtur. — Si quis ROMANUM HOMINEM convivam regis occiderit, solidis 300 culpabilis videtur. Si romanus possessor, id est, qui res in pago ubi commanet, proprias possidet, occisus fuerit, is qui eum occidisse convicetur, solidis 100 culpabilis judicetur. *Leg. salic.*, *tit.* 44. — La loi ripuaire établissait la même proportion entre les Franks et les Gaulois. — Mais la loi des Bourguignons traite le Romain à l'égal du Burgonde : *Burgundio et Romanus unâ conditione teneantur.* Concioni leg. barbar. Burg., tit. 10, cap. 1. *Quod tamen inter Burgundiones et Romanos æquali conditione volumus custodiri.* Ibid., tit. 15, cap. 1.

Une autre preuve que les vaincus n'étaient pas considérés comme une classe abjecte, indigne de rivaliser avec les vainqueurs, c'est la haute considération dont fut investi le clergé, qui cependant ne se composait que de Gallo-Romains (1). Nommés avant l'invasion, les évêques étaient tous fils d'anciens habitants des Gaules, et, sous les rois Franks, le choix de ces premiers pasteurs continua d'être dévolu au clergé, aux magistrats et aux principaux citoyens (*Novel.* 123, *cap.* 1). Les Barbares

(1) Si quis subdiaconum interfecerit, solidos 400 componat. Si quis diaconum interfecerit, 500 solidos componat. Si quis presbyterum ingenuum interfecerit, 600 solidos componat. Si quis episcopum interfecerit, 900 solidos componat. *Leg. rip., tit.* 36. — Si quis diaconum interfecerit, solidis 300 culpabilis judicetur. Si quis episcopum interfecerit, solidis 900 culpabilis judicetur. *Leg. Salic., tit.* 58.—« Quoique, pendant longtemps, » dit l'abbé Mably, les évêques fussent tous Gaulois de naissance » et se gouvernassent par conséquent par les lois romaines, non-» seulement ils entrèrent dans les assemblées de la nation, mais » y occupèrent même la première place. Sous le règne de Clo-» taire Ier., ils travaillèrent, de concert avec les Français, à » corriger les lois salique et ripuaire, et obtinrent par ces lois » mêmes, des distinctions supérieures à celles de tous les autres » citoyens. Ils exercèrent une sorte d'intendance sur les tribu-» naux de la nation; et dans l'absence du roi à qui on appelait » des jugements rendus par les comtes et les ducs, on s'adressa » aux évêques, qui eurent, comme lui, le droit de châtier les » juges qui malversaient dans l'exercice de leur emploi, de casser » et réformer leur sentence. » Voy. aussi Augustin Thierry, *lettres sur l'Histoire*, pag. 278 et 319. — Gibbon lui-même est forcé de convenir que *les évêques ont fait le royaume de France.*

ayant adopté le catholicisme, on conçoit quel dût être, sur des hommes grossiers, l'influence de personnages aussi éclairés. La loi salique attachait à leur dignité une prééminence sans égale ; le souverain avait en eux une confiance sans bornes, et leur délégua les pouvoirs les plus étendus.

Ainsi, la conquête n'apporta aucun changement à l'état des personnes; l'homme libre resta libre, le patricien conserva ses prérogatives, et le peuple ses institutions.

La condition des biens n'éprouva non plus aucune altération. Le propriétaire fut même délivré de ce fardeau insupportable d'impôts de tout genre, dont il avait été accablé sous l'empire. L'abbé Mably démontre, par des preuves sans réplique, que les citoyens ne furent assujettis à aucune espèce de tributs; Montesquieu est d'accord avec lui sur ce point. Le prince, dit-il, vivant du revenu de ses domaines, n'exigea des sujets que l'obligation de garder la frontière et d'aller à la guerre. Si la fiscalité fut rétablie dans la suite, c'est à des Romains qu'il faut le rapporter. Sous Théodebert, Parthénius essaie de créer un impôt; mais cette mesure excite la haine publique, il est massacré à la mort de ce roi. Plus tard, Chilpéric ayant ordonné la levée d'une cruche de vin par arpent de vignes (1), est obligé d'abandonner cette entreprise, regardée comme contraire aux droits des peuples.

(1) *Amphoram vini.* La capacité de l'amphore romaine était d'un pied cube. *Hist. de l'Académie des sciences et belles-lettres.*

Les Burgondes et les Visigoths avaient partagé les terres. Les Franks exigèrent-ils un nouveau partage? Aucun document ne permet de le croire. C'est une grave erreur de prétendre, comme l'ont avancé quelques écrivains, que le partage dépouilla les communes rurales d'une grande partie de leurs propriétés. Au lieu de ces cultures fécondes, de ce grand nombre de villages, dont chacun forme aujourd'hui une communauté d'habitants, les campagnes, peuplées seulement de colons et surtout d'esclaves, sous la verge d'un intendant, présentaient alors l'aspect de vastes déserts, de forêts que la cognée n'avait jamais atteintes, de lacs, de marais, avec quelques métairies isolées. C'est sur ces immenses possessions appartenant au fisc romain et à quelques familles gauloises, que le partage fut opéré, encore n'avait-il eu lieu que sur une partie des terres de ces grandes familles, qui n'en restèrent pas moins riches, puissantes et considérées (1).

(1) Essais sur l'*Histoire de Franche-Comté*, par M. Edouard Clerc, imprimés en 1840, tom. 1, pag. 102. — « Impatronisés sur » les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à » titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, » ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, les Visigoths » et les Burgondes, dit M. Thierry, dans ses *Lettres sur l'Histoire*, se faisaient scrupule de rien usurper au delà ; ils regar- » daient le Romain comme leur égal, et non comme leur colon » ou lète. » — M. Michelet fait aussi observer que, « cantonnés » militairement dans une grande maison, où ils auraient pu jouer » le rôle de maître, les Burgondes faisaient ce qu'ils voyaient » faire aux clients romains de leur noble hôte, et se réunissaient

Les villes où résidaient la noblesse et la bourgeoisie étaient le centre de l'administration, et jouissaient seules des avantages du régime municipal; quant aux réunions territoriales, aux populations agricoles, c'est à la féodalité que la plupart doivent leur origine, comme on le verra plus loin; nous n'en sommes ici qu'à la conquête: faire remonter à cette époque le régime féodal, c'est un anachronisme évident; c'est, dit M. Guizot, transporter le sixième siècle au dixième.

Si les Barbares, une fois impatronisés sur le sol gaulois, usèrent de modération, la politique du chef des Franks, dont le petit nombre n'aurait pu lutter contre plusieurs millions d'habitants, devait être aussi de ménager ses nouveaux sujets. L'exercice du droit de conquête n'eût d'ailleurs pas été praticable, à l'égard d'une grande partie de la France, des provinces armoriques et de plusieurs autres contrées qui, après avoir chassé les officiers de l'empire, s'étaient constituées en gouvernement libre et fédératif, afin de résister à l'invasion, et finirent par se joindre à Clovis, sans avoir été subjuguées par les armes. La guerre contre les Visigoths

» pour aller le saluer de grand matin, éprouvant devant lui une » espèce d'embarras de parvenu. » — Quoi de plus philanthropique que cette disposition de la loi Gombette? « Quiconque aura dénié » le couvert à un étranger en voyage, sera puni d'une amende » de trois sous..... Si le voyageur vient à la maison d'un Bur- » gonde pour y demander l'hospitalité, que celui-ci indique la » maison d'un Romain, et que le fait soit prouvé, il paiera les » trois sous d'amende, et trois sous de dédommagement à celui » dont il aura indiqué la maison. »

fut cruelle (1), mais, après leur expulsion, les Franks furent aussi intéressés à ne point maltraiter ni dépouiller les habitants du midi (2).

On ne saurait refuser à Clovis les qualités nécessaires pour gouverner. L'histoire a marqué sa place au nombre des grands souverains : mais, quand on supposerait à ce guerrier un caractère dépourvu de toute idée de civilisation, le maintien de sa conquête n'était-il pas une raison assez puissante pour conserver aux Gallo-Romains leurs propriétés et leurs institutions?

Les lois municipales étaient celles que les citoyens avaient le plus à cœur de voir maintenir. Aussi ne tardèrent-elles pas à reprendre leur empire, dégagées qu'elles furent de ces obligations rigoureuses, imposées aux curiales par le despotisme impérial, au moment de sa décadence.

Si je ne craignais de fatiguer votre attention, je mettrais sous vos yeux les monuments attestant l'observation des libertés municipales, avec plus d'étendue que jamais, sous les rois de la première et de la seconde dynastie; je démontrerais, par une accumulation de preuves, que le droit d'élection fut maintenu dans toute sa plénitude; je parcourrais les diverses cités de France ayant une curie publique, leur défenseur, leur curateur,

(1) Marchons avec l'aide de Dieu, chassons les Ariens de cette terre, *ejiciamus eos de ipsa terra;* tel fut le cri de guerre de Clovis contre les Visigoths: *Grégoire de Tours*, liv. 2.

(2) Voy. Raynouard, tom. 1, pag. 236, et M. Peyronnet, *Histoire des Franks*, tom. 1, pag. 29 et suiv.

des registres, des gestes municipaux. On peut recourir, à ce sujet, aux documents sans nombre que Renouard a recueillis dans son *Histoire du droit municipal.* L'ouvrage si remarquable d'un de nos collègues, sous le titre modeste d'*Essais sur la Franche-Comté*, renferme aussi des recherches précieuses sur les curies romaines de la cité de Besançon, conservées sans atteinte jusqu'à l'époque de l'anarchie féodale.

Aux fonctions administratives, les magistrats municipaux, sous le nom de *rachinbourgs*, de *prud'hommes* ou d'*échevins*, réunissaient même des fonctions judiciaires. On remarque encore dans plusieurs capitulaires, et jusqu'à Charles-le-Chauve, l'ordre donné aux gouverneurs de surveiller la justice, de chasser les juges qui malverseraient dans leurs fonctions, et de convoquer les citoyens pour en nommer d'autres (1).

(1) « Que nul n'ait la témérité de prononcer sur les causes, » si ce n'est celui qui, *d'après l'accord du peuple*, a été » établi par le duc, afin de rendre des jugements. » Tels sont les termes d'un capitulaire donné par Dagobert, l'an 630. — Charlemagne, dans un capitulaire de 809, ordonne aussi, art. 22, « que des juges, vidames ou vicaires, prévots, avoués, centeniers, » échevins bons, véridiques et doux, soient choisis avec le comte » *et le peuple*, et établis pour exercer leurs fonctions. — » Partout, dit Louis-le-Débonnaire, où nos envoyés trouveront » de mauvais échevins, qu'ils les chassent, et, qu'*avec le con-* » *sentement du peuple*, ils en mettent de bons à la place. » — En 875, Charles-le-Chauve rend une ordonnance semblable : « Comme les capitulaires de notre aïeul et de notre père le » portent, nos commissaires mettront de bons échevins : partout » où ils ne les trouveront pas tels, qu'ils les chassent, et, qu'avec

Le gouvernement des provinces était confié à des ducs ou des comtes, que le prince faisait surveiller par des commissaires appelés *missi dominici*, suivant les circonstances. Mais la séparation entre les affaires publiques et l'administration locale était telle, que jamais Clovis ni ses successeurs ne publièrent de règlements sur le régime intérieur des cités.

Tel fut l'état des choses jusqu'à l'époque où les ducs et les comtes, étant parvenus à rendre héréditaire le pouvoir qui leur avait été confié, n'en usèrent que pour opprimer les cités; la plupart des habitants finirent par être asservis à leur domination.

Cette troisième époque sera l'objet d'un autre discours, dans lequel, après avoir démontré comment le germe des libertés municipales fut presque entièrement étouffé par l'anarchie féodale, j'en viendrai au rétablissement des communes sous Louis-le-Gros et ses successeurs, en suivant la marche du régime municipal jusqu'au moment actuel.

Pour ne pas prolonger votre attente de sujets plus agréables, je crois devoir m'arrêter ici au résultat de la conquête. Les monuments dont je viens de vous pré-

» le consentement *de tout le peuple*, ils en choisissent de bons » en leur place. » — Enfin un autre capitulaire, puisé dans une décrétale de Félix Ier., défend de distraire les habitants de leurs juges naturels, par le motif que chacun doit être jugé par des magistrats de son choix : *Peregrina judicia generali sanctione prohibemus, quia indignum est ut ab externis judicetur, qui* PROVINCIALES *et* A SE ELECTOS *debet habere judices.*

senter l'analyse, peuvent servir de réponse aux détracteurs d'un peuple qui nous a transmis son nom, sa vaillance, et dont il ne nous appartient pas de rabaisser le caractère.

L'invasion des Barbares fut, sans doute, une grande calamité pour les nations contemporaines, et le règne de Clovis devait se ressentir des maux inséparables d'une conquête. Les guerres soutenues, pendant nombre d'années, pour expulser des provinces méridionales et orientales les Barbares qui s'y étaient retranchés; les luttes intestines et non moins sanglantes qu'occasionnèrent le partage de la couronne et le démembrement de la France, aux premiers temps de la monarchie; le mélange de divers peuples, la diversité de leurs lois et de leurs usages, que d'obstacles à vaincre pour fonder un gouvernement paisible et régulier!

Retranchée dans ses lois municipales, la Gaule civilisée sut résister au choc; confondus avec les hommes du nord, les habitants énervés du midi empruntèrent de leurs vainqueurs une sorte d'énergie; les institutions romaines prévalant peu à peu, firent disparaître la brutalité germanique;.... la chrétienté finit par opérer une fusion complète.

L'alliance de l'ordre moral avec l'ordre matériel est la base la plus solide de l'édifice social; et comment la société antique n'aurait-elle pas fléchi devant la société nouvelle, ayant pour règle une religion dont le principe est la fraternité en Dieu, et qui, prescrivant la soumission aux puissances, recommande en même temps

celle de toutes les vertus qui est la plus populaire, l'amour du prochain? La religion seule pouvait inspirer au sexe le plus faible, ce dévouement sublime, cette pieuse sensibilité qui verse un baume consolateur sur les maux de l'indigence.

Plus tard, les fers de l'esclavage seront brisés : établie par le droit des gens, réglée par le droit civil, cette institution odieuse semblait trop profondément enracinée dans les mœurs de la Gaule romaine, pour qu'il fût possible d'en secouer le joug; mais ce que la loi humaine eût été dans l'impuissance d'ordonner, la loi religieuse l'accomplira, par la seule force de la persuasion. Déjà, sous les rois de la seconde race, nous ne verrons presque plus d'esclaves attachés à la maison ; et ce bel axiome, *qui met le pied sur terre de France, est libre*, finira par devenir un principe fondamental et inébranlable de notre droit politique.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. KORNPROBST,

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Messieurs,

La reconnaissance étant le premier sentiment que m'inspirent les suffrages flatteurs dont vous avez bien voulu m'honorer, en m'appelant à partager vos travaux, permettez qu'il soit aussi le premier dont je vous fasse hommage : je sens d'ailleurs profondément le prix de la distinction dont je suis l'objet, de la part d'hommes pénétrés de l'existence de la vérité en toutes choses; consacrant spontanément leurs veilles à sa recherche dans les sciences, les lettres et les arts; associés pour en rendre les lois explicites sous toutes les formes utiles au développement du bien-être social; enfin, dont tous les efforts concourent à populariser les avantages attachés à son triomphe contre l'erreur et les préjugés : l'embarras que j'éprouve à répondre en ce moment à ce témoignage de votre estime, tient surtout à la crainte de n'être pas toujours assez heureux, malgré mes efforts, pour remplir dignement la tâche qui m'est personnellement dévolue; je n'ignore pas que souvent l'esprit humain, distrait, égaré, parfois même peu clairvoyant, marche involontairement à la remorque de l'erreur, et si, malgré cette intime conviction, il m'arrive de tenter quelques

pas, c'est que rassuré par votre indulgence et le secours de vos lumières, j'ose compter sur vos bienveillants conseils pour être immédiatement rappelé dans la vérité si je m'égarais sur ses traces.

Ayant eu souvent l'occasion d'aprécier l'état des connaissances mécaniques dans notre province, j'ai toujours été surpris de les trouver si peu développées dans un pays dont la principale richesse tient à l'industrie basée sur l'emploi des machines. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer encore des chercheurs de mouvement perpétuel, dissipant leur temps, leurs facultés intellectuelles et le plus clair de leur avoir, à la poursuite d'une idée qui ne peut qu'entraîner leur ruine : pour peu que vous conversiez avec la plupart des personnes qui s'occupent de travaux industriels, vous les verrez à chaque instant confondre l'intensité des forces qui s'exprime en unité de poids ou kilogrammes, avec leur travail en unités dynamiques ou kilogrammètres dont elles n'ont aucune idée précise. Dans l'esprit même des mécaniciens, l'équilibre des masses à l'état de mouvement ne se distingue point du même équilibre à l'état de repos; le plus souvent, toute leur science se résume dans la connaissance assez imparfaite, et quelquefois dans le génie instinctif des combinaisons géométriques propres à créer des transmissions de mouvement qui les séduisent d'autant plus qu'elles sont plus compliquées; c'est à peine si l'on rencontre dispersés à de grands intervalles quelques hommes ayant le sentiment du principe fondamental de la mécanique rationnelle, celui de la conservation du travail, et surtout sachant

l'appliquer avec l'esprit analytique et la sagacité qui caractérisent le véritable mécanicien; encore est-il rare que ces hommes n'appartiennent point à cette classe privilégiée dont l'instruction supérieure est un bienfait de la munificence nationale et la récompense de pénibles études.

En présence de tels faits, comment s'étonner de voir habituellement : 1°. les progrès, si contraires aux perfectionnements industriels, de cette tendance populaire à repousser plutôt qu'à rechercher la théorie des phénomènes, sous la prévention que journellement elle est mise en défaut par la pratique; 2°. ces déceptions décourageantes dans tant d'entreprises basées sur des conceptions aventureuses, prônées par spéculation et toujours enveloppées d'illusions séduisantes ou du prestige de bénéfices exagérés; 3°. ces essais ruineux, qui, faute d'une direction éclairée, ne servent pas même d'expérience pour éviter la rencontre des mêmes écueils, ou faire briller quelqu'étincelle vers le but; 4°. cette prévention générale contre les machines et les inventions nouvelles, qui les frappe toutes aveuglément de la même réprobation, sans examen préalable ni distinction aucune, etc., etc.

Les personnes étrangères à la spécialité pourraient croire qu'une aussi déplorable confusion tient, soit à l'aridité du sujet, soit à des difficultés d'un ordre transcendant, et par conséquent inaccessibles aux intelligences ordinaires. Heureusement il n'en est rien; le principe de la conservation du travail convenablement généralisé fait descendre les notions essentielles de la mécanique

dans le domaine des sciences les plus élémentaires, et l'ignorance vulgaire que nous signalons ici, tient surtout au défaut d'enseignement spécial et au petit nombre d'hommes comprenant et sachant présenter la science sous cette forme simple, générale, évidente et faisant image, qui caractérise le dernier degré de perfection dont elle est susceptible et la rend véritablement utile.

Il y a quelques mois seulement, nous espérions voir combler cette fâcheuse lacune dans l'enseignement de notre province, par les leçons du savant professeur qui projetait naguère de consacrer ses veilles à développer sous ce rapport les intérêts de son pays d'affection; mais le vrai mérite est sans ostentation; confiant dans l'esprit judicieux de nos concitoyens, il a cru pouvoir négliger les moyens de persuasion, si familiers à l'intrigue; sa modeste réserve n'a point été comprise, et le ministère profitant de notre aveugle indifférence vient de nous l'enlever, aux acclamations de l'école industrielle de Châlons, qui, sentant tout le prix de sa présence au milieu d'elle, a célébré son retour comme un de ses plus beaux jours de fête (1).

(1) On sait que M. Taffe, capitaine d'artillerie en retraite, auteur d'un excellent traité de mécanique appliquée, chef des travaux à l'école royale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, récemment désigné pour remplir les mêmes fonctions réunies à celles de chef des études à l'école industrielle de Toulouse, que le gouvernement devait proposer aux Chambres dans la session de 1840, étant venu passer dans sa famille le congé qu'il avait obtenu avant de se rendre à sa nouvelle destination, avait conçu l'heureuse idée de créer dans notre ville une école

Nous n'entrerons point ici dans le détail de ces notions, qu'il eût été si désirable que M. Taffe vînt propager dans nos usines; leur exposé rapide, suivi d'une application à l'une des questions les plus complexes de

industrielle, analogue à celle qu'il était appelé à fonder dans le midi de la France, et dont notre localité lui paraissait fournir les éléments les plus satisfaisants.

M. Victor Tourangin, notre Préfet judicieux et éclairé, qu'on retrouve toujours à la tête des améliorations intéressant à un titre quelconque la prospérité de notre département, informé du projet de M. Taffe, et convaincu des avantages de sa réalisation, demanda la rédaction détaillée de ses propositions pour les soumettre aux délibérations tant du conseil général du département que du conseil municipal de la ville, dans leur plus prochaine session, et provoquer l'allocation des crédits nécessaires.

De son côté, M. le Recteur avait obtenu du Conseil royal académique l'autorisation, pour M. Taffe, d'ouvrir publiquement à Besançon des cours de mécanique appliquée.

Il ne manquait plus, pour doter notre ville d'une école industrielle enviée par tant d'autres, que l'appui de quelques citoyens spéciaux et dévoués, l'assentiment des représentants du pays et le secours d'un faible crédit aux budgets locaux.

Malheureusement ce projet, resté sans appui, ne paraît avoir été ni sérieusement examiné, ni convenablement apprécié; le conseil général n'a pu disposer d'aucun fonds pour l'encourager, et le conseil municipal l'a rejeté, dit-on, dans la crainte de nuire aux intérêts de la ville, actuellement en instance pour obtenir une faculté des sciences, et comme ne pouvant reproduire qu'un élément imparfait de cette institution.

De pareilles occasions se rencontrant rarement, il est fâcheux de ne savoir pas en profiter; toutefois, faisons des vœux pour

l'hydrodynamique, formera l'objet unique de la première note que nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie sous le titre : ***Du mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement*** (1).

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Monsieur,

Les travaux de l'Académie ne se bornent point à des discussions historiques ou littéraires; ils embrassent les sciences et les arts, en général : sous ce rapport, personne plus que vous ne devait être jugé capable de répandre cette semence d'émulation qui est l'âme des sociétés savantes.

La mécanique, que vous possédez si bien, occupe une place élevée dans les arts et les sciences : considérer

qu'à l'avenir, les caractères distinctifs d'une école industrielle et ceux d'une faculté des sciences, mieux compris dans notre ville, ne nous exposent plus à sacrifier l'un à l'autre, et peut-être à perdre complétement deux établissements si essentiellement différents, si bien faits pour se prêter un mutuel secours, et si nécessaires à l'enseignement scientifique et industriel des classes nombreuses auxquelles est confiée la prospérité de l'un des plus graves intérêts de notre province.

(1) Voir à la table l'indication de la note.

le mouvement et les forces motrices, en rechercher la nature, appliquer leurs lois et leurs effets, c'est de toutes les parties des mathématiques la plus curieuse et la plus essentielle, surtout en cette province où les usines à machines hydrauliques forment une branche principale d'industrie. Dans ce qui tient aux arts, les développements ne pouvant être parfaitement saisis que par les personnes initiées aux mystères de la science, souvent il est difficile de se mettre à la portée du plus grand nombre des auditeurs. Cependant le travail dont vous venez de nous donner une esquisse, joignant la théorie à la pratique, ne peut manquer d'être apprécié; et déjà vos concitoyens avaient lu avec intérêt des observations dictées par votre patriotisme, touchant un vaste projet qui concerne particulièrement cette cité.

La Compagnie a donc lieu d'attendre de votre coopération des enseignements utiles, et l'on ne peut qu'applaudir à votre admission au nombre de ses membres.

LE GANT.

RÉCIT HISTORIQUE,

PAR M. Aug. DEMESMAY.

Ce jour-là dans Paris c'était fête et liesse;
Pour assister aux jeux de Rome et de la Grèce,
Tout le peuple était en émoi;
Les clairons entonnaient leurs fanfares bruyantes,
Et des archers dorés les voix retentissantes
Criaient : Place, voici le roi!

Sur les riches gradins d'un vaste amphithéâtre,
Où tigres et lions bientôt doivent combattre,
François premier vient de s'asseoir.
Des beautés de la cour un essaim l'environne;
Puis viennent chevaliers et grands de la couronne,
Puis la foule qui veut tout voir.

Sur un signe du prince on lève la barrière.
Sombre, majestueux, secouant sa crinière,
Un lion, sans s'effaroucher ,
S'avance; il regarde, ouvre une gueule effroyable,
Tend ses membres roidis, — et s'en va sur le sable
Lentement se coucher.

Le roi fait signe encore; on ouvre une autre porte,
Un tigre haletant, que la fureur transporte,
Dans l'arène arrive d'un bond.
A l'aspect d'un rival, il jette un cri de rage;
Il tourne; de sa queue il bat son flanc sauvage;
Et vient faire face au lion.

Au troisième signal d'autres portes s'abaissent;
Deux jeunes léopards, qui tout à coup paraissent,
Sur le tigre aussitôt se sont précipités.
Sa griffe, à leur abord, se crispe et se soulève;
Mais le lion soudain en rugissant se lève. —
Les voilà tous trois arrêtés.

L'œil sanglant, enflammé, respirant le carnage,
Ces monstres, un moment maîtrisent leur courage,
Et s'observent, silencieux...
Quand, du haut de l'estrade où paradent les belles,
Un gant, tout parfumé, de la main d'une d'elles
S'échappe et tombe au milieu d'eux.

A cet objet soudain leur fureur se ranime.
Ils bondissent; leur pose est atroce et sublime!
Malheur, oh! malheur au premier
Qui, bravant le courroux de son triple adversaire,
Posera sur le gant sa griffe téméraire!..
Son trépas devra l'expier.

Cependant Rosamonde, avec un doux sourire:
« Si l'on m'aimait d'amour autant qu'on le veut dire,

« Quelqu'un irait chercher mon gant. »
Le chevalier De Lorge a franchi la barrière.
Sans trembler, sans pâlir, au sein de la carrière
Il s'avance à pas lent.

Rien n'altère les traits de sa noble figure ;
Sa main a dédaigné de prendre à sa ceinture
Sa bonne épée ou son poignard :
Mais, comme un talisman, sa contenance altière
Intimide et soumet la troupe carnassière
A l'empire de son regard.

L'homme a sur l'animal une force inconnue.
Ces monstres restent là, fascinés à sa vue,
Immobiles, mais furieux ;
A peine, s'échappant de leurs fortes poitrines,
Un sourd rugissement fait fumer leurs narines....
Il marche droit sur eux.

Sans peur il prend le gant, et regagne sa place.
Chacun en frémissant admire tant d'audace....
Rosamonde rougit ; un mot, jeté tout bas,
Dit au preux quel bonheur doit payer son courage ;
Mais lui, froissant le gant qu'il lui lance au visage :
« — Merci du prix, je n'en veux pas. »

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

PENDANT L'ANNÉE 1840,

PAR M. PÉRENNÈS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Lorsque chaque année ramène l'époque où notre Compagnie fait dans une séance solennelle la récapitulation de ses travaux, si celui que vous chargez d'être votre organe dans cette circonstance doit éprouver une crainte, c'est moins de n'avoir pas à signaler un nombre assez considérable de publications importantes, que de ne pouvoir caractériser avec tous les développements convenables tant d'ouvrages composés par des hommes spéciaux dans des genres divers. Comment, en effet, dans un espace si restreint, vous donner une idée complète de ces travaux, qui souvent ont exigé les plus longues études et les plus patientes recherches ? Vous comprendrez donc sans peine que, cédant à une défiance bien légitime de mes forces, je désire limiter, autant qu'il est possible, la tâche qui m'est imposée.

Jusqu'à présent, autant pour me conformer à un usage établi que pour ne pas frustrer la Compagnie d'un honneur qui semblait lui appartenir, j'avais compris dans ce résumé annuel les ouvrages composés par des associés étrangers à la Franche-Comté. Des observations judicieuses dont j'ai senti toute la valeur, autant que

mes propres réflexions, m'ont décidé à ne vous parler désormais que des membres résidants ou nés dans la province, et dont les ouvrages lui appartiennent à un titre incontestable. Ainsi restreint, le tableau que je dois vous présenter sera moins brillant sans doute; mais il aura du moins le mérite d'une entière vérité, et il pourra, d'année en année, vous donner une idée exacte de l'état de la littérature, des sciences et des arts dans la Franche-Comté.

Toutefois, Messieurs, vous l'avouerai-je? j'ai craint un instant que cet exposé, renfermé dans de telles limites, ne parût dicté par un esprit trop exclusif et trop personnel : je me suis demandé si dans cette assemblée il ne se trouverait pas quelque auditeur disposé à prendre à partie le rapporteur obligé de vos travaux, et à lui reprocher, comme une inconvenance, des jugements favorables portés sur des ouvrages dont il partage jusqu'à un certain point la solidarité. Cette appréhension a dû céder à une considération puissante. Les éloges qu'un particulier se donne à lui-même ont toujours un côté odieux ou ridicule; mais il n'en est pas de même d'une association qui a une existence publique et qui compte parmi les éléments actifs de la vie d'une province. Si c'est un droit pour tout compatriote de s'enquérir de l'usage qu'elle a fait des ressources dont elle dispose, c'est pour elle un devoir d'exposer les titres qu'elle croit avoir à la bienveillante sympathie de tant d'hommes honorables qui s'intéressent à l'accomplissement de l'utile mission dont elle est investie.

Durant le cours de l'année qui vient de finir,

l'Académie de Besançon a signalé son existence par d'importants travaux dans les diverses branches de connaissances dont elle s'occupe.

Les sciences exactes qui depuis longtemps sont en possession des studieuses préférences des Francs-Comtois, ont été cultivées avec la même ardeur que les années précédentes. M. George a publié une *nouvelle Arithmétique des écoles primaires*, ouvrage simple et méthodique, qui, dans un cadre étroit, contient un exposé lucide des principes suffisants pour effectuer toutes les combinaisons de nombres, toutes les opérations de calcul dont on a besoin pour les spéculations de commerce ou les relations d'échange.

Le même académicien a donné une *Arithmétique spéciale des écoles normales primaires*, rédigée d'après les derniers programmes adoptés par le conseil royal de l'instruction publique. Cet ouvrage est divisé en deux parties, dont la première comprend toutes les matières sur lesquelles doivent répondre les aspirants au brevet de capacité du degré élémentaire; la seconde traite des diverses théories dont la connaissance est exigée pour obtenir le degré supérieur.

M. Pouillet, dont le nom rappelle des travaux si importants et une si belle position scientifique, a donné la 3e. édition de son *Traité de physique*, livre classique, destiné à servir de guide et de complément à l'enseignement des colléges royaux, et auquel une foule de jeunes gens doivent leur initiation à une science qui de nos jours a fait d'immenses progrès.

Un autre Franc-Comtois, M. Péclet, associé de cette

Académie et auteur d'un *Traité de physique* qui jouit aussi d'une vogue méritée, a obtenu un autre genre de succès que nous aimons à rappeler ici, parce qu'il a été, dans la personne de notre honorable confrère, la récompense du talent, de la science et des services rendus. M. Péclet a reçu le titre d'inspecteur général des études.

Durant la même année, M. Convers, poursuivant ses importants travaux de mécanique appliquée, a publié un essai sur *l'influence de la longueur des canaux mobiles dans les machines à réaction.*

M. l'Ingénieur Parandier, occupé comme les années précédentes des grands projets de rectification de routes royales et départementales, s'est appliqué en même temps à d'autres travaux d'art, parmi lesquels nous citerons la restauration du pont de Battant, qui est d'un si grand intérêt pour la ville, et qu'il espère terminer pendant la campagne prochaine. Une œuvre encore plus importante et dont notre habile confrère a été chargé d'étudier le projet, a absorbé une grande partie de son temps : je veux parler du chemin de fer de Mulhouse à Dijon, par le département du Doubs et Besançon. Ce projet, dont l'exécution rattacherait notre ville au centre par un chemin de fer de Paris à Châlons, au midi par la navigation à la vapeur, et au nord par le chemin de fer de Mulhouse à Strasbourg, serait un immense bienfait pour la province entière. Des travaux si nombreux n'ont pas empêché M. Parandier de composer dans le cours de l'année un mémoire qui sera prochainement imprimé, *sur le groupe supérieur du 1er. étage des terrains jurassiques.*

On voit que l'activité de cet honorable membre, sans cesse excitée par le double intérêt de la science et du pays, n'a manqué aucune occasion de se déployer.

Le vénérable doyen de cette Académie et des naturalistes français, M. Girod de Chantrans, qui, malgré son grand âge, s'occupe encore activement d'une science à laquelle il a dévoué sa vie, vous a adressé un mémoire manuscrit sous le titre modeste de ***simple coup d'œil sur les facultés de l'homme comparées à celles des animaux.*** Vous avez accueilli avec une vive sympathie ce travail remarquable comme un précieux témoignage de l'intérêt et de la part que son auteur continue de prendre à vos travaux, et vous en avez voté l'insertion dans vos recueils.

Un autre naturaliste franc-comtois, associé de cette Académie et professeur au Collége de France, où il occupe, à côté des Lacroix, des Biot et des Thénard, la place de son illustre ami Georges Cuvier, a prouvé par de récentes publications non moins que par son enseignement, qu'il n'était pas au-dessous de la tâche que lui impose le voisinage de ces brillantes réputations. Le monde savant lui a dû cette année ***une Esquisse des principaux points de vue sous lesquels on peut considérer l'anatomie de l'homme et des animaux dans son état actuel, et une esquisse d'une revue générale de l'organisation et des fonctions des animaux.*** M. Duvernoy a fourni en outre des articles au ***Nouveau Dictionnaire universel d'histoire naturelle*** et a publié le tome 7[me]. des ***Leçons d'anatomie comparée de G. Cuvier.***

M. le docteur Marchant a continué le travail de sa

Bibliographie anatomico-physiologique, dont il compose en ce moment le 3me. volume.

M. Gerrier, membre de la société d'émulation du Jura et correspondant de cette Compagnie, vous a adressé six notices imprimées, dans lesquelles il traite avec l'autorité que donne une longue étude soutenue par l'expérience, des questions qui intéressent l'avenir de l'agriculture française, telles que *l'utilité des comices agricoles, les avantages des prairies arbustives dans le Jura, les mesures à prendre pour la conservation des bois, l'amélioration de la race bovine, l'abolition des jachères*, et enfin *la nécessité d'un code rural*.

Un autre membre que des liens de confraternité littéraire attachent également aux deux départements, M. D. Monnier vous a fait hommage de son *Annuaire du Jura pour* 1840. Dans ce recueil, qui renferme une foule de renseignements précieux pour la statistique, et des détails pleins d'intérêt sur les curiosités naturelles du département qu'il habite, notre savant associé a réservé une large place pour l'histoire et l'archéologie. Personne ne pouvait mieux la remplir de manière à satisfaire à la fois l'esprit et l'imagination, que l'auteur du *Culte des esprits dans la Séquanie*, et du mémoire couronné par vous il y a quelques années, sur les *Traditions populaires de la Franche-Comté*.

Entre tous les associés dont vous aimez à rappeler, à rapprocher les titres littéraires et scientifiques pour en former comme une glorieuse couronne à la Franche-Comté, il n'en est pas dont le nom se réfléchisse avec plus d'éclat sur sa province natale que celui de

M. Jouffroy. Tout le monde connaît les *Mélanges philosophiques*, ouvrage parvenu cette année à sa 3me. édition. Tout le monde aussi a lu les remarquables rapports de notre illustre confrère, et surtout celui qu'il a fait au nom de l'Académie des sciences morales, à l'occasion du concours dont le sujet était l'important problème des *perfectionnements que pourrait recevoir l'institution des écoles normales françaises, considérée dans ses rapports avec l'éducation de la jeunesse.* En soulevant dans cet exposé une foule de questions vitales pour le pays, et qui se lient essentiellement à l'organisation de l'enseignement primaire, M. Jouffroy a prouvé par la profondeur et la lucidité de ses vues, que l'Académie ne pouvait dans cette circonstance choisir un plus habile, un plus judicieux organe.

Dans la science théologique, M. l'abbé Receveur a dignement soutenu l'honneur de ce pays et de cette Compagnie,en publiant le premier volume d'une *Histoire de l'Eglise.*

M. Curasson occupe depuis longtemps une place distinguée parmi les plus habiles représentants de la jurisprudence. Son *Traité de la compétence des juges de paix*, accueilli dans toute la France avec l'empressement plein d'estime qu'il méritait, va recevoir une seconde édition, succès bien rare de nos jours pour un ouvrage sérieux. Jaloux d'honorer, en donnant l'exemple des travaux importants, le fauteuil où vous l'avez appelé, notre honorable président s'occupe en ce moment d'un ouvrage sur le régime municipal, dont le discours par lequel il a ouvert cette séance formera l'introduction.

Depuis la fondation de cette Académie, les sciences historiques et archéologiques ont toujours été de la part de ses membres l'objet d'une prédilection spéciale. Le vaste mouvement de recherches savantes, qui s'est produit en France depuis quelques années, a fourni un nouveau motif, un nouvel aliment à cette studieuse ferveur. Plusieurs de nos confrères, parcourant cette carrière dans des directions diverses, mais avec une ardeur égale, ont entrepris ou continué d'utiles travaux. M. George a complété le premier volume de son *Histoire de France*, ouvrage destiné à la jeunesse, et qui contient un résumé fidèle de tout ce qui a été dit de plus consciencieux sur nos anciennes annales.

Vous avez accueilli avec une faveur toute particulière le savant *Essai* de M. Edouard Clerc *sur l'histoire de la Franche-Comté*, monument remarquable, dont l'idée première a pris naissance dans vos concours, à une époque où l'auteur, encore étranger à cette Compagnie, faisait, si je puis parler ainsi, ses premières armes dans une lice qu'avaient illustrée avant lui les Dom Berthod, les Bergier, les Perreciot, et conquérait en méritant vos couronnes, la place qu'il occupe aujourd'hui parmi vous à côté de son vénérable père. Cet ouvrage, empreint d'une critique sage, éclairée par la connaissance des sources et guidée par cette scrupuleuse bonne foi qui, en citant les autorités, veut rendre le lecteur lui-même juge des questions controversées, est le travail le plus complet que nous possédions sur l'histoire de cette province. Le temps m'interdit toute analyse : qu'il me suffise de dire que M. Edouard Clerc a trouvé une division

naturelle de son livre dans les principales époques de notre histoire. Le premier volume, qui seul a paru jusqu'à ce jour, contient tous les faits intéressants depuis l'époque séquanaise jusqu'à celle de l'affranchissement des communes, en passant par les périodes bourguignonne, franque et féodale. Dans cette route longue et ténébreuse, l'auteur prenant toujours pour guides, des monuments, des textes irrécusables, des chartes et des documents authentiques, a fait plus d'une heureuse découverte. Exhumant des faits qui avaient échappé à ses devanciers, il a répandu un nouveau jour sur les vicissitudes des communes en Franche-Comté, et spécialement sur l'histoire fort obscure de celle de Besançon. Encourrai-je, après cela, le reproche d'exagération, si je dis que ce livre a placé de prime-abord son auteur à la hauteur de ces anciens magistrats francs-comtois qui alliaient comme lui l'étude de l'histoire à celle des lois? Non, Messieurs, car ce jugement, confirmé par plus d'un imposant suffrage, est le vôtre, et c'est aussi celui du public lettré qui attend de M. Clerc la continuation de son beau travail.

Dominé par le même amour du pays, mais embrassant un horizon moins vaste, M. Bourgon a composé, sous le titre de : *Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, un livre utile, qui contribuera sans doute à populariser dans cette province l'étude de nos anciennes annales. Cinq livraisons de cet ouvrage ont déjà paru. La sixième, qui paraîtra prochainement, complétera le premier volume. La division naturelle de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* est aussi celle qu'a suivie M. Bourgon. Les restes de la

religion druidique, les monuments romains, dont quelques-uns ont été découverts par l'auteur lui-même sur divers points de l'arrondissement, l'établissement des Bourguignons et le phénomène bien rare dans l'histoire d'une ville entièrement libre sans concession seigneuriale et sans aucune trace de féodalité ; enfin, les défrichements des montagnes, exécutés sous l'influence de quelques ermites ou de quelques seigneurs puissants, tels sont les tableaux variés et importants que l'auteur fait successivement passer sous nos yeux dans son premier volume. L'ouvrage est accompagné de deux cartes représentant, l'une, le pays au temps des Romains; l'autre, la même contrée divisée en seigneuries. M. Bourgon fait dans sa préface un juste éloge du savant M. Droz, qui l'a précédé dans la même carrière, et par une inspiration patriotique, il a dédié son travail à sa ville natale.

Lorsque, dans vos réunions, il est question d'histoire locale, le nom de M. Duvernoy, de Montbéliard, se présente naturellement à votre pensée : personne, en effet, n'a fouillé avec plus d'ardeur dans les anciennes archives du pays; personne mieux que lui n'a su prendre possession des siècles passés et s'approprier ces faits de détail qui, recueillis à l'aide d'une patiente étude dans les vieux documents où ils sont éparpillés, peuvent servir à reconstruire la vie d'une époque et l'histoire d'un pays. M. Duvernoy a enrichi l'*Annuaire du Doubs pour* 1840, d'une suite de notices sur plusieurs localités du canton de Blamont, et il a confié au même recueil une importante dissertation *sur les Ducs de Méranie*,

dans laquelle, combattant l'opinion de Dunod, à l'aide de documents contemporains et des écrits de trois historiens modernes de l'Allemagne, il trace une esquisse rapide des origines et de la fortune de cette puissante famille, qui a régné plus de 70 ans sur le comté de Bourgogne, et qui s'est éteinte en 1248.

La biographie, cette branche d'études qui se lie à la fois à l'histoire et à la littérature, a continué d'occuper M. Weiss. Ce nom, qui rappelle dans cette partie tant de travaux justement estimés, me dispenserait de rien ajouter. Je dirai seulement que notre laborieux confrère, en coopérant au supplément du vaste recueil publié par M. Michaud, s'est spécialement chargé des articles consacrés aux Francs-Comtois célèbres. Une autre tâche plus modeste, mais non moins utile, a exercé son zèle durant la même année. Je veux parler du catalogue de la bibliothèque de cette ville, magnifique collection, qui, sans cesse accrue par ses soins éclairés, est aujourd'hui l'une des plus belles de France.

La même patience et le même amour du pays ont présidé au travail fait sur les patois de la Franche-Comté, par M. l'abbé Dartois, un de nos plus récents associés. Cette matière n'est pas aussi indifférente que tendraient à le faire croire certaines préventions accréditées. Le savant auteur, dans des considérations générales d'une grande portée, a exposé les avantages de l'étude de ces idiomes populaires. La philosophie, dit-il, y découvre des langues d'une régularité et d'une simplicité qui étonnent; pauvres sous certains rapports, infiniment riches d'autre part, et non moins propres que les langues

plus généralisées à faire admirer le travail de l'intelligence humaine. L'histoire y puise des documents précieux sur la religion, les mœurs, les usages, les antiquités, sur les migrations des peuples et les rapports qu'ils ont eus entre eux. La jurisprudence y rencontre la solution des difficultés que présentent des chartes et des diplômes autrement inintelligibles, et la littérature y trouve les matériaux les plus riches pour établir la filiation des langues, pour expliquer en particulier la formation des langues nationales, et pour rendre à la science étymologique la certitude et l'autorité que lui ont fait perdre des travaux hasardés ou ridicules. C'est après avoir longtemps médité sur la manière d'étudier fructueusement son sujet, que M. l'abbé Dartois s'est mis à l'œuvre. La méthode comparative est, selon lui, la meilleure à suivre. Les idiomes s'éclairent les uns les autres, et, si l'on prend pour une forme absolue la forme donnée, qui n'est souvent qu'une modification très-éloignée de la primitive, on se fatigue en pure perte à expliquer des mots qu'un idiome plus ou moins rapproché aurait montrés sur-le-champ sous leur vrai point de vue. Il faut en dire autant de la manie de tout expliquer par une seule langue, le latin. Les langues se tiennent toutes, et il s'en trouve on ne sait combien dans l'idiome du plus petit hameau. Ce serait folie encore de vouloir rendre compte de tout, même quand on a pris l'habitude de comparer les idiomes entre eux; un certain nombre de mots demeurent nécessairement inexplicables, ou parce que leurs analogues n'existent nulle part ou sont encore à trouver, ou parce que les formes données sont trop dégénérées pour permettre les

rapprochements, ou enfin parce que l'altération des sens qu'aucun intermédiaire connu ne rapproche, empêche de saisir la parenté cherchée. C'est avec cette hauteur et cette netteté de vues, cette sagacité judicieuse qui se sert de tout sans s'asservir à rien, cette inaltérable bonne foi qui fuit les systèmes comme les fléaux de la science, que M. l'abbé Dartois a composé son bel ouvrage, qui, livré bientôt à l'impression, prouvera que les traditions des Bergier et des Bullet ne sont pas perdues parmi nous.

Durant la même année, M. Pauthier a ajouté aux importantes publications qui lui ont assigné un rang si distingué parmi les linguistes, celle de la *Collection des livres sacrés de l'Orient*, comprenant le *Chou-King* ou le livre par excellence; le *SSe-Chou* ou les quatre livres moraux de Confucius et de ses disciples; les *Lois de Manou*, premier législateur de l'Inde, et le *Koran* de Mahomet. A une époque où tous les esprits, toutes les imaginations sont tournés vers l'Orient, un intérêt de jour en jour plus vif s'attache à des travaux qui font connaître ces contrées natales de la race humaine vers lesquelles une providence mystérieuse semble rappeler aujourd'hui les nations de l'Europe.

Pendant que notre confrère, voué dans son cabinet aux travaux sédentaires, s'établissait, pour ainsi dire, dans l'Orient et en explorait les plus anciens monuments littéraires, un autre associé de cette Compagnie, possédé par le même amour de la science, mais plus jeune et plus aventureux, M. X. Marmier, allait visiter ces contrées septentrionales de l'Europe, encore si peu connues, et

en décrivait le tableau dans ses *Lettres sur le Nord*, où il fait passer sous nos yeux le Danemark, la Suède, la Norwége, la Laponie et le Spitzberg. On sent que ce livre est le fruit d'une étude entreprise avec amour, et faite sur les lieux mêmes qui en sont le sujet. L'auteur rend compte avec une grande vérité des impressions que lui ont fait éprouver les pays qu'il a parcourus. « Dès » mon arrivée, dit-il, sur les rives de la Baltique, je » sentis s'éveiller en moi je ne sais quelle tendre et mé- » lancolique sympathie pour ces contrées pittoresques » que j'allais traverser, pour ces pauvres et honnêtes » populations au milieu desquelles j'allais vivre. J'aimais » ces grèves solitaires où les soupirs du vent, le murmure » des flots, l'aspect d'un ciel sévère et d'un horizon sans » fin, entretiennent dans le cœur de l'homme une rêverie » muette et religieuse. J'aimais ces longues plaines de » Suède avec leurs lacs d'azur, et ces hautes montagnes » du nord, aux flancs nus, aux sommités couvertes de » neiges perpétuelles, et ces chalets dispersés comme » autant de riantes pensées le long de la côte sablonneuse, » et tous ces habitants des villes et de la campagne, à » l'âme franche, au regard candide, qui venaient à moi » avec tant de cordialité et semblaient si joyeux et si » touchés en m'entendant parler leur langue. »

M. Marmier a étudié avec le même soin l'Allemagne et la Hollande. Il a entrepris une nouvelle traduction de Schiller et de Goëthe, dont 2 volumes ont déjà paru, et il prépare un travail curieux sur les mœurs et le caractère des Hollandais. J'ajouterai, Messieurs, que la bienveillance du gouvernement qui l'avait encouragé dans ses excur-

sions lointaines, vient de lui accorder une récompense méritée en le nommant à la place de conservateur de la bibliothèque du ministère de l'instruction publique. Ainsi, après avoir beaucoup vu et beaucoup appris dans ses voyages, notre jeune associé trouvera dans le repos occupé de ses nouvelles fonctions, un moyen d'étendre ses connaissances et de perfectionner son beau talent. Nous aimons à rappeler ici que M. Marmier a commencé sa carrière littéraire sous les auspices de cette Compagnie, qui le couronna dans le concours de 1833.

Un autre écrivain franc-comtois, qui, après avoir débuté d'une manière non moins brillante dans la lice académique, a reçu également le titre d'associé de cette Compagnie et figure aujourd'hui parmi les romanciers français les plus aimés du public, M. de Bernard, auteur de *Gerfaut*, du *Paravent*, des *Ailes d'Icard* et du *Nœud Gordien*, a publié cette année deux nouveaux volumes contenant la *Peau de Lion* et la *Chasse aux amants*. Au jugement de tous les critiques qui ont parlé de ses ouvrages, notre confrère possède à un haut degré les qualités du genre qu'il a adopté, la sagacité de l'observation, la finesse de l'analyse et le talent du style. Il a donc tout lieu d'espérer que sa dernière production sera pour lui l'occasion d'un nouveau succès.

Plus près de nous, M. Dusillet a donné une seconde édition de son *Yseult de Dole*, chronique du 8e. siècle, dans laquelle l'auteur a su entremêler avec le goût qui le distingue, les vers et la prose, les scènes d'imagination, les tableaux de mœurs et les traditions historiques. Ce livre, qui occupera une place bril-

lante dans la littérature provinciale, est un beau monument élevé par l'auteur à sa patrie. On redira longtemps les vers où l'auteur décrit sa ville natale, et ceux qu'il consacre à la fontaine de Gujans. Le même sentiment patriotique lui a inspiré un nouvel ouvrage, intitulé, *Le Château de Barberousse, à Dole*, dont quelques fragments vous ont été communiqués, et qui est en ce moment sous presse. Ces travaux n'ont pas tellement absorbé les loisirs de l'auteur d'Yseult, qu'il n'ait trouvé par intervalle quelques moments à donner à la poésie. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la confidence qu'il vous fit dans une de vos séances ordinaires d'une pièce de vers dont le sujet est une sorte de combat bucolique entre un troubadour de Toulouse et un ménestrel franc-comtois, et qui s'ouvre par ces vers où les deux rivaux rappellent avec amour le nom de leur pays :

> Salut, joyeuse Occitanie,
> Jardin d'amour, berceau des arts !
> — Salut, austère Séquanie,
> Séjour des preux, temple de Mars !

M. A. Demesmay, auteur des traditions poétiques de la Franche-Comté, vous a fait hommage d'un petit poëme qui lui a été heureusement inspiré par ce sentiment de sympathie qu'ont excité dans toute la France les victimes des dernières inondations. M. Viancin a composé quelques-uns de ces chants légers et gracieux qui semblent échapper sans effort à sa muse. Vous avez reçu de M. Lélut, de Gy, un volume de poésies, dont la première partie est consacrée aux souvenirs militaires de

la révolution et de l'empire ; l'autre contient des pièces inspirées par un sentiment plus personnel et plus intime, et empreintes parfois d'une douce mélancolie.

Mais j'arrive à un nom devant lequel tous les poëtes s'inclinent avec respect. M. V. Hugo, en publiant les *Rayons et les Ombres*, a ajouté un nouveau fleuron à sa couronne poétique, déjà si étincelante. Placé à l'écart des agitations quotidiennes de la politique, et préservé de tout contact immédiat avec les gouvernements et les partis, l'illustre auteur se trouve dans cette situation heureuse que les poëtes devraient tous désirer et qui est si favorable au recueillement et à l'inspiration. M. Hugo s'est élevé à une hauteur lyrique où il ne peut plus avoir d'autre rival que lui-même. C'est à ses premières œuvres que l'on demande un terme de comparaison pour apprécier ses productions les plus récentes. Le public qui, suivant l'expression de Boileau, veut que l'écrivain s'élève même lorsqu'il est parvenu au sommet de l'art, cherchera peut-être vainement dans ce nouveau recueil, la naïveté de conviction des *Odes et Ballades*, la sensibilité des *Feuilles d'automne*, l'éclat exubérant d'imagination qui brille dans les *Orientales*. On sent que le souffle du doute a passé sur la lyre du poëte. C'est la mélancolie du désenchantement qui domine dans ses vers, et toutefois, Messieurs, dans ce volume, que de trésors de poésie se montrent encore sous le triple rapport de l'imagination, de l'harmonie et du sentiment! soit qu'il nous dise, en parlant de la vie du poëte :

> Quand tu me parles de gloire,
> Je souris amèrement ;

Cette voix que tu veux croire,
Moi je sais bien qu'elle ment.

La gloire est vite abattue;
L'envie au sanglant flambeau
N'épargne cette statue
Qu'assise sur un tombeau !

soit que, jetant un mélancolique regard sur la nature si prompte à effacer la trace de nos pas, il s'écrie :

Que peu de temps suffit pour changer toutes choses !
Nature au front serein, comme vous oubliez,
Et comme vous brisez, dans vos métamorphoses,
Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés !

La vie littéraire de notre confrère a été marquée cette année par un triomphe depuis longtemps attendu, et qui pourtant n'a pas été sans contradicteur : l'Académie française l'a admis dans son sein. S'il en est de la littérature comme de la guerre, et si les grands poëtes comme les grands capitaines savent tirer parti des obstacles que leur ont opposés leurs adversaires, M. Hugo profitera sans doute de l'opposition qui s'est manifestée dans l'Académie française, non certes contre son génie, qu'on ne peut pas plus nier que l'éclat du soleil, mais contre ses théories littéraires et la tendance morale de quelques-unes de ses œuvres. Pour nous, Messieurs, nous aimons à constater ce succès, qui en est un aussi pour sa province natale. Par la nomination de M. V. Hugo, la Franche-Comté a aujourd'hui trois représentants dans ce sanctuaire du génie et du goût, où se reunit tout ce que l'intelligence nationale a de plus brillant et de plus pur.

Le champ des beaux-arts nous offre cette année peu de productions à signaler. Vous avez vu, Messieurs, soit dans l'atelier, soit dans la salle d'exposition, ces beaux portraits de M. Lancrenon, qui, placés à côté de ses anciennes compositions, attiraient encore, malgré la comparaison, les regards et les suffrages des connaisseurs. Si le même artiste n'a pas produit cette année de ces grandes pages historiques qui ont illustré son pinceau, il a du moins bien mérité du pays, en acceptant la direction de l'école de dessin. Les leçons d'un si habile maître ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence sur l'avenir des arts dans la province.

Je vous ai exposé, Messieurs, ce qui a été fait par divers membres de l'Académie durant l'année qui vient de finir. Je dois y ajouter encore ce qui a été fait par l'Académie entière, représentée par des commissions formées dans son sein.

Le dépouillement et la publication des *Mémoires du Cardinal Granvelle* ont été poursuivis avec activité. Déjà les matériaux destinés à former les six premiers volumes imprimés ont été adressés au gouvernement; ceux qui doivent composer les six suivants seront bientôt disponibles. Les deux tomes qui sont en ce moment sous presse contiennent une foule de documents importants et inédits sur les quarante premières années du 16e. siècle, et notamment sur la rivalité des maisons de France et d'Autriche, sur le début du règne de Charles V, sur la captivité de François Ier. et les traités qui en furent la suite, enfin sur la conquête de Tunis et l'invasion de la Provence. Ce travail si important est

dirigé par MM. Weiss et Duvernoy, qui y apportent le précieux concours de leur zèle et de leur rare savoir (1).

Une entreprise non moins intéressante pour le pays a continué d'occuper votre attention : je veux parler de la publication des *Documents inédits concernant la Franche-Comté*. Votre commission a préparé les matériaux du 3e. volume, qui va être bientôt livré à l'impression. C'est ainsi, Messieurs, que l'Académie s'est efforcée de remplir la mission laborieuse dont elle est chargée ; c'est ainsi qu'elle a cherché à justifier la confiance du gouvernement et le bienveillant intérêt dont les administrations départementale et municipale lui ont donné de si précieux témoignages.

J'arrive, Messieurs, à la partie la plus pénible de ma tâche. Telle est la condition des institutions humaines, que les larmes s'y mêlent toujours à la joie, et que le regret y germe sans cesse à côté de l'espérance. Lorsque, l'année dernière, à pareille époque, je déplorais devant vous les pertes que nous avions faites, nous étions loin de prévoir qu'elles devaient cette année se renouveler plus nombreuses et plus cruelles encore. Que de tombeaux rapprochés dans l'espace de quelques mois ! La mort a rayé de nos listes M. Ebray, pasteur de l'église française de Bâle, enlevé le 27 septembre dernier, à l'âge de 71 ans. Ce vénérable ministre, appelé en 1802 à

(1) Je saisis avec plaisir cette occasion de rendre hommage aux connaissances et au talent de M. Théodore Belamy, jeune littérateur bisontin, qui s'est associé à cette importante entreprise avec un zèle et une intelligence qu'on ne saurait trop louer.

Besançon, y avait conquis l'estime générale par l'aménité de ses mœurs et par ses vertus chrétiennes. Durant son séjour dans notre ville, il reçut d'un grand nombre de personnes distinguées, des marques d'affection et de confiance qui le touchèrent profondément et qu'il aimait à rappeler dans les derniers jours de sa vie. Elu, en 1806, membre de cette Académie, il voulut, lorsqu'il eut quitté la France, continuer avec vous des relations littéraires auxquelles il attachait un grand prix, et plus d'une fois, de la ville de Bâle où l'avaient appelé en 1808 les fonctions de son ministère, il vous adressa des opuscules en prose et en vers de sa composition, des documents curieux d'histoire et de biographie, que votre sympathie accueillait comme un témoignage de bienveillant souvenir de la part d'un ancien confrère dont le talent, le savoir et le noble caractère vous étaient connus. M. Ebray était lié à la France par des affections plus profondes encore : il avait pour gendre un de nos généraux les plus distingués, M. le comte Guilleminot.

Un autre correspondant étranger, comme M. Ebray, comme lui ministre protestant, M. Stapfer, nous a été enlevé dans le cours de la même année. M. Stapfer était un savant distingué, un écrivain plein d'érudition et de goût ; mais il avait à vos yeux un titre plus précieux encore. Ami de Suard, il fut l'exécuteur des intentions bienfaisantes de sa veuve, et en l'inscrivant au nombre de vos associés, vous cédâtes autant à un sentiment de reconnaissance pour ses bons offices, qu'à l'estime que vous inspiraient ses ouvrages. Sa mort ne pouvait manquer de vous inspirer ces regrets profonds que laisse

toujours après lui l'homme de bien qui mit toute son ambition à se rendre utile.

Nous avons à regretter la mort d'un troisième associé que des liens plus intimes attachaient à cette province : je veux parler de M. Joly, de Salins, poëte et prosateur laborieux, humaniste distingué, versé dans les littératures étrangères, auteur d'une foule de recueils, de traductions et d'ouvrages originaux qui auraient pu lui assurer une juste réputation, si, par une modestie peut-être exagérée, il n'avait préféré aux séductions de la gloire, la douceur d'une tranquille indépendance et d'un repos obscur.

Pourquoi faut-il que j'aie à vous signaler d'autres pertes que des relations habituelles vous rendent plus sensibles encore? Un homme qui, dans un âge avancé, cultivait les arts avec l'enthousiasme de la jeunesse, et dont l'assiduité à vos séances ne se démentit jamais pendant 22 ans, M. Flajoulot a succombé, il y a quelques jours, à une cruelle maladie. Rappelons du moins comme un adoucissement à nos regrets, la pensée généreuse qui a présidé à ses derniers moments. En léguant à la ville de Besançon les objets d'art qu'il possédait, notre zélé confrère a voulu perpétuer, autant qu'il était en lui, les services qu'il rendait par ses leçons aux jeunes Francs-Comtois voués à l'étude de la peinture. Hélas! à peine la tombe s'était fermée sur ses restes, qu'elle se rouvrait pour un autre de nos confrères, M. Laurens. Admis dans notre Compagnie en 1822, si les laborieuses fonctions de cet académicien ne lui permirent pas de prendre une part active à vos travaux, il vous paya du moins

son tribut par la publication de l'*Annuaire du Doubs*, dont il vous faisait hommage chaque année, et qui lui valut deux fois une honorable distinction de la part de la société de *Statistique universelle* de Marseille.

Dans cette triste énumération de nos pertes, votre pensée me devance, Messieurs, et se porte déjà sans doute sur un coup moins attendu, et par là même plus douloureux que nous étions destinés à ressentir dans cette fatale année. Je veux parler de la mort de M. le docteur Pécot. Ce nom rappelle une vie éteinte prématurément, mais pleine toutefois d'utiles travaux, de sérieuses études, d'actes bienfaisants, de nobles inspirations. Par ses talents et ses qualités morales, M. Pécot honorait l'art qu'il professait, et auquel il se livrait avec un rare dévouement. La politesse de son esprit et l'urbanité de ses manières le faisaient généralement aimer, et les derniers actes de sa vie lui ont mérité la reconnaissance de ses compatriotes. Je ne céderai point, Messieurs, aux sentiments pénibles qui me pressent à son souvenir. Déjà plus d'un éloquent hommage a été rendu à sa mémoire, et son plus bel éloge, vous le savez, a été ce concours immense de citoyens de toutes les classes, qui, après avoir partagé durant sa maladie les cruelles anxiétés de sa famille, sont venus se réunir autour de sa tombe, comme pour déplorer une perte publique. Regretté dans la société où il jouissait d'une confiance générale, dans l'école de médecine dont il était un des plus fermes soutiens, M. Pécot laisse encore dans cette Compagnie une place difficile à remplir, et dans laquelle pendant 13 ans il sut se rendre utile par une coopé-

ration zélée à vos travaux aussi bien que par les mémoires remarquables qu'il vous lut à diverses époques sur d'intéressantes questions dont la pratique de son art lui suggérait l'idée.

Ainsi, Messieurs, la mort éclaircit incessamment nos rangs et renouvelle d'année en année la source de nos regrets. Après avoir rappelé tant d'événements funèbres, qu'il me soit du moins permis de signaler en terminant un fait consolant. Lorsque, il y a quelques mois, la 8e. session du Congrès scientifique rassembla dans nos murs une foule d'hommes distingués dans diverses carrières, l'empressement avec lequel, de tous les points de la Franche-Comté, on répondit à votre appel, vous parut du plus heureux augure. En voyant rivaliser de zèle dans ces savantes réunions, des représentants de l'art médical, du barreau, de l'enseignement, de l'armée et du sacerdoce, un sentiment légitime d'espérance vint se mêler à vos regrets. Cette noble élite de citoyens éclairés qui dans cette circonstance vous offrait un si précieux appui, parut vous promettre pour l'avenir, en compensation de vos pertes, d'utiles associés avec lesquels vous contractiez déjà une alliance fondée sur des sentiments communs : le goût de l'étude, le zèle de la science, l'amour des lettres, des arts et de la patrie.

L'OUBLI DE DIEU.

A mon Fils.

PAR M. CH. VIANCIN.

Væ dissolutis corde, qui non credunt Deo.
Ecclesiast.

L'instinct des passions dans ton âme s'éveille,
Mon fils, et je m'émeus des périls que tu cours :
La raison parle en moi ; prête un moment l'oreille
A ses graves discours.

Déjà brille l'éclair précurseur des orages ;
Tu vas bientôt, heurté de rescif en rescif,
Parcourir une mer trop féconde en naufrages,
Sur un fragile esquif.

On a vu s'y briser les plus fortes carènes,
Et plus d'un nautonnier qu'ont égaré l'orgueil,
Les trompeuses lueurs, ou la voix des Sirènes,
Fut jeté sur l'écueil.

Ne prends pas à l'excès confiance en ta voile :
Sur les flots de nos jours, Dieu seul conduit au but ;
Seul il est la boussole, et le phare, et l'étoile,
Et l'ancre de salut.

Crains d'éloigner de lui ta fougueuse jeunesse,
Si tu veux t'épargner des remords et des pleurs :
C'est à l'oubli de Dieu que l'humaine faiblesse
Doit ses plus grands malheurs.

Oui, contre ses destins, voilà par quelle route
L'homme, héritier du ciel, né pour la vérité,
Du sein de la lumière, hélas, arrive au doute
Et dans l'obscurité.

C'est alors qu'il érige en doctrine, en système,
Ses rêves, ses erreurs, et prend pour la raison
Ce qui n'est que folie, absurdité, blasphème,
Contagieux poison.

Sais-tu quel ascendant le conduit à la haine,
Lui dicte la vengeance et les sanglants défis,
Des vices flétrissants lui fait subir la chaîne?
L'oubli de Dieu, mon fils.

Et lorsque vient le jour de mortelle souffrance,
Lorsqu'il faut dire au monde un éternel adieu,
Sais-tu ce qui lui laisse un cœur sans espérance?
Encor l'oubli de Dieu.

Quel est ce souffle impur qui désunit les frères,
Souille les plus saints nœuds de coupables amours,
Et fait se révolter les fils contre les pères?
L'oubli de Dieu, toujours.

Qui pousse au désespoir victime sur victime
Dont le hideux trépas se publie en tous lieux ?
Qui mène à l'échafaud tant de héros du crime ?
Toujours l'oubli de Dieu.

Enfant cher à mon cœur, oh ! conserve en ton âme
L'héritage sacré du culte paternel ;
Ne laisse point pâlir et s'éteindre la flamme
Qui luit devant l'autel.

Sois pieux, sois fidèle, et que ta foi s'augmente
En raison des écarts d'un monde corrupteur ;
Embrasse comme un mât, au fort de la tourmente,
La croix du Rédempteur.

Longtemps elle a fléchi sous d'horribles tempêtes
Dont le siècle a gardé l'effrayant souvenir,
Et qui semblent encor gronder loin de nos têtes
Dans un sombre avenir.

Mais vers l'azur des cieux, puissante, radieuse,
On l'a revue enfin lever son noble front ;
Et l'opprobre éternel d'une ligue odieuse
A vengé son affront.

Mais d'un vent destructeur peut triompher encore
De nos plus saints combats l'étendard révéré :
Le vaisseau de la terre à jamais se décore
Du Pavillon sacré.

Et fût-il vrai qu'un jour l'ouragan, dans sa rage,
Pût des flancs du navire à grand bruit l'arracher,
A ses débris encore, au milieu du naufrage,
Il faudrait s'attacher.

Sous son ombre, mon fils, le cœur grandit, s'épure,
A ces rayons de foi, d'espérance et d'amour
Qui viennent révéler à l'humaine nature
Le céleste séjour.

Là surtout j'ai senti dans mon âme inspirée,
Que l'accent du poëte est né religieux;
Là j'ai compris surtout, de la lyre sacrée
Le destin glorieux.

Si tu dois à ton tour faire vibrer la lyre,
Aux grandes vérités consacre tes accords,
Sans perdre en vains accès d'un frivole délire,
Le plus beau des transports.

Des travaux du savant si ton âme est éprise,
Songe à retrouver Dieu, Dieu dans tous les secrets;
Source du vrai savoir, c'est lui qui favorise
Tous les heureux progrès.

Aime à le contempler dans ses moindres ouvrages :
Un germe, une humble fleur, un fruit doux et vermeil,
Un insecte, un atome, appellent tes hommages
Autant que le soleil.

Sache tout rapporter à ton auteur suprême ;
Rien n'est beau, rien n'est bon, rien n'est grand que par lui;
Tous mes conseils sont vains, s'il n'est surtout lui-même
Ton guide et ton appui.

Pourquoi respires-tu? Pourquoi vers la lumière
Ce Dieu bon voulut-il, d'un souffle tout puissant,
Appeler tes regards, et d'un peu de poussière
Faire un être pensant?

Tu le sais, tu l'appris dès l'âge le plus tendre;
La sagesse a dicté la réponse à ton cœur;
Redis-la haut, très-haut, pour mieux la faire entendre
Au vulgaire moqueur.

Dieu t'a créé, mon fils, afin de le connaître,
Pour l'aimer, le servir et mériter les cieux :
Garde, pour expliquer l'énigme de ton être,
Ce dogme précieux.

Oh! que cette croyance en nous se fortifie!
Sublime enseignement, tu nous en dis assez;
Et les brillants discours de la philosophie
Par toi sont éclipsés.

DU MOUVEMENT D'UN FLUIDE

DANS UN VASE EN MOUVEMENT,

PAR M. KORNPROBST.

1. La connaissance des lois du mouvement des fluides dans les vases en mouvement, intéresse l'appréciation, le perfectionnement et la conception d'un grand nombre de machines utiles, soit pour transmettre à certains récepteurs, avec des conditions déterminées de vitesse, de pression, d'économie, de solidité et autres, le travail qu'empruntent naturellement ou artificiellement les fluides à la gravité, à la chaleur, ou à toute autre cause primitive de mouvement; soit pour faire passer dans un fluide donné, avec des conditions analogues, le travail d'abord recueilli par certains récepteurs.

La détermination de ces lois constitue le problème le plus général et le plus complexe que puisse offrir l'hydrodynamique; mais il se simplifie notablement dans le cas d'un fluide à température constante, en mouvement permanent par tranches parallèles dans un vase invariable de forme et de dimensions, fixé à un axe rectiligne, autour duquel il n'a que la faculté de tourner circulairement comme dans les turbines hydrauliques, ou le long duquel il ne peut que glisser parallèlement à lui-même comme dans les fusées d'artifice, ou enfin par

rapport auquel il possède simultanément ces deux facultés comme dans les roues sous marines à vis d'Archimède récemment expérimentées en Angleterre pour la navigation; la plupart des machines utiles pouvant d'ailleurs se rattacher à ce cas, il devient aussi pratiquement le seul intéressant à étudier avec quelques détails.

2. Les Bernoully, Euler, Lagrange, Ampère, etc., ont les premiers traité quelques questions relatives à l'écoulement d'un fluide dans un vase en mouvement.

MM. Navier Coriolis, Poncelet, Burdin, etc., ont ensuite développé comme conséquence du principe des forces vives, soit dans des cours imprimés, soit dans des publications spéciales, d'autres circonstances particulières de la même question.

M. Fourneyron, en présentant la turbine qui lui a valu le prix de 6,000 fr., au concours ouvert en 1834, par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, avait cru devoir faire apprécier les propriétés principales de sa machine, à l'aide des théories admises alors, bien qu'elles lui parussent en contradiction avec certains faits qu'il avait eu l'occasion d'observer.

M. Combes, dans un beau mémoire sur l'aérage des mines, imprimé dans le tome XV des Annales des mines, 1839, s'est occupé d'un perfectionnement du ventilateur à force centrifuge déduit de l'assimilation des fluides élastiques aux fluides incompressibles de même densité, abstraction faite de toute résistance passive; de plus il a déposé à l'Académie des sciences, dans sa séance du 30 juillet 1838, un mémoire sur les roues à réaction dont on ne connaît encore qu'un extrait de peu d'étendue, pu-

blié dans le compte rendu de la séance du 6 juin même année (1).

M. Houzeau, dans une brochure ayant pour titre : *Des turbines, de leur construction, du calcul de leur puissance, et de leur application à l'industrie* (Bruxelles, 1839), après avoir reproduit presque textuellement les développements théoriques publiés par M. Poncelet, s'est particulièrement attaché à relier par une expression algébrique, les éléments de dépenses et de bénéfices supplémentaires occasionnés par l'usage des turbines, pour en déduire des règles propres à faire connaître dans chaque cas particulier la convenance industrielle de leur emploi, eu égard aux temps et aux lieux.

M. Félix Passot, dans diverses publications imprimées depuis 1839, a décrit, sous la dénomination de turbine à pression directe, sans réaction ni force centrifuge, un appareil qui, bien construit, jouit effectivement de ces propriétés jusqu'alors inaperçues. Il a signalé diverses circonstances remarquables de son mouvement conduisant à introduire dans les lois de l'écoulement d'un fluide dans un vase en mouvement, la notion d'un débit propre au déplacement du vase à travers le milieu, et altérant l'effet de la différence de pression motrice ; mais les considérations sur lesquelles il en a basé la théorie, ne tenant pas convenablement compte des pertes de travail qui s'opèrent dans l'appareil, l'ont conduit, sous le rapport du rendement *maximum* et

(1) Ce travail est en ce moment soumis à l'examen d'une commission formée au sein de l'Académie des sciences.

de la vitesse correspondante à des conséquences qui ne sont pas fondées.

MM. Convers et Boudsot, tant dans un mémoire présenté vers la même époque à l'Académie de Besançon, que dans une note postérieure, ont étudié sous le titre de Machine à réaction sans force centrifuge, un appareil dans lequel aucune réaction ne joue le rôle de force mouvante, et qui ne saurait en conséquence appartenir à cette famille de machines. Mais, pour éviter toute méprise sur le sens de nos paroles, et sortir de la confusion dans laquelle sont restés la plupart des auteurs qui ont traité ce sujet, hâtons-nous d'ajouter : que par réaction nous entendons ici, non l'une quelconque de deux forces égales opposées, se faisant équilibre sur la même direction, et tellement dépendantes entre elles, que la suppression de l'une permet à l'autre de produire son effet; mais (conformément au véritable sens de ce mot) la résistance du corps déplacé à l'action du corps qui le déplace, phénomène pendant lequel ces deux forces sont toujours égales et opposées, ont leur point d'application commun sur la surface de contact des deux corps, enfin sont tellement liées, que l'une ne saurait exister sans l'autre et qu'elles disparaissent simultanément par la suppression de la surface, lien géométrique de leurs points communs d'application. Newton ne pouvait l'entendre autrement, en énonçant comme loi générale de la nature, le principe de la *réaction toujours égale et contraire à l'action* (1). C'est également ainsi que l'ont

(1) Newton paraît cependant n'avoir pas connu la véritable

entendu Daniel Bernoully, Euler, et les géomètres qui ont attentivement étudié leurs écrits; car le premier assigne pour valeur à la réaction d'un liquide s'écoulant horizontalement hors d'un large vase en repos (1), le poids d'une colonne de ce liquide ayant pour base la section contractée de l'orifice, et pour hauteur le double de celle due à la vitesse d'écoulement, expression nulle pendant le repos du fluide, et croissant graduellement avec la vitesse de sortie jusqu'à sa valeur

valeur de la réaction des fluides dans leur écoulement hors des vases, ainsi qu'il résulte du passage suivant de l'hidrodynamique de Daniel Bernoully, 1738. « Aquæ dum ex vase ejiciun-
» tur, simili agunt modo in vas, ex quo effluunt, quo globus
» in tormentum bellicum aut sclopetum, ex quo exploditur; vas
» nempe retropellunt : et id quidem jam annotavit Neutonus in
» princ. math. phil. nat. edit. prim. p. 322, recteque inde
» deducit ascensum pilarum quæ pulvere pyrio, carbone tem-
» perato implentur; materia enim inflammata, dum per foramen
» paullatim expirat, pilas in altum projicit.

» Sed nec satis generaliter pro rei momento argumentum per-
» tractavit citatus auctor (cum id ex ipsius instituto non erat)
» nec veram rei mensuram dedit. Imo in duabus editionibus
» posterioribus id prorsus silentio præteriit : putavit autem
» ***vim illam repulsionis esse æqualem ponderi cylindri***
» ***aquei, cujus basis sit orificium aquas transmittens, et***
» ***cujus altitudo sit æqualis altitudini superficiei aquæ***
» ***supra foramen.*** Recte quidem hæc mensura deducitur ex
» opinione quam tunc temporis fovebat Neutonus, circa velo-
» citatem aquæ ex vase affluentis, dum statueret aquam ad dimi-
» dium superficiei altitudinem sua velocitate ascendere posse. »

(1) « Considerabimus primo rem in casu simplissimo, quo
» nempe aquas ex vase infinitæ amplitudinis horizontaliter

maximum qui correspond à la permanence de l'écoulement; et le second résumant les forces qui sollicitent au mouvement les tuyaux des machines telles que celle de Segner, s'exprime ainsi (1) : *ayant donc trouvé que chaque particule d'eau qui se trouve dans l'élément du tuyau Mm, requiert pour la conservation de son mouvement deux forces accélératrices, l'une tangentielle... l'autre normale.... ce sera donc le tuyau lui-même qui devra fournir ces deux forces, et partant il en sera également repoussé en vertu de la réaction.* Nous la distinguons essentiellement des pressions, soit hydrostatique, soit hydraulique, toujours normales aux parois des vases, et avec lesquelles on l'a quelquefois confondue (Jean Bernoully, Poisson, etc.), parce qu'elles aussi peuvent concourir au mouvement et même le produire seules; mais leurs caractères sont bien tranchés : la pression hydrostatique a pour valeur le poids d'un cylindre fluide ayant pour base la surface que l'on considère, et pour longueur la hauteur équivalente à la différence des pressions intérieures et extérieures; la pression

» affluere ponemus. . . . . et tunc dico fore *vim repul-*
» *sionis æqualem ponderi cylindri aquei*, *cujus basis sit*
» *orificium aquas transmittens* (*id est sectio venæ hori-*
» *zontalis maxime contractæ*) *et cujus altitudo sit æqua-*
» *lis duplæ altitudini velocitati aquæ effluentis debitæ.*
» Igitur si nulla sit venæ contractio, prouti nulla est, cum per
» tubulum brevem aquæ effluant, repulsio duplo aut fere duplo
» major erit quam a Neutono definita fuit. » (Hidrodynamique de Daniel Bernoully, 1738.)

(1) Mémoires de l'Académie de Berlin, 1750.

hydraulique n'est que la pression hydrostatique augmentée ou diminuée des pressions engendrées tant par les réactions matérielles (1) nées de l'écoulement, que par les forces auxquelles peut donner lieu leur présence; et nous verrons plus loin que la réaction, telle qu'on doit l'entendre ici, n'est autre chose que le système des deux résultantes auxquelles sont toujours réductibles les réactions matérielles élémentaires engendrées sur le fluide, par les parois intérieurs des ajutages en mouvement, quand leur forme les rend susceptibles de gêner l'écoulement soit en direction, soit en vitesse. La théorie donnée par ces Messieurs, de leur appareil et des turbines à réaction auxquelles ils l'assimilent, tient compte, il est vrai, du peu d'influence des parois mobiles pour entraîner circulairement le liquide intérieur, ainsi qu'on le fait habituellement lorsque cette influence est détruite par des cloisons fixes; mais basée sur les suppositions contraires à la réalité : que si le liquide peut traverser le vase et les canaux avant d'avoir acquis aucune force centrifuge, la vitesse de sortie sera due uniquement à la hauteur de chute, diminuée des frottements; que la force centrifuge développée sur les molécules, et qui fait varier leur vitesse à la sortie, est fonction de la courbure des canaux; que la condition du *maximum* d'effet ne peut être réalisée que par les machines jouissant de la propriété de ne communiquer aux molécules du fluide qui les traverse aucune force centri-

(1) Voir à l'article *réactions matérielles*, ce que nous entendons par cette expression.

fuge; que la disposition proposée ne comporte aucune perte de travail, soit dans son intérieur et dans ses canaux, etc.; et sur diverses notions inexactes en ce qui concerne les réactions, les forces centrifuges, le travail de ces forces dans les mouvements relatifs et absolus, et les propriétés particulières à ces mouvements; cette théorie n'est point la traduction fidèle de la loi organique des appareils auxquels elle est appliquée, et conduit à des conséquences également inadmissibles, principalement sous le rapport du *maximum* de rendement et de la vitesse qui lui correspond.

M. Daubuisson des Voisins, dans son Traité d'hydraulique (édition 1840), considérant la turbine Fourneyron bien disposée, comme une machine dans laquelle l'eau n'agit plus ni par son poids, ni par son choc, ni même par réaction, mais et uniquement en vertu de la force centrifuge; et les machines à réaction, telles que celles de Ségner, d'Euler, etc., comme fondées sur un principe différent et identique à celui qui détermine le mouvement des fusées d'artifice par l'explosion successive de la poudre, paraît n'avoir pas toujours nettement apprécié les circonstances qui rapprochent et distinguent la pression, la réaction et la force centrifuge.

Il ne nous semble pas que les phénomènes de la réaction aient toujours été soit nettement analysés, soit convenablement isolés de ceux des pressions hydrostatique, hydraulique ou simplement composante. Dans l'écoulement relatif, on ne paraît pas avoir encore pris convenablement en considération le débit propre au transport du vase à travers le fluide alimentaire et l'in-

fluence qu'il exerce sur le débit particulier à la différence de pression motrice, l'altération des pressions initiales et finales par la résistance des milieux au mouvement des tranches extrêmes, l'impuissance de l'orifice d'entrée à toujours saisir la totalité des molécules ébranlées dans le rayon de sa sphère d'activité, etc. On s'est rarement occupé du mouvement circulaire, des modifications que lui font éprouver les pressions normales aux parois du vase, de sa connexion avec l'écoulement relatif, de l'impuissance de certains ajutages à entraîner le fluide dans leur mouvement de recul, etc., etc.

3. Les machines qui se rattachent au genre de considérations que nous nous proposons de développer ici, peuvent toujours être regardées comme essentiellement formées d'un ensemble de tuyaux symétriquement distribués sur un réservoir cylindrique mobile autour et le long de son axe, contre l'orifice desquels est dirigé soit naturellement soit artificiellement, sous forme de veines animées d'une certaine vitesse initiale, le fluide auquel on se propose d'enlever ou de transmettre le travail, en l'obligeant à couler dans leur intérieur sous certaines conditions déterminées de vitesses initiales, de pressions extrêmes, etc. Nous résumerons en conséquence nos conceptions théoriques sur le mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement aux seuls phénomènes que présente l'un de ces tuyaux supposé de forme quelconque, plongé dans un milieu résistant qui en ralentit la marche, enfin alimenté par une veine ou faisceau de filets fluides prenant naissance à la surface du bassin servant de huche, et l'isolant au milieu de la

masse jusqu'à l'orifice d'entrée; mais, en passant de la considération d'un seul de ces tuyaux à celle de leur ensemble, on devra convenablement tenir compte de la perte de vitesse qu'éprouve le fluide alimentaire, près de la section d'entrée, lorsqu'à un orifice d'écoulement succède instantanément une cloison fermée, anéantissant en partie la vitesse acquise jusqu'à elle, au lieu d'une série d'orifices permettant sa conservation.

Nous supposerons, en outre, que le réservoir ne transmet point, au fluide alimentaire, le mouvement circulaire dont il est animé; soit que ce résultat provienne de sa forme, cylindrique, peu élevée, concentrique à l'axe de rotation et garnie inférieurement d'un double fond avec cloisons fixes, comme dans la turbine Fourneyron; soit qu'il résulte de la même forme sans double fond ni cloisons, mais dimensions permettant au fluide dans son intérieur des vitesses assez prononcées pour n'être pas sensiblement entraîné par le frottement des parois pendant la durée de son passage de la sortie du bassin fixe à l'entrée du tuyau, ainsi qu'il paraît arriver dans les turbines Passot, Convers et Boudsot.

Cela posé,

L'hypothèse du parallélisme des tranches consiste, comme on sait, à considérer les sections transversales du tuyau, assez petites relativement à sa longueur, et varier par degrés assez peu sensibles, pour qu'on puisse négliger, en regard du travail principal, le travail auquel donnent lieu dans les divers mouvements que l'on peut avoir à considérer, soit la différence de pression existant généralement dans les divers points d'une même

section transversale, par suite de leur distance inégale à la surface limite du fluide, le long des trajectoires particulières à chacune des forces élémentaires génératrices de la pression totale, soit les réactions matérielles résultant des différences d'accroissement de vitesse et des changements de direction auxquelles donnent lieu les variations de surface des sections en passant de l'une à l'autre.

D'ou résulte, que si l'on décompose la partie mobile du système, en une infinité de tranches infiniment minces séparées par des plans normaux à l'axe des tuyaux :

1°. Chaque tranche totale se subdivisera en une tranche fluide et un anneau solide, ne pouvant prendre entre eux de mouvement relatif que sur leur axe commun.

2°. Chaque tranche fluide se composera, comme si elle était solide, des mêmes parties matérielles pendant toute la durée du mouvement.

3°. La pression intérieure à chaque tranche fluide, dégagée de son élément correspondant aux réactions matérielles normales à l'axe, pourra être considérée comme sensiblement la même sur tous les points.

4°. Le mouvement de l'appareil sera le même que celui d'un système de corps matériels représentés par les tranches fluides et les anneaux solides en contact les uns avec les autres et reliés à l'axe par d'autres points matériels.

4. Quant à la partie théorique du problème à résoudre, elle devra déterminer pour un tuyau de forme, de dimensions et de position données :

1°. Les lois du mouvement curviligne du fluide le long du tuyau mobile.

2°. Les lois du mouvement circulaire du tuyau mobile autour de l'axe de rotation.

3°. Les lois du mouvement rectiligne du réservoir dans le sens de son axe.

5. La détermination de ces lois reposant essentiellement sur le principe *de la conservation du travail mécanique*, interprété avec toute la généralité que comporte la fusion de la statique et de la dynamique en un seul corps de sciences ne différant entre elles que par la considération des réactions matérielles toujours nulles dans la première, soit en raison de l'uniformité des mouvements considérés, soit en raison du repos absolu des masses du système, nous en donnerons une idée succincte.

Ce principe n'est que le cas particulier d'un autre plus général, celui de la conservation des éléments de l'univers, consistant en ce que : *les éléments de l'univers ne se perdent jamais et ne font que se transformer et s'associer pour affecter diversement nos sens.* Chacun connaît, sous le rapport matériel, les admirables lois qui sur notre planète régissent les relations entre les trois règnes de la nature; si, par exemple, les particules d'oxigène, d'hydrogène, de carbone, d'azote, de chaleur et autres, qui ont à diverses époques constitué l'un quelconque de nos aïeux, portaient un cachet qui permît de les reconnaître au milieu des myriades de leurs semblables dispersées autour de nous, on les retrouverait toutes, dans les fluides que nous respirons, dans

les liquides que nous buvons, dans les végétaux et les animaux servant à notre nourriture, dans la plupart des matériaux qui constituent le sol que nous foulons, et le toit qui nous abrite, dans le foyer qui nous réchauffe et jusque dans nous-mêmes. Ne voyons-nous pas chaque jour quelque partie de notre être matériel subir les mêmes transformations; et ces phénomènes ne se reproduisent-ils pas indéfiniment sous l'empire du principe de la conservation de la matière?

. . . . Et la nature avare
Dans tous ces changements ne perd jamais son bien.

La loi du mouvement dans l'univers n'est pas moins simple; elle consiste en ce que : *tout travail mécanique développé par la mise en jeu d'une force quelconque, ne se perd plus et se retrouve intégralement dans ses effets sur la matière.* Ces effets sont, comme on le sait, le déplacement des masses, leur déformation, leur division, leur vibration, etc. Ils ne cessent généralement d'être sensibles à nos organes, qu'avec ce que l'on pourrait appeler le sommeil ou la mort du travail dans les corps déformés d'une manière passagère ou permanente, ou sa dispersion dans la terre, réservoir commun dont la masse énorme ne permet plus l'appréciation d'aucun mouvement sensible.

Toutes les forces de la nature pouvant être classées en *mouvantes* et *résistantes*, c'est-à-dire en forces agissant dans la direction du déplacement de leur point d'application, ou dans la direction contraire, le principe de la conservation du travail peut encore s'énoncer ainsi qu'il

suit : ***Dans tout mouvement, le travail développé par les forces mouvantes est égal au travail consommé par les forces résistantes.*** C'est là sa forme la plus commode pour les applications.

Parmi les conceptions susceptibles de donner une idée du travail et de sa conservation, la plus propre à faire image consiste à le considérer dans toutes les modifications qu'il subit sous nos yeux, comme un fluide habitant la matière en mouvement sous un volume et une tension variables avec la masse et la vitesse des corps, passant de l'un à l'autre par les surfaces de contact comme orifices d'écoulement, y sommeillant ou y mourant après les avoir déformés d'une manière passagère ou permanente, y vivant sans altération pendant leur mouvement uniforme, y modifiant sa tension sans en sortir lorsqu'il les maintient dans un état de vibration permanent, s'y accumulant ou les abandonnant lorsqu'il en augmente ou ralentit la vitesse, etc., et dans tous les cas ne se perdant jamais, dans quelque corps qu'il ait passé, quelque transformation qu'il ait subie. Cette simple conception, développée avec intelligence, peut seule constituer une méthode naturelle d'induction, précieuse dans nombre de circonstances pratiques.

6. L'usage de coordonnées rectilignes, pour rapporter la position des points du système, soit à l'origine, soit à une époque quelconque du mouvement, compliquait les calculs au point de les rendre inabordables ; celui des coordonnées polaires, assez convenable pour le mouvement circulaire des points matériels invariablement assujettis à l'axe de rotation, en prenant un

point quelconque de cette axe pour pôle, présentait les mêmes inconvénients tant pour le mouvement des tranches fluides que pour celui du réservoir le long de son axe ; pour les éviter, nous avons adopté un système de coordonnées mixtilignes, savoir : rectilignes pour tout ce qui concerne les mouvements dans le sens de l'axe de rotation, polaires pour tout ce qui concerne le mouvement circulaire autour de cet axe, et curvilignes suivant l'axe même du tuyau mobile pour tous les mouvements qui s'opèrent dans sa direction. Son adoption définit le système de la manière la plus simple possible, relativement aux données pratiques, et fournit immédiatement, comme mouvement sur les axes coordonnées, les divers mouvements relatifs intéressants à connaître. On conçoit en effet qu'à chaque instant, la première coordonnée donnera la position du réservoir, la deuxième celle du tuyau, la troisième celle du fluide coulant dans son intérieur, et que ces trois coordonnées seront le résultat le plus direct du calcul.

Le théorème du poligone de composition et décomposition des déplacements différentiels des vitesses et des forces, permettant de transformer un mouvement différentiel (1) quelconque, en tant d'autres mouvements

(1) Les éléments constituants d'un mouvement différentiel, sont : 1°. l'arc de déplacement différentiel déterminé par la position d'un de ses points, sa longueur et sa direction ; 2°. la vitesse à l'origine de cet arc ; 3°. enfin, la réaction matérielle du mobile, ayant pour mesure le produit de sa masse par son accroissement de vitesse en mètres par seconde, et d'ailleurs toujours égale et contraire à la résultante des actions mouvantes

composant que l'on voudra, nous décomposerons le mouvement absolu de chaque tranche fluide et de chaque anneau et autres points solides constituant notre système matériel, en d'autres comprenant d'abord ceux parallèles aux coordonnées mixtilignes que nous avons adoptées, savoir : 1°. un mouvement de translation curviligne particulier à chaque tranche fluide le long du tuyau mobile ; 2°. un mouvement de rotation circulaire particulier à chaque anneau solide ; 3°. un mouvement de translation rectiligne particulier au réservoir : mais considérant que chacun des deux premiers mouvements est lui-même curviligne, nous le subdiviserons à son tour en d'autres rectilignes, savoir : celui particulier aux anneaux solides en deux dirigés, l'un suivant la tangente, et l'autre suivant la normale au mouvemsnt circulaire, et celui propre aux tranches fluides en quatre, dont deux identiques avec les précédents ; le troisième suivant la tangente au tuyau mobile, et le quatrième suivant la normale. La figure (1) qui représente en lignes ponctuées les arcs élémentaires correspondants à chacun de ces mouvements, pour le déplacement tant d'un anneau solide que d'une tranche fluide pendant le temps infiniment petit

et résistantes qui ont déterminé la modification du mouvement initial. Ces trois éléments, simultanément décomposés en mêmes nombres et directions quelconques, conformément au théorème du poligone des forces, donnent lieu à des mouvements composants, dont l'existence simultanée produit sur le mobile un résultat entièrement identique à celui du mouvement primitif, et qui peuvent toujours lui être substitué.

que dure la constance de l'intensité des forces, fait voir : que la décomposition du mouvement absolu de l'anneau se trouve complète, l'arc de ce mouvement fermant exactement le polygone de ses déplacements parallèles aux coordonnées ; tandis que celle du mouvement de la tranche ne le devient qu'en joignant aux déplacements parallèles aux coordonnés, par exemple, un cinquième arc normal à la courbe du tuyau, ou deux arcs, l'un tangentiel, l'autre normal au mouvement circulaire.

Substituant aux réactions matérielles du mouvement absolu de chaque point, les réactions matérielles des mouvements dans lesquels on l'a décomposé, on considérera chaque élément du système comme sollicité, tant par ces réactions composantes que par les autres forces auxquelles il peut être individuellement soumis, et leur ensemble comme constituant un système libre, susceptible de tous les mouvements imaginables, à chacun desquels peut être appliqué le principe de la conservation du travail. L'application particulière de ce principe aux trois mouvements tangentiel curviligne, tangentiel circulaire, et rectiligne dont il vient d'être parlé, étendu à l'ensemble des éléments du système et à la durée soit de l'unité de temps, soit du passage de chaque tranche fluide de la section d'entrée à celle de sortie, fournira, entre les arcs correspondants, trois équations différentielles du 2e. ordre qui donneront par élimination s'il est nécessaire, et deux intégrations successives, la vitesse et le chemin parcouru à une époque quelconque dans chacun de ces trois mouvements.

7. Avant de passer à l'application du principe de la conservation du travail à chacun des mouvements élémentaires dont nous voulons connaître les lois, déterminons d'abord *l'origine, l'intensité, la direction, le point d'application* et *le travail dans chacun de ces mouvements*, des diverses forces qui sollicitent soit les tranches fluides, soit les anneaux solides, soit tout autre point du système. Ces forces peuvent se grouper en quatre séries, savoir :

1°. Les réactions matérielles, qui dans chaque mouvement curviligne se divisent en tangentielle et en normale à la trajectoire.

2°. L'attraction universelle, ne concourant sensiblement ici qu'à la seule formation de la gravité.

3°. Les frottements résultant du glissement, soit des surfaces fluides contre des surfaces solides et réciproquement, soit des surfaces fluides contre d'autres surfaces fluides comme dans les remous, bouillonnements, etc.; soit enfin des surfaces solides contre d'autres surfaces solides.

4°. Les pressions des surfaces pressantes, provenant tant des pressions composantes transmises par les fluides et les solides, que de celles engendrées sur leurs masses jusqu'aux surfaces considérées. La résistance des surfaces pressées, et les forces moléculaires développées par l'élasticité de la matière, forment les réactions de ces pressions.

La nature de cette séance ne nous permettant d'entrer ici ni dans le détail analytique des phénomènes, ni dans la discussion des expressions qui en formulent les

lois, nous signalerons seulement les propriétés les plus remarquables des forces agissant sur l'intérieur du tuyau mobile, puis nous terminerons par une application rapide de ces notions, aux turbines à pression hydraulique sans réaction ni force centrifuge, l'une des plus simples dont elles soient susceptibles, et qui, depuis plus d'un an, éprouve un retentissement auquel l'Académie des sciences ne reste pas entièrement étrangère.

(*La suite aux prochains recueils.*)

PIÈCES LUES EN SÉANCE ORDINAIRE,

ET DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

RAPPORT

FAIT PAR M. LE PROFESSEUR BOURGON,

Dans la Séance du 26 janvier 1841,

Au nom de la Commission chargée d'examiner l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté* par M. ÉD. CLERC.

Messieurs, vous avez chargé M. Ponçot et moi de vous faire connaître le beau travail de M. Ed. Clerc sur l'histoire de notre pays. Cet ouvrage doit son origine à la *Dissertation sur les œuvres historiques de Dunod*, que vous avez couronnée, et qui, par d'heureuses additions, est devenue l'histoire la plus complète que nous possédions. Vos suffrages, Messieurs, ont devancé le jugement de votre commission, et le public s'est plu à les confirmer : à l'étranger comme dans notre province, l'Essai sur l'histoire de la Franche-Comté est lu avec le plus grand intérêt, et chacun s'accorde dans l'opinion favorable que l'on doit en avoir.

Avant d'entrer en matière, M. Clerc a jeté un coup d'œil sur les malheureuses vicissitudes auxquelles notre province a été exposée, puis sur les différentes histoires de notre pays qu'il a jugées avec la plus grande impartialité, enfin sur les ouvrages historiques de Dunod,

qui ont en quelque sorte servi de base à son travail. Ce chapitre, modèle de critique historique, offre un résumé succinct de nos annales et des œuvres de nos annalistes.

Cet essai trouvait sa division naturelle dans les principales époques de notre histoire : le volume dont nous devons vous rendre compte contient les périodes séquanaise, bourguignonne, franque, l'époque féodale et celle de l'affranchissement. Pour établir plus d'ordre, M. Clerc a partagé ces diverses phases en sept livres : nous le suivrons dans cette analyse rapide.

Avant tout, nous ferons une remarque qui s'applique à l'ouvrage entier. L'auteur n'a rien avancé au hasard ; c'est toujours ou le texte d'un auteur estimé, ou bien une charte, un document authentique qui sert de base à ses récits ou à ses jugements ; il n'est arrêté par aucune considération, il n'est sous l'influence d'aucune opinion systématique ; il dit la vérité, telle qu'il la voit, telle qu'il la trouve empreinte dans l'histoire, et il donne à tous ses lecteurs les moyens de vérifier ce qu'il avance, par l'indication exacte des sources où il a puisé. Pour l'époque romaine, ce sont les écrivains latins ; pour les temps de l'invasion barbare, les légendes contemporaines, les vies des saints consultées avec réserve ; pour la période féodale, ce sont surtout les chartes. Les mémoires couronnés par l'Académie lui ont même fourni d'utiles renseignements.

Époque séquanaise. — Ce livre renferme les événements antérieurs à l'invasion des Bourguignons, depuis les temps les plus anciens jusqu'au commencement du 5e. siècle. Un critique a reproché à M. Clerc de

n'être pas entré dans le champ incertain des conjectures, dans le labyrinthe des systèmes sur les premiers temps de la Séquanie; nous voyons, nous, au contraire, dans ce silence prudent, une preuve de sagesse et de circonspection : notre confrère ne rencontre alors que les ténèbres les plus épaisses; la voix de l'histoire ne se fait point entendre dans ce vaste chaos; lui aussi se tait. Il se contente de flétrir d'un seul mot les rêves orgueilleux de Godefroy de Viterbe, de Gollut, et même de Chiflet et de Dunod. Arrivé au temps de César, sans rechercher l'emplacement problématique des combats livrés par les Romains sur le sol de la Séquanie, M. Clerc présente, l'histoire à la main, les motifs philosophiques qui devaient amener la réduction de notre province. Il trace le tableau des mœurs de la Séquanie à l'époque où César y entra; il dit les changements qu'elles avaient subis auparavant : enfin, il montre comment les habitudes romaines pénétrèrent si profondément dans l'âme de nos aïeux. Ce fut, selon lui, le résultat d'une politique habile, et non, comme l'a dit Dunod, la conséquence de la douceur du gouvernement romain; car ce gouvernement affectait toujours le caractère commandé par les circonstances; il n'était point doux quand, pour assurer la soumission des provinces, du temps d'Auguste, il y avait un si grand nombre de camps sur les bords du Rhin, et que les tributs exigés des Gaulois ruinaient tant de familles. Un moyen de dépendance employé par les Romains et signalé par M. Clerc, ce sont les colonies : notre province en reçut plusieurs. Le reste fut, comme dit l'auteur, l'œuvre du temps ou de la civilisation.

A cette occasion, M. Clerc parle des voies militaires qu'ont décrites Bergier, Dunod et D. Jourdain; des fêtes par lesquelles les Romains tenaient les peuples unis; des monuments dont ils couvrirent le sol gaulois, surtout à l'aide des Egyptiens, ouvriers expatriés, qui ne travaillèrent pas seulement à Nîmes, mais dans notre province, comme nous en avons des preuves certaines. Après avoir parlé du culte d'Auguste, adopté par les Séquanais, M. Clerc montre à quel degré d'abaissement était descendu leur caractère, autrefois si belliqueux : c'est ainsi qu'il explique comment le joug de Rome s'affermit chez nos aïeux, et comment le changement de leurs mœurs, déjà remarqué sous César, fut complété sous les Empereurs.

M. Clerc cherche ensuite à résoudre la question de savoir si les Séquanais, depuis la nouvelle division des Gaules opérée sous Auguste, formèrent avec les Helvétiens et les Rauraques une province particulière. Dunod l'a pensé; Schœpflin, qui a fait connaître les diverses opinions auxquelles ce problème a donné lieu, fait de notre pays une cinquième Lyonnaise : l'auteur admet le système de Perreciot, qui pense que notre contrée faisait alors partie de la Germanie supérieure.

Viennent ensuite les institutions, les lois et la religion des Séquanais, questions presque oubliées par Dunod. Lorsque la Séquanie fut devenue province romaine, Auguste lui donna un gouvernement et des lois : un président, sous les noms de propréteur et de légat, commandait la force militaire et administrait la justice; un *procurator*, à l'aide d'agents inférieurs, levait les impôts :

voilà les deux principaux fonctionnaires : M. Clerc a retrouvé les noms de vingt présidents. Leur pouvoir fut restreint, sous Constantin, à l'administration civile, les troupes ayant été confiées aux comtes et aux ducs : alors le président était à Besançon, le duc à Olino.

L'état des villes est peu connu ; elles ont été toutes ruinées : Besançon, qui était un municipe au moins depuis Galba, a échappé à l'oubli des historiens : on y trouve les titres des principales magistratures ; mais il faut remarquer que le corps de la nation séquanaise conservait à Besançon, sous l'autorité des magistrats romains, un gouvernement particulier, un sénat et des magistrats dont l'autorité s'étendait sur la nation entière.

Personne n'a donné plus de détails que M. Clerc sur la religion des Séquanais : il rappelle les dix inscriptions et le petit nombre de bronzes qui servent à éclairer ce sujet : et d'abord il rapporte les opinions de Chiflet et du P. Prudent, puis il donne modestement le résultat de ses propres recherches : il dit les Dieux celtiques dont les noms furent changés sous les Romains et dont il trouve des traces dans quelques monuments du pays. Il a même dessiné la plus grande partie des statues de divinités rencontrées dans notre province.

L'auteur aborde la question relative aux mœurs des Séquanais, à l'époque où ils étaient païens, car le christianisme ne date parmi nous que du 2e. siècle. Le paganisme de Rome corrompit les Gaules : l'habitation du Séquanais est élégante ; l'architecture a fait des progrès ; les temples deviennent somptueux : partout on rencontre des mosaïques ; on perce les rochers et les

montagnes pour la commodité des passages et des routes.

Le Séquanais préfère le latin à la langue celtique, qui cesse d'être l'idiome des actes publics. Il n'a pas rejeté la saye et la tunique gauloise; mais il porte souvent la toge romaine : il est devenu Romain jusque dans les moindres détails de la vie domestique, dans les cérémonies funèbres.

Besançon était alors une ville importante qui possédait une école municipale; on y remarquait des monuments publics, des palais et des thermes.

La Séquanie libre avait été belliqueuse; les Romains, en la civilisant, lui firent perdre la bravoure et la liberté.

Tel était notre pays, quand le christianisme y fut apporté : ses progrès furent lents. L'auteur, suppléant à l'histoire ecclésiastique de Dunod, fort obscure et peu intéressante, fait connaître nos premiers évêques depuis St. Ferréol.

Vient ensuite l'invasion barbare, au milieu de laquelle périrent les cités gauloises : M. Clerc prouve que cette destruction eut lieu dans les cinquante dernières années du 3e. siècle : il exprime sur les causes de ces malheurs une opinion qu'il justifie par des faits, et mentionne les divers systèmes imaginés sur la Porte-Noire, qui laissent encore la question indécise. L'auteur poursuit sa narration pendant le 4e. siècle et arrive aux Bourguignons. Ce premier livre avait paru dans la *Revue des Deux Bourgognes*, quand l'auteur jugea convenable d'y ajouter un supplément dans lequel il traite spécialement des principales castramétations ro-

maines qui ont été découvertes dans notre province, et des tombeaux antiques avec les objets que l'on y a rencontrés. C'est une curieuse statistique de nos richesses archéologiques.

En résumé, cette époque est présentée d'une manière intéressante et presque toujours neuve. L'auteur relève avec modération les erreurs de Dunod et des autres historiens, et quand leurs opinions lui paraissent fondées, il s'étaie de leur autorité. Dans ce livre, il est peut-être plus souvent critique qu'historien : on voit qu'il médite Dunod ; il comble ses lacunes.

Sans doute si M. Clerc recommençait son travail, il lui donnerait un tout autre ordre ; le nom de Dunod ne serait pas si souvent prononcé, et au lieu d'observations sur une histoire, nous aurions l'histoire même. Il sera facile dans une 2e. édition de faire disparaître ce léger défaut, qui du reste n'est que dans la forme.

Livre II. 1er. Royaume de Bourgogne. 413-534.— L'auteur fait précéder ce livre de quelques considérations sur l'histoire du 5e. siècle. Il est difficile de s'élever à des vues plus philosophiques sur cet âge où la barbarie triomphe tumultueusement de la civilisation romaine. Cette période est obscure : Dunod ne l'a pas racontée avec exactitude ; mais il a donné aux Burgundes leur véritable caractère. Il n'a pas non plus compris leur origine, qui a été si bien expliquée par l'auteur des *Recherches sur Salins*.

M. Clerc réfute les opinions de D. Plancher et de Dunod sur la manière dont ces peuples se sont établis dans la Gaule orientale : selon notre confrère, ils sont

entrés en 411 dans notre pays, appelés par l'usurpateur Jovinus, qui leur céda des terres : ce général ayant échoué, Honorius se les attacha par des concessions. Dès lors les voilà établis; mais dans quelle partie de la Gaule? M. Clerc, d'après des témoignages irrécusables, prétend que leur occupation fut alors bornée à la Séquanie.

M. de Gingins place les premiers établissements des Burgundes dans la Germanie supérieure, où ils se seraient fixés vers l'époque indiquée par M. Clerc. La principale preuve de M. de Gingins est tirée du *Nibelungen*, qui rappelle comme théâtre des exploits de ses héros des villes situées dans cette partie de la Gaule germanique appelée depuis la Bavière Rhénane. Leur établissement définitif dans la Séquanie et les provinces voisines serait de l'an 456; c'est 20 ans avant l'époque donnée par M. Clerc : il existe entre ces deux savants d'autres divergences d'opinion que nous ne signalerons point ici : d'accord sur l'origine de ce peuple, s'ils présentent quelques faits différents ou différemment interprétés, ce ne sont guère que des détails, et dans cet obscur chaos du 5e. siècle il est bien permis aux critiques d'entrevoir des événements peu importants sous des points de vue divers.

Pourquoi les Romains cédèrent-ils si facilement cette province? M. Clerc trouve la solution de cette question dans les malheurs qui avaient accablé notre pays, car déjà il avait subi deux invasions. Il est très-difficile de déterminer à quelles conditions furent reçus les Burgundes, considérés alors comme soldats romains : sans

doute ils étaient nourris, et plusieurs cultivèrent vraisemblablement certaines portions de notre territoire.

Après 20 ans de silence, l'histoire présente les Burgundes tour à tour victimes de leur propre ambition et de la perfidie des Romains. Les débris de cette nation obtinrent la permission de se retirer dans les montagnes de la Savoie. C'est de la Savoie qu'ils s'élancent pour aller combattre Attila sur les bords du lac de Constance, puis dans les plaines catalauniques, non plus comme auxiliaires, mais comme alliés.

L'auteur fait l'histoire parallèle de la décadence de l'Empire d'Occident et de l'agrandissement des Burgundes, et, tout en réfutant quelques erreurs de Dunod dans cette partie de nos annales, il arrive à expliquer l'établissement de ce peuple, qu'il fixe de l'an 470 à l'an 476 : Gondioc créa le royaume de Bourgogne, qui ne survécut pas 60 ans à la chute de l'Empire romain.

En parlant des causes de cette révolution, M. Clerc montre les Burgundes au delà du Rhin, belliqueux et hardis; puis, en deçà de ce fleuve, s'amollissant par les arts de la paix. Il fait leur histoire, et, réparant une omission de Dunod sur l'état des mœurs publiques et des lettres dans les provinces bourguignonnes, il analyse la législation de Gondebaud, et fait connaître l'état de la population.

Cette histoire du premier royaume de Bourgogne est curieuse, intéressante, neuve sous plus d'un rapport. Il y a de la verve dans le style : l'auteur déplore avec éloquence les malheurs de notre pays; surtout il montre

avec un rare bonheur les diverses espèces de Barbares qui sont venues se mélanger sur notre sol.

Époque franque. — Cette époque comprend 3 siècles et demi, depuis l'an 534 à l'an 879, depuis la conquête de la Bourgogne par les fils de Clovis, jusqu'à nos premiers comtes féodaux.

Les sources où il faut puiser pour cette partie de l'histoire sont les chroniques, les cartulaires et les titres des anciennes abbayes. C'est avec raison que l'auteur attribue les défrichements de nos montagnes aux monastères. A l'entour s'élevaient des colonies qui ont donné naissance à des villages, même à des villes. Ils ont seuls éclairé notre pays pendant plusieurs siècles. Dunod a connu cette ressource, mais il n'en a pas tiré parti; il a fait une histoire de France plutôt qu'une histoire de Bourgogne, une histoire des prélats plutôt qu'une histoire de l'église de Besançon. Suivant une autre route, M. Clerc cherche à déterminer les institutions, les lois, les mœurs, l'état des lettres, les révolutions principales sous les rois francs.

Nous n'avons pas le traité fait entre les rois conquérants et les Bourgognes envahies; mais nous savons que le partage des terres ne fut pas recommencé : on laissa les propriétés entre les mains de ceux qui les possédaient, Burgundes ou Romains. Les rois francs succédèrent aux rois burgundes dans leurs immenses possessions.

La Bourgogne eut des patrices qui régissaient les cinq comtés sous le commandement d'un duc. Une aristocratie indigène et puissante était à la tête de la province

comme au temps des Celtes, des Romains, des rois burgundes. Les évêchés mêmes étaient donnés aux grands seigneurs; nulle part il n'est question du peuple. Cependant il y avait des hommes libres, même parmi les cultivateurs. Les mœurs deviennent dures; la grossièreté se fait remarquer dans les monuments. La législation resta la même, romaine pour les Romains, bourguignonne pour les Burgundes.

M. Clerc dit les noms des quatre villes principales qui existaient alors : Besançon, Montbéliard, Mandeure et Pontarlier, puis Faverney, Grozon et Salins.

Besançon, détruit par Attila, est relevé par Thierry et par Brunehaut, d'après le vœu du maire du palais de Bourgogne, Prothadius le Séquanais. Cette ville épiscopale conserva ses grandes familles, ses mœurs romaines, ses curies municipales : ses évêques, choisis par le peuple et le clergé, sont tous Romains. Au dehors règnent les maximes coutumières. A côté de l'évêque est le duc de la Bourgogne cis-jurane; Besançon possède un atelier monétaire. M. Clerc donne les monnaies frappées dans cette ville et à Isernore, sous la première et la seconde races des rois francs.

Après avoir parlé de l'emplacement de Besançon, M. Clerc fait connaître St. Colomban et son monastère de Luxeuil, puis l'abbaye de Lure, fondée par St. Delle, son disciple; St. Eustèse, successeur de St. Colomban; St. Walbert, qui vint après lui. Il dit les principaux couvents qui furent fondés alors dans la province, les prélats qui siégèrent à Besançon; il discute les preuves qui établissent leur histoire; enfin il arrive à l'époque

des Sarrasins, sur laquelle il a donné plus tard un travail particulier, et démontre contre Dunod que Mauriana, qui fut alors détruit par ces ennemis, n'est pas la ville d'Antre.

Sous l'administration des Carliens, la Bourgogne se confondit dans le vaste empire des Francs; les capitulaires remplacent la loi gombette, et les *Missi Dominici* en surveillent l'exécution.

L'auteur fait connaître les relations qui existèrent entre les rois d'alors et les couvents de notre pays. Pepin ne donna pas nos abbayes à des laïques : Charlemagne fut le bienfaiteur de Condat et de Luxeuil. Louis le Débonnaire a laissé aussi des traces dans la Bourgogne par ses libéralités pour cette dernière abbaye que les Sarrasins avaient brûlée.

Par le partage de Verdun, notre pays échut à Lothaire Ier., puis à Lothaire II : Charles le Chauve s'en empara, au détriment de Louis, son frère; mais il y eut un nouveau partage, et notre province fut divisée de telle sorte, que les comtés de Warasch, de Port et d'Amaous appartenaient à l'Empire et le reste au roi de France. Besançon, qui dépendait de ce prince, en reçut le droit de battre monnaie : il abandonna aux grands seigneurs les duchés et les comtés : l'acte de son couronnement porte le nom du duc Richard, qui fut le premier comte héréditaire de Bourgogne.

Ce livre III est suivi d'une dissertation spéciale sur l'invasion des Sarrasins dans notre province; nous avons tous entendu ce morceau de critique historique qui a été lu dans une de nos séances, et qui vous a paru

prouver sans réplique un fait qui jusqu'ici n'était raconté que par la tradition; véritable conquête obtenue par d'heureux rapprochements et des raisonnements décisifs.

Époque féodale, livre IV. — M. Clerc commence, selon son habitude, par faire le tableau de la période qu'il va présenter; celui dans lequel il montre le gouvernement est d'un ton triste, mais il porte le cachet de la vérité. L'auteur fait l'éloge de cette partie des travaux historiques de Dunod, et indique les sources où il faut puiser pour connaître cette période.

Toutefois il ne suivra pas l'ordre que s'était imposé Dunod. Il prendra pour base de ses récits la suite des comtes héréditaires. Il donne d'abord les principaux événements qui arrivèrent dans le royaume d'Arles, formé par Boson et terminé sous son petit-fils Constantin : la signature de l'archevêque de Besançon dans l'acte d'élection de Boson est le seul fait qui concerne notre pays. Alors se forme le royaume de la Bourgogne transjurane et commence par Rodolphe l'époque des rois rodolphiens. Richard, frère de Boson, beau-frère de Rodolphe, dominait en Bourgogne. M. Clerc fait l'histoire de ce comte souverain, que l'équité de ses jugements fit appeler le Justicier, et qui chassa les Normands de notre province, comme Charles Martel avait chassé les Musulmans de la France. L'auteur fait connaître ce temps de troubles et de confusion; les abbayes sont alors en proie aux désordres. Cependant du sein d'un chétif monastère sort un pieux ermite : Baume-les-Messieurs donne naissance à Cluny, dont

Bernon fut le premier chef. Les villes épiscopales étaient le théâtre des partis, surtout à l'époque des élections de prélats.

Richard, qui avait été le soutien de Charles le Simple, transmit son pouvoir à Hugues le Noir, son second fils, qui, par la mort de ses frères, devint maître de tous les biens de Richard : Langres seulement et une partie du duché de Bourgogne furent conquises par Hugues le Blanc et Louis d'Outremer. Vient ensuite l'invasion des Hongrois. Besançon fut pillé et brûlé. C'était la quatrième fois depuis l'occupation romaine. On ne sait alors que ces ravages, et les noms de nos évêques, dont M. Clerc donne plusieurs monnaies. L'invasion multiplia les châteaux forts; notre confrère énumère ceux qui existaient alors : les villes semblent avoir changé de place ; elles s'entourèrent de murailles.

Hugues le Noir avait été fidèle à Louis d'Outremer, qui cependant lui avait enlevé une partie de son héritage. Mais, ayant été battu par Otton le Grand, roi d'Allemagne, la Bourgogne changea de maîtres. Quatre cents ans après sa réunion à la France, elle en fut séparée pour dépendre de la Bourgogne transjurane et de son roi Conrad : alors encore Luxeuil dépendait de l'Empire.

C'est sous Hugues le Noir que paraît Albéric, chef d'une nouvelle famille : l'abbaye d'Agaune, qui possédait d'immenses propriétés dans notre pays, mais dont le monastère avait été pillé par les Sarrasins de l'Helvétie, inféoda ses terres de Bourgogne à ce prince étranger, dont l'un des fils, Létalde, est la tige de la seconde famille de nos comtes héréditaires; et l'autre,

Humbert, celle de la maison de Salins, qui a duré trois cents ans.

Hugues mourut sans enfants; on croit que sa sœur Esmengarde fut son héritière : elle était mariée avec Gislebert, comte d'Autun; son histoire est courte et peu intéressante.

Létalde devint aussi comte de Bourgogne; mais comment obtint-il cette dignité? On l'ignore. C'était sans doute le plus puissant seigneur, et, à la mort de Gislebert qui ne laissait pas d'héritiers, il s'empara de cette haute dignité. Toutefois il ne fut que comte de Bourgogne, le comté et le duché se trouvant séparés pour ne plus être réunis que dans le commencement du 11e. siècle. Létalde reconnaît Louis d'Outremer, puis Lothaire; mais alors le monastère de Lure devint, comme Luxeuil, un fief impérial. L'auteur raconte les malheurs de Gerberge, princesse de la famille de Létalde, qui, chassée d'Italie, chercha un refuge dans son pays natal, et plus tard devint l'épouse de Henri, duc de Bourgogne et frère de Hugues Capet : son fils, depuis le fameux Otte-Guillaume, était en Lombardie. Il fut amené en Bourgogne par un serviteur fidèle. Ses hautes qualités lui concilièrent l'affection de son beau-père, qui lui abandonna le comté de Nevers, puis celui de Bourgogne : bientôt ce jeune prince, par ses alliances et son génie, arriva à un haut degré de puissance.

Pour faire connaître les causes de cette grandeur, M. Clerc donne le tableau de notre Bourgogne sous le rapport des mœurs, du gouvernement, de la législation, des lettres et de la servitude. Ce tableau, frappant de

vérité, présente une foule de documents inconnus. Guillaume fut en guerre avec Robert, roi de France, pour le duché de Bourgogne que lui avait donné son beau-père Henri; il fut obligé de le lui abandonner. Plus heureux dans ses rapports avec Rodolphe III, il lui enleva bien des propriétés en deçà du Jura.

Pour rendre son pouvoir plus indépendant, il remplaça les comtes inférieurs par des vicomtes qu'il choisit entre ses créatures et qu'il plaça dans les villes de son domaine. Il s'attribua ensuite la nomination des évêques, qu'il prit parmi ses serviteurs les plus dévoués.

Rodolphe, dont le pouvoir diminuait tous les jours, s'adressa à Henri IV, empereur de Germanie, auquel il donna son royaume. Henri trouva une résistance inattendue pour s'en emparer; cependant il y parvint, et le superbe comte data ses actes du règne de ce prince, qui eut Conrad pour successeur.

A la mort d'Otte Guillaume, ses états se partagent entre un de ses fils et son petit-fils, entre Rainaud et Otton : le premier obtint le comté de Bourgogne : on connaît peu la vie de ce prince belliqueux, nourri dans la haine des empereurs qui avaient fait mourir dans l'exil ses aïeux paternels Beranger et Adelbert. Il dissimula sous Rodolphe III, auquel il soumit même les donations qu'il faisait aux monastères. Mais lorsque Conrad fut proclamé empereur, il entra dans la ligue formée par Eudes de Champagne, dont la défaite fit passer la Bourgogne sous l'Empire d'Allemagne, après avoir appartenu successivement aux Romains, aux Bourguignons,

aux Francs, aux Rodolphiens : toutefois elle conserva sa nationalité distincte et ne forma pas une province de l'Empire.

Après Conrad régna Henri III, qui vint deux fois à Besançon, la seconde pour y recevoir, au pied des autels, la main d'Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitou, petite-fille d'Otte Guillaume. Alors il investit l'archevêque des droits régaliens.

M. Clerc a étudié à fond cette époque brillante pour l'archevêque de Besançon, qui devint dès lors souverain de cette cité. L'empereur ne mit aucun terme à ses bienfaits. L'auteur fait connaître le gouvernement qui administrait Besançon, quelle était la part de pouvoir exercée par le prélat et les citoyens, ce qu'était devenue la commune ; questions importantes, dont la solution est dans les chartes. Le pontificat de Hugues Ier. est un des plus importants et des plus glorieux pour l'histoire de notre province. Il maintint la paix au dedans et au dehors, sans prendre les armes : il établit une fête en l'honneur de St. Agapit, et ce jour de solennité devint aussi un jour de commerce. Sa conduite à l'égard du clergé n'est pas moins digne d'éloges : il le força à s'instruire, et, en s'instruisant, à devenir meilleur.

M. Clerc trace le tableau qu'offrait Besançon, petite ville, avec les villages environnants qui se sont plus tard réunis à la cité.

Renaud Ier. mourut en 1057.

La seconde partie de l'époque féodale, ou le livre VII, s'ouvre avec Guillaume le Grand (1057 - 1087), dont le règne porta au plus haut degré la puissance des

comtes de Bourgogne. Pour retenir la Bourgogne qui échappait à l'Empire, on créa le rectorat, dont le pouvoir resta presque inconnu en deçà des monts, pendant les 150 ans qu'il dura. La renommée de Guillaume était si grande, que le pape Grégoire VII l'appela contre les Normands. L'empereur Henri IV fut reçu par le comte à Besançon, lorsqu'il allait en Italie continuer sa lutte contre le pape et contre l'anti-César Rodolphe.

M. Clerc parle ensuite de l'un des plus saints anachorètes de nos montagnes, de St. Simon de Crépy, qui fonda Mouthe et commença, sur la fin du onzième siècle, les défrichements du Jura : il jette un coup d'œil sur les travaux agricoles des religieux de Romain-Mouthier, près du lac Damvauthier, sur le prieuré de Morteau, dont il attribue la fondation à la maison de Montfaucon, et dit la condition mainmortable des colons.

Il passe en revue les seigneuries de la province, d'abord la famille des comtes régnants, celles de Montbéliard, de la Roche, de Montfaucon, d'Arguel, de Salins, de Joux, de Cicon, de Granges, de Cusance, de Belvoir, de Rougemont, de Neuchâtel, de Scey, de Faucogney, de Rupt et de Traves, de Beaujeu, de Dampierre, de Champlitte, d'Autrey, de Pesmes, d'Etrabonne, de Ruffey, d'Auxonne, de Dramelay, de Clairvaux, de Coligny, de Thoire.

Après un règne constamment heureux, Guillaume mourut. Il avait partagé ses états : Rainaud, l'aîné de ses enfants, eut le Scoding avec le Maconnais ; Raimond obtint des terres dans l'Amaous. Etienne obtint une portion du Port et du Warasch : tous se dirent comtes des

Bourguignons. La part que Rainaud II prit aux troubles de l'Empire et à la croisade dans laquelle il mourut, forme toute l'histoire de ce seigneur.

Après avoir été sous la tutelle de son oncle Conon d'Oltingen ou de Neuchâtel, Guillaume l'Allemand resta fidèle à Henri IV et se déclara contre son fils Henri V : il était le neveu de Guy, archevêque de Vienne, qui devint pape sous le nom de Calixte, et qui termina la querelle des investitures. Guillaume mourut à Macon, victime d'un complot tramé par ses barons. M. Clerc indique les événements contemporains et la part qu'y prit la Bourgogne, les écrits d'Abeilard, la réforme des monastères, la création de l'ordre des Templiers, parmi lesquels on trouve un oncle de St. Bernard ; il parle aussi de ceux des chartreux et des antonins. Le fils de Guillaume l'Allemand fut assassiné l'année suivante, à Payerne.

Rainaud III, son oncle, un de ses héritiers, refusa l'hommage que lui demandèrent Lothaire et Conrad III : deux guerres furent la suite de ce refus : prisonnier dans la première, il fut plus heureux dans la seconde ; toutefois il conserva ses états. Il se battit aussi contre l'archevêque de Besançon, qui défendait la cause de l'Empire. Ses donations aux églises de notre ville prouvent qu'en 1148 les hostilités avaient cessé. Rainaud ne fit point partie de la croisade que dirigea St. Bernard ; il mourut en 1148, laissant ses états à Béatrix, son unique enfant. Dole était sa principale habitation.

Ce livre est terminé par l'indication des monastères

qui furent élevés et de l'état des études dans le comté, et par les noms des cinq grands-maîtres de l'ordre du Temple que fournit notre pays sur les vingt-quatre qu'il eut pendant les deux cents ans de son existence.

Le livre VI est encore la continuation de l'époque féodale : nous rencontrons d'abord Béatrix, fille de Rainaud, et son illustre époux, Fréderic Barberousse. Jetée dans une prison par l'ambitieux Guillaume, comte de Macon, dont elle avait réclamé la protection, Béatrix trouve un appui plus puissant dans le jeune Fréderic, qui entre en Bourgogne et humilie ce perfide seigneur. Cette partie de l'histoire du comté est appuyée sur des titres que n'a pas connus Dunod. Après avoir fait une excursion en Italie, Fréderic épousa celle qu'il avait sauvée, et devint à ce titre comte de Bourgogne. Peu de temps après il se fit couronner, à Besançon même, roi de Bourgogne et d'Arles (1157), et il alla habiter un palais à Dole.

Ne pouvant être continuellement dans notre pays, il voulut régner par les évêques, et non par les comtes, dont il n'aimait pas l'indépendance : aussi conféra-t-il aux prélats les plus hautes dignités; il ne prétendait pas s'asservir à la papauté, contre laquelle il travailla, en faisant déclarer à la diète de Roncaglio que tous les droits de régale du premier et du deuxième ordre lui appartenaient, et en publiant une loi sur les écoliers qu'il se rendait favorables. Le pape Alexandre III l'excommunia. Cette lutte si connue du sacerdoce et de l'Empire l'attira en Italie, et il abandonna le gouvernement de la Bourgogne à l'abbé Guy de Corneux et à Pierre de Scey.

Fréderic trouva pendant le schisme de 17 ans l'épiscopat de Bourgogne peu docile à ses ordres; il expulsa plusieurs prélats de leurs siéges.

M. Clerc examine le système d'administration adopté en Bourgogne par cet empereur : ce système fut énergique et absolu. Fréderic se servit surtout de ses légats et de la cour impériale; il protégea les sciences et les lettres, qu'il cultivait lui-même : il avait des poëtes à sa cour. Ses dernières années sont remplies par la mort de Béatrix et par la croisade, pendant laquelle il mourut lui-même. Sous son règne commencent les maisons de Vienne et de Châlons. Otton Ier., qui lui succéda comme comte de Bourgogne, n'eut presque aucune influence dans notre province, ayant vécu continuellement en Allemagne, où il avait été élevé; il se fit représenter par un lieutenant ou bailli.

L'établissement de la commune de Besançon date de 1191; ce fut un don de l'empereur Henri VI. Vient ensuite la lutte des deux branches de la maison de Bourgogne. Etienne II, fils d'Etienne Ier., et petit-fils de Guillaume, comte de Macon, était chef de la branche cadette; il avait épousé Béatrix, comtesse de Châlons : ses deux neveux, Gaucher IV et Guillaume II, étaient, l'un baron de Salins, l'autre comte de Macon. Ses alliances étaient nombreuses; il avait deux fils, dont l'un devait s'illustrer sous le nom de Jean de Châlons.

Otton Ier., au contraire, privé d'enfants mâles, avait tout à redouter de la puissance de son rival; il lui ordonne de ne plus porter le titre de comte de Bourgogne, qu'avaient eu ses ancêtres. De grands troubles éclaté-

rent dans le pays : pendant la guerre qui suivit la mort de l'empereur Henri VI et l'élection de son frère Philippe, Etienne abjura la vassalité d'Otton et fit son hommage à Eudes, duc de Bourgogne. Bientôt mourut le comte palatin.

La mère de Jeanne se mit sous la protection de l'empereur Philippe, son beau-frère, et Etienne II se borna à reprendre le titre de comte de Bourgogne. M. Clerc raconte la croisade française, dont le résultat fut la chute de l'empire grec : il dit la part qu'obtinrent les seigneurs comtois dans le partage des provinces.

En 1205 ou 1206, Jeanne mourut, et fut remplacée par Béatrix, sa sœur, qui épousa Otton II, duc de Méranie. Une guerre ne tarda pas à éclater entre ce prince et Etienne II, qui imposa de dures conditions au vaincu (1211).

Après avoir concouru au succès de l'empereur Frédéric II et avoir pris part, avec Henri, roi de Hongrie, son beau-frère, à la croisade de 1217, le duc de Méranie s'était quelque peu rapproché d'Etienne; mais l'avenir se présentait à Otton d'une manière inquiétante.

Alors des troubles eurent lieu à Besançon, par suite de l'établissement de la commune qu'avait fondée l'Empire, et non le seigneur. Nous nous rappelons tous avec quelle attention nous avons écouté ce récit dramatique de la lutte des citoyens contre l'archevêque; nous avons cru assister nous-mêmes à ces débats, tant le tableau en était animé; nous l'avons revu, et nous avons été étonnés du reproche qu'un critique lui a fait, d'être sans mouvement et sans couleur. C'est, à notre

avis, une des plus belles pages de ce livre, où la vérité historique brille toujours de la lumière la plus vive, que vient en outre éclairer une critique et une philosophie dignes de tous nos éloges.

Deux guerres de famille signalent la fin de la vie d'Otton II; il mourut en 1234.

Otton III, son fils, avait 16 ans. M. Clerc montre l'état dans lequel se trouvait alors la Comté : les forteresses occupées par Thibaud de Champagne; les revenus versés entre ses mains; l'inquiétude signalée par l'élévation des forteresses; les traités de partage faits par les abbayes pour conserver quelques restes de leurs rentes; la puissance du duc de Bourgogne qui occupait Salins, tout annonçait une époque d'agitation et de guerre : il n'y eut cependant point d'hostilités; Etienne était vieux, et les vertus de Jean de Châlons éloignent les dissensions civiles.

M. Clerc fait connaître Jean de Châlons, véritable représentant du régime féodal. L'acte décisif de sa vie est l'échange de ses propriétés situées près de la Saône contre la seigneurie de Salins. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans ces détails; Otton était presque étranger à la province, dont il confia la garde au duc de Bourgogne, et qu'un bailli allemand administrait. Il trouva, en 1248, la mort dans sa propre maison.

Le VIIe. livre comprend l'époque des premiers affranchissements de notre province. On les doit à la maison de Châlons. Une des filles du dernier duc de Méranie, Alis, était mariée à Hugues, fils de Jean de Châlons. Malgré la volonté d'Otton qui avait donné, avant de

mourir, le comté à Béatrix, sa sœur aînée, ce fut Hugues qui lui succéda.

L'auteur donne de curieux détails sur les relations du comté avec les empereurs, ou du moins ceux qui se disputaient l'Empire, sur les affranchissements qui furent alors accordés, sur l'union de Hugues et de Jean, son père. Il révèle les projets de ce dernier prince, qui, voulant relever dans Besançon l'autorité des comtes de Bourgogne, anéantie depuis deux siècles, profita, dans ce dessein, du passage de Guillaume, pour lui offrir dix mille marcs d'argent qu'il savait bien perdus pour lui, mais qu'il voulait échanger contre la reconnaissance de ses droits sur Besançon : en attendant, il reçut celui de battre monnaie. Tous ces projets furent suspendus par la guerre de Jean de Châlons contre son fils, guerre dont nous ne connaissons ni les causes, ni les détails, mais qui fut apaisée par les soins de saint Louis.

D'autres troubles agitèrent Besançon : indépendamment de la lutte entre l'archevêque et Jean de Châlons qui avait établi dans cette cité un tribunal supérieur à celui du prélat, la commune se réveilla vers 1258 ; l'insurrection dura sept ans. M. Clerc en raconte les détails de la manière la plus intéressante. Ce n'est pas le peuple seul qui est armé contre Guillaume de la Tour, archevêque, c'est encore la noblesse, circonstance bien remarquable dans l'histoire des communes. Saint Louis pacifia encore la ville, qui continua à avoir sa commune et tous les attributs de cette association libre.

Du reste, les défrichements se continuaient dans le Jura, sous l'influence bienfaisante de Jean de Châlons,

qui mourut en 1267, et que Hugues, son fils, avait précédé dans la tombe. Alis, qui survécut à son époux, prit pour appui Philippe de Savoie, à qui elle donna sa main : Philippe sut défendre le comté contre Hugues IV, duc de Bourgogne, qui prétendait y avoir des droits; mais il fallut acheter par des concessions la retraite de ce puissant seigneur.

M. Clerc raconte ses guerres avec l'empereur, ses voyages en Bourgogne, la continuation de la lutte de la commune.

Cependant Otton IV succédait à sa mère Alis : malgré la difficulté de sa position, il agit avec prudence : d'un côté il s'assure la gardienneté de Besançon, de l'autre il songe à réunir les deux Bourgognes par un mariage : ce projet, qui ne réussit pas, donne cependant quelque tranquillité aux deux pays. On voit ce seigneur prendre part aux expéditions françaises contre l'Arragon, après les Vêpres Siciliennes : il s'attache surtout au roi Philippe le Bel. Une guerre fut la suite de cette conduite : l'empire d'Allemagne et le royaume de France étaient en présence. Montbéliard est emporté par les Impériaux, qui firent le siége de Besançon. Les confédérés français furent obligés de se soumettre à l'empereur Rodolphe : Besançon suivit cet exemple, et un traité qui reconnaissait les libertés de la ville fut conclu entre les habitants et le sire d'Arlay pour son beau-frère Rodolphe. Dès lors Besançon ajouta un aigle à ses sceaux, et ne songea qu'à augmenter ses priviléges. L'archevêque Eudes de Rougemont qui vit les citoyens songer à lui enlever même la justice, par l'érection

d'un tribunal, crut qu'il devait s'assurer une retraite contre leurs entreprises : il bâtit le château de Roignon, que les habitants ne tardèrent pas à démolir.

Pendant ce temps, Philippe le Bel s'agrandissait par la prise de Lyon ; il fiançait l'un de ses fils à Jeanne, héritière du comté de Bourgogne.

Rodolphe avait succédé à Adolphe, qui fut peu favorable à Otton, tandis qu'il se montra bienveillant pour Jean de Châlons, qui avait acheté le vicomté et la mairie ; mais la possession de ces deux dignités entraîna une guerre entre ce prince et Hugues de Bourgogne, auquel l'archevêque les avait donnés. Otton humilié par tous les partis se livra corps et biens à la France ; il lui abandonna même le comté de Bourgogne.

Voilà donc Philippe le Bel administrateur du comté : des seigneurs s'y opposent ; mais il y entre à main armée. L'Angleterre, du consentement de l'empereur, soutient de son or les ennemis de la France ; cette ligue fut affaiblie par plusieurs événements qui forcèrent les seigneurs à se soumettre.

M. Clerc termine ce livre par l'indication des communes qu'affranchit le comte Otton et par un coup d'œil sur l'état du commerce et des lettres.

Telle est l'analyse rapide, quoique longue en apparence, du beau travail de M. Clerc sur les annales de notre pays, depuis les temps les plus anciens jusqu'au commencement du 14e. siècle. Pour peu qu'on ait étudié notre histoire, on doit voir que l'auteur a fait d'heureuses découvertes à l'aide des chartes qu'il a consultées, surtout en ce qui concerne l'époque féodale : il a dit des faits

qui avaient échappé à tous nos historiens. Tout ce qui est relatif aux affranchissements, à la commune de Besançon surtout, était presque complétement inconnu : voilà donc de véritables conquêtes dues à la persévérance des recherches de notre honorable confrère. S'il y avait un reproche à lui adresser, ce serait d'avoir accumulé dans un tableau souvent resserré une multitude de faits, qui, pour se fixer dans la mémoire, auraient besoin d'être plus isolés. Aussi l'étude de certains passages exige-t-elle une grande attention. Nous ne reprochons pas à M. Clerc d'avoir parlé plus souvent de Besançon que des autres localités : Besançon était la principale ville; quoique longtemps détachée du reste de la province, elle pouvait toujours en être considérée comme la capitale. C'est là qu'est l'archevêché, c'est une cité impériale. Un peu plus de développement de l'histoire des autres parties du comté aurait satisfait quelques lecteurs; mais il en serait résulté peut-être moins d'ordre, moins d'ensemble, plus de digressions.

Un reproche plus sérieux, c'est que cet ouvrage n'a pas été fait sous l'inspiration d'un plan bien arrêté d'avance : le travail a été commencé sous la forme d'une dissertation critique : il a été terminé sous celle d'une véritable histoire. Ce sont deux plans bien distincts. Dans la première moitié il faut avoir un Dunod sous les yeux, pour suivre M. Clerc aussi fructueusement que possible ; dans la deuxième il n'est plus question de notre historien que dans de rares occasions : notre confrère fait l'histoire de notre pays. L'ouvrage de M. Clerc nous a paru avoir été composé par morceaux détachés.

Il nous a semblé que l'auteur possédait mieux son sujet, qu'il le dominait davantage à mesure qu'il avançait, semblable au voyageur qui gravit une montagne et dont l'horizon s'étend en proportion des progrès qu'il fait vers le sommet. Ainsi les trois derniers livres nous ont paru plus clairs, plus intéressants, mieux écrits que les précédents. Peut-être l'observation que nous faisons est-elle la conséquence nécessaire de la position où se trouve l'historien qui veut écrire des annales qui n'ont point encore été éclaircies complétement. Il faut qu'il étudie chaque fait l'un après l'autre, surtout quand il s'impose, comme l'a fait M. Clerc, l'obligation de recourir aux sources : quelle mémoire pourrait suffire pour conserver cette foule de chartes et les nombreux documents qu'elles recèlent ? Il faut les examiner par masse, par époque, par fait, et peut être que, pour connaître la période que l'on veut raconter, il faudrait savoir tout ce qui lui est antérieur et postérieur. Autrement on s'expose à d'inutiles redites. C'est peut-être ce qui est arrivé à M. Clerc : il a répété plusieurs fois certains faits, par exemple le tableau de Besançon au 12e. siècle, lorsque la plaine cis et ultra fluminale était couverte, non de maisons et de rues, mais de fermes et de métairies cultivées, point de vue vrai, mais qu'il était peu nécessaire de reproduire.

On nous a fait remarquer dans l'ouvrage de légères contradictions : par exemple, à la page 277, on voit les comtes de Montbéliard (Louis IV) aspirer à briser le joug de nos comtes, et à la page 317 on lit : dans l'Elsgau dominaient les comtes de Montbéliard, puissante lignée

que Dunod a regardée à tort comme vassale des comtes de Bourgogne.

A la page 234, M. Clerc regarde comme faible la conjecture de Perreciot qui fait descendre les comtes de la Roche de ceux de Montbéliard, et à la page 317 il dit que ces comtes sont une branche collatérale de la maison de Montbéliard.

Nous pourrions signaler quelques erreurs et indiquer certaines omissions; mais comment était-il possible de ne rien laisser échapper? Qui peut se flatter de tout dire, surtout quand il s'agit de détails historiques? M. Clerc lui-même, qui a comblé tant de lacunes laissées par Dunod, qui a rectifié tant de fautes de cet historien, se fait un généreux devoir de l'excuser : ce sont, dit-il, page 187, des inexactitudes pardonnables dans un long travail; or, ce me semble, c'est beaucoup d'avoir fait mieux que ses devanciers, d'avoir su profiter de leurs œuvres et de s'être approprié avec tant de bonheur des richesses historiques éparses dans un si grand nombre de livres ou jetées confusément dans nos archives. Nous aurions désiré que M. Clerc nous indiquât les passages de Dunod qu'il réfute ou qu'il approuve : ceci est une affaire de forme, qu'un peu d'habitude de cet historien peut facilement faire disparaître.

Quelques lecteurs s'étonneront peut-être, non de ce qu'il a laissé passer tant de fautes typographiques, sous le rapport des noms propres, des dates, des citations, de la pagination même, mais de ce qu'il n'a pas mis à la fin de son volume les principaux errata. Souvent ces fautes embarrassent l'esprit; il faut, pour les faire dis-

paraître, une étude longue et minutieuse. La critique, qui ne peut signaler que des taches aussi légères, a un devoir bien plus agréable et plus facile à remplir, en montrant les beautés d'une telle composition. Vues philosophiques et morales d'une haute portée, tableaux vrais et animés, portraits énergiquement tracés, détails intéressants, faits curieux, narration rapide, style vigoureux, clair, rarement négligé. Voilà l'ouvrage de M. Clerc; il pourrait être plus parfait sous le rapport de la forme, il ne saurait l'être pour le fond.

Messieurs, c'est la deuxième fois que votre rapporteur a l'honneur d'entretenir l'Académie de cette production historique; car c'est à la suite du rapport que nous avons fait du premier travail de M. Clerc, que vous lui avez décerné le prix : vous n'avez pas une nouvelle récompense du même genre à lui offrir; mais votre suffrage est trop flatteur à quiconque l'a mérité, pour qu'on n'en désire pas une seconde expression. En conséquence nous avons l'honneur de vous proposer de remercier M. Clerc d'avoir livré au public un ouvrage qu'il a rendu plus digne encore de votre approbation par les nombreuses additions qu'il y a faites avec le plus heureux succès.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1841.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs (M. Victor Tourangin, O ✻, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. Micaud, ✻, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✻, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✻, Lieutenant-Général (mars 1838).

Boissière (de la), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✻, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✻, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✻, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Le Baron De Gingins La Sarraz; à Lausanne (mai 1839).

Goureau, ✻, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G O ✻, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, Recteur de l'Académie de Corse (août 1837).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✻, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✻, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1825).

Michelot, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✠ GC ✻, Duc de Conégliano,

Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc.; à Paris (janvier 1840).

Le Comte DE MONTALEMBERT, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

POUJOULAT, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

ROGER, ✠, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

SERVOIS, ✠, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

VILLIERS DU TERRAGE (DE), O ✠, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

LEFAIVRE, O ✠, Colonel, Directeur du Génie au Havre.

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

GIROD-DE-CHANTRANS, ✠ ✠, *Doyen de la Compagnie*, ancien Officier du génie, membre correspondant de l'Académie royale des sciences; titulaire le 30 décembre 1805.

DROZ, ✠, Conseiller honoraire à la Cour royale; titulaire le 30 décembre 1805.

ORDINAIRE (J.-J.), O ✠, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✱, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✱, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✱, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1811).

Vertel, ✱, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✱, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✱, Président du tribunal de première instance; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✠, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Bourgon, Professeur d'histoire à la faculté; membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de celle d'émulation du Jura ; titulaire le 28 janvier 1828.

Pérennès, Doyen de l'Académie, *Secrétaire perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté ; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France ; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), *Vice-Président annuel*, membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme ; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours,

Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

BRETILLOT (Léon), associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé DONEY, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

BOURGON, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

MAURICE, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

LANCRENON, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835.

PONÇOT, ✠ O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

GEORGE, ancien Professeur de mathématiques à Nancy; Secrétaire de l'Académie de Besançon; associé-correspondant (août 1827), élu associé-résidant le 30 juillet 1835.

BÉCHET, membre de la Société d'émulation du Jura, Conseiller à la Cour royale; élu le 26 août 1835.

L'Abbé RUELLET, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; élu le 28 janvier 1836.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

JOBARD, ✠, anc. Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; élu le 28 janvier 1836.

CURASSON père, *Président annuel de la Compagnie*, Avocat à la Cour royale; élu le 24 août 1836.

Éd. CLERC, Conseiller à la Cour royale; élu le 28 janvier 1837.

Louis DE VAULCHIER, élu le 24 août 1837.

CONVERS, Architecte; élu le 24 août 1837.

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté; élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées; élu le 24 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie; élu le 24 août 1840.

VILLARS, Docteur, Professeur à l'école de médecine; élu le 28 janvier 1841.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne [1].

Messieurs,

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

DUSILLET, ✠, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

GUYÉTANT, ✠, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (fév. 1809).

COLIN, ✠, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. NODIER, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

ROUX DE ROCHELLE, ✠, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

DUVERNOY, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

Th. JOUFFROY, ✠, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. MONNIER, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor HUGO, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1837).

Le Baron DELORT, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

COILLOT, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827.

Marjolin, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Lemonnier, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

Péclet, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes, à Paris (janvier 1830).

Le Comte Donzelot, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Gerrier, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

VIOLET D'ÉPAGNY, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

Le Baron D'ALLARDE, Auteur dramatique ; à Paris (février 1832).

MARSOUDET, Littérateur ; à Salins (février 1832).

Ch. CUVIER, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

DUVERNOY, ✻, Docteur en médecine, Professeur au collége de France ; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmel. DE L'AUBESPIN ✻ ; à Paris (août 1833).

BESSON, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole ; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

BEUQUE (Adrien), Vérificateur des douanes ; à Lyon (janvier 1834).

GINDRE DE MANCY, employé de l'administration générale des postes ; à Paris (janvier 1834).

Alphonse DE LAMARTINE, ✻, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

LAUMIER, Littérateur ; à Paris (août 1836).

Charles MAGNIN, ✻, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale ; à Paris (janvier 1839).

X. MARMIER, ✻, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique ; à Paris (août 1839).

LÉLUT, de Gy, Médecin de la Salpêtrière ; à Paris (août 1839).

DE BERNARD, Littérateur ; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé DARTOIS, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840.)

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

PEIGNOT, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron DE GÉRANDO, G ✠, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions); à Paris (octobre 1806).

PICOT, Professeur d'histoire à Genève (juillet 1807).

HUMBERT, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

CHÉRUBINI, ✠, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✠, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✠ ✠; à Paris (août 1825).

Le Baron DE STASSART, ✠, membre du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur; au château de Corioule (janvier 1826).

PARISET, ✠, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✠ ✠, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

FLATTERS, ✠, Statuaire; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 8 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Soulié, ✱, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✱, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✱, Inspecteur général de l'Université; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✱, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porentruy (août 1834).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1841.

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL,

M. Aug. DEMESMAY.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

Lorsque, par un sentiment de bienveillance dont j'apprécie toute la valeur, vous m'avez appelé à la vice-présidence de cette honorable Compagnie, moi qui, pour titres à cette faveur, n'avais à vous offrir que quelques poésies écloses au milieu des solitudes du Jura, simples ressouvenances d'une jeunesse passée dans les

montagnes, humbles comme les fleurs des champs, et plus éphémères encore, j'étais loin de m'attendre que, pendant la durée de ces fonctions, un jour se présenterait où je devrais avoir l'honneur de vous présider dans une de vos réunions publiques. Mais la mort, dont la faux impitoyable a, cette année, si largement moissonné parmi nous, en frappant naguère votre honorable président, vient de m'imposer un devoir que je ne remplis qu'avec un profond sentiment de tristesse. Quelle tombe, en effet, devons-nous entourer de plus de regrets que celle qui vient de se fermer sur M. Curasson ? Orateur éloquent, jurisconsulte plein de science, historien pénétrant et lucide, joignant à ces qualités celle d'homme éminemment spirituel et bienveillant, M. Curasson laisse dans nos rangs un vide aussi déplorable pour les travaux de cette Compagnie, qu'il est désolant pour nous tous, qui chaque jour, en le connaissant mieux, l'aimions et l'estimions davantage.

Au milieu de ces tristes souvenirs il me siérait mal, Messieurs, de vous parler de l'embarras que j'éprouve à vous présider dans cette séance solennelle; qu'il me suffise de vous dire que je ne tenterais pas de le surmonter, si je ne retrouvais courage et bon vouloir à la pensée que l'amitié dont chacun de vous m'honore, me promet l'indulgence dont j'ai tant besoin! Aussi bien, Messieurs, pour l'obtenir, cette indulgence, pendant le moment que je ne dérobe qu'à regret aux intéressantes communications qui vont vous être faites, j'ai dû choisir un sujet qui, par lui-même, et malgré la faiblesse de la forme que je lui donnerais, aurait chance de vous plaire

et de vous captiver. Votre patriotisme me l'indiquait; c'est de la Franche-Comté, Messieurs, que je viens vous entretenir.

Pas plus qu'un autre, je ne méconnais les avantages du temps présent; moins qu'un autre, peut-être, je m'effraie des transformations que nous promet l'avenir. — Mais le présent, c'est de l'industrie ou de la politique. L'industrie, des voix plus savantes que la mienne vous en diront l'essor et les merveilles. — La politique, vous l'avez, avec raison, bannie de cette enceinte. — Que vous dirais-je de l'avenir, Messieurs? — Dieu seul connaît, parce qu'il le tient dans sa main, le destin des générations futures, et malgré les sympathies que je nourris au fond du cœur pour quelques idées sociales et pacifiques, qui de nos jours se développent avec tant de réserve et d'intelligence (1), je sens qu'il ne m'est point encore permis de venir devant vous sonder du regard cet abîme de l'avenir que nul ne peut envisager sérieusement, sans se relever pâle de vertige ou palpitant des plus saintes espérances.

Mais le passé, Messieurs, le passé est là qui nous attire par les lueurs douces et les demi-teintes séduisantes dont le revêt la distance, par cette magie des souvenirs qui pénètre jusqu'au cœur à l'aide de l'imagination, par cette mine qu'il nous offre, toujours inépuisable, d'études calmes, sereines et dans lesquelles les adversaires de la veille ne se rencontrent plus que pour baisser la lance et se donner le baiser fraternel. C'est là, Messieurs, que je

(1) Le système de Ch. Fourier.

voudrais vous engager à jeter un regard avec moi ; ce sont les travaux dont cette époque a été l'objet pour plusieurs de nos compatriotes, que je voudrais rapidement ici constater devant vous. — Le zèle que vous avez mis à exciter et encourager ces tentatives, soit par les prix proposés dans vos concours, soit par l'exemple que l'Académie elle-même a toujours donné, ne pouvait manquer d'éveiller dans l'esprit de notre population franc-comtoise, population grave, studieuse, intelligente, et par cela même amante de son passé, une émulation dont vous pouvez être fiers, puisqu'elle a produit des ouvrages tels que ceux de MM. Ed. Clerc et Bourgon.

Le premier de ces historiens est présent ici, et sa modestie, aussi grande que son talent, ne me pardonnerait pas de m'étendre sur le mérite de l'*Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté*, cette œuvre remarquable, dans laquelle vous avez admiré la profondeur et l'intelligence du fonds autant que la pureté et l'élégance de la forme.

La tombe s'est ouverte sur M. Bourgon; mais son nom n'y est point descendu avec sa dépouille. Ses nombreux résumés d'histoire que leur mérite fit adopter dans les colléges, les fréquentes communications dont il enrichissait vos mémoires, et surtout cette *Histoire de Pontarlier* dont il a publié la première partie, et à l'achèvement de laquelle il travaillait avec un zèle que peut seul expliquer l'amour ardent qu'il portait à sa ville natale, lui assurent non-seulement parmi nous, ses compatriotes, mais encore au dehors, une réputation scientifique d'autant plus honorable qu'elle fut toujours recherchée avec droiture et modestie. Permettez-moi,

Messieurs, d'exprimer ici un vœu que vous partagez tous, sans doute ; c'est que bientôt une voix habile, vous retraçant les travaux si nombreux et si intéressants de notre savant collègue, nous dise en même temps combien fut bon et estimable l'homme qui les accomplit, et sur la tombe duquel, hélas! ouverte avant le temps, je ne puis, moi, pour tout hommage, que laisser tomber une larme.

Vos richesses historiques, Messieurs, ne s'arrêtent point là. M. Duvernoy, cet infatigable mineur aux entrailles du passé, poursuit avec un zèle aussi tenace qu'intelligent, des recherches dont vous avez souvent la confidence, et qui produiront un jour, espérons-le du moins, quelque œuvre historique, dont les *Éphémérides de Montbéliard,* ce livre si plein de faits, n'auront été que le savant prélude.

Un de vos plus studieux et de vos plus savants associés, M. de Gingins-La-Sarraz, que nous pouvons en quelque sorte appeler notre compatriote, a, dans plusieurs écrits, jeté sur l'histoire de notre province, une lumière dont on sent qu'il a puisé les rayons dans les études les plus consciencieuses et les plus profondes. L'érudition qu'il a déployée dans ses mémoires doit nous être d'autant plus précieuse, qu'elle y est comme enveloppée d'un parfum de cet amour éclairé de l'humanité qui cherche à rapprocher les populations, au lieu de les diviser. Les habitants de la Suisse romane sont nos frères d'origine ; ils ont vécu de notre vie, et sont fiers encore de ce passé qui les rattache à notre vieille Bourgogne. L'appel fait à notre sympathie par M. de Gingins ne sera point in-

entendu, et au-dessus du ruisseau qui sépare le canton de Vaud de la Franche-Comté, ce sera toujours avec bonheur que nous lui tendrons une main toute fraternelle.

En 1832, M. X^{er}. Marmier, cet enfant de Pontarlier, qui, par les travaux pleins de charme et d'intérêt que lui ont inspirés ses longs voyages dans les glaces du Nord, s'est fait depuis dans la littérature une place qui honore sa province, vous a présenté sur la question historique alors mise au concours, un mémoire que vous avez couronné, tandis que M. Duronzier obtenait de vous une médaille d'encouragement, qui nous a valu peut-être la publication de son intéressant travail sur le même sujet.

Deux ans plus tard, la question de l'influence du *séjour de l'empereur Fréderic Barberousse en Fr.-Comté, sur les lettres, les sciences, les arts et les mœurs des habitants de cette province*, était traitée avec un remarquable talent par M. le curé Richard, qui obtenait le prix, et par M. Auguste Bernard, à qui vous décerniez une médaille.

De nos jours, enfin, M. Armand Marquiset emploie les loisirs que lui laisse l'administration de l'arrondissement de Dole, à dresser une statistique historique de cette ville et des villages qui l'entourent; œuvre à laquelle l'auteur, par des détails pittoresques, a su donner un intérêt que son titre peut-être ne permettait pas de prévoir.

Vous parlerai-je, Messieurs, de ces publications faites par l'Académie elle-même sous le titre de *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publications qui vont, d'année en année, enrichir le

domaine de la science, et qui, comme un arsenal où toute pièce est de matière éprouvée et de bon aloi, offriront à qui voudra y puiser, les matériaux les plus riches et les plus authentiques pour reconstruire l'histoire de notre belle province? A peine deux volumes de cette intéressante publication ont-ils paru, et déjà son importance est jugée, comprise par le monde savant; et voilà que M. le ministre de l'instruction publique, s'associant à la noble pensée qui vous a inspirés, et appréciant avec cette supériorité de goût et de savoir qui le distinguent, les premiers pas faits par vous dans cette voie, vient vous y tendre la main, Messieurs, et, par une libérale et efficace protection, vous encourager à y persévérer avec le même zèle et la même intelligence.

C'est par de semblables travaux, Messieurs, qu'un corps scientifique prouve son importance. Honneur donc à l'Académie qui les accomplit si dignement! Honneur surtout à notre savant compatriote et collègue, M. Jouffroy, qui, dans sa préoccupation incessante pour tout ce qui peut être utile ou glorieux à notre province, a conçu la première idée de cette grande entreprise, que son puissant patronage vous aide à réaliser.

Si de la forme grave, austère, philosophique dans laquelle sont écrits les ouvrages que je viens de citer, nous passons à la forme plus naïve, plus variée, plus pittoresque que revêt l'histoire dans les *Traditions populaires*, quelles richesses n'aurai-je point à vous signaler, en ne vous citant même que les travaux qui vous appartiennent, soit comme fruit des veilles de quelques-uns des membres de cette Compagnie, soit

comme une réponse à l'appel que vous avez fait plusieurs fois aux hommes de la contrée qui s'occupaient de ces études ?

Voici d'abord notre savant collègue, M. Désiré Monnier, qui, avec une érudition dont le trésor est chez lui trop grand pour ne pas se prodiguer un peu, vous a adressé, dans deux volumes que vous avez couronnés et dont nous ne pouvons trop ici lui demander la publication, le fruit de longues années d'études et de recherches sur les traditions populaires de la Séquanie ; matière d'autant plus intéressante pour tout véritable ami de son pays, qu'elle semble chaque jour plus négligée, plus étouffée sous le poids des réalités qui étreignent notre époque.

Après M. Monnier et le suivant de près, citons M. Cl. Guiornaud, dont le mémoire sur le même sujet a mérité de vous une médaille, et des encouragements dont ce jeune compatriote, si zélé et ingénieux pèlerin à travers les ruines du passé, ne manquera pas de profiter pour compléter son travail, et en faire ainsi un livre plein de charme, instructif, digne enfin du pays auquel il le consacrera.

Puis voici venir les poëtes, ces rêveurs fidèles au culte des temps écoulés ; voici notre Béranger franc-comtois oubliant un moment ses joyeux et philosophiques refrains, pour aller, dans ses promenades solitaires à travers les Combes-Noailles, où il n'entend plus que le bruissement du vent dans les forêts et le fracas de la *Loue* se brisant sur ses rochers, rimer, avec cette grâce facile que vous savez, les naïfs récits de cette bonne cousine

Hélène, si fidèle historiographe de la *Vouivre* et du *Mouton noir*.

Voici M. Gindre de Mancy, qui, malgré tous les bruits que fait autour de lui la grande ville, sait se créer une noble solitude, et revenant avec amour, par la pensée, dans ces vertes montagnes qui abritèrent son enfance, y retrouve la fée qu'il aimait, et lui prouve par des vers pleins de goût et d'élégance, qu'il s'est dignement développé dans son cœur, ce germe de suave poésie dont elle l'avait doté au berceau. *La Fée de Vaux sous Bornay, les Esprits et les Fées du Jura*, sont peut-être les deux pièces les plus remarquables du magnifique volume que M. de Mancy vient de publier, et dans lequel à chaque page on respire avec délices un parfum de poésie antique qui rappelle et fait relire André Chénier.

Combien d'autres jeunes gens dont je ne passe ici les noms qu'à regret, car je voudrais les citer tous pour les encourager et les remercier de votre part, éveillés tout à coup par votre appel généreux, ou bien entraînés par leur propre penchant, ont honoré leur talent en le consacrant à ces naïfs souvenirs des vieux temps qui font une immortalité à la chaumière, comme la grande histoire en fait une au palais et à la cité?

Qu'il me soit permis toutefois de nommer ici ces deux jeunes montagnards, MM. Ch. et Ed. Villemain, frères par le talent et l'amour du pays aussi bien que par le sang, et qui, après nous avoir raconté l'histoire et les merveilles de notre antique *Abbaye de Montbenoît*, viennent, dans un volume dont l'impression fait honneur à la ville de Pontarlier, de célébrer encore, dans un style

toujours coloré, hardi et pittoresque, l'histoire et les merveilles du *Prieuré de la Seigne* et de *Morteau la Grand-Ville*.

Vous le voyez, Messieurs, votre appel a été entendu, et les travaux par vous inspirés prouvent combien est vivace encore parmi nous cet amour de la tradition qui avec le courage et la dignité dans le présent et la confiance dans l'avenir, forment une trinité de sentiments à laquelle nous devons peut-être ce caractère franc, loyal et généreux qui fut toujours et restera l'attribut du Comtois.

Aussi bien, Messieurs, quel pays sous le ciel semble plus propice que le nôtre à ces bonnes et naïves croyances qui rassérènent l'âme et la poétisent? Où donc les Fées bienveillantes pourraient-elles se plaire davantage que sur les bords si verts et si variés du Doubs, du Dessoubre, de l'Ain, de la Saône ou du Lizon? Où trouveraient-elles, pour danser à la lune, des prairies plus émaillées et plus odorantes que les frais vergers de la demi-montagne, les grandes plaines du pays bas et surtout les vastes pâturages de nos Alpes Jurassiennes? Quelle contrée leur offrirait, pour baigner leurs membres délicats, pour lisser les blonds anneaux de leur longue chevelure, des lieux plus abrités, des asiles plus mystérieux, des ondes plus transparentes que les bassins du lac de *Chaillexon*, et ces grottes majestueuses d'où la *Loue* et le *Lizon* semblent ne s'échapper qu'à regret, tant elles sont fraîches et tapissées de mousse toujours humide et embaumée? — Et s'il est vrai que, sous la forme d'un papillon diapré ou d'une svelte phalène, elles aiment, ces bonnes Fées, à se bercer, sous une brise fraîche et

parfumée, au balancement gracieux du narcisse et du glaïeul, où pourraient-elles avec plus de volupté s'épanouir à ces jeux aériens, que sur nos plateaux couverts de sillons dorés, ou, mieux encore, dans ces prés-bois de nos montagnes, jardins grandioses, plantés par la main du Seigneur, comme celui d'Eden, et qui pour moi en étaient l'image, alors qu'enfants, à la veille de la Fête-Dieu, nous allions en grande troupe et avec une joie si naïve, les dépouiller de leurs trésors odorants! Où sont-elles, les cascades qui pourraient offrir aux Sylphes pour s'y ébattre à l'aise, pour s'y enivrer de fraîcheur et d'éblouissement, des arcs-en-ciel plus nuancés et plus radieux que ceux qui de leur lumineuse auréole couronnent presque incessamment toutes ces cascades de nos montagnes, dont la *Chute du Doubs* est la reine si majestueuse? Quelle mélodie, autant que le concert des clochettes suspendues aux cous de nos troupeaux, doit charmer les Lutins et les Follets et peut les faire passer avec délices de l'activité à la rêverie, et de la rêverie à un sommeil bercé de songes d'or? Pour renfermer ces grands amas de perles et de diamants, trésors invisibles que les Fées commettent à la garde d'un dragon ailé, quels palais sont plus dignes que les grottes d'*Osselles*, du *Trésor*, des *Sarrazins* et de la *Grâce-Dieu*, profondeurs inexplorées, dont il ne nous est peut-être permis d'admirer que les sublimes péristyles? Ont-elles quelque part ailleurs, ces aimables marraines, pour y venir, le soir, inaperçues, écouter redire leur histoire, des chaumières plus proprement tenues, des foyers où pétille un feu plus vif, et d'où la fumée s'échappe en tourbillons plus fantas-

tiques à travers l'immense cheminée, que les foyers des chaumières et des villages de nos montagnes? Où donc surtout cette éternelle *Dame Verte* et cette bonne *Tante Arie* trouveraient-elles, pour énumérer leurs prouesses et leurs merveilles, des voix plus ingénues que celles de ces blondes jeunes filles, qui, la quenouille en main, devant l'âtre qu'entoure la famille patriarcale, ne racontent si bien les prodiges des Fées que parce qu'elles-mêmes aussi sont capables de toutes sortes de miracles et d'enchantements? Et puis, quand revient l'hiver, pour les ébats des Djinns et des Lutins, n'est-ce point encore un digne théâtre que ces grands monts dont les penchants couverts d'une neige diamantée et scintillante sous les rayons de la lune, font, de leur noire couronne de sapins, de grandes et fantastiques échancrures dans un ciel tout blanc de constellations? Quand la nuit devient sombre, quand la montagne se cache tout entière sous le nuage, et que sa chevelure de forêts résonne des hurlements de la tempête et des cris de l'orfraie ou du loup affamé, n'est-ce point là que cette bienveillante génération d'Esprits intermédiaires, à l'existence de laquelle ont cru tous les peuples de la terre, doit accourir pour diriger, tantôt sous la forme d'un feu follet, tantôt à l'aide d'un chant vague et à demi-articulé, le montagnard atardé dans ces chemins disparus sous la neige, et que bordent des marais ou des précipices?

Et s'ils doivent punir ces êtres surnaturels dont la justice, plus malicieuse que sévère, fait souvent plus de peur que de mal, quelle contrée peut offrir à leurs mystérieux auto-da-fé des décorations plus grandioses et

plus en rapport avec des scènes d'épouvante et de châtiments? Dans quel coin de la terre, enfin, les nuits sont-elles plus mystérieuses, plus propres à exalter l'imagination que dans nos montagnes, soit que, pendant l'été, elles nous apportent tous les parfums des forêts, tous les murmures de la campagne, soit qu'avec l'hiver elles nous reviennent terribles, menaçantes, chargées de neiges, d'ouragans et de bruits étranges comme ceux que l'on rêve pour la fin des temps?

Non, Messieurs, nulle province ne vaut peut-être pour les Fées, pour les Esprits bienfaisants ou sombres, nos montagnes du Jura, depuis ces premiers échelons qui, du pampre qui les recouvre, laissent échapper avec tant d'abondance, sous la main de la jeune vendangeuse d'*Arbois* ou des *Arçures*, cette généreuse liqueur, sœur du sang de l'homme, jusqu'à ces sommités de la chaîne la plus élevée, où, dans de certains jours, le promeneur peut voir sur sa tête le ciel le plus pur et le plus azuré, en même temps qu'à ses pieds la foudre déchire avec fracas la mer de nuages qui se roule sur la plaine et qui, bientôt dissipée, laisse le regard s'égarer avec admiration tantôt sur les grands lacs de la Suisse, tantôt sur cette chaîne des Alpes qui, avec tant de majesté, élève jusqu'au ciel ses aiguilles couvertes d'une neige éternelle! Vous les connaissez, Messieurs, ces sommets des *Noirs-Monts*, du *Suchet* et du *Mont-d'Or;* solitudes mystérieuses, où, quelques mois de l'année seulement, l'habitant du vallon monte, pour aller, comme aux premiers jours du monde, vivre avec un troupeau et Dieu!

Mais descendons de ces régions élevées ; car ce n'est point là que nous trouvons les *Traditions chevaleresques*. L'homme n'y a point planté sa tente ; et le guerrier, encore moins que le pasteur, n'a pu y lutter avec le climat, et troubler la solitude que Dieu semble vouloir s'y créer pendant l'hiver. Saluons, en passant, *Jougne*, autrefois ville impériale, dans laquelle, au 13me. siècle, Louis de Châlon faisait battre monnaie, et qui depuis eut l'honneur d'être célébrée par Gilbert-Cousin, ce savant et malheureux ami d'Erasme, qu'un archevêque de Besançon laissa mourir dans un cachot, creusé sous les murs de son palais. Saluons surtout *Rochejean* où se découvrent encore les ruines du château de Jean de Châlon *l'Antique*, ce seigneur de race princière, si renommé par sa puissance, et que la postérité a honoré du plus beau titre que puisse porter un souverain, puisqu'elle lui a décerné le nom de *Sage*.

Ne passons point dans cette gorge sauvage et resserrée, sans contempler un moment ce vieux *Château de Joux*, qui, sous ses créneaux modernes, déguise mal la physionomie féodale qu'il hérita du moyen âge. Là vécurent les de Joux, les de Blonay, les Neufchâtel, ces fiers barons qui illustraient nos montagnes par leur courage, et qui, protecteurs *élus* des bourgeois de Pontarlier, n'avaient guère d'autres droits sur cette population toujours libre que celui de la conduire à la guerre. Là, plus tard, Olivier de la Marche vint, enfant encore, s'essayer aux grâces de la poésie, en même temps qu'aux nobles jeux des armes, et se préparer, par cette double initiation, aux honneurs que bientôt il devait re-

cueillir à la cour de Charles le Téméraire. C'est dans ces murs aussi que Mirabeau fut enfermé sur la demande de son père ; c'est là que le fougueux gentilhomme sentait s'amasser dans son âme ardente et ulcérée, ce volcan dont la lave fit un jour irruption dans les *Lettres à Sophie* et dans les harangues du tribun révolutionnaire. Là, encore, mourut martyr de son amour pour son pays, Toussaint-Louverture, cet autre Spartacus, qui, après avoir affranchi ses frères de Saint-Domingue, a su conserver le front haut devant celui qui faisait alors courber tous les fronts couronnés de l'Europe.

Puis, furent tour à tour enfermés dans ces murs, le marquis de Rivière, victime d'une réaction politique ; le général Dupont, puni par Napoléon de sa capitulation de Baylen ; le cardinal Cavalchini, ancien gouverneur de Rome, et enfin une foule d'officiers de toutes nations, d'officiers espagnols surtout, malheureux prisonniers de guerre, moins malheureux peut-être que ceux de leurs frères, qui parmi nous maintenant exilés, peuvent aller voir, inscrits encore sur les murs du donjon du fort de Joux, les noms de leurs devanciers dans l'infortune, et les vers qu'arrachait à leur muse captive le sentiment de leur patrie absente et opprimée.

A ces souvenirs historiques, la *Tradition* mêle aussi ses croyances naïves et poétiques. Sur ce rocher et dans une cellule grillée, encore existante dans une des tours qui le dominent, mourut victime d'une faiblesse de cœur et de la jalousie de son farouche baron, la belle et sensible *Berthe de Joux*.

C'est de là que chaque soir, pour aller tarir les flots

de ***Fontaine-Ronde***, s'élançait, sur les deux pieds qui lui restaient, la fantastique jument que sire ***Amaury*** avait ramenée de Palestine, et dont maintenant encore on entend parfois le galop étrange dans les solitudes de la *Combe*.

Là aussi vécurent ces trois jeunes filles, qui, trompeuses et coquettes autant qu'elles étaient belles et spirituelles, furent un jour forcées de fuir devant leurs fiancés outragés, jusque dans la sombre gorge des ***Entreportes***, où elles furent tout à coup changées en trois rochers, dont les formes fantastiques prouvent la vérité de la légende qui redit leur fourberie et leur métamorphose.

Mais je sens qu'ici je m'atarde, Messieurs, et je me hâte de vous rappeler sommairement comme localités propres à être explorées avec avantage pour l'histoire, l'art et la poésie :

Le ***bourg de la Rivière***, où Charles le Téméraire s'arrêta quelques jours après la défaite de Morat, et vit apparaître le spectre qui lui prédit le désastre irréparable de Nancy. — ***Chalamont***, castel ou la blonde ***Alice d'Uzie***, enveloppée de son suaire, sortit un soir de sa tombe pour venir rappeler à Roger, qui l'avait si vite oubliée, que ce n'est point impunément qu'un père abandonne ses enfants à une marâtre inhumaine. — ***Nozeroi***, dont le nom vient peut-être, comme le dit la tradition de ***Nazareth***, cette ville sainte de la Judée, dont aurait été roi, pendant les croisades, quelque seigneur de notre comté, mais qui d'ailleurs n'a pas besoin de cette illustration, puisqu'elle fut le berceau de

Philibert, ce dernier des Châlon, qui, à 28 ans, devant Florence, mourut généralissime des armées de Charles-Quint, sous la puissance duquel il avait rangé Naples, Rome et la Lombardie. — *Arlay*, manoir où la vie se menait si joyeuse, qu'il devint l'abomination de la contrée, et qu'il en reçut le surnom de *diablerie.* — *L'Aigle,* château dont le nom indique assez le caractère de ces *Vaudrey*, dont *le coup de lance* était si terrible, la devise si hautaine et si digne de leur courage. — *Holiferne*, où trois rochers rappellent encore ces trois belles jeunes filles que, du haut de son château, un frère barbare fit précipiter au fond de la vallée, dans des tonneaux garnis de clous; innocentes victimes, dont les ombres revenant chaque nuit exhalent encore de plaintifs gémissements, pendant que les échos des montagnes voisines retentissent des bruits de la chasse éternelle à laquelle est condamné leur impitoyable bourreau. — *Château-Vilain*, où mourut vaillamment *Loïs de Joux* en défendant *Béatrix de Chauvirey*, cette blanche colombe que l'avarice d'un frère avait reléguée dans un couvent d'où l'amour la fit bientôt sortir, comme l'attestait son épitaphe, trouvée devant le maître-autel de l'église de *Montbenoît.* — *Arguel*, dont les seigneurs n'ont laissé dans le pays qu'une réputation de pillards et de brigands, et qui cache encore dans ses ruines un trésor que trouverait seul celui qui se donnerait au diable, corps et âme. — *Clairon;* l'origine de ce manoir remonte au temps de Charles le Chauve. Ce prince, pour récompenser un de ses chevaliers qui venait de l'aider à vaincre Gerard de Roussillon, dans la plaine de Pon-

tarlier, lui donna un clairon qu'il tenait de Charlemagne, et lui concéda toutes les terres où il pourrait, du point qu'il occupait, faire entendre le son de cet instrument; de là le nom de *Clairon* que retint le château. C'est aussi là, d'après la tradition, qu'un autre Léandre, le sire de *Cadmen,* perdit la vie dans un lac que formait alors la vallée, et sur les flots duquel il se hasardait chaque soir, pour aller querir de la dame de ses pensées une parole de merci, un geste de sympathie et d'amour. — *Montfaucon*, berceau d'une famille alliée de nos comtes palatins, et dont plusieurs membres ont porté le casque et l'épée, en même temps que la crosse et la mitre, témoin ce *Thierry II*, archevêque de Besançon, mort au milieu des braves, sous les murs de Ptolémaïs. — *Aigremont*, dont la naïve légende raconte l'érection d'une chapelle où de nos jours encore les jeunes filles ne pénètrent qu'à genoux, pour implorer de la Vierge l'heureux retour de leurs fiancés éloignés. — Près de Dole, nous trouvons le château de *Mont-Roland*, où vécut, dit-on, le vaillant paladin de Roncevaux, et qui plus tard fut la résidence de Fréderic Barberousse, cet empereur qui aima tant notre Franche-Comté, et qui, comme Charlemagne, attend dans quelque grotte de nos forêts, que sa barbe ait fait trois fois le tour de l'immense table de pierre devant laquelle il est assis, pour reparaître dans ce monde et l'étonner par de nouveaux prodiges. — Plus loin c'est *Autrey*, célèbre par l'histoire de *Gabriel de Vergy*, terrible légende que nous avons tous dans la mémoire. — *Oiselay*, que *Jehanne*, l'une de ses châtelaines, défendit, pendant que son

mari guerroyait en Champagne, jusqu'à ce que le dernier de ses hommes d'armes eût succombé sur la muraille où elle-même, l'épée à la main, elle faisait face à l'ennemi. — *Gy* enfin, château des archevêques de Besançon, dont la tour solide et élancée semble, du haut de la montagne, regarder avec indignation la vieille tour de *Beaujeu*, que ne purent abattre ni son propriétaire, ni la révolution de 93, cette terrible niveleuse; ce qui prouve assez, ce me semble, que, comme le dit la tradition, elle fut bâtie par Satan lui-même.

Dans ces châteaux, Messieurs, dans ceux de *Montferrand*, de *Balançon*, de *Pesmes*, de *Frasnes*, de *Montbéliard*, et cent autres qui couvrent notre pays, tantôt comme des nids d'aigles jetés sur la pointe des rochers, tantôt couchés dans la plaine et mirant leurs donjons écroulés dans le flot qui les caresse en passant, n'y a-t-il pas pour l'explorateur habile et fidèle une source inépuisable de fraîche et naïve poésie? N'est-ce point en interrogeant ces tours en ruines, ces créneaux démantelés, ces dalles que recouvrent l'herbe et la ronce, que nous forcerons enfin l'écho de ces solitudes à nous redire, dans ses détails les plus intimes, la vie de ces vaillants hommes de guerre, qui de leur lourde épée ont inscrit si profondément leurs noms dans notre histoire? A l'œuvre donc, jeune homme au cœur assez large pour comprendre toutes les idées, toutes les époques, pour chanter toutes les gloires! Celles-ci sont éteintes, et l'admiration est permise sur des tombes fermées depuis quatre siècles.

Si la *Féerie* est plus à l'aise dans les hautes montagnes, si la *Chevalerie* a laissé plus de traces sur les plateaux

qui avoisinent la plaine et viennent se confondre avec elle, en revanche les *Traditions religieuses* sont de toutes les régions. Partout la croix a successivement porté la civilisation, partout les saints ont fait des miracles, dans ces jours du moyen âge où la foi rendait les miracles si faciles et si naturels. Ici c'est *Ferréol* et *Ferjeux* qui, après avoir eu la langue arrachée, faisaient encore trembler sous le poids de leurs paroles inspirées leur bourreau, l'infâme Clodius, et qui jusqu'à nos jours d'incrédulité, chaque fois que Besançon était menacé de quelque malheur, sortaient de leur tombe miraculeuse pour venir, un flambeau à la main, parcourir les rues de cette ville qu'ils protégeront toujours. Ici encore, c'est *Antide*, qui, pour convertir un Pape, força le démon à le porter à Rome et lui prouva, pendant ce voyage, que la piété d'un saint n'est point incompatible avec la finesse d'un homme d'esprit. Là c'est *Saint Germain*, décapité par des brigands, prenant tranquillement sa tête d'une de ses mains et faisant le tour des murs de Besançon avant d'aller se reposer dans sa couche de marbre à l'abbaye de Baume. A Luxeuil, *Saint Colomban* fonde, en faisant des miracles, une abbaye qui deviendra l'une des plus célèbres de la France. Près de Lure, son disciple, *Saint Desle*, fait sortir de la terre, en la touchant de son bâton de pèlerin, une source qui dès lors n'a pas tari; bâton merveilleux, que le saint planta un jour au milieu d'un troupeau pour en garder les brebis, pendant que le berger les abandonnait pour lui servir de guide. C'est aussi *Saint Desle* qui, en visitant les malades, avait coutume de suspendre son manteau au rayon de soleil qui pénétrait dans la chambre.

Au pied des *Noirs-Monts*, sur les bords de la source du Doubs, voici, fuyant sa cellule de Saint-Claude comme trop mondaine encore, *Saint Simon de Crépy*, comte de Valois et de Mantes, seigneur de Vitry et de Bar, descendant de Charlemagne et neveu de Guillaume le Conquérant : la hache en main, et secondé par quelques religieux qui l'avaient suivi, il défriche ce vallon sauvage et y fonde l'abbaye de Mouthe, où, vivant des plus grandes austérités, se nourrissant, dit la chronique, de fruits sauvages, il resta jusqu'au moment où le pape le manda près de lui, et l'envoya, pour traiter avec les rois les grands intérêts de l'église, d'abord à Paris, puis à Londres, d'où il ne put sortir que furtivement, tant était à craindre, pour le moment de son départ, une émeute de ce peuple qui l'aimait et le vénérait déjà comme un saint.

A quelques lieues de Pontarlier, une relique de *Saint Gorgon*, gardée dans l'oratoire qui porte encore son nom, fit longtemps des miracles qui rappelaient ceux qui accompagnèrent la translation de ce saint de Rome à Metz, alors que l'évêque de cette dernière ville fut obligé d'employer une armée pour reprendre ces reliques bénies aux moines de l'abbaye d'Agaune, qui par une pieuse fraude se les étaient appropriées au passage.

Dans les mêmes parages, entre les villages de *Villesaint* et *Dommartin*, sur le penchant de la côte qui domine au couchant la plaine de la *Chaux d'Alie*, s'élève une modeste chapelle contre le mur à demi-écroulé d'une enceinte que la faux respecte, parce que là furent autrefois enterrées les victimes d'une peste qui ravageait

nos montagnes. *Hélène*, jeune fille de l'un de ces villages, quand tous fuyaient l'hôpital de Saint-Lazare, où s'entassaient les pestiférés, se dévoua noblement et paya bientôt de sa vie le bonheur qu'elle trouvait à soulager l'infortune de ses frères. Dieu voulut prouver à nos montagnards que la charité est la voie la plus sûre pour arriver à lui, et sur la tombe d'Hélène il permit que des miracles se fissent. Il y a peu de jours, Messieurs, que visitant moi-même cet agreste oratoire, je trouvai, dormant à l'ombre de ses murs, une pauvre enfant qui laissait ainsi le bon Dieu garder son troupeau qui paissait aux environs ; le bruit de mes pas réveilla la bergère, et comme je lui demandais s'il était certain qu'en ce lieu eût été inhumée sainte Hélène : — Oh! oui, Monsieur, répondit-elle, car je l'ai bien souvent entendue remuer et chanter dans sa tombe. — Heureux âge, où, couché sur le gazon qui entoure une pierre sépulcrale, on ne s'y endort que pour se laisser prendre à des rêves d'espérance et de consolation !

A peu de distance de l'oratoire de Sainte-Hélène, s'étale resplendissant au soleil le beau village de *Sainte-Colombe*. Mais c'est en vain que l'on y cherche quelque reste de la cellule où vint se retirer cette blanche jeune fille de Besançon, qui, condamnée un jour par Clodius à être exposée sans vêtements sur la place publique, se trouva tout à coup tellement enveloppée dans sa longue chevelure, que le proconsul, frappé d'un miracle si manifeste, laissa *Colombe* s'échapper des mains du bourreau et venir, sur les bords du Drujon, vivre dans une solitude où les anges de Dieu la visitaient souvent, et d'où

ils vinrent un jour la prendre pour la porter dans ce royaume céleste que lui avait mérité sa pudeur.

Ainsi, Messieurs, chaque vallée, sinon chaque village, reposait sous le patronage de son protecteur miraculeux; mais, plus généralement encore que celui des saints, le culte de la Vierge s'est répandu parmi nous. Partout à travers nos montagnes, dès les premiers jours du christianisme, s'établirent des chapelles, des oratoires où le malheureux ne venait jamais sans trouver appui et consolation. C'est que la mère des affligés eut de tout temps une nombreuse famille; c'est que dans la vie de chacun de nous il vient un moment où il faut que nous tombions à genoux pour lui crier merci, et lui demander aide et assistance. Les lieux attestant son intervention miraculeuse sont innombrables, et, pour me restreindre, Messieurs, à la partie de pays que je connâis le mieux et que j'aime le plus, parce qu'elle a abrité mon berceau et que mon enfance s'y est écoulée, je vous citerai d'abord l'oratoire et plus tard *l'abbaye de Sainte-Marie*, fondé sur le bord d'un lac dont l'aspect austère et mélancolique dit assez qu'il cache sous ses ondes un mystère de punition divine. Une ville, celle de *Damvauthier*, existait en ces lieux; elle fut sourde aux cris de détresse d'une mère demandant du pain pour son enfant. Marie, seule, du haut des cieux, entendit sa prière. Elle vint au secours de la veuve et de l'orphelin; mais la ville inhospitalière dut périr engloutie. L'enfant miraculeusement sauvé, devenu puissant, changea l'oratoire en une vaste et élégante abbaye dont les restes se transforment chaque jour davantage en habitations de

cultivateurs. Plus d'un pêcheur de ces parages a vu sous les eaux transparentes du lac et sortant de la vase qui en fait le fond, les clochers de la cité maudite; plus d'un a entendu leurs sombres lamentations à la veille du jour des morts. — Je vous citerai encore *Remonot*, cette vallée si agreste et si retirée, où, dans sa grotte que rafraîchit le Doubs, encaissé là entre des rochers à pic, une bonne Notre-Dame a creusé de sa main, pour une fontaine miraculeuse, un bassin toujours rempli de l'eau la plus fraîche et la plus limpide; baume salutaire, qui guérissait toutes les maladies de nos montagnards, avant qu'un industriel ne soit venu, par sa présence, faire fuir la vierge de ce sanctuaire qu'elle aimait entre tous, et priver ainsi la source de ses vertus merveilleusement curatives.

Encore un pas, Messieurs, et nous touchons à la vallée de *Consolation*. — Consolation! de quel nom plus digne pouvait se parer l'un des oratoires de Marie! aussi bien quelle histoire plus touchante que celle de l'érection de cette abbaye? Depuis longtemps il pleurait dans les fers, le noble seigneur François de Varambon; le lendemain il devait expier par sa mort le courage qui l'avait entraîné aux champs de Palestine. Mais son corps seul était prisonnier, et son âme, libre sous la chaîne qui meurtrissait ses membres, n'avait pas cessé de s'élever aux inspirations de la foi. Sa confiance dans la Vierge ne fut pas trompée. De ce sommeil dont il ne devait se réveiller que pour marcher à la mort, il ne sort au contraire, oh, miracle! que pour se retrouver dans son bon vieux manoir d'Orchamps-Vennes, au milieu des em-

brassements de sa femme, de sa mère et d'un fils qui ne l'attendaient plus. La reconnaissance du preux fut digne du miracle qui l'avait sauvé; c'est peut-être la plus fraîche, la plus pittoresque vallée de nos montagnes qu'il choisit pour y élever le monument de sa gratitude. Le val de *Consolation* n'est-il pas en effet un de ces coins du monde que l'œil ne peut contempler sans que l'âme ne se recueille et s'élève, et où la prière, du fond du cœur de l'homme, s'élance à Dieu, toute mêlée de reconnaissance et d'admiration!

Je ne finirais pas, Messieurs, si je voulais vous retracer toutes les preuves de miracle que la Vierge a laissées dans notre pays. Ici, c'est sur un roc vif l'empreinte de son pied sacré, alors qu'elle vint subitement un soir apaiser le second incendie qui dévorait Pontarlier; là, c'est une chapelle sur la hauteur de *Montpetot,* d'où, comme une bonne mère, elle veille sur la contrée qui s'étend à ses pieds pour lui prodiguer tour à tour, et dans une juste mesure, la pluie bienfaisante ou le soleil qui ranime tout. Puis à travers ces routes escarpées aux flancs de nos grands monts, à travers ces sentiers perdus dans les profondeurs de nos forêts, à chaque pas le promeneur rencontre dans la paroi du rocher ou dans le flanc de quelque sapin centenaire, une niche rustiquement creusée, abritant quelque image naïve de la Vierge. Une pierre grossièrement taillée est là qui sert tour à tour au voyageur de prie-Dieu ou de banc de repos. Solitude délicieuse où le corps se délasse à l'ombre de grands arbres, en même temps que le cœur et l'esprit s'apaisent sous l'influence d'une pensée religieuse et consolante!

Sans doute, Messieurs, ces croyances ne sont pas exemptes de quelques superstitions que la philosophie peut condamner : sans doute les traditions chevaleresques ne sont pas toutes des exemples d'honneur et de loyauté; et plus d'un baron y est représenté comme félon, méchant, traître à Dieu et à son prochain. Sans doute encore à travers les scènes gracieuses et naïves de la Féerie, plus d'une se rencontre qui, par l'horrible, le grotesque et l'ignoble, fait ombre au tableau. Mais ce mélange, image fidèle de la société comme elle était faite alors, me semble donner encore plus de valeur aux *Traditions*, et les constituer en un élément indispensable de l'histoire. Ne sont-ce point en effet les traditions qui retracent la vie du peuple dans ce qu'elle a de plus intime et de plus senti? Ne sont-elles pas à l'histoire ce que la couleur est au dessin, le feuillage à l'arbre, le parfum à la fleur, le sentier frais et ombragé à la grande route aride et poudreuse? — Ne cessez donc pas, Messieurs, d'en encourager la recherche parmi nous; ranimés dans vos efforts par cette généreuse assistance que naguère encore, avec un sentiment de confraternité dont vous pouvez être fiers, vous offrait M. le comte de Montalembert, ce savant et poétique historiographe de sainte Elisabeth de Hongrie, reprenez, pour la remettre au concours, cette belle et intéressante question des *Traditions populaires de la Franche-Comté*; demandez surtout qu'on vous les donne dans leur simplicité native, ces fraîches légendes d'un âge tout poétique, car de même qu'en musique une touchante mélodie est préférable aux plus brillantes variations, ainsi la naïveté dans

une tradition est son charme le plus réel, son mérite le plus incontestable. Dites, répétez à ces jeunes gens que vous encouragez à de si nobles études, que si l'art, le savoir et la poésie sont les plus beaux trésors que Dieu ait mis au cœur de l'homme, c'est à la condition que le but pour lequel il les emploiera sera digne et élevé. Et quel but plus noble, Messieurs, que celui de consacrer ses veilles et ses inspirations à célébrer ce coin de terre qui, enfants, nous a nourris avec amour; hommes, nous réclame et compte sur nous, jusqu'au moment où nous lui demanderons une tombe modeste et honorée? — Dites-leur encore à ces jeunes gens, que l'étude du passé n'est pas rien que la source des jouissances les plus douces et les plus intimes, mais que pour tout homme intelligent, elle est aussi l'explication du présent, et l'un des flambeaux de l'avenir.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GARDAIRE,

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Les Sociétés savantes, dont la noble mission est d'entretenir et de propager la culture des sciences, des lettres et des arts, ne sauraient voir avec indifférence les travaux des hommes voués à la tâche laborieuse de guider les générations naissantes dans les routes du savoir, de les initier au sentiment du beau, à l'amour du vrai, de les affermir dans les saines doctrines et les sages principes. De là, ces honorables sympathies, ces suffrages flatteurs dont elles se plaisent à prévenir les maîtres de la jeunesse, et qui, après s'être portés sur ceux d'entre eux que signalent tout d'abord des talents distingués et de brillants succès, vont quelquefois aussi, afin de soutenir l'émulation et le courage de tous, chercher à l'écart celui qui ne se recommande que par de consciencieux efforts et un long dévouement.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai dû me dire pour m'expliquer l'honneur inespéré du choix qui m'appelle à siéger parmi vous. En accordant spontanément une telle faveur à un homme qui a passé sa vie dans la retraite des écoles, bornant ses vœux à se rendre obscurément utile, vous avez voulu sans doute témoigner hautement

du vif intérêt que vous portez à la jeunesse, du prix que vous attachez à l'œuvre importante de l'éducation. Je m'estimerais heureux, Messieurs, de pouvoir répondre dignement à cette pensée généreuse. Du moins, admis à entrer en part dans ce commerce intellectuel qui forme le lien de votre Compagnie, je chercherai à m'inspirer de votre esprit, à renouveler mon zèle par l'exemple journalier de votre dévouement à tout ce qui est bon et utile, à justifier enfin, selon la mesure de mes forces, le suffrage si bienveillant dont vous m'avez honoré.

J'aurais eu plus de chances pour y parvenir, alors que, livré tout entier aux travaux d'un enseignement élevé, j'aurais pu trouver, dans des études de chaque jour, les éléments d'une coopération plus fructueuse et plus active. Maintenant, appelé depuis plusieurs années, par des fonctions d'un autre ordre, à prendre part aux soins arides et multipliés de l'administration, c'est à des souvenirs déjà lointains que je devrai demander de m'aider à vous offrir mon faible tribut.

Cette considération, Messieurs, j'ose l'espérer, lui obtiendra auprès de vous un indulgent accueil : permettez-moi de le réclamer dès ce moment pour quelques courtes réflexions que je me propose de vous soumettre aujourd'hui sur le caractère et l'importance de la science philosophique, sur les objets auxquels il lui est donné d'atteindre, et, par là même, sur la nature et l'étendue de la mission qu'elle est appelée à remplir.

Nous ne connaissons aucune science qui ait été et qui soit encore l'objet d'assertions aussi diverses, de jugements aussi opposés que la philosophie. Ainsi, tandis que

les uns, préoccupés de l'étude exclusive des choses sensibles et palpables, ou accoutumés par la familiarité des sciences exactes à n'adhérer qu'à l'évidence mathématique, ne voient dans les doctrines philosophiques qu'un amas de spéculations aussi vaines que subtiles, destituées de tout caractère vraiment scientifique, et, par cela même, stériles en applications pratiques, d'autres, épris de ce qu'ils regardent comme la prérogative légitime de l'intelligence humaine, prétendent trouver dans une philosophie purement rationnelle le premier et le dernier mot de toute chose, le principe de la connaissance, la règle des jugements, le fondement et la sanction des devoirs, en un mot, la vérité souveraine en religion, en morale, en politique.

Ainsi placée entre des détracteurs prévenus et des disciples enthousiastes, nous ne saurions dire si la philosophie ne se trouve pas plus sérieusement compromise auprès des esprits graves, par les hasardeuses prétentions de ces derniers, que par les attaques peu équitables des hommes qui s'arrogent, sans hésiter, le privilége exclusif des habitudes scientifiques et des connaissances positives.

En effet, ces attaques tombent d'elles-mêmes devant la considération quelque peu attentive de la marche de la science philosophique depuis plus d'un demi-siècle et de son état actuel parmi nous. Depuis les travaux des maîtres de l'école écossaise, tout homme attentif et libre de préventions est obligé de reconnaître que la philosophie, appuyée sur l'analyse et sur l'induction, présente, du moins quant à la partie psychologique et expérimentale, la même réalité d'objet, la même sûreté de moyens,

la même rigueur de méthode, les mêmes caractères de certitude que les sciences réputées les plus positives.

Les phénomènes spirituels, observés par l'œil intérieur de la réflexion, ont été constatés avec précision, décrits avec exactitude, méthodiquement classés, puis ramenés à des lois et rattachés à des facultés spéciales; l'ordre et les conditions du développement de ces facultés ont été déterminés; enfin d'utiles applications, déduites de cette théorie, ont été indiquées, soit pour perfectionner l'éducation et féconder l'enseignement, soit pour éclairer la conduite de la vie, pour faciliter le maniement des esprits et la direction des volontés; en un mot, pour accroître et pour régulariser nos moyens d'action sur nous-mêmes et sur nos semblables.

Certes, cette philosophie de l'esprit humain, bien qu'offrant encore quelques obscurités et quelques lacunes (et quelle doctrine humaine est exempte de ces imperfections?), n'en constitue pas moins une science vraiment digne de ce nom, dont le caractère et l'importance ne peuvent être contestés que par des esprits frivoles ou imbus de préjugés aveugles; une science qui, par la dignité de son objet, par la portée de ses inductions, par l'utilité pratique de ses résultats, mérite, autant que quelque chose que ce puisse être, d'occuper sérieusement la pensée de l'homme.

Mais, outre cette valeur propre de la philosophie considérée comme science à part, ne peut-elle pas légitimement revendiquer encore la prérogative de dominer en quelque sorte toutes les autres sciences, d'en fixer les bases, de déterminer la méthode propre à

chacune d'elles? Toute science, en effet, étant l'ouvrage de l'esprit humain, s'appuyant sur certains principes, employant certains procédés, mettant en œuvre telle ou telle de ses facultés, conformément aux lois de sa nature, n'est-ce pas manifestement à la philosophie qu'il appartient d'examiner les données et les principes sur lequels une science repose, d'en apprécier les procédés, de constater les facultés et les lois de l'esprit qui peuvent concourir à sa formation? C'est là même ce qu'on appelle avec autant de raison que de justesse, *faire la philosophie d'une science*; et c'est ainsi que les doctrines philosophiques forment, si l'on peut ainsi parler, la clef de voûte de tout l'édifice intellectuel.

Ici, Messieurs, viendrait naturellement se placer l'appréciation des fruits salutaires que les études philosophiques sont appelées à produire pour le développement de la raison et la sage direction de la volonté. Mais les limites de ce travail nous prescrivent de nous borner à quelques rapides indications sur un sujet qui fournirait, à lui seul, la matière d'un long discours. La philosophie apprend au jeune homme, jusque-là distrait, absorbé par les choses extérieures, à se replier sur lui-même pour s'étudier et se connaître : elle le fait passer d'une vie légère, superficielle, où les sens et l'imagination dominent, à un vie plus sérieuse, plus grave, où la réflexion prend le dessus : elle l'entraîne au delà des mots, des formes, des images, à l'étude des choses elles-mêmes, à la considération des réalités, et le prépare ainsi à la contemplation des vérités éternelles.

Ainsi cette noble science développe et féconde la

tendance la plus élevée de notre nature, et répond merveilleusement à cet impérieux instinct de méditation et de pensée intime qui forme comme le trait caractéristique de l'humanité. C'est surtout, en effet, par le fond de notre âme que nous vivons; nous nous laissons penser; à chaque instant nous nous prenons à nous enfoncer dans les mystérieuses profondeurs de notre être, et jusque dans les abîmes de l'infini. Les études philosophiques nous affermissent et nous guident dans la voie de la réflexion; elles convertissent l'habitude naturelle en méthode, la simple disposition en application, et par là elles nous rendent capables de penser avec suite, précision et justesse dans les matières les plus abstraites, de juger par nous-mêmes dans une foule de circonstances aussi importantes que difficiles, où le commun des hommes est obligé de s'abandonner aveuglément à une direction étrangère.

A cette rapide esquisse des considérations principales qui nous semblent propres à établir la légitimité scientifique de la philosophie, trop légèrement contestée, à en relever la juste importance, à constater le rang éminent qui lui appartient dans l'ordre des connaissances humaines, nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que l'esprit de l'homme étant, sans contredit, de tous les ouvrages de Dieu que la raison nous découvre, le plus parfait et le plus noble, l'étude par laquelle nous nous efforçons de pénétrer avec une respectueuse curiosité et une pieuse gratitude, dans le secret des lois et de la constitution intime de cet être privilégié, est aussi l'hommage le plus élevé que nous puissions rendre à la puissance

créatrice et à l'intelligence infinie. Si Galien, travaillant à décrire la structure et l'usage des organes du corps humain, croit chanter un hymne à la Divinité, le philosophe religieux qui cherche à découvrir la nature et la destination des sentiments et des facultés qui sont les organes de l'âme, ne pourra-t-il se dire, lui aussi, qu'il célèbre la gloire du Créateur? « C'est alors, en effet, dit » Edmond Burke, que rapportant à Dieu tout ce que nous » trouvons de bien, de bon, de beau en nous-mêmes, » découvrant sa force et sa providence jusque dans notre » faiblesse et notre imperfection, honorant ces divins » attributs, quand nous les apercevons avec clarté, » adorant leur profondeur, quand notre esprit y demeure » confondu, nous pouvons être curieux sans témérité, » exaltés sans orgueil, et, par la considération de ses » œuvres, devenir, pour ainsi parler, les confidents de » sa suprême puissance. »

La philosophie est donc en mesure de repousser les attaques irréfléchies et les injustes mépris de ses détracteurs. Mais, pour qu'elle puisse le faire avec un avantage incontesté, avec une puissance avouée de tous, il faut qu'elle se maintienne prudemment dans les bornes de son légitime domaine, et que, désavouant d'ambitieuses prétentions, elle se restreigne avec une sage réserve à la mission qui lui est assignée par la nature des choses et par les forces limitées de la raison.

Messieurs, en tenant ce langage, en abordant ainsi avec franchise ce nouveau point de vue de notre sujet, nous croyons ne pas moins bien mériter de la philosophie que lorsque tout à l'heure nous nous plaisions à

énumérer ses titres et à les appuyer de notre faible parole. « C'est la servir, en effet (et cette pensée appar-
» tient au judicieux auteur d'un écrit remarquable, qui,
» cette année, a fixé votre attention), c'est servir la
» philosophie que de lui conseiller de rester dans ses
» limites. En les franchissant, elle n'acquiert pas ce
» qu'elle prétend avoir : bien plus, elle s'expose à perdre
» ce qu'elle a ; car les bons esprits se prennent à douter
» de sa compétence dans les questions qu'elle peut légi-
» gitimement décider, quand ils la voient follement s'éga-
» rer dans des espaces où son flambeau s'éteint. »

Mais quel est donc ce champ propre de la philosophie ? Quels sont aussi ces domaines, limitrophes du sien, sur lesquels nous prétendons lui interdire toute excursion imprudente, tout téméraire envahissement ? En d'autres termes, quels sont les objets dont la science philosophique, s'appuyant uniquement sur la raison et sur les facultés naturelles de l'homme, peut légitimement connaître et décider ? Quelles sont aussi les vérités qu'elle doit recueillir à une source plus élevée, impuissante qu'elle est à les découvrir et à les poser elle-même ?

Cette question, qui n'est autre, comme on le voit, que celle de l'étendue de la compétence philosophique et de la subordination de la raison à l'enseignement divin relativement aux objets qui dépassent les facultés humaines, cette question, disons-nous, est vaste et capitale ; la traiter ici d'une manière développée et approfondie excéderait de beaucoup et nos forces et les bornes de ce discours. Nous essaierons, du moins, d'indiquer en très-peu de mots notre pensée à cet égard.

Parmi les objets sur lequels se sont portées jusqu'à ce jour les méditations et les recherches des philosophes, nous croyons remarquer deux ordres de questions très-distincts. Empruntant le langage de quelques psychologues de cette époque, nous appellerons les unes *questions expérimentales*, et les autres *questions transcendantes* ou *ultérieures*. Dans les premières nous rangerons tout ce qui se rapporte à l'étude et à la description des phénomènes spirituels, à leur comparaison et à leur classification, à la détermination des lois selon lesquelles ils se produisent et s'enchaînent les uns aux autres, à la formation du système régulier des facultés dont ils relèvent, en un mot, toute la partie phénoménale de la science de l'homme. Nous comprendrons parmi les questions transcendantes toutes les tentatives ultérieures de la pensée, dans lesquelles, cherchant à pénétrer au delà des phénomènes et de leurs lois, elle s'enquiert curieusement soit des substances qui les soutiennent, soit des causes dont ils procèdent, soit aussi de l'origine et de la destinée des êtres dans lesquels ils s'accomplissent, enfin toutes les recherches qui ont pour objet l'essence, le principe ou la fin des choses.

Cette distinction ainsi établie, nous n'hésitons pas à reconnaître la compétence absolue de la philosophie pour traiter scientifiquement les questions du premier ordre. Les objets sur lesquels elles portent, placés par l'auteur de toute chose dans la sphère d'action de nos facultés, ont été par cela même abandonnés à nos investigations et livrés à nos débats. De même donc que, servis par nos organes, guidés par l'observation sensible et par l'expé-

rimentation matérielle, élevés par la faculté inductive de l'actuel au général et à l'universel, nous avons pu créer une science régulière, positive, féconde de la matière, de ses propriétés et de ses lois; ainsi, nous en avons la confiance, il nous est donné de créer semblablement, à l'aide de facultés et de moyens analogues, de la conscience, de l'observation interne et d'une sorte d'expérimentation spirituelle, de l'induction, qui s'étend également à tous les ordres de connaissances, une science de l'esprit, parallèle à celle de la matière, méthodique, certaine, féconde comme elle, et la surpassant en dignité de toute la distance qui sépare une nature inintelligente, inerte et passive, de l'être actif, intelligent et libre. Voilà, Messieurs, une portion incontestée du domaine de la philosophie; voilà une tâche qu'il lui appartient de remplir et que nul ne lui dispute: en commençant ces réflexions, nous en avons signalé l'importance; nous avons fait entrevoir aussi qu'elle n'est ni sans étendue, ni sans grandeur. Mais quoi! bornons-nous donc là les travaux et les droits de la philosophie? Prétendons-nous la renfermer dans le cercle limité de la conscience et de l'induction? L'arrêter devant les questions fondamentales de l'être et de la cause, devant les questions vraiment vitales de la nature et de la fin de l'âme humaine? Entendons-nous, en un mot, lui interdire l'examen et la solution des questions que nous avons désignées sous le nom de *ultérieures* ou de *transcendantes*?

Messieurs, nous croyons comprendre toute la gravité des objets et des pensées auxquels nous touchons en ce moment. Nous concevons, en effet, que, de la solution

des problèmes que nous venons d'énumérer, en nous demandant s'ils tombent légitimement sous la compétence philosophique, dépend entièrement l'idée que l'homme doit se former de lui-même, et que c'est cette idée qui le détermine dans l'exercice de sa liberté et qui fait sa moralité. Ce peu de mots, bien pesé, nous semble tout dire : toute la direction et toute la destinée de l'homme et des sociétés sont là. Dès lors, il paraît indispensablement nécessaire que tout être humain, savant ou ignorant, grand ou petit, soit fixé sur ces questions capitales ; et, pour le dire en passant, cette indispensable nécessité n'est pas, à nos yeux, un motif de peu de valeur pour penser que l'acquisition de connaissances si essentielles pour nous, si décisives pour notre sort tout entier, n'aurait pu, sans une contradiction cruelle, être abandonné aux chances incertaines, aux lenteurs inévitables, aux tâtonnements indécis des recherches humaines. Que si l'examen attentif de nos facultés nous conduisait de plus à reconnaître qu'insuffisantes, soit pour créer, soit pour donner la certitude sur ces profonds objets, elles ont précisément ce qu'il leur faut de force et d'étendue pour la discerner, la confirmer et la retenir lorsqu'elle leur est apportée par un enseignement divin, un pas immense serait fait vers la réponse qu'on attend de nous. Si enfin l'histoire de la philosophie, venant corroborer par les faits la vérité de ces observations, nous montrait la raison de l'homme déplorablement impuissante (si ce n'est cependant pour se démentir et se ruiner elle-même), toutes les fois que se plaçant en dehors des traditions dépositaires de

l'enseignement primitif, elle a tenté d'atteindre et de poser seule les vérités premières, base des croyances et source des devoirs; tandis que nous la voyons pleine d'autorité et d'une force irrésistible, lorsque, aux époques de foi, acceptant ces données fondamentales, telles que l'intelligence incréée les a manifestées dès le principe, elle s'est bornée à les développer et à les mettre en lumière : alors, si nous ne nous trompons, de ces considérations et de ces faits ressortirait avec évidence le rôle que la philosophie est appelée à remplir par rapport aux questions transcendantes, et spécialement aux grands problèmes de la nature et de la destinée humaine.

Vous avez aperçu notre pensée, Messieurs, à travers les formes dubitatives sous lesquelles elle vient de se produire. Quelque jour, si le temps et les forces nous sont donnés, nous essaierons, dans un travail spécial, de développer les motifs qui ont établi en nous, sur ce point, une conviction que de laborieuses recherches ont préparée, qu'ont précédée de longues et pénibles incertitudes, mais qui enfin, affermie par la réflexion et mûrie par le temps, nous semble désormais inébranlable. Oui, Messieurs, nous pensons que la tâche purement scientifique de la philosophie est fort restreinte à l'égard des questions ultérieures, qui, franchissant les limites de l'observation et d'une induction rigoureuse, aspirent à sonder les secrets de l'existence, de la nature intime, du principe et de la fin des êtres spirituels. Lorsqu'à l'aide des conceptions rationnelles qui lui révèlent la substance au delà du phénomène, la cause au-dessus de l'effet.

produit, l'intelligence humaine a entrevu l'être pensant et l'être nécessaire, nous ne comprenons pas qu'elle puisse, seule et sans un guide surhumain, faire un pas de plus dans ces régions de l'infini, impénétrables à sa faiblesse. Et encore n'ignore-t-on pas les vives attaques dirigées par le criticisme contre la valeur objective des conceptions de substance et de cause. Ici, Messieurs, nous sommes heureux de pouvoir appuyer notre opinion sur un sujet aussi grave de l'autorité d'un sage et profond penseur, prématurément enlevé à la philosophie chrétienne, alors qu'il s'apprêtait à lui élever un monument, dont il ne nous est resté que quelques matériaux épars.

« Les êtres métaphysiques, dit quelque part » M. Riambourg, ne tombent pas sous la perception des » sens; ils échappent à la prise de la raison humaine. » Elle peut soupçonner leur existence, l'induire avec » plus ou moins de certitude, mais elle n'a pas la puis- » sance de les atteindre; il ne lui a pas été donné de les » saisir. Aussi, quand il lui arrive d'essayer, oubliant ses » attributions limitées, de s'élancer jusqu'à l'être, c'est » une abstraction logique, mais ce n'est point un être » réel dont elle reste en possession. »

Et plus loin il ajoute : « Il n'appartient qu'à celui qui » a créé les êtres de plonger au fond de leur nature; » qu'à celui qui connaît leur nature, de fixer nettement » leurs rapports; et enfin il n'appartient qu'à l'être » infini d'établir le lien mystérieux qui doit exister entre » la créature raisonnable et le Créateur infini. »

Nous pourrions, Messieurs, à l'appui de ces principes, qui nous paraissent inattaquables, faire ressortir l'impuis-

sance de la raison à atteindre seule la première et la plus essentielle de toutes les vérités, à s'élever par ses propres forces jusqu'à l'idée de ce Créateur infini et de ses perfections ineffables. Nous ferons voir, d'une part, que l'induction, ne pouvant rigoureusement conclure des faits que ce qu'ils contiennent, ni affirmer d'une cause que ce que les effets en témoignent, ne saurait dès lors nous conduire logiquement du fini jusqu'à l'infini, à moins qu'on n'ose soutenir que Dieu s'identifie avec l'universalité des êtres créés, ce qui serait formuler le panthéisme. Nous montrerions que la déduction, à son tour, ne peut nous donner l'existence de Dieu qu'en la tirant d'un principe supérieur, principe qui, contenant ainsi l'idée du Créateur et de l'infinité de ses perfections, ne saurait se trouver dans une intelligence finie qu'autant qu'il y aurait été déposé par l'infini lui-même, c'est-à-dire, par Dieu agissant directement sur l'âme de l'homme, l'éclairant par sa parole, l'illuminant, en quelque sorte, de sa propre lumière; d'où nous conclurions que la source primitive de l'idée de Dieu n'est autre que Dieu lui-même, se manifestant à l'homme par la révélation, ou, en d'autres termes, et pour nous servir du langage concis et énergique d'un grand docteur, que l'homme ne peut connaître Dieu sans Dieu. *Meminerint fieri non posse ut sine Deo Deum discamus.*

Des considérations analogues à celles qui précèdent, et que nous regrettons de n'avoir pu qu'effleurer, nous conduiraient à reconnaître l'insuffisance radicale de nos facultés naturelles pour établir avec une certitude incontestée les autres points fondamentaux de la vérité méta-

physique, et nous conduiraient à cette conclusion définitive, que la philosophie, une fois parvenue, dans l'étude de l'homme, à la découverte des lois et des faits primitifs qui forment les limites de la science inductive, doit nécessairement, si elle ne veut se perdre dans le dédale de ces systèmes à base ruineuse, qui n'ont de valeur et de force que pour s'entre-détruire, en mettant à découvert leur commune infirmité, chercher en dehors de la raison les principes qui lui sont nécessaires pour assurer sa marche, les demander à une autorité plus compétente pour les poser avec solidité; en un mot, puiser la lumière qui lui manque au foyer même de toute lumière et de toute vérité (1). C'est donc sur les données de la révélation, dont la nécessité se trouve ainsi virtuellement établie, que la philosophie transcendante doit asseoir la démonstration et le développement de toutes les grandes vérités religieuses, morales et sociales qui présupposent la connaissance de la nature intime et de la destinée finale des êtres.

Nous sentons, Messieurs, combien cette conclusion,

(1) Il est bien entendu, ainsi qu'on l'indique dans plusieurs endroits de ce travail, que l'intelligence une fois en possession de ces premiers principes et de ces vérités fondamentales qui lui sont fournis par la parole révélée, peut ensuite, par ses seules forces, saisir avec certitude les rapports qui les rattachent aux connaissances acquises à l'aide de nos facultés naturelles; en sorte que, si elle doit renoncer à découvrir et à poser *à priori* ces vérités et ces principes, il lui est donné de les confirmer par l'expérience, de les démontrer par le raisonnement, et, comme le dit un philosophe de notre époque, d'obtenir ainsi *l'évidence de ce qu'elle avait d'abord admis de confiance ou cru obscurément.*

que nous avons hâtée afin de ne point abuser de votre indulgente attention, aurait eu besoin d'être préparée par des considérations plus étendues, corroborée par une discussion plus approfondie des motifs dont elle découle : nous comprenons aussi qu'elle devrait être éclaircie par des explications précises sur le rôle qui resterait à remplir à l'intelligence et à la raison placées ainsi dans une voie nouvelle ; sur la part qui serait laissée à la science humaine ainsi subordonnée à l'enseignement divin, soit pour peser la valeur comparative des traditions qui pourraient se disputer la prérogative d'être les interprètes légitimes de la vérité révélée, soit pour rapprocher de cette dernière les resultats de l'observation psychologique et faire sortir de ce rapprochement la confirmation rationnelle et la pleine justification des données supérieures.

Mais, Messieurs, ce complément naturel de notre travail, tel que nous venons de l'esquisser, formerait le sujet de tout un livre, et nous n'avons voulu vous présenter que quelques aperçus généraux, quelques sommaires considérations sur le caractère des doctrines philosophiques, et spécialement sur la marche qui nous semble propre à leur imprimer une direction sagement scientifique et solidement religieuse. La distinction des objets de ces recherches sur lesquels nos facultés peuvent nous donner l'évidence, et de ceux qui, placés hors de leur atteinte, réclament, pour être connus avec certitude, le secours d'une lumière supérieure, est, selon nous, à cet égard, la condition essentielle. Par là, se trouvent posées les limites respectives de la science humaine et de l'enseignement divin, dont l'une explorant

avec pleine liberté la partie phénoménale des choses, constate toutes les causes et tous les effets perceptibles, et remonte jusqu'aux lois de leur succession régulière dans le temps; tandis que l'autre, plongeant au sein même de l'être et jusque dans les profondeurs de l'éternité, découvre à la créature raisonnable ce qu'elle a besoin de connaître de l'essence, du principe et de la fin de toutes choses et d'elle-même.

Que si l'on croyait devoir nous reprocher de restreindre outre mesure, dans ce partage des questions philosophiques, le champ laissé à l'intelligence et à la raison, d'attenter arbitrairement à leurs prérogatives et à leur dignité, nous répondrions en quelques mots, que les prérogatives légitimes de l'intelligence relativement à un ordre d'objets et de vérités, doivent sans doute être mesurées sur ses forces, sur son pouvoir, constaté par une expérience suffisante et par des résultats constants; puis nous demanderions, l'histoire de la philosophie à la main, à quel résultat unanimement accepté et convenu a pu arriver, depuis trois mille ans de recherches sur les problèmes fondamentaux de notre nature et de notre destinée, l'intelligence humaine, s'appuyant sur elle-même, et s'isolant des traditions sacrées. Nous dirions ensuite que la véritable dignité de la raison consiste à reconnaître sa portée et sa compétence, à se tenir à sa place, à se préserver soigneusement de tout imprudent écart, et surtout de cette vaine opinion à laquelle elle n'est que trop disposée à céder, savoir, qu'elle ne relève que d'elle seule, et qu'elle est juge en dernier ressort de toutes les vérités. Nous ajouterions enfin que, pour tout

homme dont l'âme n'est pas desséchée par l'orgueil, il doit être aussi doux qu'il est raisonnable de trouver les principes de la vérité dans cette même parole qui a été pour tous la source de l'être et de la vie, de préférer les sublimes et féconds enseignements de la sagesse éternelle à ce triste *peut-être*, suprême effort d'une raison épuisée dont nous voyons chaque jour les présomptueux et stériles labeurs aboutir aux angoisses du doute ou à l'engourdissement de l'indifférence.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie, en vous appelant au nombre de ses membres, avait compté d'avance sur une coopération de votre part, active, pleine de goût et de savoir. La manière brillante dont vous avez traversé la carrière du professorat, ce sacerdoce qui par l'intelligence mène à la vérité, comme l'autre y conduit par le cœur, donnait à la Compagnie l'assurance que son choix ne pouvait tomber sur un plus digne. L'intéressant travail dont vous venez de lui donner communication, lui prouve qu'elle ne s'était point trompée.

Puisse, Monsieur, cette fraternité intellectuelle que

nous sommes heureux de vous offrir, vous prouver combien cette province, qui vous a vu naître, sait apprécier vos travaux universitaires et votre dévouement à cette jeunesse, dans laquelle elle place les plus belles espérances de son avenir.

Je me féliciterais d'être l'interprète des sentiments de la Compagnie, si la circonstance déplorable qui la prive de son président, n'enlevait à vos titres, Monsieur, l'honneur d'être proclamés par l'un des plus illustres de ses membres. Permettez que la voix du cœur remplace celle de l'éloquence, pour vous souhaiter la bienvenue que votre talent et votre caractère vous assurent parmi nous.

PRIÈRE ET RÉSIGNATION.

PAR M. CH. LAUMIER.

J'ai vidé jusqu'au fond le calice d'absinthe
Qu'à ma bouche, ô mon Dieu! vous avez présenté,
Et toujours adorant votre volonté sainte,
J'ai de l'âme à vous seul demandé la santé.
Je n'ai jamais qu'en vous placé mon espérance,
Attendant chaque soir un lendemain meilleur;
J'ai soixante ans ainsi vécu dans la souffrance.
Soyez béni, Seigneur.

J'étais né cependant sous un astre paisible,
Dans un rang où sans frais chacun peut être heureux;
Modeste dans mes goûts, doué d'un cœur sensible,
Je n'eus que des besoins simples et peu nombreux.
Le culte des beaux arts, les charmes de l'étude
Auraient été pour moi des sources de bonheur,
Mais vous m'aviez prescrit une tâche plus rude;
Soyez béni, Seigneur.

Sans me plaindre, je l'ai jusqu'au bout poursuivie,
Cette tâche de maux sur ma tête amassés;
J'arrive en chancelant au déclin de la vie,
L'œil éteint, le front chauve et les membres glacés.

J'ai fatigué mes bras tant que j'ai pu le faire
Dans votre vigne, obscur et pauvre serviteur :
Ma journée est finie et j'attends mon salaire.
Soyez béni, Seigneur.

Hélas ! j'ai bien des fois, comme un être en démence,
A vos commandements tenu mon cœur fermé ;
Mais vous me ferez grâce, et, dans votre clémence,
Me remettrez beaucoup, car j'ai beaucoup aimé.
L'amour nous vient de vous ; c'est votre loi suprême,
Et dans tous les instants séduit par sa douceur,
J'ai vécu dans autrui bien plus que dans moi-même.
Soyez béni, Seigneur.

Votre fils mort en croix pour notre délivrance,
Avant que d'expirer martyr et triomphant,
A dit, laissez à moi, laissez venir l'enfance :
Mon Dieu ! je viens à vous, humble comme un enfant.
Je viens les yeux baissés, d'un pas lent et timide,
Le visage couvert de crainte et de pudeur,
Comme en mes jeunes ans, prenant la foi pour guide.
Soyez béni, Seigneur.

Voyez-moi tout courbé sous le fardeau des peines
Qui sont des malheureux l'héritage commun.
Vous avez de pardons les deux mains toujours pleines ;
Ouvrez-les et sur moi laissez-en tomber un.
Jamais votre soleil n'a daigné me sourire ;
Ordonnez qu'il me lance un rayon de chaleur,
Et qu'enfin sans pleurer je puisse un jour vous dire :
Soyez béni, Seigneur.

Si jusqu'à vous mes cris n'arrivent point encore,
S'il est d'autres malheurs que je doive endurer,
Et si c'est vainement que ma voix vous implore,
Je ne l'élèverai jamais pour murmurer.
Contrit et résigné, le front dans la poussière,
J'accepterai mon sort dans toute sa rigueur,
Comme aujourd'hui, disant à mon heure dernière :
Soyez béni, Seigneur.

RAPPORT

DE M. LÉON BRETILLOT,

SUR LE CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE SUARD.

Messieurs,

Parmi les personnes que les spéculations politiques ou les affaires laissent s'occuper encore de littérature et de débuts littéraires, quelques-unes désapprouvent l'usage où sont les Académies de proposer, pour sujet du prix d'éloquence qu'elles décernent annuellement, l'éloge des écrivains distingués. Elles craignent pour la rectitude du jugement des concurrents l'obligation qui leur est, pour ainsi dire, imposée de vanter ou d'excuser toutes les actions de l'homme dont ils glorifient la vie, même ces actes d'une moralité douteuse, trop souvent dictés aux gens de lettres par l'amour-propre ou la jalousie. Elles ne redoutent pas moins de voir les prétendants aux couronnes académiques se fausser l'esprit en cherchant à donner un certain relief aux productions médiocres ou faibles qui ont pu se glisser dans la série des œuvres soumises à leur examen. Il leur paraît qu'un sujet que l'homme qui le traite n'a pas choisi, est d'avance frappé de stérilité, surtout lorsque le développement en est assujetti à des formes, des règles de convenance qui enlèvent à la pensée son indépendance, bornent l'essor de l'imagi-

nation, et forcent le style à prendre une allure solennelle bien propre à lui ôter toute naïveté et toute souplesse.

Ces reproches auraient de la gravité s'il était vrai que les concurrents dussent trouver parfait l'homme et l'écrivain qu'on leur donne à apprécier, le louer toujours et faire fumer devant sa statue des nuages d'encens en prenant des attitudes nobles et gracieuses si on le peut, indiquées d'avance toutefois, et partant fort peu naturelles. Mais jamais il n'est entré dans la pensée d'un corps littéraire de dépouiller ainsi ceux qu'il appelle à lutter, de la liberté de leurs opinions et de leur jugement, ni de les enfermer dans l'éternelle répétition d'un dithyrambe chanté sur un mode antique et consacré. Les Académies désignent un sujet, parce que la comparaison entre des compositions abandonnées au libre arbitre des concurrents, et de nature conséquemment très-diverse, deviendrait difficile, sinon impossible. Elles proposent de préférence l'éloge d'un écrivain, parce qu'il y a dans l'étude du caractère, des actions, des idées de cet écrivain, du vêtement riche ou indigent, pittoresque ou vulgaire dont il a couvert ses pensées, la matière de réflexions curieuses, l'occasion pour de jeunes intelligences de connaître à fond la nature humaine dans ses types les plus délicats. Le mot éloge, impropre peut-être, n'implique pas que les corps littéraires considèrent comme n'ayant erré, ni moralement ni intellectuellement, l'homme sur la vie et les écrits duquel ils appellent un examen public et solennel. Toute latitude est laissée de blâmer ce qui paraît reprochable. Mais ce blâme doit être exprimé avec les égards qu'exigent et l'homme distingué auquel

on l'adresse, et le corps qui en apprécie la convenance et la justesse. La critique ne s'affaiblit pas en demeurant polie. Pour être courtoises, les armes ne portent des coups ni moins sûrs ni moins acérés.

Il y a d'ailleurs dans la perspective ouverte beaucoup plus d'espace et d'air qu'on ne le croirait au premier coup d'œil. Elle offre de grandes ressources pour la variété des aperçus, la richesse du style, l'émission de réflexions piquantes et vraies. L'étude de l'homme est un livre sans cesse écrit et lu, qu'on ne se lassera jamais de lire ni de refaire. Cette étude devient plus attrayante encore lorsqu'il s'agit de peindre un de ces personnages qui, dans la société comme dans l'histoire littéraire, laissent trace de leur passage, se mêlent volontiers au mouvement des choses du monde, exercent par leur conversation non moins que par leurs écrits, une action proportionnée à l'étendue de leur talent, reçoivent facilement l'impression des événements contemporains et conservent au milieu de cette foule de sensations grandes ou petites, tristes ou gaies, graves ou stériles, fécondes ou impuissantes, un caractère à eux, qui les distingue et les sépare de la foule. C'est dans cette classe que doit, si je ne me trompe, être rangé l'homme dont vous avez demandé l'éloge. Suard, écrivain spirituel et élégant, très-versé dans la connaissance des littératures anciennes et modernes, doué d'un sens parfait, d'une âme élevée et compatissante, a vécu dans une époque fort tourmentée, au milieu d'un monde qui traitait en se jouant les choses sérieuses, et avec passion les choses légères, et qu'une commotion terrible a tout d'un coup

lancé dans des voies tumultueuses et sanglantes. Le Franc-Comtois, devenu Parisien, a pris part aux scènes diverses de ce grand drame ; il assistait à l'exposition et au dénoûment, et, sans jouer le rôle d'un acteur principal, il a laissé de sa participation à ces actes si extraordinaires, des vestiges qui ne s'effaceront pas. Déjà l'histoire de sa vie a servi de cadre à un homme de mérite pour esquisser sous quelques-unes de ses faces la société mobile et changeante à laquelle Suard se trouvait mêlé. Elle pouvait, sous une forme différente et plus restreinte, présenter une série de tableaux piquants, d'appréciations curieuses. Indépendamment donc des motifs particuliers qui dictaient votre choix, vous aviez toute raison d'ouvrir cette mine féconde à ceux qui auraient le désir et la force de l'exploiter.

Nous devons croire qu'on en a jugé ainsi au dehors. Quatre concurrents sont descendus dans la lice, et vous m'avez chargé, Messieurs, de faire connaître dans cette nombreuse assemblée, votre pensée sur les efforts qu'ils ont faits pour conquérir la palme réservée à celui que vous en jugez digne.

L'auteur du discours qui porte pour épigraphe les mots d'Horace, *fiet Aristarchus,* trouvant trop vaste la carrière dont nous avons succinctement indiqué l'étendue, et pensant que vous attendiez seulement une appréciation littéraire du talent de l'écrivain, a laissé de côté l'homme et sa vie. Cette mutilation rend la tâche plus légère, mais elle n'est pas heureuse ; car il devient difficile d'isoler l'homme du littérateur, le caractère et les actions de la parole et de la pensée écrite, sans qu'on s'expose

à ne retenir du mérite purement littéraire qu'une idée incomplète, peut-être fausse. Nous craignons que, dans sa dissertation brève et un peu écourtée, le concurrent n'ait pas échappé à cet écueil. Il passe en revue et juge d'une manière assez équitable les principales productions de Suard. Mais, outre que cet examen n'a pas tout le relief dont il serait susceptible, il laisse dans l'ombre quelques-unes des qualités aimables dont s'est formé ce talent si fin, qui doit autant à la fréquentation des hommes qu'à l'étude des livres. Le passage le plus remarquable de ce discours a été suggéré par quelques mots de Suard sur la dignité et l'importance de la critique. Le concurrent développe cette pensée dans quelques réflexions heureuses et vraies, qui gagneraient encore à être exprimées avec plus de netteté et d'élégance.

Mieux avisé, l'auteur du discours portant pour épigraphe l'adage cicéronien, *vir bonus, dicendi peritus,* a voulu embrasser le sujet tout entier. Par cela même qu'il n'a pas séparé ce qui en effet est inséparable, les productions de Suard ayant avec sa conduite habile et ferme une connexion intime, il présente le secrétaire perpétuel de l'Académie française sous un aspect plus vrai. Mais son travail, qui respire l'amour du bon et de l'honnête, laisse trop à désirer dans l'ordonnance de la composition, la nouveauté des aperçus, le talent de l'exposition et la correction du style, pour que vous puissiez tenir compte au concurrent d'autre chose que des excellentes intentions qui l'ont conduit à se former de Suard une opinion supérieure à celle de son mérite réel.

Il y a beaucoup plus d'art dans l'éloge ayant pour

devise cette maxime de Thomas ; « *Avant de louer un » homme, interrogez sa vie.* » La composition plus développée accuse des études faites avec soin et qui ont produit de meilleurs résultats. Il n'est pas échappé au concurrent que le caractère de Suard avait eu sur sa carrière littéraire une influence décisive; qu'il fallait donc bien connaître ce caractère pour estimer à sa juste valeur le talent du critique et du philosophe. Mais l'auteur, qui ne se serait pas égaré s'il avait été doué d'un coup d'œil assez sûr pour suivre fidèlement cette direction, n'a pas su maintenir entre les deux parties de son sujet un accord juste et rationnel. Le désir qu'il avait de faire de l'homme moral un portrait animé et ressemblant, lui a fait négliger l'homme intellectuel. En le lisant, je devine ce que Suard a déployé dans sa longue carrière de force d'âme, de sagesse, de prudence, de vertus sociales. Je ne vois pas aussi bien quelle a été la nature de son esprit, comment cet esprit a gardé sa physionomie au milieu de la foule d'intelligences qui encombrent la fin du 18e. siècle, quelle action il a exercée sur le mouvement littéraire du temps, quelle direction il en a reçue. Tous ces points importants restent dans l'ombre, et le discours ne donne pas une idée juste et nette de ce qui en devait être le principal objet.

Le style a de la méthode et de la clarté. Je voudrais pouvoir dire encore qu'il a un air à lui, qu'il est facile ou élégant, que les pensées ont quelque originalité, ou du moins qu'elles sont présentées d'une façon avenante et qui leur donne de la vie. Je voudrais ajouter, car l'absence d'infractions aux règles du langage devient un

éloge aujourd'hui, que ce style n'est jamais déparé par les fautes de construction et de syntaxe, les tournures amphibologiques, les emplois vicieux des pronoms; mais j'aurais quelque peine à justifier ces éloges. Les négligences, les vulgarités se multiplient à mesure que l'habitude d'écrire devient plus générale. On se laisse aller à l'incorrection, parce que cela est commode, et parce que le goût de la masse des lecteurs n'est plus assez exercé pour se montrer exigeant. A cette fâcheuse tendance, les Académies doivent opposer une resistance de tous les moments. Leurs prétentions paraîtraient trop hautes peut-être, si elles demandaient que les ouvrages qui se disputent leurs couronnes fussent toujours écrits d'une manière remarquable. Mais on ne leur contestera probablement pas le droit d'exiger dans ces ouvrages de la pureté et de la correction, de vouloir qu'ils restent exempts de trivialités, de phrases louches et mal faites; car si elles autorisaient l'usage de semblables licences, la langue française, si nette, si précise, si svelte dans ses allures, pourrait dégénérer en un jargon lourd, obscur et diffus.

Il est à regretter que des taches de cette nature se rencontrent aussi dans le discours dont l'auteur a pris pour épigraphe cette pensée de d'Alembert : « *Le caractère des hommes célèbres n'est pas moins digne de fixer nos regards que leurs talents.* » On les y trouve, il est vrai, en moins grand nombre. Elles offensent moins l'oreille et le goût. Mais elles suffisent pour ôter au style la rapidité, la précision, l'élégance soutenue, dont l'auteur a approché sans y atteindre. Des recherches conscien-

cieuses, une compréhension plus vive et plus étendue, donnent à son travail une supériorité marquée sur les travaux de ses compétiteurs. Il débute par établir entre les hommes de génie et les hommes de talent une distinction de laquelle il conclut que, si les premiers sont dignes d'admiration, ce sont les seconds qu'il faut se proposer pour modèles et dont on doit suivre les traces, leurs facultés étant plus en harmonie avec celles que la nature a départies à chacun.

« Il est, dit-il, d'autres talents plus modestes, qui, sans » se distinguer par l'originalité de leurs œuvres, occupent » cependant un rang honorable dans une littérature. Ils » n'illumineront pas une époque des rayons de leur » gloire, mais ils contribueront à conserver la lumière » des saines doctrines. Ils n'étonneront pas leurs con- » temporains par la vigueur de leur pensée, par la sou- » daineté de leurs inspirations. Mais ils sont exempts » de ces écarts quelquefois funestes qui signalent la » marche du génie. Ils serviront le génie lui-même s'ils » lui indiquent les moyens de prévenir les chutes en » s'appuyant dans ses créations les plus audacieuses sur » les lois immuables et universelles sanctionnées par l'ex- » périence, la raison et le bon goût. Soumettant con- » stamment leur imagination au frein d'un jugement » sévère, ils marchent d'un pas sûr dans les routes les » plus ardues de la vie commune. Dépourvus de la » puissance de précipiter les esprits dans des domaines de » la pensée inconnus avant eux, ils trouveront dans » leur intelligence cultivée et mûrie cette force qui fait » qu'on ne reçoit de ses contemporains que la part des

» opinions et des mœurs que la conscience a d'avance
» circonscrite et qui préserve de bien des fautes. Ils
» auront connu, étudié les faiblesses et les erreurs des
» hommes, et, prévoyant la borne contre laquelle vien-
» draient expirer tous les efforts d'une ardeur de réforme
» intempestive, ils toléreront, ils excuseront même, s'ils
» le peuvent, tout ce que leur zèle ne pourrait corriger.
» Ce n'est pas que la société leur paraisse irréprochable ;
» s'il avait dépendu d'eux, ils l'auraient faite autrement.
» Mais le passé n'est pas en leur pouvoir, et ils acceptent
» la société comme ils la trouvent, résolus toutefois à
» faire prospérer les éléments du bien, à combattre les
» abus invétérés, à paralyser ou amortir les tentatives
» des passions mauvaises. Qu'on suppose à des hommes
» ainsi trempés cette habitude du monde sans laquelle
» il manque toujours quelque chose aux talents les plus
» éminents, à l'aménité des mœurs la plus exquise, on
» aura l'idée d'hommes d'une sociabilité parfaite : alors,
» dans la carrière littéraire comme dans la vie privée, ils
» pourront, dans l'acception rigoureuse du mot, servir
» de modèles. — Tel fut Suard. »

Ainsi entré dans son sujet, le concurrent raconte les traits si honorables qui signalèrent la jeunesse de Suard. Il rend compte de ses premiers pas dans la carrière. Il le montre se liant fort vite à Paris avec les directeurs du mouvement littéraire, avec les hommes de qualité qui aimaient et protégeaient les lettres, et s'associant à l'action que les uns et les autres exerçaient sur l'opinion publique par leurs écrits ou par « ces conversations jour-
» nalières établies chez de riches financiers ou des femmes

» spirituelles dont les noms vivront aussi longtemps que
» ceux des fameux écrivains qu'ils recevaient dans
» leurs salons. Rien, en effet, *ajoute-t-il*, de plus essen-
» tiellement français que l'art de la conversation, cet art
» de se plaire et de s'instruire mutuellement dans des
» entretiens familiers et dans des réunions embellies par
» la présence de femmes qui font admirer les richesses
» de leur esprit aussi bien que leurs attraits. Il n'est
» pas de symptôme plus décisif des progrès d'une civi-
» lisation; et dans tout pays où l'on rencontre de ces
» sortes d'assemblées, on peut affirmer qu'elle y est
» parvenue à l'un de ses plus hauts périodes. Aussi la
» Grèce ne nous en offre des exemples que dans le siècle
» de gloire et de splendeur de Périclès, où la belle
» Aspasie, s'entourant des graves politiques et des philo-
» sophes contemplatifs, enseignait au maître de Platon
» lui-même à tempérer par les grâces l'austérité de la
» philosophie. Nous lisons dans Cicéron que les femmes
» romaines les plus distinguées par leur esprit réunis-
» saient près d'elles plusieurs orateurs célèbres qui durent
» à leur fréquentation une politesse de langage et une
» délicatesse de goût qui n'étaient peut-être pas dans les
» mœurs républicaines des Romains. Dans la France du
» moyen âge, c'est-à-dire du 12me. au 14me. siècle, lors-
» que l'esprit chevaleresque eut donné naissance aux
» cours d'amour, tribunaux dont le pouvoir, pour
» n'exercer qu'une autorité d'opinion, n'en était pas
» moins respecté, l'on vit régner dans les relations
» sociales une politesse et une courtoisie si pleines de
» grâces et de noblesse, qu'aujourd'hui même on ne

» saurait mieux louer les manières d'un guerrier ou d'un
» homme du monde qu'en lui reconnaissant des formes
» chevaleresques. »

Cette digression amène le concurrent à atténuer quelques-uns des reproches adressés dans le 17me. siècle à l'hôtel de Rambouillet, reproches qui ont pris, sous la plume de Molière, une forme si cruellement plaisante ; puis, à dire comment Suard devint bientôt maître dans cet art de converser, devenu un des plaisirs les plus vifs du 18me. siècle.

Ce fut dans ces conférences si attrayantes et si spirituelles que Suard conçut l'idée de faire connaître les productions les plus remarquables de nos voisins sur les lettres, l'histoire et la philosophie, et qu'il jeta le fondement de ces études de littérature comparée, qu'on a beaucoup développées depuis. Le concurrent a eu raison de signaler cette circonstance. Elle montre combien Suard avait l'esprit pénétrant et juste. Il portait cette rectitude d'idée dans les écrits courts, mais substantiels qu'il livrait à la publicité et que son panégyriste caractérise ainsi.

« Ces premières publications avaient encore accru la
» réputation dont Suard jouissait dans la république des
» lettres. Par cela même que ses compositions avaient
» peu d'étendue, il y donnait un soin et une attention
» extrême, qu'il serait difficile de soutenir au même
» degré dans un ouvrage de longue haleine. Aussi
» étaient-elles très-recherchées et citées comme des mor-
» ceaux achevés. Laissant de côté ce que la critique
» pouvait avoir d'acrimonieux et de personnel, il la

» maintint dans les bornes d'une décence qui, pour
» être sévère, souvent n'en était pas moins piquante, et
» qui lui mérita l'estime et le respect de ceux-là même à
» qui il ne pouvait accorder des éloges sans restrictions.
» On pourrait dire de lui ce que lui-même écrivait de
» son ami de toute sa vie, l'abbé Arnaud, que, préférant
» le bonheur séduisant de plaire tous les jours à un
» monde choisi, à la gloire de vivre avec estime dans la
» postérité, il aima mieux laisser entrevoir qu'il aurait
» été un des écrivains les plus distingués de son siècle,
» que de l'être en effet, et que sa réputation brillante, il
» la devait moins à ce qu'il produisit, qu'à l'opinion
» qu'il donna de ce qu'il pourrait produire. »

Par son mariage avec la sœur du fameux imprimeur Pankoucke, femme « dont les grâces charmantes » s'embellissaient encore de tous les dons de l'esprit, » Suard donna plus de consistance à sa carrière littéraire et à sa vie d'homme de monde. L'auteur suit et raconte l'une et l'autre à travers toutes les oscillations qu'elles reçurent des renversements et des agitations révolutionnaires. Il a soin de ne laisser échapper aucun des faits principaux et de rattacher toujours les écrits de l'académicien aux circonstances qui les provoquèrent; car Suard se déterminait rarement à prendre la plume pour le seul plaisir de répandre ses pensées ou de satisfaire son amour-propre d'auteur. Le concurrent rapporte avec quelle loyauté et quelle élévation d'esprit il s'acquitta des devoirs attachés aux fonctions à la fois politiques et littéraires que lui fit confier l'estime dans laquelle le tenaient les intelligents ministres du malheureux

Louis XVI. Jamais il ne recula devant l'accomplissement d'un acte dicté par sa conscience, pas même lorsque les conséquences de cet acte pouvaient l'exposer aux attaques des deux plus impitoyables railleurs de la fin du 18me. siècle, Chamfort et Beaumarchais. L'opinion publique lui tint compte de cette fermeté si peu commune. Elle l'entoura d'une considération qui fut partagée par l'homme prodigieux devant qui tout s'inclinait et aux désirs duquel Suard sut résister, sans sortir des égards respectueux qu'un homme éclairé et de bonne compagnie conserve toujours pour l'homme de génie. Cette carrière honorable et si dignement remplie fut terminée doucement. Nous laisserons le concurrent en raconter la fin.

« Ses derniers jours, exempts des infirmités et de » l'ennui qui d'ordinaire accompagnent la vieillesse, » s'écoulèrent paisiblement au milieu de ces nobles » plaisirs de l'esprit qui avaient si doucement rempli sa » vie. La pensée de la mort, loin de lui causer quelque » épouvante, ne pouvait troubler la sérénité de sa belle » âme. Il reportait souvent avec complaisance ses » regards en arrière et aimait à recueillir les souvenirs » de sa mémoire extrêmement riche et variée, mais en » même temps fugitive. La pensée lui vint de les écrire, » sans ordre et sans suite, sur des feuilles volantes, que » l'on a retrouvées après sa mort. Peut-être en voulait- » il faire les matériaux de mémoires qui seraient » devenus sous sa plume si curieux et si piquants. Suard » aimait comme Montaigne qu'il avait beaucoup médité, » à se peindre lui-même avec effusion, et plusieurs de » ses réflexions ainsi jetées au hasard sont vraiment

» touchantes. Le passage suivant nous paraît le caracté-
» riser avec une grande vérité : *Dans ma jeunesse j'ai*
» *été frappé d'un vers de Stace :*

Ingenium probitas, artemque modestia vincit.

» *J'ai eu l'ambition de mériter un tel éloge. Je suis*
» *bien loin de m'en croire digne , et une telle ambition*
» *exclut même le mérite de la modestie; mais qu'on me*
» *pardonne de dire que j'en ai eu la pensée.* Les affec-
» tions constantes de son cœur, son exquise urbanité ne
» se ressentirent nullement de l'action du temps, et il
» vit jusqu'à sa dernière heure les hommes de tout rang
» et de tout âge qu'il avait honorés de son amitié lui
» témoigner la même considération et les mêmes em-
» pressements. Enfin il s'éteignit le 20 juillet 1817 à
» l'âge de 85 ans. »

Ces citations et la courte analyse que nous venons de donner suffisent pour faire ressortir le genre de mérite que vous avez distingué dans ce dernier éloge. Le sujet y est convenablement traité. Aucun point essentiel n'est omis. L'auteur connaît Suard et les hommes au milieu desquels il a vécu. Ses portraits ne manquent pas de fidélité. Après l'avoir lu, on sait ce qu'a été notre compatriote, la part qu'il a prise au mouvement littéraire de la fin du 18me. siècle et du commencement du 19me., quel sillon il a tracé dans le champ de l'histoire littéraire, quels titres sauveront son nom de l'oubli et le transmettront aux générations à venir. Mais vous avez vainement cherché dans ce travail consciencieux et digne d'estime, la vue supérieure que l'homme habile porte

dans l'ensemble et les détails de l'œuvre qu'il a mûrie, et qui distribue entre toutes les parties ce juste accord, cet ordre savant, ces proportions régulières d'où naît le charme attaché aux productions bien faites. Vous avez aussi pensé que le concurrent n'avait peut-être pas rendu au talent de Suard toute la justice qui lui est due. Notre littérateur Bisontin n'a fait, il est vrai, que de la critique, en prenant ce terme dans son acception la plus étendue. Mais il l'a faite supérieurement, avec une finesse d'idées, une variété d'appréciations, une connaissance des hommes, un goût exquis, avec des qualités enfin qui rendent l'œuvre où elles se trouvent réunies une éminente conception de l'esprit humain. Suard avait beaucoup lu. Il connaissait à fond les littératures italienne et anglaise. Rarement on le vit faire parade de cette vaste érudition. Modeste et doué d'un tact parfait, il n'employait ce savoir étendu que pour répandre la lumière sur les sujets qu'il traitait, s'attachant toujours aux idées principales et les développant avec cette sobriété, cette réserve substantielle qui sont le fruit d'une connaissance complète de la matière. Sa critique devance beaucoup celle qu'on faisait de son temps. Elle est moins étroite, moins exclusive. Lorsqu'elle rend à nos grands écrivains un culte fondé sur le sentiment juste et raisonné de leurs éminentes facultés, elle admet cependant qu'il y a d'autres manières de concevoir le beau et de l'exprimer. Elle est féconde, aimable, enjouée, parfois incisive, tout en restant polie et de bon goût.

Suard pressentit l'importance politique et littéraire qu'allaient acquérir les journaux, ces organes capricieux

et souples de l'opinion publique. Il devina qu'aux longs traités, aux ouvrages *ex professo*, aux poëmes développés, aux romans de longue haleine, allaient succéder, dans une société inquiète et pressée du besoin d'agir, les poésies fugitives, les nouvelles, les dissertations vives et courtes, les esquisses finement touchées. Il saisit avec empressement cette direction pour laquelle la nature de son esprit était merveilleusement propre. Ce fut dans les journaux et les recueils périodiques du temps qu'il jeta cette série d'écrits brillants et lumineux qui se rattachaient à des objets variés : biographie, critique pure, histoire, études de mœurs, considérations philosophiques ou politiques. Il avait des arts un sentiment très-juste et très-délicat, et il s'était fort bien rendu compte des procédés qui leur sont propres. En cela encore il se trouvait plus avancé que beaucoup de ses confrères en magistrature littéraire. Aussi, dans la fameuse querelle des Gluckistes et des Piccinistes, put-il mettre au service de ce que la dialectique a de plus serré et de plus mordant, des connaissances techniques au moyen desquelles il eut bientôt raison de l'adversaire exercé, mais hautain et suffisant, qu'il avait choisi.

Son style présente le mérite peu commun de cacher sous les apparences de la simplicité et de la bonhomie une finesse d'autant plus piquante qu'elle se montre moins. Il est rapide, léger, souple, d'une clarté parfaite, tel enfin qu'on lui fit une fois l'honneur de le prendre pour le style de Voltaire en attribuant à celui-ci un opuscule dont Suard était l'auteur. Le concurrent qui paraît aimer et connaître notre province aurait pu faire remarquer

que ces qualités sont précisément celles qu'on refuse d'ordinaire aux Francs-Comtois. On leur accorde volontiers du savoir, de la profondeur, de la solidité, mais peu de facilité et d'élégance dans la forme qu'ils emploient pour émettre leurs pensées. Suard, un des premiers, après lui notre délicieux conteur Charles Nodier, d'autres plus jeunes et qui suivent leurs traces, vengent suffisamment la Franche-Comté de cette imputation mal fondée.

Quelques erreurs de fait se sont glissées dans le discours du concurrent. Nous ne les mentionnerons que pour rendre irréprochable, sous le rapport biographique, un travail fait d'ailleurs avec soin. L'auteur attribue à l'Académie de Toulouse la proposition du sujet d'éloquence sur lequel Suard exerça d'abord sa plume. Cet éloge de Louis XV avait été proposé par l'Université de Perpignan. Ailleurs il affirme qu'à l'issue de la querelle musicale dont nous avons parlé, Marmontel qui avait pris parti contre Gluck, voulant se réconcilier avec le redoutable défenseur de ce grand musicien, brûla le poëme satyrique dans lequel son ami n'était pas épargné. Mais il est difficile de laisser à Marmontel l'honneur de cet acte de modération, puisque la satire picciniste n'a point été détruite et qu'on l'a publiée depuis 1820. Enfin il dit qu'à l'époque de la convocation des Etats généraux, Suard partageait les généreuses espérances des Montmorency, des Barbé Marbois, des Camille Jordan. Ce dernier nom est évidemment de trop, car l'éloquent député de Lyon n'était point alors assez âgé pour compter parmi les hommes marquants de l'époque.

Ces légères inexactitudes ne vous empêcheraient pas

de décerner le prix à l'auteur du discours s'il ne vous restait pas quelque scrupule sur la correction et l'élégance de son style. Il vous a paru, et en ceci vous ne serez pas désapprouvés par les personnes jalouses de conserver à notre langue une de ses principales qualités, que vous ne pouviez, par l'octroi de votre récompense la plus élevée, prendre sous votre patronage et sanctionner en quelque sorte une œuvre qui, dans la propriété des termes, la construction des phrases, la variété des tours, et, faut-il le dire, l'application des règles grammaticales, laissait quelque chose à désirer.

Il vous a paru encore que la pureté et l'élégance, qualités toujours désirables dans le style, devenaient absolument nécessaires pour parler d'un homme qui a donné des modèles de l'art d'écrire et dont l'esprit délicat, le goût vraiment attique, ne peuvent être loués que sous une forme irréprochable et digne de lui.

Mais vous avez voulu pleinement reconnaître tout ce qu'il y a de mérite réel, de savoir et d'intelligence dans le discours qui a plus spécialement captivé vos suffrages. Vous ne le trouveriez pas suffisamment rémunéré si vous ne faisiez que le mentionner honorablement dans ce rapport. Vous avez en conséquence résolu qu'il serait décerné à l'auteur de l'éloge ayant pour épigraphe la pensée de d'Alembert, de ce sincère et constant ami de Suard, une médaille d'encouragement de la valeur de deux cents francs.

M. le Président proclame M. François Pérennès comme auteur du mémoire qui a mérité la médaille décernée par l'Académie.

DES CONSÉQUENCES DE LA LOI SUR LE PARTAGE ÉGAL DES BIENS ENTRE LES ENFANTS.

Question mise au concours par l'Académie dans sa séance du 24 août 1839.

RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DU CONCOURS,

PAR M. PERRON.

MESSIEURS,

Nous jugeons d'un arbre par ses fruits; nous jugeons de même des lois. Si la connaissance approfondie du droit et celle des circonstances au milieu desquelles les lois sont portées fournissent souvent au législateur de grandes lumières pour apprécier leurs résultats futurs, ces résultats ne se manifestent jamais à l'avance avec une entière certitude : c'est surtout par leur mise en action, c'est par la contre-épreuve de l'expérience que les lois montrent clairement le caractère avantageux ou nuisible qui les distingue.

S'il s'agissait d'un peuple entièrement neuf, n'ayant encore ni mœurs, ni usages, ni institutions d'aucune sorte, on concevrait que son législateur pût lire avec quelque clarté dans l'avenir le résultat des lois qu'il est

chargé de lui donner. Vous le savez, Messieurs, les lois ne doivent être que l'expression du bien et n'avoir d'autre but que d'en prescrire l'observation : or, tout législateur digne de ce beau titre a nécessairement l'intelligence du bien ; et, comme il est dans la nature de ce qui est bien de n'être jamais en opposition avec ce qui est vraiment utile, comme l'utile n'est que la conséquence inévitable, que le couronnement ou la récompense du bien, toute loi qui prescrit le bien peut être regardée, non-seulement comme essentiellement bonne, mais encore comme devant infailliblement aboutir à des résultats avantageux. Rien donc de plus facile au législateur d'un peuple entièrement neuf, s'il en existait, que de prévoir les conséquences pratiques que ses lois devraient produire.

Il n'en est plus ainsi, Messieurs, et vous le comprenez aisément, lorsqu'il s'agit des peuples tels qu'ils sont aujourd'hui, surtout de ceux que leur haute antiquité et les nombreuses révolutions qu'ils ont subies ont fait passer par les phases les plus diverses. Leurs mœurs, leurs habitudes, l'organisation politique et les institutions civiles avec lesquelles ils ont si longtemps vécu, constituent pour eux autant d'éléments essentiels dont il est impossible à leurs nouveaux législateurs de ne pas tenir compte.

Or ces éléments divers, entassés par la suite des siècles, peuvent bien ne pas être et ne sont en effet pas toujours en harmonie, ni entre eux ni avec la règle éternelle du bien, du droit absolu. De nouvelles lois, qui seraient essentiellement conformes à la stricte justice, peuvent donc se trouver en opposition avec des mœurs et des

institutions qui ne présentent pas le même caractère. Alors il peut arriver l'une de ces trois choses, mais dont aucune ne saurait être prévue avec certitude : ou que les mœurs, plus fortes que les lois, les rendent nulles ; ou que les lois triomphent des mœurs et s'établissent malgré elles sur le peuple ; ou bien encore que les mœurs ne cèdent point entièrement aux lois ni les lois aux mœurs, de telle sorte que les mœurs subsistent en partie malgré les lois qui, de leur côté, sont incessamment contrariées par les mœurs.

Ce dernier cas est le plus fréquent ; c'est celui où nous nous trouvons relativement à la plupart des lois, des réformes politiques et civiles que nous avons subies depuis l'ère nouvelle de notre grande révolution. Notre législation a été réformée de fond en comble ; mais la réforme n'a pu pénétrer ni aussi vite ni aussi avant dans nos mœurs : il nous en est resté quelques vieux débris qui exerceront sur nous longtemps encore une puissante influence. De plus, nos anciennes institutions fondamentales, qui avaient complétement disparu avec nos vieilles lois, sont revenues en partie sans rien ramener de ces dernières.

L'Empire a rétabli en France la constitution monarchique ; la Restauration n'a fait que la confirmer, et la Révolution de juillet s'est bien gardée de la détruire. Nous nous trouvons donc avec une législation radicalement neuve, tandis que nos mœurs sont loin de l'être entièrement et que notre constitution fondamentale a repris une bonne partie des formes et des éléments de nos vieilles institutions. S'il en est ainsi, comment ceux

qui nous ont fait nos lois nouvelles auraient-ils pu présumer avec certitude les résultats qu'elles devaient avoir sur nous? Ils opéraient croyant avoir fait table rase sur la nation française; et malgré leurs efforts bon nombre des antiques éléments qu'ils regardaient comme à jamais balayés de notre sol, sont venus s'y implanter de nouveau, se mélanger à notre législation régénérée, contrarier son exercice et la compliquer de mille manières.

Ce qu'ils n'ont pu faire alors, c'est à nous de l'entreprendre. Comme eux nous possédons les moyens rationnels de juger la valeur intrinsèque des lois qu'ils nous ont données, et, pour en apprécier les résultats, nous avons de plus qu'eux la contre-épreuve d'une expérience de cinquante ans. Depuis deux générations, notre législation nouvelle est en exercice concurremment avec les diverses phases par où nous avons passé, avec les constitutions politiques qui nous ont régis, avec ce mélange de vieilles et de nouvelles mœurs dont se composent nos mœurs actuelles. Il est plus que temps de s'occuper de ses conséquences, afin de les prévenir si elles sont funestes, ou d'en hâter le développement si elles sont avantageuses. L'expérience n'est sans doute pas encore complète, mais elle nous fournit des lumières que n'avaient pas nos devanciers, et nous permet de tirer des inductions qui équivalent presqu'à la certitude.

Certes, le sujet est assez grave pour mériter toute notre attention. S'il est vrai que de la législation d'un peuple dépendent et son état présent et ses destinées, on ne saurait disconvenir que jamais question ne fut plus digne des méditations des publicistes que celle de savoir quels ont été

jusqu'ici et quels seront dans l'avenir les résultats des lois d'une grande nation.

Vous n'avez pas voulu, Messieurs, provoquer l'examen sur notre législation tout entière; le champ eût été sans limites, et il n'appartient point à une académie de poser des questions aussi vastes : la plupart de nos lois nouvelles sont d'ailleurs si essentiellement, si évidemment bonnes, qu'il serait aussi absurde d'appeler sur elles la discussion que d'y soumettre la lumière. Vous avez sagement circonscrit la question dans un point unique de notre législation; seulement vous avez voulu que ce point fût à la fois un des plus graves, des plus intéressants et des plus urgents à discuter.

Or, parmi les lois, ou, pour être plus exact, parmi les grands principes que nous ont légués nos assemblées révolutionnaires, il en est peu d'aussi importants en soi, d'aussi étendus dans leurs applications, d'aussi féconds en résultats, que le principe de *l'égalité des droits des enfants dans le partage des biens*. Cette loi n'embrasse pas seulement les intérêts matériels des citoyens, elle a une action puissante sur les intérêts sociaux, sur l'ordre politique, sur le bien-être et la moralité des familles. Tous les publicistes qui ont vu les choses de haut l'ont ainsi entendu; tous nos véritables hommes politiques se sont vivement préoccupés de l'influence de cette loi sur les destinées de la France. Vous n'avez pu, Messieurs, y rester indifférents, et vous aurez le mérite d'avoir été les premiers à provoquer les lumières de la science sur ses conséquences.

Ce qui frappe d'abord dans la question posée par vous,

c'est la hardiesse de l'avoir posée. Il faut un profond sentiment du bien public et tout le courage que donne une haute impartialité pour oser mettre en discussion les résultats d'une des bases de notre droit public, d'un principe que le mouvement général de l'opinion favorise et affermit chaque jour davantage. C'est un mérite dont les hommes éclairés sauront vous tenir compte.

Personne n'ignore dans quelles circonstances cette loi fut portée. La vieille société française reposait principalement sur deux institutions : d'une part le despotisme royal, plus ou moins mitigé selon les temps et le caractère du monarque ; de l'autre les priviléges aristocratiques des familles et des corporations. L'assemblée constituante proclama, sur les ruines du despotisme et du privilége, le double principe nouveau de la souveraineté du peuple, et de l'égalité de tous devant la loi. Mais ici, Messieurs, admirez l'empire des mœurs et des préjugés! cette assemblée, si radicalemant révolutionnaire, après avoir solennellement décrété le principe de l'égalité, s'arrêta quelque temps devant une de ses plus immédiates conséquences, l'égalité des droits des enfants dans les successions; ses membres les plus influents lui conseillaient de ne pas la formuler en loi. « Je regrette, disait M. de la Rochefoucault, séance du 25 février 1790, que le temps ne soit pas arrivé d'établir le partage égal des biens entre les enfants. Sans doute ce temps n'est pas éloigné; mais cet objet dépend d'une foule de combinaisons qu'il ne nous est pas permis de faire en ce moment. »

Et M. Tronchet. « Spécialement et uniquement chargé de l'examen des droits féodaux, détruits par les décrets

du 4 août, le comité de législation n'avait pas de mission pour s'occuper de l'abolition du droit d'aînesse. Vous ne pouvez vous-mêmes vous en occuper à cause des funestes conséquences qu'aurait en ce moment cette abolition. »

On a lieu de s'étonner que la Constituante ait pu hésiter même un seul instant à reconnaître la rigoureuse conséquence que la logique tirait de son principe. En proclamant d'une manière absolue l'égalité de tous les français devant la loi, elle ne pouvait, sans se contredire, vouloir admettre aucune exception; c'était sur tous et à toutes les lois que le principe devait s'étendre; car autrement il eût fallu distinguer pour qui et devant quelles lois régnait ou disparaissait l'égalité, et alors, la Constituante, au lieu de fermer l'abîme de contradictions où se perdait l'antique législation de la France, l'eût rouvert et creusé davantage. Enfin elle décréta l'abolition des droits d'aînesse et de masculinité, mais en admettant encore quelques exceptions et en laissant à la puissance paternelle une latitude presque suffisante pour les rétablir. Il fallut l'extrême énergie révolutionnaire de la Convention, et le terrible niveau qu'elle faisait rouler sur toutes les inégalités sociales, pour établir l'égalité des droits dans le partage des successions.

Une fois proclamée, cette loi, quoique modifiée, ne fut plus abolie; mais tandis que, d'une main, Napoléon la rendait ferme et stable en l'inscrivant dans son code immortel, de l'autre il la mutilait en ressuscitant la noblesse et les majorats. La Restauration continua l'œuvre ébauchée de l'Empire, et voulut même faire davantage; elle tenta, dans une circonstance mémorable, de réta-

blir le droit d'aînesse pour toutes les grandes familles de France. L'esprit public et les mœurs de la majorité nationale opposèrent à cette tentative contre-révolutionnaire une barrière infranchissable; mais des hommes d'état habiles et plusieurs publicistes distingués n'en sont pas moins restés convaincus que les mesures de la restauration et de l'empire étaient excellentes, que d'elles dépendait la stabilité de la monarchie constitutionnelle et la conservation de la liberté politique.

Leurs raisons ne sont pas, en effet sans valeur; elles montrent du moins que la question mérite le plus sérieux examen. Toute monarchie, disent-ils, qui veut éviter à la fois les excès de son propre pouvoir et ceux de l'élément populaire, a besoin d'une barrière, d'une sorte de bouclier qui la défende et contre elle-même et contre les empiètements du peuple; cette précieuse égide ne peut se trouver que dans un élément intermédiaire entre le peuple et la royauté, tenant également à l'un et à l'autre, quoique également indépendant de tous deux, c'est-à-dire dans l'aristocratie : or l'aristocratie ne saurait remplir ses fonctions doublement protectrices qu'à la condition d'avoir une puissance intrinsèque, et de reposer sur une base qui ne se trouve ni dans les mains du monarque ni dans celles du peuple. Les corps élus par la nation, ceux que nomme la royauté, de quelques garanties qu'on les entoure, ne peuvent représenter que la source d'où ils sont sortis et n'ont d'autre pouvoir que celui qu'elle leur donne : ces corps sont, au fond, les instruments du peuple s'ils viennent de lui, et ceux du pouvoir royal si c'est du roi qu'ils émanent. La

seule base, la véritable force de l'aristocratie n'est que dans la fortune, qui donne à la fois puissance et considération; et la seule fortune vraiment stable, vraiment indépendante, ne peut consister que dans les propriétés immobilières, que dans le sol déclaré inséparable des noms et des titres des familles aristocratiques.

Partant de ces considérations, il était donc parfaitement rationnel pour ceux qui redoutaient soit le despotisme royal, soit le despotisme et les révolutions populaires, de chercher à reconstituer notre antique aristocratie sur le seul principe qui pût lui rendre la vie, l'indépendance et la stabilité, sur la propriété immuable du sol : or, sans les majorats, sans le rétablissement du droit d'aînesse, impossible de refaire aucun grand domaine aristocratique. Avec le partage égal des biens entre les membres d'une même famille, quelque vastes propriétés territoriales que cette famille possède, des enfants nombreux les morcelleront, et deux générations ne se passeront pas que leurs descendants pourront être réduits à une médiocrité plus que bourgeoise, si même ils ne sont pas tombés dans la misère. Que l'on se contente de rétablir le droit d'aînesse, mais sans déclarer insaisissables les propriétés sur lesquelles reposent les priviléges aristocratiques, il peut arriver que, soit par les dépenses qu'exige une haute position politique, soit par l'incurie, la sottise, le luxe ou l'inconduite du chef d'une grande famille, ces biens se dissipent en quelques années, et que les embarras de sa position le mettent à la discrétion du pouvoir royal ou du premier parti qui voudra l'acheter.

Les raisons contraires ne manquent pas aux adversaires de l'aristocratie. Jamais, selon eux, la noblesse n'a joué le beau rôle que lui prêtent les théories constitutionnelles : elle n'a servi qu'à pressurer les peuples ou à plonger l'État dans l'anarchie. C'était tantôt une multitude de petits despotes, perpétuellement en guerre entre eux ou contre le monarque, tantôt un amas de courtisans courbés devant le pouvoir suprême : puissante elle opprime, domptée elle s'avilit; ce que l'aristocratie fut au temps de la féodalité pure, ce qu'elle devint sous la main despotique de Louis XIV, et plus tard au milieu des honteux excès de la régence et de Louis XV, elle le deviendrait encore. Pourquoi donc la ressusciter? Et, lors même qu'elle serait capable de remplir parfaitement ses fonctions protectrices, n'est-il pas souverainement impolitique de chercher à rétablir une institution renversée par la volonté de tout un peuple et que les mœurs publiques repoussent essentiellement? Nos chambres ont donc sagement fait, toutes les fois que l'occasion s'en est offerte, de se refuser à la restauration de l'aristocratie sous quelque forme qu'on la leur présentât.

Vous n'avez pas voulu, Messieurs, renouveler une question depuis longtemps jugée par les grands pouvoirs de l'Etat; vous avez compris qu'il n'appartient point à des corps savants, destinés aux travaux paisibles, de provoquer des discussions irritantes. Aussi, malgré l'importance du point de vue politique dans la loi qui nous occupe, vous avez désiré que ce point de vue en fût écarté; persuadés que la loi a encore assez de gravité, tant en elle-même que dans ses résultats, pour être

l'objet des méditations des amis intelligents du bien public. Ce sont ces motifs qui vous ont déterminés, Messieurs, à formuler de la manière suivante la question que vous avez mise au concours :

Quelles sont les conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir produire dans l'avenir la loi sur le partage égal des biens entre les enfants ?

Vous n'avez pas distingué, Messieurs, entre les différentes espèces de biens. Cependant le sens général de la question indique assez que vous aviez spécialement en vue les biens immobiliers : ils sont l'objet principal de la loi sur l'égalité des partages, puisque cette loi se proposait surtout de rendre à jamais impossible le retour de l'aristocratie territoriale : les biens meubles sont d'ailleurs trop fugitifs, trop faciles à donner, à vendre, à perdre, de quelques précautions qu'on les entoure, pour fonder sur eux rien de stable. Avant que la loi qui nous occupe ne fût portée, ces biens servaient souvent à réparer l'inégalité entre les enfants des familles nobles : les pères employaient leur argent, leurs bijoux, leurs créances à doter leurs filles, à équiper et à placer les cadets, comme on le ferait encore si la loi d'égalité était jamais rapportée. Essentiellement divisibles, toujours les propriétés mobilières seront divisées ; s'occuper des résultats de leur division serait s'occuper d'une question qui est de tous les temps, qui, par conséquent, n'appartient point spécialement au nôtre. et qui ne se rattache que très-imparfaitement à celle que vous avez posée.

En circonscrivant la vôtre aux biens immobiliers, vous avez voulu, Messieurs, qu'elle fût traitée sous le double point de vue *économique* et *moral*.

Sous le point de vue économique, vous demandiez si la loi sur le partage égal des biens entre les enfants a eu pour résultat d'augmenter le bien-être général ; c'est-à-dire, 1°. si par l'effet de cette loi les produits territoriaux se sont accrus, et 2°. si ces produits ont été mieux répartis.

Au premier abord, ces deux questions semblent d'une solution facile ; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, les difficultés se présentent en foule. Elles proviennent surtout du mélange de l'action de la loi sur l'égalité des partages avec un grand nombre de faits et de circonstances, qui ont agi en même temps qu'elle, et ont produit des résultats analogues aux siens.

La révolution n'a pas seulement décrété le partage égal dans les successions ; elle a stimulé puissamment l'activité de tous ; elle a fait marcher la science, multiplié les découvertes, répandu les lumières, créé de nouveaux rapports, mis en contact les hommes les plus divers ; elle a remué profondément toutes les existences. De cette immense fermentation des personnes et des choses ont dû nécessairement résulter de nouvelles conditions morales et matérielles, politiques et sociales, qu'il faut bien se garder de confondre avec les conséquences particulières de la loi qui nous occupe.

Mais le fait, dont l'influence est le plus difficile à séparer de celle de la loi sur l'égalité des partages, ce fait, qualifié par quelques-uns de *violente spoliation*, et

regardé par la plupart comme une *grande nécessité sociale*, c'est la vente des biens nationaux. Les plus belles, les plus riches propriétés territoriales de la France se trouvaient jadis entre les mains de quelques familles privilégiées, de corporations religieuses, militaires ou savantes : la révolution brisa ces corporations, chassa ces familles, les déclara déchues de leurs biens, qu'elle *nationalisa* et qu'elle mit ensuite à l'encan. Si les grandes fortunes n'eussent fait que changer de mains, les résultats économiques se seraient réduits à peu de chose; mais la nation ne se contentait pas de vendre, elle vendait en détail, elle morcelait. Par là, une innombrable multitude d'acquéreurs, qui jusqu'alors n'avaient été que fermiers, tenanciers et corvéables, devinrent propriétaires; et au lieu de compter par milliers les maîtres du sol de la France, on vit des millions de possesseurs émancipés sortir de cette grande mesure révolutionnaire.

Assurément, depuis cinquante ans, les produits de notre sol n'ont fait que s'accroître : sur ce point, l'expérience et les calculs de la statistique ne laissent aucun doute. Voilà donc un fait acquis ; mais d'où résulte-t-il? L'attribuera-t-on seulement à la plus grande division des propriétés? Admettons qu'on ne tienne ici aucun compte, ni des progrès de la science agronomique, ni des exemples donnés par les hommes habiles qui, depuis quelque temps, se vouent à la culture des terres, ni des encouragements du gouvernement, ni de l'emploi d'une plus grande masse de capitaux dans les exploitations rurales ; supposons enfin que la division des proprié-

tés soit la principale cause de l'augmentation de leurs produits, resterait encore à décider si cette division provient plutôt de la loi sur le partage égal des biens que des causes que nous avons signalées.

Cependant, il faut en convenir, si la division des propriétés territoriales avait pour résultat nécessaire d'augmenter leurs produits, ce résultat serait tout à l'avantage de la loi qui nous occupe. Que l'on puisse ou non distinguer nettement quelle part, dans le morcellement de notre territoire, revient à la loi sur l'égalité des successions, on ne peut lui en refuser une, ni méconnaître que son action incessante tend nécessairement à ce but. Il serait donc démontré que cette loi a pour première conséquence l'accroissement de la richesse générale.

Mais là est le point difficile. Le sens commun dit bien que de petites propriétés sont plus faciles à soigner que les grandes, et que les soins qu'elles reçoivent, concentrés dans un étroit espace, leur sont plus fructueux que s'ils étaient disséminés sur une surface considérable; il dit encore que le propriétaire s'appliquera davantage et avec plus d'intelligence à l'amélioration d'un sol qui est *sien*, que ne pourraient le faire des gens à gage et des mains mercenaires.

L'expérience recueillie sur quelques points semble encore venir en aide aux données du sens commun : on voit, surtout dans les environs des grandes villes, les plus minces parcelles de terre suffire à tous les besoins de leurs petits propriétaires, tandis qu'elles étaient entièrement improductives entre les mains des grands seigneurs qui les possédaient jadis.

Mais, d'un autre côté, tous ceux qui s'intéressent à notre agriculture et qui s'en occupent avec intelligence, s'accordent à signaler , comme principal obstacle à ses progrès, l'extrême division de nos propriétés. Selon eux, aucune grande expérience ne peut être tentée, aucune véritable amélioration produite, si l'on n'opère sur une étendue de sol considérable. Les petits propriétaires ne possèdent ni la science agronomique, ni les capitaux sans lesquels l'agriculture ne saurait marcher. Ces considérations s'appuient d'ailleurs sur un fait incontestable; c'est qu'en Angleterre, en Belgique, en Hollande, dans certaines parties de l'Allemagne et de l'Italie, où les propriétés se trouvent concentrées en un petit nombre de mains, l'agriculture est beaucoup plus avancée qu'en France, sans qu'on puisse attribuer cette supériorité à d'autres causes qu'à l'emploi de la science agronomique et des capitaux sur de grandes surfaces de terrain. La conduite des paysans même confirme cette vérité, sans qu'ils en conviennent ; partout ils s'efforcent d'agrandir leurs petites possessions; ils paient beaucoup plus cher les parcelles de terre qui les avoisinent.

Il y a plus ; selon les partisans des grandes propriétés territoriales, le morcellement du sol n'aboutit pas seulement à empêcher tout progrès véritable dans l'agriculture; il a pour résultat immédiat d'enlever à la culture une notable portion de terrain qui devrait lui appartenir , et de fouler, de dégrader, de perdre même une partie des produits de chaque propriété morcelée. Avec cette foule de propriétaires qui se partagent un territoire, il faut aussi une foule de chemins d'exploi-

tation et de défruitement ; et là où les chemins ne sont pas tracés, les bêtes de somme, les chariots, les charrues et autres instruments aratoires traversent les terres ensemencées et détruisent une partie de leurs fruits. Ajoutons-y les séparations qu'il faut établir entre cette innombrable multitude de propriétés diverses ; ces murs, ces haies, ces fossés, ces raies de champs qui ne laissent pas que d'absorber une certaine quantité du sol : on estime qu'ils en occupent environ la trentième partie. Si on y joint une partie presque égale pour ces chemins si multipliés, et pour les pertes causées par la nécessité de traverser les propriétés en culture, on aura ainsi près des deux trentièmes, c'est-à-dire presque le quinzième des propriétés rurales de la France, perdus pour l'agriculture : et si on suppose que la France, bien cultivée, pourrait nourrir 60 millions d'hommes, ce seront quatre millions auxquels le morcellement des terres enlèvera leur nourriture. De pareilles considérations sont graves, et quel que soit le parti que l'on prenne sur ce point, il est aisé de voir qu'on ne saurait le méditer avec trop d'attention.

La deuxième question économique a pour objet de savoir si, par l'effet de la loi qui nous occupe, les produits de la terre ont été mieux répartis.

En thèse générale, la meilleure répartition est celle que dicte l'égalité ; mais si on envisage la répartition des produits comme il faut l'envisager, c'est-à-dire par rapport au bien-être de la masse du peuple, la question n'est plus aussi facile à résoudre. L'expérience, d'accord ici avec la théorie, démontre que la même quantité de pro-

duits, insuffisante pour nourrir un certain nombre d'hommes isolés, pourra les faire vivre tous dans l'aisance s'ils sont réunis en une association quelconque. Or, ne peut-on pas considérer les grands propriétaires comme formant, avec ceux qu'ils emploient à la culture de leurs domaines, cette sorte d'association qui, après avoir mis le travail en commun, y met aussi les revenus, et leur permet à tous une vie bien plus douce que celle qu'ils mèneraient si le produit de leur travail était divisé en autant de portions qu'ils sont de têtes? Donnez, comme on l'a dit souvent, à chaque soldat d'un régiment la faible somme avec laquelle la nation le nourrit, l'équipe, le chauffe, et obligez-le de se chauffer, de s'habiller et de se nourrir comme il l'entendra, vous verrez qu'il n'aura pas le quart de son nécessaire.

La loi dont le résultat est de diviser et de subdiviser le sol, peut donc multiplier le nombre des propriétaires sans, pour cela, multiplier le bien-être des individus. Il est assurément plus doux, et surtout plus indépendant, de manger le blé de son champ que de s'asseoir à la table d'autrui; mais ce n'est pas toujours le moyen le plus sûr de ne pas avoir faim. Sur les huit millions de propriétaires que renferme aujourd'hui la France, croit-on qu'il y en ait seulement la moitié qui puissent vivre à l'aise du produit de leurs terres? La plupart croupissent dans la misère ou ne s'en préservent que par d'incroyables et perpétuels travaux. Ce sont autant de bras enlevés aux arts mécaniques, au commerce, à l'industrie, et qui se perdent dans un travail que le défaut de base suffisante et de résultats proportionnels rend presque aussi

stérile que l'oisiveté. Avec le même temps et la même application, tel petit propriétaire, dont le revenu annuel ne s'élève guère qu'à une valeur de deux ou trois cents francs, retirerait d'une industrie quelconque le triple de cette somme; il triplerait par conséquent son bien-être et celui de sa famille.

Telles sont, en résumé, les principales raisons pour et contre les résultats économiques de la loi sur l'égalité des partages. Ce simple exposé suffit pour montrer qu'il n'est pas aussi facile de se prononcer sur ce point qu'un examen superficiel aurait pu le faire croire.

Le côté moral de la question mise au concours ne présente pas de moindres difficultés; il s'agit de déterminer quelle est l'influence de la loi qui prescrit l'égalité dans les successions, sur l'intelligence, le caractère, la conduite et les rapports des individus, particulièrement sur leurs relations de famille.

La diffusion des lumières suit la diffusion du bien-être; si donc la loi a eu pour effet de répandre l'aisance, elle a dû contribuer au développement intellectuel.

Il ne faut cependant pas s'abuser sur la valeur des mots, ni confondre toutes les causes dans une seule. L'instruction est sans doute une chose excellente en soi, mais cela ne suffit pas pour la rendre utile à tous ceux qui la reçoivent : il y a une instruction superficielle, mal dirigée, sans aucun rapport avec les besoins de ceux sur lesquels elle tombe : il y a des principes dangereux et des idées mal comprises qui peuvent se glisser sous le voile de la véritable instruction et la vicier profondément; il y a enfin une espèce d'instruction plus propre à faus-

ser l'intelligence qu'à la développer, à gâter l'âme qu'à l'enrichir. Et lors même qu'on prétendrait que toute instruction est bonne, resterait toujours à déterminer si la diffusion actuelle des lumières ne provient pas plutôt du mouvement naturel des esprits, des découvertes et des ouvrages que nous ont légués les siècles antérieurs, que de la diffusion des richesses. On peut donc contester, et la valeur de l'instruction plus répandue dans les masses depuis quelque temps, et l'influence qu'on prétend attribuer sur ce fait à la loi qui nous occupe.

Son influence sur le caractère et la moralité des individus n'est pas moins contestable. Si, d'une part, on peut soutenir qu'une loi, qui appelle un plus grand nombre d'hommes à jouir de la fortune territoriale et mobilière, a consolidé et répandu les sentiments d'une noble indépendance et de la dignité personnelle, l'amour du travail et les habitudes régulières qui en sont la suite; qu'en diminuant le degré et le nombre des grandes fortunes, et en multipliant les petites; c'est-à-dire, en tendant à combler l'abîme de différence qui existait autrefois entre les deux extrémités de l'échelle sociale, elle a enlevé aux riches ces énormes superfluités qui sans cesse excitaient et alimentaient leurs passions, et détruit chez les pauvres la principale cause qui les forçait en quelque sorte à se faire les instruments des caprices et des vices des grands; d'autre part, ne peut-on pas dire qu'en multipliant les fortunes médiocres et les petites propriétés, au lieu du sentiment d'une véritable indépendance, cette loi n'a fait que répandre les exigences d'une sotte vanité, d'un orgueil brutal, et qu'ainsi elle a contribué à rompre ces

liens de hiérarchie sociale sur lesquels reposent la stabilité et la tranquillité des états ; qu'en initiant aux jouissances du luxe cette multitude d'individus auxquels elle n'a donné qu'à peine le nécessaire, elle a éveillé et développé dans les masses des passions qu'elles n'auraient jamais connues et qui ne sauraient se satisfaire qu'en ouvrant la porte à toutes les bassesses, à tous les genres de corruption morale? Aujourd'hui le bourgeois des villes veut singer le grand seigneur, le paysan aisé cherche à imiter le bourgeois, le plus petit propriétaire ne veut rester en arrière de personne ; c'est une émulation universelle dans la carrière de la vanité et des plaisirs sensuels : les moyens manquent à la plupart pour jouer un pareil rôle ; mais, au lieu de l'abandonner et de se concentrer dans les limites de sa position, chacun y persévère, sacrifiant pour cela sa dignité morale, sa conscience, sa vertu.

Pour apprécier avec exactitude l'influence de la loi sur les relations domestiques, il est nécessaire de se faire une idée juste de la famille. La famille est de deux sortes, ou plutôt se présente sous deux modes distincts, le mode simple et le mode composé. La famille simple consiste dans le père, la mère et leurs enfants : telle est la famille comme on l'entend aujourd'hui parmi nous. La famille composée embrasse non-seulement des individus, mais encore toutes les familles simples, sorties d'une même souche, formées du même sang et portant le même nom ; c'est une association de familles, ou la famille en grand, une véritable tribu. Telles étaient la plupart des familles qui composaient les peuples primi-

tifs ; telles sont toutes les familles aristocratiques dans les états où l'aristocratie est un élément politique ; telles elles étaient en France avant notre grande révolution, mais particulièrement avant Louis XI et Richelieu, ces deux terribles fléaux de l'aristocratie.

Il est bien évident que, dans ces sortes de familles, le droit d'aînesse est la condition indispensable de leur durée et de l'harmonie entre leurs membres. Chez les peuples nomades, les tribus sont autant de sociétés qui ont besoin pour se conserver d'un pouvoir stable, toujours facile à reconnaître et auquel tous leurs membres sont obligés de se soumettre. Dans les états plus avancés, les familles aristocratiques, ayant des droits réels, une véritable puissance dans le gouvernement, s'il n'y avait pas un chef toujours visible pour représenter ce droit et cette puissance, ils cesseraient bientôt d'être reconnus. Or, comme nous l'avons déjà dit, la puissance et les droits inhérents au chef des familles aristocratiques ne peuvent avoir de stabilité et de valeur qu'autant qu'ils reposent sur une fortune indépendante, qui ne le serait pas elle-même si elle n'était fondée sur le sol. Dans de semblables familles, la loi sur l'égalité des partages ne peut donc avoir d'autre conséquence que la destruction des rapports hiérarchiques entre leurs différents membres, et par suite leur dissolution.

S'il s'agit des familles telles qu'elles sont en France depuis cinquante ans, les choses ne se présentent plus sous le même point de vue. Le chef naturel de la famille est le père, ou le tuteur qui le remplace tant que les enfants sont en bas âge. Aussitôt qu'arrive leur majorité,

chacun des enfants revendique son indépendance; nos lois et nos mœurs s'opposent également à ce que les cadets traitent avec leurs aînés sur un autre pied que celui d'une parfaite égalité. Dès ce moment donc la première famille est dissoute; chaque enfant majeur devient le chef d'une famille nouvelle, ou bien concentre sa vie dans un individualisme qui ne lui laisse souvent pas plus de rapports avec les autres membres de sa famille paternelle qu'avec de simples étrangers. Il ne faut pas se le dissimuler, si depuis cinquante ans nous avons fait des progrès dans la vie politique et sociale, la vie de famille est allée constamment en décroissant. Aujourd'hui nos familles n'ont d'autre base que le contrat de mariage, c'est-à-dire une convention parfaitement libre entre les parties contractantes, que la loi du divorce rendait essentiellement précaire, et qui ne survit pas à la mort de l'un des deux époux.

Un pareil état de choses est assurément un mal; car s'il est vrai que les sociétés se composent de familles, nul doute que la faiblesse des liens de famille ne soit une cause puissante d'affaiblissement des liens sociaux : reste à déterminer quelle part la loi sur l'égalité des partages doit revendiquer dans ce fâcheux résultat.

Assurément, les raisons ne manquent pas pour attaquer l'ancienne organisation de la famille. Quand celle-ci ne consistait que dans son chef, dans le père d'abord, puis dans l'aîné de ses enfants, qui héritait du nom, des titres, de la position, des propriétés, de tout enfin; quand ses frères et sœurs, comme autant de Parias dans la maison, n'avaient d'autre refuge contre la misère et

l'obscurité que les verroux d'un cloître ou des carrières pour lesquelles ils n'étaient souvent pas faits, ou bien l'aumône que pouvait à son gré leur dispenser ou leur refuser l'aîné de la famille, quels pouvaient être les rapports mutuels des cadets et des aînés? quels sentiments devaient éprouver ceux que le privilége écartait ainsi de la succession paternelle? le respect et l'affection ne devaient-ils pas faire place dans leur cœur à la jalousie et à toutes les passions haineuses?

Il faut cependant remarquer que dans les sociétés peu éclairées et où le droit de primogéniture est établi de temps immémorial, les membres inférieurs de la famille ont contracté une telle habitude de subordination envers leur aîné, que sa suprématie et tous les priviléges qui en résultent n'ont rien qui les choque. Le droit d'aînesse est alors un excellent moyen d'entretenir l'harmonie dans les familles; l'aîné s'y identifie avec le rôle de père que l'usage lui a dévolu, et les cadets avec celui de fils obéissants, respectueux et affectionnés. Ce que le premier fait pour eux, ils le reçoivent avec la reconnaissance qu'on doit à une faveur; de son côté l'aîné, qui tient à la gloire du nom dont il est chargé, rougirait de le laisser traîner dans les basses régions de la misère ou de l'oisiveté.

Mais dans les sociétés civilisées comme la nôtre, où la philosophie sociale a fait tant de progrès, le sentiment de l'indépendance et le dogme de l'égalité de tous sont si profondément enracinés dans les esprits et si intimement identifiés avec les mœurs, qu'on ne peut pas plus comprendre que supporter les inégalités sociales sous les-

quelles on se courbait autrefois sans résistance. Les cadets se croient du même sang et de la même valeur que l'aîné, quelquefois même supérieurs à lui; pourquoi le simple hasard d'une date de naissance le placerait-il au nombre des riches et des heureux, tandis qu'eux n'auraient en partage que l'obscurité et la misère? leurs père et mère leur ont donné naissance aussi bien qu'au premier, pourquoi n'auraient-ils pas même part que lui dans la tendresse et les biens paternels? On aurait beau leur dire que l'aîné leur servira de père, qu'il les fera instruire, les dotera, les placera; ils veulent réclamer des droits et non pas mendier des dons. S'il garde tout pour lui, s'il ne s'occupe pas d'eux, il n'est à leurs yeux qu'un spoliateur détesté; s'il leur fait du bien, ses faveurs sont un outrage; elles blessent leur indépendance; elles les mettent à la discrétion d'un homme qui n'est que leur égal, quand toutefois la nature ne l'a pas organisé pour être au-dessous d'eux : comment alors pourraient-ils l'aimer et le respecter; comment, dans un pareil état de choses, l'inégalité dans les partages contribuerait-elle à l'amélioration des rapports de famille?

Il est un dernier point de vue, tout à la fois moral et social, sous lequel on peut envisager les conséquences de la loi sur l'égalité des partages; c'est celui du respect pour la propriété.

La propriété est, sans contredit, une des bases, et peut-être la première, des sociétés civilisées : quelle influence la loi qui nous occupe peut-elle exercer sur le respect qui doit l'entourer?

La législation féodale identifiait les propriétés aux fa-

milles, et les familles à leurs chefs. En déclarant immuables les terres affectées aux titres aristocratiques et en prescrivant leur mode de transmission, elle semblait donner à la propriété plus de stabilité et par conséquent la rendre plus respectable. Cependant, si on envisage la propriété comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme impliquant pour celui à qui elle appartient, le droit illimité d'en disposer à sa guise, on sera convaincu que notre ancienne législation restreignait et mutilait plutôt qu'elle ne favorisait le véritable droit de propriété. La loi nouvelle semble bien aussi lui porter atteinte; mais elle est au fond bien plus conforme aux intentions présumées du propriétaire; elle n'est guère que l'expression fidèle de ses volontés, puisqu'on doit naturellement supposer qu'un père aime également tous ses enfants et veut, en conséquence, les traiter avec une égale mesure.

Mais, d'un autre côté, la loi sur l'égalité des partages pousse incessamment au morcellement des propriétés, et le morcellement à leurs fréquentes mutations. Celui qui n'a qu'une faible portion de terre, insuffisante pour le faire vivre, est naturellement porté à l'échanger contre d'autres valeurs dont il peut tirer plus avantageusement parti. De là l'instabilité actuelle des biens, de là ces énormes revenus que le fisc retire chaque année des nombreuses mutations que subit le sol de la France. Or, n'est-il pas à craindre que l'habitude de voir les propriétés territoriales incessamment changer de main, ne les fasse bientôt confondre dans une même estime avec les propriétés mobilières; qu'on ne s'y attache pas

davantage, et qu'ainsi disparaisse le respect pour une des bases de notre organisation sociale?

De quelque côté donc qu'on envisage la grande question que vous avez soumise aux méditations des publicistes, on est également frappé, et de son extrême importance, et des sérieuses difficultés qui l'environnent.

Cependant le nombre des écrivains qui se sont présentés pour la traiter n'est point aussi considérable que vous l'avez vu souvent à propos de questions moins graves : nous n'avons reçu que cinq mémoires. Il est vrai que la haute portée du sujet, le talent et les recherches qu'il exige, ont pu facilement effrayer plusieurs de ceux qui auraient été disposés à entrer en lice.

Tous les concurrents se sont montrés pénétrés comme vous, Messieurs, de la gravité de la question; tous vous ont félicités d'avoir eu l'heureuse idée de la soumettre aux investigations de la science. Comme il arrive toujours, leurs mémoires sont loin d'avoir un égal mérite; cependant, nous nous faisons un plaisir de le déclarer, il n'en est aucun qui ne soit digne de votre attention.

Mémoires présentés au concours.

Parmi ces mémoires, deux surtout vous ont frappés; ce sont le mémoire n°. 1, qui porte pour épigraphe cette pensée de M. de Bonald : « Les esprits ne voient dans les » meilleures institutions que leurs abus, et dans les plus » mauvaises que leurs avantages. La première de ces » dispositions fait les révolutions, la deuxième les pro- » longe. »

Et le mémoire n°. 2 qui a pris pour épigraphe un passage de Fleury, un de Las Cases; enfin cette pensée de la république de Platon : « Un trop grand héritage » est une chose pernicieuse. »

Ces deux mémoires nous ont paru remarquables; le premier par la pureté, l'élégance et la richesse du style; l'autre par l'étendue des recherches qu'il suppose et l'abondance d'érudition dans la matière, par la justesse des idées, par le sincère amour de l'auteur pour les institutions libérales de notre époque.

L'auteur du premier mémoire qui, sans être privé de ces qualités, ne les montre cependant pas au même degré, diffère de son concurrent par d'autres caractères non moins essentiels. Celui-ci adopte entièrement la loi nouvelle et s'applaudit de la situation morale, économique et politique qu'elle nous a faite; le premier, au contraire, considère cette loi comme une des plus grandes fautes de nos assemblées politiques. Il déplore l'esprit aveuglément révolutionnaire qui l'a dictée; il regarde comme funestes les conséquences qu'elle a déjà produites, et comme désastreuses celles dont nous sommes menacés : son mémoire est un élégant et chaleureux plaidoyer en faveur du vieil état de choses, du régime aristocratico-monarchique; tandis que l'autre présente une défense savante, rationnelle, approfondie, de notre régime libéral et de l'autorité légitime des classes moyennes.

Vous savez trop bien comprendre vos devoirs, Messieurs, vous avez un sentiment trop profond d'indépendance académique pour vous laisser émouvoir par la

couleur des opinions. Dès qu'un travail consciencieux vous est présenté, vous en appréciez le mérite intrinsèque sans vous inquiéter des sympathies politiques de l'auteur. Pénétrée de l'esprit largement impartial qui vous anime, votre commission, qui m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, n'a vu dans ces deux mémoires de couleur opposée, que leur valeur littéraire et scientifique.

Nous avons été plus sérieusement embarrassés pour nous prononcer sur le mérite comparé du travail de chaque concurrent : à l'un la supériorité de style ; à l'autre celle des recherches, du fond et de la solidité des pensées. Auquel des deux alors donner la préférence ? sans doute, en thèse générale, le fond doit l'emporter sur la forme ; mais il est du devoir d'une académie *des lettres et arts*, d'attacher à la forme une sérieuse importance, souvent même de la faire entrer dans la balance de son choix, pour une part égale à celle du fond. Aussi, tout en reconnaissant le mérite substantiel du mémoire n°. 2, votre commission a été tellement frappée de la supériorité littéraire du mémoire n°. 1, qu'elle a cru pouvoir contrebalancer l'un par l'autre ces deux genres de mérite et traiter les deux ouvrages avec la même distinction.

D'un autre côté si, des deux points de vue que présentait la question, le point de vue économique est beaucoup mieux et plus complétement traité dans le n°. 2, le point de vue moral et social occupe une place bien plus importante dans le n°. 1. Nous sommes loin de partager toutes les idées de l'auteur ; mais, tout en mettant en doute l'exactitude de quelques-unes, nous ne

pouvons méconnaître la bonne foi et le talent avec lesquels elles sont présentées. C'était à nos yeux un nouveau motif de placer l'auteur de ce mémoire sur la même ligne que son concurrent.

Une autre raison nous a déterminés à prendre ce parti. Ces deux mémoires étant écrits sous des inspirations contraires et avec des couleurs opposées, votre commission les a considérés comme un double plaidoyer sur l'importante question mise au concours; ce sont le pour et le contre du principe de l'égalité dans les partages; c'est-à-dire, un excellent moyen d'appeler sur ce point l'attention de tous ceux qui peuvent y porter de nouvelles lumières.

Au reste, l'analyse du travail des concurrents vous permettra, Messieurs, d'apprécier vous-mêmes les idées, le caractère et le mérite de chacun d'eux.

Mémoire n°. 1. Dès le début, l'auteur de ce mémoire se montre l'adversaire déclaré de toutes nos grandes réformes révolutionnaires, particulièrement du principe d'égalité dans les successions : selon lui, les conséquences de ce principe sont déjà fâcheuses; elles ne peuvent manquer de le devenir chaque jour davantage.

Il ne conteste pas les progrès de notre agriculture et de notre industrie, l'accroissement de la population, la diffusion du bien-être, en un mot l'amélioration matérielle de notre société; mais au lieu de l'attribuer à l'égalité successorale, c'est à d'autres causes, particulièrement aux confiscations révolutionnaires qu'il la fait remonter.

A côté de ces résultats dans l'ordre physique, l'auteur en signale de biens funestes dans l'ordre moral, et qu'il fait découler en partie de notre système d'égalité; ce sont les divisions politiques descendues dans les familles, la destruction de l'autorité paternelle, le relâchement de la discipline domestique et des liens hiérarchiques, l'affaiblissement de la foi politique et religieuse.

Dans l'ordre politique, l'auteur gémit de l'extrême division des propriétés : il y voit « la ruine des éléments » où puisse se reformer cette aristocratie non moins » favorable au rétablissement des institutions monar- » chiques qu'indispensable à l'affermissement des li- » bertés publiques. » Il consacre plusieurs pages à la nécessité de la rétablir, non plus sur *la féodalité, les parchemins et les titres nobiliaires, mais sur la propriété foncière avec l'hérédité pour l'un des membres de la famille.*

Sous le rapport économique, l'auteur voit le morcellement des domaines porté au point d'y rendre impossible toute véritable amélioration dans l'agriculture. Il signale *l'avilissement* de la propriété, et la destruction de ces grandes et solides fortunes, sans lesquelles il n'y a plus à espérer de grandes entreprises, de beaux monuments ni dans l'industrie, ni dans les arts : enfin, il déplore cet esprit d'individualisme qui règne aujourd'hui, et qu'il juge incompatible avec l'esprit et les mœurs de la famille qui sont les bases d'un état social bien organisé.

Nous devons ajouter que l'auteur reconnaît franchement les graves abus qui existaient autrefois dans la concentration d'immenses propriétés aux mains de la

noblesse qui les négligeait, et du clergé qui s'en servait à alimenter son luxe ; mais il pense qu'en voulant réformer de tels abus on est allé beaucoup trop loin. Pour remédier au mal il ne suffirait pas, selon lui, d'accroître la faculté qu'ont les parents de disposer d'une partie de leurs biens, il voudrait que la loi fût impérative, ou plutôt que le législateur se chargeât de reconstituer une forte aristocratie territoriale.

L'auteur se résume lui-même en ces termes :

« Sans inégalité dans les partages point de moyen » de fonder l'indépendance de la propriété foncière ;

» Sans propriété foncière point d'aristocratie ;

» Sans aristocratie point de liberté ni de monarchie. »

Puis il ajoute : « Sans familles point de société, et sans » droit d'aînesse point de familles. »

Mémoire n°. 2. L'analyse de ce travail se trouve dans la conclusion de l'auteur : la voici textuellement.

« Nous avons fait voir dans la première partie, en » consultant l'histoire de l'économie sociale et politique » chez les anciens et chez les modernes, particulièrement » celle de la France, que *le partage égal des biens im-* » *meubles entre les enfants* a toujours eu pour consé- » quence le bien-être du plus grand nombre ; qu'il est » le meilleur moyen d'accroître et de distribuer conve- » nablement les richesses ; qu'il n'y a pas à craindre de » voir les propriétés se morceler outre mesure ; que ce » mouvement de division paraît en général avoir atteint » son *maximum ;* que même il s'opère déjà d'une manière » rétrograde, malgré *la loi* qui préside à l'égalité des

» partages, loi qui est dans nos idées, peut-être plus
» encore que dans nos mœurs, et qui laisse d'ailleurs
» aux parents des facilités bien suffisantes de violer l'é-
» galité, facilités qu'il serait inutile, dangereux, impoli-
» tique et injuste d'étendre ; que s'il y a d'ailleurs des
» inconvénients, ils peuvent cesser par une association
» plus ou moins intime ; mais qu'il faut soigneusement
» veiller à une bonne distribution des richesses, que
» cette distribution fait un des principaux avantages de
» notre société française ; que c'est à elle que nous
» sommes redevables de l'unité, de la force et de la sta-
» bilité des classes moyennes depuis plus d'un demi-siècle ;
» qu'il promet enfin l'avenir le plus prospère à la
» France.

» Dans la seconde partie de ce mémoire, nous nous
» sommes attaché à montrer que le partage par égalité
» entre frères et sœurs avait sa raison dans la nature ;
» qu'un partage inégal porte atteinte à l'équité de plu-
» sieurs manières ; que les raisons économiques, poli-
» tiques et morales qu'on allègue en faveur de cette
» inégalité, ne sont pas admissibles ; que la moralité des
» familles, c'est-à-dire les devoirs, les bons procédés,
» les sentiments de tendresse paternelle, de piété filiale,
» d'amitié et de bienveillance entre frères et sœurs, ne
» pourraient que souffrir beaucoup de l'inégalité intro-
» duite par la loi ou par la volonté paternelle au sein des
» familles, que la moralité publique elle-même en rece-
» vrait une rude atteinte.

» Nous ne nous sommes occupé que du partage inégal
» des biens immobiliers ; mais les conséquences écono-

» miques et morales seraient les mêmes pour l'inégalité du
» partage des biens mobiliers, et ne différeraient qu'en
» degré sous le rapport de l'économie sociale et politique.
» Nous pensons donc avoir suffisamment répondu à la
» question proposée par l'académie, puisque nous avons
» mis en lumière *les Conséquences économiques et mo-
» rales qu'a eues jusqu'à présent en France le partage
» égal des biens entre les enfants, et que nous avons fait
» entrevoir ceux qu'elle semble devoir produire dans
» l'avenir*. »

Mémoire n°. 3. Le mémoire n°. 3 porte pour épigraphe une pensée de l'auteur, commençant par ces mots : « Les lois et les mœurs participent de la prédo-
» minence d'une de ces idées épidémiques, etc. »

L'auteur ne se montre point l'adversaire absolu de notre législation successorale actuelle ; mais il paraît en craindre les inconvénients plus qu'il n'en apprécie les avantages. Il avoue d'abord *qu'il n'est pas de son siècle*.

Son mémoire commence par la défense de la propriété contre les attaques des réformateurs actuels. Il examine ensuite le mode de partage des biens chez les anciens, nos lois actuelles sur cette matière, les avantages d'une division modérée des propriétés, puis les inconvénients de leur morcellement, qui place les neuf-dixièmes du sol de la France entre les mains de petits propriétaires trop ignorants et trop impuissants pour l'améliorer.

Il nie que le mauvais état de l'agriculture en France, avant la révolution, fut l'effet de la seule inégalité des

biens, puisqu'elle est florissante en Angleterre où les propriétés sont si considérables et si peu nombreuses. L'auteur reconnaît bien que le système d'égalité des partages est aujourd'hui dans nos mœurs autant que dans nos lois, que même il peut être utile à l'agriculture que les propriétés appartiennent à l'homme des champs ; mais, par suite de leur division exagérée, les terres passent par trop de mains et restent trop peu de temps dans les mêmes pour être améliorées.

L'auteur expose ensuite en détail les inconvénients du morcellement des biens pour l'agriculture, les arts, l'esprit de famille et l'ordre politique. Il signale les courses d'une parcelle à l'autre, les procès plus nombreux sur les délimitations, la multiplicité des servitudes, celle des dégradations sur tous ces petits sillons; le défaut de plantations qui abritent les récoltes contre les vents et les frimats, l'impossibilité des arrosements, la difficulté de modifier les assolements, de faire des essais, de perfectionner la culture et d'empêcher la vaine pâture.

Mais ici nous ne saurions mieux faire que de citer l'auteur.

« Le propriétaire ou fermier d'un bien morcelé par » des partages successifs perd une grande partie de son » temps à traîner son attelage fatigué, d'une parcelle à » l'autre, aux extrémités les plus éloignées du finage, » ou à débattre avec ses nombreux voisins sur les li- » mites, les servitudes, les dégradations de ses petits » sillons, dont il n'a réellement que les fruits qu'on veut » bien lui laisser; sillons que parfois il a de la peine à

» reconnaître dans la foule des autres ; il n'en est
» propriétaire, et encore très-précairement, qu'une
» petite partie de l'année : il y a servitude de tous sur
» tous. On ne peut donner à ses héritages ni ces grands
» abris de haies, d'arbres ou de taillis, en cordons
» savamment disposés, si puissants contre les vents et
» les frimats, si avantageux pour retenir les émanations
» fécondantes et pour défendre les produits, si peu
» connus, si négligés en France et en Espagne.

» Vous ne pouvez appliquer à quelques ares de prés
» enclavés les moyens d'arrosement ou d'épurement
» dont une grande prairie vous paie au centuple les
» avances ; vous ne pouvez modifier vos assolements que
» selon le bon plaisir de vos voisins ou plutôt de vos
» rivaux ; c'est le travail de l'esclave chargé de chaînes.
» L'agriculture en France a encore bien des méthodes à
» appliquer, bien des produits à obtenir ; elle va trouver
» dans le morcellement des parcelles une barrière in-
» franchissable, un sujet de découragement qui lui
» interdira tout nouveau progrès et la maintiendra
» toujours au-dessous de celle des autres nations, moins
» favorisées par la nature.

» La terre est une fabrique pour laquelle il faut des
» instruments, du bétail, des capitaux et des soins ex-
» clusifs : les améliorations, même en petit, sont souvent
» impossibles au petit propriétaire, à l'artisan, au né-
» gociant, surtout s'il est éloigné par une cause quel-
» conque de ses champs. Le partage des propriétés
» poussé trop loin les ruinera, ou amènera un ré-
» sultat tout opposé à la division du sol, c'est-à-dire la

» vente des parcelles négligées ou abandonnées et leur
» agglomération avec les domaines voisins.

» Le propriétaire cultivateur, et même le fermier
» exploitant de grandes pièces, et bien mieux encore ce-
» lui qui, de sa maison, peut embrasser d'un seul coup
» d'œil son domaine grand ou petit, mais compact, bien
» délimité et distribué, est seul dans les conditions
» favorables pour perfectionner l'agriculture, pour l'é-
» lever au rang d'une véritable science, des arts les plus
» honorables, et pour obtenir les produits les plus
» abondants. Ici rien ne se perd; tout s'entr'aide et con-
» court à l'envi au même but. Le champ engraisse le
» pré et réciproquement; le bois donne des abris et de
» délicieux ombrages; le troupeau se nourrit, se garde
» presque sans frais, et ne va pas féconder un sol étran-
» ger; la fabrique, alimentée par la ferme, lui donne
» ses résidus; la famille dès l'enfance lui donne tous ses
» actes, tous ses instants, toutes ses pensées. Cette
» propriété n'a point à subir tous les barbares usages
» de la vaine pâture et du maraudage sous divers noms,
» reste des temps sauvages, et qui ne rendent pas aux
» maraudeurs la centième partie de ce qu'ils enlèvent à
» la communauté des travailleurs.

» Il m'est démontré, comme on le pense générale-
» ment en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, aux
» Etats-Unis, dans tous les pays où la civilisation est descen-
» due jusque dans les champs, que le domaine compact,
» celui du petit fermier comme du riche, toute qualité
» égale d'ailleurs, vaut le double des biens morcelés; et
» que la France, si son sol n'était plus bigarré comme

» l'habit d'Arlequin, pourrait être doublement peuplée, » doublement productive et puissante sans user encore » de toutes ses ressources. Or, est-ce avec l'égalité des » partages entre les enfants et le morcellement indéfini » des terres, que vous atteindrez ce but? »

Selon le même auteur, l'extrême division des biens amène, sous le rapport moral, la décadence de la famille. Les liens naturels se relâchent; le frère n'a plus d'appui dans son frère; chacun se trouve réduit à ses propres forces; l'aisance diminue pour l'individu ainsi isolé; chaque propriété coûte plus et produit moins; on quitte bientôt les champs pour occuper des places dans les villes; l'ex-propriétaire devint un prolétaire qui peuple nos cafés et nos cabarets, et que la licence ou la débauche poussent aux révolutions. Alors disparaissent les familles anciennes, nobles ou roturières, cet intermédiaire nécessaire du prince au peuple, ce boulevart de l'ordre et des libertés publiques.

Contre ces inconvénients, l'auteur ne propose point le rétablissement des lois féodales. Il juge suffisantes les facultés accordées aux testateurs par nos lois actuelles, sauf quelques modifications dans la ligne collatérale, auxquelles il ajouterait des dispenses de droits et de mutations pour les échanges tendant à réunir les petites propriétés voisines.

Mémoire n°. 4. Le mémoire n°. 4 a pour épigraphe le fameux mot de Sièyes : « Le tiers état est tout. »

L'auteur se montre partisan de l'égalité successorale. Son mémoire est fort long, 57 pages in-folio. On y

trouve un exposé, une introduction, quatre parties divisées en six chapitres, subdivisées en paragraphes, le tout terminé par un résumé.

La première partie est une dissertation sur l'origine de la propriété et sur ses développements successifs, sur l'état des personnes, le régime féodal, la main-morte, l'abolition des droits féodaux ; vient ensuite l'historique de la législation successorale, selon le droit écrit, le droit coutumier et les lois nouvelles.

L'auteur n'entre en matière que dans la deuxième partie où il expose les conséquences de la loi sur l'égalité dans les successions. Les avantages qu'il y voit sont l'affranchissement de l'aristocratie et de son esprit, l'attachement d'un plus grand nombre aux intérêts de la propriété; de plus fortes garanties pour la société; le principe d'une aristocratie de talent et d'instruction, l'extension des droits politiques, l'amélioration du sort de l'artiste et du littérateur. Il y trouve même la cause de notre unité législative, administrative et judiciaire, c'est-à-dire de notre système de centralisation.

La troisième partie n'est qu'une suite de la précédente ; l'auteur y examine l'influence de l'égalité successorale sur la propriété dont elle accroît la valeur, sur les professions libérales et les emplois publics où elle excite plus de concurrence, sur le paupérisme dont elle doit neutraliser les effets, sur l'amour de la patrie qu'elle tend à répandre en attachant l'habitant au sol et en augmentant son bien-être.

Dans la quatrième partie, l'auteur convient de quelques inconvénients qui peuvent résulter du trop grand mor-

cellement des propriétés, et indique, comme principaux moyens contre ce danger, l'extension des cas de licitation, l'établissement des fermes modèles, des encouragements à l'agriculture en grand, des associations dans le sens du système de Fourier, et l'amélioration de notre régime hypothécaire.

Mémoire n°. 5. La phrase suivante sert d'épigraphe à ce mémoire : « L'égalité devant la loi, l'égalité bien » entendue est un des dogmes de notre évangile politi- » que. »

Dans son introduction, l'auteur fait la critique de la législation féodale, qui s'était glissée dans la plupart de nos coutumes, et l'éloge des dispositions du Code civil sur le partage des successions. Son ouvrage est divisé en deux parties, dans lesquelles il présente successivement les conséquences économiques et les conséquences morales de notre législation nouvelle.

Il pense qu'on lui doit cet esprit d'ordre et d'économie, qui a pénétré même parmi ceux qui ont conservé ou retrouvé leurs anciens châteaux, cette ardeur au travail qui se remarque dans les classes inférieures devenues propriétaires, l'augmentation de la valeur des propriétés et de l'aisance du peuple.

L'auteur reconnaît toutefois les inconvénients d'un morcellement porté à l'extrême ; mais il espère que l'intérêt bien entendu des propriétaires, secondé, au besoin, par de sages mesures législatives, finira par le restreindre : ces mesures seraient principalement de favoriser les échanges et d'établir un impôt proportionnel

plus fort sur les petites parcelles de terre. Il réfute les raisonnements que faisaient, en 1826, les partisans du droit d'aînesse, par des détails sur la prospérité toujours croissante de nos campagnes, et sur les progrès effrayants du paupérisme en Angleterre. Selon l'auteur, nos lois nouvelles ont réhabilité le commerce et l'industrie, tout en les favorisant : les produits et la consommation se sont accrus chez nous d'une manière prodigieuse, la population ne fait qu'augmenter, l'état matériel et moral des masses s'améliore chaque jour.

La diffusion de l'instruction a suivi celle des biens : l'égalité entre les enfants a établi l'égalité dans leur éducation, dont l'auteur prétend que les bienfaits ne tombaient autrefois que sur les aînés. Notre législation actuelle étendra sans cesse les vertus sociales ; car plus il y aura de propriétaires, plus on comptera d'hommes attachés à l'ordre et au bien public.

Conclusion. De ces trois derniers mémoires, le n°. 5 a paru le plus faible à votre commission. Elle y a remarqué une certaine facilité, de la pureté, parfois même de l'élégance dans le style, de la sagesse et de la justesse dans les pensées ; mais ces qualités ne suffisent pas pour racheter le défaut de portée des idées, l'absence de recherches et de connaissances approfondies sur la matière. L'auteur est sans doute un homme de talent, mais soit que le temps ou la science lui ait manqué, il a traité la question d'une manière trop superficielle.

Les n°s. 3 et 4 ne méritent pas le même reproche : s'ils ont péché, c'est plutôt par excès que par défaut ;

non qu'ils aient approfondi tous les points de vue essentiels du sujet : sous ce rapport, ils sont évidemment inférieurs aux deux premiers ; mais il est des parties sur lesquelles ils ont dit tout ce qu'on y peut dire ; ils n'ont eu que le tort de le dire, le n°. 4 avec pesanteur, le n°. 3 avec une extrême prolixité. Tous deux renferment des hors-d'œuvre qui déparent leur travail, le n°. 4 dans son long historique de la propriété et des lois qui l'ont successivement régie, le n°. 3 dans la défense non moins longue, non moins déplacée de la propriété qui n'était pas en cause.

Ces deux mémoires révèlent cependant un véritable talent dans leurs auteurs. Le n°. 4 est l'œuvre d'un homme fort érudit en jurisprudence, laborieux et méthodique ; le n°. 3 annonce un agronome habile, un écrivain fécond et facile, et, ce qui vaut mieux encore, un cœur excellent, un citoyen plein de dévouement au bien public. Toute la partie de son mémoire relative aux inconvénients du morcellement des propriétés a vivement frappé votre commission : elle eût souhaité trouver dans le n°. 1 les mêmes faits, les mêmes développements, comme complément d'un sujet que ces deux écrivains ont envisagé sous le même point de vue critique.

Les deux mémoires qui nous ont paru l'emporter sur les autres, je veux dire les numéros 1 et 2, sont loin d'avoir rempli toutes les conditions qu'une rigoureuse sévérité de science et de goût pourrait exiger dans des travaux sur une question aussi essentielle ; tous deux ont leurs défauts : on voudrait voir, dans le premier, des idées plus libérales, plus de sympathies pour les néces-

sités et les progrès du siècle, plus de développements et de faits sur le point de vue économique de la question; plus d'ordre, du moins un ordre plus facile à saisir dans les diverses parties de ce travail, d'ailleurs si élégamment écrit. Dans le mémoire n°. 2, on aimerait aussi à trouver un style plus châtié, plus élégant, plus rapide, moins de citations ou des citations moins longues, quoiqu'elles soient toutes parfaitement choisies, et plus d'idées propres à l'auteur; il est enfin à regretter que le côté moral de la question n'y soit pas traité d'une manière plus profonde et plus complète.

Malgré ces défauts, les deux mémoires que nous avons signalés se font remarquer, chacun dans son genre, par un talent et des qualités tellement incontestables, que votre commission a cru devoir vous proposer de leur accorder *le prix à égalité de mérite*. Elle vous propose aussi d'accorder *une mention très-honorable* au mémoire n°. 3 (1).

Telles sont, Messieurs, les conclusions que j'étais chargé de vous soumettre et que vous avez bien voulu ratifier.

M. le Président ouvre ensuite les billets cachetés joints aux mémoires, et proclame les noms de Messieurs :

Le vicomte DE LABOULAYE, *ancien député*, auteur du mémoire n°. 1;

(1) La commission était composée de MM. le président TRÉMOLIÈRES, le président MAURICE, l'avocat général JOBARD, l'avocat CURASSON, et PERRON, rapporteur.

Et Tissot, *professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon*, auteur du mémoire n°. 3.

MM. Tissot et Laboulaye partageront le prix *ex æquo*.

L'auteur du mémoire qui a mérité une mention *très-honorable*, est M. Pratbernon, *docteur-médecin à Vesoul, membre de la Société d'agriculture et président de la Commission d'Archéologie de la Haute-Saône.*

RAPPORT

SUR L'ÉLECTION DU TITULAIRE DE LA PENSION SUARD,

PAR M. LÉON BRETILLOT.

Messieurs,

Vous êtes appelés pour la quatrième fois à désigner le jeune homme né dans le département du Doubs qui doit, pendant trois ans, profiter du legs si généreusement institué par Mme. Suard. Cette élection, vous l'avez faite d'après les principes qui vous ont guidés dans les choix précédents, principes que vous avez déduits des considérations que la testatrice a pris soin de consigner dans l'acte remarquable où elle a manifesté sa volonté dernière, et dont l'expérience a confirmé la haute sagesse. Chercher le mérite modeste qui lutte contre les obstacles pour le mettre momentanément à l'abri du besoin, fournir au jeune homme sans fortune, mais honnête, studieux, doué de facultés incontestables, les moyens de donner à ces facultés leur libre développement et d'acquérir les qualités solides qui le rendront un jour un homme distingué, un bon citoyen, c'est là ce que Mme. Suard a voulu faire pour honorer, comme elle l'a dit elle-même, le nom de son mari. Chargés par elle du soin de remplir ses bienfaisantes intentions, vous vous êtes appliqués à distinguer parmi les quatre candidats qui se présentaient et qui tous avaient des titres à votre bienveillance, celui qui

paraît être plus particulièrement dans la situation morale, intellectuelle et pécuniaire à laquelle Mme. Suard avait en vue de porter secours et protection lorsqu'elle a créé la pension triennale que vous allez conférer.

Deux des aspirants faisaient valoir des titres divers dont vous avez tout d'abord reconnu la légitimité et entre lesquels votre choix pouvait rester indécis. L'un, le jeune Leyritz, qui termine en ce moment ses études classiques, a obtenu sous vos yeux des succès vraiment extraordinaires. Constamment le premier dans toutes les classes depuis qu'il est entré au collége royal de Besançon, il a remporté seize prix d'excellence et deux fois autant d'autres prix, soit pour les lettres, soit pour les sciences. Une conduite parfaite, une grande ardeur au travail, la facilité de compréhension dont il a fait preuve ne laissent pas de doute sur les succès ultérieurs qu'il peut obtenir dans la carrière qu'il embrassera et sur laquelle il ne paraît pas encore avoir de parti pris.

L'autre, Forien (Antoine-Cyprien) avait déjà sollicité en 1838 la faveur d'être investi de la pension Suard, et, à cette époque, la commission chargée d'examiner les demandes des candidats l'avait placé le second sur la liste de présentation qu'elle vous avait soumise. Il a complétement justifié la distinction dont vous l'aviez rendu l'objet, et il s'est acquis dès lors de nouveaux titres à votre faveur.

Après des études classiques faites rapidement, mais non sans éclat, aux petits séminaires d'Ornans, de Consolation et à la Faculté des lettres de Besançon, notre jeune compatriote, qui devait à la générosité d'un grand

oncle ces premiers éléments d'une éducation libérale, resolut d'embrasser la carrière de la jurisprudence vers laquelle il se sentait invinciblement entraîné. Pour se livrer aux travaux longs et sérieux qu'exige cette branche si importante des connaissances humaines, il fut obligé d'aliéner son petit patrimoine, consistant en la faible part qu'il pouvait attendre de la succession de son aïeule maternelle, part dont un de ses parents voulut bien lui faire l'avance.

Vous savez, Messieurs, quels succès il obtint à Dijon pendant les deux premières années de son cours de droit. L'approbation de ses professeurs et notamment celle de notre savant et regrettable collègue, M. Proudhon, le confirma dans la pensée qu'il ne s'était point mépris en donnant à l'étude de la jurisprudence une préférence, pour ainsi dire, instinctive.

Après de nouveaux efforts et de nouveaux succès, le jeune Forien trouvant, au bout de sa troisième année passée à l'école de Dijon, les petites ressources qu'il s'était faites complétement épuisées, n'hésita pas à aller chercher à Paris des moyens d'existence qui lui permissent de continuer ses travaux. Il se fit d'abord expéditionnaire, métier à peine rétribué et insuffisant qu'il quitta pour se livrer à des recherches destinées à la composition d'un ouvrage que voulait publier un professeur de notariat. Puis il fut admis dans le cabinet d'un avocat à la Cour de cassation, homme distingué parmi les membres de son ordre, qui a rendu de sa capacité, de son zèle, de l'appui qu'il a trouvé dans sa coopération, le témoignage le plus net et le plus flatteur.

Ces occupations malheureusement nécessaires absorbaient un temps considérable. Elles faisaient languir les études du jeune Forien, obligé qu'il était de leur consacrer quelques heures seulement prises sur son sommeil. Il n'avait d'ailleurs d'autre moyen d'instruction que les conférences particulières, généreusement ouvertes par M. Buignet, chaque dimanche, aux élèves de notre province. Malgré ces obstacles et avec l'appui de ce professeur si bienveillant pour tous les jeunes hommes qu'anime l'amour du travail, Forien fut bientôt prêt à subir son troisième examen et sa thèse de licence. Vous avez contribué, Messieurs, à lui faciliter l'accès du grade de licencié en obtenant du Ministre la remise des droits qui doivent être payés à l'Université pour y être promu, et vous n'avez point à regretter votre intercession, puisque votre jeune protégé a triomphé des dernières épreuves en recevant des examinateurs les marques les plus complètes de satisfaction.

Les certificats produits par un troisième candidat, Vincent (Charles-Benoît-Auguste), les succès qu'il a obtenus l'an dernier et cette année dans ses cours de mathématiques, montrent en lui pour l'étude des sciences une aptitude et un zèle que vous seriez heureux de seconder. Si toute considération ne devait pas céder devant celle de remplir la mission dont Mme Suard vous a chargés conformément aux règles qu'elle vous a en quelque sorte prescrites, vous n'auriez pas moins de satisfaction à reconnaître ce que cette Compagnie doit au Secrétaire perpétuel qu'elle a perdu il y a 4 ans, en donnant la préférence au jeune Husson qui se présentait sous l'égide

de son grand-père, M. Genisset, et éveillait ainsi chez vous les sympathies les plus vives.

Mais l'Académie n'est pas libre de suivre dans cette circonstance solennelle les mouvements de prédilection qui peuvent lui être suggérés par des considérations pour ainsi dire personnelles. Un impérieux devoir l'oblige à ne pas s'écarter de la voie indiquée par les bienfaisants donateurs dont elle cherche à réaliser les intentions. C'est le souvenir des traverses que M. Suard avait eues à surmonter pour se faire un nom dans le monde littéraire et y conquérir un rang honorable, qui lui a inspiré la pensée de venir en aide à ceux de ses jeunes compatriotes que l'amour des sciences ou des lettres entraînerait à tout quitter pour suivre une carrière difficile et semée d'écueils. Il entendait affranchir des entraves les plus pesantes, puisqu'elles touchent à l'existence même, celui-là qui aurait non-seulement l'intelligence nécessaire pour pénétrer dans le sanctuaire de la science, mais encore la volonté ferme d'y arriver et le caractère nécessaire pour accomplir sa volonté.

Entre des aspirants également dénués de fortune et montrant tous de l'aptitude à cultiver avec succès les sciences ou les lettres, votre choix devait donc aller chercher le jeune homme qui déjà avait soutenu avec persévérance une lutte sérieuse contre les difficultés de la vie, qui ne s'en était point laissé abattre, et dont l'esprit résolu, le courage patient annoncent cette fermeté de caractère sans laquelle on atteint difficilement au but léoigné vers lequel on se dirige.

Je proclame, au nom de l'Académie, M. Forien

(Antoine-Cyprien), né à Vercel, comme quatrième titulaire de la Pension Suard.

Voué à l'étude d'une science qui a pour objet les rapports des hommes entre eux, rapports fondés sur l'accord nécessaire de l'homme avec son semblable et sur la détermination équitable de la liberté d'action que le corps social peut laisser aux facultés, aux penchants, aux passions mêmes de l'individu, le nouveau titulaire n'aura garde de méconnaître les grands principes qui servent de base à la société. En ce temps d'anarchie intellectuelle et de prétentions infinies, nous voyons des hommes de talent essayer chaque matin de refondre l'état social et de prouver à l'humanité qu'elle a eu tort de respecter jusqu'ici les trois ou quatre idées capitales au moyen desquelles elle a vécu, et s'est développée depuis quatre mille ans et plus. Ces esprits ambitieux perdent des facultés précieuses à construire laborieusement des plans de régénérations qu'ils croient nouveaux, mais qui sont aussi anciens que les principes à l'existence desquels ils cherchent à porter atteinte. Leurs écrits abondent en raisonnements ingénieux, en aperçus variés au milieu desquels manque la première et la plus importante de toutes les connaissances, celle de l'homme et de son histoire. On pourrait craindre que de jeunes intelligences ne se laissassent éblouir par ces sophismes stériles. Mais le jurisconsulte qui passe sa vie à étudier les applications infinies que fait la société des principes primordiaux, trouve dans la matière de ses méditations habituelles un refuge assuré contre de semblables erreurs. Il ne tarde pas à découvrir que les affaires de ce monde sont complexes, qu'elles ne

se laissent pas conduire par des formules algébriques ou des syllogismes réguliers, que les idées absolues leur conviennent peu, et il repousse alors avec toute la force d'une conviction qui s'appuie sur des faits, les utopies fondées sur de fausses assimilations des lois sociales aux lois naturelles, ou les théories qui prétendent appliquer au gouvernement des sociétés, l'inflexible rigueur des déductions logiques.

S'il n'était pas dans l'essence même de la science du droit de prémunir le nouvel élu contre de dangereuses illusions, vous auriez, j'ose le croire, un garant certain de la rectitude de ses idées dans son caractère honnête et soumis à la règle. Il comprendra sans peine que, placé pendant trois ans sous votre tutelle, confié aux soins d'un guide aussi sûr et éclairé que l'est M. Droz, c'est pour lui un devoir d'honneur de ne pas s'écarter de la direction large et douce qu'il vous appartient d'exercer sur ses travaux intellectuels, comme sur sa conduite morale. Les volontés de Mme. Suard sont à cet égard clairement manifestées. Elle désirait que les enfants d'adoption de son mari lui témoignassent surtout leur reconnaissance du bienfait qu'ils recevaient en le prenant pour guide et pour modèle. Elle a prescrit de leur montrer le portrait qui préside à notre réunion, afin que cette reproduction fidèle des traits de M. Suard les initie à la connaissance de son caractère. Lorsque le nouveau titulaire étudiera la vie du littérateur franc-comtois, lorsqu'il verra à quel point cet homme si distingué était ennemi des idées extrêmes et d'une confiance imprudente dans l'infaillibilité de son jugement,

il ne doutera plus que la qualité qui peut être la plus agréable à son bienfaiteur, c'est la modération dans les pensées et les désirs, la vraie et bonne philosophie.

Maintenant que nous avons rempli notre devoir en rappelant les conditions mises par Mme. Suard à la possession du legs qu'elle a institué, conditions si faciles au sentiment de gratitude inhérent à toute âme délicate et bonne, nous dirons à M. Forien : Marchez, jeune homme, avec confiance dans la route que vous vous êtes frayée. Pendant trois ans vous vous êtes affranchi des soucis attachés à votre existence matérielle. Profitez de ce temps pour achever en toute liberté d'esprit les hautes études que vous avez si bien commencées. Prenez place parmi les docteurs. Efforcez-vous d'obtenir cette fonction si honorable et si belle du professorat. L'homme qui a conquis la science en dépit des obstacles est digne de l'enseigner. Notre province comptait déjà parmi ceux de ses enfants qui l'ont illustrée des jurisconsultes savants, des professeurs habiles et chéris de la jeunesse ; vous en accroîtrez le nombre. L'Académie qui vous a ouvert la voie, s'associera à vos succès. Du haut de la demeure céleste où la bonté et la droiture de leur cœur les ont placés, vos bienfaiteurs, voyant la sagesse de vos vues et de vos actions, seconderont vos efforts ; ils s'applaudiront d'avoir donné à leur pays un citoyen utile, un homme animé de l'amour de ses semblables et toujours prêt à leur rendre par son savoir, par ses exemples, des services dignes de ce qui a été fait pour lui.

DOMINIQUE PAILLOT.*

Souvenir dédié à M. Weiss.

PAR M. VIANCIN.

Te souvient-il, ami, du pauvre Dominique,
Cet artiste au bon cœur, au facile talent,
Que la gloire eût paré d'un laurier poétique,
S'il eût été moins nonchalant?

Il a pu nous laisser, mais en trop petit nombre,
De son hardi crayon des vestiges épars,
Des portraits au pastel qui resteront dans l'ombre,
Presque perdus pour les beaux-arts.

De lui tu m'as transmis l'hommage d'un vieux saule,
Au tronc large et noueux, aux rameaux chevelus,
Où s'abrite un berger, houlette sur l'épaule,
Gracieux, comme on n'en voit plus.

* Ancien professeur de l'école de dessin et membre de l'Académie de Besançon.

C'est lui qui t'enrichit du portrait de ta mère,
Précieux ornement de ton humble séjour;
Mais, pour qu'il achevât cette image si chère,
Tu dus l'en prier plus d'un jour.

Qu'il m'a fallu d'efforts pour qu'enfin, sur l'ivoire,
D'après les souvenirs d'un pur amour en deuil,
Sa main ressuscitât des traits dont la mémoire
En moi triomphait du cercueil !

A peine cédait-il à ces vives instances
Dont souvent parmi nous on le persécutait,
Pour obtenir de lui d'heureuses ressemblances
Que parfois il escamotait.

On n'a point oublié que, de sa main discrète,
Objets d'un soin furtif, adroit, inaperçu,
Des pères, des époux, des amis, pour leur fête,
Se trouvaient peints à leur insu.

Pour s'emparer des traits qu'il devait ainsi peindre,
Sans que l'original en pût soupçonner rien,
Un moment il venait, gaîment habile à feindre,
L'amuser de son entretien ;

Et tout en lui contant quelque vague sornette,
De son sujet vivant si bien se pénétrait,
Que, dans un ou deux jours, il pouvait, en cachette,
Finir un excellent portrait.

Lorsque pareil travail l'occupait dans sa chambre,
A tous les indiscrets on défendait d'entrer;
De son groupe d'amis il fallait être membre
Pour avoir droit d'y pénétrer.

Je m'y trouvais souvent, — et d'un fauteuil gothique,
Qui m'offrait deux longs bras de vieillesse amaigris,
Je le voyais d'abord plaquer en mosaïque
Ses divers tons sur papier gris;

Puis de son petit doigt en confondre les teintes,
Si bien qu'en peu d'instants les ombres et les chairs
Dans un ordre parfait se trouvaient toutes peintes,
Et n'attendaient plus que des clairs.

Et j'admirais, sortant de nuance en nuance,
S'enluminant les traits qu'il avait à former,
Comme on voit à la fin d'une convalescence
Un front livide s'animer.

En lui j'aimais peut-être, ici je le confesse,
Jusqu'à son nonchaloir tant de fois reproché;
Car, ce même penchant qu'il eut à la paresse,
Etait quelque peu mon péché.

Un attrait mutuel, rapide, magnétique,
Nous avait l'un à l'autre étroitement liés.
Nous avions des moments d'extase poétique
Trop sentis pour être oubliés.

Un jour, associant notre humeur vagabonde,
Nous avions promené maint rêve, maint projet,
Dans ce riant vallon qui mène au *Bout du Monde*,
Sans imposer un long trajet (1).

La nuit nous y surprit, belle, presque sans voiles,
Riche de doux parfums, de sons mélodieux,
De sublimes aspects, de brillantes étoiles,
Qui scintillaient au front des cieux.

La lune se levait derrière la montagne;
Ses rayons argentaient la surface du Doubs;
Le tendre rossignol, auprès de sa compagne,
Lui chantait ses airs les plus doux.

Sous ces impressions, quel esprit ne s'élance
Du sein de la nature à son suprême auteur?
A nos longs entretiens succéda le silence
D'un sentiment contemplateur.

Il manquait cependant quelque chose à nos âmes;
Nous pouvions sans parler échanger nos secrets;
C'est que dans nos deux cœurs avaient passé des flammes
Dont nous restaient seuls des regrets.

(1) Toutes les personnes qui ont visité les plus beaux environs de Besançon connaissent le délicieux vallon de Beure, au fond duquel est une enceinte de rochers arrosée d'une cascade et qu'on appelle *le Bout du Monde*, tant cette imposante barrière semble défendre de passer au delà.

L'un et l'autre éprouvés par de ces sacrifices
Que tout mortel aimant doit subir quelque jour,
Nous connaissions tous deux, bien plus que ses délices,
Les amertumes de l'amour.

Oppressés de soupirs, bientôt, sans nous contraindre,
Sur nos seins rapprochés nous mêlâmes des pleurs.
Il eût fallu qu'ainsi l'artiste pût nous peindre
Dans nos sympathiques douleurs.

Avec quelle chaleur il crayonnait! — Que d'âme
Dans ses moindres dessins! — Les grands arbres, les eaux,
Les rochers, les lointains, et le ciel et la flamme,
Il colorait tout sans pinceaux.

Dans ses petits soupers où, si loin d'aucun faste,
Il nous réunissait deux ou trois, pour causer,
Je l'ai vu maintes fois, heureux enthousiaste,
A sa manière improviser.

Il rêvait tout à coup scène de paysage,
Saisissait le plus large entre tous ses crayons,
Et le frottant à plat sur sa plus grande page,
Y traçait d'informes rayons.

D'abord, on se riait de son jet fantastique;
C'était comme un nuage à n'y rien entrevoir;
Puis, avec une estompe et la gomme élastique,
Il travaillait sur ce fond noir.

Pour nous, longtemps encor ce n'était que du vague,
Son but nous échappait, et sans rien pressentir,
Nous nous disions tout bas : « Vraiment il extravague ;
» Quel chaos! rien n'en peut sortir. »

Mais, prenant ce papier qui nous semblait tout sale,
Il l'appuyait enfin, soit contre un escabeau,
Soit contre la cloison, tout au fond de la salle,
Et devant posait un flambeau.

« Regardez, maintenant, d'ici.... que vous en semble? »
Disait-il, et soudain, saisis d'étonnement,
Nous voyions un tableau plein de vie et d'ensemble,
Où tout s'accusait nettement.

C'était un clair de lune, un bois, une cascade,
Un sauvage désert, un site inspirateur.
Et l'on applaudissait, et l'on buvait rasade
A l'artiste improvisateur.

Et pour l'encourager à finir ses ébauches,
A jouir d'un talent trop prompt à sommeiller,
A céder moins souvent aux frivoles débauches
Qui l'empêchaient de travailler,

Chacun lui rappelait cette Sapho sublime
Qu'avec tant de bonheur il sut produire un jour,
Prête à se délivrer dans un fatal abîme
Des longs tourments de son amour (1).

(1) Ce dessin est resté en la possession du préfet JEAN DE

Non moins que le dessin le charmait la musique;
Les vers avaient pour lui d'ineffables douceurs,
Et nul n'a plus aimé que ce cher Dominique
Les trois plus belles des neuf sœurs.

Je l'ai vu s'émouvoir aux sons de ma guitare,
Et quand Zébel jouait quelque *solo* vanté,
Dont pour nous son archet n'était jamais avare,
Dominique était enchanté.

Si parfois on voulait m'entendre, dans nos veilles,
Déclamer du Racine, — à voir dans ses regards
Combien il admirait *ces pompeuses merveilles* (1),
On l'eût pris pour le dieu des arts.

Puis, l'on faisait chanter quelque joyeuse ronde
A l'apprenti Talma qu'on venait d'essouffler;
Ou bien, plus à propos, pour finir, tout le monde
Invitait le peintre à siffler.

A siffler, oui vraiment : — tu sais avec quel charme
Ses lèvres modulaient des sons purs, veloutés,
Si doux, qu'à les entendre il fallait d'une larme
Se sentir les yeux humectés.

Bry, qui connaissait trop bien le mérite de cet ouvrage pour qu'il le laissât chez les Bisontins, à l'époque où il s'éloigna de sa préfecture.

(1) Expressions de Boileau, dans son épître à Racine.

Et lorsqu'on l'écoutait cadencer sur sa bouche
Des accents mieux perlés que ceux du rossignol,
Le silence était tel qu'on eût pu d'une mouche
En même temps ouïr le vol.

Souvent, de la romance, *ô ma tendre musette !*
Il variait le thème, et pour tout chalumeau,
Il plaçait sous sa lèvre un manche de fourchette,
Ou la lame de son couteau.

C'était dans ces plaisirs que passant nos soirées,
Loin d'un monde où sans charme on faisait plus de bruit,
Nous trouvions par le temps trop vite dévorées
Les heures que suivait minuit.

Combien j'ai regretté ces jours de ma jeunesse!
Qu'ils ont fui promptement pour ne plus revenir!
Comment pourrais-je encor, sans un peu de tristesse,
En réveiller le souvenir?

A leur riant tableau se lie une autre scène
Que je voudrais en vain pouvoir en effacer.
Voici le côté sombre.... et mon sujet m'entraîne
A tout dire, à tout retracer.

Dominique, un matin, non loin de sa demeure,
Me rencontra. — Joyeux, et me tendant la main,
« Je vous attends ce soir, vous savez à quelle heure,
» Me dit-il, puis encor demain.

» Outre un ancien ami, Zébel viendra peut-être
» Avec certain poëte empressé de vous voir;
» Vous serez tous les deux charmés de vous connaître;
» N'y manquez pas donc… à ce soir! »

Et je n'y manquai point. — Déjà l'un des convives
Etait au rendez-vous chez le dessinateur,
Et déjà promettait par ses gaîtés naïves
Force tributs de bonne humeur.

Tout le monde arriva, sans trop se faire attendre,
Hormis l'amphitryon qui devait le premier
Se trouver au logis. — Vingt fois on crut l'entendre
Monter son étroit escalier.

On se trompait. — Bientôt, avec inquiétude,
Par l'un de ses enfants on l'envoya querir
Dans toutes les maisons qu'il avait l'habitude
De fréquenter dans son loisir.

On ne l'avait pas vu, de toute la journée,
Et son fils reparut, sans l'avoir découvert;
Et nous nous regardions, la face consternée,
N'osant parler à cœur ouvert.

Les moments s'écoulaient;… l'heure devint tardive
A ne permettre plus l'espoir de son retour.
Chacun de nous saisi d'anxiété plus vive,
Voulut le chercher à son tour.

Pour la troisième fois, sans retrouver sa trace,
On avait exploré tous les cafés voisins,
Quand son fils, de l'enquête étendant la surface,
Courut à l'un des plus lointains.

Ce fut là qu'il apprit un malheur déplorable;
Là, bien longtemps avant qu'on eût à l'y chercher,
Le verre en main, son père, assis près d'une table,
Etait tombé sur le plancher.

Et sur son mal subit la foule trop légère
Négligeant de fixer un regard fraternel,
Pour en avoir jugé la cause passagère,
En avait fait un coup mortel.

Soupçonné faussement de grave intempérance,
On l'avait relégué dans le fond d'une cour
Froide, humide. — Il y fut avec indifférence
Laissé jusqu'au déclin du jour.

Puis on l'avait porté dans la maison voisine,
Glacé, paralysé, sans voix. — Toute la nuit,
L'attentive amitié l'entoura, bien chagrine,
De secours tardifs et sans fruit.

Il fallut bien chez lui l'emporter vers l'aurore;
J'y revins me pencher sur son lit de douleurs;
Un moment il sembla me reconnaître encore
Et presque sourire à mes pleurs.

Cet éclair précédait une longue agonie :
Tous les efforts de l'art restèrent superflus ;
Le soir du lendemain la lutte était finie,
    Et Dominique n'était plus.

Mon dieu, qu'à cette mort j'étais loin de m'attendre,
Quand, me renouvelant son rendez-vous du soir,
Pour la dernière fois sa voix me fit entendre
    Des mots joyeux et pleins d'espoir!

C'est ainsi qu'au plaisir l'un l'autre on se convie,
Souvent sans qu'à l'appel ait souscrit le destin.
Tous les jours quelqu'un manque au banquet de la vie ;
    La mort est toujours du festin.

DU MOUVEMENT D'UN FLUIDE

DANS UN VASE EN MOUVEMENT,

PAR M. KORNPROBST.

(*Suite de la page 99 du précédent Recueil.*)

II.

Notation.

8. Pour n'avoir plus à revenir sur la notation, nous la présentons ici dans son ensemble.

Adoptant pour unité

De temps, la seconde sexagésimale $= \frac{1}{86400}$ de jour moyen;

De longueur, de surface et de volume, le mètre linéaire, carré et cube;

D'angle, le degré $= \frac{1}{360}$ de la circonférence d'un mètre de rayon;

De masse, la quantité de matière renfermée dans 9,8088 mètres cubes d'eau distillée à son maximum de densité;

De force ou pression, le tonneau de mille kilogrammes au niveau de la mer et à la latitude de Paris; ou ailleurs, le résultat constant contre un ressort de l'action de la gravité sur la masse $\frac{1}{g}$, renfermée dans $\frac{9,8088}{g}$ mètres cubes d'eau distillée, à son maximum de densité;

De travail, le tonneaumètre (1) ou travail nécessaire pour élever un tonneau à un mètre de hauteur.

(1) Les dénominations de *kilogrammètre*, *quintalmètre*, *tonneaumètre*, *livrepied*, *livretoise*, etc., proposées par M. Poncelet, pour les diverses quantités de travail susceptibles d'être employées comme unité, avec les indices 1^{km}, 1^{qm}, 1^{tm}, 1^{lp}, 1^{lt}, ou 1^{kmll}, 1^{qmll}, 1^{tmll}, 1^{lpl}, 1^{ltl}, suivant que leur production s'opère dans un temps quelconque, ou dans une seconde, une minute, etc., nous paraissent satisfaire à toutes les exigences réclamées, par la variété des unités usuelles de chemin, d'effort et de temps, par la grandeur du travail à exprimer, sa continuité, son indépendance du temps, etc., nous les adopterons exclusivement, dans tout ce qui va suivre.

Soient :

t, = Temps compté à partir de l'origine du mouvement.

s, λ, = longueurs de l'axe du tuyau, développées à partir de son origine jusqu'aux sections ω et Ω_i.

χ, = périmètre mouillé de la section du tuyau dont l'aire est ω.

h_0, h_1, = hauteurs verticales de fluide dont sont chargés les centres des orifices d'entrée Ω_0 et de sortie Ω_1 du tuyau.

H, = chute motrice, ou différence de niveau des surfaces fluides libres tenant en charge les orifices extrêmes du tuyau.

z, ζ, = abaissements verticaux des centres des sections ω et Ω_i, au-dessous de celui de la section Ω_0 d'entrée du tuyau.

D, = plus courte distance des centres des orifices extrêmes du tuyau.

δ, = longueur de la perpendiculaire abaissée de l'axe de l'appareil sur la corde réunissant les centres des orifices extrêmes du tuyau.

x, y, = coordonnées rectangulaires de l'axe du tuyau rapporté à sa corde comme axe des abscisses et à l'orifice d'entrée comme origine; en sorte que son équation soit de la forme $y = f(x)$.

η, η', = ordonnées parallèles au rayon de courbure de l'axe du tuyau, pour un point quelconque de la section transversale correspondante; la première étant comptée, à partir de la tangente perpendiculaire à ces ordonnées la plus rapprochée du centre de courbure et la deuxième à partir de celle de ces tangentes la plus en aval du mouvement de *rotation*.

R, R', = rayons intérieurs et extérieurs du massif annulaire formant la partie mobile du réservoir cylindrique et empatant les tuyaux.

R_0, r, R_i, = distances à l'axe de rotation des centres des sections $\Omega_0, \omega, \Omega_i$ du tuyau; r représentant aussi, suivant les circonstances, la distance d'un point quelconque à l'axe de rotation.

r_0, r_i, = rayons de l'arbre de l'appareil au contact du fond de la crapaudine et des collets.

e, = hauteur verticale du massif annulaire.

L, = distance à l'axe de rotation de la résistance utile Q.

$V, = L\frac{d\theta}{dt}$ = vitesse du point d'application de la résistance utile Q.

v, = vitesse relative d'injection du fluide par les orifices du réservoir sur la première section du tuyau.

U, = vitesse d'écoulement du fluide dans la section de sortie Ω_i du tuyau, mesurée sous la pression P_i qui y règne.

O, Ω, = aires des sections fixes d'entrée et de sortie du fluide dans le réservoir alimentaire.

Ω_0, ω, Ω_l, = aires des sections d'entrée, de passage et de sortie du fluide dans le tuyau, cette dernière étant supposée former aussi l'orifice de plus grande contraction dans lequel tous les filets deviennent parallèles.

a, A_0, A_l, = aires de partie ou de la totalité des saillies du tuyau ou des surfaces de raccordement formant aubes, soit intérieurement, soit extérieurement à l'appareil.

θ, = angle polaire décrit par le rayon vecteur r, dans le mouvement de rotation de l'appareil.

θ', = angle polaire décrit par le rayon vecteur r, dans le mouvement relatif d'une tranche fluide le long du tuyau mobile; en sorte que l'équation polaire de l'axe du tuyau soit de la forme $r = f(\theta')$.

φ_0, = angle aigu du premier élément de l'axe du tuyau avec la tangente à son déplacement circulaire.

φ_l, = angle aigu du dernier élément de l'axe du tuyau avec la tangente à son déplacement circulaire.

α, = angle de la vitesse absolue d'injection du fluide dans la section d'entrée du tuyau, avec la tangente au mouvement circulaire en ce point.

β, = angle de la vitesse relative d'injection du fluide dans la section d'entrée avec le premier élément de l'axe du tuyau.

γ, = angle d'une normale quelconque à la surface des aubes intérieures et extérieures de l'appareil, avec le rayon de l'arc de révolution correspondant à son pied.

$d\tau$, = angle de contingence de l'axe du tuyau mobile, en sorte que son rayon de courbure sera $\frac{ds}{d\tau}$.

ρ_0, ρ, ρ_l, = densité (masse sous l'unité de volume) du fluide dans les sections Ω_0, ω, Ω_l.

$d\,M$, = masse d'un point matériel solide quelconque de l'appareil.

$$g, = 9{,}8051\,(1 - 0{,}00284 \cos. 2\psi)\left(1 - \frac{2h}{6566407(1 + 0{,}00164 \cos. 2\psi)}\right);$$

exprimant des tonneaux, c'est l'intensité de la gravité sur l'unité de masse, à la hauteur h au-dessus du niveau de la mer et à la latitude ψ; exprimant des mètres, c'est l'accroissement de vitesse imprimé par seconde à la matière cédant librement sous l'action de la gravité, dans les mêmes circonstances. Sa valeur particulière, au niveau de la mer et à la latitude de Paris est $g = 9{,}8088$.

Q, = résistance utile à vaincre par l'appareil.

Π, = poids de l'appareil y compris les pressions qui le chargent verticalement.

Π', = pression contre les collets, de la poussée due à la transmission de mouvement.

P_0, p, $P_{\prime}$, = pression du fluide dans les sections Ω_0, ω, $\Omega_{\prime}$; pour les fluides élastiques p est lié à la température et à la densité par la relation $p = k\,\rho = \frac{77805}{\Delta}\left(1 + \frac{800}{5}\,\Theta\right)\rho$: Δ étant le rapport de la densité du gaz à celle de l'air atmosphérique, et Θ la température en degrés du thermomètre centigrade.

P, P', = pressions de l'atmosphère, par mètre carré de surface libre des fluides tenant en charge les orifices d'entrée et de sortie du tuyau.

m, = coefficient de contraction pour les orifices dans lesquels elle a lieu.

μ, = rapport des volumes de fluide transformés en tourbillons et écoulés, à la suite d'une section contractée quelconque de l'appareil.

μ_0, $\mu_{\prime}$, = rapports moyens des pressions élémentaires dues aux réactions matérielles correspondantes, d'une part, au déplacement des aubes et tranches fluides extrêmes du tuyau, à travers les milieux dans lesquels elles sont plongées, et, d'autre part, aux vitesses des mêmes aubes et tranches normalement à leurs surfaces.

f, = rapport du frottement à la pression, ou intensité du frottement sous l'unité de pression, pour les surfaces solides en contact et glissant les unes contre les autres.

n, = nombre des tuyaux mobiles dont est composé l'appareil.

π, = rapport de la circonférence au diamètre.

d, $\int$, = signes de la différentiation et de l'intégration d'une expression quelconque.

III.

Réactions matérielles.

9. *Origine.* On appelle *inertie* la propriété qu'a la matière de ne pouvoir modifier son état de repos ou de mouvement sans l'intervention d'une force; nous nommerons *réaction matérielle* la résistance qu'elle oppose à tout changement de vitesse, quelle que soit l'action qui l'imprime (1), résistance d'autant plus grande, d'ailleurs, que les corps ont plus de masse, et qu'on modifie plus rapidement leur vitesse. Dans ce phénomène, l'action et la réaction qui en résultent sont deux forces toujours égales et contraires, ayant même point d'application, naissant, croissant, décroissant et disparaissant ensemble; il ne faut pas les confondre avec des forces indépendantes, se faisant deux à deux équilibre, parce qu'elles sont égales et contraires, attendu que,

(1) Les dénominations de *force, d'inertie, force dynamique*, successivement données à cette résistance par Neuton et M. Poncelet, nous paraissant moins conformes que celle de *réaction matérielle*, à sa propriété caractéristique d'être toujours égale et contraire à l'action qui l'engendre, de naître, croître, décroître et disparaître avec elle, etc., nous adopterons cette dernière dans tout ce qui va suivre; sa valeur prise en sens contraire, ayant été nommée *force totale*, par M. Coriolis, et *force conservée* par M. Navier, nous adopterons la dernière de ces expressions, pour désigner les composantes des forces données produisant les réactions matérielles; celle de *force perdue* exprimant comme d'habitude, les composantes des mêmes forces égales et contraires aux réactions élastiques qu'elles développent ou tendent à développer sur les liaisons.

dans ce cas, la suppression de l'une laisse subsister l'autre avec toute son intensité.

10. Tout mouvement curviligne étant décomposable en deux autres rectilignes, l'un tangentiel, l'autre normal à la trajectoire, donne lieu généralement à deux changements de vitesse, suivant ces directions, et par conséquent à deux réactions dirigées en sens contraire de leur accroissement. La dernière est habituellement désignée sous le nom de *force centrifuge*. Dans les turbines composées de tuyaux livrant passage à un fluide qui s'écoule par tranches parallèles, ce sont les parois des tuyaux, qui, pressant les tranches normalement et tangentiellement à leurs axes, modifient leurs directions en les déviant, et leurs vitesses en les obligeant à se mouler successivement dans des sections variables; les résistances des tranches, égales et contraires à ces actions, forment les réactions matérielles tangentielles et normales, qui sollicitent à leur tour au mouvement les parois déviatrices.

11. Lorsqu'on décompose un mouvement curviligne en d'autres également curvilignes, chacun de ces derniers comporte sa réaction tangentielle et sa réaction normale, qui sont autant de composantes de la réaction totale formant leur résultante, et qu'il importe de ne pas confondre. Ainsi, dans les turbines à tuyaux mobiles, le mouvement élémentaire absolu de chaque tranche fluide dans l'espace étant décomposé, comme nous l'avons vu (6) en trois autres principaux, c'est le premier, celui de révolution autour de l'axe de l'appareil, qui donne lieu aux réactions tangentielles et normales,

dont la présence à l'état de force résistante au déplacement circulaire constitue les machines dites à *force centrifuge,* tandis que le deuxième, celui de translation le long du tuyau, donne lieu aux réactions tangentielles et normales dont l'existence à l'état de force mouvante dans le même déplacement constitue les machines dites *à réaction.*

12. *Direction.* Les réactions matérielles sont toujours dirigées suivant le déplacement correspondant des masses et en sens contraire de leur accroissement de vitesse. On doit les regarder comme résistantes, toutes les fois que cet accroissement s'opère dans le sens du déplacement, et comme mouvantes, dans le cas contraire.

13. *Point d'application.* Il est toujours le même que celui de l'action qui détermine le déplacement. Pour chaque tranche fluide et chaque anneau solide infiniment minces du tuyau considéré (3), on peut le supposer être un point quelconque de leur axe commun, parce que les valeurs correspondantes des arcs entiers ne diffèrent entre elles que de quantités infiniment petites et négligeables en regard de leurs longueurs totales.

14. *Intensité.* L'intensité d'une réaction matérielle, dans tout déplacement rectiligne, est, en tonneaux, égale au produit du nombre d'unités matérielles représentant la masse en mouvement, par le nombre de mètres représentant son accroissement de vitesse par seconde.

En limitant la décomposition du mouvement absolu de chaque point du système dont il est ici question, aux cinq mouvements élémentaires considérés (6), on aura cinq réactions matérielles accélératrices composantes

dont il faut connaître l'intensité, et qu'il est utile de savoir grouper, d'abord sur la masse de chaque tranche fluide, parce que ces forces les sollicitent dans leur mouvement de translation, tout en pressant les parois du tuyau pendant sa révolution autour de l'axe; ensuite, sur la totalité de celle comprise entre ses extrémités, parce que le résultat définitif de leur action totale sur les parois se déduit des résultantes ainsi obtenues, en leur adjoignant une force égale et contraire à la pression dont serait capable l'orifice de sortie, en raison de sa surface et de la pression qu'y détermine chaque réaction, attendu que cette pression n'est pas supportée par le tuyau, ainsi que nous le démontrerons au chapitre VI, en traitant des pressions contre les surfaces.

Les cinq côtés ponctués du polygone différentiel des réactions matérielles, représenté fig. 2, ayant respectivement :
pour longueur,

$$rd\theta,\quad rd\theta.d\theta,\quad ds,\quad ds.d\tau,\quad ds.d\theta,$$

pour vitesse de développement par seconde,

$$r\frac{d\theta}{dt},\quad r\frac{d\theta}{dt}.d\theta,\quad \frac{ds}{dt},\quad \frac{ds}{dt}.d\tau,\quad \frac{ds}{dt}.d\theta,$$

et pour accroissement de vitesse dans l'unité de temps,

$$r\frac{d\frac{d\theta}{dt}}{dt},\quad r\frac{d\theta}{dt}.\frac{d\theta}{dt},\quad \frac{d\frac{ds}{dt}}{dt},\quad \frac{ds}{dt}.\frac{d\tau}{dt},\quad \frac{ds}{dt}.\frac{d\theta}{dt},$$

On aura donc, en négligeant les différentielles en regard des quantités finies, pour expression des réactions matérielles particulières à chaque tranche fluide et point matériel solide de l'appareil, savoir :

Pour chaque élément solide dont dM est la masse et $rd\theta$ le déplacement absolu dans le temps dt sur la circonférence de rayon r.

$$\text{Réaction de révolution circulaire}\left\{\begin{array}{ll}\text{tangentielle} = & dM.r\frac{d\frac{d\theta}{dt}}{dt}\\ \text{normale} = & dM.r\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2\end{array}\right.$$

Pour chaque tranche fluide dont $\rho\omega ds$ est la masse, ds le déplacement relatif le long du tuyau dans le temps dt et r la distance à l'axe de rotation,

1°. Réaction de révolution circulaire $\begin{cases} \text{tangent.} = \rho\omega ds.r\dfrac{d\frac{d\theta}{dt}}{dt} \\ \text{normale} = \rho\omega ds.r\left(\dfrac{d\theta}{dt}\right)^2 \end{cases}$

2°. Réact. de translat. curv. $\begin{cases} \text{norm.} = \rho\omega ds.\dfrac{ds}{dt}\dfrac{d\tau}{dt} = \rho\omega\left(\dfrac{ds}{dt}\right)^2 d\tau. \\ \text{tang.} = \rho\omega ds.\dfrac{d\frac{ds}{dt}}{dt} = \rho\omega\dfrac{ds}{dt}d\dfrac{ds}{dt}, \end{cases}$

Quand l'écoulement est varié et le fluide incompressible, cette dernière peut être considérée comme la somme de deux autres, dont la première donnant lieu au mouvement varié dans la même tranche, disparait avec la permanence de l'écoulement, et dont la seconde, produisant la partie du mouvement, varié seulement d'une section à l'autre, reste seule aussitôt que l'écoulement parvient à la permanence. En effet, la masse du fluide qui franchit par seconde les diverses sections du tuyau, restant la même pour toutes, pendant la durée entière du mouvement permanent et même pendant celle de chaque instant dt du mouvement varié quand le fluide est incompressible, on a constamment dans ces circonstances :

$$\frac{ds}{dt} = \frac{\rho_1\Omega_1}{\rho\omega}U$$

d'où l'on conclut par différent. dans la dernière de ces suppositions :

$$\rho\omega ds.\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt} = \rho\omega ds\left(\frac{\rho_1\Omega_1}{\rho\omega}\frac{dU}{dt} + \rho_1\Omega_1 U\frac{d\frac{1}{\rho\omega}}{dt}\right) = \rho_1\Omega_1 ds.\frac{dU}{dt} + \rho_1^2\Omega_1^2U^2 d\frac{1}{\rho\omega}$$

et par suite :

Composante relative à l'écoulement $\begin{cases} \text{permanent} = \rho_1^2\Omega_1^2U^2.d\dfrac{1}{\rho\omega} \\ \text{varié} \quad = \rho_1\Omega_1 ds.\dfrac{dU}{dt} \end{cases}$

3°. Réact. de rot. norm. à l'arc de trans. $\rho\omega ds.\dfrac{d\theta}{dt}\dfrac{ds}{dt} = \rho\omega\left(\dfrac{ds}{dt}\right)^2 d\theta$

Cette dernière peut être considérée comme la résultante de deux autres réactions tangentielles et normales circulaires d'un usage plus

commode quand il s'agit du mouvement autour de l'axe de révolution ; leurs valeurs déduites du petit triangle différentiel ayant pour côtés (fig. 2) $d\theta ds$, $d\theta dr$ et $rd\theta' d\theta$ sont, savoir :

Composante { normale à l'arc de révolution $= \rho\omega ds. \, r\frac{d\theta}{dt}\frac{d\theta'}{dt}$
tangentielle à l'arc de révolution $= \rho\omega ds. \frac{d\theta}{dt}\frac{dr}{dt}$

15. Quand l'écoulement du fluide est permanent et le mouvement de l'appareil uniforme, l'ensemble des réactions matérielles particulières aux tranches fluides comprises entre les sections extrêmes du tuyau peut toujours être réduit, quant à son action effective sur les mouvements ici considérés (1), à deux résultantes et à deux couples, tous indépendants de la forme de ce tuyau et fonctions seulement des éléments particuliers à ses extrémités, savoir : deux résultantes pour les réactions tangentielles et normales de translation, et deux couples pour l'ensemble des réactions de révolution et de rotation.

16. Les deux résultantes uniques des réactions tangentielles et normales de translation ont, pour direction le prolongement de l'extérieur à l'intérieur des

(1) Nous disons, *quant à son action effective sur les mouvements considérés,* parce que la transformation n'est complète qu'en joignant aux couples l'ensemble de toutes les réactions tangentielles et normales circulaires transportées parallèlement à elles-mêmes sur l'axe de révolution ; mais comme il n'exerce d'influence sur le mouvement qu'indirectement par les frottements qu'il détermine contre la crapaudine et les collets, et qu'on peut entièrement détruire son action par une distribution symétrique des tuyaux autour de l'axe, nous supposerons dorénavant cette condition satisfaite de manière qu'il n'y ait plus lieu de s'en occuper, non plus que de toutes celles qui dans la suite se trouveraient dans le même cas.

éléments extrêmes du tuyau, et pour intensité le double du poids d'une colonne de fluide, dont la base, la longueur et la densité seraient la section, la hauteur due à la vitesse, et la densité de la veine à son passage dans chacun des orifices d'entrée et de sortie (1).

Ce qui donne pour expression générale de leur intensité,

sur l'orifice de sortie, $2g\rho_1\Omega_1\frac{U^2}{2g} = \rho_1\Omega_1 U^2$

sur l'orifice d'entrée, $2g\rho_0\Omega_0\frac{\frac{\rho_1^2\Omega_1^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}U^2}{2g} = \frac{\rho_1^2\Omega_1^2}{\rho_0\Omega_0}U^2$

(1) Cette proposition remarquable par sa généralité, sa simplicité et surtout son indépendance, entre les orifices extrêmes, de la densité du fluide, de la position, de la forme et des dimensions du tuyau, comprend comme cas particuliers : 1°. Les résultats obtenus par Navier dans son résumé des leçons de mécanique publié en 1841, pour les efforts, horizontal, vertical et suivant les tangentes extrêmes, supportés par un tuyau dans lequel s'écoule un fluide incompressible; 2°. Celui auquel est parvenu M. Coriolis, par une savante analyse, dans son traité du calcul de l'effet des machines, 1829, pour un canal infiniment étroit, à sections constantes et courbures assez peu variables pour qu'on puisse admettre que les particules de fluide abandonnées à elles-mêmes conservent des vitesses sensiblement constantes en se mouvant sans frottement; 3°. Ceux publiés en 1745 par Léonard Euler dans ses commentaires des principes d'artillerie de Benjamins Robins, etc. Mais dans ces divers ouvrages, on n'a pas distingué les efforts supportés par les parois du vase ouvert, de ceux particuliers au fluide compris entre ses orifices extrêmes, bien que pour les réactions matérielles, par exemple, leur intensité soit moitié moindre, ainsi que nous le démontrerons au Chapitre VI; toutes fois ajoutons, que cette distinction ne conduit pas à modifier les résultats obtenus, parce que la vitesse d'écoulement se réglant toujours dans l'orifice de sortie, de manière qu'il y ait équilibre entre les pressions intérieures et extérieures qui lui sont particulières, les résultantes définitives restent les mêmes sur le fluide et sur l'enveloppe.

La figure 3 est la représentation graphique de ce théorème.

Cette propriété facile à démontrer pour un tuyau rectiligne, quelle que soit sa longueur, s'étend ensuite sans peine à un tuyau courbé d'une manière quelconque, en effet :

1°. pour un élément rectiligne de tuyau à sections décroissantes dans le sens de l'écoulement, la réaction tangentielle de la tranche fluide qui le presse a pour valeur

$$\rho\omega\frac{ds}{dt}d\frac{ds}{dt}$$

et l'on peut supposer qu'elle agit de l'intérieur à l'extérieur au centre de la section d'entrée : appliquant à ses deux extrémités dans la direction de son axe et de l'extérieur à l'intérieur deux forces égales à

$$\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2$$

sa tendance au mouvement, ne sera point changée, et on pourra le considérer comme sollicité par deux forces opposées agissant de l'extérieur à l'intérieur, l'une

$$\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 \qquad \text{ou} \qquad 2.g\rho\omega\frac{\left(\frac{ds}{dt}\right)^2}{2g}$$

appliquée sur l'orifice de sortie, et l'autre

$$\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2-\rho\omega\frac{ds}{dt}d\frac{ds}{dt}=\rho\omega\frac{ds}{dt}\left(\frac{ds}{dt}-d\frac{ds}{dt}\right) \text{ ou (1) } (\rho+d\rho)(\omega+d\omega)\left(\frac{ds}{dt}-d\frac{ds}{dt}\right)^2$$

appliquée sur l'orifice d'entrée. Chacune de ces expressions étant indépendante de la longueur de l'élément et représentant le double du poids d'une colonne de fluide ayant pour base, les sections d'entrée et de sortie, pour hauteurs celles dues à la vitesse dans ces sections, et pour densités celles même du fluide dans chacune d'elles, leur ensemble justifie l'énoncé ci-dessus pour un tuyau en ligne droite quelle que soit sa longueur.

2°. Pour étendre la même proposition à un tuyau courbé d'une manière quelconque, il suffit de le décomposer dans ses éléments rectilignes et d'observer que les deux réactions tangentielles égales qui se croisent à chaque sommet, faisant avec la normale située

(1) Si l'écoulement est permanent (Voir le paragraphe 14).

dans leur plan, des angles compléments de la moitié de celui de contingence, ont pour résultante l'expression

$$2.\rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 cos\left(90^\circ - \frac{d\tau}{2}\right) \qquad \text{ou} \qquad \rho\omega\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 d\tau$$

partout égale et contraire à la réaction normale appliquée au même point; toutes les forces analogues se faisant ainsi constamment équilibre sur les divers sommets, il ne reste d'actives que les composantes du premier et du dernier élément ne correspondant à aucun d'eux et qui ont la même valeur que pour le tuyau droit. La figure 3 représentant graphiquement le mécanisme de cette opération, rend bien compte de l'indifférence de la forme du tuyau entre ses deux éléments extrêmes, sur la valeur et la position des résultantes définitives.

17. Les deux couples résultants des réactions de révolution et de rotation sont toujours l'un mouvant, l'autre résistant; ils ont pour bras de levier les rayons aboutissant aux centres des orifices d'entrée et de sortie, et pour forces le poids des colonnes de fluide, dont la base, la densité et les longueurs seraient la section de sortie, la densité du fluide qui la traverse, et les hauteurs dues aux moyennes géométriques des vitesses d'écoulement à la sortie et circulaires des centres des orifices extrêmes.

Ce qui donne pour expression générale de l'intensité des forces du couple mouvant et du couple résistant,

$$\frac{1}{2}\rho_1\Omega_1 U.R_0\frac{d\theta}{dt} \qquad \text{et} \qquad \frac{1}{2}\rho_1\Omega_1 U.R_1\frac{d\theta}{dt}$$

et pour celle de la longueur de leurs bras de levier

$$R_0 \qquad \text{et} \qquad R_1$$

La figure 4 est la représentation graphique de ce théorème.

On le démontre, en considérant :

1°. Que chacune des composantes tangentielles circulaires des réactions de rotation, les seules capables de donner des couples autour de l'axe de l'appareil quand son mouvement est uniforme, en produisent effectivement un ayant pour force et pour bras de levier,

$$\rho\omega ds\frac{d\theta}{dt}\frac{dr}{dt} \quad \text{ou} \quad \rho_1\Omega_1 U\frac{d\theta}{dt}dr \qquad \text{et} \qquad r$$

2°. Qu'on peut supposer une semblable force appliquée en sens contraire du mouvement de rotation et à toute distance de l'axe jusqu'à l'orifice de sortie, pourvu qu'on l'applique également dans le sens du même mouvement à toute distance de l'axe jusqu'à l'orifice d'entrée. Or :

1°. Les couples formés par les premières étant superposés à partir de l'axe, leurs forces deviennent parallèles, susceptibles de deux résultantes égales à leur somme et donnent lieu à un couple résistant ayant pour force et pour bras de levier,

$$\rho_1\Omega_1\frac{d\theta}{dt}R_1 \qquad \text{et} \qquad \frac{R_1}{2}$$

qui peut être remplacé par un autre de force moitié et de bras de levier double.

2°. Les couples formés par les secondes donnent lieu de la même manière à un couple résultant mouvant ayant pour force et pour bras de levier,

$$\frac{1}{2}\rho_1\Omega_1 UR_0\frac{d\theta}{dt} \qquad \text{et} \qquad R_0$$

L'ensemble de ces deux résultats justifie la proposition énoncée.

18. Quand l'écoulement du fluide et le mouvement de l'appareil sont variés, aux forces et couples résultants dont il vient d'être parlé, il faut en joindre d'autres relatifs à cette circonstance et dont voici un exemple :

Les réactions tangentielles de l'écoulement varié sont toujours réductibles, dans le cas d'un fluide incompressible, à une résultante unique parallèle à la ligne menée du centre de l'orifice de sortie au centre de l'orifice d'entrée; cette résultante a pour intensité le poids d'un cylindre de fluide dont la base, la longueur et la densité seraient la section de sortie, la plus courte distance des centres des orifices extrêmes, et la densité du fluide, sollicité par la force accélératrice capable de produire les

accroissements successifs de la vitesse d'écoulement. Quand l'axe du tuyau est une courbe plane, la position de cette résultante se confond avec le côté du rectangle créé sur sa corde comme base, et dont l'aire serait double de celle comprise entre elle et la courbe.

On aura donc pour expression générale de l'intensité de cette résultante unique et de sa distance à la corde du tuyau,

$$\rho_1 \Omega_1 D.\frac{dU}{dt} \qquad \text{et} \qquad \frac{2}{D}\int_0^D y dx$$

La figure 5 est la représentation graphique de ce théorème.

Cette propriété tient à ce que les réactions de translation tangentielle de l'écoulement varié ont pour valeur sur chaque tranche, dans le cas des fluides incompressibles :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt}.ds$$

C'est-à-dire sont à chaque instant proportionnelles aux longueurs des éléments correspondants du *tuyau*; en sorte que prenant ces éléments pour les représenter en position et en intensité, la ligne qui réunit les deux extrémités du tuyau et ferme le polygone infinitésimal constituant son axe, représente aussi en grandeur et en direction leur résultante dont la valeur est en conséquence

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt}.D$$

D'un autre côté, la décomposition de ces forces parallèlement et perpendiculairement à la ligne des centres des orifices prise pour axe des x, donne lieu à deux systèmes de composantes ayant pour expression :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} dx \qquad \text{et} \qquad \rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt}.dy$$

La somme des premières qui reproduit la résultante précédente à

son point d'application au centre des forces parallèles, c'est-à-dire à la distance de la corde prise pour axe des x, donnée par le rapport

$$\frac{\int_0^D y dx}{D}$$

Les secondes se composant de deux séries de forces dirigées en sens contraire l'une de l'autre, séparées par l'ordonnée maximum Y de la courbe et susceptibles de résultantes uniques de même intensité, produisent un couple ayant pour force et pour bras de levier :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt_1} Y \qquad \text{et} \qquad \frac{\int_0^D y dx}{Y}$$

que l'on peut remplacer par un autre ayant pour force et pour bras de levier :

$$\rho_1 \Omega_1 \frac{dU}{dt} D \qquad \text{et} \qquad \frac{\int_0^D y dx}{D}$$

Transportant ce dernier dans son plan de manière que l'une de ses deux forces égales soit directement opposée à la première résultante, il ne restera plus que la seconde jouissant des propriétés énoncées.

19. Lorsqu'un ou plusieurs filets fluides s'enroulent sur eux-mêmes de manière à faire perdre à leur masse tout ou partie de la vitesse de translation qu'elle possédait, ainsi qu'il arrive pendant la formation des remous, tourbillons et bouillonnements qui se produisent, soit au passage d'une section quelconque à une plus grande très-rapprochée, comme à la suite des étranglements à l'entrée des renflements, soit à l'arrivée dans le tuyau mobile de la veine injectée par le réservoir, quand sa vitesse absolue et celle de régime ne possèdent ni même direction ni même intensité, etc., la résultante des réac-

10

tions matérielles tangentes au mouvement de translation sur l'axe du tuyau et particulières à cette circonstance, se déduisent du théorème démontré n°. 16, en assimilant la portion de tuyau dans laquelle s'opère l'enroulement, à un tube auxiliaire dont les sections soumises à la loi de continuité auraient pour valeurs et positions extrêmes, celles qui conviennent aux vitesses effectives, initiales et finales de translation. Les trois cas suivants dans lesquels ces tubes auxiliaires peuvent être considérés comme rectilignes et tangents ou normaux au tuyau mobile, donneront donc, savoir :

1°. ***Résultante des réactions matérielles développées par la production des tourbillons dus à la contraction de la veine fluide un peu en aval de l'orifice d'entrée.*** Elle est dirigée de l'extérieur à l'intérieur tangentiellement à la portion de tuyau qui suit immédiatement la section contractée, et a pour valeur, en supposant la densité sensiblement constante dans l'étendue sur laquelle s'opère l'enroulement en tourbillons :

$$\mu\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0\Omega_0}\left(\frac{1}{m}-1\right)$$

expression dans laquelle m représente le coefficient de contraction de l'orifice d'entrée et μ la proportion de la masse écoulée transformée en tourbillons.

2°. ***Résultante des réactions matérielles développées par la production des tourbillons dus à la différence des vitesses tangentielles relative et de régime.*** Elle est dirigée de l'extérieur à l'intérieur tangentiellement au premier élément du tuyau et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1U\left(r\cos.6 - \frac{\rho_1\Omega_1U}{\rho_0\Omega_0}\right)$$

3°. *Résultante des réactions matérielles développées par la production des tourbillons dus à l'obliquité de la vitesse relative d'injection sur le premier élément du tuyau.* Elle est perpendiculaire au premier élément du tuyau, dirigée dans le sens de la perte de vitesse et a pour valeur :

$$\rho_1 \Omega_1 U . v \sin . \epsilon$$

La figure 6 est la représentation graphique de ces trois résultats.

20. Dans ces deux dernières expressions, la vitesse relative v et l'angle ϵ qu'elle fait avec le premier élément du tuyau, sont liés à la vitesse absolue d'injection

$$\frac{\rho_1 \Omega_1 U}{\rho_0 \Omega},$$

à celle de rotation du centre de l'orifice d'entrée

$$R_0 \frac{d\theta}{dt}$$

et à l'angle α qu'elles font entre elles par les relations :

$$v^2 = \frac{\rho_1^2 \Omega_1^2 U^2}{\rho_0^2 \Omega^2} + R_0^2 \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 - 2 \frac{\rho_1 \Omega_1 U}{\rho_0 \Omega} R_0 \frac{d\theta}{dt} \cos . \alpha$$

et

$$\frac{\rho_1 \Omega_1 U}{\rho_0 \Omega} \cos . \alpha - v \cos . (\varphi_0 - \epsilon) = R_0 \frac{d\theta}{dt}$$

qui supposent la densité sensiblement constante de la dernière section du réservoir à la première du tuyau, et qui s'obtiennent en observant que la vitesse absolue d'injection, devant toujours être la résultante de la vitesse relative et de celle de rotation du centre de l'orifice, la première forme la diagonale du parallélogramme construit sur les deux dernières, en même temps que la

dernière est égale à la différence des composantes des deux premières parallèlement à sa direction. (Voyez fig. 7, la représentation graphique de ces divers résultats.)

Quand la position de la veine alimentaire est réglée par des surfaces directrices, fixes et convenablement disposées à l'entrée du tuyau mobile, α est un angle donné *à priori;* mais quand cette veine n'est gênée dans sa marche par aucun directeur fixe, sa position paraît devoir se régler par la condition que le fluide se précipite dans l'espace successivement abandonné par l'orifice d'entrée pendant son déplacement circulaire et normalement à sa surface, ce qui revient à supposer dans ces relations l'égalité des angles β et φ_0

21. *Travail.* Le travail de toute réaction matérielle dans le mouvement, sur sa propre direction, de son point d'application supposé parti du repos, a pour valeur en tonneaumètres, la moitié du produit du nombre d'unités représentant la masse, par le carré de sa vitesse en mètres; ou en d'autres termes, la moitié du produit que les géomètres désignent habituellement sous le nom de *force vive* (1). Il est entièrement indépendant de la loi de

(1) Les géomètres modernes ont tous critiqué, comme emportant avec elle l'idée de pression étrangère au sens réel qui s'y rattache, l'expression de *force vive* consacrée par l'usage pour désigner la moitié du travail emmagasiné par les réactions matérielles dans les masses en mouvement, pendant leur passage de l'état de repos à celui de vitesse, et adoptée vers l'époque où l'on croyait ce travail propre comme les *quantités de mouvement* (produit de la masse par la vitesse) acquises dans l'unité de temps, à représenter l'intensité de ces réactions, et à les rendre comparables aux pressions ordinaires alors appelées *forces mortes*. Néanmoins, ils n'en ont jamais proposé d'au-

variation d'intensité de la force qui le produit, et du chemin décrit par son point d'application, pour n'être fonction que des valeurs initiales et finales de la vitesse.

En effet, ds étant le chemin décrit dans le temps dt par une masse quelconque M le long de sa trajectoire réelle, sa réaction matérielle aura pour intensité

$$M.\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}$$

et son travail depuis son départ à l'état de repos jusqu'à son arrivée à la vitesse $\frac{ds}{dt}$ pour expression :

$$\int_0^{\frac{ds}{dt}} M.\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}.ds \qquad \text{ou} \qquad \frac{M}{2}\left(\frac{ds}{dt}\right)^2$$

ce qui démontre les propriétés énoncées.

On sait que si l'on construit une courbe ayant pour abscisses les chemins décrits par un mobile dans la direction de la force qui le sollicite, et pour ordonnées les intensités correspondantes de cette

tres dans la crainte de compliquer de nouveaux mots le langage de la science. M. Coriolis seul en a modifié l'acception en l'appliquant à la valeur entière du travail emmagasiné dans la matière, afin de simplifier l'énoncé des principaux théorèmes de mécanique, et M. Poncelet l'a étendu, sous le nom de *résistance vive*, au travail consommé par les réactions élastiques des corps pendant leur compression ou leur extension. La confusion que cette expression jette habituellement dans les esprits peu exercés, nous paraît si contraire à la propagation des principes fondamentaux de la mécanique rationnelle, que nous croyons utile dans ce but, de lui substituer celle de *travail des réactions matérielles*, ou de *travail réactionnaire des masses*, de même que l'on pourrait nommer *travail des réactions élastiques* ou *travail réactionnaire de l'élasticité*, celui que M. Poncelet appelle *résistance vive d'élasticité*. Le langage et l'énoncé des principaux théorèmes de la mécanique en deviendrait, ce nous semble, plus expressif et plus clair, sans se compliquer d'aucun nouveau mot.

force, la surface comprise entre elle, l'axe des abscisses et les ordonnées relatives à deux instants quelconques, représente la totalité du travail développé entre ces instants. Quand la force dont il s'agit est la réaction matérielle particulière au chemin décrit, la courbe peut être, pour l'évaluation du travail, remplacée par une droite ayant pour abscisses les vitesses successives du mobile et faisant avec leur axe un angle dont la tangente est numériquement égale à la masse en mouvement; attendu que, dans l'un et l'autre cas, l'expression du travail élémentaire est représentée par deux trapèses infinitésimaux de surface équivalente, savoir :

$$M\frac{d\frac{ds}{dt}}{dt}.ds \qquad \text{et} \qquad M\frac{ds}{dt}.d\frac{ds}{dt}$$

dont le dernier appartient à la droite pour laquelle M est le rapport constant des accroissements d'ordonnées et d'abscisses. Or, sous cette nouvelle forme, la surface mensuratrice du travail développé depuis l'origine du mouvement étant un triangle rectangle dont la base et la hauteur sont

$$\frac{ds}{dt} \qquad \text{et} \qquad M\frac{ds}{dt}.$$

l'expression de ce travail est évidemment

$$\frac{1}{2}M\left(\frac{ds}{dt}\right)^2.$$

conformément au résultat ci-dessus trouvé.

Quand par une cause quelconque, la vitesse de déplacement d'une masse fluide se trouve intégralement anéantie ou distribuée en tourbillons, de manière à ne plus pouvoir opérer le transport de son centre de gravité, le travail perdu pour cet objet est évidemment égal au travail réactionnaire que possédait la masse, quels que soient d'ailleurs la forme et l'entrelacement des filets décrits par ses particules. C'est ce qui arrive, par exemple, toutes les fois qu'une veine fluide traverse, en s'épanouissant par tranches parallèles, un tuyau à sections croissantes jusqu'à l'infini, ou qu'elle est lancée

dans une masse en repos de même nature, de manière que sa vitesse s'y distribuant en tourbillons devienne impuissante à opérer le transport de son centre de gravité. Dans le premier cas, le travail qu'elle possédait produit l'épanouissement de la veine par l'accroissement de la vitesse transversale de ses particules aux dépens de leur vitesse de transport; dans le second, il s'use graduellement en frottement de particules à particules ou s'écoule dans le sol en mouvements vibratoires et disparaît bientôt entièrement.

Quand la vitesse de déplacement d'une masse fluide se trouve partiellement anéantie ou distribuée en tourbillons de manière à ne pouvoir opérer que plus lentement le transport de son centre de gravité, le travail qu'elle a perdu pour cet objet est évidemment égal à la différence du travail réactionnaire qu'elle possédait et de celui qu'elle conserve dans la direction du déplacement de son centre de gravité, quel que soit d'ailleurs le chemin qu'il ait décrit. Cette circonstance se présente ordinairement, quand une veine fluide traverse, en restant partout au contact de ses parois, un tuyau à sections soumises à la loi de continuité, et dont les valeurs extrêmes diffèrent entre elles; au sortir des étranglements et à l'entrée des renflements, tels que ceux que détermine la contraction de la veine alimentaire à son entrée dans un tuyau dont l'orifice n'est pas convenablement évasé, etc.

Quand une veine fluide arrive sur l'orifice d'entrée d'un tuyau, dans une direction différente de celle de son premier élément, sa vitesse d'arrivée se décompose en deux autres, l'une parallèle, l'autre perpendiculaire à cet

élément ; puis on admet que le travail réactionnaire correspondant sur toute la masse, tant à la différence des vitesses tangentielle et de régime, qu'à la vitesse normale au premier élément, est intégralement employée à constituer des tourbillons analogues à ceux qui se produisent quand une veine est lancée dans un milieu de même nature.

Toute réaction normale à une trajectoire ne travaille jamais dans le mouvement le long de cette trajectoire, parce que son point d'application ne s'y déplace jamais parallèlement à sa direction. Ainsi, par exemple, dans le mouvement des tranches fluides le long du tuyau mobile, le travail des réactions *normales de translation et de rotation* est toujours nul. Il en est de même dans le mouvement circulaire de l'appareil, du travail des réactions *de révolution* et *de rotation* normales à l'arc de révolution.

Les réactions tangentielles et normales relatives à une même trajectoire, travaillent toujours simultanément dans tout mouvement différent de celui que détermine cette trajectoire, sans rien présenter d'ailleurs qui mérite d'être particulièrement signalé.

22. Afin de pouvoir déterminer les lois du mouvement de translation du fluide le long du tuyau mobile, et celles du mouvement de révolution de l'appareil autour de son axe, voici, d'après les considérations qui précèdent, à quoi se résume l'expression du travail par seconde des diverses réactions matérielles dans ces deux circonstances, pour le cas seulement de la permanence de l'écoulement et de l'uniformité du mouvement, savoir :

1°.

Dans le mouvement de translation du fluide le long du tuyau mobile, on aura :

1°. *Travail des réactions tangentielles de translation.* En le considérant comme résistant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{U^2}{2}\left(1-\frac{\rho_1^2\Omega_1^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}\right)$$

2°. *Travail des réactions normales de révolution.* En le considérant comme mouvant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U\frac{R_1^2-R_0^2}{2}\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2$$

3°. *Travail consommé pour la constitution des tourbillons dus à la contraction de la veine fluide un peu en aval de l'orifice d'entrée.* Il est résistant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{\mu}{2}\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}\left(\frac{1}{m^2}-1\right)$$

4°. *Travail consommé pour la constitution des tourbillons dus à la différence des vitesses tangentielles d'injection et de régime.* Il est résistant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{1}{2}\left(v^2\cos.^2\delta-\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0^2\Omega_0^2}\right)$$

5°. *Travail consommé pour la constitution des tourbillons dus à l'obliquité de la vitesse relative d'injection sur le premier élément du tuyau.* Il est résistant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{1}{2}v^2\sin.^2\delta$$

2°.

Dans le mouvement de rotation de l'appareil on aura :

1°. *Travail des réactions tangentielles et normales de translation.* En le considérant comme mouvant, il a pour valeur (1) :

$$\rho_1\Omega_1 U^2\left(R_1 \cos.\varphi_1 + \frac{\rho_1\Omega_1}{\rho_0\Omega_0} R_0 \cos.\varphi_0\right) \frac{d\theta}{dt}$$

2°. *Travail de la réaction de rotation normale à l'arc de translation.* En le considérant comme résistant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{R_1^2-R_0^2}{2}\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2$$

3°. *Travail développé par la production des tourbillons dus à la contraction de la veine fluide un peu en aval de l'orifice d'entrée.* Il est mouvant sur le tuyau que nous avons adopté comme type de calcul, et a pour valeur :

$$\mu\frac{\rho_1^2\Omega_1^2U^2}{\rho_0\Omega_0}\left(\frac{1}{m}-1\right)R_0\frac{d\theta}{dt}.\cos.\varphi_0$$

4°. *Travail développé par la production des tourbillons dus à la différence des vitesses tangentielles d'in-*

(1) Pour isoler le travail particulier à chacune de ces deux réactions, il faut le calculer au moyen de leurs résultantes groupées sur chaque tranche fluide, et non sur leur ensemble, ce qui donne :

Travail de la réaction tangentielle de translation. Il est mouvant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{d\theta}{dt}\int_{\rho_0\Omega_0}^{\rho_1\Omega_1} r^2\frac{d\theta'}{dt}\,\frac{d\rho\omega}{\rho\omega}$$

Travail de la réaction normale de translation. En le considérant comme mouvant, il a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.\frac{d\theta}{dt}\int_{R_0}^{R_1}\frac{d\tau}{dt}.rdr$$

jection et de régime. Il est aussi mouvant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U\left(v\cos.6 - \frac{\rho_1\Omega_1 U}{\rho_0\Omega_0}\right)R_0\frac{d\theta}{dt}.\cos.\varphi_0$$

5°. *Travail développé par la production des tourbillons dus à l'obliquité de la vitesse relative d'injection sur le premier élément du tuyau.* Il est encore mouvant et a pour valeur :

$$\rho_1\Omega_1 U.v\sin.6.R_0\frac{d\theta}{dt}.\sin.\varphi_0$$

IV.

Attraction universelle, Gravité.

23. *Origine. L'attraction universelle* est la force qui sollicite les éléments matériels des corps à se précipiter les uns vers les autres, proportionnellement au produit de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance. *La gravité* est pour les divers points matériels du sphéroïde terrestre, et ceux des corps placés à sa surface, la résultante de cette attraction mutuelle et de la réaction matérielle centrifuge résultant du mouvement de chacun de ces derniers sur son cercle de rotation diurne.

24. *Direction.* Pour l'attraction universelle et deux éléments matériels infinitésimaux, c'est la ligne droite qui les réunit : pour la gravité, c'est la verticale de haut en bas.

25. *Intensité.* L'intensité de l'attraction universelle n'étant que d'environ six milligrammes pour deux sphères d'eau d'un mètre cube de volume agissant l'une sur l'au-

tre à un mètre de distance de centre en centre, on conçoit que, pour tous les corps à mettre en présence dans l'étude des machines, l'attraction correspondante et son travail soient tout-à-fait négligeables, en regard des quantités de même espèce, sur lesquelles on opère habituellement.

Quant à la gravité, comme elle comprend la résultante de cette action sur une masse aussi énorme que la terre, on conçoit qu'elle puisse avoir une action plus prononcée sur les corps à sa surface; aussi, bien que réduite par la réaction centrifuge due au mouvement de rotation diurne d'autant plus qu'on s'éloigne des pôles, elle est encore de 1 tonneau sur la quantité de matière renfermée dans un mètre cube d'eau au niveau de la mer et à la latitude de Paris. Son intensité sur l'unité de masse étant g, deviendra sur chaque tranche fluide en repos ou en mouvement dans l'intérieur du tuyau mobile dont il est ici question :

$$g . \rho \omega ds$$

26. Quand le corps sur lequel s'exerce la gravité est un fluide contenu dans un vase fermé en repos ou en mouvement, l'action transmise verticalement aux parois par ses particules, est toujours réductible à une résultante unique égale au poids du fluide compris entre les deux sections extrêmes, dirigée verticalement de haut en bas, et passant par le centre de gravité de sa masse. Pour le tuyau dont il est ici question, l'intensité de cette résultante sera donc :

$$g \int_0^{\lambda} \rho \omega ds$$

Mais s'il existe un orifice par lequel le fluide puisse s'échapper, on n'obtiendra le résultat définitif de l'action de la gravité sur le vase, qu'en joignant au poids ci-dessus une pression égale et contraire à celle que supportait la portion de paroi supprimée, ainsi que nous le démontrerons au chapitre VI, traitant des pressions contre les surfaces.

27. *Travail.* Quand un fluide s'écoule dans un tuyau de forme quelconque et mobile seulement autour d'un axe vertical, la gravité ne travaille jamais sur sa masse dans le mouvement de révolution circulaire; mais dans le mouvement de translation le long du tuyau, son travail total est égal à celui que développerait le poids du fluide écoulé, s'abaissant ou s'élevant de la différence de niveau des centres des orifices extrêmes; son expression générale pour l'ensemble des tranches fluides traversant le tuyau, pendant l'unité de temps, sera donc :

$$g\rho_1\Omega_1 U.\zeta$$

Il est d'ailleurs mouvant ou résistant suivant que l'orifice de sortie se trouve plus bas ou plus haut que celui d'entrée; bien entendu qu'il ne s'agit ici que des phénomènes particuliers à l'intérieur du tuyau, sans égard à la charge extérieure sur les orifices extrêmes.

V.

Frottements.

28. *Origine.* Le frottement est la résistance au glissement relatif qui s'opère entre deux surfaces en contact.

Il provient des aspérités par lesquelles s'engrènent les surfaces frottantes; aspérités qui opposent au glissement relatif un obstacle que l'on ne peut surmonter, qu'en les comprimant, les déchirant, les écartant par glissement sur l'infinité de petits plans inclinés par lesquels elles se touchent, enfin équilibrant les réactions matérielles résistantes développées pendant ces actions par les masses ébranlées et les corpuscules entraînés.

Dans notre appareil, le frottement s'exerce entre les surfaces de contact : 1°. des tranches fluides contre les parois du tuyau; 2°. de la partie mobile du réservoir contre le milieu dans lequel elle est plongée; 3°. de l'axe de révolution contre ses supports; 4°. enfin du fluide contre lui-même dans le glissement relatif des filets contigus, les remous, bouillonnements et tourbillons.

29. *Direction.* Elle est en chaque point des surfaces frottantes, dans le plan de leurs éléments superficiels en contact et pour chacun d'eux en sens contraire de son déplacement relatif.

30. *Point d'application.* Il est pour chaque frottement élémentaire, un point quelconque de la surface infiniment petite de contact et varie pour les frottements résultants, en raison de la forme des surfaces totales et de la distribution des frottements élémentaires sur leur étendue.

31. *Intensité.* Elle varie avec la nature des surfaces en prise, conformément aux lois suivantes :

1°. Pour les surfaces solides, dures et non absorbantes (telles que celles des métaux), glissant contre des surfaces de même nature par l'intermédiaire d'une matière grasse, et soumises par mètre carré à des pres-

sions incapables de les désorganiser, son intensité paraît : 1°. indépendante de l'étendue des surfaces en contact et de leur vitesse relative ; 2°. proportionnelle à la pression qui détermine le contact ; 3°. enfin, varier du $\frac{1}{16}$ au $\frac{1}{8}$ de la valeur de cette pression suivant que le graissage est continu, ne s'opère qu'à certains intervalles, ou est assez négligé pour donner à la graisse le temps de s'épaissir en se chargeant de matières solides détachées par l'usure ou déposées par l'atmosphère, etc.

2°. Pour les fluides sans viscosité glissant contre les surfaces solides qu'elles ont la propriété de mouiller, cette intensité paraît, 1°. indépendante de la pression et même de la nature du fluide et du solide en contact ; 2°. proportionnelle à la surface frottante, à la densité du fluide, et au carré de la vitesse relative augmenté du $\frac{1}{10}$ de cette vitesse. Sa valeur absolue par mètre carré de surface frottante, quand le facteur de la vitesse devient égal à l'unité, est d'environ $\frac{1}{3}$ de kilogramme pour les fluides expérimentés (l'eau, l'air et l'hydrogène carboné), réduits par dilatation ou compression à la densité de l'eau.

Le nombre $\frac{1}{3}$ et le coefficient $\frac{1}{10}$ de la première puissance de la vitesse, étant déduits d'expériences faites sur des canaux dans lesquels les particules fluides conservent entre elles une vitesse relative variable depuis le filet central jusqu'à ceux en contact avec les parois solides, doivent être considérés comme un peu trop grands, quand il ne s'agit que de deux surfaces seules en glissement l'une sur l'autre, parce que les frottements de particules à particules fluides intérieurement à la masse,

et résultant de la viscosité qui n'est jamais rigoureusement nulle, se trouve ajouté à celui de la surface extérieure. Aussi ces coefficients sont-ils un peu moindres pour les tuyaux de conduite, et cela d'autant plus que le rapport de la section au périmètre mouillé devient plus petit.

3°. Pour des surfaces fluides glissant contre d'autres surfaces fluides, la valeur du frottement doit être à peu près la même que pour les surfaces fluides glissant contre les surfaces solides qu'elles ont la propriété de mouiller; car la constance sensible des coefficients de frottement donnés dans ce dernier cas, par l'expérience, quel que soit le solide pour un même fluide, ne se comprend qu'en admettant que la paroi, en se mouillant, se couvre d'une couche fluide qui la lubréfie et détermine la nature du frottement à la manière des surfaces solides entre elles et graissées à la continue.

32. Dans les machines du genre de celles qui nous occupent ici, les frottements sont souvent réductibles à des résultantes uniques qu'il importe de connaître et dont voici quelques exemples.

1°. *Frottement des tranches fluides contre les parois du tuyau et réciproquement.* L'ensemble des frottements élémentaires qu'exerce un fluide incompressible contre les parois intérieures d'un tuyau à sections constantes est toujours réductible à une résultante unique parallèle à la ligne menée du centre de l'orifice d'entrée au centre de l'orifice de sortie, et dont l'intensité aurait pour valeur celle du frottement dans le même tuyau sur une longueur égale seulement à la distance de

ces centres. Quand l'axe du tuyau est une courbe plane, la position de cette résultante se confond avec le côté du rectangle créé sur sa corde comme base, et dont l'aire serait double de celle comprise entre elle et la courbe.

On aura donc pour expression générale de l'intensité du frottement résultant et de sa distance à la corde, pour le tuyau, dont ω_0 et χ sont la section et le périmètre constants :

$$\frac{1}{3600}\rho\chi D\frac{\Omega_1^2 U^2}{\omega_0^2} \qquad \text{et} \qquad \frac{2}{D}\int_0^D y\,dx$$

Cette propriété tient à ce que la valeur du frottement sur chaque tranche fluide n'est proportionnelle qu'à la longueur *ds* de l'arc élémentaire qui sert de hauteur à cette tranche, toutes les fois que la section, la densité du fluide et par conséquent la vitesse ne changent pas dans son étendue. On la démontre par un raisonnement identique à celui développé n°. (18), et la fig. 8 en est la représentation graphique.

Quand les sections du tuyau sont assez variables, pour qu'il ne soit pas permis, sans erreur appréciable, de les considerer comme sensiblement constantes et égales à la moyenne arithmétique de leurs valeurs extrêmes, on partage sa longueur en parties assez courtes pour que cette supposition leur soit applicable, et on opère sur chacune d'elles comme sur la totalité du tuyau dont il vient d'être parlé.

2°. *Frottement de la partie mobile du réservoir contre le milieu dans lequel elle est immergée.* Nous

distinguerons celui qui s'exerce contre ses deux parois verticales de celui produit contre celles de son fond horizontal (V. fig. 9), et nous ne traiterons que le cas des grandes vitesses de l'appareil, comme étant presque toujours celui des applications. L'intensité du frottement devenant alors sensiblement proportionnel au carré de la vitesse, le terme de la résistance, fonction de la simple puissance, devient négligeable en regard du premier.

Le frottement contre chaque paroi verticale est toujours réductible à un couple résultant unique de bras de levier égal au rayon du cylindre et dont l'intensité des forces se calcule à raison de $\frac{1}{3}$ de kilogramme par mètre carré de surface frottante, et multipliant le résultat par le carré de la vitesse en mètres. Ce frottement diminue à mesure que la paroi du cylindre est percée d'orifices plus multipliés pour l'écoulement du fluide.

On aura donc pour expression générale de l'intensité des forces et des bras de levier des couples qu'il engendre : à l'intérieur du réservoir

$$\frac{2\pi}{3000}\rho e R^3 \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \qquad \text{et} \qquad R$$

à l'extérieur du réservoir,

$$\frac{2\pi}{3000}\rho e R'^3 \left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \qquad \text{et} \qquad R'$$

Le frottement contre les parois du fond horizontal est aussi réductible à un couple résultant unique, de bras de levier égal au rayon de ce fond et dont l'intensité des forces se calcule pour chaque face, à raison de $\frac{1}{3}$ de kilogramme par mètre carré sur les $\frac{2}{3}$ de sa surface frottante, et multipliant le résultat par la moitié du carré de la vitesse en mètres de sa circonférence extérieure.

On aura donc pour expression générale, de l'intensité des forces et du bras de levier de ce couple,

$$\frac{4}{15000}\pi\rho R'^4\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \quad \text{et} \quad R'$$

En effet, imaginant la paroi du fond décomposée en une infinité de surfaces annulaires concentriques infiniment étroites, le frottement sur chacune d'elles donnera lieu à un couple ayant pour force et pour bras de levier

$$\frac{2}{5000}\pi\rho\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 r^3dr \quad \text{et} \quad r$$

ces divers couples étant superposés à partir de l'axe de rotation, leurs forces deviennent parallèles, susceptibles de deux résultantes égales à leur somme et produisent sur les deux faces un couple unique ayant pour force et pour bras de levier.

$$2.\frac{2}{5000}\pi\rho\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2\int_0^{R'} r^3dr = \frac{1}{5000}\pi\rho R'^4\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 \quad \text{et} \quad \frac{\int_0^{R'} r^4dr}{\int_0^{R'} r^3dr} = \frac{4}{5}R'$$

c'est-à-dire équivalent au couple annoncé, comme produisant le même travail de rotation.

3°. *Frottements de l'axe de rotation contre ses supports.* Il faut distinguer celui qui s'exerce contre les collets de celui qui s'opère contre la crapaudine (V. fig. 9).

Le premier est toujours réductible à un couple résultant unique ayant pour bras de levier le rayon de l'arbre, et dont l'intensité des forces est, suivant le mode de graissage, comprise entre le $\frac{1}{12}$ et le $\frac{1}{8}$ de la pression de l'arbre contre ses collets.

On aura donc pour expression générale de l'intensité de ses forces et de son bras de levier,

$$f\Pi' \quad \text{et} \quad r_1$$

Le second est également réductible à un couple résultant unique, de bras de levier égal au rayon du disque

frottant, et dont l'intensité des forces est comprise, suivant le mode de graissage entre le $\frac{1}{10}$ et le $\frac{1}{8}$ des $\frac{2}{3}$ du poids total de l'appareil y compris la pression que supporte verticalement son fond.

On aura donc pour expression générale, de l'intensité de ses forces et de son bras de levier,

$$\frac{2}{3}f\Pi \qquad \text{et} \qquad r_0$$

En effet, imaginant la surface frottante décomposée en une infinité de surfaces annulaires concentriques infiniment étroites, le frottement sur chacune d'elles donnera lieu à un couple résistant de levier r et de force proportionnelle à sa surface. Tous ces couples élémentaires étant superposés, à partir de l'axe de rotation, leurs forces deviennent parallèles, susceptibles d'une résultante unique égale à leur somme et produisent un couple résultant ayant pour force et pour bras de levier

$$f\Pi \qquad \text{et} \qquad \frac{\int_0^{r_0} 2\pi r^2 dr}{\int_0^{r_0} 2\pi r dr} = \frac{2}{3}r_0$$

c'est-à-dire, équivalent au couple annoncé comme produisant le même travail de rotation.

Nous remarquerons ici que la partie du poids Π correspondante à la charge du fluide sur le fond de l'appareil, peut varier entre de très-grandes limites, suivant la disposition de son réservoir et le nombre de ses orifices d'évacuation ; ainsi, quand ce fond leur est commun et qu'il existe peu d'orifices d'écoulement, comme dans la turbine Passot, cette charge est à peu près égale au poids $g\rho\pi R^2 - H$ du cylindre d'eau que détermine la surface de sa base et la différence de niveau motrice ; tandis qu'elle est sensiblement nulle dans les

appareils à orifices multipliés dont le fond est indépendant de celui du réservoir, d'ailleurs invariablement assujetti à la charpente extérieure, comme dans la turbine Fourneyron. Ce résultat tient, ainsi que nous le reconnaîtrons au chapitre VI, à ce que la surface supérieure du fond du réservoir supportant de haut en bas la charge du fluide intérieur, et celle inférieure du fond de la turbine de bas en haut la charge du fluide extérieur, les deux surfaces intermédiaires n'ont à soutenir que la charge correspondante à leur distance au niveau intérieur diminuée de la hauteur due à la vitesse du fluide qui franchit leur joint de réunion, hauteur qu'une bonne disposition peut rendre presque égale à celle de la chute motrice. Ces considérations permettent d'atténuer le travail consommé par ce frottement et surtout l'usure si rapide des pivots : elles assurent sous ce rapport, aux réservoirs à fond supporté par la charpente extérieure et aux appareils à nombreux orifices, une supériorité incontestable sur tous les autres.

4°. *Frottement des particules fluides les unes contre les autres, dans le glissement relatif des filets en contact, les remous, bouillonnements, tourbillons, etc.* La détermination de sa valeur, exigeant la connaissance du développement total de la surface de contact des particules fluides qui ont glissé les unes contre les autres, et de la vitesse relative de ce glissement en chaque point, est impossible dans l'état actuel de la science. On n'en tient habituellement compte qu'approximativement, savoir : 1°. dans le glissement relatif des filets fluides les uns contre les autres, par une amplification

assez incertaine du coefficient de frottement particulier aux filets en contact avec les parois solides; 2°. dans les remous tourbillons et bouillonnements, en admettant qu'il use intégralement toute la partie du travail réactionnaire que ces remous, tourbillons et bouillonnements n'ont pu ni emporter en nature ni transmettre en vibrations au sol, de manière, qu'après leur production, aucune réaction relative à leur constitution ne puisse plus concourir au transport de la masse. La faible intensité de ce frottement paraît d'ailleurs rendre ces suppositions pratiquement admissibles entre d'assez grandes limites.

54. *Travail.* Nous en donnerons l'expression par seconde, pour le cas de l'écoulement permanent, du mouvement de révolution uniforme et des fluides incompressibles, dans les deux circonstances suivantes :

1°.

Dans le mouvement de translation le long du tuyau mobile, le travail consommé par les frottements ne provient que du glissement des tranches fluides contre ses parois solides. Il est résistant et a pour valeur, dans le cas des grandes vitesses d'écoulement, quand la section ω_0 et le périmètre χ du tuyau sont constants :

$$\frac{1}{5000}\rho\chi\lambda\frac{\Omega_1^2}{\omega_0^2}U^3$$

2°.

Dans le mouvement circulaire de l'appareil autour de l'axe de révolution, le travail consommé par les frottements provient des causes ci-après, savoir :

1°. *Travail du frottement intérieur des parois du tuyau contre les tranches fluides.* Il est résistant et a

pour valeur dans les cas de grandes vitesses d'écoulement, quand la section ω et le périmètre χ du tuyau sont constants :

$$\frac{1}{3000}\rho\chi D\,\frac{\Omega_1^2 U^2}{\omega^2}\cdot\left[\rho+\frac{2}{D}\int_0^D y\,dx\right]\frac{d\theta}{dt}$$

2°. *Travail du frottement des parois de la partie mobile du réservoir contre le milieu dans lequel il se meut.* Il est toujours résistant et a pour valeur dans le cas des grandes vitesses de révolution, savoir :

Contre les deux parois verticales $= \frac{2}{5000}\rho\pi e(R^4+R'^4)\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^3$

Contre les deux parois horizontales $= \frac{4}{15000}\rho\pi R'^5\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^3$

3°. Travail du frottement de l'axe de révolution contre ses supports. Il est toujours résistant et a pour valeur :

Contre les collets $= f\Pi'.r_1\frac{d\theta}{dt}$

Contre la crapaudine $= \frac{2}{3}f\Pi.r_0\frac{d\theta}{dt}$.

(*La suite aux prochains recueils.*)

PROGRAMME DES PRIX.

L'Académie remet au concours pour l'année 1842 le sujet suivant :

Décrire l'ancienne Cathédrale de St.-Etienne de Besançon, détruite après la conquête de 1668, et en raconter l'histoire depuis sa fondation.

Elle propose de plus, pour le concours de 1842, la question suivante :

Dissertation historique sur PHILIBERT DE CHALONS.

L'Académie doit décerner également, dans sa 2e. séance publique de 1842, s'il y a lieu, un prix sur la question suivante :

Des effets de la centralisation littéraire sur les provinces, et surtout sur la Franche-Comté; comparer la situation ancienne avec l'état actuel, établir par des faits les avantages et les inconvénients qui en résultent.

L'Académie propose pour sujet du concours de poésie de la même année. *Le Siége de Dole en* 1636.

Les concurrents pourront consulter avec fruit l'ouvrage de Boyvin. L'académie leur laisse le choix de la forme qui leur paraîtra la plus convenable. Mais elle veut que le nombre des vers n'excède pas 300.

Chacun de ces prix est de 300 fr.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires seront envoyés, *francs de port, au Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin 1842.

A l'avenir, nul ne pourra recevoir le prix s'il ne s'est fait connaître sous son véritable nom.

Le Secrétaire-Perpétuel, J.-B. PÉRENNÈS.

ÉLECTIONS.

L'Académie dans sa séance du 24 août, a nommé *Président annuel* M. Edouard CLERC ; *Vice-Président*, M. le docteur BULLOZ.

Ont été élus *associés résidants* dans la même séance, M. CARBON, Recteur de l'Académie, et M. A. DUSILLET, conseiller à la cour royale.

M. BOLU-GRILLET, docteur médecin à Dole, a été élu *associé correspondant*.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1842.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. l'ARCHEVÊQUE de Besançon.

M. le Lieutenant-Général COMMANDANT la 6e. division militaire.

M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour royale.

M. le PRÉFET du département du Doubs (M. Victor TOURANGIN, C ✵, *ex-Président* de la Compagnie).

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. MICAUD, ✵, Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

ARAGO, ✵, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'observatoire; à Paris (janvier 1835).

BERROYER, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron BILLARD, C ✵, Lieutenant-Général (mars 1838).

BOISSIÈRE (DE LA), ancien Professeur de faculté; à Carpentras, département de Vaucluse (décembre 1805).

Le Baron Bouvier, O ✻, Président honoraire à la Cour royale de Besançon (février 1812).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire-Général à Albi (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coëtlosquet, ✻, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Le Comte de Coutard, ✻ C ✻, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Droz, Joseph, ✻, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

L'Abbé Gattrez, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Goureau, ✻, Capitaine du génie; au fort l'Ecluse (août 1833).

Mgr. Gousset, ✻, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G O ✻, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✻, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lefaivre, O ✻, Colonel, Directeur du Génie au Havre (24 novembre 1836).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Besançon (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✻, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet-de-St.-Marc, ✻, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Michelot, ✵, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'Institution à Paris (août 1838).

Le Maréchal Moncey, ✠ GC ✵, Duc de Conégliano, Pair de France, Gouverneur des Invalides, etc.; à Paris (janvier 1840).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1833).

Roger, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1835).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Chevalier de l'ordre de Charles III, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie;* titulaire le 30 décembre 1805.

Ordinaire (J.-J.), O ✵, Recteur honoraire de l'Académie universitaire, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Vice-Président de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; titulaire le 11 septembre 1806.

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon; titulaire le 4 décembre 1806.

De Boulot, ✵, membre de l'Académie de Dijon ; titulaire le 11 juin 1807.

Weiss, ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; titulaire le 4 août 1808.

Marchant, Docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon et autres Sociétés savantes ; titulaire le 6 février 1811.

Ordinaire, *Désiré*, ✵, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, membre de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs (février 1814).

Vertel, ✵, Directeur de l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 6 février 1811.

Clerc père, ✵, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon ; titulaire le 12 mars 1812.

Trémolières, ✵, Président du tribunal de première instance ; titulaire le 26 août 1814.

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura ; titulaire le 14 août 1820.

Desfosses, Professeur de chimie à l'école secondaire de médecine, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1822.

Monnot-Arbilleur, ✵, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs ; titulaire le 24 août 1826.

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or; titulaire le 24 août 1826.

Le Baron Desbiez de Saint-Juan; titulaire le 29 janvier 1827.

Pérennès, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire-Perpétuel*, Professeur de littérature française à la faculté; titulaire le 28 janvier 1829.

Parandier, Ingénieur des ponts et chaussées, membre correspondant de la Société géologique de France; de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris; de l'Institut historique de France (section des sciences); de la Société de statistique universelle; de celles d'agriculture du Doubs et d'émulation du Jura; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 14 février 1833.

Demesmay (Aug.), *Vice-Président annuel*, membre de l'Académie de Dijon; des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme; titulaire le 26 décembre 1833.

Bulloz, Docteur, Professeur à l'école secondaire de médecine, membre des Sociétés médicales de Tours, Toulouse, Montpellier, Marseille, Metz; de la Société d'émulation du Jura, de celle d'agriculture du Doubs; associé-résidant le 28 janvier 1831, titulaire le 31 juillet 1834.

Bretillot (Léon), membre du conseil général, associé-résidant le 2 février 1832, titulaire le 12 novembre 1835.

L'Abbé DONEY, membre du Chapitre métropolitain; associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 décembre 1835.

BOURGON, ✠, Conseiller à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie;* associé-résidant le 29 janvier 1834, titulaire le 24 mars 1836.

MAURICE, Président à la Cour royale; associé-résidant le 25 août 1834, titulaire le 26 janvier 1837.

LANCRENON, Peintre d'histoire, Directeur du Musée; associé-correspondant (août 1828); élu associé-résidant le 2 avril 1835, titulaire le 24 décembre 1838.

BÉCHET, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura; associé residant le 26 août 1835; titulaire le 24 août 1840.

L'Abbé RUELLET, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier; associé résidant le 28 janvier 1836; titulaire le 24 août 1840.

PONÇOT, ✠ O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc.; associé correspondant (26 janvier 1837); titulaire le 24 décembre 1840.

JOBARD, ✠, anc. Député de la Haute-Saône, Avocat général à la Cour royale; associé résidant le 28 janvier 1836; titulaire le 24 août 1841.

Éd. CLERC, Conseiller à la Cour royale; associé résidant, le 28 janvier 1837; titulaire le 24 août 1841.

Louis DE VAULCHIER, associé résidant le 24 août 1837; titulaire le 24 août 1841.

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

CONVERS, membre du conseil général, adjoint du maire de Besançon ; élu le 24 août 1837.

PERRON, Professeur de philosophie à la faculté ; élu le 24 août 1838.

KORNPROBST, Ingénieur des ponts et chaussées ; élu le 24 août 1840.

GARDAIRE, Inspecteur de l'Académie ; élu le 24 août 1840.

VILLARS, Docteur, Professeur à l'école de médecine ; élu le 28 janvier 1841.

DUSILLET (Aug.), Conseiller à la cour royale, élu le 24 août 1841.

CARBON, ✵, Recteur de l'Académie, élu le 24 août 1841.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne[1].

Messieurs,

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France ; à Remiremont (Vosges), octobre 1806.

DUSILLET (Léon), ✵, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Dole (septembre 1806).

GUYÉTANT, ✵, Docteur en médecine, membre de la so-

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

ciété des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✠, Premier Président à la Cour royale de Douay, membre de la Société d'émulation du Jura, ancien Député (février 1811).

Ch. Nodier, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (mars 1812).

Roux de Rochelle, ✠, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

Th. Jouffroy, ✠, Député du Doubs, Membre du Conseil royal de l'instruction publique, Professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); à Paris (janvier 1827).

D. Monnier, Homme de lettres, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, ✠, de l'Académie française, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, Aide-de-Camp du Roi, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

POUILLET, ✻, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

MARJOLIN, ✻, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

LEMONNIER, Homme de lettres; à Salins (janvier 1828).

PÉCLET, ✻, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

DALLOZ, ✻, Député du Jura, Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

CORDIER, ✻, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

DAMOISEAU, ✻, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

Le Comte DONZELOT, C ✻ G ✻, Lieutenant-Général, ancien Gouverneur de la Martinique et des Iles sous le Vent; à Ville-Evrart, près Neuilly-sur-Marne (janvier 1830).

L'Abbé RECEVEUR, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

GERRIER, ✻, membre de la Société linnéenne de Paris, des Sociétés académiques de Mâcon et du Bas-Rhin; de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (août 1831).

PAUTHIER, Orientaliste; à Paris (août 1831).

VIOLET D'ÉPAGNY, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Le Baron D'ALLARDE, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

MARSOUDET, Littérateur; à Salins (février 1832).

Ch. CUVIER, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

DUVERNOY, ✻, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmel. DE L'AUBESPIN ✻; à Paris (août 1833).

BESSON, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

BEUQUE (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

GINDRE DE MANCY, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Alphonse DE LAMARTINE, ✻, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

LAUMIER, Littérateur à Paris (août 1836).

Charles MAGNIN, ✻, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. MARMIER, ✻, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

LÉLUT, de Gy, Médecin de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

DE BERNARD, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grilmet, Docteur-médecin à Dole (août 1841).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté [1].

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honor. des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Baron De Gérando, G ✵, Pair de France, Conseiller d'Etat, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions); à Paris (octobre 1806).

Humbert, ✵, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Professeur de langue arabe à Genève (janvier 1820).

Chérubini, ✵, membre de l'Académie royale des beaux-arts (Institut de France); à Paris (août 1821).

Le Marquis De Villeneuve-Trans, ✵, membre correspondant de l'Institut, etc.; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✠ ✵; à Paris (août 1825).

Pariset, ✵, Secrétaire-Perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✠ ✵, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

[1] Une délibération du 5 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Soulié, ✵, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque du Roi à l'Arsenal ; à Paris (janvier 1829).

Maillard de Chambure, Secrétaire de la classe des sciences de l'Académie de Dijon (janvier 1830).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut ; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, ✵, Inspecteur général de l'Université ; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Ingénieur des ponts et chaussées ; à Chaumont (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines ; à Paris (août 1834).

Ballanche, Littérateur et Publiciste ; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines ; à Porentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.[1]

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✵, membre du Sénat belge,

[1] Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841 ; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Gouverneur de la Province de Namur, au Château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'Histoire à Genève (mai 1807).

Le Baron de Gingins La Saraz, à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzéra, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'acedémie royale de Bruxelles, correspondant de l'institut de France, etc. (mars 1841).

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Voysin, Bibliothécaire de la ville de Gand (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vuilliemin, Ministre du St.-Évangile à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

L. SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.